B 1,098,673

1837
ARTES
VERITAS
SCIENTIA
LIBRARY OF THE
UNIVERSITY OF MICHIGAN
TUEBOR
SI QUAERIS PENINSULAM AMOENAM
CIRCUMSPICE

JOURNAL

DES SAVANTS.

BUREAU DU JOURNAL DES SAVANTS.

Le prix de l'abonnement au Journal des Savants est de 36 francs par an, et de 40 fr. par la poste, hors de Paris. On s'abonne à la librairie de M. Levrault, à Paris, rue de la Harpe, nº 81; et à Strasbourg, rue des Juifs, nº 33. Il faut affranchir les lettres et l'argent. — On peut déposer à la même librairie, à Paris, les livres nouveaux, les prospectus, les mémoires manuscrits, les lettres, avis et autres écrits adressés à l'éditeur du Journal des Savants.

JOURNAL
DES SAVANTS.

ANNÉE 1835.

PARIS.
DE L'IMPRIMERIE ROYALE.

M DCCC XXXV.

JOURNAL

DES SAVANTS.

JANVIER 1835.

JUPITER. Recherches sur ce dieu, sur son culte et sur les monuments qui le représentent; ouvrage précédé d'un essai sur l'esprit de la religion grecque; par M. T. B. Éméric-David, *membre de l'Institut royal de France, etc.* Paris, imprimé par autorisation du Roi à l'Imprimerie royale, 1834; in-8°, 2 vol.; ccxciv, 349 et 612 pages, avec 3 planches.

Le grand nombre d'ouvrages sur le polythéisme grec, publiés depuis une cinquantaine d'années, en augmentant la somme de nos lumières, semble aussi avoir accru nos doutes et nos incertitudes. Des savants d'un mérite éminent, Fréret, Dupuis, Heyne, et de nos jours Clavier, Benjamin Constant, Buttmann[1], MM. Creuzer[2], Lobeck[3], Hermann[4], Böttiger[5], K. O. Müller[6], ont répandu une clarté inattendue sur plusieurs questions importantes qui se rattachent à l'origine de la religion des Hellènes; beaucoup d'autres écrivains encore, dont l'érudition égale la sagacité, se sont hasardés dans la même carrière. Toutefois, malgré leurs

[1] *Mythologus,* Berlin, 1828, 2 vol. in-8°.— [2] *Dionysius,* Heidelbergæ, 1809, in-4°; *Symbolik und Mythologie der alten Völker,* Darmstadt, 1819-1822, 4 vol. in-8°. — [3] *Aglaophamus, s. de theologiæ mysticæ Græcorum causis,* Regimont., 1829, 2 vol. in-8°. — [4] *De mythologiâ Græcorum antiquissimâ,* Lipsiæ, 1817, in-4°; *Ueber das Wesen und die Behandlung der Mythologie,* Leipzig, 1819, in-8°. — [5] *Grundrisse zu Vorlesungen über die Mythologie,* Dresde, 1808, in-8°. —[6] *Prolegomenen zu einer wissenschaftlichen Mythologie,* Göttingen, 1825, in-8°.

efforts, il reste encore bien des points à éclaircir; et dans des recherches si difficiles et si obscures, la sage retenue que se sont imposée quelques-uns des auteurs que nous venons de nommer ne leur fait pas moins d'honneur que leurs réflexions les plus ingénieuses.

De savants travaux sur l'art statuaire des anciens[1] ont acquis à M. Éméric-David une réputation méritée; on lui doit des observations importantes sur l'histoire des artistes grecs et sur la succession de leurs écoles[2]. Aujourd'hui il a voulu faire servir à l'éclaircissement de la plupart des questions mythologiques débattues depuis si longtemps, les nombreuses connaissances qu'il a puisées dans la lecture des anciens et dans l'étude de leurs monuments. Il était naturel qu'après avoir considéré les productions de la sculpture antique sous le rapport de la beauté physique des formes, il étudiât les formes elles-mêmes dans leur convenance avec le caractère particulier et distinctif attribué à chaque divinité. Une statue est belle par ses proportions, sa majesté, son élégance; mais elle représente Jupiter, Apollon, Mercure ou les autres personnages divins, par le choix de ses traits relativement à l'idée que l'antiquité s'était faite de chacun de ses dieux. Or, la base de ce genre de mérite réside dans la religion; il faut par conséquent remonter jusqu'à cette source; et c'est par là que M. Éméric-David a complété le système général qu'il nous offre sur l'archéologie monumentale, qui pourrait, suivant lui, être définie: « La connaissance de la religion dans ses rapports avec les « beaux-arts (p. iv). »

L'ouvrage que nous annonçons peut donc inspirer un véritable intérêt. Il doit piquer au moins la curiosité, même si l'auteur ne présentait pas certains objets sous de nouvelles faces et s'il ne cherchait pas, par de nouveaux développements, à rattacher à un seul principe les opinions populaires de l'antiquité et leur expression poétique. Ce principe, suivant M. Éméric-David, est le culte d'un Dieu suprême, source de la vie et de l'intelligence universelle, créateur du monde et des éléments, qui participaient en quelque sorte à sa nature divine. L'auteur se propose de démontrer que la véritable religion *nationale* des Grecs était une croyance assez pure, n'admettant qu'un petit nombre de dogmes fondamentaux, mais exprimée par une multitude d'emblèmes et de symboles. Le caractère prédominant du polythéisme grec était donc l'*allégorie*.

Nous pensons qu'on peut, jusqu'à un certain point, partager cette manière de voir. Sans doute, les apothéoses de quelques chefs de colonies étrangères, l'adoration de plusieurs divinités locales, des traditions, des

[1] *Recherches sur l'art statuaire, considéré chez les anciens et chez les modernes.* Paris, 1805, in-8°. — [2] *Essai sur le classement chronologique des sculpteurs grecs les plus célèbres.* Paris, 1807, in-8°.

cérémonies et des rites venant de loin et dont on avait oublié le sens, peuvent et doivent avoir contribué à former une mythologie disparate, pleine de contradictions qui passaient inaperçues, parce que, dans ces siècles reculés, nul ne les rapprochait pour les comparer; mais il nous paraît également certain que l'adoration des éléments, du soleil, des météores, la terreur qu'inspiraient certains phénomènes physiques [1], entrèrent pour beaucoup dans la formation de ces vagues croyances; seulement à un culte trop simple d'objets naturels on substitua des formes humaines, des idoles, des noms de personnages symboliques et historiques. En admettant même, avec quelques écrivains ingénieux, que les idées religieuses de l'Orient eussent exercé une influence directe sur le culte naissant des Pélasges [2], ces religions de l'Asie, transplantées dans une contrée lointaine, devaient bientôt perdre leur caractère immuable. Un dieu unique n'est pas un être assez positif pour que l'homme encore enfant s'en contente. L'imagination des Grecs se hâta de remplacer cette divinité invisible par des dieux qui étaient plus à sa portée; et plus tard, pendant longtemps, les mœurs et les institutions, les arts et la poésie se réunissaient pour détourner la masse de la population hellénique des dogmes abstraits et des croyances contemplatives.

Les deux volumes dans lesquels M. Éméric-David expose son système et qu'il a publiés ensemble, renferment, pour ainsi dire, deux ouvrages. C'est dans le premier, dans l'*Introduction*, qu'il propose ses opinions sur la nature des croyances religieuses des Grecs et sur les formes symboliques de leur culte. C'est là qu'il parle des dieux en général, de leur essence, du rapport de la religion avec la mythologie, de l'esprit des fables et des principes suivis par les anciens dans la composition des productions de l'art, envisagées comme des expressions de leurs idées religieuses. L'introduction ne suffisant pas pour traiter assez complétement ces importantes questions, les *Recherches sur le culte de Jupiter*, qui remplissent une partie du premier volume et le second tout entier, reproduisent avec plus de détail ce qui n'a été dit d'abord que sommairement et sous une forme historique. L'*Introduction*, divisée elle-même en dix chapitres ou paragraphes, est à proprement parler l'ouvrage; le *Jupiter* en est un des développements les plus essentiels.

Cette division nous indique à nous-même la marche que nous devons suivre. Nous allons d'abord donner une analyse de l'introduction; celle du

[1] Voyez, à ce sujet, F. de Dalberg, *Ueber Meteorkultus der Alten*, Heidelberg, 1811, in-8°. — [2] Tel est le système adopté par M. Wagner, dans un ouvrage intitulé : *Ideen zu einer allgemeinen Mythologie der alten Welt*, Francfort, 1808, in-8°.

Jupiter formera un second article où nous nous permettrons quelques réflexions sur l'ensemble du système adopté par le savant auteur.

Plusieurs causes, suivant M. Éméric-David, se sont réunies pour dérober les dogmes de l'ancien culte à la connaissance des modernes. Ce sont principalement les fables, les mystères, les systèmes des philosophes. « Inventées pour voiler les points principaux de la religion sans empêcher de les « reconnaître, les fables ont été prises pour le corps de la religion (p. vj). « Les mystères sacrés ont accru l'obscurité; car le secret a été si bien « gardé, ou dévoilé d'une manière si imparfaite, qu'on ne peut pénétrer « dans ses profondeurs qu'avec crainte... Beaucoup de savants enfin ont con- « fondu les doctrines particulières, variables et rivales entre elles, de l'école « d'Élée, des Platoniciens, des Néoplatoniciens, des Néostoïciens, des pré- « tendus Orphiques, avec les dogmes immuables de la religion nationale. »

Après cette exposition, l'auteur traite, dans un 1^{er} paragraphe (p. x-xxxj), des *questions sur la nature des dieux, agitées dans les premiers siècles du christianisme.* Dans une savante analyse des jugements divers et souvent opposés que les pères de l'Église latine et grecque portaient sur le polythéisme hellénique, il rappelle que quelques-uns d'entre eux reprochaient aux idolâtres de n'adorer que les astres et les éléments. Suivant ces pères, les dieux réels des Grecs n'étaient autres que le soleil, la lune, le feu éthéré, le feu élémentaire, l'air, la terre, l'eau; tandis que les dieux mythologiques nommés Jupiter, Vulcain, Neptune, Apollon, étaient des personnages fictifs, symboliques, qui représentaient les mêmes substances naturelles et les corps célestes. Ces passages sont clairs, circonstanciés, positifs; M. Éméric David y voit un puissant argument en faveur de son système. Toutefois il ne dissimule point que beaucoup d'autres pères envisageaient le paganisme sous un point de vue différent, et qu'ils étaient, pour nous servir des expressions employées et expliquées par l'auteur, *évhéméristes, démonologistes* ou *sceptiques.*

Dans le second paragraphe (p. xxxij-lxx), M. Éméric-David retrace, avec érudition et avec talent, les variations des idées sur la nature des dieux grecs, depuis la chute du paganisme jusqu'à nos jours. C'est un tableau mouvant où l'on voit les opinions se succéder, se combattre, sans qu'aucune d'entre elles, si elle était exclusive, ait pu s'établir avec solidité. Depuis Boccace, le premier des modernes qui ait composé un traité spécial sur la mythologie, jusqu'à Benjamin Constant, récemment enlevé aux lettres, l'auteur cite plus de quatre-vingts écrivains qui, dans les différentes contrées de l'Europe, ont écrit sur le polythéisme grec, et il analyse sommairement leurs ouvrages; il fait voir qu'il a été émis, depuis la renaissance des lettres jusqu'à ces derniers temps, près de vingt systèmes différents sur la manière

d'expliquer les fables. Nous recommandons surtout à nos lecteurs cette partie de l'ouvrage; elle est le résultat d'une lecture étendue et contient, en quelque sorte, l'histoire abrégée d'une science qui a été une source féconde de disputes. Par une réserve dont nous approuvons les motifs, M. Éméric-David ne nomme aucun auteur vivant; mais on s'aperçoit facilement qu'il a étudié avec fruit les ouvrages de nos illustres contemporains, lors même qu'il ne partage pas toutes les opinions qui s'y trouvent exposées.

Le paragraphe suivant (p. lxxj-lxxix) est intitulé: *Caractère énigmatique des fables et des productions des arts qui les représentent.* L'auteur y développe ses propres idées. Selon lui, « la mythologie est un en- « semble d'énigmes propres à faire connaître la nature des dieux et les « dogmes de la religion aux personnes qui en pénètrent le secret; cette « définition est la base de la science des antiquités. » En effet, ce principe devient une des bases de l'ouvrage de M. Éméric-David. Les fables ne sont dans son opinion ni de purs contes, ni des histoires embellies par des fictions; elles sont toutes des énigmes religieuses. Il cite (p. lxxvij) l'emploi du bœuf comme signe mythologique, celui du lézard, du chien, du loup, de la grenouille, ainsi que l'invention du sphinx, du griffon, des sirènes, et il arrive à cette conclusion : « Il doit donc paraître évident que toutes ces « compositions sont énigmatiques, que les fables en un mot, ainsi que les « monuments qui les représentent, sont des énigmes; la pensée à deviner « est le dogme religieux qu'il s'agit de reconnaître. »

Ce genre de preuves ne lui suffit pas. Afin de ne point laisser d'incertitude sur la signification des termes qu'il emploie, M. Éméric-David détermine dans le quatrième paragraphe (p. lxxx-ciij) le sens que l'on attribuait jadis aux mots Fable, Énigme, Allégorie, Symbole, Emblème, Mythe, Mythologie. Ensuite il invoque le témoignage de l'antiquité classique pour prouver le caractère symbolique des traditions religieuses du polythéisme grec. Ce sont les stoïciens en général, c'est Denys d'Halicarnasse, Strabon, Plutarque, Pausanias, Lucien, Maxime de Tyr, enfin plusieurs Pères de l'Église qui lui donnent la preuve de son opinion. Il insiste principalement sur plusieurs passages de saint Clément d'Alexandrie : « Tous ceux « qui se sont occupés de choses divines, tant barbares que Grecs, ont « caché les principes des choses, et n'ont montré la vérité que sous le voile « des énigmes, des symboles, des allégories, des métaphores[1]..... Le lion, « le bœuf, le cheval, le scarabée, sont des symboles[2]. » Un siècle aupara-

[1] S. Clem. Alex. *Strom.* lib. V, tom. II, Opp. ed. Potter. p. 658 : Πάντες οὖν, ὡς ἔπος εἰπεῖν, οἱ θεολογήσαντες, βάρβαροί τε καὶ Ἕλληνες, τὰς μὲν ἀρχὰς τῶν πραγμάτων ἀπεκρύψαντο· τὴν δὲ ἀλήθειαν αἰνίγμασι καὶ συμβόλοις, ἀλληγορίαις τε αὖ καὶ μεταφοραῖς, καὶ τοιούτοισί τισι τρόποις παραδεδώκασιν. — [2] Nous faisons ob-

vant Plutarque avait dit : « L'ancienne physiologie, non-seulement des « Grecs, mais des barbares, n'était autre chose qu'une explication de la « nature, enveloppée de fables, une théologie mystérieuse, cachée sous des « énigmes et des allégories, de telle manière que la multitude sans instruc- « tion saisissait plus facilement ce qu'on lui disait que ce qui était caché, « tandis que les esprits clairvoyants soupçonnaient quelque chose d'impor- « tant sous les voiles qu'on leur montrait[1]. »

Déjà on voit la conséquence que l'auteur va déduire de ces passages : « Si les fables sont des énigmes religieuses, les dieux mythologiques ne sont « donc pas les véritables dieux de la religion grecque ; il est des divinités « cachées sous ces enveloppes mystérieuses. » Il y eut enfin chez les Grecs des dieux réels et des dieux symboliques ou mythologiques ; il y eut aussi un culte direct qui s'adressait aux dieux réels et un culte symbolique qui s'adressait aux dieux fictifs, mais dont au fond les dieux réels étaient toujours l'objet.

Dans le cinquième paragraphe (p. civ - cxxx), M. Éméric-David développe cette conséquence et commence à en faire l'application. « Si les « fables, dit-il, sont des énigmes religieuses, chacun de ces récits renferme « une pensée. Un mot est caché sous l'énigme ; c'est ce mot qui doit nous « faire connaître l'esprit de chaque fable, la signification de chaque symbole, « la nature de chaque divinité. » Ce mot, suivant l'auteur, est unique en ce qui concerne chaque dieu. S'il s'agit, par exemple, d'Apollon, c'est le soleil qui est la divinité réelle ; Apollon est le dieu symbolique ; par conséquent ce mot, *Apollon est le soleil,* doit tout expliquer. Soit que les fables parlent d'Apollon, fils de Jupiter et de Latone, d'Apollon médecin, augure, berger, élève de Thémis, ce même mot doit offrir la clef de toutes les énigmes ; il doit non-seulement donner l'interprétation de toutes les légendes et de tous les symboles, mais encore dévoiler l'esprit des fêtes publiques et même celui du culte secret en tout ce qui peut concerner le même dieu. « Si ce mot est juste, tout ou presque tout « s'éclaircira ; s'il est inexact, le vice sera bientôt reconnu. » Ce principe devient un des moyens de l'auteur pour montrer que les dieux réels n'étaient ni des fétiches, ni des hommes, ni des génies, ni, dans l'opinion des Grecs, des attributs d'une intelligence pure ou des portions d'un Dieu Tout. La réfutation de ces systèmes forme la plus grande partie du cinquième paragraphe.

Dans le sixième (p. cxxxj - clxviij), l'auteur cherche à prouver que ces dieux étaient les substances élémentaires et les corps célestes. « Le soleil,

server toutefois que dans le passage cité, *ib.*, p. 670 *sq.*, saint Clément ne parle que du langage symbolique et peut-être aussi de l'écriture sacrée des Égyptiens. —[1] Plutarch. ap. Euseb. *Præpar. evang.* lib. III, cap. I, p. 83, c. : Ἡ *παλαιὰ φυσιολογία* καὶ *παρ'* Ἕλλησι καὶ *βαρβάροις λόγος ἦν φυσικὸς ἐγκεκαλυμμένος μύθοις*, κ. τ. λ.

« dit-il, dont la terre sollicite les rayons, la lune et les astres dont les mou-
« vements se combinent avec ceux de l'astre du jour; le feu qui dissout et
« consume tous les corps; l'air au sein duquel naissent et se régénèrent
« tant de milliers d'êtres vivants; l'eau qui mugit, se précipite et se réduit
« en vapeur, sans que son existence en soit altérée; la terre qui décompose
« les corps et en forme des êtres nouveaux : toutes ces parties du monde pa-
« rurent aux Grecs des êtres d'une nature supérieure à la leur, et ils en firent
« des *Théoi*, des dieux. » Ces dieux, suivant l'auteur, furent représentés dans le culte par des personnages fictifs, sous les noms et les formes desquels on les adora. Toutes les substances naturelles pouvant être considérées sous différents aspects et paraissant exercer tantôt une puissance active tantôt une force passive, furent représentées simultanément par une ou plusieurs divinités mâles et femelles. Le nombre de ces créations se multiplia à l'infini, par la raison que, suivant l'expression d'un des Pères de l'Église[1], on adora non-seulement les éléments dans leur totalité, mais encore les *fractions des éléments*. Ainsi, le feu éthéré, dieu suprême, fut représenté par Uranus, par Vénus Uranie, par Zeus ou Jupiter; le feu terrestre, par Vesta ou par Vulcain; la Terre, par Cérès, Ghé, Cybèle ou d'autres déesses; le soleil, par Apollon, Mercure et Bacchus. Le culte direct, adressé aux dieux réels, et le culte symbolique, dont les divinités mythologiques étaient l'objet, se perpétuèrent concurremment jusqu'à l'extinction du paganisme.

Nous avons extrait ces passages des septième et huitième paragraphes de l'introduction. Il nous reste à parler des dogmes qui, suivant le système de M. Éméric-David, faisaient de l'hellénisme une véritable religion. Dans le neuvième paragraphe (p. ccxx - cclxxj), l'auteur en reconnaît sept, dont il s'attache à prouver la réalité. Il les classe de la manière suivante : 1° Existence d'un dieu suprême. 2° Éternité de la matière. 3° Existence d'une âme universelle, émanée du dieu suprême et divisée en autant d'âmes particulières qu'il existe dans la nature d'êtres individuels. 4° Divinité des éléments et des corps célestes. 5° Immortalité de l'âme humaine. 6° Liberté de l'homme et jugement après la mort. 7° Métempsycose et bonheur éternel de l'âme après ses dernières purgations.

Dans le dernier paragraphe (p. cclxxij - cclxxxvij), voulant prouver par un exemple particulier comment sa doctrine peut s'appliquer à l'interprétation des monuments, l'auteur fait choix de la légende de Mercure, une des plus compliquées et des plus obscures de la mythologie. Il rappelle la naissance de ce dieu, ses formes, ses aventures, ses fonctions, ses attributs; et il pense que tout s'explique par ce seul mot : « Mercure est une image du soleil, en

[1] Athenag.

« tant que cet astre va tous les jours d'un horizon à l'autre, et tous les six « mois d'un tropique à l'autre. »

Nous avons fait connaître les bases du système de M. Éméric-David, en nous servant autant que possible des termes mêmes employés par le savant auteur. Écrit d'un style animé et pur, son ouvrage, riche en connaissances mythologiques, offre une lecture attachante, et il ne sera pas consulté sans fruit par les esprits méditatifs. Les idées de l'auteur, habilement présentées, sont toujours ingénieuses; nous craignons seulement que leur application aux études archéologiques ne rencontre quelques difficultés. Nul doute qu'il n'y ait eu dans l'âme religieuse des Hellènes, à toutes les époques de leur civilisation, un mouvement fort au-dessus de l'adoration de simples idoles; mais quelques personnes seront tentées de croire que les monuments de l'art, tels qu'ils nous sont parvenus, se rapportent plutôt aux dieux fictifs, aux croyances populaires, aux traditions consacrées et embellies par les poëtes, qu'à ce culte mystérieux, se dérobant aux regards, par lequel l'auteur voudrait expliquer les bas-reliefs, les médailles, les monuments de tout genre. Les peintres, les sculpteurs du siècle de Périclès, quand ils représentaient Vénus, pensaient-ils beaucoup à l'âme du monde, aux hypothèses cosmogoniques, à la force génératrice, à l'humide, principe de tout? N'est-il pas plus naturel de supposer que, sans s'embarrasser d'une métaphysique ardue, ils choisissaient dans la nature qui les environnait les formes les plus belles, et que par la réunion de ces formes, inspirés par leur génie, ils créaient la déesse des grâces, divinité fictive sans doute, mais séduisante, parce qu'elle était passionnée comme les mortels? Dans les productions de l'art comme dans la plupart des poëmes, les dieux ne sont-ils pas toujours assimilés à la nature humaine (ἀνθρωποφυεῖς)? Ne faut-il pas, pour interpréter les monuments avec succès, étudier, suivre, adopter pour ainsi dire les idées, vraies ou fausses, de ceux qui les ont produits? Nous essaierons peut-être de discuter ces diverses opinions dans un second article par lequel nous terminerons l'analyse de l'important ouvrage de M. Éméric-David.

HASE.

Antichità della Sicilia, esposte ed illustrate per Dom. lo Faso Pietrasanta, *duca di Serradifalco; volume II°, Antichità di Selinunte,* tav. I-XXXV, p. 1-108, Palermo, fol. 1834.

Le volume dont nous annonçons la publication appartient à une série

de travaux sur les antiquités de la Sicile, qui formera l'ensemble le plus magnifique, le plus véritablement digne et de l'importance des monuments originaux et de l'état actuel de la science, qui ait encore été entrepris. Dans l'ordre de la publication, tel qu'il avait été fixé par l'auteur, d'après la marche qu'il comptait suivre, en partant de *Ségeste* et s'arrêtant à *Solonte*, ce volume, consacré aux *antiquités de Sélinonte*, devait venir après celui qui contiendra les *antiquités de Ségeste*. Mais les fouilles entreprises, sous la direction de l'auteur lui-même, dans le *théâtre de Ségeste*, n'ayant pas encore produit tous les résultats qu'on est en droit d'en attendre, il convenait d'ajourner la publication de cette partie de l'ouvrage, jusqu'au moment, bien peu éloigné sans doute, où nous devrons à M. de Serradifalco un travail aussi neuf et aussi complet que possible sur le *temple* et sur le *théâtre de Ségeste*. D'un autre côté, l'extrême intérêt qui s'attachait à la découverte récente de cinq nouvelles métopes appartenant à l'un des *temples de Sélinonte*, découverte opérée aussi par les soins de M. de Serradifalco[1], faisait à l'illustre antiquaire une obligation de publier ces précieux débris de la sculpture grecque, qui étaient encore inédits. Tels sont les motifs qui l'ont porté à faire paraître ce second volume avant le premier, et pour lesquels il est bien sûr d'obtenir, non-seulement l'assentiment, mais encore la reconnaissance de tout ce que l'Europe renferme d'hommes amis de l'art et de l'antiquité. Qui ne sera en effet charmé de connaître, par des dessins exécutés avec autant de soin que de talent, et par des explications pleines de goût, de savoir et de raison, des monuments inédits d'antiquité grecque, du premier ordre, sous tous les rapports? Qui ne se félicitera d'en devoir la jouissance au généreux patriotisme, au zèle éclairé d'un homme, tel que M. le duc de Serradifalco, qui joint les talents d'un artiste aux connaissances d'un antiquaire, et qui semble avoir consacré toutes ses facultés à l'illustration des monuments antiques de son pays? Enfin, qui ne s'applaudira d'obtenir, avec les prémices de ces admirables sculptures de Sélinonte, si heureusement retrouvées, si fidèlement rendues, la certitude que tout ce qui reste encore de monuments de l'art antique à la Sicile, sera publié avec le même soin, après avoir été recueilli avec le même culte pour le pays et pour la science? Les volumes qui suivront, consacrés chacun à l'une des villes antiques de la Sicile, offriront les antiquités *d'Agrigente, d'Acræ, de Syracuses, de Catane, de Taormine, de Tyndaris* et *de Solonte*, et lorsque cette superbe suite de travaux, dont nous savons que l'auteur s'occupe assidûment depuis plusieurs

[1] Voy. une *lettre* de M. de Serradifalco, où il annonce cette importante découverte; elle est adressée à M. le professeur Éd. Gerhard, et insérée dans le *Bullet. dell' Instit. archeol.* 1831, p. 177-81.

années à réunir les matériaux et à perfectionner les instruments, sera parvenue à son entier achèvement, M. de Serradifalco pourra se flatter avec justice d'avoir élevé seul, et de ses propres mains, en l'honneur de son pays, un monument jusqu'ici encore sans égal, et d'avoir ainsi ajouté aux noms illustres de Biscari et de Torremuzza un autre nom, non moins digne d'être consacré dans les fastes de la science et dans la reconnaissance de la Sicile.

Le volume dont nous allons offrir un compte sommaire à nos lecteurs est divisé en trois parties. La première contient un précis de l'histoire de Sélinonte, dont les principaux résultats sont d'accord avec le travail récemment publié par un savant Allemand, M. H. Reinganum, sur *Sélinonte et son territoire* [1]; ce qui fait que nous ne nous arrêterons pas sur cette partie de l'ouvrage, qui n'offrirait rien d'assez neuf à nos observations. La seconde partie, consacrée à la description architectonique des sept temples antiques de Sélinonte, et la troisième, destinée à faire connaître les sculptures provenant de la décoration de trois de ces temples, méritent au contraire un examen détaillé, à raison des particularités nouvelles et importantes de l'histoire de l'art qu'elles signalent à notre attention. C'est aussi sur ces objets que nous appellerons principalement celle de nos lecteurs, qui n'ont peut-être pas oublié l'aperçu que nous leur avons donné, en 1829, des résultats des premières découvertes opérées à Sélinonte [2], et qui nous dispensera de revenir sur le même sujet, sauf quelques rectifications dues au travail du nouvel antiquaire, et dont il sera nécessaire de tenir compte.

On sait que les monuments de Sélinonte occupent deux localités différentes de la ville antique, comme ils répondent à deux époques distinctes de son histoire. L'acropole, qui fut le siége primitif de la colonie grecque, et qui, après la destruction de Sélinonte par les Carthaginois, en l'an 409 avant notre ère, offrit à l'établissement d'Hermocrate l'emplacement le plus favorable, conserve encore son enceinte de murailles, construite en partie de débris de *colonnes, d'architraves* et de *corniches* [3], qui appartient évidemment à cette seconde période; et, dans les quatre temples situés au centre du plateau, des monuments non moins authentiques de la première, de celle qui embrasse, dans une durée d'un peu plus de deux siècles, le cours entier de la prospérité de Sélinonte. La colline, séparée de celle-là par le Belici, le fleuve Hypsas des anciens, avait reçu les développements successifs de la cité antique; et il en reste, à cette même place, trois tem-

[1] *Selinus und sein Gebiet, eine Abhandlung der Erd-und Voelkerkunde Siciliens,* von H. Reinganum, Leipzig, 1827, 8°. — [2] Voy dans le *Journ. des Sav.* juillet 1829, p. 387-401, l'analyse que nous avons donnée de l'ouvrage des architectes anglais Harris et Angell, et de celui de MM. Hittorff et Zanth sur les antiquités de Selinonte. — [3] *Antich. di Selin.* p. 13, tav. II, lettera I.

ples, l'un desquels, supérieur dans presque toutes ses dimensions à tout ce que la Grèce antique dut posséder d'édifices du même genre, n'avait pas encore reçu son entier achèvement, à l'époque fatale de la destruction de Sélinonte : en sorte que l'histoire de cette ville se trouve écrite, pour ainsi dire, dans ses monuments, tout imparfaits et mutilés qu'ils nous apparaissent maintenant, par l'effet de tant de causes qui en ont conjuré la ruine. Je suivrai, dans la description de ces monuments, l'ordre que je viens d'indiquer, celui que s'est prescrit notre auteur, et qui se trouve d'accord avec la marche même de l'histoire, à la fois dans le développement de Sélinonte et dans le progrès de l'art. Je commencerai par les antiquités de l'acropole; et j'aborderai ensuite celles de la cité proprement dite. Une vue générale du terrain, prise de l'acropole, et traitée d'une manière pittoresque, forme la première planche du recueil; les deux suivantes offrent le plan réduit des localités antiques rapportées sur ce terrain, et le plan des sept temples désignés par les lettres A, B, C, D, E, F, G, réunis sur la même planche et dessinés sur la même échelle; de manière qu'on puisse embrasser d'un seul coup d'œil les rapports et les différences de ces monuments d'une même cité grecque.

Le temple A n'offrant rien de particulier dans sa construction et dans les débris qui en restent, ne mérite pas qu'on s'y arrête. Mais il n'en est pas de même de l'édifice B, qui a déjà donné lieu, dans ce journal même[1], à des observations qui se trouvent aujourd'hui pleinement justifiées par le fait des nouvelles recherches dues à M. de Serradifalco. Cet édifice est celui qui avait été retrouvé d'abord par MM. Zanth et Hittorff, et dont la restauration, conçue dans le système de l'architecture coloriée, nous avait paru, dans son ensemble et dans ses détails, sujette à plus d'un doute légitime et à d'assez graves difficultés, à cause de l'emploi arbitraire et hypothétique des éléments de cette restauration empruntés à des monuments de tout ordre, de la Sicile et d'ailleurs. Toutefois, en exprimant alors nos doutes, avec toute l'estime que nous inspirait le travail des deux architectes, nous admettions le principe d'architecture polychrome qui avait servi de base à ce travail, et nous ne faisions aucune difficulté de regarder comme avéré, sur la foi de M. Hittorff et de son habile collaborateur, le fait même d'un temple *d'ordre ionique,* avec un *entablement dorique,* bien que cette particularité nous parût fort singulière, et que le savoir des deux architectes, qui assuraient l'*avoir retrouvé dans plusieurs monuments de l'antiquité, et particulièrement de la Sicile,* nous eût déjà semblé en défaut sur ce point, attendu que nous n'en connaissions, et qu'il n'en existe réellement

[1] Voy. *Journ. des Sav.* juillet 1829, pag. 400, 401, et juillet 1833, p. 436-438.

en Sicile et ailleurs, qu'un seul exemple, dans le monument assez équivoque qui porte le nom de Théron, à Agrigente. Du reste, nous signalions à nos lecteurs, et d'après le travail de MM. Zanth et Hittorff, et d'après nos propres observations, puisque nous avions visité nous-même l'emplacement de Sélinonte en 1827, l'état de ruine si avancé de l'édifice en question, dont il ne subsistait, avec les fondements, que la partie inférieure des deux murs d'un angle de la cella, et quelques débris bien imparfaits de la construction et de l'ordre même, sans aucun des éléments de la façade; et ce n'est pas notre faute si, après ces avertissements donnés à deux reprises, on a persisté à voir, dans le prétendu *temple d'Empédocle*, restauré par M. Hittorff, un édifice réel, d'*ordre ionique*, avec un entablement orné de *triglyphes doriques*, colorié dans tous ses détails, et décoré en outre de peintures historiques sur mur. Or, toutes ces méprises, ou du moins toutes ces illusions, viennent de se dissiper à l'apparition du travail exact et sévère de M. de Serradifalco. Au lieu d'un *temple ionique tétrastyle*, que nous avait donné M. Hittorff, c'est un *temple dorique in Antis* [1]; conséquemment, la supposition d'un *édifice ionique avec entablement dorique* tombe d'elle-même, et avec elle disparaît une grave contradiction dans les doctrines de l'art antique. De plus, tous les éléments de l'élévation, qui ont été retrouvés sur place et transportés au musée de Palerme, pour y servir de pièces justificatives, s'y montrent coloriés, d'après des règles communes à tous ces édifices, parfaitement d'accord entre eux, ainsi qu'avec le témoignage de Vitruve, mais tout à fait en opposition avec la restauration arbitraire de M. Hittorff; et l'on en pourra juger d'après le détail que nous allons donner des membres coloriés, et de la manière dont les couleurs y sont distribuées; car ce détail devient un élément précieux et authentique de cette question d'architecture coloriée, qui, aujourd'hui plus que jamais, a besoin d'être réduite à ses véritables termes et renfermée dans ses justes limites.

Le chapiteau d'ante dorique, retrouvé en entier, avec tout l'entablement et une partie du fronton, a donné les résultats suivants [2]: l'entablement entier et les antes étaient revêtus d'une couche mince de stuc, d'un

[1] Je remarque ici que M. Hittorff avait donné, sur sa planche XVIII, les fragments d'un entablement dorique trouvés près des ruines de l'édifice B, lequel entablement appartenait à cet édifice même; ce qui demeure maintenant prouvé par l'identité des fragments dont il s'agit avec ceux que publie aujourd'hui M. de Serradifalco. Cependant M. Hittorff s'était déterminé pour la restauration d'un temple ionique, d'après une volute retrouvée ici, sans doute accidentellement, et sans tenir aucun compte de cet entablement dorique qui attestait suffisamment l'existence, à cette même place, d'un édifice dorique. — [2] *Antichità di Selin.* p. 15 et 29; voy. aussi p. 85, not. 47.

jaune très-clair, et tous ses membres étaient *peints ;* savoir, en *rouge,* le listel de la corniche, celui des mutules et celui de l'architrave; en *bleu d'azur*, les mutules, les triglyphes et le listel des gouttes; en *noir,* les canaux des triglyphes, et en *blanc,* les gouttes des mutules et des triglyphes. Or, ces couleurs, le *jaune,* le *rouge,* le *bleu d'azur,* le *noir* et le *blanc*, sont, avec le *vert,* les seules couleurs qui aient été employées dans l'antiquité grecque, toujours appliquées à peu près de la même manière, et distribuées généralement sur les mêmes membres d'architecture. Ce fait, que nous trouverons bientôt vérifié sur d'autres monuments de Sélinonte, a été constaté par un examen attentif des édifices de l'Attique et du Péloponèse; et il s'accorde, en ce qui concerne les triglyphes, enduits de *cire bleue, cera cærulea,* avec la doctrine de Vitruve. Sur d'autres points du domaine de la civilisation grecque, dans les ruines de Cyrène, il a été retrouvé des édifices dont l'entablement dorique a offert pareillement des *triglyphes peints en bleu,* avec les listels *coloriés en rouge* [1]; et cet exemple a été cité tout récemment par l'illustre M. Boettiger[2], à l'appui des observations qu'un habile architecte danois, M. Semper, a publiées *sur la sculpture et l'architecture polychrômes des anciens* [3]. Que l'on rapproche maintenant de ces résultats, positivement acquis à la science, les détails de la restauration du temple d'Empédocle, telle que nous l'a présentée M. Hittorff, avec l'*architrave* coloriée en *jaune,* les *listels* de la corniche et de la frise alternativement *jaune* et *rouge*, les *triglyphes jaunes*, avec les *mutules* et les *gouttes bleues*, pour ne parler ici que des principaux membres de l'entablement, et abstraction faite des ornements capricieusement distribués par la main de M. Hittorff sur toute la hauteur de l'architrave, dans le champ des métopes, et jusque sur les moulures de la cymaise; et l'on verra que, non-seulement cette distribution arbitraire des couleurs est contraire aux témoignages classiques, mais encore qu'elle se trouve démentie sur tous les points par les fragments réels qui subsistent de l'édifice antique. C'est ici une vérification facile à faire pour ceux de nos lecteurs qui auront à la fois sous les yeux, comme nous, l'ouvrage de MM. Zanth et Hittorff et celui de M. le duc de Serradifalco. Nous n'en dirons donc pas davantage sur ce sujet; mais tout en reconnaissant que le travail de l'antiquaire sicilien, fondé comme il l'est sur des éléments positifs, sur des preuves matérielles [4], mérite à cet égard toute con-

[1] Voy. dans l'ouvrage des frères Beechey, *Expedition to explore the northern Coast of Africa, and an Account of Cyrenaica,* London, 1828, la planche coloriée qui se trouve à la page 424. — [2] Dans son *Artistisch. Notizenblatt,* August, 1834, n° 15, p. 59. — [3] *Bemerkungen über vielfarbige Architectur und Sculptur bei den Alten,* S. 1-49, Altona, 1834. — [4] La manière dont

fiance, nous devons à MM. Zanth et Hittorff la justice de déclarer qu'à nos yeux ils n'ont que le tort, bien facile à concevoir et bien excusable, d'avoir employé, comme éléments d'une restauration hypothétique, à défaut des éléments réels qui leur manquaient, des fragments antiques qui étaient ailleurs à leur véritable place, et dont l'assemblage arbitraire constitue seul ici une œuvre d'imagination et de fantaisie, plutôt que de critique et de vérité.

A peu de distance du petit édifice qui vient de nous occuper, se trouvent les ruines du temple C, le plus considérable de ceux de l'acropole, et, suivant toute apparence, le plus ancien des temples doriques qui nous soient restés, dans la Sicile entière. Il est, comme la plupart de ces monuments, hexastyle-périptère; mais les particularités de son plan et de sa construction, c'est à savoir, sa forme excessivement allongée, avec un portique de dix-sept colonnes sur chaque face latérale; la différence de module, entre les colonnes du pronaos et du posticum, et celles des flancs, calculée apparemment pour rendre moins sensible la disproportion entre un péristyle de six colonnes de front et un autre de dix-sept, sur les côtés; la singularité des mutules qui n'occupent, au-dessus des métopes, que la moitié de l'espace qu'elles remplissent au-dessus des triglyphes, et qui n'ont conséquemment que trois gouttes, au lieu de six; toutes ces circonstances, jointes au style, si positivement archaïque, des sculptures des trois célèbres métopes retrouvées à la façade principale de ce temple, en font un monument unique dans son genre, par l'antiquité comme par la disposition, et du plus haut intérêt dans l'histoire de l'art. Le temple voisin, D, pareillement hexastyle-périptère, mais avec treize colonnes seulement sur les flancs, se recommande aussi par quelques particularités rares ou même tout à fait nouvelles, telles que l'espèce de banc qui règne le long des trois côtés de l'opisthodome, et l'extrême pesanteur de son entablement, dont la corniche offre la même particularité des demi-mutules, que nous avons précédemment indiquée, se recommande, disons-nous, à l'attention des historiens de l'art, comme un édifice d'une haute antiquité.

Nous sortons de l'acropole, pour observer, sur l'emplacement de la ville antique, trois autres temples, situés à peu de distance les uns des autres, à peu près sur la même ligne, et orientés dans la même direction. Le premier qui se rencontre, le plus près de la mer, le temple E, de forme hexastyle-périptère, avec quinze colonnes de flanc, avait eu ses métopes

s'exprime M. le duc de Serradifalco, page 15, ne laisse aucun doute à ce sujet : « Raccogliendo gli elementi, che questi ruderi apprestano, ci siamo studiati « di farne la ristaurazione, la quale quasi per intero risulta da' pezzi tutta- « via esistenti. » Voy. cette restauration, pl. VII.

lisses, sur le péristyle des faces latérales, mais ornées de sculptures de haut relief, au pronaos et au posticum; et c'est dans les ruines de cet édifice, qu'au mois de mai 1831, M. le duc de Serradifalco, dirigeant lui-même une fouille ouverte à ses frais, eut le rare bonheur de découvrir *cinq* de ces *métopes*, *deux* appartenant au posticum, et *trois* au pronaos, avec des débris plus ou moins informes d'autres sculptures, tels que des *têtes* et des *pieds* de marbre grec, provenant de la même décoration. Ce n'est pas encore ici le lieu ni le moment de nous occuper de ces précieux morceaux de sculpture grecque; nous devons terminer d'abord la description architectonique des édifices de Sélinonte. Mais nous dirons que ces métopes étaient tombées de manière à indiquer avec certitude la place qu'elles occupaient dans l'édifice antique, et que leur a assignée M. de Serradifalco, dans sa restauration, planche XV. Du reste, la forme générale de ce temple, et les détails de sa construction, prouvaient qu'il appartenait à une belle époque de l'art; notion qui se trouve tout à fait d'accord avec le style et l'exécution des sculptures qui le décoraient, aussi bien qu'avec l'emploi des couleurs dont il était peint, et qui ajouteront un nouvel et décisif exemple à tous ceux que nous possédions déjà, de *temples coloriés*, dans la haute antiquité grecque.

Le temple F, qui suit immédiatement, hexastyle-périptère, avec quatorze colonnes sur les côtés, un double portique sur la façade principale, une cella excessivement étroite et allongée, aux deux extrémités de laquelle se trouvent le pronaos et l'opisthodome, en forme de petites chambres quadrilatères enfermées dans le prolongement des murs de la cella, sans pilastres et sans colonnes, se reconnaît, à tous ces caractères, qui lui sont communs avec le temple C, de l'acropole; au module de ses colonnes, qui ont un peu moins de cinq diamètres; et à la hauteur extraordinaire de son entablement, qui surpasse, dans ces deux édifices, la moitié de la longueur des colonnes, se reconnaît, disons-nous, pour un dorique primitif, tel qu'il n'en existe pas d'autres exemples en Sicile et dans le reste de la Grèce. L'analogie de plan que fait ressortir M. de Serradifalco, entre ces deux temples, appartenant indubitablement à la première période de l'histoire de Sélinonte, et divers temples de l'Égypte, notamment ceux d'Edfu, d'El-Kab et d'Erment, est un fait grave et curieux qui se recommande à l'attention des antiquaires. A l'appui de cette analogie, déjà si remarquable, vient se joindre une autre particularité signalée aussi par notre auteur, celle de la corniche, ornée de *méandres* et de *feuillages*, d'un si faible relief, qu'il a dû être revêtu de peintures; ainsi que le prouvent des fragments qu'on en a recueillis, l'un desquels, colorié en *rouge*, en *jaune* et en *vert*, et soigneusement représenté par M. de Serradifalco, planche XX, lettre A,

devient un élément précieux et authentique de ce système de sculpture coloriée, qui semble avoir été conçu, dès une haute époque de l'antiquité grecque, à l'imitation des édifices égyptiens. C'est dans les ruines de ce même temple qu'avaient été trouvées par les deux architectes anglais, Harris et Angell, les deux demi-métopes, appartenant à la façade principale, et représentant des scènes de la *Gigantomachie* où figure Minerve; sculptures, dont le style hiératique, joint à une exécution plus savante, annonçait un progrès considérable de l'art, mais toujours d'une haute époque, et nous faisait connaître une école nationale, contemporaine de celle d'Égine, et digne de figurer sur la même ligne; école intermédiaire entre les productions du style primitif, telles que les trois métopes du temple C de l'acropole, et celles de la grande époque où l'art, resté fidèle à ses antiques traditions religieuses, avait acquis toutes ses ressources et développé toutes ses facultés. A cet égard encore, il y avait donc, entre les sculptures du temple F, toujours empreintes de la rigidité hiératique, autant que remarquables par le progrès si sensible qui s'y dénote dans le dessin et dans le travail, et les métopes du temple C de l'acropole, où se retrouvent tous les caractères de l'enfance de l'art, le même rapport qu'entre l'architecture des deux édifices, l'un et l'autre reconnus pour les deux plus anciens exemples qui nous soient restés du dorique grec; et l'on voit, par cette observation, combien l'art des Grecs avait suivi, sur les divers points de son domaine, une marche régulière dans les principales phases de son développement.

A deux cents palmes au nord du temple précédemment décrit, gissent, en un énorme monceau, les débris gigantesques d'un autre temple, un des plus vastes, si ce n'est même le plus considérable de tous ceux de l'antiquité grecque, le temple qui dut être dédié à *Jupiter Olympien*. Supérieur en longueur, même à *l'Olympïeion* d'Agrigente, auquel il ne cède que de très-peu de chose en largeur et dans le diamètre des colonnes, il le surpasse de beaucoup par la disposition du plan, par l'isolement des colonnes et par l'énormité des masses dont il était construit. Sa forme est celle d'un octastyle pseudo-diptère hypæthre, avec dix-sept colonnes de flanc. Sa façade principale était décorée d'un double portique, au moyen de quatre colonnes alignées avec la troisième colonne de chacune des quatre faces. Le posticum était privé du double portique; mais il avait, comme le pronaos, deux antes et deux colonnes, alignées avec la quinzième colonne des ailes; de manière qu'il régnait, tout autour de la cella, un péristyle, large de deux entre-colonnements et d'un diamètre : ce qui est la disposition particulière et le caractère distinctif des

temples pseudo-diptères, suivant la définition de Vitruve [1]. Voilà donc un monument, tel que le grand temple de Magnésie et celui de Téos, bâtis par Hermogène à qui Vitruve attribue l'invention de cette forme d'édifices; et bien que Vitruve nous laisse ignorer l'âge de cet architecte, il paraît certain, d'après l'époque, positivement antérieure à l'an 409 avant notre ère, où fut construit le temple de Sélinonte, que cet édifice précéda d'au moins deux siècles celui qui vit s'élever, sous la direction d'Hermogène, les temples pseudo-diptères de l'Ionie [2].

L'importance de ce monument, qui était encore inédit, même après le travail de Wilkins [3], et qui devra occuper une grande place dans l'histoire de l'art, exige que nous nous y arrêtions encore quelques instants. L'intérieur de la cella renfermait un double rang de colonnes en prolongement des deux murs latéraux d'une espèce de sanctuaire, placé dans le fond du naos. Le diamètre de ces colonnes, qui gissent amoncelées sur le sol du temple, est inférieur à la moitié de celui des colonnes qui formaient le péristyle; et leur hauteur, en la supposant égale à celle qui résulte d'un peu plus de cinq diamètres, n'atteindrait pas encore à la moitié de celle des colonnes extérieures; d'où il suit qu'il y eut, dans l'intérieur du monument, un second ordre de colonnes, formant une galerie supérieure : notion conforme à celle des temples hypæthres, tels qu'on en possède un exemple, d'une si belle conservation, et de la même époque, dans le grand temple de Pæstum. Or, il subsiste encore quatre chapiteaux doriques, qui se distinguent de tous les autres, par leur forme, par la saillie extraordinaire de l'*échinus*, ou quart de rond, et par une espèce de gorgerin creusé au-dessous des annelets, qui se retrouve à deux des édifices de Pæstum et à un temple de Syracuses; et ces quatre chapiteaux, d'après leur dimension, ne peuvent, suivant la judicieuse observation de notre auteur, avoir appartenu qu'à l'étage inférieur des colonnades érigées dans l'intérieur de la cella. C'est en procédant toujours dans ses recherches avec la même sagacité, en recueillant partout avec le même soin les membres épars et jusqu'aux moindres débris de ce colossal édifice, et en s'aidant, pour suppléer à ce qui y manque, des analogies frappantes qu'offre le temple diptère et hypæthre de Pæstum, que M. de Serradi-

[1] Vitruv. III, 2, § 6, ed. Schn. — [2] M. de Serradifalco expose, pag. 82, 18), les motifs qui lui font regarder l'architecte Hermogène comme postérieur à Alexandre; et ces motifs nous semblent très-plausibles. — [3] Il suffit de jeter les yeux sur le plan et les détails qu'en a donnés Wilkins, dans ses *Antiquit. of Magn. Græc.* c. IV, pl. III, IV et V, pour se convaincre que l'architecte anglais avait pris, ici comme presque partout ailleurs, ses conjectures pour des réalités.

falco est parvenu à rétablir, par la pensée et par le dessin, l'*Olympieion* de Sélinonte, et à en offrir une restauration aussi satisfaisante qu'il était permis de l'espérer et possible de l'obtenir. Pour compléter l'intelligence de ce grand monument, et pour achever de marquer la place qu'il doit tenir dans l'histoire de l'art, M. de Serradifalco rappelle les circonstances historiques au milieu desquelles il fut élevé, sans avoir pu parvenir à son entier achèvement : destinée qui lui fut commune avec l'*Olympieion* d'Agrigente; et, dans une suite de notes instructives, il met en regard les principaux temples de l'antiquité grecque, à commencer par le célèbre *Olympieion* d'Athènes, de manière à montrer quelle fut, dans ce genre de monuments sacrés, la marche générale de l'art grec, depuis l'époque des Pisistratides, jusqu'à celle où les désastreuses victoires des Carthaginois en Sicile déterminèrent la chute d'Agrigente et de Sélinonte. Toute cette partie du travail de notre auteur, puisée aux meilleures sources, offrirait bien peu de prise à la critique, sauf quelques inexactitudes dans les noms propres, qui ne sont peut-être elles-mêmes que des fautes d'impression, et qui ne méritent pas d'être relevées. Mais il s'est glissé dans les notions relatives à l'*Olympieion* d'Athènes une erreur un peu plus grave, et que je prendrai la liberté de signaler à l'attention de M. de Serradifalco; parce que cette erreur, empruntée à l'excellent ouvrage de M. Quatremère de Quincy, pourrait encore se reproduire, à la faveur d'une pareille autorité; c'est au sujet de la reconstruction de l'*Olympieion* d'Athènes, entreprise aux frais d'Antiochus Épiphane, roi de Syrie. M. de Serradifalco oppose [1] le témoignage de Tite-Live [2], qui attribuerait cet ouvrage à Persée, roi de Macédoine, il l'oppose, dis-je, à celui de Vitruve, qui nomme Antiochus Épiphane. Mais Tite-Live est d'accord sur ce point avec Vitruve; et d'autres témoignages antiques, tels que ceux de Polybe [3], de Velleius Paterculus [4] et d'Athénée [5], qui viennent à l'appui, ne permettent en aucune façon de douter que la tradition de l'antiquité ne fût unanime à cet égard. Ce ne peut donc être que par erreur que le nom de Persée, roi de Macédoine, ait été substitué par M. Quatremère de Quincy [6] à celui d'Antiochus Épiphane, roi de Syrie; cette erreur, commise d'abord par Casaubon [7], avait été corrigée par le savant traducteur français de Strabon, Laporte du Theil [8]; et je fais cette observation pour avoir occa-

[1] Pag. 84, not. 26. — [2] Tit. Liv. XLI, 20, et non XI, 4, 20, comme porte l'indication de M. de Serradifalco. — [3] Polyb. XXVI, x. — [4] Vell. Patercul. I, 10, I. — [5] Athen. V, p. 194, A, c. XXI, p. 248, Schw. Ce témoignage ne faisant que reproduire le texte de Polybe, ne constitue pas, à proprement parler, une autorité nouvelle. — [6] *Jupiter Olympien*, p. 378. — [7] *Sur* Strabon, IX, 396. — [8] Voy. la trad. franç. de Strabon, t. III, p. 380, not. 1. La correction du mot

sion de dire que toutes les notions relatives à l'*Olympieion* d'Athènes ont été soumises par l'illustre M. Jacobs à un examen critique [1], qui semblait n'avoir rien laissé à désirer, et qui vient d'être encore enrichi par le travail d'un exact et savant antiquaire, M. Rathgeber [2].

Je terminerai la description des temples de Sélinonte, comme le fait notre auteur lui-même, par les considérations qu'il y ajoute, sur l'origine et le goût de l'architecture polychrome, dont ces monuments nous donnent seuls encore, entre tous ceux de l'antiquité grecque que nous possédons, les notions les plus claires et les plus précises; car l'importance que cette question s'est acquise depuis quelques années me fait une obligation de consigner ici les résultats des travaux de M. de Serradifalco, tels que les lui a suggérés l'observation la plus attentive des édifices de Sélinonte.

Partant de cette idée, aujourd'hui généralement admise, que l'architecture des Grecs dériva tout entière, comme nous l'enseigne Vitruve, du système de la construction en bois, et conséquemment que cette architecture différa essentiellement dans son principe de celle de l'Égypte, M. de Serradifalco est d'avis que les artistes grecs purent cependant puiser d'assez bonne heure à cette source quelques éléments partiels qu'ils approprièrent à leur système; et parmi ces emprunts faits à l'Égypte par l'art des Grecs, il comprend l'usage d'enluminer de couleurs diverses certaines parties des édifices; d'où résulta le goût de l'architecture polychrôme. Il trouve que ce goût était d'accord avec l'usage des simulacres apportés primitivement de l'Égypte, lesquels étaient tous *de bois*, et *coloriés*, ou *vêtus d'étoffes réelles;* et il observe enfin que la seule nécessité de préserver des injures du temps et des intempéries des saisons des temples construits en bois aurait dû porter les Grecs à les enduire de couleurs, même indépendamment de l'exemple de l'Égypte. Sur tous ces points, les idées de notre auteur, qu'il a eu le soin de justifier par de nombreux témoignages, nous semblent répondre aux plus saines doctrines de l'antiquité, comme elles se trouvent d'accord avec les meilleures observations de la science moderne; et nous nous permettrions d'apporter seulement quelques restrictions à l'usage que fait notre auteur de certaines notions empruntées à M. Hittorff, en renvoyant aux observations que nous avons publiées nous-même dans ce journal [3].

Maintenant, ce qui résulte, avec toute évidence, de l'examen des édi-

ἀναθεὶς en Ἀντίοχος, proposée par Laporte du Theil, est approuvée par M. Rathgeber.

[1] Dans l'*Amalthea,* tom. II, 247-251. — [2] Voy. dans l'*Allgem. Encyclopæd.* les divers articles de M. Rathgeber concernant les *Olympieia* de la Grèce, particulièrement au mot *Olympieion zu Athen*, p. 192-207. — [3] Voy. nos ob-

fices de Sélinonte, quatre desquels, sur sept, avaient été certainement coloriés, savoir, les temples B et C, de l'acropole, les temples E et F, de la ville, c'est que l'art des Grecs en Sicile, comme dans la Grèce même, n'employa généralement, dans ce système de décoration, que *six* couleurs, le *blanc,* le *noir* ou le *gris,* le *bleu d'azur,* le *rouge,* le *jaune* et le *vert;* or, ces six couleurs sont précisément celles qui se retrouvent, employées de la même manière, dans les édifices de l'Égypte et de la Nubie : d'où il suit que l'exemple de l'Égypte ne pouvait avoir été sans quelque influence sur ce goût d'architecture polychrome des Grecs ; et j'ajoute que les mêmes couleurs sont aussi celles qui se rencontrent dans les peintures des tombeaux étrusques [1]. En second lieu, bien que les faits recueillis jusqu'ici à Sélinonte et ailleurs ne constituent pas encore les éléments d'une théorie générale, qui permette de décider quels étaient les membres architectoniques qui se coloriaient constamment d'une certaine manière, et quelles étaient les couleurs qui s'appliquaient de préférence à telle modénature plutôt qu'à telle autre, il résulte pourtant du choix et de la distribution des teintes colorées, telles qu'on les observe à Sélinonte, et telles aussi qu'on les retrouve sur d'autres points de la Grèce antique, que les *listels* de l'architrave et ceux de la corniche étaient toujours coloriés *en rouge;* les *mutules*, *en bleu,* avec les *gouttes blanches;* les *triglyphes,* pareillement *en bleu,* avec les *canaux noirs* et aussi avec les *gouttes blanches ;* et le *fond des métopes*, tantôt en *rouge*, tantôt et plus souvent en *bleu,* comme on le voit au temple E, de la ville, et comme on a pu l'observer à Athènes, à Égine et ailleurs : ce qui prouve qu'il y eut de bonne heure, chez les Grecs, comme en Egypte, un système convenu, un mode de décoration généralement usité, qui avait certaines règles fixes, et qui pourtant admettait certaines modifications de détail. Mais ce qui ne me paraît pas moins constant, c'est que cet emploi de couleurs locales, à teintes plates, sans dégradation ni mélange, ayant pour objet principal de détacher certains membres, ou de suppléer certains détails d'architecture, et d'ajouter au relief et à la saillie des formes, sans nuire à l'harmonie de l'ensemble, resta toujours contenu dans les limites d'un goût pur et sévère, et qu'il n'admit jamais cette surcharge d'ornements, cette surabondance de peintures sur mur, qui signalèrent la chute de l'art, et qui appartinrent à la dernière époque de l'antiquité. A plus forte raison, ne saurait-il être question ici de pein-

servations concernant la *peinture sur mur chez les anciens, Journ. des Sav.* 1833, juin, juillet et août.

[1] Voy. l'observation que j'avais faite à ce sujet, dans mon *Cours d'Archéologie,* p. 151.

tures proprement dites, exécutées sur des murailles de temples, dont je n'ai pas besoin de dire qu'il n'a pas été retrouvé à Sélinonte le moindre vestige sur place, non plus que dans les témoignages de l'histoire.

Il me resterait à rendre compte des sculptures, qui forment la troisième et la plus importante partie de l'ouvrage de M. de Serradifalco; mais le peu d'espace que j'ai encore à ma disposition me force à réduire cette partie de mon analyse à l'indication la plus succincte. Des métopes, qui avaient servi à la décoration de trois temples de Sélinonte, et qui toutes se trouvent réunies ici, et représentées avec la plus scrupuleuse fidélité, celles du temple C, de l'acropole, appartenant à la plus haute époque de l'art grec, et celles du temple F, de la ville, provenant d'une école contemporaine de l'école d'Égine, étaient déjà connues par des publications antérieures; et la description que nous en avons donnée, dans ce journal, nous dispense d'y revenir; d'autant plus que l'interprétation nouvelle, proposée par notre auteur, est conforme sur tous les points aux idées que nous avions exposées nous-même, en ce qui concerne le sujet et le style de ces sculptures. Nous nous bornerons donc à signaler à l'attention de nos lecteurs les cinq métopes nouvellement découvertes au pronaos et au posticum du temple E, et publiées aujourd'hui pour la première fois par M. de Serradifalco. Et d'abord, il devra nous être permis de rappeler que l'existence de deux de ces métopes, appartenant au posticum et entrevues sous un amas de décombres par les deux architectes anglais Harris et Angell, avait fixé notre attention, dès le temps que nous visitions les ruines de Sélinonte, et plus tard, à l'époque où nous rendions compte, dans ce journal, des découvertes déjà opérées dans cette localité si célèbre. Nous avions même cru devoir en faire expressément mention, dans une espérance qui se trouve aujourd'hui réalisée, et en des termes que nous nous permettons de reproduire[1] : « Il est donc important de consigner ici un renseigne-« ment qui donnera peut-être quelque jour l'idée d'entreprendre en cet « endroit, et, s'il est possible, dans d'autres parties de ce sol si riche et « tout vierge encore de l'antique Sélinonte, des fouilles qui ne pourraient « être que du plus grand intérêt pour l'art et pour l'érudition. » Or, c'est ce renseignement qui a servi de guide à M. de Serradifalco; et le vœu que nous formions, en recevant son accomplissement des mains de cet illustre et généreux antiquaire, a produit ainsi un fait qui a dignement répondu à ses soins et surpassé même notre attente. Les deux métopes,

[1] *Journ. des Sav.* juillet 1829, p. 398 : voy. aussi, p. 399, ce que nous disions par conjecture des bas-reliefs du troisième temple, celui-là même duquel il s'agit, lesquels devaient offrir, s'il était possible de les retrouver jamais, des éléments de l'histoire d'une école de l'art grec dans ses trois principales époques.

retirées des ruines du posticum, ont été suivies de trois autres, retrouvées à la façade principale; et le style de ces sculptures, qui appartiennent à la plus belle époque de l'art, a justifié l'idée que nous nous en étions formée d'avance, d'après l'avis donné par les architectes anglais.

Les sujets des deux métopes du posticum, telles que nous les offre M. de Serradifalco dans un dessin fidèle, pl. XXX et XXXI, sont des plus rares et des plus curieux qui nous restent de l'antiquité. La première, qui se trouve malheureusement dans un état de dégradation extrême, représente *Apollon* et *Daphné;* c'est un sujet que notre auteur assure avoir été *souvent répété sur d'anciens monuments*[1], mais sans qu'il en cite pourtant un seul exemple parmi les monuments que nous possédons; et quant à moi, j'avoue que je n'en connais qu'un seul, qui est un cippe sépulcral, d'époque romaine, très-basse, publié par Fabretti[2]. La seconde métope offre un *combat d'une Déesse* contre un *Personnage barbu, vêtu* et *armé;* groupe du plus haut intérêt, sous le rapport mythologique et sous celui de l'art, où notre auteur reconnaît *Minerve terrassant le géant Pallas;* c'est une interprétation heureuse et indubitable, qui nous procure, pour ces représentations tirées de la *Gigantomachie*, qu'on sait avoir été si familières à l'art antique, un type neuf et authentique, propre à justifier les ingénieuses et savantes conjectures que M. K. Ott. Müller a récemment exposées sur le même sujet en expliquant, par le *mythe des Pallantides*, les sculptures de la frise orientale du temple de Thésée[3]. Les *trois métopes* recouvrées en dernier lieu à la façade principale, et représentées par M. de Serradifalco, pl. XXXII, XXXIII et XXXIV, sont trois morceaux exquis de sculpture grecque, et par le sujet, et par le style, et par la conservation. On y voit, sur la première, *Actéon* déchiré par ses

[1] Pag. 206. 216.) — [2] Fabrett. *Inscript.* c. III, n. XXXVII, p. 186. La figure de *Daphné,* sculptée sur ce cippe, fait allusion au nom de la défunte, *Laberia Daphné,* suivant un usage antique connu par de nombreux exemples. En fait de monuments relatifs à *Daphné,* je n'oserais citer la pierre gravée d'Angeloni, publiée et expliquée par Beger, *Spicileg.* P. II, n. XII, p. 66-68, laquelle me paraît une gravure moderne. Quant à la *statue de Daphné,* portée de Rome à Constantinople, on ne la connaît que par le témoignage d'un écrivain grec anonyme, cité par Banduri et par Eckhel, *D. N.* VIII, 82. Je ne parle pas de la peinture d'Herculanum, tom. IV, tav. XXVII, où l'on a cru retrouver le sujet d'*Apollon* et *Daphné,* mais sans que les interprètes eux-mêmes aient partagé cette opinion, reproduite en dernier lieu par Millin, *Monum. ined.* tom. I, p. 282, not. 101. — [3] Voy. dans le recueil intitulé : *Hyperboreisch. Römische Studien für Archäologie,* Berlin, 1833, la dissertation de M. K. Ott. Müller, *Die erhobenen Arbeiten am Friese des Pronaos vom Theseustempel zu Athen, erklärt aus dem Mythus von den Pallantiden,* pag. 276-96; ajout. *Monuments de l'art antique,* publiés par le même, pl. XXI, n° 109, p. 11.

chiens, en présence de *Diane;* sur la seconde, *Jupiter* et *Sémélé;* sur la troisième, *Hercule* et la *reine des Amazones;* et l'on sent, par cette seule indication, concernant des sculptures de ce mérite, combien d'observations il y aurait ici à faire, si le défaut d'espace ne nous obligeait d'y renoncer; mais forcé de terminer ici notre analyse, c'est pour nous tout à la fois un devoir, un dédommagement et une consolation d'avoir à dire que la tâche de l'artiste et celle de l'antiquaire, dans l'appréciation de ces admirables sculptures, ont été remplies par M. de Serradifalco d'une manière aussi satisfaisante, aussi honorable pour son goût et pour ses lumières, qu'on avait droit de l'attendre de l'intérêt éclairé qu'il porte aux monuments antiques de son pays; et c'est encore, pour l'auteur de cet article, une obligation particulière, de témoigner à M. de Serradifalco la reconnaissance qu'il lui doit à plus d'un titre, en se rendant auprès de lui l'interprète de celle des antiquaires.

RAOUL-ROCHETTE.

Chronique d'Arras et de Cambrai, par Balderic, *chantre de Térouane, au XIe siècle, revue sur divers manuscrits, enrichie de deux suppléments, avec commentaires, glossaires et plusieurs Index, par le docteur* Le Glay. Paris, 1834, 1 vol. in-8°.

S'il fallait remonter aux causes qui, depuis quelques années, ont répandu le goût des investigations historiques et excité une heureuse émulation pour la recherche et l'explication de nos anciens monuments, soit d'art, soit de littérature, il serait juste de signaler, comme l'une des principales, le zèle qu'ont inspiré les distributions de médailles d'or, décernées annuellement par l'Académie des inscriptions, aux auteurs des travaux les plus remarquables ou les plus utiles sur nos antiquités nationales. Le soin que le gouvernement a pris de seconder cette heureuse impulsion, la formation de sociétés savantes qui s'appliquent spécialement aux études de ce genre, l'impression et la circulation de divers ouvrages écrits dans les vieux idiomes du pays, tout nous promet des résultats heureux et féconds.

La publication de la Chronique de Balderic me paraît déjà un gage du succès qu'il est permis d'espérer; ce travail me semble mériter, sous plusieurs rapports, d'être offert pour modèle aux littérateurs qui auront à

faire connaître les documents historiques, les chroniques du moyen âge. La Chronique de Balderic a été écrite dans la seconde moitié du XI^e siècle, d'après l'assertion de Colvener, qui en fut le premier éditeur en 1615; on a assez longtemps confondu ce Balderic avec son homonyme, qui vivait à peu près à la même époque, et qui fut évêque de Noyon; mais il a été démontré que le chroniqueur était seulement chantre de Térouane.

M. Le Glay fait observer avec raison que les bollandistes ont les premiers remarqué et détruit l'erreur qui attribuait cet ouvrage à l'évêque de Noyon; j'ajouterai, comme détail de justice littéraire, que ce fut le P. Bosc qui fit ce travail et le publia dans le tome II des saints du mois d'août. Dom Rivet, adoptant l'opinion du P. Bosc, la fortifia de nouvelles considérations, et ce point d'histoire littéraire ne peut plus donner lieu à contestation. Toutefois M. Le Glay a cru convenable d'avertir que M. Thierry, dans sa XVII^e lettre sur l'histoire de France, a loué l'auteur de la chronique d'avoir accordé, comme évêque de Noyon, une charte de commune aux habitants de cette ville, erreur qui était de peu de conséquence dans l'ouvrage de M. Thierry. Le recueil des Historiens de France avait accueilli l'opinion répandue par Colvener; au tome VIII, on lit que l'évêque de Noyon était l'auteur de la chronique; mais les continuateurs rétablirent dans le tome XI la vérité que les bollandistes avaient fait connaître. Une autre erreur que l'érudition investigatrice de M. Le Glay n'a pas manqué de signaler, c'est celle qui fut commise par les auteurs du recueil des Historiens de France, lorsque, au tome XI, ils avancèrent que les bollandistes, à l'aide de plusieurs manuscrits, avaient donné une bonne édition de cette chronique, avec de savantes remarques; cette édition n'a jamais existé : M. Le Glay donne à cet égard les détails convenables; il aurait pu ajouter que ce fut Gesquière qui releva la méprise, et qu'elle n'a pas été corrigée dans le recueil des Historiens de France.

On ne connaissait que l'édition de 1615 par Colvener; seulement divers fragments avaient été insérés dans les tomes VIII, X et XI du recueil des Historiens de France. Ces passages sont les plus importants, puisqu'ils concernent l'histoire, soit générale, soit particulière, et que le surplus est composé principalement de récits de miracles, de fondations de monastères, de détails hagiographiques, en un mot de spécialités relatives surtout à l'histoire ecclésiastique du pays.

Colvener et M. Le Glay rapportent divers témoignages très-honorables, accordés à l'auteur de la chronique par des littérateurs capables d'en juger le mérite : qu'il me soit permis de le recommander aux studieux amateurs de notre histoire, en rapportant ses propres expressions; elles indiquent l'esprit qui l'a animé dans son travail : « Je n'ai rien inséré de controuvé

« ni de douteux, rien que je n'aie recueilli soit dans les annales et dans les « histoires, et dans les gestes des rois, soit aussi dans les chartes qu'on « trouve encore aux archives de l'église, ou puisé dans les écrits ou les récits « d'hommes qui méritaient confiance. »

C'est surtout dans les détails qui ont trait à un intérêt local, que le nouvel éditeur a eu l'occasion et le talent de répandre une érudition spéciale, en fournissant des indications utiles, des éclaircissements biographiques, généalogiques ou topographiques, qui donnent à son travail un caractère particulier. Un avantage inappréciable qu'un écrivain zélé et instruit, comme M. Le Glay, voisin des lieux cités souvent dans la chronique, a sur des savants étrangers réduits à s'éclairer dans les livres, ou à demander de loin des renseignements souvent vagues et peu circonstanciés, c'est que, quand il a donné des détails topographiques, indiqué des ruines, c'est d'après sa propre inspection, et il va jusqu'à mettre le lecteur dans la confidence des peines et des dangers qu'il a fallu braver pour acquérir à ses descriptions une exactitude incontestable, et pour représenter des ruines, la plupart oubliées depuis longtemps. M. Le Glay a profité habilement de tous les avantages de sa position.

Ce n'est que par le choix de quelques détails que je pourrai donner une idée du travail du nouvel éditeur. Balderic rapporte, liv. I, chap. LXXXVIII, et M. Le Glay explique dans ses notes, comment Wibold, archidiacre de l'église de Noyon et depuis évêque de Cambrai et d'Arras en 965, espérant détourner les clercs de l'habitude des jeux profanes de hasard, imagina un nouveau jeu qui, par l'intérêt même attaché à courir les chances du hasard, pourrait les conduire à la pratique des vertus. La partie essentielle de ce jeu était une table ou carte offrant le nom de cinquante-six vertus, rangées à peu près comme les figures du jeu de l'oie; les vertus théologales, à commencer par la charité, occupaient les premières places; venaient ensuite les vertus cardinales, etc. Chaque vertu était précédée de trois nombres, dont le plus haut ne s'élevait jamais au-dessus de six. A la suite du nom de chaque vertu, se trouvait un autre nombre formant le total des trois qui précédaient. On jetait le dé trois fois, et le joueur qui amenait les trois nombres correspondant à telle vertu, était obligé de travailler spécialement à l'acquérir. Pour accorder quelque chose aux avantages temporels, celui à qui le sort faisait échoir les vertus les plus éminentes, jouissait pendant la journée d'une certaine supériorité sur ses confrères. Ce jeu offrait encore d'autres combinaisons soumises aux lettres de l'alphabet.

Il me semble que le bon archidiacre ou évêque Wibold n'avait pas connu le vrai genre d'intérêt que les clercs de son temps attachaient aux

jeux de hasard; intérêt qui n'était stimulé par la curiosité d'en connaître les chances plus ou moins favorables qu'autant qu'elles favorisaient ou contrariaient leur avide désir de gagner l'argent des autres joueurs; quant aux vertus, ils pouvaient y aspirer, sans que le sort les leur indiquât. Il paraît que le jeu inventé par Wibold n'eut pas un grand succès; et ce qui me porte à le croire, c'est l'extrême difficulté que les commentateurs de la chronique ont eue d'en donner une idée assez vague, et qui peut-être n'explique pas suffisamment l'obscurité du texte. M. Le Glay, qui avait déjà fait connaître le jeu de Wibold dans la Biographie universelle, paraît y avoir mieux réussi que Colvener et un professeur de Douai, Boece Epo, qui avaient tenté d'en faire comprendre le mécanisme. Colvener avait publié trois tables, pour faciliter ses explications. M. Le Glay en a donné une seule, où le jeu, dit-il, est réduit à sa plus simple expression; mais il faut convenir que ce jeu ainsi simplifié n'est pas essentiellement celui que Wibold avait inventé pour ses clercs. M. Le Glay présente un cadran circulaire au milieu duquel est une aiguille ou gnomon, qui, mis en mouvement par le joueur, s'arrête sur le nom d'une vertu, etc. etc.

Un genre de mérite que j'aime à signaler dans le nouvel éditeur de Balderic, c'est qu'à l'occasion des documents insérés dans la chronique, relatifs aux droits des évêques, des princes, seigneurs et villes, il a soin, dans ses notes ou dans son glossaire, d'expliquer en quoi ils consistaient; ainsi il a donné sur les mots *fredum, freda, paradæ, parata, bannum, placitum*, etc. etc., quelques détails dignes d'attention. J'ai trouvé dans trois chartes concédées par des empereurs [1] à l'église de Cambrai le même passage, qui m'a paru exiger un éclaircissement que je n'ai pas rencontré dans les notes ni dans le glossaire. Le prince cède à l'église tous ce qu'il avait droit d'exiger *in* LUMINARIBUS *ipsius ecclesiæ* CONCINNANDIS [2]. Ce passage, pour l'explication duquel Du Cange ni Carpentier ne fournissent aucun exemple analogue, aurait dû exciter la sagacité de M. Le Glay.

Plusieurs notes du nouvel éditeur prouvent combien il est versé dans la latinité du moyen âge; en voici deux exemples. Sur ce passage du liv. II, chap. XVI, *in hâc autem villâ, rex Sigebertus* FORTÈ *sepultus est;* il dit: « Le mot *fortè*, employé ici, n'exprime pas un doute sur le lieu de « la sépulture de Sigebert, mais il indique que c'est fortuitement, *casu for-* « *tuito*, que ce prince a trouvé là son tombeau. » En parlant du MONAS-

[1] La charte de Louis-le-Débonnaire, 17ᵉ cal. de mai, an IIIᵉ de son empire, porte: « Quidquid exinde fiscus noster exigere poterat in luminaribus ipsius ec- « clesiæ concinnandis. » (Lib. I, cap. XXXVI, p. 61.) — [2] La charte du roi Arnould, depuis empereur, de 894, contient ce *concinnandis*, au liv. I, chap. LXXVI, p. 97, ainsi que celle de l'empereur Otton, de 940, liv. I, chap. LXXVI, p. 120.

TERIUM *Sanctæ Mariæ*, liv. I, chap. LXXVI, M. Le Glay remarque judicieusement que, dans les écrits du moyen âge, les églises cathédrales sont souvent nommées monastères, et il en fournit diverses preuves. J'ajouterai que les anciens poëtes de la France avaient adopté cette acception du mot *mostier, moustier,* venant de MO*na*STER*ium*, et que, surtout dans plusieurs passages des trouvères, MOUSTIER signifie *église;* mais ce sens n'était pas restreint aux seules églises cathédrales, il s'appliquait à d'autres églises.

Dans le travail de M. Le Glay on distinguera sans doute le glossaire des mots barbares et inusités; ce n'est point un de ces recueils qu'un éditeur, fatigué ou peu instruit, rédige à la hâte pour expliquer une foule de mots qui n'ont pas besoin d'éclaircissements, en omettant ou expliquant mal ceux qui eussent exigé un certain degré d'érudition lexicographique. Les explications de M. Le Glay sont à la fois nécessaires et instructives; d'ailleurs, il a soin d'indiquer la page des passages où se trouvent les mots, et l'on peut ainsi obtenir la conviction que le sens de l'original a été saisi par l'auteur du glossaire. Je regrette de ne pouvoir entrer dans des développements sur diverses explications, en saisissant l'occasion de soumettre à l'auteur mes propres observations. « FERULA, dit M. Le Glay; *bâton*, « *perche.* On appelait spécialement *ferula* le bâton pastoral des évêques « ou la crosse des abbés. Parmi les peines qui pouvaient être infligées aux « moines coupables ou négligents, figurait la percussion avec le bâton « abbatial; c'est de là que le mot *férule* est resté dans nos écoles.— MATRI- « CULARII, *marguilliers,* de *matricula,* registre sur lequel ils inscrivaient « les enfants qu'on apportait à l'église pour être baptisés. » Je dois faire observer que le passage de Balderic où se trouve ce mot ne désigne point cette sorte de fonction ou d'attribution, et comme elle n'est indiquée par aucune des citations nombreuses rapportées sur ce mot par Du Cange et par Carpentier, il eût été utile que M. Le Glay donnât quelques détails pour justifier l'acception neuve qu'il donne à MATRICULA. S'il y réussissait, les preuves de ce fait constateraient à quelle époque, plus ou moins ancienne, on a tenu registre des actes de baptême.— Sur IN ANTEA, M. Le Glay s'exprime ainsi : « Expression qui a donné naissance et qui équivaut « à notre *dorénavant.* » Pour donner une explication plus exacte, il eût fallu y joindre DE HORA. M. Le Glay lui-même avait, dans ses notes sur les chap. XXXV et XXXVI du liv. III, fait l'observation que *ab hâc horâ in antea* avait produit notre *dorénavant.* Il aurait même pu ajouter que dans l'un des serments de 842 on trouve EN AVANT.

Il est si rare qu'en ses explications M. Le Glay laisse quelque chose à désirer, qu'il est permis de regretter que, dans une circonstance assez

remarquable, il n'ait pas fourni à la curiosité du lecteur des détails aussi précis qu'on avait droit de les attendre de sa part. Balderic, liv. II, chap. XVIII, s'exprime en ces termes : « Auprès de Marchiennes, Rectude, par « les conseils de saint Amand, fonda un monastère de religieuses, et en « prit elle-même la direction. Tout alla bien pendant sa vie, mais les « choses empirèrent à la suite des temps. Les religieuses avaient com- « mencé de dégénérer et de se corrompre; la dépravation avait toujours « augmenté jusqu'à ce jour; l'abbé Ledwin chassa des femmes qui me- « naient une vie dissolue et les remplaça par des moines capables de mieux « servir Dieu et la Vierge. » Sur ce texte, que j'ai abrégé, M. Le Glay dit dans ses notes : « L'abbaye de Marchiennes, fondée au septième « siècle par le duc Acdebalde, et dotée ensuite par sainte Rictude sa « veuve, *était d'abord pour les* DEUX SEXES : ce fut en 1024 que l'é- « vêque Gérard et Baudouin belle-barbe, témoins des désordres qui résul- « taient d'un pareil voisinage, en exclurent les femmes, pour n'y laisser « que des moines de saint Benoit. » Je ne chercherai pas à vérifier comment cette abbaye était primitivement pour les deux sexes, et je ne m'arrêterai pas à démontrer les désordres inévitables du voisinage ou peut-être de la cohabitation; le nouvel éditeur de Balderic n'explique pas comment les religieuses et les moines avaient des communications et des rapports qui amenèrent la dépravation des religieuses; on désirerait sans doute qu'il se fût énoncé d'une manière plus explicite sur ce fait remarquable, qui méritait d'être constaté par des documents historiques.

Colvener, dans ses notes sur ce chapitre, cite la Chronique manuscrite de Marchiennes, *ex ms. Chronico Marchianensi*, et dit que Rictude plaça des religieuses parmi les serviteurs de Dieu, ce qui supposerait une cohabitation [1]. Si cette sorte d'institution religieuse a réellement existé, il faudrait peu s'étonner qu'il s'y fût introduit de graves désordres, et que la dépravation des mœurs des cohabitants eût exigé qu'on les chassât du monastère; mais ce qui paraîtrait sans doute merveilleux, c'est qu'il n'eût été nécessaire d'employer la réforme ou la suppression d'une pareille société religieuse qu'après quatre siècles d'existence, depuis le septième siècle jusqu'au onzième.

Une partie très-importante du travail de M. Le Glay est celle qui s'applique à la géographie locale; les corrections qu'il a faites au sujet des emplacements de divers pays cités dans Balderic, et à raison desquels on n'était pas d'accord, sont heureuses. En voici un exemple : *Villa* Ni-

[1] « Rationi consentaneum visum est, inquit idem Chronicon, ut ibidem sancti- « moniales inter servos Dei collocarent quæ primatûs ordinem obtinerent. »

GELLA; Colvener et les continuateurs de Dom Bouquet ont interprété NIGELLA par *Niergni* : il s'agit évidemment ici de NOYELLES, arrondissement de Cambrai, canton de Marcoing, à six kil. de Cambrai, sur la rive gauche de l'Escaut. A l'appui de l'opinion de M. Le Glay, je dirai que les règles de l'étymologie fournissent NO*y*ELL*e*, attendu le changement ordinaire du G intérieur en Y, plutôt que Niergni, l'R et l'N ne s'introduisant pas ordinairement dans la transmutation ou recomposition des mots primitifs. Cette observation me conduit à citer le passage de Balderic, liv. I, chap. XCVI, où il raconte que l'empereur Otton, poursuivant Lothaire, arriva jusqu'aux portes de Paris, et crut braver le duc Hugues, qui y commandait, en faisant chanter par les clercs de son armée l'ALLELUIA et le TE MARTYRUM *in loco qui dicitur* MONS MART*y*R*um*, au grand étonnement de Hugues et de tout le peuple de Paris. Je ne prends de ce récit du chroniqueur que l'assertion qui constate qu'au Xe siècle le lieu était appelé *Mons Martyrum*; ce qui n'est pas surprenant, puisqu'il est ainsi dénommé dans l'histoire manuscrite [1] de Saint-Denis, composée sous le règne de Charles-le-Chauve, et ailleurs. Ce n'est pas que j'ignore que la même localité a été nommée *mons* M*ercore, mons* M*ercurii, mons* M*artis* par Frédegaire, par Abbon[2], etc. Ces faits sont incontestables; mais je soutiens que de ces trois expressions, *martyrum, Mercurii, Martis,* c'est de MART*y*R*um* qu'a dû venir, selon les règles de l'étymologie, MARTR qui a produit *Martre*, comme de NIGELLA est venu *Noyelle :* dans *Montmartre* la conservation de l'R caractérise l'origine étymologique, comme dans *Niergni* l'introduction de l'R en démontre la fausseté.

Pour donner un exemple du soin que M. Le Glay met à éclaircir et commenter son auteur, je dirai que celui-ci rapporte qu'un voleur ayant violé un tombeau, l'évêque lança sur lui l'anathème et même sur sa postérité, en déclarant que ses descendants mâles seraient boiteux et que les femmes auraient un goître; sur quoi M. Le Glay ajoute dans ses notes que saint Remi, à l'occasion de l'incendie de meules de blé, prononça l'anathème suivant: « Tous ceux qui ont commis cet attentat auront, eux « et leurs descendants, si ce sont des hommes une hernie, si ce sont des « femmes un goître. » (Hincmar, *Vie de saint Remi,* chap. VIII.) M. Le Glay fait observer que, selon Cornelius Kempius, dans son traité *De origine... Frisiæ*, lib. II, cap. XXI, les descendants des meurtriers de saint Boniface

[1] Godescard, *Vie de saint Denis,* 9 octobre. — [2] Hilduin s'exprime en ces termes : « Quorum memoranda et gloriosissima passio, è regione urbis Parisiorum, « in colle qui anteà Mons Mercurii, quoniam ibi idolum ipsius principaliter co- « lebatur à Gallis, nunc verò Mons Martyrum vocatur, sanctorum Domini gratiâ « qui ibidem triumphale martyrium perpetrarunt. »

en Frise, naissent tous avec une touffe de cheveux gris, formant, derrière la tête, une queue semblable à celle des animaux[1].

Dans ses notes sur le chap. II du III[e] livre, M. Le Glay dit : « BENEFI-« CIARE signifie, chez les écrivains du moyen âge, donner à quelqu'un un « domaine utile. Hugues-Capet rendit les *honores* et les *beneficia* hérédi-« taires avec la juridiction qui y était attachée. *Honor,* c'était la place; *be-« neficium*, c'était le profit ou émolument attaché à la place, ou les do-« maines royaux que le titulaire administrait. » *Ce fut*, ajoute M. Le Glay, *au prix de ces concessions que Hugues fut proclamé roi en 987, à Noyon*. Le savant éditeur n'a voulu sans doute énoncer qu'une simple conjecture; car rien ne permet d'admettre le fait comme historiquement constaté, et il est à désirer que M. Le Glay développe à cet égard son opinion. Ce serait un point important pour notre histoire que de fournir la preuve d'une convention synallagmatique de Hugues-Capet avec les seigneurs qui le proclamèrent roi.

J'ai avancé que le travail de M. Le Glay me paraissait, sous plusieurs rapports, digne d'être offert comme modèle aux personnes qui auront à publier des documents du moyen âge; et j'applique cette assertion non-seulement au fonds de ce travail, mais encore à la forme sous laquelle il est présenté. Outre le texte de Balderic, revu sur plusieurs manuscrits, deux suppléments, une préface bien raisonnée et des notes historiques, géographiques et philologiques qui remplissent presque un tiers du volume; outre le glossaire dont j'ai parlé, le nouvel éditeur a donné deux tables, l'une des noms des lieux et l'autre des noms des personnes, une autre table des chapitres avec sommaires, et un *fac simile* d'une charte de Louis-le-Débonnaire. Enfin rien ne manque à ce travail vraiment académique pour obtenir à son auteur les suffrages des amis de la science.

RAYNOUARD.

ÉTUDES de mœurs et de critique sur les poëtes latins de la décadence, par M. D. Nisard. Paris, imprimerie de Decourchant, librairie de Ch. Gosselin, 1834. 2 vol. in-8°, viij, 484 et 454 pages.

Le titre d'*Études de mœurs et de critique* est destiné à indiquer le

[1] *Nouv. Arch. hist. des Pays-Bas*, par M. le baron de Reiffenberg, n° 8, p. 120.

double but que l'auteur s'est proposé : d'une part, tracer le tableau des institutions et des habitudes dont les poëtes latins du premier siècle de l'ère vulgaire ont subi ou étendu l'influence ; de l'autre, apprécier le fonds et les formes de leurs ouvrages. Ces poëtes sont Phèdre, Sénèque, Perse, Lucain, Stace, Martial et Juvénal : M. Nisard ne s'est écarté de cet ordre chronologique qu'à l'égard de Lucain, qu'il a placé le dernier, et qui occupe seul tout le second volume, parce que c'est à sa personne et à son poëme que s'attachent principalement les observations générales et les théories littéraires qui doivent être le résultat de ces études. M. Nisard fait mention aussi de Valerius Flaccus [1], de Silius Italicus, et de quelques autres poëtes du même siècle ; mais il n'a pas cru devoir soumettre leurs productions à un examen particulier, qui n'eût ajouté rien de très-important à l'instruction contenue dans les sept grandes parties de son travail. Les sept poëtes dont il s'est soigneusement occupé suffisent, à ce qu'il pense, pour présenter la littérature de cet âge sous tous ses aspects ; et afin d'annoncer d'avance les considérations diverses auxquelles ils donneront lieu, il a joint à chacun de leurs noms un titre accessoire qui exprime en quelque sorte la situation et le rôle de chacun d'eux dans la carrière poétique de ce siècle : Phèdre ou la transition, Sénèque ou la tragédie en manuscrit, Perse ou le stoïcisme, Stace ou les lectures publiques, Martial ou la vie du poëte, Juvénal ou la déclamation, Lucain ou la décadence. Quelques-uns de ces titres, et surtout le 5ᵉ, pourront sembler un peu vagues, et presque tous sont disparates. Peut-être leur exactitude et leur utilité seraient-elles plus sensibles, s'ils ne se présentaient qu'à la suite des faits qu'ils doivent résumer. Quels qu'ils soient, ils n'ont, du moins pour l'ordinaire, ni égaré, ni circonscrit les recherches de l'auteur, et ne l'ont point empêché de composer un ouvrage recommandable par l'étendue et la richesse même du savoir, comme par les grâces et les mouvements ingénieux du style.

Dès sa préface il prend parti pour la poésie classique contre les nouvelles théories littéraires, qu'il paraît pourtant n'avoir pas toujours réprouvées, et dont il serait possible encore d'apercevoir des vestiges dans les deux volumes dont nous rendons compte. Il y développera fort au long et avec un très-vif intérêt certaines idées générales qui sont au moins étrangères à la littérature d'Horace et de Despréaux. Il promet, par exemple, de nous « expliquer par quelles nécessités successives et insensibles l'esprit « humain arrive à ce singulier état d'épuisement où les imaginations les

[1] A la page 38 du second tome, le poëme de l'Argonautique est attribué à *Velleius Paterculus* : c'est une faute de copie ; Valerius Flaccus est nommé ailleurs comme auteur de ce poëme.

« plus riches ne peuvent plus rien pour la vraie poésie et n'ont plus que la « force de détruire avec scandale les langues. » Il « fixera les trois états « par où passent fatalement[1] toutes les poésies humaines avant de mourir, « et les trois ordres de poëtes ou plutôt de natures poétiques qui corres- « pondent à ces trois états. » Le premier ordre est celui des poëtes inspirés qui précèdent ou plutôt enfantent les littératures nationales, en offrant *un abrégé de la vie humaine dans sa plus grande universalité*, et à la fois *de la vie sociale ou politique en une période particulière*. C'est ce qu'ont fait Homère, Dante et Shakspeare, *les trois plus grands poëtes du monde et les trois plus épiques* aux yeux de M. Nisard, quoiqu'on n'ait pas coutume d'appliquer le nom d'épopée au poëme du Dante, ni surtout aux drames de Shakspeare. Au-dessous de ces épopées ou poésies primitives, et à des distances plus ou moins longues, arrivent les chefs-d'œuvre secondaires; après Homère, les tragédies de Sophocle chez les Grecs, l'Énéide de Virgile chez les Romains; après Dante, le Tasse; après Shakspeare, Milton; bien que les rapports de sujets et de formes ne soient pas à beaucoup près aussi faciles à reconnaître entre Milton et Shakspeare, entre le Tasse et le Dante, qu'entre Virgile et Homère. Toujours ces deuxièmes époques sont-elles celles des poëtes vulgairement nommés *classiques*, mais appelés ici *poëtes littérateurs*, parce que leurs œuvres, fruits de l'étude et de l'art, ne sont plus marquées des caractères de *nécessité* et de *naïveté* qui distinguent les poésies primitives. C'est néanmoins à ces époques secondaires que s'attachent le nom d'âges d'or des littératures; ce sont les siècles de Périclès, d'Auguste, de Léon X, de Louis XIV. Une troisième et dernière classe comprend les poëtes des temps de décadence, ou les *versificateurs érudits*. Par le mot d'érudition l'auteur n'entend ici ni la recherche de faits encore inconnus, ni l'examen critique des notions établies en histoire, en philosophie ou en littérature, mais le fréquent usage de ces notions mêmes dans les compositions poétiques. Voilà donc les trois âges de la poésie humaine : au premier, l'inspiration a créé l'art; au deuxième, l'art prédominait sur l'inspiration; et au troisième, il la remplace et l'éteint.

Ces trois âges figurent dans l'ouvrage de M. Nisard, à peu près comme l'âge divin, l'âge héroïque et l'âge humain dans le livre de Vico. En effet, l'histoire des lettres, aussi bien que celle des peuples, présente partout une telle variété de faits, qu'il n'est jamais difficile d'en choisir qui s'a-

[1] L'ouvrage de M. Nisard a pour épigraphe ces lignes de Sénèque (le rhéteur): [Fato quodam] *cujus maligna perpetuaque in omnibus rebus lex est ut ad summum perducta, rursùs ad infima, velociùs quidem quàm ascenderant, relabantur.* (Controv. I, Præf. 7.)

daptent plus ou moins à un système préétabli, et qui se laissent résoudre en formules; il suffit de faire abstraction de tous les autres, et de prendre certaines libertés avec les détails rebelles ou incommodes. Une idée plus générale encore se reproduit en plusieurs chapitres du livre qui nous occupe : c'est la distinction entre la poésie de l'humanité et celle de l'individualité. Les anciens, dit-on, n'ont connu que la première : Homère a fait *le thème de l'humanité*, qui, développé, épuisé *par l'époque* grecque de Sophocle, *par l'époque* latine de Virgile, n'était plus pour les poëtes du premier siècle de notre ère qu'un legs onéreux qui a contribué à leur ruine. Plus tard, on a cultivé la poésie de l'individu : Dante et Shakspeare l'ont répandue dans le monde littéraire. De là sont nées « mille poésies « particulières, vraies relativement, celles-ci pour une douzaine d'indivi- « dus, celles-là pour une centaine, les plus populaires pour quelques mille. « On a eu des analyses infiniment délicates de certaines situations morales ; « des nuances très-menues, et une dissection de rapports qui exige une « grande habileté de main.... On a su exactement ce qui se passait dans « les moindres plis du cerveau de chaque poëte. » Nous transcrivons les expressions de notre auteur, de peur d'en hasarder qui donneraient une idée fausse de ces deux poésies ; car, faute de définitions précises, nous ne savons trop si l'individualité réside dans le caractère et l'esprit du poëte, ou dans les sujets qu'il traite, ou à la fois dans sa personne et dans celles qu'il peint. Nous ne comprenons pas bien non plus comment l'antique poésie de l'humanité n'aurait pas eu pour éléments un très-grand nombre d'observations ou de données individuelles, ni comment les modernes décriraient si savamment un individu sans une connaissance assez profonde du type général, modifié, altéré, développé ou perfectionné dans sa personne. Mais au lieu d'insister, peut-être mal à propos, sur ces difficultés et sur bien d'autres, nous dirons seulement que toutes ces théories *à priori*, loin d'être instructives par elles-mêmes, ont besoin d'être vérifiées par des études positives, par des observations rigoureuses dont il ne leur appartient pas de tracer et de diriger le cours : elles n'acquerraient d'autorité que comme des conséquences méthodiquement déduites de tous les faits qu'elles veulent embrasser. Ce sont donc les œuvres des sept poëtes désignés par M. Nisard que nous devons étudier immédiatement avec lui.

Nous avons eu occasion d'indiquer dans ce journal [1] les principaux motifs des doutes élevés à diverses reprises sur l'authenticité des Fables de Phèdre; mais M. Nisard la juge apparemment incontestable. Il n'examine

[1] Décembre 1830, p. 744-751.

point si le vers de Martial, *An æmulatur improbi jocos Phædri?* ne doit pas s'appliquer à quelque autre personnage. Il s'inquiète peu du silence de Quintilien [1], d'Aulugelle, de Macrobe, qui, en parlant des auteurs d'apologues, ne font aucune mention de celui-là; et à son avis, quand Sénèque affirme qu'au temps de Néron il n'existe encore aucun essai de ce genre dans la littérature latine [2], cet oubli de Phèdre n'est qu'un impudent et vil mensonge, destiné à promettre à l'affranchi Polybius une gloire toute nouvelle, s'il daigne composer des apologues dans la langue des Romains. Cette *explication* est-elle aussi *naturelle* que le prétend l'auteur qui la propose? et Sénèque a-t-il en effet mérité une imputation si grave? Nous oserions en douter; et nous hésiterions aussi à regarder comme indignes de tout examen les observations critiques de Scriverius, de Scioppius, de J.-Frédéric Christ et de quelques autres littérateurs sur la composition et la latinité des cinq livres de fables attribués à un affranchi d'Auguste, et, suivant eux, bien moins antiques. On sait qu'il s'en retrouve des lambeaux dans un recueil du moyen âge qui porte le nom de Romulus, et chez Vincent de Beauvais [3], qui ne prononce ni ne connaît le nom de Phèdre. Aucune de ces discussions n'est entamée dans le nouvel ouvrage; mais des sept poëtes qu'on y apprécie, Phèdre est, à tout prendre, le mieux traité ou le plus ménagé, celui qui subit le moins de censures. On le donne pour *le poëte le plus clair de la langue latine:* il tient à l'âge classique plus qu'à celui de la décadence, il marque la *transition* de l'un à l'autre. S'il a peu d'imagination, « il possède tous les secrets « d'art et d'étude qui peuvent en tenir lieu: il dispose savamment ses per- « sonnages; il entend bien le dialogue; il supplée à la chaleur par la conve- « nance, à l'invention par le goût. S'il n'a pas tout ce qu'il faut, il n'a « rien de ce qu'il ne faut pas.... Son style est savant et agréable, sévère et « pourtant facile, travaillé et pourtant simple. » Enfin on ne lui reproche qu'une excessive vanité dont on croit trouver des indices en quelques vers de ses prologues ou de ses épilogues; et que l'emploi affecté de l'abstrait pour le concret: *benignitas, jucunditas, calamitas, improbitas, tenuitas, credulitas,* où il eût été possible et plus raisonnable d'écrire, en modifiant la phrase, *benignus, jucundus, infelix,* etc. Cette dernière remarque est, à notre avis, fort juste et fort importante: un des plus déplorables symptômes de l'altération du goût est de supposer qu'on rendra les mots plus expressifs en les allongeant et en confondant les nuances naturelles de leurs significations immédiates, en imposant aux individus les

[1] *Instit. orat.* lib. V, c. XI. — *Noct. attic.* lib. II, c. 29. — *In Somn. Scip.* l. 2. — [2] *Consol. ad Polyb.* 27. — [3] *Speculum doctrinale,* lib. III, c. 114-123; *Spec. historiale,* lib. III, c. 2-8.

noms de leurs manières d'être, et en faisant prendre à presque tous les éléments du discours des emplois que la raison et l'usage même leur avaient refusés. Alors, par exemple, on craindra de parler un langage faible et vulgaire en disant d'un personnage qu'il est notable, supérieur, célèbre, capable ou médiocre; et l'on voudra qu'un homme devienne *une notabilité, une supériorité, une médiocrité, l'une des capacités ou des célébrités de son époque.*

L'auteur qui vient d'accuser Sénèque de flatterie et d'imposture, à propos de sa remarque sur l'absence de l'apologue dans la littérature romaine, ne sera probablement pas disposé à juger avec indulgence les tragédies qui portent le nom de ce philosophe. Celle qui est intitulée *Octavie* ne passe plus pour lui appartenir; on lui attribue les neuf autres : c'est l'opinion que nous avons adoptée dans ce journal [1]; c'est celle que M. Nisard embrasse, en la fondant particulièrement sur des ressemblances d'idées et de style entre ces pièces de vers et la prose de cet écrivain, pour laquelle il ne professe pas une très-haute estime. Voici en quels termes il s'exprime sur la valeur des productions dramatiques, que nous avons seules à considérer ici. « Dans cette espèce de tragédie, la « recette est tout, la tragédie n'est rien. La recette consiste dans l'emploi « par doses égales ou à peu près des trois grandes sources de développements enseignées dans les écoles : 1° la description, 2° la déclamation, « 3° les sentences philosophiques. La tragédie est le cadre dans lequel « on distribue ou mêle ces trois éléments, soit pour en faire l'objet « d'une lecture publique, soit pour s'exercer à l'art oratoire... Chercher un « art dramatique dans les tragédies de Sénèque, ce serait tout à la « fois perdre son temps et se donner fort inutilement le facile avantage « de critiquer le poëte pour des fautes qu'il a voulu faire. Il y aurait « dans ces tragédies un mélange monstrueux d'ineptie et de vrai talent, « trop difficile à expliquer. Sénèque pouvait n'être pas propre au « drame sérieux; mais.... il n'en pouvait ignorer les règles.... les plus « vulgaires. Si donc il les a violées ou négligées, c'est bien sciemment; « c'est que, visant aux morceaux brillants et point à un ensemble, il « s'est peu embarrassé de l'arrangement dramatique de ces morceaux, et « les a mis à la suite les uns des autres sans autre fil que son caprice. »

Sénèque n'aura donc fait que des tragédies de cabinet, destinées à être lues et non représentées : c'est une conjecture fort plausible; mais que, même au siècle d'Auguste, Rome n'ait eu, n'ait pu avoir un théâtre tragique proprement dit, en vain M. Nisard soutient et développe très-

[1] Août 1822, p. 479-489.

habilement cette opinion ; nous avons peine à la concilier avec ce que nous dit Quintilien [1] du *Thyeste* de Varius, de la *Médée* d'Ovide, et des autres spectacles du même genre. Répondre qu'on ne croit pas *aux chefs-d'œuvre perdus*, aux *génies inédits*, c'est opposer de simples dénégations à des témoignages positifs et aux traditions établies avec le plus d'autorité. On conçoit comment il était devenu difficile sous les empereurs d'élever ou de maintenir dans Rome un théâtre véritablement national, où l'on pût retracer et célébrer les grands événemens des annales romaines, *celebrare domestica facta :* mais pourquoi donc eût-il été impossible de traiter des sujets grecs et de suivre les traces de Sophocle et d'Euripide, ainsi qu'on imitait Homère, Hésiode, Anacréon, Pindare, Ménandre, Théocrite? Quoi qu'il en soit, nous souscrivons aux jugements sévères portés sur la composition et l'ensemble des tragédies de Sénèque, en réclamant toutefois, pour plusieurs détails de pensées et de style, des éloges et même des hommages. Un poëte à qui Racine a pu emprunter de riches morceaux, d'admirables traits que ne fournissait point Euripide, n'est assurément pas à confondre avec les déclamateurs sophistiques, ni avec les versificateurs stériles. Du reste, M. Nisard avertit lui-même ses lecteurs qu'en d'autres temps et en d'autres décadences, l'art dramatique tombera bien plus bas. « Celui de Sénèque, dit-il, s'adressait « aux oreilles : celui-là s'adressera aux yeux. L'un recherchait les effets « de style et les sentences, l'autre recherchera les effets de théâtre et les « bigarrures de costumes ;.... mais je ferai plus grand cas.... de l'époque de « Sénèque, parce que j'aime encore mieux de l'esprit de style et d'ingé- « nieuses subtilités que des décorations et des cercueils vides. »

Quand Sénèque et Lucain périrent victimes de la tyrannie de Néron, il y avait trois ans que Perse était mort de maladie, ayant à peine atteint la vingt-huitième année de son âge ; il avait été le condisciple de Lucain, qui était moins âgé que lui de quatre ou cinq ans. C'est par inadvertance que M. Nisard dit ici de huit ans; car ailleurs il fait naître Perse l'an 34 de J.-C. et Lucain l'an 38 ; il serait plus exact de dire l'an 39, sous le consulat de Caligula et d'Apronius Cæsianus. La jeunesse de ces deux poëtes et la trop courte durée de leur carrière semblent solliciter pour eux une indulgence que M. Nisard ne leur accorde point : il déclare que les *esprits de choix* sont à vingt-huit ans ce qu'ils seront à cinquante ; et il en conclut que Perse, né sans génie et sans imagination, imbu de vaines doctrines, engagé dans de fausses routes, voué au stoïcisme, aurait vécu et vieilli sans profit pour les lettres. Quintilien n'en jugeait

[1] *Instit. orat.* lib. X, c. 1.

pas ainsi : il disait que ce poëte avait par de bien courts travaux acquis beaucoup de véritable gloire, *multùm et veræ gloriæ, quamvis uno libro, Persius meruit*[1]. Suétone, ou l'auteur d'une ancienne notice biographique sur Perse, assure que son livre, lorsqu'il parut, excita l'admiration et l'enthousiasme des lecteurs : *Editum librum continuò mirari homines et deperire cœperunt.* Pour ne citer qu'un seul moderne, Boileau a fait plus que le louer, il a saisi les occasions de l'imiter et presque de le traduire : il lui doit plusieurs traits heureux et l'un des plus célèbres morceaux de ses satires[2]. On a droit cependant de reprocher à Perse son obscurité; car elle tient moins à la distance des temps, à la différence des usages, à l'affaiblissement ou à l'extinction des souvenirs qu'à la recherche d'une excessive énergie, qu'au dessein de renfermer dans le plus étroit espace le plus grand nombre possible d'idées générales et particulières. Il ne reste de lui que 669 vers ou 684, en comptant les 15 qui servent de prologue à ses six satires. Démêler dans un si mince livret une multitude de faits publics et privés, de détails locaux et personnels, indiqués plutôt que retracés; saisir le fil moins visible encore des observations morales qui s'y entremêlent sans cesse, est une étude laborieuse qu'un écrivain d'un goût plus mûr et d'un talent plus exercé eût épargnée à ses lecteurs : Perse exige des siens qu'ils achèvent l'expression de ses pensées, qu'ils en établissent l'enchaînement; qu'ils découvrent ou devinent les conceptions, les déductions qu'il a refusé de leur révéler ou de leur rendre immédiatement sensibles.

Il faut pourtant dire que son obscurité n'est point du tout celle qui, ayant sa source dans l'esprit même des auteurs, dans la nature de leurs idées, dans le caractère mystique de leur langage, amène en effet ou consomme la décadence des littératures. Il ne s'enfonce dans aucune doctrine ténébreuse, il n'invente aucune théorie inintelligible : ses expressions sont incomplètes et non vagues; elles manquent de développements et non de consistance; elles ont un sens trop voilé sans doute, mais toujours réel et précis, souvent assez profond pour récompenser de la peine qu'il a fallu prendre avant de le pénétrer. Sa manière d'être stoïcien est de professer une morale pure et d'honorables sentiments, de se passionner pour la vertu et de haïr vigoureusement tous les vices. Loin cependant de lui savoir gré d'un tel stoïcisme, M. Nisard le plaint d'avoir eu pour maître un philosophe de cette école, Cornutus ou Phurnutus, auteur d'un livre grec sur la nature des dieux. « J'avoue, » dit

[1] *Institut. orat.* l. X, c. I. — [2] *Manè piger stertis...* « Debout, dit l'avarice, » etc.

M. Nisard, « que je n'ai pas lu ce traité[1], parce que d'abord il est par-« venu jusqu'à nous sous le nom de Phurnutus, et parce qu'ensuite un « ouvrage de théogonie stoïcienne ne serait guère propre à changer l'opi-« nion que j'ai.... de Cornutus. » Nous ne comprenons pas comment une variante introduite dans le titre d'un livre serait une raison de ne pas le lire, ni pourquoi un stoïcien n'aurait pas pu recueillir avec fruit des explications physiques et morales de la mythologie grecque : l'opuscule de Cornutus sur ce sujet n'a pas semblé sans utilité. Mais M. Nisard en veut beaucoup à tous les maîtres de Perse, particulièrement à Palémon qui lui a donné des leçons de grammaire et de poésie[2]. Remmius Palémon est accusé d'arrogance et de mauvaises mœurs par Suétone[3], qui d'ailleurs rend hommage à la richesse de sa mémoire, à la facilité de son élocution, et à sa science grammaticale, louée aussi par Pline l'ancien[4], par Quintilien[5], par Juvénal[6]. Les censures que M. Nisard fait subir à ce grammairien, et au rhéteur Virginius Flaccus, et à Cornutus, et à Chrysippe et au stoïcisme, tiennent une très-grande place dans la partie de ces études qui devait concerner Perse; et s'il le faut avouer, ce poëte lui-même y est assez peu *étudié*, si l'on excepte quelques-uns de ses vers où se reproduisent des pensées qu'Horace avait mieux exprimées.

Stace n'est pas jugé avec tant de sévérité : on lui accorde « de l'in-« vention de style, des jeux de style ingénieux et variés. » On avoue « qu'il était né avec quelque génie, qu'il a été doué à un degré élevé « de la *faculté des rapports,* de l'expression, de l'harmonie, de tous « les moyens de propagation; que sa poésie est spirituelle; que même « il lui est arrivé quelquefois de percer ce monde extérieur de formes, « d'harmonie vague, de mythologie puérile, le seul et stérile champ « d'exploitation de la décadence grecque; qu'il a entrevu les beautés

[1] Φουρνούτου Θεωρία περὶ τῆς τῶν Θεῶν φύσεως, p. 137-236 des *Opuscula mythologica,* etc., *græcè et latinè.* Amstel. 1688, in-8°. — [2] « Rhemmius Palémon le « grammairien apprend à Perse les règles de la poésie (dit M. Nisard). Poëte « lui-même, il lui enseigne son métier, à peu près comme on enseigne aux soldats « la charge en douze temps. Il lui donne la recette pour versifier, comme une re-« cette pour faire de l'eau de Cologne : des mots, rien que des mots. Perse ap-« prend l'art des vers comme M. Jourdain la grammaire. » (Tom. I, p. 228). Nous ne voyons rien qui puisse justifier cette critique dans les dix pages ou vingt colonnes in-4° qui subsistent de la grammaire de Palémon. Ses leçons sur les éléments du discours, le nom, le pronom, le verbe, le participe, l'adverbe, la préposition, si elles ne sont pas d'un très-haut prix, ne descendent jamais jusqu'à l'ineptie et au ridicule. *Putschii Grammatici veteres,* col. 1366-88. — [3] *De Grammat. illustr.* n. 23. — [4] *Hist. natur.* l. XIV, c. 4. — [5] *Instit. orat.* l. I, c. 31, 54, 63. — [6] *Sat.* VII, v. 215-219.

« profondes d'Homère et de Sophocle; que, dans cettte épopée et dans « cette moitié d'épopée qu'il nous a laissées (*la Thébaïde* et *l'Achil-* « *léïde*), il y a des caractères tracés, sinon complétement, du moins « par parties, avec force et simplicité. » Mais d'un autre côté l'on déclare « qu'il fait plus d'esprit qu'il n'en a; que cet esprit porte sur les « mots bien plus que sur les idées; que ses cheveux ont grisonné[1] sans « que son talent ait fait un pas, et qu'il n'est point entré dans le temple « grec, mais s'est précipité dans le lieu commun que la Grèce venait de « laisser à Rome comme représailles de sa nationalité éteinte. » La Harpe, plus décisif et plus dur, parce qu'il a moins examiné, dit que Stace est ennuyeux à force de bouffissure, de monotonie et de mauvais goût. Des juges très-éclairés, sans dissimuler ses défauts, ont réclamé pour lui le titre de poëte épique, et fait remarquer dans sa *Thébaïde* des morceaux que Dante et le Tasse paraissent avoir imités. On a loué dans ses *Silves* la bonté des sentiments autant que l'élégance de la diction; c'est là qu'il se montre bon fils, tendre époux, excellent ami, en même temps qu'écrivain spirituel et fécond, sans orgueil et sans malveillance[2]. A notre avis, son seul tort grave est d'avoir prodigué à Domitien, à des personnages odieux ou méprisables, de pompeuses et serviles louanges dont nulle excuse ne peut jamais effacer ni affaiblir l'ignominie. Quant aux lectures qu'il aimait à faire de ses poëmes devant des assemblées nombreuses, c'était alors le seul moyen de leur donner toute la publicité qu'ils méritaient quand la flatterie ne les avait pas dictés. L'histoire ou plutôt le tableau très-animé de ces lectures, fort à la mode sous Auguste et sous ses successeurs, la description de leur appareil, l'examen de leur influence souvent pernicieuse, forment une des brillantes parties de l'ouvrage que nous analysons. L'auteur a recueilli et revivifié les souvenirs que nous en ont transmis Horace, Ovide, Sénèque, Stace lui-même, Martial, Juvénal, Pline le jeune surtout, et Suétone[3]. Nous croyons devoir particulièrement indiquer, en regrettant de ne pouvoir les transcrire, les pages qui concernent l'affranchi Glabrion et les autres auditeurs de Stace, les préparatifs et les détails d'une des lectures de ce poëte[4].

[1] Stace est mort à 35 ans. — [2] *Biogr. univ.* XLIII, 383-387, article *Stace*, par M. Naudet. — [3] Hor. *Sat.* I, 4, 73, 75. *A. poet.* 387, 388, 438, 450. — Ovid. *Trist.* III, 14-39; *De Ponto*, IV, 2, 34. — Sen. *Ep.* LII, 95. — Stat. *Silv.* I, 6; V, 1. — Mart. III, 18, 45, 60; IV, 41. — Juven. *Sat.* III, 9. — Plin. jun. *Epist.* I, 13; III, 18; IV, 17; V, 3. 9; VI, 15, 17; VII, 17; VIII, 21, 34. — Suet. *Ner.* 10; *Domit.* 2. — [4] « Avant l'arrivée de Glabrion, Stace a *échangé* quelques paroles « amicales avec ces *différents* personnages. *Il a été au-devant* de Régulus et de « Romanus; il a fait un sourire à Capiton, un hochement de tête à Paulus, à

Il faut qu'il ait existé quelque rivalité entre Stace et Martial; car ils ne parlent jamais l'un de l'autre, quoiqu'ils fassent tous deux mention de plusieurs de leurs contemporains. Ils ont deux ou trois fois traité sous des formes diverses les mêmes sujets; et Stace, dans ces luttes poétiques, a obtenu de brillants succès qui ont pu chagriner Martial. Cependant La Harpe attribue à Martial des vers où il est dit « que toute la ville de Rome était « en mouvement pour aller entendre Stace et que la lecture de la *Thé-* « *baïde* était une fête pour les Romains; » mais c'est dans la VII^e satire de Juvénal que ces vers se lisent [1] : rien de pareil ne se rencontre dans les œuvres de Martial, que La Harpe compose de douze cents épigrammes distribuées en douze livres, et qui réellement consistent en quatorze livres, comprenant plus de quinze cents épigrammes; outre un livre contenant trente-deux petites pièces, de divers auteurs peut-être, sur les spectacles donnés au peuple par Titus et Domitien.

Parmi les poésies qui appartiennent en propre à Martial, il en est dont l'obscénité offense le bon goût autant qu'elle outrage la morale. On a essayé, sinon de les justifier, du moins de les expliquer, en disant que plusieurs expressions dont la grossièreté nous choque n'avaient pas la même indécence dans les idiomes et les mœurs de l'antiquité. Cette observation, que reproduit M. Nisard, ne manquerait pas de justesse s'il ne s'agissait que de l'admission pure et simple de certains mots dans le langage commun; mais lorsqu'ils sont employés, comme chez Martial, à retracer des idées ou des images impures, ils prennent un caractère licencieux, partout

« chacun selon ses *exigences;* il a *salué* les autres *en masse.* Le voilà qui se pros-« terne maintenant devant Glabrion... Stace sourit à chaque instant, c'est une « preuve qu'il est triste : ce sourire n'est qu'une contraction des lèvres; c'est la « grimace habituelle du masque, l'homme qui est dessous a le cœur brisé. J'ai dit « beaucoup de mal du pauvre Stace; j'en ai regret à présent, à le voir sourire si « à contre-cœur à ce visage d'affranchi, tout luisant de parfums et tout riant de « suffisance., » etc.... Ces lignes, quoique le style en soit ingénieux, pourraient donner lieu à des observations grammaticales. Par exemple, Voltaire s'est récrié contre l'emploi de certains temps du verbe *être* (*a été, fut,* etc.) au lieu de ceux du verbe *aller;* et plusieurs grammairiens ont en effet condamné cette ancienne locution. *Il n'y a pas que...*, ne passe pas non plus pour une locution élégante : M. Nisard n'en juge sans doute point ainsi; car il l'a très-fréquemment employée. Il dit aussi, en plus d'un endroit, *vérité vraie,* attachant apparemment à ces deux mots réunis plus de valeur qu'au seul mot *vérité.*

[1] « Curritur ad vocem jucundam et carmen amicæ
« Thebaidos, lætam fecit cùm Statius urbem,
« Promisitque diem...... »
(JUVEN. *Sat.* VII, v. 82, 83, 84.)

inexcusable : il n'est permis, dans aucune langue, de braver à ce point l'honnêteté, pas même sous le prétexte de mieux flétrir le libertinage en peignant à nu ses excès. La censure se souille elle-même du vice qu'elle condamne quand elle en fait de telles descriptions.

Martial a subi et en grande partie mérité un autre reproche, celui d'avoir loué Domitien vivant et de s'être exprimé tout autrement sur son compte après sa mort : c'est un exemple des risques et du déshonneur auxquels la flatterie expose les poëtes qui la prodiguent. Elle a, plus que toute autre cause, dégradé la poésie, en transformant en une langue de cour celle qu'on avait jadis nommée la langue des cieux quand la noble et sage indépendance des poëtes donnait à leurs inspirations une sorte d'autorité religieuse. La flatterie a été bien plus nuisible encore aux princes qu'elle a si souvent enivrés. Entre les souverains que l'histoire accuse, il serait aisé d'en distinguer un assez grand nombre qui auraient fait un meilleur usage de la puissance s'ils avaient été inviolables à l'adulation comme à l'injure. Toutefois on prétend que Martial a gardé quelque mesure dans ses compliments à Domitien régnant, et qu'il n'a flétri sa mémoire qu'en félicitant Nerva et Trajan de ne pas lui ressembler. Ce sont là des excuses qu'il n'est guère possible d'accepter. Martial avait appelé Domitien un dieu qu'il était honorable d'adorer de loin quand on n'avait pas, comme lui, le bonheur suprême de le contempler de près ; un Jupiter terrestre dont la bienveillance, les faveurs, les invitations devaient être préférées à celles du Jupiter de l'Olympe[1]. Quel droit restait-il à Martial de déplorer comme un long cours d'iniquités[2], de mauvais jours, de calamités, un règne qu'il avait si magnifiquement célébré ?

Jusqu'ici nous n'avons considéré que le caractère moral de ce poëte : il est difficile d'apprécier son talent, à cause de l'extrême inégalité de ses productions fugitives. Nous croyons qu'il en a donné lui-même une idée fort juste dans le vers si connu : *Sunt bona, sunt quædam mediocria, sunt mala plura*[3]. La plupart ont assez peu de portée : il y en a de très-spirituelles ; quelques-unes se font distinguer à la fois par la finesse et la vérité des pensées, par la délicatesse et la douceur des sentiments, par l'exquise élégance de la diction, par un style éminemment classique. Ajoutons qu'on peut puiser dans ce recueil d'épigrammes une instruction qui n'est point à dédaigner : il abonde en particularités historiques ; il offre des portraits de personnages singuliers, des tableaux ou des esquisses de quelques institutions ou professions spéciales ;

[1] Mart. *Epigr.* VI, 10 ; VIII, 24 ; IX, 9, 60, etc. — [2] X, 72 ; XI, 6 ; XII, 6, 15. — [3] I, 17, *ad Avitum.*

et l'on va voir quel heureux parti M. Nisard a su tirer des détails de ce dernier genre. « Du temps de Martial, dit-il, trois classes d'hommes « faisaient sûrement fortune : les avocats, les architectes et les crieurs pu- « blics. Ce sont les trois sortes de métiers qui vivent le plus grassement « des civilisations avancées, parce qu'il n'y a pas d'état de société où l'on « fasse plus de lois, où l'on bâtisse plus de monuments, où l'on vende « plus à l'enchère que celui qui tire à sa fin. L'avocat est l'homme par « excellence de ces temps-là. Il est doublement nécessaire en ce qu'il est « le seul intermédiaire entre la loi et le citoyen, et en ce qu'il est aussi « le seul prêt, le seul disponible en tout événement. L'avocat possède « une aptitude spéciale, et en outre une aptitude universelle. Par l'une, « il est mêlé nécessairement à toutes les transactions, à tous les procès, « à tous les débats civils qui nulle part ne sont plus fréquents, plus dé- « licats que dans les sociétés avancées. Par l'autre, il n'y a guère de situation « à laquelle il ne touche par quelque lien et où il ne puisse rendre à peu « près tous les services que le premier moment exige. L'avocat s'est habitué « de bonne heure à parler vite et à parler de tout : cela fait croire qu'il pense « vite et qu'il pense bien. L'avocat a toujours une réponse toute prête, « parce qu'il se donne peu la peine d'attendre la meilleure, et parce que la « première venue satisfait le plus grand nombre. Là où vous hésitez l'a- « vocat tranche,.... il ne doute de rien, il ne voit pas la difficulté, ce qui « le rend quelquefois plus propre à la surmonter... Comme il s'est exercé « longtemps à traiter le pour et le contre, et qu'il connaît à peu près tous « les côtés superficiels des choses, il comprend suffisamment toute espèce « de situation et s'y rend utile. Quand vous avez besoin d'un conseil, « l'avocat ne vous donne pas le meilleur, mais il est le premier qui vous « en donne un ; chose inappréciable dans les circonstances où le meilleur « parti est le premier qu'on prend. Les civilisations qui tombent, les em- « pires qui s'écroulent, les sociétés qui tendent à la décrépitude, tournent « nécessairement.... sur l'espèce de factotum.... qui s'appèle avocat. « Lisez les poëtes latins du deuxième âge, presque tous parlent de l'im- « portance des avocats; presque tous font de piquantes allusions à leur « médiocrité florissante, bien payée, bien nourrie : tous se reprochent « ou se font reprocher par leurs amis de n'avoir pas embrassé la car- « rière des lois, qui rapporte des honneurs, des maisons de ville et de « campagne. »

A cet exemple du piquant et gracieux atticisme de M. Nisard, il nous serait facile d'en joindre beaucoup d'autres où le même talent se déploie sous des formes très-variées. Quelques pages plus loin, l'auteur peint à grands traits les onze empereurs sous lesquels vécut Juvénal, et dont le premier

est Claude, le dernier Adrien. Presque toutes les circonstances de la vie de Juvénal sont des sujets de controverse; on a seulement lieu de croire qu'il naquit sous le règne de Caligula, et qu'il mourut octogénaire, n'ayant commencé d'écrire qu'à un âge très-mûr, quand des études sérieuses, une longue expérience des choses humaines et l'habitude des méditations profondes devaient avoir affaibli chez lui les impressions d'une éducation scolastique. Cependant, comme il est dit dans une ancienne notice que les exercices des écoles ont occupé près de la moitié de sa vie, M. Nisard suppose qu'il en est sorti déclamateur de profession, imbu de fausses doctrines et ayant contracté des travers qui ne pouvaient manquer d'égarer son talent et d'entraver son génie jusqu'à la fin de sa carrière. *Juvénal ou la déclamation*, est, comme nous l'avons dit, le titre de cette partie du nouvel ouvrage, où, à ce propos, le traité *de l'Orateur* de Cicéron et les Institutions oratoires de Quintilien sont mis au nombre des enseignements qui contribuaient à la corruption du goût, à l'altération de l'éloquence. Nous oserions appeler de ces sentences; mais en nous bornant à ce qui regarde Juvénal, nous invoquerons l'autorité de M. Nisard lui-même qui ailleurs admire dans ce satirique *une verve soutenue et universelle* dont on ne connaît pas d'autre exemple en aucune littérature. « Juvénal, dit-il, attaque la matière à « l'endroit vif : il entre à pleines voiles dans son sujet.... Jamais de lon-« gueurs, jamais de ces phrases d'attente dont foisonne l'éloquence d'im-« provisation, qui donnent à la pensée le temps de venir à la faveur « d'un certain jargon jeté sur la lisière de deux idées; jamais de ce ba-« vardage si nécessaire à l'infirmité de notre esprit, et qui ressemble aux « premiers frémissements d'une cloche que l'on met en branle.... »

Il nous est peu facile de comprendre comment le poëte que l'on trouve plus exempt qu'aucun autre de toutes ces apparences de la déclamation improvisée ou écrite, pourra nous être désigné comme le déclamateur par excellence, qui s'exerce, à la manière des écoles, sur des sujets donnés, sans aucun autre besoin de les traiter; qui ne ressent jamais rien de l'enthousiasme ou de la colère qu'il affecte, et ment à ses lecteurs quand il leur dit que l'indignation fait ses vers. On se prévaut contre lui de trois épigrammes licencieuses de Martial, qui lui sont, dit-on, adressées et que personne n'eût osé offrir aux regards d'un moraliste aussi intraitable qu'il veut le paraître : mais il n'est que nommé dans l'une de ces épigrammes [1]; ce n'est point à lui qu'elle parle; et c'est être bien sévère que de le rendre responsable des expressions obscènes dont

[1] VII, 24.

Martial a sali les deux autres[1]. Il est vrai que la plus longue suppose que Juvénal[2] frappait à la porte des hommes puissants et se fatiguait en sollicitations le plus souvent infructueuses : c'était un malheur commun à tous les poëtes de son temps et de bien d'autres siècles. Au surplus, il ne s'agit point ici de ses mœurs ou habitudes privées, qui nous sont fort peu connues, mais de son talent et de ses ouvrages qui, *tout pleins*, dit Boileau, *d'affreuses vérités, étincellent pourtant de sublimes beautés*. Il peut y avoir quelque roideur dans sa précision énergique, de l'âpreté dans la franchise de son style; mais M. Nisard y reconnaît « une manière vigoureuse, une poésie vraiment sœur de la poésie de « Virgile et d'Horace; une langue aussi belle, aussi pure, aussi classique « que celle de ces deux poëtes. » Si ce n'est pas à tout l'ensemble des seize satires qu'il décerne ces éloges, c'est du moins à un grand nombre de morceaux; et il retrouve en quelques autres la poésie molle et facile de Tibulle, la plus gracieuse aménité. Comment un poëte qui tient dans le genre satirique le premier rang selon plusieurs juges, un rang très-élevé de l'aveu de tous, ne serait-il que le coryphée des déclamateurs qui ont coopéré à la décadence de la littérature latine?

C'est, comme on l'a vu, au nom de Lucain que cette idée de décadence est particulièrement attachée par M. Nisard, qui a employé ou destiné à l'examen de la *Pharsale* toute la seconde moitié de son ouvrage. Il ne nous reste pourtant pas à rendre compte de ce deuxième volume entier; car il contient le développement des théories générales que nous avons indiquées au commencement de cet article : partage des poëtes en trois ordres et de toute littérature en trois âges, distinction des deux poésies de l'humanité et de l'individualité. On y lit aussi, sur le style des cinq poëtes précédents, Sénèque, Perse, Stace, Martial et Juvénal, des observations que nous avons rapprochées de celles qui ont le même sujet dans le premier tome, où il eût été peut-être plus convenable de réunir les unes et les autres. Nous n'aurons non plus presque rien à dire des cent dernières pages du second volume, qui sont occupées par une analyse critique de quatre livres de la *Pharsale*, le troisième, le sixième, le septième et le huitième. Ces remarques

[1] VII, 91; XII, 18 :

[2]
« Dùm tu forsitan inquietus erras
« Clamosâ, Juvenalis, in Suburâ,
« Aut collem dominæ teris Dianæ;
« Dùm per limina te potentiorum
« Sudatrix toga ventilat, vagumque
« Majòr Cœlius et minor fatigant, » etc.

particulières tendent au même but que les considérations générales qui les précèdent, c'est-à-dire, à montrer que la *Pharsale* n'est point une épopée; qu'elle ne mérite pas le nom d'ouvrage romain, *opus romanum,* que Lucain se plaisait à lui donner; enfin que le mauvais goût, acquis dans les écoles, a trop souvent égaré le talent naturel du poëte. Depuis longtemps ses plus zélés admirateurs conviennent que son ouvrage inachevé est moins un poëme épique qu'une histoire écrite en très-beaux vers; qu'il a ignoré ou négligé l'art d'Homère, l'art des fictions, des groupes et des contrastes. Devons-nous ajouter, avec M. Nisard, que la *Pharsale* ne résume ni la vie humaine, ni une époque particulière, sociale et politique? Cette nouvelle critique est une application de l'une des théories générales dont nous avons fait mention et que nous ne sommes pas assez sûr de bien comprendre pour essayer de les contester.

C'est dans un autre système, plus accessible à l'intelligence commune, que M. Nisard puise des motifs de refuser à la *Pharsale* le titre d'ouvrage romain : il est persuadé que la meilleure cause, la plus nationale, était celle de Jules-César; il se déclare avec les dieux contre Pompée, et réclame des hommages, presque des honneurs divins pour le vainqueur. Il faudrait s'engager dans une dicussion trop longue et trop délicate si l'on voulait prononcer entre ce système et l'opinion contraire qu'ont embrassée au sein de Rome Caton, Cicéron, Tite-Live, Sénèque, et, après Lucain, Tacite; pour ne rien dire de bien d'autres personnages anciens et modernes d'une moindre autorité. A notre avis, cette question, quelle qu'en puisse être la solution, a plus d'intérêt en histoire et en science politique qu'en littérature; car il est trop vrai que la *Pharsale* n'est point un de ces poëmes fortement conçus, une de ces vastes et imposantes créations qui peuvent relever une cause perdue, bonne ou mauvaise. L'examen important qui restait à faire était celui des détails, des descriptions, des portraits, des discours, des pensées et du style. M. Nisard nous paraît avoir jugé bien sévèrement toutes ces choses; et les éloges qu'il a sobrement entremêlés à ses nombreuses et amères critiques ne suffisent peut-être pas pour les rendre aussi impartiales ni aussi décisives qu'elles prétendent l'être. Mais nous n'aurions guère d'autres observations à y opposer que celles qui ont été développées beaucoup mieux qu'elles ne pourraient l'être ici, par M. Naudet, dans le discours préliminaire et les notes qui enrichissent ses éditions des meilleurs morceaux de Lucain [1]. Rien n'y est omis de ce qui caractérise sa poésie et son génie;

[1] Paris, Guyot, 1832, in-12; Paris, Gratiot et Hachette, 1834, in-12. (Voy. *Journ. des Savants,* 1832, février, p. 122.)

sans pourtant qu'on y dissimule aucun de ses écarts, aucune des taches que sa mort prématurée a laissé subsister dans ses dix livres. Il n'est pas inutile d'observer qu'il a terminé sa carrière, non à vingt-sept ans, comme les biographes et M. Nisard le supposent, mais à moins de vingt-cinq et demi : né le 3 novembre de l'an 39 de notre ère, sous le consulat de Caligula et de Cæsianus, il mourut le 30 avril de l'an 65. Il avait eu le malheur de louer Néron qui tranchait si tôt le fil de ses jours; et, dans le vain espoir de les prolonger, il en flétrissait à jamais l'éclat en dénonçant ses amis et sa mère elle-même.

Qu'aucun des poëtes dont M. Nisard vient d'examiner les œuvres n'ait égalé Virgile et Horace, c'est un fait trop sensible pour être sérieusement contesté. On pourra seulement demander si cette infériorité est une véritable décadence de l'art, imputable à ces sept poëtes. Sans doute ils ne soutiennent pas la comparaison avec les plus illustres de leurs prédécesseurs; mais ce désavantage a tout à la fois pour causes l'inégalité des talents naturels, quelques fausses méthodes introduites dans l'enseignement littéraire, et surtout les changements arrivés dans le régime politique. L'empereur Auguste, pour faire oublier les proscriptions du triumvir Octave, avait accueilli, honoré les hommes de génie, et s'était entouré de l'éclat de leurs chefs-d'œuvre : ses successeurs, tantôt ennemis des lettres, tantôt jaloux de ceux qui savaient mieux qu'eux les cultiver avec gloire, semèrent d'épines, d'écueils et d'embuches une carrière qui a besoin d'être sûre et paisible pour rester féconde et brillante. Des sept poëtes dont il s'agit, deux, Sénèque et Lucain, ont péri victimes de Néron. Selon toute apparence, Perse n'a échappé au même sort que parce qu'il n'a pas vécu assez longtemps pour le subir. Martial implore avec tant d'instance et d'humilité les secours et, à proprement parler, les aumônes de la puissance, qu'on voit bien qu'il en obtenait fort peu. Juvénal ne paraît pas avoir été beaucoup mieux traité, et l'on croit qu'il est mort en exil. Presque tous ont été entraînés à flatter des tyrans qu'ils ne pouvaient estimer. En fallait-il plus pour comprimer l'essor de leur génie, pour entraver et même dégrader leurs plus heureuses facultés? Du moins ils ne méprisaient pas les grands poëtes qui les avaient précédés; ils ne dédaignaient pas de suivre d'excellents exemples. On ne les voyait point occupés à ramener l'art à son enfance et à le délivrer de ses progrès incommodes. S'ils étudiaient Ennius, s'ils lisaient par hazard les vers des prêtres saliens, ce n'était pas afin de les prendre pour modèles. Ils n'allaient pas non plus chercher des enseignements littéraires à Carthage et en Numidie, ou en Pannonie et en Germanie : la Grèce et Rome leur avaient fourni assez de leçons claires et positives, pour qu'ils ne fussent pas tentés

d'inventer ou de traduire d'obscures doctrines, de vagues abstractions, d'inintelligibles rêveries. Non, le siècle qu'ont honoré leurs essais, dont quelques-uns, comme les grands morceaux de la *Pharsale* et les meilleures satires de Juvénal, sont d'immortelles productions; le siècle qui possédait aussi des écrivains en prose tels que Sénèque, Quintilien, les deux Pline et Tacite, ne figure pas sans gloire dans les fastes de la littérature; et, pour y trouver les signes d'une décadence irremédiable, il faut tenir un grand compte des causes politiques qui la devaient consommer.

C'est en admettant on ne sait quel fatalisme, quels fantômes de nécessités successives, que M. Nisard semble menacer notre littérature actuelle d'un arrêt à peu près semblable à celui qu'il vient de prononcer contre la littérature latine du Ier siècle de l'ère vulgaire. Sans chercher à mieux connaître ces fatalités, sans examiner si elles ne sont pas du nombre des puissances imaginaires ou factices qui n'acquièrent de consistance et ne deviennent redoutables que par l'idée qu'on veut bien prendre d'elles, l'ouvrage même de M. Nisard suffirait pour dissiper les alarmes qu'un tel système voudrait inspirer. Tant de savoir, d'esprit et de véritable talent démentirait assez hautement toute accusation et toute prédiction de décadence. C'est à nos yeux l'un des meilleurs livres de critique littéraire qu'on ait publiés depuis bien des années; voilà pourquoi nous l'avons cru capable de supporter lui-même une critique franche et peut-être téméraire. Il contribuera, nous n'en doutons point, à retarder ou même à prévenir cette décadence dont il signale les symptômes, et qu'amèneraient en effet les étranges doctrines qu'il repousse. Il affaiblira de plus en plus leur influence déjà fort amoindrie, à ce qu'il semble, depuis qu'on a pu les juger par leurs produits; et s'il est vrai qu'un si habile écrivain conserve encore quelques restes de ces vains systèmes, ils ne sauraient demeurer longtemps compatibles avec la riche instruction et la sagacité profonde qu'il daigne employer à les soutenir.

DAUNOU.

Rapport de M. le Secrétaire perpétuel de l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres (M. Silvestre de Sacy) *sur les travaux des diverses commissions de cette Académie, pendant le deuxième semestre de 1834.* (2 janvier 1835.)

Messieurs, je viens aujourd'hui, suivant l'usage, rendre compte à l'Académie des travaux de ses commissions pendant le dernier semestre

de l'année qui vient de finir. Je commence par la commission des antiquités de la France.

Depuis le rapport détaillé que cette commission a présenté à l'Académie dans le mois de juillet, et qui a été imprimé, et envoyé dans tous les chefs-lieux de département par les soins de M. le ministre de l'Instruction publique, la commission n'a eu à présenter à la compagnie qu'une opinion motivée, relativement aux inscriptions de Nérac, dont l'authenticité était contestée, et par des motifs très-légitimes, ainsi que l'a jugé l'Académie. Pendant les cinq derniers mois de 1834, l'Académie n'a fait que très-peu de renvois à la commission, qui, d'ici au mois de juillet prochain, s'occupera de l'examen des travaux qui lui ont été renvoyés, et de ceux que l'Académie pourra encore lui renvoyer.

La commission des inscriptions et médailles n'ayant eu à répondre à aucune demande adressée par le Gouvernement à l'Académie, a seulement été en communication avec le comité des souscripteurs du monument érigé à Figeac à la mémoire de M. Champollion le jeune. Aux inscriptions qu'elle avait fournies précédemment, elle a ajouté divers projets de bas-reliefs. Le comité des souscripteurs est en demeure de lui faire connaître auquel de ces projets il a cru devoir donner la préférence.

La commission à laquelle est confiée la continuation de l'Histoire littéraire de la France croit toujours pouvoir annoncer que l'impression du tome XVIII sera terminée vers le milieu de la présente année 1835, et déjà ceux des auteurs qui n'ont plus rien à fournir pour ce tome XVIII se sont occupés de la rédaction de plusieurs des articles qui devront entrer dans le XIX^e^ volume. La commission a même entendu la lecture de quelques-uns de ces articles. Le volume qui est sous presse contiendra environ 800 pages; près des trois quarts du volume sont imprimés. Les articles relatifs aux troubadours morts depuis 1225 jusqu'à 1255, puis ceux sur les trouvères, articles qui réunis occuperont environ 250 pages, sont en très-grande partie rédigés et adoptés par la commission; quelques-uns sont imprimés; pour un plus grand nombre, la copie est livrée à l'imprimerie. Le tome XVIII continuera l'Histoire littéraire du XIII^e^ siècle, jusqu'à 1255 ou 1256; le tome suivant la conduira au moins jusqu'à 1280. La commission s'est déjà occupée de la rédaction des tables et de l'avertissement qui doivent faire partie du tome XVIII.

L'Académie voit, par ces détails, que la commission [1] ne laisse point languir l'important travail qui lui est confié.

Si je n'ai point à offrir des résultats aussi satisfaisants, relativement aux divers recueils auxquels travaillent des membres de l'Académie, et qui

[1] Composée de MM. Daunou, Amaury-Duval, Petit-Radel, Éméric-David.

s'impriment sous la direction de la commission des travaux littéraires, je dois dire tout d'abord que cela tient à une cause tout à fait étrangère aux auteurs et à la commission. Les recueils dont il s'agit sont les Ordonnances des rois de la 3e race, les Historiens de France, et les Notices et Extraits des manuscrits.

Pendant qu'on achevait l'impression des tables du XIXe volume des Ordonnances, M. le marquis de Pastoret a fourni de la copie pour le volume suivant, et déjà plusieurs cahiers étaient imprimés; mais l'administration de l'imprimerie royale ayant pris le parti de substituer aux caractères dont elle faisait usage, un nouveau caractère, a dû supprimer tout ce qui était déjà imprimé du tome XX. Et comme la fonte des nouveaux caractères n'est point encore assez nombreuse pour suffire à tous les labeurs, il a fallu suspendre la composition de ce volume; cette suspension durera encore, à ce qu'il paraît, deux ou trois mois.

Le même motif a empêché qu'on ne commençât l'impression du tome XX des Historiens, quoique de la copie ait été fournie, il y a au moins deux mois, à l'imprimerie. L'Académie sera bien aise, sans doute, de connaître de quels écrivains se composera ce volume; en conséquence, je demanderai la permission de lui communiquer, à la suite du présent rapport, l'aperçu que les éditeurs ont bien voulu me donner.

Le tome XIII des Notices et Extraits des manuscrits a fait peu de progrès. Il n'a pas été possible d'admettre jusqu'ici aucune nouvelle notice dans la première partie de ce volume, dont sept feuilles seulement sont tirées; parce que M. Klaproth, qui s'est chargé des fonctions d'éditeur pour un travail de feu M. Rémusat, placé en tête de cette première partie, a été contraint de faire un voyage en Allemagne. La deuxième partie s'est enrichie de deux notices fournies par M. Guérard, et de celle d'un poëme provençal; celle-ci est due à M. Raynouard. Les notices imprimées, pour cette seconde partie, forment douze feuilles.

La réimpression du tome IV de la Table des chartes et diplômes, qui s'exécute sous la direction de M. Pardessus, a marché avec célérité: 280 pages sont imprimées, et la copie livrée à l'imprimerie portera le volume jusqu'à 464 pages; il en aura en tout environ 660, y compris la préface et les tables. Ce volume, qui commence avec l'année 1180, comprendra l'indication des chartes et diplômes jusqu'à 1213 inclusivement, c'est-à-dire jusqu'au 29 mars 1214 selon le comput actuel. Le manuscrit est terminé, sauf janvier, février et mars 1214. Les travaux extraordinaires de l'Imprimerie royale ont suspendu, depuis quatre mois, l'impression de ce volume. Si cet obstacle ne se prolonge pas et ne se renouvelle point, le volume pourra être terminé avec l'année 1835.

Je pourrais me dispenser d'entretenir l'Académie du recueil des Historiens des croisades, la commission des travaux littéraires n'ayant encore reçu aucune demande de la part de MM. les éditeurs pour en faire commencer l'impression. Mais je craindrais que mon silence ne donnât lieu de penser que les commissaires de l'Académie ne se sont point occupés de préparer les matériaux qui doivent entrer dans les diverses parties de cet important recueil. Voici donc les renseignements que je dois à l'obligeance de MM. les éditeurs.

MM. Guérard et Beugnot, chargés de la publication des écrivains occidentaux latins et français, préparent la publication du premier volume de cette partie, lequel contiendra le texte latin de Guillaume de Tyr, et l'ancienne traduction française inédite de cet auteur. Le travail critique, c'est-à-dire la collation des manuscrits et la préparation de la copie définitive sur laquelle devra être imprimée cette traduction, occupent M. Beugnot, tandis que son collaborateur, M. Guérard, collationne le texte latin imprimé dans la collection de Bongars, avec plusieurs manuscrits. Ces travaux préliminaires paraissent devoir être terminés vers le milieu de l'année que nous commençons.

M. Hase, auquel est dévolue la partie du travail qui a pour objet les auteurs byzantins, a porté d'abord ses soins sur la révision de la version latine de l'Alexiade d'Anne Comnène; il a aussi entrepris le même travail, et l'a presque terminé, sur la version de l'ouvrage de Nicétas Choniate; il a en outre collationné le texte grec de ce même écrivain, sur un manuscrit de la Bibliothèque royale, lequel ne paraît pas avoir été consulté par les précédents éditeurs.

Quant à la partie du recueil qui doit offrir la réunion des écrivains orientaux, les deux membres de l'Académie qui en sont chargés sont convenus de donner, dans cette collection, la première place à Ebn-Élathir. Une partie du texte arabe de cet auteur a déjà été préparée par M. Reinaud. Mais, attendu que ce qui appartient aux premières années des croisades manque dans le manuscrit de la Bibliothèque royale, on a dû faire demander à Constantinople les fragments qui doivent remplir cette lacune. Il est indispensable d'attendre l'envoi de ces copies; aussitôt qu'elles seront parvenues entre les mains de la commission, on pourra commencer l'impression de cet écrivain. M. Quatremère a réuni, il y a longtemps, tous les matériaux d'après lesquels il doit rédiger l'introduction historique qui ouvrira cette section du recueil.

Tels sont, Messieurs, les renseignements que je devais présenter à l'Académie, je pense qu'elle jugera convenable de les consigner dans le procès-verbal de la présente séance.

TOME XX DES HISTORIENS DE FRANCE.

La copie des vingt-quatre premières pages (in-folio) est depuis deux mois livrée à l'Imprimerie royale, qui n'a encore envoyé aucune épreuve.

Ce volume doit contenir les plus anciens historiens de saint Louis, savoir : 1° Geoffroy de Beaulieu (mort vers 1275). C'est la copie de son livre qui a été fournie à l'imprimerie. 2° Guillaume de Chartres (mort vers 1280). Son livre a pour appendice l'opuscule intitulé : *Miracula facta in domo Fratrum prædicatorum Ebroïcensium*. 3° Un anonyme, moine de Saint-Denis. Ce troisième article et le second seront envoyés à l'Imprimerie royale aussitôt qu'on saura qu'elle a commencé l'impression du premier.

4° Le confesseur de la reine Marguerite (mort vers 1300). La copie de son ouvrage, y compris le récit de soixante-cinq miracles, est toute prête. On a rectifié en plusieurs endroits l'édition de Capperonnier, d'après les deux anciens manuscrits de la Bibliothèque du Roi, dont on a recueilli plus complétement les variantes. On a aussi ajouté quelques notes historiques et grammaticales.

5° Joinville (mort vers 1317). On a également achevé de préparer la copie de son livre, en collationnant les manuscrits du Roi, suppl. fr. 2016 et 206, les éditions de Pierre de Rieux, de Claude Ménard, de Du Cange, de Capperonnier, etc.; en recueillant les leçons diverses et en essayant d'éclaircir par des notes succinctes les difficultés grammaticales ou historiques. On a choisi, parmi les extraits d'auteurs orientaux, publiés par Cardonne et par M. Reinaud, les articles qui peuvent servir à compléter ou à rectifier les récits de Joinville.

6° Guillaume de Nangis (mort en 1302). On le place après Joinville qui lui a survécu quinze ans, mais dont les récits finissent à la mort de saint Louis, tandis que ceux de Guillaume de Nangis s'étendent aux règnes de Philippe-le-Hardi et de Philippe-le-Bel. On se propose de réunir pour la première fois tous les ouvrages de cet historien, qui sont : Une vie de saint Louis en latin, et traduite en français par l'auteur même; une vie de Philippe-le-Hardi en latin, et traduite aussi en français par l'auteur, à ce qu'on présume; une Chronique générale; et une Chronique particulière jusqu'en 1300. Il a écrit une partie au moins de ces Chroniques dans les deux langues.

La copie de la Vie de saint Louis, *en français,* est entièrement préparée : elle a été revue sur les manuscrits de Colbert 331 ou 10311 et Gagnières 282 de la Bibliothèque du Roi. Elle présente un assez grand

nombre de variantes et de notes qui ne sont pas dans l'édition de Capperonnier. On ne s'est point encore occupé des autres écrits de Guillaume de Nangis; on attendra, pour en entreprendre la révision, que l'Imprimerie royale ait imprimé Geoffroy de Beaulieu.

Ce tome XX est, dans la série qu'il commence, celui qui exigera le moins de recherches et de travail, parce qu'il se composera d'ouvrages d'une assez grande étendue, dont la plupart ont été déjà imprimés et revus avec plus ou moins d'exactitude. Les nouveaux éditeurs (MM. Naudet et Daunou) pourraient, en ce qui les concerne, publier ce volume à la fin de 1835; mais ils prévoient qu'il ne sortira point des presses de l'Imprimerie royale avant le commencement ou le milieu de 1837 *.

* L'impression de ce volume vient d'être commencée.

NOUVELLES LITTÉRAIRES.

INSTITUT ROYAL DE FRANCE.

L'Académie des sciences, dans la seconde séance publique qu'elle a tenue le 29 décembre 1834, a annoncé qu'en 1836 elle décernerait un prix de 6,000 fr. « Au meilleur ouvrage ou mémoire sur l'emploi le plus avantageux de la vapeur, « pour la marche des navires, et sur le système de mécanisme, d'installation, « d'arrimage et d'armement qu'on doit préférer pour cette classe de bâtiments. » Le concours sera fermé le 1er octobre 1836. Les auteurs peuvent se faire connaître, ou inscrire leurs noms dans des billets cachetés.

L'éloge de feu M. Cuvier, par M. Flourens, l'un des secrétaires perpétuels, a rempli tout le reste de cette séance. Cependant M. Flourens n'a considéré dans Cuvier que le savant, dans le savant que le naturaliste qui a renouvelé la zoologie et l'anatomie comparée, l'une par l'autre, fondé sur toutes deux la science des animaux fossiles, et, par cette science toute nouvelle, éclairé celle de la terre. Cet éloge, ou plutôt ce tableau historique des progrès que les sciences naturelles ont dus à Cuvier, s'est ainsi divisé en trois parties principales, dont la première a eu pour objet la zoologie, la classification des animaux invertébrés et vertébrés, d'après leur organisation ou leur structure intime. Avant 1795, les faits zoologiques n'étaient pas encore assez connus pour qu'il fût possible d'en donner des explications réelles, et d'opérer une distribution exacte des classes, des genres, des espèces du règne animal. C'est le but auquel tendaient les deux premiers mémoires de Cuvier sur les vers et sur les mollusques, et qu'il s'est proposé depuis de remplir, soit dans l'ouvrage qui embrasse la zoologie entière, soit dans l'histoire naturelle des poissons, qui sont la classe la plus nombreuse

des vertébrés. Un système complet des animaux, où toutes les espèces seraient non-seulement indiquées, distinguées, classées, mais représentées et décrites dans toute leur structure, est l'une des idées qui ont le plus occupé Cuvier. — La seconde partie du discours de M. Flourens concerne l'anatomie comparée, science que Vicq-d'Azyr avait envisagée dans son ensemble, mais en physiologiste plus qu'en zoologiste : elle avait besoin d'être à la fois étudiée sous ces deux points de vue. Elle n'était guère encore qu'un recueil de faits particuliers : Cuvier en a fait la science des lois générales de l'organisation animale; en l'enrichissant d'ailleurs de plusieurs détails spéciaux, par exemple, sur les dents, sur les organes de la voix et de l'ouïe, sur les cerveaux dans les diverses classes d'animaux vertébrés, sur les rapports observés entre les développements de cet organe et ceux de l'intelligence. L'anatomie comparée, principal sujet des leçons de Cuvier au Muséum d'histoire naturelle, a éclairé ses recherches sur les animaux fossiles. — Mais c'est surtout à montrer l'influence de ces recherches sur la théorie du globe terrestre que la troisième partie de son éloge est destinée. Après un rapide et lumineux exposé des systèmes publiés sur cette matière depuis Burnet jusqu'à Buffon et Camper, M. Flourens trace l'histoire des progrès plus réels que Cuvier a fait faire à ce genre d'études. Ses travaux sur les ossements fossiles remontent à 1796 : il lisait dans la première séance publique de l'Institut (1er pluviôse an IV), un mémoire sur les espèces d'éléphants fossiles comparées aux espèces vivantes, et déclarait que le plus grand pas à faire pour la perfection de la théorie de la terre serait de prouver qu'aucun de ces animaux dont on trouve les dépouilles répandues sur presque tous les points du globe n'existe plus aujourd'hui. Qu'on se demande, disait-il, pourquoi l'on trouve tant de restes d'animaux inconnus, tandis qu'on n'en découvre point qui appartiennent aux espèces que nous connaissons, et l'on verra combien il est probable qu'elles ont toutes appartenu à des êtres d'un monde antérieur au nôtre, à des êtres détruits par quelque révolution du globe. Pour établir et démontrer ce résultat, il fallait recueillir de toutes parts des ossements fossiles, isolés, mêlés, confondus, et de plus mutilés, brisés, réduits en fragments, et en recomposer le squelette complet de chaque espèce. Cette sorte de résurrection s'est opérée à la voix de la science et du génie par la simple application des règles générales de l'anatomie comparée, à la reconnaissance et à la détermination de ces ossements. La conséquence de ces travaux a été la distinction de plusieurs états ou âges de la terre : le plus ancien sans animaux; le second où existaient des mollusques, des reptiles, des poissons et quelques mammifères marins; le troisième ou celui des premiers mammifères terrestres; le quatrième auquel appartenaient les mammouths et de grandes espèces de rhinocéros, d'hippopotames, etc.; et le plus nouveau, celui des quadrumanes et de l'homme.—Aux développements de cette théorie, M. Flourens a joint des réflexions importantes sur la méthode de Cuvier. « Le besoin des méthodes naît « également pour notre esprit et du besoin qu'il a de distinguer pour connaître, « et du besoin qu'il a de généraliser ce qu'il connaît pour pouvoir embrasser et « se représenter nettement le plus grand nombre possible de faits et d'idées. Toute « méthode a donc un double but, savoir la distinction et la généralisation. Or, « jusqu'à M. Cuvier, la méthode s'était bornée (*dans les sciences naturelles*) à « distinguer : c'est lui qui en a fait un instrument de généralisation, par où il a « rendu un service éternel, non-seulement à l'histoire naturelle, mais, j'ose le « dire, à toutes les sciences; car la méthode, j'entends la vraie, est essentiellement « une. Son objet est partout de s'élever jusqu'aux rapports les plus généraux, jus-

« qu'à l'expression la plus simple des choses : de telle sorte que tous les rapports naissent des uns des autres ; et tous, des faits particuliers qui en sont l'origine et la source. C'est là ce qu'entendait Bacon, quand il disait que toutes les sciences ne sont que des faits généralisés. C'est par cette puissante généralisation des faits que Cuvier a créé la science des ossements fossiles, qu'il a renouvelé dans leur ensemble la zoologie et l'anatomie comparée ; en opposant partout aux méthodes de spéculation, qui n'ont jamais produit aucun résultat durable, les méthodes d'observation et d'expérience, auxquelles les hommes doivent tout ce qu'ils possèdent aujourd'hui de découvertes et de connaissances... Depuis que les hommes observent avec précision et font des expériences suivies, c'est-à-dire depuis à peu près deux siècles, ils devraient, ce semble, avoir renoncé à la manie de chercher à deviner au lieu d'observer ; car d'abord on devrait se lasser à la longue de deviner toujours maladroitement, et ensuite c'est qu'ils devraient avoir fini par reconnaître que ce qu'ils imaginent est toujours bien au-dessous de ce qui existe, et qu'en un mot, à ne considérer même que le côté brillant de nos théories, le merveilleux de l'imagination est toujours bien loin d'approcher du merveilleux de la nature. »

L'Académie des Inscriptions et belles-lettres, dans sa séance du 23 janvier, a élu, en remplacement de feu M. Dugas-Montbel, académicien libre, M. Miot de Melito, à qui l'on doit la meilleure traduction française d'Hérodote, et qui vient de publier les deux premiers tomes de celle de Diodore de Sicile. (Paris, imprimerie royale, librairie de Firmin Didot, XLVIII, 496 ; XXIII et 637 pages in-8°.) Ces deux volumes contiennent les cinq premiers livres de Diodore et les fragments du sixième, avec les notes du traducteur et une table alphabétique des matières : il en sera rendu compte dans l'un de nos prochains cahiers.

L'Académie royale des Sciences, Belles-Lettres et Arts de Bordeaux a publié les discours et articles lus ou annoncés dans sa séance publique du 28 août dernier. Bordeaux, Deliège aîné, 1834, 225 p. in-8°, avec 4 planches. Les pièces qui composent ce volume sont : un Discours de M. Saincric sur l'histoire de Bordeaux ; un Rapport de M. Bourges sur les travaux de l'Académie ; les Programmes des prix décernés et proposés par elle (voyez notre cahier de novembre dernier, pag. 699, 700, 701) ; les Éloges de deux académiciens décédés, MM. Capelle et Rateau ; un Rapport de M. Jouannet sur un bas-relief relatif au second triomphe de Tetricus. De premières inscriptions trouvées à Nérac ont paru fort suspectes à M. Jouannet : ce savant antiquaire n'élève pas encore les mêmes doutes sur l'authenticité du bas-relief qu'il s'est donné la peine d'expliquer, non plus que sur celle des marbres de Grisolles et d'un médaillon d'or constatant, dit-on, l'apothéose de Néra ; mais ces prétendus monuments ont été soumis à un examen plus sévère qui ne leur laissera peut-être aucune sorte de valeur historique. (Voyez ci-dessus, p. 52.)

LIVRES NOUVEAUX.

FRANCE.

Fabliaux inédits, tirés du manuscrit de la Bibliothèque du Roi, n° 1830 ou

1239, par M. A. C. M. Robert, conservateur de la Bibliothèque royale de Sainte-Geneviève. Paris, imprimerie et fonderie de Rignoux, 1834, 32 p. in-8°. Ces fabliaux, au nombre de quatre, sont intitulés : I. Du mercier, 169 vers. II. De duex Angloys et de l'Agnel, 115 vers. III. Du vilain asnier, 51 vers. IV. Les deux troveors ribauz, 340 vers, tous de huit syllabes, comme dans les trois morceaux précédents. Le premier peut servir à l'histoire des marchandises dont on faisait usage au XIII^e siècle; car le mercier ou marchand fait le détail de toutes celles qu'il vend :

J'ai ameçons à pescheor,
J'ai fers d'alenes à *suor*,
J'ai les *hacettes* à seignier,
J'ai les pignes à chief pignier, etc.

Le sujet du second article est connu par l'analyse qu'en a donnée Legrand d'Aussi (Fabliaux, tom. II, p. 107, 108, édition de 1779). Il s'agit dans la troisième pièce du vilain asnier, que des odeurs suaves ont fait tomber en syncope, et qui est rappelé à la vie par l'odeur infecte du fumier. La quatrième tient à l'histoire littéraire, par le grand nombre de poëmes ou romans en vers que les deux troveors se vantent de connaître, et parmi lesquels M. Robert fait remarquer Buenon de Conmarchis, ouvrage d'Adenez : il en conclut que ce fabliau n'a pu être composé qu'après le milieu du XIII^e siècle. Les quatre pièces sont suivies d'un glossaire où sont expliqués les mots qui pourraient le plus embarrasser les lecteurs : *suor* (de *sutor*), cordonnier; *hacettes*, lancettes...; *toaille*, serviette, essuie-mains, nappe; (ce mot semble correspondre à *toile* dans plusieurs textes du moyen âge). — Cette publication se recommande par sa correction et par son utilité : elle est digne du vrai savoir et de la saine critique dont l'éditeur a déjà fait preuve.

Chants sacrés, par M. C. L. Mollevaut, membre de l'Institut, de l'Académie royale de Göttingue, etc., seconde édition, Paris; impr. et fonderie de Fain, libr. de Langlois, de Delalain, de Leclère, etc., in-18. — Discours préliminaire, xxxij pages. Livre I^{er}, poésies lyriques, p. 1-57; livre II, poëmes, p. 59-107. Les douze chants lyriques sont tirés du chapitre XIV d'Isaïe; de la prophétie de Nahum, chute de Ninive; du psaume CXXXVI, *Super flumina Babylonis, etc.*; des chapitres d'Ézéchiel sur la destruction de Tyr; du psaume VI, *Domine, ne in furore tuo arguas me*; du psaume CIII, *Benedic, anima mea, Domino*; du psaume VII, *Domine, Deus meus, in te speravi, etc.* : suivent une ode sur l'embrasement de Sodome; une sur la ruine de Jérusalem, d'après Jérémie; une tirée du psaume XVIII, *Cæli enarrant gloriam Dei*; et deux dithyrambes d'après Ézéchiel, l'un sur la punition de Jérusalem, l'autre sur le retour des Juifs délivrés de leur captivité. Les six poëmes ont pour sujets : la Mort d'Abel; Agar dans le désert; le Sacrifice d'Abraham; le Sacrifice de Jephté, la Mort de Samson et celle du géant Goliath. On voit que M. Mollevaut n'a pas craint de s'exercer sur des sujets déjà traités par des poëtes français du premier ordre. Par exemple, J.-B. Rousseau avait traduit le psaume *Cæli enarrant* : Les cieux instruisent la terre, etc.... Nous transcrirons les vingt premiers vers de la nouvelle version ou imitation : elle est en stances régulières de dix vers, comme l'ode de J.-B. Rousseau, et l'on pourra juger si elle est assez riche de couleur et d'harmonie pour soutenir cette lutte. Nous croyons que ce mérite lui sera peu contesté.

Tous les cieux racontent la gloire
Et les bienfaits de l'Éternel,
Et nuit et jour à sa mémoire
Offrent un hymne solennel:
Seigneur! ta majesté suprême
Revêt pour riche diadème
Les feux des astres éclatants;
Et ta grandeur et ta durée,
Sur le trône de l'Empyrée,
Bravent et l'espace et les temps.

Oui, ta grandeur toujours nouvelle
Brille au plus ténébreux séjour :
A la nuit le jour la révèle,
Et la nuit la révèle au jour.
L'humble insecte caché sous l'herbe,
Le quadrupède au front superbe,
Partout proclament ton savoir;
Et l'inépuisable nature
Dit sans cesse à la créature
L'immensité de ton pouvoir....

Encyclopédie des gens du monde, répertoire universel des sciences, des lettres et des arts, avec des notices sur les principales familles historiques et sur les personnages célèbres morts et *vivants;* par une société de savants, de littérateurs et d'artistes, français et étrangers, tome IV, BOU-BYZ; Paris, presse mécanique de E. Duverger, libr. de Treuttel et Würtz, 1834, in-8°, iv et 396 pages. Il se peut que la biographie toute moderne tienne un peu trop de place dans ce volume; mais il contient, sur des matières plus réellement historiques et plus scientifiques, plusieurs articles très-instructifs rédigés par MM. Allou, Berger de Xivrey, Depping, Fetis, de Golbéry, Klaproth, La Bouderie, Leclerc-Thouin, Schnitzler, Sinner, Sismondi, Villenave, Walckenaer, etc.

Analyse de l'histoire asiatique et de l'histoire grecque, par M. G. E. Arbanère, membre de plusieurs sociétés savantes. Paris, Imprimerie royale, 1835, gr. in-8°. Tome I[er], Histoire asiatique, xxxij et 470 p. Les deux peuples asiatiques dont il est le plus souvent question dans ce volume sont les Hébreux et les Égyptiens. L'auteur retrace moins les faits de leur histoire que leurs systèmes historiques et chronologiques. Il s'occupe d'ailleurs de leurs institutions politiques et religieuses, de leurs mœurs, de leur commerce; et tire de ces aperçus beaucoup de conséquences morales. Il n'applique pas à la discussion des faits une critique très-sévère.

Histoire romaine, de M. B. G. Niebuhr, traduite de l'allemand par M. P. A. de Golbéry, membre de la chambre des députés, conseiller à la cour royale de Colmar, correspondant de l'Institut, etc. Paris et Strasbourg, libr. de Levrault, 1834, tome III, in-8°. Ce volume conduit l'histoire romaine jusqu'au décemvirat: le traducteur y a joint une notice sur Niebuhr.

Histoire des progrès de la civilisation en Europe depuis l'ère chrétienne jusqu'au XIX[e] siècle, par M. H. Roux-Ferrand. Paris, impr. classique de Hachette, libr. de Paulin, 1835, tome II, in-8°, 414 p. Le tome I[er], annoncé dans notre cahier de mai 1834, p. 315, 316, consistait en douze leçons, sur l'histoire des cinq premiers siècles de l'ère vulgaire, et principalement sur l'influence de la religion chrétienne. L'ouvrage est continué jusqu'au IX[e] siècle dans les leçons XIII-XXIV, qui, avec les notes et les pièces justificatives qui les suivent, composent le second volume. On y peut distinguer les leçons XX, XXI, XXII, qui concernent les mœurs des peuples barbares.

Archives curieuses de l'Histoire de France depuis Louis XI jusqu'à Louis XVIII, on collection de pièces rares et intéressantes, telles que chroniques, mémoires, pamphlets, lettres, vies, procès, testaments, exécutions, siéges, batailles, massacres, entrevues, fêtes, cérémonies funèbres, etc. Recueil publié d'après les textes conservés à la Bibliothèque royale, et accompagné des notices et d'éclaircissements.

Ouvrage destiné à servir de complément aux collections Guizot, Buchon, Petitot et Lever; par M. L. Cimber et autres personnes employées à la Bibliothèque royale. Paris, imprimerie d'Éverat, 1834. 1[re] série, tom. I[er], in-8°, XII et 436 pages. Les articles compris dans ce volume sont, 1° le Cabinet du roy Lovis XI, publié en 1661, et réimprimé à la suite des Mémoires de Comines; 2° la Chronique sur le comte de Dammartin, jointe aux mêmes mémoires; 3° les Comptes et dépenses de Louis XI, tirés des Archives du royaume; 4° le Discours du siége de Beauvais en 1472, publié par P. Louvet en 1622; 5° le Procès criminel de Jean II, duc d'Alençon, en 1458 et 1474; imprimé à la suite de l'Histoire des Templiers de G. Dupuy; 6° un Mémoire particulier, jusqu'à présent inédit, sur Charles VIII; 7° la Relation du voyage du roy Charles pour la conqueste du royaume de Naples, par Pierre Desrey, de Troyes, imprimé à la suite de la traduction de l'histoire de Gaguin; 8° un extrait du Journal de Burchard (Ann. 1494 et 95), en latin, avec une traduction française par les nouveaux éditeurs; 9° le Vergier d'honneur, en vers et en prose, par Octavien de Saint-Gelais et Andry de la Vigne, ouvrage plusieurs fois imprimé; la nouvelle édition n'en reproduit qu'une partie, celle qui concerne l'entreprise de Charles VIII sur Naples. Ce recueil, déjà recommandable, le deviendrait de plus en plus, si, d'une part, il ne se composait que de livres ou opuscules complets, et non de simples fragments; si, de l'autre, on n'y admettait que des articles réellement historiques et instructifs, non encore imprimés, ou dont les éditions sont devenues très-rares.

Histoire de Charles VIII, roi de France, par M. le comte Ph. de Ségur, lieutenant général, pair de France, de l'Académie française. Paris, imprimerie de Crapelet, librairie de Bellizard, 1835, 2 vol. in-8°, 422 et 408 pag. avec un plan de la salle des États de Tours. Cet ouvrage, dont nous nous proposons de rendre compte dans l'un de nos cahiers prochains, est divisé en dix livres. I, États de Tours; II et III, Réunion de la Bretagne à la France; IV, Entreprise de la conquête de Naples; séjour de Charles VIII à Lyon; V, Turin, Asti, Parme et Plaisance; VI, Florence; VII, Rome; VIII, Naples; IX, bataille de Fornoue; X, retour et mort de Charles VIII.

Histoire générale, civile et religieuse de la cité des Carnutes, et du pays Chartrain, vulgairement appelé la Beauce; depuis la première émigration des Gaulois jusqu'à l'année de J. C. 1697, époque de la dernière scission du territoire par l'établissement du diocèse de Blois; par M. Michel-Jean-François Ozeray. *Pro rege et patriâ.* Chartres, imprimerie et librairie de Garnier fils; 1834, VIII et 208 pages.

Biographie ou Dictionnaire historique des personnages d'Auvergne illustres ou fameux par leurs écrits, leurs exploits, leurs vertus, leurs erreurs, leurs crimes, etc., par M. P. G. Aigueperse. *Tellus arvernica.... Semper clarorum genitrix solet esse virorum.* Petr. Pictav. Clermont-Ferrand, imprimerie et librairie de Thibaud-Landriot, 1834, tome I[er], A-J, XVI et 355 pages in-8°; avec les portraits de la Tour-d'Auvergne, du Belloy, Bouillé, Jacques Delille, Desaix, Destaing, La Fayette, M[lle] de Fontanges, Grégoire de Tours, L'Hospital. — Le même M. Aigueperse avait publié, en 1831, 77 pages in-8°, intitulées: Les Genres divers de célébrités de l'Auvergne; Clermont-Ferrand, Thibaud-Landriot, avec l'épigraphe : *Terra antiqua, potens armis.... Magna virûm, magna parens frugum.*

Introduction à l'étude des vases antiques d'argile peints, vulgairement appelés

étrusques; accompagnée d'une collection des plus belles formes, ornées de leurs peintures, suivies de planches, la plupart inédites, pour servir de supplément aux différents recueils de ces monuments; par M. Dubois-Maisonneuve; in-folio atlantique sur papier vélin. Pr. de la livraison, 18 francs avec les figures en noir, et 45 francs avec les figures coloriées au pinceau. A la librairie de Treuttel et Würtz à Paris. — On a lu dans notre cahier de décembre 1828, pages 707-718, un article sur cet ouvrage dont la publication a été depuis interrompue. Mais la 17e et dernière livraison vient de paraître. C'est le complément des divers recueils de vases; et particulièrement de la collection des *Peintures de vases*, précédemment publiée avec un texte de Millin; le format et le prix étant les mêmes. Les 101 planches de l'introduction offrent le moyen de faire une étude suivie des divers genres de peintures que l'on remarque sur les vases de toute époque antique. Ces planches tiennent ainsi à l'histoire de l'art, et paraissent devoir enrichir l'archéographie d'un grand nombre de sujets importants et peu connus.

Essai sur l'immortalité de l'âme et sur la résurrection, par M. le marquis de Fortia d'Urban, de l'académie des Inscriptions, et de plusieurs autres académies en France, en Belgique, en Allemagne et en Italie. Paris, H. Fournier, 1835, in-12, IV, et 228 pages. Ce volume comprend des notices sur les ouvrages précédents de l'auteur, et particulièrement les trois articles du *Journal des savants*, sur la nouvelle édition des Annales du Hainaut, de Jacq. de Guyse. (Voy. nos cahiers de juin et octobre 1831, et de novembre 1834.)

ITALIE.

Vocabolario delle voci usate da Omero ne' suoi poemi. Vocabulaire des mots employés dans les poëmes d'Homère, par M. Zuconi. Florence, 1834, in-8°.

Dizionario italiano e turco, etc. 1re livraison (A-CONS) du tome second du Dictionnaire turc, arabe, persan et italien, composé par Antoine Cladyrgy, prêtre arménien de Constantinople. Milan, Bonfanti, 1834, in-8°, à deux colonnes.

Dizionario della Toscana. Dictionnaire géographique, physique et historique de la Toscane; description de tous les lieux du grand-duché, du duché de Lucques, etc., par M. Repelti. Florence, Tofani, 1834, in-8°.

Vocabulario topografico dei ducati di Parma, Piacenza et Guastalla. Vocabulaire topographique des duchés de Parme, Plaisance et Guastalla, par M. Lorenzo Molossi. Parme, 1834, in-8°, avec une carte enluminée.

Annali d'Italia, etc. Annales d'Italie depuis l'ouverture de l'ère vulgaire jusqu'en 1750, par Muratori, avec continuation jusqu'à nos jours. Venise, Antonelli, 1834, 55 vol. in-16.

Saggio politico su la popolazione delle Due Sicilie. Essai politique sur la population, les impôts, le gouvernement, etc., des Deux-Siciles. Naples, 1834, in-8°.

Des principaux produits agricoles de la partie continentale du royaume des Deux-Siciles, par M. S. Melline. Naples, 1834, in-8°.

Calendario georgico della R. società agraria di Torino. Calendrier agronomique de la société royale d'agriculture de Turin, 1834, in-8°. Turin, chez Chirio et Mina.

Istoria del ritrovamento dalle spoglie mortali di Raffaello Sanzio da Urbino. Histoire de la découverte des dépouilles mortelles de Raphaël, par M. P. Odescalchi,

avec des notices et anecdotes recueillies par E. Visconti. Rome, Boulzater, 1833, in-8°. — *Memorie intorno il rinyenimento delle ossa di Raffaello Sanzio.* Mémoires sur la découverte des ossements de Raphaël, avec des notices sur la vie de ce peintre célèbre, par M. Falconieri. Rome, Granchi, 1833, in-8°.

Giobbe, poema eroïco dell' Antonio Sarao; terza edizione. Messina, stamperia Nebolo, 1833, in-12, IV et 206 pages. Job, poëme héroïque en 12 chants, *in ottava rima.*

ALLEMAGNE.

Geschichte der K.K. Hofbibliothek in Wien. Histoire de la bibliothèque impériale de Vienne, par M. de Mosel. Vienne, Beck, 1834, in-8°. Pr. 2 rxd. 6 gr.

Roemische Erotik... De la poésie érotique et élégiaque des Romains, par M. H. Paldamus. Greitswalde, Koch, 1833, in-8°. Pr. 15 gr.

Diversa virorum doctorum de re tragicâ Romanorum judicia sub examen vocata. Gottingæ, 1834, in-8°. Dissertation de M. Regel sur l'état de la tragédie chez les Romains : examen des jugements divers que les savants en ont portés.

Geologie der Schweizeralpen. Géologie des Alpes suisses occidentales, par M. Studer. Heidelberg, 1834, in-8°, avec quatre plans et une carte. Pr. 4 rxd.

Versuch einer geognostisch-botanischen Darstellung der Flora der Vorwelt. Essai d'une exposition géognostique et botanique de la flore du monde primitif, par M. Steinberg. Leipsic, 1834, 6 livraisons in-f°, avec des planches coloriées. Pr. 30 rxd.

Flora von Würtenberg. Flore du royaume de Wurtemberg, par MM. Schubler et de Martens. Tubinge, 1834, in-12, avec une carte.

Mappa selenographica, totam lunæ hemisphæram visibilem complectens. Berolini, Schropp, 1834. Cette nouvelle carte de la lune est le fruit des observations et des études de MM. Beer et H. Maedler.

SUÈDE. *De universitate parisiensi à Suecis medio ævo frequentatâ.* Dissertatio Emanuelis Matthiæ Olde, præside J. Henrico Schröder. Upsaliæ, 1830, in-4°; 10 et VIII pag.

Numismata Angliæ selecta, in museo nummario regiæ academiæ Upsaliæ adservata, denuò revisa, aucta et ordinata à J. Henrico Schröder. Upsaliæ, 1833, in-4°, XIV, 40 et 10 pag. cum tabulâ.

ANGLETERRE.

A Dictionary hindustani and english, with a copious index fitting the work to serve also as a Dictionary english and hindustani, by John Shakespear; third edition, much enlarged. London, 1834, gr. in-4°, VIII and 2209 p. Pr. 7 l. st. La première édition de cet ouvrage parut en 1817; et feu M. de Chézy s'empressa d'en rendre, dans ce journal (Sept. 1817, pag. 525-535), un compte d'autant plus intéressant qu'à cette époque on ne se doutait guère, sur le continent, que l'hindoustani offrît des monuments littéraires dignes d'occuper les veilles des savants. Cette première édition, quoique tirée à plus de 1,000 exemplaires, fut promptement épuisée, et une seconde édition, considérablement aug-

mentée, fut mise au jour en 1820. Cette édition a été épuisée à son tour, et la troisième vient de paraître. Elle se distingue des précédentes par l'addition d'un *Onomasticum* dans le genre de celui qui accompagne le *Lexicon arabico-latinum* de Golius; index qui peut très-bien servir de Dictionnaire anglais-hindoustani. Mais ce qu'il est encore plus important de signaler, c'est l'énorme quantité de mots qui manquaient dans les éditions précédentes et qui enrichissent celle-ci. Ces mots appartiennent surtout au dialecte hindoustani du Décan, dialecte dont on s'était fort peu occupé jusqu'ici, et que M. Shakespear a étudié avec soin. Par ces additions, cette édition nouvelle se trouve augmentée d'un tiers, et elle a acquis un degré de perfection auquel atteignent rarement les publications de ce genre. G. de T.

Missionary Researches in Armenia, etc. Recherches faites en Arménie par des missionnaires, avec le récit d'un voyage dans l'Asie mineure, en Géorgie et en Perse, et une visite aux chrétiens nestoriens et chaldéens d'Ormiah et Salmas; par Élie Smith et O. Dwight, missionnaires américains; précédés d'un Mémoire sur la géographie et l'histoire ancienne de l'Arménie. Londres, Wightman, 1834, in-8°.

Oriental Memoirs... Mémoires orientaux, contenant le récit d'une résidence de dix-sept ans dans l'Inde, par James Forbes; publiés par la comtesse de Montalembert. Londres, Bentley, 1834, 2 vol. in-8°.

Memoirs of John Napier... Mémoires de J. Napier, avec une histoire de l'invention des logarithmes, par Mark Napier. Édimbourg, Blackwood, 1834, in-4°.

TABLE.

Jupiter. Recherches sur ce dieu, sur son culte et sur les monuments qui le représentent, etc., par M. J. B. Éméric-David. (Article de M. Hase.)............ Pag. 5.
Antichità della Sicilia, esposte ed illustrate per Dom. Pietrasanta, duca di Serradifalco, etc. (Article de M. Raoul-Rochette.)........................ 12.
Chronique d'Arras et de Cambrai, par Balderic; édition donnée par M. Le Glay. (Article de M. Raynouard.).. 27.
Études de mœurs et de critique sur les poëtes latins de la décadence, par M. D. Nisard. (Article de M. Daunou.)............................... 34.
Rapport sur les travaux des commissions de l'Académie des inscriptions et belles-lettres, par M. Silvestre de Sacy, secrétaire perpétuel.................... 51.
Nouvelles littéraires... 56.

FIN DE LA TABLE.

JOURNAL
DES SAVANTS.

FÉVRIER 1835.

The Dynasty of the Kajars, translated from the original persian manuscript, presented by his Majesty Faty Aly schah to sir Harford Jones Brydges, Bart. K. C. LL. D.; to which is prefixed a succinct Account of the History of Persia, previous to that period. — Histoire de la dynastie des Kadjars, traduite sur le manuscrit persan original, donné par S. M. Fath-Ali-schah à sir Harford Jones Brydges... et précédée d'un Abrégé de l'Histoire de Perse antérieure à cette époque. Londres, 1833, cxcij et 455 p. in-8°, avec une carte de la Perse occidentale et des planches gravées.

كتاب مآثر سلطانية, *Livre des exploits du sultan.* Tauriz, 1241 de l'hégire (1825-6 de J. C.), 398 pages petit in-4°.

L'ouvrage anglais dont nous nous proposons de donner une courte notice est incontestablement la traduction de l'histoire de la dynastie des Kadjars, écrite en langue persane, et imprimée à Tauriz ou Tebriz, dont nous venons aussi d'indiquer le titre; toutefois, il y a entre le texte persan et la traduction des différences très-notables, que nous devrons faire remarquer.

Le traducteur anglais, sir Harford Jones Brydges, annonce, dans sa préface, avoir traduit cet ouvrage d'après un manuscrit que le roi de Perse lui-même lui a fait remettre par le vice-roi de Perse, Mirza-Buzurg. « Ce « manuscrit, dit-il, m'avait été promis très-peu de temps après mon

« arrivée à la cour de Perse; mais les circonstances ne permirent qu'il me « fût remis qu'au moment même de mon départ de Téhéran; il fut donc « copié en grande hâte sur le manuscrit original, appartenant au roi. »

« Le manuscrit, ajoute sir Harford, commence par les formules religieuses « communes à tous les ouvrages musulmans; on y trouve ensuite une « courte histoire de l'origine de la famille des Kadjars, puis des faits et gestes « d'Aga-Mohammed-khan, oncle du roi actuel. Aga-Mohammed-khan fut « assassiné dans sa tente à Schéschah, dans le printemps de 1797, et Fath-« Ali-schah[1] lui succéda en 1798. Le manuscrit se termine à mon départ « de Perse en 1811. »

Le traducteur rend compte ensuite des motifs qui l'ont engagé à entreprendre cette traduction, et il pense, avec raison, que, vu la gravité des événements qui se sont passés en Perse durant le période de temps que comprend cet ouvrage, et les relations que les affaires de Perse ont eues, pendant les dernières années, avec celles de l'Europe et de l'Inde, on sera bien aise de savoir comment ces faits sont représentés par les Persans eux-mêmes. « Il y a, dit-il, à la cour de Perse un officier nommé *Wakia-« néwis*, c'est-à-dire chargé de mettre par écrit les événements journaliers; « son travail est régulièrement communiqué au roi, sous l'inspection du-« quel il est admis ou corrigé. Le manuscrit dont on présente ici la tra-« duction au public, est donc, relativement à tout ce qui appartient au « règne du monarque actuel, la copie de ce document officiel. » Ce n'est peut-être pas là une grande recommandation, auprès des lecteurs qui voudraient avant tout pouvoir compter sur la véracité et l'impartialité de l'historien. L'opinion publique n'est certes pas, à cet égard, très-favorable aux Persans; sir Harford ne l'ignore pas, mais il fait quelques efforts pour atténuer la mauvaise renommée qui s'attache à cette nation, et, s'il est obligé de convenir que le mensonge n'est pas une chose rare en Perse, il pense que les Persans du moins n'en ont pas le monopole.

Sir Harford a jugé nécessaire de placer en tête du volume une histoire abrégée de la Perse et des révolutions politiques de cet empire, depuis les temps les plus anciens, en prenant uniquement pour guides les historiens orientaux et les écrivains européens qui ont puisé aux mêmes sources. Parmi ces derniers, il a surtout fait usage de l'histoire de Perse de sir John

[1] Le traducteur anglais écrit toujours *Faty Aly Shah;* dans l'original on lit toujours فتحعلی en un seul mot. Ce nom signifie sans doute *le triomphe d'Ali,* et par conséquent on devrait, d'après l'analogie grammaticale, prononcer *Fath-i-Ali;* mais puisqu'on écrit en un seul mot فتحعلی, c'est sans doute qu'on omet la voyelle *i,* signe de l'annexion grammaticale, ainsi qu'on le fait dans سرحد, صاحبقران, صاحبدل, etc.; c'est pour cela que j'écris *Fath-Ali*.

Malcolm. Cette partie du travail de sir Harford est intulée *Preliminary Matter;* elle se termine à l'extinction de la dynastie Zende, par la mort de Lutf-Ali-khan, qui laissa l'ennuque Aga-Mohammed-khan Kadjar maître du royaume. Sir Harford ayant eu des relations très-intimes avec Lutf-Ali-khan, le récit qu'il fait des derniers événements relatifs à ce prince, aussi remarquable par sa bravoure et ses autres belles qualités que par sa fin tragique, offre un très-grand intérêt; mais comme cela est étranger à l'ouvrage original, je me contente de l'indiquer.

Si l'on se bornait à comparer les onze premières pages du volume persan avec la traduction anglaise, on devrait croire que ce sont deux ouvrages entièrement différents. On ne lit même dans la traduction, ni le nom de l'auteur, *Abd-alrezzak ibn Nedjef-kouli* ابن نجفقلی عبد الرزاق, ni le titre qu'il a donné à son livre. Ce n'est qu'à la page 6 de la traduction, où l'auteur raconte la mort de Mohammed Hasan-khan (ou, comme on lit dans la traduction, *Hosaïn-khan*), arrivée en l'année 1172 de l'hégire, qu'on voit apparaître l'identité des deux ouvrages : cet endroit de la traduction répond au *recto* du septième feuillet du texte imprimé. Il convient de faire connaître, en peu de mots, le contenu des six premiers feuillets du texte.

Après les louanges de Dieu vient un éloge pompeux du monarque de la Perse, Fath-Ali-schah, éloge qui est écrit dans un style amphigourique, et qui paraîtrait encore bien plus ridicule dans une traduction qu'il ne l'est dans l'original. L'auteur se félicite ensuite de ce que le roi a confié le gouvernement de l'Aderbidjân au prince royal Abbas-mirza, et fait des vœux pour la durée de cette dynastie. Après cela il dit, en se nommant lui-même, que, malgré son peu de talent, il a reçu du roi l'ordre d'écrire l'histoire des commencements de la famille des Kadjars, et celle des événements qui ont illustré sa dynastie. Pour obéir à cet ordre, qui doit lui servir d'excuse, il a composé l'ouvrage dont il avait été chargé, dans un style simple, exempt de toute recherche, et il a donné à son livre le titre de *Méâthiri Sultaniyyèh,* مآثر سلطانیه.

L'auteur commence par une histoire abrégée de la famille qui porte le nom de *Kadjar* قاجار. Cette famille appartient à la tribu turque nommée *Djélaïr* جلایر, laquelle descend de *Niroun* نیرون. *Saba Nevyan* سبا نویان est fils de Djélaïr, *Sertak* سرتاق fils de Saba, et Kadjar fils de Sertak. Parmi les tribus d'origine turque, il y'en a trois qui portent le nom de *Kadjar :* elles tirent leur origine, l'une de *Seldous* سلدوس; la seconde de *Tenckout* تنکقوت; enfin, la troisième, de Djélaïr. Celle qui descend de Seldous n'a jamais mis le pied dans l'Iran; celle qui tire son origine de Tenckout est très-faible; ne comptant que trente à quarante maisons,

elle s'est confondue parmi les autres tribus mongoles, où elle est restée sans aucune renommée. La famille Kadjar descendue de Djélaïr est devenue au contraire nombreuse et puissante, et sous les bannières de Sertak elle s'est étendue depuis la rive du Djihoun jusqu'à la ville de Reï. Elle fut chargée, par ordre d'*Abaka-khan* اباقا خان, de l'éducation d'*Argoun-khan* باتابيكى ارغون خان. Les domaines particuliers de Sertak s'étendaient depuis *Kizil-aghâdj Mogan* قزل اغاج مغان, jusqu'au territoire de Nischabour; Sertak faisait sa résidence dans le *Djordjan* جرجان, et sa postérité fut nombreuse dans le Djordjan et le Mazendéran. Sous le règne de *Ghâzan-khan* غازان خان, elle formait une partie du *touman* تومان ou apanage de son fils *Taïdjou* تايجو. Lorsque Ghâzan-khan eut fait périr son fils Taïdjou, en vertu du *yasa* ياسا (c'est-à-dire du code de Djenghiz-khan), il donna le gouvernement de son touman à Kadjar, qui le réunit aux domaines qu'il tenait de son père. Kadjar acquit ainsi une grande considération.

Autrefois on donnait aux enfants de Djélaïr le nom de *Couyank* كويانك, mot qui, dans la langue du Khatai, signifie *grand-khan* خان بزرك et *empereur* پادشاه. Cette famille était placée à l'aile droite de l'armée de Djenghiz-khan, et elle se distingua par sa valeur dans l'attaque des places fortes et dans les batailles; elle avait alors pour chef *Moukouli Couyank* موقلى كويانك. Sous *Oktaï-kâân* اوكتاى قاان, celui-ci eut pour successeur son fils, *Boughoul Couyank* بوغول كويانك. Le grand émir des Kadjars, du temps de *Kobla-kâân* قبلا قاان, était *Hatoun Nevyan* هتون نويان. *Ilouk*è*h* ايلوكه, fils aîné de *Kadan* قدان, de la tribu de Djélaïr, et qui, du vivant de Djenghiz-khan, commandait une armée innombrable, fut chargé, par l'ordre de Djenghiz, des fonctions d'*Atabec* اتابكى c'est-à-dire de gouverneur d'Oktaï-kâân; ce mot *atabec* est synonyme de *lala* لله. Djenghiz donna en même temps à Iloukèh, pour être à ses ordres et le servir, un de ses principaux émirs, nommé *Argoun* ارغون. Sous le règne de *Mangou-kâân* منكو قاان, *Mankésar Nevyan* منكسار نويان, de Djélaïr, était *grand yargoutchi* بزرك يارغوچيان[1], charge qui répond à celle de *chef du divan* امير ديوان et dont les fonctions sont d'interroger les coupables, d'exercer la justice criminelle, et de faire punir les condamnés conformément au *Yasa*. (Mankésar), et avec lui, *Arouk* اروق et *Bouka* بوقا, fils de *Kélaï* كلاى, vinrent[2] dans l'Iran à la suite de *Holacou-khan* هلاكو خان, et s'attachèrent au service d'*Abaka-khan* اباقا خان; par sa protection, ils parvinrent au rang de grands émirs.

[1] Le mot turc *yargoutchi* signifie, dans l'usage actuel, *un arbitre*. — [2] Le texte imprimé porte au singulier آمد, *vint*, puis au pluriel امير بزرك شدند, *devinrent* grands émirs. J'ai supposé qu'il fallait lire au pluriel آمدند, *vinrent*.

Après cette digression, l'auteur revient *ex abrupto* à Sertak, et reprend ainsi l'histoire de Kadjar. Sertak Nevyan, fils de Saba Nevyan, qui, lors de l'enfance d'Argoun-khan, occupait le rang d'émir des émirs dans le Khorasan et le Mazendéran, avait un fils nommé *Kadjar*. C'est de lui que sort la race des Kadjars, et c'est à ses enfants que remonte toute la filiation et la propagation des Kadjars dans le Mazendéran, à Astérabad et dans le Khorasan.

Lorsque (la tribu de) Merkit, profitant d'une circonstance favorable, attaqua la maison de Djenghiz-khan, celui-ci envoya son épouse, qui était alors enceinte de Djoudji, près d'*Aveng-khan* (ou *Oung-khan*) اونك خان, qui, depuis longues années, avait des liaisons d'amitié avec *Bisouka Béhadur* بيسوكا بهادر, père de Djenghiz, et appelait Djenghiz son fils. Aveng-khan la reçut, la traita comme il traitait les épouses de ses fils, et n'eut aucun égard aux représentations de ses émirs, qui lui conseillaient de ne point lui donner asile. Djenghiz, ayant éprouvé dans cette circonstance la sincérité de l'amitié d'Aveng-khan et sa grandeur d'âme, chargea Saba Nevyan, père de Sertak et grand-père de Kadjar, lequel jouissait de toute sa confiance, de se rendre près d'Aveng-khan pour ramener la princesse. Aveng-khan lui fit un accueil distingué et lui remit la princesse. Dans la route, elle sentit les douleurs de l'enfantement, et mit au monde Djoudji. Comme la route n'était pas sûre, et qu'il n'y avait pas moyen de se procurer un berceau et des langes, on enveloppa l'enfant nouveau-né dans de la pâte, et on le porta, avec un soin extrême, chez son père, de manière qu'il n'éprouvât aucune douleur. Ce fut à cause des circonstances de sa naissance qu'on lui donna le nom de *Djoudji* جوجى, ce qui signifie *venu au monde à l'improviste.*

Après que la puissance de Djenghiz-khan et la domination des Mongols furent parvenues au plus haut degré, Hasan Nevyan et son fils Oweïs, qui appartenaient à la tribu de Djélaïr, exercèrent quelque temps la souveraineté dans l'Iran, à cause des liens de parenté qui les unissaient aux sultans Ghâzan-khan et Mohammed Khodabendèh : leur histoire est consignée dans les Annales. En un mot, la famille de Kadjar est célèbre par sa bravoure. A l'époque des règnes de Schah Ismaïl Séfévi et de Schah Tahmasp, les Kadjars obtinrent des places importantes, comme celles de généraux et de commandants des frontières. Quand Schah Abbas occupa le trône, il conçut quelques inquiétudes de cette famille, parce qu'elle était devenue très-nombreuse; en conséquence, il la divisa, et en plaça une partie à Mérou, pour l'opposer aux Uzbecs; d'autres furent placés à Candja et Aïrewan; d'autres enfin furent fixés à Astérabad, dont les Kadjars étaient originaires,

pour tenir en bride les Turcomans, et garder de ce côté les frontières de la Perse.

A la suite de ces détails historiques sur les Kadjars, détails exposés avec peu d'ordre, et que j'ai cru devoir rapporter en entier, en en abrégeant toutefois la rédaction, viennent deux chapitres ou paragraphes, consacrés à l'histoire du grand-père de Fath-Ali-schah : ce Kadjar se nommait *Fath-Ali-khan*. Celui-ci avait établi sa résidence à Astérabad, et était parvenu à se défaire de ses rivaux et à faire respecter son autorité. Lors du siége d'Ispahan par les Afghans, sous le règne du Schah Hosein Séféwi, Fath-Ali-khan marcha au secours du Schah, et livra plusieurs combats aux Afghans; mais les grands de la cour du Schah ayant réussi à lui rendre suspect le chef Kadjar, celui-ci se retira dans ses domaines, et les Afghans se rendirent maîtres d'Ispahan. Plus tard, en l'an 1137 de l'hégire, Fath-Ali-khan, instruit que Schah Tahmasp, l'héritier légitime du trône de Perse, se trouvait dans le Mazendéran, s'empressa de voler à son secours. Cette fois encore ses intentions furent méconnues, à l'instigation des émirs qui environnaient le prince, et les choses furent poussées si loin qu'une action eut lieu entre les troupes de Schah Tahmasp et celles de Fath-Ali-khan. Celui-ci fut vainqueur, et Schah Tahmasp tomba entre ses mains. Au lieu d'abuser de la victoire, le chef Kadjar conduisit le prince à Astérabad, et, ayant rassemblé une armée nombreuse, entra, accompagné de Schah Tahmasp, dans le Khorasan, et s'empara de la ville sainte de Meschhed. Sur ces entrefaites, Nadir-schah s'étant rendu près de Schah Tahmasp, et jugeant que la présence de Fath-Ali-khan était un obstacle à ses projets ambitieux, le fit périr le 14 de safar de l'an 1139. Ensuite Nadir ayant chassé les Afghans d'Ispahan et de Schiraz, les Ottomans de Néhawend et de l'Aderbidjan, et les Russes du Ghilan, il se défit aussi de Schah Tahmasp, et entreprit la conquête de l'Hindoustan.

Les chapitres ou paragraphes suivants contiennent le récit des événements relatifs à Mohammed-Hasan-khan Kadjar, fils de Fath-Ali-khan, et dont la jeunesse s'était passée, en partie à Astérabad, et en partie parmi les Turcomans. Des querelles de famille lui avaient fait prendre le parti de se réfugier chez les Turcomans, et avec leur secours il rentra dans Astérabad; mais il en fut chassé de nouveau, et ce ne fut qu'après la mort de Nadir-schah qu'il parvint à s'y rétablir, et à se rendre maître du Mazendéran et du Ghilan. Kérim-khan Zend, parvenu au pouvoir suprême, attaqua Mohammed-Hasan-khan avec une armée de quarante mille hommes, tant infanterie que cavalerie, composée de Louris et de Bakhtiaris; mais, après d'inutiles efforts, il renonça à cette entreprise et se retira du côté

d'Ispahan, abandonnant ses bagages, son artillerie et ses équipages, qui tombèrent au pouvoir de l'ennemi [1].

L'auteur raconte ensuite la vengeance que Mohammed-Hasan-khan tira d'un gouverneur du Mazendéran, qui avait fait sa soumission à Kérim-khan lorsqu'il attaquait Astérabad; la victoire que les Kadjars remportèrent sur une armée d'Afghans, commandée par Schah-pusend-khan, qui était entré dans le Khorasan par ordre d'Ahmed-schah Abdali, roi de Candahar; divers avantages que les troupes de Mohammed-Hasan-khan obtinrent contre celles de Kérim-khan; la prise d'Ispahan; enfin, une grande victoire remportée sur Kérim-khan lui-même, en un lieu nommé *Kéloun-abad* كلون آباد, victoire, dit-il, dont les habitants d'Ispahan parlent encore aujourd'hui.

Vainqueur de ce côté-là, Mohammed-Hasan-khan marcha contre Azad-khan, qui, avec une nombreuse armée d'Afghans, s'était établi dans l'Aderbidjan, et avait fixé sa résidence à Ourmiyya [2]. Le chef Kadjar l'ayant défait, Azad-khan s'enfuit vers Teflis, et Mohammed-Hasan-khan, ayant rassemblé environ mille familles [3] d'Afghans et d'Uzbecs, les fit passer par le Ghilan dans le Mazendéran. Retournant ensuite de l'Irak dans la province de Fars, il assiégea Kérim-khan dans Schiraz.

Ici la traduction anglaise, à partir de ces mots de la page 8: *In this position of affairs, several Kadjar nobles conspired, etc.*, suit avec assez d'exactitude le texte imprimé. Les événements que j'ai rapportés précédemment, en suivant l'original, à partir de l'époque du règne de Schah Abbas, ne sont pas entièrement omis dans la traduction; mais ils y sont en général racontés d'une manière bien plus concise, et avec des différences tellement graves, qu'on doit croire que le traducteur a eu sous les yeux un texte fort différent de celui qui est imprimé. Ainsi, dans la traduction, l'assassinat de Fath-Ali-khan Kadjar est attribué à Schah Tahmasp; tandis que, dans le texte imprimé, il est attribué à Nadir-schah. Ainsi encore, dans la traduction, le meurtre de Schah Tahmasp est raconté avec des détails connus d'ailleurs, mais qu'on ne lit point dans le texte. Enfin tout ce qui, dans la traduction, est raconté de Mohammed-Hosain-khan, fils aîné de Fath-Ali-khan Kadjar, est attribué, dans le texte, à Mohammed-Hasan-khan, autre fils du même, et on y lit en propres termes, que Fath-Ali-khan avait deux fils, dont l'un était le *feu Khacan*

[1] Le texte porte : بنه واغروق وتوبخانه وزنبورك خانه واسباب سلطنت را تكذاشته. J'ignore tout à fait la signification du mot اغروق, que je retrouve encore ailleurs : توبخانه est sans doute la même chose que طوبخانه. — [2] Le texte porte toujours ارومیه. — [3] Il y a dans le texte : هزار خانوار; je crois ne m'être point trompé sur le sens du mot خانوار, qui ne se trouve pas dans les dictionnaires.

Mohammed-Hasan-khan, et *l'autre Mohammed-Hosaïn-khan, qui, n'étant encore qu'un enfant, prit congé de ce monde inconstant* که درطفلی جهان نا پایدار را بدرود فرمود, c'est-à-dire mourut, et ensuite il n'est plus question que de Mohammed-Hasan-khan[1]. D'après tout cela, je conjecture que le texte imprimé est une seconde édition ou rédaction de l'ouvrage, corrigée et augmentée par l'auteur, postérieurement au don fait par le roi de Perse à sir Harford, du manuscrit d'après lequel il a fait sa traduction. La suite de l'ouvrage, si l'on compare minutieusement la traduction avec le texte imprimé, fournit de nouvelles preuves à l'appui de cette conjecture[2]. Si sir Harford eût traduit librement, et sans s'assujettir à conserver les nombreuses et souvent ridicules métaphores de l'original, il serait difficile de faire une pareille comparaison; mais elle devient très-aisée, par le système de traduction littérale qu'il a adopté, et il suffit de confronter quelques pages de la traduction avec le texte imprimé, pour se convaincre que celui-ci est tantôt plus long, et tantôt plus court que le texte du manuscrit suivi par le traducteur. Pour donner une idée du style de cette traduction, je choisirai le passage relatif à la naissance du Schah actuel, Fath-Ali-schah, et je rendrai littéralement en français la traduction de sir Harford.

« Attendu que le Tout-Puissant, glorieux et exalté, avait décrété, avec « la plume de l'omnipotence, que la tranquillité des contrées habitées par « ses serviteurs, dans ce séjour de vicissitudes et de corruption, serait « effectuée par l'existence de celui qui est le protecteur de l'univers; le dra- « peau de l'équité et de la justice, appartenant au suprême monarque, fut « déployé dans les régions de la destinée, par les mains des célestes agents « qui exercent leur action dans le ciel et sur la terre; en conséquence « S. M. actuelle, nouveau Djemschid, doué d'impériale splendeur, qui a « été appelé à l'existence par l'action de la divine puissance, illumina et « orna ce monde par sa resplendissante apparition, la nuit du vendredi « 18 de schéwal, en l'année de l'hégire 1185. » Le texte imprimé dit: *S. M. très-haute qui possède la puissance de Djemschid, la science de Darius et l'étendard d'Alexandre*, et, sans doute, le manuscrit du traducteur ne faisait aucune mention de *Darius* ni d'*Alexandre*; car pourquoi sir Harford, qui a cru devoir conserver tout ce pathos, aurait-il supprimé ces deux traits, qui ne sont certes point les plus ridicules de cette

[1] Dans son introduction, sir Harford donne toujours le nom de *Mohammed-Hosaïn* au chef Kadjar qui, avec l'Afghan Azad-khan, disputa à Kerim-khan la souveraineté de l'empire de Perse. — [2] Il n'est pas rare même que l'une des deux rédactions offre des chapitres entiers qui ne se lisent point dans l'autre, ainsi que je le ferai voir par la suite.

longue période? Si nous devons dire ici franchement notre avis, nous n'hésiterons point à exprimer le regret que M. Brydges n'ait pas un peu plus consulté le goût des lecteurs européens, à qui ce style amphigourique pourrait bien faire tomber le livre des mains. Sans doute il faut que le traducteur ait la patience de dévorer tout cet amas de métaphores, et de les étudier, jusqu'à ce qu'il comprenne bien la pensée qu'elles enveloppent; mais il est autant de son intérêt que de celui de ses lecteurs, surtout quand il s'agit de livres historiques, qu'il laisse de côté tout ce fatras, bien plus insoutenable encore en anglais ou en français, qu'il ne l'est en persan ou en turc.

Ce n'est pas sans intention que j'ai dit que, pour son compte, le traducteur doit s'appliquer à comprendre parfaitement ces métaphores, quoiqu'il ne veuille pas les faire passer dans sa traduction. C'est qu'en effet, à moins qu'il ne se donne la peine nécessaire pour les approfondir et en extraire le véritable sens, il peut lui arriver de prendre au sens propre et littéral ce qui, dans l'intention de l'auteur, n'est qu'une expression figurée. Cette méprise est arrivée à un traducteur, d'ailleurs fort savant, qui a pris à la lettre les mots *plonger* et *perles*, lorsque cela ne signifiait autre chose que *demander* et *obtenir une princesse en mariage*. M. Brydges n'a pas toujours été exempt de pareilles méprises : je crois du moins en trouver un exemple dans le passage suivant, que je donnerai d'abord en original, avec une traduction littérale. Il s'agit, dans ce passage, de la conquête des provinces de Mazendéran et de Tabaristan, faite par Kérim-khan sur les Kadjars; l'auteur dit :

کشور عراقش مسلم شد سمند تطاول بمازندران وطبرستان راند کشور
استراباد را که دار الاماره آن سلسله جلیله بود پریشان ساخت ورشته
آن عقد را بدست جسارت از هم کسیخت ولالی یتیمهٔ تمیمه بازوی
شهریاری را بدست دشمنی وعدوان از هم ریخت بعضی از ان دراری فلک
خلافت را در دار السلطنة قزوین متمکن وبرخ در دار العلم شیراز محلّ
استقـــــــــرار داد [1]

[1] On a généralement omis dans le texte imprimé les *hamza* ء, qui indiquent dans certains cas le *rapport d'annexion* اضافة, ou celui de *relation* نسبة du substantif avec l'adjectif. On a pareillement omis les *medda* ou signes de *prolongation* de l'*élif*. On a sans doute eu en vue de rendre plus facile le travail du compositeur, mais c'est une négligence qu'il est à souhaiter qu'on se garde bien d'imiter en Europe.

« Il devint maître de la province d'Irak; il poussa le coursier de la tyrannie « dans le Mazendéran et le Tabaristan; il dévasta la province d'Astérabad, « qui était le siége du gouvernement de cette race illustre; il rompit, avec « la main de l'audace, le fil de ce collier, et, avec la main de l'inimitié et « de l'hostilité, il détacha et répandit les diamants précieux de l'amulette du « bras de la souveraineté; il plaça une partie de ces astres du ciel de la « royauté dans Kazwin, séjour de l'autorité souveraine, et assigna à d'autres « pour résidence Schiraz, séjour de la science. »

Il est évident qu'il ne s'agit ici, ni d'un collier formé de perles montées sur un fil, ni de pierres précieuses qui garnissent un bracelet renfermant un amulette, ni d'astres qui brillent au firmament : ce sont autant de métaphores qui signifient les jeunes princes, au nombre de sept, qui composaient la famille de Mohammed-Hasan-khan Kadjar, et que Kerim-khan dispersa dans diverses villes. Cela est d'autant plus certain, que l'historien ajoute que Kérim-khan garda auprès de lui deux de ces princes. Il semble cependant que le traducteur ait pris au sens propre *ce collier de perles* et ce *bracelet enrichi de pierres de grand prix*, car il traduit ainsi : *The country of Iran* (*Iran* est sans doute une faute d'impression, pour *Irak*) *was given up to him: from whence he urged on the charger of usurpation to Mazenderan and Tabaristan; and sadly afflicted Asterabad, the capital of the illustrious Kadjars: with tyrannical hands he tore asunder the string of pearls, and with hostile force scattered the invaluable jewels of the armlet which graced the royal arms.* Je n'assure pas que le traducteur ait méconnu la métaphore; mais, s'il en a bien saisi le sens, il aurait dû dire, *the arms of the royalty,* comme il dit ensuite : *the bright stars which beamed in the firmament of royal majesty,* et non, *the royal arms;* ce qui éloigne l'idée d'une expression figurée.

J'ai conduit cet extrait jusqu'à la mort de Kérim-khan, qui arriva en l'an de l'hégire 1193 (1779 de J.-C.). C'est là que commence l'histoire de l'eunuque Aga-Mohammed-khan, oncle et prédécesseur de Fath-Ali-schah, et fondateur de la dynastie des Kadjars : c'est aussi là que l'historien entre effectivement dans son sujet. Tout ce qui précède forme le premier chapitre de la traduction, laquelle est divisée en 114 chapitres. Je réserve pour un second article le compte que j'ai à rendre de l'histoire d'Aga-Mohammed-khan et de Fath-Ali-schah.

SILVESTRE DE SACY.

Voyage dans la Macédoine, contenant des Recherches sur l'histoire, la géographie et les antiquités de ce pays, par M. E. Cousinéry, *ancien consul général à Salonique, etc.* 2 vol. in-4°, 472 p. avec des cartes, des vues, et des planches de médailles. Paris, Imprimerie royale, 1831.

SECOND ARTICLE.

Dans ce deuxième article, nous continuerons d'indiquer sommairement le sujet de chacun des chapitres de ce voyage, en y joignant les observations auxquelles ils nous ont semblé pouvoir donner lieu.

Le chapitre x contient la description de *Philippes* et de la plaine au milieu de laquelle cette ville est située, à l'est de Serrès. A partir de cette dernière ville, on passe à Zighna, séjour d'un aga. La vue dont on jouit de ce point élevé est magnifique. M. Cousinéry présume que Zighna est sur l'emplacement de *Myrcine*, dont parlent Hérodote et Thucydide. La position de cette ville a paru jusqu'ici fort douteuse; celle que lui assigne notre voyageur paraît d'autant moins sûre qu'Étienne de Byzance place *Myrcine* sur le bord du Strymon, dont Zighna est éloigné de plus de six lieues.

De Zighna, M. Cousinéry se rendit à *Drame*, où résidait un bey puissant, Mohamed, possesseur d'une partie de la contrée. L'histoire de ce personnage, racontée par M. Cousinéry, présente un haut intérêt, en ce qu'elle fait connaître l'effroyable anarchie qui règne dans les provinces de l'empire turc. Rien ne sert mieux que les anecdotes de ce genre à faire connaître les vices d'un tel gouvernement, s'il faut donner ce nom à une administration sous laquelle tous les crimes et tous les excès peuvent se commettre impunément.

A Drame, M. Cousinéry a copié deux inscriptions latines insignifiantes, et dans l'église il a vu une tête de Caracalla en marbre blanc du pays. Ce sont les seules antiquités qu'il ait aperçues dans cette ville.

Les ruines de Philippes sont à trois lieues de Drame. Dans un petit village situé sur la route, le voyageur a trouvé une courte inscription grecque en l'honneur de Cybèle.

A mesure qu'on approche de *Philippes*, la campagne devient de plus en plus riante et annonce la belle source qui la féconde, et qui valut à cette ville son premier nom de *Crenidæ*. L'emplacement de Philippes est couvert de débris antiques, parmi lesquels M. Cousinéry n'a vu de re-

marquable qu'un monument en marbre avec inscription latine : la forme du monument est celle d'un autel haut de quatorze pieds et large de six. M. Cousinéry n'y a distingué que les lettres C. VIBIVS. C. F. COR. QVARTVS MILLE. CVM. MACEDON; il conjecture que son objet était de conserver le souvenir d'un beau fait d'armes : il présume qu'il s'agit d'un exploit des deux stratèges romains Caius Vibius et Cornelius Quartus, qui avec l'aide de mille Macédoniens repoussèrent une incursion des peuples des montagnes. Selon toute apparence, ces deux personnages se réduisent à un seul, appelé Caius Vibius Quartus, car les noms doivent se lire, je pense, *Caius* VIBIVS. *Caii* F*ilius*. COR*neliâ* QVARTVS. Une autre inscription latine fort longue n'a été copiée qu'en partie par notre voyageur. Un coup de carabine tiré sur lui pendant qu'il la transcrivait l'avertit que cette occupation le rendait suspect aux gens du pays, et la balle qui vint siffler à son oreille ne l'encouragea pas beaucoup à continuer. Quatre lignes d'une inscription absolument pareille ont été copiées par Bélon en Macédoine, et publiées par Gruter [1]. Maffei la supposait fausse; la copie peut être incorrecte, mais son authenticité est mise hors de doute par l'inscription que M. Cousinéry a rapportée. Le fragment publié par Bélon, quoique relatif au même individu, n'appartient pas à la même inscription : aux raisons qu'en donne M. Cousinéry, il pouvait en ajouter une autre dont il fournit les éléments; c'est que Bélon a vu ce fragment à Cavalla, et que M. Cousinéry a trouvé son inscription gravée sur un rocher près de Philippes. Il y est question d'un certain P. Hostilius Philadelphus, qui a voulu conserver le souvenir de son édilité, et le nom de ceux qui ont contribué par leurs présents à l'ornement des édifices sacrés élevés ou embellis pendant sa magistrature. On a vu quelle cause avait empêché M. Cousinéry de compléter sa copie; s'il avait pu la collationner avec l'original, il en aurait fait disparaître quelques fautes qu'on peut facilement corriger.

Vient ensuite une dissertation sur la situation des monts Hæmus et Pangée, à propos de la position de Philippes. Nous doutons que les géographes adoptent les vues de notre voyageur à ce sujet. Que le mont *Hæmus* des anciens soit la grande chaîne au nord de la Thrace, à présent celle du Balkan, c'est un point établi par les textes les plus clairs des anciens géographes. M. Cousinéry ramène cette montagne jusque vers la mer, au-dessus de Philippes : il se fonde sur ce que Virgile, en parlant de la bataille de Philippes, dit : *latos Hæmi pinguescere campos* [2]; il pouvait y ajouter le *latosque Hæmi sub rupe Philippos* de Lucain [3]. Mais ce n'est pas de la géographie positive qu'il faut chercher dans ces

[1] P. 129, 10. — [2] *Georg.* I, 492. — [3] I, 680.

vers : le nom de l'*Hœmus* n'est, pour ces poëtes, qu'une manière de désigner la Thrace par la plus fameuse montagne du pays. Dans la réalité, cette montagne n'était pas plus voisine de Philippes que cette ville n'était dans l'*Émathie*, encore moins Pharsale, et cependant le poëte a dit : *bis sanguine nostro Emathiam et latos Hœmi pinguescere campos.* Les poëtes latins, en ce cas, prenaient les mots *Emathia, Thessalia, Hœmus* dans un sens fort étendu, confondant les localités de Pharsale et de Philippes, comme on peut le voir dans les notes des commentateurs sur le vers de Virgile *Romanas acies iterum videre Philippi*. Les géographes devront se garder de suivre ici la carte de M. Cousinéry, et conserver au mont *Hœmus* la place que lui ont donnée Strabon, Pline, Ptolémée.

Notre voyageur discute ensuite la situation du mont Pangée, fameux par ses mines d'or. Il limite cette chaîne à celle qui est comprise entre le Strymon et le fleuve d'Anghista, l'*Angitas* des anciens. Les passages d'Hérodote et de Thucydide supposent un peu plus d'étendue à cette montagne; et celui de Pline où il est dit que le Nestus en baigne le pied, *ad Nestum amnem Pangœi montis ima ambientem*, prouve qu'alors ce nom était donné à la chaîne qui limite ce fleuve au delà de la plaine de *Philippes*. Au reste, il est assez vraisemblable que ce nom n'a pas toujours désigné précisément le même massif, et que la dénomination s'est plus ou moins étendue selon les temps, ce qui pourrait se dire d'autres montagnes. De cette manière on expliquerait les contradictions qui paraissent exister entre les indications d'Hérodote et celles que donnent les autres auteurs; et l'on ne serait pas réduit à la dure nécessité de croire avec M. Cousinéry, ou que cet historien s'est trompé ou que son texte est corrompu.

Notre voyageur donne aux derniers rameaux de la chaîne qu'il appelle l'*Hœmus*, tout près du golfe de Piérie, le nom de *monts Symboles;* dénomination qui paraît sur sa carte, mais qui n'est fondée que sur un passage mal entendu de Dion Cassius. Cet historien, le seul auteur qui prononce ce nom, dit formellement que l'on appelait *Symbolon* un lieu (*χωρίον*) entre Philippes et Néapolis, où le Pangée se joint (*συμβάλλει*, delà son nom) à une autre montagne s'étendant vers l'intérieur (*Σύμβολον γὰρ τὸ χωρίον ὀνομάζουσιν, καθ' ὃ τὸ ὄρος τοῦτο ἑτέρῳ τινὶ ἐς μεσόγειαν ἀνατείνοντι συμβάλλει*[1]). C'était donc un village situé dans un défilé entre deux chemins, et non un massif de montagnes. Ce défilé existe en effet au S. E. de *Philippes*, et la route romaine entre cette ville et Néapolis, marquée dans l'itinéraire d'Antonin, devait nécessairement y passer.

M. Cousinéry fait à l'historien Appien un reproche qui paraît fondé:

[1] XLVII, 35.

celui d'avoir dit que de l'Harpessus, fleuve d'ailleurs inconnu, qui se jette dans l'Hèbre, il n'y avait qu'un jour de route jusqu'à Philippes[1]; ce qui est impossible.

Un autre point géographique que M. Cousinéry a cru pouvoir déterminer, et auquel il attache beaucoup d'importance, est celui de *Néapolis*, ville dont parlent Strabon, Appien et Dion Cassius, et dont il est fait mention dans les Actes des apôtres comme d'un port où l'on abordait en venant de Samothrace. M. Cousinéry, s'écartant de l'opinion de d'Anville, qui l'avait placée tout près du fleuve Nesus, la ramène à *Eski-Cavalla*, sur la pointe O. du golfe de Piérie; et il regarde cette position comme parfaitement déterminée. Mais il n'a pas fait attention que l'Itinéraire d'Antonin place Néapolis, sur la route de Thessalonique à Constantinople[2], à 12 milles au delà de Philippes, et que, d'après la direction de la route, Néapolis a dû être à l'orient de cette ville. Or, Eski-Cavalla est au S. $\frac{1}{4}$ O. de Philippes : il faudrait supposer que la route romaine faisait un coude considérable, ou même retournait en arrière pour remonter ensuite le long du golfe, ce qui serait bien peu vraisemblable. Cette observation est confirmée par Ptolémée, qui place Néapolis au S. O. de Philippes, mettant entre les deux endroits une différence de 30′ en longitude; enfin la distance de Philippes à Eski-Cavalla excède de beaucoup 12 milles. Tout prouve que Néapolis était un port à l'E. de *Cavalla*, si ce n'était pas ce lieu même, qui a pu servir de port à Philippes; ce que je suis fort disposé à croire.

M. Cousinéry reproche une grave erreur à Hérodote, relativement à la division de l'armée de Xerxès en divers corps. Selon lui, cet auteur a eu tort de dire que cette armée avait été divisée en deux corps, à partir seulement de l'isthme de la Pallène; il établit que la division a dû se faire beaucoup plus tôt, avant que l'armée arrivât au Strymon. Mais c'est justement là ce qu'a dit Hérodote : cet historien, en effet, ne parle point de la division de l'armée persane à l'isthme de Pallène; il dit au contraire que cette *armée s'était divisée en trois corps* à partir de Doriscus, immédiatement après le passage de l'Hèbre. « Voici, dit-il, l'ordre que l'armée « avait suivi depuis Dorisque jusqu'à Acanthe : toutes les troupes de terre « furent partagées *en trois corps*, etc.[3]. » M. Cousinéry se donne beaucoup de peine pour arranger la route de ces trois corps d'armée; elle est décrite avec précision par Hérodote : l'un suivit le bord de la mer, l'autre marchait par l'intérieur, le troisième se dirigea entre les deux autres.

Le chapitre est terminé par le catalogue raisonné des médailles de la

[1] *Bell. Civ.* IV, 103. — [2] *Itiner. Anton.* p. 321. — [3] VII, 121.

ville de Philippes. M. Cousinéry se conforme généralement aux opinions d'Eckhel et des numismatistes qui l'ont précédé; son travail, en résumé, n'offre point d'observations nouvelles. J'en excepte ce qu'il dit de la médaille d'argent ayant d'un côté un trépied avec le mot ΦΙΛΙΠΠΩΝ, et de l'autre la tête d'Hercule jeune. La conjecture de notre auteur, que la tête est peut-être celle de Philippe, fondateur de la ville, sous lequel la médaille a été frappée, est peu vraisemblable.

Chapitre XI. M. Cousinéry y décrit son retour de Philippes à Salonique. De Drama, il alla visiter la source de l'*Anghista*, au nord dans la montagne. Cette source sort d'une grotte au pied d'une roche élevée, dans une situation analogue à celle de la fontaine de Vaucluse. La grotte forme une voûte régulière; on y voit encore des restes d'une maçonnerie antique : cette grotte a dû être consacrée aux nymphes, selon l'usage des anciens. Il paraît que la source vient d'une rivière qui se perd derrière la montagne. Dans les environs se voient les ruines d'une forteresse de construction antique, dont l'objet paraît avoir été de défendre l'entrée de la Macédoine contre les incursions des peuples montagnards. Le peu d'étendue du cours de l'*Anghista* détruit l'opinion de d'Anville, adoptée par Barbié du Bocage, que cette rivière est le *Strymon*. L'*Anghista* est certainement, comme le pense M. Cousinéry, l'*Angitas*, qui, selon Hérodote, tombait dans le Strymon : il est vrai que l'*Anghista* se jette dans le lac de Cercine; mais c'est à fort peu de distance du lieu d'où le Strymon sort du lac, et il est possible que l'embouchure se soit un peu déplacée depuis les anciens temps.

C'est au nord de cette rivière, et dans la montagne, près d'un village appelé *Paléochori*, que notre voyageur place l'ancienne ville de *Datos*. Appien croyait *Datos* la même ville que *Philippes* [1], laquelle aurait été appelée successivement *Crenides* et *Datos*, avant d'avoir reçu du roi de Macédoine le dernier nom qu'elle a porté. Mais, ainsi qu'on l'a déjà remarqué, cette prétendue identité est inconciliable avec les témoignages des autres écrivains de l'antiquité [2]. *Datos* était une ville distincte de Philippes : quant à sa position, le Périple de Scylax [3] et Strabon [4] ne permettent pas de douter qu'elle fût située *sur le bord de la mer*, au pied du mont Pangée, et non dans l'intérieur des terres au nord de cette montagne. C'était certainement un port du golfe Piérique, en face de Thasos, selon Scylax; peut-être *Eski-Cavalla*, dont notre voyageur a voulu faire l'ancienne *Néapolis*.

[1] *Bell. Civ.* IV, 105. — [2] Raoul-Rochette, *Col. grecq.* IV, 18, 19. — [3] Pag 27, Huds. — [4] VII, p. 331.

La ville de *Serrès* fut encore le point de départ d'une autre excursion sur le territoire de la Bisaltique, région montagneuse au S. de la Cercine. M. Cousinéry décrit le beau pays qui s'étend de Serrès à un gros bourg appelé *Soho*. Quelques vestiges d'antiquités prouvent que ce lieu a dû être l'emplacement d'une ancienne ville. On parla au voyageur de tombeaux découverts à diverses époques, et que les Turcs avaient successivement détruits; on lui communiqua une inscription tumulaire qui avait été copiée sur l'un d'eux. Elle n'offre rien qu'on ne trouve ordinairement dans les inscriptions de ce genre, savoir le nom de celui qui a fait construire le monument pour lui et les siens, et une défense d'y placer d'autres corps, sous peine de payer au trésor une forte amende. Le lieu antique auquel a succédé *Soho* était, selon M. Cousinéry, *Lete*, ville dont nous possédons des médailles avec la légende ΛΕΤΑΙΟΝ, en caractères rétrogrades de forme ancienne. La découverte que notre voyageur croit avoir faite de son emplacement ne nous paraît pas sûre; du moins Ptolémée[1] la place dans la Mygdonie, sur le bord de l'*Echidorus*, fleuve dont l'embouchure n'est qu'à deux lieues de Salonique. Cette autorité si grave est corroborée encore par celle de Pline[2], qui parle de cette ville en même temps que de *Chalastra*, qu'on sait avoir été près de Salonique. Il est donc bien difficile d'admettre que *Lete* fût à Soho, situé à quinze lieues à l'E. de l'autre côté des montagnes et dans le bassin du Strymon.

Dans le chapitre XII, M. Cousinéry décrit le port de *Cavalla*, placé au fond du golfe de Piérie. Sa position le rend très-favorable au commerce: aussi, depuis les premières capitulations que la France a obtenues de la Porte, Cavalla a été compris parmi les ports où nous avons le droit d'avoir un consul; cependant on n'a jamais usé de ce droit: le commerce s'y est toujours fait sous l'appui du consul de Salonique. De nombreuses inscriptions incrustées dans les murs de Cavalla prouvent que la ville est sur l'emplacement d'une ancienne cité. M. Cousinéry pense que c'est *Galepsus*, colonie des Thasiens; mais il est impossible d'assigner précisément la position de cette ville, non plus que de celle d'*Œsimè*, que l'on croit avoir été désignée par Homère (Il. Θ, 304) sous le nom d'*Æsime* (ἐξ Αἰσύμηθεν), ce qui est également incertain. Ce poëte, dit M. Cousinéry, la nomme *Bibline*[3], mais ce mot n'existe dans Homère, ni comme adjectif, ni comme nom propre. Je ne crois pas qu'on puisse dire maintenant d'une manière un peu certaine à quel lieu antique répondait *Cavalla*.

[1] *Geogr.* III, p. 83, éd. Merc.—[2] IV, 10.—[3] C'est un auteur inconnu d'ailleurs, Armenidas, cité par Athénée (I, p. 31, a), qui parle d'un pays (non d'une ville) de Thrace appelé d'abord *Biblia,* puis *Tisare* et *Œsymé;* passage difficile, sur lequel on peut voir les notes de Casaubon et de Schweighaeuser.

Le chapitre suivant est rempli par une description de l'île de Thasos. En venant de Cavalla on y aborde au port de la *Panaghia*, ou de la Sainte-Vierge, près duquel sont les ruines d'une ancienne ville. M. Cousinéry donne un précis de l'histoire de cette île. De ce qu'elle porte l'épithète *ὠγυγίη*, dans Denys le Periégète (v. 523), il en conclut qu'*Ogygès* y forma un établissement, dix-huit cents ans avant J.-C. La colonie de Cadmus dans cette île lui paraît aussi des plus certaines; mais il ne veut pas que ce héros soit venu de la Phénicie; il le fait venir de la côte méridionale de l'Asie Mineure. Parti de ces côtes, Cadmus, selon lui, dut aborder à Samothrace, où il séjourna peu de temps; il vint de là dans la Thrace, où il épousa la sœur de Dardanus, appelée *Harmonie;* il y connut la religion des Cabires, et se fit initier aux mystères; M. Cousinéry donne tout cela pour de l'histoire.

A la suite de ce précis, l'auteur entre dans une discussion sur la position des peuples appelés *Satres*, qu'il place entre le Strymon et le Nestus. Il insiste beaucoup sur ce peuple, dont il n'est fait mention qu'incidemment dans Hérodote, à l'occasion du passage de l'armée de Xerxès; notre voyageur rattache l'existence des Satres à l'exploitation des mines du mont Pangée, qu'ils possédaient. Mais ni Hérodote, ni aucun autre écrivain ne parlent de cette circonstance.

Le chapitre est terminé par une description de l'état actuel de l'île.

Thasos, jadis si florissante, n'a plus que 2,500 habitants, distribués dans sept villages. Ces habitants, très-laborieux, sèment du blé et de l'orge pour leur consommation; ils recueillent beaucoup d'huile et de vin; mais ils ne peuvent cultiver qu'une petite partie de l'île : le reste est inculte; en beaucoup d'endroits, la vigne est retournée à l'état sauvage. Les malheureux habitants sont toujours en garde contre les pirates; ils cachent leurs récoltes dans des souterrains où les voleurs ne peuvent les découvrir; ils vivent ainsi dans des terreurs continuelles, et ne respirent un peu qu'à l'époque des grandes fêtes, parce que les brigands sont alors occupés de leurs dévotions; mais, aussitôt qu'elles sont finies, ils recommencent à piller et à tuer comme auparavant.

L'île de Thasos est toute semée de débris d'antiquités; des fouilles amèneraient certainement de belles découvertes, peut-être même suffirait-il d'explorer avec soin les bois touffus qui recouvrent des parties considérables de l'île. Les restes de sarcophages sont surtout en grand nombre. Notre voyageur en a remarqué un qui surpasse, dit-il, par sa grandeur « tous les monuments grecs de ce genre connus jusqu'à présent. » Les Russes ont voulu l'enlever, mais ils n'ont pu y parvenir. Le grand nombre de ces monuments en marbre, et les beaux murs en marbre blanc qui sub-

sistent encore dans l'emplacement de l'ancienne ville, les seuls de ce genre ou du moins les plus beaux de ceux qui subsistent en Grèce, annoncent l'existence de carrières de marbre anciennement exploitées. Jusqu'ici un petit nombre d'inscriptions en ont été rapportées, et peu intéressantes, à l'exception du décret en faveur de Polyarète, fils d'Histiée, dont la copie, d'après l'original transporté à Smyrne, fut publiée par le comte de Choiseul-Gouffier[1], et depuis de nouveau par M. Böckh[2], d'après deux nouvelles copies; car l'original n'a pas été détruit par un incendie, comme on le pensait.

Le chapitre XIV contient une dissertation géographique et numismatique sur *Néopolis* ou *Néapolis*. On a déjà vu que M. Cousinéry place cette ville à *Eski-Cavalla;* et nous avons dit les raisons qui démontrent qu'elle a dû être située plus à l'est. Quoi qu'il en soit de sa position, notre voyageur croit pouvoir établir par l'histoire et les médailles qu'elle était colonie d'Athènes, et même fixer l'époque de cette colonie; il reproche à l'historien des colonies grecques de n'en avoir pas parlé. Mais on doit convenir que rien dans l'antiquité ne peut nous apprendre quel peuple avait fondé cette ville : que ce soient les Athéniens, cela est possible; mais il n'en existe aucune preuve. Isocrate dit bien que des Athéniens, l'un simple particulier, Athénagore, l'autre banni, Callistrate, ont été capables de *fonder des villes* (*de Pace,* § 12, p. 163, Cor.). Ce renseignement est bien vague; M. Cousinéry ne présume pas moins que c'est de *Néapolis* qu'Isocrate veut parler. Mais la conjecture est purement gratuite : quand il veut prouver ensuite le fait par les médailles de Néapolis, dont la fabrique, dit-il, est semblable à celle des médailles d'Athènes, sa preuve ne paraît pas beaucoup meilleure; car le procédé qu'il emploie pour y parvenir consiste à ranger hypothétiquement au nombre des monnaies d'Athènes des médailles que jamais aucun numismatiste n'a songé à attribuer à cette ville. Divisant les monnaies de Néapolis entre cette ville et Athènes, il trouve naturellement que les médailles des deux villes se ressemblent.

Le chapitre XV comprend la description d'un voyage dans la Chalcidique de Thrace, cette presqu'île peuplée de colonies de Chalcis, d'Érétrie, de Thessalie et d'Athènes. M. Cousinéry, parti de Salonique, traversa d'abord toute la Chalcidique, en passant sur l'emplacement d'Apollonie, et en visitant les ruines de Medem, jusqu'à l'isthme du mont Athos, à *Erisso,* l'ancienne *Acanthus*, dont nous possédons de si belles médailles; mais on n'y découvre aucun vestige d'antiquités. Tout le fruit que le voya-

[1] *Voy. pittor.* II, p. 165. — [2] *Corp. inscr.* n° 2161.

geur retira de son excursion fut un fragment de marbre portant les lettres

O P
Δ H
A K

qu'il explique avec beaucoup de probabilité par ὅρος δήμου Ἀκανθίων. Il attribue cette absence de ruines antiques au voisinage de la mer, qui facilite l'embarquement des matériaux, soit pour le lest des bâtiments, soit pour de nouvelles bâtisses. On trouve sur cet emplacement beaucoup de médailles d'Acanthus et d'*Uranopolis*, ville sur l'isthme et que notre voyageur croit avoir été située au lieu appelé *Paléo-Castro;* opinion qui est aussi celle de Sestini [1]. Un savant philologue [2], feu M. Gail, a prétendu qu'il n'y a jamais eu de ville de ce nom, et qu'elle est une invention de M. de Choiseul-Gouffier. Il avait oublié le texte de Pline [3], celui d'Athénée [4], qui parle de sa fondation par Alexarque, frère de Cassandre, et, ce qui est plus fort, les médailles que l'on possède de cette ville, qui semble avoir succédé à *Sana* ou *Sané*, ville, au temps de Thucydide, située tout auprès, en deçà du canal de Xerxès. Athénée et Pline, les seuls auteurs qui en parlent, s'accordent à la nommer *Ouranopolis;* mais sur les médailles elle est appelée uniformément Οὐρανίδων πόλις [5]. M. Cousinéry se transporta sur l'isthme pour y chercher les vestiges du canal que Xerxès y avait fait creuser pour le passage de sa flotte. Il assure n'en avoir pu découvrir aucun. Mais, sur ce point, l'opinion de son janissaire paraît avoir entraîné la sienne. « Comme j'étais occupé à cet « examen, dit-il, je n'eus besoin pour résoudre la question que du bon « sens de mon janissaire : sur ce qu'il me demandait le sujet de notre sé- « jour dans ce lieu, je lui fis part de ce que nous a transmis un ancien « historien; et, sans hésiter un instant, il me répondit que rien ne lui « paraissait plus impossible. Il ajouta que, pour ouvrir dans l'endroit où « nous nous trouvions, un canal propre à faire passer un vaisseau, l'exca- « vation devrait excéder la hauteur du plus haut minaret de Salonique. « Je convins avec lui de la justesse de son observation. » M. Cousinéry conjecture qu'Hérodote a fait un conte, pour embellir son histoire et relever le triomphe des Grecs en exaltant les travaux de l'armée des Perses.

[1] *Class. gener.* p. 38. — [2] Gail, *Géogr. d'Hérod.* II, 200. — [3] IV, x, p. 202, 11. — [4] III, p. 98, e — [5] La légende n'est entière sur aucune médaille connue. Pellerin avait lu ΟΥΡΑΝΙας ΠΟΛΕΩΣ; mais, sur les exemplaires les mieux conservés, il y a distinctement ΟΥΡΑΝΙΔΩ. ΠΟΛΕΩΣ. La leçon ΟΥΡΑΝΙΔΕΩΝ, proposée par M. Mionnet (*Supplém.* II, 174) pour un des exemplaires du cabinet du roi, est très-douteuse, vu l'incertitude du dernier trait; la leçon claire de tous les autres doit être préférée également pour celui-là.

Il croit que Xerxès ne prit pas la peine de creuser un canal, et qu'il fit passer sa flotte par-dessus l'isthme, en se servant de rouleaux.

Hérodote semble avoir été lui-même au devant de ces objections, et son récit fort circonstancié est une preuve manifeste de sa bonne foi. « Xerxès, dit-il, comme j'ai de bonnes raisons de le penser, fit creuser « l'isthme de l'Athos par orgueil; pour faire montre de son pouvoir et « laisser un monument de sa puissance; car quoiqu'il eût été facile de « faire passer les vaisseaux par-dessus l'isthme, il ordonna de creuser un « canal, assez large pour que deux trirèmes y voguassent de front[1]. » Au chapitre précédent, il a donné tous les détails de l'opération. Si M. Cousinéry s'était souvenu que Thucydide en a parlé, il ne se serait pas abandonné au scepticisme sur ce point. Cette opération est si peu de l'invention d'Hérodote, que le canal a subsisté longtemps après, et a servi de limite à la presqu'île de l'Athos. Thucydide, qui connaissait si bien le pays, où il demeura longtemps, où il avait même ses possessions, dit que l'*Acte*, savoir, la presqu'île de l'Athos, s'étendait dans la mer, à partir du *canal* creusé par le roi de Perse, et que la ville de *Sané* était sur ses bords[2]; ce qui suppose que le tracé du canal subsistait encore, peut-être même qu'il continuait à recevoir l'eau de la mer. Quand il n'en resterait plus de vestiges, on ne devrait pas pour cela nier son existence; car, dans un espace de vingt-deux siècles, le lit de ce canal tracé dans la partie la plus basse de l'île, et réceptacle naturel des eaux qui descendent des deux côtés, a pu être entièrement comblé par les terres qu'elles entraînent avec elles. Mais il faut que M. Cousinéry n'ait pas bien cherché, puisque, peu d'années avant son voyage, les habiles marins MM. de Chanaleilles et Raccord, qui ont levé géométriquement le plan de l'isthme en 1791, ont aperçu fort distinctement les traces du canal; ils en ont reconnu la direction, et l'ont tracée avec précision sur leur plan d'une mer à l'autre, dans une longueur de 1,160 toises; ce qui répond assez exactement aux 12 stades d'Hérodote[3]. M. de Choiseul-Gouffier, qui a publié ce plan, dit à ce sujet : « C'est donc faute d'avoir cherché avec assez de soin que Belon assure « qu'on n'en voit plus aucune trace. » La même critique pourrait s'appliquer à M. Cousinéry : sans doute il aurait cherché avec plus de soin et probablement de succès, s'il n'avait pas partagé le scepticisme du janissaire, qui se souvenait, à ce qu'il paraît, de son Juvénal[4].

De l'isthme du mont Athos, M. Cousinéry revint à Salonique, le long

[1] VII, 124. — [2] ...Ἔστι δὲ ἀπὸ τοῦ βασιλέως διορύγματος ἔσω προὔχουσα.... πόλεις ἔχει Σάνην.... παρ' αὐτὴν τὴν διώρυχα, IV, 109. — [3] Tom. II, p. 144. — [4] X, 174. ....*Creditur olim — Velificatus Athos, et quidquid Græcia mendax — Audet in historiâ....*

du golfe de Monte Seccito et de Cassandra, en passant sur le sol de plusieurs villes antiques; de *Chalcis*, qui dut être située près de Polihiero, si toutefois il y a jamais eu une ville de Chalcis dans la Chalcidique; enfin d'*Olynthe*, près d'Aghio-Mama : cette route n'offre pas à beaucoup près l'intérêt qu'on s'attendrait à y trouver, du moins la narration fort brève du voyageur ne présente aucune indication à recueillir. Trois inscriptions tumulaires insignifiantes qui existent dans l'église d'Aghio-Mama sont à peu près tout ce qu'il en a rapporté.

Le voyage est terminé par des dissertations numismatiques qui ont pour objet de donner des attributions nouvelles à plusieurs des médailles de la Macédoine. Le savant voyageur aborde de front les graves difficultés qui embarrassent cette partie de la science. Les solutions qu'il propose ne paraîtront pas toutes satisfaisantes; mais les efforts qu'il a tentés seront loin d'être inutiles. La longueur de cet article nous impose la nécessité d'être bref, et de nous borner à des indications sommaires.

La première dissertation concerne les médailles que M. Cousinéry croit avoir été *frappées dans les parties de la Thrace que Philippe réunit à ses états, et dont la plupart ont été classées jusqu'à présent d'une manière inexacte*. M. Cousinéry crée plusieurs classes et fait plusieurs distinctions neuves qui seraient fort importantes, si elles étaient suffisamment établies. La première classe comprend celles des médailles qu'il juge avoir été frappées *dans le mont Pangée,* et qu'il partage en deux divisions : 1° celles qu'il pense avoir été fabriquées dans l'intérieur de cette montagne et perfectionnées par les Athéniens à Éïone; il y place, entre autres, les petites médailles d'argent avec carré creux, et l'image d'un cygne, jusqu'ici attribuées à Héraclée de la Sintique et avec une grande apparence de raison; 2° celles qui, selon lui, ont été *perfectionnées* par les Thasiens et les Amphipolitains. Les unes appartiennent à Thasos, les autres à Amphipolis, indépendamment de la médaille sans légende qui représente un satyre enlevant une femme. L'idée du *perfectionnement* des médailles du mont Pangée par les peuples dont elles portent le nom avait besoin d'être mieux prouvée : ce n'est qu'une conjecture dont le fondement paraît trop peu solide.

La seconde classe est celle des monnaies frappées, selon M. Cousinéry, dans le mont Bertiscus, c'est-à-dire par les habitants de la Bisaltie et de la Crestonie. Dans cette classe, le savant numismatiste place les médailles de *Lete* (Λ ΕΤΑΙΟΝ) et celles des *Orescii* (ΟΡΗΣΚΙΟΝ, ΟΡΗΣΚΙΩΝ ou ΟΡΡΗΣΚΙΩΝ), dont plusieurs ont le même type que celles de Lete, savoir un satyre qui enlève une femme; celles des *Orescii*, qui portent quatre types différents, ont été l'objet de grandes discussions entre les

numismatistes. M. Cousinéry, se fondant sur leur similitude avec celles des *Letéens*, les attribue à la même contrée. Cette opinion paraît être confirmée encore par les médailles d'argent, dont le type est un cheval, au devant d'un homme debout, armé de deux lances, et coiffé du bonnet macédonien; les unes portent le mot ΟΡΗΣΚΙΩΝ et une autre ΒΙΣΑΛΤΙΚΟΝ; circonstance qui donne lieu de croire que le peuple ou la ville désignée par le mot ΟΡΗΣΚΙΩΝ était voisin de la *Bisaltique*. L'objection principale qu'on tire de ce qu'aucun auteur n'a parlé ni de cette ville ni de ce peuple perd beaucoup de sa force, depuis qu'on a trouvé également dans cette région des médailles de bronze et d'argent portant les lettres ΤΡΑΙΑ ou ΤΡΑΙΛΙΟΝ, dénomination géographique parfaitement inconnue. Il en a pu être de même de ces *Orescii* ou de cette *Orescia*. Mais comment une ville qui a frappé tant et de si belles monnaies n'est-elle nommée par aucun auteur ancien? voilà la difficulté. L'identité de type et surtout de fabrication pour les médailles des divers peuples de cette partie de la Macédoine ferait présumer qu'elles étaient toutes fabriquées dans le lieu même de l'exploitation des mines, et qu'on n'y changeait que la légende, selon le peuple qui les faisait frapper.

Quant à la localité désignée par le mot ΤΡΑΙΛΙΟΝ sur les médailles dont on vient de parler, M. Cousinéry croit pouvoir en fixer l'emplacement à *Nigrita*, un peu au sud de l'extrémité du lac de Cercine. Ce n'est qu'une conjecture fondée sur ce que plusieurs exemplaires de cette médaille ont été trouvés dans ce lieu. Cette raison, sans être déterminante, n'est pourtant pas à négliger, dans l'absence de tout autre renseignement; car nul auteur ancien ne parle de ce lieu. D'Anville, dans sa carte de Grèce, place en Macédoine une ville de *Triullum* dont le nom a de l'analogie avec celui que porte la médaille. J'avoue n'avoir pu découvrir d'où ce grand géographe a tiré ce nom. Il faut pourtant qu'il l'ait trouvé quelque part.

La troisième et dernière dissertation est relative aux monnaies des rois de Macédoine, et principalement à celles que M. Cousinéry suppose avoir été *frappées par des rois de la Bisaltique et de la Crestonie*. Hérodote et Thucydide disent que les Bisaltes, les Crestoniens, les Édoniens et les Odomantes étaient gouvernés par des rois. M. Cousinéry part de ce fait pour attribuer à deux rois de ce pays, nommés l'un *Alexandre*, l'autre *Mosseo*, deux médailles auxquelles on a donné une attribution différente, l'une ayant été rapportée à Alexandre Ier, l'autre à la ville d'*Ossa*, dans la Bisaltique. M. Cousinéry a rétracté dans une addition son opinion relativement à la médaille d'*Alexandre* : ce n'est plus un roi des Bisaltes, c'est Alexandre II, roi de Macédoine. La similitude du type de cette médaille

avec celle qui porte ΒΙΣΑΛΤΙΚΟΝ rend assez probable qu'elle a été frappée dans le même pays : dans l'hypothèse indiquée plus haut, ce fait ne serait pas contraire à l'idée que le nom ΑΛΕΞΑΝΔΡΟΣ désigne Alexandre Ier, qui a pu y faire mettre son nom par les artistes chargés de la fabrication. Quant à l'autre médaille, il persiste à l'attribuer à un roi de la Bisaltique. Il s'agit de celle qui porte une légende de six lettres que l'on arrange et qu'on lit de trois manières : ΜΩΣΣΕΟ, ΣΙΩΜΟΣ, ΟΣΣΕΩΜ [1]. Déjà Pacciaudi avait reconnu cette dernière leçon et l'attribution qui en résulte, laquelle parut douteuse à Eckhel [2]. La comparaison de plusieurs exemplaires a conduit M. Millingen [3] à démontrer la conjecture de Pacciaudi. M. Cousinéry lit ΜΩΣΣΕΩ, ce qui lui paraît être le nom d'un roi inconnu de la Bisaltique. Mais, sur les médailles, il n'y a qu'un seul oméga. Contre la leçon ΟΣΣΕΩΜ, on objecte que c'est un Ν, non un Μ, qui termine le génitif : cette difficulté semble résolue d'une manière satisfaisante par M. Millingen, au moyen du dorisme ou éolisme qui se trouve sur d'autres médailles, telles que celles des Mamertins (ΜΑΜΕΡΤΙΝΟΥΜ), des Lucaniens (ΛΟΥΚΑΝΟΜ) ; il est vrai que cette finale ne se trouve que sur les médailles d'Italie. Mais pourquoi cette forme n'aurait-elle pas été adoptée dans d'autres localités doriennes? Je crois que jusqu'ici la seule médaille que l'on connaisse d'un roi de ces peuples Thraces est celle que M. Millingen doit publier bientôt; elle est d'un roi des Édoniens, nommé Gétas. Un des exemplaires porte ΓΕΤΑΣ ΒΑΣΙΛΕΥΣ ΗΔΟΝΕΟΝ ; l'autre, ΓΕΤΑ ΒΑΣΙΛΕΩΣ ΗΔΩΝΑΝ. Ces différences de forme et d'orthographe dans la légende sont d'autant plus à remarquer que le type des deux médailles est le même.

D'après cette analyse, on voit que l'ouvrage de M. Cousinéry est principalement, pour ne pas dire exclusivement, géographique et numismatique. Le voyageur va toujours à la recherche des anciennes villes et des monnaies qu'on peut découvrir sur leur emplacement. La description des lieux est le plus souvent accompagnée de dissertations sur les dénominations qu'ils ont portées anciennement, et sur la classification des médailles antiques qu'on y découvre. A chaque instant le savant voyageur se trouve au milieu de grandes difficultés ; car la géographie ancienne de la Macédoine est encore peu connue ; du moins la position exacte d'une partie des villes qu'elle possédait est très-incertaine ; et quelques-unes de ses nombreuses monnaies présentent des problèmes que les plus habiles numismatistes n'ont point encore résolus. M. Cousinéry, dans son zèle pour la science, a fait les plus grands et les plus louables efforts pour venir à

[1] Sur un exemplaire du cabinet des Antiques, le M final a été lu comme un Σ ; mais la leçon ΟΣΣΕΩΜ est la seule véritable. — [2] *Doctr. num.* II, 71. — [3] *Ancient coins*, etc. p. 39.

bout de toutes ces difficultés; à défaut de solutions certaines, qu'il n'est peut-être au pouvoir de personne de donner en ce moment, il n'épargne point les conjectures; elles ne sont pas toujours heureuses, je veux dire fondées sur une juste appréciation des éléments qu'il y fait entrer; et il s'y complaît quelquefois dans certaines idées de prédilection qui seront difficilement admises; mais son livre n'en contient pas moins de très-bons matériaux et un grand nombre de faits curieux; accompagné d'une bonne carte, de quelques vues bien choisies, de planches de médailles bien exécutées, il est un utile complément aux voyages en Grèce que l'on possède; et il tiendra une place honorable dans la bibliothèque de l'antiquaire et du géographe.

LETRONNE.

Traité de l'éclairage, par E. Peclet, *ex-professeur des sciences physiques et de chimie appliquées aux arts, au collége royal de Marseille; membre de plusieurs sociétés savantes.* Un vol. in-8°, avec 10 planch. Paris, à la librairie scientifique et industrielle de Malher et C^e, passage Dauphine, 1827.

Traité de la chaleur et de ses applications aux arts et aux manufactures, par le même; 2 vol. in-8°, avec 27 planches. Paris, à la même librairie, 1828.

PREMIER ARTICLE.

Quoique la publication de ces deux ouvrages remonte déjà à plusieurs années, nous avons pensé qu'ils pourraient être l'objet d'un examen de quelque intérêt; car non-seulement ils se recommandent à un grand nombre de lecteurs par les sujets qu'ils traitent, mais ils ont encore le mérite d'être aujourd'hui les seuls ouvrages français où l'on se soit proposé de réunir sous la forme scientifique tout ce qu'on a entrepris de recherches propres à tirer le meilleur parti possible de la lumière et de la chaleur développées artificiellement.

Deux des premiers besoins de l'homme ont été de suppléer au soleil, lorsque abaissé sous l'horizon cet astre lui refuse sa lumière et sa chaleur, ou lorsque élevé sur l'horizon il ne lui donne qu'une chaleur insuffisante à son bien-être, à la préparation de ses aliments, et aux opérations des arts qui ont pour but de changer ou de modifier les propriétés de la matière en en changeant l'équilibre des éléments.

Le moyen de se procurer de la lumière et de la chaleur, ou de faire naître du feu, remonte aux premiers temps où les hommes ont formé une société; mais depuis la découverte de ce moyen jusqu'à l'époque où la science a pu réunir assez de faits pour en composer un corps de doctrine, il s'est écoulé bien des années. Il a fallu qu'une étude approfondie des phénomènes chimiques eût défini les circonstances essentielles à la production de feu, expliqué pourquoi des flammes ont un éclat assez vif pour éclairer l'homme dans l'obscurité des nuits, tandis que d'autres sont trop pâles pour lui rendre ce service : et telle est la liaison de la chimie avec le phénomène de la combustion que pendant longtemps la science des actions moléculaires a été bornée exclusivement à l'étude de ce phénomène : il a fallu que le physicien et le mathématicien eussent recherché les lois de la propagation de la chaleur et de la lumière dans les milieux ou les matières capables de les transmettre, les lois du changement d'agrégation des particules matérielles, les lois de l'échauffement et du refroidissement des corps dans leurs différents états et dans les circonstances diverses où ils peuvent se trouver. C'est au concours des sciences chimiques, physiques et mathématiques et à des découvertes provoquées par le besoin ou qui ont été le fruit du génie de quelques praticiens observateurs, que l'on est redevable des séries de faits et des préceptes qu'on peut considérer aujourd'hui comme les éléments de l'art de l'éclairage et de l'art de diriger la chaleur, depuis celle qui est développée dans le foyer domestique, jusqu'à celle qui l'est pour liquéfier les corps les plus réfractaires, dans des appareils plus ou moins compliqués. Nous examinerons successivement le traité de l'éclairage et le traité de la chaleur.

Traité de l'éclairage.

Tant que l'éclairage se borna à la combustion de la résine, du suif, de la cire, à celle de l'huile dans les lampes ordinaires, il fut relégué parmi les procédés de l'économie domestique dont la science ne s'occupait pas. Mais à partir de 1780 à 1784, époque où Aimé Argand de Genève imagina de brûler l'huile sur une mèche circulaire disposée de manière que la combustion s'opérait au moyen d'un double courant d'air, jusqu'à ces derniers temps, l'éclairage n'a pas cessé d'occuper des savants distingués et des artistes plus ou moins habiles. C'est dans cette dernière période de temps que Philippe Lebon, ingénieur français, a découvert l'éclairage au gaz, qui a été si rapidement établi en grand et si heureusement perfectionné en Angleterre; que l'on a imaginé, à Paris surtout, tant de constructions de lampes à huile plus ou moins simples et plus ou moins

ingénieuses; que l'on a fabriqué avec tant de succès les bougies diaphanes et les bougies composées d'acides stéarique et margarique dont la découverte ne date que de 1813 à 1818. C'est encore dans cette période de temps que Rumford s'est livré à une suite d'expériences importantes sur la lumière des combustibles, et enfin que Fresnel a imaginé le beau système de lentilles qui est aujourd'hui adopté en France pour l'éclairage des phares. M. Peclet a divisé son traité de l'éclairage en huit chapitres que nous allons passer en revue.

CHAPITRE Ier. — *Considérations générales sur la lumière.*

Ce chapitre contient les principes d'optique relatifs à la lumière directe, à la lumière réfléchie, à la lumière réfractée et à la lumière dispersée en rayons colorés, sur lesquels repose la théorie de l'art de l'éclairage, telle que M. Peclet la conçoit; il ne présente rien qui ne se trouve déjà dans les traités de physique.

CHAPITRE II. — *Différentes sources de la lumière.*

L'auteur, après avoir distingué les sources de la lumière en sources permanentes, telles que le soleil et les étoiles, et en sources qui ne le sont pas, telles que l'électricité, la chaleur et les actions chimiques; après avoir rappelé qu'il est des corps qui répandent de la lumière lorsque, préalablement, ils ont été légèrement chauffés ou exposés au soleil; qu'il y a des produits de l'organisation, comme le bois pourri et la chair de divers poissons, qui sont susceptibles de devenir lumineux; enfin, qu'il existe au sein des mers de nombreux animaux phosphorescents, l'auteur, disons-nous, donne une attention toute particulière au feu artificiel, c'est-à-dire à la lumière et à la chaleur développées simultanément par la combustion; car en définitive ce feu est la source de toute la lumière et de toute la chaleur que l'homme fait naître pour servir à ses besoins.

M. Peclet définit la combustion comme si elle n'était produite que par la combinaison d'un seul comburant, l'oxygène, avec des corps combustibles. Il expose ensuite l'état actuel de nos connaissances chimiques sur la flamme. Nous nous croyons d'autant plus volontiers dispensé d'entrer dans aucun détail relativement à ces deux sujets que nous avons eu l'occasion de le faire déjà dans ce journal; une fois en examinant la manière dont le docteur Ure a traité les mots *combustible* et *combustion* dans son Dictionnaire de chimie (*Journal des Savants*, année 1824, p. 597), et une autre fois où nous avons parlé de la flamme en rendant compte du traité de l'emploi

du chalumeau, par Berzelius (*Journ. des Sav.*, année 1822, pag. 582).

Nous nous bornerons à dire que tous les combustibles employés, soit pour l'éclairage, soit pour le chauffage, sont essentiellement formés de carbone et d'hydrogène, et qu'ils remplissent toutes les conditions propres à ces usages. En effet : 1° ils sont susceptibles d'être brûlés vivement par l'oxygène de l'atmosphère, lorsque leur température est élevée convenablement; 2° ils brûlent de manière que la partie consumée se dégage à l'état aériforme, tandis que la partie du combustible qui touchait à la précédente est assez échauffée pour brûler immédiatement après la première; il arrive donc que la combustion une fois commencée peut se continuer d'elle-même jusqu'à la disparition du combustible; 3° les produits gazeux de la combustion peuvent être facilement expulsés du lieu où leur accumulation pourrait être nuisible à la respiration ou à une combustion ultérieure; 4° ces combustibles sont assez abondants pour que le prix n'en soit pas très-élevé, dans les pays où l'homme a formé des établissements.

Chapitre III. — *Éclairage par les matières solides.*

Les matières solides employées à l'éclairage sont la résine, le suif, la cire, le blanc de baleine ou cétine, et les acides stéarique et margarique.

L'éclairage par la résine est de deux sortes; l'un consiste à brûler des morceaux minces de bois de pin, naturellement imprégnés de résine, l'autre à brûler des cordes ou mèches grossières autour desquelles on a appliqué de la matière résineuse.

L'éclairage par le suif s'est perfectionné, surtout depuis la découverte des principes immédiats qui constituent les corps gras; cependant toutes les tentatives entreprises pour donner à la chandelle les avantages que présente la bougie, tels que ceux de n'avoir pas besoin d'être mouchée, de ne pas tacher les étoffes à la manière de l'huile, de ne pas avoir de mauvaise odeur, ont été sans succès. Les perfectionnements apportés à l'art de fabriquer la chandelle se bornent à ceux-ci : une extraction du suif, des tissus qui le contiennent, plus économique sous le rapport de la proportion et de la qualité des produits; un rapport plus convenable de grosseur entre la mèche et le suif qui l'enveloppe; une moindre fusibilité du suif, ce qui le rend moins odorant, moins susceptible de tacher et de couler une fois qu'il est en combustion. L'art de rendre le suif moins fusible en en séparant de l'oléine, se borne à presser le suif, soit à l'état de pureté et convenablement échauffé, soit après y avoir ajouté de l'acide nitrique ou de l'huile de térebenthine. Dans le cas de l'addition de l'acide nitrique, il est possible qu'il se produise un peu d'acides stéarique et margarique :

mais si on séparait trop d'oléine, les chandelles auraient l'inconvénient d'être trop cassantes.

Quant à l'amidon que l'on a proposé d'ajouter au suif, nous pensons avec l'auteur que rien n'en prouve l'avantage. M. Peclet indique d'une manière assez concise la fabrication des chandelles soit par le moulage, soit à la baguette.

M. Peclet, en parlant de la fabrication des bougies de cire d'abeille, range la cire du *myrica cerifera* (et non *nigra cerifera*), parmi les cires : c'est une erreur, nous avons démontré il y a longtemps que cette matière est une véritable stéarine qui se change par la saponification en glycérine, en acides stéarique, margarique et oléique, et qui est en conséquence absolument distincte de la cire d'abeille.

M. Peclet dit peu de chose de la préparation des bougies de blanc de baleine ou de cétine, et n'y a-t-il pas erreur quand il prescrit pour la bougie diaphane parties égales de cire blanche et de cétine? Quoi qu'il en soit, divers échantillons de cette bougie que nous avons eu occasion d'examiner contenaient beaucoup moins de cire que de cétine.

L'auteur n'entre dans aucun détail relativement à la préparation de la bougie d'acides stéarique et margarique. En nous occupant de cette fabrication, pour laquelle nous prîmes en 1822 un brevet d'invention, conjointement avec M. Gay Lussac, nous avons eu tous les deux l'occasion de remarquer combien, à cette époque (1822 à 1824), les connaissances étaient peu avancées dans l'art de brûler au moyen d'une mèche un corps gras solide donné de la manière la plus avantageuse possible. C'est alors que nous eûmes recours à des mèches de forme très-différente de celles dont on faisait usage auparavant, et à différents corps que nous avons introduits dans cette mèche, afin d'obtenir une flamme égale et tranquille, sans qu'il fût nécessaire de moucher la mèche. Des circonstances impérieuses nous ayant empêché de verser dans le commerce des bougies de cette nature durant les deux premières années de notre brevet, aux termes de la loi, leur fabrication est devenue du domaine public; parmi les personnes qui s'y sont livrées, aucune ne le fait avec autant de succès que MM. Milly et Motard, fondateurs de la fabrique de l'Étoile.

CHAPITRE IV. — *Éclairage par les matières liquides.*

Les liquides presque exclusivement employés à l'éclairage sont des huiles fixes non siccatives, c'est-à-dire, des huiles fixes qui ne deviennent pas solides par un contact de l'air plus ou moins prolongé. Si l'on brûle de l'alcool dans les lampes, c'est toujours pour se procurer de la chaleur et

non de la lumière; car, l'alcool brûlant sans qu'il se sépare de matière solide dans sa flamme, celle-ci ne peut avoir cet éclat que le charbon incandescent donne aux flammes de la résine, du suif, de la cire, de la cétine, des acides gras et des huiles fixes, dans lesquelles il se sépare.

L'éclairage par l'huile, qui remonte à la plus haute antiquité, n'a consisté pendant longtemps que dans la combustion de cette matière, opérée au sommet d'une mèche composée de fils de chanvre, de lin ou de coton réunis en faisceau, et plongée dans un réservoir d'huile. La combustion opérée de cette manière étant incomplète a le triple inconvénient de répandre des flocons de noir de fumée, une mauvaise odeur et une lumière très-inégale. C'est ce qui explique pourquoi l'éclairage par l'huile n'a pu entrer en concurrence avec l'éclairage de la bougie, qu'à l'époque que nous avons déjà signalée, où Aimé Argand donna le moyen d'opérer une combustion complète de l'huile.

L'histoire de cette découverte est en général si peu connue dans ses détails que nous croyons devoir la donner ici, et ce qui nous fait croire qu'on ne la jugera pas superflue, c'est que, dans l'ouvrage même que nous examinons et dans un article du Dictionnaire technologique, on dit que la découverte de la lampe à double courant d'air a été faite par *Ami Argand en 1786;* or ce n'est pas *Ami* Argand, mais *Aimé* Argand qu'il aurait fallu dire; en outre, au lieu de l'année 1786, c'est la date de 1780 à 1784 qu'il aurait fallu indiquer: voici au reste des faits sur l'exactitude desquels on peut compter.

En 1780, Argand ayant besoin d'une vive lumière pour éclairer un vaste établissement de distillation qu'il venait de fonder en Languedoc, recourut à un ferblantier de Montpellier pour construire la lampe à double courant d'air qu'il avait imaginée. Il y fit quelque addition en 1782, et ce fut alors surtout qu'elle attira l'attention des membres les plus distingués des États de la province. En janvier 1783, la connaissance de cette découverte se répandit à Paris par M. de Joubert, trésorier général des états de Languedoc. Vers le milieu de la même année, l'inventeur ayant accompagné les frères Montgolfier dans cette capitale, la lampe à double courant devint bientôt un sujet de conversation; dans un entretien d'Argand avec Meunier, de l'académie des sciences, où il fut question de la *lampe à cheminée* (c'est ainsi qu'elle était désignée à cette époque), Meunier lui dit qu'il en avait construit une semblable à cheminée en tôle, pour distiller dans le vide. La cheminée de la lampe qu'Argand avait fait faire à Montpellier était pareillement en métal; elle s'adaptait à un collier fixé à une tige, et se plaçait de manière que la base fût un peu au-dessus de la flamme, mais l'intention d'Argand avait toujours été de la remplacer par une cheminée de verre ou de cristal, ainsi qu'il l'exécuta en Angleterre.

Ce fut durant le mois de janvier de l'année 1784 que MM. Hurter père et fils exposèrent dans leurs ateliers de Londres des lampes d'Argand à cheminée cylindrique de *flint-glass*; elles furent admirées par tous ceux qui eurent l'occasion d'en voir le bel effet.

Le 18 février 1784, Quinquet et Lange annoncèrent au public, dans le *Journal de Paris*, qu'ils venaient de *perfectionner une lampe inventée par un physicien étranger, M. A..., en y ajoutant une cheminée de cristal;* et que M. Daguerre se chargeait de faire construire cette lampe perfectionnée *dans les dimensions requises pour tel ou tel local.* C'est à la suite de cette annonce que les lampes à double courant d'air se répandirent en France sous les dénominations de *lampes à la Quinquet*, de *quinquets;* mais elles étaient loin d'avoir la perfection des lampes exécutées en Angleterre par Hurter.

Quinquet et Lange ne tardèrent point à se brouiller, le premier ayant voulu s'attribuer le mérite de la découverte à l'exclusion du second. Sur ces entrefaites, Argand ayant réclamé contre eux l'invention de la lampe à double courant d'air, Lange répondit, dans le Journal de Paris du 23 janvier 1785, que, si Argand pouvait avoir la priorité de la découverte de la lampe à double courant, lui, *Lange*, avait incontestablement le mérite d'avoir adapté le premier une cheminée de cristal à cette lampe. Si cette prétention est certainement sans fondement, il paraît qu'on ne peut refuser à Lange la conception de l'heureuse idée d'avoir retréci la cheminée de verre à quelque distance de la flamme, de manière à lui donner la forme qu'ont encore aujourd'hui toutes les cheminées des lampes à double courant d'air.

La combustion de l'huile dans les lampes est aussi satisfaisante que possible lorsque la mèche se trouve continuellement imprégnée d'huile à saturation; lorsque le volume d'air qui arrive sur la flamme dans un temps donné n'excède que de très-peu le volume nécessaire pour convertir en acide carbonique et en eau tout le carbone et l'hydrogène de l'huile qui sont exposés durant ce temps au contact de cet air; lorsque la mèche est élevée au point que la flamme, parvenue à un *maximum* de grandeur, ne vacille cependant pas assez pour laisser à découvert quelques parties de coton qui seraient par là exposées à se charbonner trop vite; enfin lorsque les choses sont disposées de manière que la chaleur du foyer est incapable d'altérer l'huile avant que celle-ci soit parvenue au sommet de la mèche où elle doit se décomposer.

Voyons maintenant comment ces conditions sont remplies dans les lampes.

Parties essentielles des lampes.—Dans les appareils à brûler l'huile les plus complexes, on peut distinguer trois parties essentielles, *le bec, la cheminée, le réservoir.*

Le bec reçoit la mèche.

La cheminée sert toujours à empêcher la flamme de vaciller; et, dans les appareils les mieux conçus, elle concourt efficacement à rendre la combustion de l'huile complète.

Le réservoir contient l'huile.

Becs.— Il existe : 1° des becs à mèche en faisceau ; 2° des becs à mèche plate ; 3° des becs d'Argand. Ceux-ci reçoivent des mèches en tissu mince façonné en cylindre creux; 4° des becs d'Argand multiples, c'est-à-dire un bec d'Argand qui est concentrique à un second ou à plusieurs. L'idée des becs multiples appartient à Rumford.

Les premiers becs sont les plus anciens; on ne s'en sert que dans l'éclairage le plus mauvais ; les seconds s'emploient encore fréquemment, quoiqu'ils ne soient pas parfaits, dans l'éclairage des rues et corridors; les troisièmes servent principalement pour les appartements; enfin l'usage des quatrièmes est limité à l'éclairage des phares.

Cheminée.— Une cheminée adaptée à un bec d'Argand a le triple avantage d'augmenter le tirage, de rendre la combustion plus active et plus complète, et d'empêcher la flamme de vaciller. Ces avantages que présente la cheminée cylindrique existent à un plus haut degré encore dans la cheminée de Lange qui est aujourd'hui exclusivement employée pour les lampes à double courant; en effet, le rétrécissement de la cheminée un peu au-dessus du bec donne naissance à un plan annulaire peu incliné, qui rejette l'air sur la mèche et qui par là rend la combustion plus parfaite.

Lorsque l'on brûle de l'huile sans qu'on veuille augmenter le tirage, une cheminée cylindique pourra être employée dans la seule vue d'empêcher la vacillation de la flamme.

Réservoir.— Dans la lampe la plus ancienne, celle dont le bec est à mèche en faisceau, l'éclairage est toujours mauvais, non seulement parce que l'air ne parvient pas en quantité suffisante jusqu'au centre de la mèche, mais encore parce que celle-ci n'est pas constamment imprégnée d'huile à saturation, et cet effet se produit surtout à mesure que le niveau de l'huile s'abaisse au-dessous du sommet de la mèche où se fait la combustion. Il est évident que l'huile parvient d'autant plus difficilement au foyer que le niveau en est plus éloigné. Telle est la raison pour laquelle il ne suffit pas qu'une lampe soit à double courant d'air et munie d'une cheminée pour que la combustion s'y fasse bien; il faut encore que le réservoir soit disposé de manière à fournir incessamment à la mèche toute l'huile nécessaire à sa saturation. C'est pour remplir cette condition que l'on a imaginé un si grand nombre de lampes diverses, surtout depuis la découverte d'Argand.

Toutes les lampes peuvent être rangées en trois classes, d'après la position du réservoir relativement au bec.

La première classe comprend celles dont le réservoir est au niveau du bec, ou plutôt à deux ou trois lignes au-dessous du sommet du bec : telles sont les *veilleuses*, *la lampe astrale* de Bordier-Marcet, *lal ampe sinombre* de Philips. Dans toutes les lampes de cette classe dont le bec est fixe, le réservoir doit être très-large, afin que le niveau de l'huile ne s'abaisse que le moins possible pendant tout le temps de la combustion.

La seconde classe comprend les lampes dont le réservoir est au-dessus du bec : telles sont la lampe de Levasseur, la lampe de Caron, la lampe de Georget, la lampe de Milan l'aîné.

La troisième classe comprend les lampes dont le réservoir est au-dessous du bec; telles sont :

1° *La lampe à pompe :* l'huile contenue dans le pied de l'appareil est transmise de temps en temps au moyen d'une petite pompe foulante dans une capacité supérieure où se trouve la mèche; la pompe est mue par la personne qui fait usage de la lampe;

2° *La lampe statique d'Edelcrantz*, dans laquelle l'huile est pressée de bas en haut par une colonne de mercure en même temps qu'elle l'est seulement sur une *portion* annulaire de sa surface supérieure par un poids constant.

3° *La lampe hydrostatique de Girard*, qui a été perfectionnée par Caron. Elle est fondée sur le principe de la fontaine de Héron.

4°, 5°, 6°, 7° *Les lampes de Keir, de Lange, de Verziet de Thilorier*, toutes fondées sur le principe que deux colonnes de liquides non miscibles de densités différentes, sont en équilibre dans un siphon renversé, lorsque leurs hauteurs sont en raison inverse de leur densité respective.

La lampe de Thilorier, d'un excellent usage, est aujourd'hui très-répandue à Paris.

8° *La lampe de Carcel.* Une pompe à piston horizontal et à double effet, mise en action par un mouvement d'horlogerie, amène l'huile continuellement au foyer.

9° *La lampe de Gagneau*, dans laquelle le mouvement est donné par un ressort qui se débande et dont un rouage et un volant règlent l'action.

L'auteur décrit toutes ces lampes de la manière la plus détaillée; quelques observations qui lui sont propres ne peuvent qu'être fort utiles à ceux qui veulent se rendre un compte exact de l'usage de chacun de ces appareils.

E. CHEVREUL.

(La suite au prochain cahier.)

ANTIQUES du cabinet du comte de Pourtalès-Gorgier, *décrites par M.* Th. Panofka. Un vol. in-fol° de 122 p. avec 41 planch. Paris, 1834.

Il n'est sans doute en France, ni même en Europe, personne tant soit peu versé dans l'étude de l'antiquité qui ne connaisse la précieuse collection d'objets antiques, formée par M. le comte de Pourtalès-Gorgier, et qui ne puisse apprécier l'importance du service que cet amateur éclairé vient de rendre aux études archéologiques, en publiant les principaux monuments de son cabinet. Le mérite de cette publication s'accroît encore par le soin extrême qui a été apporté, et dans le choix des objets mêmes, et dans l'exécution des planches destinées à les reproduire. Peu d'ouvrages de ce genre avaient été préparés avec plus de goût, et confiés à des mains plus habiles pour tout ce qui concerne le dessin des monuments et leur explication; et le seul reproche que nous puissions faire à cette publication, c'est que la jouissance en ait été réservée à un trop petit nombre de personnes. Il eût été digne de l'opulent éditeur de ce bel ouvrage de le répandre dans toutes les mains qui pouvaient s'en servir utilement pour la science; et le même sentiment de libéralité qui le porte à ouvrir son cabinet à tous les amis de l'art devait faire du recueil que nous annonçons un livre propre à augmenter cette publicité, à multiplier cette jouissance, plutôt qu'un de ces ouvrages de luxe, qui s'obtiennent comme un privilége et se gardent comme un trésor. En exprimant ce regret, l'antiquaire qui écrit ces lignes ne peut être soupçonné d'aucun autre sentiment que celui de l'intérêt même de la science; car il se trouve du nombre des personnes favorisées, et pour lui la reconnaissance qu'il doit à l'auteur de cette publication n'eût rien perdu à être partagée avec tous ceux qui étaient dignes de s'y associer.

Les monuments qui composent le riche cabinet de M. le comte de Pourtalès-Gorgier appartiennent presque exclusivement à l'art des Grecs. La plupart se distinguent par un mérite exquis de forme, d'exécution et de travail; tous, par leur authenticité et par leur provenance, qui y ajoute encore un nouveau motif d'intérêt. Dans ce nombre, je rangerai en première ligne les monuments produits par l'art attique, *vases peints*, *terres cuites* et *bas-reliefs*, qui sont au nombre des plus précieux débris de cette admirable civilisation athénienne, conséquemment des chefs-d'œuvre du goût et de la main de l'homme, recueillis sur les lieux mêmes par le possesseur de ces objets, que l'amour des arts avait conduit dans la Grèce. Les autres monu-

ments du même genre, dus à l'art des Grecs, et principalement les *vases peints*, exécutés dans les plus excellentes fabriques de la Grande-Grèce et de la Campanie, avec un choix de *bronzes*, tous du premier ordre, proviennent également de localités célèbres, telles que *Nola*, *Ruvo* et *Métaponte*, dans la Grande-Grèce, et *Vulci*, dans l'Étrurie. Il n'est donc pas un seul des monuments publiés dans ce recueil qui ne se recommande hautement à la confiance et à l'attention des antiquaires par quelque mérite particulier, par l'intérêt de l'art ou celui du sujet, par sa forme ou par sa matière, par sa rareté même ou par son origine, et souvent par toutes ces conditions réunies. Le choix qui a présidé à ce recueil a été si éclairé, et je pourrais dire même si sévère, qu'un assez grand nombre d'objets qui devaient y trouver place en ont été écartés par le désir de n'offrir, dans chaque genre, que des morceaux du premier ordre et inédits; que d'autres qui étaient déjà connus, tels qu'un beau fragment de terre cuite attique, publié par M. Bröndsted[1], et deux vases peints, l'un d'Athènes, l'autre de Nola, publiés aussi par l'auteur de cet article[2], ont été exclus par cette raison; et si cette exclusion ne s'est pas étendue à quatre autres vases qui se trouvaient dans le même cas, et il doit m'être permis d'ajouter par les soins du même antiquaire et de Millin[3], personne ne sera tenté de s'en plaindre, en apprenant que l'un de ces vases, chef-d'œuvre de l'art grec, nous a valu la publication d'un mémoire de Visconti, resté jusqu'à ce jour inédit entre les mains de M. le comte de Pourtalès-Gorgier, et qui n'est pas, au milieu de tant de trésors d'antiquité, un des ornements les moins précieux de ce recueil.

D'après cet aperçu du cabinet de M. le comte de Pourtalès-Gorgier, nos lecteurs ne doivent pas s'attendre que, dans l'examen que nous allons leur en offrir, nous nous bornions à un choix des principaux objets, puisque tous, sans exception, ont à leur intérêt un droit égal, bien qu'à des titres divers. Nous ne serons embarrassé que de la marche que nous aurons à suivre dans cet examen, attendu que, dans la disposition des monuments que renferme ce recueil, ni l'éditeur, ni l'interprète, ne semblent s'être prescrit aucun ordre, aucune classification, ni de sujets, ni de matières, ni de temps, ni de lieux. Bronzes et vases peints, terres cuites et bas-reliefs, travaux grecs, étrusques et romains; sujets religieux et scènes domestiques,

[1] *Voyages et Recherches dans la Grèce,* tom. II, vignett. n° XLII et LXII, p. 295-299, et 315. — [2] *Monuments inéd.* Achilléide, pl. I, p. 9, suiv.; Orestéide, pl. XXXI A, p. 156, suiv. — [3] Ces quatre vases sont ceux qui représentent *Oreste assassin de Néoptolème,* Orestéide, pl. XL; et *Ulysse évoquant les Mânes,* Odysséide, pl. LXIV, avec les vases de la *Naissance de Bacchus* et du *Combat de Thésée et Hippolyte,* publiés par Millin, *Vases peints,* tom. II, pl. XIII; et *Monum. inéd.* tom. I, pl. XXXVI et XXXVII.

tout est mêlé dans cette collection, sans qu'il s'y montre, dans la succession des objets, une pensée d'art et de science, la moindre apparence de méthode; or, ce défaut, qui n'est pas trop sensible dans l'arrangement d'un cabinet où l'on aime à passer sans effort d'un objet à un autre, nous paraît bien plus grave dans un livre, où l'on a besoin de suivre les développements d'une idée, où la disposition même des objets constitue un certain ordre de faits, où l'esprit est enfin habitué, dans l'observation des monuments, à procéder d'une manière plus sérieuse et plus régulière. A défaut de l'ordre que nous ne trouvons pas dans ce recueil, nous tâcherons d'en établir un dans l'analyse que nous en ferons; nous diviserons les monuments qui vont nous occuper, en quatre classes; savoir : 1° les *bronzes;* 2° les *bas-reliefs;* 3° les *terres cuites;* 4° les *vases peints;* et dans la description de ces monuments mêmes nous suivrons une marche tant soit peu méthodique, en indiquant successivement les plus importants sous le rapport de l'art, ou du sujet, ou de la chronologie.

I. Le premier des bronzes publiés dans ce recueil, pl. XIII, et même de tous les bronzes antiques connus jusqu'ici, est cette célèbre statuette du musée Nani, de Venise, qui a été regardée généralement par les antiquaires comme une des productions primitives de l'art grec, et qui porte sur sa base cette inscription, ΠΟΛΥΚΡΑΤΕΣ ΑΝΕΘΕΚΕ, rangée aussi, de l'aveu de l'illustre M. Boeckh, parmi les plus anciens monuments de la paléographie grecque. Transporté à Paris depuis quelques années par M. le comte de Pourtalès, qui l'avait acquis à Venise avec d'autres antiques du musée Nani, ce bronze y devint, sous tous les rapports qui viennent d'être indiqués, l'objet d'une attention plus rigoureuse; et l'un de nos antiquaires, le plus justement renommé par la connaissance pratique qu'il possède des monuments de l'art antique, de ses procédés et de son histoire, M. le comte de Clarac ne craignit pas d'élever sur l'authenticité de ce monument des doutes qu'il rendit publics, et qui durent paraître d'un assez grand poids. Il devenait donc nécessaire, pour l'interprète du cabinet Pourtalès, de discuter à fond une question à la solution de laquelle semblait être attachée, avec la destinée même du monument dont il s'agit, plus d'une grave considération d'art et de goût. C'est une tâche dont s'est acquitté M. Panofka avec tout le soin comme avec tout le succès désirable : les objections tirées de la fonte, du travail et de la *patine,* aussi bien que celles qui portaient sur la composition même de la statue et sur l'inscription, sont refutées, à notre avis, de manière à ne plus laisser prise au moindre scepticisme. M. Panofka ne nous paraît pas avoir été moins heureux dans la détermination de la figure, qu'il regarde, d'après la position des bras étendus le long du corps, et d'après celle de la jambe gauche, placée en avant de l'autre, attitude qu'on sait avoir

été propre aux plus anciens simulacres, comme une imitation en petit de l'antique idole d'Apollon à Samos, et à ce titre, comme une offrande consacrée au dieu de Delphes par Polycrate, le tyran de Samos. Nous adhérons sans peine à cette opinion de l'habile antiquaire, bien que nous n'admettions pas, pour notre compte, tous les motifs sur lesquels il l'appuie; et par exemple, nous ne saurions lui accorder que les anciens simulacres d'Apollon, à l'imitation desquels il prétend que celui-ci dut être exécuté, aient été entièrement dépourvus de symboles ou d'attributs. Ceux qu'il cite lui-même, l'*Apollon d'Amycles*, et l'*Apollon pythien de Delphes*, tel que nous le connaissons par les bas-reliefs choragiques, avaient certainement des symboles, puisque le premier tenait d'une main la *haste*, et de l'autre un *arc*, et que le second se voit toujours avec une *patère* dans la main droite[1]. Nous ne pourrions non plus partager sa manière de voir au sujet d'une autre statue de bronze qu'il rapproche de celle-là, et dont il fait pareillement un simulacre d'*Apollon*, avec la qualification particulière de *Patroüs*. Cette statue, qui nous avons publiée nous-même[2], avait reçu de nous une autre désignation; et tout en indiquant l'analogie sensible qu'elle offrait, dans sa composition et dans son style, avec une statue célèbre de l'ancien Canachus, l'*Apollon Philésius* de *Milet*, nous avions cru devoir adopter une détermination différente; nous n'avons pas trouvé dans l'opinion nouvelle de M. Panofka, des motifs suffisants pour renoncer à la nôtre; nous aurions même acquis, par un plus mûr examen, des raisons d'y persévérer; mais comme nous savons que cette figure doit être pour un savant philologue l'objet d'un examen critique en opposition à notre manière de voir, nous attendrons que cette contradiction se soit produite, pour exposer à notre tour notre opinion tout entière; et l'on sent, en tout cas, que ce ne serait point ici le lieu, ni le moment, de nous livrer à une discussion de ce genre, tout disposé que nous sommes à la soutenir.

Un groupe de bronze de deux figures, l'une *mâle* et *casquée*, avec une *cuirasse*, mais sans *cnémides*, l'autre *femelle*, la *tête nue*, et vêtue d'une *tunique longue*, et d'un *petit manteau*, *ampéchonion*, est dessiné sur la planche III. C'est un monument du style étrusque qui provient d'un tombeau de Vulci, et qui offre beaucoup d'analogie avec le style grec archaïque, si ce n'est que les proportions des figures en sont plus courtes, et les formes généralement plus lourdes, telles pourtant qu'on les observe aussi

[1] Voy. entre autres, les deux bas-reliefs du Musée du Louvre, publiés par M. de Clarac, pl. CXX et CXXII. Ce serait également une *patère* qu'aurait dû tenir la statue d'*Éphèbe* publiée dans les *Annal. de l'Instit. archéol.* tom. V, pl. LVIII et LIX, p. 193-210, si cette figure eût représenté *Apollon*; et, dans ce cas aussi, ce serait l'*arc* qu'elle aurait porté de l'autre main. — [2] Voy. la note précédente.

sur certains monuments du style grec primitif, particulièrement sur les monnaies de la Macédoine, dans le groupe du *Satyre qui enlève une femme*, pour ne point parler des métopes de Sélinonte, qui offrent le même système de formes et de proportions, avec un art moins avancé. Je ne saurais donc partager l'avis de M. Panofka, qui attribue cette sculpture à l'art étrusco-romain. Quant au sujet du groupe, il n'est personne qui n'y reconnaisse du premier coup d'œil *Mars* et *Vénus*, tels sans doute qu'ils étaient figurés sur des monuments de la haute antiquité grecque, entre autres, sur le coffre de Cypsélus[1]; à cet égard, il ne saurait y avoir lieu entre nous au moindre dissentiment. Mais lorsque le savant antiquaire croit pouvoir supposer que nous avons ici deux habitants de l'Étrurie romaine, deux époux étrusques, représentés sous les traits de Mars et de Vénus; lorsqu'il attribue ainsi à une sculpture, dont le sujet est évidemment religieux, d'accord avec la destination du monument qui la portait, et qui était, de l'aveu même de M. Panofka, un candélabre, conséquemment un meuble sacré, lorsqu'il lui attribue, dis-je, un caractère domestique et un usage vulgaire, j'avoue que je suis d'un avis tout différent; et sans avoir besoin d'en développer les raisons, ce qui, du reste, me mènerait beaucoup trop loin, je pense qu'il suffira de signaler, comme je le fais ici, ce point de critique au jugement de nos lecteurs.

Deux statuettes, l'une de *Minerve*, l'autre de *Jupiter*, forment le sujet des planches III et IV. Ces deux figurines de bronze sont au nombre des plus précieux monuments de ce genre que nous ayons recouvrés; elles appartiennent indubitablement, par leur exécution à l'art grec, et par leur style à la haute antiquité, suivant toute apparence à l'école attique; c'est l'avis de M. Panofka, que je partage entièrement. La *Minerve* surtout offre dans la disposition du vêtement, dans l'arrangement des cheveux, et dans tous les détails de la figure, une analogie positive avec les figures de style attique, que nous connaissons par la frise des Panathénées, en même temps qu'une élégance et une finesse d'exécution, une recherche, et, si l'on peut s'exprimer ainsi, une coquetterie de travail, qui caractérisent l'école attique entre toutes les écoles grecques, mais dont on ne peut se faire une juste idée qu'à la vue des monuments originaux; car il semble qu'il ne soit pas donné au crayon de nos artistes d'atteindre à cette exquise pureté de formes de l'excellente sculpture grecque. Ce qui rend ces petits chefs-d'œuvre plus précieux encore pour nous, et ce qui ajoute à la merveille de leur perfection, celle de leur découverte, c'est qu'ils ont été trouvés en France, dans une fouille près de Besançon, et qu'ils nous

[1] Pausan. V. 18 1.

offrent un nouvel exemple de ces monuments de l'art grec transportes jusqu'au fond de notre Gaule, qui fournissaient naturellement à l'interprète du cabinet Pourtalès l'occasion de rappeler l'inappréciable découverte de nos monuments de Bernay, et qui me permet à mon tour de me féliciter du prix qu'il y attache en m'associant au jugement qu'il en porte.

Je me borne à indiquer deux groupes, dessinés sur la planche XIX, savoir, une petite figure de *femme assise,* que l'interprète appelle une *Clytie;* figure d'une exécution fine et gracieuse, et d'un style imitant l'archaïsme, plutôt qu'archaïque, mais dont l'attribution me paraît encore fort incertaine; et un groupe de *Bacchus* et *Pan*, sculpture romaine, dont l'invention n'a rien d'assez neuf et la composition d'assez remarquable, et dont le principal mérite est de reproduire pour nous quelque original célèbre du ciseau grec. Mais je signalerai plus particulièrement à l'attention de nos lecteurs deux autres groupes, qui se trouvent réunis sur la planche XL, avec un candélabre de travail étrusque provenant d'un tombeau de Vulci. L'un de ces monuments représente une figure d'*homme nu,* pourvu de *quatre ailes aux épaules,* deux desquelles sont dirigées en haut, les deux autres en sens contraire, avec des *brodequins ailés,* dans une attitude violente de course, la jambe gauche ployée en avant, l'autre agenouillée presque jusqu'à terre. Cette figure d'un génie étrusque, du style archaïque le plus prononcé, se rapporte évidemment, par tous les motifs de sa composition, par ses quatre ailes et par son attitude, à un type oriental. M. Panofka y voit une *Kêr* ou *Génie de la mort;* mais il y a, suivant nous, dans cette assimilation beaucoup de difficultés, et contre cette interprétation même, de graves objections. Les *Kères* et les *Érinnyes* du système hellénique constituaient un ordre de figures allégoriques que l'on ne peut reconnaître à aucun signe dans ce personnage mâle, et qui se retrouvent sur les monuments étrusques comme des êtres femelles, sous les traits et avec le costume des nymphes chasseresses, sans aucun rapport avec ce personnage nu à quatre ailes. Il en serait de même du *Thanatos* grec et du *Charon* étrusque, que nous connaissons maintenant avec toute certitude sur les monuments nationaux des deux peuples. D'ailleurs, l'attitude de la figure en question est un trait essentiel du système symbolique oriental, aussi bien que les quatre ailes; et c'est d'après cette donnée qu'il faudrait procéder à l'interprétation de cette figure. Je me borne à indiquer ici ces idées qui seront développées ailleurs, et dont la conséquence, si je ne me trompe, sera de conduire à une explication plus satisfaisante de ce curieux bronze étrusque.

L'autre bronze, dessiné sur la même planche, représente un *enfant nu, assis* sur un amas de *mamelles disposées en forme de rocher* ou *de mon-*

tagne, et jouant de la *double flûte*. Au mérite de cette représentation neuve et singulière, se joint ici celui d'une exécution fine et précieuse, d'un style naïf et vrai, qui ne peuvent appartenir qu'à quelque excellente école grecque, et qui ajoutent ainsi un nouveau prix à ce morceau de sculpture antique, trouvé dans un tombeau de Vulci. Quant au sujet de cette charmante figure, l'explication qu'en donne M. Panofka me paraît aussi certaine qu'ingénieuse. M. de Clarac avait déjà rappelé, au premier aspect de ce bronze, la tradition du *petit Esculape exposé sur le mont Titthéion*, Τίτθειον, *mont des Mamelles*, tradition rapportée par Pausanias [1]. A ce premier trait de lumière, M. Panofka ajoute à son tour, d'après le témoignage du même Pausanias [2], la mention du culte rendu à Esculape, au lieu nommé *Aulon* (αὐλός, *flûte*), où se trouvaient un temple et une statue d'*Esculape Aulônios*, Ἀσκληπιοῦ Αὐλωνίου. Ces deux renseignements rapprochés l'un de l'autre offrent l'explication sûre et complète de cette petite figure d'*Esculape, assis sur le Titthéion* et *jouant de la flûte*; et c'est pour nous un plaisir autant qu'un devoir de signaler à l'approbation de nos lecteurs, avec cette explication même, dont le mérite se partage entre M. de Clarac et M. Panofka, un de ces exemples du plus heureux emploi des ressources de la philologie appliquée à l'interprétation des monuments de l'art, que nous voudrions trouver souvent à louer dans cet ouvrage.

L'abondance des objets neufs et curieux dont nous avons à nous occuper nous oblige à faire ici simplement mention d'un trépied de bronze, trouvé à Métaponte, et figuré sur la planche XIII; meuble très-rare et très-remarquable par son travail et par sa composition même, où l'accumulation des figures d'animaux symboliques, assez bizarre en elle-même, a induit l'interprète à des suppositions qu'on pourrait également taxer de quelque bizarrerie. Nous ne nous arrêterons pas, d'après le motif qui vient d'être indiqué, à relever ici ce qui nous paraît capricieux dans cette explication d'un monument où il doit y avoir eu aussi quelque chose de capricieux; et nous passons à la seconde classe des monuments du cabinet Pourtalès, à celle des bas-reliefs.

II. Le premier de ces monuments, planche XVIII, représente un sacrifice aux deux divinités d'Éleusis, les *deux grandes divinités* par excellence, Déméter et Korê. Ce qui ajoute à l'intérêt de ce bas-relief, d'une exécution du reste assez médiocre, bien que d'un style attique, c'est qu'il a été trouvé à Éleusis même, où l'interprète présume avec assez de raison qu'il pouvait être, comme monument votif, *ἀνάθημα*, encastré dans le mur du temple, sans doute le mur d'enceinte ou le péribole. Nous possédons du

[1] Pausan. II, 26, 4. — [2] *Idem*, IV, 36, 5 : Ἐν δὲ Αὐλῶνι καλουμένῳ ναὸς Ἀσκληπιοῦ καὶ ἄγαλμά ἐστιν ΑΥΛΩΝΙΟΥ.

reste, dans le musée Worsley, dans les marbres d'Oxford, et dans quelques autres collections, un assez grand nombre de ces bas-reliefs attiques, qui avaient été employés au même usage, c'est-à-dire, qui avaient servi à l'ornement ou au revêtement de murailles sacrées, et qui offrent tous à peu près le même mérite, dans la composition et dans le style, sauf celui de l'exécution, qui présente elle-même peu de variété. J'ai publié un de ces bas-reliefs, représentant aussi un sacrifice en l'honneur d'un personnage déifié, probablement Homère; sculpture pareillement attique par l'ordonnance et par le style, et provenant d'une collection de Venise, où tant de marbres grecs avaient été réunis, à l'époque de la domination vénitienne en Morée. Tous ces monuments portent le même caractère, et prouvent à quel point les traditions du goût attique, où tant de noblesse et d'élégance s'associaient à tant de simplicité et de raison, s'étaient perpétuées dans une pratique qui embrasse sans doute une longue période de siècles.

Un second bas-relief, aussi de travail et de provenance attiques, mais de sujet funéraire, est représenté sur la planche XXIV. C'est une de ces scènes d'*adieu suprême*, sculptées si fréquemment sur les stèles et sur les vases funéraires, qui offrent un même type, éternellement reproduit et toujours varié, suivant les circonstances diverses d'âge, de condition, de fortune, des personnes qui y figurent. Ici c'est une *femme assise*, dans le costume d'*héroïne*, à laquelle une autre *femme debout* devant elle, présente la *pyxide*, ou cassette aux bijoux, avec le *miroir*, qu'elle tient de l'autre main : deux meubles de toilette, dont la représentation sur un bas-relief funéraire, est aussi familière à l'antiquaire que la présence de ces objets mêmes dans le tombeau, est significative et curieuse. Mais ce que ce monument, d'une exécution soignée, d'un style de dessin large et grandiose, offre surtout de remarquable, ce sont deux figures de *Sirènes*, avec la partie supérieure de *femme* et les jambes d'*oiseau*, la tête coiffée du *modius*, et jouant l'une de la *lyre*, l'autre de la *double flûte*, qui sont sculptées dans une espèce de fronton. L'intention funéraire qui fit admettre ces êtres symboliques sur tant de monuments de la haute antiquité grecque, se trouve constatée par ce nouvel exemple, dû à l'art attique; et à l'appui de cette notion curieuse, l'éditeur du cabinet Pourtalès nous offre les mêmes figures de *Sirènes*, sous les mêmes traits, avec les mêmes symboles, sur un vase peint, sorti des antiques manufactures de Surrentum, et trouvé à Sorrente même, dans une localité si voisine des îles des Sirènes; ce vase, que j'indique ici par anticipation, à cause de son rapport intime avec le bas-relief attique, est dessiné sur la planche XXIII, et,

[1] Voy. mes *Monuments inédits d'Antiquité*, pl. LXX.

joint à ce bas-relief, il a fourni à M. Panofka le sujet d'observations neuves et curieuses sur le mythe des *Sirènes*, considéré principalement sous le point de vue funéraire qui y domine. Comme l'auteur de cet article est un des antiquaires modernes qui ont le plus contribué à établir cette notion, au moyen des monuments antiques qu'il a lui-même publiés, il ne lui conviendrait sans doute pas de relever dans la dissertation du nouvel interprète certaines idées qu'il avait exprimées d'abord, au sujet de l'*euphémisme* de l'art, dont la représentation des *Sirènes*, sous ses diverses formes et à ses diverses époques, offre une application si sensible et un exemple si frappant[1]. Je me bornerai, dans le seul intérêt de la science, à signaler quelques points sur lesquels je diffère d'opinion avec M. Panofka. Je ne puis reconnaître, dans la figure de *femme ailée* qui forme le type des monnaies de *Térina*, la *Sirène Ligéa*, qui jouissait dans cette ville d'un culte local. Cette femme ailée est certainement la *Victoire*, ainsi que le prouvent tous les symboles dont cette figure est accompagnée; l'opinion d'Eckhel, à cet égard, conserve encore toute sa valeur, même après les observations contraires de l'habile numismatiste napolitain, M. Avellino; et l'assimilation de la *Victoire* aux *Sirènes*, proposée par cet antiquaire et admise par M. Panofka, tend à confondre deux ordres de personnages symboliques, essentiellement distincts. Je n'approuve pas non plus les idées de notre auteur, au sujet de la figure de *femme ailée*, avec des *jambes d'oiseau*, placée entre les *deux Sirènes*, sur le vase de Sorrente. M. Panofka y voit tantôt une allusion à *Minerve*, fondée sur le voisinage du cap *Athenæum* et des îles *Sirénuses*, tantôt une image de la *Vénus Zeïrênê*, Ζειρήνη, des Macédoniens[1]; sans doute, à cause de l'analogie de ce nom de *Zeirênê* avec celui des *Sirènes*. Mais ce sont là des rapports fortuits et des analogies accidentelles, qu'on ne saurait appliquer d'une manière tant soit peu sérieuse à l'explication des monuments; et je le dis avec quelque regret, mais avec une entière conviction, l'on ne peut voir dans de pareils rapprochements, dont l'usage est malheureusement trop familier à notre auteur, qu'un abus de l'imagination et du savoir.

Les deux autres bas-reliefs que nous offre le cabinet Pourtalès, l'un, de travail attique, mais d'un âge de décadence, l'autre d'époque et de travail romains, se recommandent tous les deux, et presque au même degré, par des avantages particuliers. Le premier, qui est un cippe funé-

[1] Voy. mes *Monum. inédits,* Odysséide, pag. 379-382. — [2] Au sujet de cette dénomination de *Zeirênê,* usitée chez les Macédoniens de l'Asie, je suis encore obligé de renvoyer aux observations que j'ai consignées dans ma *Notice sur des médailles bactriennes, Journ. des Sav.* juin 1834, p. 341-2, et d'où il semble résulter que ce culte et cette dénomination se rapportaient à une origine orientale.

raire, représente, planche XXVI, un *Médecin*, assis sur un siége pliant, en attitude de toucher le ventre d'un malade nu et debout devant lui. L'inscription grecque, gravée au-dessous, nous fait connaître ce personnage, *Jason*, nommé aussi *Décimus*, médecin, du dème d'Acharne; ainsi que les membres de sa famille, à la piété desquels avait été due l'érection de ce monument, dont l'exécution est médiocre, mais dont le sujet est neuf, ou même tout à fait unique dans son genre; et ce qui n'est pas moins curieux, c'est que nous avions déjà recueilli, dans un petit vase de terre, de l'espèce la plus commune, la preuve que ce médecin Jason avait joui dans l'antiquité d'une certaine célébrité; puisque ce vase, portant une inscription imprimée en lettres grecques, ΙΑϹΟΝΟϹ ΛΥΚΙΟΝ, avait servi à contenir un des médicaments employés par lui[1]. Le second bas-relief, déjà connu par une publication qu'en avait faite Buonarotti[2], représente, pl. XXXVIII, *un Poëte dramatique*, entre deux personnages accessoires, savoir un *enfant jouant de la flûte*[3], et une *femme*, en costume et en attitude de *bacchante*, qui, dans l'état primitif du monument, devait probablement *jouer du tambourin*, à peu de chose près comme on la voit dans la restauration. La figure du poëte offrait certainement un *portrait*, et il est fâcheux que, faute d'une inscription qui nous aide à le reconnaître, nous ne puissions appliquer à ce personnage le nom de quelqu'un des auteurs qui s'étaient illustrés sur la scène antique. Nous éprouvons le même regret au sujet des trois figures de *poëtes dramatiques*, représentées sur trois des plus précieuses peintures d'Herculanum[4]. Mais une circonstance imprévue, un de ces hasards heureux qui se produisent fréquemment dans le domaine de la science, peut nous fournir inopinément le renseignement qui nous a manqué jusqu'ici; et en attendant, le bas-relief qui nous occupe demeure, par le mérite de la composition, par la finesse de l'exécution et par une grande vérité d'imitation, un monument des plus intéressants. Une particularité très-remarquable, qui n'avait pas échappé à l'observation de Buonarotti, c'est que la *stole* du poëte avait été *peinte en rouge*, de manière à donner à cette partie d'une sculpture de marbre l'apparence d'un *vêtement teint en pourpre*[5]; et je cite cette observation de l'illustre antiquaire florentin,

[1] Voy. sur le vase en question, dont on connaît plusieurs répétitions, la *Dissertation* de M. Tochon, Paris, 1816, qui rectifie et complète celle de Millin. — [2] *Medaglioni antichi*, p. 447. — [3] Cet *enfant* jouant de la flûte était en quelque sorte le personnage obligé auprès d'un *Poëte dramatique*. Cela nous explique la composition d'un tableau célèbre d'Aristide, que Pline indique de cette manière, XXXV, 10, 36 : *Tragœdum cum Puero*. — [4] *Pittur. d'Ercolan*. t. IV, tav. XXXIX, XL et XLI. — [5] Buonarotti, *loc. laud.* : «La stola, la quale, come «si conosce dal color rosso, che tuttavia vi rimane in più luoghi, doveva es«sere tinta e ricoperta di porpora.»

qui n'eût pas dû être négligée par le nouvel interprète, comme un témoignage propre à être ajouté à tant d'autres, concernant cet usage antique de *peindre la sculpture*, et aussi comme la preuve que cette pratique, qui semble être devenue une découverte de notre siècle, avait fixé de bonne heure l'attention des antiquaires.

La troisième classe de monuments dont se compose le cabinet Pourtalès offre un certain nombre de figurines de terre cuite, toutes provenant de l'art attique, et toutes trouvées dans les tombeaux d'Athènes. On doit savoir un gré infini à l'illustre possesseur d'avoir apporté tous ses soins à rendre aussi sensible qu'il était possible, par le dessin et par la couleur, le mérite exquis de composition, de style et d'exécution, qui brille dans ces charmantes figurines. Pour qui a pu voir et observer de ses propres yeux ces précieuses productions du goût attique, ce sont autant de monuments originaux d'un art qui a montré sans doute toute sa puissance dans des sculptures en marbre de l'ordre le plus élevé, mais qui nulle part peut-être ne s'est produit avec plus de grâce et de naïveté que dans ces petites figures d'argile, destinées à des usages domestiques ou funéraires. L'une de ces statuettes, planche II, nous montre, suivant l'explication très-probable de M. Panofka, une *Vénus céleste*, assise sur un *trone*, avec le *modius* sur la tête, et une *colombe* qu'elle tient, de la main droite, pressée contre son sein : type charmant d'un des plus imposants simulacres de l'antiquité grecque, qui avait reçu, sur toutes les parties de son costume, un enduit de couleurs, propre à relever certaines formes, à suppléer certains détails, qui était loin d'être une simple enluminure, encore moins un grossier barbouillage; mais qui pourrait bien devenir l'un et l'autre entre les mains de ces maladroits imitateurs, qui abusent de tout, de la vérité comme du mensonge, qui exagèrent tout ce qu'ils empruntent, et qui gâtent tout ce qu'ils touchent. Une autre figurine, planche XXVIII, représentant une *jeune fille* enveloppée tout entière d'une ample draperie, est désignée par notre auteur comme une *Initiée;* ce n'est peut-être que l'image naïve et fidèle d'une jeune vierge athénienne, dans toute la modestie du costume attique, telle absolument qu'est représentée *Briséis,* sur la peinture de Pompéi que j'ai publiée [1]. Ce qui me porterait à le croire, c'est que le même type est reproduit, sauf la *tête* qui est *nue*, et coiffée à la manière propre aux vierges grecques [2], dans une de ces délicieuses figurines attiques, qui fut trouvée à Salamine par M. Grasset, agent français en

[1] Voy. mon *Achilléide,* pl. XIX. — [2] Elle offre sur le derrière de la tête ce nœud de cheveux, que Pausanias avait remarqué à la figure de Polyxène, peinte par Polygnote, comme le trait caractéristique de la coiffure des vierges grecques, Pausan. X, 25, 4.

Grèce[1], et dont j'ai entre les mains un plâtre. Une figure d'un style et d'un caractère tout différents est dessinée sur la même planche XXVIII. C'est une jeune fille, sans doute une *Hiérodule*, qui *danse* en jouant des *crotales*, près d'un *autel*, et qui figure ainsi une de ces *danses sacrées*, célébrées avec tant de solennité dans la haute antiquité grecque. Cette figure, estampée de très-bas relief, et *coloriée* ou *dorée* avec soin dans tous ses détails, devait être appliquée, comme le fait observer avec raison M. Panofka, sur les parois de quelque édifice, ou plutôt de quelque tombeau. J'ai vu, dans une collection particulière de Paris, une répétition du même type, avec quelques variantes, laquelle provient d'un tombeau de Milo; et l'on connaît, par les fragments que j'en ai moi-même publiés et que j'en possède [2], la frise, composée de figures estampées de la même manière et *dorées*, qui décorait à l'intérieur le fameux tombeau d'Armento, dans la Grande-Grèce. Pour terminer cet article, je citerai encore les deux figurines dessinées planche XXXI. L'une représente une *femme assise*, la tête baissée, comme pour regarder dans son *miroir*, qui devait être sur ses genoux, et occupée à arranger ses cheveux; c'est une image d'une *femme à sa toilette*, où l'on ne saurait imaginer plus de grâce et de naïveté; et ce qui ajoute au mérite de cette charmante terre cuite, c'est qu'elle a été modelée à la main et à l'ébauchoir : en sorte qu'on ne peut douter que ce ne soit ici une œuvre originale d'une école attique. L'autre figure de *femme debout*, dans un costume ample et riche, qui empruntait encore plus d'éclat à la magie des couleurs, *rose*, *bleue* et *dorée*, avait été moulée, comme le sont la plupart de ces figurines; et l'on n'apprendrait pas sans quelque surprise qu'une figure de ce genre, vêtue avec cette richesse, et peinte avec cette coquetterie, avait été destinée à servir à la décoration d'un tombeau, si l'on ne savait, par tant d'autres exemples semblables, et par cette foule de vases peints, ornés de scènes de toilette et de ménage, de fête et de banquet, que c'était un usage de la civilisation grecque, de décorer l'asile des morts d'images gracieuses, et de le meubler, pour ainsi dire, des objets mêmes propres à y produire l'apparence et l'illusion de la vie réelle [3].

Je consacrerai un prochain article à l'examen des vases peints, qui

[1] Elle appartient maintenant à M. Delaroche, peintre, membre de l'Institut. — [2] *Monuments inédits*, Achilléide, p. 43, not. 1; et p. 48, vignette n° 1; voy. aussi le *Mus. Bartoldian.* n. 52, p. 152, où se trouve décrite une figure de *Scylla*, qui avait fait partie de la décoration du même tombeau. — [3] C'est un point d'antiquité dont je me suis attaché à recueillir tous les témoignages écrits et figurés, dans un Mémoire qui comprend l'inventaire raisonné de tous les objets d'usage sacré ou domestique, religieux ou civil, qui se plaçaient dans les tombeaux antiques, avec des vues sur l'intention réelle ou symbolique qui s'attachait à la pré-

forment la quatrième classe, la plus nombreuse et la plus importante, à tous égards, des monuments du cabinet de M. le comte de Pourtalès-Gorgier.

RAOUL-ROCHETTE.

D'un second Commentaire inédit d'Olympiodore sur le Phédon, *d'après les manuscrits de la bibliothèque royale de Paris.*

J'ai prouvé ailleurs[1] que le célèbre commentaire sur le *Phédon*, dont il existe à la bibliothèque royale de Paris plusieurs manuscrits inédits, n'est point un seul et même ouvrage, mais bien deux ouvrages distincts, et très-probablement deux rédactions différentes des leçons d'Olympiodore. J'ai fait connaître en détail la première[2]; je me propose de rendre compte ici de la seconde.

Je commencerai par une description extérieure de ce nouveau commentaire, toujours en prenant pour base le manuscrit 1822 et en le confrontant au besoin avec les manuscrits 1823, 1824, et avec celui de Saint-Germain 156.

Ce second commentaire est acéphale comme le premier, et commence aussi à cette partie du *Phédon* où il est question de suicide[3]. Il ne s'en distingue par aucun signe extérieur, et leur différence n'est démontrée que par l'absolue impossibilité de faire une seule et même phrase de celle qui est à la ligne 8 *à fine* du verso du feuillet 179 du manuscrit 1822, par l'évidente solution de continuité que cet endroit présente dans tous les manuscrits, et le retour des matières déjà traitées au commencement du précédent commentaire. L'un est divisé en πράξεις ou *leçons*, dont chacune renferme une citation du texte de Platon avec des observations plus ou moins étendues; dans l'autre, il n'y a plus de πράξεις, de leçons distinctes, plus de citations de Platon, mais seulement une suite de paragraphes dont chacun commence par ὅτι, forme qui est évidemment celle d'un extrait. Chacun de ces ὅτι, s'il est permis de s'exprimer ainsi, est un petit tout distinct, et leur suite parcourt les diverses parties du *Phédon*. Une

sence de ces objets, et à leur destination funéraire. Ce Mémoire, depuis longtemps rédigé, sera prochainement publié.

[1] *Journal des Savants*, 1834, juin et juillet. — [2] *Ibid.* — [3] Pag. 11 de l'édit. de Bekker, et p. 4 de la traduction française.

première série de deux cent trois paragraphes comprend la question du suicide et ce qui suit jusqu'au célèbre passage *sur les contraires*. Là se présente une nouvelle série de quarante-trois paragraphes, sous ce titre : Περὶ τοῦ ἀπὸ τῶν ἐναντίων λόγου διάταξις τοῦ ἡμετέρου καθηγεμόνος, τί τε ἐνδεχόμενον τό τι ἀληθὲς τοῦ λόγου διασώζουσα· c'est-à-dire : *Du passage sur les contraires; exposition de notre maître, qui fait voir ce qu'il y a dans ce passage de possible et ce qu'il y a de vrai.* Ce morceau est suivi d'un autre sur le passage de *la réminiscence;* son titre est : Περὶ τοῦ ἀπὸ τῶν ἀναμνήσεων λόγου· il comprend cent six paragraphes avec un certain nombre de sections plus générales dont les titres sont : 1° Κεφάλαιον τοῦ ἐκ τῶν ἀναμνήσεων λόγου, c'est-à-dire, *Résumé du passage de la réminiscence,* 2° Ἐκ τῶν τοῦ Χαιρωνέως, *extrait du Chéronéen (Plutarque).* Vient ensuite un quatrième morceau sur l'endroit du *Phédon* où l'adversaire de l'immortalité de l'âme prétend que l'âme est un résultat de l'organisation qui se dissipe avec elle, et où il la compare à l'harmonie d'une lyre. Ce morceau est intitulé : ὁ περὶ ἁρμονίας λόγος; il n'a pas de numérotage particulier, et reprend celui du morceau précédent sur la réminiscence; il commence au numéro ou paragraphe 107 et va jusqu'au numéro 212, avec des sections plus générales qu'il est inutile de mentionner. Enfin arrive une dernière série de quatre-vingt-dix-sept paragraphes sur le mythe qui termine *Phédon*, εἰς τὸν μῦθον. Ici finit notre commentaire. En effet il a parcouru, sinon le *Phédon* tout entier, au moins ses plus grandes parties, à savoir le suicide, les contraires, la réminiscence, l'harmonie de la lyre et le mythe; tandis que le premier commentaire s'arrêtait à la réminiscence, et ne comprenait ni l'harmonie, ni le mythe final. On peut donc considérer ce second commentaire comme véritablement complet en son genre.

Cependant nos manuscrits ne s'arrêtent point là, et tous contiennent en outre un long supplément qui s'étend jusqu'au commentaire sur le *Philèbe*. Ce supplément comprend les sections générales qui suivent : 1° Εἰς τὸν Φαίδωνα περὶ τοῦ ἀπὸ τῶν ἐναντίων λόγου · *sur le Phédon, du passage sur les contraires.* Cette section a son numérotage particulier et renferme vingt-quatre paragraphes. 2° Ἐπιχειρημάτων διαφόρων συναγωγή, δεικνύντων ἀναμνήσεις εἶναι τὰς μαθήσεις, ἐκ τῶν τοῦ Χαιρωνέως Πλουτάρχου· *collection de différents arguments qui démontrent que les connaissances que l'on acquiert sont des réminiscences, tirée de Plutarque le Chéronéen;* quarante paragraphes. 3° Ἀπορίαι Στράτωνος πρὸς τὸν πρῶτον λόγον τῶν ἀπὸ τῶν ἐναντίων· *objections de Straton contre le premier passage sur les contraires;* six paragraphes. Λύσεις, *solutions;* six paragraphes. 4° Ἀπορίαι Στράτωνος πρὸς τὸν ἀπὸ τῶν ἀναμνήσεων λόγον · *objections de Straton contre*

le passage de la réminiscence; seulement trois paragraphes. 5° Περὶ τοῦ τελευταίου λόγου, *du dernier passage*, à savoir *le mythe*. Ce dernier morceau est très-étendu et commente, comme le titre l'indique, toute la dernière partie du *Phédon*. Ces cinq chapitres réunis forment en quelque manière les débris d'un commentaire nouveau ou du moins d'une rédaction nouvelle du même commentaire, rédaction qui est aussi différente de la seconde que celle-ci est différente de la première.

Voilà donc en réalité, au lieu d'un seul et même commentaire, selon l'opinion commune, trois commentaires distincts. J'ai fait connaître le premier. Un jour peut-être j'aborderai le troisième; mais ici je ne m'occuperai que du second, lequel s'étend, dans le manuscrit 1822, depuis le feuillet 180 recto jusqu'au feuillet 220 verso, et forme par conséquent 40 feuillets, c'est-à-dire 80 pages in-folio. Et encore, pour ne pas mettre à une épreuve trop forte la patience des lecteurs de ce journal, nous nous contenterons de donner une idée suffisante de ce commentaire en faisant connaître en détail les deux cent trois paragraphes qui en font la première et la plus importante partie, et qui remplissent 14 feuillets, 28 pages in-folio, depuis le feuillet 180 recto jusqu'au feuillet 194 verso. Enfin, pour mettre un peu plus d'ordre dans notre analyse, au lieu de rendre compte successivement de chaque paragraphe, comme nous l'avons fait pour le premier commentaire, nous considérerons et reproduirons sommairement ce qui, dans la totalité des deux cent trois paragraphes, regarde, 1° la philosophie proprement dite; 2° la mythologie; 3° l'histoire de la philosophie.

Philosophie. L'école d'Alexandrie, héritière des travaux accumulés pendant plus de six siècles, de Thalès à Ammonius, placée auprès du vaste dépôt des monuments écrits de tout genre, rassemblés par les Ptolémées, venue d'ailleurs à une époque de lassitude et de découragement universel, devait produire naturellement des érudits et des savants ingénieux plutôt que des penseurs originaux, et l'imitation est en général ce qui la caractérise. La seule idée profonde qui lui appartienne en philosophie est l'éclectisme, lequel par sa nature se rattache encore au caractère général que nous venons de signaler. Mais dans la combinaison des systèmes antérieurs qu'entreprit l'école d'Alexandrie, l'esprit du temps, qui dans chaque époque n'influe pas moins sur la philosophie que sur tout le reste, repoussait d'abord les systèmes sceptiques, lesquels survenus les derniers, après avoir ruiné tous les autres, avaient fini par se perdre eux-mêmes dans le dégoût philosophique qu'ils avaient produit et répandu. Le même esprit qui repoussait les systèmes sceptiques devait également proscrire le sensualisme qui, dans la généalogie des systèmes, est le père du scepticisme; et c'est là ce qui explique le silence presque absolu de cette ma-

vante mais exclusive école, et le défaut de renseignements qu'on y déplore sur des personnages aussi intéressants à tous égards que Démocrite et Épicure dans l'école sensualiste, et Énésidème dans l'école sceptique. Et même, en se renfermant dans les limites des systèmes idéalistes, l'éclectisme alexandrin n'emprunta guère à Aristote que la forme; de sorte qu'en dernière analyse, pour le fond des idées, il se trouva à peu près réduit au platonisme; de là le surnom de *néoplatonisme* qui lui a été donné justement. Or, une fois engagé dans une route exclusive, on ne s'y arrête plus. L'idéalisme de Platon inclinait déjà au mysticisme; l'esprit du temps y précipita le néoplatonisme. En effet le mysticisme est le second caractère de l'école d'Alexandrie; c'est là même son trait le plus original, et ce qui lui donne une place à part dans l'histoire de la philosophie comme dans celle de l'humanité. Ce mysticisme, sincère et grand, parce qu'il était le fruit véritable et nécessaire de l'époque où il parut, se soutint assez longtemps par la puissance des mêmes causes qui l'avaient produit; il brille de tout l'éclat qu'il comporte et atteint son entier développement, du II^e^ au IV^e^ siècle, de Plotin à Proclus. Mais peu à peu il s'affaiblit et s'épuise comme la civilisation antique, et vers le temps d'Olympiodore ce n'est plus guère qu'une tradition sans force et sans vie. La pensée s'y traîne dans les lieux communs d'un idéalisme impuissant et d'une érudition empruntée. Le style, qui suit toujours la pensée, a perdu tout coloris; déjà même la correction l'abandonne. C'est l'antiquité à son lit de mort, flétrie et déjà décomposée. Ce n'est plus seulement la philosophie, c'est le commentaire lui-même qui expire; car après Olympiodore il n'y a plus de commentateurs, au moins de Platon. Il faut donc s'attendre à ne trouver ici qu'un monument d'une époque de décadence. Le lecteur ainsi prévenu, nous allons tirer des deux cent trois paragraphes que nous examinons, sans y mêler presque aucune observation, les passages philosophiques les moins dépourvus d'intérêt en eux-mêmes et les plus caractéristiques du système et du temps auxquels ils appartiennent.

Sur *la question du suicide*, Olympiodore reproduit l'argument de Platon, savoir, qu'il y a une divine providence, envers laquelle nous sommes responsables de toutes nos actions; ce que Platon exprime en ces termes : « Que les dieux prennent soin de nous et que nous leur appartenons ». Or, si nous leur appartenons, ils peuvent punir toute infraction faite à leurs lois. Mais il est à craindre qu'ici on ne transporte à la divinité des idées et des sentiments empruntés à la nature humaine. « Il faut concevoir dans les dieux, dit Olympiodore, la colère et la vengeance tout « autrement que dans l'humanité. Leur colère signifie qu'ils retirent leur lu« mière; et leur vengeance est une seconde providence qui s'exerce par

« le châtiment à l'égard de l'âme qui a déserté leurs lois [1]. — S'il y a puni- « tion du suicide, il faut que l'âme subsiste quelque part séparée du corps [2]. « — Si le suicide est une infraction à la volonté divine, il s'ensuit que l'âme « est libre; car son acte lui appartient. Et encore, si les dieux nous punis- « sent, nous sommes libres; car l'être livré à une nécessité extérieure n'est « pas responsable [3]. »

Voici, ce nous semble, de nobles et profondes pensées sur la liberté et la nécessité, le bien et la providence, et les divers degrés de connaissance et d'intelligence : « Plus notre liberté obéit aux dieux, plus elle « étend son empire; plus elle s'éloigne des dieux et s'isole en elle-même, « plus elle fait de pas vers l'asservissement à un principe étranger, comme « s'étant écartée de l'être essentiellement libre et se rapprochant de l'être « essentiellement dépendant [4]. »

« La plus grande nécessité est celle du bien; car nul ne peut mécon- « naître l'obligation qu'il nous impose.

« La providence est inhérente à la divinité; car le bien est l'essence di- « vine, et la providence est le bien en action [5]. »

« Il ne faut pas se laisser troubler par cette question : qui vaut mieux « de la science ou de la vertu? car l'une sans l'autre est imparfaite.

« L'âme n'est pas corps, car elle méprise le corps; elle n'en vient pas, « car elle lui résiste.

« Le corps est de la même essence que l'ignorance [6]; car la connais- « sance unit et le corps n'est que division. L'intelligence est la connais- « sance par excellence, parce que l'intelligence est essentiellement indivi-

[1] Ici le grec d'Olympiodore n'est pas dépourvu d'élégance : Ἡ δὲ ἀγανάκλησις ἐπ' αὐτῶν ϗ ἡ τιμωρία ἀλλοῖον νοείσθω τρόπον· ἡ μὲν ἀνασ7ολὴ οὖσα τοῦ οἰκείου φωτὸς, ἡ δὲ τιμωρία δευτέρα πρόνοια περὶ τὴν ἀποφοιτήσασαν ψυχὴν κολαστική τις. — [2] Καὶ διὰ τοῦτο χωρισ7ικὴ ἡ ψυχή. — [3] Ὅτι εἰ παρὰ γνώμην θεῶν ἐξάγομεν, αὐτοκίνητός ἐσ7ιν ἡμῶν ἡ ψυχή· οἰκεία γὰρ ὁρμή. Καὶ εἰ τιμωροῦται ἡμᾶς, αὐτοκίνητοί ἐσμεν· ἑτέρωθεν γὰρ ἀναγκαζομένων ἐστὶν ἡ ἐπιτίμησις. Avant ἐσ7ὶν, il faut évidemment rétablir οὐκ, qui manque dans nos quatre manuscrits. — [4] Ὅτι τὸ αὐτεξούσιον ἡμῶν, ὅσον μᾶλλον δουλεύει τοῖς θεοῖς, τοσούτῳ μᾶλλον ἐνεξουσιάζει πλείοσιν· ὅσον δὲ ἐκείνων ἀφίσ7αται πρὸς ἑαυτὸ, τοσούτῳ μείζονος α.... (les quatre manuscrits ont ici une petite lacune que l'on peut remplir par ἀπέρχεται ou un verbe semblable.) πρὸς τὴν ὄντως ἑτεροκίνητον δουλείαν, ἅτε τοῦ μὲν κυρίως αὐτεξουσίου ἀφιστάμενον, τῷ δὲ κυρίως ὑπεξουσίῳ πλησιάζον. — [5] Ὅτι πάντα μὲν προνοεῖ τῶν δευτέρων κατὰ φύσιν, ἀλλ' οἱ θεοὶ πρὸ πάντων καὶ καθ' ὕπαρξιν· ἀγαθότης γὰρ ἕκασ7ος· ἡ δὲ πρόνοια τῆς ἀγαθότητός ἐστιν ἐνέργεια. — [6] Ὅτι τὸ μὲν σῶμα ἀγνοίᾳ συνουσίωται· συναγωγὸς γὰρ ἡ γνῶσις· τὸ δὲ πάντη μεμέρισ7αι, ὁ δὲ νοῦς αὐτόγνωσις, ὅτι κατ' οὐσίαν ἀμέρισ7ος· τῶν τε ἐν μέσῳ, ἡ μὲν αἴσθησις σκοτεινοτάτη γνῶσις, ἐπειδὴ οὐκ ἄνευ τοῦ φύσει ἀγνοοῦντος· ἡ δὲ ψυχὴ ἡ λογικὴ φανοτέρα καὶ ἑαυτῆς γνωστικὴ, ὅτι μᾶλλον ἀμέριστος· ἡ δὲ φαντασία μέση πως· διὸ καὶ νοῦς ἐσ7ὶ παθητὸς καὶ μερισ7ός. Ὅτι τὴν

« sible. Entre ces deux extrémités la sensibilité est le degré le plus obscur « de la connaissance, puisqu'elle s'exerce seulement au moyen de ce qui « est ignorant par sa nature. La raison est plus lumineuse et elle se con- « naît elle-même, parce qu'elle est plus indivisée. L'imagination tient en « quelque sorte le milieu ; c'est l'intelligence soumise à la passion et à la divi- « sion. La sensation, dit Aristote, ne pouvant atteindre les objets supé- « rieurs, retombe et s'abaisse vers les inférieurs; il en est tout le contraire « de la science; elle connaît l'inférieur par le supérieur; et Aristote en « donne cette raison, que l'une s'exerce par le corps et l'autre sans le corps. « Les uns, comme Protagoras et Épicure, attribuent la certitude aux sen- « sations; les autres, Parménide, Empédocle, Anaxagoras, leur refusent « toute vérité; Platon semble adopter les deux opinions, parce qu'il admet « plusieurs degrés de vérité, et qu'il considère la vérité et par rapport aux « objets de la connaissance et par rapport à la connaissance elle-même, « selon la distinction établie dans la *République*. Mais, comment, dit-il, les « sens n'atteignent-ils point la vérité? est-ce parce que la sensibilité est pas- « sive? car la passion n'est pas connaissance; la connaissance est action. « D'autre part si la sensation manque de certitude, comment peut-elle de- « venir principe de connaissance? La sensation excite la réminiscence, et « c'est l'âme qui suggère les principes.

« Le raisonnement [1] est l'intelligence déductive; or, sous ce rapport « il est inférieur à l'intelligence pure; mais en tant qu'intelligence, il est « supérieur à la sensibilité et à l'imagination. Il est la raison en action; « d'un côté il aspire à l'intelligence et réfléchit la lumière de la vérité in- « telligible; de l'autre il s'abaisse vers la connaissance déraisonnable et s'obs- « curcit des ténèbres de l'erreur, inséparable de la sensibilité.

αἴσθησίν φησιν Ἀριστοτέλης ἀποκάμνειν πρὸς τὰ ἐλάττω τῶν αἰσθητῶν ἀπὸ τῶν μειζόνων μεταστραφεῖσαν, τὴν δὲ ἐπιστήμην τοὐναντίον καὶ τὰ ἐλάττω γιγνώσκειν ἀπὸ τῶν μειζόνων· αἰτιᾶται δὲ τοῦ μὲν τὸ διὰ σώματος ἐνεργεῖν, τοῦ δὲ τὸ ἄνευ σώματος. Ὅτι οἱ μὲν τὰς αἰσθήσεις ἀκριβεῖς εἶναι φασὶ πρὸς ἀλήθειαν, οἱ δὲ ἀτιμάζουσιν ὡς οὐκ ἀληθεῖς· οὗτοι μὲν Παρμενίδης, Ἐμπεδοκλῆς, Ἀναξαγόρας, ἐκεῖνοι δὲ Πρωταγόρας, Ἐπίκουρος· ὁ δὲ Πλάτων ἀμφότερα δοκεῖ λέγειν· αἴτιον δὲ ὅτι πολλοὺς εἶναι τίθεται βαθμοὺς τῆς ἀληθείας, ἑκατέρας μὲν τῆς τῶν γνωστῶν, καὶ τῆς τῶν γνώσεων, κατὰ τὴν ἐν Πολιτείᾳ γραμμὴν διῃρημένην. Πῶς ἀτυχῇ τὴν αἴσθησιν τῆς ἀληθείας φησὶν ὁ Πλάτων; ἢ ὡς μετὰ πάθους ἐνεργοῦσαν; τὸ γὰρ πάθος οὐ γνῶσις· ἐνέργεια γὰρ ἡ γνῶσις. Εἰ μὴ ἀκριβὴς ἡ αἴσθησις, πῶς ἀρχὴ γίνεται τῆς ἀποδείξεως; ἀναμιμνήσκει μὲν ἡ αἴσθησις, ἡ ψυχὴ δὲ προβάλλεται τὰς ἀρχάς........ Cod. reg. 1823; fol. 35 r.

[1] Ὅτι ὁ λογισμὸς νοῦς ἐστὶ διεξοδικὸς, ταύτῃ μὲν τοῦ νοῦ ἀπολειπόμενος, ᾗ δὲ νοῦς τῆς αἰσθήσεώς τε καὶ φαντασίας ὑπερέχων· καί ἐστι ψυχῆς ἐνέργεια λογικῆς· διὸ πρὸς μὲν τὸν νοῦν ἀνατεινόμενος ἐπιλαμπρύνεται τῷ φωτὶ τῆς νοερᾶς ἀληθείας, εἰς δὲ τὴν ἄλογον γνῶσιν καταλειπόμενος τῷ σκότῳ ἐπιθολοῦται τοῦ συμφύτου ταῖς αἰσθήσεσι ψεύδους.

« Le raisonnement[1] ne tient point du corps, dont la nature est de tout « ignorer; au contraire, la sensation tient au corps. Le raisonnement vise « à la connaissance des causes; mais il n'appartient pas même à la sensa- « tion de les chercher. L'un est à la suite de l'être, l'autre est la messa- « gère des passions; celui-ci est de l'âme à l'âme elle-même; celle-là est « de l'âme aux choses étrangères. Aussi la connaissance y est-elle inter- « rompue par la division.

« La connaissance[2] est la beauté de l'âme, à cause de son évidence et « de son charme. Plus elle se dégage de la matière et par conséquent de « l'ignorance, plus elle est belle, et sa beauté suprême est de se confondre « avec la lumière intelligible. »

« Si l'intelligence[3] a plus de certitude que la sensibilité, les choses in- « telligibles sont plus certaines que les choses sensibles; et si la vérité doit « être avant son image, il faut que l'immatériel soit avant le matériel. Si « ce qui est parfait est avant ce qui ne l'est pas, comment l'intelligible ne « serait-il pas avant le sensible? »

A cette théorie des facultés où le plus haut degré de l'intelligence est la confusion de l'intelligence avec l'objet intelligible dans la recherche de l'absolue unité, correspond une classification analogue des vertus, qui donne une idée parfaitement exacte de la morale mystique de l'école d'Alexandrie, et de la supériorité que l'esprit général de cette époque accordait aux facultés contemplatives et aux vertus, appelées depuis *monacales*, sur les facultés actives et les vertus pratiques.

« Première classe des vertus : vertus *physiques* (φυσικαί), communes « aux hommes et aux animaux (comme la force, la sobriété, la douceur, « l'intelligence, etc.), en tant que ces qualités sont naturelles et viennent « du tempérament[4]. »

« Seconde classe des vertus : vertus *morales* (ἠθικαί), fruit de l'habi- « tude et d'une saine direction de l'opinion, vertus d'enfants bien élevés « dont certains animaux sont susceptibles, et qui naissent d'un accord fa-

[1] Ὅτι ὁ μὲν λογισμὸς καθαρός ἐστι τοῦ φύσει πάντα ἀγνοοῦντος σώματος, ἡ δὲ αἴσθησις τούτῳ συμμιγής· καὶ ὁ μὲν αἰτίας ἐπήβολος, ἡ δὲ οὐ πέφυκε τὴν αἰτίαν ἐπιζητεῖν. Καὶ ὁ μὲν οὐσίας ἐστὶ συναιρέτης, ἡ δὲ παθῶν ἄγγελος· καὶ ὁ μὲν αὐτῆς πρὸς ἑαυτὴν τῆς ψυχῆς, ἡ δὲ αὐτῆς πρὸς ἄλλα· διόπερ ἡ γνῶσις τῇ ἑτερότητι καὶ τῷ διασπασμῷ διακόπτεται. — [2] Ὅτι κάλλος ἐστὶ τῆς ψυχῆς ἡ γνῶσις διὰ τὸ ἐκφανὲς καὶ ἐράσμιον· ἡ δὲ καθαρὰ τοῦ αἴσχους τῆς ὕλης καὶ τῆς ἀγνοίας ἔτι μειζόνως καλὴ, καλλίστη δὲ ἡ τῷ νοερῷ φωτὶ συγκεκραμένη. — [3] Ὅτι εἴ ἐστι γνῶσις ἀκριβεστέρα τῆς αἰσθήσεως, εἴη ἂν καὶ γνωστὰ ἀληθέστερα τῶν αἰσθητῶν· καὶ εἰ δεῖ τὰ ἀληθῆ πρὸ τῶν εἰδώλων εἶναι, δεῖ πρὸ τῶν ἐνύλων εἶναι τὰ ἄϋλα· καὶ εἰ τὰ τέλεια πρὸ τῶν ἀτελῶν ὑφίστασθαι, πῶς οὐκ ἂν εἴη τὰ νοητὰ πρὸ τῶν αἰσθητῶν; — [4] Ὅτι πρῶται τῶν ἀρετῶν αἱ φυσικαὶ, κοιναὶ πρὸς τὰ θηρία, συμπεφυρμέναι ταῖς κράσεσιν.... Cod. reg. 1823, fol. 39 r.

« cile de la partie raisonnable et de la partie irraisonnable de notre nature[1]. »

« Troisième classe de vertus : vertus *politiques* (πολιτικαί), qui ne dépendent que de la raison, puisqu'elles supposent la science; mais de la raison en tant qu'elle perfectionne les instruments qui la mettent en rapport avec le monde, la faculté de connaître par la sagesse, l'irascibilité par le courage, la concupiscence par la tempérance, et toutes en général par la justice[2]. »

« Quatrième classe de vertus : les vertus *purificatrices* (καθαρτικαί) : produites par la raison qui se sépare de tout le reste, et se retire en elle-même et suspend toute action extérieure; vertus qui dégagent l'âme des liens du monde visible[3]. »

« Cinquième classe : les vertus *contemplatives* (θεωρητικαί), dans lesquelles l'âme, au lieu de se retirer sur elle-même, renonce à soi et tend à se rapprocher de ce qui lui est supérieur, non pas seulement par la connaissance, mais aussi par la volonté. L'âme aspire alors en quelque sorte à devenir intelligence. Or, l'intelligence suppose à la fois connaissance et volonté. Ces vertus sont opposées aux vertus politiques : celles-ci agissent selon la raison sur la nature inférieure; celles-là s'élèvent jusqu'au monde supérieur[4]. »

« Sixième classe de vertus : les vertus *exemplaires* (παραδειγματικαί). Ici l'âme ne contemple plus l'intelligence comme dans les vertus précédentes; car la contemplation suppose distance, intervalle; mais l'âme est alors l'intelligence elle-même, à laquelle elle participe. Or, l'intelligence est l'exemplaire de toutes choses; et c'est pour cela que ces vertus sont appelées *exemplaires*[5]. »

« Au-dessus de toutes ces vertus, dont le caractère commun est d'appartenir à l'intelligence, Iamblique ajoute les vertus qu'il appelle *hiéra-*

[1] Ὅτι αἱ ἠθικαὶ ὑπὲρ ταύτας, [illegible] — [2] Ὅτι ταύτας ὑπὲρ ταύτας αἱ πολιτικαὶ [illegible] — [3] Ὅτι ὑπὲρ ταύτας αἱ καθαρτικαὶ [illegible] — [4] Ὅτι ὑπὲρ ταύτας αἱ θεωρητικαί, [illegible] — [5] Ὅτι [illegible] παραδειγματικαί. Cod. reg. 1833, fol. 39 r.

« *tiques* (ἱερατικαί), lesquelles naissent de la nature divine de l'âme[1]. »

Olympiodore prétend que le but de Platon est de distinguer absolument les vertus qui purifient l'âme de toutes les vertus inférieures, non-seulement des fausses vertus, mais des demi-vertus, telles que celles de la première et de la deuxième classe et même de la troisième, à savoir les vertus politiques. Il est évident qu'ici le commentateur alexandrin détourne la morale de Platon vers un mysticisme outré, et qu'il l'expose alors à toutes les objections des Péripatéticiens, qui demandaient comment le contemplatif pouvait avoir besoin de la force, de la justice, de la tempérance, vertus bonnes seulement à soutenir les combats de la sensibilité, au-dessus desquelles le contemplatif est placé comme les dieux. Au lieu de la réponse embarrassée qu'Olympiodore fait à ces objections, nous aimons mieux rapporter la définition suivante qu'il donne des quatre vertus morales : « Le caractère propre de la force est de ne point se laisser entraîner « aux séductions des choses inférieures; celui de la tempérance consiste à « s'en éloigner; celui de la justice est proprement l'énergie en rapport de « conformité avec ce qui est; et à la prudence appartient le discernement « du bien et du mal[2]. »

La division suivante des éléments de l'âme est à peu près la division moderne des facultés en sensibilité, volonté, raison. « Dieu a formé l'âme « de trois éléments; par l'un elle tend vers les objets inférieurs, par l'autre « elle est portée à se replier sur elle-même, par le troisième elle peut s'é- « lever à son auteur[3]. »

Les maximes suivantes sortent si naturellement du texte même de Platon, qu'elles se rencontrent déjà dans le premier commentaire : « Il y « a de prétendues vertus dénaturées par le mélange des vices contraires; « celles-là Platon les appelle *serviles*, comme étant sans valeur et pouvant « se trouver chez les esclaves. Aussi nous ne les admettrons pas dans le « chœur des vertus[4].

« La vertu n'est point l'échange, mais la défaite des passions; et si c'est « un échange, ce n'est pas celui des passions entre elles, des plus grandes « pour les plus faibles; ni, comme le disent les Épicuriens, des passions

[1] Ὅτι προηγουμένως αὐτοῦ εἰσι τοῦ νοῦ αἱ ἀρεταί· ταύτας δὲ προστίθησιν ὁ Ἰάμβλιχος ἐν τοῖς περὶ ἀρετῶν, ὅτι εἰσὶ καὶ ἱερατικαὶ ἀρεταὶ, κατὰ τὸ θεοειδὲς ὑφιστάμεναι τῆς ψυχῆς. — [2] Ἐστὶ τῆς μὲν ἀνδρείας τὸ ἀῤῥεπὲς πρὸς τὰ χείρω, τῆς δὲ σωφροσύνης τὸ ἀποστρέφειν ἀπὸ τοῦ χείρονος, τῆς δὲ δικαιοσύνης ἡ ἴδιος ἐνέργεια καὶ τῷ ὄντι προσήκουσα, τῆς δὲ φρονήσεως τὸ ἐκλεκτικόν τε καὶ ἀπεκλεκτικὸν ἀγαθῶν τε καὶ κακῶν. — [3] Τὴν ψυχὴν τρισὶ πληρώμασι συνεπλήρωσεν αὐτὸς (Κρόνος), τῷ τε πρὸς τὰ μεθ' ἑαυτὴν ῥέποντα, καὶ (τῷ) πρὸς ἑαυτὴν ἐπιστρέφεσθαι πεφυκότι, καὶ τῷ πρὸς τὰ αἴτια ἀνατείνεσθαι δυναμένῳ. — [4] Εἰσὶ δέ τινες καλούμεναι ἀρεταὶ, συμμιγεῖς ταῖς ἀντικειμέναις κακίαις· διὸ Πλάτων καλεῖ αὐτὰς ἀνδραποδώδεις, ὡς οὐδενὸς λόγου ἀξίας,

« immodérées pour les passions modérées; ni, comme le veulent les Stoï-
« ciens, des plaisirs contraires à la nature pour les plaisirs conformes à la
« nature, mais bien un échange de toutes les passions pour la sagesse. C'est
« à l'acquisition de la sagesse que nous devons les immoler toutes; c'est elle
« qui est leur juge, et qui, n'appartenant qu'à la raison, est naturellement
« faite pour commander [1].

Les passages que nous allons transcrire se rapportent plus directement à la question de l'immortalité :

« Socrate comprend dans une seule et même notion la vie pure et la « vie immortelle; car ces deux idées rentrent l'une dans l'autre. Pour pou- « voir se séparer de la sensibilité, il faut bien que l'âme en soit originaire- « ment distincte : autrement cette séparation serait un mal et non un bien. « De plus, lorsque l'âme se perfectionne quant à son action, elle se fortifie « même quant à l'essence. En se repliant sur elle-même, elle se substantifie « en quelque manière (ἐπιστρέφεται πρὸς ἑαυτὴν οὐσιῶσα ἑαυτήν) : de sorte « qu'étant maîtresse de son existence, elle ne saurait être détruite que « par elle-même; et naturellement il n'est point d'espèces qui se détrui- « sent elles-mêmes; seulement elles peuvent s'assimiler aux espèces infé- « rieures et se corrompre quant à leur action [2]. C'est ainsi que Socrate a « réuni deux vérités; Cébès les divise et demande qu'on lui démontre en- « core l'immortalité de l'âme, regardant l'hypothèse de la vie pure comme « une simple préparation à cette démonstration. — D'ailleurs l'existence « de la vie pure, c'est-à-dire dégagée de l'esclavage des sens, n'est pas une « hypothèse, comme le pense Cébès, mais une vérité fondée sur l'es- « sence même de l'âme; en effet si l'âme aspire à se séparer du corps et si « elle s'en sépare réellement, c'est qu'elle tend à une existence indépen- « dante (εἶναι χωρίς); et c'est là l'explication du désir; autrement le désir « de l'âme serait vain, et rien ne peut l'être. Car quelle est la fin du désir? « le désirable, c'est-à-dire le bien. Or, si le désir de l'âme était vain, le bien

δυναμένας δὲ καὶ ἀνδραποδώδεις ὑπάρχειν· διὸ ταύτας οὐ καταλέγομεν ἐν τῷ χορῷ τῶν ἀρετῶν.

[1] Ὅτι.... οὐκ ἀλλαγὴν παθῶν ἀξιοῖ τὴν ἀρετὴν εἶναι, ἀλλὰ ὅλως παθῶν ἐξαίρεσιν· εἰ δὲ ἀλλαγὴν, οὐ παθῶν ἄλλων ἀντὶ ἄλλων, οὔτε μειζόνων ἀντὶ ἐλαττόνων, οὔτε καλλιόνων ἀντὶ αἰσχροτέρων, ἀλλ' οὐδὲ κατὰ Ἐπικουρείους καταστηματικῶν ἀντὶ πλημμελῶν ἡδονῶν, οὔτε κατὰ τοὺς Στωϊκοὺς τῶν κατὰ φύσιν ἀντὶ τῶν παρὰ φύσιν, ἀλλὰ φρονήσεως ἀντὶ πάντων παθῶν· ἵνα ἀντ' ἐκείνων κλησώμεθα φρόνησιν, ἣ καὶ ἐκείνων ἐστὶ κριτικὴ, ἴδιος οὖσα τοῦ λόγου, καὶ φύσει ἄρχειν βουλομένη καὶ δυναμένη. — [2] Καὶ ἔτι πρὸς τούτοις, εἰ τελειοῖ αὐτὴν κατὰ ἐνέργειαν, πολλῷ πρότερον κατὰ οὐσίαν ἑαυτὴν βεβαιοῖ καὶ ἐπιστρέφει πρὸς ἑαυτὴν οὐσιῶσα ἑαυτὴν, ὥστε κυρία τοῦ εἶναι ἑαυτῆς οὖσα, ὑπ' οὐδενὸς φθείροιτο ἀλλ' ἢ ὑφ' ἑαυτῆς· οὐδὲν δὲ ἑαυτὸ πέφυκε φθείρειν τῶν εἰδῶν; ὁμοιοῦσθαι δὲ μόνον πρὸς τὸ χεῖρον καὶ ταύτῃ κακύνεσθαι κατὰ τὴν ἔξω προβολήν. Fol. 43 v.

« serait donc impossible, partant inutile, c'est-à-dire qu'il ne serait pas le « bien. On a vu dans le *Gorgias* que la puissance appartient au bien, et « que la faiblesse est essentielle au mal ; donc tout bien est possible par sa « nature ; donc tout désir a une fin possible, puisqu'il tend au bien. Or, si « le bien même apparent est possible, que faut-il penser du bien véritable ? « ne doit-on pas croire qu'il a plus de réalité[1] ? »

Quoique nous devions rencontrer plus bas une discussion spéciale sur les contraires, il y a déjà ici, sur ce passage important du *Phédon*, plusieurs pages qui renferment des raisonnements d'une extrême subtilité, à peu près du même genre que ceux dont nous avons donné une idée dans notre analyse du premier commentaire. Nous ne les reproduirons point, et nous nous contenterons d'en tirer ce qui peut jeter quelque lumière sur cette thèse si controversée dans l'antiquité, que les contraires naissent des contraires. Au premier abord, elle paraît absurde, le contraire excluant, ce semble, le contraire ; mais Olympiodore distingue deux sortes de contraires : les contraires absolus (*ἁπλῶς καὶ κυρίως ἀντικείμενα*) et les contraires relatifs (*τὰ πρός τι*) ; et, selon lui, Platon parle de ces derniers. Il distingue encore les contraires en deux classes, *τὰ ἔμμεσα καὶ τὰ ἄμεσα*, c'est-à-dire les contraires qui admettent entre eux un état intermédiaire, et les contraires qui n'en admettent pas. Or, Platon déclare dans le *Parménide* qu'il n'y a point, en fait de grandeur, de contraires sans intermédiaire, *οὐκ ἔστι κατὰ πλάτος ἄμεσα ἐναντία*. Il ne s'agit dans le *Phédon* que de contraires admettant un passage de l'un à l'autre, ainsi que des contraires relatifs. En outre, selon la distinction précise de Platon, les contraires qui ont une existence visible naissent seuls les uns des autres.

« Si l'âme survit à sa séparation d'avec le corps, pourquoi le corps ne « revit-il pas séparément aussi bien que l'âme ? c'est que, le corps étant « composé d'éléments, ces éléments une fois dissous ne peuvent plus « se rassembler pour composer un tout, identique à celui qu'ils ont formé. « L'âme étant plus forte que le corps, il lui appartient de poursuivre seule « le cercle de l'existence. Le même argument s'applique en sens contraire

[1] ..... *Εἰ γὰρ ἐφίεται (ψυχὴ) χωρίζειν καὶ χωρίζεται τῷ ὄντι, πάντων εἶναι χωρὶς ἐπείγεται, διὸ καὶ ἐφίεται· εἰ δὲ μὴ, μάτην ἔσται ἡ ἔφεσις, οὐδὲν δὲ μάτην γίγνεται· ἐπεὶ καὶ εἰ ἡ ἔφεσις ἐφετοῦ, ὅ ἐστιν ἀγαθοῦ, τοῦτο δὲ ἀδύνατον εἴη, τὸ δὲ ἀδύνατον ἀνωφελές· τὸ ἀγαθὸν ἄρα ἀνωφελὲς, ἐστιν οὐκ ἀγαθόν. Ἔτι δὲ, ὡς ἐν Γοργίᾳ δέδεικται, τοῦ ἀγαθοῦ ἡ δύναμις, ἐπειδὴ καὶ τοῦ κακοῦ ἡ ἀδυναμία· πᾶν ἄρα ἀγαθὸν δυνατὸν τῇ ἑαυτοῦ φύσει· πᾶσα ἄρα ἔφεσις τοῦ δυνατοῦ, εἴπερ τοῦ ἀγαθοῦ. Εἰ δὲ καὶ τὸ φαινόμενον ἀγαθὸν δυνατὸν, τί δεῖ ἡγεῖσθαι περὶ τοῦ ἀληθοῦς; οὐχ, ὅτι ἀληθέστερον ἀγαθόν; — Ὡς ἐν τῷ Γοργίᾳ δέδεικται*, semble indiquer qu'Olympiodore avait expliqué le *Gorgias* avant le *Phédon*.

« aux animaux ; leurs âmes subsistent, si elles peuvent se séparer du corps ; « mais elles ne le peuvent, parce qu'elles sont en lui comme en leur subs- « tance, et alors le corps, qui est supérieur en force, peut seul subsister « comme corps et être animé de nouveau ; et si le corps lui-même est dé- « truit, le cercle de l'existence s'accomplit alors au profit de l'espèce et « non de l'individu.

« Tous les raisonnements de Platon dans le *Phédon* s'appuient sur « trois axiomes : I, Toute chose accomplit un cercle, à l'imitation de l'in- « telligence ; II, l'âme est plus forte que le corps ; III, tout être aspire au « bien et veut durer toujours, soit selon le nombre (κατ' ἀριθμὸν, expres- « sion pythagoricienne pour marquer l'individu), soit selon l'espèce (κατ' « εἶδος), soit de l'une et de l'autre manière. Ainsi trois principes (ἀρχικῶν « ὑποστάσεων) : l'intelligence, la force, le bien. Enfin les résultats des rai- « sonnements de Platon sont : 1° toute âme existe toujours là haut et ici- « bas ; elle descend et elle remonte ; 2° si à cette vérité que, l'âme peut « se séparer du corps, on ajoute celle-ci, qu'elle est incorporelle, il s'en- « suit qu'elle est immortelle ; car elle ne peut périr comme corporelle, « puisqu'elle ne l'est pas, ni comme incorporelle, puisque à ce titre elle a « une existence indépendante (χωριστική)[1]. »

Cependant on peut soutenir que le passage des contraires, même ainsi entendu et développé, ne prouve pas absolument l'immortalité de l'âme ; en effet, pour qu'il eût cette force, il faudrait que la production et reproduction fût perpétuelle (οὔσης ἀεὶ τῆς γενέσεως), ce qui n'a pas été prouvé. Mais si l'argument des contraires ne démontre pas que l'âme soit immortelle, il prouve du moins qu'elle n'a point une existence accidentelle, c'est-à-dire, comme Olympiodore l'a fait voir dans son premier commentaire, que l'âme a en elle une puissance qui peut résister à plusieurs naissances et à plusieurs morts. Son immortalité intrinsèque dérive d'autres arguments dont quelques-uns ont été donnés dans le premier commentaire et reparaîtront fortifiés dans d'autres parties de celui-ci.

V. COUSIN.

(La suite au cahier prochain.)

[1] Ὅτι ὥρμηται ὁ λόγος ἀπὸ τριῶν ἀξιωμάτων· πρῶτον μὲν τοῦ πάντα κυκλίζεσθαι μιμούμενα τὸν νοῦν, δεύτερον δὲ τοῦ ἰσχυροτέραν εἶναι τὴν ψυχὴν, τρίτον δὲ τοῦ πάντα ἐφίεσθαι τοῦ ἀγαθοῦ καὶ βούλεσθαι ἀεὶ διαμένειν ἢ κατ' ἀριθμὸν ἢ κατὰ εἶδος ἢ τινα μικτὸν τρόπον, ὥστε καὶ ἀπὸ τῶν ἀρχικῶν ὑποστάσεων, νοῦ, δυνάμεως, ἀγαθοῦ..... Ὅτι ἕπεται τῷ λόγῳ ἓν μὲν, τὸ πᾶσαν ἀεὶ ψυχὴν ποτὲ μὲν ἄνω μένειν, ποτὲ δὲ κάτω, καὶ καθόδους ἀποδιδόναι καὶ ἀνόδους· ἕτερον δὲ εἰ προστεθείη, τὸ ἀσώματον εἶναι πρὸς τῷ χωριστῷ τὴν ψυχὴν, ἀθάνατον εἶναι ἄν· οὔτε γὰρ ὡς σωματικὴ φθαρείη ἄν, εἴπερ ἀσώματος, οὔτε ὡς ἀσώματος, εἴπερ χωριστή. Fol. 46 r.

NOUVELLES LITTÉRAIRES.

INSTITUT ROYAL DE FRANCE.

Le 8 février, l'Académie des Sciences a perdu l'un des membres de sa section de médecine et chirurgie, M. Guillaume Dupuytren. Il était né le 5 octobre 1778, à Pierre-Buffière (département de la Haute-Vienne). Emmené à Paris, en 1790, par un officier de cavalerie, il eut le bonheur d'être connu du médecin Thouret qui le distingua et lui ouvrit une carrière brillante. Dupuytren fit en anatomie et en chirurgie des progrès rapides qui lui valurent successivement les titres de chirurgien de deuxième classe, de docteur, de chef des travaux anatomiques de l'école, et de premier chirurgien de l'Hôtel-Dieu. « C'est, dit M. Larrey, à notre « départ pour l'expédition de Russie, en 1812, que M. Dupuytren, à la suite d'un « concours célèbre par les savants compétiteurs qu'il eut à combattre, fut promu « à la chaire de professeur de chirurgie, devenue vacante par la mort de Sabatier. « Cette chaire fut bientôt convertie en celle de clinique de l'Hôtel-Dieu : là, comme « un de ses prédécesseurs, le célèbre Desault, Dupuytren faisait passer dans « l'âme de ses nombreux auditeurs cette chaleur et cet enthousiasme qui dévorent « la science, et dont il était fortement animé. Impatient de se frayer de nouvelles « routes, il surmontait tous les obstacles pour atteindre son but : c'est par cette « ardeur et par son élocution facile qu'il a excité une si grande émulation parmi « les jeunes chirurgiens de cette époque. Admis à l'Académie des Sciences en 1825, « il s'y fit bientôt remarquer par ses intéressantes discussions et par ses rapports « lumineux. M. Dupuytren a fait des travaux très-utiles sur la physiologie, sur « l'anatomie pathologique et sur un grand nombre de maladies chirurgicales..... « Il a imaginé ou perfectionné plusieurs procédés opératoires, et pratiqué avec « des succès inattendus les opérations les plus difficiles. » Entre ses nombreux écrits, on a cité les suivants : en anatomie, Recherches sur la rate, sur les veines des os, sur les tissus fibreux; en physiologie, Recherches sur les nerfs de la langue, sur les mouvements du cerveau, sur l'influence des nerfs de la 8e paire, sur l'absorption; en anatomie pathologique, Mémoires sur le col des os, sur les fausses membranes, sur l'amputation de la mâchoire inférieure, sur la ligature des artères, sur la fracture du péroné, sur la taille, la rétraction des doigts. On a de lui un Traité des plaies par armes de guerre. Il laisse un Traité inédit des glandes; il a donné une édition de la Médecine opératoire de Sabatier, et composé des éloges de Corvisart, de Richard, de Pinel, etc. Frappé, au mois de novembre 1833, d'une légère attaque d'apoplexie, Dupuytren partit pour l'Italie et en revint au mois de mars 1833, si bien rétabli en apparence, qu'il reprit aussitôt ses leçons à l'Hôtel-Dieu, et présida un concours de chirurgie à l'école de médecine. Mais une pleurésie ayant compliqué la première maladie, il

alla prendre en juillet dernier des bains de mer à Tréport. A son retour, le progrès du mal ne laissait aucun espoir de guérison : les soulagements qu'on obtint prolongèrent sa vie jusqu'au 8 février 1835. Il était âgé de 56 ans, 4 mois et 3 jours. Ses obsèques ont eu lieu le 10 février, et M. Larrey y a prononcé un discours qui nous a fourni une partie des détails qu'on vient de lire.

M. Jean-Baptiste-Louis Roman, membre de la section de sculpture de l'Académie royale des Beaux-arts, est mort le 13 février, à l'âge de 42 ans. Les ouvrages qui l'avaient placé au rang des plus habiles statuaires, sont le groupe d'Euryale et Nisus, la statue de l'Innocence, le buste de Girodet, le grand bas-relief de la salle des séances de la Chambre des députés, des statues de saint Victor, de sainte Flore, de la Prudence, une baigneuse, etc. Après une plus complète énumération de ses travaux, M. Ramey fils, dans un discours prononcé à ses funérailles, ajoute « qu'ils furent tous signalés par le bon goût, par un style toujours sage, « sévère, et surtout monumental. »

L'Académie française a élu, le 19 février, M. Salvandi en remplacement de feu M. Parseval-Grandmaison; et le 27, M. de Reiffenberg a été nommé correspondant de l'Académie des Inscriptions et Belles-lettres.

LIVRES NOUVEAUX.

FRANCE.

Grammaire nationale, ou Grammaire de Voltaire, de Racine, de Fénélon, de J.-J. Rousseau, de Buffon, de Bernardin de Saint-Pierre, de Châteaubriand, de Lamartine, et de tous les écrivains les plus distingués de la France, renfermant plus de cent mille exemples qui servent à fonder les règles et constituent le code de la langue française, ouvrage éminemment classique, publié sous les auspices de MM. Casimir Delavigne, de Jouy, Villemain, Tissot, Nodier, de Gérando, E. Johanneau, Boniface, Lévi et Sabatier, par MM. Bescherelle aîné, de la bibliothèque du Louvre; Bescherelle jeune, attaché au Conseil d'état, et Litais de Gaux, professeur de langue et de littérature. Paris, impr. de Dupont et Gautier-Laguionie, librair. de Bourgeois Maze, 1834, gr. in-8°. Les 248 premières pages sont publiées : peut-être n'est-il pas encore temps d'apprécier ce travail, déjà recommandable, mais qui paraît devoir prendre beaucoup plus d'étendue. Cependant, les auteurs avertissent qu'ils « n'envisagent la grammaire que sous « un point de vue purement pratique; tout ce qui regarde la science grammaticale « proprement dite, c'est-à-dire la nomenclature, la classification des parties du dis- « cours, l'analyse, etc., fera *partie* d'un traité renfermé dans un très-petit nombre « de pages et qui devra être placé en tête de l'ouvrage. » Jusqu'ici, l'on a cinq chapitres et le commencement du sixième. Ils sont intitulés : Chapitre Ier. *Des noms ou substantifs*. II. *Des noms personnels, vulgairement appelés pronoms*. III. *Des noms indéfinis, tels que On, Quiconque, Autrui*, etc. IV. *Des pronoms ou mots employés comme tels*. V. *Des adjectifs qualificatifs*. VI. *Des comparatifs et des superlatifs*. Chaque chapitre est divisé en sections et numéros. C'est sous ces numéros que sont distribuées les séries d'exemples, avec les observations et les règles qui doivent en résulter. Pour donner une idée de cette grammaire, qui diffère de toutes les autres, nous transcrirons un de ces nos, le 3e de la section 1re

du chapitre III (pag. 160) : « *On* suivi d'un substantif singulier ou pluriel. Sin- « gulier : Vous parlez d'obéir, et cependant on n'est pas votre esclave. (Anonyme). « Pluriel : On n'est pas des esclaves pour essuyer de si mauvais traitements « (Académie). Le mot *on* peut être suivi d'un substantif soit singulier, soit pluriel. « Exercice phraséologique. *On* suivi d'un substantif masculin ou féminin singulier : « On n'est pas un Turc ; on est une dame ; on n'est pas un barbare ; on n'est pas « une avare. Pluriel : On n'est pas des juifs ; on est des bourgeoises ; on n'est pas des « richards ; on n'est pas des princesses. » Nous devons avertir que ce numéro est un des plus courts. Les exemples sont ailleurs plus nombreux, et les remarques moins succinctes. La liste des auteurs morts ou vivants qui fournissent ces exemples serait trop longue pour être insérée ici ; elle comprend, comme nous l'a dit le titre, *tous les écrivains les plus distingués de la France*. — Le *Prospectus* n'annonçait que 50 livraisons, on a dit depuis 60 : nous en connaissons 30, et nous ignorons si les 20 ou 30 suivantes suffiront aux matières qui restent à traiter. Depuis le mois de juillet 1834, il paraît chaque jeudi une livraison de la Grammaire nationale, au prix de 15 c. On souscrit chez l'éditeur, M. Bourgeois Maze, quai Voltaire, n° 22. Le nouveau *Prospectus* contient les éloges donnés à l'ouvrage par plusieurs journaux et les lettres de félicitation adressées aux auteurs.

Nouvel examen critique du Dictionnaire de l'Académie française, 24 p. in-8°. — *Examen du Fablel dou Dieu d'Amours*, 7 pag. in-8°. — *Origines étymologiques des mots Arsenal et Goudron*, 8 p. in-8°. — *Lettre sur le mot Lithotritie, etc.* — Ces quatre articles, extraits du *Journal grammatical*, sont de M. Éloy Johanneau, qui vient de publier aussi une lettre au sous-préfet de Mantes, sur l'origine étymologique et mythologique du nom de cette ville et de celle de Meulant, in-8°, onze pages.

Nous avons fait mention, dans notre cahier de décembre dernier, pag. 755, *du Précis de l'histoire de France pendant le moyen âge*, par M. Cayx. Paris, imprimerie de Casimir, librairie de Colas, 1834, in-8°, 16 et 343 pages. Ce précis est divisé en 5 parties ou périodes. La première offre un tableau géographique et historique de la Gaule, depuis les temps les plus reculés jusqu'à la grande invasion des barbares dans l'empire romain. Dans la seconde, il s'agit de l'état de la Gaule et des conquêtes des Francs, et de leurs annales depuis l'an 406 jusqu'à la chute des rois Mérovingiens, en 752. M. Cayx a fort sagement conservé à ces rois les noms sous lesquels ils nous sont connus ; ceux que dans ces derniers temps on a voulu y substituer (Hlodio ; Hludewig, Hlother, etc.), et qui se retrouvent ici, peut-être assez inutilement, rejetés dans des notes, sont plus bizarres sans être beaucoup plus vrais ni surtout plus instructifs. La troisième période correspond à la dynastie Carlovingienne (752-987), et donne lieu à un exposé rapide et fidèle des progrès de Charlemagne, du démembrement de son empire, de l'invasion des Normands et de l'anarchie féodale. La quatrième partie est la plus étendue : elle embrasse les quatorze premiers règnes Capétiens, depuis l'avénement de Hugues Capet jusqu'à celui de Philippe de Valois, en 1328. Dans le très-grand nombre de détails que l'auteur dispose avec méthode et qu'il retrace avec la plus heureuse précision, nous distinguerons ceux qui concernent le système féodal, le rétablissement des communes, les accroissements du pouvoir royal, les acquisitions de Philippe-Auguste, les institutions de saint Louis et les croisades. Il ne reste, pour cinquième période, que 133 ans, comprenant les cinq règnes de Philippe de Valois, de Jean, de Charles V, Charles VI et Charles VII. On suppose que le moyen âge finit en 1461, à l'avé-

nement de Louis XI. L'auteur a resserré en 46 pages le tableau de cette dernière période, qui pourtant n'a été que trop fertile en événements tragiques et en longues calamités. Quelques articles d'une assez grande importance, comme la Pragmatique sanction de Charles VII, sont omis. Mais les quatre premières parties de ce précis nous paraissent mériter beaucoup d'éloges, surtout quand M. Cayx y expose les résultats des recherches et des observations qui lui sont propres. Ce volume annonce un progrès extrêmement remarquable dans l'enseignement élémentaire de l'histoire, qui, jadis puisé en des compilations peu dignes d'une telle confiance, commence à l'être dans les sources mêmes de la science des faits.

Monuments inédits de l'histoire de France, 1400-1600. Mémoires originaux concernant principalement les villes d'Amiens, de Beauvais, de Clermont-Oise, de Compiègne, de Crépy, de Noyon, de Senlis, et leurs environs, publiés pour la première fois d'après les manuscrits, par M. Adhelm Bernier. Senlis, imprimerie de Regnier; Paris, librairie de Joubert, 1834, in-8°; 572 p. Pr. 7 fr. 50 c.

Archives curieuses de l'Histoire de France, depuis Louis XI jusqu'à Louis XVIII, ou Collection de pièces rares, etc. Recueil publié par MM. L. Cimber, et F. Danjou, employé auxiliaire à la bibliothèque royale. Paris, imprimerie d'Éverat, février 1835, in-8°, II et 477 pages. Prix, 7 francs 50 cent. chez M. Beauvais éditeur, rue Saint-Thomas du Louvre, n° 26. Nous avons annoncé dans notre cahier de janvier, pages 60, 61, le tome I^er de la 1^re série de ce recueil : le tome II vient de paraître, et contient, 1° le Procès-verbal de l'hommage faict par Philippe, archiduc d'Autriche, comte de Flandres, etc., au très-chrestien roy de France, Loys, XII de ce nom, l'an 1499; pièce publiée en 1594, et réimprimée en 1615 dans le recueil de Th. Godefroy sur Louis XII;—2° la Conqueste de Gennes, relation imprimée in-4° en 1507;—3° l'Entrevue de Louis XII et de Ferdinand, roi d'Arragon, à Savonne en 1507, relation composée par Jean d'Auton, publiée par Th. Godefroy en 1613, in-4°; — 4° l'Obsèque et enterrement du roy (Louis XII); avec les comptes des dépenses de cette cérémonie; — 5° les Gestes ensemble la vie du preux chevalier Bayard, par Symphorien Champier, ouvrage imprimé à Lyon, en 1525, in-4° et divisé en 6 livres; mais dont on ne reproduit aujourd'hui ni le premier (Quatre singularités du Daulphiné), ni le quatrième (Bayard comparé à 3 gentils, 3 juifs et 3 chrestiens); — 6° Procès du connétable de Bourbon et de ses complices, pièce publiée par Dupuy en 1654, in-4°, et à Bruxelles en 1702, in-12; — 7° la Prinse et délivrance du roy (François I^er), histoire écrite par Séb. Moreau, et jusqu'à ce jour inédite (manuscrit du Roi 9902); — 8° ung petit traité de la noblesse et ancienneté de la ville de Lyon, ensemble de la rebaine ou rebellion du populaire de la dicte ville en 1529, opuscule de Symphorien Champier, mis au jour en cette même année à Paris, in-8°. — La prise et délivrance de François I^er remplit 200 pages de ce volume : presque tout le surplus était déjà publié; mais les anciennes éditions devenaient de plus en plus difficiles à trouver : on a rendu un service réel en les réimprimant. Peut-être eût-il été convenable de ne pas supprimer deux livres de la vie de Bayard; car pour que ces réimpressions ne perdent rien de leur valeur, il importe qu'elles n'en laissent, s'il se peut, aucune aux premières publications.

Extraits des chartes et actes Normands ou Anglo-Normands, qui se trouvent dans les archives du Calvados; par M. Léchaudé d'Anisy. Caen, 1834. Tome I^er, 476 pages in-8°. Il y aura un second volume et un atlas in-4°.

Histoire de Normandie, depuis les temps les plus reculés jusqu'à la conquête de l'Angleterre en 1066; par (feu) Th. Licquet, précédée d'une Introduction sur la

littérature, la mythologie, les mœurs des hommes du Nord, par M. Depping. Rouen, Périaux, 1835, tome Ier, 420 pages in-8°. M. Deville s'est chargé de la publication de cet ouvrage, dont le second et dernier volume ne tardera point à paraître. Pr. des deux tomes, 13 fr.

L'Ancien Bourbonnais (Histoire, monuments, mœurs, statistique), par M. Achille Allier, gravé et lithographié sous la direction de MM. Arma et Chenavard, à Moulins. Paris, librairie de Treuttel et Würtz, 1834, in-folio. Il y aura 25 à 30 livraisons; il en paru au moins 8, dont chacune contient 5 planches et coûte 6 fr.

Description historique et scientifique de la Haute-Auvergne (département du Cantal), suivie d'un tableau alphabétique des roches et minéraux du même département, avec l'indication de leurs gisements, et accompagnée d'un atlas de 35 planches gravées ou lithographiées, par M. S. B. Bouillet. Clermont-Ferrand, imprimerie de Thibaud-Landriot; Paris, librairie de Baillière, 1835, 448 pages in-8° de texte. Prix de ce volume et de l'atlas, 16 fr.

Recherches historiques et statistiques sur la Corse, par M. F. Robiquet, ancien ingénieur en chef des ponts et chaussées. Rennes, imprimerie de Marteville; Paris, rue des Francs-Bourgeois Saint-Michel, n° 8, 1835, 626 pages gr. in-8° et un atlas in-folio. Prix, 28 fr.

Atlas synchronistique, géographique et généalogique pour servir à l'étude de l'histoire moderne de l'Europe depuis l'avénement de François Ier (1515) jusqu'en 1815, ouvrage de diplomatie et d'histoire générale; par M. Charles Imbert des Mottelettes, in-folio. Livraisons I, II, III, IV, synchronistique et géographie. Livraison V, généalogies et table des matières. Pr. de la livraison, 15 fr.; chacune des quatre premières est composée de deux feuilles de texte et de deux cartes. L'auteur a divisé les trois cents ans dont il s'occupe en sept périodes diplomatiques. I, jusqu'à la paix de Cateau-Cambrésis, 1559; II, jusqu'à la mort de Henri IV, 1610; III, jusqu'aux paix des Pyrénées et d'Oliva, 1659, 1660; IV, jusqu'à la paix d'Utrecht, 1713; V, jusqu'aux paix de Paris et d'Hubertsbourg, 1763; VI, jusqu'à l'abolition de la royauté en France, 1792; VII, jusqu'en 1815. Le texte s'imprime sur papier vélin, chez M. Paul Renouard. Les cartes sont gravées par MM. Flahaut et Warin.

Tableau des Révolutions de l'Europe depuis le bouleversement de l'empire romain en Occident jusqu'à nos jours, par Koch. 3 volumes in-8°, avec 7 cartes coloriées. Prix, 24 fr. On a ouvert une nouvelle souscription à cet ouvrage, qui se distribuera en 12 livraisons, du prix de 2 fr., à la librairie de Gide, rue Saint-Marc Feydeau, n° 23.

Dix ans d'études historiques, par M. Augustin Thierry, membre de l'Académie des Inscriptions et Belles-lettres. Paris, imprimerie de Fournier, librairie de Just Tessier, 1834, 468 pages. Prix, 7 francs 50 centimes. Ce volume se compose d'environ 25 articles dont plusieurs ont paru en des recueils périodiques, mais n'avaient point encore été rassemblés. Les uns concernent l'histoire d'Angleterre, les autres l'histoire de France, quelques-uns divers sujets historiques des anciens temps et du moyen âge.

Description d'Égine, par M. Guillon Boblaye; précédée d'une notice historique sur le commerce, la navigation et les colonies d'Égine, par M. Ch. S. Henri la Blanchetais. Paris, imprimerie de Pihan-Delaforêt, librairie de Gide, 1835, in-8°, 136 pages et une carte. Prix, 4 fr.

Notice sur 196 médailles romaines en or trouvées pendant l'été de 1834 à Am-

benay, département de l'Eure, par M. Édouard Lagrange. Paris, Lecointe, 1834, in-8°.

Biographie littéraire de J. H. Modeste Gence, ancien archiviste au dépôt des chartes, éditeur et traducteur du livre des Consolations intérieures, dit vulgairement *De Imitatione Christi*. Paris, imprimerie de Moquet, 1835, 43 pag. in-8°. M. Gence est l'auteur de ce compte rendu de ses longs et consciencieux travaux. Il a publié depuis 1833 divers écrits sur l'auteur de l'Imitation de J. C., qui tous ont été annoncés dans ce journal, à l'exception du plus récent, intitulé : Jugements motivés sur l'âge du *Codex de Advocatis*, que les abréviations multipliées, l'accentuation approchant du point, la numération moderne, etc., ne permettent pas de rapporter à une époque antérieure au xv^e siècle. Paris, imprimerie de Moquet, 1835, 12 pages in-8°.

—*Fragments d'un mémoire sur le temps durant lequel les jeunes animaux peuvent être sans danger privés de la respiration*, soit à l'époque de l'accouchement, soit lorsqu'ils n'ont point encore respiré, soit à différents âges après leur naissance, par M. César Legallois. Paris, impr. de Firmin Didot, 1834, 164 pag. in-4°; ouvrage imprimé sous les auspices de l'Académie des sciences de l'Institut.

Les Roses, peintes par P. J. Redouté, décrites et classées d'après leur ordre naturel, par M. C. A. Thory; 3e édition, publiée sous la direction de M. Pirolle; 3 volumes grand in-8°, ornés de 184 planches imprimées en couleur et soigneusement terminées au pinceau. On souscrit à la librairie de P. Dufart, rue du Bac, n° 93, à raison de 2 fr. par livraison. Le nombre des livraisons sera de 50.

De la Truffe : Traité complet de ce tubercule, contenant sa description et son histoire naturelle la plus détaillée, son exploitation commerciale, et *ses rapports dans le monde culinaire*, par M. M. Moynier. Paris, imprimerie de Smith, librairie de Delaunay, 1835, 468 pages in-8°.

Essai sur l'Agriculture pratique, sur les assolements et sur les baux à ferme; par M. Ambr. Lucy, ancien cultivateur. Paris, imprimerie de la veuve Poussin; libr. de Mme Huzard, 1835. Tom. Ier, in-8°, 480 pages et 2 tableaux. Prix, 5 fr., et pour les non-souscripteurs, 7 fr.

Théorie des proportions chimiques, et Table synoptique des poids atomiques des corps simples et de leurs combinaisons les plus importantes; par M. J. J. Berzelius; 2e édit. revue, corrigée et augmentée. Paris, Firmin Didot, 1835, in-8°, 482 pag. Pr. 8 fr.

Analyse appliquée à la géométrie des trois dimensions, comprenant les surfaces de second degré, avec la théorie générale des surfaces courbes et des lignes à double courbure; par M. A. Leroy. Paris, Bachelier, 1834. 2e édition in-8°, avec 5 planches. Prix, 5 fr.

Leçons d'astronomie, professées à l'Observatoire royal, par M. Arago. Paris, Rouvier, 1834, in-18, avec planches. Prix, 4 fr. 50 cent.

Annuaire pour l'an 1835, présenté au Roi par le bureau des longitudes. Paris, Bachelier; 270 pages in-18. Prix, 1 fr. Les pages 181-258 contiennent une notice sur les puits artésiens, par M. Arago. Le volume est terminé par un avis sur la comète dite de Halley, qui doit être au périhélie en novembre 1835. C'est celle qui a paru en 1305, en 1456, en 1682, en 1759, et dont l'éclat a semblé décroître à chaque nouvelle apparition : sa moindre distance à la terre sera de huit millions de lieues de 25 au degré. — L'Annuaire de l'Observatoire de Bruxelles pour 1835, publié par M. Quetelet, Bruxelles, 277 pages in-18, renferme aussi une notice sur la comète de Halley : on y a joint une carte indiquant sa marche,

ses positions dans le zodiaque, et ses distances tant à la terre qu'au soleil depuis le 3 août 1835 jusqu'au 2 avril 1836.

Connaissance des temps ou des mouvements célestes, à l'usage des astronomes et des navigateurs, pour l'année 1837, publiée par le bureau des longitudes. Paris, Bachelier, 1835, in-8°, 512 pag. (y compris les additions) et un tableau. Pr. 7 fr.

Recherches historiques sur la faculté de médecine de Paris depuis son origine jusqu'à nos jours, par M. S.-C. Sabatier (d'Orléans). Paris, imprimerie de Bailly, librairie de Deville-Cavellin, 1835, 468 pages in-8°. Prix, 5 fr.

Le Droit sans avocats : Dictionnaire de législation usuelle, au moyen duquel chacun peut gérer ses affaires lui-même; contenant les notions du droit civil, commercial, criminel et administratif, avec toutes les formules des actes et contrats, et le tarif des droits d'enregistement de chacun d'eux; par M. E. de Chabrol-Chaméane, avocat à la cour royale, ancien magistrat. Paris, imprimerie d'Éverat, 1835. 2 vol. in-8° max. à deux colonnes; en 72 livraisons. Prix de la livraison, 50 cent., de l'ouvrage entier, 18 fr. pour ceux qui auront souscrit au bureau central, rue du Faubourg-Montmartre, n° 15. Le prospectus fait connaître par des exemples les matières traitées sous chaque mot... *Donation :* Sa nature et ses caractères. Quelles personnes peuvent donner ou recevoir. Forme de la donation. De l'acceptation. Transcription. Ses effets. Révocation, pour quelles causes. Droits d'enregistrement. — *Testament :* Capacité du testateur. Formes générales du testament. Révocation. Nullité. Exécution du testament. Testament olographe, mystique, authentique. Formules. Droits d'enregistrement, etc. — L'idée de ce dictionnaire a été suggérée par le succès de l'ouvrage anglais de Gifford, intitulé : *Every one his own Lawyer*.

Code des Codes, contenant, 1° le Code constitutionnel, 2° le Code civil, 3° le Code de procédure civile, 4° le Code de commerce, 5° les Codes d'instruction criminelle et pénal, 6° le Code des eaux et forêts, 7° le Code municipal et rural, 8° le Code administratif, 9° le Code militaire, 10° le Code des finances ou des revenus publics, 11° le Code inter-national, et 12° le Recueil des formules; avec notes, analyses, commentaires, exposés théoriques et historiques. Les éditeurs et rédacteurs sont MM. Crémieux et Bahon, avec le concours de MM. Odilon-Barrot, de Bassano, Berryer, Blondeau.... Vatimesnil, Vivien. Un premier *Prospectus* suppose que ces douze Codes seront compris en deux volumes dont il fixe le prix à 26 fr. pour les souscripteurs. Un deuxième *Prospectus* annonce trois volumes, qui devraient coûter, le 1^{er} 15 fr., le 2^e 15 fr., et le 3^e 14, mais dont le prix total est réduit à 40 francs pour les souscripteurs à toutes les parties de l'ouvrage. « On souscrit à l'administration, rue Louis-le-Grand, n° 27... « *Toute lettre non affranchie ne sera pas reçue.* » (C'est-à-dire, aucune lettre non-affranchie ne sera reçue.)

Cours de procédure civile française, par M. le professeur Ranter. Strasbourg et Paris, Levrault, 1834, in-8°. Pr. 8 fr.

Traité de la procédure civile, par M. Boncenne, doyen de la Faculté de droit de Poitiers. Poitiers, Saurin frères; Paris, Brissot-Thivart, 1834, 3 vol. in-8°.

Œuvres de saint Vincent de Lérins et de saint Eucher de Lyon, traduction nouvelle, avec le texte en regard, notes et préface, par MM. J.-F. Grégoire et F.-Z. Collombet. Lyon, impr. de M. P. Rusand, 1834, 449 p. in-8°. Ce volume fait suite à la traduction de Salvien, dont il a été rendu compte dans notre cahier de novembre dernier. L'ouvrage de Vincent de Lerins, en latin et en français, est précédé de notices historiques et bibliographiques, et suivi de notes. Les

deux opuscules de saint Eucher (Éloge de la solitude, Mépris du monde) sont accompagnés d'observations du même genre. MM. Collombet et Grégoire ont mis sous presse les Œuvres de Sidoine Apollinaire, avec préface, version française et notes. Pour faire diversion à leurs travaux sur les écrivains ecclésiastiques, ils viennent de publier une version en prose française du poëme de Musée, *Héro et Léandre*. Lyon, imprim. de Rossary, libr. de Bohaire, 1834; in-8° de 36 pages, dont les 23 premières sont occupées par des notions et observations préliminaires. Nous reviendrons sur la traduction du *Commonitoire* (c'est le mot qu'emploient les traducteurs) de Vincent de Lerins.

Mémoires de la Société d'agriculture, des sciences et des arts de l'arrondissement de Valenciennes. Tome Ier, *Utile dulci*. Valenciennes, imprim. de Prignet, 1834, in-8°, 344 pag. (et une planche); suivis de l'*Exposition* d'objets d'arts et d'industrie à Valenciennes. Compte-rendu par la commission, *ibid.* novembre 1833, 137 pag. et un tableau. Nous ferons mieux connaître le contenu de ce volume dans notre prochain cahier.

Mémorial encyclopédique et progressif des connaissances humaines, sous la direction et les soins *principaux* de MM. Bailly de Merlieux et A. Jullien de Paris. On vient de publier un nouveau *Prospectus* de ce journal, qui paraît depuis 1831 par livraisons mensuelles de 64 colonnes in-8° (ou de 123 pag. gr. in-32). Le prix de l'abonnement annuel est de 10 fr. à Paris, 11 fr. dans les départements, 12 fr. pour les pays étrangers. On s'abonne au bureau du *Mémorial encyclopédique*, rue du Four-Saint-Germain, n° 17.

Bulletin littéraire, revue critique de tous les livres nouveaux. Il en paraît chaque mois une feuille in-8°, petit-texte, contenant (est-il dit) la valeur de deux feuilles ordinaires. A Paris et à Genève, maison Cherbuliez. Pr. 6 fr. par an pour toute la France, 7 fr. pour l'étranger.

L'Athénée, par une société de savants et d'hommes de lettres, sous la direction de M. Grandperret; journal scientifique et littéraire, dont il paraît tous les dimanches un cahier de 16 pages in-8°. On s'abonne à raison de 20 fr. pour l'année, de 12 fr. pour six mois, à Lyon, chez l'imprimeur de ce journal, M. Gabr. Rossary, chez M. Giberton, à la librairie de M. Rivoire, petite rue Mercière.

TABLE.

The dynasty of the Kajars, translated from the original persian manuscript, etc. (Article de M. Silvestre de Sacy.) .... Pag. 65.
Voyage dans la Macédoine, contenant des Recherches sur l'histoire, la géographie, etc., par M. E. Cousinéry, etc. (2e Article de M. Letronne.) .... 75.
Traité de l'éclairage, par M. E. Peclet, etc.; Traité de la chaleur et de ses applications, etc. par le même. (1er Article de M. Chevreul.) .... 88.
Antiques du cabinet du comte Pourtalès-Gorgier, décrites par M. Th. Panofka. (Article de M. Raoul-Rochette.) .... 97.
D'un second Commentaire inédit d'Olympiodore sur le Phédon, etc. (Article de M. V. Cousin.) .... 109.
Nouvelles littéraires .... 121.

FIN DE LA TABLE.

JOURNAL
DES SAVANTS.

MARS 1835.

L'Art libéral, ou Grammaire géorgienne, par Brosset jeune, *membre du Conseil de la Société Asiatique de France.* Paris, 1834. Un vol. in-8°; XI et 291 pag. lithograph. par l'auteur.

Avant de signaler aux lecteurs du *Journal des Savants* le nouveau travail qu'on doit au zèle de M. Brosset, l'auteur de cet article éprouve le besoin de déclarer que ses études l'ont laissé jusqu'à ce jour complétement étranger à la langue géorgienne, et que l'on doit attendre de lui plutôt une notice succincte qu'un jugement porté avec connaissance de cause sur cet ouvrage. On rencontre souvent tant de difficultés lors même qu'on parle des matières dont on s'est fait un objet spécial de recherches et de réflexions, qu'on doit à jamais éviter de se prononcer sur les choses qu'on ignore. Si, dans la circonstance présente, je m'écarte de ce principe, c'est que j'ai eu l'avantage de pouvoir mettre à profit les communications que m'a faites M. Brosset sur l'histoire de la langue et de la littérature géorgiennes. C'est donc à M. Brosset que le lecteur devra rapporter les notions positives contenues dans cet article; le rédacteur n'a d'autre titre à revendiquer que celui d'interprète des opinions de l'auteur.

Les recherches que l'on a faites jusqu'ici pour découvrir l'étymologie véritable du nom moderne de la contrée que les anciens nommaient *Ibérie*, n'ont eu en général que peu de succès. « Les uns, dit M. Brosset, ont cru la trouver dans la qualification de γεωργοὶ, donnée par Strabon au peuple qui habite les plaines situées au centre de l'Isthme caucasien. D'autres ont cru y

voir le nom de saint George, si vénéré chez tous les peuples de rit grec, et spécialement chez les Géorgiens. Ces deux explications, quoiqu'elles aient été proposées par des hommes habiles, ne peuvent soutenir un examen sérieux. Ce n'est d'ailleurs que dans ces derniers temps que les Géorgiens ont connu ce nom de *Géorgie*, sous lequel leur pays est célèbre en Europe, et qu'ils l'ont employé eux-mêmes, ainsi qu'on peut le voir par l'analyse d'une carte géorgienne insérée par M. Brosset dans le *Journal Asiatique*.

« Il est plus vraisemblable que le nom de *Géorgie* est une altération du nom de *Gourdjistan*, ou pays des Gourdjes, donné à cette contrée par les écrivains musulmans, au XII[e] siècle, depuis qu'elle fut envahie et occupée par ces peuples[1].

« Parmi les noms que les Géorgiens donnent aux principales divisions de leur pays, celui d'*Iméreth* ou *Imérith* offre quelque rapport avec le nom d'*Ibérie* connu des géographes anciens. Il faut remarquer que les Grecs prononçaient *Iviria*, mot où il est impossible de ne pas reconnaître le mot *Vir*, qui est le nom par lequel les Arméniens désignent un habitant de l'Ibérie, un Géorgien, et le lieu même de son habitation. Du nom substantif *vir* dérive l'adjectif *vratsi* (géorgien), et le nom du pays *Vrastan* (pays des Géorgiens). »

Ces détails, que nous a communiqués M. Brosset, reçoivent quelque importance de la question d'antiquité à laquelle ils se rapportent. « Moyse de Khoren, continue l'auteur, parlant du littoral de la mer Noire ou de l'Ibérie occidentale, rapporte ces paroles d'Abydène : Le puissant Nabuchodonosor alla avec son armée chez les *Vériatsi*, en triompha par la force, et emmena une partie de la nation sur la rive droite du Pont-Euxin, où il lui assigna des demeures. Ce pays de *Véri*, ajoute Abydène, est sur le bord occidental de la terre[2]. » Les *Vériatsi* sont les juifs, selon M. Brosset, et le pays de *Véri* est celui auquel on donne depuis le XIV[e] siècle le nom de *Gouria*.

« Or, suivant notre auteur, le docteur Indjidjian, dans la savante description qu'il a donnée de l'Arménie ancienne, cite (p. 355) le passage précédemment rapporté de Moyse de Khoren, ainsi qu'un autre texte où Moyse parle de *Vériàtsi* captifs, emmenés par le roi d'Assyrie. Mais au lieu du nom de *Vériatsi*, qui désigne, selon nous, les Juifs, il se sert de celui

[1] Voy. l'ouvrage de M. d'Ohson, *Des peuples du Caucaase*, p. 157 sqq. Le témoignage de cet auteur est précis; mais comme les habitants de la Géorgie centrale se nomment eux-mêmes *Karthli*, mot où *li* n'est qu'une terminaison, la syllabe *Karth* avec la formative exprimant le lieu *Djistan*, rendrait encore compte d'une manière naturelle du nom arabe de la Géorgie. — [2] *Mos. Kar.* p. 128, éd. d'Amsterdam.

de *Vir* qui appartient aux Géorgiens. Le premier gouverneur de la province de Gougark, au temps de Valarsace, était, selon Indjidjian, de la race de Mihrdat, établi, suivant la tradition, par Alexandre le Grand, comme prince des captifs de la nation des *Vir*. Ainsi, selon le savant arménien, les *Vir* et les *Vériatsi* formaient un seul et même peuple.

« Maintenant il peut être de quelque intérêt de rapprocher de ces opinions les traditions géorgiennes les plus antiques. Constantin Porphyrogénète raconte sérieusement que les Curopalates ibériens se prétendent issus de David et de la femme d'Urie. Cette fable a laissé une trace encore subsistante dans les armoiries de la Géorgie, où se voient la fronde et la harpe, emblèmes des deux professions du roi prophète, ainsi que dans les protocoles de la chancellerie géorgienne, où les rois ne manquent jamais de prendre le titre de *Davithian Salomonian*. Or, les peuples du Gouria se prétendent également issus des juifs, ainsi que le rapporte Dosithée dans son Histoire des patriarches de Jérusalem (p. 1201). « Le Gouria est ainsi appelé, dit cet auteur, d'un nom qui signifie en quelque sorte *judaïsant*, « parce que, en Ibérie, on appelle un juif *ouria*, et qu'il y avait autrefois « beaucoup de juifs dans cette contrée. » Ce témoignage vient à l'appui de l'opinion de l'historien arménien.

« Il est en effet à remarquer que les juifs sont appelés en arménien *Hréaï*, en géorgien *Houria*, et que le pays qu'ils habitent a le nom de *Hréastan*, *Houriastan*, nom qui semble avoir du rapport avec celui de la patrie d'Abraham, à moins que l'on n'y voie, avec quelques orientalistes, une dérivation du mot arménien *hour* (feu), parce que les Juifs pouvaient, aux yeux des étrangers qui ne connaissaient pas à fond leur culte, passer pour adorateurs du feu. »

Nous n'insisterons pas davantage sur cette partie des recherches de M. Brosset; elles touchent à des points fort obscurs, et pour l'explication desquels il n'est guère possible de rassembler autre chose que des traditions dont l'authenticité complète ne peut être suffisamment établie. Nous aimons mieux suivre l'auteur dans le développement de l'histoire de la Géorgie, et dans l'exposition des travaux qui ont été entrepris avant lui sur la langue et la littérature dont il cherche depuis plusieurs années à répandre l'étude par la publication de textes et de livres élémentaires.

« La nation géorgienne n'a commencé à être connue en Europe que vers le XIII^e siècle; et le monument le plus ancien de ses rapports avec l'Occident paraît être la lettre de la reine Rousoudan au pape Honorius III[1], ainsi que la réponse que lui fit ce pontife, en 1224, lors de l'invasion des Mongols.

[1] Saint-Martin, *Mémoires sur l'Arménie*, tom II, p. 225.

On ignore si ces premiers rapports eurent quelque suite jusqu'au pontificat d'Urbain VIII, qui envoya en Géorgie des missionnaires capucins et théatins.

« Clément Galanus[1] nous a conservé les lettres que ce pape adressait à Livan Dadian de Mingrélie, au roi d'Iméreth, et à Theimouraz Ier, roi de Cakheth, lettres dont il assure que les réponses existent, avec tant d'autres trésors, dans les précieuses archives de la Propagande.

« Ce que l'on sait jusqu'à présent de plus certain et de plus authentique, sur la Géorgie, se trouve dans les écrits du P. Lamberti, dans Clément Galanus, dans Henri Brenner, et dans la relation du P. Séraphin de Melicocca[2].

« Au commencement du XVIIe siècle, la Géorgie s'affaiblissait sensiblement, et l'influence persane y prenait un ascendant funeste. Wakhtang VI, mal assis sur son trône, entendit parler des victoires de Louis XIV, et envoya solliciter sa protection par Soulkhan Saba Orbélien, son cousin. Celui-ci vint en Italie, dans l'année 1713, de là en France, et fut présenté à Versailles. Le récit de son voyage et les pièces historiques qui l'accompagnent fournissent d'importants renseignements sur la nation géorgienne[3].

« Pour des temps un peu plus anciens, le voyageur Chardin a été si exact et si bien informé, qu'il raconte les mêmes faits, et presque dans les mêmes termes que l'auteur de la chronique géorgienne, publiée en 1830 par M. Brosset. L'Histoire des patriarches de Jérusalem ne contient pas des détails moins curieux sur la Géorgie, mais ces matériaux ont besoin d'être soumis à une critique sévère. »

Feu M. Saint-Martin avait réuni en un faisceau tous ces éléments, et jusqu'à ce qu'il nous soit donné de puiser aux sources originales de l'histoire géorgienne, on ne doit pas espérer de mieux faire sur ce sujet. Il est pourtant un point qui a échappé jusqu'ici au zèle et à la sagacité des savants qui ont précédé M. Brosset, et dont ce dernier a cru devoir s'occuper, c'est la réunion de tous les documents arméniens relatifs à l'histoire, à la religion et à la géographie de la Géorgie. Les amis des études historiques doivent encourager M. Brosset dans une pareille entreprise; il ne peut faire un meilleur usage de la connaissance qu'il a depuis longtemps acquise de la langue arménienne.

Quant à l'étude du géorgien même, les missionnaires catholiques ont depuis longtemps ouvert la route, et quelques-uns des matériaux nécessaires pour l'intelligence de cet idiome ont été recueillis par eux. Dès l'année 1626, le P. Irbach, religieux géorgien, composa un vocabulaire d'en-

[1] *Conciliatio Ecclesiæ armenæ*, etc. Basileæ, 1650, fol. arm. et lat. — [2] *Journ. Asiatique*, sept. 1832. — [3] *Id.* mars, avril, mai, *ibid.*

viron trois mille mots, accompagnés d'une transcription conforme à l'orthographe italienne, et d'une traduction en italien, rédigée par un autre religieux, Paolini. Cet ouvrage n'est qu'une liste de mots écrits par un homme peu instruit de l'orthographe de sa langue. Irbach donne en outre des formes, entièrement étrangères à l'idiome dans lequel sont écrits tous les livres géorgiens. Est-ce un défaut ou un mérite? c'est ce qu'on ne saurait dire; si ces formes sont exclues du langage classique, elles peuvent, d'un autre côté, se rattacher à quelque autre dialecte qui ne nous est pas connu. Quatorze ans plus tard parut la grammaire de Maggi; elle faisait partie d'un recueil grammatical relatif à divers idiomes parlés dans le Caucase. C'est un ouvrage méthodiquement écrit. On distingue surtout un chapitre fort remarquable sur la dérivation; chapitre où est apprécié avec justesse le génie de la langue géorgienne. Mais la grammaire de Maggi n'en est pas moins un ouvrage imparfait; elle peut être utile pour ceux qui désirent apprendre à parler le géorgien; mais on ne pourrait, avec le seul secours d'un tel livre, arriver à lire une seule phrase de la langue écrite.

« Il nous suffira de citer les autres grammaires géorgiennes, telles que celles du P. Girolamo da Nercia, laquelle existe seulement en manuscrit dans le pays, et qui est citée par le colonel Rottiers[1], celle de Ghaï, imprimée à Mosdok en 1802, dont aucun exemplaire connu n'a passé en France; celle de Séverin Vater, qui n'est qu'une légère esquisse de trente pages, sans exemples et sans règles. Quant à l'Autodidacte de Phiralof, ouvrage où deux grammaires, celle du russe et celle du géorgien, sont mises en regard, et sont considérées comme la traduction l'une de l'autre, ce livre ne peut être utile qu'aux personnes qui savent déjà ou le russe ou le géorgien. Quoique la partie géorgienne en soit purement écrite, on ne doit la considérer que comme un recueil de paradigmes de mots : ce n'est point une grammaire proprement dite. La partie la meilleure de ce livre est certainement le vocabulaire de deux mille six cents mots, dont il est accompagné, et qui a été imprimé, comme tout le reste, avec le plus grand soin. Si ce vocabulaire était plus étendu, on pourrait, à l'aide de cet ouvrage, aborder la lecture des textes les plus relevés. »

Tels étaient les secours dont on pouvait disposer pour l'étude du géorgien, lorsque M. Brosset résolut d'apprendre cet idiome dans le dessein de faire connaître la littérature et l'histoire du peuple qui le parle. Les ouvrages dont nous venons de rappeler les titres étaient si insuffisants qu'on peut dire que l'auteur ne possédait aucune grammaire ni aucun diction-

[1] *De la religion chrétienne en Géorgie*, II[e] art. *Journal Asiatique*, novembre 1827.

naire de la langue qu'il avait prise pour l'objet de ses recherches; le seul alphabet même que l'on en connût était inexact et incomplet. L'étude attentive de l'Ancien et du Nouveau-Testament, écrits en géorgien, compensa pour M. Brosset l'imperfection des ouvrages de ses devanciers, et, grâce à la persévérance la plus louable, il finit par se rendre assez maître de cet idiome pour être en état de traduire des textes inédits, de les publier et de présenter d'une manière suivie et complète les principes d'une langue dont les règles lui étaient devenues d'autant plus familières, qu'il en devait, pour la plus grande partie du moins, la connaissance à ses propres efforts.

De ces travaux divers, entrepris dans un but philologique et historique tout à la fois, est résulté l'ouvrage auquel est consacré cette notice. L'auteur lui a donné le titre de *Art libéral*, titre qu'il a emprunté à la grammaire composée en géorgien par le patriarche Antoni. Il n'a rien négligé de ce qui pouvait faciliter aux commençants l'intelligence des éléments de la langue. Des portions plus ou moins considérables du roman de Miriani ont été placées par lui à la suite de chaque chapitre, pour servir d'exercices. Les différences qui distinguent le dialecte vulgaire de la langue littérale ont été soigneusement signalées. Enfin des paradigmes accompagnés, au moins pour le commencement de l'ouvrage, d'une transcription européenne, présentent dans des cadres clairs les diverses parties du discours. Il faut savoir gré à l'auteur d'avoir ainsi fait usage de l'alphabet latin, car le caractère géorgien manuscrit est quelquefois peu facile à lire; et quoique l'auteur, qui a été obligé de publier son ouvrage à l'aide du procédé connu sous le nom d'*autographie*, ait fait les plus grands efforts pour donner à son écriture toute la netteté désirable, il arrive que dans certaines parties de la grammaire les passages géorgiens ne se distinguent pas d'une manière assez tranchée de l'ensemble du texte français. Il faut avouer, d'un autre côté, que ce défaut n'est guère sensible que dans les notes, qui heureusement ne sont pas destinées aux commençants.

Il faudrait, pour apprécier le caractère de la langue géorgienne, en avoir fait, comme M. Brosset, une étude approfondie; l'exposé de la nomenclature grammaticale que nous pourrions donner ici n'en offrirait au lecteur qu'une vue imparfaite. Il nous suffira de dire que le géorgien offre dans son système de flexions des exemples d'une organisation intéressante à étudier. M. Brosset pense que les particules postpositives ont un sens propre et qu'elles sont employées avec ce sens même dans la langue; et en effet la part que prennent ces suffixes à la formation d'autres mots donne à cette opinion une grande vraisemblance. La structure des verbes fournit encore à l'auteur la matière de nombreux éclaircissements. Enfin son livre porte dans toutes

ses parties l'empreinte du travail, et les traces d'une lecture étendue. Des analyses auxquelles il s'est livré, et des comparaisons qu'il a établies entre les formes de la déclinaison ou de la conjugaison géorgienne et les formes correspondantes, appartenant à quelques idiomes de la famille indo-germanique, M. Brosset a cru pouvoir conclure que le géorgien appartient à cette grande division des langues de l'ancien monde. Nous regrettons de ne pouvoir exprimer nous-même une opinion sur cet intéressant sujet. Nous désirons sans doute aussi vivement que personne, de voir cette branche immense des idiomes indo-européens s'enrichir d'un dialecte nouveau, et nous comprenons tout ce que l'affinité du géorgien et de l'arménien peut ajouter de vraisemblance au sentiment de M. Brosset. Mais nous pensons aussi qu'il faut procéder aux recherches de ce genre avec une extrême réserve, et ne comparer entre elles que des formes dont la nature véritable est, de part et d'autre, nettement déterminée. Il subsiste encore dans l'esprit de quelques personnes trop de préjugés contre la philologie comparative pour qu'on ne prenne pas les précaution les plus sévères contre les rapprochements incomplets et les conclusions précipitées. Nous n'en pensons pas moins avec M. Brosset que le géorgien offre, dans ses pronoms par exemple, des rapports assez reconnaissables avec quelques anciens idiomes de la famille indo-européenne. Ce que nous voulons dire seulement ici, c'est que nous ne connaissons pas assez le géorgien pour vérifier par nous-même la portée de ces ressemblances, et pour déterminer avec exactitude l'ensemble des caractères par lesquels cet idiome se distingue des autres langues auxquelles M. Brosset le rattache. Car, on ne peut trop le dire, ce ne sont pas seulement les ressemblances qu'il importe de constater, c'est la nature de ces ressemblances, ce sont les points sur lesquels elles portent, ce sont surtout les traits individuels qui sont propres à chacun des idiomes comparés, et qu'elles mettent en lumière. Si les deux idiomes que l'on rapproche appartiennent réellement à la même souche, les ressemblances ne manqueront pas, et il suffira d'une sagacité ordinaire pour les découvrir. Mais tant que la mesure de rapport ne sera pas trouvée, on ne devra pas espérer d'avoir obtenu un résultat vraiment scientifique. Or, cette mesure ne peut être que le produit d'une comparaison suivie et complète des deux langues; elle n'est donnée que du moment où les caractères qui les distinguent l'une de l'autre se sont nettement détachés de ce qui forme leur patrimoine commun.

Au reste, quand même quelques personnes désireraient que l'auteur eût fourni une série plus nombreuse de preuves à l'appui de son opinion, l'utilité de son ouvrage n'en serait aucunement diminuée. Cette opinion n'est en effet qu'une des conclusions de ce livre. Si c'est la plus générale, ce n'est

pas la plus importante, et, dût-elle être l'objet de quelque contradiction, il resterait toujours à M. Brosset le mérite d'avoir livré aux amateurs de la langue géorgienne un traité plus méthodique et plus complet que ceux qu'on possédait jusqu'à ce jour.

EUGÈNE BURNOUF.

D'un second commentaire inédit d'Olympiodore sur le Phédon, *d'après les manuscrits de la Bibliothèque royale de Paris.*

SECOND ARTICLE.

Mythologie.

Le principe avoué du système mythologique des Alexandrins est le symbolisme. Or, le symbolisme repose sur cette supposition, que dans toute croyance religieuse il y a deux sens, l'un matériel et apparent, l'autre supérieur et caché, qui est le vrai. Ce double sens de toute croyance religieuse est le fondement du système d'interprétation physique des Ioniens et des Stoïciens, qui fait des divinités populaires autant de symboles des phénomènes de la nature, et du système d'interprétation historique d'Évhémère, qui concevait ces mêmes divinités comme des symboles d'êtres humains divinisés. Et il est évident en effet que la plupart des divinités antiques sont explicables par la nature et par l'histoire. Mais plus d'une divinité échappe à ces deux modes d'interprétation. On ne voit pas, par exemple, de quel phénomène naturel la *Pallas* athénienne est la représentation, ou à quel fait historique elle se rapporte. En supposant donc que cette divinité ne puisse être légitimement expliquée ni dans le système d'Évhémère, ni dans celui de l'interprétation physique, il reste ou à chercher une autre explication, ou à déclarer que c'est ici une fable sans aucun sens, ce qui est absolument inadmissible, à moins d'admettre aussi que les Athéniens fussent des imbéciles. Or, l'explication cherchée se présente d'elle-même, si l'on songe qu'il y a encore d'autres objets offerts à l'admiration et au culte des hommes, que les phénomènes de la nature et les héros. Il y a telle qualité, telle vertu de l'âme, qui, considérée abstractivement et en elle-même, paraît si utile et si admirable qu'on la rapporte à une origine divine, qu'on la divinise; et la sagesse est de ce nombre. De là peut-être la Pallas athénienne. Ce symbolisme

moral et métaphysique a sa vérité comme le symbolisme physique et historique, et, réuni aux deux autres, il forme avec eux un système complet d'interprétation mythologique. Les Alexandrins avaient fait, et avec raison, de la religion de leur temps ainsi interprétée, une partie essentielle de leur philosophie. Car, je vous prie, que peuvent faire les philosophes vis-à-vis des cultes établis? Rien que trois choses : ou y croire comme le peuple et s'en tenir au sens apparent, c'est-à-dire abdiquer la philosophie; ou mépriser les croyances populaires comme un amas de superstitions stupides et sans aucun sens, ce qui est peut-être moins philosophique encore; ou bien, sans y croire naïvement comme le peuple et sans les mépriser, essayer de s'en rendre compte. Qu'est-ce en effet que la philosophie, sinon la tentative de se rendre compte de toutes choses, soit des phénomènes et des lois de la nature, soit des phénomènes et des lois de l'humanité? Au lieu donc de rejeter les croyances populaires, les Alexandrins essayèrent de les expliquer par les trois modes d'interprétation que nous avons signalés et surtout par le dernier, le symbolisme moral et métaphysique. Par là ils idéalisaient en quelque sorte les cultes grossiers du paganisme, et donnaient un sens élevé et honnête à des croyances souvent en contradiction avec le sens commun et la morale naturelle. L'honneur, et en même temps le défaut de la haute philosophie avec ses généralisations et ses abstractions, est de ne s'adresser qu'à une très-petite élite. Veut-elle parler à la foule et influer sur les masses? elle n'a qu'une seule ressource : c'est d'emprunter le langage de la religion, et de faire du culte établi, en l'interprétant et en l'épurant, un moyen de propagation pour la vérité. C'est ce qu'entreprirent les Alexandrins. Mais pour cela il fallait souvent sacrifier la lettre à l'esprit, et faire violence au paganisme pour en tirer ou pour lui imposer une signification philosophique. De là tant d'interprétations arbitraires et d'un ridicule extrême, comme nous l'avons dit ailleurs[1], si on les considère sous le point de vue archéologique, mais qui ont une haute importance si on les considère par rapport au dessein général des Alexandrins et au but qu'ils se proposaient. Ce but était grand; mais la route était périlleuse, Porphyre et Proclus y ont fait plus d'un faux pas. Qu'on juge ce qui a dû arriver à Olympiodore au VI^e siècle! Cependant, dans les subtilités des interprétations forcées dont ce commentaire abonde, luit encore de temps en temps un rayon du génie de la grande école métaphysique et morale qui s'éteint dans Olympiodore. C'est à cette lumière que nous allons parcourir les passages mythologiques qui se rencontrent dans les deux cent trois paragraphes dont nous nous sommes proposé de rendre compte.

Bacchus, fils de Jupiter, mis en pièces par les Titans et rassemblé par

[1] *Journal des savants*, juillet 1834, pag. 428-431.

Apollon, est une des fables les plus célèbres de la mythologie grecque. Le premier commentaire en offre une explication très-arbitraire, il est vrai, mais dont l'intention manifeste est de donner à cette fable un sens moral. Ce second commentaire reproduit cette même explication, avec des développements nouveaux assez importants. Ce passage est trop mutilé et trop corrompu dans le texte (ms. 1822, fol. 180 r.) pour que nous puissions le traduire; il suffira d'un simple extrait. — « Jupiter, selon Olympiodore, « représente le monde dans sa plus haute unité et dans son principe. Bacchus, « fils de Jupiter, est ce même monde considéré dans sa réalité actuelle et vi« vante, et par conséquent dans sa diversité. En effet, le monde est un par « rapport à son principe, il est multiple et divers dans sa manifestation; voilà « pourquoi il est dit que Bacchus est indivisible sur le trône de Jupiter[1]. » Jupiter préside donc aux dieux supérieurs, appelés Olympiens, et Bacchus seulement aux Titans. « Bacchus est à la fois indivisible et divisé; indivi« sible dans son essence, divisé dans sa manifestation, comme le tout qui « réfléchit encore l'unité et qui pourtant n'est qu'un assemblage, une juxta« position de parties[2]. » — « Pourquoi les Titans conspirent-ils contre Bac« chus? Parce que les Titans sont les puissances inférieures de ce monde, « qui tendent à le faire passer sans cesse à la plus grande divisibilité des par« ties[3]. » Les Titans sont punis par la répression de cette même tendance à diviser. « En effet, tout châtiment a pour but et pour effet de réprimer les « habitudes et les actions vicieuses[4]. » — « Les Titans sont soumis à trois « sortes de châtiment : 1° ils sont foudroyés; 2° ils sont enchaînés; 3° ils « sont refoulés plus avant dans la terre. Ce dernier châtiment détruit leur « tendance à diviser, et fait servir leurs débris à la création des hommes et « des autres êtres[5]. Les chaînes servent aussi à réprimer cette même puis« sance perturbatrice, et la foudre les purifie en les rappelant à l'unité[6]. »

« La vie titanique est le symbole de la vie déraisonnable; les Titans sont « en nous le désir aveugle d'indépendance et le goût insensé de n'appartenir « qu'à nous-mêmes et non pas aux êtres supérieurs. Ainsi nous mettons en « pièces Bacchus qui est en nous-mêmes. Bacchus préside aussi à l'existence « par la régénération. Cette régénération est figurée symboliquement par la

[1] Ὁ Διόνυσος ἐν μὲν τῷ θρόνῳ τοῦ Διὸς ἀμέριστος. — [2] Διὸ καὶ ἀμέριστος ἅμα καὶ μεριστός· τοιοῦτον γὰρ τὸ πᾶν, οἷον ἀθροίσματι μᾶλλον ἐοικὸς ἢ ὁλότητι διακεκριμένῃ, τοῖς μέρεσι συνεχόμενον. — [3] Διὰ τί λέγονται οἱ Τιτᾶνες ἐπιβουλεύειν τῷ Διονύσῳ; ἢ ὅτι δημιουργίας ἐξάρχουσιν, οὐκ ἐμμενούσης τοῖς ὅροις τῆς Διονυσιακῆς πολυειδοῦς συνεχείας. — [4] Τοιοῦτον γὰρ πᾶσα κόλασις ἀνασκήπτειν βούλεται ἢ συστέλλειν τὰς ἁμαρτωλοὺς ἕξεις τε ἢ ἐνεργείας. — [5] .... ἐπιτρίβουσα αὐτῶν τὸ διαιρετικὸν ἢ ἀποχρωμένη τῷ κερματισμῷ αὐτῶν εἰς σύστασιν τῶν ἀτόμων ἄλλων τε ἢ ἀνθρώπων. — [6] Καθαρτικὴ ὁλίζουσα αὐτοὺς κατὰ μέθεξιν. Les quatre manuscrits ont ὀλίζουσα, qui n'est pas grec. Ὀλιζοῦσα ne ferait aucun sens; je lis ἁλίζουσα, réunissant, rassemblant.

« délivrance des Titans enchaînés; Bacchus est l'auteur de cette délivrance, « c'est pourquoi on l'appelle Bacchus *libérateur*[1]. » Et à cette occasion Olympiodore cite cinq vers d'un hymne d'Orphée à Bacchus, vers qui nous sont connus seulement par ce passage de notre commentaire :

« Les hommes enverront de précieuses hécatombes
« Dans toutes les saisons de l'année ; ils célébreront des orgies
« Pour obtenir la délivrance de leurs criminels ancêtres.
« Pour toi, qui règnes sur eux, tu délivreras ceux que tu voudras
« De la peine amère et des agitations sans fin[2]. »

Dans la variété du rôle que la mythologie ancienne faisait jouer à Bacchus, elle n'avait pas oublié celle du soleil. Olympiodore s'explique ainsi à cet égard: « Le soleil, comme Jupiter, est le roi des dieux; comme Apollon, il secourt « Jupiter dont il est immédiatement voisin, et rassemble les parcelles éparses « de Bacchus; et on peut le considérer comme Bacchus en tant que dispersé « autour du monde[3]. »

Olympiodore revient plusieurs fois à ce mythe de Bacchus et le développe par son rapport avec d'autres mythes. « Bacchus se répand dans toutes les « parties de l'univers qu'il anime. Mais Apollon, dieu qui purifie, véritable « sauveur de Bacchus, réunissant les morceaux de ce dieu dispersé, l'élève « au-dessus de ce monde; et c'est pour cela qu'il est célébré sous le nom de « *Dionysodote* (Διονυσοδότης)[4]. L'âme qui descend dans le monde, c'est « Proserpine. Dans Bacchus, elle se divise sous la loi du monde visible. « Dans Prométhée et les Titans, elle revêt les liens du corps; dans Hercule, « elle croît en force et brise ses liens; dans Apollon et dans Pallas libératrice,

[1] Καὶ ὁ Διόνυσος γενέσεώς ἐστιν ἔφορος κατὰ τὴν παλιγγενεσίαν......... Ὅτι ὁ Διόνυσος λύσεώς ἐστιν αἴτιος· διὸ καὶ Λύσιος. Cod. Reg. 1823, fol. 30 *recto*.

[2] Ἄνθρωποι δὲ τεληέσσας ἑκατόμβας
Πέμψουσιν πάσῃσιν ἐν ὥραις ἀμφιέτῃσιν,
Ὄργιά τ' ἐκτελέσουσι, λύσιν προγόνων ἀθεμίστων
Μαιόμενοι· σὺ δὲ τοῖσιν ἔχων κράτος, οὕς κ' ἐθέλῃσθα
Λύσεις ἔκ τε πόνων χαλεπῶν καὶ ἀπείρονος οἴστρου.

[3] ... Κάλλιον δὲ τὸν ἥλιον ὡς μὲν Δία βασιλέα ποιεῖν, ὡς δὲ Διόνυσον περὶ τὸν κόσμον διῃρημένον, ὡς δὲ Ἀπόλλωνα μέσον συνάγοντα μὲν τὴν Διονυσιακὴν διαίρεσιν, τῷ δὲ Διῒ παριστάμενον.... — [4] Ὁ γὰρ Διόνυσος.... εἰς τὸ πᾶν ἐμερίσθη· ὁ δὲ Ἀπόλλων συναγείρει τε αὐτὸν καὶ ἀνάγει, καθαρτικὸς ὢν θεὸς, καὶ τοῦ Διονύσου σωτὴρ ὡς ἀληθῶς· καὶ διὰ τοῦτο Διονυσοδότης ἀνυμνεῖται. Cod. Reg. 1823, fol. 38 *verso*.

« elle rassemble ses parties dispersées. Épurée par la vraie philosophie, « elle s'élève à son principe avec le secours de Cérès[1]. — Ceux-là seuls « qui cultivent véritablement la philosophie, c'est-à-dire qui la cultivent « avec persévérance et dans un esprit de purification, aspirent sans cesse à « briser leurs liens. C'est à Prométhée qu'ils doivent cette pensée d'avenir, « et à Hercule la force nécessaire pour l'accomplir[2]. — La férule est le sym« bole du monde matériel et divisible, parce que c'est une espèce bâtarde; « car cette plante est à la fois ligneuse et non ligneuse; ou plutôt à cause de « son peu de densité. Voilà pourquoi c'est elle que les Titans présentent à « Bacchus à la place du sceptre de son père, et c'est par elle qu'ils l'attirent « à la divisibilité. Les Titans portent eux-mêmes des férules, et Prométhée « dérobe le feu dans une férule, c'est-à-dire qu'il fait descendre la lumière « dans le monde, ou qu'il introduit l'âme dans le corps, ou qu'il appelle dans « la nature la clarté divine, laquelle est tout entière incréée. Voilà encore « pourquoi Socrate, dans le *Phédon,* appelle les hommes vulgaires *porteurs « de férule,* d'après Orphée, c'est-à-dire assujettis à la vie des Titans[3]. Bac« chus est le symbole du philosophe qui cherche à se dégager des liens du « monde et qui ramène la diversité à l'unité[4]. Platon honore le philosophe « par le nom de Bacchus, comme l'intelligence par celui de Dieu. »

L'esprit de la mythologie alexandrine est visible dans tous les passages de ce commentaire que nous venons de citer sur le mythe de Bacchus. Tantôt elle part de la philosophie spéculative pour éclairer les mythes consacrés, tantôt elle part de ces mythes pour en tirer une philosophie sublime. Ce double procédé est expressément indiqué dans les lignes qui suivent. — « Il faut partir de mythes divins (*θείων αἰνιγμάτων*) et développer la vérité

[1] Ὅτι Κορικῶς μὲν εἰς γένεσιν κάτεισιν ἡ ψυχὴ, Διονυσιακῶς δὲ μερίζεται ὑπὸ τῆς γενέσεως, Προμηθείως δὲ καὶ Τιτανικῶς ἐγκαλαδεῖται τῷ σώματι· λύει μὲν οὖν ἑαυτὴν Ἡρακλείως ἰσχύσασα, συναιρεῖ δὲ δι' Ἀπόλλωνος καὶ τῆς σωτείρας Ἀθηνᾶς· καθαρτικῶς δὲ τῷ ὄντι φιλοσοφοῦσα, ἀνάγει εἰς τὰ οἰκεῖα αἴτια ἑαυτὴν μετὰ τῆς Δήμητρος.... — [2] Ὅτι μόνοι οἱ φιλοσοφοῦντες ὀρθῶς, ὅ ἐστιν ἀκλινῶς τε καὶ καθαρτικῶς, οὗτοι μάλιστα καὶ ἀεὶ λύειν προμηθοῦνται· τὸ μὲν προμηθεύεσθαι παρὰ τοῦ Προμηθέως ἔχοντες, τὸ δὲ ἀεὶ καὶ μάλιστα παρὰ τοῦ Ἡρακλέους· τὸ γὰρ ἀδιάλειπτον καὶ σύντονον ἰσχυροποιεῖ τὴν λύσιν. — [3] Ὅτι ὁ νάρθηξ σύμβολόν ἐστι τῆς ἐνύλου δημιουργίας καὶ μεριστῆς, ὡς ψευδώνυμον εἶδος· ξύλον γὰρ καὶ οὐ ξύλον· κάλλιον δὲ διὰ τὴν ὅτι μάλιστα διεσπασμένην συνέχειαν· ὅθεν καὶ Τιτανικὸν τὸ φυτόν· καὶ γὰρ τῷ Διονύσῳ προτείνουσιν αὐτῷ ἀντὶ τοῦ πατρικοῦ σκήπτρου, καὶ ταύτῃ προκαλοῦνται αὐτὸν εἰς τὸν μερισμόν. Καὶ μέντοι ναρθηκοφοροῦσιν οἱ Τιτᾶνες, καὶ ὁ Προμηθεὺς ἐν νάρθηκι κλέπτει τὸ πῦρ, εἴτε τὸ οὐράνιον φῶς εἰς τὴν γένεσιν κατασπῶν, εἴτε τὴν ψυχὴν εἰς τὸ σῶμα προάγων, εἴτε τὴν θείαν ἔλλαμψιν ὅλην ἀγέννητον οὖσαν εἰς τὴν γένεσιν προκαλούμενος. Διὰ δὴ τοῦτο καὶ ὁ Σωκράτης τοὺς πολλοὺς καλεῖ ναρθηκοφόρους Ὀρφικῶς, ὡς ζῶντας Τιτανικῶς. — [4] Ὁ δὲ ζῶν Διονυσιακῶς ἤδη πέπαυται πόνων καὶ λέλυται τῶν δεσμῶν.... ὁ δὲ τοιοῦτος ὁ καθαρτικός ἐστι φιλόσοφος. Cod. Reg. 1823, fol. 42 *verso*.

« qu'ils renferment, ou bien il faut y ramener la discussion philosophique « comme dans un port (ὁρμίζεσθαι) et se reposer dans la lumière qu'ils lui « prêtent, ou encore il faut suivre cette double marche comme Socrate « dans le *Phédon*. » — Je demande la permission de citer encore le morceau suivant, où Olympiodore compare les divers degrés de vertu que nous avons fait connaître plus haut aux divers degrés d'initiation dans les mystères :

« Dans les cérémonies saintes on commençait par les lustrations publiques (καθάρσεις πάνδημοι); ensuite venaient des purifications plus secrètes (ἀποῤῥητότεραι); à celles-ci succédaient les réunions (συστάσεις); puis les initiations elles-mêmes (μυήσεις); enfin les intuitions (ἐποπτεῖαι). Or, les vertus morales et politiques correspondent aux lustrations publiques; les vertus purificatrices qui nous dégagent du monde extérieur, aux purifications secrètes; les vertus contemplatives, aux réunions; les mêmes vertus dirigées vers l'unité, aux initiations; enfin l'intuition pure des idées à l'intuition mystique[1]. »

« Le but des mystères est de ramener les âmes à leur principe, à leur « état primitif et final, c'est-à-dire la vie en Jupiter, dont elles sont descen- « dues avec Bacchus qui les y ramène; ainsi l'initié habite avec les dieux, « selon la portée des divinités qui président à l'initiation[2]. »

« Il y a deux sortes d'initiations; les initiations de ce monde, qui sont « pour ainsi dire préparatoires, et celles de l'autre qui achèvent les pre- « mières. »

« La philosophie et la mythologie ont une entière analogie. Celui qui « s'applique sans ardeur à la philosophie n'en recueille point les fruits, « comme celui qui s'arrête au degré vulgaire de l'initiation, n'en obtient pas « les avantages. » — « Quand Socrate dit que l'âme est ensevelie dans la fange, « cela signifie qu'elle s'abandonne et cède aux choses extérieures, qu'elle se « fait corps, pour ainsi dire. Quand il dit qu'elle est reçue parmi les dieux,

[1] Ὅτι ἐν τοῖς ἱεροῖς ἡγοῦντο μὲν αἱ πάνδημοι καθάρσεις· εἶτα ἐπὶ ταύταις, ἀποῤῥητότεραι· μετὰ δὲ ταύτας συστάσεις παρελαμβάνοντο, καὶ ἐπὶ ταύταις μυήσεις, ἐν τέλει δὲ ἐποπτεῖαι. Ἀναλογοῦσι τοίνυν αἱ μὲν ἠθικαί τε καὶ πολιτικαὶ ἀρεταὶ τοῖς ἐμφανέσι καθαρμοῖς, αἱ δὲ καθαρτικαὶ, ὅσαι ἀποσκευάζονται πάντα τὰ ἐκτὸς, τοῖς ἀποῤῥητοτέροις· αἱ δὲ περὶ τὰ νοητὰ θεωρητικαὶ ἐνέργειαι, ταῖς συστάσεσιν· αἱ δὲ τούτων συναιρέσεις εἰς τὸ ἀμέριστον, ταῖς μυήσεσιν· αἱ δὲ ἁπλαῖ τῶν ἁπλῶν εἰδῶν αὐτοψίαι, ταῖς ἐποπτείαις. — [2] Ὅτι σκοπὸς τῶν τελετῶν ἐστὶν εἰς τέλος ἀναγαγεῖν τὰς ψυχὰς ἐκεῖνο, ἀφ' οὗ τὴν πρώτην ἐποιήσαντο κάθοδον ὡς ἀπ' ἀρχῆς, ἐν ᾗ καὶ ὁ Διόνυσος αὐτὰς ὑπέστησεν ἱδρυμένας ἐν.... τῇ ὅλῃ ζωῇ τῇ Διΐῳ. Ἀναγκαίως ἄρα ὁ τετελεσμένος οἰκεῖ μετὰ θεῶν κατὰ τὸν σκοπὸν τῶν τελούντων θεῶν. — Cod. Reg. 1823, fol. 42 *recto*.

« il entend qu'elle vit de la même manière et sous la même loi que les « dieux. » A cette occasion Olympiodore cite ce vers des oracles :

« Ils reposent au sein de Dieu, portant des flambeaux resplendissants. »
Ἔν τε θεῷ κεῖνται, πυρσοὺς ἕλκοντες ἀκμαίους.

Je termine par ce court mais important passage, sur la manière dont les différents philosophes alexandrins concevaient les rapports de la religion et de la philosophie : « Les uns donnent le premier rang à la philosophie, « comme Porphyre, Plotin et beaucoup d'autres ; les autres à la religion, « comme Iamblique, Syrien, Proclus, et en général tous les Hiératiques. « Platon, qui a compris les arguments des deux parties, les ramène tous à « une vérité unique[1]. »

Si nous ne nous abusons, ces différents extraits nous font connaître intimement l'esprit de la mythologie alexandrine, et sous ce point de vue nous n'hésitons pas à y attacher une grande importance. — Recherchons maintenant les nouveaux documents que les deux cent trois paragraphes sur lesquels porte ce mémoire peuvent nous fournir pour l'histoire de la philosophie ancienne.

Histoire de la philosophie.

Le seul document nouveau qu'ils nous offrent sur les premiers temps de la philosophie grecque est le morceau orphique, authentique ou non, que nous avons cité. Nous répétons que les cinq vers dont ce morceau se compose ne se trouvent que dans notre commentaire[2]. Il faut négliger quelques autres vers orphiques qui sont ailleurs, ainsi que plusieurs λόγια de peu d'intérêt. Rien de fort curieux non plus sur les philosophes antérieurs à Platon. C'est sur ce dernier, et surtout sur ses interprètes que ce commentaire pouvait renfermer quelque chose d'instructif. En effet, il contient çà et là des renseignements précieux sur l'histoire de l'interprétation de Platon dans l'antiquité ; et ce sujet est si intéressant qu'il communique son importance aux moindres détails épars dans ces deux cent trois paragraphes. Nous nous faisons un devoir de les recueillir avec le plus grand soin.

La première chose que nous signalerons est l'expression d'*interprètes*

[1] Ὅτι οἱ μὲν τὴν φιλοσοφίαν προτιμῶσιν, ὡς Πορφύριος καὶ Πλωτῖνος καὶ ἄλλοι πολλοὶ φιλόσοφοι· οἱ δὲ τὴν ἱερατικήν, ὡς Ἰάμβλιχος καὶ Συριανὸς καὶ Πρόκλος, καὶ οἱ ἱερατικοὶ πάντες· ὁ δὲ Πλάτων τὰς ἑκατέρωθεν συνηγορίας ἐννοήσας πολλὰς οὔσας, εἰς μίαν αὐτὰς συνήγαγεν ἀλήθειαν. — [2] C'est de là qu'Hermann les a tirés pour la première fois, *Orphica*, p. 509.

attiques, οἱ Ἀττικοὶ ἐξηγηταὶ, qui se rencontre ici plusieurs fois. Nous ne nous souvenons point d'avoir vu autre part cette expression, qui indique une classe entière d'interprètes de Platon, antérieurs aux Alexandrins, et appartenant à la patrie et au siècle même de Platon; car, parmi ces interprètes attiques, Olympiodore compte Speusippe et Xénocrate, l'un neveu, l'autre le compagnon fidèle de Platon, et tous deux ses successeurs immédiats à l'Académie. Il est possible, il est probable même que cette expression générale « les interprètes attiques, » cache d'autres interprètes que Speusippe et Xénocrate, par exemple Crantor, que Proclus sur le *Timée*, pag. 24, appelle ὁ πρῶτος τοῦ Πλάτωνος ἐξηγητής, *le premier interprète de Platon*, et qui paraît avoir fait une école particulière d'interprètes, d'après le même Proclus sur le *Timée*, pag. 85 : Οἱ περὶ Κράντορα τοῦ Πλάτωνος ἐξηγηταί· bien que la première de ces deux assertions, si souvent répétée[1], soit formellement démentie par les citations que donne ici Olympiodore des commentaires de Xénocrate et de Speusippe, soit sur Platon en général, soit en particulier sur le *Phédon*. Il serait intéressant de rechercher quel était le caractère de ces anciens interprètes qui avaient entendu Platon lui-même, et en quoi ils diffèrent des commentateurs postérieurs de l'école d'Alexandrie. Pour cela il faudrait recueillir dans tous les commentaires subsistants les moindres vestiges de ces Ἀττικοὶ ἐξηγηταὶ, et, en rapprochant tous ces passages, en tirer de légitimes inductions sur le caractère de la première Académie, encore moins connue que la seconde. Pour concourir à ce travail, nous rapporterons ici les moindres citations d'Olympiodore sur les interprètes attiques, sur Speusippe et Xénocrate.

On connaît cet admirable passage du *Phédon*, où Socrate établit que la vertu n'est pas l'échange, mais la purification des passions : « Mon cher « Simmias, songe que ce n'est pas un très-bon échange pour la vertu que « d'échanger des voluptés pour des voluptés, des tristesses pour des tris- « tesses, des craintes pour des craintes, et de mettre, pour ainsi dire, ses « passions en petite monnaie; que la seule bonne monnaie, Simmias, con- « tre laquelle il faut échanger tout le reste, c'est la sagesse; qu'avec celle-là « on achète tout, on a tout, force, tempérance, justice; qu'en un mot, la « vraie vertu est avec la sagesse, indépendamment des voluptés, des tristes- « ses, des craintes et de toutes les autres passions; tandis que, sans la sagesse, « la vertu qui résulte des transactions des passions entre elles, n'est qu'une « vertu fantastique, servile, sans vérité; car la verité de la vertu consiste « précisément dans la purification de toutes les passions, et la tempérance,

[1] Par Schoell, entre autres, *Littérature grecque*, tom. III, p. 345 : « Crantor « fut le premier qui ait écrit un commentaire pour l'expliquer (Platon). »

« la justice, la force et la sagesse elle-même sont des purifications[1]. » Or, nous avons vu que, dans la classification des vertus, les Alexandrins reléguaient les vertus dont il est ici question, à savoir, la sagesse, la force, la tempérance et la justice, au rang de ces vertus inférieures qu'ils appelaient *vertus politiques*. Il paraît que les interprètes attiques étaient moins exigeants, et qu'ils trouvaient ces quatre vertus suffisantes à la perfection et à la purification de l'âme : Ὅτι (parag. ρξά.) οἱ μὲν Ἀττικοὶ ἐξηγηταὶ πάσας τὰς ἐνταῦθα (sub. ἀρετὰς) τελείας καὶ καθαρτικὰς ποιοῦσιν. Et Olympiodore ajoute : Καὶ τὰ πάθη νοοῦσιν, ὅσα συνεῖναι δύναται τῇ καθαρτικῇ ζωῇ· οἷον ἡδονὴν μὲν τὴν ἐπὶ τῷ χωρισμῷ εὐφροσύνην, φόβον δὲ τὴν τελείαν φυγὴν τῶν ἐκτός· c'est-à-dire qu'ils admettent les passions compatibles avec les vertus en question, par exemple les plaisirs de l'âme et de la vertu, le plaisir de se sentir affranchi de l'esclavage et la crainte de retomber sous cet esclavage ; ce qui semblerait indiquer, si notre interprétation est légitime, qu'ils ne recherchaient point une morale aussi subtile que celle des Alexandrins, et qu'ils admettaient les passions en les épurant, théorie beaucoup plus conforme à celle de Platon dans le *Philèbe*, et même dans le *Phédon*.

Les interprètes attiques sont encore cités dans un autre passage de ce commentaire. Il s'agit de cette phrase du *Phédon*, « que toutes les guerres « viennent du désir d'amasser des richesses[2]. » Les commentateurs alexandrins, entre autres Longin, avaient un peu subtilisé sur le sens du mot πλοῦτος, *richesse*, et sur le motif de la cupidité, qui se remarque en effet dans la plupart des hommes de guerre. Selon les interprètes attiques, la vraie raison pour laquelle les gens de guerre aiment l'argent est bien naturelle ; c'est qu'ils en ont besoin pour faire la guerre : οἱ δὲ Ἀττικοὶ ἐξηγηταὶ, ἐπειδὴ ὀργάνοις χρῶνται τοῖς χρήμασι πάντες οἱ πολεμοῦντες.

Diogène de Laërte ne dit pas que Speusippe ni Xénocrate eussent composé des commentaires sur les écrits de leur maître. Mais dans la liste qu'il donne de leurs ouvrages, il en est quelques-uns, par exemple *le traité sur l'âme*, περὶ ψυχῆς, où Speusippe et Xénocrate pouvaient avoir commenté certaines opinions avancées dans le *Phédon*, sans avoir consacré un commentaire spécial à ce dialogue. Le passage suivant d'Olympiodore ne lève point cette difficulté. Il est si important à tous égards que je crois devoir le donner tout entier : « Parmi les philosophes, les uns font l'âme immortelle, « en comprenant dans cette immortalité le principe vital (μέχρι τῆς ἐμψύχου « ἕξεως), comme Numénius ; les autres, comme Plotin s'exprime quelque « part, y comprennent notre nature physique (μέχρι τῆς φύσεως) ; ceux-ci y « comprennent la partie irraisonnable de notre être (τῆς ἀλογίας), comme

[1] Voyez tom. Ier de notre traduction. — [2] *Ibid.* p. 20.

« Xénocrate et Speusippe parmi les anciens, Iamblique et Plutarque parmi « les modernes; ceux-là y comprennent seulement la partie raisonnable, « comme Proclus et Porphyre; d'autres enfin immortalisent l'âme tout en- « tière, absorbant les parties dans le tout. » Paragr. ροδ´ : Ὅτι οἱ μὲν ἀπὸ τῆς λογικῆς ψυχῆς ἄχρι τῆς ἐμψύχου ἕξεως ἀπαθανατίζουσιν, ὡς Νουμήνιος· οἱ δὲ μέχρι τῆς φύσεως, ὡς Πλωτῖνος ἔνι ὅπου· οἱ δὲ, μέχρι τῆς ἀλογίας, ὡς τῶν μὲν παλαιῶν Ξενοκράτης καὶ Σπεύσιππος, τῶν δὲ νεωτέρων Ἰάμβλιχος καὶ Πλούταρχος· οἱ δὲ μέχρι μόνης τῆς λογικῆς, ὡς Πρόκλος καὶ Πορφύριος· οἱ δὲ μέχρι μόνου τοῦ νοῦ. Φθείρουσι γὰρ τὴν δόξαν, ὡς πολλοὶ τῶν Περιπατητικῶν. Οἱ δὲ μέχρι τῆς ὅλης ψυχῆς· φθείρουσι γὰρ τὰς μερικὰς εἰς τὴν ὅλην. A la rigueur, Xénocrate et Speusippe pourraient avoir, dans le traité cité par Diogène περὶ ψυχῆς, exprimé l'opinion que l'immortalité de l'âme comprend jusqu'à sa partie irrationnelle, par exemple la sensibilité, l'imagination, l'opinion, etc.; mais le passage qui suit indique un peu plus un commentaire spécial sur le *Phédon*.

Platon avait dit : « Je n'ose alléguer ici cette maxime enseignée dans les mystères, que nous sommes ici-bas comme dans un poste, et qu'il nous est défendu de le quitter sans permission[1]. » Ὥς ἔν τινι φρουρᾷ est une métaphore, sur le sens de laquelle les interprètes n'étaient pas d'accord. Olympiodore adopte l'opinion de Xénocrate; or, à ce qu'il paraît, Xénocrate interprétait la phrase de Platon par l'exposition de ce qui se passait dans les mystères, c'est-à-dire du mythe de Bacchus où les Titans, qui attaquent ce dieu, représentent le monde et la vie passionnée, qui tendent à entraîner l'âme divine dans la division et les troubles inhérents à la matière. La vie titanique est donc l'image mystique de la situation où nous sommes en ce monde, c'est le poste où nous avons été mis, et qu'il ne nous faut pas déserter. Paragr. α´ : Ἡ φρουρὰ.... ὡς Ξενοκράτης (φησὶ), Τιτανική ἐστι καὶ εἰς Διόνυσον ἀποκορυφοῦται· c'est-à-dire que notre poste, notre situation, notre vie ordinaire, selon les mystères que Platon cite lui-même, a pour symbole les Titans dont le résumé et le dieu est Bacchus. Et cette explication de Xénocrate ne devrait pas nous faire regarder le commentaire dont elle peut être un fragment comme étant déjà imbu du mysticisme alexandrin. Puisque Platon parle lui-même de mystères dans la phrase en question, il était tout naturel que l'interprète, pour expliquer la pensée du maître, développât le sens vrai ou faux des mystères indiqués.

Quoi qu'il en soit, ces citations ou plutôt ces allusions ne démontreraient point l'existence de commentaires sur le *Phédon*, composés par

[1] Voy. tom. I, p. 20 de notre traduction

Speusippe et par Xénocrate, sans cette expression générale de *οἱ Ἀττικοὶ ἐξηγηταὶ*, laquelle dans son contraste avec celle de *οἱ νεώτεροι*, appliquée aux commentateurs spéciaux venus plus tard, semble bien indiquer, non des philosophes qui ont expliqué incidemment telles ou telles pensées de Platon, mais une classe de commentateurs réguliers. Sans doute on peut dire que ces données, faibles en elles-mêmes, ont d'autant moins d'autorité qu'elles se trouvent seulement dans un auteur du VI^e^ siècle. Mais je répondrai que cet auteur avait certainement sous les yeux les commentaires, encore subsistants à cette époque, de Proclus, d'Iamblique, de Porphyre et d'autres philosophes antérieurs dont nous parlerons tout à l'heure, auxquels Olympiodore aura très-vraisemblablement emprunté ses citations des interprètes attiques. Parce qu'un renseignement, très-admissible en lui-même, se trouve seulement dans un écrivain peu considérable, ce n'est pas une raison suffisante pour le rejeter; car le renseignement peut venir des sources les plus pures et des écrivains les plus sûrs, par une suite non interrompue d'emprunts légitimes. Je suppose, par exemple, que nous ayons perdu l'excellent commentaire d'Alexandre d'Aphrodise sur la *métaphysique* d'Aristote, et que nous en fussions réduits au commentaire inédit d'Asclépius de Tralles, qui est du VI^e^ siècle comme l'ouvrage d'Olympiodore : ce commentaire, d'une époque de décadence, nous fournit plus d'un document intéressant que nous rejetterions peut-être s'il n'était que là, et qui pourtant se trouve aussi dans Alexandre d'Aphrodise, auquel Asclépius l'a visiblement emprunté. De même, je ne consens point à rejeter comme dépourvus de toute valeur les renseignements qu'Olympiodore vient de nous donner sur l'école primitive des commentateurs attiques de Platon; et je ne trouve à ces renseignements qu'un seul défaut, à savoir leur brièveté qui excite la curiosité au lieu de la satisfaire.

J'en dis autant de deux commentateurs de Platon, également cités par Olympiodore et dont les ouvrages et les noms mêmes ne sont pas une seule fois indiqués dans toute l'antiquité. Je veux parler d'Onétor et de Patérius.

Platon avait dit : « Les véritables philosophes doivent penser et se dire entre eux : il n'y a qu'un sentier détourné qui puisse guider la raison dans ses recherches[1]......... » Quels sont ces philosophes? dit Olympiodore : « Si ce sont de vrais philosophes, comment sont-ils sujets aux passions du « commun des hommes? s'ils ne sont encore que novices, pourquoi les « appeler véritables philosophes? La seconde question est d'Onétor et

[1] Pag. 204 de notre traduction.

« d'Atticus; la première de Patérius et de Plutarque » : Εἰ μὲν γὰρ οἱ γνήσιοι φιλόσοφοι, πῶς ὑπομένουσι τὰ τῶν πολλῶν πάθη; εἰ δὲ οἱ προκόπτοντες, πῶς γνήσιοι καλοῦνται; τοῦτο μὲν οὖν φασι Ὀνήτωρ καὶ Ἀττικὸς, ἐκεῖνα δὲ Πατέριος καὶ Πλούταρχος.... Les quatre manuscrits donnent tous Onétor, qui, je le répète, m'est entièrement inconnu, de sorte que je ne puis dire, d'après ce passage unique, quel était ce philosophe, ni même à quelle époque il a vécu.

Je n'en sais pas davantage sur Patérius; mais comme il est cité plusieurs fois dans ce commentaire, j'en puis inférer au moins qu'il a fait un commentaire spécial sur le *Phédon*. Il en est question au paragraphe 1, sur le sens de la φρουρά. Il est cité deux fois au paragraphe ρλε' (135). Platon, en montrant que toutes les passions viennent du corps, avait dit « que « celui qui aime son corps, aime aussi l'argent et le pouvoir[1]. » Harpocration, d'après Olympiodore, dans ce second commentaire comme dans le premier, avait élevé là-dessus cette difficulté : pourquoi Platon ne rapporte-t-il pas aussi à l'amour du corps l'amour du plaisir, et n'ajoute-t-il pas aux mots φιλότιμος et φιλοχρήματος, le mot φιλήδονος? Olmypiodore dans le premier commentaire nous fait connaître, sur cette petite et insignifiante question, la solution de Proclus et celle d'Ammonius. Ici il ne parle ni d'Ammonius ni de Proclus, il dit seulement que d'autres interprètes ont donné cette raison de l'omission du mot φιλήδονος, que déjà plus haut Platon a insisté sur le danger du plaisir; mais il déclare adopter la solution de Patérius, qui échappe, dit-il, à cette difficulté, en prétendant que les mots φιλοχρήματος καὶ φιλήδονος ne se rapportent pas à φιλοσώματος, mais bien au faux philosophe, et que, si le faux philosophe peut faire des dupes en cherchant l'honneur et l'argent, il ne le peut plus quand il cherche les plaisirs, qu'exclut évidemment la gravité philosophique. Cette interprétation, ajoute Olympiodore, sauve encore une autre difficulté; comment celui qui aime les honneurs peut-il aimer aussi son corps, qu'il est prêt à sacrifier à son ambition? On avait mal résolu cette difficulté, selon Olympiodore, parce qu'on ne connaissait pas la solution de Patérius. Paragr. ρλε' (135). Ὁ δὲ Πατέριος ἐκφεύγει τὴν ἀπορίαν, λέγων, τὸν φιλοσοφεῖν προσποιούμενον ἢ διὰ τιμὴν ἢ διὰ κέρδος προσποιεῖσθαι· οὐδεὶς δὲ δι' ἡδονὴν, διὰ τὸ σεμνὸν τῆς φιλοσοφίας.... Διαφεύγει δὲ αὕτη ἡ ἐξήγησις καὶ ἄλλην ἀπορίαν· πῶς γὰρ φιλοσώματος ὁ φιλότιμος; προΐεται γὰρ τὸ σῶμα διὰ τιμὴν, ἣν ἐπιλύεται[2] μαλακώτερον, ὡς ἐπιλαθόμενος τῆς Πατερίου ἐξηγήσεως. Le mot plusieurs fois répété d'ἐξήγησις ne peut laisser aucun doute sur la nature de l'ouvrage de Patérius; ce devait être un commentaire spécial du

[1] Trad. tom. I, p. 208. — [2] Ἐπιλύεται (sic). Quel en est le sujet? Peut-être Harpocration, qui est venu plus tard. En ce cas, Patérius était antérieur à Harpocration.

Phédon, ou tout au moins une explication sur des questions platoniciennes. Voilà donc deux personnages à ajouter au catalogue des Platoniciens, dressé par Fabricius, et si fort enrichi par Harlès, d'après Heumann (*Biblioth. Græc.* ed. Harles. lib. III, chap. IV).

Il a été question plusieurs fois d'Harpocration dans le premier commentaire; et dans celui-ci il est cité si souvent avec les expressions ἐξήγησις et ἐξηγητὴς, qu'il est à peu près impossible de se refuser à admettre que cet Harpocration ait été un commentateur du *Phédon*. Il est nommé deux fois au paragraphe ρλε' (135) ci-dessus mentionné, au paragraphe ρμε' (145), au paragraphe ρξα', et au paragraphe ρμζ' — ὁ μὲν οὖν Ἁρποκρατίων εἴξας καὶ ἐνταῦθα, expression qui semble bien indiquer que Harpocration avait commenté toutes les parties de notre dialogue. Il est évident qu'il ne s'agit pas ici du rhéteur Harpocration, mais bien de l'Harpocration dont parle Suidas (V. Ἁρποκρατίων), philosophe platonicien d'Argos, contemporain et ami de Lucius Vérus, et qui avait écrit un *traité sur Platon* en 24 livres (ὑπόμνημα εἰς Πλάτωνα ἐν βιβλίοις κδ'), et un ouvrage intitulé : *Locutions Platoniciennes* (λέξεις Πλάτωνος).

L'*Atticus* mentionné plus haut, page 147, est l'Atticus qui vivait sous Marc-Aurèle, au témoignage du Syncelle, et qui avait composé un ouvrage en faveur de Platon contre Aristote, dont Eusèbe nous a conservé plusieurs morceaux remarquables au liv. XV de la *Préparation évangélique*. Porphyre en parle dans la *Vie de Plotin*, chap. XIV, et il est cité bien des fois dans le commentaire sur le *Timée*, où Proclus, page 93, l'appelle *le maître d'Harpocration*, Ἀττικὸς ὁ τούτου διδάσκαλος, de sorte qu'il est hors de doute que ces deux Platoniciens appartiennent à l'époque des Antonins.

C'est Numénius qui dans ce commentaire ouvre la série des commentateurs néoplatoniciens. Nous savons par Porphyre, dans la *Vie de Plotin*, qu'il était le contemporain de Plotin et d'Amélius, et Eusèbe, *Préparation évangélique*, liv. XIV, nous a laissé des fragments de son ouvrage sur le *dissentiment des Académiciens et de Platon*, περὶ τῆς τῶν Ἀκαδημαϊκῶν πρὸς Πλάτωνα διαστάσεως. Olympiodore cite deux fois Numénius, au paragraphe 1 sur la φρουρὰ et au paragraphe où il rapporte les différentes opinions des philosophes sur l'immortalité de l'âme. On y voit que Numénius étendait l'immortalité ἄχρι τῆς ἐμψύχου ἕξεως. Mais ces deux endroits ne nous donnent pas le droit de conclure que Numénius eût fait un commentaire régulier sur le *Phédon*; et nos deux citations auront été probablement empruntées au grand ouvrage qu'il avait consacré à la défense de Platon contre ses successeurs de la seconde académie.

Au paragraphe 1, Olympiodore nous apprend que Porphyre distin-

guait deux sortes de création : « l'une qui est indivisible (et intellectuelle), « l'autre qui est ce monde matériel où règne la division. A la première « préside Bacchus, à l'autre Jupiter; et chacun d'eux a sous lui un certain « nombre de dieux, une pluralité dont il est l'unité. Bacchus a sous lui les « Titans, et Jupiter les dieux olympiens. » Οὕτω καὶ Πορφύριος προϋπενόησεν ἐν τῷ ὑπομνήματι· ὅτι οὔσης διττῆς δημιουργίας, ἢ ἀμερίστου ἢ μεμερισμένης, ταύτης μὲν προεστάναι φησὶ τὸν Διόνυσον, διὸ μερίζεσθαι· ἐκείνης δὲ τὸν Δία, καὶ πλῆθος ὑποτετάχθαι οἰκεῖον, τῷ μὲν, Ὀλυμπίων θεῶν, τῷ δὲ Τιτάνων· εἶναι δὲ ἑκατέρωθι καὶ μονάδα καὶ τριάδα δημιουργικήν. Nous avons vu aussi dans le paragraphe 174 que Porphyre n'admettait d'autre immortalité que celle de la partie raisonnable de notre être. Maintenant à quel ouvrage de Porphyre est-il fait ici allusion? ἐν τῷ ὑπομνήματι semble supposer un commentaire sur le *Phédon*. Mais il faut bien se garder, selon l'ancien précepte, de multiplier les êtres sans nécessité, et il serait fort possible que l'ὑπόμνημα en question fût le *traité sur l'âme*, que Porphyre avait composé contre Boëthe et que mentionnent Suidas (Voy. Πορφύριος) et Eusèbe (*Préparation évangélique*, lib. XIV, x et XXVIII).

Le premier commentaire nous avait révélé l'existence d'un commentaire d'Iamblique sur le *Phédon*. Il n'en est plus question ici; mais en revanche nous trouverons tout un passage intéressant du traité d'Iamblique περὶ τῶν ἀρετῶν, où il est question des vertus hiératiques, c'est-à-dire de celles qui prennent naissance dans la partie de l'âme qui se rapporte à la divinité, vertus qui sont différentes de toutes les autres, fondées seulement sur la nature de l'âme; leur caractère est d'être simples et absolues, probablement parce qu'elles sont parfaites et indépendantes de toutes circonstances passagères. Προστίθησιν ὁ Ἰάμβλιχος ἐν τοῖς περὶ τῶν ἀρετῶν, ὅτι εἰσὶ καὶ ἱερατικαὶ ἀρεταὶ κατὰ τὸ θεοειδὲς ὑφιστάμεναι τῆς ψυχῆς, ἀντιπαρελθοῦσαι πάσαις ταῖς εἰρημέναις οὐσιώδεσιν οὔσαις, ἑνιαῖαι δὲ ὑπάρχουσαι· καὶ ταύτας δὲ ὁ Ἰάμβλιχος ἐνδείκνυται. Le traité auquel appartient ce fragment est probablement le même traité dont Stobée[1] aura tiré les divers morceaux d'Iamblique sur la vertu.

Dans le passage que nous avons cité sur les diverses manières d'entendre l'immortalité de l'âme, Iamblique et Plutarque sont mentionnés comme les deux interprètes modernes qui admettent l'opinion des deux interprètes anciens, Xénocrate et Speusippe, à savoir que l'immortalité comprend jusqu'à la partie irraisonnable de notre être. Il est naturel de supposer qu'il s'agit de Plutarque le Chéronéen dans les *Questions Platoniciennes* ou dans le *traité sur la création de l'âme* d'après le *Timée*.

[1] Stob. I, 58; XVII, 9; XLVI, 62, édit. de Gaisford.

Mais je n'ai trouvé cette opinion ni dans l'un ni dans l'autre de ces écrits. Ensuite il est douteux qu'un Alexandrin eût mis Plutarque parmi les commentateurs récents (νεώτεροι) de Platon; et comme dans la phrase d'Olympiodore ce Plutarque est placé après Iamblique, je serais tenté de croire qu'il s'agit du Plutarque, fils de Nestor, le prédécesseur de Syrien à l'école d'Athènes, et l'un des maîtres de Proclus. Au rapport de Marinus (*Vie de Proclus*), ce Plutarque, après avoir lu avec Proclus le *Phédon* de Platon, l'avait engagé à rédiger des remarques qu'ils faisaient ensemble, en lui disant qu'on appellerait un jour ce commentaire, le commentaire de Proclus sur le *Phédon* : Ἔσεσθαι καὶ Πρόκλου ὑπομνήματα φερόμενα εἰς τὸν Φαίδωνα. Cette prédiction s'est accomplie; car il n'est plus guère question du maître, et dans le premier commentaire comme dans celui-ci, Olympiodore cite très-fréquemment le commentaire spécial de Proclus sur le *Phédon* dont il serait possible de restituer des parties considérables en recueillant les diverses citations et allusions éparses dans Olympiodore.

Proclus termine la série des commentateurs néoplatoniciens du *Phédon*, cités dans nos deux cent trois paragraphes. Il n'y est pas fait mention de Damascius, qui est cité dans le premier commentaire, ni d'Ammonius, dont Olympiodore ramenait à chaque pas le nom et les opinions avec toute la déférence et le respect d'un disciple.

En résumé, les documents nouveaux que nous fournissent les deux cent trois paragraphes dont nous rendons compte sont : 1° un fragment orphique de cinq vers; 2° l'indication d'une école de commentateurs attiques de Platon, parmi lesquels Speusippe et Xénocrate; 3° celle d'un commentateur platonicien d'ailleurs inconnu, nommé ici *Onétor;* 4° celle encore d'un autre commentateur platonicien également inconnu, et appelé ici *Patérius;* 5° un nouveau fragment d'un traité de Porphyre περὶ ψυχῆς; 6° un fragment d'Iamblique περὶ ἀρετῶν. Il pourrait y avoir sans doute des découvertes plus importantes; mais ce ne sont pas là non plus des révélations à dédaigner.

Maintenant si à ces renseignements historiques on ajoute l'explication détaillée du mythe de Bacchus, ainsi que la théorie des différents degrés de la connaissance et de la classification des vertus, nous aurons sur la morale et la psychologie des Alexandrins, sur le caractère de leur mythologie et sur la chaîne non interrompue de commentateurs intermédiaires, par laquelle ce commentaire du VIe siècle se rattache presque sans aucune solution de continuité à l'enseignement même de Platon dans l'académie, nous aurons, disons-nous, sur tout cela une assez grande quantité de documents nouveaux et intéressants pour nous dédommager des soins et du

temps que nous a coûté le déchiffrement et l'analyse des deux cent trois paragraphes auxquels est consacré cet article.

V. COUSIN.

MEMOIRS of John Napier of Merchiston, etc. — *Mémoires sur Jean Napier de Merchiston, contenant sa généalogie, sa vie, le tableau des temps où il a vécu, et une histoire de l'invention des logarithmes, par* Mark Napier, *esq.* Un volume in-4° de 534 pages avec plusieurs planches, dont l'une offre le portrait authentique de Jean Napier. Edinburg, 1834.

PREMIER ARTICLE.

Montaigne, dans son chapitre des noms propres, se demande à qui touche l'honneur de tant de victoires, à Guesquin, Glesquin ou Géaquin, puisque l'on écrit d'autant de manières le nom du fameux connétable. Si les conquêtes de l'intelligence et la gloire des armes peuvent admettre quelque analogie, et nous laissons à décider où serait le tort, on pourrait faire la même question au sujet de celui dont la simple invention arithmétique a comme centuplé la vie scientifique des Kepler, Halley, Bradley, Mayer, Lacaille, Piazzi, Delambre, a étendu celle de Laplace, celle de Newton même, et continue indéfiniment un pareil prodige pour ceux dont le zèle, si ce n'est le génie, s'applique après ces grands hommes à l'étude mathématique des phénomènes naturels. Car nous ne saurions pas dire aujourd'hui avec certitude si ce puissant instrument des logarithmes est dû à Neper, Napeir ou Napier [1]. Même au temps où il fut publié, en 1614, l'auteur en fut d'abord si peu connu hors de son pays, que Kepler qui, depuis, reçut et employa cette invention avec enthousiasme comme un miraculeux secours pour ses tables rudolphines, Kepler n'en eut connaissance qu'en 1617, et encore une connaissance imparfaite, ayant seulement aperçu le livre de Napier à Prague, sans pouvoir l'étudier; de sorte que,

[1] On trouve ces diverses variantes, même dans la biographie dont nous donnons ici l'extrait. Une lettre de l'inventeur des logarithmes à son père, rapportée p. 150, est signée *Neper*. Sa dédicace de l'explication de l'Apocalypse, adressée au roi d'Écosse Jacques VI, est signée *Napeir*, p. 172. Son testament, rapporté page 431, est signé *Naipper*. Enfin, son biographe actuel l'appelle partout *Napier*.

malheureusement pour lui, il l'apprécia mal, comme on le voit par une lettre qu'il écrivit vers cette époque, et dans laquelle l'auteur des logarithmes est désigné tout uniment par « scotus baro, cujus nomen mihi excidit, un baron écossais dont le nom m'est échappé [1]. » Mais un an plus tard, ayant vu accidentellement une exposition abrégée, peut-être plus claire, de cette découverte, « je compris, dit-il, de quoi il s'agissait; et à « peine eus-je essayé un exemple du procédé, qu'à ma grande joie je « reconnus qu'il dépassait de bien loin toutes les tentatives d'abréviations « que j'avais depuis longtemps essayées. » Il mit un de ses élèves à l'ouvrage à l'instant même; lui fit calculer des tables logarithmiques par la méthode de Napier, s'en servit avec bonheur pour compléter les calculs de ses tables rudolphines qui lui avaient coûté jusqu'alors une peine inimaginable; et, changeant même tout le plan de ces tables dès longtemps commencées, il leur donna courageusement la forme nouvelle qui les appropriait à l'usage des logarithmes. De quels hasards dépendent les progrès de l'intelligence humaine! Les tables rudolphines parurent en 1627, six ans seulement avant la mort de Kepler. Qui sait si, sans le secours imprévu des logarithmes, il aurait eu le temps de les achever? Et pourtant elles devaient devenir la base fondamentale de toutes nos connaissances ultérieures sur le système du monde; car, étant établies, pour chaque planète, sur les conditions du mouvement elliptique, et, pour les relations des orbites entre elles, sur la proportionnalité du carré des temps de révolutions aux cubes des

[1] Ce passage remarquable se trouve dans une lettre écrite par Kepler à son ami Schikkart, le 11 mars 1618; en voici le texte : « Extitit scotus baro, cujus « nomen mihi excidit, qui præclari quid præstitit, necessitate omni multiplica« tionum et divisionum in meras additiones et substractiones commutatâ; nec « sinibus utitur. Attamen opus est ipsi tangentium canone; et varietas, crebritas « difficultasque additionum, substractionumque alicubi laborem multiplicandi « et dividendi superat. » (Epist. ad J. Keplerum, Lipsiæ, 1718, in-fol. p. 672.) Le dernier membre de la phrase montre, comme nous l'avons dit, que *sur ce premier aperçu* Kepler avait mal jugé la méthode népérienne. L'objection *attamen opus est ipsi tangentium canone* nous semble avoir besoin de quelque explication : c'est qu'en effet, dans la publication originale de sa découverte, en 1614, publication dont nous avons sous les yeux un exemplaire appartenant à la bibliothèque de M. Walkenaer, Napier ne donne pas de table spéciale pour les logarithmes des nombres naturels, mais seulement pour les sinus, cosinus et tangentes des arcs. Aussi, lorsqu'il faut trouver le logarithme d'un nombre donné, il suppose qu'on le considère comme un sinus naturel s'il est compris entre 0 et 1, et comme une tangente naturelle s'il sort de ces limites; dans le premier cas, le logarithme cherché se trouve immédiatement parmi ceux des sinus que donne la table de Neper; dans le second cas, on doit chercher d'abord, dans une table de tangentes naturelles, l'arc qui correspond au nombre donné, et avec cet arc la table de Neper donne le logarithme.

demi-grands axes, leur accord constant avec le ciel offre perpétuellement le résumé ainsi que la preuve des grandes lois astronomiques justement appelées lois de Kepler, desquelles Newton a mécaniquement déduit celle de la force centrale proportionnelle aux masses et réciproque au carré de la distance, qui n'en est qu'une pure concentration. Mais si les conditions générales des mouvements planétaires n'avaient pas été connues et prouvées natérieurement, Newton n'aurait pas pu remonter à la loi de la force; de sorte que, sans l'invention des logarithmes, qui, en quelque façon, fit vivre assez Kepler pour qu'il achevât sa tâche, la gravitation universelle serait peut-être encore à découvrir. Cette révolution si heureuse dans les tables et les calculs de Kepler a été décrite et célébrée par lui-même dans une lettre à Napier, datée du 28 juillet 1619, qu'il plaça en tête de ses éphémérides pour l'année 1620. Cette pièce importante pour l'histoire littéraire était devenue si rare, que ni Montucla ni Delambre ne l'ont connue. Mais heureusement la bibliothèque bodléienne d'Oxford en possède un exemplaire dont l'auteur du présent recueil a obtenu une copie exacte qu'il y a insérée textuellement; c'est de là que nous avons tiré les détails rapportés plus haut. Napier ne reçut pas cette lettre qui l'aurait comblé de joie. Il était mort depuis deux ans, le 4 avril 1617, et Kepler l'ignorait encore. Tant les communications scientifiques étaient difficiles et lentes dans ces temps de guerres et d'orages causés par le choc des intérêts politiques et par le changement de la religion!

Si tel était alors l'état de l'Europe continentale, celui de l'Écosse était pire encore. Ses habitants des hautes terres, partagés en tribus à demi barbares, vivaient dans une succession de guerres et de brigandage perpétuée par les interminables querelles de leurs sauvages chefs. L'autorité royale, impuissante à mettre la paix dans ces conflits héréditaires, n'était aux yeux d'ambitieux vassaux qu'un instrument de domination et de fortune dont chaçun d'eux cherchait à s'emparer en s'en faisant craindre. Ajoutons les nouvelles idées de la réforme religieuse commençant à se répandre, accueillies des uns par sincère conviction, d'un grand nombre par intérêt ou par fanatisme, tandis que des sentiments et des intérêts contraires conspiraient avec une égale violence pour en repousser l'introduction. Dans un tel temps et dans un tel pays, on conçoit aisément qu'après plus de deux siècles il ne reste pas de traces des premières années d'un enfant, quel qu'ait pu être depuis son mérite comme homme dans des abstractions alors ignorées. Aussi, malgré les plus actives recherches, le biographe écossais n'a pu découvrir que quelques indications vagues, sans aucune importance, sur l'éducation du jeune Napier. Et pour remplir ce vide, il se jette dans une suite de divagations interminables, racontant par exemple la biographie

plus ou moins douteuse des six ou sept Napier de Merchiston qui ont précédé l'auteur des logarithmes en ligne directe; leurs fortunes, leurs alliances, les transactions politiques, commerciales, militaires ou civiles auxquelles ils ont pris part; et comme, ainsi qu'il est d'habitude en Écosse, ceux-ci se sont trouvés plus ou moins parents de personnages qui ont joué alors un rôle, entre autres de ce fameux Bothwell qui épousa si violemment Marie Stuart, l'auteur donne tout au long l'histoire de Marie, de Bothwell, de Darnley, à quoi par contre-coup se mêlent des digressions où figurent Louis XI, Charles-le-Téméraire, et même certains personnages d'une association plus bizarre en pareille matière, tels que le page Quentin Durward et l'abbé de la Déraison; puis comme le jeune Napier paraît avoir passé quelques années à l'université de Saint-Andrews, on nous donne l'histoire de cette université, ou pour mieux dire celle des principaux personnages du temps, qui y furent élevés. De tout cela nous pouvons seulement recueillir que l'inventeur des logarithmes sortit d'une famille ancienne, riche, considérée, qui avait pris une part inévitable, mais réservée et prudente, aux affaires politiques du temps. Né au château de Merchiston en 1550, Napier entra à Saint-Andrews en 1563, et en sortit quelques années après pour aller voyager sur le continent, probablement afin d'y compléter son éducation, comme c'était alors l'usage assez général parmi les Écossais d'un rang distingué. Revenu à Merchiston en 1571, il s'y maria l'année suivante, et, s'ensevelissant dans cette retraite, il partagea dès lors son temps entre deux occupations principales, l'administration des domaines de sa famille, que lui avait confiée son père, et les études tant théologiques que mathématiques pour lesquelles il semble avoir eu un égal penchant. Mais, quel que pût être son amour du repos, il fut trop souvent forcé de sortir de son asile, soit pour échapper aux attaques des gens de guerre, soit pour prendre lui-même le rôle que lui dictaient sa position et ses opinions religieuses dans les transactions politiques du temps. Là nous pouvons suivre ses traces à l'aide des documents nombreux et indubitables qu'a rassemblés son biographe; et l'étude du système d'idées, de la tournure d'esprit, qu'il porta sur le théâtre des affaires mondaines ne sera pas inutile pour compléter le point de vue philosophique sous lequel nous devons l'envisager.

C'était le temps où la crise de la réforme agitait l'Écosse le plus violemment. Jacques VI, qui fut depuis Jacques I[er] d'Angleterre, régnait alors sur ce pays déchiré. Prince habituellement faible, et parfois pouvant déployer une certaine fermeté; ne manquant pas d'instruction ou plutôt d'érudition, surtout religieuse, et se rendant presque toujours ridicule par la maladresse de l'amour-propre qu'il mettait à en faire parade; tourmenté par les

continuelles révoltes de ses vassaux indociles, par les exigences tous les jours plus audacieuses du parti réformé, dont le puritanisme se méfiait de son indulgence, même de son penchant, pour les catholiques; inquiété en outre par l'ambitieuse Élisabeth qui lui tendait continuellement mille piéges, impatiente qu'elle était de voir en lui son successeur direct et inévitable, sorti du sang que sa jalousie de femme autant que sa politique de reine avait fait couler. Dans cette situation pleine de périls et de misères, le pauvre roi d'Écosse louvoyait sans cesse comme un navire battu d'un gros temps, espérant toujours quelque éclaircie favorable. Parmi ces luttes du puritanisme et de la royauté, le baron de Merchiston reparaît sur la scène. Il faisait partie de ces synodes presbytériens qui poursuivirent le roi, avec une audace infatigable, de leurs fanatiques exigences contre les catholiques, qu'il ne persécutait pas assez, selon eux. Napier était du synode de Fife, le plus violent de tous; il fut un des députés que ce synode, et ensuite l'assemblée générale d'Édimbourg, choisirent pour aller porter à Jacques une délibération solennelle par laquelle on lui déclarait que « ses fidèles sujets étaient irrévocablement décidés à risquer jusqu'à « leurs vies pour ne plus être souillés par l'idolâtrie et la société des san- « glants papistes; que les comtes de Hunlly, d'Angus, etc. (ici une liste « de proscrits où se trouvait le nom du beau-père de Napier même), par « leur idolâtrie, hérésie, blasphème, apostasie et inimitié contre Jésus- « Christ et son église en ce royaume d'Écosse, se sont retranchés eux- « mêmes de la société chrétienne, et ont ainsi mérité complétement d'être « déclarés excommuniés, séparés de l'église du Christ, et livrés aux mains « de Satan dont ils sont les esclaves, afin qu'ils apprennent, s'il plaît à Dieu, à « ne pas blasphémer le Christ et son Évangile, etc. etc. » (p. 161). Telles étaient les saintes prétentions des pieux presbytériens. Notez que l'excommunication entraînait la confiscation des biens des impies, biens qui auraient dû bonnement revenir au roi pour les distribuer aux « saints de Dieu, » comme ces honnêtes gens se qualifiaient alors. Le pauvre roi fit en vain les plus grands efforts et les plus sages pour étoufferces odieuses proclamations et les empêcher d'arriver jusqu'à lui. Il fut contraint d'admettre les commissaires du synode général en sa présence. Il est curieux de voir quelle est encore aujourd'hui, dans notre siècle, l'effet traditionnel de la vieille exaltation puritaine sur l'esprit du biographe écossais. Il s'extasie sur la grandeur du rôle donné à Napier dans ces transactions fanatiques : « Notre philosophe, dit-il (p. 162), doit avoir été particulière- « ment remarquable dans cette assemblée (celle d'Édimbourg) qui confirma « l'excommunication de son propre beau-père. » (C'était le père de sa seconde femme, car il avait perdu la première en 1579.) Puis, poursuivant

sans hésiter les conséquences de cet acte : « Si la famille de Napier, ajoute« t-il, assista au service divin le jour où la publication en fut faite, ses pro« pres enfants durent entendre exclure leur grand-père des bénédictions de « l'église et de tous les biens attachés à la société humaine. » Plus loin il s'extasie sur l'effet dominant qu'a dù faire au pauvre Jacques l'aspect du « *majestueux* Napier, avec sa présence sereine, son œil pensif, et sa « grande barbe que le roi n'avait pas encore eu l'occasion de voir. » Ne voilà-t-il pas un mérite bien essentiel à donner à l'inventeur des logarithmes, et surtout bien lié à sa découverte? Mais alors, pourra-t-on dire, pourquoi citez-vous ces détails et les faites-vous remarquer? Je le fais parce que, dans l'intention évidente du biographe, ils ont un but, un but selon moi contraire à l'esprit des sciences et de la saine philosophie. Ce but est de présenter l'inventeur des logarithmes comme une lumière de l'église protestante presbytérienne, comme le plus grand théologien de son temps, comme principalement théologien; et cela, pour soutenir la croyance religieuse par la découverte scientifique; pour prétendre sous cet abri nous imposer des exigences de crédulité que le bon sens repousse, et qui, Dieu merci, ne sont plus de notre temps.

Sans doute Napier fut théologien, théologien savant, et sans doute aussi sa croyance religieuse fut complétement sincère. Voilà ce qui est dû à son caractère moral. L'importance de l'invention arithmétique qu'on lui doit est aussi très-grande; nous l'avons déjà montré par ses conséquences incontestables, et nous aurons bientôt encore l'occasion de le spécifier plus précisément lorsque nous caractériserons cette découverte. Mais s'ensuit-il de là que l'arithmétique doive faire accepter la théologie; et qu'il faille par exemple, avec le biographe écossais, considérer le commentaire de Napier sur l'Apocalypse comme admirable [1]? car lui aussi, avant Newton, a fait un pareil commentaire, où il entreprend de même d'établir par raisons que le pape est l'antechrist et Rome chrétienne la prostituée de Babylone; ce qui au reste n'était pas neuf à cette époque, puisque c'était là également la thèse favorite de ce fougueux prédicateur presbytérien Knox,

[1] Je n'ai pu trouver à Paris l'édition originale de cet ouvrage, mais seulement la traduction française, publiée à La Rochelle en 1602, sous ce titre : « Ouver« ture de tous les secrets de l'*Apocalypse de saint Jean*, par deux traités; l'un « recherchant et prouvant la vraie interprétation d'icelle; l'autre appliquant au « texte cette interprétation paraphrastiquement et historiquement. — Par JEAN « NAPEIR (c'est-à-dire) NON PAREIL, sieur de Merchiston, *revue par lui-« mesme*, et mise en français par Georges Thomson Escossois. » La révision de cette traduction par Napier lui donne presque l'authenticité d'une édition originale; et en effet, dans les comparaisons que j'ai pu en faire avec les passages originaux que le biographe écossais rapporte, elle m'a paru très-fidèle.

qui appelait cette charmante Marie Stuart une Jézabel; et le roi Jacques VI lui-même n'avait-il pas exercé pareillement son érudition théologique à prouver ce point? C'était donc alors une idée courante. Mais le propre de Napier dans cette controverse ardue, c'est d'y avoir introduit une forme d'argumentation tout à fait mathématique, une marche de discussion logiquement liée, mettant d'abord en avant un tableau des postulata sur lesquels il va s'appuyer pour interpréter les images divines, postulata qu'il prend soin d'établir eux-mêmes aussi bien que possible sur une foule de savantes autorités. Je n'aurai pas la témérité de contester des données semblables, ni même d'examiner trop pointilleusement si le nombre déjà bien considérable des éléments admis comme bases, augmenté dans le cours de la discussion d'un assez bon nombre d'autres hypothèses, n'affaiblit pas beaucoup, mondainement parlant, la probabilité mathématique des déductions finales. J'admets donc, si l'on veut, tout cela, me confessant inhabile à le disputer; et je me verrai ainsi forcément conduit à la nécessité logique d'admettre, avec l'inventeur des logarithmes, que le pape est certainement l'antechrist; qu'il est aussi Gog, comme l'empereur des Turcs est Magog, et ses soldats les sauterelles de l'Apocalypse; en outre qu'il y a eu vingt-deux papes nécromanciens horribles qui s'obligèrent à être esclaves du diable à toujours pour se faire papes, comme cela est également établi dans le livre de Napier aux endroits que je cite ici en note[1]. Mais, parmi ces conclusions, il y en a une qui doit être également indubitable, et qui, par sa connexion logique avec les autres, leur communique évidemment son caractère de nécessité. C'est que, suivant la quatorzième proposition népérienne, « *le jour du jugement* doit arriver entre les années de Jésus-Christ 1688 et 1700; d'où, selon la « proposition dixième, résulte *la fin du monde* en 1786, et plutôt « avant qu'après. » Voilà une conséquence dont je ne puis, il est vrai, contester la rigueur, comme découlant logiquement des prémisses; mais j'avoue qu'elle me semble difficile à accepter; et c'est peut-être parce qu'elle produit le même effet sur d'autres âmes simples, que le commentaire de Napier sur l'Apocalypse n'est pas aujourd'hui lu aussi fréquemment qu'on pourrait le désirer, ainsi que s'en plaint son biographe. Newton aussi, comme on sait, a commenté l'Apocalypse; mais il n'avait pas entrepris

[1] Voici les énoncés des propositions de la traduction française : Prop. XXV. La bête à deux cornes est l'antechrist seul et son règne (p. 29). — Prop. XXVI. Le pape seul est cet antechrist prédit par les prophéties en particulier (*ibid.*). — Prop. XXXII. Gog est le pape, et Magog les Turcs et mahométans (p. 43). Vingt-deux papes nécromanciens et esclaves du diable, etc. — Prop. XXXVI (p. 32 ou 121) : Que les sauterelles sont les Turcs, cela est manifeste par les preuves rapportées p. 118.

une tâche si large que son prédécesseur écossais. « La folie des précédents « interprètes, dit-il, (*folie*, le mot est dur) a été de vouloir prédire les « temps, et les choses par leurs prophéties, comme si Dieu avait eu le « dessein de les faire prophètes. » Aussi Newton se borne à expliquer le passé; et le plus grand nombre des personnes qui ont lu son ouvrage paraissent avoir trouvé que cela seul n'était pas encore bien facile. En rendant compte de ce commentaire de Newton dans la Biographie universelle, j'avais témoigné quelque doute sur la conclusion où Newton arrive, que la onzième corne de Daniel désignât l'église de Rome. Le docteur Brewster, dans un travail du même genre, j'entends du même genre que le mien, imprimé à Londres en 1832, m'a tancé fortement sur ma facilité à douter; et il a affirmé que cette interprétation de la onzième corne ainsi que les autres du même genre auxquelles Newton arrive, « peuvent être « développées jusqu'à la plénitude d'une démonstration. » Je me suis donc vu réduit à demander humblement au docteur Brewster, dans ce journal même, de vouloir bien excuser, sur ce point, l'impossibilité où nous sommes en France d'admettre des conclusions aussi anti-catholiques. Le biographe écossais de Napier reproduit avec quelque regret l'expression de la répugnance que j'ai témoignée [1]. D'autant que, selon lui, le commentaire de Napier contient, dans des endroits qu'il cite, plus de neuf pages in-4° de preuves *condensées* de cette même proposition. Toutefois il veut bien ne pas se scandaliser de mon aveuglement. « Lorsque M. Biot, dit-il, annonce ne « pas pouvoir croire que la onzième corne de Daniel soit l'église de Rome, « on n'en est pas surpris par le temps qui court. Mais il en était autrement « du temps de Napier; et à cela nous pouvons ajouter que, lorsque des « protestants comme Calvin et Scaliger confessent ouvertement qu'ils con« sidèrent toute la Révélation de saint Jean comme un inexplicable mystère « dont l'écrivain même est problématique, c'est un grand honneur pour « l'Écosse que, du sein d'une contrée aussi sauvage, il ait pu sortir un pa« reil commentaire, digne du premier érudit de l'époque, et capable, comme « nous le montrerons tout à l'heure, d'instruire même notre siècle plus « éclairé. » S'il est permis d'apprécier cette conclusion du biographe par les seules lumières humaines, j'avouerai que je ne vois pas comment elle découle des autorités qu'il vient de citer, lesquelles m'auraient semblé plutôt établir la conséquence contraire. Mais peut-être le caractère d'inspiration du texte doit s'étendre aussi au panégyriste, auquel cas je n'ai rien à répliquer.

Le commentaire sur l'Apocalypse fut, de la part de Napier, une œuvre

[1] Pag. 201.

édifiante, longtemps méditée, qu'il avait entreprise dans le dessein de convertir les papistes, comme il le raconte lui-même dans sa préface. Mais les circonstances qu'il choisit pour le publier ajoutèrent à son premier projet le caractère d'une intention moins charitable; car cela eut lieu précisément deux jours après que les exigences des presbytériens eurent arraché du roi Jacques la confirmation définitive de l'acte d'excommunication dans lequel le beau-père même de Napier se trouvait enveloppé; et, dans la dédicace que Napier fit à Jacques de ce commentaire, on peut voir avec quelle violence fanatique il lui parle. « Partant, sire, que ce soit « l'étude continuelle de votre majesté (comme y étant appelée de Dieu), « de réformer les dérèglements universels de son royaume, commençant « premièrement (à l'exemple du prophète royal David) par réformer « sa maison et sa cour, et les purger de tout soupçon de papistes, athées « et neutres, desquels ce livre de la Révélation prédit que le nombre doit « être très-grand et se multiplier en ces derniers temps..... Ainsi je supplie « votre majesté, qu'en pesant et considérant bien les menées traîtresses de « ce temps, attentées et contre la vérité de Dieu, et contre l'autorité de « votre majesté, et contre le bien public de son royaume, elle s'achemine « et s'avance aux degrés de cette réformation, commençant d'abord par « sa propre personne, et de là, s'avançant à la réformation de sa maison « et puis à celle de sa cour..... etc. » Napier, dans sa préface, explique lui-même les motifs de cette publication : « Ce n'était pas mon dessein, dit-« il [1], de mettre cet ouvrage en lumière subitement, et encore moins de « l'écrire dans notre langue vulgaire; jusqu'à ce que dernièrement, voyant « l'insolence des papistes s'élever environ l'an 1588, et s'avancer et croistre « dans cette isle, esmeu de compassion et pitié envers ceux qui ajoutaient « plus de foi aux jésuites et prêtres de séminaires qu'aux écritures de « Dieu, et se fier plutôt au pape et au roi d'Espagne (c'était le temps « de l'Armada) qu'au roi des rois, pour prévenir le mal qui pouvait s'en-« suivre, je laissai le latin que j'avais commencé, afin d'avancer en langage « vulgaire le présent livre, à peine encore mûr, pour instruire les simples « de cette isle, pour abattre et frustrer les orgueilleuses et folles attentes « des méchants, me résolvant, si Dieu m'aide, de publier l'édition latine « dans peu de temps au profit de toute l'Église. » Les écrivains écossais qui remettent aujourd'hui ces belles choses en lumière, comme le docteur Brewster et le nouveau biographe, paraissent émus envers nous de la même compassion que portait Napier aux papistes de son temps. Il est

[1] Trad. française, préface.

regrettable qu'ils n'aient pas à leur disposition des circonstances temporelles aussi efficaces pour appuyer leurs doctrines.

C'était alors le bon temps des sorciers et des sorcières; on y croyait et on les brûlait. Napier, d'après l'aveu de son biographe, passait assez généralement pour avoir aussi des conversations familières avec *le vieux Nick;* et même il aimait assez à laisser croire que cette opinion n'était pas sans fondement. Mais il était si estimé qu'on ne l'inquiéta jamais sous ce rapport. Il paraît s'être réellement occupé de mécanique et même de physique; car lorsque les Anglais eurent à redouter une nouvelle attaque des flottes papistes en 1596, Napier envoya à l'ambassadeur écossais qui résidait à Londres une liste d'inventions à la manière d'Archimède pour les anéantir. Ces secrets sont des miroirs ardents, des pièces d'artillerie de construction nouvelle, et un moyen de naviguer sous l'eau; mais tout cela est seulement énoncé, non pas décrit. Par malheur il ne fit pas toujours un usage aussi désintéressé de sa science, comme le montre le contrat suivant qu'il passa avec un des plus mauvais personnages de cette époque, appelé Robert-Logan de Restalrig, contrat écrit tout entier de sa main et dont le biographe a soin de rapporter un *fac simile.* Ce Logan de Restalrig s'était jeté avec une audace féroce dans le parti désespéré de Francis Stuart, comte de Bothwell, en 1594, et à ce titre de guerre ouverte, il allait pillant et exploitant les grands chemins des environs d'Edimbourg. La légitimité de ces procédés n'ayant malheureusement pas été reconnue, il avait été appelé en jugement et mis hors de la loi par coutumace. Mais il ne s'en inquiétait guère, ayant sur les côtes les plus sauvages de la mer d'Allemagne, une retraite inaccessible dans le château de Fals-Castel, célébré depuis sous le nom de Wolfscrag, par Walter Scott, dans la *Fiancée de Lammermoor.* Là, Restalrig, ne sachant que faire, se remit en mémoire une vieille tradition suivant laquelle des trésors auraient été autrefois enfouis dans son château; et connaissant Napier pour un homme savant, quelque peu nécromancien, il lui proposa de se charger de cette recherche, ce que l'autre accepta comme on va le voir, en tout bien et tout honneur, aux titres et clauses exprimés dans le contrat suivant que nous traduisons du texte écossais, aussi littéralement qu'il nous est possible :

« A Édimbourg, le jour de juillet, l'an du Seigneur 1594, il est ap« pointé, convenu et agréé entre les personnes soussignées; c'est à dire, « Robert Logan de Restalrig, d'une part; et Jean Napier, tenant le fief de « Merchiston, d'autre part; dans la forme, manière et effets suivants, sa« voir : Pour autant qu'il existe divers anciens rapports, motifs et appa-

« rences qu'il y aurait dans la demeure dudit Robert, au lieu dit Fals-« Castel, une somme d'argent monnayé et trésor, déposés et cachés « secrètement, le tout quoi n'a pu être découvert par personne, le susdit « Jean fera tout son possible et exacte diligence pour le chercher et re-« tirer; et, avec toute l'industrie et science qu'il peut mettre en œuvre, il « devra tenter, essayer et extraire la somme dont il s'agit; et, *par la grâce « de Dieu,* ou bien il trouvera ladite somme, ou il s'assurera qu'il n'a pas « été caché là de pareil dépôt, le tout autant que son travail, sa diligence « et sa science pourront le faire. Pour quoi ledit Robert donnera, et, selon « la teneur du présent écrit, donne et accorde audit Jean le tiers exact « de quelque argent ou trésor caché que ledit Jean trouvera, ou qui sera « trouvé par son moyen et industrie, dans ladite place de Fals-Castel ou « ses alentours. Et cela pour être partagé par juste poids et balance entre « eux, sans aucune fraude, opposition, débat et contention quelconque; « de telle manière que ledit Robert devra avoir justement les deux parts, « et ledit Jean, justement la tierce part du tout, sur leur foi, parole et « conscience. Et, pour le sûr retour et sauve conduite dudit Jean, depuis « le susdit lieu de Fals-Castel jusqu'à Édimbourg, sans être dépouillé de sa « tierce part, comme sans recevoir aucun dommage, dans sa personne ou « les effets à lui appartenant, ledit Robert devra faire convoyer sûrement « ledit Jean, et l'accompagner sain et sauf dans la manière susdite, jus-« qu'à Édimbourg. Auquel lieu ledit Jean se trouvant revenu sans en-« combre, il devra, en présence dudit Robert, effacer et détruire le pré-« sent contrat, pour pleine décharge des deux parties ayant *honnêtement* « satisfait et accompli leur engagement l'une envers l'autre. Et il est arrêté « qu'aucune autre décharge que la destruction du présent contrat ne sera « d'aucune valeur, force ou effet. Et dans le cas où ledit Jean ne trouverait pas « de trésor caché, après tous ses efforts et diligence, il s'en rapporterait pour « le dédommagement de ses peines et travail à la discrétion dudit Robert. En « témoignage du présent et pour marque de toute honnêteté, foi et fidélité à « l'observer dans toutes ses conditions, relativement à chacune des deux par-« ties, ils ont l'un et l'autre souscrit le présent de leurs propres mains, à Édim-« bourg, les jour et an que dessus. *Signé* Robert LOGAN DE RESTALRIG.

« Jean NEPER, sieur de Merchiston. »

Comment le grand théologien de l'Écosse, le *merveilleux Napier,* ainsi que l'appelle son biographe, a-t-il pu en conscience contracter un pareil engagement, et un engagement presque de nécromancie encore, avec un bandit et un assassin déclaré, lui qui témoignait une horreur si forte et une indignation si scrupuleuse, contre les dissolutions temporelles des pa-

pistes, et contre ces vingt-huit papes qui ont été nécromanciens avérés? Le biographe ne se dissimule pas la difficulté de cette question, et il s'en tire en rejetant l'acte dont il s'agit sur la rudesse sauvage du temps, et *sur la simplicité d'esprit de notre philosophe* (pag. 223). On pourrait, selon nous, en trouver une explication plus vraie et plus sérieuse dans la doctrine admise alors en Écosse, parmi les casuistes de la ligue puritaine, et renouvelée aujourd'hui par une autre secte qui paraît faire de grands progrès en Angleterre : c'est que tous les moyens sont bons aux saints, comme ils s'appellent, ou, en d'autres termes, que les saints ne pèchent pas. Le biographe écossais passe lestement sur les conséquences morales de l'acte, et il en prend seulement occasion de faire admirer « l'indomp« table courage de l'homme qui ne craignait pas de s'engager seul avec un « brigan dans sa caverne. » Après quoi il ajoute : « Prononcer que cette « transaction était mercenaire, ce serait appliquer les appréciations falla« cieuses des notions modernes aux manières obscurément appréciables de « l'antiquité. » Les papistes ne sont donc pas les seuls qui aient des opinions accommodantes !

Ici se termine ce que nous avions à dire sur le Napier politique, moral et théologien. Nous avons expliqué plus haut les considérations qui nous ont engagé à l'étudier d'abord sous ce point de vue, d'après les données nombreuses fournies par l'auteur de la nouvelle biographie. Il nous reste à le considérer comme mathématicien, et, Dieu merci, notre tâche sera désormais bien plus facile; car pour le faire revivre sous cet aspect, le seul à notre avis qui mérite les regards de la postérité, nous n'aurons qu'à l'extraire pour ainsi dire de ses propres ouvrages, complétés par plusieurs documents nouveaux et curieux que son nouvel historien vient d'y ajouter. En cela on peut dire avec équité que cette biographie aura été fort utile.

J. B. BIOT.

WAS HAT MOHAMMED aus dem Judenthume aufgenommen? Eine von der Kœniglichen Preussischen Rheinuniversitæt gekroente Preisschrift. Von Abraham Geiger, *Herzogl. Nassauischem Rabbiner zu Wiesbaden. — Quels emprunts Mahomet a-t-il faits au Judaïsme? Mémoire couronné par l'Université royale prussienne du Rhin, par M.* Abraham Geiger, *Rabbin à Wiesbade, dans le duché de Nassau.* Bonn, 1833, *VI* et 215 pag. in-8°.

La faculté de philosophie de l'université prussienne de Bonn avait

mis au concours la question suivante : *Inquiratur in fontes Alcorani seu legis Mohammedicæ eos qui ex Judaismo derivandi sunt.* Lorsque M. Geiger composa le mémoire latin auquel l'université de Bonn a décerné le prix, les seuls moyens qu'il possédait pour traiter ce sujet, étaient, d'un côté, le texte de l'Alcoran de l'édition de Hinckelmann et la traduction allemande de M. Wahl, et de l'autre, une connaissance intime du judaïsme et des écrits qui appartiennent à cette religion. Le seul secours étranger au texte de la loi musulmane dont il pût faire usage, était une copie faite par M. le professeur Freytag, et que ce savant avait eu la bonté de lui prêter, de quelques portions du commentaire de Beïdhawi, sur les deuxième et troisième surates de l'Alcoran. Pour la nouvelle rédaction allemande de son mémoire, rédaction dont nous allons rendre compte, ses ressources ont été moins bornées; il a eu à sa disposition les Prodromes de Maracci et ses remarques philologiques et critiques sur l'Alcoran, le commentaire de Beïdhawi sur la dixième surate, publié par feu M. Henzi, dans ses *Fragmenta arabica,* et deux volumes d'un autre commentaire manuscrit dont l'auteur est nommé *Alférar* الفرار : ces volumes manuscrits, achetés au Caire en 1807 par le docteur Seetzen, appartiennent à la bibliothèque du duc de Saxe-Gotha. A cela se joignaient divers ouvrages imprimés, tels que les *Annales d'Abou'lféda,* les *savants écrits de l'illustre Pococke,* la *Bibliothèque orientale de d'Herbelot, etc.* Les principales sources juives auxquelles notre auteur a puisé, sont, outre les livres de la Bible, le Talmud et les Midraschim. Une sage critique a présidé au choix des autorités sur lesquelles M. Geiger a cru devoir appuyer ses assertions.

Après une courte introduction, M. Geiger procède à la solution de la question proposée, en partageant son travail en deux divisions. Dans la première il examine, 1° *si Mahomet a voulu emprunter quelque chose au judaïsme; 2° s'il a pu, et comment il a pu le faire; 3° s'il a eu intérêt, et quel intérêt il a eu à le faire.* Toutes ces questions étant répondues affirmativement, l'auteur recherche, dans la deuxième division, 1° *si Mahomet a effectivement emprunté quelque chose au judaïsme; 2° quels sont les emprunts qu'il lui a faits.* Ici encore la première question ne pouvait manquer d'être résolue par l'affirmative; la seconde, qui était proprement l'objet des recherches proposées par l'université, et qui, bien que placée la dernière, domine véritablement tout le sujet, et rend presque superflues, du moins pour les personnes auxquelles cette matière n'est pas tout à fait étrangère, toutes les discussions précédentes que je pourrais appeler préjudicielles, exige une critique toute spéciale; elle est divisée par l'auteur en deux chapitres, chacun desquels renferme encore plusieurs subdivisions. Il s'agit d'abord

sous la rubrique du premier chapitre, savoir : *Quelles sont les pensées* (*Gedanken*) *appartenant au judaïsme, qui ont passé de là dans l'Alcoran?* de reconnaître, 1° *quelles idées* (*Begriffe*) Mahomet a empruntées au judaïsme, 2° quels sont les *aspects* ou *points de vue* (*Ansichten*) qui, du judaïsme, ont passé dans le système de Mahomet, par rapport, A, au *dogme;* B, à la *morale;* C, à l'*état social.* Le second chapitre est consacré à l'exposition des faits historiques dont l'auteur de l'Alcoran a emprunté le récit aux livres ou aux traditions des juifs. Les divisions et subdivisions de ce chapitre sont purement chronologiques, et nous nous dispensons de les indiquer.

Si Mahomet a beaucoup emprunté aux doctrines, aux lois et aux traditions du judaïsme, il a aussi quelquefois combattu le système religieux auquel il avait de si grandes obligations. C'est l'objet d'un dernier chapitre, intitulé *Anhang,* c'est-à-dire *Appendice.*

Comme nous désirons donner à cet article le moins d'étendue possible, nous bornerons le compte que nous allons rendre de cet ouvrage à la seconde des questions comprises par l'auteur dans sa deuxième division, *Quels sont les emprunts que Mahomet a faits au judaïsme?* Nous nous attacherons surtout, et presque uniquement, aux idées complexes ou incomplexes qui ont passé du judaïsme dans le système mahométan : ce qui concerne les faits historiques étant bien plus facile à saisir, nous nous bornerons à cet égard à un petit nombre d'observations critiques.

Cependant, avant d'entrer dans ce sujet, nous croyons convenable de mettre sous les yeux de nos lecteurs l'opinion de M. Geiger, relativement à l'idée qu'on doit se faire de Mahomet. Bien loin de considérer le prétendu prophète des Arabes comme un imposteur adroit, préméditant toutes ses démarches, et calculant de sang-froid tout ce qui pouvait favoriser et assurer le succès de ses projets ambitieux, M. Geiger ne voit en lui qu'un enthousiaste de bonne foi, bien profondément convaincu de la divinité de sa mission, pénétré de l'absolue nécessité de réunir tous les systèmes religieux en un seul, pour le bonheur et le salut des hommes; qui, dominé par cette unique idée, ne voyant qu'elle, ne vivant et ne respirant que pour elle, prenait pour des inspirations du ciel toutes les suggestions d'une imagination exaltée, et s'y livrait sans réflexion par un entraînement irrésistible. Notre auteur ne méconnaît point cependant que l'ambition et la passion du pouvoir n'aient été quelquefois les ressorts des actions de Mahomet, mais il n'y a pas là, selon lui, un motif suffisant pour l'accuser d'avoir joué le rôle d'un imposteur. J'avoue qu'il m'est impossible d'adhérer à ce jugement. J'ai dit ailleurs[1] l'idée que je me fais

[1] *Biographie univ.* art. MAHOMET.

de Mahomet et des diverses époques de sa carrière religieuse et politique. Je ne vois aucun motif de changer ou de modifier ce jugement; je me contenterai de faire remarquer que je ne trouve nulle part dans l'Alcoran les traces d'un véritable enthousiasme, pas même là où le style s'élève à une haute poésie. La conduite de Mahomet ne me présente pas davantage les caractères de cette espèce de monomanie, qui pourrait s'allier avec un cœur droit, et ne serait qu'une maladie de l'esprit.

Que Mahomet, dans ses prétendues révélations, ait emprunté diverses choses au judaïsme, c'est un reproche que lui faisaient ses détracteurs, comme il nous l'atteste lui-même dans l'Alcoran; et, quoiqu'il n'en convienne pas aussi formellement que semble le dire M. Geiger, et que, lorsqu'il raconte les histoires des patriarches et des prophètes, il affecte de présenter la connaissance qu'il en a comme un don surnaturel et une révélation divine, cependant il en appelle souvent à l'autorité de *la loi*, c'est-à-dire du Pentateuque, pour prouver la vérité de sa mission et des doctrines qu'il enseigne. Il se donne donc ouvertement pour un homme à qui la loi de Moyse est bien connue. D'ailleurs ses relations, tant publiques que particulières, avec des juifs, sont un fait trop bien établi par le consentement unanime de ses biographes et des commentateurs de l'Alcoran, pour qu'on puisse le révoquer en doute. Les emprunts faits au judaïsme par Mahomet, et que M. Geiger renferme sous la dénomination générale de *pensées* (*Gedanken*), sont divisés par notre auteur en deux catégories : en *idées* (*Begriffe*) entièrement nouvelles pour les Arabes, et peut-être pour Mahomet lui-même, et pour lesquelles par conséquent la langue arabe ne lui offrait aucune expression reçue, et en *aspects* ou *points de vue* (*Ansichten*), c'est-à-dire en associations ou applications nouvelles d'idées préexistantes.

Le signe auquel M. Geiger reconnaît les emprunts qui appartiennnent à la première catégorie, c'est que les idées qu'elle renferme sont exprimées par des mots de la langue hébraïque, soit entièrement étrangers à l'idiome des Arabes, soit communs aux deux langues, mais employés dans des acceptions inconnues aux Arabes, et qui étaient consacrées dans le langage de la Bible, ou dans celui des juifs postérieurs au second temple. M. Geiger compte dans l'Alcoran quatorze expressions qui portent l'un ou l'autre de ces deux caractères. Ce sont les mots suivants : 1° تابوت employé pour une *caisse* ou un *coffre*, et spécialement pour *l'arche d'alliance*, et dérivé médiatement de l'hébreu תֵבַת תֵבָה, et immédiatement du chaldéen תֵיבוּתָא; 2° تورية *la loi* de Moyse, où l'on ne peut méconnaître le mot hébreu תּוֹרָה; 3° عدن employé pour désigner le séjour futur des bienheureux, et qui n'est autre que l'*Eden* de l'Écriture, c'est-à-dire un lieu de *délices* ou de

volupté; 4° جهنّم, mot formé par contraction de mot hébreu גי הנם, *la vallée de Hinnom*, ou גי בני הנם, *la vallée des fils de Hinnom*, et appliqué par métaphore au futur séjour des damnés; 5° احبار, pluriel de حبر, expression qui sert à désigner en commun, dans l'Alcoran, les docteurs des juifs et des chrétiens, et qui n'est évidemment que le terme hébreu חבר, *compagnon*, *associé*, appliqué par les juifs aux disciples des sages ou docteurs qui avaient obtenu un certain grade, et que nous pourrions rendre par les dénominations de *bacheliers* ou *licenciés*[1]; 6° درس, qui, selon M. Geiger, doit être pris, dans l'Alcoran, dans le même sens qui a fait donner par les juifs aux commentaires mystiques des livres saints, le nom de *Midraschim*, מדרשים; 7° ربّانى, qui n'est autre que le titre de *rabban*, רבן, lequel, chez les Talmudistes, ne se donne qu'aux docteurs d'une grande autorité, et que M. Geiger croit n'être qu'une abréviation ou contraction de רבנו, *notre maître;* 8° سبت, en hébreu שבת, le *jour du sabbat;* 9° سكينة, mot dans lequel il est impossible de ne pas reconnaître, pour la forme et pour le sens, le שכינה des Talmudistes, expression métaphorique, employée pour exprimer la présence de Dieu, ou la majesté divine résidant au milieu des hommes; 10° طاغوت, nom d'une idole, et qui, suivant notre auteur, n'est que le mot chaldéen ou rabbinique טעותא *erreur*, et par métaphore, *fausse divinité;* 11° فرقان, que l'on traduit d'ordinaire par *séparation*, *distinction*, et que M. Geiger croit devoir rendre par *délivrance, salut, rédemption*, d'après le sens qu'ont la racine פרק et ses dérivés en hébreu, en chaldéen, en syriaque, en éthiopien et en samaritain; 12° ماعون, terme dont la véritable signification est fort incertaine, et qui semble à notre auteur devoir prendre le sens déterminé d'*asile* ou *refuge*, si l'on y voit le mot hébreu מעון; 13° مثانى, autre mot dont la signification propre est problématique, et que M. Geiger suppose n'être autre que le mot hébreu *Mischna*, משנה; 14° ملكوت, mot que sa forme même démontre n'être qu'un emprunt fait à la langue hébraïque, que l'usage a restreint à la signification métaphorique de la royauté ou de l'empire de Dieu, et qui, chez les écrivains mystiques musulmans, signifie le *monde invisible*, par opposition au monde visible, ملك, non pas toutefois, comme le pense M. Geiger, parce qu'on l'a, par erreur, fait venir du mot ملاك, *ange*, qu'on écrit aussi par contraction ملك.

Je partage entièrement l'opinion de M. Geiger, en ce qui concerne les

[1] Je crois que le sens spécial que je donne ici au mot hébreu חבר, rend mieux raison de l'application qu'en a faite Mahomet, que ne le ferait celui qu'a adopté M. Geiger. Je ne partage point l'opinion de l'auteur sur le sens et l'origine du mot رهبان.

mots عدن, جهنم, et سكينة, et il y a déjà longtemps que j'ai développé ma pensée à ce sujet, dans un article que j'ai publié dans le Nouveau Journal Asiatique [1], et qui sans doute n'a point été connu de l'auteur de l'ouvrage dont je rends compte. Je n'avais point parlé des mots تورية, ربانى, et سبت, parce que leur origine hébraïque n'était méconnue de personne, du moins parmi les chrétiens. Le mot احبار est fort heureusement rapporté par M. Geiger à cette même catégorie, ainsi que le mot ملكوت. Je crains qu'il n'en soit pas de même des mots درس, طاغوت, ماعون, فرقان et مثانى. Il me paraît tout à fait inutile de recourir à une origine exotique, pour expliquer le premier et le quatrième de ces mots. Le second, *Tagout*, devait être le nom propre d'une idole des Arabes, tout comme *Allath* اللات, *Alozza* العزّى, etc.; autrement, Mahomet n'eût pas été compris par eux. Quant à *Maoun,* ماعون, par quelle raison Mahomet aurait-il eu recours à un idiome étranger, pour exprimer une idée qui n'avait rien de nouveau, ni pour lui-même, ni pour ceux à qui il parlait? Enfin l'explication que notre auteur donne du mot مثانى me semble tirée de bien loin. D'ailleurs si مثانى n'est au fond, comme le dit M. Geiger, qu'un synonyme du mot *Alcoran,* quel rapport cela a-t-il avec le judaïsme, où la *Mischna,* משנה, est l'opposé de la loi écrite, מקריא? Et puis pourquoi Mahomet aurait-il employé le pluriel? On pourrait dire, ce que pourtant je n'admets pas, que مثانى est l'équivalent de משניות. J'adopte plus volontiers l'origine hébraïque du mot تابوت, ou plutôt, je pense que ce mot était connu des Arabes avant Mahomet, mais qu'il en a fait une application nouvelle, en s'en servant pour exprimer *l'arche d'alliance.*

Je suis surpris que M. Geiger ait omis, dans la catégorie des expressions que Mahomet a empruntées au judaïsme, le mot العالمين; mais, à cet égard, il me suffit de renvoyer à l'article du Nouveau Journal Asiatique, que j'ai déjà indiqué. J'ajouterai seulement aux autorités que j'y ai citées pour prouver que le mot hébreu עולם, en grec *αἰών* et en latin *sæculum,* se prend souvent pour une classe ou une catégorie d'hommes, ce passage du livre de l'Ecclésiastique, chap. XVII, v. 25, suivant la Vulgate : *In partes vade sæculi sancti, cum vivis et dantibus confessionem Deo;* car il est évident que les mots *cum vivis,* etc., ne sont que le développement de la pensée exprimée d'abord par *sæculi sancti.* Je pense qu'il faut encore joindre aux termes empruntés du judaïsme, le mot اسباط, employé pour exprimer les douze *branches* ou *tribus* de la postérité de Jacob, et qui a pour correspondant en arabe, شعوب, pluriel de شعب.

On sait déjà par l'aperçu que nous avons donné, en commençan cet

[1] Tom. IV, p. 161 et suiv.

article, des divisions et des subdivisions adoptées par M. Geiger, que, après avoir traité des idées tout à fait étrangères aux Arabes avant l'Islamisme et que Mahomet a empruntées au judaïsme, il s'est proposé de parler des *aspects* ou *points de vue nouveaux* sous lesquels ce législateur a envisagé les idées déjà admises, ou, si l'on veut, de l'association nouvelle qu'il a faite, en vertu des doctrines du judaïsme, entre des idées qui avaient déjà cours, et cela sous les trois rubriques, du dogme, de la morale et de l'état social ou de la vie civile. Cette division entre les *idées* (*Begriffe*) et les *points de vue* ou *aspects* (*Ansichten*), est peut-être plus subtile que bien réelle : en effet, sous la rubrique du dogme, on voit reparaître les diverses modifications qui se rattachent aux idées du paradis et de l'enfer, lesquelles ont déjà occupé notre auteur dans le premier chapitre de la seconde division. Quoi qu'il en soit, nous allons nous conformer encore ici à sa marche. En examinant, ou plutôt avant d'examiner les emprunts faits au judaïsme par Mahomet, sous le rapport du dogme, M. Geiger, pour tracer les limites dans lesquelles il entend se renfermer, prévient qu'il écartera les vérités dogmatiques qui sont tellement la commune propriété de tout le genre humain, qu'il serait absurde de parler à leur égard d'emprunt. Il ne s'arrêtera pas davantage à certains dogmes, relativement auxquels l'emprunt fait au judaïsme est avoué de tout le monde : tel est le dogme de l'unité de Dieu. Le dogme des récompenses et des châtiments dans un ordre de choses à venir, est commun aussi à toutes les religions; il n'y a diversité d'opinion que par rapport à la manière dont cette future rétribution aura lieu, et, par conséquent, ce n'est que sous ce point de vue que ce dogme peut devenir un objet de comparaison entre le judaïsme et la doctrine de Mahomet. De plus, un grand nombre d'articles de croyance étant communs au judaïsme et au christianisme, lorsque ceux-là se retrouvent dans l'Alcoran, ils ne peuvent entrer dans la catégorie des emprunts faits par Mahomet au judaïsme, qu'autant que la critique la plus rigoureuse autorise à les y admettre. Le lecteur de l'ouvrage que nous analysons doit faire attention à ces observations, pour n'être pas tenté de reprocher à l'auteur de graves omissions.

Quant au dogme, les principaux traits de ressemblance entre les doctrines du judaïsme et celles de l'Alcoran, que M. Geiger fait remarquer, ce sont, la division de l'œuvre de la création en six jours, et le repos de Dieu au septième jour; le nombre des cieux, fixé à sept; les particularités ajoutées à l'idée générale du paradis et de l'enfer, telles que le nombre de leurs portes, les divers étages du lieu de douleur, l'arbre dont les fruits doivent servir de nourriture aux victimes de la vengeance divine; l'existence d'un lieu mitoyen entre le séjour du bonheur et celui des éternels

supplices; les délices du paradis, et la difficulté de parvenir à ces ineffables voluptés; l'état des hommes après la mort; le jour du jugement, et les circonstances qui doivent le précéder, l'accompagner et le suivre; la résurrection des corps; la révélation où plutôt les moyens par lesquels elle s'exerce; tout ce qui concerne les anges, leur nature, leur ministère, leurs relations avec Dieu et avec les hommes; enfin, les démons ou mauvais génies, qui participent en même temps de la nature des anges et de celle des hommes. Sur beaucoup de ces points, il y a plutôt une affinité plus ou moins grande, qu'une exacte ressemblance entre les deux systèmes de doctrine, et il est digne de remarque que ce n'est pas au judaïsme, du moins autant que nous pouvons en juger, que Mahomet est redevable de la peinture toute sensuelle et grossière qu'il se plaît à faire des voluptés du paradis. Si ces tableaux sont uniquement le fruit de son imagination, il pourrait bien en être de même des peintures qu'il fait de l'enfer; car celui qui a créé l'arbre *Touba,* et les fontaines délicieuses de *Cauther* et de *Salsébil,* en faveur des habitants des jardins d'Eden, pourrait bien aussi ne dévoir qu'à lui-même l'arbre de *Zakoum,* et les coupes remplies de pus et d'une eau bourbeuse et ardente, ajoutées aux flammes de l'enfer. Mais peut-être les plaisirs sensuels que Mahomet promet aux élus, sont-ils un emprunt fait à quelque secte chrétienne qui avait abusé des doctrines du millénarisme. Au reste, si parmi les traits de ressemblance entre le judaïsme et le système de l'auteur de l'Alcoran, établis par M. Geiger, il en est quelques-uns qu'on est tenté de retrancher, il en est d'autres qui portent avec eux un grand caractère de vérité. J'en citerai un exemple remarquable. Mahomet, dans la 50ᵉ surate de l'Alcoran, met les paroles suivantes dans la bouche de Dieu : « Au jour où nous dirons à l'enfer [1] : Es-tu « rempli ? et l'enfer répondra : N'ai-je point encore quelque chose de plus à « recevoir? » M. Geiger rapproche de cela le passage que voici, tiré d'un livre attribué au rabbin Akiba : « D'où savons-nous que le prince de l'enfer dit chaque jour : Donne-moi une pâture suffisante? C'est qu'il est dit « (Is. chap. v, v. 14) : *A cause de cela l'enfer s'est dilaté et a ouvert « sa bouche sans mesure; sa gloire, sa nombreuse multitude, ce qui « fait son orgueil et ceux qui se réjouissent de lui appartenir, s'y sont « précipités* [2]. »

Après avoir comparé la doctrine de l'Alcoran avec celle du judaïsme, sous le rapport des dogmes, notre auteur, conformément au plan qu'il s'est tracé, continue à rechercher les traits relatifs à la morale, puis à la vie

[1] C'est ainsi qu'il faut traduire, et non : ... *nous dirons un jour* (*einst werden wir sagen*). — [2] Ce texte d'Isaïe pourrait donner lieu à quelques observations, mais elles seraient ici sans aucune utilité.

civile, que Mahomet a pu emprunter à l'enseignement et à la pratique des juifs. Ici les rapprochements sont peu nombreux, surtout en ce qui concerne les usages de la vie civile. Plusieurs même des points de comparaison indiqués par M. Geiger consistent moins dans les choses que dans la manière de les exprimer, ou peuvent avoir une origine tout autre qu'un emprunt fait au judaïsme. Ainsi, que Mahomet, en comparant l'homme qui ne tire aucun profit de ce qu'il sait, à un *âne qui porte des livres*, حمار يحمل اسفارا, se soit rencontré avec un écrivain juif qui a dit, dans le même sens, חמור נשא ספרים, cela a l'air bien moins d'un emprunt fait au judaïsme que d'un proverbe vulgaire dont les deux écrivains se sont emparés. De même, si on lit dans l'Alcoran : « Gardez-vous de dire : *Je ferai « cela demain*, à moins d'ajouter : *S'il plaît à Dieu*, » pourquoi voudrait-on qu'il eût pris ce précepte des juifs plutôt que des chrétiens? Cette règle de conduite, si propre à remettre sans cesse aux hommes devant les yeux leur entière et inévitable dépendance de la volonté de Dieu, n'est-elle pas écrite en propres termes dans l'épître de saint Jacques, chap. IV, v. 13 et suiv.? En général, il nous semble qu'en multipliant inutilement les divisions de son sujet, M. Geiger a un peu affaibli l'impression que l'ensemble de ses preuves devait faire sur ses lecteurs.

Nous passons maintenant à la partie historique, c'est-à-dire aux histoires des anciens patriarches, des prophètes et des rois du peuple d'Israël, qui occupent une grande partie de l'Alcoran, et dont plusieurs y sont répétées jusqu'à satiété, quoique avec de légères variations. M. Geiger a peut-être donné plus d'importance qu'il ne convient à ces variations, du moins si, comme je le pense, et comme je l'ai dit ailleurs, ces répétitions d'une même histoire, légèrement modifiées, doivent être attribuées non à Mahomet, mais à celui qui le premier, sous le règne d'Aboubecr, forma le recueil de tout ce qu'on avait conservé, soit de mémoire, soit par écrit, des prétendues révélations du prophète, et qui, pour ne rien perdre, fit entrer dans son recueil les différentes versions du même récit, parce qu'il n'avait aucun moyen de discerner entre elles celle qui méritait la préférence. Ce procédé peu critique est précisément celui qu'ont suivi les auteurs des recueils de *hadiths* ou traditions, et les plus anciens historiens arabes, tels que l'auteur du كتاب سيرة الرسول ou des *faits et gestes du prophète*, et Tabari.

Quoi qu'il en soit, c'est incontestablement dans cette partie historique que les emprunts faits par Mahomet au judaïsme sont le plus nombreux, et hors de toute contestation. Et ici l'expression de *judaïsme* est d'autant plus juste, que les altérations et les additions faites au récit des écrivains sacrés, les anachronismes et d'autres erreurs graves prouvent que ces

récits n'étaient point empruntés immédiatement aux livres saints, mais étaient d'abord communiqués de vive voix à Mahomet, avec un mélange de traditions rabbiniques fondées sur de ridicules allégories, puis altérés par lui, tantôt volontairement, dans son propre intérêt, comme par exemple, la substitution qu'il fait d'Ismaël à Isaac, dans le récit du sacrifice d'Abraham, substitution que, comme le démontre M. Geiger, il est bien difficile de ne pas avouer; tantôt involontairement, et par ignorance ou par la confusion de divers personnages ou de différentes époques, comme lorsqu'il donne Haman pour vizir à Pharaon, ou quand il ne fait qu'une seule et même personne de Marie, sœur de Moïse, et de la mère de J. C. Notre auteur, bien versé dans la littérature talmudique et rabbinique, a apporté à cette partie de son travail un soin et une critique qu'on ne saurait trop louer. Mais ce sont des rapprochements minutieux et des détails dans lesquels nous ne pouvons pas le suivre, et qu'il faut nécessairement lire dans l'ouvrage même. Nous ne doutons point que les lecteurs ne partagent en général l'opinion du savant auteur. Il est cependant quelques points de détail sur lesquels il nous reste des doutes.

Dans le nombre des prophètes ou envoyés de Dieu dont l'Alcoran fait mention, il en est deux qu'il place dans une époque intermédiaire entre Noé et Moïse: ce sont *Houd* et *Salèh,* envoyés pour convertir au culte du vrai Dieu deux tribus arabes, nommées la première *Ad*, et la seconde *Thémoud*. M. Geiger convient que ni dans l'Écriture, ni dans les traditions juives, il ne se trouve rien qui puisse s'appliquer à ce que l'Alcoran raconte de Salèh; mais, adoptant l'opinion commune, qui suppose que Houd est la même personne qu'Éber, l'un des ancêtres d'Abraham, opinion qui, suivant toute apparence, n'est fondée que sur le rapprochement des deux mots *Houd* هود et *Yéhoud* يهود, nom des juifs en arabe, il croit trouver la source du récit qui se lit dans l'Alcoran, relativement à Houd et à sa mission divine, dans quelques traditions juives qui attribuent à Éber le don de prophétie, et l'établissement d'une école où Rebecca et Jacob reçurent l'instruction. Mais ces rapprochements, déjà bien légers, disparaissent tout à fait, quand on fait attention que, dans le récit de l'Alcoran, la mission divine de Houd, comme celle de Salèh, n'a aucune liaison avec la famille et le pays duquel devaient sortir les enfants d'Israël, et qu'Ad, comme Thémoud, est une peuplade d'origine arabe. Pourquoi n'admettrait-on pas que, comme Mahomet a emprunté certains récits aux livres des juifs et des chrétiens, il a aussi fait usage de quelques anciennes traditions historiques qui s'étaient conservées parmi les Arabes, et qu'il a accommodées à son but en les altérant? L'histoire ancienne de l'Arabie nous est trop peu connue pour que nous soyons autorisés à affirmer que ce

que l'Alcoran et ses commentateurs, ainsi que les historiens, nous racontent de Scheddad et de son fils Ad, du palais d'Irem, surnommé *Dhatalimad* ذات العماد, du puits nommé المعطلة *Almouattala,* de la prédication de Houd et de Salèh, et autres traditions mythologiques, n'a aucun fondement historique. Est-il donc incroyable que, dans la postérité d'Ismaël, il se soit trouvé quelques hommes qui aient fait des efforts pour ramener leurs compatriotes au culte du Dieu d'Abraham? Je ne vois, je l'avoue, aucune raison solide pour se refuser à admettre que ce que Mahomet a entrepris avec tant de succès, parmi les Arabes de son temps, avait pu être tenté, dans les siècles précédents, par d'autres hommes de la même nation.

Le respect pour les traditions historiques, lorsqu'elles ne blessent point la raison, et ne sont point en contradiction avec des témoignages plus authentiques, m'éloigne aussi d'appliquer aux trois jeunes Hébreux exposés par l'ordre du roi de Babylone au feu d'une fournaise ardente ce qui est dit, dans la 85ᵉ surate de l'Alcoran, de quelques martyrs qui furent jetés dans des fosses ardentes, pour avoir pris le parti des *fidèles* qui étaient persécutés à cause qu'ils ne voulaient adorer que le vrai Dieu. Sans doute, l'application qu'en fait notre auteur n'a rien d'invraisemblable; cependant il est de fait que les commentateurs et les historiens arabes, en général, entendent cela de la persécution que certains chrétiens de l'Arabie éprouvèrent de la part d'un roi juif du Yémen. Si un commentateur arabe qui adopte l'opinion commune à cet égard remarque que quelque chose de semblable arriva sous l'empire de Bokht-Nassor ou Nabuchodonosor, ce n'est pas là une autorité pour rejeter la tradition qui applique ce passage aux chrétiens de l'Arabie. La persécution dont il s'agit est d'ailleurs un fait incontestable, que M. Geiger lui-même est loin de révoquer en doute, et quoique les écrivains chrétiens qui nous ont conservé le souvenir de cette persécution et des martyrs qui en furent victimes, n'aient pas fait mention du supplice du feu, cette preuve purement négative me paraît de peu de poids contre une tradition uniforme et constante. M. Geiger s'appuie principalement, pour la rejeter, sur la dénomination de *fidèles* ou plutôt de *croyants,* appliquée à des *chrétiens,* ce qui, dit-il, est sans exemple dans l'Alcoran; il paraît n'avoir pas fait attention que la même objection pourrait, si ma mémoire ne me trompe, être faite contre son interprétation, suivant laquelle cette dénomination s'appliquerait à des juifs.

Notre auteur s'est donné bien de la peine pour rendre raison de la substitution du nom de *Schoaïb,* à celui de *Jethro,* beau-père de Moïse, et les motifs qu'il apporte pour justifier ce changement de nom me semblent peu

satisfaisants. Il est évident que Mahomet, quelle qu'en soit la cause, a altéré, dans les traits qu'il rapporte de l'histoire sainte, un grand nombre de noms propres; c'est ainsi qu'il nomme Tarèh, *Azar;* Isaac, *Ishak;* Aaron, *Haroun;* Coreh, *Karoun ;* Esdras, *Ozaïr;* Jean, *Yahya;* Jésus, *Isa :* il est vraisemblable que son but était de plaire aux Arabes, en donnant à ces noms des formes qui se rapprochassent de celles qui sont consacrées dans leur langue; peut-être aussi voulait-il déguiser par là les emprunts qu'il faisait aux juifs et aux chrétiens. De tous ces noms ainsi altérés, aucun ne l'est autant que ceux de Tarèh, de Jethro et d'Éber, si toutefois il est vrai que ce soit Éber que Mahomet désigne sous le nom de *Houd.* Peut-être trouvait-il dans les traditions arabes ou persanes quelques personnages nommés *Azar* et *Schoaïb,* auxquels il pouvait sans inconvénient attribuer le rôle qu'il leur fait jouer dans l'histoire d'Abraham et de Moïse.

Je n'ajouterai plus à ces observations critiques que deux remarques sur certains textes arabes, qui me semblent ne pouvoir pas admettre l'interprétation que leur donne M. Geiger. Le premier appartient au commentateur de l'Alcoran, Elférar, et se trouve cité page 133. Ce commentateur, après avoir remarqué que les interprètes ne sont pas d'accord sur celui des fils d'Abraham qu'il lui fut ordonné d'offrir en sacrifice, ajoute : *quelques-uns disent que c'est Isaac :* car c'est ainsi, sans aucun doute, qu'il faut traduire ces mots arabes وقال قوم هو اسحاق, et M. Geiger a eu tort de traduire قوم par *das Volck* (le *peuple*) et de dire que cela signifie *le vulgaire*, *le commun des hommes*. A peine pourrait-on adopter cette opinion, si le texte portait القوم avec l'article.

L'autre passage est un texte de l'Alcoran, relatif à la submersion de Pharaon et des Égyptiens dans les eaux de la mer Rouge. Suivant une fable judaïque, Pharaon, au moment d'être englouti dans les eaux, ayant reconnu son péché et glorifié le Dieu tout-puissant, Dieu le délivra et lui conserva la vie. C'est, dit M. Geiger, page 163, faute d'avoir connu cette tradition, qu'on n'a pas bien entendu un passage de la 10ᵉ surate de l'Alcoran. On a cru que, dans ce passage, Dieu annonçait à Pharaon que, malgré son repentir tardif, et en punition de son incrédulité précédente et de sa désobéissance, son cadavre privé de vie, mais intègre et exempt de toute mutilation, surnagerait, afin de servir de signe et d'avertissement aux générations à venir. Notre auteur croit au contraire que Dieu lui promet de le tirer du danger et de lui conserver la vie. Je ne crains point d'affirmer que cette interprétation ingénieuse est contredite par le texte. Le mot ببدنك prouve qu'il ne s'agit point de la préservation de la vie, mais seulement de celle du cadavre qui doit surnager, dans un état par-

fait de conservation سويا, en sorte qu'il puisse être reconnu de ceux qui le verront, et être comme un monument de la vengeance divine, tandis que les autres cadavres, mutilés ou restés au fond de la mer, échapperont aux regards des hommes. Et c'est là aussi le sens du commentaire de Beïdhawi, où M. Geiger a cru trouver quelque chose de favorable à son opinion, et qui ne signifie rien autre que ceci : « Aujourd'hui *nous te sauve-* « *rons*; nous te tirerons du fond de la mer dans lequel les tiens sont tombés, « et nous te ferons surnager, *en ton corps, celui-ci étant parfait* et intègre. » Ce commentateur veut précisément faire sentir que le mot *nous te sauverons* ne doit être entendu que du cadavre, qui reviendra sur la face des eaux et surnagera, dans un état complet de conservation. M. Geiger s'est fait une sorte d'illusion à lui-même, en traduisant dans le passage de Beïdhawi ونجعلك طافيا par : *und wir wollen dich ins Trockne setzen.*

Les remarques que j'ai faites sur l'ouvrage de M. Geiger prouvent seulement combien il m'a intéressé, et avec quelle attention je l'ai lu. Il est à regretter que les textes cités y soient assez souvent défigurés par des fautes d'impression. Je ne puis trop au surplus en recommander la lecture à tous les amateurs de la littérature arabe, qui doivent regarder la connaissance approfondie de la grammaire et l'étude assidue de l'Alcoran, comme les deux fondements les plus solides de toute érudition en ce genre.

SILVESTRE DE SACY.

Recherches sur les ossements fossiles, où l'on rétablit les caractères de plusieurs animaux dont les révolutions du globe ont détruit les espèces, par Georges Cuvier. 4e édition. Paris, Edmond d'Ocagne, éditeur, rue des Petits-Augustins, n° 12. 1er, 2e, 3e et 4e volumes in-8°.

La première édition de cet ouvrage, publiée en 1812, n'était guère, comme chacun sait, que la réunion des mémoires insérés successivement par l'auteur dans les Annales du muséum d'histoire naturelle. La seconde parut de 1821 à 1824 : elle n'est pas seulement enrichie d'un grand nombre de faits nouveaux, l'ouvrage entier s'y montre refondu dans son ensemble, et mis dans un ordre plus méthodique. La troisième est de 1828, et se distingue de la seconde par quelques développements ajoutés à l'introduction, morceau plusieurs fois imprimé, plusieurs fois traduit à part,

et devenu si célèbre sous le titre de *Discours sur les révolutions de la surface du globe.*

La quatrième, que j'annonce aujourd'hui, reproduit exactement la troisième. De plus, elle est précédée *d'Observations préliminaires*, dues à M. Frédéric Cuvier; et d'un *Éloge de Georges Cuvier*, par M. Laurillard, éloge qui a été couronné par l'académie des sciences, belles-lettres et arts de Besançon.

Je profite de cette quatrième édition pour revenir encore une fois sur ce grand ouvrage, où tout est presque également neuf, les faits, les résultats, la méthode; et où trois sciences à la fois, la *géologie*, la *zoologie*, l'*anatomie comparée*, semblent s'être réunies pour produire le plus bel ensemble de lois générales que possède l'histoire naturelle, et pour jeter un jour si inattendu sur les révolutions merveilleuses du globe.

L'objet essentiel, l'objet direct, si je puis ainsi dire, de tout l'ouvrage est la comparaison des *espèces fossiles* aux *espèces vivantes;* et cette comparaison porte principalement sur deux classes du règne animal, les *mammifères* et les *reptiles.*

L'auteur commence cette histoire comparative des espèces des anciens mondes et des espèces du monde actuel par les *pachydermes*; il continue par les *ruminants*, les *carnassiers*, les *rongeurs*, les *édentés*, les *cétacés;* il finit par les *reptiles.*

Considérés dans leurs rapports avec les révolutions du globe, les *pachydermes* fossiles forment deux groupes, savoir : les *pachydermes des terrains meubles et d'alluvion;* et les *pachydermes des carrières de pierre à plâtre*, si abondamment rassemblés dans les environs de Paris.

Les premiers sont les *éléphants*, les *mastodontes*, les *hippopotames*, les *rhinocéros*, les *chevaux*, les *cochons*, les *tapirs* fossiles; les seconds sont les *palæothériums*, les *anoplothériums*, les *lophiodons*, les *anthracothériums*, les *cheropotames*, les *adapis.*

Toutes les espèces du premier de ces deux groupes sont aujourd'hui perdues, mais la plupart de ses genres subsistent. Il n'en est pas de même du second, où tout, genres et espèces, est également perdu.

Ici, comme dans le reste de son ouvrage, l'auteur ne s'est nullement astreint ni à un ordre rigoureusement géologique, ni à un ordre rigoureusement zoologique. En plaçant, par exemple, les *pachydermes* des terrains meubles avant les *pachydermes* des carrières à plâtre, il renverse l'ordre géologique; en les séparant les uns des autres, il rompt, jusqu'à un certain point, l'ordre zoologique; mais, ce qui était bien autrement important, il conserve l'ordre de ses recherches et de ses découvertes.

En effet, c'est par l'étude des *éléphants*, des *rhinocéros*, des *hippopo-*

tames fossiles que M. Cuvier a commencé la démonstration de ce grand fait, que des générations entières d'animaux ont été successivement détruites par les catastrophes du globe; et cette démonstration, il l'avait déjà fort avancée avant de connaître les *pachydermes* fossiles des environs de Paris, « avant de se douter, comme il le dit lui-même, qu'il marchât sur un « sol rempli de dépouilles plus extraordinaires que toutes celles qu'il avait « vues jusque-là. »

Le résultat fondamental de tout l'ouvrage est qu'aucune *espèce fossile*, du moins dans les deux classes des mammifères et des reptiles, n'a son analogue parmi les *espèces vivantes*, ou, en d'autres termes, que toute *espèce fossile* est une *espèce perdue*. J'ai fait voir ailleurs[1] comment, pour arriver à ce résultat, il a fallu que l'auteur revît toutes les espèces fossiles, qu'il les comparât toutes, et une à une, à toutes les espèces vivantes, comment il lui a fallu reconstruire et faire renaître, en quelque sorte, toutes ces espèces perdues, de leurs débris épars, et enfin à quelles lois précises, rigoureuses, presque infaillibles, il a soumis l'art admirable de cette reconstruction.

On doit ajouter ici que c'est à l'immense collection de squelettes formée par lui, et à l'emploi savant qu'il en a fait, que la zoologie des animaux vertébrés à dû la base toute nouvelle sur laquelle elle repose aujourd'hui, celle des *caractères ostéologiques*, désormais réunis aux *caractères extérieurs*, lesquels sont presque toujours si insuffisants, et auxquels néanmoins on s'en tenait depuis si long-temps.

Pour ne pas revenir ici sur ce que j'ai déjà dit ailleurs[2] et de l'esprit qui règne dans ce grand ouvrage, et de la méthode qu'y établit l'auteur et des lois générales auxquelles cette méthode même l'a conduit, je m'attacherai surtout à un autre point, et à un point non moins important, celui de la comparaison particulière et détaillée des *espèces fossiles* aux *espèces vivantes*.

Je commence, avec M. Cuvier, par les *pachydermes*. On sait que cette famille si naturelle des *pachydermes* avait été presque entièrement méconnue par Linnæus. Storre, qui l'avait beaucoup mieux sentie, la définit *mammifères à sabots, à plus de deux doigts*. Mais, sans parler même ici de *l'anoplothérium*, genre fossile qui n'a que deux doigts seulement, et qui n'en est pas moins un vrai pachyderme, il est évident, à consulter l'ensemble de la structure, que les *solipèdes* doivent être réunis aux pachydermes ordinaires. Le nombre des doigts ne peut donc être pris en considéra-

[1] Voyez mon *Éloge historique de M. Cuvier*, prononcé dans la séance publique de l'Académie des Sciences, année 1834. — [2] *Ibid.*

tion dans cette famille plus que dans aucune autre. M. Cuvier la définit *animaux à sabots, non ruminants.*

Jusqu'à lui, l'ordre ou la famille des *pachydermes* ne comprenait que cinq genres : les *éléphants*, les *rhinocéros*, les *hippopotames*, les *tapirs* et les *cochons*. M. Cuvier y fait rentrer deux autres genres, les *chevaux* et les *damans;* il en détache un de celui des *éléphants*, les *mastodontes ;* deux de celui des *cochons*, les *pécaris* et les *phacochères* [1], et il en ajoute six entièrement inconnus, les *palæothériums*, les *anoplothériums*, les *lophiodons*, les *anthracothériums*, les *chéropotames* et les *adapis ;* ce qui porte, en tout, le nombre des genres de *pachydermes*, découverts ou décrits par lui, à seize.

J'ai déjà dit que l'histoire des *pachydermes fossiles* commence par les *pachydermes* des terrains meubles et d'alluvion. Le premier de ces animaux qui ait été étudié par M. Cuvier, sous ce nouveau point de vue de la comparaison des espèces fossiles aux espèces vivantes, est *l'éléphant*.

Jusque-là, presque tout était également inconnu sur ce singulier quadrupède. On ne savait, du moins avec quelque précision, ni s'il n'y avait qu'une seule espèce *d'éléphants,* ni s'il y en avait plusieurs, ni, à plus forte raison, si les ossements fossiles se rapportaient ou non aux espèces vivantes.

La première distinction vraiment spécifique de ces animaux, celle qui se fonde sur la structure intime de leurs dents molaires, remonte seulement à Camper. Blumenbach avait aussi vu cette différence de la forme et du nombre des plaques des dents molaires, qui distingue *l'éléphant d'Afrique* de *l'éléphant des Indes;* mais tout se réduisait encore là, et c'est à M. Cuvier que l'on doit la détermination de toutes les autres différences, tirées des os du crâne, de ceux de la face, de ceux du squelette entier.

On sent, en effet, que ce n'était qu'après avoir fait connaître l'ostéologie des espèces vivantes, que ce n'était qu'après avoir rigoureusement démêlé ces espèces elles-mêmes, qu'il pouvait se livrer avec sûreté à l'étude des os et des espèces d'éléphants fossiles.

Il montre que les deux espèces vivantes, celle des *Indes* et celle d'*Afrique,* se distinguent, comme je viens de le dire, par toute leur ostéologie, et surtout par leur crâne, leurs dents, leurs oreilles, etc. Ainsi, l'espèce des *Indes* a la tête longue et le front plat ou même concave, tandis que celle d'*Afrique* a la tête ronde et le front convexe. La première a les plaques de ses dents molaires en forme de rubans ondoyants ou festonnés; la seconde a ces mêmes plaques en losanges; celle-ci a ses défenses plus grandes, ses oreilles plus larges que la première, etc.

[1] Deux nouveaux genres établis, pour la première fois, par M. Frédéric Cuvier.

Quant à *l'espèce fossile,* ou *mammouth* des Russes, elle se distingue essentiellement des deux espèces vivantes, et en particulier de l'espèce des *Indes,* dont elle est pourtant la plus voisine, par ses molaires dont les rubans sont plus étroits et plus droits, par les alvéoles de ses défenses qui sont plus longs, par sa mâchoire inférieure qui est plus obtuse, etc.; enfin, l'individu entier, découvert en 1806, sur les côtes de Sibérie, nous a appris qu'elle avait deux sortes de poil, une laine rousse, grossière, touffue, et des crins roides et noirs [1].

Ajoutez qu'on ne trouve les os de cette dernière espèce qu'à l'état fossile, et que l'on ne trouve jamais, au contraire, à cet état fossile, les os d'aucune des deux autres espèces. L'espèce fossile est donc une espèce perdue. Ajoutez encore que ses os, répandus dans presque tous les pays du monde, se montrent toujours dans les mêmes couches que ceux des *mastodontes*, des *rhinocéros*, des *hippopotames.* Toutes ces espèces sont donc du même âge, de la même époque; et toutes, comme nous le verrons bientôt, sont également perdues.

Parmi ces espèces, celle qui se rapproche le plus de l'*éléphant* est le *mastodonte.* Il en avait la taille, la forme; il avait des pieds de même structure; il avait comme lui une trompe, de longues défenses; mais il en différait essentiellement et par la direction même de ces défenses, courbée en sens inverse de celles de l'*éléphant,* et surtout par ses dents molaires, qui, au lieu d'être formées de lames transversales, offraient une couronne simple, et toute hérissée de tubercules ou mamelons.

On sait que le *mastodonte* est le plus grand des animaux fossiles. C'est à propos de lui que Buffon a écrit ces mots, si remarquables vu l'époque où il les a écrits: « Tout porte à croire que cette ancienne espèce qu'on « doit regarder comme la première et la plus grande de tous les animaux « terrestres, n'a subsisté que dans les premiers temps, et n'est point par- « venue jusqu'à nous. »

Cependant Daubenton avait cru pouvoir rapporter une partie de ses os à l'*éléphant,* et une autre partie à l'*hippopotame.* W. Hunter fit voir qu'elle diffère sensiblement de l'un et de l'autre de ces deux animaux; Camper montra qu'elle se rapproche plus du premier que du second; mais W. Hunter tomba dans une double erreur, d'abord en confondant le

[1] Les os mêmes, montrés vers le commencement du XVII^e siècle, à Paris et en divers autres lieux, comme les os du *Roi Teutobochus*, par un chirurgien de *Beaurepaire,* nommé *Mazurier;* ces os, sujet fameux des longues disputes d'*Habicot* et de *Riolan,* viennent d'arriver, tout récemment encore, au Muséum. Ils n'appartiennent pas à l'*éléphant,* ce qu'avaient pourtant supposé d'abord *Riolan,* et même ensuite, jusqu'à un certain point, M. Cuvier, mais au *mastodonte.*

mastodonte avec le *mammouth*, et ensuite en le prenant, d'après la structure de ses dents, pour un animal carnivore; et c'est encore Camper qui, le premier, a eu le mérite de combattre et d'ébranler cette double erreur.

Enfin, M. Cuvier a complétement démontré que le *mastodonte* n'est ni l'*éléphant*, ni l'*hippopotame*, et que, plus rapproché du premier, néanmoins il s'en distingue essentiellement par ses mâchelières, et non-seulement à titre d'espèce, mais à titre de genre.

Ce genre comprend même déjà jusqu'à six espèces. La plus célèbre est le *grand mastodonte*, ou l'*animal de l'Ohio*, qui n'a laissé de ses os que dans l'Amérique septentrionale.

Une autre espèce, longtemps confondue avec celle-ci, en a été distinguée par M. Cuvier; c'est le *mastodonte à dents étroites*, dont on trouve les os dans les deux continents. Des quatre autres espèces, deux ont appartenu à l'Amérique, et deux à l'Europe.

Le genre des *éléphants* ne nous avait montré qu'une espèce détruite; le genre entier des *mastodontes* est perdu. Celui des *hippopotames*, qui ne possède jusqu'ici qu'une seule espèce vivante, en compte déjà plusieurs fossiles. La première, ou la plus grande, et la seule d'ailleurs dont on eût quelques notions imparfaites avant M. Cuvier, différait à peu près autant de l'espèce vivante que l'*éléphant fossile* diffère des *éléphants vivants*. Une seconde, le *petit hippopotame fossile*, en différait beaucoup plus. Les autres sont encore peu connues. Les os d'*hippopotames* accompagnent, dans plusieurs endroits, ceux des *éléphants* et des *mastodontes*; mais ils sont beaucoup plus rares; le Val d'Arno supérieur est même jusqu'ici le seul lieu où l'on en ait trouvé avec quelque abondance.

Après le genre des *hippopotames* vient celui des *rhinocéros* : ici, comme pour les *éléphants*, comme pour les *hippopotames*, l'ostéologie et la distinction des espèces vivantes sont toujours les deux points de comparaison auxquels se rapporte toute l'étude des ossements et des espèces fossiles.

On connaît aujourd'hui jusqu'à quatre espèces vivantes de *rhinocéros*. La première est le *rhinocéros bicorne du Cap*, lequel n'a que vingt-huit molaires, et point d'incisives; la seconde est le *rhinocéros unicorne des Indes*, lequel a des incisives, séparées des molaires par un espace vide; la troisième, le *rhinocéros de Sumatra*, paraît former comme une espèce intermédiaire entre les deux précédentes; car elle a deux cornes, comme le *rhinocéros du Cap*, et elle a des incisives comme celui des *Indes*. La quatrième est le *rhinocéros unicorne de Java*.

Voilà donc quatre espèces vivantes : deux *unicornes*, savoir, le *rhinocéros des Indes* et celui de *Java*; et deux bicornes, savoir, le *rhino-*

céros du Cap, et celui de *Sumatra*. Le nombre des espèces fossiles n'est pas encore bien clairement établi. La plus célèbre et le plus anciennement connue, celle dont les narines sont séparées par une cloison osseuse, se trouve en Sibérie et en différents endroits d'Allemagne. La seconde, celle dont les narines ne sont point séparées par un os, n'a été jusqu'ici trouvée qu'en Italie. Elles étaient, l'une et l'autre, à deux cornes, et elles paraissent avoir manqué toutes deux d'incisives. Quant aux autres espèces, au nombre de deux ou trois, elles ne sont indiquées encore que par quelques fragments.

C'est à l'espèce à narines cloisonnées qu'appartenait le *rhinocéros entier*, retiré de la glace, sur les bords du Wilhouï, en 1770. Ce *rhinocéros* était couvert d'un poil épais, à peu près comme l'*éléphant fossile*, ce qui semble prouver qu'ils ont pu, l'un et l'autre, vivre au nord. Ainsi, dit à cette occasion M. Cuvier, « les contrées froides qui entourent le pôle au-« raient donc eu, à l'époque qui a précédé la dernière révolution du globe, « de grands pachydermes, comme elles ont aujourd'hui de grands rumi-« nants, le *bœuf musqué*, le *bison*, l'*élan*, le *cerf du Canada*, le *renne*, et « de grands carnassiers, l'*ours blanc*, le *morse*, et tant de grands *phoques*. »

On ne connaît encore que la mâchoire inférieure de l'*élasmothérium*, genre fossile de Sibérie, découvert par M. Fischer; genre entièrement perdu, comme le *mastodonte*; et dont, à en juger par cette mâchoire, la taille et la forme devaient se rapprocher beaucoup de la taille et de la forme du *rhinocéros*.

Le genre des *chevaux* a laissé une grande quantité de ses os, mêlés à ceux d'*éléphants* et de *rhinocéros*. On ne peut donc douter qu'il n'y ait eu aussi des *chevaux fossiles*; cependant on n'a trouvé jusqu'ici aucune différence ostéologique entre ces espèces fossiles et les espèces vivantes; et, ce qui n'est pas moins singulier, c'est qu'on n'en trouve non plus aucune, du moins assez fixe, assez tranchée, pour être réellement caractéristique, entre les squelettes des diverses espèces vivantes, le *cheval*, l'*âne*, le *zèbre*, le *couagga*, etc.

Le genre des *cochons* n'a point encore montré de ses os dans des couches aussi anciennes, que les *éléphants*, les *chevaux*, les *rhinocéros*. M. Cuvier n'en donne pas moins l'ostéologie de ce genre; car son livre a partout deux objets également importants : l'un, la détermination même des espèces fossiles, et l'autre, les règles, les éléments, les moyens de cette détermination, c'est-à-dire les lois générales de l'*ostéologie comparée*, lois sur lesquelles repose, en effet, tout ce qui se rapporte à cette détermination.

C'est de même et uniquement pour établir ce grand ensemble de faits

et de lois ostéologiques que M. Cuvier donne la description du *daman;* car on n'en a point trouvé non plus d'ossements fossiles. Le *daman,* petit animal d'Afrique et d'Arabie, passait encore pour un *rongeur:* M. Cuvier montre que c'est un vrai *pachyderme,* et même celui de tous qui se rapproche le plus du *rhinocéros.*

Un genre non moins singulier que celui du *daman*, et dont l'ostéologie n'était pas moins inconnue, est celui des *tapirs.* On en connaît aujourd'hui trois espèces : deux d'*Amérique*, et une des *Indes.* Quant aux espèces de *tapirs fossiles*, toutes étaient gigantesques. Une d'elles allait même jusqu'à égaler, par sa taille, les plus grands *éléphants.*

Ces *tapirs gigantesques*, ces *éléphants*, ces *rhinocéros*, ces *hippopotames fossiles*, etc.; ces *mastodontes*, ces *élasmothériums;* tels étaient les pachydermes des terrains meubles. On voit que toutes leurs espèces sont distinctes des espèces vivantes, qu'elles sont toutes perdues, détruites; et qu'elles ont toutes été détruites et à la même époque, et par la même catastrophe; car leurs os se trouvent partout dans les mêmes couches, et partout réunis, confondus, jetés pêle-mêle.

Les *pachydermes fossiles* que nous allons voir, sont tous, au contraire, d'une autre époque, d'une époque beaucoup plus reculée; et presque tous ont été découverts par M. Cuvier dans ces plâtrières des environs de Paris, devenues par là si fameuses. Ce sont les *palæothériums,* les *anoplothériums*, les *lophiodons*, les *anthracothériums*, les *chéropotames*, les *adapis.*

Les os de tous ces genres, ou plutôt de toutes ces espèces; car la plupart de ces genres en ont plusieurs; les os de toutes ces espèces étaient mêlés, confondus ensemble; il a fallu commencer par les démêler; il a fallu rapporter ensuite chaque os à son espèce; il a fallu reconstruire enfin le squelette entier de chacune d'elles; et c'est ici que se montre dans toute sa force la méthode admirable imaginée par l'auteur pour cette reconstruction.

En fait d'*espèces fossiles*, les dents sont toujours la première partie à étudier, et la plus importante; car on détermine par elles si l'animal est *carnivore* ou *herbivore;* et même, dans quelques cas, à quel ordre particulier d'*herbivores* ou de *carnivores* il appartient. M. Cuvier ayant donc rétabli la série complète des dents qui se trouvaient les plus communes parmi celles qu'il avait recueillies, vit bientôt qu'elles provenaient de deux espèces différentes, dont l'une était pourvue de dents canines saillantes, et dont l'autre en manquait.

La seule restitution des dents donnait donc ainsi deux espèces de *pachydermes :* l'une, à canines saillantes, est le *palæothérium;* l'autre, sans

canines saillantes, ou à série de dents continue, est l'*anoplothérium*. De plus, cette seule restitution montrait déjà, dans chacune de ces espèces, le type d'un nouveau genre; deux genres voisins des *tapirs* et des *rhinocéros;* mais deux genres entièrement perdus, car aucun pachyderme vivant ne reproduit, même génériquement, leur système dentaire.

Et telle, d'un autre côté, était la rigueur des lois zoologiques suivies par l'auteur, que, les *dents* lui ayant donné deux genres distincts, il ne pouvait douter que toutes les autres parties du squelette, la tête, le tronc, les pieds, toutes parties mêlées et confondues et entre elles et avec ces dents, ne fussent aussi de deux genres déterminés. Il prévit donc aussitôt qu'il allait trouver, pour chacun de ces genres, une tête, un tronc, des pieds d'une forme particulière, comme il leur avait trouvé un système dentaire propre; et il ne tarda pas à trouver tout ce qu'il avait prévu.

Les dents étant rétablies, il fallait s'occuper de la restitution des têtes; et bientôt il fut évident qu'il y en avait aussi de deux genres. Les pieds sont, après les dents et la tête, les parties les plus caractéristiques du squelette; et leur restitution donna de même deux genres. Il ne restait donc plus qu'à rapporter chaque pied à sa tête, et chaque tête à son système dentaire.

Or, la restitution des pieds de derrière en avait donné de deux sortes, les uns à trois doigts, et les autres à deux seulement; et la restitution des pieds de devant en avait pareillement donné de deux sortes, les uns à trois, et les autres à quatre doigts. S'aidant, tour à tour, et de l'analogie générale des espèces qu'il reproduit avec les espèces vivantes de *pachydermes* les plus voisines, et des rapports particuliers de proportion et de grandeur des diverses parties dont il s'agit, les unes avec les autres, M. Cuvier réunit d'abord les pieds de derrière à deux doigts à ceux de devant qui en ont quatre; il réunit ensuite les pieds de derrière à trois doigts à ceux de devant qui n'en ont que trois aussi; et, toujours guidé par la même analogie, par les mêmes rapports, il réunit les premiers au système dentaire sans canines saillantes, et les seconds au système dentaire à canines saillantes; il réunit successivement ainsi, pour chaque genre, tous les os du crâne, du tronc, des extrémités; il refait enfin leur squelette entier; et à peine ce grand travail est-il terminé que, par un hasard singulier, un squelette à peu près complet de l'un d'eux, trouvé à Pantin, vient confirmer tous les résultats donnés par l'auteur. Dans ce squelette, si heureusement découvert, tous les os étaient réunis, joints entre eux, comme les avait déjà réunis M. Cuvier; et la nature n'avait point agi autrement que n'avaient agi et les lois admirables saisies par l'auteur, et sa sagacité merveilleuse.

Une première espèce de chaque genre étant ainsi reconstruite, et, en

quelque sorte, de nouveau rendue à la lumière, leur nombre ne tarda pas à s'accroître; et M. Cuvier compta bientôt jusqu'à cinq espèces d'*anoplothériums*, et jusqu'à onze ou douze de *palæothériums*.

Tous les *anoplothériums* sont des environs de Paris. Le plus commun était de la taille d'un âne; un autre était de la taille d'un cochon; un troisième de la taille d'une gazelle; un quatrième de la taille d'un lièvre; le cinquième était plus petit encore.

Parmi les *palæothériums*, il y en avait, à Paris seulement, jusqu'à sept espèces : une de la taille du cheval; une de celle du tapir; une de celle du mouton; une de celle du lièvre, etc.; une autre espèce, découverte près d'Orléans, égalait à peu près le *rhinocéros*, etc.

Le *palæothérium* qui, à Paris, s'accompagne toujours de l'*anoplothérium*, s'accompagne, presque partout ailleurs, d'un autre genre non moins remarquable, et qui, par une opposition singulière, manque absolument à Paris, le *lophiodon*. Ce nouveau genre se rapprochait aussi beaucoup des *tapirs*, comme le *palæothérium*, comme l'*anoplothérium*; il est, comme eux, entièrement perdu, et, comme eux, déjà riche en espèces. M. Cuvier en fait connaître jusqu'à douze, toutes de France.

Le genre *chéropotame*, le genre *adapis* ne comptent chacun qu'une espèce. Le genre *anthracothérium* en compte deux, dont une approchait du *rhinocéros* par sa taille. Les deux premiers genres sont des environs de Paris; le troisième a été trouvé d'abord près de Savone, et ensuite en Alsace et dans le Vélay.

Avec ces nombreux *pachydermes*, première population des mammifères terrestres, M. Cuvier a recueilli quelques débris de *carnassiers* du genre des *chiens*, de celui des *genettes*, de celui des *ratons*, etc.; une *chauve-souris* du genre des *vespertilions*; une espèce de *sarigue*, voisine de la *marmose*; deux *rongeurs*, l'un du genre des *loirs*, l'autre de celui des *écureuils*; jusqu'à six espèces d'oiseaux de divers ordres; des *crocodiles*, des *trionyx*, des *émydes*; et quelques espèces de *poissons d'eau douce*.

Mais, pour nous en tenir aux seuls *pachydermes* qui forment la partie, sans aucune comparaison, la plus importante de cette antique population du globe, voilà près de quarante espèces, et jusqu'à cinq genres entièrement perdus; et, ce qui n'est pas moins notable, aucune de leurs espèces ne se trouve mêlée avec les espèces de la population des *éléphants* et des *mastodontes*. Ces deux populations appartiennent donc à deux époques, à deux âges essentiellement distincts.

FLOURENS.

(*La suite au prochain cahier.*)

NOUVELLES LITTÉRAIRES.

LIVRES NOUVEAUX.

FRANCE.

La France littéraire, ou Dictionnaire bibliographique des savants, historiens et gens de lettres de la France, ainsi que des étrangers qui ont écrit en français, particulièrement pendant les XVIII^e et XIX^e siècles, etc., par M. J. M. Quérard; tome VI (Mead-Myrza). Paris, Firmin Didot, 1834, in-8°, iij et 376 pages. Voyez, sur les tomes précédents, nos cahiers de mars et août 1828, pages 188-190 et 506; juin et novembre 1829, pages 382 et 687; mars 1830, page 180; janvier et octobre 1834, pages 57 et 628, 629. La livraison qui vient de paraître contient des articles remarquables par leur étendue et leur importance: Mirabeau, Molière, Montaigne, Montesquieu, Morellet, etc. Mais il a fallu encore plus de recherches et de soins pour rendre exactes et complètes les notices bibliographiques relatives à des écrivains moins connus. Plus l'ouvrage avance, plus il se recommande par la richesse et l'utilité des détails. Cependant l'Avertissement qui précède ce volume annonce un supplément destiné, non-seulement à indiquer les livres publiés en France depuis 1827, mais aussi à rectifier les erreurs que l'auteur a remarquées dans les premiers volumes, et qui sont inévitables dans les travaux de cette nature.

Nouvelle méthode de la langue hébraïque, par M. Frank, membre de la société asiatique de Paris. Paris, Levrault, 1834; in-8°, 5 fr.

Quatre nouvelles livraisons de la *Grammaire nationale* ont paru, et portent le nombre des pages à 280; les 20 dernières contiennent le chapitre de l'*Article*. Voyez notre cahier de février, p. 122, 123. Nous reviendrons sur cet ouvrage, lorsqu'il sera plus avancé.

Nous avons annoncé dans notre dernier cahier, une traduction en prose française du poëme grec des Amours de Héro et Léandre, qui porte le nom de Musée le grammairien. Les préliminaires de cette version, due à MM. Grégoire et Collombet, traducteurs de Salvien et de Vincent de Lérins, se divisent en quatre articles, dont le 1er concerne l'authenticité du poëme, le 3^e les éditions, le 4^e les traductions et imitations: le second consiste en extraits des Voyages pittoresques et romantiques de M. Ch. Nodier, et d'un chapitre de la Revue de Paris. Voici la nouvelle version des quinze premiers vers du poëme. « Muse, chante ce flambeau « confident d'un amour clandestin, et ce nageur nocturne qui fendait les flots de « la mer pour voler à l'hyménée, et ce ténébreux hymen que ne vit pas l'éternelle

« aurore; et Sestos et Abydos où se consomma l'union secrète de Héro et de « Léandre. J'entends à la fois et nager Léandre et pétiller le flambeau, ce flam- « beau annonçant l'heure de Vénus, et décorant les noces mystérieuses de Héro; « ce fanal, étendard de l'amour. Le souverain Jupiter, après ces nocturnes ébats, « aurait dû le placer parmi les astres et le nommer l'étoile propice aux amants, « parce qu'il fut et le complice d'une amoureuse flamme et le messager fidèle « d'une amante inquiète, avant que l'impétueux aquilon eût fait sentir son souffle « ennemi. Viens donc, muse : rappelle dans mes chants l'instant fatal, qui tout à « la fois éteignit le flambeau et termina les jours de Léandre. » La traduction libre de M. Mollevaut commence par ces vers :

Muse, revèle-nous les travaux dangereux
Qu'Amour fit entreprendre au mortel malheureux
Dont l'Aurore jamais n'éclaira l'hyménée;
Et déplore avec moi sa triste destinée.
Déjà j'entends nager Léandre au sein de l'eau;
Déjà je vois briller cet éclatant flambeau,
L'étendard des Amours, leur fidèle interprète,
Et le discret témoin d'une flamme secrète....

Musée a été aussi traduit en vers par Cournand, professeur (non de l'Université, comme le disent MM. Gr. et C., mais au Collége de France); par M. Denne, par Girodet-Trioson, etc.

Élégies de Properce; traduction nouvelle, par M. J. Genouille, avec le texte latin. Paris, Panckoucke, 1834, in-8°, 472 pages, 130ᵉ livraison de la Bibliothèque latine-française de M. Panckoucke.

Blanche et *Bleue*, ou les deux couleuvres fées, roman chinois, traduit par M. Stanislas Julien. Paris. Gosselin, 1834, in-8°.

Moralité de la vendition de Joseph, à 49 personnages. Paris, imprimerie de Pinard, librairie de Silvestre, 1835, 160 pages in-4°, en caractères gothiques.

Jongleurs et Trouvères; ou choix de saluts, épîtres, rêveries et autres pièces légères du XIIIᵉ et du XIVᵉ siècle; publié pour la première fois par M. Achille Jubinal, d'après les manuscrits de la Bibliothèque du Roi. Paris, imprimerie de Crapelet, librairie de Merklein, 1835, 192 pages in-8°. Prix, 8 fr.

Proverbes dramatiques de M. Théodore Leclercq; nouvelle édition, corrigée et augmentée par l'auteur. Paris, chez Aimé-André et chez Lagrange, 1834 et 1835, 6 vol. in-8°, renfermant 170 proverbes, comme l'édition en 9 tomes. La nouvelle aura un septième volume, qui contiendra des proverbes inédits. Chaque volume se publie en 10 livraisons, chacune de 48 pages avec vignettes, et du prix de 50 c. La 1ʳᵉ livraison a paru le 11 novembre dernier; les autres se succèdent de semaine en semaine. Les vignettes sont gravées sur acier, d'après les dessins de MM. Tony-Johannot, Gavarny, etc.

Nous avons fait, dans notre cahier de novembre dernier, page 704, une première annonce de *l'Examen des tragiques anciens et modernes*, par M. Martine (de Genève). Ce serait un véritable cours de littérature dramatique, si l'auteur n'avait pas cru devoir circonscrire sa matière, et se borner à tracer l'histoire et à étudier la théorie de la seule tragédie. Mais il se déclare avec franchise contre un système qui n'a pas encore perdu tout crédit, quoiqu'on commence à s'apercevoir à quel point il a égaré depuis vingt ans des talents dignes d'une direction plus

noble et plus sage. M. Martine recherche et discerne les causes de tout genre, littéraires, morales, politiques, qui de nos jours ont dégradé l'art tragique, et qui achèveraient de le flétrir ou même de l'éteindre dans la patrie de Corneille et de Racine, si le progrès de la plupart des autres genres d'études ne devait pas retarder la décadence de celui-là. A la suite de ces considérations générales sur les *doctrines* appelées *romantiques*, le tome Ier de l'ouvrage que nous annonçons contient des observations sur les tragiques grecs, latins et italiens. En rendant hommage au génie et au bon goût des premiers, surtout de Sophocle, en reconnaissant dans leurs bons ouvrages les plus purs modèles de l'expression des sentiments de la nature, l'auteur pense, avec Laharpe, que les grands maîtres de la scène française ont enrichi l'art de beautés neuves dont les anciens n'avaient pas conçu l'idée. L'examen très-détaillé des tragédies latines de Sénèque aboutit à un jugement fort sévère, non pas néanmoins jusqu'à méconnaître l'élévation des pensées et l'énergie du style. Les tragiques italiens, depuis Lodovico Dolce et Trissino jusqu'à Alfieri, et H. Pindemonte, sont appréciés avec la même équité. C'est le milieu du *quinzième* siècle qui est indiqué comme la date des travaux de Lodovico Dolce; il fallait dire du seizième : cette erreur, qui n'est peut-être que typographique, mais qui n'est pas corrigée dans les *errata*, est d'autant plus remarquable, que cette partie de l'ouvrage suppose une étude attentive de l'histoire du théâtre de l'Italie. Les tragiques français de l'école classique occupent plus de la moitié du second tome : à un très-grand nombre de détails généralement connus, l'auteur joint des observations judicieuses qui lui appartiennent en propre. Il rattache à cette école quelques productions des théâtres étrangers, par exemple, l'Inès de Ferreira, la Mort de Caton d'Addison, l'Iphigénie en Tauride de Goëthe. Il désigne comme intermédiaires entre le système classique et le romantique, les drames de Diderot, Sédaine, Mercier et Beaumarchais, la Mélanie de Laharpe, le Béverley de Saurin, le Calas de Chénier, l'Émilie Galotti de Lessing : il serait possible de ne pas adopter pleinement l'idée qu'il donne de ces productions. L'histoire de la tragédie romantique s'ouvre à la fin du même volume, par des considérations sur le Cyclope d'Euripide, sur les Mystères joués au moyen-âge, sur les œuvres de Lope de Vega, et surtout de Shakespeare. L'examen du théâtre de ce dernier poëte se continue dans les 130 premières pages du tome III, dont le surplus concerne les autres romantiques de toutes les nations; mais ici, et en général dans tout l'ouvrage, les détails sont à la fois trop nombreux et trop importants, pour que nous puissions entreprendre de les parcourir. Nous devons nous borner à en recommander la lecture. Le tome Ier a 299 pages; le IIe, 311; le IIIe, 371; imprimerie de Guiraudet, librairie de Moutardier : prix, 19 fr. 50 c.

ΘΕΟΦΥΛΑΚΤΟΣ. Theophylacti Simocattæ quæstiones physicas et epistolas ad codd. recensuit, versione Kimedoncianâ et notis instruxit Jo. Franc. Boissonade. Parisiis, apud J. Albert. Mercklein, viâ des Beaux-Arts, n° 11, 1835, in-8°. L'historien Théophylacte Simocatta, qui écrivait vers l'an 629 de l'ère vulgaire, a laissé aussi un dialogue sur l'histoire naturelle, et un recueil de 85 lettres morales, rustiques et amoureuses, fort élégamment écrites. La concision et l'énergie en sont les qualités éminentes; mais leur plus grande recommandation aux yeux des philologues va être le savant commentaire du nouvel éditeur. Elles avaient été publiées séparément à Heidelberg, en 1598, par Gruter, et deux ans auparavant à Leyde, par Bonaventure Vulcanius : M. Boissonade prouve même dans sa préface (pag. VI) qu'il existe des exemplaires de cette édition de 1596 qui portent la date de 1597 et offrent des additions importantes, particularité que tous les

bibliographes semblent avoir ignorée. Les questions naturelles se trouvent également dans la double édition de Leyde. Elles furent traduites en français par Frédéric Morel en 1603 (version devenue extrêmement rare), et réimprimées en grec par Bachmann, dit Rivinus, à Leipsig, en 1653. Mais il restait dans ces diverses publications des passages obscurs, des leçons fautives, des altérations à corriger. En s'aidant des manuscrits de la Bibliothèque du Roi, au nombre de six, M. Boissonade a entrepris ce travail, et il l'a exécuté avec une critique et un talent dignes des plus grands éloges. Au texte ainsi revu des deux opuscules de Théophylacte, il a joint des notes (pag. 163-325) qui, par l'importance et la variété de l'instruction qu'elles renferment, doivent intéresser tous les amis des lettres grecques, et ajouter encore à la réputation de ce savant helléniste. Nous nous proposons de rendre un compte plus étendu de la nouvelle édition de Th. Simocatta, qui, comme tous les ouvrages publiés chez M. Mercklein, se distingue par une rare exactitude et même par un certain luxe typographique.

On a publié en grec et en français le prospectus (2 pag. in-4°) des *Œuvres posthumes de A. Coray*, qui rempliront six volumes in-8°. Prix de chaque volume, 8 fr. L'éditeur est M. Fournaraki, ami de l'auteur.

— *Nouvel Atlas National de France*, par départements divisés en arrondissements et cantons; avec le tracé des routes royales et départementales, des canaux, chemins de fer; dressé à l'échelle de 1/350,000, par M. Charles, géographe attaché au dépôt général de la guerre, membre de la société de géographie; avec des augmentations par M. Darmet, chargé des travaux topographiques au ministère des affaires étrangères; gravé par M. Dumortier. Nouvelle édition, revue et publiée par M. Danty, éditeur-propriétaire, galerie Colbert, n° 7, 1835, 86 cartes, une par département, et une carte générale ou tableau d'assemblage. Prix de l'atlas complet, 32 fr. en noir, et relié 40; 48 fr. colorié, et 56 relié. Prix de chaque carte départementale, 40 cent. en noir, 60 coloriée.

Voyage en Autriche pendant l'été de 1831, par M. Menzel, traduit de l'allemand en français. Paris et Genève, Cherbuliez, 1834, in-8°.

Histoire romaine de M. B.-G. Niebuhr, traduite de l'allemand par M. P.-A. de Golbery, tome III. Strasbourg, imprimerie de Levrault, 1835, in-8°, 510 pages. Prix, 7 fr. 50 cent. Les deux premiers tomes de cette traduction d'un ouvrage qui a eu de la célébrité, ont paru en 1830.

Histoire des Français, par M. J.-C.-L. Simonde de Sismondi, associé étranger de l'Institut de France. Paris, imprimerie de Crapelet, librairie de Treuttel et Wurtz, 1835. Tome XIX (années 1568-1580; fin du règne de Charles IX et commencement de celui de Henri III), 567 pages in-8°. Nous reviendrons sur ce volume et sur le XVIII°, annoncé dans notre cahier de juillet dernier, pag. 447.

Annuaire historique et statistique du département de la Meuse pour 1835 (39° année), par M. E.-A. Begin. Metz, imprimerie de Verronnais, XXXII et 416 pag. gr. in-12. — *Guide des étrangers à Metz*, par le même. *Ibid*, 1834, IV et 336 pag. in-12, avec figures.

Mémoire sur deux coffrets gnostiques du moyen âge, du cabinet de M. le duc de Blacas, par M. Joseph de Hammer, conseiller aulique de S. M. l'empereur d'Autriche. Paris, librairie orientale de Dondey-Dupré, 33 pag in-4° et 10 planches. L'auteur commence par annoncer que ces coffrets appartiennent évidemment au genre de monuments du moyen âge, dont quelques-uns ont été publiés

par lui dans son mémoire intitulé : *Mysterium baphometis revelatum*, seu fratres militiæ templi, quâ gnostici et quidem ophiani, apostasiæ, idolodulie et impuritatis convicti per ipsa eorum monumenta.

Idées sur la philosophie de l'histoire de l'humanité, par Herder; ouvrage traduit de l'allemand par M. E. Quinet, et précédé d'une introduction par le traducteur. Strasbourg, imprimerie de Levrault, Paris, librairie de Levrault, 1835, 3 vol. in-8°, nouvelle édition. Elle est conforme à celle dont nous avons donné une courte notice dans le cahier de décembre 1828, pag. 755.

Peinture du Corrège. Annonce d'une peinture à fresque du célèbre Antonio Allegri, surnommé le Corrège, nouvellement découverte à Parme, dans un couvent de religieuses. M. Micali vient d'en publier une notice. A Paris, imprimerie de Panckoucke, 8 pag. gr. in-8°.

Réflexions sur le danger des applications de la conjecturale doctrine orthophrénique, lues à l'Académie des Sciences, le lundi 23 février 1835, par M. Népomucène L. Lemercier, de l'Institut de France. Paris, Firmin Didot, 21 pag. in-8°.

Commentaire sur le Yaçna, l'un des livres religieux des Perses, ouvrage contenant le texte zend expliqué pour la première fois, les variantes des quatre manuscrits de la Bibliothèque royale, et la version sanscrite inédite de Nériesengh; par M. Eug. Burnouf, membre de l'Institut, professeur de sanscrit au Collége de France. Tome Ier, 2e partie, in-4°, 428 pages. Cette seconde partie complète le tome Ier du *Commentaire sur le Yaçna*. L'auteur s'est attaché de plus en plus à suivre la méthode dont il avait tracé le plan dans l'avant-propos de la 1re partie de ce volume, publiée en 1833. L'application rigoureuse de cette méthode l'a conduit à des résultats tout à fait nouveaux sur les rapports du zend avec le sanscrit des Védas, ainsi que sur diverses questions relatives à la géographie ancienne de la Perse. M. Eugène Burnouf n'a rien négligé de ce qui peut concilier à cette seconde livraison l'estime que la première a obtenue des savants, de MM. Schelling, Schlegel, Windischman, en Allemagne, etc. Il vient de se transporter à Oxford et à Londres pour collationner les manuscrits zends qui se trouvent dans les bibliothèques de ces villes.

Le volume que *la Société d'agriculture* etc. *de Valenciennes* a publié, et qui a été indiqué dans notre dernier cahier, page 128, contient, 1° le règlement de la société; 2° l'exposé de ses travaux par son secrétaire, M. E. Grar; 3° une épître en vers de M. H.-C. Gaubert à ses livres, d'autres poésies du même auteur et de MM. Jules de Warenghien et Dherbigny; 4° deux morceaux en prose, l'un intitulé *la Province et Paris*, par M. Onésime le Roy; l'autre, *la Nuit de Noël* en 1756, par M. Jules de Warenghien; 5° des considérations sur les déipnosophistes d'Athenée, par M. Vinet Pajon; 6° une notice géologique sur Valenciennes et ses environs, par M. Stoccart; et un catalogue des coquilles terrestres et fluviatiles du même territoire, par M. Hécart; 7° des observations de M. Édouard Grar, concernant l'impôt perçu sur les brevets d'invention, et de M. Numa Grar, sur l'éclairage par les lampes, et spécialement par les lampes Locatelli; 8° divers rapports et programmes, suivis de la liste des membres et correspondants de la société. Les 137 dernières pages du volume et le tableau qui les accompagne concernent l'exposition d'objets d'art qui a eu lieu à Valenciennes, en 1833. Ce premier tome, par la variété des connaissances et des travaux qu'il embrasse, et par le soin avec lequel des sujets si divers y sont traités, annonce, dans la société qui le publie, la plus honorable émulation et la plus heureuse activité.

Belgique. — *Essai sur la statistique ancienne de la Belgique*, par M. le baron de Reiffenberg. Bruxelles, Hayez, 1835, 164 pag. in-fol. Le titre de ce volume n'annonce que des fragments de la seconde partie de l'ouvrage, lesquels ont pour objet la population, les habitations, les mœurs et les coutumes des Belges. Cet *Essai*, puisque l'auteur n'a voulu lui donner que ce nom, se fera distinguer, entre les livres de statistique, par l'exactitude et la variété des détails, par une riche et profonde érudition.

Rapport sur l'état actuel des prisons en Belgique, sur les améliorations qui y ont été introduites depuis la révolution, et sur la nécessité de l'introduction du système pénitentiaire; par M. Ducpétiaux, inspecteur général des prisons en Belgique. Bruxelles, 1833, 54 pages in-8°.

ITALIE.

Considerazioni generali su la disposizione dell' universo. Considérations générales sur le système de l'univers, ouvrage écrit en allemand par M. Bode, astronome du roi de Prusse; traduction libre en italien par M. l'abbé Amati. Milan, Bettoni, 1834, in-8°.

Della filosofia dell' affetto. De la philosophie des passions, par M. A. Testa. Plaisance, 1834, 2 vol. in-8°.

Memoria intorno alla diffusione de' popoli. Mémoire sur la manière dont les peuples se sont répandus sur la surface du globe, particulièrement en Italie; par M. le marquis Malaspina. Milan, Société typogr. 1834, in-4°. 1 l.

Storia di Novara. Histoire de Novarre, depuis l'emprisonnement de L. Sforza jusqu'à la domination de Farnèse, par M. Carlo Morbio. Vigevano, 1834, in-8°. 1 l. 75 c.

Storia di Sicilia. Histoire de Sicile, par Tommaso Fazello. Palerme, Pedone, 1834, in-8°.

Specchio dell' Impero di Marocco. Tableau géographique et statistique de l'Empire de Maroc, par M. I. Gräberg de Hemso. Gênes, 1833, in-8°. Nous nous proposons de rendre compte de cet ouvrage.

Complemento della parte greca e geroglifica della pietra di Rosetta, etc., Complément et traduction de la partie grecque de l'inscription de Rosette, avec une liste des hiéroglyphes expliqués en italien, par M. F. Riccardi. Gênes, Pendola, 1833, in-8°, avec planches.

Comentarj dell' Ateneo di Brescia. Mémoires de l'Athénée de Brescia pour l'année 1833. Brescia, Bettoni, 1834, in-8°, avec une table météorologique. 2 l. 60 c.

Delle leggi della sicurezza sociale. Des lois de la sûreté sociale, par M. le professeur Carmignani. Pise, 1834, 4 vol. in-8°. Cet ouvrage est annoncé, avec beaucoup d'éloges, en Italie et en Allemagne, comme une nouvelle théorie du droit pénal.

Secoli della letteratura italiana. Les siècles de la littérature italienne, depuis sa naissance, par M. G. Corniani; Histoire littéraire continuée jusqu'à nos jours, par M. Stef. Ticozzi. Milan, 1834, 2 vol. in-8° à 2 colonnes.

Biografia degli Italiani illustri, etc. Biographie des Italiens qui se sont illustrés au XVIIIe siècle dans les sciences, les lettres et les arts, par M. E. de

Tripaldo. Venise, Alvisopoli, 1834, in-8° à 2 colonnes; tome Ier, qui doit être suivi de sept autres. Les 8 volumes paraîtront en 32 livraisons. Pr. de la livrais. 2 l. 60 c.

Della vita d'Ippolito Pindemonte. Notice sur la vie d'Hippol. Pindemonte, par M. Bennassu Montanari. Venise, Lampato, 1834, in-8°, avec le portrait de Pindemonte. Pr. 3 l. 22 c.

— Le cardinal Placido Zurla, auteur d'une description de la mappemonde de Fra Mauro, de dissertations sur les voyages et les découvertes des frères Zeni, sur Marco Polo et d'autres voyageurs vénitiens, est mort à Palerme en 1834, dans la 65e année son âge.

Carlo Antonio Maria Pezzi, né à Venise en 1755, est mort à Paris en 1834. On porte à plus de soixanté le nombre de ses ouvrages : trente-quatre sont imprimés; par exemple, *Tentativo per ritardare l'estinzione dell' eloquenza in Italia.* Milano, Sonzogno, 1817, 120 pag. in-12.—*Lezioni di filosofia.* Padova, 1821, 2 vol. in-8°.—*Principj pratici di Agricoltura e di economia rurale.* Milano, Silvestri, 1825; IV et 203 p. in-8°. — *La Lanterna magica,* che fa vedere il mondo e qualche cosa di più. Milano, Sonzogno, 1826; IV et 109 pag. in-12, fig. (ouvrage qui a fait exiler l'auteur), etc. On a publié une notice sur la vie et les travaux de Pezzi : *Cenno su la vita e gli studj di C. A. Pezzi,* dal suo amico G. C. Parigi, 1834, 16 pag. in-8°.

L'Académie romaine d'archéologie propose la question suivante : « In quali « tempi, per quale specialità di uso, e da artefici di quale nazione sono stati ope- « rati i vasi fittili dipinti, rinvenuti in tanta copia a questi ultimi anni ne' sepolcri « della Etruria, nella dizione pontificia? » Les mémoires, écrits en latin, ou en italien, ou en français doivent être adressés, francs de port, au secrétaire perpétuel de l'académie, M. Pietro Ercole Visconti, à Rome. Le concours sera fermé le 1er novembre 1835. La valeur du prix est de 40 sequins (472 fr.).

ANGLETERRE.

Hebrew Characters derived from Hieroglyphics, etc. By John Lamb, D. D. Master of Corpus Christi College. Cambridge, 1835, in-8°.

Narrative of a passage from Bombay to England. Relation d'un voyage de Bombay en Angleterre, avec la description du naufrage de l'auteur dans le vaisseau *le Nautilus,* et le récit de son voyage à travers le désert de Nubie, par le capitaine W. Bourchier. Londres, Whittaker, 1834, in-12.

Journal of three voyages along the coast of China, by Ch. Guzlaff. London, 1834, in-12; XIII et 450 pag.

A Sketch of Chinese history. Esquisse d'une Histoire ancienne et moderne de la Chine; et coup d'œil sur le commerce des peuples étrangers avec les Chinois, par Ch. Guzlaff. Londres, Smith, 1834, 2 vol. in-8°.

An History of the germanic empire. Histoire de l'Empire germanique, par M. A. Dunham. Londres, Longmann, 1834, in-8°; tom. Ier. On a du même auteur une Histoire d'Espagne et de Portugal.

Narrative of an Expedition through the upper Mississipi. Relation d'une expédition par le haut Mississipi au lac d'Itasca (de la Bêche), source actuelle de ce fleuve; avec le récit d'une expédition aux rivières de Sainte-Croix et de

Broule, faite en 1832 sous la direction de M. R. Schoolcraft. Londres, Rich, 1834, in-8°, avec des cartes. Pr. 12 sh.

An Account of the present state of the island of Puerto-Ricco. Description de l'état actuel de l'île de Porto-Ricco, par le colonel Flimor. Londres, Longman, 1834, in-8°.

The literary Life and miscellanies of John Galt. Vie littéraire et mélanges de J. Galt (auteur de plusieurs écrits en vers et en prose sur divers sujets). Edinbourg, Blackwood, 1834, 3 vol. in-12.

The Philosophy of Sleep. La philosophie du sommeil, par M. R. Meunich, (auteur de l'Anatomie de l'ivresse). Glasgow, Mospheen, 1834, in-12.

A Treatise on primary Geology. Traité de géologie primitive, ou examen pratique et théorique des anciennes formations, par M. S. Boase. Londres, Longman, 1834, in-8°.

The Existence of other Worlds, etc. Preuve de l'existence de beaucoup d'autres mondes, peuplés d'êtres vivants, intelligents, etc. Considérations sur la nature de l'univers, conséquences à tirer de cette étude, etc., par M. Alex. Coplands; Londres, Rivington, 1834, in-12.

The Rules of the court of Law at Westminster, by Georges Barclay Mansel. London, 1834, in-12.

A practical Treatise on medical jurisprudence, with so much of anatomy, physiology, pathology, and the practise of medecine and surgery, as are to be known by members of parliament, lawyers, etc. By John Chitty, London, 1834, in-8°.

MACAO. — *Poeseos sinensis commentarii.* On the poetry of the Chineses, to which are added translations and detached pieces; by F. Davis. Macao, 1834, 199 pag., in-8°. Réimpression du mémoire de M. Davis sur la poésie chinoise, mais avec des morceaux qui n'avaient pas encore été publiés.

ALLEMAGNE.

Grundriss der Geschichte der griechischen und roemischen Literatur. Histoire de la Littérature grecque et romaine, par M. Aug. Matthiæ. 3° édition revue et mieux disposée. Iéna, Frommann, 1834, in-8°.

Literaturgeschichte der Griechen und Roemer. Histoire littéraire des Grecs et des Romains, avec des tables synchronistiques de l'histoire des mœurs, des études et des arts de l'un et de l'autre peuple; par M. Fr. Ficker. Vienne, Gerold, 1834, in-8°. Prix, 2 rxd.

M. Devarii liber de græcis particulis. Edidit Klost. Lipsiæ, Baumgærtner, 1834, in-8°. Mathieu Devarius, de Corfou, disciple de Jean Lascaris, était compté au nombre des habiles grammairiens et philologues, au milieu du XVI° siècle. Il a rédigé une table des commentaires d'Eustathe sur Homère; son traité des particules de la langue grecque a été imprimé après sa mort, par les soins de son parent Pierre Devarius, à Rome, en 1588, in-4°.

Lexicon sophocleum, adhibitis veterum interpretum explicationibus, grammaticorum notationibus, recentiorum doctorum commentariis, composuit Fred. Ellendt. Regiomonti, Borntræger, 1834, 2 volumes in-8°. Ce lexique se publie par livraisons de 20 feuilles de 2 mois en 2 mois. Prix de la livraison, 1 rxd. 16 gr. L'impression des deux tomes sera terminée au 1er mai 1835.

Lexicon arabico-latinum, studio Georgii-Guillelmi Freytag. Halis Saxonum, Schwetschke, 1834, 3 vol. in-4°.

De Bar-Alio et Bar-Bahlulo, lexicographis syro-arabicis, ineditis, commentatio litteraria et philologica, auctore Gesenio. Lipsiæ, Vogel, 1834, in-4°. 8 gr.

Caroli Magni Agrellii Supplementa syntaxeos syriacæ : præfatus est J. G. L. Kosegarten. Gryphisvaldiæ, 1834, in-8°.

Etymologische Forschungen. Recherches étymologiques sur les langues indo-germaniques, avec des remarques sur les langues sanskrite, grecque, latine, lithuanienne et gothique, par M. F. Pott. Lemgo; Meyer, 1834, in-8°. 1 rxd. 12 gr.

Grammaire turke, à l'usage des Français et des Anglais, avec des discours familiers et un vocabulaire abrégé, en français, en turc et en anglais, par M. Schroeder. Leipsic, Wigand, 1834, in-8°.

Demosthenes als Staatsbürger, Redner und Schriftsteller. Démosthène considéré comme citoyen, orateur et écrivain. Leipsic, Becker, 1834, 2 vol. in-8°. 2 rxd.

Demosthenis Olynthiacæ, græcè, recognitæ et adnotationibus instructæ. Lipsiæ, Serig, 1834, in-8°.

De Demade, oratore atheniensi, commentatio auctore Lhardy. Berolini, Nauck, 1834, in-8°. 12 gr.

Wamik und Asra. Vienne, Wallishausser, 1833, in-8°. Annoncé comme la *Quintessence* du plus ancien poëme romantique persan; publié (en allemand) par M. de Hammer.

Carminum Abulfaragii Balbaghæ (vitâ functi anno 1007) specimen, ex codice Gothano primùm edidit, latinè vertit, adnotationibus instruxit P. Wolf. Accedunt aliquot carmina Abu Jshaci. Lipsiæ, 1834, 39 pag. in-8°.

NOTA. On peut s'adresser à la librairie de M. LEVRAULT, à Paris, rue de la Harpe, n° 81, et à Strasbourg, rue des Juifs, pour se procurer les divers ouvrages annoncés dans le Journal des Savants. Il faut affranchir les lettres et le prix présumé des ouvrages.

TABLE.

L'Art libéral, ou Grammaire géorgienne, par M. Brosset jeune, etc. (Article de M. Eugène Burnouf.) .... Pag. 129.
D'un second Commentaire inédit d'Olympiodore sur le Phédon, etc. (2e Article de M. V. Cousin.) .... 136.
Memoirs of John Napier of Merchiston, etc. — Mémoires sur Jean Napier de Merchiston, etc. par Mark Napier. (Article de M. Biot.) .... 151.
Was hat Mohammed, etc. — Quels emprunts Mahomet a-t-il faits au Judaïsme? par M. Abraham Geiger. (Article de M. Silvestre de Sacy.) .... 162.
Recherches sur les ossements fossiles, etc. par Georges Cuvier. (Article de M. Flourens.) .... 174.
Nouvelles littéraires .... 184.

FIN DE LA TABLE.

JOURNAL DES SAVANTS.

AVRIL 1835.

Traité de l'éclairage, par E. Péclet, *ex-professeur des sciences physiques, et de chimie appliquée aux arts, au collége royal de Marseille; membre de plusieurs sociétés savantes.* Un vol. in-8° avec 10 planch. Paris, à la librairie scientifique et industrielle de Malher et C^e, passage Dauphine, 1828.

Traité de la chaleur et de ses applications aux arts et aux manufactures, par le même; 2 vol. in-8°, avec 27 planches. Paris, à la même librairie, 1828.

SECOND ARTICLE.

Chapitre v. — *Éclairage par le gaz.*

Avant de rendre compte de ce chapitre, revenons sur l'éclairage par les solides et par les liquides, afin de résumer ce qu'ils présentent de vraiment remarquable comme opérations techniques.

Parmi les procédés les plus vulgaires il en est peu qui, par leur simplicité même, doivent autant exciter notre admiration que celui à l'aide duquel on se procure une lumière continue en brûlant un liquide inflammable au sommet d'une mèche dont la base plonge dans ce liquide. En effet, quoi de plus simple que cette mèche élevant la matière inflammable

en vertu de sa capillarité, et l'élevant à mesure que la combustion en dissipe dans l'atmosphère? Quoi de plus admirable, dans les procédés les plus vulgaires, que l'inflammation qui, née d'un contact momentané du combustible avec un corps chaud qui le réduit en gaz, se prolonge jusqu'à la dissipation complète de ce combustible, au moyen de la chaleur qui se développe en même temps que la lumière que le procédé doit donner?

Puisque, dans l'éclairage par les solides et par les liquides, ceux-ci sont convertis en fluides élastiques avant d'être enflammés, il est clair que ce qu'on nomme l'*éclairage par les gaz* ne doit pas différer essentiellement des deux autres modes de se procurer de la lumière; toute la différence qu'il y a entre ces modes, c'est que dans l'éclairage par les gaz les fluides élastiques qui donnent de la lumière ont été développés par une cause quelconque tout à fait indépendante de la chaleur qu'ils produisent par leur combustion : cette chaleur ne sert absolument qu'à continuer l'inflammation une fois que celle-ci a été déterminée, ainsi que cela a lieu dans l'éclairage par les solides et les liquides, au moyen d'une cause qui n'a agi qu'un moment.

L'éclairage par les gaz est dû, comme nous l'avons dit plus haut, à un Français, Philippe Lebon, ingénieur des ponts et chaussées. Il prit un brevet d'invention en frimaire de l'an IV (1795) et un second brevet en vendémiaire de l'an VIII (1799). Il éclaira le vestibule et l'escalier du théâtre Louvois, un passage public et plusieurs hôtels, au moyen de l'appareil qu'il nommait *thermolampe*. Le gaz qu'il brûlait provenait de la distillation du bois; mais il avait reconnu que celui de la houille serait d'un meilleur usage.

Les Anglais, dans l'histoire qu'ils tracent de l'éclairage par les gaz, ne citent pas le nom de Lebon; ils en attribuent la première idée au docteur Clayton, qui enflamma du gaz de la houille dans la vue de produire une illumination (*Transactions philosophiques*, année 1736), et ils considèrent M. Murdock comme le premier qui ait construit en grand un appareil à cet usage : celui-ci fut établi et mis en activité pendant plusieurs nuits en 1798 à la fonderie de MM. Bolton et Watt; mais ce n'est qu'en 1805 que ce mode d'éclairage fut réellement adopté par de grands établissements.

Ne pouvant suivre l'auteur dans l'exposé détaillé qu'il fait de l'art de l'éclairage par les gaz, nous indiquerons sous quatre chefs (A, B, C, D) les principaux objets qui fixent son attention.

A. Les matières sources des gaz inflammables sont les houilles, les matières grasses qui peuvent être des huiles, des acides gras, des résines, enfin des graines oléagineuses.

Les meilleures houilles sont celles qui contiennent le plus de bitume ou d'hydrogène et le moins de sulfure de fer ; car c'est de celui-ci que vient le soufre de l'acide hydro-sulfurique, produit dans la distillation de la houille, et cet acide a l'inconvénient, lorsqu'il ne brûle pas, de noircir les peintures à base de céruse, et lorsqu'il brûle de donner naissance à de l'acide sulfureux qui provoque la toux.

M. Péclet pense avec raison qu'il est moins avantageux de distiller les corps gras, solides ou liquides, propres à l'éclairage que de les brûler avec des mèches dans leur état naturel. Il pense aussi qu'on doit rejeter les graines oléagineuses des usines à gaz, le gaz inflammable qu'elles donnent étant trop impur. Il en est autrement de la distillation de diverses matières grasses, qu'on ne peut brûler ni comme chandelles, ni comme huiles, et qui n'ont point d'ailleurs d'usage déterminé : ces matières fournissent un gaz très-propre à l'éclairage. M. Péclet cite pour exemple la partie grasse des *eaux grasses* ou *savonneuses* décomposées par l'acide sulfurique ou hydro-chlorique. Nous ajouterons à ce qu'il rapporte les faits suivants que nous avons recueillis à Reims, où il y a un établissement fondé par M. Houzeau, dans lequel on décompose toutes les *eaux grasses* qu'on peut se procurer. Ces liquides sont formés d'eau de savon et d'huile non saponifiée ; la matière grasse, une fois qu'elle est isolée de l'alcali et de l'eau, se réduit en trois couches : la plus légère peut servir aux chamoiseurs ; la couche moyenne est distillée ; enfin, la couche inférieure est employée comme combustible dans les fourneaux de l'usine de M. Houzeau. En 1830, époque où nous visitâmes cet établissement, M. Houzeau me dit qu'il achetait annuellement pour 40,000 francs d'eaux grasses, qui auparavant étaient jetées dans la rue. Enfin, la matière que M. Houzeau distille, de 550 à 600 degrés, dans des tuyaux de fonte remplis de morceaux de fer, a l'avantage sur la houille de ne pas donner d'acide hydro-sulfurique.

B. La préparation des gaz inflammables comprend plusieurs opérations distinctes : leur développement par la chaleur dans des cornues ou tubes de fonte ; leur purification au moyen du refroidissement et du contact d'un acide et d'un alcali ; enfin leur accumulation dans de vastes récipients, qu'en France on appelle improprement *gazomètres*.

La purification par le froid sépare le gaz inflammable de la vapeur d'eau, d'une huile, et d'une sorte de goudron. L'huile que M. Houzeau obtient par son procédé est employée pour rendre les toiles imperméables, et le goudron sert à faire des terrasses. Les gaz provenant de la houille ne sont plus soumis au contact d'un acide, comme ils l'ont été d'abord, mais seulement à celui de la chaux humide.

Le gaz de M. Houzeau est tout simplement soumis au contact de l'acide

hydro-chlorique, puis il est refroidi de nouveau avant d'être reçu dans le récipient.

C. Le transport du gaz inflammable, du lieu où il est produit aux lieux où il doit être brûlé, s'exécute de trois manières différentes :

1° Le gaz est conduit, par des tuyaux métalliques, du récipient aux lieux mêmes où il doit être brûlé. 2° Le gaz est comprimé dans des réservoirs métalliques portatifs, d'où il s'écoule avec une vitesse uniforme lorsqu'on veut l'enflammer : c'est *le gaz portatif.* La compagnie qui a voulu exploiter à Paris ce mode d'éclairage n'a pas réussi. 3° Le gaz est transporté, dans des récipients de toile imperméable, de l'usine chez le consommateur. Tel est le mode très-économique que M. Houzeau a imaginé, et qui n'a pas les inconvénients que M. Péclet lui a attribués.

D. La manière de brûler le gaz qui paraît présenter le plus d'avantage est de le conduire dans un tuyau vertical fermé en haut par une plaque percée de trous capillaires; mais plus ordinairement, le gaz se rend dans un bec d'Argand fermé à sa partie supérieure par un plan annulaire percé de trous capillaires. M. Péclet pense qu'il est avantageux non-seulement d'entourer la flamme d'une cheminée de verre pour l'empêcher de vaciller, mais de mettre au-dessus un petit appareil appelé *fumivore de Bourguignon.* Suivant M. Payen, la flamme éprouve, par l'addition de ce fumivore, un accroissement d'éclat exprimé par 176, lorsque l'éclat primitif était représenté par 100. Le fumivore n'agit qu'en ralentissant le courant d'air qui, dans tous les becs à gaz, paraît trop rapide.

Enfin M. Péclet, d'accord avec M. Bérard, pense que l'éclairage par le gaz est avantageux à Paris, nous ne disons pas pour le consommateur, cela est incontestable, mais pour le capitaliste.

CHAPITRE VI. — *Comparaison des différents systèmes d'éclairage.*

Ce chapitre est composé presque entièrement d'expériences faites par l'auteur avec beaucoup de soin, dans l'intention d'apprécier les avantages respectifs des différents modes d'éclairage dont il a traité dans les trois chapitres précédents. Avant d'exposer ces expériences, il examine la meilleure manière d'opérer, pour juger de l'intensité de diverses lumières que l'on compare au moyen du procédé généralement suivi pour cela. Ce procédé consiste à placer un corps opaque, par exemple, une tige de fer cylindrique noircie au sommet, très-près d'un tableau blanc, et à disposer en avant de ce corps deux lumières que l'on compare ensemble, de façon à avoir sur le tableau deux ombres du corps opaque très-rapprochées l'une de l'autre et égales en intensité. Sachant que, dans un cône lumineux, l'in-

tensité de la lumière décroît comme le carré de la distance au sommet du cône, il en résulte que, dans la disposition précédente, les intensités des deux lumières sont entre elles comme les carrés de leurs distances aux ombres qu'elles éclairent respectivement. L'exécution du procédé semblerait ne présenter aucune difficulté; cependant il n'en est point ainsi : M. Péclet fait remarquer que, si l'observateur n'est pas placé convenablement devant le tableau et si ce tableau n'est pas aussi mat que possible, il sera facile de se tromper dans le jugement qu'on portera sur les intensités des ombres, tandis qu'en prenant les précautions qu'il indique, on appréciera certainement et sans difficulté l'égalité des ombres projetées sur le tableau. Mais nous aurions désiré plus de clarté dans ce qu'il dit relativement aux trois positions où l'observateur doit être pour juger de l'intensité des ombres (page 217); c'est un point sur lequel nous appelons son attention lorsqu'il fera une nouvelle édition de son traité.

M. Péclet indique les conditions qu'il faut remplir en général et en particulier, suivant qu'on fait usage de chandelles, de bougies ou de lampes.

La lumière qu'il a adoptée, pour terme de comparaison représenté par 100, était celle d'une lampe de Carcel, brûlant 42 grammes d'huile par heure et arrivée à son maximum d'éclat; ce qui avait exigé quatre heures environ ou, plus exactement, le temps nécessaire pour que toutes les parties de l'appareil fussent parvenues au maximum de température qu'elles étaient susceptibles d'atteindre pendant la durée de la combustion.

M. Péclet compare successivement à cette lumière celle des matières solides, celle d'une même huile brûlée dans diverses lampes, et enfin celle du gaz de la houille.

A. Comparaison de l'éclairage par les matières solides.

Une chandelle de six à la livre, arrivée à son maximum, donne 10 de lumière; à partir de ce moment, la mèche s'allonge et la lumière diminue, de manière qu'au bout d'une demi-heure elle est réduite à 2.

La chandelle économique de cinq à la livre donne 9, 10 de lumière à son maximum, puis au bout d'une demi-heure elle est réduite à 2,75.

On avait prétendu que les chandelles non mouchées consomment beaucoup plus de suif que celles qui sont mouchées : M. Péclet s'est assuré que la différence a été très-exagérée.

Mais ce qu'il importe de faire remarquer, c'est la différence essentielle qu'il y a entre une chandelle et une bougie soit de cire, soit de cétine, soit enfin d'acides stéarique et margarique. Nous venons de voir combien est grande la diminution de lumière d'une chandelle brûlant sans être

mouchée : eh bien, si on allume une bougie dont la mèche est courte, la flamme augmente d'éclat à mesure que la mèche s'allonge, et cela jusqu'à ce qu'elle ait atteint son maximum. A partir de ce moment s'il y a une diminution de lumière dans la flamme de la bougie, c'est qu'il s'y forme *accidentellement* un champignon.

La bougie de cire pure donne.....	13, 61	de lumière.
———— cétine ————	14, 40	————
———— d'acides stéariq. et marg.	14, 30	————

Avec ces données et la connaissance, 1° du poids de ces divers combustibles brûlés dans un temps donné, une heure par exemple; 2° du prix de ces poids, il est aisé de déterminer le prix respectif de la lumière produite au moyen des divers combustibles.

B. Comparaison des différents modes d'éclairage à l'huile.

Outre l'influence qu'exerce dans cet éclairage une huile privée de matière fixe, parfaitement apte à pénétrer les interstices de la mèche, riche en carbone et en hydrogène, et en second lieu une mèche aussi pure que possible et d'une capillarité parfaite, il y a sept circonstances que l'auteur cherche à apprécier par l'expérience, savoir : 1° Le diamètre intérieur du bec; 2° le rapport des deux courants d'air dans les lampes d'Argand; 3° la hauteur du coude de la cheminée de Lange; 4° le diamètre de la cheminée au-dessus du coude; 5° la hauteur de la cheminée; 6° la hauteur du réservoir de l'huile; 7° la hauteur de la mèche au-dessus du bec; il examine ensuite l'influence qu'exercent sur les variations de l'intensité de la lumière pendant la combustion, 1° l'échauffement du bec et de la cheminée; 2° le rapport des deux courants d'air; 3° l'abaissement du niveau de l'huile; 4° la plus ou moins grande capillarité des espaces qui environnent la mèche.

M. Péclet arrive aux conséquences suivantes:

a. *Pour avoir le plus grand effet lumineux*, il faut, 1° que les courants extérieurs et intérieurs soient proportionnés; 2° qu'ils aient une vitesse seulement suffisante pour amener sur la flamme la quantité d'air nécessaire à la combustion.

b. *Pour avoir la plus grande permanence possible de lumière*, il faut, 1° que les deux courants d'air soient dans le rapport convenable; 2° que le bec et les tuyaux qui amènent l'huile soient d'un grand diamètre; 3° que le bec soit serré à son sommet et large au-dessous; 4° que

le niveau de l'huile dans le bec soit constant ou ne baisse que très-peu; 5° que les huiles et les mèches soient de bonne qualité.

M. Péclet examine la variation que sept lampes du commerce de Paris ont éprouvée, pendant une combustion de sept heures, dans l'intensité de leurs lumières respectives.

Ces variations font la matière d'un tableau; et des nombres représentant l'intensité moyenne de la lumière des lampes pendant sept heures, ainsi que les consommations d'huile correspondantes, font la matière d'un second tableau.

L'auteur expose ensuite des observations très-intéressantes qu'il a faites sur les appareils mêmes de ses expériences. Les constructeurs de lampes ne peuvent que gagner beaucoup à les lire et à les méditer, puisqu'ils verront en quoi telle espèce de lampe est vicieuse et telle autre avantageuse; dès lors, connaissant les inconvénients ou les avantages inhérents à telle construction, ils travailleront avec la certitude du succès.

Enfin M. Péclet considère les diverses sortes de lampes sous le rapport du meilleur usage que l'on peut faire de chacune d'elles dans l'éclairage des rues, des corridors et des salons.

Il range dans trois classes les lampes propres à ce dernier usage; la première renferme les lampes qui ont le réservoir dans le pied; telles sont les lampes à mouvement d'horlogerie et les lampes hydrostatiques. La seconde renferme les lampes qui ont le réservoir au-dessus du bec, comme celle de Georget. La troisième, celles qui ont le réservoir au niveau du bec, comme les lampes astrales et les lampes sinombres.

Les lampes à mouvement d'horlogerie sont les meilleures; mais elles sont d'un prix très-élevé et difficiles à nettoyer.

La lampe hydrostatique de Thilorier vient ensuite; car, tout bien examiné, on ne peut lui préférer la lampe hydrostatique de Girard, quoique celle-ci soit à niveau constant; la lampe de Georget doit être placée après la précédente.

Enfin la lampe sinombre et la lampe astrale sont les moins bonnes de toutes les lampes à double courant d'air.

Quant aux lampes à mèche plate employées au lieu de chandelles, les moins mauvaises sont celles à réservoir supérieur et à cheminée; nous disons les moins mauvaises, parce que l'huile est loin de donner toute la lumière qu'elle produirait si elle était brûlée dans un bec d'Argand.

C. Comparaison de l'éclairage par les gaz.

Après avoir décrit un véritable gazomètre, c'est-à-dire un appareil propre

à mesurer le gaz qui peut être brûlé par un ou plusieurs becs, M. Péclet rapporte des expériences d'après lesquelles M. Brande a trouvé que, pour produire autant de lumière que 10 bougies, il faut brûler,

42 litres 58 de gaz hydrogène bicarboné,
79 —— 85 de gaz de l'huile,
214 —— 90 de gaz de la houille,
79 —— 85 d'un mélange de.. { 1v hydrogène, 3 hydrogène bicarboné.

Enfin en comparant une lampe de Carcel brûlant 42 grammes d'huile par heure et produisant 100 de lumière, avec un bec de gaz ordinaire consommant par heure sous la pression ordinaire 136 litres de gaz de la houille ou 38 litres de gaz de l'huile, on trouve que ce bec produit 127 de lumière. Deux tableaux qui permettent d'établir les comparaisons les plus satisfaisantes entre les divers modes d'éclairage relativement à la lumière qu'ils donnent et au prix auquel cette lumière revient, sont placés à la fin de ce chapitre.

CHAPITRE VII. — *Appareils destinés à modifier la lumière.*

Les appareils dont parle M. Péclet rentrent dans deux classes : les uns ont pour objet de rendre la lumière diffuse, conséquemment d'amortir l'éclat trop vif d'un bec et en même temps de répandre plus également la lumière dans toutes les parties de l'espace qu'il faut éclairer; telles sont les enveloppes translucides de papier, de verre dépoli, etc., qu'on place autour des cheminées des becs d'Argand. Les autres appareils ont pour objet de changer la direction de la lumière, tels sont les réflecteurs et les appareils de réfraction; c'est dans cette partie du traité que se trouve la description du fanal lenticulaire de Fresnel. Cet appareil remarquable présente une cage prismatique à huit pans; chaque face est garnie de lentilles verticales ayant leur foyer principal sur l'axe de la cage. Il y a au foyer commun un bec à quatre mèches concentriques qui donne autant de lumière que dix-sept lampes de Carcel brûlant la même quantité d'huile. Enfin, pour profiter de la lumière qui ne traverse pas les lentilles verticales, huit petites lentilles, inclinées entre elles de manière à former une pyramide à huit faces, se trouvent à la partie supérieure de la cage; la lumière qui les traverse est ensuite réfléchie horizontalement par des glaces étamées convenablement inclinées. La lumière de ce phare peut être vue le jour avec une lunette à une distance de 17 lieues.

CHAPITRE VIII. — *Appareils destinés à produire instantanément de la lumière.*

Sous ce titre l'auteur comprend les briquets ordinaires, le briquet pneumatique, les divers sortes de briquets phosphoriques, les briquets oxygénés et les briquets à gaz hydrogène. Il ne se borne pas à indiquer la manière de s'en servir, il expose encore les notions théoriques que s'y rapportent. A cette occasion nous consignerons ici un fait peu connu, c'est que l'inventeur des briquets oxygénés, c'est-à-dire, de ces alumettes dont l'extrémité soufrée a été enduite d'un mélange de chlorate de potasse, de soufre, de cinabre et de lycopode rendu pâteux au moyen d'une eau de gomme, est M. Cagnard Latour, auteur de plusieurs découvertes remarquables. Il suffit que le mélange touche un instant des filaments d'amiante imprégnés d'acide sulfurique concentré pour prendre feu et le communiquer au soufre de l'alumette.

Le compte que nous venons de rendre du *Traité de l'éclairage* suffit sans doute pour en faire apprécier l'utilité. On a dû voir que cet ouvrage n'est pas un simple recueil de faits déjà connus, mais qu'il renferme encore des observations plus ou moins importantes propres à l'auteur; peut-être gagnerait-il quelque chose en méthode, en clarté et en brièveté dans une seconde édition, si M. Péclet pensait avec nous qu'il fût convenable d'adopter les modifications que nous allons indiquer.

Le chapitre VI a pour objet la comparaison des divers modes d'éclairage, d'abord celle de l'éclairage par les divers solides, par l'huile brûlée dans différents appareils, par le gaz; en second lieu, la comparaison des divers modes d'éclairage entre eux. Il nous semble que cette dernière comparaison, dont le but essentiel est de résumer les prix auxquels revient la lumière suivant qu'elle est développée par tel corps et par tel autre, ou qu'elle l'est par un même corps brûlé dans des appareils différents, devrait former exclusivement la matière du chapitre VI. La comparaison de l'éclairage par les solides serait renvoyée au chapitre III, qui a spécialement cet éclairage pour objet, de même que l'éclairage par les liquides et par le gaz serait renvoyé aux chapitres IV et V.

Cette disposition établirait entre la théorie et la pratique d'un éclairage par une même classe de corps une liaison qui ne pourrait être que très-favorable au lecteur, surtout si M. Péclet distribuait ses matériaux dans divers articles; par exemple, s'il considérait d'abord toutes les propriétés des combustibles qui peuvent exercer de l'influence dans l'éclairage par une même classe de matières; ainsi la volatilité des divers solides ou liquides a une influence sur la grandeur de la flamme, sur la grosseur, la forme,

la disposition de la mèche, qui ne peut être négligée; ainsi l'acidité établit entre les combustibles qui la possèdent et ceux qui en sont dépourvus une différence très-grande, relativement au mode de préparation qu'il faut leur faire subir et relativement à la nature des vases qui doivent les contenir, s'ils sont liquides. S'il passait de cette étude à celle des appareils employés pour la combustion, s'il fixait l'attention sur les conditions fondamentales que tout appareil bien conçu doit remplir, s'il examinait ensuite chaque combustible en particulier relativement à ses divers modes de préparation pour l'éclairage et aux diverses manières de le brûler, et s'il réservait pour ces examens particuliers les notions qui n'auraient pu être exposées dans les généralités; il nous semble qu'alors le lecteur aurait toutes les facilités possibles pour apprécier la comparaison que l'auteur ferait enfin, dans un chapitre spécial, de l'éclairage produit par les diverses sortes de combustibles dont il aurait fait connaître précédemment toutes les propriétés importantes.

E. CHEVREUL.

Roman de la Violette ou de Gérard de Nevers, en vers, du XIII*e siècle, par* Gibert de Montreuil, *publié pour la première fois, d'après deux manuscrits de la Bibliothèque royale, par* M. Francisque Michel; à Paris, chez Silvestre, libraire, rue des Bons-Enfants, n° 30. Un vol. in-8°, 1834.

Dans le journal de juillet 1831, ayant à rendre compte du roman du *comte de Poitiers*, publié par M. Francisque Michel, je crus convenable de parler du roman de *la Violette* ou de *Gérard de Nevers*, dont le sujet est le même, et afin que les juges compétents pussent comparer la manière des deux trouvères, j'indiquai des rapprochements frappants qui ne permettaient guère de douter que celui des auteurs dont l'ouvrage avait été écrit le dernier n'eût connu le travail de l'autre et n'en eût beaucoup emprunté. Le sujet des deux poëmes a été aussi traité par divers conteurs. Il s'agit d'une gageure imprudente d'un mari qui, fermement convaincu de la vertu de sa femme, prétend que nul chevalier ne réussirait à la séduire. Le comte de Forez, nommé Lisiart, chevalier présomptueux, se flatte d'y parvenir et d'en fournir la preuve; il acquiert le moyen de donner

aux juges divers renseignements qui ne leur laissent aucun doute sur le succès de l'entreprise; il gagne la gageure, dont le prix est la terre même du comte de Nevers. La dame essaie en vain de se justifier auprès de son époux : celui-ci la maltraite et l'abandonne; ce n'est qu'après beaucoup d'aventures et de malheurs que Gérard retrouve cette victime de la calomnie, dont il avait déjà eu occasion de reconnaître l'innocence; le perfide est puni, et les deux époux vivent désormais heureux. La moralité du roman paraît être que les maris doivent compter sur la vertu de leurs femmes, mais ne pas trop s'en vanter. Aussi le trouvère fait dire à l'un de ses personnages, qui s'adresse au comte de Nevers lui-même :

> Certes, sire, ne lonc ne près
> Ne doit on esprouver s'amie. (Vers 2391-2.)

Par ses premières publications d'ouvrages de nos trouvères, M. Francisque Michel avait annoncé de l'érudition et du goût. Dans un moment où à peine on commençait à fouiller nos vieux manuscrits pour en extraire des compositions utiles à la connaissance de notre ancienne poésie, j'avais regardé comme un devoir de faire connaître tout le mérite des essais de ce jeune littérateur. Les encouragements qu'il a reçus de plusieurs autres personnes, et même du gouvernement, ont sans doute excité son zèle et son émulation, puisqu'il me paraît, par ce nouveau travail, avoir fait un grand pas dans la carrière à laquelle il se consacre. Des recherches curieuses et quelquefois neuves, des notes sagement instructives, offrent une érudition substantielle, qui doit plaire aux maîtres de la science et profiter à l'instruction des disciples.

Après l'analyse du roman, dans le cours de laquelle je tâcherai de faire remarquer, par les citations de quelques détails, le mérite du style du trouvère, j'indiquerai quelques-unes des notes qui m'ont paru dignes d'une attention particulière; et enfin j'ajouterai mes propres remarques sur des passages qui, à mon avis, méritaient des annotations que je n'y ai point trouvées; ce sera de ma part, non une critique, mais une sorte de coopération au travail de l'éditeur.

Une circonstance qui caractérise ce roman, et qui se trouve aussi dans un petit nombre d'autres, tels que celui du *Châtelain de Couci*, c'est que, dans ses récits en vers, le trouvère fait chanter par ses personnages des couplets de chansons alors connues. Cette forme particulière me fournit l'occasion de faire deux observations : la première, c'est que ces citations peuvent faciliter le moyen de déterminer la date des ouvrages où elles se rencontrent, puisqu'ils ne peuvent avoir été composés qu'après la

publication des chansons dont ils contiennent des couplets; la seconde, c'est que cette forme ne peut guère appartenir qu'à une époque où la littérature est déjà beaucoup répandue et connue : il est permis de croire que ce n'est que tard que les poëtes emploient le moyen de jeter dans leurs ouvrages un intérêt secondaire par de telles citations.

Dans le roman du *Comte de Poitiers* et dans celui du *Comte de Nevers*, l'un et l'autre mari, indigné de l'affront qu'il croit avoir reçu, conduit sa femme au milieu d'une forêt pour la punir, en lui ôtant la vie; voici le passage du roman de *la Violette* :

Gérars trait dou fuerre l'espée
Euriaut prent, à soi le* tire, (* la)
Puis dist : « Vés-ci vostre martyre.
« Honnis sui par vostre folie. »

Tout à coup paraît un serpent énorme et terrible :

Fu e flambe faisoit saillir
Par la geule et venoit vers eus;
Gros et rouges avoit les eus*, (* yeux)
Grant queue avoit recercelée
Longhe et ague, fourcelée;
Euriaut dist : « Sire, merchi!
« Pour Diu, fuiés vous ent de chi*, (* d'ici)
« Que je voi venir .I.* dyable; (* un)
« Mors estes, se ne vos gardés. » (Vers 1025-40.)

Gérard quitte Euriaut, marche au serpent, combat contre lui, parvient à le tuer; et après, n'osant plus prendre vengeance de sa femme, il l'abandonne sans la frapper; il croit lui devoir quelque reconnaissance, parce qu'elle l'a averti du danger dont l'approche du serpent le menaçait : c'est là un sentiment chevaleresque, noble et délicat, qui produit d'autant plus d'effet sur les lecteurs ou les auditeurs, qu'ils savent déjà, par les récits du trouvère, qu'Euriaut n'est pas coupable. Il y a donc du mérite dans cette exposition des sentiments de Gérard de Nevers, par laquelle l'auteur a su intéresser; au contraire, dans le roman du *Comte de Poitiers*, celui-ci ne fait aucun retour sur lui-même, après que l'avis de sa femme alarmée lui a sauvé la vie, et il l'abandonne sans dire mot.

Le duc de Metz passe dans la forêt où l'infortunée Euriaut gémit désespérée; il est frappé de sa beauté, lui demande la cause de sa douleur, es-

saie de la consoler et lui propose de l'emmener avec lui; mais elle refuse toute explication et toute consolation :

Li dus l'oï, s'en ot pitié,
Lors le* regarde en mi le vis; (* la)
Se li sembla, et fu avis,
C'ainemais ne vit si belle dame;
Et dist que la prendra à femme,
S'il n'en cuidoit estre blasmé. (V. 1163-8.)

Il se nomme, déclare son amour; pour échapper à ses poursuites, elle se donne pour une femme de mauvaise vie, se dit fille d'un charretier :

Il ot .III. ans en cest esté
Que je devinc femme legière, etc. (V. 1194-5.)

Le duc ne l'emmène pas moins avec lui. Tandis qu'Euriaut arrive à Metz, le comte de Nevers, admis dans son propre château, qui appartient actuellement à son ennemi Lisiart, se présente à lui sous le déguisement d'un jongleur, et parvient à découvrir que sa femme a été faussement accusée par ce chevalier déloyal et injustement condamnée par les juges; il se met aussitôt en marche pour chercher l'innocente victime. En courant ainsi le monde, il lui survient diverses aventures. D'abord il délivre une aimable et belle damoiselle des attaques d'un géant nommé Galerans, mais il est blessé dans le combat où il tue ce terrible adversaire; obligé de séjourner quelque temps dans le château pour se guérir, il inspire à la damoiselle un amour qu'il ne peut partager, et la quitte pour aller toujours à la recherche de son Euriaut. La fatigue, le chagrin lui causent une maladie: il est encore soigné par une damoiselle à qui il fait confidence de ses malheurs et de son amour pour sa femme; il guérit et accepte d'elle un épervier, comme gage d'un tendre souvenir. Il vient ensuite à Cologne avec son épervier et loge chez un bourgeois nommé Adam-le-Grigois. Les Saxons menacent la ville; le duc Miles, qui y commande, s'effraie; il appelle les citoyens aux armes : Gérard saisit une occasion de combattre, et se distingue contre les ennemis; sa valeur et ses succès étonnent le duc qui ne le connaît pas, et c'est à ce chevalier étranger qu'on est redevable de la victoire. Aiglente, fille du duc, dit à sa suivante :

Véis tu or cel chevalier
Qui chaiens vint à cheval ier?

Com il set bien armes porter!
Le véistes vous or jouster
A cel Saisne qu'il abati?
Pléust à Diu ki ne menti,
K'il m'amast! Que je l'aimeroie! (V. 2727-33.)

Voilà un sentiment exprimé avec grâce et naïveté.

Le duc fait connaissance avec Gérard dont la blessure s'est rouverte, par suite de ses efforts en combattant :

Tant feri e tant se greva
Que sa plaie li resoreva;
Li sans li file contreval
Dalès le col de son cheval. (V. 2937-40.)

Aiglente apprenant qu'il est blessé, en ressent la plus vive douleur. Quand il fut guéri, il vint chez le duc, et Aiglente ne pouvait se rassasier du plaisir de le voir; réduite à faire les avances envers Gérard, et s'apercevant qu'il n'y répond pas, elle s'irrite et s'adresse à une de ses dames qui la rassure, en lui promettant de composer un breuvage dont l'effet sera de passionner pour elle ce chevalier insensible. Aussitôt qu'il en a bu, il demeure épris d'Aiglente :

Aiglente molt bien aperchut
Que li boires l'avoit dechut;
S'en fu .I. poi plus orgilleuse
Et envers lui plus desdaigneuse.
Et c'est costume, par usage,
A femme de legier corage,
Quant ele voit l'omme souspris
Et il est de s'amour espris, (V. 3577-84

qu'elle affecte, dit le trouvère, de se montrer fière et difficile.

Aiglente dist : « Alons nous ent,
« Que je ne volroie nient
« Que mes peres nous y trouvast. » (V. 3587-9.)

Gérard se retire avec chagrin; il revient le lendemain au palais du duc Miles : il faut attaquer un château gardé par les Saxons, Gérard fait des prodiges de valeur et le château est pris. Le duc Miles le nomme séné-

chal du pays. Gérard, toujours amoureux d'Aiglente, passe à Cologne un hiver et un été, sans se souvenir de l'infortunée Euriaut. Quand celle-ci fut arrivée à Metz, le duc l'eût épousée volontiers s'il n'avait craint d'être blâmé; il la donne pour compagne à sa propre sœur.

Un damoisel fait présent d'une alouette à Euriaut; celle-ci avait conservé un anneau de grand prix qui lui avait été donné par Gérard; l'alouette en jouant le prend avec son bec, y passe la tête et s'envole; c'est pour l'infortunée un nouveau chagrin. Méliatir devient amoureux d'elle, et ose employer la violence; Euriaut le repousse et le blesse; furieux de sa mésaventure, ce méchant imagine, pour se venger, de profiter de la circonstance qu'elle couche avec la sœur du duc, parvient à s'introduire dans la chambre, tue celle-ci et place le poignard dans la main d'Euriaut, sa compagne. Le lendemain on entre dans la chambre : Euriaut dormait encore, on crut aisément qu'elle était coupable de l'assassinat; elle en est accusée et proteste en vain de son innocence. Les barons sont mandés pour le jugement, et Méliatir demande qu'elle soit brûlée, ajoutant :

> Namporquant se nus voloit dire
> Qu'ele n'éust ce murdre fait,
> Je seroie tout entresait
> Tout près de prouver orendroit
> Qu'ele doit estre arse par droit. (V. 4113-7.)

Cependant le duc de Metz se décide à appeler auprès de lui le comte de Bar, son oncle, sage et prudent chevalier.

Gérard devait épouser bientôt Aiglente; un jour qu'il alla à la chasse et qu'il y porta son épervier,

> Aiglente fu à la fenestre
> De la plus haute tour perine. (V. 4163-4.)

Quand son amant l'aperçut, il se mit à chanter la chanson provençale de Bernard de Ventadour :

> Quan vei l'alaudeta mover, etc.

Il chantait encore quand une alouette parut en haut des airs; l'épervier est lancé, il la saisit; c'était l'alouette même qui avait à son cou l'anneau d'Euriaut; Gérard le reconnaît, il est soudain désenchanté de son erreur, ne pense plus qu'à Euriaut et se met encore à sa recherche. Aiglente se désespère : on lui apprend la cause de ce changement de Gérard. Celui-ci trouve bientôt une nouvelle aventure, secourt un chevalier blessé à qui on avait enlevé sa femme le jour même de son mariage :

Gérard poursuit et attaque le sire de Dorbas, ce lâche ravisseur, délivre la femme et la rend à son mari.

Après cette aventure il en surgit une autre, c'est encore une damoiselle, qui, pour rendre la liberté à ses frères captifs, doit épouser un géant que Gérard combat et tue : la famille de la damoiselle et un grand nombre de chevaliers, captifs dans le château du géant, obtiennent ainsi leur délivrance. Cet épisode n'est qu'une pâle imitation de celui dont j'ai précédemment indiqué quelques détails; enfin Gérard trouve dans sa route divers chevaliers qui lui apprennent qu'ils se rendent à Metz pour le jugement d'une femme que le duc y avait amenée depuis deux ans, laquelle le duc....

....En Bourgoigne le* salvage (* la)
Trouva en .I. parfont boscage,
La plus tres biele creature
Que oncques mais forma nature. (V. 5143-6.)

Gérard s'imagine que ce peut être Euriaut; il arrive à Metz au moment où l'accusée était au pied du bûcher dressé pour son supplice : il se déclare son chevalier; Méliatir est obligé de combattre, il est vaincu, et, avant de mourir, il fait l'aveu de sa félonie.

Il restait à punir le traître Lisiart; on apprend que le comte de Montfort a indiqué un tournois à Montargis, se plaignant du tort que le comte de Forez a fait à sa nièce Euriaut. Gérard se rend à ce tournois, et y obtient le prix; ensuite il demande lui-même justice au roi contre la déloyauté de Lisiart; le combat est ordonné, le félon succombe; vaincu et blessé à mort, il confesse son crime. On s'occupe ensuite de la punition d'une vieille femme qui avait trahi Euriaut en fournissant à Lisiart les moyens de faire accroire qu'il était parvenu à la séduire. Ce dénoûment n'est encore que la répétition du combat livré contre Méliatir, accusateur d'Euriaut; en général le trouvère n'a pas assez varié ses moyens [1] et ses épisodes [2]; mais il y a beaucoup d'intérêt dans ses récits, et les détails en sont presque toujours gracieux. Il dit d'Euriaut :

Fu en haut à la tour montée,
A la feniestre est akeutée;
Si a entendu des oysiaus

[1] Pour échapper aux poursuites d'Aiglente, Gérard emploie un moyen semblable, et lui dit qu'il avait enlevé une femme mariée, très-riche, laquelle l'avait ensuite attaqué en justice, etc. (V. 3975-89.) — [2] Dans le roman de *Partonopeus de Blois*, c'est aussi par l'effet d'un breuvage qu'on lui fait perdre le souvenir de sa maîtresse et qu'il devient amoureux d'une autre femme. Voy. le *Journ. des Sav.* de décembre 1834.

Les cans dous et plaisans et biaus;
Lors li souvien de son ami,
Lors soupire et plaint et gémi.

Parmi les mérites de l'auteur du roman de *la Violette*, je signalerai une forme de versification dont il a fait souvent usage avec succès : il a connu l'art d'employer avec grâce ces enjambements, ces inversions que nous aimons encore dans les vers de dix pieds de la poésie française; c'est un moyen heureux de briser l'uniformité des chutes des vers qui complètent le sens avec la rime qui les termine. Voici quelques exemples :

Cortoisement le salua,
Depart son signor li rova * (*pria)
L'ostel; quant li chastelains l'ot, etc. (V. 344-6, p. 20.)

Bien fu servis de plusiers mès
Li quens; mais molt petit l'emprise [1]. (V. 491-2, p. 27.)

J'ai déjà dit que l'éditeur a fourni des notes qui annoncent en lui de l'érudition et de la sagacité, j'indiquerai notamment les mots *vair*, pag. 8 et 62; *estrumans*, pag. 14; *tessalo*, pag. 28; *inde*, pag. 34; *faire*, pag. 40; *eoffre*, pag. 80; *heu*, pag. 91; *ferrant*, pag. 126; *escarlate*, pag. 169; *chaudel*, pag. 300. Sur le mot ESCLOS, pour l'explication duquel il a rassemblé plusieurs passages qui prouvent qu'il signifie les *traces* que la marche du cheval ou de l'homme laisse empreintes, je dois dire que le mot ESCL*aus* a la même signification dans la langue des troubadours; l'o français a remplacé l'*au* comme dans les mots, AU*r*, *or*; THES*aur*, *trésor*, etc. etc.

M. Francisque Michel a cherché dans le bas-breton l'étymologie du mot

[1] Je me borne ici à indiquer de pareilles tournures, pag. 39, 43, 51, 52. L'éditeur déclare s'être servi surtout du manuscrit 7595; il cite des variantes du manuscrit 7498 [3], et j'avoue qu'il aurait pu en choisir davantage. Ainsi, au lieu du mot VER qu'on lit dans le premier, on lit *vers* dans le second; au lieu d'ENCOUPE, *encolpe*, qui est plus près de l'étymologie et de l'ancien langage français. J'ai en ce moment sous les yeux un troisième manuscrit de ce roman; c'est une copie faite à la fin du XIV[e] siècle, et peut-être plus tard; mais il ne laisse pas que de fournir des variantes dont on pourrait profiter, et quelques différences, surtout à la fin même du roman.

L'imprimé porte, vers 1917 :	Et le manuscrit :
D'essaier ne d'esprouver	....
Ne sa FEMME ne s'amie.	Ne sa *moulier* ne s'amie.

GRIGNON, *Moustache*, en expliquant ce vers tiré du poëme de *Guillaume au court nez :*

De Mautelent a fronci le GRIGNON.

La note porte : GRIGNON, *moustache*, bas-breton *granus*, *greno*, roman d'oc *Grinho*. Dans la partie déjà imprimée de mon lexique roman, où j'ai placé les mots par racines, par familles, par analogies, etc., ce mot se trouve après CRIN, de CRIN*is*, latin. Et je dis :

2. GREN, *s. m.* poil, moustache.

E donzel barbut ab GREN.

(LE MOINE DE MONTAUDON : Be m'enueia.)

« Et damoiseau barbu avec *moustache.* »

3. GRENO, GRIGNO, GRINO, *s. m.* moustache. Je donne des exemples de chacun de ces mots, j'y joins les exemples des anciens auteurs français en prose et en vers, et même de l'ancien castillan, le mot ne s'étant pas conservé dans l'espagnol.

J'ai promis quelques éclaircissements pour suppléer à ceux que M. Francisque Michel aurait pu donner encore; j'en fournirai deux : l'un est relatif au mot VERS, employé plusieurs fois dans le roman de *la Violette* où il n'a pas le sens restreint que le latin avait donné à VERS*us* et qui seul lui est resté dans la langue actuelle.

Le roman de *la Violette* et d'autres productions des trouvères emploient le mot VERS dans l'acception de couplet, de tirade :

I ver d'un bon son poitevin. (V. 320.)

Commenche cest *ver* à chanter. (V. 2340.)

Dans le premier passage il s'agit d'un couplet de chanson, et dans le second d'une tirade du roman de *Guillaume au court nez.*

Guillaume raconte

Comment il fu a Nevers
Où il canta les .IIII. vers
A la court, et se fist jouglère. (V. 6167-9.)

Chez les troubadours le mot VERS signifia une pièce entière, par exemple, une chanson; avant la fin du XI^e siècle, au moment de son départ pour la croisade, le comte de Poitiers dit :

Pus de chantar m'es pres talens,
Farai un VERS don sui dolens.

(LE COMTE DE POITIERS : Pus de chantar.)

« Puisqu'il m'a pris volonté de chanter, je ferai un vers sur ce dont je suis « affligé. » Il compose une sorte de complainte sur son départ, sur les périls dans lesquels il laisse son jeune fils, etc.

Le même troubadour commence ainsi une pièce :

Companho, farai un VERS covinen,
Et er totz mesclatz d'amor de joy e de joven.

(LE COMTE DE POITIERS : Companho.)

« Compagnon, je ferai un *vers* agréable, et il sera tout mêlé d'amour, de « bonheur et de grâce. » Un troubadour mort avant la fin du XII^e siècle a dit :

A mon VERS dirai chanso.

(RAMBAUD D'ORANGE : A mon vers.)

« J'appellerai mon *vers* chanson. »

Le biographe de Marcabrus, en parlant de l'époque de ce troubadour, s'exprime en ces termes :

En aquel temps non apellava hom canson, mas tot quant hom cantava eron VERS.

En ce temps on n'appelait pas chanson, mais tout ce qu'on chantait était *vers*.

Dans le roman du *Renart*, t. III, p. 346, on trouve :

Et le sangler chanta le vers
Et à l'endroit et à l'envers.

L'autre éclaircissement, que j'ai annoncé, est relatif à ces vers du roman de *la Violette :*

Qui me doubleroit l'eskiekier
D'esterlins, nés prendroie mie. (V. 2496-7.)

Molt bien poroit de l'eskiekier
Les poins de sa dolour doubler[1]. (V. 1505-6.)

Ceci est une allusion qu'un troubadour a exprimée d'une manière plus claire ; Pierre Vidal parlant de sa dame dit :

Dos mil tans es doblatz sos bes,	Son mérite est doublé deux mille fois
Qu'el comtes de l'escaquier.	autant que le compte de l'échiquier.

(PIERRE VIDAL : Tant an ben.)

Le troubadour et le trouvère ont voulu rappeler la demande que l'inventeur du jeu des échecs fit au prince qui, désirant le récompenser, lui permit d'exprimer un vœu à ce sujet. Il demanda le nombre de grains de blé qui seraient successivement multipliés, en progression géométrique, depuis 1 jusqu'au nombre 64 que composent les diverses cases de l'échiquier. Le roi ne crut pas accorder grand'chose, mais quand le compte fut fait par son ministre, il en résulta que, pour emmagasiner le blé, il aurait fallu trente-deux mille sept cent soixante-huit villes, toutes en greniers, ou une pyramide de six milles de hauteur sur autant de largeur, pour l'entasser[1].

Si M. Francisque Michel mérite des éloges pour son travail, M. Silvestre, libraire[2], qui a publié cette édition, en mérite aussi pour le luxe élégant dont elle est parée. On lit dans la notice : « Il nous reste encore un mot à « dire sur les *fac-simile* et les vignettes qui ornent notre volume. Ces *fac-« simile*, comme ceux de nos publications précédentes, ont été reproduits « par M. Hippolyte Jouy, l'un de nos plus habiles lithographes. C'est aussi « M. Jouy qui a exécuté les vignettes. Elles sont au nombre de six et « choisies parmi les cinquante-cinq miniatures qui décorent le manuscrit du « roman en prose de *Gerard de Nevers*.... Nous avions également l'inten-« tion de donner un *fac-simile* de ce manuscrit, lorsque nous avons ap-« pris que M. le comte Auguste de Bastard, qui s'occupe avec un zèle si « éclairé d'une admirable publication dont le but est la reproduction de « l'écriture de nos plus beaux manuscrits, avait fait exécuter, par l'un de « nos artistes distingués, M. Théophile Fragonard, la première page de ce « roman..... M. de Bastard... s'empressa, avec une grâce que nous ne pou-« vons trop reconnaître, de nous autoriser à faire sur sa pierre un tirage « pour notre édition. »

RAYNOUARD.

[1] L'éditeur a traduit : « Il pourrait bien, avec sa douleur, doubler les cases de « l'échiquier. » Cette explication ne m'a point paru assez précise. Voyez divers calculs faits à ce sujet dans Montucla, *Histoire des Mathématiques*, tom. I, p. 380. — [2] J'aime d'autant plus à louer le zèle de M. Silvestre, que je suis convaincu que ce zèle est désintéressé, et que c'est plus en ami des lettres et des arts qu'en spéculateur de librairie qu'il favorise les publications de nos anciennes poésies

Antiques du cabinet du comte de Pourtalès-Gorgier, *décrites par M.* Th. Panofka. Un vol. in-fol° de 122 p. avec 41 planch. Paris, 1834.

SECOND ET DERNIER ARTICLE.

Nous avons réservé pour en faire l'objet de ce second article, les vases peints, qui forment à eux seuls la principale partie de la collection d'antiques dont nous nous occupons; et bien qu'ils ne soient qu'en petit nombre, relativement à la prodigieuse quantité de monuments de ce genre que nous avons recueillis; comme ils sont tous d'un goût exquis; qu'ils se distinguent chacun par un mérite particulier, sous le rapport de l'art ou du sujet, ou de la fabrique, la réunion qu'ils nous offrent peut nous donner une idée assez exacte de cette branche si féconde de l'art des anciens, représentée par un choix de ses plus belles productions. A l'exception des vases de Pouille et de Basilicate, que leur exécution généralement négligée, leurs sujets communs, et leur abondance même, rendent moins précieux aux amateurs, quelque recommandables qu'ils soient souvent pour l'antiquaire, on trouve dans cette collection des vases qui appartiennent à presque toutes les belles fabriques de l'antiquité, et qui suffiraient seuls pour en constater le mérite. La fabrique d'Athènes, dont les moindres productions sont si rares et si recherchées, s'y montre, avec les qualités qui lui sont propres, dans quelques-uns de ses vases les plus précieux; celles de Nola et de la Campanie, qui nous ont déjà procuré tant de chefs-d'œuvre, ne s'y présentent pas avec moins d'avantage. Il en est de même des diverses manières de peindre qui répondent aux diverses époques de l'art, et dont on retrouve ici des modèles, depuis le plus ancien style jusqu'au plus accompli, et jusqu'à celui de la décadence : en sorte que, sous tous les rapports de temps et de localités, ce choix de vases peints offre une histoire, bien abrégée sans doute, mais néanmoins assez fidèle, de la céramique des Grecs, réduite à quelques pièces capitales de ses principales époques et de ses premières fabriques. Telle est l'idée générale que nous devions d'abord donner de cette collection, avant d'entrer dans l'examen particulier des différents morceaux qui la composent; et ce préliminaire était d'autant plus nécessaire qu'aucun ordre n'ayant été adopté par l'éditeur dans la disposition de ces vases, aucune vue méthodique n'ayant présidé à leur publication, nous nous trouvions en quelque sorte obligé d'introduire dans notre analyse cet ordre qui manque dans l'ouvrage, et de nous prescrire à nous-même un plan de travail, à défaut de celui qui

devait nous être tracé d'avance par l'auteur. Nous n'avons cependant pas la prétention d'établir ici, entre tous ces vases, de lieux, de temps et de styles divers, publiés pêle-mêle et confondus ensemble et avec tant d'autres objets, sans aucun égard à la différence des sujets, non plus qu'à celle des fabriques, nous n'avons pas, disons-nous, la prétention d'établir ici une classification tant soit peu rigoureuse; nous voulons seulement, en distribuant tous ces vases en plusieurs fabriques principales, et en les disposant dans chacune d'elles, suivant un ordre à peu près chronologique, nous procurer à nous-même, ainsi qu'à nos lecteurs, le moyen de nous reconnaître dans cette foule de beaux monuments, qui, pris isolément et considérés à part, méritent chacun une attention particulière. Voici donc la division que nous établissons et que nous suivrons dans cette analyse : nous indiquerons d'abord les vases d'ancien style; puis, les vases de fabrique attique; et enfin, ceux de fabrique nolane et campanienne.

I. Parmi les vases du plus ancien style, je signalerai en premier lieu celui qui est gravé pl. XV, et qui représente un personnage à *double nature, διφυής*, c'est à savoir, la *tête barbue*, le corps pourvu de deux bras qu'il étend de chaque côté, et de *deux ailes* attachées à la ceinture, lequel personnage se termine en une longue queue d'*anguille de mer*. Cette figure monstrueuse est placée entre une *oie* et un *dauphin*, deux animaux symboliques, qui ont, dans les idées funéraires de l'antiquité, une signification positive constatée par de nombreux exemples; et le champ de la peinture est semé de *rosaces*, de toute dimension, qu'on pourrait prendre ici pour autant de *coquillages* en forme d'étoiles, de toute grandeur, qui se rapportent évidemment au même principe. Le vase même appartient par sa forme, par le style du dessin gravé au poinçon, et par ses couleurs noire et violette appliquées sur un fond jaunâtre, à cette fabrique primitive, réputée vulgairement étrusco-égyptienne, dont on a trouvé les productions en assez grand nombre dans les fouilles de Nola et dans celles de Vulci, mais dont on doit chercher ailleurs que dans l'une et l'autre de ces localités célèbres la véritable patrie, puisqu'elles ont apparu également à Girgenti, et sur d'autres points du sol de la Sicile antique. Sans entrer ici dans une discussion que ne comporterait pas le cadre trop étroit de ce Journal, je me bornerai à dire que la fabrique d'où sortirent originairement les vases du genre de celui qui nous occupe, dut se trouver dans les îles de l'archipel grec, telles que Théra, et Mélos, où l'on a recueilli beaucoup de fragments de vases analogues, mais surtout à Corinthe, qui fut, dès une haute époque de l'antiquité, le principal siége du commerce et de la fabrication de ces sortes de poteries. Le célèbre vase de M. Dodwell a été pour la science la

première révélation positive de cette fabrique corinthienne, qui reçut de la Phénicie et de l'Asie mineure ses premiers modèles, et qui dut s'appliquer, dans le cours des âges, à les varier et à les perfectionner au moyen d'éléments proprement helléniques, comme le prouve le vase de M. Dodwell, produit dans cette seconde période, tandis que ces autres vases, maintenant si nombreux, avec des figures d'animaux symboliques, la plupart *ailés*, tels que *sphinx*, *griffons*, *lions*, *chevaux*, *chimères*, et d'êtres à double nature, manifestement puisés dans le système religieux de l'Orient, appartiennent à une époque primitive, où l'influence phénicienne s'exerçait encore dans toute sa force. Partant de là, il est évident que la figure si singulière du vase que nous venons de décrire ne saurait s'expliquer d'après les idées grecques, ainsi qu'a essayé de le faire l'habile interprète, en y voyant le *Nérée* hellénique, c'est-à-dire, ce dieu marin, *demi-homme* et *demi-poisson*, tel que nous le connaissons par des vases peints de manière archaïque, où il figure, tantôt comme *acteur*, dans une lutte avec *Hercule*, tantôt comme *témoin*, dans la scène de l'*enlèvement de Thétis*, quelquefois enfin, *seul* et avec l'attribut de *Neptune* [1]. Effectivement, le *Nérée* des vases peints, de style proprement grec, n'a aucun rapport avec le personnage à *queue d'anguille* du vase de M. le comte de Pourtalès. Une autre supposition de M. Panofka, tendant à reconnaître ici *Cadmus*, sous une forme d'accord avec la tradition de sa métamorphose en anguille, supposition certainement très-ingénieuse, offrirait aussi plus de vraisemblance, d'après l'origine ancienne du personnage et du mythe de *Cadmus*. Mais, si je dois dire ici toute ma pensée, les vases de la fabrique qui nous occupe appartiennent, dans leur époque primitive, à une antiquité bien plus reculée que celle où les mythes héroïques, tels que celui de *Cadmus* [2], commencèrent à se produire sur cette sorte de

[1] Tel qu'on le voit, entre autres monuments de ce genre, sur un très-beau vase du *Musée Blacas*, publié par M. Panofka lui-même, pl. XX, p. 60-63. — [2] Je profite de cette occasion pour rappeler la figure de *Cadmus*, exécutée dans le style grec héroïque, sur des vases peints de la belle époque grecque, telle que nous la connaissons maintenant avec certitude par une belle patère du cabinet de M. Durand, que j'ai signalée le premier à l'attention des antiquaires, et décrite dans les *Additions* de mon recueil de *Monuments inédits*, p. 428. Cette figure est celle du *Jeune Héros*, tenant une *Hydrie* d'une main, et de l'autre, un objet de forme ronde; tel que nous avait déjà apparu *Cadmus* à la fontaine de Mars, sur un fragment de vase que j'avais publié moi-même, *Achilléide*, pl. IV. Or, le personnage représenté sur la patère de M. Durand est accompagné de l'inscription ΚΑΔΜΟΣ, qui ne permet pas de le méconnaître, et qui justifie en même temps l'explication que j'avais donnée du personnage figuré sur l'autre vase.

monuments. C'est donc dans un système d'idées symboliques essentiellement oriental, qu'il faut chercher, suivant moi, l'explication de cette figure remarquable; et je suis convaincu qu'on sera bien près de la vérité, en y voyant un de ces génies démiurges des théologies asiatiques, dont le type, originairement fixé sur les monuments de Babylone et de la Phénicie, se sera conservé, par l'effet d'une longue tradition et d'antiques rapports de religion et de commerce, sur les poteries de Corinthe, imitées à Nola, à Vulci et encore ailleurs[1].

La planche VIII nous offre plusieurs vases, de manière grecque archaïque, de forme et de fabrique différentes, deux desquels, appartenant à la fabrique attique, et représentant l'un un *groupe de Lutteurs*, entre *deux Gymnastes*, l'autre, un *char rustique* traîné *par deux mulets*, avec *trois personnes* montées sur ce char, proviennent de tombeaux d'Athènes. Un troisième vase, de la même fabrique athénienne, et du même style archaïque, joint à ce double mérite l'intérêt de la représentation. C'est une scène de *départ militaire*, sujet fréquemment répété sur les vases peints, toujours avec des circonstances nouvelles, comme le prouve encore le vase dont je parle. La composition consiste en *sept figures*, parmi lesquelles se distinguent *trois Guerriers*, l'un occupé à attacher ses *cnémides*, l'autre, déjà révêtu de son armure complète ou de sa *panoplie*, recevant les dernières instructions d'un *Vieillard*; le troisième, qui occupe le milieu de cette composition, placé entre un *Archer*, en costume phrygien, et une *Femme* qui semble lui adresser par un geste expressif un dernier adieu. Tout en reconnaissant, comme le fait M. Panofka, qu'il est difficile d'appliquer des noms historiques à des figures que ne distingue aucun signe particulier, et qui ne sont accompagnées d'aucun nom propre, je serais pourtant disposé à voir avec lui, dans la scène héroïque qui nous occupe, le départ de *Pâris* et de *trois* des *fils de Priam* pour un de ces combats homériques, source inépuisable des compositions de l'art antique. La peinture de Calliphon, de Samos, rappelée très-à-propos par le savant interprète[2], offrait un modèle de ces sortes de compositions, puisées à cette source et appartenant à la grande école de l'art, qui avait dû être fréquem-

[1] On trouve de ces poteries à Agrigente; et je possède moi-même un vase de cette fabrique dite pseudo-égyptienne, ou plutôt phénicienne d'imitation, découvert dans un tombeau de Girgenti. — [2] J'observe avec plaisir qu'en citant ici cette peinture de Calliphon, de Samos, M. Panofka s'est exprimé plus exactement qu'il ne l'avait fait dans ses *Res Samior.*, p. 55, où il appelait l'artiste *Calyphon*, au lieu de Καλλιφῶν, et où il le faisait contemporain de Mandroclès, sans qu'il y ait la moindre preuve à cet égard, puisque nous ne connaissons le peintre Calliphon que par le témoignage de Pausanias, X, 25, 2, qui ne dit absolument rien sur l'âge de cet artiste.

ment imité dans les peintures de vases, et nous en avons la preuve dans un des plus beaux vases sortis en dernier lieu des fouilles de Canino, celui qui représente *Hector*, revêtant sa cuirasse entre *Hécube* qui porte son *casque* et sa *lance*, et *Priam* qui adresse à son fils les conseils de sa vieille expérience. En citant ce vase, d'après la description même du prince de Canino [1], M. Panofka combat avec raison l'étrange système d'interprétation qui tendrait à substituer ici *Pâris* à *Hector*, en dépit de l'inscription HEKTOP, qui accompagne le héros troyen. Je puis ajouter ici de nouveaux éclaircissements sur ce vase, au moyen d'un calque que j'en possède. Le *bouclier* du héros, dressé à ses pieds, porte bien effectivement pour emblême un *masque* de *Silène barbu*, de grande proportion, de haut-relief et de beau style. *Hécube* est désignée par son nom HEKVBE (sic), forme éolienne du nom grec EKABE, où l'Υ avait remplacé l'A, comme on en a tant d'exemples dans le dialecte dorique; et c'est certainement à cette source que les Latins avaient puisé le nom *Hecuba*. *Priam*, désigné par le nom ΠΡΙΑΜΟΣ, avec sa barbe blanche et son front chauve, appuyé sur le bâton noueux des vieillards, et enveloppé tout entier dans sa longue *stola*, se reconnaît sans la moindre difficulté à tous ces caractères; et le geste expressif qu'il fait de la main droite, d'accord avec l'attitude respectueuse de son fils, qui l'écoute, la tête inclinée, achève d'expliquer la pensée de l'artiste d'une manière qui donne à cette peinture de vase le plus haut degré d'intérêt. L'inscription qui suit : ΕΓΡΑΦΖΕΝ ΕVΘVΜΙΔΕΖ ΗΟ ΠΟΛΙΟ, nous fait connaître avec toute certitude le nom du *dessinateur*, *Euthymidès*, *fils de Polias* [2], et me permet à moi-même de rectifier ce que j'avais dit ailleurs au sujet de cet artiste, à une époque où je ne pouvais connaître le vase en question que d'après le catalogue du prince de Canino.

La composition que nous offre le vase de la planche XII est une de celles qui se sont produites le plus fréquemment sur les vases peints, sortis en dernier lieu des fouilles de Vulci : c'est *Hercule* apportant le *sanglier* à *Eurysthée*, qui cache sa frayeur dans un grand *pithos*. Indépendamment du vase qui existe en Angleterre, et des deux de la collection de M. Durand,

[1] *Catalog. di scelt. Antichità*, etc. p. 113, n° 1386. — [2] Voy. ma *Lettre à M. Schorn*, p. 7, au mot *Euthymidès*, où j'avais cru lire HO ΛΟΛΙΟ, pour HO ΓΟΓΙΟΥ, ou ΓΟΡΓΙΟΥ. La leçon HO ΠΟΛΙΟ, préférée par M. K. Ott. Müller, *Comment. de Vas. Vulc.* p. 17, 87), se trouve d'accord avec le calque du vase que j'ai dans les mains; et la conjecture du même savant, qui lisait, *ibid.* p. 18, 91), le même nom ΕVΘVΜΙΔΕΖ, d'après les lettres ΕVΘVΜΙ [δης], et non ΕVΟΝΜΙ, tracées sur un autre vase, et dont on avait fait le nom d'*Evonymios*, me paraît acquérir par là le plus haut degré de probabilité.

à Paris, les seuls apparemment que connût un savant critique[1], le sujet s'était déjà rencontré sur un vase de la collection Bartholdi[2], publié par M. Micali[3], sur trois autres, de collections de Rome, de Berlin et de Paris, cités depuis longtemps par M. Panofka, pour ne point parler de deux beaux vases, de notre Musée du Louvre, provenant de M. le duc de Luynes; non plus que de ceux de M. Candelori[4] et du prince de Canino[5], plus récemment découverts, et remarquables, entre autres particularités nouvelles qu'ils présentent, par des inscriptions grecques ajoutées près de chacun des personnages. Sur tous ces vases, le sujet en question se trouve figuré avec des variantes plus ou moins importantes, soit dans le nombre des personnages, soit dans leur disposition et dans leur costume, soit enfin dans les accessoires. Ce que le vase de M. le comte de Pourtalès offre de plus curieux à cet égard, ce sont cinq colonnes de caractères grecs tracés dans le champ de la peinture, et qui, d'après leur étendue, ne peuvent avoir pour objet de désigner les personnages. Ce seraient donc, de l'avis de M. Panofka, des acclamations, ou, comme il conjecture, une sorte de *petit dialogue entre différents interlocuteurs*. La répétition fréquente des mêmes lettres ΕΛΕΙ, ΕΛΤΕΙ, etc., lui paraissant propre à justifier cette conjecture, voici la manière dont il lit ces inscriptions : ΕΙΛΕ, ΕΥ ΕΛΕΙΕ, ΕΛΕΙ; et voici celle dont il les interprète, sans tenir compte des répétitions du même mot reproduit sous des formes différentes : *il l'a pris* (le sanglier); *qu'il l'ait bien pris, pris*, ou *saisi*. Ce serait là, suivant notre auteur, le dialogue qui se serait établi entre le roi de Mycènes, tremblant de peur dans son *pithos*, et les témoins de cette scène singulière; et, à son avis, rien ne serait plus propre à la circonstance, ni plus conforme aux sentiments d'angoisse et de frayeur d'Eurysthée, que l'expression de ce *vœu, qui révèle à la fois l'éloge du héros et la crainte du sanglier vivant*. Tout cela peut être fort ingénieux; mais je n'hésite point à dire que l'idée d'un pareil dialogue est tout à fait imaginaire. Ce n'est pas la première fois que l'on trouve sur des vases de la même fabrique des inscriptions du même genre, tout aussi inintelligibles que celles-là; et ce n'est pas la première fois non plus qu'on essaie tout aussi inutilement d'en donner une explication. Or, la seule idée rai-

[1] Letronne, *Observat. sur les noms des vases grecs*, p. 28. C'est par une erreur assez légère sans doute, mais qu'il n'est cependant pas inutile de relever à cette occasion, que l'on écrit quelquefois *Volci*; le nom ancien de cette localité, devenue de nos jours si célèbre, était *Vulci*, puisque les Étrusques n'avaient pas la lettre O dans leur alphabet; et le nom moderne est *Piano di Voce*. — [2] *Mus. Bartoldian.* p. 69-72. — [3] Dans l'*Atlas* de l'édition française, pl. LXV. Il a été reproduit dans le nouveau recueil de M. Micali, tav. XCIII, avec un autre vase du même sujet, mais d'une composition différente, tav. XCII. — [4] *Bollet. dell' Inst. archeol.* 1829, p. 108, n° 22. — [5] *Mus. Étrusq.* n[os] 1143, 1709, 1921, voy. Gerhard, *Rapport.* pag. 150, 363).

sonnable qu'on puisse s'en former, c'est qu'elles représentent des *acclamations* de teneur hiératique, telles que ΕΛΕΛΕΥ, mot qui répondrait très-bien à la disposition des lettres tracées sur notre peinture, et dont la répétition serait de l'essence même de ce genre d'acclamations. Prétendre aller au delà, et vouloir donner une interprétation précise et détaillée de chaque parole, sous la forme de dialogue ou autrement, c'est suivant nous une entreprise tout-à-fait vaine et illusoire; c'est du temps, du savoir et de l'esprit perdus.

J'ai déjà eu occasion, dans mon premier article, de citer le vase de la planche XXIII, représentant les *Sirènes*, qui appartient par son sujet, bien plus que par sa fabrique, à la manière archaïque d'imitation. Le fragment d'un vase de Tléson, fils de Néarque, avec l'inscription ordinaire: ΤΛΕΣΟΝ ΗΟΝΕΑΡΧΟ ΕΠΟΙΕΣΕΝ, planche XLI, ne semblait appelé à figurer dans cette collection, qu'afin d'y fournir un exemple de ces noms de *potiers* et de *dessinateurs* connus maintenant en assez grand nombre, et celui de Tléson plus qu'aucun autre, par les fouilles de Vulci et de Canino. Mais le vase dessiné planche XXXIX mérite à tous égards une attention particulière. Sa forme, qui est celle d'un *canard;* le style des figures, qui sont sculptées en relief, et coloriées d'un jaune pâle, sur le fond du vase, peint lui-même de diverses couleurs; enfin, sa fabrique, qui ressemble à celles de la Basilicate et de la Pouille, et qui contraste ainsi avec sa provenance, puisqu'il a été trouvé dans un tombeau de Vulci: tout caractérise un de ces monuments produits dans la dernière période de l'art, dont la présence à Vulci, parmi des vases généralement d'un plus ancien style, d'un ordre plus élevé et d'une plus haute époque, suffirait pour détruire tout système absolu, toute hypothèse exclusive, tendant à renfermer les vases peints, trouvés sur les divers points du domaine de la civilisation antique, dans les bornes étroites d'une fabrication locale et d'une période de temps déterminée. Les observations que la fabrique de ce vase suggère à M. Panofka me paraissent d'ailleurs fort judicieuses; et je ne crois pas que l'on puisse proposer, au sujet des deux figures sculptées de chaque côté, sur les ailes du volatile, rien de plus plausible que l'explication qu'il en donne; c'est à savoir, que la figure d'*Homme* avec la *chaussure troyenne,* la *lyre* et le *plectrum* qu'il tient de chaque main, représente *Pâris,* et celle de *Femme nue* avec des *sandales* aux pieds, et un *lécythus* à la main, *Hélène* sous des traits qui conviendraient à *Vénus*. Dans cette hypothèse ingénieuse, la forme du vase, qui est celle d'un *canard,* et qui rappellerait ainsi la métamorphose de Jupiter en *cygne,* et le culte de Léda-Némésis adorée sous la forme d'une *oie,* se trouverait en rapport avec les figures qui servent à sa décoration. Ce sont là du moins des sup-

positions que l'on peut se permettre sans inconvénient, quand il s'agit de vases tels que celui-ci, dont la composition, le caractère et l'usage n'avaient rien de grave; et s'il est permis de jouer avec la science, c'est sans doute quand les monuments de la science ressemblent à des jouets.

II. C'est un caprice du même genre que nous offre le vase dessiné sur la planche II, et que je crois pouvoir ranger parmi les produits de fabrique attique, attendu que celui-ci provient de l'île d'Égine, dont on connaît les rapports de voisinage, de commerce et même de population avec l'Attique. Le vase dont il s'agit a la forme de cette espèce de quadrupède nommée *mouflon*, qui dut se trouver abondamment dans l'île d'Égine, attendu que le nom même de cette île, Αἴγινα, offre dans ses étymologies mythologiques plus d'un rapport avec le nom grec de la *chèvre*, *αἴξ*, *αἰγός*[1]. Ce devait être effectivement une pratique usitée dans la Grèce, de donner à une certaine classe d'objets et d'ustensiles domestiques, tels que les vases, des formes en rapport avec les produits du sol, avec les animaux de chaque localité; et tant de vases, dont les formes capricieuses et bizarres étonnent et charment les antiquaires, ces vases, en forme d'*astragales*, de *pinces d'écrevisse*, de *cornes* et de *têtes* de tant d'*animaux* divers[2], s'expliquent par là plus naturellement sans doute que d'aucune autre manière. J'en puis citer un exemple qui se rapporte précisément aussi à l'île d'Égine; c'est celui d'un charmant petit vase à parfum, de la forme même et de la grandeur d'une grosse *amande*, lequel vase provient d'un tombeau d'Égine, où florissait dans l'antiquité, comme à présent, la culture des *amandiers*[3]. On sait que beaucoup d'objets du même genre, *fruits, plantes, animaux*, figurent comme *types*, en rapport avec le *nom* de la ville, sur beaucoup de monnaies de cités grecques; et ces vases en forme de *chèvre* et d'*amande* offraient, par un procédé analogue, des allusions au *nom* et aux *productions* de l'île d'*Égine*.

La planche XXV nous représente un de ces charmants vases attiques, de la forme de *balsamaire* ou de *lécythus*[4], à fond blanc, sur lequel se détachent les figures dessinées au trait avec le pinceau, et coloriées en rouge ou en brun, et dont la composition, comme celle des stèles et des vases de marbre, consiste presque toujours en une scène funéraire. Tel est aussi le

[1] K. Ott. Müller, *Æginetica*, p. 11. — [2] Voy. à ce sujet les observations de M. Panofka, dans les *Hyperbor.-Römisch. Stud.* p. 223. — [3] J'ai vu ce vase entre les mains de M. Grasset, agent français en Grèce, qui l'avait trouvé lui-même à Égine, et qui m'a permis d'en prendre un dessin pour le publier. — [4] Tout ce que la science de l'antiquité fournissait de notions au sujet de cette forme de vases, de fabrique attique, a été épuisé par M. Creuzer, avec l'érudition profonde qui le distingue, dans sa dissertation intitulée : *Ein alt-Athenisches Gefäss*, etc., Darmstadt, 1832, in-8°.

motif qui réunit, dans celle du vase qui nous occupe, les quatre personnages, d'âge, de condition et de costume divers, qui nous apparaissent tous, la tête inclinée, remplissant un devoir triste et pieux, auprès d'un *tombeau,* indiqué par une *colonne ionique,* dressée sur trois marches et surmontée de *palmettes.* C'est effectivement sous cette forme de *colonne ionique,* avec cette *palmette* qui la couronne, qu'est représenté habituellement le *tombeau*, ou l'*Hèroon,* sur les monuments de la haute antiquité grecque. Les nombreux exemples qui constatent ce fait ont été surtout mis en lumière par l'auteur de cet article, ainsi que la destination primitivement funéraire de l'ordre ionique, qui résulte d'un pareil emploi et qui se fonde sur de pareils exemples; et la preuve nouvelle qui nous en est fournie par ce vase, du plus pur style attique, n'est sans doute pas une des moins importantes que nous pussions recueillir. Il n'y a du reste dans cette composition, empreinte d'un goût de dessin si pur et si élevé, d'un sentiment religieux si touchant et si profond, et dont l'artiste ne peut se lasser d'admirer la noble et élégante simplicité, il n'y a rien qui donne lieu aux observations de l'antiquaire, si ce n'est une sorte de *petite figure ailée,* volant dans le champ de la peinture, que M. Panofka prend pour l'*âme du défunt* qui plane au-dessus de son tombeau. Mais j'avoue qu'à la place où se montre cette petite figure, d'une proportion d'ailleurs si exiguë et sous une forme si indécise, je n'oserais reconnaître ici l'*âme humaine* séparée du corps, telle qu'on la trouve quelquefois représentée sur les vases peints, tantôt, par une *figure blanche* et *ailée*, dans la scène de la *psychostasie;* tantôt, par une *figure armée* et *ailée,* comme l'est celle de *Patrocle,* sur le vase que j'ai publié moi-même: toujours, enfin, d'une manière et à une place qui permettent difficilement de la méconnaître, et qui diffèrent complètement de l'image presque imperceptible et d'ailleurs si indéterminée que nous offre le vase de M. le comte de Pourtalès. C'est donc là une question qui ne pourra, non plus que tant d'autres, être décidée qu'à l'aide de monuments nouveaux, où cette particularité se retrouvera indiquée d'une manière plus sensible.

Ce sont encore deux vases de fabrique attique, et pareillement d'un goût exquis, mais d'une destination toute contraire, et d'une composition toute différente, qui nous sont offerts sur la planche XXXIII. L'un et l'autre de ces vases, trouvés dans un tombeau d'Athènes, appartenaient à la toilette des femmes grecques; et ils nous représentent deux de ces bijoux du mobilier antique, deux de ces chefs-d'œuvre de la poterie athénienne, qui suffiraient seuls pour en constater le mérite, si vanté dans l'antiquité. L'un de ces vases a la forme d'une de ces petites boîtes, πυξίδιον, servant à renfermer les bijoux, avec son couvercle, sur lequel sont peints, parmi des ornements du goût le plus pur et de l'exécution la plus délicate, *Vénus*

et l'*Amour ailé*. L'autre vase, de la forme d'un *petit lécythus*, ληκύθιον, propre à contenir des parfums, offre *Vénus*, assise entre *deux Grâces*, avec deux *petits Amours ailés*, qui paraissent travailler à sa toilette, tandis qu'elle travaille elle-même à achever une *cage* où se trouve en partie engagé le second de ces Amours. La figure de la déesse, avec le corps peint en *blanc*, son *collier* et sa *couronne de myrte*, dorés, se distinguait ainsi des deux femmes qui l'entourent, et qui sont peintes en jaune, sur fond noir, dans le système ordinaire, tandis que les deux Amours étaient sculptés de bas-relief et *coloriés*, avec les ailes *dorées*. C'est donc ici un de ces monuments où la recherche et la coquetterie d'une exécution précieuse répondaient à la destination de l'objet même; où le choix du sujet, la grâce et l'élégance des détails se trouvaient pareillement en rapport avec l'âge, le sexe et la condition de la personne à qui il devait appartenir; et tout se montre d'accord, dans ce charmant petit vase athénien, pour nous y faire voir un de ces meubles de toilette, empreints de toute l'élégance de la civilisation attique, à l'usage de quelque jolie femme du siècle de Périclès. Mais ce mérite ne suffit pas encore à l'interprète du cabinet Pourtalès. Sous cette scène de toilette, qui lui rappelle la *Marchande d'Amours* d'une célèbre peinture de Pompeï[1], il croit découvrir un sens éminemment religieux, et dans ce sujet profane, il soupçonne une intention profondément mystique; malheureusement, sans s'expliquer sur les motifs qui le portent à attribuer à cette composition, si gracieuse et si riante en apparence, un sens si relevé et un caractère si grave. C'est là, à l'en croire, une des questions les plus intéressantes de l'archéologie qui restent encore à résoudre, et qu'il ne m'appartiendrait pas de traiter, à son défaut, dans l'impuissance où je serais de suppléer à son silence. Je me bornerai donc à signaler cette énigme curieuse à la sagacité de nos lecteurs.

III. Nous passons maintenant à la troisième classe des vases que nous avons à examiner, à celle des vases de fabrique nolane et campanienne, qui composent la plus grande partie de cette collection. C'est ici surtout que nous aurions lieu d'exprimer de fréquents dissentiments avec notre auteur, s'il nous fallait relever tout ce que ses explications nous paraissent offrir de bizarre et de recherché, en même temps que d'arbitraire et de contradictoire, au sujet de monuments, la plupart desquels pourront sembler d'une composition si claire, d'une intelligence si facile, et d'un usage si familier. Généralement parlant, le système de cet antiquaire tend, d'une part, à trouver des mythes rares et singuliers, des intentions profondes et religieuses, dans des scènes familières, dans des sujets empruntés à la vie com-

[1] *Pitture d'Ercolano*, tom. III, tav. VII.

mune; de l'autre, à assimiler, par des rapprochements plus ingénieux que solides, des personnages distincts ou des personnifications diverses, de manière à produire, pour chaque être divin, une sorte de syncrétisme, qui répondrait, dans l'ordre intellectuel, à ce qu'étaient, dans la réalité figurée, les simulacres panthées du dernier âge du paganisme. Je puis citer pour exemple de cette singulière disposition d'esprit qui rapporte à une intention religieuse ou mystique des scènes évidemment domestiques, l'explication du vase, planche XXXIV, où tout le monde verra une femme occupée à broder au métier, avec une autre femme, debout devant elle, qui lui présente des patrons de broderie; sujet puisé dans les habitudes des femmes grecques, et d'accord avec le système ordinaire des représentations des vases de Nola, mais où M. Panofka voit l'expression d'un mythe d'Orchomène, sous les traits de *Ménippe* et de *Métioché*, filles d'Orion. C'est ainsi encore qu'en expliquant une charmante peinture d'un vase de Nola, planche XXXIII, dont le sujet semble purement domestique, notre auteur se tourmente à y trouver un sens mystique, en y voyant, dans l'une des femmes, *Déméter*, dans l'autre femme, accroupie près d'un métier à tisser, *Proserpine-Koré*, qu'il assimile ici, suivant son usage, à *Minerve-Ergané*, et en parlant à cette occasion d'une *Déméter*, dans une attitude semblable, avec son *calathus* et le *polos* à la main, qui n'a sans doute jamais existé que dans l'imagination de notre auteur; car jamais on n'a vu nulle part le *polos* porté à la main de *Déméter*, ni de personne. En fait d'exemples de ce système d'interprétation, où l'abus des rapprochements arbitraires est porté jusqu'à un point véritablement incroyable, je citerai l'explication d'un vase qui représente l'*aventure d'Actéon*, planche XII, où *Actéon*, considéré comme *héros lumineux*, est assimilé à *Zeus Actæus*, adoré sur le mont Pélion, et où *Aristée*, père d'Actéon, est envisagé lui-même comme un autre *Arès*, d'après le rapport du mot ἄρειστος, superlatif d'Ἄρης, avec le nom d'*Aristée*, puis, en cette qualité d'*Arès*, identifié avec l'*Apollon Amycléen*. Un autre exemple de ce système, qui tend à tout confondre, en cherchant à tout assimiler, se retrouve dans l'explication d'un vase, planche XXII, où M. Panofka a cru voir la triade mystique de la religion de Samothrace, avec *Hélène* et *Pâris*, ce dernier indiqué par le *cygne qui fait allusion au père d'Hélène*, tandis que, *par sa blancheur*, il sert d'*inscription hiéroglyphique pour désigner Pâris, le même*, ajoute notre auteur, *que Pan, que Phaos, et que Phaëton*. Il faudrait renoncer à faire de la science de l'antiquité quelque chose de grave et de sérieux, s'il était permis de jouer ainsi avec des mots; si l'on pouvait, à l'aide d'homonymies apparentes et de rapports fortuits de mots ou de syllabes, substituer au sens réel et positif des mythes, tel qu'il était fixé sur les monuments de

l'art, d'accord avec les dogmes de la religion publique, tout ce que le caprice de l'imagination et l'abus du savoir peuvent fournir d'assimilations étranges et de rapports étymologiques. J'aurais beaucoup de choses à dire sur ce sujet, où notre auteur me semble avoir donné tant de prise à la critique; mais c'est précisément par cette raison que je crois devoir renoncer à un travail ingrat, qui sortirait nécessairement des bornes de cette analyse et du cadre de ce journal. La tâche qu'il me reste à remplir est encore assez pénible, même en y réduisant la critique à ce qu'exige impérieusement l'intérêt de la science, pour que je doive m'abstenir de toute observation étrangère ou superflue.

En revoyant sur la planche VII le beau vase qui représente *Néoptolème massacré à Delphes par Oreste*, et que j'ai publié dans mes *Monuments inédits*, c'est pour moi une satisfaction de me trouver d'accord avec M. Panofka sur l'explication de cette peinture, l'une des plus intéressantes à tous égards qui nous soient restées de l'antiquité figurée. Mais c'est avec plus de plaisir encore que je souscris à l'explication nouvelle qu'il propose de l'autre peinture de ce vase, en renonçant à celle que j'en avais donnée. J'avais cru voir dans ce sujet opposé au premier, *Oreste amené, en Tauride, devant Iphigénie, pour y être sacrifié*; et c'était dans cette hypothèse que je cherchais à rendre compte des personnages et des accessoires de cette scène mythologique. M. Panofka y reconnaît, au contraire, *Oreste traduit devant l'Aréopage*, personnifié par une femme, *Dikê*, *Thémis*, ou *Némésis*, avec les dieux *Arès*, *Minerve* et *Mercure*, qui devaient naturellement assister à une scène semblable; et j'avoue que cette interprétation, mieux d'accord avec le sujet de l'autre peinture, et plus conforme au génie de l'antiquité, me satisfait davantage. Le vase me semble donc maintenant complétement expliqué; et l'image de *Thanatos*, que j'y avais signalée le premier, et qui sert à rendre compte de tant d'autres figures semblables, dans les peintures des vases grecs, est désormais une notion qui demeure acquise à la science.

Je ne puis faire la même concession au nouvel interprète, au sujet d'un autre vase du cabinet de M. le comte de Pourtalès que j'avais publié aussi, et qui se trouve reproduit dans ce recueil, planche XXII. J'y avais vu *Ulysse évoquant les Mânes*; et ce n'était pas sans d'assez graves raisons que cette explication m'avait semblé plausible à moi-même, ni sans quelque motif que j'en conserve encore cette idée, puisque je puis m'autoriser aujourd'hui de l'assentiment qu'elle a obtenu de la part de plus d'un habile antiquaire. L'interprétation nouvelle de M. Panofka, qui voit ici une *Scène de fossoyeur*, et dans la figure de *Femme* sortant de terre à mi-corps, qui m'avait paru l'*âme d'Anticlée évoquée par Ulysse*, la *Terre* elle-même

personnifiée *qui supplie le fossoyeur de ne pas troubler son repos*, cette interprétation si vulgaire et si prosaïque, qui contraste si étrangement avec le système habituel de l'auteur, toujours occupé, comme nous l'avons vu, a rechercher pour les scènes les plus familières des noms mythologiques et des motifs religieux, me paraît, s'il m'est permis de le dire, complétement erronée; c'est là, du reste, une question que j'ai dû me borner à signaler à l'examen de nos lecteurs, et dont la décision ne peut appartenir qu'à ceux d'entre eux qui prendront la peine de discuter les raisons alléguées de part et d'autre, dans les deux hypothèses qui viennent d'être indiquées.

Un des vases les plus curieux de cette collection est celui qui nous est représenté, avec tout le soin possible, sur la planche x. On y voit deux personnages, d'une figure et dans un costume extrêmement grotesques, l'un desquels, avec un *flambeau allumé* à la main, sert de témoin complaisant à l'autre qui est monté sur une *échelle* dressée contre une *fenêtre*, où se montre une jeune et jolie femme. Écartant du premier coup l'idée, qui devait se présenter si naturellement à tout le monde, que c'est ici une répétition libre du célèbre vase du Vatican, lequel représente *Jupiter*, en compagnie de *Mercure*, escaladant la fenêtre d'*Alcmène*, M. Panofka n'a voulu voir ici, contre son usage, qu'une scène prise dans la vie commune, qu'une *visite nocturne* rendue par un amant favorisé à une maîtresse adorée. Mais bien que les signes caractéristiques, le *modius* et le *caducée*, auxquels on a reconnu d'abord *Jupiter* et *Mercure* sur le vase du Vatican, manquent sur celui de M. de Pourtalès, ce n'en est pas moins, avec toute certitude, le même sujet qui se voit représenté sur ces deux vases, avec des variantes de détail, ainsi qu'il s'en trouve toujours dans les peintures de ce genre; et pour réfuter l'opinion de notre auteur, il suffira d'une seule observation; c'est que les personnages de son vase sont affublés d'un masque ridicule, et vêtus d'un costume grotesque; ce qui entrait dans le système de la caricature des Grecs, appliquée à des personnages d'un ordre divin ou héroïque; tandis que cela serait sans raison, et contraire à toute espèce de convenances, pour des personnages réels, figurés dans des scènes domestiques. M. Panofka a été d'ailleurs mal servi par sa mémoire, en affirmant que *ce vase paraissait ici pour la première fois*; ce qui me met dans l'obligation de lui apprendre que le même vase était depuis longtemps publié dans le recueil de Passeri [1].

Mais le vase dans l'explication duquel il m'en coûte d'avoir à dire que notre auteur s'est le plus complétement mépris, c'est celui qui est gravé planche IX. Ce vase, d'une fabrique commune campanienne, n'offre pour-

[1] Passeri, *Pictur. Etrusc. in Vasc.* tom. III, tab. CCVI.

tant qu'une seule figure, celle d'un *personnage chauve*, à *barbe* et à *cheveux blancs*, appuyé sur un *bâton noueux recourbé*, et du reste vêtu du costume propre aux *esclaves de comédie*. Dans le champ de la peinture est figuré très-négligemment un *Hercule* avec la *massue*, au-dessus d'une base large et haute, tout à fait disproportionnée avec cette petite figure. Qui pourrait croire que dans ce *personnage comique*, si parfaitement caractérisé par son *masque*, par son *costume*, par son *pedum*, par son *attitude*, M. Panofka ait vu le *géant Ætnas*, l'*Ætna* personnifié, avec la *tête blanche* et en partie *chauve*, pour indiquer *la cime de l'Ætna privée de végétation et couverte de neige*, avec les *sandales de bronze, du genre de celles qu'Empédocle portait en se précipitant dans le gouffre de l'Ætna*, enfin avec la *patère* tracée dans le champ de la peinture, laquelle avait pour objet *d'indiquer un des cratères voisins qui ne jettent plus de lave?* Je ne sais en vérité si c'est bien sérieusement que l'on s'est permis les suppositions que je viens de rapporter; et peut-être que la critique, qui doit toujours être une chose grave, ne devrait pas se commettre avec de pareilles idées; mais l'erreur de M. Panofka, si c'en est réellement une, et si ce n'est pas une plaisanterie, mérite d'être relevée, à cause d'une circonstance qui sert de fondement à son explication, et qui ajoute au vase qui en est l'objet beaucoup d'importance. On y lit, au-dessus du personnage en question, le nom, AITNAS, tracé en caractères osques; or, c'est ce mot, lu par M. Panofka de gauche à droite, contre l'usage de l'écriture osque et étrusque, qui se lisait de droite à gauche, c'est ce mot, dis-je, qui lui a fourni, avec le nom de l'Ætna, l'idée bizarre d'appliquer la personnification du *géant Ætnas* à un personnage de comédie. Il suffisait cependant de la plus légère attention pour reconnaître que ce nom, lu de droite à gauche, dans le sens de l'inscription même, et suivant le système de l'écriture étrusque, devait être *Santia*, lequel nom *Santia* était le nom grec Ξανθίας, sous sa forme étrusque. Or, qui ne sait que Xanthias est un personnage habituel de la vieille comédie attique? qu'il est nommé en qualité d'*esclave* dans plusieurs des pièces d'Aristophane[1]; qu'il figure comme *acteur*, en cette même qualité, dans d'autres drames du même poëte, tels que les *Guêpes* et les *Grenouilles?* et qui ne voit, enfin, du premier coup d'œil jeté sur cette peinture d'un vase campanien, que c'est bien le *Xanthias* de la comédie des *Grenouilles* que l'artiste osque a voulu représenter, d'après le soin qu'il a pris d'ajouter sur ce large piédestal une petite figure d'*Hercule* grotesque, qui rappelle

[1] Notamment dans les *Nuées*, v. 1475; dans les *Acharnes*, v. 259; dans les *Oiseaux*, v. 656.

le *Bacchus* affublé de la *peau de lion* et de la *massue d'Hercule*[1], et l'*Hercule* même, les deux principaux personnages de la comédie des *Grenouilles?* Nous avons donc ici, sur un vase produit dans les manufactures de la Campanie, dans le pays même où se célébraient les farces populaires des Atellanes, et probablement à Atella même, le *Xanthias* de la comédie grecque, figuré avec son costume grec, et désigné par son nom osque, ΑΙ+ИΑϨ, de la main d'un artiste campanien; et sous tous ces rapports, le vase qui nous a présenté cette rare et curieuse figure peut être regardé, malgré sa fabrique vulgaire, comme un des monuments les plus intéressants que nous ayons recouvrés.

Il ne me reste plus assez d'espace pour rendre compte de quelques autres vases qui auraient mérité d'être signalés à l'attention de nos lecteurs. Je regrette surtout de ne pouvoir comprendre dans cet examen un superbe vase, où M. Panofka a reconnu les *divinités d'Éleusis* et de *Naxos*, planches XVI et XVII. Cette explication, à laquelle je serais disposé à souscrire, sans l'approuver dans tous ses détails[2], est, à mon avis, la meilleure du recueil, et c'est, en général, un très-bon morceau de critique archéologique, qui montre tout ce que l'auteur serait capable de produire, avec tant de connaissances positives qu'il possède, jointes à beaucoup d'esprit, d'imagination et de sagacité, s'il se défiait un peu plus de ses premières idées, et si, avec tant de rigueur pour les opinions d'autrui, il avait un peu moins d'indulgence pour les siennes. J'aurais à regretter aussi de passer sous silence la dissertation, restée jusqu'ici inédite, de notre illustre Visconti, qui a pour objet l'un des plus beaux vases peints de l'antiquité grecque, déjà connu par une publication estimable de Millin, et reproduit ici avec une rare élégance. Mais le travail de Visconti n'a besoin que de son nom pour être recommandé aux antiquaires; sans compter l'intérêt qui s'attache à la mémoire de ce grand homme, et qui ajoute encore un nouveau prix à ce dernier fruit de ses veilles. Je n'en dirai donc qu'un mot : c'est que ce mémoire du prince des antiquaires est, sous tous les rapports, un

[1] Voy. la manière dont ce personnage est décrit par le Scholiaste, dans l'*argument* de la pièce : Διόνυσός ἐστι μετὰ θεράποντος ΞΑΝΘΙΟΥ... ἔχει δὲ λεοντῆν καὶ ῥόπαλον πρὸς τὸ τοῖς ἐντυγχάνουσιν ἔκπληξιν παρασχεῖν. — [2] Par exemple, je ne suis pas de l'avis de M. Panofka, lorsqu'il reconnaît Vulcain à la manière dont il est représenté, avec la *hache* (notre auteur voulait dire le *marteau*), *avec le pied gauche d'une proportion plus courte que le droit,* et conséquemment *ayant besoin d'un appui* dans sa marche. C'est de la part de l'interprète une pure illusion que de s'imaginer que *Vulcain* ait pu être représenté *boiteux,* sur ce vase ou sur tout autre monument du haut style grec. Il aurait dû se rappeler l'observation de Dion Chrysostôme, au sujet du *Vulcain* d'Euphranor, *Orat.* XXXVII, tom. II, p. 124, Reisk. : Τί γὰρ ἀρτίπουν, ὥσπερ τὸν Εὐφράνορος Ἥφαιστον; cf. Faechse, *Lexic. Tragic. gr. h. v.* Ἀρτίπους· ὁ ὑγιὴς καὶ ἄρτιος τοὺς πόδας.

travail accompli; c'est un chef-d'œuvre de raison, de goût et de savoir; c'est, enfin, une excellente leçon de la manière d'expliquer les monuments antiques, qui ne pouvait être mieux placée qu'en tête de ce recueil, dont elle forme la meilleure préface et le plus bel ornement.

RAOUL ROCHETTE.

Recherches sur les ossements fossiles, où l'on rétablit les caractères de plusieurs animaux dont les révolutions du globe ont détruit les espèces, par Georges Cuvier. 4ᵉ édition. Paris, Edmond d'Ocagne, éditeur, rue des Petits-Augustins, nº 12. 1ᵉʳ, 2ᵉ, 3ᵉ et 4ᵉ volumes in-8°.

SECOND ARTICLE.

Les *ruminants*, dont M. Cuvier fait succéder l'étude à celle des *pachydermes*, nous ramènent aux animaux des terrains meubles; ce n'est en effet que dans ces terrains que leurs os abondent. Deux genres surtout s'y montrent en grand nombre, les *cerfs* et les *bœufs*.

M. Cuvier commence toujours par l'ostéologie et la détermination des espèces vivantes; il passe ensuite aux espèces fossiles. La plus célèbre de ces espèces, dans le genre *cerf*, est le *cerf à bois gigantesques*, si commun en Irlande, et par cela même connu pendant quelque temps sous le nom d'*élan fossile d'Irlande*, mais retrouvé depuis en Angleterre, en Allemagne, en Italie, en France, etc.

Avec cette grande espèce dont la taille surpassait même celle de l'*élan*, vivaient deux espèces très-voisines du renne, la première des environs d'Étampes et de la caverne de Breugue; la seconde de Scanie; une espèce de *daim gigantesque* trouvée dans la vallée de la Somme et en Allemagne; une espèce de *chevreuil*, à peu près de la taille de celui d'Europe, trouvée à Montabusard; enfin, les *cerfs* des brèches osseuses de Gibraltar, de Cette, de Nice, etc.

Le genre des *bœufs* compte huit espèces vivantes : le *bœuf commun*, *l'aurochs*, deux espèces distinguées pour la première fois l'une de l'autre par M. Cuvier; le *buffle*, dont une variété à longues cornes est l'*arni*; le *bizon*, le *buffle à queue de cheval*, le *buffle musqué*, le *buffle du Cap*, et le *bœuf des Jongles*.

Les espèces fossiles sont moins nombreuses. On n'en connaît encore que trois : une très-voisine de l'*aurochs*, l'autre du *bœuf commun*, et la troisième du *buffle musqué*.

Les brèches osseuses donnent quelques débris d'une espèce de *mouton* ou d'*antilope*; c'est l'*antilope* ou *mouton de Nice*. Tous les autres genres de *ruminants*, les *chèvres*, les *girafes*, les *chameaux*, les *lamas*, les *chevrotins*, n'ont point encore montré de leurs os à l'état fossile.

Rien n'est plus célèbre que ces cavernes d'Allemagne, d'Angleterre, de France, etc., où tant de *carnassiers* (des *ours*, des *hyènes*, des *tigres*, etc.) ont laissé tant de leurs ossements rassemblés et confondus pêle-mêle. Après avoir débrouillé la détermination jusque-là si confuse de leurs espèces vivantes, M. Cuvier décrit les espèces fossiles des *carnassiers*; quatre espèces d'*ours*, l'*ours des cavernes*, l'espèce de toutes la plus nombreuse; l'*ours arctoïde*, l'*ours intermédiaire*, et l'*ours à dents comprimées*; une *hyène*, presque aussi abondante que l'espèce d'*ours* qui l'est le plus; deux *tigres* ou *panthères*, un *loup*, un *renard*, une *mouffette*, deux *belettes*, un *glouton*, etc.

Les *rongeurs fossiles* sont peu nombreux. Les grandes couches de terrains meubles n'ont même donné jusqu'ici qu'une grande espèce de *castor*, nommée *trogonthérium* par M. Fischer; les brèches osseuses montrent deux espèces de *lagomys*, deux espèces de *lapins*, *des campagnols*, des *rats*, etc.

L'ordre des *édentés* n'a que deux espèces fossiles, mais gigantesques : le *mégalonyx*, de la taille des plus grands *bœufs*, et le *mégathérium*, de la taille des plus grands *rhinocéros*. Ces deux énormes espèces sont d'Amérique : une *phalange onguéale*, trouvée dans un canton de l'ancien Palatinat, non loin du Rhin, en indique une troisième, voisine du *pangolin*, et tout aussi gigantesque que les deux autres.

Ici finit la population des terrains meubles. Les *cétacés* appartiennent tous à des couches essentiellement marines; et il en est des mammifères dits *amphibies*, c'est-à-dire des *phoques* et des *morses*, comme des *cétacés*.

Un premier groupe de ces *mammifères marins*, dont l'ostéologie et les espèces vivantes elles-mêmes étaient encore si peu connues, un premier groupe a précédé tous les mammifères terrestres. Ses dépouilles ont montré à M. Cuvier des os de *dauphins*, de *lamantins*, de *morses*. Un second groupe a succédé aux *palæothériums*; M. Cuvier y a reconnu un *dauphin*, voisin de l'*épaulard*; une *baleine* voisine des *rorquals*; et tout un genre entièrement perdu, les *ziphius*, voisin des *cachalots* et des *hyperoodons*. Sous le point de vue qui nous occupe, l'ordre de succession des espèces perdues, les *cétacés* forment comme l'intermédiaire entre les mammifères et les reptiles.

Je ne considère non plus ici les *reptiles* que sous le rapport de leurs espèces fossiles. Je renvoie à un troisième article, et la comparaison de leur *ostéologie* à celle des *mammifères*, et les résultats importants que l'auteur a su tirer de cette comparaison. Il étudie successivement les *crocodiles*, les *tortues*, les *lézards*, les *batraciens*; il finit par la famille si extraordinaire des *ichtyosaurus* et des *plésiosaurus*.

Les *crocodiles fossiles* sont très-nombreux : M. Cuvier en décrit jusqu'à quinze espèces, dont quatre appartiennent au sous-genre des *gavials*, le *gavial de Monheim*, *crocodilus priscus* de Sœmmering; le *gavial de Caen*, et les deux *gavials de Honfleur*; les autres sont des *crocodiles* proprement dits, tels que celui de Sussex, celui d'Argenton, etc.

Les *tortues fossiles* sont plus nombreuses encore que les *crocodiles*; il y en a déjà jusqu'à seize ou dix-sept espèces, dont plusieurs *trionyx*, plusieurs *émydes*, ou tortues d'eau douce; plusieurs *chélonées*, ou tortues de mer, et quelques *tortues terrestres*.

La famille des *batraciens* n'a qu'une espèce fossile, la *salamandre gigantesque d'Œningen*, ou le prétendu *homme fossile*, l'*homo diluvii testis* de Scheuchzer.

L'ordre de reptiles qui offre les espèces fossiles les plus extraordinaires est celui des *sauriens*. D'abord, la plupart étaient gigantesques. Une première, le grand saurien de Monheim, le *lacerta gigantea* de Sœmmering, le *geosaurus* de M. Cuvier, avait jusqu'à douze ou treize pieds de longueur; une seconde, le *mosasaurus*, le grand saurien des carrières de Maestricht, pris longtemps pour un *crocodile*, en avait plus de vingt-quatre; et une troisième, vraiment gigantesque, le *mégalosaurus*, en avait plus de soixante-dix. Voilà donc un lézard qui surpassait les plus grands *crocodiles*, et qui approchait même, par sa taille, d'une *baleine*. On sait qu'il a été découvert par M. Buckland, dans les bancs d'oolithe de Stonesfield près d'Oxford.

M. Cuvier fait connaître encore quelques débris de *monitors* fossiles de Thuringe, d'un grand saurien de Honfleur, d'un saurien gigantesque des carrières de Caen, etc.

Le genre des *ptérodactyles*, ou lézards volants, n'est plus remarquable par sa taille, mais il l'est singulièrement par une structure des plus bizarres : une queue très-courte, un cou très-long, un bec d'oiseau; enfin un doigt très-prolongé, et qui ne se prolongeait ainsi que pour porter une sorte d'aile. Il y a deux espèces de *ptérodactyles* : une de la grandeur d'une *chauve-souris*, l'autre un peu plus grande. Il est inutile d'ajouter que le genre est entièrement perdu.

Mais, quelque chose de plus étrange encore en fait de structure, c'est

ce que présentent les deux autres genres de sauriens également perdus, les *icthyosaurus* et les *plésiosaurus* : les premiers réunissant tout à la fois, comme le dit M. Cuvier, un museau de dauphin, des dents de crocodile, une tête et un sternum de lézard, des pattes de cétacé, mais au nombre de quatre, et des vertèbres de poisson ; et les seconds joignant à ces mêmes pattes de cétacé une tête de lézard et un cou d'une longueur si démesurée qu'on y compte plus de trente vertèbres.

L'*ichtyosaurus* et le *plésiosaurus* ont été trouvés pour la première fois en Angleterre; ils ont été retrouvés depuis en Allemagne et en France. La découverte du premier de ces deux genres est due à Everardt Home, et celle du second à M. Conybeare. On connaît déjà jusqu'à quatre espèces d'*ichtyosaurus*, et jusqu'à cinq de *plésiosaurus*.

Ces reptiles si nombreux et si variés, ces crocodiles, ces tortues, cette énorme salamandre, ces sauriens bizarres ou gigantesques, tous ces reptiles, joints à des crustacés, à des mollusques, à des zoophytes, à des poissons, à des mammifères marins, formaient la première population animale qui ait couvert le globe; la seconde est celle des *palæothériums ;* la troisième est celle des *mastodontes ;* la quatrième est la population actuelle.

Il y a donc eu, sans compter l'époque actuelle, trois populations animales distinctes : celle des *reptiles,* celle des *palæothériums,* celle des *mastodontes ;* et, après chacune de ces populations, la mer est venue s'emparer du sol que cette population occupait, pour le céder ensuite à une population nouvelle; car constamment des couches marines succèdent à des couches terrestres, constamment des animaux qui ont vécu dans les mers succèdent à des animaux qui ont vécu sur la terre sèche.

Tel est l'ensemble des espèces fossiles reconstruites par M. Cuvier. On sait sur quelles lois précises se fonde cette reconstruction. La plus élevée de ces lois est le principe de la *corrélation des formes,* principe au moyen duquel on peut, jusqu'à un certain point, conclure de chaque partie toutes les autres; car chaque partie se rapporte nécessairement à toutes les autres, et toutes à elle.

Ainsi, la forme des dents, et même dans certains cas la forme d'une seule dent, donne celle du condyle de la mâchoire; la forme de ce condyle donne celle de la cavité glénoïde qui le reçoit; ce condyle, cette cavité donnent l'arcade zygomatique, la fosse temporale, où s'implantent les muscles qui meuvent cette mâchoire. La forme de toutes ces parties, c'est-à-dire le mode de manducation, donne l'estomac, les intestins, c'est-à-dire le mode de digestion; celui-ci donne le mode de préhension, ou la forme des pieds; car, si l'animal est *herbivore,* il n'a besoin de ses pieds que pour supporter, soutenir son corps : il peut avoir des pieds à sabots ; et s'il est

carnivore, il a nécessairement besoin, au contraire, de pieds divisés, de doigts pour saisir sa proie, pour la déchirer.

En allant donc ainsi d'une partie à une autre, on saisit les rapports qui lient chacune d'elles, d'abord, à celle qui la suit, et puis, de proche en proche, à toutes les autres, jusqu'aux plus éloignées, sans que jamais, sans que nulle part, la chaîne des rapports se rompe, ou se lâche. De chaque partie, et de la partie la plus insignifiante en apparence, on peut donc conclure toutes les autres, on peut conclure l'animal entier.

Par exemple, cet ongle de *pangolin*, trouvé dans l'ancien Palatinat, cet ongle énorme démontre, à lui seul, une espèce perdue; et de cet ongle seul on pouvait conclure, comme le dit avec grande raison M. Cuvier, toutes les révolutions du globe. En effet, cet ongle donne nécessairement un doigt, et ce doigt un membre, et ce membre un tronc, et ce tronc un crâne, une tête, proportionnés entr'eux, c'est-à-dire un *pangolin gigantesque*, c'est-à-dire une espèce perdue, c'est-à-dire des révolutions, des bouleversements éprouvés par le globe, et qui ont détruit cette espèce. Mais je me borne à rappeler ici ces grandes lois, sur lesquelles j'ai beaucoup plus insisté ailleurs [1], et qui étonnent moins encore peut-être par leur généralité que par leur caractère d'évidence et de certitude.

J'ai déjà dit que cette quatrième édition est précédée du bel *Éloge de M. Cuvier* par M. Laurillard, et de quelques *Observations préliminaires* par M. Frédéric Cuvier. Ces *Observations* roulent principalement sur deux points. Le premier est ce résultat établi par M. Cuvier, que l'homme n'a point encore paru parmi les espèces fossiles; et M. Frédéric Cuvier montre avec évidence le peu d'authenticité ou le peu de force de tous les faits opposés jusqu'ici à ce résultat. Le second point est celui de la *constance des espèces*; et M. Frédéric Cuvier montre encore, avec une évidence complète, combien est peu fondée l'opinion de ceux qui nient cette *constance*, opinion qui n'a jamais eu pour elle un seul fait, et qui a presque toujours eu contre elle la futilité des raisons mêmes alléguées à son appui.

L'éditeur annonce un volume d'*Additions* et de *Suppléments*, laissés par M. Cuvier. Ces additions, et la comparaison de l'ostéologie des *reptiles* à celle des autres classes, comparaison dont je parlais tout à l'heure, feront l'objet d'un troisième article.

FLOURENS.

[1] Voy. mon *Éloge historique* de M. Cuvier, déjà cité.

Collection de lois maritimes antérieures au XVIII*e siècle, par M.* J. M. Pardessus, *membre de l'Institut, Académie des Inscriptions et Belles-lettres.* Tome III. Paris, Imp. royale, libr. de Treuttel et Würtz, in-4°, 1834; CLXXX et 535 pages[1].

Un *Tableau historique du commerce antérieurement à la découverte de l'Amérique* sert d'introduction à ce savant recueil de lois, et se divise en quatre sections : 1° les siècles qui ont précédé l'ère chrétienne; 2° les 476 premières années de cette ère; 3° l'âge compris entre le détrônement d'Augustule et la prédication de la 1re croisade; 4° les temps compris entre l'an 1096 et 1491. Mais cette quatrième partie s'est partagée en deux périodes, l'une jusqu'à la fin des croisades en 1291, l'autre jusqu'aux découvertes de Vasco de Gama et de Christophe Colomb. Les trois premières sections de cette histoire générale du commerce, et la moitié de la dernière, ont servi de préliminaires aux tomes I et II de la collection que publie M. Pardessus; et ce grand tableau s'achève dans les CLXXX premières pages du troisième volume.

La ruine des établissements européens en Palestine et sur les côtes de la Syrie ne fut pas aussi nuisible au commerce qu'on aurait pu le craindre; les relations entre l'Europe et l'Asie n'éprouvèrent pas d'interruption, ni même de modifications très-sensibles : les croisades, qui avaient amené d'autres malheurs, et manqué le but religieux qu'elles s'étaient proposé, avaient fait mieux connaître l'Asie, et accru le besoin de ses productions. L'auteur va donc reprendre l'ordre géographique qu'il a suivi dans les précédentes sections de son travail : il envisagera successivement les trois parties de l'ancien monde, et d'abord l'Asie, dont le sol et l'industrie semblaient inépuisables. Comme au XIIIe siècle, on avait au XIVe et au XVe trois voies différentes pour se procurer les marchandises asiatiques : premièrement, les routes qui, des comptoirs européens établis sur la mer Noire, conduisaient à la Chine et à l'Inde septentrionale par le nord du Caucase, et de la mer Caspienne, ou par la navigation sur cette mer; en second lieu, les routes qui passaient par l'Asie méridionale pour aboutir à la Bactriane et au golfe Persique; enfin l'Égypte, qui joignait la Méditerranée à la mer Rouge et à la mer des Indes. La description de ces trois routes, et de leurs directions diverses, embrasse un aperçu des établissements et des colonies

[1] Voy. nos cahiers de janvier 1829, p. 3-12; de mars et mai 1831, p. 164-17 et 290-304.

qu'y entretenaient les Européens, des facilités qu'y trouvait le commerce, et des obstacles qu'il y rencontrait quelquefois par les hostilités des peuples d'Asie, plus souvent par les rivalités des négociants d'Europe, surtout des Vénitiens et des Génois : tous ces détails sont exposés dans l'ouvrage avec une exactitude sévère, une riche érudition et une méthode lumineuse.

En Afrique, M. Pardessus considère d'abord la côte orientale, puis la septentrionale, en troisième lieu l'occidentale. La première fournit ici peu de faits; toutefois l'or et l'ivoire s'échangeaient contre des étoffes de soie et de coton dans les îles situées entre l'Afrique et Madagascar, particulièrement dans les Comores, alors nommées *Uciques*, à Madagascar même, sur les côtes de Zanguebar et d'Ajan, dans les ports de Brava et de Magadoxo; à Zeila, ville du royaume d'Adel; à Axum et dans d'autres ports de l'Abyssinie appelée en ces temps-là *État du Prêtre Jean*. L'Égypte continuait d'être le principal entrepôt d'où les marchandises de l'Inde et de l'Arabie se répandaient en Europe. Suez, sur la mer Rouge; Damiette, Lorette et surtout Alexandrie, sur la Méditerranée, étaient les grands ports égyptiens : les Européens y affluaient malgré les exactions et les humiliations qu'ils y subissaient; on les enfermait chaque soir, on enlevait les voiles et les gouvernails de leurs navires pour s'assurer qu'ils ne partiraient pas sans la permission du soudan. Boulak servait de port au Caire, siége d'un commerce très-étendu et très-actif. Le fanatisme des mahométans, les préventions, les jalousies populaires et les périls du grand désert entravaient et n'abolissaient pas les relations avec les côtes de Barbarie et l'intérieur de l'Afrique. On entreprit avec plus de succès de longer la côte occidentale. Des documents authentiques font connaître l'expédition vers les Canaries qui eut lieu en 1341, et dont les Génois s'attribuent l'honneur; celle du prince Louis d'Espagne, peu d'années après; celle du Catalan Jacques Ferrer, en 1346, au delà du cap Bojador; les établissements formés en 1364 au Sénégal et en Guinée par des navigateurs bretons et dieppois; la conquête des Canaries en 1402, par Jean de Béthencourt; de l'île de Madère en 1419, par les Portugais, dont le commerce au golfe d'Arguin et en des lieux voisins est attesté par la relation de Cadamosto, sous l'année 1455.

L'empire grec, qui avait été si longtemps le centre du commerce du monde, est la première contrée européenne qui attire et arrête les regards de M. Pardessus. Constantinople, même après les désastreuses révolutions du XIII^e siècle, continuait d'être un marché immense, mais dont les Vénitiens et les Génois s'étaient rendus les arbitres. Les nouveaux malheurs auxquels l'empire byzantin demeura livré après la fin des croisades aboutirent à la catastrophe de 1453, qui s'étendit sur les négociants italiens.

« Venise et Gênes apprirent, dit M. Pardessus, par le massacre de leurs « concitoyens, par le pillage de leurs magasins, par la destruction succes- « sive de leurs établissements, par les humiliations au prix desquelles il « leur fut possible d'obtenir quelques concessions restreintes, précaires et « presque honteuses, l'étendue d'une perte qu'avec plus de prévoyance et « de bonne foi elles eussent ou empêchée ou longtemps encore suspendue. »

L'industrie italienne, dont les progrès avaient été déjà remarquables au XIII[e] siècle, en fit de plus rapides et de plus vastes dans le cours des deux suivants. Culture des terres, fabrication et teinture des étoffes de soie, de laine et de coton, des toiles de lin et de chanvre; exploitation des mines et travail des métaux; quincaillerie, bijouterie, verrerie; préparation des peaux, des cuirs et de la cire; papeterie, imprimerie : tous les arts s'exerçaient et la plupart florissaient, même au sein des troubles qui agitaient les républiques, et des guerres qui les armaient l'une contre l'autre ou contre des ennemis communs. Leurs relations commerciales se multipliaient de jour en jour par voie de terre avec l'Allemagne; par la Méditerranée avec l'Espagne, l'Afrique et l'Orient. A la suite d'un tableau général de tout le commerce de l'Italie, M. Pardessus présente à ses lecteurs un exposé détaillé de l'industrie et du négoce des quatre cités les plus laborieuses ou les plus riches, Venise, Gênes, Pise et Florence : Venise, qui vers l'an 1401 entretenait vingt-cinq mille matelots, sur plus de trois mille bâtiments de commerce, et qui chaque année expédiait des escadres, des convois considérables dont le nombre s'est porté jusqu'à sept à la fois; Gênes, sa rivale ou plutôt son ennemie souvent victorieuse, et appelée à de plus hautes prospérités si elle n'eût elle-même affaibli son opulence et sa puissance par un long cours de dissensions intestines; Pise, que l'activité de ses manufactures et de sa navigation pouvait élever presque au niveau de ses modèles, mais qui, vaincue par la famine en 1406, subit, malgré sa bravoure guerrière, un joug qu'elle ne devait plus secouer; Florence enfin, l'Athènes de l'Italie, vouée à l'industrie par la distribution de tous ses citoyens en corps de métiers, et au commerce par ses progrès dans tous les genres d'instruction; parvenant, malgré les désavantages de sa position, géographique, à se faire puissance maritime, et déjà couvrant l'Europe et plusieurs parties de l'Asie et de l'Afrique, d'établissements auxquels s'attachaient les noms illustres des Portinari, des Bondelmonti, des Corsini, des Falconieri, des Capponi, des Pazzi, des Medicis.

Les ports de Barcelone, de Tortose et de Valence étaient, avec l'île de Majorque, les principaux siéges du commerce espagnol. Il y faut joindre Port-Vendre, qui alors n'appartenait pas, non plus que Perpignan, à la France : les draps du Roussillon s'expédiaient de Port-Vendre et de Col-

lioure. Les Catalans et les Aragonais avaient réussi après 1291 à renouer avec l'Égypte, et en général avec les musulmans, des relations avantageuses qui ne cessèrent qu'en 1437, lorsque le soudan entreprit d'attaquer l'île de Chypre. Plusieurs traités et quelque lois maritimes sont des monuments de ces relations et de celles que l'Espagne orientale entretenait avec les peuples européens, spécialement avec les cités italiennes, qui toutefois les interrompaient par de fréquentes hostilités. L'occident de la péninsule espagnole ne montrait guère moins d'activité : les négociants de Burgos et de toute la Castille jouissaient en France de priviléges obtenus, conservés et modifiés à diverses reprises depuis 1340 jusqu'en 1479. Le Portugal était une des stations de l'escadre vénitienne qui chaque année passait le détroit pour aller approvisionner les côtes et le nord de l'Europe. Les navigateurs portugais furent aussi favorisés dans les ports de l'Aquitaine, où ils transportaient les denrées de leur pays. Cependant leur marine demeura faible et languissante durant tout le XIV^e^ siècle. Elle ne commence à figurer dans l'histoire qu'en 1415, quand la flotte du roi don Juan enleva Ceuta aux Maures, et ouvrit aux Portugais la carrière des découvertes et des conquêtes; ils y firent des progrès rapides qui les préparèrent à devenir, par l'expédition de Vasco de Gama, l'une des premières nations commerçantes.

Si la France, tourmentée par des guerres étrangères et par des dissensions civiles dans tout le cours des deux siècles qui nous occupent, vit pourtant son industrie et son commerce *se développer d'une manière surprenante*, M. Pardessus attribue ce succès à l'influence des croisades, qui avaient multiplié les propriétaires, affaibli le régime féodal, relevé les classes moyennes et rétabli le pouvoir monarchique. Peut-être cette opinion aurait-elle besoin d'être ou restreinte ou plus rigoureusement prouvée par des faits positifs. L'auteur reconnaît lui-même que, « presque « jusqu'au règne de Louis XI, le commerce était principalement exercé « en France par des étrangers, que la plupart des ports français recevaient « plus de navires étrangers qu'ils n'en expédiaient de nationaux, et qu'à de « rares exceptions près, ces ports étaient moins le théâtre d'un commerce « national, que des entrepôts au profit des étrangers. » Cette observation, pleinement justifiée par un grand nombre de documents, nous paraît difficile à concilier avec celle qui la précède et qui tend à trouver dans les croisades l'origine des développements *surprenants* d'une industrie purement française. Il importe aussi de tenir compte, en examinant ces questions, de ce qui restait d'indépendance dans l'état politique de certaines provinces, telles que la Provence, la Bourgogne, la Flandre, la Bretagne, pour ne rien dire de la Guienne, soumise alors à la domination des Anglais. M. Pardessus

ne manque pas de remarquer ces particularités; et cette partie de son ouvrage, quoique exposée à quelques objections, se recommande, comme toutes les autres, par le bon choix et l'excellente distribution des détails locaux.

Les villes anglaises se plaignaient vivement des priviléges accordés aux étrangers par la charte marchande de 1303, souvent révoquée, suspendue, renouvelée jusqu'en 1413. Elles avaient à exporter des laines d'une qualité supérieure, de l'étain, du charbon de terre, et à recevoir des vins de France, du Rhin, d'Espagne et de Portugal. C'étaient des négoces fort circonscrits encore, et gênés par des lois maritimes et fiscales dont le système restait incertain. L'industrie se montrait plus habile et plus laborieuse dans les Pays-Bas méridionaux et septentrionaux, à Bruges, à Gand, Courtrai, Ypres, Malines, Bruxelles, Anvers. Les fabriques flamandes s'approvisionnaient de laines d'Angleterre, et fournissaient à l'Europe, quelquefois aux Orientaux, des draps, des tapisseries, des velours, en même temps que des toiles, des dentelles, des étoffes légères, des linons, des armes, divers instruments de fer et de cuivre.

Le nom d'Allemagne embrasse plusieurs états que leur position mettait en rapport avec les Pays-Bas, la France, l'Italie et l'empire grec. Ces diverses directions du commerce germanique sont retracées dans l'ouvrage, qui contient d'ailleurs des notions particulières sur l'industrie ou le négoce d'Augsbourg, de Strasbourg, de Francfort-sur-le-Rhin, de Mayence, de Cologne, de Wursbourg, de Nuremberg. Augsbourg, qui occupait sept mille tisserands, s'était en même temps acquis du renom par ses joailleries, ses verres et ses glaces. Nuremberg devait une célébrité plus grande encore à la variété de ses travaux d'orfévrerie, à ses fabriques de cartes et papiers, d'instruments et d'ustensiles de tout genre, d'objets agréables en bois et en métaux, et de plus, à la fonte des cloches. Après avoir donné une juste étendue à l'exposé de ces faits et de beaucoup d'autres, M. Pardessus jette un regard sur la Pologne et sur les contrées soumises à l'ordre teutonique: elles possédaient des mines, elles produisaient du blé et des bois; la bière qu'elles fabriquaient devint un objet considérable d'exportation; l'ambre fut pour elles une autre branche de commerce dont l'importance est prouvée par les contestations des villes à portée d'en profiter.

La ligue anséatique n'était pas encore constituée en 1291; seulement les négociants des villes maritimes de la Baltique avaient obtenu plusieurs priviléges, d'abord individuellement, puis en société, enfin par des traités ou des concessions au profit des villes auxquelles ils appartenaient. Philippe-le-Bel, en 1293 et 1294, accorda la liberté de commerce, sous la condition de l'acquittement des droits établis, aux habitants de Lubeck, de Hambourg, Riga, Wismar, Wisby; cependant ils n'avaient point de comptoirs

en France. Leurs établissements dans le nord furent, au XIV[e] siècle, menacés d'une ruine absolue par le roi de Danemarck Waldemar III. Ce prince, après s'être emparé de l'île de Gothland, livra les habitations au pillage, sans excepter ni ménager celles des négociants de Lubeck; leurs compatriotes s'armèrent pour les venger et déclarèrent la guerre à Waldemar, qui les battit et les contraignit à demander la paix en 1362. Mais saisissant les premiers prétextes de renouveler les hostilités, ils obtinrent des succès, assemblèrent leurs associés à Cologne, et y rédigèrent l'acte de confédération que l'on considère comme la déclaration fondamentale de l'union anséatique. Soixante-dix-sept villes prirent les armes contre le monarque danois, et le réduisirent aux dernières extrémités. Les Anséatiques ravagèrent la Zélande, pillèrent Copenhague, occupèrent Elseneur et d'autres places importantes, infestèrent les côtes de la Norvège et dictèrent, en 1370, la paix à laquelle Waldemar se vit forcé de souscrire. Bientôt maîtres, à Berghen, des quartiers les plus favorables au commerce, ils y fondèrent, sous le nom de comptoir, une ville fortifiée et indépendante qui dominait tout le nord. Leurs employés formaient une sorte d'armée toujours prête à se porter aux plus atroces violences contre les habitants et les magistrats. Quoiqu'ils n'eussent pas jugé à propos d'établir un comptoir en Suède, ils y jouissaient d'une autorité prépondérante, et y disposaient, comme en Norvège et en Danemarck, de toute la navigation; seuls ils importaient les productions du nord en Allemagne, aux Pays-Bas, en Angleterre, et transportaient au nord les marchandises de ces contrées, demeurant partout maîtres des prix. Si les rois ou les peuples résistaient efficacement à ce monopole tyrannique, la ligue savait céder au temps, et attendre les circonstances qui devaient lui rendre tous ses avantages, les troubles civils, ou les guerres qui créaient le besoin de recourir à ses avances, ou de réclamer l'usage de ses vaisseaux. Telle fut jusqu'après 1473 l'issue de ses démêlés et de ses ruptures avec les Anglais et avec les Flamands. Sa puissance, menacée dans les trois royaumes du nord par la reine Marguerite avant 1412, par le roi Éric avant 1435, s'y était à peu près maintenue ou rétablie. Mais vers l'année 1500, la ligue, tout en conservant ses priviléges en Danemarck et la pêche de la Scanie, commençait à s'affaiblir par la désunion de ses propres membres : les producteurs et les navigateurs s'apercevaient de plus en plus qu'ils n'avaient pas les mêmes intérêts, et ces rivalités annonçaient la décadence qui se consomma au XVI[e] siècle.

L'histoire de l'union anséatique jusqu'aux dernières années du quinzième, se complète par des détails relatifs à la Russie. Les Tartares, à qui la bataille de Kalva avait livré les plus belles provinces de ce vaste empire, en laissaient la partie septentrionale aux anciens souverains, presque réduits,

il est vrai, à la condition de vassaux. Novogorod continuait d'être une place commerçante; on en doit dire autant de Kiow, située au centre de plusieurs voies maritimes et terrestres. Quelques documents aident à distinguer les communications, les transports, les échanges que facilitaient le Don, le Volga, la mer Caspienne et la mer Noire. Les Anséatiques avaient des établissements non-seulement à Novogorod, mais aussi à Plescow, et peut-être à Moscou. Des Indiens, partis de la Bouckharie, apportaient des pierreries et des perles qu'ils échangeaient contre des pelleteries : de leur côté les Russes venaient vendre à Samarkand des cuirs et des fourrures. Il est probable que les Chinois, qui, dès le IV^e^ siècle, avaient étendu leurs relations jusqu'au lac Baikal et à l'Oby, même jusqu'aux rivages de l'Océan, les entretenaient encore au XIV^e^ et au XV^e^; on a droit de le conclure de ce qui est dit des fourrures, qui arrivaient chaque jour en grande quantité à Pékin.

Ramené ainsi des extrémités occidentales de l'Europe à la Haute-Asie, M. Pardessus termine ce tableau du commerce de tous les peuples par des observations sur les obstacles qui s'opposaient encore aux développements de l'industrie, et sur les moyens employés pour en triompher. La civilisation tendait à se perfectionner; les peuples et les gouvernements s'éclairaient, mais les progrès étaient lents et les améliorations imparfaites. On rencontrait partout des douanes, des péages, des privilèges de localités; il fallait ou éluder ces entraves par la ruse ou s'en affranchir par des négociations ou obtenir des règles fixes au lieu d'usages variables et arbitraires. A cet égard, l'auteur reconnaît les services rendus dans le nord par la grande association anséatique, dans le reste de l'Europe par les compagnies de négociants italiens. On tira même quelque profit des malheurs publics, des dissensions civiles et des proscriptions qu'elles amenaient : les exilés portaient ailleurs leur industrie, le seul bien qu'il n'avait pas été possible de leur ravir. La France, l'Allemagne, l'Angleterre s'enrichirent en accueillant les proscrits de Lucques, de Florence et des provinces Belgiques. Les correspondances, les agences, les affaires de change et de banque se multiplièrent; l'usage des acceptations s'introduisit, on eut des moyens de s'indemniser des torts que les refus de payement pouvaient causer. Dès 1304, il existait en France, pour les commerçants, des lieux de réunion, tels que ceux qui sont aujourd'hui connus sous le nom de *bourse;* et le service des agents intermédiaires ne tarda point à faciliter les transactions. On s'efforça de réprimer la piraterie, de régulariser les captures de guerre, de mieux définir ce qui était interdit aux neutres, et d'abolir les restes de la barbarie qui privait les naufragés du droit de recueillir leurs débris. Les contrats d'assurance remontent, sinon à l'an 1310,

comme on l'a supposé, du moins à la fin du XIV^{e} siècle ; l'institution d'un grand nombre de tribunaux de commerce appartient à ces mêmes temps. La contagion qui désola l'Europe en 1348 fit sentir l'utilité des règlements sanitaires : toutefois le plus ancien lazaret, en ce qui concerne le commerce maritime, est celui qui se forma en 1484 à Venise.

Quelque nombreux qu'aient pu paraître les faits et les détails que nous venons d'indiquer avec trop de rapidité, ils ne sont qu'une bien faible partie du vaste tableau que M. Pardessus a composé. Nous désirons qu'ils puissent donner une idée de la haute importance de ce travail, des recherches profondes qu'il a exigées, de la saine et savante critique qui a présidé au choix et à la disposition de ces matériaux innombrables. Ce tableau, qui remplit 400 pages in-4° dans les préliminaires des trois premiers volumes de la collection des lois maritimes, est la plus instructive histoire générale du commerce qui nous soit connue pour les temps antérieurs à l'an 1486. C'est un ouvrage plein d'intérêt sur un sujet qui offrait tantôt d'arides détails, tantôt de graves difficultés; mais c'est aussi la plus utile introduction à la lecture des codes qu'il précède.

Les deux premiers tomes de ce recueil contiennent d'une part les lois maritimes qui ont régi des états depuis longtemps détruits, comme l'empire des Romains, l'empire grec, le royaume fondé par les croisés en Palestine; de l'autre, des documents qui, sans avoir primitivement un caractère législatif, ont été, comme les Rôles d'Oléron, le Droit de Wisby, le Consulat de la mer, etc., des résumés de coutumes généralement observées, et sont devenus des sources de lois positives. Dans le troisième volume et dans les suivants, M. Pardessus va recueillir les lois proprement dites de chaque pays. En suivant l'ordre chronologique de ces actes, il eût fallu commencer par ceux que fournit la Norwège en 940, le pays de Galles en 943, le royaume de Naples en 1063, l'Islande en 1150, Pise en 1160, etc. franchir ainsi chaque fois de longues distances de lieux, morceler la législation commerciale de chaque peuple, et laisser beaucoup d'incohérence entre les parties de la collection. Ces inconvénients ont paru assez sérieux pour déterminer M. Pardessus à renoncer aux avantages d'ailleurs incontestables de l'ordre des dates, et à préférer celui des lieux, qui n'est pas toujours sans embarras et qui peut sembler arbitraire, au moins en ce qui concerne les points de départ. Quoi qu'il en soit, la méthode qui règne dans le tome III et l'étroite liaison des articles qui le composent, pourront justifier le plan adopté par l'éditeur et le parti qu'il a pris de commencer par le nord de l'Europe. Les neuf chapitres qu'il vient de publier, XV^{e} à XXIII^{e} de sa collection, comprennent le droit maritime de tous les états qui avoisinent la mer Baltique, et qui sont la Norwège, l'Islande, la Suède,

le Danemarck, les villes libres de Brême, Hambourg et Lubeck, les États Prussiens et la Russie.

Chapitre XV. Le droit maritime de la Norwège y est extrait : 1° d'un code appelé Gulaþing, daté de 940; 2° d'une coutume nommée *Byarkeiar,* de 1250; 3° du Gulaþing de 1274; 4° des lois municipales de Berghen et de Drontheim. De ces quatre articles, le troisième seul était publié; le gouvernement danois l'a mis au jour en 1817. Les trois autres se conservent manuscrits à Copenhague : M. Pardessus en a obtenu des copies et des versions latines, d'après lesquelles il a composé sa traduction française; la langue dans laquelle ces anciens codes sont écrits n'est bien comprise que d'un petit nombre de savants du Nord. Les détails historiques exposés dans la dissertation qui précède ce chapitre étaient presque tous inconnus en France, et méritaient d'être observés. On remarque surtout, dans le Gulaþing de 940, une disposition relative à une véritable conscription militaire qui sans doute se pratiquait longtemps avant d'être consignée dans un code. Cette institution, qui se retrouve dans le Jutland, le Danemarck et la Suède, remontait probablement au IX^e^ siècle, ou même à quelque époque antérieure; et il serait permis de la considérer comme l'une des causes du succès prodigieux des expéditions normandes qui ont désolé les côtes de France et d'Espagne.

Chapitre XVI, Islande. Cette île, qui doit sa population et sa civilisation à la Norwège, tient de la même source son droit maritime, qui se compose de deux codes : le Grágás, dont il ne nous reste rien à dire ici, après la notice qu'en a donnée M. Pardessus lui-même dans nos cahiers d'avril et mai, 1831[1]; et le Titre Farmanna-Log du Jonsbog, rédigé en 1281. On avait déjà mis au jour le texte et une traduction latine du Grágás, le texte et une version danoise du Jonsbog : M. Pardessus s'est aidé de ces publications pour réimprimer les textes et pour les traduire en français; mais il y a joint une préface instructive et des observations nouvelles. Le manuscrit du Jonsbog, n° 8175, ancien fonds de la Bibliothèque royale de Paris, a été collationné par lui et par M. Depping : ils y ont reconnu, outre beaucoup de variantes, un article[2] qui manquait dans l'édition de 1763.

Chapitre XVII, Suède. Là se trouvent des extraits : 1° du statut de Biarkoo ou Birka, en 1254; 2° du statut de la ville de Wisby; 3° du Stadtz-Lagh de Suède, code rédigé selon toute apparence au XIV^e^ siècle, promulgué officiellement en 1618; 4° du code maritime de Charles XI en 1667. La dissertation placée en tête de ce grand chapitre présente des dé-

[1] Pag. 193-206; 269-277. — [2] Chap. XXVIII et dernier : *Du prêt d'un navire ou d'un cheval.*

veloppements très-étendus, tant sur la marche de la législation suédoise que sur l'origine et l'histoire des quatre codes qui viennent d'être indiqués. Le second, savoir le statut de Wisby, a été mal à propos confondu avec une compilation qui porte le nom de cette ville, et qui forme le chapitre XI du recueil de M. Pardessus[1] : Leibnitz s'y est trompé[2] et a entraîné plusieurs savants dans la même erreur; elle est ici victorieusement réfutée, à l'aide des documents mêmes dont Leibnitz a fait usage. Ce prétendu droit maritime de Wisby n'est qu'une sorte de manuel composé d'articles extraits d'anciens codes, particulièrement des Rôles d'Oléron. C'est ce que M. Pardessus avait parfaitement établi dans son premier volume; mais cette opinion ayant trouvé des contradicteurs, il a cru devoir la fortifier de nouvelles preuves. Pendant qu'il s'occupait de ce travail, un professeur de Louvain a découvert à Bruges vingt-quatre articles manuscrits intitulés : *Dit is de coppie van den Rollen van Oleron;* « ceci est la copie (la traduction flamande) des Rôles d'Oleron. » Ces articles avaient circulé dans les Pays-Bas et y avaient pris le nom de *Jugements de Damme* avant d'être incorporés dans la compilation de Wisby. Ce renseignement précieux, parvenu trop tard pour être consigné dans la préface du chapitre XVII, n'a pu l'être que dans une note de celle du chapitre XVIII[3], consacré au Danemarck.

Les monuments de la législation maritime de ce royaume consistent d'abord en extraits des statuts de Sleswick, rédigés vers l'année 1150, de Flensbourg en 1284, d'Appenrade en 1284 et 1335, d'Hadersleben en 1292. Suivent dix-huit chapitres d'un droit maritime de 1508, attribué au roi Jean, le code de Frédéric II en 1561, et ce qui concerne la même matière dans le code promulgué en 1683 par Chrétien V. La dissertation qui précède ces textes en fait connaître, autant qu'il est possible et utile, les origines, les copies, les éditions et les traductions.

Chapitres XIX, XX et XXI, Brême, Hambourg et Lubeck. Quoique des considérations géographiques aient fait adopter cet ordre, c'est la dernière de ces trois villes anséatiques qui fournit de plus anciens articles au recueil dont nous rendons compte. Lubeck a des statuts de 1158 et de 1240; ceux de Hambourg, empruntés par Brême, remonteraient tout au plus à 1270. « Les auteurs les plus recommandables, dit M. Pardessus, ont fait l'é-« loge des lois maritimes de Lubeck : ils attribuent à cette ville la gloire « d'avoir fourni des modèles de législation à la Livonie, à la Poméranie, « au Mecklenbourg, au Holstein et à la Basse-Saxe; ils ajoutent que, dans tous

[1] Voy. *Journ. des Sav.* mai 1831, p. 294-96. — [2] *Script. rer. Brunsw. Præf.* — [3] Pag. 220

« les cas où les lois positives des états voisins ne décidaient point une ques-« tion contentieuse, on recourait au droit de Lubeck, comme à la raison « écrite. » Et, au jugement du nouvel éditeur, il n'y a rien d'exagéré dans ce qu'ils ont dit à ce sujet.

Chapitre XXII, Prusse. Si depuis la publication du code prussien, en 1794, il est devenu très-facile de connaître toutes les lois actuelles de ce nouveau royaume, on a besoin des plus pénibles recherches pour retrouver et discerner celles des divers états dont il s'est composé par les conquêtes. Ils se divisaient avant le XVIIIe siècle en trois contrées principales : la Prusse ancienne ou ducale, dont la première ville de commerce était Kœnisberg; les portions de la Pologne acquises par les partages de 1772, 1793 et 1795, et comprenant, entre autres places, celle de Dantzick; enfin la Poméranie, dont l'acquisition totale est la plus récente. M. Pardessus n'a négligé aucun soin pour recueillir les lois continuellement variables de l'un de ces pays à l'autre. A des extraits du droit de Stralsund en 1224 et 1278, du droit de Culm en 1232, il a joint tout ce qui subsiste de monuments inédits de l'ancien droit maritime de Dantzick; et il a complété cette partie de sa collection par les dispositions propres au duché de Prusse, sous les années 1540 et 1620.

Chapitre XXIII, Russie. Le droit gréco-romain devait être suivi sur les bords de la mer Noire, sur les côtes de l'Arménie et de la Georgie; on le prouverait par des extraits d'un code grec et d'un code arménien que le prince Wacthang fit insérer dans une compilation rédigée à la fin du XVIIe siècle. Les lois qui régissaient la navigation de la mer Caspienne seraient plus difficiles à reconnaître. Mais les provinces russes qui bordent la mer Baltique peuvent, sous le rapport de la législation maritime, se diviser en trois classes : celles qui depuis les plus anciens temps appartenaient à la Russie, comme le territoire de Novogorod; en second lieu, la Livonie et particulièrement Riga; enfin la Courlande, l'Esthonie et la Finlande assez récemment acquises. Des statuts de Riga et de Novogorod composent presque entièrement le corps de ce chapitre dont le préambule contient des observations curieuses. Par exemple, on y relève l'erreur des écrivains qui ont cru trouver le nom d'un roi Borchram dans un traité conclu entre Novogorod et les négociants unis teutoniques et gothlandais. Le texte porte : *Rex Borchravius Dux et Nogardienses discretiores*; c'est-à-dire le roi, puis le burgrave, puis le duc ou tyssazkoï, et les habitants notables : c'étaient les quatre autorités qui constituaient le gouvernement de Novogorod, ainsi qu'on peut s'en assurer par les formules que présentent d'autres documents du XIVe siècle : *Ego Rex cum Burchgravio, cum Duce, cum totà communitate Nogardiæ*; ailleurs, *cum Episcopo*

Nogardiensi, cum Borchravio, cum Duce, et cum omnibus Nogardiensibus. L'*i* de *Borchravius* n'étant pas ponctué dans le premier texte, et le *v* y ayant la figure de l'*u*, les copistes ont écrit *Borchramus*, et les savants en ont fait le nom propre d'un roi Borchram, le même, selon eux, que Boriss-Andrejewicht qui vivait en 1300.

Nous regrettons de n'avoir pu offrir à nos lecteurs qu'un si petit nombre d'exemples de la riche et saine instruction dont tout ce volume est rempli. M. Pardessus saisit et cherche toutes les occasions de témoigner sa reconnaissance aux savants étrangers dont il a invoqué les secours et les lumières; mais les renseignements qu'il a obtenus d'eux tirent surtout leur prix de l'usage qu'il en a su faire, et de leur association aux résultats, bien plus nombreux et plus importants, de ses propres recherches. Son recueil de lois maritimes soutient l'honneur des grandes collections publiées en France depuis plus de deux siècles; des traductions claires et des notes précises y accompagnent des textes soigneusement revus. On retrouve dans les dissertations qui ouvrent les chapitres, l'érudition profonde et la critique judicieuse qui caractérisent les mémoires de l'Académie à laquelle appartient l'auteur, et l'introduction distribuée dans les trois volumes publiés est un tableau historique, remarquable par l'intérêt et la fidélité des détails. L'ouvrage entier nous paraît mériter l'estime des savants de tous les pays et les encouragements qu'il a reçus du gouvernement français.

DAUNOU.

NOUVELLES LITTÉRAIRES.

LIVRES NOUVEAUX.

FRANCE.

Théâtre de Plaute, traduction nouvelle, accompagnée (du texte latin et) de notes; par M. J. Naudet, membre de l'Institut. Tome IV, comprenant les trois pièces intitulées : *Charançon (Curculio), Épidique, Stichus*. Paris, C.-L.-F. Panckoucke, 1835, 455 pages in-8°. Voyez nos cahiers d'oct. et de nov. 1833,

pages 622-631, 670-682; de juin 1834, page 370. Nous reviendrons sur les tomes III et IV de cette excellente traduction quand les suivants auront paru.

L'Astronomie, poëme didactique en 8 livres, avec la traduction française en regard et des notes; par M. F.-M. Haumont, ancien professeur de rhétorique. Paris, impr. de E. Duverger, libr. de Firmin Didot, de Hachette, de Treuttel et Würtz, 1835, in-8°, XII et 311 pages. Prix, 6 fr. Livre Ier. Les étoiles: les constellations zodiacales, boréales, australes,... la voie lactée, les nébuleuses. — Liv. II. Le soleil, l'écliptique, les mesures du temps. — Liv. III. Les planètes: Mercure, Venus, la Terre, Mars, Cerès, Vesta, Pallas, Junon, Jupiter, Saturne, Herschell ou Uranus. — Liv. IV. Les planètes secondaires ou satellites: ceux de Jupiter, de Saturne et d'Uranus; la lune. — Liv. V. Les comètes, leurs orbites, leurs queues, etc.; les aérolithes. — Liv. VI. Le système du monde: systèmes de Ptolémée, de Copernic, de Tycho-Brahé, de Newton; lois de Képler, etc. — Liv. VII. Histoire de l'astronomie, depuis les anciens temps jusqu'à Copernic. — Liv. VIII. Depuis Copernic jusqu'à nos jours. Tel est le plan de ce poëme, de plus de 2000 vers hexamètres; composition qui ne contient, ainsi qu'en avertit l'auteur, « que des principes reconnus, des faits constants, dégagés de tout l'en-« chaînement des déductions mathématiques. » Le but de M. Haumont a été « de « mettre la science à la portée d'un bon nombre de gens de lettres, ou d'en rap-« peler les éléments à ceux qui les auraient perdus de vue. » L'exactitude sévère qu'il s'est prescrite lui a interdit presque tout usage des fictions mythologiques appliquées aux noms des corps célestes; mais assez de couleurs poétiques demeurent encore attachées, par la nature même des choses, à un sujet si grand, si vaste et si élevé. La versification et la latinité de ce poëme supposent, à ce qu'il nous semble, une connaissance très-familière des modèles antiques: on en pourra juger par les vers que nous allons transcrire:

Qui mare, qui terras ex culmine prospicit alto,
Exercere diù longè latèque valebit
Venantes oculos, non mundi attingere finem;
Spectandique avido deerit meta ultima semper.
Non in planitiem tellus extenditur æquam:
Curvatur facies et eunti crescit horizon;
Antè videmus enim summos è littore malos,
Quàm puppim, etc.
Non globus hic tamen est ex omni parte rotundus:
Cùm magis à centro pars æquatoria distet,
Undè fit ut gravitas sit, pro ratione locorum,
Mobilis; et semper dispar sibi pondere pondus
In centrum tendat, sed non vi tendat eâdem, etc.

Ce volume est imprimé avec soin; toutefois l'auteur regrette qu'on y ait retranché les accents, et nous doutons avec lui qu'il soit très-utile et très-raisonnable de les *proscrire comme orthographe surannée et de mauvais goût.*

Œuvres complètes de Jean de La Fontaine, avec des notes et une nouvelle notice sur sa vie, par M. C.-A. Walckenaer, membre de l'Institut. Paris, impr. de Casimir, libr. de Lefèvre, rue de l'Éperon, n° 6; 1835, 701 pages in-8°. Prix, 11 fr.

Œuvres de Millevoye, précédées d'une notice biographique et littéraire, par M. de Pongerville. Paris, impr. de Bourgogne, libr. de Furne, 1835, 2 vol. in-18,

ensemble de 536 pages, avec 4 vignettes. Prix, 5 fr. Ch.-Hub. Millevoye, né à Abbeville en 1782, est mort à Paris en 1816. Il avait donné en 1814 et 1815 une édition de ses poésies, en 5 vol. in-18. On estimait l'élégance, l'harmonie et le goût très-pur de ses compositions.

Les Phénomènes de la nature, ou l'existence, la grandeur et les bienfaits de la divinité, considérés dans les merveilles de la création, poëme en 16 chants, avec des notes historiques, philologiques, théologiques, scientifiques, morales et religieuses; par M. de Montbrion, auteur de la tragédie du *Siége de Grenade*, dédiée à l'Académie française pour le concours du prix extraordinaire qu'elle a fondé en 1831. Les 16 chants seront publiés en 16 livraisons, une par mois, du prix de 2 fr., contenant 5 à 6 feuilles gr. in-8°; chez Brunot-Labbe, Bossange père, Pillet aîné, Maze, etc.

Revue poétique du XIX^e siècle, ou Choix de poésies contemporaines inédites. « Nous avons adopté, disent les éditeurs, le mode de publication le plus favorable aux ouvrages dignes de devenir populaires, la livraison. » Il y aura donc chaque mois une livraison, et six livraisons formeront un vol. in-8° de 400 pag. Prix des 2 vol. de l'année, 12 fr.; d'un seul, 7 fr. La souscription est ouverte chez M^me V^e Dondey-Dupré, rue Vivienne, n° 2; et rue Saint-Louis, au Marais, n° 48.

Théâtre européen, nouvelle collection des chefs-d'œuvre du théâtre allemand, anglais, espagnol, danois, français, hollandais, italien, polonais, russe, suédois, etc.; avec des notices et des notes, par MM. J.-J. Ampère, Berr, Campenon, ... Trognon, Villemain, M^me la duchesse d'Abrantès, etc. Le Prospectus ne dit pas combien ce nouveau recueil aura de volumes; mais on ne peut souscrire pour moins de 25 livraisons, dont le prix total est de 12 fr. 50 cent. « La « collection des théâtres étrangers se composera, disent les éditeurs, de plus de « 150 pièces traduites, *sans compter* les pièces françaises que nous *devons* y faire « entrer, *pour compléter* notre plan de littérature dramatique comparée. » Quant aux deux écoles qui se disputent la scène, voici comment s'exprime le Prospectus : « *Sans contester* aux Athéniens, parmi les anciens, et aux Français, parmi « les modernes, la gloire d'avoir su élever leurs chefs-d'œuvre dramatiques à un « type de perfection classique, dans le sens le plus noble de ce mot, qu'il nous « soit permis de dire que, chez tous les peuples qui ont une littérature, le théâtre « *le plus éloigné* de ce type n'en est pas moins *la partie la plus curieuse* à con- « naître. » Les amateurs de cette partie la plus curieuse sont invités à souscrire pour 25 livraisons au bureau de l'administration du *Théâtre européen*, rue du Dragon, n° 30.

Apulée, traduction nouvelle par M. V. Bétolaud, agrégé de l'Université (avec le texte latin et des notes). Paris, Panckoucke, 1835, in-8°. Le tome I^er contient une notice sur la vie et les ouvrages d'Apulée, pages 1-21, et les cinq premiers livres de l'*Ane d'or* ou des *Métamorphoses*, pages 1-329. La notice se compose d'un tableau synchronique de la vie d'Apulée, de remarques sur ce tableau; d'observations sur tous les écrits de cet auteur, tant sur ceux qui sont perdus, que sur ceux qui nous ont été conservés; d'un catalogue des manuscrits, des principales éditions et des traductions; des témoignages ou jugements portés sur Apulée, depuis l'empereur Sévère dans Jul. Capitolin, jusqu'à M. Boissonade dans l'article Lucien de la *Biographie universelle*; de considérations particulières sur l'*Ane d'or*, suivies d'un sommaire de cet ouvrage. M. Bétolaud fait naître

Apulée l'an 114 de l'ère vulgaire, le fait vivre 71 à 76 ans, et applique quatorze dates intermédiaires aux principales circonstances de sa vie. Cette chronologie est fondée sur des documents positifs; et les autres parties de la notice se recommandent aussi par une critique savante et judicieuse. En ce moment, nous ne donnerons une idée de la traduction qu'en transcrivant les lignes qui correspondent aux six premières du texte, *Ut ego tibi...... exordior. Quis ille paucis.* « Je vous présente ici diverses fables dans le genre milésien. Puissent-elles « flatter d'un agréable murmure votre oreille bienveillante. Si vous ne dédaignez « point de parcourir ce papyrus égyptien sur lequel s'est promenée la pointe d'un « roseau du Nil, vous verrez avec étonnement des créatures humaines changer de « figure, de condition, et réciproquement revenir ensuite à leur premier état. Je « commence; mais quelques mots sur l'auteur. » Dans sa première note, M. Bétolaud expose les motifs qui l'ont engagé à préférer le titre de *Métamorphoses* à ceux de *Milésiennes, de Lucius, d'Ane,* ou *d'Ane d'or.* Il explique ensuite pourquoi il a mieux aimé lire : *Ut ego* que *At ego,* etc. Presque partout, il a suivi dans son édition du texte, celle d'Oudendorp, continuée par Ruhnken, terminée par Bosscha. — On vient de réimprimer l'*Ane d'or* d'Apulée, traduit par J. A. Maury. Coulommiers, imprimerie de Brodard; Paris, librairie de Didier, 1834, 2 vol. in-18; ensemble 384 pages avec 2 planches (sans texte latin).

Œuvres littéraires d'Édouard Richer, publiées et annotées d'après les indications de l'auteur, par M. Mellinet, imprimeur à Nantes, 12 à 15 vol. in-8°, à publier par livraisons. Cette collection comprendra des Mémoires sur la vie et les ouvrages d'Éd. Richer, son Histoire de Bretagne, l'Armorique ou la Bretagne poétique, un Voyage pittoresque dans la Loire-Inférieure, des poésies, des pensées, des tablettes littéraires; trois écrits intitulés : les *Cosmopolites,* le *Phare,* le *Pêcheur;* des mélanges ayant pour titre : *Mériadec;* un volume de philosophie, antiquités et sciences. On souscrit à Nantes, chez M. P. Sebire, libraire, à raison de 50 cent. par livraison de trois feuilles de texte, ou de deux accompagnées d'un dessin. Outre ces 12 ou 15 vol. d'œuvres historiques et littéraires, Édouard Richer en a composé huit à dix d'ouvrages religieux, qui se publient à part dans la même ville.

Bulletin de la société de l'Histoire de France. Revue de l'histoire et des antiquités nationales. Tome Ier, n° VI, décembre 1834. Paris, imprimerie de Crapelet, librairie de Jules Raynouard, in-8°, pages 273-348 de la première section, 157-300 de la seconde. La bibliographie historique et archéologique de la France, que M. Jules Desnoyers a commencée dans le n° 1er, et que nous avons annoncée dans notre cahier d'octobre dernier, page 631, est continuée par 242 nouveaux articles dans ce n° VI, où sont d'ailleurs publiés divers documents originaux, des chansons historiques et politiques du XVIe siècle et du XVIIe; des lettres et mémoires de Mazarin, etc....

Archives curieuses de l'histoire de France, depuis Louis XI jusqu'à Louis XVIII, ou collection de pièces rares, etc., pour servir de complément aux collections Guizot, Buchon, Petitot et Leber; par MM. Cimber et d'Anjou. Paris, imprimerie d'Éverat, librairie de Beauvais, avril 1835. Tome III de la première série, 467 pages in-8°. Voyez sur les deux premiers volumes nos cahiers de janvier et février, pag. 60, 61, 124. Entre les articles qui composent le troisième volume, on distingue les réimpressions du Voyage de François Ier, à La Rochelle, en 1542; de la Relation du siége de Metz, en 1552; de l'Histoire de la bataille navale faicte

par Dieppois et Flamens en 1555; du Discours de Ch. de Marillac sur la roupture de la trêve en 1556; du Trépas et obsèques de Henri II, en 1559; plusieurs extraits des Histoires admirables de Simon Goulart, des Histoires mémorables d'Adrien Boufflers, des Cas merveilleux de Jean de Marconville. Les pièces inédites que les éditeurs ont tirées des Archives du royaume, sont le Compte de quelques dépenses de François Ier, de 1528 à 1539; le Compte des dépenses du festin donné à la royne Catherine, au logis épiscopal, le 19 juin 1549; la lettre de Paul IV à Henri II, en lui envoyant une épée bénite en 1556; des documents extraits des registres et chroniques du bureau de l'Hôtel de Ville de Paris, années 1539-1557, etc. On voit que ce volume continue de rendre accessibles à tous les lecteurs des écrits qui ne l'étaient qu'à un petit nombre.

Mémoires sur la bataille de Bouvines, en 1214, enrichis de remarques historiques, stratégiques et critiques, d'une liste raisonnée des auteurs consultés, d'une table des personnes et des lieux et du plan des opérations; par M. Lebon. Lille, imprimerie de Vanachère; Paris, librairie de Techener, 1835, in-8°, 176 pages avec un plan. Prix, 2 fr. 50 cent.

Biographie de la ville de Saint-Omer, par M. H. Piers, bibliothécaire. Saint-Omer, imprimerie de Lemaire, 1835, in-8°, VIII et 284 pages, avec des portraits. Ce volume contient des notices sur plus de cent vingt personnages anciens ou modernes, morts ou vivants, qui ne sont pas tous nés à Saint-Omer, mais qui tous appartiennent à cette ville par quelques circonstances de leur vie. Les noms les plus célèbres ou les plus connus, inscrits dans cette longue liste, sont ceux de Suger, d'Iperius, de Claude Dausque, de Malbrancq, de Fertel, de Monsigny.., de Baërt, de Parent Réal, etc..., Quelques-uns de ces articles auraient pu être plus instructifs et disposés dans un ordre plus méthodique; mais, ainsi que l'auteur l'annonce, ces matériaux ou extraits biographiques pourront servir à l'histoire littéraire de Saint-Omer.

Histoire ancienne et moderne d'Abbeville et de son arrondissement, par M. F. C. Louandre. Abbeville, imprimerie de Boulanger. Paris, librairie de Techener, 1835, XI et 606 pages in-8°. Ce qu'on sait des anciens temps de ce territoire occupe à peine les 40 premières pages du volume. Ce n'est qu'en l'an 831 de l'ère vulgaire qu'apparaît dans l'histoire le nom d'Abbeville, Abbatis-Villa, ville de l'abbé de Saint-Riquier, selon la chronique d'Hariulfe. Elle passa sous la domination des comtes de Ponthieu, dont l'un, nommé Jean, *octroya* aux habitants en 1184, une charte de commune en trente-deux articles : au fond, Jean ne faisait que ratifier les immunités que son aïeul, Guillaume Talvas, leur avait vendues en 1130. Les annales d'Abbeville, depuis la fin du XIIe siècle jusqu'aux ravages du choléra en 1832, sont retracées par M. Louandre avec beaucoup de méthode et d'intérêt. Il suit constamment l'ordre chronologique, en rassemblant néanmoins, autant que cet ordre le peut permettre, les détails qui concernent spécialement le régime féodal, la jurisprudence civile et criminelle, les formes de l'administration, les mœurs et usages, l'industrie, le commerce; la population, l'état physique du pays. Il raconte avec plus ou moins d'étendue les batailles, les négociations, les cérémonies, les passages ou entrées de princes, les événements politiques et militaires dont le Ponthieu a été le théâtre, ou qui ont immédiatement influé sur le sort de ses habitants. Nous ne citerons comme exemples que le récit de la bataille de Crécy en 1546, et la description des fêtes célébrées, des

mystères joués dans Abbeville, devant Charles VIII en 1493, devant Louis XII et sa troisième épouse en 1554. Les dernières pages sont remplies par de courtes notices sur d'anciens établissements ecclésiastiques et monastiques : on regrette de n'en pas trouver de pareilles sur les écrivains nés dans cette ville, tels que le cardinal Halgrin, au XIII^e siècle.... ; les Sanson, Pierre Duval, Phil. Briet, au XVII^e ; et, depuis, Hecquet, de Vérité, Millevoye, Traullé, etc. A peine est-il fait dans ce volume quelque mention accidentelle et fugitive de deux ou trois de ces personnages ; les autres n'y sont pas même nommés ; et l'on s'étonne d'autant plus d'une omission si grave, que le nom de M. Louandre est destiné à continuer cette liste honorable.

Histoire de Normandie depuis les temps les plus reculés jusqu'à la conquête de l'Angleterre en 1066 ; par (feu) Th. Licquet, précédée d'une notice sur l'auteur, par M. Deville, et d'une introduction sur la mythologie, la littérature et les mœurs des hommes du Nord, par M. Depping. Rouen, imprimerie de Périaux, librairie de Frère, 1835, 2 vol. in-8°, tome I^er, CXCV et 222 pages avec une carte. Tome II^e, 448 pages. Il sera rendu compte de cet ouvrage dans l'un de nos prochains cahiers.

Histoire d'Espagne depuis la plus ancienne époque, par John Bigland, traduite de l'anglais et continuée jusqu'en 1814, par M. le comte Matthieu Dumas, précédée d'une notice biographique par le colonel Bory de Saint-Vincent, avec une grande et belle carte d'Espagne. Paris, Firmin Didot, 1835, in-8°, 7 livraisons ; il doit en paraître une tous les samedis, à partir du 4 avril.

Histoire de l'empire Ottoman depuis son origine jusqu'à nos jours, précédée d'une introduction, par M. Alix. Paris, Firmin Didot, 1835, in-8°, 3 volumes comprenant ensemble 1800 pages, avec une grande carte. Cet ouvrage doit aussi se publier en 7 livraisons, une par semaine, à partir du 1^er avril. Prix de la livraison, 1 fr. 25 cent.

Luther à la diète de Worms, fragment historique, lu le 25 avril à la séance publique de l'Académie des Sciences morales et politiques de l'Institut ; par M. Mignet, l'un de ses membres. Paris, imprimerie de Fournier, 1835, in-8°, 19 pages, dont la dernière se termine par ces lignes : « Sommé pendant quatre ans « de se soumettre, Luther pendant quatre ans dit non. Il avait dit non au légat ; « il avait dit non au pape : il dit non à l'empereur. Dans ce *non* héroïque et fécond « se trouvait la liberté du monde. »

Recherches sur l'emplacement de Carthage, suivies de renseignements sur plusieurs inscriptions puniques inédites, de notices historiques, géographiques, etc., avec le plan topographique des ruines de la ville dans leur état actuel et cinq autres planches ; ouvrage dédié au Roi, par M. C. T. Falbe, capitaine de vaisseau et consul général de Danemarck. Paris, Imprimerie royale, librairie de Treuttel et Würtz, 1833, grand in-8°, viij et 134 pages.

Campagne de Rhamsès le Grand (Sésostris) contre les Schéta et leurs alliés, manuscrit hiératique égyptien, appartenant à M. Sallier, à Aix (en Provence). Notice sur ce manuscrit, par M. Fr. Salvolini. Paris, Dondey-Dupré, 1835 ; 124 pages in-8° et 2 planches. On se souvient qu'en 1828, Champollion le jeune crut avoir découvert à Aix, chez M. Sallier, une histoire des campagnes de Sésostris. Ce manuscrit sur papyrus comprend onze pages ou carrés in-4°. Le but de M. Salvolini est d'en reconnaître la véritable nature et d'en déterminer l'importance.

Mémoire sur l'inscription (très-obscure) *de la cathédrale de Vaison*, par M. Dallier Fleurizelle, professeur de rhétorique. Avignon, imprimerie de Bonnet fils, décembre 1834, 12 pages in-8°.

Notice sur les monnaies anciennes trouvées à Avesnes, en 1832, par M. Émile Tordeux, d'Avesnes. Cambrai, imprimerie de Lesne Daloin, 1835, 12 pages in-8°.

Antiquités mexicaines, Relation (en espagnol et en français) des trois expéditions du capitaine Dupaix, ordonnées en 1805, 1806, 1807, pour la recherche des antiquités de ce pays, notamment de celles de Mitla et de Folenque; accompagnée des dessins de M. Castañeda, membre des trois expéditions et dessinateur du musée de Mexico, et d'une carte du pays exploré; suivie d'un Parallèle de ces monuments avec ceux de l'Égypte, de l'Indoustan et du reste de l'ancien monde, par M. Alex. Lenoir; — d'une Dissertation sur l'origine de l'ancienne population des deux Amériques et sur les diverses antiquités de ce continent, par M. Warden; avec un discours préliminaire par M. Ch. Farcy, et des notes explicatives, etc., par M. Baradè, M. de Saint-Priest et d'autres voyageurs. Paris, imprimerie de Jules Didot, 1834, in-folio avec des planches. Il y aura 12 livraisons; la 7e a paru en février. Le texte remplira 288 pages et sera accompagné de 144 planches. Prix de tout l'ouvrage, 480 fr., 720 fr. avec figures coloriées.

Dissertation sur la philosophie atomistique, par M. Lafaist. Paris, Imprimerie royale, 1833, 118 pages in-8°. C'est une thèse soutenue par un élève de l'école normale. Elle est divisée en trois parties: I. Vie et philosophie de Leucippe; II. Vie de Démocrite, progrès qu'il a fait faire à l'atomisme. III. Réflexions sur l'école atomistique. Cet aperçu historique et critique ne s'étend pas jusqu'à Épicure. L'auteur avertit qu'il n'a pas voulu excéder les bornes d'une simple dissertation scolastique.

Sur l'homme et le développement de ses facultés, ou Essai de physique sociale, par M. A. Quetelet. Paris, impr. et librairie de Bachelier, 1835, 2 vol. in-8°, ensemble de 672 pages et 2 planches. Prix, 15 fr.

L'Humanisation, ou Adresse au genre humain sur la doctrine infinie, tout à fait inconnue et toute nouvelle de l'humanisation; par Humanus-Humanisationus Winter-Alexandre, de Saint-Pierre Martinique. Paris, impr. de Jules Didot l'aîné, librairie de Delaunay, 1835, 40 pages in-8°; l'un des produits des nouvelles écoles philosophiques et politiques.

Περὶ τῶν χρεῶν τοῦ ἀνθρώπου λόγος τοῦ Συλβίου Πελλίκου. Des devoirs de l'homme, discours de Silvio Pellico, traduit en grec moderne par Cébès de Thèbes. Paris, Mercklein, 1835, viij et 136 pages in-8°; production fort en vogue aujourd'hui, annoncée et préconisée depuis quelques mois dans plusieurs journaux.

Du Pacte social et de la liberté politique considérée comme complément moral de l'homme. Paris, impr. de Guiraudet, librairie de Moutardier, 1835; tome Ier, in-8°, xlviij et 382 pages. L'auteur déclare qu'il publie cet ouvrage avec la certitude de déplaire à presque tout le monde. Nous croyons qu'en effet des théories politiques qui ne sont pas toujours fondées sur des notions positives, et des combinaisons qui ne sont encore recommandées par aucune expérience, laissent beaucoup de prise à la critique.

Géodésie, ou Traité de la figure de la terre et de ses parties; comprenant la topographie, l'arpentage, le nivellement, la géométrie terrestre et astronomique, la construction des cartes, la navigation: leçons données à la faculté des sciences

de Paris, par M. L. B. Francœur. Paris, impr. et librairie de Bachelier, 1835, in-8°, 488 pages et 10 planches. Prix, 7 fr. 50 cent.

Distribution méthodique de la famille des graminées, par M. Ch. Auguste Sigism. Kunth; ouvrage accompagné de 220 planches représentant autant d'espèces nouvelles ou peu connues, dessinées par Mlle Eulalie Delille. Paris, impr. de Pihan Delaforest, librairie de Gide, 1835, in-fol. Il y aura 44 livraisons; la première vient de paraître, 5 feuilles de texte et 5 planches. Prix, 12 fr.

Traité élémentaire d'anatomie comparée, suivi de recherches d'anatomie philosophique ou transcendante sur les parties primaires du système nerveux et du squelette intérieur et extérieur; par M. Carus, conseiller et médecin du roi de Saxe, etc.; traduit de l'allemand sur la deuxième édition, avec une esquisse historique et bibliographique de l'anatomie comparée, par M. J. L. Jourdan, membre de l'académie de médecine. Paris, impr. de Cosson, librairie de Baillière, 1835, 3 vol. in-8°, ensemble de 1744 pag. Prix, 34 fr.

Manuel Ornithologie, ou Tableau systématique des oiseaux d'Europe, par M. C. J. Temming. Paris, chez M. Edmond d'Ocagne, éditeur, rue des Petits-Augustins, n° 12, 1835, 3 vol. in-8°. Prix, 22 fr. 50 cent.

Nouveaux systèmes de machines à vapeur, fondés sur la découverte des vraies lois des forces mécaniques: introduction philosophique, contenant le programme industriel et l'établissement scientifique des nouvelles lois physiques, par M. Hoëne Wronski. Paris, impr. de Didot aîné, 1835, in-4°. Prix, 10 fr.

Du style ogival et de son introduction dans le sud-est de la France, par M. Jules Renouvier. Paris, 1835, 14 pages in-8°. L'auteur est persuadé « que « l'ogive, dont les germes peuvent se trouver en tout temps et en tout lieu, fut « l'effet inévitable, le résultat logique, l'expression la plus juste et la plus naturelle « du spiritualisme chrétien arrivé à son plus haut période ». Cet écrit est extrait du n° 4 du Bulletin monumental que publie M. de Caumont, et pour lequel ou s'abonne chez le libraire Lance, à raison de 15 fr. pour 8 numéros.

— *Pandectæ Justinianeæ*, in novum ordinem digestæ; cum legibus codicis et novellis quæ jus Pandectarum confirmant, explicant aut abrogant; curâ Roberti Jos. Pothier; editio nova, accuratâ legum indicatione severâque textûs emendatione, cæteris prioribus longè præstantior, et ad commodum studiosorum juris divisa in IX codices seu libellos. Paris, 8 vol. in-fol. qui se publieront en 50 livraisons de dix jours en dix jours, à partir du 10 mars. Prix de la livraison, 1 fr. 50 cent. On souscrit chez le libraire Belin le Prieur.

Recueil général des anciennes lois françaises, depuis l'an 420 jusqu'à 1789, avec des dissertations relatives aux sources du droit, aux lois fondamentales, aux Archives du royaume, etc., et une table analytique et alphabétique des matières, par MM. Isambert, de Cruzy, Taillandier. Paris, impr. de Fain, 30 vol. in-8°. Cette collection est terminée: les nouveaux souscripteurs en recevront un volume de quinze jours en quinze jours, à partir du 15 mai, au prix de 3 fr. 75 cent., chez Belin le Prieur, libraire.

Cours de procédure civile française, fait à la faculté de droit de Strasbourg, par le professeur Rauter. Strasbourg et Paris, Levrault, 1834, in-8°. Pr. 8 fr.

Code pénal général de l'empire d'Autriche, avec des appendices contenant les règlements généraux les plus récents; traduit sur la dernière édition officielle, par M. Victor Foucher, Paris, Imprimerie royale, librairie de Dupont et Cailleux, 1833, in-8°, xvj et 399 pages.

Code criminel de l'empire du Brésil; adopté par les chambres législatives en 1830, traduit par M. Victor Foucher, et précédé d'*Observations comparatives avec le code pénal français*. Paris, Imprimerie royale, librairie de Dupont et Cailleux, 1834, in-8°, xl et 137 pages.

—*Encyclopédie des gens du monde*, tome IV, seconde partie, C-CARRÉ MAGIQUE, pag. 401-792, in-8°. Paris, presse mécanique de E. Duverger, librairie de Treuttel et Würtz, 1835. Les articles Calais, Calcul, Calendrier, Calvin, Canova, Caricature, Carnaval, etc., par MM. Depping, Dunaime, Matter, Schnitzler, F. Raimond, Soyer, etc., sont du nombre de ceux qui se font distinguer par leur étendue ou par leur rédaction. Il y a, ce semble, un peu moins de biographies d'hommes vivants dans cette livraison que dans les précédentes, soit que l'ordre alphabétique en ait moins amené, soit que les éditeurs aient reconnu qu'un trop grand nombre d'articles de cette espèce n'était pas le meilleur moyen d'assurer un succès durable à cette collection.

Mémoires de la société royale des antiquaires de France, ou Dissertations sur les antiquités nationales; tome XI, premier d'une nouvelle série. Paris, impr. de Duverger, 1835, xlv et 446 pages in-8°, avec des planches (au secrétariat de la société, rue Taranne, n° 12). On remarque dans ce volume un rapport sur les travaux de la société en 1833, par M. de Montrol, secrétaire annuel; des notices nécrologiques sur MM. Cousinéry et Pougens; des mémoires ou notices sur des antiquités romaines découvertes dans le département du Loiret, par M. le baron Roger; sur le temple d'Apollon d'Auxerre par M. Leblanc; sur l'origine d'Aginnum et sur les antiquités des Nitiobriges, par M. Chaudruc de Crazannes; sur quelques monuments celtiques du département des Pyrénées-Orientales, par M. Jaubert de Réart; sur des monuments et antiquités de Cologne, par M. de la Doucette; sur une arme de bronze, par M. Raoul-Rochette; sur les casques du moyen âge et sur une peinture sur verre conservée à Limoges, par M. Allou; des dissertations sur la langue d'oil et sur d'anciennes poésies françaises; une traduction de l'*Enfant prodigue* en patois picard....; une notice sur l'ancienne église de Champeaux, et un mémoire sur les registres manuscrits du parlement de Paris, par M. Taillandier. On a tiré des exemplaires particuliers de ce dernier article, 32 pages gr. in-8°. Plusieurs détails historiques et littéraires qui n'étaient pas tous assez bien connus y sont exposés avec beaucoup de méthode et de clarté. L'auteur, en se prescrivant des recherches attentives, a évité presque partout les inexactitudes qui se glissent trop aisément dans les notices de ce genre. C'est d'après le Grand Coustumier de France qu'il dit qu'Estienne Boylesve a été nommé prévôt de Paris par S. Louis en 1252 : S. Louis était alors en Égypte; il n'est rentré à Paris qu'en septembre 1254, et nous croyons que la nomination de Boylesve n'a eu lieu que dans les derniers mois de cette année. D'autres la retardent jusqu'en 1258 (*Biogr. univ.* V, 435), ce qui nous paraît encore plus inexact.

Journal grammatical, littéraire et philosophique de la langue française et des langues en général; un cahier de 48 pages in-8° en chaque mois. Prix de l'abonnement annuel (quai Saint-Michel, n° 15), 12 fr. à Paris, 14 pour les départements, 16 pour l'étranger. Voyez nos cahiers de mars, avril, juin, octobre 1834 (pag. 190, 250, 379, 635). Les cahiers des quatre premiers mois de 1835 contiennent une notice sur d'Olivet, par M. Bessières; des recherches historiques sur les langues francique et française, par M. P. R. Auguis; des observations

sur l'interjection, par M. Dessiaux; un grand nombre d'analyses grammaticales, des réponses à plusieurs questions de syntaxe, des notes critiques, des annonces bibliographiques, etc.

Le Philanthrope universel, journal des améliorations sociales, paraissant tous les jeudis, depuis le 18 décembre 1834, grand in-4° à 2 colonnes. Prix de l'abonnement annuel, 20 fr., rue Buffaut, n° 9, et chez Guilbert, libraire, quai Voltaire, n° 21 *bis*. Le titre de chaque numéro est accompagné des mots : morale, bienfaisance, éducation, hygiène, prisons, bagnes, hospices, jeux.

ANGLETERRE.

Literary Fables, from the spanish of Yriarte, by R. Andrews. London, 1835, in-8°.

Faust of Goethe, attempted in english Rhyme, by the Hon. R. Talbot. London, 1835, in-8°.

English in India, and other Sketches, by a traveller. L'Anglais dans l'Inde, et autres esquisses, par un voyageur. Londres, 1835, 2 vol. in-8°.

Remarks on the Architecture of the Middle Ages, especially of Italy, by R. Willis. London, 1835, in-8°, 10 s. 6 d.; royal in-8°, 21 s.

A Digest of the Laws....respecting the real Property, by Will. Cruise and Henry Hopley White. Digeste des lois relatives à la propriété immobilière. Londres, 1835, in-8°.

The law and Practice of elections as altered by the Reform Acts, by Francis Newman Rogers. London, 1835, in-12.

Illustrations of the Bible, by Westall and Martin. London, 1835, 2 vol. in-8°, et 1 vol. in-4°, 31 s. 6. d.

BOSTON. *Commentaries on the Conflict of laws* foreing and domestic, etc. Traités du conflit des lois étrangères et nationales, par M. Joseph Story, professeur de droit à l'université de Harvard. Boston, Hilliard, Gray et compagnie, 1834, in-8°. L'auteur est un des sept juges de la haute cour de justice à Washington. Ses ouvrages sur la constitution des États-Unis, sur les lois maritimes, etc., l'ont fait honorablement connaître.

ITALIE.

Notizie Biografiche, etc. Notices biographiques et littéraires pour faire suite à la *Biblioteca modenese* de Tiraboschi. Reggio, 1834, 2 vol. in-8°.

Notizie Biografiche, etc. Notices biographiques et littéraires sur les écrivains de Reggio et de son territoire. Reggio, Torregiani, 1834, in-4°, 7 livraisons.

Commentatio de C. Sallustii Crispini historiarum fragmentis, ex bibliothecâ Christinæ Suecorum reginæ, in Vaticanum translatis. Accedunt carminis latini de bello Achaïco sive Alexandrino fragmenta, ex volumine herculanensi vulgata. Iterùm edidit Th. Kreyssig, 1834, in-8°.

Storia degli antichi popoli Italiani. Histoire des anciens peuples Italiens, par M. Gius. Micali. Seconde édition, augmentée. Milan, Fanfani, 1834, in-8°. Tome Ier, avec des planches.

Topografia della provincia di Sondrio. Topographie statistique et médicale

de la province de Sondrio, dans la Valteline; par M. L. Balardini. Milan, 1834, in-8°.

Dizionario storico-mitologico, etc. Dictionnaire historique et mythologique de tous les peuples du monde, par M. Giov. Pozzoli. Palerme, 1834, in-8°. Tome I^er^, avec des planches.

Istituzioni d'Idraulica. Éléments d'hydraulique théorique et pratique, par M. A. Testa. Plaisance, Majno, 1834, 2 vol. in-8°.

Gothicæ versionis epistolarum divi Pauli ad Romanos, ad Corinthios primæ, et ad Ephesios, quæ supersunt; ex ambrosianæ Bibliothecæ palimpsestis deprompta. Edidit cum annotationibus Octavius Castillionæus. Mediolani, typis regiis, 1834, in-4°.

Boulak. M. Depping a inséré, en 1826, dans l'*Encyclopédie portative* de M. Bailly de Merlieux un Aperçu historique des mœurs et coutumes des mahométans. Une traduction arabe de ce tableau a été imprimée à Boulak, au mois de schaban de l'an 1249 de l'hégire (1833), in-4°. Cette version libre n'a point de titre; mais elle est appelée dans la préface *Divano Kelaydi Almefakhiri*, etc. Divan des colliers de la gloire, par rapport aux usages singuliers des peuples anciens et modernes. Le texte français est désigné, et l'auteur, M. Depping, est nommé. Le traducteur (Cheyk Refaha), l'un des Égyptiens envoyés à Paris par le vice-roi, a entrepris ce travail, sur le conseil que lui avait donné M. Jomard de faire passer dans la langue arabe un ouvrage français qui fût à la portée d'un grand nombre de lecteurs. La traduction est précédée d'une liste alphabétique de mots européens.

ALLEMAGNE.

Homeri carmina, recognovit et explicuit Fr. Bothe. Lipsiæ, 1834, tome I et II.

Aristophanis comœdiæ, auctoritate libri manuscripti præclarissimi seculi decimi, emendatæ à Phil. Invernizio. Accedunt criticæ animadversiones, scholia græca, indices, et virorum doctorum annotationes. Lipsiæ, Weidmann. 1834, 9 volumes in-8°.

De Aristophane, poetâ comico, ipsâ arte boni civis officium præstante; auctore H. Pol. Groningæ, 1834, in-8°. 1 rxd. 4 gr.

Servilii Damocratis quæ supersunt Carmina medicinalia, græcè et latinè, Ed. P. Harless. Bonnæ, 1834, in-4°. 12 gr.

Horatii Flacci Carmina, ab H. Peerlkamp recensita. Harlemi, 1834, in-8°. 5 rxd. 8. gr.

De versu glyconeo dissertatio, auctore Geppert. Berolini, Nauk, 1834, in-4°.

Ant. Mureti opera omnia, ex manuscriptis codicibus aucta et emendata, cum brevi Davidis Ruhnkenii adnotatione recognitâ et auctâ, edidit accuratè, selectisque aliorum et suis adnotationibus instruxit H. Frotscher. Lipsiæ, Serig, 1834, in-8°. Il a paru 2 vol. de cette nouvelle édition des œuvres de Muret.

Fr. von Schiller's auserlesene Briefe... 405 Lettres choisies de Schiller, écrites dans le cours des années 1781-1805, publiées par M. H. Doering. Zeitz, Webel, 1834, in-8°.

Saemmtliche Schriften von Tromlitz. Collection complète des œuvres de A. de Tromlitz. Dresde, Arnoldy, 1834, 36 volumes in-12. 14 rxd. Recueil de contes et nouvelles.

Historische und philologische Analekten, Analectes historiques et philologiques, par M. Gravert. Munster, 1833, tome I, in-8°. Premier volume d'un recueil de mémoires sur des textes classiques difficiles à expliquer.

— *Ptolemæi pelusiotæ Germania*, è codice manuscripto græco antiquissimo nondùm collato, accuratè descripta et typis expressa, lectionis varietate adjectâ; studio L. Sickler. Cassellis, Bohne, 1834, in-4°. 6 gr.

Polen, geographische und historische. Description géographique et historique de la Pologne, avec l'histoire détaillée des années 1830 et 1831. Stuttgard, Scheible, 1834, in-8°. 1 rxd. 18 gr.

Reisen in Europa und in Morgenland. Voyages en Europe et en Orient, par Berggren, traduits du suédois, par M. Ungewitter. Darmstadt, Leske, 1834, 3 vol. in-8°, avec cartes et plans.

Reise in Chili, Peru, etc. Voyage au Chili, au Pérou et au fleuve des Amazones, fait dans les années 1817 à 1832, par M. Édouard Pöppig, professeur à l'université de Leipsic. Leipsic, Fr. Fleischer, 1834, 2 volumes in-4°, avec un Atlas in-folio.

Chronicon parium, græcè et latinè, cum annotationibus. Marburgi, Elwert, 1834, 2 volumes in-4°. 1 rxd. 8 gr. C'est à M. Chr. Wagner qu'on doit cette nouvelle édition du texte grec de la Chronique de Paros, accompagné d'une version latine et de remarques.

De temporum in Actis Apostolorum ratione; scripsit R. Anger. Lipsiæ, Baumgaertner, 1834, in-8°. 1 rxd. 8 gr.

Beitraege zur Kenntniss der Literatur und Kunst des alten Ægyptens. Mémoires pour servir à l'étude de la littérature, de la mythologie et de l'histoire de l'ancienne Égypte, par M. G. Seyffarth. Leipsic, Barth, 1834, in-4°, 6 livraisons avec planches. Prix de la livraison, 1 rxd.

Geschichte des alten Griechenlands. Histoire de l'ancienne Grèce, par M. Plass. Leipsic, Hartmann, 1834, 3 vol. in-8°. 7 rxd. 12 gr.

De vitâ, scriptis ac stylo Cornelii Taciti commentatio; accedit emendatio recensionis Bekkerianæ, auctore Boetticher. Berolini, Nauck, 1834, in-8°. 9 gr.

Grundlegung zu einer geschichtlichen Staatswissenschaft der *Roemer*. Bases d'une histoire de l'administration des Romains, par M. Fr. Schultz. Cologne, 1833, in-8°. 3 rxd. Les hypothèses de Niebuhr sont réfutées dans cet ouvrage.

Zur Topographie Athens, Sur la topographie d'Athènes, par M. Forchhammer. Gottingue, Dietrich, 1832, in-8°. — *Topographie von Athen*. Topographie d'Athènes, avec des remarques sur les antiquités de cette ville; ouvrage composé en anglais par M. Leake, et traduit en allemand avec des notes de MM. Meier, et O. Muller. Halle, Kummel, in-8°, avec 9 planches et cartes.

Das Erechtheion zu Athen. Description de l'Érechthéum d'Athènes, et d'autres débris non encore décrits de cette ville et de divers lieux de la Grèce; par M. Ferd. de Quast, architecte. Berlin, Gropius, 1834. 1re livraison in-folio.

Description statistique et topographique de la Bohème; par M. C. Sommer. Prague, Calve, 1833, in-8°, tome Ier. 12 rxd. 8 gr.

Sylloge inscriptionum græcarum et latinarum, quas in itineribus suis per Italiam, Galliam et Britanniam excripsit et partim nunc primùm edidit Fr. Osann. Darmstadt, Leske, 10 fascic., in-8°. 33 fl.

Inventarium diplomaticum Lusatiæ inferioris, studio G. Worbs. Lebben, 1834, tome Ier, in-4°. Catalogue et analyse des documents relatifs à l'histoire de la basse Lusace, depuis l'an 873 jusqu'en 1620.

Codex diplomaticus Brandeburgensis, studio G. de Raumer. Berolini, Nicolai, 1833, in-4°, tom. I et II.

Sagen und Miscellen aus Berlins Vorzeit. Traditions et mélanges des anciens temps de Berlin, d'après les chroniques. Recueil publié par M. Alex. Cosmar. Berlin, 1833, 3 vol. in-8°, avec 9 gravures. 2 rxd. 20 gr.

— *De Ethicis nicomacheis*, genuino Aristotelis libro, dissertatio auctore Pansch. Bonnæ, 1834, 8 gr.

Aristotelis Meteorologicorum libri quatuor. Græca verba denuò post Bekkerum ad codicum veterumque editionum fidem recensuit; novam interpretationem latinam, selectas veteres suasque adnotationes; de operis auctoritate, integritate ac fide, necnon de criticis subsidiis præfationem; deniquè vocum et rerum uberrimum indicem addidit L. Ideler. Lipsiæ, Vogel, 1834, tomus primus in-8°.

Fried. Hegel's Werke. Œuvres complètes de Fred. Hegel. Berlin, Humblot, 8 vol. in-8°.

System der Metaphysik. Projet d'un nouveau système de Métaphysique (emprunté des doctrines de Fichte et de Hegel), par M. Julius Braniss, professeur de philosophie à Breslau. Breslau, Grass, 1834, in-8°. 2 rxd.

DANEMARCK. *Scriptores rerum danicarum.* Hauniæ, 1834; tomus octavus in-8°. Les éditeurs sont MM. Engelstoff et Werlauff.

Saxonis grammatici historia classica, editio nova, studio Erasmi Müller. Hauniæ, Gyldendal, 2 vol. in-8°, 12 rxd.

Tableau du climat de l'Italie, résultat de deux voyages en ce pays dans les années 1817 à 1819, et 1820 à 1830, par M. Fr. Schouw, professeur de botanique à l'université de Copenhague. Copenhague, Gyldendal, 1834, 2 vol. in-8°, qui seront accompagnés d'un atlas.

Nordische Ornithologie. Ornithologie du nord, ou recueil de planches coloriées, représentant les oiseaux danois, groenlandais et islandais, par M. C. Walther. Copenhague, 1834, 12 livraisons.

Nota. On peut s'adresser à la librairie de M. Levrault, à Paris, rue de la Harpe, n° 81, et à Strasbourg, rue des Juifs, pour se procurer les divers ouvrages annoncés dans le Journal des Savants. Il faut affranchir les lettres et le prix présumé des ouvrages.

TABLE.

Traité de l'éclairage, par M. E. Péclet, etc.; Traité de la chaleur et de ses applications, etc. par le même. (2e Article de M. Chevreul.)............... 193.
Roman de la Violette ou de Gérard de Nevers, etc. par Gilbert de Montreuil; publié pour la première fois, etc. par M. Francisque Michel. (Article de M. Raynouard.).. 202.
Antiques du cabinet du comte de Pourtalès-Gorgier, décrites par M. Th. Panofka. (Article de M. Raoul-Rochette.)............... 213.
Recherches sur les ossements fossiles, etc. par Georges Cuvier. (Article de M. Flourens.).. 228.
Collection des lois maritimes antérieures au XVIIIe siècle, par M. J. M. Pardessus, etc. (Article de M. Daunou.)............................ 233.
Nouvelles littéraires.. 244.

FIN DE LA TABLE.

JOURNAL

DES SAVANTS.

MAI 1835.

Memoirs of John Napier of Merchiston, etc. — Mémoires sur Jean Napier de Merchiston, contenant sa généalogie, sa vie, le tableau des temps où il a vécu, et une histoire de l'invention des logarithmes, par Mark Napier, *esq.* Un volume in-4° de 534 pages avec plusieurs planches, dont l'une offre le portrait authentique de Jean Napier. Edinbourg, 1834.

DEUXIÈME ARTICLE.

Jusqu'ici nous n'avons pu voir dans Napier qu'un baron écossais du XVIᵉ siècle. Confiné au sein d'un pays sauvage, dans un château fort, il vit solitaire avec sa famille, sans autre échange de pensées que ce que demande l'administration de ses domaines, ou sa participation inévitable aux querelles politiques et religieuses du temps. Presbytérien étroit et ardent, il commente l'écriture à la manière de son époque; et, sous l'influence des mêmes préjugés qui enflammaient les autres fanatiques de sa secte, il développe avec une confiance non moins passionnée, non moins aveugle, les prétendues allusions de la parole divine aux circonstances où l'église réformée se trouvait alors. Eh bien, c'est du fond de cette nuit que va jaillir une invention, car je ne saurais l'appeler découverte, une invention presque mécanique et matérielle, qui changera tous les procédés de calcul arithmétique employés jusqu'alors dans les sciences; leur donnera une facilité, une simplicité, une précision inespérées; au point de rendre

subitement inutiles, et de réduire au néant, une infinité de tables numériques précédemment calculées avec des soins et des peines inimaginables pour faciliter les déterminations mathématiques; travaux auxquels s'étaient usés et auraient dû s'user encore, non-seulement des hommes laborieux, mais aussi des hommes de génie comme Copernic et Kepler, sans que cet immense et irréparable sacrifice de leur temps dût exempter leurs successeurs d'entreprendre des travaux pareils, ou même plus pénibles, à mesure que les applications du calcul se seraient étendues. Délivrer les sciences mathématiques d'un si lourd tribut, les en délivrer pour toujours; ôter ainsi au génie tout obstacle à la réalisation immédiate de ses conceptions par le calcul numérique, voilà ce qu'ont fait les logarithmes; et cette sorte d'affranchissement a déjà eu, aura éternellement une influence trop grande sur les progrès de l'intelligence humaine, pour que nous ne tentions pas de rendre ici concevable aux esprits attentifs, comment Napier a réalisé une si merveilleuse invention.

Le biographe écossais a pareillement senti le besoin de remplir cette tâche. Mais son zèle de parent et de compatriote a malheureusement trouvé pour cela peu de secours dans les écrits des mathématiciens, même de ceux qui s'étaient spécialement proposé pour but l'histoire des mathématiques. Car, par une fatalité presque inévitablement attachée aux inventeurs dont les découvertes sont ultérieurement perfectionnées par la succession même des progrès qu'elles excitent, on ne lit plus aujourd'hui le livre original de Napier intitulé : *Mirifici logarithmorum canonis descriptio*, publié en 1614, dans lequel il expose le mode de génération qu'il attribuait aux nouvelles quantités appelées par lui *nombres artificiels* ou *logarithmes;* à quoi il joint leurs affections ou propriétés numériques, dérivant de cette définition; leur usage pour simplifier les calculs arithmétiques, lorsqu'il faut multiplier des nombres entre eux, ou les diviser les uns par les autres; leur emploi dans les déterminations de trigonométrie et d'astronomie; enfin les tables numériques contenant les logarithmes des lignes trigonométriques appelées *sinus, cosinus, tangentes, secantes,* calculées de minute en minute pour tous les degrés du quart du cercle, ce qui avait dû lui coûter un incroyable travail matériel, indépendamment de l'invention. Tout cela est donné sans explication, sans aucune ouverture sur les idées qui l'avaient conduit à concevoir l'admirable utilité de ces tables, non plus que sur les moyens qu'il avait employés pour les calculer, Et nous ne lisons pas davantage son autre livre intitulé : *Mirifici logarithmorum canonis constructio*, qui fut seulement publié après sa mort par son fils, en 1619; livre dans lequel Napier explique, établit, démontre tous les procédés, tout le mécanisme de la construction de ses

tables logarithmiques qu'il n'avait pas voulu d'abord dévoiler. Nous n'avons plus besoin aujourd'hui que de son idée primordiale, non de sa méthode. Le développement immense donné au calcul algébrique, par l'emploi des symboles littéraux dont l'introduction est due à Viète, nous fournit aujourd'hui des séries rapidement, indéfiniment convergentes, au moyen desquelles nous obtenons ces mêmes logarithmes par une voie directe, immédiate, presque sans travail, avec une netteté de symboles qui nous laisse toujours voir l'effet présent des opérations générales que nous faisons subir aux formules, et qui nous permet d'apprécier avec une généralité non moins complète le degré d'approximation de nos résultats. Toutefois, quoique la précision où ils peuvent être ainsi poussés soit sans limite, je déclare à l'honneur de Napier qu'elle ne dépasse rien qu'on ne puisse atteindre fort aisément par sa méthode; et si, comme il est assez naturel de le supposer, cette assertion paraît plus que hardie à nos analystes, j'espère pouvoir en donner tout à l'heure des preuves qui ne laisseront rien à objecter.

Mais pour avoir cette juste idée du travail de Napier, il faut l'étudier dans ses livres mêmes, surtout dans le second où il explique sa méthode, et ne pas s'en fier aux extraits qu'on en a donnés. De tous ces extraits le meilleur, c'est-à-dire le plus consciencieux et le plus travaillé, est à mon avis celui qu'a publié Hutton dans son introduction aux tables mathématiques de Sherwinn, et qui est réimprimé avec cette introduction dans le premier volume des *Scriptores logarithmici*. Toutefois, la marche suivie par Napier y est plutôt reproduite exactement qu'elle n'y est caractérisée dans son principe et appréciée dans ses résultats, comparativement à nos méthodes actuelles; or, c'est là surtout ce que l'on aime à connaître d'un premier inventeur. Pour Montucla, l'historien vulgaire des mathématiques, on serait presque tenté de croire qu'il n'a pas eu entre les mains l'ouvrage posthume et explicatif de Napier; car il lui attribue des procédés de bissection qui ne sont pas les siens et qui ont été employés depuis par Briggs. On devrait s'attendre à en trouver une plus juste estime dans l'Histoire de l'astronomie par Delambre, à qui ne manquait ni la connaissance des méthodes logarithmiques actuelles, ni l'amour de la vérité. Mais, par un défaut de philosophie qui se fait trop remarquer dans son ouvrage, il n'emploie pas seulement la simplicité de nos formules modernes pour mettre au grand jour les idées de Napier, ce qui serait leur véritable usage, il traduit imparfaitement ces idées en formules modernes, leur donn ainsi pour base une approximation empirique qu'elles n'ont point et qui est positivement opposée à l'esprit de Napier. Puis, ainsi défiguré, il l'examine, lui demande compte d'inexactitudes qu'il n'a pas commises, de fautes

qu'il lui attribue par sa propre erreur; après quoi il en porte un jugement qui, pour être bienveillant et approbatif, n'en est pas moins faux. Le nouveau biographe écossais s'appuie beaucoup de cette autorité pour rehausser la gloire de Napier; et il l'oppose victorieusement aux écrivains en petit nombre, mais surtout anglais, qui, par une opinion scientifique sincère ou par préjugé national, ont, selon lui, prétendu déprécier l'Écosse en attribuant la première idée de la découverte des logarithmes à un obscur mathématicien du continent appelé Juste Byrge, dont Kepler dit en effet un mot dans l'introduction aux tables Rudolphines comme ayant imaginé autrefois quelque chose de pareil sans l'avoir jamais publié [1]. Mais qu'est-il besoin de discuter des titres inconnus, que l'on ne produit pas, et que personne aujourd'hui ne peut voir ni apprécier? A l'époque où Napier imagina les logarithmes, tous les mathématiciens, tous les astronomes, et ils étaient alors en grand nombre, sentaient à chaque instant le besoin de trouver quelque invention qui simplifiât les effroyables calculs numériques auxquels ils étaient sans cesse contraints de se livrer pour la résolution des triangles célestes, seule application des mathématiques que l'on connût alors. Divers détails de l'histoire scientifique du temps attestent les tentatives faites à cet égard par Byrge comme sans doute par beaucoup d'autres au nombre desquels se compte Kepler lui-même. Et en effet, lorsque l'on songe à ce que devait être le calcul numérique des tables de sinus et de tangentes naturelles, pour un rayon exprimé par un million ou même par dix millions de parties comme on en construisait alors, quand on songe que tout cela

[1] Voici le passage de Kepler; il parle de ces progressions géométriques sexagésimales employées par les anciens astronomes, et dont les termes successifs se désignaient par les caractères de degrés, minutes, secondes, tierces, etc.; puis il ajoute : « Qui etiam apices logistici Justo Byrgio multis annis ante editionem « neperianam viam præiverunt ad ipsos logarithmos. Etsi homo cunctator et « secretorum suorum custos fœtum in partu destituit, non ad usus publicos edu- « cavit. » (*Tab. Rud.* cap. III, p. 11, in-fol.) On peut présumer, d'après ce passage, qu'en effet Juste Byrge aurait appliqué aux rangs des dérivations sexagésimales usitées alors quelques-unes des remarques faites par Archimède sur les progressions géométriques et arithmétiques considérées en correspondance; peut-être même aurait-il aperçu les simplifications qu'on en pouvait déduire quand on avait à multiplier ou à diviser les termes d'une semblable progression entre eux. Mais de là à insérer dans une même progression tous les nombres possibles il y a un grand pas à faire, et c'est là en quoi consiste l'idée propre à Napier. D'ailleurs, si Byrge avait entrevu cette idée, il ne l'avait ni élaborée ni mise au jour : alors qui peut en apprécier aujourd'hui la valeur? Enfin, la preuve que Kepler n'attachait pas à cet aperçu de Byrge un droit de propriété plus ou moins éloigné à la découverte des logarithmes, c'est que dans ces mêmes *Tables Rudolphines*, p. 19, il dit formellement que Napier en est l'inventeur.

exigeait de continuelles divisions et multiplications qui devaient impitoyablement s'exécuter au complet, sans faire grâce d'aucun chiffre sur les plus grands nombres, on comprend très-bien que tous les vœux des mathématiciens tendissent à se délivrer d'un si lourd fardeau, et que la nécessité suggérât mille moyens plus ou moins imparfaits de s'y soustraire. Mais Napier seul a donné, a publié, pour cela les logarithmes; on ne trouve aucune invention aussi bonne pour ce but ni avant, ni après lui; et elle seule nous sert encore aujourd'hui, sans que nous sentions le désir ou le besoin d'aucune autre. A ces titres, son droit d'inventeur, d'inventeur unique est incontestable. Mais ce droit devient, s'il est possible, plus clair encore quand on étudie le principe de ses tables, que l'on met à nu l'idée qui leur sert de base, que l'on en comprend l'originalité, que l'on apprécie la justesse avec laquelle il l'applique et la précision des résultats qu'il en déduit. C'est ce que je vais essayer de rendre sensible à tous les lecteurs, en rejetant les détails de calcul dans une note placée à la fin de cet article. Si je parviens à le retirer ainsi du tombeau où l'ont enseveli les commentateurs, je ne m'aviserai pas de dire de lui comme autrefois Cicéron en parlant d'Archimède : *Humilem homunculum è radio et pulvere excitabo.* Mais je croirai avoir donné un sujet de satisfaction véritable aux savants éclairés qui aiment la gloire de leurs prédécesseurs comme leur héritage, et se trouvent heureux de pouvoir rendre un juste hommage à leurs travaux.

Ce fut ce grand génie de Syracuse qui, dans le traité de l'Arénaire, mit le premier en évidence les propriétés des progressions numériques sur lesquelles la théorie des logarithmes est fondée. Archimède s'était proposé, non pas cette question oiseuse de compter combien de grains de sable seraient contenus dans une sphère égale en diamètre à la sphère des étoiles telle qu'on la supposait alors; mais de montrer qu'un nombre aussi grand, et d'infiniment plus grands encore, pouvaient être spécifiés et écrits avec les seuls caractères de numération usités de son temps chez les Grecs. On sait que ces caractères étaient les lettres alphabétiques, qu'on employait consécutivement, dans leur ordre naturel, soit simples soit accentuées, pour désigner les divers assemblages d'unités, de dizaines, de centaines et de milles, jusqu'à ce que l'on en vînt à la collection de dix mille unités que l'on appelait *myriade* et que l'on désignait par la lettre majuscule M surmontée de la lettre alphabétique qui exprimait le nombre de myriades que l'on voulait considérer. Ceci convenu, Archimède conçoit une suite indéfinie de nombres commençant par l'unité simple, et successivement décuples les uns des autres, de manière qu'en les écrivant par ordre, selon notre notation actuelle, ce seraient

1; 10; 100; 1000; 10000; 100000, etc.

Mais comme, en les écrivant ainsi, nous serions bientôt embarrassés par le grand nombre de zéros qui suivraient l'unité, nous abrégerons leur expression à l'aide de l'ingénieux artifice imaginé par Descartes, et qui consiste à écrire seulement leur facteur commun 10 affecté d'un indicateur numérique plus ou moins considérable qui marque, qui *expose*, combien de fois le radical commun 10 s'y trouve multiplié par lui-même. Alors en écrivant ainsi les termes successifs de notre progression et marquant au-dessous de chaque terme le rang qu'il occupe après le premier, nous obtiendrons les deux lignes suivantes :

$1;\ 10^1;\ 10^2;\ 10^3;\ 10^4;\ 10^5;\ 10^6;\ 10^7;\ 10^8 \ldots$ etc. indéfiniment.
$0 \quad 1 \quad 2 \quad 3 \quad 4 \quad 5 \quad 6 \quad 7 \quad 8 \ldots$

Il devient évident par la seule inspection que le nombre de la ligne inférieure qui exprime le rang de chaque terme, est égal à l'exposant qui marque combien de fois le radical commun 10 est facteur dans ce terme-là. Cela ne se voyait pas ainsi par un simple coup d'œil dans la notation littérale employée par Archimède; et même il ne lui était pas possible d'exprimer comme nous le caractère d'extension indéfinie qu'il voulait donner à une suite pareille. Alors que fait-il? il en considère d'abord séparément les neuf premiers termes depuis 1 jusqu'à 10^8; or, il peut les écrire et même les nommer, puisque le dernier même, 10^8 ou dix mille fois dix mille, égalait seulement une myriade de myriades. Séparant alors les huit premiers termes, il les appelle *nombres du premier ordre ;* puis avec le neuvième terme 10^8 il compose une unité nouvelle qu'il appelle *du second ordre,* et il assemble ces nouvelles unités comme les précédentes en nombres progressivement décuples les uns des autres, jusqu'à ce qu'enfin il arrive au huitième terme de celles-ci qui est 10^{15}; de sorte que le suivant 10^{16} se trouve être encore une myriade de myriades des nombres de deuxième ordre. Opérant donc sur ce terme 10^{16} comme sur 10^8, il en forme encore une nouvelle unité qu'il appelle *du troisième ordre ;* et en continuant à composer ainsi des ordres successifs d'unités, dont chacun commence aux myriades de myriades des nombres précédents, il est évident qu'il peut s'élever dans la série aussi loin qu'il lui plaît, et même en désigner oralement tous les termes; car il lui suffit pour cela de les concevoir tous placés consécutivement à la suite les uns des autres, et de les séparer ensuite par ordres ou par octades, comme dans les lignes suivantes :

1er ORDRE.	2me ORDRE.
$1;\ 10^1;\ 10^2;\ 10^3;\ 10^4;\ 10^5;\ 10^6;\ 10^7;$	$10^8;\ 10^9;\ 10^{10};\ 10^{11};\ 10^{12};\ 10^{13};\ 10^{14};\ 10^{15}$

3me ORDRE.	4me ORDRE.
10^{16}; 10^{17}; 10^{18}; 10^{19}; 10^{20}; 10^{21}; 10^{22}; 10^{23};	10^{24}; 10^{25}; 10^{26}; 10^{27}; 10^{28}; 10^{29}; 10^{30}; 10^{31};

10^{32} .... etc.

Alors en effet un terme quelconque, si éloigné que l'on voudra du premier, peut être complétement défini et nommé en énonçant l'ordre ou l'octade dans lequel il se trouve, ainsi que sa place dans cette octade-là; et en outre cette manière de le caractériser sera infiniment plus simple que si on voulait l'écrire d'une manière explicite; car, par exemple, en partant des dimensions d'un petit grain de sable, et s'élevant de multiple en multiple par le moyen de sa série, jusqu'à concevoir qu'on en remplisse une sphère d'un diamètre égal à celle des étoiles, Archimède prouve que le nombre total de ces petits grains sera moindre que mille myriades des nombres huitièmes; or, après le tableau ci-dessus, il est aisé de voir que les unités simples de ce huitième ordre ont pour expression le nombre 10 multiplié 56 fois de suite par lui-même; et comme mille myriades d'unités font mille fois dix mille ou 10 sept fois facteur, on voit que le nombre énoncé par Archimède est égal à 10 multiplié par lui-même 63 fois, ce qui, même avec notre notation arabe, serait encore bien long à écrire, puisque c'est l'unité suivie de 63 zéros. Mais la chose devient bien simple, bien plus simple même pour nous que pour Archimède, si nous employons la notation des exposants des Descartes, qui exprime seulement combien de fois la multiplication de 10 par lui-même doit être opérée; car alors le nombre immense d'Archimède s'écrit sous cette petite forme contractée 10^{63}.

Dans tout ceci la simplicité résulte de ce qu'au lieu de considérer les nombres mêmes avec la multiplicité des caractères qui les expriment, on les désigne seulement par leur rang dans la progression indéfinie, rang qui est toujours bien plus court à exprimer. En suivant cette idée, Archimède prouve qu'elle sert également pour obtenir les produits des termes de la progression entre eux de la manière la plus facile. Car, par exemple, supposez que l'on veuille multiplier le quatrième terme qui est 1,000 ou 10^3 par le cinquième qui est 10,000 ou 10^4; le produit sera 10,000,000 ou 10^7; mais au lieu de chercher ainsi et d'écrire péniblement tous les caractères qui les composent, il suffit d'ajouter ensemble les chiffres 3 et 4 qui expriment ou *exposent* les rangs des deux termes que l'on a multipliés. Car leur somme 7 marque combien de fois 10 est facteur dans le produit cherché, et cela suffit pour écrire tout de suite ce produit 10^7. La multiplication se trouve ainsi remplacée par l'addition, qui est une opé-

ration bien plus simple. Inversement, si l'on vous donne le produit 10,000,000 ou 10^7, qui est un des termes de la série, et qu'on demande de le diviser par 1,000 ou 10^3, qui en est un autre terme, vous n'avez qu'à prendre la différence des exposants, qui est 7 moins 3 ou 4; et 10^4 ou 10,000 sera le quotient cherché, le même que vous auriez obtenu longuement par la division. Tous les autres termes de la série indéfinie offrent les mêmes facilités d'abréviation, quand on les multiplie ou qu'on les divise entre eux; cela résulte de ce qu'ils dérivent successivement les uns des autres suivant un même rapport, formant ainsi ce que l'on appelle une *progression géométrique* ou par quotients; tandis que les nombres plus simples qui expriment le rang de chaque terme augmentent seulement d'une unité, et toujours d'une unité, en passant d'un terme au terme suivant, ce qui constitue une autre nature de progression, appelée *progression par équidifférence* ou *arithmétique*. Archimède reconnut et prouva tout ce que nous venons d'exposer sur les relations de deux progressions pareilles, quand on place ainsi leurs termes en correspondance. Et afin de montrer que ces propriétés avaient lieu pour des termes quelconques des deux séries, il imagina de représenter généralement ces termes par des lettres employées seulement comme signes de quantités sans aucune valeur numérique particulière; donnant ainsi le premier exemple de raisonnements appliqués à des symboles figurés représentant des abstractions, en quoi consiste proprement l'algèbre, ce puissant instrument de l'esprit pour découvrir les relations générales des grandeurs.

De là aux logarithmes il n'y a qu'un pas; et même les logarithmes ne sont que des indices employés à la manière d'Archimède, pour exprimer le rang de chaque nombre dans une série géométrique indéfinie qui les comprend tous; de sorte que leurs multiplications et leurs divisions entre eux, peuvent de même se remplacer par l'addition, ou la soustraction mutuelle des indices qui leur correspondent. Mais comment comprendre tous les nombres dans une même série géométrique procédant continuement par rapports égaux? C'est précisément en cela que consiste l'idée fondamentale de Napier. Il n'y a qu'à faire ce rapport commun si près de l'égalité que la progression marche par des pas excessivement lents; de sorte qu'un nombre quelconque donné, s'il ne tombe juste sur un des termes de la progression, se trouve du moins compris entre deux termes si peu différents l'un de l'autre que l'erreur soit négligeable; ou mieux encore il n'y a qu'à se représenter, comme le fait Napier, la progression géométrique et la progression arithmétique correspondante comme engendrées par le mouvement continu de deux mobiles partis ensemble du repos, et marchant l'un avec une accélération géométrique, l'autre avec

un mouvement toujours équidifférent et uniforme. Les positions simultanées des deux mobiles à un instant quelconque donneront, dans la progression géométrique le nombre, dans l'arithmétique l'indice ou le logarithme, qui lui correspond.

Mais cette idée toute simple offre dans l'exécution une grande difficulté matérielle. Pour former les termes successifs de la progression géométrique, il faut les multiplier successivement par leur rapport commun, autant de fois qu'il y a d'unités dans l'indice de leur rang; nous voilà donc retombés dans des calculs de multiplication que précisément nous voulions éviter. Napier se soustrait à cet embarras par un moyen très-simple et rempli d'adresse : il forme sa progression géométrique en descendant des plus grands aux moindres nombres, au lieu de monter des petits aux grands, comme Archimède; et il emploie pour rapport constant des termes successifs celui de 10 à 9, ou de 100 à 99, ou de 1000 à 999, ou généralement d'une puissance entière de 10 à cette même puissance diminuée de l'unité. Alors chaque terme peut se déduire du précédent par simple soustraction; car si le premier terme est par exemple 10000000, et le second 9999999, celui-ci s'obtiendra en retranchant du premier l'unité, qui est sa millionième partie. Le troisième se déduira du second, en ôtant de même au second un dix-millionième de sa valeur ou 0,9999999, suivant notre notation décimale actuelle; et, en continuant cette marche, on obtiendra par simple soustraction autant de termes qu'on voudra, lesquels se suivront tous dans la même proportion géométrique qu'on aura choisie. La correspondance des termes et des indices qui marquent leur rang formera le tableau que l'on voit ici, et dans lequel la succession est indiquée jusqu'au centième terme après le premier, en poussant l'évaluation de chaque terme jusqu'à la septième décimale.

INDICE DU RANG DES TERMES de la progression géométrique, à partir du premier.	VALEUR NUMÉRIQUE des termes successifs de la progression géométrique.
0	100000000.0000000
	1.0000000
1	9999999.0000000
	0.9999999
2	9999998.0000001
	0.9999998
3	9999997.0000003
	0.9999997
4	9999996.0000006
(et ainsi en continuant, jusqu'au 100e terme, qui sera :	
100	9999900.0004950

C'est précisément là le premier tableau formé par Napier; je n'ai fait que le copier pour donner une idée nette de sa méthode. On peut appliquer aux termes qui le composent toutes les propriétés démontrées par Archimède sur les progressions géométriques, et obtenir les mêmes simplifications pour leurs multiplications et leurs divisions entre eux. Mais quelque lente que soit la raison de la progression ici employée, ce n'est encore que l'expression d'un mouvement intermittent, tandis que la définition du logarithme exige que l'on détermine les indices de rang qui correspondraient aux mêmes termes engendrés par un mouvement tout à fait continu. Napier n'obtient pas l'expression absolue de cette rectification, comme nous pourrions aujourd'hui le faire par nos méthodes différentielles, qui nous permettent de passer sans erreur de la discontinuité à la continuité. Mais en comparant les conditions essentielles du mouvement continu à celles du mouvement intermittent, il établit des limites mesurables entre lesquelles le logarithme d'un nombre donné est toujours compris; de sorte que, si ces deux limites diffèrent entre elles seulement au delà de l'ordre de décimales que l'on veut conserver, on peut légitimememt prendre l'une quelconque, ou mieux encore le milieu entre elles, pour l'expression suffisamment approchée du logarithme. Appliquant ceci à son tableau, il montre que le logarithme du premier terme 9999999 est nécessairement compris entre 1,0000000 et 1,0000001, de sorte qu'il le prend égal à 1,00000005; or, la valeur exacte de ce logarithme, calculée par nos méthodes actuelles, est 1,00000 00500 00003 333, de sorte que l'évaluation de Napier est seulement en erreur d'un tiers d'unité sur la quatorzième décimale de ce logarithme. C'est donc là le premier terme de la progression arithmétique correspondante à la progression géométrique qu'il a adoptée; donc en le multipliant par la suite des nombres, 1, 2, 3... qui marquent le rang successif des termes de cette progression géométrique, il aura les indices, c'est-à-dire les logarithmes de tous ces termes. C'est en effet ainsi qu'il opère; et, avec quelques abréviations, il conduit sa table de correspondance depuis 10000000 jusqu'à 5000000, de façon que sa marche, progressivement décroissante, lui fasse atteindre le rapport de 2 à 1. Alors si l'on assigne un nombre quelconque compris entre ces limites, il montre comment on obtiendra immédiatement son logarithme avec l'approximation requise, en le comparant aux deux termes de la progression géométrique entre lesquels il est compris. Si le nombre proposé sort des limites de la table, il montre comment on peut l'y faire rentrer et obtenir son logarithme. Le problème général d'enlacer ainsi tous les nombres, exactement ou approximativement, dans une même progression géométrique se trouve donc complétement résolu; et alors pour toutes les multiplications et divisions de ces nombres, les uns par

les autres, quels qu'ils puissent être, on obtient les mêmes facilités, les mêmes simplifications qu'Archimède avait trouvées pour la progression géométrique particulière dont il a fait usage dans l'Arénaire. Telle est l'invention de Napier. Il a rendu continus et généraux pour tous les nombres les avantages qu'Archimède n'avait obtenus qu'intermittents et particuliers. Si l'on demande pourquoi Archimède n'a pas fait ce second pas, qui peut nous sembler aujourd'hui si voisin du premier, on en trouverait à notre avis une raison plausible dans la nature des symboles littéraux employés de son temps pour désigner les nombres. Car la signification de ces caractères étant absolue, des nombres très-peu différents les uns des autres étaient souvent exprimés par des caractères qui n'avaient aucune relation apparente entre eux; ou si leurs expressions avaient des éléments communs, le rapport de grandeur de ceux-ci aux dissemblables n'était pas mis en évidence par l'expression numérique même; au lieu que ces deux sortes d'évidences existent et frappent pour ainsi dire les regards dans notre manière actuelle d'écrire les nombres, surtout lorsque, généralisant l'idée qui donne une valeur de position aux chiffres, on l'étend dans un sens inverse aux subdivisions de l'unité par l'emploi des chiffres décimaux. C'est encore ici un de ces exemples de l'influence des signes sur l'extension des idées, dont l'histoire des mathématiques abonde. Faisons remarquer à ce sujet que Napier employa le premier en Europe cette généralisation si simple dans le mode d'écrire les subdivisions décimales, qui était indispensable pour effectuer ses soustractions successives, et les contenir dans des limites fixes d'erreur. Si l'on veut se convaincre que cette idée n'était pas si facile à découvrir que nous pourrions le croire, aujourd'hui qu'elle nous est devenue familière par l'usage, il n'y a qu'à voir les moyens compliqués et presque impraticables, par lesquels Stevin, un habile et ingénieux géomètre, essayait d'écrire les décimales, peu de temps auparavant. A la vérité, Pitiscus y substitua la notation actuelle en 1612, dans la seconde édition de sa trigonométrie; et le *Canon mirificus*, où Napier emploie cette notation, ne parut qu'en 1614, ce qui laisse à Pitiscus le mérite comme l'antériorité de la publication. Mais que Napier, qui l'emploie constamment dans ses tables, eût dû l'imaginer aussi de son côté indépendamment de Pitiscus, cela semblera incontestable, si l'on fait attention au nombre d'années considérable que le calcul de ses tables a dû exiger; or toute leur construction est fondée sur l'emploi de cette notation, et ainsi elles en attestent l'usage antérieur, probablement fort antérieur à Pitiscus, qui ne l'employait pas dans son édition précédente en 1599.

Le système de logarithmes adopté par Napier était le plus simple et le plus commode qu'on pût concevoir alors pour former les termes successifs de

la progression géométrique. Les tables qu'il avait construites ainsi offraient déjà, pour les multiplications et les divisions, ces avantages immenses de simplification que nous avons expliqués plus haut. Kepler les adopta, et en publia une copie dans les tables Rudolphines, dont, comme nous l'avons dit, il transforma le plan pour leur en adapter l'usage. Toutefois l'invention une fois trouvée, on pouvait bien voir que le système logarithmique de Napier n'était pas celui qui s'appropriait le mieux à notre mode décimal de numération. Briggs, professeur d'Oxford, contemporain de Napier, en imagina un autre qui offre cet avantage et qui en est le même dont nous nous servons aujourd'hui; il paraît qu'il reçut cette idée de Napier même, avec lequel il alla plusieurs fois conférer en Écosse. A la fin de l'ouvrage posthume de Napier, on trouve un appendice, dans lequel la méthode employée par Briggs est indiquée. Quoi qu'il en soit, Briggs construisit avec habileté sur ce nouveau système des tables excellentes, les plus exactes, les plus abondantes en décimales qui aient été publiées jusqu'ici. C'est une œuvre estimable de patience et même d'adresse ingénieuse pour les approximations numériques. Mais on s'est quelquefois autorisé de cette amélioration pour attribuer à Briggs une part dans l'invention même. En vérité c'est confondre deux mérites trop dissemblables, le génie et le labeur. Mais le vif sentiment des découvertes n'est pas une faculté vulgaire, et il est trop souvent remplacé par un autre moins honorable, qui est le penchant secret des esprits médiocres à rabaisser ce qui est élevé.

Outre le mérite de l'invention, les tables de Napier sont un prodige de patience laborieuse. Quand on songe à ce qu'il lui a dû coûter de temps et de travail pour calculer tous ses nombres, on est effrayé des chances qu'il y avait pour qu'il fût arrêté dans la réalisation de son idée, et qu'elle mourût avec lui. On a dit, et Delambre a répété après d'autres, que les derniers chiffres de ses nombres étaient inexacts; c'est la vérité, mais une vérité plus utile aurait consisté à savoir si l'inexactitude résultait de la méthode ou de quelque faute de calcul dans son application. C'est ce que j'ai fait, et j'ai reconnu ainsi qu'il y avait en effet une petite faute de ce genre, une très-petite faute, dans le dernier terme de la seconde progression qu'il forme pour préparer le calcul de sa table. Or tous les pas suivants sont conclus de celui-là, ce qui y porte les petites erreurs que l'on a remarquées. J'ai corrigé la faute; et ensuite, *avec sa méthode*, mais en abrégeant les opérations par nos procédés de développement plus rapides, j'ai calculé le logarithme de 5000000 qui est le dernier de la table de Napier, celui par conséquent sur lequel toutes les erreurs s'accumulent : j'ai trouvé pour sa valeur 6931471,808942; tandis que, par les séries modernes, il doit être 6931471,805599; ainsi la différence commence à la dixième figure. J'ai calculé pareillement le logarithme hyperbolique de

10 d'après les nombres de Napier corrigés; j'ai trouvé pour sa valeur 2,30258 50940 346, tandis que par nos tables actuelles elle est 2,30258 50929 940; la différence réelle porte donc seulement sur la neuvième décimale. C'est plus que n'en comprennent les tables de Callet dont nous nous servons tous les jours. Si Napier avait eu à sa disposition un magister de village pour calculer par soustractions une progression géométrique plus lente encore que celle dont il a fait usage, travail qu'il présente comme désirable, les tables à quatorze décimales de Briggs n'auraient eu sur les siennes aucune supériorité.

Après cette immense invention des logarithmes, on peut à peine mentionner de lui quelques autres travaux : celui-là suffit à l'espace de sa vie et à sa gloire. Il trouva quelques théorèmes ingénieux pour contracter dans certains cas la résolution des triangles sphériques, et ces théorèmes ont même été appelés de son nom *les analogies de Napier*. Mais leur utilité était plus réelle dans son temps qu'aujourd'hui. Le perfectionnement des procédés analytiques a fait renoncer de plus en plus à l'usage de ces réductions particulières; et l'on est arrivé à comprendre que les méthodes générales sont aussi les plus simples. Il avait également imaginé, pour abréger les calculs usuels, un petit mécanisme composé de règles divisées par cases dans lesquelles les produits des premiers nombres naturels étaient écrits; cela s'appelait les *bâtons de Napier* (*Napier's bones*). L'application, même aux calculs vulgaires, en est très-bornée. Enfin l'auteur de la nouvelle biographie a donné quelques extraits de recherches numériques ou algébriques trouvées dans ses papiers; mais ils n'offrent, selon nous, que deux particularités dignes de remarque. La première, c'est que Napier s'était formé des notions parfaitement nettes sur le calcul des fractions décimales, et sur l'appréciation des quantités irrationnelles par des évaluations numériques de plus en plus approchées de leur véritable valeur, sans toutefois que celle-ci pût jamais être exactement exprimée en nombres finis. La seconde particularité, c'est qu'en étudiant l'élévation des nombres à leurs diverses puissances, on voit qu'il avait aussi reconnu la figure triangulaire sous laquelle se rangent les coefficients des puissances binomiales entières, lorsqu'on les écrit consécutivement les uns au-dessous des autres pour les puissances successives; remarque que l'on croyait propre à Pascal, lequel s'en servait de même que Napier pour l'élévation aux puissances et pour l'extraction des racines. Mais Pascal ne publia cette construction qu'en 1665; de sorte que, sous le rapport de l'invention du moins, Napier lui est antérieur. Le biographe écossais conclut de là que, si Napier avait vécu plus longtemps, il aurait probablement trouvé avant Newton le théorème du binome, ou même le calcul différentiel; et il pousse l'idée de cette supériorité hypothétique si loin, qu'il la voit même en ceci que Newton ne s'étant jamais marié a pu vouer toute sa vie

au travail intellectuel, tandis que le philosophe écossais, comme il l'appelle, a eu deux femmes et douze enfants. Nous pensons qu'il suffit à Napier d'avoir trouvé les logarithmes. Mais nous finirons cet extrait par un rapprochement assez curieux. On a l'occasion d'observer dans l'histoire littéraire que souvent les mêmes inventions, les mêmes découvertes, à quelques nuances près, s'offrent en même temps à plusieurs esprits distingués qui n'ont pas eu de communication entre eux. C'est que la naissance de ces nouvelles idées se trouvait pour ainsi dire préparée, et amenée à terme, par la discussion des idées précédentes dont elles dérivent. La seule application simultanée à un même sujet doit, à plus forte raison, produire des identités d'invention, ou plutôt d'aperçus, dans les conséquences qui se présentent pour ainsi dire mécaniquement. Tel est le triangle arithmétique, dès que l'on s'occupe des puissances des nombres; et cela est si vrai que, d'après une remarque qui m'a été communiquée par mon fils, et dont je joins ici les preuves dans une note qu'il m'a remise, le triangle arithmétique, avec son usage pour l'élévation aux puissances entières et pour l'extraction de leurs racines, est cité comme une invention très-ancienne dans un livre imprimé à la Chine en 1593, lorsque les jésuites ne faisaient qu'arriver à peine à Canton, et ne connaissaient pas d'ailleurs le triangle arithmétique, puisqu'il fut seulement trouvé en Europe soixante ans après. On voit dans le même ouvrage que les Chinois avaient été conduits, fort anciennement aussi, aux principales propriétés des nombres figurés, à la sommation des séries des nombres naturels, de leurs carrés, et à diverses autres propriétés, qui n'ont été découvertes que plus tard en Europe, probablement par un enchaînement d'idées pareilles. L'auteur de la note remarque que la formation du binome pour les puissances entières se trouve dès 1430 chez les Arabes, qui paraissent l'avoir apprise des Hindous; et il ajoute que les notions mêmes contenues dans le livre chinois semblent porter des empreintes de cette origine, en ce que parmi les divers ordres d'unités numériques, qui sont toutes décimales, celles des ordres extrêmement élevés sont désignées sous le nom de *sables du fleuve du Gange*. Ces détails d'histoire littéraire m'ont paru assez curieux par eux-mêmes, et d'ailleurs assez liés à cette rencontre de Napier et de Pascal, dans l'invention du triangle arithmétique, pour mériter de trouver place ici.

BIOT.

NOTE.

La Bibliothèque du Roi possède, dans sa collection chinoise, deux exemplaires d'un ouvrage intitulé : *Souan-Fa-Tong-Tsong* (筭法統宗) ou : *les Principes de l'art du calcul;* lequel, d'après la préface, a été imprimé en 1593, sous l'empereur Wan-ly, de la dynastie des Ming, qui a régné en Chine après l'expulsion des Mongols.

Cet ouvrage, divisé en plusieurs parties, contient un traité d'arithmétique chinoise, un livre sur les figures géométriques et sur les principaux problèmes d'arpentage, un livre sur la formation des puissances et l'extraction des racines, enfin plusieurs livres sur diverses questions applicables aux transactions commerciales Ces questions s'étendent depuis la règle de trois jusqu'à la sommation de séries numériques assez compliquées, telles que la série des carrés des nombres naturels et celle des nombres triangulaires.

A la page 3 du livre sur l'extraction des racines (6e cahier), on trouve un tableau intitulé : *Tableau qui donne la manière de trouver les* lien (angles), terme usité dans l'ouvrage pour désigner les coefficients du développement d'une puissance quelconque du binome. Ce tableau est disposé exactement comme le triangle arithmétique de Pascal, et présente la série successive des puissances de 1+1, depuis la puissance 1 jusqu'à la puissance 6.

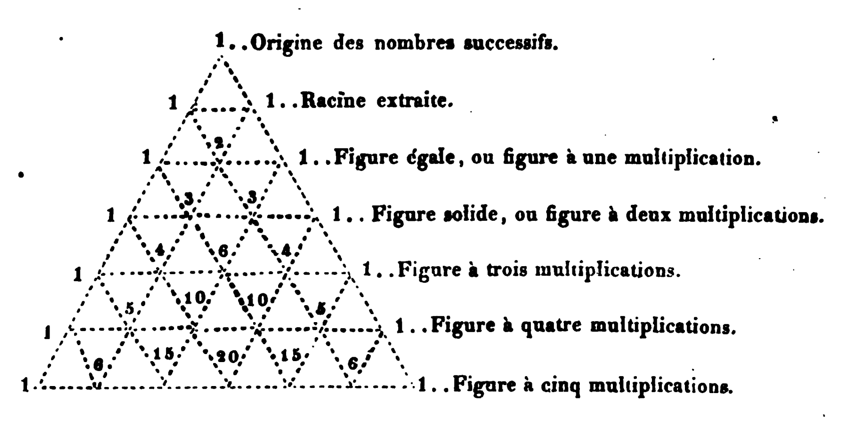

« La ligne extérieure, à gauche, dit le texte, contient les nombres *tsi* 積 « (les nombres qu'on ajoute). La ligne extérieure, à droite, contient les nombres « *yu* 隅 (coins). (*C'est l'expression employée dans l'ouvrage pour désigner le « dernier terme d'un binome élevé à une puissance.*) Les nombres qui sont compris « au milieu des autres forment les *lien* (angles ou les coefficients)... Avec ces « *lien* on a le vrai procédé pour extraire les racines des puissances.

« *Disposition du tableau.* A partir du sommet 一 一 on obtient deux, qui fait le « signe de la figure égale (*phing-fang*). Ensuite on ajoute 一 二 一 : on obtient trois, « trois, qui sont les signes de la figure droite ou solide (*li-fang*). Ensuite on ajoute « 一 三 三 一 : on obtient quatre, six, quatre, qui sont les signes de la fi-

四六四

« gure à trois multiplications (*san-ching-fang*). En continuant jusqu'à la fin, « on en déduira les figures de trente multiplications et plus. Telle est l'excellence

« de cette méthode. Ici, on s'arrête à la figure des cinq multiplications. En imi-
« tant, on peut obtenir tous les degrés des coefficients cherchés. »

Une note placée à côté du triangle indique que ce tableau se trouve déjà consigné dans un livre plus ancien (la collection d'*Ou-Chi*), mais sans explication sur la manière de le former.

La notation des puissances se fait, comme l'on voit, suivant une méthode régulière, qui indique combien de fois la racine est multipliée par elle-même.

La puissance 1 est appelée la racine.

La puissance 2 ——— la figure égale, la *figure à une multiplication*, c'est-à-dire, comme l'exprime le texte, la figure où l'on multiplie la racine par elle-même.

La puissance 3 ——— la figure droite ou solide; c'est la *figure à deux multiplications*, c'est-à-dire où l'on multiplie la racine deux fois par elle-même.

La puissance 4 ——— la *figure à trois multiplications*, c'est-à-dire où l'on multiplie trois fois la racine par elle-même.

La puissance 5 ——— la *figure à quatre multiplications*.

Ainsi la puissance de l'ordre m serait la figure à $m-1$ multiplications.

L'auteur explique que les deux premières puissances seules sont représentées par des figures, et que les autres ne sont que le résultat d'opérations numériques.

En se servant des coefficients donnés par le tableau, on extrait dans ce même livre plusieurs racines carrées et cubiques. Il y a même un exemple de l'extraction d'une racine 4^e, qui est effectuée en se servant des coefficients 4, 6, 4, donnés par le tableau. Relativement à ce dernier cas, l'auteur ajoute qu'il est plus simple d'extraire d'abord la racine carrée du nombre donné, et ensuite la racine carrée de la racine trouvée.

On voit par ce qui précède que la formation des coefficients des diverses puissances du binome exprimées en nombres entiers était connue des Chinois, au moins en 1593. A cette époque, les premiers missionnaires jésuites arrivaient en Chine; mais le triangle arithmétique de Pascal n'a été publié en Europe qu'en 1665; et d'ailleurs, si l'on examine la nature des questions traitées dans l'ouvrage que nous venons de citer, et les méthodes qui y sont données pour les résoudre, si l'on considère les carrés et les ronds magiques qu'il renferme, on ne peut penser qu'aucun Européen ait concouru à sa rédaction.

Le théorème de la formation des coefficients du binome se retrouve chez les Arabes en 1430, et peut-être n'a-t-il été connu en Chine qu'à la suite de la conquête des Mongols, qui appelèrent des savants arabes à leur cour. On trouve même, dans le dernier cahier de l'ouvrage chinois, le mode de multiplication par réseau triangulaire adopté depuis longtemps chez les Arabes; et, d'un autre côté, dans le classement des diverses unités numériques, les unités d'un ordre extrêmement élevé sont désignées par le nom de *sables du fleuve du Gange*, ce qui indique des relations antérieures des Chinois avec les Hindous, qui avaient aussi, comme l'on sait, des notions de science algébrique et de géométrie.

D'après ce même ouvrage chinois, on voit aussi que les Chinois, à cette époque, connaissaient la théorie des triangles semblables, la mesure exacte de la pyramide et du cône, ainsi que celle des troncs de cône et de pyramide, et le rapport $\frac{22}{7}$ de la circonférence au diamètre, quoiqu'ils se servissent généralement dans leurs calculs du rapport de 3 à 1. Outre les sommations de séries que nous

avons indiquées, ils connaissaient la résolution des équations du deuxième degré à une inconnue, et même ils résolvaient par tâtonnement des équations numériques du troisième degré à une inconnue, dont ils n'extrayaient, il est vrai, qu'une seule racine. Mais nulle part, dans cet ouvrage, non plus que dans les ouvrages des Arabes et des Hindous, on ne trouve la notation par lettres, employée symboliquement pour exprimer des quantités numériques, comme nous le faisons aujourd'hui. Cette invention, qui fait véritablement la force de l'algèbre, est tout à fait européenne et due à Viète.

ÉDOUARD BIOT.

JONGLEURS et trouvères, ou *Choix de saluts, épîtres, rêveries et autres pièces légères des XIII^e et XIV^e siècles, publié pour la première fois par M.* Achille Jubinal, *d'après les manuscrits de la Bibliothèque du Roi.* Paris, chez Albert Merklein, rue des Beaux-Arts, n° 11, 1835, in-8°. — *Le Dit d'aventures, publié par M.* G. S. Tributien. Paris, 1835, in-8°—*Roman d'Eustache le moine, pirate fameux du XIII^e siècle, publié pour la première fois, d'après un manuscrit de la Bibliothèque royale, par M.* Francisque Michel. Paris, chez Silvestre; Londres, Pickering, 1834, in-8°.

Depuis peu de temps diverses publications de poésies des trouvères se sont succédé avec tant de rapidité que je crois convenable de réunir plusieurs ouvrages en un seul article, afin de ne pas omettre ceux qui me paraissent plus particulièrement dignes de l'attention des littérateurs. M. Jubinal a intitulé un recueil d'opuscules de nos anciens poëtes : JONGLEURS ET TROUVÈRES, ou *Choix de saluts, épîtres, rêveries et autres pièces légères* des XIII^e et XIV^e siècles. Ce titre ne me semble pas assez justifié par les pièces que le volume renferme ; en effet, il n'y est question de jongleurs que dans la préface, et encore aucun n'est nommé ni indiqué ; pourquoi donc supposer que le recueil contient des productions de jongleurs, sans en fournir aucune preuve ?

L'éditeur donne vaguement ces diverses pièces pour être des XIII^e et XIV^e siècles ; mais il eût été important de ne laisser aucun doute à cet égard, en désignant précisément celles qui sont du XIII^e siècle et celles qui sont du XIV^e, soit par le nom des auteurs, s'il était connu, soit par l'âge des manuscrits, soit enfin par des synchronismes. Si je rappelle ici ces règles d'une saine critique, c'est que M. Jubinal, par le zèle et le dé-

vouement qu'il met à faire connaître les monuments de notre ancienne poésie, me paraît digne d'en profiter, afin d'obtenir des succès durables. Rien n'est plus aisé aujourd'hui que de choisir, dans les nombreux manuscrits de nos bibliothèques de Paris ou des départements, quelques pièces, plus ou moins curieuses, et d'en faire la publication; mais pour rendre un vrai service à la science, il est indispensable d'y joindre des renseignements exacts, des indications précises, et surtout de ne charger ce travail que de notes évidemment nécessaires.

Le recueil de *Jongleurs et trouvères* contient plusieurs pièces, presque toutes intéressantes [1]; il en est trois très-remarquables et dont il eût été utile de constater la date pour notre histoire littéraire; ce sont, 1° *Salut d'amours;* 2° *Autre salut d'amours;* 3° *la Nouvelle requeste d'amours.* Ces petites pièces sont peut-être ce qu'on a trouvé, jusqu'à présent, de plus ancien et de plus précis dans un genre rarement cultivé par les trouvères, celui de l'épître familière, dans lequel les troubadours s'étaient exercés avec succès. Citer des vers de ces épîtres des trouvères, c'est en constater le genre et le mérite :

Douce dame, salut vous mande
Cil qui riens née ne demande
Fors vostre amor, s'il pooit estre....
Que vous m'estes adés devant,
Et en dormant et en veillant,
Et, en quelque lieu que je soie,
M'est-il avis que je vous voie....
En tel peine n'en tel torment
Ne puis vivre, si ne m'aidiez;
Por Dieu, aiez de moi pitiez;
Douce dame, je vous aim tant
Vos douz regart, vo douz semblant,
Que se j'estoie rois de France,
Et s'eusse partout poissance,
Tant vous aim-je d'amor très-fine,
Que je vous feroie roine....
Je vous aim et vous me haez;

[1] Voici les titres de quelques-unes : *li Epystles des femes, l'Évangile as fames, Resveries, le Salut d'enfer de dame Guile, la Patenostre du vin, le Blastange des fames, le Blasme des fames, des Cornetes, le Bien des fames, de Dan Denier, de la Maaille, le Dit de la Rose, des Deux Amants, le Dit des fevres, Gens d'aventures, de l'Eschaier, des Taboureurs, le Roe de fortune*, etc. etc.

Com par sui ore homme faez,
Quant j'aim celle qui ne m'adaingne!
Mais sainte escripture l'enseigne
C'on doit rendre bien por le mal;
Tout ainsi sont li cuer loial.
Si vous pri, dame, par amors
Que de vous me viengue secors....
Or n'i a plus, ma douce amie;
En vous gist ma mort et ma vie;
Ce que miex vous plera ferai,
Ou je morrai ou je vivrai.

Ces vers sont d'un style pur, clair, et ils ont même quelque élégance; on sentira quel intérêt littéraire s'attacherait à la fixation précise de l'époque où ils ont été composés [1]. En voici quelques-uns de l'autre *Salut d'amours:*

N'en lit, ne en champ, ne en voie,
N'est que de li ne me soviengne;
Esperance ai que biens m'en viengne;
Si fera-il, je n'en dout mie,
Diex d'amors m'i fera aie;
Quant ele saura la dolor
Que por li sueffre nuit et jor,
Ne porquant je ne m'en plaing mie....
Et que de son très-douz visage
Aie un petit d'alegement,
D'un regard d'amor doucement
Que le jor que voi, ce m'est vis,
Sa clere face et son cler vis,
Du mal d'amor si douz mire ai
Que ja puis mal ne sentirai.

Enfin, dans la *Requeste d'amors*, on distingue le passage suivant:

Vous mant salut, ma douce amie,
Douce amie, salut vous mant,

[1] Quelques formes grammaticales employées dans ces pièces m'ont paru appartenir au XIII[e] siècle; j'ai distingué les premières personnes du présent de l'indicatif, *aim*, au lieu d'AIME, qui se trouve quatre fois dans cette citation; on trouve aussi *mant* au lieu de MANDE, APEL au lieu d'APELLE, *dout* pour DOUTE.

Plus de c fois en souspirant....
Quant je pense à vous, douce amie,
N'el tenez pas à vilonie
Se douce amie vous apel,
Car je ne truis nul non plus bel.

Il y a dans le recueil publié par M. Jubinal plusieurs passages qui sont remarquables par la pensée et par l'expression; il a avoué au sujet de la pièce intitulée *la Pais aux Englois*, qu'attendu la bizarrerie du langage, plusieurs personnes lui avaient conseillé de la supprimer, comme étant tout à fait en dehors de la langue; il a cru ne pas devoir déférer à cet avis, et il s'est excusé en disant qu'il donne ces vers comme un modèle du dialecte roman. Mais dans quel dialecte roman les classe-t-il? Il a été plus aisé à M. Jubinal de hasarder cette excuse que de la justifier. Quoi qu'il en soit, les personnes qui recherchent les monuments de la littérature des trouvères liront ce recueil avec plaisir, et y trouveront de l'instruction.

Dit d'aventures. — Dans l'intérêt que je prends à la littérature des trouvères, je remercie M. G. S. Tributien d'avoir publié *un dit d'aventures*. Cette pièce méritait d'être connue, parce que l'auteur a mis de l'esprit et du goût à tourner en ridicule ces romanciers qui, à l'époque où il écrivait, s'abandonnant à une imagination déréglée, croyaient céder aux inspirations du talent et travailler pour l'amusement ou l'instruction du lecteur, lorsqu'ils accumulaient sans art les récits d'aventures extraordinaires, d'événements bizarres, de merveilles invraisemblables. Il m'a semblé que l'auteur du *Dit d'aventures* offre, dans la composition de son petit ouvrage, quelque chose du talent que Cervantes a ensuite développé, avec tant d'éclat, dans son don Quichotte. Le trouvère raconte gravement et sérieusement des événements aussi bizarres, aussi invraisemblables que ceux que rapportent les romanciers qu'il critique indirectement, et qu'il a voulu ridiculiser par l'exagération de ses propres récits; je le répète, il paraît qu'il a eu le dessein de combattre les extravagances littéraires des romanciers de son temps, qui prenaient pour des créations du génie l'exposition d'aventures fantastiques, de succès périlleux; comme l'immortel auteur de don Quichotte accabla de ses sarcasmes, non les chevaliers errants, qui n'ont jamais existé que dans les romans, mais les seuls romanciers qui par leurs inventions chevaleresques, trompaient et égaraient l'opinion et la raison des lecteurs.

M. Legrand d'Aussi avait donné l'analyse du *Dit d'aventures*, dans le tome V des Notices des manuscrits, mais n'en avait cité aucun vers. Le trouvère raconte ses propres infortunes; il est ainsi le héros de son poëme; je passais, dit-il,

Parmi une forest merveilleuse et profonde,
Là trouvai v larrons que li cors Dieu confonde;
La fui si desrobez de tout l'avoir du monde,
Ne me remest vaillant une pene d'aronde *. (* plume d'hirondelle.)

J'avais tenté de m'échapper;

Ainz me corurent sus, là fui pris et hapez,
De paumes et de poins ledengiez et frappez.

Un des brigands me lança au milieu du ventre un coup de son couteau, mais la lame s'échappa du manche; un autre s'avança

Et tenoit une broche d'acier trempée et dure,
Si me feri où cors de si a l'enheudure,
Quant la pointe brisa parmi une cousture,
Si ne pot plus avant, ce fu bele aventure.

Les autres voleurs me lièrent les bras et les pieds avec de grands nerfs de mouton;

Là demorai toz seus en la forest hidouse;
Or fui en aventure, quar moult ert perillouse;
Gardai, si vi venir une leuve orguillouse
Qui menoit après li de petiz loviaux douze....
Sitost com me choisirent vers moi sont avoié,
Ullant, goule baée, ausi com marvoié....
Entour moi s'assemblerent la leuve et li louvel,
Il sentirent le nerf qui fleroit de nouvel....

Ayant mordu et dépecé ces nerfs de mouton, ils me délivrèrent; j'en fus quitte pour quelques égratignures dont je ne me plains pas. Je m'éloignai, et bientôt j'arrivai dans un pays où

Les gens i sont vestues de grans feuilles de vigne
Et sont tuit plus velu que n'est une esclavine [1]
Et ont la char plus rouge que n'est charbon en flame,
Et ont les dens plus lones que n'ait truie ne vers * (* verrat.)
Tranchanz comme razoirs, qui lor vont de travers....

Je m'effrayai et pris le parti de la fuite; mais il fallut pour traverser une rivière passer sur une petite planche:

[1] Sorte d'habillement grossier hérissé de poil.

Aval au plus parfont chei, barbe souvine,
Et ueve m'emporta qui coroit de ravine.

En cet état, je roulai dans l'eau pendant l'espace de trois à quatre lieues, quand je rencontrai une nasse où le courant me jeta. Le pêcheur jugea qu'il avait fait une prise considérable :

Quant le senti peser, mult fu liés li vassaus;
Bien cuida avoir pris I grant lus * de c saus; (* brochet.)
A rives me sacha ** desoz II verdes saus ***; (** tira.) (*** saules.)
Quant je vi la Champaigne, adonc fui sains et saus;
Si roidement sailli par force de la nasse
Qu'en plus de VIII lieus toute la brise et quasse;
Quant me voit li peschieres n'a cuer qu'il avant passe,
De hide * et de paor iluec muert et trespasse. (* hideur, frayeur.)

Mais j'échappe à ce péril pour en rencontrer un autre. Dans une forêt et au milieu d'un bruit épouvantable, je rencontre un monstre :

La crupe avoit plus verde que n'est cresson en l'eue;
Jaune parmi les flancs, s'avoit la teste bleue....
Et s'avoit bien c prez du musel à la qeue, etc.
La gueule avoit plus grande que le seuil d'une porte....
Par la teste me prent, en sa gueule m'enporte
Aussi legerement comme une soriz morte.
Tout entier m'englouti ausi comme une aloe *; (* alouette.)
Nés onques en sa gueule ne senti deuz ni joe,
Ainz m'en alai aval, ausi com poissons noe,
Toz sains et toz entiers, bien es droiz que m'en loe.

J'étais en ce triste état, quand un grand taureau sauvage s'avance contre le monstre, le combat et le frappe tellement

Que je senti la corne qui me vint à l'épaule.

Il lui ouvre le ventre,

Si que je chéi jus parmi la grand fenestre.

Je tâche de m'esquiver :

A chacune enjambée regardoie sor coste
Qu'après moi n'acourut ceste beste pullente,
De hide et de paor en oi la pel sullente.

Onques puis ne le vi, merci Dieu et sa mère;
Or vous voudrai huimes définer ma matère,
Car se tote voloie conter ma vie amère,
Vous diriez entre vous : par foi, c'est un bordère.

Le trouvère semble avoir réservé ce dernier trait pour donner le secret de sa composition; il avait préparé l'effet de ce trait, en disant auparavant :

Je ne suis mie cil qui les bourdes controuve.

C'était avertir avec esprit qu'il allait en conter.

Je le répète, cette composition est remarquable par le bon ton de critique, par la satire ingénieuse des ouvrages littéraires que le trouvère combat indirectement. Il aurait pu faire un roman aussi long et aussi ennuyeux que ceux qu'il voulait tourner en ridicule : il ne s'est permis qu'une attaque détournée, spirituelle et amusante. On doit savoir gré à M. Tributien d'avoir fait connaître un opuscule qui, par le mérite de sa spécialité littéraire et de son habile exécution, avait droit à être distingué dans le grand nombre des compositions des trouvères. Il a tenté d'en donner une édition aussi exacte qu'il lui était possible, et, à mon avis, il y a trop bien réussi; car d'une part il a reproduit le manuscrit sans aucune ponctuation, sans aucun accent, sans placer aucune apostrophe, et de l'autre il a employé des caractères dits gothiques qui ne représentent pas ceux du manuscrit; de sorte que la lecture des vers du trouvère se trouve ainsi réservée aux seules personnes qui ont déjà une parfaite intelligence de la langue des trouvères. Je ne me plains pas personnellement; mais je regrette qu'au lieu de chercher à populariser la science, à la rendre facilement accessible aux jeunes gens qui veulent l'étudier, on la réserve ainsi pour les seuls adeptes.

Roman d'Eustache le moine. — Le roman d'*Eustache le moine* est d'un genre assez original et d'une exécution assez heureuse pour mériter d'être cité avec distinction parmi les publications des ouvrages des trouvères. On n'en connaît pas l'auteur. L'histoire lui avait fourni les premières données du sujet: Eustache, né dans une condition honorable, devint sénéchal du comté de Boulogne; après il se livra à des entreprises maritimes et fut désigné par le titre de pirate, archipirate, traître, voleur; il paraît qu'il avait occupé des îles, servant tantôt un prince, tantôt l'autre, et combattant tour à tour pour la France et pour l'Angleterre; il fut enfin pris quand il conduisait une flotte au secours de Louis, fils de Philippe-Auguste, proclamé roi d'Angleterre : puni comme pirate et traître, il eut la tête tranchée. Ces faits et plusieurs détails qui s'y rattachent sont racontés par

les historiens français et anglais de l'époque [1]; il doit paraître étonnant que Velly n'ait pas parlé de cet aventurier fameux. M. Sismondi n'a fait que le nommer, et encore a-t-il avancé qu'il était Anglais, citant en note Guillermus Armoricus, page 111, où on ne trouve rien qui justifie une telle assertion. D'après le roman, Eustache était né dans le Boulonnais; son père, appelé *Baudouin Buskés*, était pair du Boulonnais : Buskés ayant été tué à la suite d'un procès relatif à un fief, son fils, qui auparavant était allé à Tolède pour y étudier la magie, et s'était ensuite fait moine à Saint-Saumer (Vulmer) en Boulonnais, quitta le cloître pour demander justice au comte, qui l'accueillit favorablement et lui conféra la dignité de sénéchal :

Senecaus fu du Boulennois
Pers et baillius, che fu ses drois. (V. 374-375.)

Bientôt il est desservi auprès du comte, qui lui demande de faire juger sa gestion. Il lui répond :

« Vés me chi tout prest de conter,
« Puisque chi m'en avés semons,
« Devant vos pers et vos barons.
« Un des pers sui de Boulenois. »
Et dist li quens : « Vous en venrois
« A Hardelo, à moi couter;
« Là ne me porés mescouter. »
Dist Wistasces : « C'est trahison,
« Vous me volés metre en prison. » (V. 383-390.)

Eustache s'éloigne; ses biens sont saisis, dévastés par le comte, qui eut bientôt lieu de s'en repentir. La principale action du roman consiste à

[1] « Vir flagitiosissimus, proditor regis Angliæ et pirata nequissimus, prædo . . « littora tam cismarina quàm transmarina plurimùm turbaverat, insulas etiam non-« nullas plerumquè occupaverat; . . . nunc ad hos nunc ad illos, ut fortuna ferebat, « divertens; . . . sæpè de uno rege transiit ad alium, et tanquàm de monacho « factus dæmoniacus, dolo et perfidiâ plenus fuit . . .

« Relicto habitu, ordine suo apostaverat; et existens pirata et piratarum magister « multis damnosus fuit et cruentus, sed tandem, prædo præda factus, fructus « collegit viarum suarum.

« Eustachium, qui se defiguraverat, quem etiam in sentinâ invenerunt lati-« tantem, extraxerunt et decollaverunt.

« Eustachius, cognomento monachus, cum multis aliis in mari decapitatus est.

« Eustachius, cognomento monachus, miles tam mari quàm terrâ probatissimus, « et multi alii qui in eâdem navi capti fuerunt decollati sunt. (*Extraits de différents auteurs cités dans la notice sur le roman d'Eustache le moine.*)

décrire les tours subtils, les moyens adroits, par lesquels Eustache réussit successivement à voler, tromper et mistifier le comte. Il suffira de faire connaître quelques-uns des détails qui constatent l'adresse et les succès d'Eustache. C'est presque toujours à la faveur de déguisements variés qu'il trompe le comte, souvent en parlant à lui-même, et le laissant à la fois interdit et courroucé. Habillé en moine blanc, il a dérobé le cheval du comte qui se met à sa poursuite; alors Eustache troque son vêtement contre celui d'un berger : il garde le troupeau, et c'est à lui que le comte s'adresse pour obtenir des renseignements, que le voleur accorde et qui dépaysent bientôt le comte. Eustache, poursuivi un jour par le comte et sa troupe,

> En sa voie 1 homme encontra
> Ki 1 grant fais d'estrain * porta, (* paille)
> L'estrain a acheté tantost;
> Wistasces l'emporta à l'ost.
> Il cria : « Blanc fuerre vendroie. »
> Desous le fais moult s'afoibloie ;
> L'un oel ot clos, et l'autre overt;
> L'estrain l'avoit bien acovert;
> Tout clopiant passe le moigne
> Devant le comte de Boloigne. V. 865-874.

Celui-ci lui demande des nouvelles d'Eustache, qui indique où on doit le chercher; le comte s'occupe à donner des ordres; tout à coup Eustache rejette son fardeau, s'empare du cheval du comte et s'échappe en s'écriant :

> « Voisci le mogue * à il s'en va. » V. 892. (* moine)

Un jour Eustache rencontre un marchand, et lui demande combien il avait d'argent : soixante livres de monnaie et quinze sols, répond-il, tremblant d'être volé; Eustache fait la vérification de la somme, et la rend en disant :

> « Se m'éusses de riens menti,
> « N'emportasses denier de chi. » V. 949-950.

Ailleurs rencontrant un abbé auquel il fait la même question, celui-ci répond : « quatre marcs d'argent, » Eustache lui en trouve plus de trente et lui en laisse quatre :

> Li abbés son avoir perdi
> Pour tant seulement k'il menti. V. 1775-1776.

Une autre fois le comte, avec une troupe nombreuse, s'était déguisé pour aller dans une forêt à la recherche d'Eustache, qui, en étant instruit, a

Les dras au carbonier vestus,
Et sa noire coife afubla,
Et son visage encarbonna,
Son col noirci et puis ses mains;
A grant merveille fu bien tains;
L'asne fu carchiés des charbons. V. 1010-1015.

En cet équipage, il rencontre le comte et lui dit qu'Eustache n'est pas loin, auprès du feu de charbon. Le comte arrive au charbonnier qui était vêtu des habits d'Eustache; on le frappe, et après quelques explications, on apprend qu'Eustache est le charbonnier qu'on avait rencontré: on se hâte, on saisit l'homme qui guide l'âne au charbon, on le bat, on l'accable; mais c'était un potier avec qui Eustache avait fait un échange de l'âne et du charbon pour ses pots. Eustache songe encore à mistifier le comte:

Lors s'atorne comme mesiel:
Enap ot et potence et flanel;
Li dois avoit trestot crocus,
Et ses visages est boçus.
Quant il vit le comte passer,
Dont commencha à cliketer
La ot il XXVIII deniers
C'au conte k'a ses chevaliers. (Page 51.)

Et après en avoir guetté le moment, il déroba encore le cheval du comte.

Les notes qui accompagnent l'édition sont si instructives et si exactes, que M. Fr. Michel n'a pas manqué d'expliquer le mot *cliketer*. Les lépreux portaient des cliquettes, dont ils étaient tenus de jouer pour avertir les personnes de ne pas les approcher, et d'éviter ainsi la contagion de l'air qu'ils respiraient.

Enfin le dernier tour que je rapporterai, c'est qu'un jour qu'il avait beaucoup neigé, Eustache, fuyant à cheval, et étant poursuivi par le comte, se vit en grand danger, parce que l'empreinte des pieds du cheval sur la neige dirigeait la route du comte:

Wistasces chiez 1 fevre entra,
Les fers de son cheval torna.
Quant li fier furent bestorné,

Wistasce en est adont torné
Que plus Wistasce avant aloit.
Et la trache si demostroit
Au conte k'il tornast arriere. (V. 1505-1511).

Le comte, arrivé chez le maréchal en suivant les traces, exige qu'Eustache lui soit livré, et il est bien étonné d'apprendre comment il lui est échappé. Enfin le comte parvint à capturer Eustache, qui fut délivré tandis qu'on le conduisait vers le roi de France, à Paris, pour être jugé. Ensuite il se rendit en Angleterre, jura fidélité au roi anglais, qui exigea de lui des otages :

Li rois galies li bailla,
Wistasces en la mer entra;
Wistasce avoit trente galies;
Et isles vient de genesies;
Cil des isles furent armé,
Ensamble furent aüné. (V. 1910-1916.)

Eustache eut l'avantage dans le combat et détruisit le pays tellement :

K'il n'i remest rien à ardoir.
Ne en castiel ne en manoir. (V. 1951-1952.)

Son goût pour les aventures l'entraîne à tenter un retour en France, déguisé en ménestrel :

Li rois faisoit gaitier la mer
Que li moignes n'i puist passer;
Wistasces, qui sot de faviele,
Prist 1 archon od la viele,
Comme menestreus s'en torna
Et sa cotiele coveta;
Une coife ot d'orfroi bendée,
Et une verge foulolée. (V. 2165-2172.)

Le nautonnier qui le passe en France lui dit :

« Set tu ore nule chanson ? » (V. 2203.)

Il répond :

« Oie, d'Agouffant et d'Aimon,
« Je sei de Blanchandin la somme,

« Si sai de Flourenche de Rome;
« Il n'a el mon nule chançon
« Dont n'aie oï note ou son. (V. 2204-2208.)

Il arriva jusqu'au roi de France et lui déclara qu'Eustache le moine, irrité contre le roi d'Angleterre, offrait ses services à la France.

Dist li rois : « S'il est decha mer,
« Si le faites à moi parler,
« E sauf aler e sauf venir;... »
Et dist Wistasces : Vés me ohi. (V. 2238-2238.)

Il promet au roi dévouement et fidélité; le roi lui accorde le commandement d'une flotte. Attaqué par des navires anglais, Eustache est pris, après une longue et vaillante défense:

Tut li baron i furent pris,
Wistaces li moignes occis;
Il i ot la teste colpée;
Tantost défenist la meslée. (V. 1301-1304.)

Et le trouvère termine son ouvrage par cette sentence morale :

Nus ne puet vivre longhement
Que tos jors à mal faire entent. (V. 1305-1306.)

En comparant les récits du roman avec ceux de l'histoire, on voit que le trouvère a rapetissé son sujet et son héros. Au lieu d'un hardi aventurier, d'un pirate devenu la terreur des mers, il a peint un homme qui s'amuse à mistifier le comte de Boulogne, en lui jouant des tours qui ne sont pas en général assez variés, et qui surtout n'offrent ni progression ni but dans les projets d'Eustache; mais il faut convenir que l'ouvrage n'est pas sans intérêt, qu'il porte sur des données à peu près neuves à l'époque où il a été composé, et que le style en est assez bon pour qu'on ait, dans la notice qui précède le roman, essayé de le donner à l'auteur de *la Violette,* Adam Leroi. Cette nouvelle publication de M. Francisque Michel est encore une preuve de son goût et de son érudition. Il y a beaucoup d'éclaircissements, beaucoup de notes dans ce volume, et il serait difficile d'y trouver quelque chose d'inutile ou d'inexact. Les recherches historiques sur Eustache le moine, qui précèdent le roman, seront très-utiles aux personnes qui auront à écrire en détail les annales de l'époque.

RAYNOUARD.

The Dynasty of the Kajars, translated from the original persian manuscript, presented by his Majesty Faty Aly schah to sir Harford Jones Brydges, Bart. K. C. LL. D.; to which is prefixed a succinct Account of the History of Persia, previous to that period. — Histoire de la dynastie des Kadjars, traduite sur le manuscrit persan original, donné par S. M. Fath-Ali-schah à sir Harford Jones Brydges... et précédée d'un Abrégé de l'Histoire de Perse antérieure à cette époque. Londres, 1833, cxcij et 455 p. in-8°, avec une carte de la Perse occidentale et des planches gravées.

كتاب مآثر سلطانية, *Livre des exploits du sultan.* Tauriz, 1241 de l'hégire (1825-6 de J. C.), 398 pages petit in-4°.

DEUXIÈME ARTICLE.

Pour ne pas donner trop d'étendue au compte que nous nous sommes proposé de rendre de l'histoire des Kadjars, nous nous bornerons à indiquer les principales époques du règne de l'eunuque Aga-Mohammed, et de celui de son neveu, Fath-Ali-schah; et nous nous arrêterons de préférence aux faits qui ont trait aux relations de la Perse, sous ce dernier règne, avec la France et l'Angleterre.

Kérim-khan, qui, sous le modeste titre de *wékil,* régnait dans la Perse et avait rétabli l'ordre dans l'empire, étant mort en l'an 1193 de l'hégire (1779 de J. C.), une lutte sanglante s'éleva entre Aga-Mohammed-khan Kadjar, et les princes de la famille de Kérim, appelés à lui succéder. Dans les deux familles qui se disputaient l'empire, il existait des rivalités qui menaçaient la Perse de retomber dans l'anarchie qui l'avait désolée depuis la mort de Nadir-schah, et qui n'avait cédé qu'à l'ascendant de la fortune du wékil. Cette lutte se prolongea pendant quinze ans, et ce ne fut qu'en 1209 de l'hégire (1794 de J. C.) que la mort de Lutf-Ali-khan, dernier monarque de la dynastie Zende, laissa Mohammed-khan paisible possesseur du trône. Il n'en jouït pas longtemps, ayant été assassiné dans sa tente la nuit du vendredi 21 de d'houl'haddja 1211.

Fath-Ali-schah, qui se trouvait alors à Schiraz, ne succéda pas sans contestation à son oncle. Il eut à faire valoir ses droits, l'épée à la main, tant contre ses propres parents que contre un Curde nommé *Sadik-*

khan Schakak, qui avait pris sous sa protection les assassins d'Aga-Mohammed-khan, et avait reçu d'eux les insignes de la royauté et les joyaux de grand prix dont ils avaient dépouillé leur victime ; et contre un rejeton de la dynastie Zende, Mohammed-khan, fils de Zaki-khan, qui, quittant sa retraite de Bassora, parvint à se rendre maître d'Ispahan. Favorisé de la fortune, Fath-Ali-khan triompha de tous ses ennemis, et, en l'année 1214 de l'hégire, il résolut de porter ses armes dans les contrées orientales de la Perse, et de faire rentrer sous sa domination la partie du Khorasan que possédait Nadir-mirza, fils de Schah-rokh, et petit-fils de Nadir-schah. Nadir-mirza, sous le règne d'Aga-Mohammed, avait abandonné Meschhed, et avait cherché un asile chez les Afghans. La mort du monarque Kadjar ayant relevé ses espérances, et le successeur d'Aga-Mohammed étant occupé à soumettre ses rivaux et à étouffer les germes de la révolte qui s'étaient manifestés en diverses parties du royaume, Nadir-mirza avait profité de ces circonstances pour rentrer dans le Khorasan. Mais, incapable de résister aux forces envoyées contre lui, et assiégé dans la citadelle de Meschhed où il s'était renfermé, il se vit obligé de recourir à la soumission, et il obtint de Fash-Ali-khan, que nous nommerons dorénavant *Fath-Ali-schah,* l'oubli du passé. Avant cet événement, les troupes du roi s'étaient emparées de Nischapour. Pendant que ces choses se passaient à l'est de l'empire, le prince héréditaire Abbas-mirza, quoique fort jeune encore, avait été chargé de faire rentrer dans l'obéissance les rebelles de l'Aderbidjan, et ses armes y avaient été couronnées du plus heureux succès.

En cette même année, 1214 de l'hégire, la cour de Perse reçut des ambassadeurs de Tipou-sultan ; et un envoyé du gouverneur général des possessions britanniques dans l'Inde apporta une lettre dont l'objet était de préparer la voie à des négociations amicales entre le gouvernement de la Compagnie et la cour de Téhéran.

Sous l'année suivante 1215, l'auteur raconte l'arrivée de l'ambassadeur anglais, sir John Malcolm, envoyé au nom du roi d'Angleterre par le marquis Wellesley, gouverneur général de l'Inde. Ici se fait remarquer une des différences les plus notables entre le texte persan et la traduction anglaise. Le chapitre XXIV de la traduction, lequel est consacré au récit de cette ambassade, commence par un assez court exposé géographique, statistique et historique de l'Angleterre ; cet exposé est suivi de quelques détails sur l'origine et l'agrandissement successif de la puissance britannique dans l'Inde, le régime de la Compagnie, et ses relations avec le gouvernement royal ; puis d'une notice biographique sur le marquis Wellesley, alors gouverneur général, et sur l'ambassadeur, sir John Malcolm. L'auteur dit que sir John, qui s'était déjà distingué dans les guerres du Décan, « fut envoyé

« dans l'Hindoustan, où, après avoir remporté une grande victoire sur l'ar-« mée des Mahrattes, commandée par un officier français, le général Perron, « il remit en liberté un des rois de l'Hindoustan, descendu en ligne directe « de *Timour-Gour-khan*, et qui était alors prisonnier entre les mains des « Mahrattes. » Je ne sais pas bien de quelle affaire il est question ici, et je soupçonne même qu'il y a quelque erreur; mais, sans entrer à cet égard dans aucune discussion, la seule chose que je veux faire remarquer, c'est qu'il est bien étonnant que le traducteur ait substitué *Gour-khan* à *Courcan* ou *Gourgan*, كوركان, surnom, comme personne ne l'ignore, de Timour ou Tamerlan, de qui descendaient les Grands-Mogols[1]. Pour en revenir au surplus à l'objet dont je m'occupe ici, ce qu'il m'importe de faire remarquer, c'est que, dans le texte persan imprimé, il se trouve à peine un mot de ces diverses observations qui, dans la traduction, servent d'introduction au récit de l'ambassade de M. Malcolm. Voici comment l'auteur entre en matière : « Attendu, dit-il, que depuis longtemps jusqu'à « ce jour, des liaisons solides d'amitié avaient subsisté entre le royaume « d'Angleterre et la Perse, et qu'il y avait eu constamment des ambassades « envoyées de part et d'autre; en conséquence de cela, le ci-devant gou-« verneur général de l'Inde, le marquis lord Wellesley, qui était parvenu « au rang de ministre, nomma cette année, par l'ordre du roi d'Angleterre, « pour ambassadeur en Perse, le brigadier *John général Malcolm*. Le « marquis Wellesley est originaire du royaume d'Irlande; il appartient à une « ancienne famille noble de ce pays. Il fut d'abord membre du parlement « anglais. Par suite de son talent pour les affaires, de la rectitude naturelle « de son jugement, de son mérite personnel, de sa bravoure, de sa sagacité, « de l'élévation de ses sentiments, il obtint le gouvernement général de « l'Inde; et plus tard il fut appelé aux fonctions de ministre du royaume « d'Angleterre. » Je donnerai ici le texte de ce passage, comme un échantillon du style de l'auteur :

چون از زمان قدیم الی الآن رابطهٔ اتّحاد فیمابین دولت انکلیس و ایران مستحکم بود وپیوسته سفرا وایلچیان تردّد میفرموده اند بنابرین درین سال فرمان فرمای سابق هندوستان مرکویس لارد ویلزلی که بمرتبهٔ وزارت رسیده باشارت پادشاه ذیجاه انکلیس بریکه دیر جان جنرال ملکم بهادر را بسفارت ایران تعیین نمود اصل مرکویس لارد ویلزلی از مملکت ایرلانده و از

[1] J'ai remarqué dans cette traduction quelques autres fautes du même genre : par exemple, *Reïs kitab* pour *Reïs alcouttab* (p. 433).

نجبای آن ملك و خاندان قدیم و اوّل از جملهٔ مشیران دیوانخانهٔ جمهور انکلیس بوده و بسبب کاردانی و رشادت اصلی وجوهر ذاتی وشجاعت جبلی وفراست وعلوّ همّت بفرمان فرمائی مملکت هندوستان سرافراز و بعد از چند بوزارت دولت انکلیس اختصاص یافت

Le récit des événements de l'année 816 de l'hégire se termine par une histoire abrégée des Wahhabites, qui tirent leur nom de celui du fondateur de cette secte de réformateurs de l'islamisme, *Abd-alwahhab.* L'auteur fait un exposé court, mais exact, de la doctrine d'Abd-alwahhab, lequel, dit-il, parvint facilement à se faire écouter d'Abd-alaziz, scheïkh d'une tribu d'Arabes grossiers qui habitaient non loin de Bassora. Abd-alaziz devait aisément adopter cette nouvelle doctrine, « car, dit notre historien, il était dévoré d'ambition; et c'est une chose incontestable que le « moyen le plus efficace qu'un homme ambitieux puisse mettre en usage « pour parvenir promptement à ses fins, c'est d'innover en matière de religion, et d'introduire de nouvelles doctrines. » M. Am. Jaubert a donné la traduction de cet exposé de la doctrine des Wahhabites dans le *Nouveau Journal asiatique* (tome XIII, cahier de février 1834), en rendant compte de cette histoire des Kadjars. C'est une raison pour que je ne m'y arrête point. L'historien raconte ensuite les entreprises d'Abd-alaziz et de son successeur Saoud contre les lieux saints consacrés à la mémoire d'Ali et des martyrs de sa famille; puis les dispositions que le pacha de Bagdad faisait, par ordre de la Porte, pour tirer vengeance des attentats sacriléges de ces sectaires; dispositions qui restèrent pour le moment sans effet, par la mort de Souleiman pacha, et les désordres qui en furent la suite à Bagdad et à Bassora.

Les affaires du Khorasan, particulièrement la soumission de Meschhed et des tribus turcomanes de *Yamout* et de *Goklan* یموت وکوکلان, puis les affaires de l'Aderbidjan remplissent l'année 1218. Les Russes commencent ici, à l'occasion du siége d'Erivan où s'était fortifié un gouverneur rebelle, Mohammed-khan Kadjar, à intervenir dans les affaires de la Perse, et c'est pour notre auteur l'occasion d'une digression sur l'empire de Russie et la nation russe; mais, ce qui est digne de remarque, c'est qu'il n'y a encore ici presque aucun rapport entre le texte persan imprimé et celui que représente la traduction anglaise. Je ne saurais entrer dans aucun détail à cet égard; je me borne à énoncer ce fait que chacun pourra vérifier.

La Russie était déjà parvenue à s'emparer de quelques places dans la Géorgie et au nord-ouest de la Perse, lorsque le rebelle Mohammed-khan

Kadjar appela cette puissance à son secours. Favorisés par la trahison des Arméniens, les Russes, commandés par le général prince Tzizianow, que notre auteur appelle *Sisian-lou* سيسيان لو, et « qui, dit-il, était connu en « Perse sous le nom d'*Aschboukhdar* اشبخدر », mot géorgien qui signifie, je crois, *général d'armée*, s'étaient rendus maîtres de Tiflis et de Gandja; et c'était la nouvelle de cette invasion qui avait obligé le prince Abbas-mirza à suspendre le cours de ses opérations militaires dans le Khorasan, et à se rendre sans délai dans l'Aderbidjan, pour s'opposer aux progrès des Russes. Cette guerre, à laquelle Fath-Ali-schah lui-même prit part, et qui se termina par la soumission de Mohammed-khan Kadjar et la retraite des Russes, qui abandonnèrent l'attaque d'Erivan et retournèrent à Tiflis, occupe plusieurs chapitres. Je passe immédiatement à un autre objet que je me bornerai à indiquer, parce qu'il est bien connu : je veux parler de la mort de Khalil-khan, envoyé en ambassade par le roi de Perse auprès du marquis Wellesley, et qui fut tué à Bombai d'un coup de fusil tiré imprudemment par un soldat. On sait que le gouverneur général s'empressa de faire faire à la cour de Téhéran les excuses convenables, par le consul anglais de Bassora, M. Manestie; que ces excuses furent agréées, et un nouvel ambassadeur nommé pour remplacer Khalil-khan.

L'auteur rend compte ensuite, toujours sous la même année 1218, d'une ambassade envoyée à la cour de Perse par le souverain du Turkestan, c'est-à-dire, du royaume de Bokhara. Le prince qui occupait alors le trône se nommait *Nasir-eddin Toura*; c'était le second fils de Schah-Morad, plus connu sous le nom de *Béghi-khan* بيكى خان, et dont M. Malcolm a parlé fort au long dans son histoire de Perse. Béghi-khan était fils de Danial-Atabec, et petit-fils de Hakim-Atabec. Notre historien nous apprend pourquoi les ancêtres de Nasir-eddin portaient le titre d'*Atabec*, et pourquoi Nasir-eddin lui-même ajoutait à son nom celui de *Toura*. Je crois devoir reproduire ce passage, qui n'est pas sans quelque importance historique; je suivrai par préférence le texte persan.

« Nasir-eddin Toura est le frère puîné de Mir-Haïder, et fils de Schah-« Morad, surnommé Béghi-khan. Béghi-khan était fils de Danial-Atalik, « fils lui-même de Hakim-Atalik. Comme leurs ayeux avaient exercé, à la « cour des khans de la famille de Djenghiz-khan, les fonctions d'Atabec, « on leur a donné le surnom d'*Atalik*. *Toura*, en langue turque, signifie « *usage, manière d'être, démarche*; on appelle aussi de ce nom le *Yasa-« namèh*, ou code de Djenghiz-khan; maintenant, dans le langage des « habitants de la Transoxane, quand on se sert du mot *Toura*, on entend « par là *le fils du roi*. » Il faut remarquer sur ce passage qu'*Atalik* اتاليق, en turc, est la même chose qu'*Atabeghi* اتابكى en persan, *charge d'Ata-*

bec ou d'*Ata*. *Ata*, qui signifie *père*, est le nom qu'on donne au gouverneur des jeunes princes fils du roi, et aussi au premier ministre d'un souverain. Les empereurs ottomans emploient dans le même sens le mot *lâla* لالا, dont ils se servent aussi en adressant la parole au grand visir. *Atabec* ou plutôt *Atabey* est formé de la réunion d'*ata*, père, avec *bey*, seigneur. Le mot *tourâ* توره est prononcé *teurèh* par les turcs d'Europe.

En l'année de l'hégire 1219, la guerre continua dans l'Aderbidjan entre la Perse et la Russie, et c'est là le principal objet du chapitre XLIX et de plusieurs des chapitres suivants, dans la traduction anglaise. Mais, dans l'ouvrage original persan, entre ce qui forme les chapitres XLIX et L de la traduction, il se trouve une longue digression sur tous les changements introduits et les innovations adoptées par le prince héréditaire et vice-roi Abbas-mirza, dans l'administration, l'armée, la construction des places fortes, l'exercice des arts inconnus auparavant aux Persans, tels que l'imprimerie, le tout d'après l'exemple des états chrétiens de l'Europe. Cette digression n'occupe pas moins de vingt pages. L'auteur y assure, entre autres choses, que, durant la guerre contre les Russes, qui ne se termina que par le traité de paix de l'an 1232 de l'hégire, le prince Abbas-mirza livra aux Russes sept batailles, et qu'il fut toujours victorieux, si ce n'est dans l'affaire d'Aslandouz. C'est sans doute le cas de dire: *Audi et alteram partem*. Il fait aussi remarquer qu'Abbas-mirza avait près de lui des hommes capables d'entendre et de parler les langues de toutes les nations qui entretenaient des relations politiques avec la Perse, et il nomme les langues française, anglaise, indienne (sans doute l'hindoustani), polonaise, russe, latine et allemande. Cette longue digression se termine par l'anecdote suivante : « Il vint à Ispahan un certain *père* پادری Joseph, européen. Il « étudia auprès des docteurs de cette ville, et, par la fréquentation des « hommes de mérite, il acquit une connaissance parfaite de l'écriture, « des sciences et de la religion des musulmans. Mais, par un effet de son « mauvais caractère et de la perversité de ses inclinations, il fit des discours « et composa des écrits où il prétendit, par ses faibles arguments, démon- « trer que Mahomet n'a point été prophète, et qu'il n'y a rien de miracu- « leux et de surhumain dans le style de l'Alcoran. Quelques savants de « l'Irak et du Farsistan y firent des réponses abrégées et insuffisantes. Sur « ces entrefaites, le P. Joseph vint à mourir, et ses écrits tombèrent sous « les yeux du prince vice-roi. En conséquence de son zèle pour la religion is- « lamique, pour l'honneur du prophète et pour la défense du style excellent « du livre saint, il se mit à l'œuvre, fit venir des prêtres et des religieux « instruits, étudia avec soin la loi de Moïse et l'évangile, et acquit une « connaissance exacte de la religion des chrétiens et de celle des juifs. Il

« disputa contre eux pour les convaincre de la faiblesse de leurs sectes; et, « par sa sagacité naturelle, ayant découvert des arguments dont on n'avait « point encore fait usage, il se mit à réfuter les paroles du père. Il s'acquittera « effectivement de cette tâche, et il y travaille actuellement. Il se présente à « son esprit excellent des raisonnements et des arguments qui ne sont point « venus en pensée à la plupart des docteurs et des hommes de talent; « sur chaque question il emploie huit preuves, et il ouvre ainsi à ceux qui « l'écoutent les huit portes du paradis. Ce sera un ouvrage précieux et un « traité excellent. »

L'auteur ajoute qu'en cette année les chaires musulmanes de l'Aderbidjan retentirent de prédications contre les infidèles, ennemis de l'empire, et que ces prédications enflammèrent les habitants, qui accoururent en grand nombre se ranger sous les drapeaux d'Abbas-mirza.

Les chapitres L à LXII de la traduction sont en général conformes à la rédaction persane. Je ne m'y arrêterai point. Je me contenterai de remarquer que l'auteur, racontant l'assassinat du prince Tzizianow, qui eut lieu dans une entrevue avec des officiers persans, parle de cet événement comme d'une chose qui ne lui inspire aucune horreur, et se contente de dire que, comme le prince Abbas-mirza n'avait point donné l'ordre d'agir ainsi, il n'en éprouva aucune joie, et en ressentit au contraire quelque chagrin. Voici ses propres paroles :

اما چون نواب نایب السلطنة را فرمان چنان بود که مامورین در میدان
کین بدفع آن خیره سر پردازند نه آنکه در اثنای گفتگویش مقتول
سازند لهذا خاطر خطیر را از این مقدّمه بهجتی روا نداد بلکه ضمیر منیر
را گرفتگی رو نمود

Je passe donc de suite au récit de la mission de M. Jaubert, qui est l'objet du chapitre LXII. Ce chapitre commence dans la traduction par un très-court aperçu sur le royaume de France, la ville de Paris sa capitale, la chute du trône, l'établissement du gouvernement républicain, le consulat de Buonaparte, la rivalité de la France et de l'Angleterre dans les contrées de l'Inde, la division du royaume et des pays conquis en départements, et les productions territoriales de la France. Ces généralités, qui occupent à peine trois pages, ne se lisent point dans le texte persan [1]. La mission de M. Jaubert, sa détention à Bayézid, sa mise en liberté, sa réception,

[1] On peut les voir dans le *Nouveau Journ. Asiatiq.* tom. XIII, p. 136 et suiv.

d'abord à Ardebil par le prince Abbas-mirza, puis à la cour de Téhéran, son départ pour la France avec un envoyé persan, tout cela est raconté en très-peu de mots, et d'une manière uniforme, dans la traduction et le texte persan, à l'exception du message dont M. Jaubert était chargé; dans la traduction, ce message est plus développé, et il y est fait une mention spéciale des démêlés de la France avec l'Angleterre, chose dont il n'est pas dit un mot dans le texte persan. La concision de ce récit semble avoir été employée à dessein, pour insinuer que la cour de Perse attachait fort peu d'importance aux propositions de Napoléon, et à son assistance contre les projets ambitieux de la Russie; et ce qui me confirme dans cette opinion, c'est que l'auteur termine ce chapitre en disant, que l'envoi d'un ministre persan ne fut de la part de Fath-Ali-schah qu'une démarche de politesse, et que du reste *il ne désirait aucune autre assistance que celle de Dieu.*

Les chapitres LXXII, LXXIV et LXXV de la traduction ne se lisent point dans le texte persan; le premier contient des détails sur les victoires de Napoléon sur les Russes; le deuxième expose les motifs qui engagèrent le prince Abbas-mirza à introduire dans son armée les manœuvres et la tactique des européens; le troisième, enfin, raconte les projets et les préparatifs de Napoléon pour mettre des bornes au pouvoir et à l'ambition de la puissance russe, et les tentatives des Anglais pour forcer l'entrée de la mer Noire. L'auteur, dans le chapitre LXXII, dit que la cour de Perse était informée des affaires de la France par une mission de M. Jouannin, qui s'était rendu d'abord à Tauris auprès d'Abbas-mirza, puis à Téhéran, et par MM. Rousseau père et fils. Suivant lui, ce qui occasionna la guerre entre l'Autriche et la France, ce fut que, Napoléon ayant été choisi par les Français pour roi, l'empereur d'Allemagne, conformément à ce qui se pratique en Europe, fut requis de confirmer la nomination de Napoléon, ce qu'il refusa de faire. La Russie prit parti dans cette guerre pour l'empereur d'Allemagne, mais la victoire s'étant constamment déclarée dans plusieurs batailles pour les Français, la paix fut enfin conclue entre la Russie et la France.

Les événements de l'année 1222 de l'hégire dont l'auteur s'occupe dans les chapitres suivants, sont la déposition du sultan Sélim, une guerre des Persans, dans les parties orientales de l'empire, contre les Uzbeks et les Afghans, et l'assassinat d'Ali-pacha, vice-roi héréditaire du pachalik de Bagdad.

La mission du général Gardanne à la cour de Perse, et sa réception d'abord par Abbas-mirza, puis par le monarque persan lui-même, et la

[1] *Nouv. Journ. Asiatiq.* tom. XIII, p. 140.

nomination d'Asker-khan à l'ambassade de France, sont l'objet du chapitre LXXXI de la traduction. L'historien persan dit que les propositions contenues dans la lettre de Napoléon étaient, qu'il s'engagerait à faire sortir, soit par la force des armes, soit par la voie des négociations, les Russes de la Géorgie et des provinces qu'ils avaient envahies, et qu'il ne ferait aucun accommodement avec la Russie, que préalablement ce but n'eût été atteint; tandis que, de son côté, la Perse, se refusant à entrer dans aucune liaison d'amitié avec la puissance anglaise, accorderait à Napoléon la permission qu'il demandait, d'entrer par les provinces de cet empire dans l'Hindoustan. L'historien ne dit pas quelle fut la réponse du cabinet de Téhéran à ces propositions. M. Jaubert n'a pas jugé convenable de s'expliquer sur cette affaire, qui semble cependant n'être plus aujourd'hui que de l'histoire déjà fort ancienne; il se contente de faire remarquer que, la paix de Tilsit étant déjà signée quand le général Gardanne arriva à Téhéran, les efforts de l'ambassadeur français ne purent avoir pour objet que de réconcilier les Persans avec les Russes. Toutefois, il dut paraître fort extraordinaire aux ministres du schah, qu'on s'engageât à ne point faire la paix avec la Russie sans que la Perse eût obtenu la restitution des provinces conquises, et que l'ambassadeur porteur d'un tel engagement arrivât justement lorsque la paix était conclue entre la France et la Russie, et n'eût plus d'autre rôle à jouer que celui de médiateur entre les Persans et les Russes. L'ambassadeur français fit ce qu'il put pour arriver à cette réconciliation. Il échoua dans ce rôle équivoque, et il n'en pouvait guère être autrement. M. Brydges, qui a ajouté quelques notes au récit de la mission du général Gardanne et de ses négociations avec le feld-maréchal Godowich et la cour de Perse, nous paraît avoir mis peu d'impartialité dans ses observations. Il doit assurément de grandes actions de grâces à la Providence, si, dans les fonctions qu'il a remplies pendant tant d'années dans le Levant, il n'a jamais commis aucune des fautes qu'il reproche à l'ambassadeur français, lui qui, si nous en croyons l'éloge que fait de lui l'historien persan, était *versé dans toutes les subtilités de la diplomatie*. Un pareil éloge signifie beaucoup, surtout à la cour de Perse.

Les chapitres suivants, jusqu'au quatre-vingt-neuvième inclusivement, contiennent le récit de la continuation de la guerre avec la Russie pendant l'année 1222 de l'hégire. L'historien persan semble manquer d'expressions pour rendre les triomphes du vice-roi et les pertes de l'armée russe. Je soupçonne fort qu'en en retranchant les trois quarts, on serait encore au-dessus de la vérité.

Le chapitre XC de la traduction contient le récit de la mission de sir Harford Jones à la cour de Téhéran, mission dont le but était de rompre toute liaison politique entre la Perse et la France. Le gouvernement de l'Inde anglaise, à qui cette liaison avait sans doute inspiré une terreur panique, mettait une si grande importance au succès de cette négociation, qu'il envoya presque en même temps et dans le même but le général Malcolm. Sans élever le plus léger doute sur le talent des deux négociateurs, nous sommes disposé à croire que l'historien a passé sous silence le moyen le plus puissant qu'ils mirent en œuvre auprès des membres du cabinet du schah, et peut-être auprès du monarque lui-même, moyen dont il n'était pas donné à l'ambassadeur français de faire usage. La traduction de ce chapitre a dû coûter beaucoup à la modestie de sir Harford Jones, et d'autant plus que le texte persan qu'il a eu sous les yeux renchérit encore beaucoup, en fait de compliments et d'éloges, sur le texte de l'édition de Tauris. On en peut juger par ces lignes de la traduction anglaise : *Sir Harford was eminent for prudence, perfectly versed in all the subtilities of diplomacy, unrivalled in reflexion and foresight, and intelligent in conducting affairs. He had seen the world, explored its various regions, and had tasted the good and evil it contains;* pour tout cela le texte imprimé n'a que ce peu de mots : او خود هوشمند فرزانه بود. Que ces mots aient été ainsi paraphrasés dans un manuscrit destiné à être offert à sir Harford Jones lui-même, c'est ce qui n'étonnera que les personnes qui ne connaissent pas le ریشخند [1] des Persans, et qui n'ont pas appris de Hadji-Baba que le rival le plus redoutable pour un ministre en faveur, est celui qui sait pousser le plus loin la flatterie, et mentir le plus effrontément.

Le chapitre suivant contient l'exposé de tout ce qui, par suite de l'accueil fait à la mission anglaise, se passa entre le cabinet de Téhéran et l'ambassadeur français, jusqu'au départ de celui-ci pour la France et au retour d'Asker-khan. Il est de plus fait mention souvent, dans ce chapitre, des services rendus à Abbas-mirza par deux officiers français, MM. Verdier et Lami, pour l'instruction des troupes que ce prince voulait former à la tactique et aux manœuvres européennes, et aussi des fonctions diplomatiques remplies, après le départ du général Gardanne, par MM. Jouannin et Lajard. L'historien rend compte de la mauvaise réception que l'ambassadeur persan éprouva de la part de Napoléon, de la dernière conférence de ce

[1] Ce mot, qui s'emploie pour *flatterie, adulation, cajolerie,* est un composé qui signifie à la lettre, le *rire de la barbe.*

prince avec Asker-khan. Il raconte aussi qu'après que le général Gardanne eut quitté Tiflis et se fut rendu à Pétersbourg, on apprit à Téhéran que M. Lajard avait été nommé ambassadeur près la cour de Perse, et que dans peu Napoléon se rendrait lui-même en Perse, pour terminer les affaires de cet empire avec la Russie, et conclure définitivement le traité entre la Perse et la France. On lit dans la traduction, que ces nouvelles furent annoncées par des dépêches du général Gardanne; mais le texte persan porte seulement que, *le général s'étant mis en route pour Petersbourg, on annonçait de cette ville ces mêmes nouvelles* وبعد از آن روانه پتربورغ گشته ازآنجا اخباری شد که الخ, ce qui n'est pas tout à fait la même chose.

On se rend facilement compte de l'abandon dans lequel Napoléon laissa son ambassadeur, et de l'oubli où il laissa pareillement Asker-khan, si l'on fait réflexion que, suivant toute apparence, lorsqu'il chercha à établir des relations avec la Perse, il n'avait pour but que de faire, du côté de la Géorgie et dans la partie nord-ouest de la Perse, une diversion qui occupât une partie des forces de la Russie, chose qui, après la paix de Tilsit, lui devenait parfaitement indifférente. Quant au projet d'invasion de l'Inde par les provinces de la Perse, je ne pense pas que cela ait jamais été, dans sa pensée, autre chose qu'une démonstration, un vain épouvantail dont il sentait lui-même très-bien l'absurdité. Je sais que les grandes passions aveuglent les meilleurs esprits, et Napoléon lui-même est venu ajouter un exemple de plus à tant d'autres qui prouvent cette vérité; mais il me semble qu'il en a été du prétendu projet d'invasion de l'Inde par la Perse, comme de la descente en Angleterre : ç'a été le jeu du chat avec la souris. Ce projet alarma la puissance anglaise, le but de Napoléon était donc atteint. Que lui importaient après cela le général Gardanne, Asker-khan et le cabinet de Téhéran ?

Les chapitres CI et CII de la traduction contiennent plusieurs faits dont il n'est point fait mention dans le texte persan, notamment la construction d'un fort nommé *Abbas-abad*, exécutée sous la conduite de M. Lami. Le texte persan ne fait pas non plus mention des opérations militaires qui eurent lieu en 1225 de l'hégire, contre les Wahhabites, et dont le récit occupe le chapitre CIV de la traduction.

Les chapitres CV et suivants jusqu'au CXI, ne présentent, ni des événements d'une grande importance, ni aucune notable différence entre la rédaction persane et la traduction anglaise. Il n'en est pas de même du chapitre CXII, qui appartient aux événements de l'an 1226 de l'hégire, et est relatif à l'arrivée de l'ambassadeur anglais, sir Gore Ouseley, et au rappel de sir Harford Jones. Dans l'anglais, l'historien s'étend au long sur les té-

moignages de satisfaction prodigués par la cour de Perse au ministre rappelé : dans le texte persan imprimé, il n'y a pas un mot de cela, et c'est le nouvel ambassadeur, sir Gore Ouseley, et sa réception à la cour, qui occupent uniquement l'historien.

La traduction anglaise contient de plus deux derniers chapitres très-courts, que jusqu'ici je n'ai point reconnus dans le texte persan. Mais ce texte comprend encore environ 150 pages, et cette portion de l'histoire des Kadjars sera l'objet d'un troisième et dernier article.

SILVESTRE DE SACY.

Lettre de M. Hittorff *aux Auteurs du* Journal des Savants.

Le cahier de janvier dernier du *Journal des Savants* contient un article détaillé sur la première livraison des *Antiquités de la Sicile*, par M. le duc de Serradifalco. Cet ouvrage et l'article qui lui est consacré pourraient donner lieu, de ma part, à bien des réclamations fondées; je me contenterai d'en exposer une seule : j'ai l'espoir que vous voudrez bien l'accueillir dans l'intérêt de la science et de la vérité.

Dans le cours des années 1827, 1828 et 1829, j'ai commencé à publier un ouvrage sur le même sujet, dont huit livraisons, contenant les monuments antiques de Ségeste et de Sélinonte, ont paru; les circonstances seules m'ont empêché de le continuer jusqu'à présent; mais je vais en reprendre la publication sous peu et sans relâche. Cet ouvrage est le résultat d'une étude approfondie que j'ai faite des restes de l'architecture antique de la Sicile où, pendant un séjour de près d'une année, et aidé de la coopération de mon ami et de mon élève M. Zanth, ainsi que d'un autre jeune architecte, M. Stier, que j'avais amené de Rome à mes frais, j'ai dessiné, mesuré, coté tout ce qui en subsistait encore; et je l'ai fait avec un soin et un scrupule dont mes dessins, mis au net sur les lieux mêmes, sont la preuve la plus manifeste. L'auteur de l'article connaissait ce travail mieux que personne; car, lors de son départ pour l'Italie, en 1826, c'est à moi qu'il s'adressa pour avoir des notes et des renseignements que je m'empressai de lui donner sur tous les monuments antiques de la Sicile, en y ajoutant même les calques des plans de tous les temples de Sélinonte, ainsi que d'autres édifices d'une certaine importance.

Lors donc que j'ai vu annoncer dans cet article l'ouvrage de M. le duc de Serradifalco, qui paraît cinq ans après le mien, *comme devant former l'ensemble le plus magnifique, le plus véritablement digne de l'importance des monuments originaux, et de l'état actuel de la science, qui ait encore été entrepris*; j'ai dû être étonné de lire cet éloge d'un ouvrage où le premier coup d'œil fait découvrir à l'artiste tant d'erreurs et d'imperfections, et, en même temps, affligé du blâme injuste qui rejaillit sur le mien, qu'on déclare ainsi implicitement *n'être pas véritablement digne des monuments qu'il reproduit.* Assurément, je serais le premier à rendre justice à ce que la publication de M. le duc de Serradifalco présente de neuf et d'important, et qui consiste *uniquement** dans les cinq métopes découvertes depuis mon départ; mais là s'arrêtera tout éloge impartial; car, pour tout le reste des planches, qui ne sont que des copies ou des réductions maladroites des nôtres, nul architecte, nul homme ayant des connaissances positives dans l'art, ne pourra souscrire au panégyrique qu'on vient de faire de cette publication.

La comparaison détaillée qui établirait la preuve de ce plagiat manifeste, ne peut être donnée ici; je dois me borner à rectifier, sur un seul point important, les faits matériellement inexacts à l'aide desquels l'auteur de l'article m'accuse d'avoir, dans la restauration d'un des édifices de Sélinonte, présenté un temple *ionique tétrastyle* avec un entablement à triglyphes au lieu d'un *temple dorique in antis;* d'avoir ainsi inventé un mélange d'architecture qui n'existe pas, puis un *coloriage purement fantastique;* enfin, *un assemblage arbitraire d'imagination et de fantaisie, résultat d'illusions et de méprises qui introduit de choquantes contradictions dans les doctrines de l'art,* assemblage monstrueux *qui tombe de lui-même* devant le travail de M. de Serradifalco. Voilà certes des reproches fort graves, et qui, s'ils étaient mérités, jetteraient avec juste raison une grande défaveur sur la totalité du travail d'artistes capables de commettre de pareilles *méprises*, et de se laisser égarer par de semblables *illusions.* Il importe donc de montrer combien ils sont injustes, et de prouver que les erreurs et les méprises, à l'égard de ce monument, sont du côté de M. le duc de Serradifalco, en nous bornant, pour plus de brièveté et de clarté

* Si je relève cette expression, qui porte à faux, puisque M. de Serradifalco a donné le *grand temple* de Sélinonte, l'*Olympieion*, qui manque jusqu'ici dans les *huit livraisons* publiées par M. Hittorff, sans compter la différence qui existe dans le travail des deux auteurs au sujet du prétendu *temple d'Empédocle*, c'est *uniquement* pour mettre nos lecteurs à même d'apprécier la justesse des récriminations de M. Hittorff; car il y aurait tant d'autres inexactitudes à y relever, que je dois m'en abstenir. *(Note de M. Raoul-Rochette.)*

en même temps, aux allégations principales; les détails se trouveront ailleurs.

PREMIÈRE ERREUR, SUR LE PLAN DU TEMPLE. — Selon M. le duc, *les fondations de ce temple existent presque en entier,* cela est indubitable; mais, dans son plan, l'état des ruines n'est nullement indiqué, ce que j'ai fait avec le plus grand soin. Si j'ai été étonné de voir que la restauration présentée par M. le duc occupe une longueur *plus que double de l'étendue* de ces fondations, je l'ai été encore plus que le critique ne se soit pas aperçu de cette singulière contradiction, puisque ce savant archéologue, en revenant de son voyage en Sicile, a été assez juste pour dire, dans un précédent article du *Journal des Savants*[1], *qu'il me rendait d'autant plus le témoignage d'avoir mis un soin extrême à relever tous les détails des monuments, que c'est à l'aide des plans que je lui avais confiés qu'il a pu vérifier sur les lieux la plupart des travaux d'investigation auxquels je m'étais livré sur les monuments de la Sicile.*

DEUXIÈME ERREUR, SUR L'ÉTAT DES RUINES. — *En outre de la partie inférieure du mur occidental, il existe encore des ruines très-notables des murs latéraux, interrompus seulement du côté de la façade dont il ne reste plus rien:* cette assertion est inexacte, car il n'existait déjà plus, en 1822, qu'une partie d'un *seul* des murs latéraux, celui du côté du nord, comme on le voit sur le plan et la coupe qui représentent dans mon ouvrage l'état du monument tel que je l'ai trouvé. Le plan de M. le duc, qui représente tout le mur de fond et deux grands retours comme subsistant encore, est donc également une erreur, erreur qui devait être d'autant plus facilement remarquée et relevée par le critique, et le prévenir contre l'exactitude des énoncés de M. le duc, qu'en parlant de ce temple, dans le même article que je viens de citer, il dit, comme témoin oculaire : *C'est un petit temple dont il ne subsiste guère que les deux murs d'un angle de la cella.*

TROISIÈME ERREUR, SUR LE CHAPITEAU DORIQUE DU MONUMENT. — Ceci touche au reproche capital d'avoir donné au monument une colonne ionique avec un entablement dorique; nous constaterons d'abord que ce fait offre toute la certitude possible en pareil cas, puis nous démontrerons qu'il est appuyé par une multitude d'exemples que le critique n'a point connus. *On trouva*, dit M. le duc, *parmi les ruines, deux morceaux de pierres cannelées revêtues d'une couche de stuc, qui donnèrent la mesure du diamètre de la colonne, de même qu'un morceau de chapiteau dorique qui donna sa forme et son diamètre supérieur.* Il est au

[1] Juillet, année 1829, p. 400.

moins singulier que, M. le duc ayant trouvé plusieurs morceaux de colonnes qui pouvaient en donner le diamètre inférieur, le chiffre de ce diamètre *ne soit inscrit nulle part;* comme aussi, qu'ayant trouvé le chapiteau avec le diamètre supérieur, qui n'est *également indiqué nulle part,* M. le duc ait eu besoin, comme il le dit, de supposer la hauteur des colonnes de cinq diamètres, en adoptant la proportion ordinaire des monuments de la Sicile. Avec ces données, que M. de Serradifalco *annonce avoir eues à sa disposition,* rien n'était cependant plus facile que de calculer la dimension exacte des colonnes, et de leur donner, par ce moyen, la même hauteur qu'elles devaient avoir eue originairement. C'est ce que j'ai fait avec les divers morceaux de fûts trouvés sur les lieux, et dont le plus grand est représenté dans mon ouvrage [1]; fût qui était fruste en bas comme en haut, mais dont le diamètre supérieur a été fixé avec le secours des fragments du *chapiteau ionique,* trouvés parmi les autres débris du temple, de même que le diamètre inférieur, au moyen de la largeur de l'ante de l'angle nord-ouest, largeur, qui, dans tous les cas analogues, est, ou égale au diamètre de la colonne, ou, terme moyen, de $\frac{1}{25}$ moins large [2]. Aussi, en voyant, au lieu de ce rapport consacré, les découvertes de M. le duc lui donner des colonnes *de deux palmes,* et des antes d'un palme et demi, c'est-à-dire des colonnes d'un quart plus grosses que les antes, disposition dont l'incohérence frappera tout architecte ou toute personne qui n'est pas étrangère à l'art; l'impossibilité de l'emploi primitif de pareilles colonnes avec de pareilles antes, composant la façade d'un même temple, n'aurait pas dû échapper au critique. Si j'examine à présent les deux planches de l'ouvrage de M. le duc qui ont rapport à ce même temple, en comparant entre eux les objets qu'elles représentent, j'y trouve des inexactitudes, des négligences, des fautes de dessinateur et des inadvertances palpables. Ainsi, en mettant l'entablement en dehors de notre examen [3], parce que celui de la planche VI

[1] Pl. XVII, fig. X. — [2] Il est bien entendu qu'il ne peut être question ici que de temples *in antis,* et non de ceux du genre prostyle. Ainsi, au temple *in antis,* dit *d'Esculape,* à Agrigente, l'ante est $\frac{1}{26}$ moins large que le diamètre de ses colonnes; à ceux de Diane Propylée et de Cérès, à Éleusis, au premier $\frac{1}{16}$, au second $\frac{1}{516}$; enfin au temple de Thémis, à Rhamnus, la largeur de l'ante est égale au diamètre des colonnes. Ces rapports se retrouvent en des proportions semblables dans le plupart des autres édifices de la Grèce dont la disposition offre de l'analogie avec celle des temples *in antis.* — [3] Nous en exceptons toutefois ce qui dépasse la cymaise, c'est-à-dire la restauration de la couverture, qui est de M. le duc, et dans laquelle on voit des antéfixes sur le bord de la cymaise, et des tuiles de recouvrement venant aboutir contre les têtes de lion, et bouchant par conséquent ce seul moyen de l'écoulement des eaux du toit : deux anomalies des plus grossières, qui, comme tant d'autres, ont échappé au critique. — Ce qui n'aurait pas dû échapper non plus à M. Hittorff, doué de tant de

est une copie d'un sixième plus grande, et celui de la planche VII une copie d'un septième plus petite que les entablements de la restauration, et des détails de mon ouvrage[1]; nous voyons d'abord que les antes qui ont en plan, planche VI, une largeur d'un palme six onces sur la face, ont, sur la planche VII, un palme cinq onces et demie, et dans l'élévation restaurée, planche VI, un palme neuf onces; ensuite, qu'elles ne diminuent pas dans cette même élévation restaurée, quoiqu'elles présentent une diminution sur la planche des détails. Eh bien, toutes ces contradictions si choquantes ne peuvent pas même être attribuées à une erreur involontaire; car, comme il faut admettre que la véritable dimension des antes est celle qu'elles offrent sur la gravure des détails et du plan, il s'ensuit que, pour mettre les colonnes en rapport avec les antes, leur diamètre devrait être diminué d'un quart; ce qui, avec la proportion des cinq diamètres, pour la hauteur adoptée par M. Serradifalco, aurait donné au temple une proportion bien étrange , et laissé, depuis le sol jusque sous l'architrave, une hauteur de cinq pieds trois pouces, qui eût été insuffisante pour qu'un homme de moyenne taille ait pu y passer. Cela est-il admissible, et faudrait-il d'autres preuves pour voir s'écrouler l'édifice de M. le duc? voilà pourtant ce que le critique appelle le travail exact et sévère de M. le duc de Serradifalco, qu'il oppose à *nos méprises* et à *nos illusions*. Car, quand même ce que nous venons d'établir, par rapport à l'incompatibilité des dimensions du chapiteau et des fragments de l'ante, données par M. le duc, ne prouverait pas sans réplique qu'il ne peut pas provenir du temple auquel il l'a appliqué, et que, par conséquent, le temple ne pouvait pas être dorique, son opinion n'en aurait pas plus de poids pour cela, la seule preuve à l'appui de la supposition de M. le duc étant son assertion, *qu'il a trouvé dans les ruines un fragment de chapiteau dorique*. Il me semble qu'en premier lieu ce dire ne mérite pas plus de croyance que le mien (appuyé d'ailleurs par le témoignage de mes deux collaborateurs), savoir: que nous avons trouvé des fragments de *chapiteaux à volutes*. Mais l'assertion de M. de Serradifalco doit perdre beaucoup de son importance quand on voit que la gravure de ce chapiteau, donnée sur une petite échelle, ne porte aucune cote, et que le profil n'est pas représenté en grand, comme M. le duc l'a

perspicacité pour apercevoir les fautes d'autrui, c'est que, dans le dessin de M. de Serradifalco, la cymaise formant un *cheneau continu*, il devenait dès-lors indifférent que les têtes de lion fussent placées au-dessous des antéfixes ou dans l'intervalle: ce n'était plus qu'une affaire de goût, du moment que l'écoulement des eaux était assuré par cette cavité pratiquée dans la hauteur de la cymaise.

(Note de M. Raoul-Rochette.)

[1] Pl. XVI et XVII.

fait pour les chapiteaux des autres temples, qui sont des réductions d'après les gravures déjà publiées de mon ouvrage. Cependant le chapiteau à volutes, dont nous trouvâmes les débris sur les lieux, et dont un fragment assez important est déposé au musée de Palerme depuis 1823, a été dessiné et reproduit par moi avec le même soin qui a été porté dans l'ensemble de mon travail. Il y a plus : un plâtre de ce dernier fragment, moulé sur celui du musée de Palerme, et qui a été envoyé à Paris avec tous les autres plâtres provenant de Sélinonte, est aujourd'hui au musée du Louvre, où il peut témoigner des faits que j'annonce, et de l'exactitude de mon travail. Ce qui doit paraître bien extraordinaire dans cette circonstance, c'est de voir que M. de Serradifalco ne mentionne en aucune manière ce singulier fragment *sélinontin*, et qu'il a pu lui rester inconnu dans le musée de la ville qu'il habite, comme au critique auquel il n'aurait pas dû échapper dans son voyage en Sicile.

QUATRIÈME ERREUR, SUR LA FORME DU PLAN. — Selon M. le duc, *le temple fut in antis, à cause des pilastres angulaires du côté occidental.* Admettre cette raison comme une règle générale, ce serait vouloir que tout temple ayant des pilastres aux angles de sa façade postérieure soit forcément un *temple in antis ;* mais cette conséquence n'est appuyée par aucun exemple connu, tandis qu'il en existe un en Sicile qui prouve le contraire ; nous voulons parler du petit temple dit *l'oratoire de Phalaris* à Agrigente, lequel nous a particulièrement servi de guide dans notre restitution. Ce temple a en effet des antes aux angles de sa façade postérieure ; il en a aux extrémités opposées des murs latéraux de la cella, et on y trouve des indices certains qu'au devant de ces dernières antes quatre colonnes formaient sa façade principale, c'est-à-dire, que le plan de cet édifice était celui d'un temple *prostyle tétrastyle,* semblable à celui que j'ai adopté dans ma restitution, restitution qui est d'autant moins hypothétique que les fondations existantes, et telles que les a vérifiées le critique lui-même, sont venues corroborer toute cette disposition, que le raisonnement seul devait suggérer. Le critique, en admettant, sans aucune discussion, l'hypothèse de M. le duc, ne s'est donc pas souvenu que la présence des antes, aux angles des façades postérieures, avec des colonnes du côté des entrées principales, constituait justement la forme des temples prostyles, indépendamment même du nombre des colonnes qui occupaient la façade. Cependant les exemples encore existants de ce genre de temple avec quatre, six, huit et douze colonnes sont très-nombreux, et auraient dû faire voir au savant archéologue que l'argument de M. le duc était aussi peu fondé par rapport à l'état des restes du monument, que relativement aux données puisées dans la connaissance de l'architecture des anciens.

Après avoir ainsi parcouru la série des erreurs principales, dont on prétend faire autant d'objections contre le résultat de mon travail, il suffira d'un peu d'habitude de l'art pour voir tout de suite de quel côté est la vérité, et quelle est, des deux restaurations, celle qui est fondée sur une exacte appréciation des restes qui subsistent. Le fait seul de la découverte d'un chapiteau à volutes, parmi les ruines, joint à la circonstance de l'extrême finesse dans les détails et les proportions, dans la richesse et le nombre des moulures de l'entablement, richesse dont aucun entablement purement dorique n'offre d'exemple, tout me faisait une loi d'adopter une disposition que je pouvais appuyer par d'autres exemples. Certainement, et j'en ai l'intime conviction, aucun architecte n'aurait, avec de semblables données, restitué ce monument d'une autre manière que je ne l'ai fait moi-même.

Cependant c'est contre ce résultat que se récrie l'auteur de l'article; il le regarde comme une grave contradiction dans les doctrines de l'art des anciens; il déclare que mon savoir, en prétendant connaître une semblable disposition dans plusieurs autres monuments de l'antiquité, *est en défaut sur ce point*, attendu, selon ses propres expressions, qu'*il n'existe qu'un seul exemple, dans le monument, assez équivoque, qui porte le nom de Théron, à Agrigente.*

D'abord, que veut-on dire en qualifiant d'*équivoque* le monument dit *de Théron*? qu'il n'est pas antique? ou qu'on n'en sait pas la destination? Non, sans doute, car le contraire est trop évident; alors ce n'est donc qu'une de ces épithètes qu'on emploie pour écarter un fait qui embarrasse. Personne n'ignore que c'est un tombeau d'un même travail, et par conséquent d'une même époque que les autres monuments d'Agrigente qui remontent au plus beau temps de l'art grec. M. Hirt n'hésite pas à le considérer comme un monument postérieur de peu de temps à la XC^e olympiade, si même il n'est antérieur. Selon cet habile connaisseur, « c'est peut-être le plus « ancien édifice de la Sicile où l'on ait essayé l'architecture ionique.[1] » Dès lors l'alliance d'une colonne ionique avec un entablement dorique, qui s'y trouve et qu'on ne peut nier, est un exemple d'une authenticité incontestable qu'on peut invoquer sans aucune hésitation, et, fût-il unique, comme on le prétend, il suffirait pour démontrer que cette alliance des deux ordres était admise chez les anciens Grecs. Mais, comme je l'ai avancé dans mon Mémoire, cet exemple n'est pas unique; il est vrai que je n'avais pas indiqué les autres exemples sur lesquels mon assertion était fondée, et le critique s'est hâté d'affirmer qu'*il n'en existe ni en Sicile ni ailleurs.* Nous allons faire voir qu'il en existe.

[1] *Hirt, Geschichte der Baukunst bei den Alten.* tom. II, p. 94 et 95.

1° A Agrigente même, où se trouvent les ruines d'un temple prostyle tétrastyle, offrant les restes d'un entablement dorique avec des antes ayant des bases attiques; circonstance qui prouve sans réplique contre l'emploi de colonnes doriques, et par conséquent pour celui de colonnes ioniques.

2° A Pestum, dans les restes d'un temple, dit *de la Paix*, connus depuis plus d'un demi-siècle, oubliés et retrouvés depuis, dessinés dès lors par Cassas, puis, en 1829, par M. Labrouste jeune, ancien pensionnaire à l'académie de Rome, dont les dessins représentant le chapiteau ionique et l'entablement dorique, furent exposés à Paris; enfin, l'année dernière, par M. Morey, qui envoya la restauration de tout le temple, édifice d'autant plus intéressant que son chapiteau se compose de quatre grandes volutes sur les angles, de quatre têtes entre les volutes, et d'une rangée de feuilles ornant la gorge qui pose sur un astragale taillé en perles.

3° à Cyrène, une façade de grotte sépulcrale, indiquée par les frères Beechey, et dessinée par Pacho, dans l'ouvrage duquel notre critique pourra le voir planche XLIII.

4° Près de Jérusalem, dans la vallée de Josaphat, le tombeau dit *d'Absalon,* dont les gravures sont dans le troisième volume, planches XXIX, XXX, XXXIII, du *Voyage pittoresque en Syrie et en Égypte.* Nous en possédons les croquis et les dessins de Cassas, faits sur les lieux, et qui déposent de l'exactitude du dessinateur à cet égard.

5° A Pétra, deux grands tombeaux à deux étages, planches XLV et XLVIII du voyage en Arabie-Pétrée de M. Léon de la Borde.

6° Enfin, un autre monument plus à notre portée, dans la ville d'Aoste.

Nous ne tenons pas compte des nombreux exemples qui existent de ce mélange du chapiteau ionique et de l'entablement dorique, dans les monuments représentés sur des vases et les peintures d'Herculanum et de Pompéi, et qui se voient exécutés en stuc sur les parois des murs de cette dernière ville, ou encore sur des bas-reliefs antiques.

Ainsi, indépendamment de ce monument équivoque de Théron, *qui n'a certainement rien d'équivoque,* en voilà sept, de divers âges, depuis les plus beaux temps de l'art jusqu'à l'époque romaine (et ceux-ci ne peuvent être que des réminiscences d'édifices plus anciens) : sept *monuments*, dis-je, pris sur les différents points du domaine de la civilisation grecque, en Sicile, dans la grande Grèce, en Cyrénaïque, en Syrie, en Arabie-Pétrée et en Italie, qui attestent combien le mélange des deux ordres était admis et répandu dans l'antiquité.

Or, que devient l'assertion du critique qu'*il n'en existe point d'exemple en Sicile, ni ailleurs?* Si j'insiste sur ce point, c'est que je dois tenir avant tout à ce qu'on soit bien convaincu (et qui ne le serait à présent?) que je ne me

suis point avancé à la légère, que dans ma restitution j'ai agi en homme réfléchi, qui tire un parti raisonné et vraisemblable de faits qui lui sont connus, sans les altérer en aucune façon, et qui a tâché de les mettre en harmonie, le mieux qu'il a pu, avec les doctrines de l'antiquité.

Notre tâche sera terminée quand nous aurons répondu à une dernière allégation relative aux couleurs dont nous avons revêtu ce temple. Cette allégation se fonde sur *ce que les triglyphes étaient bleus, et leurs canaux noirs.*

Comme c'est cette partie de l'entablement qui offre la seule différence notable entre les couleurs données dans l'ouvrage de M. de Serradifalco, et celles que j'ai indiquées dans ma restitution, je commencerai par affirmer que toutes les couleurs, désignées comme ayant été trouvées telles sur les fragments, sont exactes; mais que je me suis abstenu d'en indiquer là où ni mes collaborateurs, ni moi, nous n'en avons pas trouvé. Ainsi j'ai donné les triglyphes jaunes, c'est-à-dire, du ton local de l'architecture, parce que je n'y avais constaté que les traces du stuc blanc, qui sert constamment de fond à toutes les autres couleurs. Je puis donc être étonné de ce que les recherches les plus minutieuses ne m'aient pas fait découvrir l'existence de la couleur bleue; car je n'aurais pas plus hésité à l'indiquer dans la restitution du temple B, dont il s'agit ici, que je n'avais hésité à le faire sur les triglyphes du temple R, autre temple de Sélinonte, où je les avais reconnues, et dont les détails coloriés sont représentés dans mon ouvrage [1]. Le critique aurait dû faire cette remarque; car, si j'avais pu encourir un reproche, ce serait, non pas d'avoir multiplié la variété des couleurs là où il n'y en avait pas, mais de n'en avoir pas mis où il se pourrait qu'il en eût existé. Le savant archéologue aurait dû me savoir gré de cette réserve, et cela avec d'autant plus de justice qu'il savait très-bien que j'avais déjà cité, dans mes recherches sur l'architecture polychrôme, ce que Vitruve rapporte relativement à la cire bleue appliquée par les anciens sur les triglyphes en bois [2].

Pour ce qui regarde les métopes du temple, de la couleur desquelles il n'est nullement question dans l'ouvrage de M. le duc, je les avais données avec un fond rouge et enrichies d'ornements différemment nuancés, parce que j'y avais trouvé des indices d'un fond semblable, et de faibles traces d'autres couleurs sur ce fond. Pour les ornements que j'y ai introduits, il me suffit de m'en référer à ce que j'en ai dit sommairement dans la description des planches de mon ouvrage, et plus en détail dans mon Mémoire sur l'architecture polychrôme, chez les Grecs, me réservant, dans la prochaine

[1] Pl. XL. — [2] *Ann. de l'Inst. archéol.* tom. II, p. 265.

publication de mon texte, d'entrer à cet égard, dans tous les détails désirables. Maintenant je remarque que, s'il est une partie qui, dans l'architecture grecque, avait nécessairement une couleur, comme cela résulte particulièrement des ruines de Sélinonte, ce sont les métopes, ce que le critique établit lui-même quand (page 24[illegible] son article) il dit *que le fond des métopes était tantôt en rouge, tantôt et plus souvent bleu.* M. de Serradifalco est donc ici en opposition avec les faits les plus évidents; et le critique aurait dû être le premier à en faire l'observation. Il me traite avec sévérité par rapport à l'absence de la couleur bleue sur les triglyphes, et il laisse passer inaperçue cette singularité dans les résultats des recherches de M. le duc, relativement *à l'absence du coloriage des métopes*, quoiqu'elle soit opposée à cette *généralité des faits*, à ce *système convenu* et à *ces règles fixes*, que le critique affirme avoir existé *chez les Grecs comme en Egypte;* cependant il y a beaucoup moins d'exemples de triglyphes peints en bleu que de métopes peintes en bleu et en rouge. Selon le critique, il a été retrouvé à Cyrène *des édifices* dont les entablements ont des *triglyphes peints en bleu;* mais il suffit de recourir à l'ouvrage des frères Beechey [1], ou de consulter l'ouvrage de Pacho, qui est ici à la portée de tout le monde, pour reconnaître que *ces édifices* se bornent à une *seule grotte* sépulcrale, qui n'est point *un édifice*, et que les triglyphes en question se trouvent dans l'intérieur de la grotte. Au reste, je n'ai fait que m'abstenir dans le doute en reproduisant les choses telles que moi et mes collaborateurs nous les avions vues, c'est-à-dire en ne donnant aux triglyphes qu'un ton local sans superposition d'autres couleurs, aimant mieux en cela rendre hommage à l'apparence de la vérité, que de faire une application de couleurs contre laquelle je devais être d'autant plus en garde qu'elle s'accordait davantage avec les théories d'un système que j'avais été le premier à établir et à constater d'une manière certaine, comme inhérent à l'architecture des Grecs.

Je termine ici ma réclamation: peut-être me sera-t-il permis d'ajouter encore une réflexion. M. le duc de Serradifalco ne nomme personne dans son texte; les ouvrages de Houel, de Saint-Non, de Vilkins, et d'autres plus anciens, sont pour lui comme non avenus. Le nôtre même n'a pas l'honneur de la plus petite mention; et ceux qui ne connaîtraient que l'ouvrage de M. le duc ne douteraient pas qu'il ne fût le premier, et le seul jusqu'à présent, où l'on ait essayé de dessiner et de décrire les monuments de la Sicile. Cependant, je l'ai dit et je le répète, excepté ce qui concerne les métopes découvertes depuis mon départ, et les planches relatives au

[1] *Exp dition to explore the northern coast of Africa*, p. 452-456.

temple dit *de Jupiter*, dont la restauration est basée sur des données et des conjectures les plus inexactes, ce qu'il me sera facile d'établir lors de la publication de mon travail sur ce monument, mon ouvrage, que M. le duc de Serradifalco ne nomme pas, a été copié par lui ou par les dessinateurs qu'il emploie, et mis à contribution avec si peu de scrupule que je n'hésiterais pas à l'attaquer en contrefaçon, si son ouvrage avait paru en France. Des architectes et des savants que j'ai appelés à comparer ses planches aux miennes, il n'en est pas un seul qui n'ait à l'instant reconnu le plagiat comme évident; c'est ce qui sera démontré d'une manière détaillée dans un mémoire que je vais publier.

HITTORFF.

J'aurais beaucoup d'observations à faire sur ce qu'on vient de lire; mais, afin d'épargner à nos lecteurs et à nous-même l'inconvénient d'une controverse où des intérêts d'amour-propre prendraient la place de ceux de la science, je réduirai ces observations aux seuls points essentiels de la discussion soulevée par M. Hittorff, sans y mêler de récriminations d'aucune espèce.

En ce qui me concerne personnellement, je trouve convenable de m'abstenir de répondre aux reproches que m'adresse M. Hittorff: il a suffi d'un seul dissentiment élevé entre nous pour lui faire oublier tous les éloges qu'à diverses reprises j'avais donnés à ses idées : je ferai tout le contraire; je n'oublierai que le dernier procédé de M. Hittorff; et, pour mettre nos lecteurs à même d'apprécier la justice de ses plaintes, je leur rappellerai l'intérêt avec lequel je les ai plus d'une fois entretenus de ses travaux. Je n'aurais d'ailleurs besoin que d'une seule observation pour rendre sensible à tout le monde, et à M. Hittorff lui-même, l'espèce de préoccupation où l'a jeté, à mon égard, un peu de susceptibilité. Il commence par alléguer, en s'en faisant un titre contre moi, la communication que je lui devais de notes et de plans relatifs aux monuments de la Sicile; et quelques lignes plus loin, p. 298, il cite l'aveu public de cette obligation, tel que je l'ai consigné dans ce journal même. Je me trouve donc disculpé de l'espèce de tort qu'il m'impute; et je devrais me croire, à cet égard, libre de tout reproche, aussi bien que dispensé de toute reconnaissance; mais c'est seulement dans l'intérêt de M. Hittorff que je regrette qu'en se privant ainsi du bénéfice du service rendu, il se soit ôté le droit de me le rappeler; car, pour moi, je veux toujours conserver, avec le fruit que j'en ai recueilli, le mérite de l'aveu que j'en ai fait.

C'est à la même disposition d'esprit, je veux dire à une susceptibilité d'artiste peu accoutumé à la critique, que j'attribue tout ce qui, dans la réclamation de M. Hittorff, me paraît sortir un peu des bornes de la modération ; et je n'en veux citer qu'un seul exemple. A voir la manière dont notre architecte accumule, dans une même phrase, plusieurs de mes observations, dont il charge encore l'expression en les reproduisant, on pourrait se sentir ému au premier abord, comme il semble l'avoir été lui-même, de la gravité de ces critiques; mais, en y regardant de plus près, on s'aperçoit que ce sont des membres de phrase isolés qui s'appliquaient, dans mon article, à des choses distinctes, qui se rencontraient à deux ou trois pages de distance, et qui se trouvent ici rapprochés et groupés par une figure de rhétorique, ou plutôt par un procédé d'architecte, habitué à rassembler de toute part, à combiner de toute façon les éléments épars de ce qu'on est convenu d'appeler une restauration. Il n'y a donc rien de bien sérieux dans tout cet échafaudage élevé de la main de M. Hittorff; et c'est encore ici son propre ouvrage qu'il m'oppose, et que je lui rends.

Quant à ce qui fait le fond du procès entre M. Hittorff et M. de Serradifalco, je veux dire la restauration du petit édifice devenu, dans les mains du premier, un *temple tétrastyle ionique* avec *entablement dorique;* dans celles du second, un temple *in antis, dorique*, je pourrais, à la rigueur, me dispenser de prendre part à cette controverse, et, laissant à chacun le soin de ses œuvres, m'en rapporter au jugement du public, appelé par nous-même à prononcer entre des opinions contradictoires et des prétentions rivales; mais si je prends la liberté de rectifier encore sur quelques points les assertions de M. Hittorff, c'est uniquement dans l'intérêt de nos lecteurs, à qui nous devons la vérité tout entière; c'est aussi, s'il m'est permis de le dire, dans l'intérêt de la science, qui nous fait une obligation de soutenir, dans cette question élevée par M. Hittorff, les vrais principes de l'art contre la doctrine de cet architecte.

Le point sur lequel roule toute la discussion, c'est le fait même d'un édifice d'*ordre ionique* avec *entablement dorique*, dont l'exemple, s'il était avéré, constituerait un mélange de deux ordres essentiellement distincts, ce que j'ai appelé, ce que j'ai eu raison d'appeler *une grave contradiction dans les doctrines de l'art antique*. M. Hittorff me reproche d'avoir eu cette idée, et d'avoir employé cette expression; et contre M. de Serradifalco, qui nous a offert un édifice conforme aux préceptes de l'art, c'est-à-dire un temple dorique dans tous ses éléments, et contre moi, qui approuvais cette restauration, il persiste à défendre son œuvre, d'abord en soutenant l'authenticité et l'intégrité des éléments dont il s'est servi, puis en alléguant d'autres exemples de monuments antiques qui seraient dans le même cas J'avais dit,

au sujet de cette singularité d'un édifice d'*ordre ionique* avec *entablement dorique*, que *le savoir de M. Hittorff*, qui assurait l'avoir retrouvée dans plusieurs monuments de l'antiquité, et particulièrement de la Sicile, *me semblait en défaut sur ce point*[1], *attendu que je n'en connaissais qu'un seul exemple dans le monument assez équivoque qui porte le nom de Théron à Agrigente.* C'est sur cela que M. Hittorff entreprend de me réfuter, sans doute afin de rétablir la réputation de son savoir aux dépens du mien; et c'est un avantage que je lui laisserais bien volontiers, s'il n'était question que d'amour-propre; mais il s'agit ici de la vérité, et je me trouve obligé de lui dire que cette multitude d'exemples qu'il m'oppose, et que je n'aurais point *connus*, sont tout à fait hors de la question. A commencer par le monument de Théron, que j'ai qualifié *assez équivoque*, notre architecte s'est scandalisé de cette qualification; il me demande si ce monument n'est pas antique, et si l'on n'en sait pas la destination? Je répondrai qu'il est antique, mais d'une époque indéterminée; que sa destination probable fut d'être un tombeau, mais sans qu'on sache de qui. Dans cet état de choses, qui constitue pour moi et pour tout le monde un monument *assez équivoque*, je pourrais borner là ma réplique; mais j'ajouterai que l'édifice en question, d'après sa forme, d'après le mélange des ordres, d'après l'inclinaison des colonnes des angles, qui manquent de perpendicularité pour se conformer à la direction pyramidale des lignes de l'édifice; enfin, d'après divers details de son ordonnance, tels que les faux châssis, avec chambranle également pyramidal, pratiqués sur chaque face, m'avait paru un édifice en dehors des beaux temps et des vrais principes de l'art grec; et c'est le jugement qu'en avait porté M. Quatremère de Quincy, qui l'avait vu avant M. Hittorff et avant moi[2]. Un exemple *aussi équivoque*, je maintiens mon expression, ne prouve donc rien en faveur de la restauration de cet architecte. M. Hittorff me permettra de n'attacher aucune importance au second exemple qu'il cite d'un autre édifice d'Agrigente, d'après l'état de ruine où il se trouve actuellement. Quant aux façades de tombeaux alléguées par M. Hittorff, à Cyrène, à Pétra, en Arabie, dans la vallée de Josaphat, et enfin le monument d'Aoste, je croirais faire injure au bon sens de nos lecteurs, et à celui de M. Hittorff lui-même, si je pre-

[1] M. Hittorff me fait dire ici *était*, au lieu de *me semblait*. Mais il serait sans doute injuste d'exiger de M. Hittorff, étranger à notre langue, qu'il connût exactela portée des expressions qu'il critique et la valeur de celles qu'il emploie. — [2] Quatremère de Quincy, *Dictionn. d'Architecture*, au mot AGRIGENTE : « C'est un petit « monument remarquable par plusieurs singularités qui le font croire postérieur « au beau siècle des arts dans cette ville. » L'opinion de l'illustre antiquaire revient, comme on voit, absolument à la mienne; et nos lecteurs m'excuseront si je la suis, de préférence à celle de M. Hittorff.

nais au sérieux de pareils arguments; si je consentais à me prêter, ne fût-ce qu'un moment, et par une concession bien innocente, au besoin qu'il éprouve d'exemples fournis par l'antiquité grecque, en regardant comme tels quelques traits d'une bizarrerie de goût qui se rencontrent dans des lieux où l'influence des grands principes et des beaux modèles de l'art grec n'avait jamais pénétré, ou bien à des époques où cette influence avait cessé de s'exercer. En un mot, citer le tombeau d'Absalon et ceux de Pétra, avec une grotte sépulcrale de Cyrène, et un monument d'Aoste, à l'appui du mélange de l'ordre ionique et dorique, *dans les beaux temps de l'art grec*, c'est prouver qu'on ne connaît pas d'exemples *vraiment grecs*, de ce mélange; c'est donner complétement raison à ma manière de voir, et c'est plus que je n'aurais osé prétendre. Quant à M. Hittorff, s'il a prouvé que son savoir n'était pas en défaut, c'est aux dépens de sa critique; et à ce compte-là, je crains qu'il n'ait plus perdu que gagné.

Resterait, pour unique appui de son système, le temple de Pæstum, retrouvé depuis peu, et offrant, au dire de cet architecte, un *chapiteau ionique* avec un *entablement dorique;* mais ici encore la valeur de cet argument dépend du vrai caractère et de l'époque réelle ou présumée que l'on peut attribuer à cet édifice. Or, nous en avons vu des dessins exposés en public, à Paris, en 1829, et dus au talent de M. Labrouste, et plus récemment encore, en 1834, des études plus complètes, exécutées sur place par M. Morey, architecte pensionnaire à l'Académie de France à Rome. Je puis dire que je connaissais très-bien ces études de M. Morey, dont j'ai eu même des calques sous les yeux, grâce à la bonté de son maître, notre confrère, M. Achille Leclère. J'ajouterai que, depuis plusieurs années, j'avais vu, entre les mains d'un autre de nos confrères, M. Guennepin, les notes et les dessins laissés en manuscrit par feu M. Dufourny, qui avait retrouvé, il y a près de soixante ans, une partie des chapiteaux de ce temple, sur les lieux mêmes, avec d'autres qui se trouvent encore actuellement dans l'écurie de l'archevêché de Salerne, comme j'ai pu m'en assurer par mes propres yeux; enfin, je possède les dessins, encore inédits, de *sept* des *métopes* de ce temple, déterrées en 1833[1], et j'en connais *deux* autres, dessinées dans les manuscrits de M. Dufourny, de la propre main de cet habile et savant architecte[2] : je ne manquais donc pas de moyens pour me faire une idée juste de

[1] Les détails de cette découverte ont été donnés par l'architecte C. Bonucci, dans une feuille périodique qui se publie à Naples, sous le titre de : *Il Topo letterato*, n° 11, p. 84-85. — [2] Nos lecteurs seront sans doute bien aises de connaître l'opinion de M. Dufourny, au sujet de ce temple, qu'il qualifiait d'*ordre corinthien*. La description qu'il en donne dans ses *Notes manuscrites*, très-curieuse et très-détaillée, s'y trouve accompagnée de minutes de dessins avec toutes leurs cotes. Indépendamment des nombreux fragments qu'il avait re-

l'édifice en question, de son caractère, de son style et de son époque. Or, son chapiteau, orné de *feuilles*, d'une *tête* sur chacune de ses quatre faces, et de *volutes*, est certainement *corinthien*, et non pas *ionique*, comme le dit M. Hittorff. Une pareille méprise serait assez singulière de la part d'un architecte, si elle ne tenait au besoin qu'il éprouve de trouver, à quelque condition et en quelque lieu que ce soit, des exemples qui puissent être réputés grecs de ce mélange d'ordres *dorique* et *ionique*. Mais d'ailleurs, il est évident, pour tout homme versé dans l'histoire de l'architecture des anciens, que le chapiteau en question doit être classé dans ces nombreuses variétés, sept ou huit desquelles se voient dans la seule église de Saint-Laurent hors des murs, et dont un bien plus grand nombre ont été gravées par Piranesi. Ai-je besoin de faire observer que ces chapiteaux, qu'on pourrait appeler de caprice, n'ont jamais été employés que dans des édifices secondaires, ou à des places moins importantes, ou bien enfin à des époques de décadence? Ainsi, pour n'en citer qu'un exemple fourni par le plus bel édifice de l'antiquité romaine, au Panthéon, les deux grands ordres corinthiens extérieur et intérieur sont d'une régularité parfaite; tandis que les variétés dont je parle avaient été admises dans les chapiteaux de l'attique intérieur, autant qu'on peut en juger d'après l'état actuel de l'édifice; et qui ne sait, d'ailleurs, combien le même ordre, en s'éloignant de Rome, c'est-à-dire du centre du

levés, et d'un reste du mur de la *cella*, qui existait encore à cette époque, M. Dufourny avait retrouvé sur place *cinq* à *six chapiteaux*, avec un *chapiteau d'ante*, non compris les autres *chapiteaux* qu'il avait observés dans l'écurie de l'archevêché de Salerne, et qui lui avaient paru *très-singuliers;* c'est sa propre expression. Les *métopes* qu'il avait pu observer, au nombre de *six*, lui avaient présenté des figures d'*une bonne exécution*, mais très-endommagées; et dans le nombre de ces métopes, il en dessina *deux*, où je crois reconnaître *Actéon déchiré par ses chiens*, et *Ulysse présentant un vase à Polyphème*, tels que nous les connaissons l'un et l'autre par d'autres monuments. Une *troisième métope*, mieux conservée, dessinée aussi par M. Dufourny, qui avait cru y voir *Apollon* et *une Muse*, est une des métopes retrouvées en 1833, où les antiquaires napolitains ont vu à leur tour *Orphée* et une *Prêtresse de Cérès*. Les sujets des autres métopes découvertes récemment, dont je possède les dessins, aussi bien que celui de la précédente, semblent avoir rapport aux *Argonautiques*. On y voit *Phryxus sur le bélier; Jason*, accroupi sous un grand bouclier, qui s'apprête à tuer le *dragon; Castor à cheval; Hercule* près d'une *stèle* sépulcrale surmontée d'un *vase; Hypsipyle* appuyée sur un *rocher;* et une *Nymphe* qui paraît être une *Néréide*. Le style et la composition de ces sculptures, autant que j'en puis juger d'après les dessins que j'ai entre les mains, ne sauraient appartenir à l'antiquité grecque; et cette donnée se trouverait d'accord avec l'architecture même du monument, où le mélange d'un *chapiteau corinthien*, avec des *têtes* sur chaque face, et d'une *frise dorique*, signale une de ces irrégularités, symptômes assurés de la corruption du goût et de la décadence de l'art.

goût et des lumières, s'altérait ou se modifiait dans ses formes principales; et combien ces modifications devenaient plus graves et plus sensibles, à mesure que l'art s'éloignait du siècle qui avait produit à Rome tant de beaux édifices corinthiens? Qui n'a été dans le cas d'observer les variations introduites, toujours aux dépens de la règle et du goût, dans ce même chapiteau corinthien, tel qu'on le voit au temple de Tivoli; un peu plus loin, à celui de Palestrine; plus loin encore, à celui d'Assise? Et qui ne se croirait enfin autorisé à ranger, dans la même catégorie d'un corinthien qu'on pourrait appeler *provincial,* le chapiteau de notre temple de Pæstum? En tout cas, je le répète, ce chapiteau appartient à l'*ordre corinthien,* et non à l'*ordre ionique,* comme l'assure M. Hittorff; et sur ce point encore, j'ai regret à le dire, sa doctrine est en défaut. Quant à l'époque de cet édifice, il suffirait, pour être en droit d'affirmer qu'elle est d'un âge de décadence, conforme au style bâtard de son ordre, il suffirait, dis-je, d'observer, comme on le voit sur le plan de M. Morey, qu'il est *construit sur les ruines d'un théâtre grec;* car il résulte de ce fait que l'édifice en question est postérieur à l'époque florissante de la ville grecque, et qu'il appartient à la colonie romaine. Je puis ajouter que M. Labrouste lui-même ne paraissait pas s'en être fait une idée différente, puisque, dans le mémoire joint à son travail, il ne jugeait *les fragments* de ce temple *intéressants, qu'à cause de la singularité de leur forme;* et c'était aussi là l'effet qu'ils avaient produit, il y a plus de cinquante ans, sur l'esprit de M. Dufourny. Dès lors, l'exemple qu'offre ce temple, d'un mélange de l'ordre corinthien et de l'ordre dorique, est sans aucune valeur dans la question actuelle, où il s'agit de monuments *de la belle époque de l'art grec;* et j'avais eu raison de n'en tenir aucun compte.

Maintenant que le point principal se trouve fixé, d'après les éléments historiques de la question, il resterait à décider qui, de M. Hittorff ou de M. de Serradifalco, a eu raison, dans sa restauration, d'après les éléments de l'édifice même que chacun d'eux avait à sa disposition. En thèse générale, toutes les présomptions sont en faveur de celui qui, venant après l'autre, et travaillant sur les lieux, a pu joindre aux éléments précédemment acquis, d'autres faits qui résultaient de fouilles nouvelles et d'observations plus attentives. En second lieu, les vestiges actuels de l'édifice ne prouvant point d'une manière positive que ce temple ait été plutôt prostyle tétrastyle, comme l'a restauré M. Hittorff, que dorique *in antis,* comme l'a présenté M. de Serradifalco, l'avantage serait encore ici du côté de ce dernier, qui, au défaut de preuves incontestables, s'est tenu dans les vrais principes de l'art, en suivant, dans sa restauration, un type sévère plutôt qu'une exception licencieuse. Troisièmement, enfin, s'il est permis à l'auteur d'une

restauration conforme aux règles d'un art, de suppléer aux parties qui lui manquent, par un emploi judicieux d'éléments connus d'ailleurs, c'est pour l'auteur d'une restauration qui blesse tous les principes et qui contrarie toutes les règles, une obligation impérieuse, une nécessité absolue de n'employer que des éléments *certains*, *entiers*, *irrécusables*, de sorte que là où le premier peut se contenter de la probabilité, le second a besoin de l'évidence : telle est mon opinion, que je ne crains point d'énoncer, et qu'il me serait facile de soutenir, pour peu que cette discussion pût être convenablement engagée dans ce journal; tel est le motif qui m'a rendu indulgent pour le travail de l'antiquaire sicilien, et qui devait me rendre sévère pour celui de l'architecte français; je pourrais donc borner là ma réponse. Mais il ne sera point hors de propos de montrer, par un petit nombre d'exemples, dans combien de fausses combinaisons s'est jeté M. Hittorff pour soutenir son propre travail, en attaquant celui de M. de Serradifalco.

M. Hittorff établit comme une règle constante que la largeur de l'ante doit être égale à celle de la colonne, à une très-légère différence près, et il reproche à l'antiquaire sicilien, comme une disposition incohérente, d'avoir fait les colonnes plus grosses d'un quart que les antes. Il y avait cependant, dans la théorie de l'art, de bonnes raisons pour qu'il en fût ainsi; et de plus, il y en avait de bons exemples dans l'histoire même de cet art. La colonne éprouvant une diminution de bas en haut, et l'ante qui lui correspond étant carrée en haut comme en bas, le module de cette ante dut être pris sur le diamètre supérieur : voilà pourquoi l'ante fut généralement moins large que la colonne, d'une quantité plus ou moins considérable[1]. Quant aux exemples de cette pratique, conformes aux applications qu'en a faites M. de Serradifalco, je me contenterai de citer celui que nous offre le temple de Phigalie, bâti par Ictinus, où l'ante est précisément dans le même rapport avec la colonne[2]. D'après le système de M. Hittorff, a proportion des antes, suivant toujours à peu près celle des colonnes, serait généralement écrasée; cependant, dans des monuments tels que celui de Thrasyllus, à Athènes, où rien absolument ne déterminait la proportion des antes, on voit que les anciens ne craignaient pas de leur donner une proportion très-élevée, puisqu'elles ont, dans ce monument attique, huit diamètres et un

[1] Voyez-en un exemple dans le petit temple *in antis*, dit de *Diane Propylée*, à Éleusis, tel qu'il est donné dans les *Antiq. inéd. de l'Attique*, ch. v, pl. I de la trad. publiée par M. Hittorff. — [2] Voy. le travail complet publié par M. Donaldson, sur le temple de Bassæ, dans le *Supplement to the Antiquities of Athens*, etc. vol. IV; London, 1830, pl. II. Le diamètre inférieur de la colonne est de 3°. 7'. 75"; celui de l'ante, de 3°. 0'. 1" : la difference est, comme on le voit, de près d'un quart.

quart de haut; et l'on remarquera que je ne vais pas chercher mes exemples d'architecture grecque à Jérusalem, dans l'Arabie Pétrée ou à Aoste, mais à Athènes, et dans les œuvres de l'architecte de Périclès.

J'insiste sur le point de la dimension des antes, parce que ce point est capital dans la restauration de M. Hittorff et dans sa récrimination contre l'antiquaire sicilien; en voici la preuve. Cet architecte a donné, planche 17, figure X, la hauteur totale du fût de sa colonne, qui se trouve de 2^{m}, 961, avec un diamètre inférieur de 0^{m}, 487, et le diamètre supérieur de 0^{m}, 345; d'après de pareils chiffres, on devrait croire que l'on possède ici des *mesures vraies*, prises sur des *éléments réels*, mais il n'en est point ainsi, et les chiffres trompent en architecture tout comme ailleurs. C'est ce qui résulte de la manière dont M. Hittorff lui-même établit ces mesures; j'emprunte ses propres expressions, p. 299 : » J'ai fixé, nous dit-il, la « hauteur avec les divers morceaux de fût trouvés sur les lieux, et dont le « plus grand est représenté planche 17, figur. X; fût qui était fruste en bas « comme en haut, mais dont le diamètre supérieur a été fixé avec le secours « du fragment de chapiteau ionique trouvé parmi les autres débris du temple, « de même que le diamètre inférieur, au moyen de la largeur de l'ante de « l'angle nord-ouest. » D'après un pareil aveu, il est clair que M. Hittorff, ayant besoin de l'ante pour déterminer le diamètre inférieur de sa colonne, *fruste par en bas*, a fondé sur cette circonstance sa doctrine de la largeur des antes. En second lieu, il est avéré qu'il s'est servi d'un *fragment de chapiteau ionique*, c'est-à-dire d'un élément précisément en question, pour déterminer le diamètre supérieur. Enfin, il n'est pas moins manifeste qu'*avec des fragments de fût* il n'a pu avoir la hauteur vraie de la colonne; donc ce fût, rajusté au moyen de quelques morceaux, n'est lui-même qu'une restauration; donc il n'a pu servir d'élément principal à la restauration de l'édifice entier; et le travail de M. Hittorff, si péniblement construit, se trouve détruit par sa base. Je me borne à cet exemple, qui prouve suffisamment le mérite des calculs et la valeur des cotes que l'on oppose avec tant d'assurance au travail de l'antiquaire sicilien, qui a préféré s'abstenir de cotes quand il manquait d'éléments suffisants, et qui n'a pas coté son chapiteau dorique, parce qu'il était fruste; et je fais observer que cette manière d'agir, bien que plus modeste et moins propre à faire illusion que cet appareil de chiffres et cet étalage de mesures dont on abuse trop souvent, aurait dû être mise en pratique plutôt que réprimandée par M. Hittorff; car en cotant comme il l'a fait son chapiteau ionique, dont il ne restait, de son propre aveu, qu'une *volute*, il n'a certainement donné qu'une mesure de convention.

Si je voulais examiner en détail la restauration de M. Hittorff, considérée

en elle-même, et comparée à celle de M. de Serradifalco, je trouverais bien d'autres imperfections du même genre à y relever. S'il me fallait aussi revenir sur ce qui a rapport à l'*enluminure* de son temple, dans la réclamation de M. Hittorff, il me serait assez aisé de justifier mes observations, en lui opposant l'opinion d'architectes, ses compatriotes, tels que M. Semper[1], qui ne se montrent pas plus satisfaits que moi de la manière dont les couleurs sont distribuées dans sa restauration; mais cette discussion me mènerait trop loin, et je dois laisser d'ailleurs à l'antiquaire sicilien, attaqué dans son travail, le soin de se défendre; ce qui ne lui sera pas difficile. Pour moi, j'ai dû me borner à repousser les reproches qui m'étaient personnellement adressés; je l'ai fait, bien qu'à regret, et je n'ajoute plus qu'un mot; c'est qu'en annonçant, avec tout l'intérêt qu'elle méritait, la publication des *Antiquités de la Sicile*, nous n'avons fait pour M. de Serradifalco que ce que nous avions fait précédemment pour M. Hittorff; c'est-à-dire que nous avons agi dans l'intérêt de la science, et non dans l'intention de servir l'un aux dépens de l'autre. Nous n'avons point ici de système à soutenir, pas d'intérêts d'amour-propre ou de publication à défendre. Nous recommandons successivement à nos lecteurs les divers travaux dont s'enrichit l'archéologie, et tout en nous félicitant de voir M. Hittorff poursuivre et achever son ouvrage, nous continuons d'applaudir à la publication de celui de M. de Serradifalco; car la science ne peut que gagner à l'un et à l'autre, et les auteurs ne sauraient y perdre.

RAOUL-ROCHETTE.

[1] *Bemerkungen über vielfarbige Architectur und Sculptur bei den Alten*, p. 35*), et p. 49 : « Herr Hittorff mag in der Einflechtung fremder Verzierungen und in « der Zusammenstellung der Farben sich Willkürlichkeiten erlaubt haben, den« noch ist die Wahrheit des von ihm verfochtenen Prinzips unleugbar. » Je n'ai jamais dit autre chose que cela : j'ai admis et soutenu le *principe;* mais j'ai dit et je répète, d'accord avec l'auteur des paroles qu'on vient de lire, que M. Hittorff s'est permis plus d'une application arbitraire.

NOUVELLES LITTÉRAIRES.

INSTITUT ROYAL DE FRANCE.

Les cinq Académies composant l'Institut ont tenu le samedi 2 mai leur séance publique annuelle. Elle a été ouverte par un discours du président, M. le baron

Gros, de l'Académie des Beaux-arts. M. Guérard de l'Académie des Inscriptions et belles-lettres, a lu un mémoire sur les populations des Gaules et de la Germanie sous Jules-César; M. Lebrun, de l'Académie française, des strophes faites en mer; M. Becquerel, de l'Académie des Sciences, des considérations sur les applications de l'électricité aux phénomènes naturels; M. le baron Bignon, de l'Académie des Sciences morales et politiques, un mémoire sur la conciliation progressive de la morale et de la politique.

On a entendu aussi la lecture du rapport suivant sur le concours pour le prix fondé par Volney. « La commission avait proposé pour le concours de 1835 cette question: Déterminer le caractère grammatical des langues de l'Amérique du Nord connues sous les noms de *Leni-Lennape*, *Mohegan* et *Chippaway*. Les concurrents devaient indiquer, à l'aide de comparaisons grammaticales et lexicographiques, les ressemblances et les différences que présentent entre eux ces idiomes et les dialectes qui peuvent s'y rattacher. Deux mémoires ont été envoyés au concours. Le n° 1 a pour épigraphe : *L'analyse et la comparaison sont les bases de la philosophie des langues,* et le n° 2 a pour épigraphe: *Facies non omnibus una,* etc. Le prix, consistant en une médaille d'or de la valeur de 1,200 fr., a été adjugé à ce mémoire n° 2, dont l'auteur est M. Pierre Du Ponceau, résidant à Philadelphie, président de la Société philosophique américaine et de l'Athénée de Philadelphie (correspondant de l'Académie des Inscriptions et belles-lettres). Une mention honorable a été accordée à l'auteur du n° 1.—La commission déclare que, pour le concours de 1836, elle accordera une médaille d'or de la même valeur, à l'ouvrage de *Philologie comparée* qui lui en paraîtra le plus digne parmi ceux qui lui seront adressés. Il faudra que les travaux que la commission désire particulièrement encourager, aient été entrepris à peu près dans les mêmes vues que ceux dont les langues romane et germanique ont été l'objet depuis quelques années. L'analyse comparée de deux idiomes, et celle d'une famille entière de langues, seront également admises au concours. Mais la commission ne peut trop recommander aux concurrents d'envisager sous le point de vue comparatif les idiomes qu'ils auront choisis, et de ne pas se borner à l'analyse logique, ou à ce qu'on appelle la *grammaire générale.* Les mémoires manuscrits, envoyés avant le 1er mars 1836, et les ouvrages imprimés qui seront envoyés avant la même époque, pourvu qu'ils aient été publiés depuis le 1er janvier 1834, seront également admis au concours. Toute personne est admise à concourir, excepté les membres résidants de l'Institut. La commission tient toujours ouvert le concours relatif à la question proposée dès l'origine de la fondation du prix. Ce sujet est : La composition d'un alphabet propre à la transcription de l'hébreu et de toutes les langues dérivées de la même source, y compris l'éthiopien littéral; du persan, du turc, de l'arménien, du sanscrit et du chinois. Cet alphabet devra avoir pour base l'alphabet romain, dont les signes seront multipliés par de légers accessoires, sans que leur configuration en soit essentiellement altérée : chaque son devra être représenté par un seul signe, et réciproquement chaque signe devra être exclusivement employé à exprimer un seul son. Les auteurs s'efforceront, autant qu'il sera possible, de rendre le nouvel alphabet propre à transcrire en même temps l'orthographe et la prononciation des langues de l'Asie susénoncées. »

L'Académie des Sciences morales et politiques propose sept sujets de prix en ces termes : « Section de philosophie : *Examen critique de l'Organum d'Aristote.* 1° Discuter l'authenticité de l'*Organum* et des diverses parties dont il se compose; 2° Faire connaître l'*Organum* par une analyse étendue; déterminer le plan, le ca-

ractère et le but de cet ouvrage; 3° En faire l'histoire; exposer l'influence de la logique d'Aristote sur tous les grands systèmes de logique de l'antiquité, du moyen âge, et de la philosophie moderne; 4° Apprécier la valeur intrinsèque de cette logique, et signaler les emprunts utiles que pourrait lui faire la philosophie de notre siècle. Ce prix est de la somme de *quinze cents* francs. Les mémoires destinés à concourir devront être remis au secrétariat de l'Institut, francs de port, le 31 décembre 1836. *Ce terme est de rigueur.* »

« SECTION DE MORALE. L'Académie rappelle qu'elle a proposé en 1833 la question suivante pour 1836 : Rechercher, d'après des observations positives, quels sont les éléments dont se compose, à Paris, ou dans toute autre grande ville, cette partie de la population qui forme une classe dangereuse par ses vices, son ignorance et sa misère. Indiquer les moyens que l'administration, les hommes riches ou aisés, les ouvriers intelligents et laborieux, peuvent employer pour améliorer cette classe dépravée et malheureuse. L'Académie ne demande pas des renseignements sur toute la classe pauvre. Cette classe est généralement composée d'hommes probes, et souvent on en voit sortir des exemples de vertu. Aucun métier, quelque peu lucratif et quelque peu honoré qu'il soit, ne place tous ceux qui l'exercent dans la classe vicieuse. Cette dernière est formée de gens appartenant à diverses professions, ou n'en ayant aucune, et que des habitudes de fainéantise, d'ivrognerie, etc. etc., ont dépravés. Répandus sur le sol d'un état, c'est surtout dans les grandes villes que diverses causes les attirent, et qu'ils forment une agglomération dangereuse. Si un concurrent a observé plusieurs villes, il pourra faire des rapprochements importants; mais, comme on lui demande des renseignements positifs, par conséquent détaillés, il devra choisir une de ces villes pour principal objet de son travail. L'auteur donnera d'abord une statistique des individus appartenant à la classe dont il est question. Après les avoir divisés en autant de catégories que l'exigera l'observation des faits, l'auteur fera connaître leurs habitudes, leurs genres de vie, et indiquera les causes de leurs vices. Le sujet proposé se divise naturellement en deux parties : l'une doit indiquer les maux; l'autre les préservatifs et les remèdes. La première demande des observations exactes, la seconde exige les méditations d'un administrateur et d'un philanthrope. Sans entrer ici dans aucun détail sur cette seconde partie, on se borne à une seule remarque. La manière dont la question est posée annonce que l'Académie pense que les ouvriers intelligents et laborieux peuvent être d'un grand secours pour opérer des améliorations dans les mœurs. Le parti qu'on peut tirer de cette classe estimable, pour réaliser des vues de bienfaisance, n'a pas encore été assez examiné : on appelle sur ce point l'attention des concurrents. Ce prix est de la somme de *trois mille* francs. Les mémoires destinés à concourir devront être remis francs de port, le 31 décembre 1835. »

« SECTION DE LÉGISLATION, DE DROIT PUBLIC ET DE JURISPRUDENCE. Quels sont les progrès que le droit des gens a faits en Europe depuis la paix de Westphalie. Les concurrents feront connaître quels étaient les principes de morale publique les plus universellement reçus par les nations européennes, et pratiqués par elles dans leurs rapports mutuels, à l'époque de la grande conflagration qui fut terminée par la paix de Westphalie. Ils établiront quels étaient ces principes, notamment : dans l'état de guerre et dans l'état de paix, à l'égard des peuples vaincus et soumis, des prisonniers, des neutres, des colonies; et relativement à la liberté des mers. Ils montreront ce qu'ils furent alors dans la négociation et l'observation des traités, dans les relations commerciales de peuple à peuple, et dans le traite-

ment fait aux sujets des nations étrangères. Ce point de départ posé, les concurrents rechercheront quels ont été, dans la pratique, les progrès ou les pas rétrogrades qu'ont faits les mêmes principes, depuis l'époque indiquée jusqu'à la révolution française, et depuis lors jusqu'à nos jours. Les concurrents indiqueront enfin quels progrès ces principes ont encore à faire, pour être en complète harmonie avec les droits de l'humanité et pour concourir efficacement au perfectionnement de la civilisation. Ce prix est de la somme de 1,500 francs. Les mémoires devront être remis, francs de port, le 31 décembre 1837. »

« SECTION D'ÉCONOMIE POLITIQUE. L'Académie rappelle qu'elle a proposé en 1833 la question suivante pour 1836 : Lorsqu'une nation se propose d'établir la liberté du commerce, ou de modifier sa législation sur les douanes, quels sont les faits qu'elle doit prendre en considération pour concilier de la manière la plus équitable les intérêts des producteurs nationaux et ceux de la masse des consommateurs? Les faits sur lesquels l'Académie désire obtenir des documents positifs sont particulièrement ceux qui, chez les nations unies par des relations de commerce, influent sur le prix des choses qui sont ou peuvent devenir l'objet de leurs échanges. Parmi ces faits, les concurrents distingueront ceux qui sont inhérents à la nature des choses, ceux qui tiennent aux habitudes des diverses populations, et ceux qui résultent de mesures administratives. Ils auront à examiner de plus, quelle est la direction que ces faits ont donnée à l'emploi des capitaux, et quelle est l'influence qu'ils ont exercée sur le développement des diverses branches d'industrie et de commerce. En donnant ces indications aux concurrents, l'Académie n'entend ni mettre des limites à leurs recherches, ni leur tracer la marche qu'ils auront à suivre dans l'exposition des faits : elle veut leur faire connaître que, plus les vérités qu'ils démontreront seront susceptibles d'être mises en pratique, plus ils entreront dans ses vues. Ce prix est de la somme de 3,000 francs. Les mémoires destinés à concourir devront être remis francs de port, le 31 décembre 1835. »

« SECTION D'HISTOIRE GÉNÉRALE. L'Académie rappelle qu'elle avait proposé en 1833, pour 1835, le sujet suivant : Indiquer l'origine du mouvement intellectuel qui se manifesta dans les XII^e et XIII^e siècles; caractériser ce mouvement; en signaler les causes, et en énoncer les résultats. Aucun des concurrents n'ayant bien traité ce sujet, l'Académie l'a remplacé par le suivant : De l'abolition de l'esclavage ancien, 1° par quelles causes et comment l'esclavage ancien a-t-il été aboli? 2° A quelle époque, cet esclavage ayant entièrement cessé dans l'Europe occidentale, n'est-il resté que la servitude de la glèbe? Ce prix est de la somme de 1,500 francs. Les mémoires devront être remis, francs de port, le 31 décembre 1836. »

« PRIX EXTRAORDINAIRE à décerner en 1837. L'Académie propose pour l'année 1837 le sujet suivant : Déterminer les moyens à l'aide desquels on peut constater, avec le plus de certitude, la vérité des faits qui sont l'objet des débats judiciaires, soit en matière civile, soit en matière criminelle. Comparer les divers modes de procéder employés pour obtenir ce résultat, chez les peuples les plus civilisés; en faire connaître les inconvénients et les avantages. Ce prix est de la somme de 1,500 francs. Les mémoires devront être remis francs de port, le 31 décembre 1836. » — « PRIX QUINQUENNAL de 5,000 francs, fondé par M. le baron Félix de Beaujour. L'Académie rappelle enfin qu'elle a proposé le 7 juin 1834, pour sujet de prix à décerner en 1837, la question suivante : Déterminer en quoi consiste et par quels signes se manifeste la misère en divers pays; recher-

cher les causes qui la produisent. Les mémoires devront être remis, francs de port, avant le 1er décembre 1836.»

LIVRES NOUVEAUX.

FRANCE.

Notice sur Cicéron, par M. de Golbéry. Paris, Panckoucke, 1835, 82 pages in-8°, qui servent de préliminaires au premier tome de la nouvelle traduction des Œuvres complètes de Cicéron, par M. de Golbéry, 139e livraison de la Bibliothèque latine-française, de M. Panckoucke.

I Manoscritti italiani della regia Biblioteca parigina, descritti ed illustrati dal dottore Antonio Marsand, professore emerito dell' Università di Padova. Parigi, dalla Stamperia reale, 1835, xv et 867 pag. in-4°. Prix, 24 fr., chez Crozet. C'est une description très-instructive de tous les manuscrits italiens que la Bibliothèque du Roi possède au nombre d'environ 1050. L'âge connu ou présumé de chaque manuscrit, la matière (parchemin ou papier) sur laquelle il est exécuté, le nombre des feuillets, le format, le genre des caractères d'écriture, le sujet du livre, et, quand il s'agit d'un livre inédit, l'indication sommaire de ce qu'il contient, la transcription des textes qui offrent des leçons singulières ou des particularités remarquables, l'indication des figures ou ornements qui s'y entremêlent; des observations littéraires, critiques, historiques, selon qu'il y a lieu, sur l'auteur, sur l'ouvrage, sur le travail du copiste: tels sont les détails que renferme chaque article du volume de M. Marsand. Quelque nombreux, quelque divers que soient ces détails, les notices où ils sont méthodiquement rassemblés n'ont jamais que l'étendue nécessaire pour que les lecteurs acquièrent une connaissance précise du manuscrit, et soient avertis des usages qu'ils en pourront faire suivant le genre et la direction de leurs études. C'est avec le plus grand soin que M. Marsand a recherché les manuscrits italiens dans tous les fonds dont se compose la riche collection des Manuscrits du Roi; d'abord le fonds principal, puis ceux que distinguent les noms de Supplément, de Saint-Germain, de Versailles, des Missions, de Saint-Victor, du président Bouhier, d'Armoire grillée, de Saint-Magloire, Fonds de réserve..... Le volume est terminé par trois tables: la première des personnes, c'est-à-dire des auteurs, des traducteurs, commentateurs, copistes, anciens possesseurs ou donateurs de ces livres manuscrits; la deuxième, des pays, provinces, villes et lieux quelconques dont ils font mention, par ordre alphabétique comme la précédente. La troisième est systématique: les ouvrages y sont classés par genres, Théologie, Jurisprudence, etc. On sait que l'Académie des Inscriptions et belles-lettres a publié 12 volumes in-4° d'Extraits et Notices des manuscrits de la Bibliothèque du Roi et de quelques autres dépôts; mais les manuscrits italiens ne figurent point encore dans ce recueil. Nous n'y rencontrons du moins qu'un seul article qui appartienne à cette littérature: c'est celui que Ginguené a inséré dans le tome VI, pages 483-488, et qui concerne le n° 7775 de la Bibliothèque royale, *Dittamondo di Fazio degli Uberti*. L'ouvrage de M. Marsand, imprimé dans le même format que ces savantes notices, en sera un très-utile supplément, quoique les recherches n'y aient pas la même étendue, et qu'il soit écrit dans une autre langue, savoir dans celle qui convenait le mieux au sujet spécial de ce volume.

Histoire de la littérature allemande, depuis les temps les plus reculés jusqu'à nos jours, précédée d'un parallèle entre la France et l'Allemagne, et suivie d'une table analytique des matières, par M. A. Peschier, ancien professeur de littérature à Berlin, 2 forts vol. in-8°, pour lesquels on souscrit à Paris chez Cherbuliez, à raison de 7 fr. par volume. « Il fut un temps où les beaux génies « de l'Allemagne, attelés au char de triomphe des renommées littéraires du « XVII^e siècle, servaient de jouet à l'auditoire bénévole de certains rhéteurs, « pédants à la glace et dignes disciples de l'auteur de *la Henriade*.... » On voit par ces premières lignes du Prospectus que cette histoire de la littérature allemande ne sera point un panégyrique de la littérature française. On le voit encore mieux par quatre pages (17-20) du livre, qu'on a imprimées comme *specimen* à la suite du Prospectus.

La Grammaire nationale de MM. Bescherelle aîné, Bescherelle jeune et Litais de Caux, annoncée dans notre cahier de février dernier, pag. 122, 123, est en ce moment publiée jusqu'à la page 352. Les derniers chapitres imprimés concernent les adjectifs numéraux, les adjectifs possessifs, les adjectifs démonstratifs. Nous nous proposons de faire mieux connaître cet ouvrage, lorsque nous aurons pu en acquérir nous-même une connaissance complète.

Essai sur les prophéties d'Isaïe, poëme lu à l'une des séances extraordinaires de l'Académie française, le mardi 7 juin 1825, et à celle des Inscriptions et belles-lettres, le vendredi 22 mai 1835; par M. le vicomte le Prevost d'Iray, chevalier des ordres de Malte et de la légion d'honneur, membre de l'Institut. Paris, Pillet aîné, 1835, 16 pages in-8°, 252 vers. Voici quelques-uns des derniers :

.... Babylone n'est plus.
Les têtes des pervers, sur la pierre écrasées,
Roulent sous un amas de colonnes brisées
Dont le marbre n'est plus qu'un immense tombeau.
Le fer moissonne tout : les enfants au berceau,
Ceux qu'une seule aurore hélas ! à peine éclaire,
Et ceux qui sont encor dans le sein de leur mère.
En tonnerres bruyants une éclatante voix,
Du haut du firmament, a répété trois fois :
« Ruine à Balthazar, à sa race, à son trône!
« Ruine à ses autels, ruine à Babylone ! »
Lentement sur les ans les ans s'écouleront :
Ses toits, ses murs jamais ne se relèveront....
Les corbeaux affamés cherchant leur nourriture
Y trouveront à peine une infecte pâture.
Perçant la sombre nuit de ces antres obscurs,
Le hibou de ses cris remplira seul tes murs ;
Les danses du *satyre* à ces accents funèbres
Uniront leurs accords dans l'horreur des ténèbres.
Des monts les plus voisins, des plus prochains déserts
L'hôte répétera ces horribles concerts.......

L'emploi du mot *satyres* est justifié par M. le Prevost d'Iray dans ces lignes de son avertissement : « Comme dans la traduction de ce passage sur Babylone, « *et pilosi saltabunt in eâ*, je me suis servi d'une expression, celle de *satyre*, qui « pourrait paraître étrangère à un tel sujet, je crois devoir prévenir ici qu'elle est

« consacrée par l'usage, et je n'ai pas dû me montrer plus scrupuleux à cet « égard que les savants interprètes de l'Écriture qui l'ont employée avant moi. »

Élégies de Properce, traduction nouvelle; par M. Genouille, avec le texte latin en regard. Paris, Panckoucke, 1834, 494 pages in-8°. Pr. 7 fr.

La complainte et le jeu de Pierre de la Broce, chambellan de Philippe le Hardi, *qui* fut pendu le 30 juin 1278, publiés pour la première fois par M. Achille Jubinal, d'après le manuscrit unique de la Bibliothèque du Roi. Paris, impr. de P. Baudouin, librairie de Téchener, 76 pages in-8°. La complainte a 136 vers de dix syllabes ou 34 quatrains (les 4 vers sur la même rime). Le jeu est intitulé: *de Pierre de la Broche qui dispute à Fortune par devant Reson* (Raison). Ces interlocuteurs sont annoncés chaque fois par la formule *ci parole Reson, ci parole Fortune, ci parole Pierre, ci rent Reson sentence.* Le nombre des vers est de 278, divisés en stances de 8 vers (excepté la 1^re^, qui manque des deux premiers.) Le surplus des 76 pages est rempli par les observations et les notes de l'éditeur, par des extraits de chroniques, et du roman (en vers) de Cléomadès, etc. Dans la Complainte, Pierre de la Broce avoue ses crimes; et dans le Jeu, la Raison le condamne. Il était au moins coupable d'avoir faussement accusé la reine Marie de Brabant; le reste peut sembler problématique.

Robinson Crusoé, par Daniel de Foë, restitution et traduction nouvelle; illustrée de la vie de Daniel de Foë, par Philarète Chasles; de notices sur le matelot Selkirk, et sur Saint-Hyacinthe; d'une recherche sur l'île de Juan Fernandez, sur les Caraïbes et les Puelches, par M. Ferdinand Denis; et d'une dissertation religieuse par M. Labouderie. Ornée de plus de 250 gravures sur bois; portraits de Dan. de Foë et de Selkirk, vues, vignettes, encadrements, lettres grises, fleurons, etc.; dessinés par MM. Ach. et Eug. Dévéria, L. Boulanger, Eug. Isabey, etc.; gravés par MM. Porret, Lacoste jeune, Maurisset, Delhatte et Chevauchet. Paris; impr. de Plassan, 2 vol. in-8°, qui se publieront par livraisons de 2 feuilles. Pr. de la livraison, 30 cent.; de tout l'ouvrage, 7 fr. 50 cent.; chez Francisque Borel, rue de Grenelle Saint-Honoré, n° 29.

TABLE.

Memoirs of John Napier of Merchiston, etc. — Mémoires sur Jean Napier de Merchiston, etc. par M. Mark Napier. (2e Article de M. Biot.) .... Page 257.
Jongleurs et trouvères, ou Choix de Saluts, Rêveries, etc., publié par M. Achille Jubinal, etc. — Le Dit d'aventures, publié par M. G. S. Tributien. — Roman d'Eustache le moine, etc., publié par M. Francisque Michel, etc. (Article de M. Raynouard.) .... 273.
The dynasty of the Kajars, translated from the original persian manuscript, etc. (Article de M. Silvestre de Sacy.) .... 285.
Lettre de M. Hittorff aux auteurs du Journal des Savants .... 296.
Réponse de M. Raoul-Rochette .... 306.
Nouvelles littéraires .... 314.

FIN DE LA TABLE.

JOURNAL

DES SAVANTS.

JUIN 1835.

Les Juifs dans le moyen âge, Essai historique sur leur état civil, commercial et littéraire; ouvrage auquel l'Académie royale des Inscriptions et Belles-lettres a décerné une mention très-honorable; par M. G. B. Depping. Paris, Imprimerie royale, librairie de Treuttel et Würtz, 1834; xxiv et 548 pages in-8°.

Une question proposée par l'Académie des Inscriptions et Belles-lettres était conçue en ces termes: « Examiner quel fut en France, en Espagne « et en Italie l'état des Juifs sous les divers rapports du droit civil, du com- « merce et de la littérature, depuis le commencement du V[e] siècle « jusqu'à la fin du XVI[e]. » M. Arthur Beugnot, dans un ouvrage que l'Académie a distingué, et dont nous avons rendu compte en 1824 [1], a divisé et soudivisé la question comme elle l'était par le programme. M. Depping a traité le même sujet; mais il n'a publié qu'en 1834 le travail auquel l'Académie avait décerné en 1823 une mention très-honorable, et ne lui a donné que le titre d'Essai historique, quoiqu'il y ait fait des additions considérables. N'étant plus obligé de se renfermer dans les limites prescrites aux concurrents, il a cru devoir jeter quelques regards sur les siècles de l'ère vulgaire antérieurs au V[e], et même aussi tenir

[1] Cahier de juin, p. 341-351.

compte de certains faits postérieurs à l'an 1600. Il ne s'est pas borné non plus à rechercher quelles ont été les destinées des Juifs en Italie, en Espagne et en France : il a essayé de tracer le tableau de leur état et de leur conduite dans l'Europe entière depuis leur entrée en chaque pays. En laissant prendre cette étendue à son ouvrage, il a été entraîné à le disposer dans un ordre chronologique : il l'a divisé immédiatement en trois parties dont la première se termine au x^e siècle, la seconde au XIII^e, la dernière au XVI^e, avec quelques articles qui descendent au XVII^e. Les faits qui concernent spécialement le droit civil, le commerce, la littérature sont recueillis et distingués sous chacun de ces trois âges.

Les trois parties sont précédées d'une Introduction composée d'observations générales sur l'histoire ancienne du peuple juif, sur sa dispersion, sur les sectes nées dans son sein, sur les doctrines et les traditions ajoutées par ses docteurs aux lois de Moïse, sur l'école des cabalistes, sur les livres où la nouvelle théologie judaïque est enseignée. L'auteur donne une notice succincte de la Mishnah et de la Gémare; du Talmud, soit de Jérusalem, soit de Babylone, où elles sont réunies; des suppléments au Talmud, appelés *Yalkouts* et *Midraschim*; du commentaire nommé *Zohar;* des livres mystiques intitulés *Vetzirah*, *Raziel,* etc. : « Il a fallu, dit M. Depping, entrer dans ces détails sur la littérature théologique des Juifs de « l'Orient pour voir quelle éducation reçut ce peuple qui allait se mêler « aux habitants de l'Europe. La destinée, sévère pour lui, ne lui donna « d'autres maîtres que des sophistes, des rêveurs mystiques, des casuistes. « C'était être doublement malheureux que de subir l'exil, et de n'avoir « d'autre guide religieux et moral que des livres propres seulement à éga« rer l'esprit..... Ce même peuple qui n'avait pas voulu de maîtres et qui « avait laissé détruire Jérusalem plutôt que d'obéir aux Romains, porta « patiemment, dans son exil, ce joug que les docteurs imposaient à son « esprit. Il s'était révolté contre les empereurs : il fut l'esclave du Tal« mud. »

On a supposé que les Juifs avaient pénétré en Allemagne, en Espagne, dans les Gaules avant l'ère vulgaire. L'auteur, en commençant la première partie de son ouvrage, écarte ces hypothèses et reconnaît cependant qu'ils ont commencé à se répandre assez loin de leur patrie, quand elle eut été subjuguée par Pompée, l'an 63 avant J. C. Rome fut un de leurs premiers asiles : Suétone fait remarquer des Juifs aux funérailles de Jules-César. Sous Auguste, ils ont eu part aux distributions de vivres; plusieurs d'entre eux habitaient le quartier Transtévérin; mais les auteurs classiques les représentent comme plongés dans une misère extrême et peu dignes d'une meilleure fortune. Tibère les relégua en Sardaigne; Cali-

gula et Claude continuèrent de les repousser de Rome, où néanmoins on les retrouve, sous Néron, assez raffermis pour exercer une influence dont se plaint Sénèque. La prise de Jérusalem par Titus acheva de condamner tous les Juifs à de longues calamités : Domitien les accabla d'impôts et d'opprobres. Ils commirent, sous des empereurs plus tolérants, Nerva, Trajan, Adrien, des attentats qu'il fallut reprimer; les plus notables d'entre eux allèrent habiter des provinces espagnoles et gauloises. Septime Sévère leur témoigna une bienveillance dont ils abusèrent encore : à peine cessaient-ils d'être opprimés qu'ils devenaient persécuteurs de tous ceux qui, autour d'eux, ne partageaient pas leurs croyances. Constantin, pour mettre les chrétiens à l'abri de leurs vengeances, prit contre les Juifs des mesures rigoureuses qui ne s'interrompirent ou ne s'adoucirent que pendant les règnes de Julien, de Jovien et des empereurs de la famille de Théodose. Alors on maintint ou l'on rétablit leurs synagogues; leur patriarche conserva sur eux l'autorité dont ils l'avaient investi; on eut enfin pour ce peuple vaincu et presque asservi des égards qui excitèrent les réclamations de saint Ambroise, de saint Augustin et même du poëte Rutilius. Ce régime continua sous les Goths devenus maîtres de l'Italie : Théodoric permit de rebâtir la synagogue de Gènes, et laissa les Juifs prospérer dans cette ville, ainsi qu'à Milan, à Rome et à Naples. Vint Justinien, qui leur ravit toute sécurité s'ils ne reniaient leur culte, et même après qu'ils l'avaient abjuré. Poursuivis d'ailleurs par les censures, trop souvent fondées, des écrivains ecclésiastiques, surtout du pape Grégoire I^er^, leur plus intraitable adversaire, ils voyaient s'établir le système de persécution qui devait les flétrir et les dépraver de plus en plus durant un long cours de siècles. Déjà les lois des Visigoths leur étaient aussi défavorables que celles de Justinien, et ils subissaient en Espagne une oppression si dure, qu'on s'étonne qu'ils aient pu rester en ce pays jusqu'à l'an 672, époque où Vamba expulsa de son royaume tous les Juifs non convertis. Ils se refugièrent dans la Septimanie et la Vasconie, et y allumèrent le feu de la rébellion. En 712 une révolution s'opéra, qui mit fin à l'empire des Goths en Espagne et fonda celui des Maures dans une grande partie de cette péninsule : les Israélites y avaient contribué; ils en profitèrent, et, quoique l'islamisme, encore fervent, se montrât fort disposé, sinon à les opprimer, du moins à les humilier, ils auraient joui d'une tranquillité à laquelle ils n'étaient plus accoutumés, si plusieurs d'entre eux, à la nouvelle d'un prétendu Messie apparu en Syrie, n'avaient, en 723, quitté l'Espagne dans l'espoir de rentrer à Jérusalem. Les Maures saisirent cette occasion de s'emparer de tous les biens des fugitifs. Toutefois ce qui resta de Juifs sous la domina-

tion des khalifes de Cordoue s'y maintint assez paisiblement et s'y multiplia jusqu'au x^e siècle.

Dès le v^e, on remarque des Juifs en France, dans la province Narbonnaise : ils pleurèrent en 449 la mort de saint Hilaire d'Arles qui leur avait témoigné de la bienveillance. Quelques années plus tard, Sidoine Apollinaire leur écrivait en termes honorables et affectueux. Mais le peuple leur reprochait l'introduction de la lèpre; et la plupart des évêques se déclaraient leurs ennemis. Ceux d'Arles et de Marseille, celui de Clermont surtout, Avitus, les inquiétèrent vivement dans le cours du VI^e siècle : au VII^e, des conciles de Paris et de Reims les accablèrent d'anathèmes. Ils se soutinrent néanmoins en France jusqu'à l'établissement de la deuxième dynastie, qui leur accorda une protection presque constante. Favorisés par Charlemagne, qui choisit un Juif pour ambassadeur auprès d'Aroun - al - Raschid, ils le furent plus hautement encore par Louis le Débonnaire, duquel ils obtinrent l'odieux privilége d'acheter et de vendre des esclaves qui ne pouvaient s'affranchir par le baptême que du consentement de leurs maîtres. Ils triomphèrent des poursuites et des violences de l'archevêque de Lyon, Agobard; et Hincmar ne réussit pas mieux à indisposer contre eux Charles le Chauve, qui confiait au Juif Sédécias le soin de sa propre santé. On distinguait des négociants et des banquiers parmi les Israélites déjà fort nombreux dans le midi de la France, malgré les flétrissures qu'ils y enduraient quelquefois. La chronique d'Adémar dit qu'à Toulouse, chaque vendredi-saint, ils étaient obligés d'envoyer l'un d'eux à la porte de la cathédrale pour y recevoir publiquement un soufflet. On a des récits plus circonstanciés de ce qui se passait à Beziers, pendant la semaine sainte, temps d'épreuves et de périls pour les Israélites dans presque toute la chrétienté. L'évêque de Béziers montait en chaire, le dimanche des Rameaux, pour exhorter les fidèles à s'armer de pierres et à les lancer sur les Juifs; après quoi, il bénissait la multitude qui s'empressait d'exécuter cet ordre aussi pleinement que le permettait la résistance des victimes. Cette guerre civile ne finissait qu'au jour de Pâques; et une chronique assure qu'ordinairement il y avait, des deux parts, un grand nombre de blessés. Le prélat qui, plusieurs siècles après, voulut bien abolir une si étrange coutume, s'exprima en ces termes : « Je remets aux Juifs présents et futurs la lapidation « usitée contre eux à bon droit ou à tort. *Remitto Judæis præsentibus « et futuris illum impetum et insultum et lapidationis bellum quod « jure vel injuriâ solebant christiani adversus Judæos hujus villæ « facere.* »

Un tableau de l'état civil et des travaux littéraires des Juifs en Es-

pagne, depuis le xe siècle jusqu'au xiiie, occupe une place considérable dans la seconde partie de l'ouvrage de M. Depping. Accueillis, protégés dans tous les royaumes des Maures, à Grenade, à Séville, à Tolède, comme à Cordoue, ils surent faire tourner au profit de leurs écoles les persécutions mêmes essuyées par leurs frères en Asie et en Afrique. Après les changements survenus dans les synagogues de Perse et de Mésopotamie, dans les établissements dont les chefs religieux avaient successivement porté les titres de *tanaïms*, d'*emoraïms*, de *rabanams*, de *guéonims;* après la suppression de leurs académies orientales, dont la principale était celle de Pombedita, les docteurs expulsés de Babylone et des environs de cette ville, tentèrent de se réfugier en Europe. L'un deux, Rabbi Moseh, fut pris sur mer par des pirates et racheté par les Juifs de Cordoue qui le firent premier maître de leur école en 948. Il mourut en 1015 et eut pour successeur Samuel Halévi. Après eux, Alphési, exilé des côtes de Barbarie, vint enseigner le Talmud dans l'école de Cordoue, et composa un abrégé de ce recueil. Aben-Hezrah et Maimonide sont deux docteurs plus célèbres. M. Depping indique et caractérise leurs ouvrages : ne pouvant le suivre dans ces détails, nous nous bornerons à trois observations générales sur les travaux de ces savants Israélites. D'abord, pour complaire à leurs protecteurs, ils s'habituaient à écrire en arabe et semblaient quelquefois négliger l'hébreu. En deuxième lieu, ils étendaient leurs études et leur enseignement fort au delà de la théologie et de la grammaire sacrée : ils traitaient divers sujets en prose et en vers, cultivaient plusieurs langues et toutes les sciences, la philosophie, les mathématiques, l'astronomie, la jurisprudence, la musique, surtout la médecine, sous laquelle on comprenait alors toutes les connaissances physiques. Le célèbre médecin arabe Averroès déclare que cette science est redevable de sa propagation et de ses progrès à la famille juive Aben-Zoar; et l'on n'ignore pas que des Juifs ont été fort souvent appelés à guérir les maladies des rois, des prélats, des papes mêmes. Un troisième article à remarquer consiste dans les disputes et les sectes qui s'élevaient au sein des académies judaïques. Isaac Baruch se fit le chef d'une école opposée à celle d'Alphési. Abraham-ben-Dior écrivit son livre de la Cabale contre les Caraïtes, qui, n'admettant que l'interprétation littérale du texte sacré, dédaignaient les traditions authentiques. Cette secte, fameuse par la vivacité des querelles qu'elle a excitées, a été l'objet de recherches savantes dont les résultats sont recueillis dans le livre que nous analysons. Il restait des Saducéens en Espagne; mais il ne paraît pas que les Samaritains de Naplouse y aient eu des correspondances au moyen âge. L'activité qu'y avaient prise les études des Juifs, et l'éclat même qu'y jetait leur littérature, prouvent assez qu'ils n'y étaient pas opprimés.

Cependant, soupçonnés d'avoir profané une mosquée, ils souffrirent une persécution violente, mais locale et peu durable. Celle qu'au XII[e] siècle Abdelmoumen leur fit craindre en Andalousie cessa bientôt sous les chefs Almohades ses successeurs. Il faut noter seulement que les peuples, bien moins tolérants que leurs maîtres, ne laissaient échapper aucune occasion de faire éclater contre la race israélite leurs implacables ressentiments. Une jeune juive, favorite du roi de Castille Alphonse, fut masacrée dans le palais et sous les yeux de ce prince, sans qu'il osât punir un seul des assassins, dans la crainte de partager le sort de leur victime.

Les Juifs espagnols revendiquent la famille Kimchi, qui a fourni, en effet, des chefs à leurs synagogues; mais au XII[e] siècle Joseph Kimchi et ses deux fils Moïse et David, établis à Narbonne, s'y sont distingués par leurs travaux littéraires : on estime encore la grammaire et le lexique de David. Un autre rabbin français, Salomon Jarchi, né à Troyes vers 1105, élève de Moïse Haddarschan, de Narbonne, est fameux par des aventures romanesques et par des ouvrages qui ne semblent plus justifier la célébrité qu'il avait acquise. On trouve ici un aperçu de sa vie et de ses œuvres, dont M. Pastoret[1] a donné une notice fort instructive. Dans l'intérieur et à l'ouest de la France, l'histoire des Juifs ne présente guère, en ces temps-là, que le tableau des rigueurs, presque toujours aussi injustes qu'inhumaines, exercées contre eux à Paris, à Orléans, à Limoges, en Poitou, en Anjou, en Bretagne. Mais il faut dire qu'en général elles n'étaient ni commandées par le gouvernement, ni conseillées par le clergé : un concile de Paris les réprouve; saint Bernard et Pierre le vénérable en condamnent au moins les excès. Elles doivent être imputées à l'aveugle fanatisme des peuples, aux yeux desquels les plus absurdes imputations, les plus misérables contes légitimaient les violences, les spoliations et les massacres. Du reste, ce n'était pas seulement en France que se commettaient et se multipliaient de jour en jour ces exécrables attentats. Les Juifs n'étaient pas mieux traités aux bords du Rhin ni en Angleterre, tandis qu'au moins ils respiraient encore en Languedoc et en Bourgogne à la fin du XII[e] siècle.

Ils avaient à se défendre en Italie contre plus d'un genre de malveillance; car ils y trouvaient à la fois des ennemis de leurs croyances religieuses et des rivaux de leurs spéculations commerciales, de leurs trafics usuraires. Toutefois ils n'y étaient pas privés comme ailleurs de la protection des lois : ils continuaient d'habiter Rome, au delà du Tibre, ils assistaient à l'installation de

[1] *Hist. littér. de la Fr.* tom. XVI, p. 355-387. — Voy. aussi *Vie d'Urbain IV, de Salomon Jarchi*... par Courtalon Delaistre. Troyes, 1782, in-12

chaque nouveau pape, et lui présentaient le livre des lois mosaïques. L'état de leurs synagogues, de leur littérature et de leur commerce à Gênes, à Lucques, à Naples et dans toute l'Italie méridionale, est décrit par Benjamin de Tudèle, dont à cette occasion M. Depping fait sommairement connaître le voyage, ainsi que celui de Pétachia, Israélite de Ratisbonne, qui en 1175, deux ans après la mort de Benjamin, visita l'Orient et s'appliqua spécialement à recueillir les détails relatifs aux tribus judaïques.

La troisième partie de l'essai historique dont nous rendons compte remonte aux dernières années du règne de Philippe-Auguste, et se remplit d'un si grand nombre de faits que l'indication complète des plus mémorables occuperait ici trop de place. Ils n'offrent d'ailleurs qu'un long cours d'infortunes et d'iniquités tellement uniformes, qu'on aurait peine à supporter dans l'ouvrage même la monotonie de ces récits lamentables, si le plan chronologique adopté par l'auteur ne lui avait permis ou plutôt prescrit d'y entremêler des détails d'histoire littéraire. Encore est-il trop aisé de comprendre que tant de vexations et de souffrances devaient sans cesse interrompre les études des plus recommandables Israélites, ralentir leurs progrès, égarer et dépraver leur activité; car la sagesse est presque aussi difficile aux opprimés qu'aux oppresseurs. On les accusait d'immoler des enfants chrétiens, de profaner des hosties consacrées, et de s'enrichir par des exactions frauduleuses. Si les deux premiers reproches n'ont été le plus souvent que de pures calomnies, le troisième n'était que trop fondé. Les pratiques usuraires des Juifs sont des faits attestés par des monuments publics[1] en même temps que racontés par les historiens contemporains. Mais on peut encore moins révoquer en doute l'intolérance extrême qui interdisait à ce malheureux peuple les industries légitimes, qui lui ravissait tous les avantages, tous les droits de la société; qui le flétrissait jusque sur ses habits par des marques ignominieuses; qui le réduisait à la condition des serfs comptés au nombre des propriétés de chaque seigneur; de telle sorte qu'un baron parlait de *ses juifs* comme de ses terres ou de ses meubles, et comprenait dans l'état de ses revenus les tributs ou services qu'ils lui devaient. Les préventions et les fureurs populaires n'étaient plus pour eux les seuls périls à redouter: les nobles, les rois, les prélats, les conciles, les moines,

[1] Un rouleau qui se conserve aux Archives du royaume (*Trésor des Ch.* J. 883), est intitulé : *Langueste de ceus qui ont rendu deniers aux Juifs par raison d'usure, puis* (depuis) *XX ans, garderie de Vitri*. Le total est de 844 liv. 9 sols; somme considérable, puisqu'il s'agit des intérêts perçus, non à Paris, mais à Vitri-sur-Seine, dans le cours de vingt années, au commencement du XIII^e siècle. — On a aussi (*Tr. des Ch.* J. 437) une reconnaissance du chevalier Étienne Sancerre, qui en 1223 engage tous ses biens au payement de 80 livres parisis, que des Juifs lui ont prêtées, et de l'intérêt de 2 den. pour liv. par semaine, etc.

les inquisiteurs dominicains, les souverains pontifes, toutes les puissances du XIII^e siècle, se déclaraient leurs ennemis. Il ne suffisait pas de proscrire leur culte, de rechercher leurs livres, de les arracher de leurs mains : on en voulait à leurs richesses, et l'on employait pour les en dépouiller des moyens qui satisfaisaient à la fois la haine et la convoitise : confiscations, abolition de créances, bannissements ou supplices. Ce mouvement général de persécution entraînait les plus sages princes, les théologiens les plus éclairés. Saint Thomas, consulté sur la conduite à tenir à l'égard des Juifs, n'ose se livrer aux sentiments de commisération et d'indulgence qu'ils lui inspirent : il est retenu par la maxime qu'il a établie lui-même, qu'ils sont serfs de l'église, qu'elle peut disposer de leurs biens, qu'ils demeurent condamnés à une servitude perpétuelle ; aussi les voit-on vendus ou mis en gage par des princes. Ce siècle ne fournit peut-être qu'un seul acte où ils soient traités avec équité : c'est une charte du duc de Pologne Boleslas, signée en 1264 et retrouvée après un long oubli en 1826. M. Depping, qui en traduit les principales dispositions, juge à propos aussi de faire observer qu'il existait parmi les chrétiens beaucoup d'usuriers de profession, qui ne le cédaient point aux Juifs en dureté, en rapacité, en audace. Il distingue particulièrement ceux que désignait le nom de *Cahursins* et qu'on a mal à propos, selon lui, confondus avec les Lombards. Il ne croit pas non plus que ce nom vienne de la ville française de Cahors; il le tient pour dérivé de Cavours ou Cavors, en italien Caorsa, ville du Piémont.

Le bannissement de tous les Juifs, ordonné par Philippe le Bel en 1311, entraîna plus d'une difficulté. Il fallait vérifier leurs créances et les recouvrer au profit du trésor royal, en ménageant leurs débiteurs. Plusieurs bannis se convertissaient au christianisme : on ne savait trop comment les traiter. Enfin, les artisans, les marchands et les nobles, accoutumés à trouver sans délai les sommes d'argent qu'ils avaient besoin d'emprunter, se voyaient arrêtés dans la plupart de leurs transactions depuis que les prêteurs avaient disparu. Ces embarras, et peut-être les sollicitations des Israélites, inspirèrent à Louis X la résolution de les rappeler. Il leur permit, en 1315, de séjourner en France pendant les douze années suivantes, d'y vivre de leur travail, d'y vendre de bonnes marchandises, et d'y prêter sur gages. Il leur promettait le recouvrement du tiers de leurs anciennes créances, en réservant le surplus à son trésor royal. Bien d'autres actes du XIV^e siècle ont adouci leur sort, mais avec de telles restrictions et de telles alternatives de faveurs et de rigueurs qu'un exil perpétuel eût presque été plus tolérable. Philippe le Long leur accorda, sous le nom de priviléges, des garanties qu'il ne tarda point à révoquer ou à modifier, et que Philippe de Valois abolit. Ils continuaient de porter le poids des calamités publiques : victimes du brigandage,

des pastoureaux, du fanatisme des flagellants, ils furent accusés d'avoir répandu sur l'Europe entière l'épidémie qui la désola en 1348. Ils avaient, disait-on, empoisonné l'eau des rivières et des fontaines, empesté l'air par des conjurations magiques; et ils expiaient ces crimes imaginaires dans les bûchers ou sous le fer des assassins. Proscrits à Strasbourg, à Mayence, à Bâle, en Suisse, en Allemagne, en Brabant, ils n'avaient d'asile sûr et paisible nulle part. Une fête séculaire instituée à Bruxelles, en mémoire de leur condamnation et de leurs supplices, a été depuis célébrée deux fois par siècle jusqu'en 1820 inclusivement. En France, la captivité du roi Jean valut aux Juifs quelques années de répit : on eut recours à leurs capitaux pour payer sa rançon; et le dauphin, depuis Charles V, se déclara constamment leur protecteur. Le prévôt de Paris, Aubriot, les servit avec un dévouement qui pouvait leur devenir funeste après la chute de ce magistrat. On les voit néanmoins plus favorisés que jamais sous Charles VI jusqu'en 1393. Ils avaient obtenu sous les règnes précédents la faculté d'exiger un intérêt hebdomadaire de 2 deniers, ensuite de 4 deniers pour livre; c'était 40, puis 80 pour cent par an : ils voulurent prendre de plus les intérêts des intérêts, alors appelés *montes montes*, et l'on eut la faiblesse de les y autoriser en 1388. Ils ne manquèrent pas de faire le plus criant abus de ces privilèges, et de ranimer ainsi, de justifier même les ressentiments populaires qui poursuivaient leur race. Déjà l'on avait cherché des moyens d'échapper à leur insatiable avidité : il s'établissait des monts-de-piété dont le premier essai en Europe paraît dû à des bourgeois de Salins, vers 1350. Toutefois les Juifs jouissaient encore en France de tous leurs avantages quand une ordonnance royale de 1394 les leur enleva brusquement et ne leur laissa plus d'existence légale au sein du royaume. Quelques-uns restèrent en Bourgogne, en Dauphiné, surtout à Grenoble, en divers lieux des provinces du midi et de l'est; le surplus se réfugia au delà du Rhin et des Alpes, et en plus grand nombre à Trévoux. Ils pouvaient se reprocher leurs malheurs à eux-mêmes autant qu'à leurs ennemis; car ils n'avaient profité de leurs meilleurs jours dans l'intérieur de la France que pour s'enrichir par des gains illicites. On ne parlait plus des écoles hébraïques de Narbonne et de Montpellier. Dans cette dernière ville, ce fut sous des maîtres chrétiens que Jacob de Lunel et Dolan Bellan étudièrent la médecine et la chirurgie, et devinrent, dit-on, des praticiens assez habiles.

Plus répandus et moins tourmentés en Provence au XIV^e^ et au XV^e^ siècle, les Juifs y cultivèrent fort peu les lettres; mais leur commerce embrassait divers genres de marchandises et de services. Il y avait et il existe encore des rues de la Juiverie dans plusieurs villes de ce pays : ils y demeuraient soumis à des obligations particulières, à des lois somptuaires spéciales,

et les serments qu'on exigeait d'eux donnent la mesure de la défiance qu'ils inspiraient. La plus légère accusation suffisait pour les mettre en péril; la protection du roi René ne sauva point l'un des plus riches d'entre eux, Asturge de Léon, d'un supplice horrible, probablement injuste. Il est vrai qu'ils étaient là, comme ailleurs, d'incorrigibles usuriers. On finit par les expulser de toute la Provence, à l'exception du comtat Venaissin, où le pape les conserva. Ils se perpétuèrent aussi en Lorraine et en Alsace; mais sans s'y livrer non plus à des études ou à des industries honorables. Ils ont eu en Provence quelques médecins astrologues, par exemple Pierre de Nostre-Done, qui passe pour le chef de la famille des Nostradamus. C'était seulement en Espagne que se continuait leur littérature : elle y avait été fort active au XIII^e siècle, quand des astronomes juifs coopéraient aux tables alfonsines; quand Mikkots, Joseph ben-Jachia, Bedrashi écrivaient des traités de théologie morale; quand Mosca et Jacob ben-Massis traduisaient des livres arabes; quand d'autres rabbins, à la fois poëtes, philosophes et jurisconsultes, entretenaient le goût de tous les genres d'instruction. Ces travaux, qui n'étaient pas sans mélange de fausse science et d'idées superstitieuses, se prolongèrent, quoique avec moins d'éclat, dans le cours des deux siècles suivants. Mais partout les Juifs s'en laissaient volontiers distraire par des soins et des services financiers. Ils ont fourni à l'Espagne, depuis l'an 1300 jusqu'en 1500, plus de douaniers, de receveurs, de trésoriers et de banquiers opulents que de savants et d'écrivains.

Depuis long-temps le clergé d'Espagne, alarmé de leur crédit, s'efforçait d'indisposer contre eux les peuples et les princes, et y réussissait quelquefois. Il publiait contre leurs croyances et leurs pratiques des écrits auxquels ils répondaient de leur mieux. À la suite de ces discussions, de plus en plus vives, un colloque entre les théologiens des deux partis s'ouvrit à Tortose, en 1415, sous la présidence de Pierre de Lune, dit *Benoît XIII,* et se termina par une bulle de cet anti-pape, qui n'aurait laissé aux Israélites aucune ressource ni aucun asile si elle avait eu une autorité universellement reconnue. Elle en eut une assez grande encore pour entraîner de nombreuses conversions, auxquelles néanmoins contribuaient davantage le zèle apostolique et les prédications véhémentes de saint Vincent Ferrier. Ces nouveaux chrétiens, peu estimés, à quelques exceptions près, dans les églises espagnoles, restèrent exposés presque sans défense aux injures des synagogues qui leur imposèrent le nom de *Marranes,* apparemment de l'ancienne expression *maran atha,* équivalant à *anathema.* Quant aux Juifs persévérants, les menaces de persécution ranimèrent chez eux le goût des sciences et des arts; c'est là dernière époque de leur littérature dans la Péninsule. Entre leurs écrivains du XV^e siècle, nous ne nommerons ici que le poëte Charizi;

le théologien Joseph Albo, auteur du Sepher Ikkarim, où la foi judaïque est réduite à trois points fondamentaux, l'unité de Dieu, l'origine divine de la loi mosaïque, et la rémunération des actions humaines. Salomon ben Virga, dont l'ouvrage intitulé *Schevet Jehuda* (Sceptre de Juda), plusieurs fois imprimé, souvent aussi cité par M. Depping, traite de l'histoire et du culte de sa nation; enfin le rabbin portugais Abarbanel, commentateur des livres sacrés, et célèbre à la fois dans les annales littéraires et dans l'histoire politique de ce temps. Cependant l'orage que redoutaient les Israélites ne tarda point d'éclater sur leurs têtes. L'inquisition les poursuivit avec acharnement, une ordonnance royale les bannit de l'Espagne en 1492, et l'impitoyable Torquemada ne permit d'adoucir cette proscription par aucune sorte de tempérament. Plusieurs de ces innombrables victimes de Torquemada et de Ferdinand s'embarquèrent pour le Levant ou pour l'Afrique, quelques exilés se retirèrent en Navarre et en Biscaye; 80,000, dit-on, passèrent en Portugal, où ils trouvaient encore, sous un régime bien sévère, quelque tolérance. Ils y transportèrent beaucoup de manuscrits hébraïques d'une très-belle exécution. M. Depping en donne une notice, ainsi que des produits de l'imprimerie qu'ils établirent à Lisbonne. Il indique comme leur premier essai typographique l'édition qu'ils publièrent en 1489 du commentaire sur le Pentateuque composé au XII^e siècle par le rabbin espagnol Bar Nachman; il ne fait pas mention du Sepher Drach Chaiim (*liber semitæ vitæ*, premier livre des Arbaturim), qui est cité comme imprimé à Lisbonne en 1485. On vit se former dans cette ville une académie hébraïque qui s'occupait de philologie sacrée, de jurisprudence, de poésie, de chimie, de géographie, d'astronomie et d'autres sciences mathématiques. Mais la tranquillité que réclamaient ces études ne fut pas de longue durée : on n'avait accordé aux émigrés d'Espagne qu'un séjour de dix ans en Portugal; ce terme expiré, on leur ordonna d'en sortir, et leur expulsion, en les vouant à de nouvelles infortunes, rendit plus pénible dans cette contrée même la condition de ceux de leurs frères qui l'habitaient depuis longtemps. En vain plusieurs se firent chrétiens : ces conversions, souvent infidèles, les exposaient davantage aux soupçons, aux poursuites, aux rigueurs de l'inquisition.

L'Italie, divisée en factions et partagée en un grand nombre de petits états, offrait aux Juifs sinon plus de sécurité, du moins plus de ressources. Chassés d'une ville, ils pouvaient espérer d'être accueillis dans une autre; et à travers les révolutions politiques, toutes les chances n'étaient pas contre eux. Ils ont été ménagés par plusieurs papes du XV^e et du XVI^e siècle; chaque nouveau pontificat leur annonçait un nouveau système d'indulgence ou de sévérité : on conçoit à quel point ces vicissitudes doivent

compliquer leur histoire. C'est en Toscane que leur sort paraît avoir été le plus tolérable. Les Médicis leur cédèrent à Livourne un quartier où ils se donnèrent eux-mêmes une constitution purement civile. Abarbanel forcé de quitter Naples, son asile depuis sa sortie de Lisbonne, trouva un dernier refuge à Venise et y termina une honorable carrière. Son fils Juda, dit *Léon hébreu,* médecin, métaphysicien, littérateur, est connu par ses Dialogues d'amour, composés en italien, traduits en latin, en espagnol et en français. D'autres écrits de quelques rabbins du même temps sur des matières théologiques ou profanes ont été moins remarqués. On donnait peu d'attention aussi aux prêts usuraires des Juifs : des spéculateurs italiens portaient encore plus loin qu'eux les abus de ce genre d'industrie, dont on avait d'ailleurs circonscrit et tempéré l'activité malfaisante en multipliant les monts-de-piété. Le franciscain Bernardin de Feltre, zélé promoteur de ces établissements, était à la fin du XV^e^ siècle l'un des plus ardents ennemis des Israélites, que n'épargnaient pas non plus les dominicains, qui réprouvaient ces monts-de-piété mêmes comme entachés aussi du péché d'usure. Il résulte de ces détails que l'existence des Juifs en Italie devenait de plus en plus précaire et périlleuse, et qu'ils n'y étaient à l'abri d'une persécution générale qu'en raison du morcellement politique de cette contrée.

Leurs travaux typographiques et philologiques devaient les recommander aux amis des lettres. Ils avaient des imprimeries hébraïques en divers lieux, à Mantoue, à Reggio, à Bologne, particulièrement à Soncino, dans le Milanais. Leurs plus habiles rabbins préparaient et revoyaient ces éditions des textes et des commentaires des livres saints. Ceux des écrivains juifs de cet âge sur lesquels M. Depping arrête le plus longtemps les regards des lecteurs sont Samuel Usque et Léon de Modène. Le premier est auteur d'une Consolation d'Israël, écrite en langue portugaise, et remplie de détails historiques; le second, grand rabbin de la synagogue de Venise, a vécu jusqu'en 1654. On lui doit une bible, un dictionnaire hébraïque et italien, un traité sur les mœurs et les coutumes des Hébreux modernes. Ceux de Crémone possédaient une riche bibliothèque dont la destruction fut résolue par l'inquisition romaine : le dominicain Sixte de Sienne, auteur d'une *Bibliotheca sancta,* exécuta cet ordre barbare; il brûla 12,000 volumes. Paul IV avait publié en 1542 contre la nation juive une bulle fulminante qui a été renouvelée par Clément XI en 1708; mais ce n'est point par cette bulle qu'il conviendrait de juger de l'état des Israélites en Italie dans le cours des derniers siècles. Voici ce qu'en disait Sprenger au milieu du XVII^e^ : « A « Rome, les Juifs habitent un lieu séparé non loin du Tibre, et ont leur « champ de sépulture particulier. Ils ne possèdent point de biens-fonds; « pour marque distinctive ils portent un chapeau jaune. Lorsqu'on lève

« des troupes dans les États romains, ils fournissent des lits aux soldats. « Ils ne peuvent trafiquer qu'avec des effets de peu de valeur, vieux et « usés. Tous les samedis un Juif de chaque ménage est tenu d'assister au « sermon dans l'église hospitalière des pèlerins au pont Sixte. Celui qui y « manque paye une amende de 5 jules. Les femmes portent à la coiffure « un cordon jaune. La nation hébraïque est répandue dans toute l'Italie, « excepté le royaume de Naples et le duché de Milan où l'on n'en trouve « point, parce que dans ces états, ainsi que dans le royaume d'Espagne, on « n'admet qu'une seule religion. A Venise ils vivent en grand nombre et « avec une sorte de splendeur; ils y occupent la meilleure partie de la ville. « C'est un vaste quartier entouré de murs. »

Il s'en faut que nous ayons pu indiquer tous les faits instructifs et intéressants dont ce volume est rempli. L'auteur les a tous puisés dans les témoignages et les monuments originaux, sans négliger aucune des observations importantes contenues dans les livres modernes publiés avant le sien. Il a composé ainsi une véritable histoire critique des Israélites, en ce qui concerne les vicissitudes de leur état civil, de leur industrie et de leur littérature. L'ordre chronologique qui enchaîne ces détails presque innombrables n'est moins exactement suivi qu'en certains chapitres de la troisième partie, où apparemment la nature des faits a conseillé de le modifier ou de l'interrompre. Peut-être y aurait-il eu du profit à l'observer avec un peu plus de rigueur; car cet ordre est presque toujours celui qui laisse le moins d'embarras et qui jette le plus d'instruction réelle dans les récits : il a surtout l'avantage d'écarter les systèmes imaginaires, les prétendues formules, les généralités, les nécessités qui tendent à dénaturer, et si nous osons le dire, à pervertir la science historique. M. Depping s'est constamment préservé de ces vaines théories : il ne disserte point, il raconte, et se prescrit partout la plus parfaite impartialité. En déplorant les malheurs des Juifs, il ne dissimule pas plus leurs fautes que celles de leurs persécuteurs.

DAUNOU.

Notice sur un tombeau découvert aux environs de Kertch, l'ancienne Panticapée [1].

L'Académie m'a chargé de lui rendre compte d'un Mémoire qui lui a

[1] Cette *Notice* a été lue à l'Académie des Inscriptions et Belles-lettres sous la forme de *rapport*.

été adressé de Kertch, en Tauride, par M. Paul Dubrux, conseiller honoraire, et qui contient la *description d'un tombeau* découvert à six werstes de cette ville, le 19 septembre 1830, et ouvert le 22 du même mois, par l'ordre et sous la direction de feu M. de Stempkousky, gouverneur de Kertch. Ce Mémoire m'a paru digne de tout l'intérêt de l'Académie par les faits nombreux qu'il renferme et par les notions nouvelles qu'il fournit sur un point d'antiquité très-important; et le ton de franchise et de simplicité avec lequel il est rédigé n'est pas moins propre à inspirer la confiance. Aussi ai-je cru remplir les intentions de l'Académie et seconder les vues de l'auteur en présentant un extrait de son travail, et en procurant à cet extrait une publicité qui pouvait servir l'intérêt même de la science.

La montagne où fut découvert le tombeau en question, et qui s'appelle dans la langue des Tartares du pays *Kouloba, tertre des cendres humaines,* est le point le plus élevé de toutes les collines qui environnent Kertch; sa situation est à un quart de werste au midi, et parallèlement à l'éminence qui, commençant à Kertch, au bord de la mer, sous le nom de *montagne de Mithridate,* se prolonge de l'est à l'ouest sur un espace d'environ six werstes et demie. Le *Kouloba* est une colline assez rapide, dont l'élévation a été augmentée au moyen de pierres de différentes grandeurs qu'on y a rapportées; c'est ce qui donnait à deux tertres ou monticules, qui se trouvaient à la pointe de l'est, entièrement couverts de petites pierres noircies par le temps, une apparence de collines volcaniques qui aurait pu tromper un œil moins exercé. Mais une longue habitude acquise sur les lieux, dans l'investigation des sépultures antiques du pays, permit à M. Paul Dubrux de reconnaître précisément en cet endroit et à de pareils signes l'existence d'un tombeau. Une fouille qu'il y fit entreprendre eut en effet ce résultat. Quelques jours de travail mirent à découvert une construction en pierres de taille qui avait été enfouie dans la colline, et qui avait une sorte de vestibule ou de corridor en avant du caveau. Ce vestibule était couvert de trois assises d'énormes pierres, qui n'avaient eu pour soutien que des pièces de bois, et qui, depuis que la vétusté avait réduit ces solives en poussière, ne se soutenaient plus que par l'appui mutuel qu'elles se prêtaient. Il fallut donc commencer par découvrir le corridor avant de procéder à l'ouverture du caveau, dont l'entrée était formée par des pierres, et dont le milieu se trouva répondre au centre d'un des deux mamelons de l'est. Telle fut la conduite des opérations préliminaires, dont voici le résultat.

En pénétrant dans le caveau, par une ouverture faite en haut de la porte, l'auteur du Mémoire put s'assurer par lui-même que ce tombeau n'avait reçu aucune atteinte extérieure; circonstance si rare dans la décou-

verte des monuments de ce genre, et qui donne tant de prix aux observations qu'on y recueille, de même qu'aux objets qui s'y rencontrent. La chambre sépulcrale était presque un carré parfait, sa longueur de l'est à l'ouest étant de six archines[1] huit verchoks, et sa largeur du nord au midi de six archines seulement. La hauteur, depuis le pavé jusqu'au haut de la voûte, était de sept archines et demie. Les murs s'élevaient perpendiculairement jusqu'à la sixième assise, à partir de laquelle chacune des assises supérieures avançait sur l'inférieure de quatre à cinq verchoks, de manière à offrir en coupe une construction pyramidale; et l'ouverture du haut, réduite à un carré d'environ une archine, était fermée par une seule pierre. A la hauteur d'une sagène deux archines au-dessus du pavé, il y avait eu un plafond en bois qui s'était écroulé, lorsque les poutres qui le soutenaient s'étaient pourries; et de là résultait l'apparence de ruine qu'offrit ce tombeau dans le premier moment où l'on y pénétra. Ce ne fut qu'après avoir fait déblayer le sol des débris de poutres et de planches qui en couvraient la plus grande partie que l'auteur du Mémoire put commencer, en présence de M. de Stempkousky, l'exploration des objets qui se trouvaient dans le tombeau; et c'est aussi à cet endroit que sa relation, aussi exacte que détaillée sur tous les points, commence à acquérir pour nous le plus grand intérêt; car, l'importance des objets recueillis dans les tombeaux antiques s'accroît le plus souvent en raison de la place qu'ils y occupaient, et qui peut servir à déterminer l'intention qui les y avait fait placer. Or, c'est cette circonstance, presque toujours négligée dans l'investigation des tombeaux antiques par les personnes qui y président, entraînées qu'elles sont par trop de curiosité, quelquefois aussi par la cupidité; c'est cette circonstance, dis-je, que M. Paul Dubrux a eu soin de relever dans tous ses détails, et qui rend son travail véritablement très-méritoire.

Près de la porte à droite, touchant le mur du nord, le premier objet qui se présenta à demi enterré était un vase de bronze, à deux anses, de forme oblongue, d'une hauteur de treize verchoks y compris le pied; sans doute une espèce d'*amphore;* ce vase était rempli d'*eau* et d'*ossements de mouton*. Près de là était un bassin, en bronze doré, posant sur un pied rond, dont le fond très-oxydé avait reçu un vase à boire, en argent, une coupe du même métal, et deux *rhytons*[2] aussi d'argent, l'un desquels se

[1] L'archine est le tiers de la sagène, dont la mesure est donnée comme égale à sept pieds anglais; conséquemment les six archines huit verchoks, correspondent à quatorze pieds huit pouces, mesure anglaise : l'archine, comparée aux mesures françaises, équivaut à deux pieds deux pouces. — [2] L'usage des *rhytons,* en guise de vases à boire, usage propre aux nations scythiques, est attesté, entre autres monuments, par la petite statue en *électrum* représentant un *Her-*

terminait en une *tête de bélier*, d'un très-beau travail. Un peu plus loin, il y avait un second bassin, du même métal que le premier, avec des anses d'une jolie forme, et un pied; et ce second bassin renfermait aussi quatre vases d'argent, c'est à savoir, trois vases à boire, *ποτήρια*, *pocula*, ornés à l'extérieur de bas-reliefs dorés, consistant sur l'un, en oiseaux aquatiques, tels qu'on les trouve encore aujourd'hui dans le détroit, *pélicans*, *cygnes* et *cormorans*; sur le second, en groupes de *lion terrassant un sanglier*, de *griffon déchirant un cerf*; sur le troisième, en figures de *guerriers*, que l'auteur n'avait pas eu le moyen d'examiner et de décrire dans tous leurs détails. Le quatrième était une coupe, garnie de deux jolies anses et d'un couvercle, sur le bord intérieur de laquelle était gravé en caractères grecs le mot ΕΡΜΕΩ : inscription qui semble prouver que le vase avait dû être consacré au culte *de Mercure*, et qui, par la forme ancienne de ce génitif ionien, autorise à croire que le dépôt ou la consécration en remontait à une assez haute époque. Ce sont donc là des monuments authentiques d'un art milésien et d'une belle antiquité, doublement précieux par leur travail et leur origine. Au delà de l'endroit où furent trouvés ces deux bassins, étaient placés debout, appuyés au mur de l'ouest et à demi enterrés, quatre vases d'argile, de la forme d'amphores de petite dimension. Sur l'anse de l'une de ces amphores, se lisait en grec ΘΑΣΙ, et au-dessus, ΑΡΕΘΩΝ; ils avaient leur surface peinte, à en juger par ce que dit l'auteur du Mémoire, qu'au milieu de l'un de ces vases est figuré un poisson. Du reste, la conjecture de M. de Stempkousky, que l'amphore avec l'inscription ΘΑΣΙ, sans doute pour ΘΑΣΙΟΝ, avait dû contenir du *vin de Thasos*, si renommé dans l'antiquité, me semble plausible, et c'est une particularité nouvelle dont s'enrichit l'histoire de cette classe de monuments. J'ajoute que le nom ΑΡΕΘΩΝ, qui se lit au-dessus, doit être celui du potier ou du fabricant, autre notion précieuse qui nous permet de joindre aux noms de potiers et de fabricants de vases peints, de l'antiquité grecque, connus jusqu'ici par des inscriptions semblables, celui d'*Aréthon*, de Thasos. Cependant je dois faire observer qu'une *amphore* d'argile, provenant aussi d'un tumulus de la Tauride [1], portait, imprimés sur le col du vase, les noms ΕΥΑΡΧΟϚ ΑΡΙΣΤΩΝοϛ, *Évarque, fils d'Ariston*, le

cule scythique, avec le *rhyton* à la main, et publiée par feu M. de Blaramberg, *Notice sur quelques objets d'antiquité découverts en Tauride dans un tumulus*, nº III, p. 12, suiv.

[1] Voy. la *Notice* précédemment citée de M. de Blaramberg, nº II, p. 11-12. La manière dont le nom ΑΡΕΨΩΝ (*sic*) est figuré dans le Mémoire de M. Dubrux tendrait encore à fortifier cette conjecture; car ce nom ne semble pas avoir été bien lu; et peut-être que le mot ΘΑΣΙ n'était que l'ethnique ajouté, suivant l'usage, au nom du potier, tracé directement au-dessus.

dernier desquels offre un rapport frappant avec le nom ΑΡΕΘΩΝ de notre vase.

Le caveau, entièrement pavé de dalles de pierre mal jointes, offrait dans le fond, du côté du midi, un enfoncement d'une archine carrée, sur une demi-archine de profondeur; on y trouva les ossements d'un *cheval*, avec *deux cnémides* de bronze doré et un *casque* de forme conique. Près de là, reposait un squelette d'homme autour duquel se voyaient un grand nombre de figures et d'objets divers *en or* ou *en électrum*, de l'épaisseur d'un quart de ligne; sans doute les ornements qui avaient été attachés au vêtement de ce personnage. En face de la porte étaient les ossements d'une femme, la tête placée vers le midi, les pieds vers le nord, et toute la personne couverte de riches bijoux. Sur son crâne était encore fixé un *diadème en électrum*, d'un verchok de large, orné sur le bord de rosettes émaillées, et sur le devant, de quatre figures de *femmes assises* avec des *griffons* entre elles; le tout exécuté en relief. A l'endroit du cou, était un grand *cercle d'or* fin, ouvert et orné aux deux bouts de deux *lions couchés* [1]; de plus, un *collier* tressé en fils d'or avec de petits vases oblongs du même métal, qui y étaient suspendus par des chaînettes de filigrane. Vers le milieu du corps, il y avait *cinq médaillons*, aussi d'or fin, de diverses grandeurs, avec de petits vases suspendus de la même manière; les deux plus grands de ces médaillons offraient la *tête de Minerve* avec ses attributs ordinaires, d'un travail excellent, et les autres étaient ornés de bouquets de fleurs, en or émaillé, d'une exécution si délicate, que le souffle en fait remuer les feuilles. Des deux côtés de la place occupée par le cadavre, étaient deux *bracelets d'or*, de la largeur de deux verchoks, ornés sur deux rangs d'un groupe répété trois fois, et représentant un *cerf terrassé par un lion, tandis qu'un griffon l'attaque par derrière*. D'autres objets qui paraissaient avoir fait partie de la toilette de cette femme, se recueillirent au même endroit: c'étaient deux *demi-cercles* en électrum avec de petits vases suspendus encore par des chaînettes de filigrane, que l'on présume avoir servi à orner les épaules; à quoi il faut ajouter quelques petits *flacons* en or fin, avec les bouchons du même métal, longs d'un verchok et d'un travail charmant; six *couteaux* à manche d'ivoire, avec un septième, dont le manche était plaqué en or, avec des *griffons* figurés en relief; et enfin un vase d'électrum de forme ronde [2], orné sur sa circonférence de trois groupes, exécutés en bas-relief, et, à ce qu'il paraît, d'un travail aussi soigné que la

[1] Je rappelle encore, à cette occasion, qu'un grand cercle en électrum, ouvert de la même manière, et orné à ses deux extrémités de *têtes de lions*, fut trouvé précédemment dans un tombeau de la Tauride, et publié par M. de Blaramberg, *Notice*, etc. nº VI, p. 22-23, qui ne s'en expliquait pas bien l'usage. Il ne saurait plus maintenant y avoir lieu à la moindre incertitude. — [2] Les me-

composition en est neuve et remarquable. Le premier groupe offre un *homme assis*, la tête ceinte du *bandeau royal*, une *pique* à la main avec son *bouclier* près de lui, écoutant un autre personnage assis en face de lui et armé de même; le second groupe présente *deux personnages*, à genoux en face l'un de l'autre, l'un avec la bouche ouverte, et l'autre qui semble lui arracher une dent; le troisième groupe se compose aussi de deux figures, savoir un *homme assis*, à terre, à qui un autre, à genoux devant lui, enveloppe la jambe avec des bandelettes. Indépendamment de ces trois groupes, où tous les personnages ont les cheveux longs et épars sur les épaules, qui appartiennent au costume scythique, se voit en dernier lieu une figure de *Scythe assis* et *tendant un arc*.

La rareté et le prix des objets qui viennent d'être indiqués n'approchent pas encore, à mon avis, de l'importance archéologique de celui que je vais décrire. Le corps de la femme qui avait reçu cette riche parure avait été couvert d'une espèce de catafalque en bois [1], malheureusement brisé par la chute du plafond, mais dont les débris se retrouvèrent sur le sol, plus ou moins maltraités par la vétusté. Ce catafalque était formé de quatre pieds-droits, façonnés au tour, et longs d'environ une archine; les planches des deux grands côtés avaient eu plus d'une sagène de longueur, celles des deux petits, de la tête et des pieds, une archine et un quart; toutes les quatre étaient *ornées de peintures*, d'un bon dessin, mais tellement effacées que l'on a peine à retrouver le contour des figures. Sur l'une des grandes planches latérales, la seule dont l'auteur du Mémoire ait donné la description, sans doute parce qu'elle était la mieux conservée, sont indiqués les objets que voici: à l'un des bouts est un *quadrige* attelé de *chevaux blancs*, monté et conduit par une *Victoire;* en avant de ce quadrige est un groupe de trois figures; c'est à savoir, un *homme* qui tire à lui des deux mains une *femme* qu'il tient par le bras droit, et derrière laquelle est une autre *femme*, qui étend le bras gauche vers la première, et semble accourir à sa défense [2]. Plus

sures de ce vase sont indiquées de la manière que voici : Hauteur, 3 $\frac{1}{2}$ verchoks; diamètre, au centre, 3 verchoks, et 2 à l'ouverture.

[1] Un exemple analogue à celui-là nous est fourni par ce que rapporte Diodore de Sicile, de l'espèce d'*enveloppe, καλυπτὴρ*, placée sur le sarcophage d'Alexandre, XVIII, 26 : Ἐπάνω δὲ τῆς θήκης ἐπετίθετο καλυπτὴρ χρυσοῦς ἁρμόζων ἀκριβῶς, κ. τ. λ. Il nous manque un mot propre pour exprimer cette espèce de *couvercle* ou d'*enveloppe*, qui n'était réellement ni un *catafalque*, ni un *cénotaphe*, comme le dit M. Quatremère de Quincy, *Dissertat. archéol.* p. 140-141. — [2] Ce serait sans doute beaucoup trop hasarder que de reconnaître ici, au défaut d'un dessin ou d'une description plus détaillée, la scène où *Pluton*, ravisseur de *Proserpine*, se dispose à l'enlever du milieu de ses compagnes sur son char que lui amène la *Victoire;* du moins, cette scène mythologique n'est-elle jamais figurée de cette manière sur les nombreux monuments la plupart d'usage funéraire, qu'on en connaît.

oin, en procédant de gauche à droite, est un autre groupe, représentant un *homme* qui s'élance d'un côté pour saisir une *outarde*, tandis que, du côté opposé, une *femme* dans une attitude à peu près pareille, cherche à s'emparer du même oiseau. Derrière cette femme, un *cygne*, qui commence à s'élever en déployant ses ailes et allongeant son cou, semble vouloir se dérober à la poursuite d'une autre *femme* qui s'apprête à le saisir. Un *arbre* indiqué en cet endroit sépare les figures qu'on vient de voir du groupe qui suit, et qui se compose d'une *femme* placée entre *deux hommes*, à l'un desquels elle tend la main qui est reçue par lui, tandis que l'autre homme se dirige vers elle. Enfin, à l'autre extrémité est un second *quadrige*, dont les chevaux courent en sens contraire, c'est-à-dire de droite à gauche. Telle est la description des peintures de l'un des panneaux de bois de ce catafalque funéraire; description trop imparfaite sans doute et trop sommaire, mais bien précieuse encore par les détails qu'elle contient, et surtout par le monument auquel elle s'applique. L'auteur du mémoire ajoute que les couleurs employées dans ces peintures sont le *blanc*, le *noir*, le *rouge*, le *bleu-de-ciel*, le *vert* et le *jaune*. Ce sont précisément là les six couleurs que nous trouvons universellement employées dans toute la haute antiquité, sur les monuments de la Grèce et de l'Étrurie, comme sur ceux de l'Égypte [1]. Ce sont les mêmes qui ont servi à colorier les figures peintes, sur fond blanc, du beau vase de Salamine, vase unique dans son genre, et sorti d'une des plus belles manufactures de l'Attique [2]. Elles étaient sans doute ici couchées à teintes plates avec les contours des figures tracés à la pointe ou au pinceau; et si ces planches étaient mieux conservées, nous aurions ici un monument d'un prix inestimable de *peinture sur bois*, appartenant à la pure antiquité grecque et exécuté par des mains grecques. Tel qu'il est, c'est encore un débris précieux d'antiquité dont j'ai dû consigner ici la mention, comme celle d'une des découvertes les plus neuves et les plus importantes de notre époque.

Les objets décrits jusqu'ici n'occupaient que le tiers du caveau; les deux autres tiers étaient remplis par une grande caisse en bois, posée sur le pavé, de forme carrée, de quatre archines en tout sens. Les morceaux de bois dont elle était formée étaient encore assez bien conservés, sans doute par l'effet de quelque vernis encaustique qu'ils avaient reçu, pour qu'il fût nécessaire de couper avec la hache les rainures où ils s'engrenaient dans quatre grosses poutres. Les planches de dessus ainsi enlevées mirent à

[1] Voy. les *observations* que j'ai eu occasion de faire à ce sujet, dans ce Journal même, janvier 1835, p. 24. — [2] Ce vase, qui appartient à M. Grasset, sera publié dans mes *Recherches sur la peinture antique*, qui s'impriment actuellement, et fidèlement représenté dans tous ses détails.

découvert les restes d'un squelette d'homme dont la tête était placée au midi, les pieds au nord et les deux bras étendus le long des côtés. Sur son crâne, dont il ne restait que des fragments, se trouvait un *cercle* en électrum, travaillé et orné dans le goût du diadème placé sur la tête de la femme. Cette espèce de bandeau avait servi de bordure à un bonnet conique, dont une autre pièce circulaire de même métal, mais d'un beaucoup plus petit diamètre, ornait la partie supérieure ; et l'étoffe de ce bonnet, qui avait dû être une sorte de tiare scythique, et dont il restait à peine quelques vestiges, semblait à son épaisseur avoir été du feutre. Au cou était passé un grand *cercle ouvert*, orné à ses deux bouts de deux figures de *Scythes* courant à cheval, puis émaillé, à partir de là, en *vert*, *bleu* et *rouge*, et le reste tressé en guise de corde, d'une manière qui rappelle le *collier* des figures gauloises du sarcophage de la vigne Ammendola et de la célèbre statue du Capitole [1]. Les deux bras étaient chargés de *bracelets*, de formes diverses et à diverses hauteurs. Au bras droit, au-dessus du coude, il y avait un *cercle* en or, large d'un pouce et orné de bas-reliefs ; au-dessous des coudes, à chaque bras, se trouvaient deux cercles, tout unis, en électrum; et à la place des poignets d'autres bracelets non fermés, ornés à leurs extrémités de figures de *sphinx*, tenant entre leurs pattes un gros fil d'or qui servait à les serrer lorsqu'ils étaient passés dans les poignets ; tout cela d'or très-fin et d'un très-beau travail.

A gauche de ce personnage, dans l'intérieur de la caisse où l'on avait formé une seconde division, au moyen d'une petite planche qui en occupait toute la longueur, se trouvaient de l'autre côté de cette espèce de barrière plusieurs des principaux objets qui avaient appartenu à la parure militaire du chef scythe déposé dans ce tombeau ; c'est à savoir : 1° un *glaive*, long de dix-sept verchoks et demi, et large d'environ deux verchoks un quart, autant que l'oxyde a permis d'en prendre la mesure exacte ; la poignée était revêtue de feuilles d'or avec des bas-reliefs ; 2° un *fouet*, dont le cuir réduit presque en poussière avait été tortillé avec une feuille d'or ; 3° un *petit bouclier* d'or très-fin, orné de têtes et de figures d'animaux, d'un beau travail, de l'épaisseur d'un rouble d'argent et du poids de deux livres, et plié à la forme du bras ; pièce d'armure d'une forme toute nouvelle pour nous, et dont l'usage doit avoir été particulier à ce peuple ; 4° l'*étui de l'arc*, en bois plaqué d'électrum ; le bois était pulvérisé, mais la couverture métallique avait conservé la forme de ce meuble ; et l'on y voyait, entre autres ornements en relief, une *tête d'homme*, sans doute le

[1] Voy. mes *Observations* sur ce sarcophage et sur cette statue, insérées dans le *Bulletin universel des Sciences*, sect. VII, cahier d'août 1830. Le sarcophage même a été publié dans les *Annales de l'Instit. archéol.* tom. I, pl. XXX et XXXI.

portrait du personnage avec son nom écrit en grec, ΠΟΡΙΝΑΧΟ[υ]; plus haut, un *lion qui terrasse un bouc;* puis le groupe déjà connu d'un *cerf* attaqué d'un côté par un *lion*, de l'autre par un *griffon*, et dans la partie supérieure de cet étui, un *cheval marin;* 5° une *cnémide* en bronze doré; l'autre *cnémide* fut trouvée au delà de la caisse, posée contre la muraille de l'est; 6° enfin une *pierre verdâtre*, dure, arrondie, qui servait à aiguiser les armes offensives, avec un manche garni en or, et orné de figures en relief, parmi lesquelles se retrouve encore le *griffon*, animal symbolique de Panticapée. Tels étaient les objets renfermés dans la caisse avec les restes du personnage qui y avait été déposé. Au-dessus de sa tête, mais en dehors, étaient placées *quatre petites statues* en électrum, d'un travail médiocre, semblables en tout à celle que feu M. de Blaramberg a publiée comme offrant l'image d'un *Hercule scythique* [1], avec deux autres figurines du même métal, mais d'une exécution meilleure, groupées ensemble et représentant *deux Scythes* qui se tiennent embrassés, une *coupe* à la main. Enfin, du côté des pieds, contre la muraille du nord, il y avait trois vases de bronze, l'un rond, les deux autres oblongs; ces deux-ci remplis d'os de mouton avec un *petit plat* ou *patère*, aussi de bronze, placé de ce côté, près de la porte.

Outre les objets qui viennent d'être décrits, et qui tous avaient, dans l'intention de l'antiquité, une importance proportionnée à la place qu'ils occupaient près du mort ou sur sa personne, on recueillit, à la place qu'avait occupée le cadavre, une grande quantité d'autres objets, tous en or ou en électrum, qui avaient dû servir d'*ornements* sur des habits, où ils étaient cousus. C'étaient, suivant l'auteur du Mémoire, des *rosettes* ou des *étoiles* de diverses grandeurs; des *masques de femmes* ou de *divinités*, d'un beau style; des figures d'animaux, tels que *griffons*, *pégases*, *lions*, *lièvres*, etc.; des *boutons* (*bullæ*) émaillés, d'autres tout unis; d'autres enfin ornés d'une *tête* ou d'un *masque;* et tous ces objets, consistant en feuilles d'or très-minces, avaient été frappés ou repoussés, et non coulés. Le fond du caveau [2] était couvert de quelques centaines de *bouts de flèches*, en bronze, d'une telle dureté que la lime ne peut y mordre, parmi lesquels il se trouvait des *piques* et des *dards* en fer très-oxydés; et notre auteur observe, en finissant, à l'égard de la plupart de ces objets, qu'à en juger d'après le mérite du travail, ils ont dû être fabriqués dans le beau temps des arts de la Grèce, conséquemment, à l'époque la plus florissante de la colonie milésienne de Panticapée. On regrettera qu'il ne se

[1] Voy. la *Notice* citée déjà à plusieurs reprises, n° III, p. 12-21. — [2] Ou de la caisse; alternative qui résulte de la manière dont s'exprime ici l'auteur du Mémoire.

soit pas trouvé ici quelques médailles grecques, qui auraient pu servir à résoudre la question relative à l'âge du monument et à la patrie du personnage, mais sans que l'absence de ces médailles puisse être considérée comme un indice suffisant d'une sépulture scythique. Voici, du reste, un dernier renseignement ajouté par M. de Stempkousky, et qui mérite d'être rapporté textuellement :

« En passant au tamis la terre qui recouvrait les squelettes, on a trouvé « plusieurs morceaux très-fins de bois de buis, fortement maltraités, qui « appartenaient, à ce qu'il paraît, à quelque instrument de musique. Plusieurs « de ces morceaux offraient des dessins exécutés à la pointe, d'un travail « admirable. On y voit, entre autres sujets, un *quadrige;* une *femme,* « tenant un *casque* à la main; un *enfant,* portant un *grand vase* avec « lequel il offre à boire à un cheval; des *femmes assises,* etc. Plusieurs « de ces figures sont découpées, les costumes sont grecs. »

J'ai dû suivre l'auteur du Mémoire dans tous les détails de sa description, puisque ce sont autant de traits qui servent à caractériser le génie de l'antiquité dans l'une de ses pratiques les plus intéressantes. Ce qui me reste à faire connaître n'est pas moins important à constater, bien qu'il n'exige pas de ma part autant de développement. Le troisième jour de l'exploration, il restait encore à visiter une archine en largeur, tout le long de la muraille de l'est; espace qui se trouvait encombré par suite de l'éboulement de blocs de pierre tombés de cette muraille et des terres qu'elle supportait. En remettant au jour suivant cette opération, qui avait besoin d'être faite avec beaucoup de précaution, on négligea de laisser des gardes pour veiller durant la nuit à la sûreté des lieux; et l'on crut avoir assez fait pour prévenir une irruption nocturne, en fermant l'entrée du caveau avec de grosses pierres. Mais la cupidité fut plus forte que la crainte d'être ensevelis sous ses ruines; un assez grand nombre de personnes y pénétrèrent à la faveur de l'obscurité, et travaillèrent si bien dans les ténèbres et au risque d'une mort affreuse, que, le lendemain, lorsqu'on revint à l'ouvrage, toute la partie du tombeau couverte par la chute d'une partie de sa muraille se trouva bouleversée et spoliée entièrement des nombreux objets en or et en électrum qu'elle renfermait[1]. D'après les

[1] En déblayant la terre et dépavant même le caveau pour en retirer les moindres objets en or qui pouvaient s'y trouver, ces gens rencontrèrent, sous le pavé, près de la porte, à droite, une cavité de deux archines et demie de long sur une de large, et de plus d'une archine de profondeur. Cette cavité était remplie d'une terre noire très-fine, et dans le fond étaient les ossements d'un homme, près duquel se trouvaient divers objets en or et en électrum, notamment un *grand cercle,* ouvert, pour passer au cou, et orné à ses deux bouts de belles *têtes de lions,* émaillées en *bleu* et en *rouge.* Plusieurs feuilles d'é-

renseignements obtenus plus tard par l'auteur du Mémoire, la quantité de ces objets était énorme; ils consistaient en figures frappées ou repoussées, telles que *têtes d'Apollon*, *masques de Méduse*, *rosettes*, *étoiles*, *boutons* grands et petits, figures d'*animaux divers;* et, suivant toute apparence, ces objets avaient été attachés, comme ornements, sur des *habits*, qui avaient été suspendus à cinq grands clous de bronze, encore fixés dans la muraille. A force de soins et de démarches, l'auteur du Mémoire parvint à recueillir un assez grand nombre de ces objets; mais plusieurs étaient déjà passés en des mains étrangères, vendus et dispersés au loin; et je ne doute plus maintenant que ceux qui me furent présentés, dans l'automne de 1831, comme provenant d'un tombeau de Panticapée, et que j'ai publiés dans le *Journal des Savants*[1], après les avoir acquis pour notre cabinet des antiques, n'aient fait partie de ceux qui avaient été soustraits à cette occasion par la cupidité des gens du pays.

Tels sont les faits, certainement bien neufs et bien curieux, qui résultent du Mémoire de M. Paul Dubrux, constatés avec un soin scrupuleux et exposés avec une bonne foi qui commandent toute confiance. Quant à l'opinion qu'on doit se former sur le monument même qui fait le sujet de ce Mémoire, nous pensons que, si ce n'est pas précisément le tombeau d'un roi scythe, comme le croit notre auteur, et d'un prince qui aurait régné sur ces contrées avant l'établissement des Grecs à Panticapée, ce doit être le tombeau de quelqu'un de ces chefs scythes qui entretenaient avec les villes grecques du Bosphore des relations intimes de commerce, de politique et d'hospitalité. Les éléments les plus caractéristiques de cette sépulture semblent en effet se rapporter à l'usage scythique, décrit par Hérodote[2]; en même temps que la plupart des objets qui avaient servi à la parure du guerrier et à celle de la femme, et qui avaient fait partie du mobilier de la tombe, sont certainement d'un style et d'un travail grecs. Le nom même du personnage, ΠΟΡΙΝΑΧΟΣ, si ce nom a été bien lu ainsi, au lieu du nom grec ΔΟΡΥΜΑΧΟΣ, ou ΠΡΟΜΑΧΟΣ, ou tout autre semblable, indiquerait une origine étrangère sous une forme grecque; mais c'est un point qui ne saurait être décidé qu'à l'inspection du monument

lectrum, avec des bas-reliefs d'un assez beau travail, représentant diverses figures, et provenant d'un carquois ou d'un étui d'arc, faisaient aussi partie de ce dépôt, dont les objets les plus précieux, divisés entre les mains avides qui se les disputaient, ont été perdus pour la science. Quant au personnage enseveli à cette place, était-ce l'*Écuyer*, Ἡνίοχος, du chef scythe au service duquel il aurait été attaché durant sa vie et qu'il aurait suivi dans la tombe? C'est une conjecture probable, d'après ce que nous apprend Hérodote sur la sépulture des princes scythes.

[1] Voy. le *Journ. des Sav.* janvier 1832, p. 45-54.— [2] Herodot. IV, 71-72.

original; et, ce qui achèverait de dissiper tous les doutes, en donnant à ces objets restés cachés dans le musée de Kertch et perdus pour l'Europe et pour la science, toute leur valeur archéologique, ce serait d'en obtenir des dessins fidèles, ou des calques, qui nous missent à même d'en apprécier la composition, le goût, le caractère, et d'en déterminer le sujet avec toute la certitude possible.

La dernière partie de ce Mémoire renferme des observations curieuses sur les nombreuses sépultures, de tout âge et de tout ordre, qui environnent Kertch; quelques-unes desquelles, appartenant à la période grecque et ouvertes en la présence même de l'auteur, ont fourni plusieurs beaux vases peints, de ces vases que l'on continue encore abusivement d'appeler *étrusques*, et qui sont grecs: ce sont autant de preuves nouvelles de l'usage général qui se faisait de ces sortes de vases peints pour en meubler la demeure des morts, sur tous les points du domaine de la civilisation hellénique; et, sous ce rapport encore, le Mémoire de M. Paul Dubrux mérite d'être déposé aux archives de l'Académie, comme offrant beaucoup de renseignements utiles à consulter.

RAOUL-ROCHETTE.

The Dynasty of the Kajars, translated from the original persian manuscript, presented by his Majesty Faty Ali schah to sir Harford Jones Brydges, Bart. K. C. LL. D.; to which is prefixed a succinct Account of the History of Persia, previous to that period.— Histoire de la dynastie des Kadjars, traduite sur le manuscrit persan original, donné par S. M. Fath-Ali-schah à sir Harford Jones Brydges... *et précédée d'un Abrégé de l'histoire de Perse antérieure à cette époque.* Londres, 1833, cxij et 455 p. in-8°, avec une carte de la Perse occidentale et des planches gravées.

كتاب مآثر سلطانية, *Livre des exploits du sultan.* Tauriz, 1241 de l'hégire (1825-6 de J. C.), 398 pages petit in-4°.

TROISIÈME ET DERNIER ARTICLE.

L'histoire manuscrite de la dynastie des Kadjars, traduite par sir Harford Jones Brydges, se termine avec l'année 1226 de l'hégire, 1811 de

J. C., et il est évident qu'elle ne pouvait s'étendre plus loin, puisque le manuscrit, exécuté exprès pour sir Harford Jones, lui parvint en 1811 à Erzéroum, lorsqu'il était en route pour retourner en Angleterre. Sir Harford a manifesté, il est vrai, en plus d'un endroit de sa traduction, l'intention de publier par la suite un autre volume; mais il n'a point entendu parler, comme paraît l'avoir cru M. Jaubert[1], d'un second volume de traduction; il est évident au contraire qu'il n'a voulu parler que de notes historiques, destinées à développer plusieurs des faits racontés par l'historien persan, et à faire mieux connaître les personnages qui ont joué un rôle important dans les événements du règne de Fath-Ali-schah, et en général les mœurs et le caractère des Persans.

Quant au texte persan imprimé, il conduit l'histoire du règne de Fath-Ali-schah jusqu'à l'année 1241 de l'hégire, 1825 de J. C., et à la mort de l'empereur Alexandre. L'impression du volume a été terminée dans le mois de redjeb 1241, sous la direction de Molla Bakir Tebrizi: l'auteur annonce le projet de consigner dans un autre volume, et de livrer pareillement à l'impression l'histoire des événements postérieurs à l'époque où se termine celui-ci. Il ajoute que, outre ce volume, on a imprimé à Téhéran, sous les auspices de Fath-Ali-schah, et par les soins de Minotchèhr-khan, plusieurs volumes de *Hadith* ou traditions, composés ou préparés par Mirza Zeïnu'labidin Tebrizi, et que ces livres ont été mis dans le commerce.

Je n'aurai à m'occuper dans ce dernier article, comme on le voit par ce que je viens de dire, que de la dernière partie du texte persan imprimé, à partir de l'an 1226 de l'hégire.

Parmi les événements de cette année, l'un des principaux est l'ordre donné par la cour ottomane, au général turc Emir-pacha, de se rendre à Kars, et de joindre ses troupes à celle d'Abbas-mirza, pour s'opposer aux progrès des Russes. Sur la nouvelle que le général turc avait quitté Erzéroum, pour se rendre à Kars, Abbas-mirza, de son côté, marcha vers Eriwan: arrivé à Nakhdjéwan, il apprit que le général turc n'était point encore parvenu à Kars. En attendant son arrivée, il envoya quelques détachements du côté de Karabagh, pour soumettre des tribus rebelles. Dans ces entrefaites, Emir-pacha étant arrivé près de Kars, le gouverneur qui commandait à Eriwan s'empressa d'aller au-devant de lui pour le recevoir. Dans les manœuvres militaires qui furent exécutées à cette occasion, un coup de fusil ayant été tiré au hasard, la balle vint frapper le général ottoman, qui reçut une blessure grave: cet accident imprévu affligea beau-

[1] *Nouv. Journ. Asiat.* tom. XIII, p. 144.

coup le prince vice-roi, qui prodigua toute sorte de soins et d'attentions au général turc, et lui envoya, pour le traiter, un chirurgien anglais qu'il avait près de lui. Le général ne fut pas plus tôt en état de marcher, grâce à ces soins, qu'il retourna à Erzéroum. Plusieurs affaires eurent lieu entre des détachements de l'armée persane et les Russes, où, suivant notre historien, l'avantage resta aux premiers. La seule chose que je crois devoir faire remarquer, c'est que, dans l'armée d'Abbas-mirza, il y avait un corps de *Serbaz*, qui était entièrement composé de soldats russes, soit prisonniers de guerre, soit transfuges qui avaient embrassé le mahométisme. On les appelait *Behaduran* بهادران, *les braves*, et ils avaient pour commandant un persan, Mirza-Ahmed-Moustawfi de Caschan; l'auteur les nomme aussi quelquefois نو مسلمانان, c'est-à-dire *nouveaux musulmans*.

Je ne suivrai point l'historien dans le détail des opérations militaires qui eurent lieu de la part d'Abbas-mirza ou des généraux russes, pendant les années 1226 et 1227 de l'hégire, ni dans le récit des négociations entamées, pour une pacification, par l'entremise de l'ambassadeur anglais, sir Gore Ouseley, et qui étaient restées sans succès, et je passe de suite à l'affaire d'Aslandouz, où les Persans, de l'aveu de notre auteur, éprouvèrent une défaite complète. Il est curieux de voir quelles précautions oratoires l'historien emploie pour préparer ses lecteurs au récit de ce funeste événement.

Il n'y consacre pas moins de deux pages : il commence par exprimer son admiration sur la toute-puissance de Dieu, qui se manifeste dans l'organisation des corps célestes et dans l'ordre et la variété de leurs mouvements. Comment, ajoute-t-il, pourraient-ils ne point avoir des effets favorables ou funestes, et comment les habitants de la terre, qui observent avec une sorte de stupéfaction leurs mouvements et leurs divers aspects, pourraient-ils s'imaginer que, dans le cours des années et des mois, les sphères célestes et les astres n'exerçassent aucun pouvoir, et ne manifestassent aucune influence? On a vu effectivement, continue-t-il, que, dans l'année dont nous parlons, l'apparition d'une comète, ainsi que des éclipses de soleil et de lune, ont pronostiqué des marches d'armées, des effusions de sang, des guerres, des troubles, des révolutions, des catastrophes qui ont affligé un grand nombre d'états, et ont frappé d'étonnement et de stupeur les esprits les plus éclairés : par exemple, l'empereur de Russie, à cause de ses relations d'amitié avec l'Angleterre, a attiré sur lui la colère de l'empereur des Français; tout commerce entre la Russie et la France a été interrompu; des batailles ont eu lieu, dans lesquelles il a péri des deux côtés une grande multitude d'hommes. C'est encore par la maligne influence des planètes et des fixes que, dans cette même année, une peste affreuse a ravagé Constantinople, et, si l'on en croit des négociants dignes de confiance, a coûté la vie à près

de 650,000 hommes. Des troubles, des tremblements de terre et d'autres fléaux ont aussi affligé les contrées de l'Aderbidjan qui étaient au pouvoir des Russes. L'auteur remarque après cela que ces alternatives de la fortune sont nécessaires, parce que, sans quelques adversités, on ne goûterait pas la douceur de la prospérité, ni, sans des revers, le plaisir de la victoire : il se livre là-dessus à des lieux communs. Dieu seul est immuable, et les vicissitudes, au contraire, sont l'apanage de la nature humaine; mais elles se font surtout sentir à l'égard des hommes élevés en dignité et des souverains, tandis que les pauvres et les gens du plus bas étage n'en éprouvent guère les atteintes. De tous les astres sans nombre qui décorent le firmament, le soleil et la lune sont les seuls qui éprouvent des éclipses. Ce n'est qu'après ce long préambule, que j'abrége beaucoup, que l'historien passe au récit de la bataille d'Aslandouz : il en rapporte toutes les circonstances dans le détail le plus minutieux, sans cependant rien dire de positif sur les pertes que l'armée persane essuya dans cette journée. Il attribue le succès des Russes aux avis qu'ils reçurent de quelques espions et déserteurs, par les rapports desquels ils furent informés que l'armée ennemie était affaiblie par l'envoi de divers détachements, et à la conduite des officiers anglais chargés de l'instruction des artilleurs, mais qui, à raison du traité de paix qui existait entre la Russie et l'Angleterre, avaient dû s'abstenir de prendre aucune part à l'action. Il fait au surplus le plus grand éloge du courage et de la présence d'esprit du prince Abbas-mirza, qui courut personnellement les plus grands dangers.

L'hiver, qui avait rendu le mouvement des troupes très-difficile, étant passé, Abbas-mirza, au printemps suivant qui concourait avec le commencement de l'an 1228 de l'hégire, se disposa à rentrer dans l'Aderbidjan, et vint camper dans la plaine d'Oudjan, célèbre pour l'excellence de ses pâturages, et qu'on regarde comme un des jardins de la Perse. Ce fut dans ce lieu et dans ces circonstances que le général en chef de l'armée russe entama des négociations pour la paix, par l'entremise de l'ambassadeur anglais sir Gore Ouseley. Deux motifs, suivant notre auteur, déterminèrent le général russe à cette démarche : d'abord la crainte que lui inspiraient les forces considérables qu'avait réunies Abbas-mirza, et, en second lieu, la connaissance qu'il avait d'une nouvelle rupture entre la France et la Russie, et de la marche de Napoléon. De son côté, le gouvernement persan avoit intérêt à faire cesser cette guerre, pour être en état de porter des forces dans le Khorasan, et appaiser les semences de révolte qui existaient parmi les Turcomans. La paix fut donc conclue, sans de grandes difficultés, entre les deux puissances belligérantes.

L'insurrection des Turcomans du Khorasan devait son origine à un

aventurier nommé *Khodja Mohammed Caschgari*, خواجه محمد كاشغرى, dont je ne me rappelle pas avoir lu ailleurs aucune mention. Ce personnage singulier était, suivant notre auteur, un prince du sang impérial de la Chine, lequel, ayant quitté sa patrie, avait passé quelque temps dans l'Hindoustan, avait ensuite voyagé avec un roi européen (si je comprends bien le texte que voici, وبعض از قرال فرنك سير كرده, et qui ne me semble pas exempt de faute); de là il était passé dans le pays de Roum (c'est-à-dire, je pense, en Turquie), puis en Égypte. Dans ces voyages il avait formé des liaisons avec des derviches, et avait appris d'eux des tours de passe-passe. En Égypte, il manqua être assassiné par quelques derviches qui l'avaient d'abord adopté pour chef; il s'enfuit et vint successivement habiter Antioche, Souleïmanièh, Schehrzour et Bagdad. Il s'était attaché à Abd-alrahman-pacha[1], à qui il en avait imposé, et qui le mena avec lui à Bagdad; tous deux ayant été chassés de cette ville, par ordre du grand-seigneur, ils revinrent à Souleïmanièh. Ce furent les intrigues d'Abd-alrahman-pacha qui troublèrent la bonne intelligence qui régnait entre l'empire ottoman et la Perse : pour le punir de ces intrigues, une armée persane, commandée par Mohammed-Ali-mirza, entra dans son territoire, et y mit tout à feu et à sang jusqu'à *Dzéhab*[2], ذهاب, et jusqu'aux environs de Bagdad. Par suite de ces événements Khodja-Mohammed, dépouillé de tout ce qu'il possédait, se rendit à Téhéran; là il trouva un protecteur qui s'intéressa pour lui auprès de Mohammed-Ali-mirza, qui était fils du roi, et commandait à Kirmanschah : ce prince lui fit rendre tout ce qui lui avait été enlevé. Ensuite Khodja Mohammed forma le projet de retourner chez lui. A cette époque, un grand mécontentement régnait parmi les Turcomans d'Astérabad, à cause de la tyrannie de Mirza Razi Mazendérani, vizir du prince royal Mohammed-Kouli-mirza. Les Turcomans, qui ont un respect tout particulier pour les derviches, prirent Mohammed pour leur chef, et portèrent la dévastation à Astérabad, et dans le Mazendéran; il y eut plusieurs engagements entre eux et les troupes du roi. Dans une de ces rencontres, les Turcomans vaincus prirent la fuite, et Khodja Mohammed Caschgari resta sur le champ de bataille. Après sa mort, les Turcomans

[1] Abd-alrahman était pacha d'un district du Curdistan. M. Rousseau en parle assez au long dans sa *Description du Pachalik de Bagdad,* publiée à Paris en 1809. Il nomme *Karascholan* (mieux *Karadjolan* ou *Karutcholan*) le district où commandait Abd-alrahman. Notre auteur dit qu'il était *gouverneur de Béban,* حاكم بيان. *Béban* ne serait-il pas la même chose que *Bilbas* de M. Rousseau (p. 102 et 115)? — [2] M. Rousseau, qui écrit *Zéhaw,* dit que c'est le nom d'un des petits pachaliks du Curdistan. *Descr. du Pachal. de Bagdad,* p. 100.

rentrèrent dans l'obéissance, et la tranquillité fut rétablie dans le gouvernement d'Astérabad.

En cette même année, 1228 de l'hégire, l'ambassadeur anglais, sir Gore Ouseley, ayant obtenu son congé, quitta la Perse, et retourna en Angleterre par Tiflis et Pétersbourg.

Les événements de l'année 1229 sont relatifs au Khorasan, à la soumission de divers Khans rebelles, et à la prise de Hérat et de Férah, où s'étaient établis des Afghans sous la conduite de Mirza Camran de Candahar. En cette même année, un seigneur Kadjar, Mohammed Zéman-khan Ezzeddin-lu, qui s'était révolté à Astérabad, et avait attiré près de lui 30,000 Turcomans, fut fait prisonnier, et, après lui avoir fait subir divers châtiments, on lui creva les yeux; beaucoup de Turcomans périrent à cette occasion.

Les années 1230, 1231 et 1232 offrent peu de faits de quelque importance. Je remarquerai seulement que, sous l'année 1230, l'auteur parle de la mission de Mirza Abou'lhasan-khan, envoyé par la cour de Perse comme ambassadeur en Russie, et de la réception distinguée qui lui fut faite à Pétersbourg. Sous l'année 1232, il raconte le retour de l'ambassadeur persan, et l'arrivée à Téhéran du général russe Jermoloff, muni de pouvoirs pour régler définitivement tout ce qui était relatif à la paix conclue entre la Perse et la Russie, et nommé gouverneur de la Géorgie.

Depuis l'année 1232 jusqu'à 1236 l'historien est uniquement occupé des affaires du Khorasan, où les troubles se succédaient presque sans interruption; des incursions des tribus turcomanes et de leur répression; enfin, des révolutions politiques du royaume de Candahar et de l'Afghanistan, qui avaient des retentissements dans les provinces orientales de la Perse. Cette partie du récit de notre auteur mérite d'être rapprochée des détails curieux qu'on lit dans le voyage du lieutenant Burnes à Bokhara; mais il me suffit de l'indiquer.

L'auteur, sous l'année 1236, expose très-longuement tous les sujets de plainte que, depuis plusieurs années, la conduite des pachas de l'empire ottoman avait donnés au gouvernement persan, et qui finirent par amener une rupture entre la Porte et la cour de Téhéran. Un de ces sujets de plainte, c'est qu'un gouverneur turc, nommé *Hafiz-pacha*, écrivant à un autre officier turc dont le nom est *Sélim-pacha*, l'avait chargé de soulever les Curdes de Sébiki et Haïderanlu, « et avait traité dans sa correspondance « les musulmans persans, d'*incrédules*, d'*impies*, d'*hérétiques* : ces lettres, « dit l'historien, qui, au besoin peuvent être produites, sont présentement « entre les mains des serviteurs de cet empire. »

شرح چند بسلیم پاشا نوشته اسناد کفر و زندقة و بدعت بمسلمانان

اینولایت داد آن تحریرات که عند الحاجه حجت است الحال در دست اولیای دولت موجود است ،

Le gouvernement persan ayant résolu de tirer vengeance de ces infractions à la paix qui régnait entre les deux empires, Abbas-mirza quitta Tauriz le 12 du mois de dhou'lhiddja 1236, et entra en campagne. Depuis ce moment jusqu'au 12 de safar 1237, chaque jour fut marqué par quelque nouveau succès. Un grand nombre de villes et de places fortes du pachalik d'Erzéroum tombèrent au pouvoir des Persans; de ce nombre furent Bayézid, Mélazgherd, Akhlat, Betlis, etc. Tout ce pays, jusqu'à trois parasanges de Diar-békir, fut conquis en deux mois de temps. Le butin fut immense, et, si l'on en croit l'historien, le nombre des prisonniers de guerre surpassa celui des soldats de l'armée victorieuse. Tous les sujets du pays conquis, depuis les plus grands jusqu'aux plus petits, s'estimaient heureux d'être passés sous le gouvernement de la Perse, et confessaient que, sous celui des Ottomans, ils n'avaient jamais joui d'autant de bonheur et de sécurité. L'auteur s'étend avec complaisance sur tous les détails de cette expédition, et sans doute il y a beaucoup à rabattre des hyperboles qu'il prodigue à chaque page de ce long chapitre.

Le suivant n'est que la continuation du même sujet, et comprend le récit des opérations militaires qui eurent lieu dans l'année 1237, jusqu'à l'ouverture des négociations pour la paix, laquelle fut définitivement conclue en 1238. Ce qui donna lieu de la part d'Abbas-mirza à la reprise des hostilités, ce furent les vexations inouies exercées par les pachas ottomans contre les pèlerins persans à leur retour de la Mecque, et contre les négociants, dont les marchandises furent saisies et les personnes même jetées en prison, tant à Constantinople que dans toutes les provinces de l'empire turc. Le but d'Abbas-mirza n'était, dit l'historien, que de donner une forte leçon aux pachas, puis de rétablir ensuite la paix entre les deux empires. La guerre fut faite de part et d'autre avec une grande vigueur et beaucoup de bravoure; mais enfin le succès des armes d'Abbas détermina le pacha d'Erzéroum à prêter l'oreille à des propositions de paix.

En cette même année mourut Mohammed-Ali-mirza, fils de Fath-Ali-schah et frère aîné d'Abbas-mirza. Il était gouverneur de Kirmanschah, Laristan, Fili, Dezcoul et Schouster, et son gouvernement s'étendait jusqu'aux confins des pachaliks de Bassora et de Damas. Lorsqu'il mourut, il venait de faire rentrer dans le devoir Mahmoud, pacha de Béban, qui s'était soustrait à l'obéissance de la Perse, et avait été soutenu dans sa révolte par les pachas turcs de son voisinage. Mohammed-Ali avait fait des courses presque jusqu'aux portes de Bagdad.

A la suite de ce chapitre s'en trouve un relatif à l'invasion du choléra-morbus dans diverses provinces de la Perse. Je crois utile d'en donner ici la traduction :

« Dans le cours de ces deux ou trois années (1235, 1236 et 1237 de « l'hégire), par l'influence des mouvements des corps célestes et par celle « des conjonctions des astres, des maladies mortelles s'étant manifestées dans « quelques contrées de la Chine et de l'Hinsdoustan, coûtèrent la vie à un « grand nombre de personnes. De là elles passèrent dans diverses parties de « l'empire de Perse, à Schiraz, Ispahan, Yezd, Caschan, Kazwin, et dans « l'Irak persan ; puis s'étant communiquées de ces lieux à plusieurs cantons « de l'Aderbidjan, comme Méràgha, Tauriz, Khoï, Karadja-dagh et Nakh-« tchiwan, elles causèrent, dans tous ces gouvernements, la perte d'un « nombre d'hommes infini. Il y a lieu de croire qu'une disposition putride « avait infecté l'air. Lorsque quelqu'un était atteint de cette maladie, dans « la première année de son invasion, on lui appliquait de la glace et de « l'eau froide, qu'on répandait sur lui, et dont on le frottait در سال اول یخ « وآب سرد بروی ریخته می مالیدند. La plupart des malades éprouvaient des « vomissements, des évacuations et la diarrhée قی و استفراغ واسهال ; la « maladie ne durait que vingt-quatre heures, et, dans ce court espace de « temps, le dépérissement du malade était tel (à la lettre *il fondait* « *tellement* چنان کداخت), qu'on eût dit qu'il avait été deux mois ma-« lade. Le nombre de ceux qui succombaient surpassait celui des malades « qui échappaient. On ne savait pas si cette maladie était ou n'était pas « contagieuse ; elle attaquait l'un et épargnait l'autre ; elle faisait plus de « victimes parmi les vieillards que parmi les jeunes gens ; quelquefois la « force du tempérament, chez les jeunes gens, triomphait de la disposition « empoisonnée de l'air, احیانا سمیت هوا را قوت طبیعت جوانان دافع بود. « Le mystère de ces maladies mortelles ne fut révélé à personne ; per-« sonne ne pouvait dire que ce fût une maladie qui tue instantanément, « et la peste ; mais il était impossible de dire que c'était quelque chose « autre que cela, نه کسی اورا فجا ووبا میتوانست کفتن ونه غیر فجا ووبا « احتمال می رفت. Le lieutenant qui était à la tête de l'administration « resta constamment dans la ville royale de Tauriz, s'occupa des mesures « à prendre et des soins sanitaires pour le traitement des vieillards et des « jeunes gens ; et se livra d'une manière honorable à la direction de toutes « les affaires, suivant son usage. Après la victoire remportée par les troupes « persanes sur l'armée turque, la maladie se mit dans le camp du prince ; « et, pendant le retour du vice-roi à Tauriz, un grand nombre de braves « nouvellement convertis à l'islamisme, et de soldats d'élite distingués par « leur intrépidité, périrent en chemin. Les morts étaient de même très-

« nombreux à Tauriz : aussi, grands et petits, tous, avec le consentement « des principaux chefs de l'administration, quittèrent la ville et se retirèrent « dans la banlieue et les environs. Le lieutenant ne quitta point son poste, « et continua à s'acquitter avec activité de ses fonctions publiques, et à « veiller à la conservation et à la protection de l'état et de la religion. Mais « le 25 de dhou'lkaada (dernier mois de l'année), il tomba malade, et son « âme passa, avec les intelligences célestes, dans le séjour de la sainteté. »

Le récit de diverses expéditions contre les Curdes termine l'histoire des événements de cette année.

Sous l'année 1238, l'auteur s'occupe du résultat des négociations ouvertes entre la Perse et la Porte ottomane, et de la conclusion définitive de la paix entre ces deux puissances. Il fait connaître les démarches qui furent faites de part et d'autre, et les noms des plénipotentiaires. Enfin, il rapporte textuellement le traité, tel qu'il fut dressé et consenti entre les plénipotentiaires respectifs, dans la ville d'Erzéroum; la signature est du mois de moharram 1239.

Les événements de cette année 1239 se réduisent à peu de chose. Le prince Abbas-mirza, mandé au camp de Sultaniyyèh, auprès de Fath-Ali-schah, fut atteint en route d'une maladie qui causa une grande inquiétude au roi et à toute la cour; mais qui ne fut pas de longue durée et n'eut aucune suite fâcheuse. A ce camp de Sultaniyyèh se trouvèrent réunis beaucoup de princes, fils du roi; Abbas-mirza reçut l'accueil le plus gracieux du monarque et les hommages de toute la cour : des faveurs et des présents furent distribués, par Fath-Ali-schah, aux princes et aux seigneurs à cette occasion.

En cette même année mourut le premier ministre d'état, Hadji Mohammed-Hosaïn-khan Ispahani.

Son successeur, dont la nomination n'eut lieu qu'en 1240, fut Allahyar-khan Kadjar.

Sous l'année 1240, l'auteur raconte le mariage de deux fils du roi, et la punition infligée à un gouverneur d'Ispahan qui avait pris à sa solde des Bakhtiaris, dont il se servait pour entrer de force durant la nuit dans les maisons des habitants, et enlever tout ce qui était à sa convenance.

L'année 1241 est celle par laquelle se termine l'ouvrage. En cette année la cour de Téhéran nomma un commissaire qui fut chargé de se rendre en Géorgie, pour prendre connaissance de certaines demandes des Russes, lesquelles auraient pu amener une nouvelle rupture entre la Russie et la Perse. Sur ces entrefaites mourut l'empereur de Russie, Alexandre Paulowich الکسندر پاولیچ. Comme Constantin, son frère, qui aspirait à lui succéder, déplaisait aux ministres russes, à cause de son caractère rude et

violent, ils l'éloignèrent du trône, et y placèrent son autre frère, Nicolas Paulowich. « Alexandre, dit notre historien, était un roi juste, occupé « à faire le bonheur de ses sujets; il obligea les Moscovites, qui sont « une nation d'une intelligence bornée et d'un esprit épais, à revenir aux « règles et aux lois de la doctrine de Jésus qui est leur religion. Il fit venir « d'Angleterre et de France des ingénieurs, des artistes distingués et sa- « vants; et rendit ainsi ses sujets habiles dans toute sorte de connaissances « et d'arts. »

او پادشاهی عادل ورعیّت پرور بود اهالی مسقو را که قلیل الفهم وکند ذهن میباشند همکی را براه ورسم عیسوی که مذهب ایشانست باز داشته معلمان زیرك ودانا از ممالك انكلیس وفرانسه آورده درهرآداب وصنعت ماهر ساخت ،

L'auteur raconte ensuite les mesures qui furent prises par le prince royal Hasan-Ali-mirza, gouverneur général du Khorasan, pour faire rentrer dans l'ordre les tribus turcomanes de *Konkérat* قنقرات et de *Yamout* يموت qui s'étaient soulevées dans le Kharizme. Le dernier événement par lequel il termine son histoire est la mort du prince Ibrahim-khan, cousin et gendre du roi de Perse, et gouverneur du Kerman. Sa mort causa beaucoup de chagrin à Fath-Ali-schah.

Je ne terminerai point le compte que j'avais à rendre de l'histoire persane de la dynastie des Kadjars sans remarquer que la traduction de cet ouvrage présenterait d'assez nombreuses difficultés, et qu'il serait à souhaiter que celui qui l'entreprendrait eût passé quelque temps en Perse, et eût déjà connaissance d'une partie des événements qui y sont racontés, principalement de ceux qui ont rapport aux démêlés de la Perse avec la Russie. Sans cela, il serait difficile au traducteur de représenter avec exactitude les noms propres des généraux, des officiers et des diplomates russes qui jouent un rôle dans le récit de ces événements. Il se rencontre aussi assez souvent des mots, introduits sans doute récemment dans la langue persane, et qu'on chercherait inutilement dans nos lexiques. L'absence de lettres capitales pour indiquer les noms propres de lieux ou de personnes, qui est commune à tous les livres arabes, persans et turcs, est aussi une difficulté, d'ordinaire assez légère, mais qui devient très-sensible dans un ouvrage qui, comme celui-ci, fait mention presque à chaque page d'un nombre infini de lieux de très-peu d'importance, totalement inconnus à quiconque n'a point voyagé dans ces contrées. Enfin le style de l'auteur, quoique très-recherché, s'éloigne beaucoup de celui des écrivains classiques;

il manque souvent des particules qui servent à lier les parties du discours; l'ellipse du verbe substantif y est très-fréquente; enfin, il faut, pour le lire couramment, s'être d'abord familiarisé avec les formes et les tournures de phrase qu'affecte l'auteur. L'impression a aussi des défauts qui parfois arrêtent le lecteur. Nous souhaitons toutefois que la partie de cet ouvrage qui n'a point été connue de sir Harford Jones, trouve un traducteur qui la fasse passer en anglais ou en français, en adoptant un système de traduction où les pensées ne soient pas ensevelies sous un déluge de métaphores ridicules et d'expressions amphigouriques, qui rebutent la patience d'un lecteur européen.

SILVESTRE DE SACY.

ANALYSE et restitution de l'ouvrage original de Napier, intitulé : Mirifici logarithmorum canonis constructio.

Dans ce qui va suivre, nous rappellerons d'abord la manière dont Napier conçoit la génération des logarithmes. Nous traduirons cette définition dans le langage analytique actuel pour en établir et en voir aisément les conséquences. Nous rapporterons ensuite la série des procédés que Napier emploie pour réaliser sa conception, et nous apprécierons le degré de précision qu'ils atteignent. Enfin nous montrerons que tous les systèmes de logarithmes imaginables peuvent être déduits d'un mode de génération analogue avec de simples changements de constantes; et cela nous fera voir en quoi le système particulier adopté par Napier était spécialement favorable pour la marche de calcul numérique qu'il employait.

A B
M $M_{,}$
m $m_{,}$
a b.

Napier considère deux droites parallèles AB, *ab* : la première AB est finie, et il exprime sa longueur par 10000000 (nous la représenterons par A); la seconde *ab* est indéfinie.

Aux origines A et *a* sont deux points matériels M, *m*, qui, d'abord en repos, partent simultanément pour parcourir les droites AB, *ab*. Les vitesses initiales de ces deux points sont égales entre elles; mais les lois de leurs mouvements sont différentes : *m* se meut uniformément sur *ab* avec sa vitesse initiale; M se meut sur AB avec une vitesse continuellement décroissante, et toujours proportionnelle à l'espace qui lui reste à décrire pour arriver à l'extrémité B.

Cela posé, si l'on conçoit qu'à un même instant quelconque, le mobile *m* soit parvenu en $m_{,}$ sur la droite indéfinie *ab*, et le mobile M en $M_{,}$ sur la droite finie AB, dont la longueur est A; $mm_{,}$ sera le logarithme de $BM_{,}$. Telle est la définition de Napier.

Pour en voir d'abord les conséquences, écrivons-la en analyse : soit $mm_{,}=x$, $AM_{,}=y$; con-

cevons le temps t partagé en intervalles égaux et très-petits que nous prendrons pour unité de temps, et nommons aA la vitesse initiale commune aux deux mobiles pour une unité pareille. Puis substituons à la continuité du mouvement géométrique, un mouvement discontinu dont les intermittences se succèdent après chaque unité de temps, en conformant toujours les vitesses successives à la condition géométrique que leur assigne Napier. Alors la correspondance des y et des x aux époques successives du mouvement sera telle que la montrent les colonnes suivantes.

UNITÉS de temps écoulées depuis le départ.	VALEUR de mm' ou x à cette époque	VALEUR correspondante de BM' ou A—y.	ACCROISSEM^t de y pendant l'instant suivant.	VALEUR NOUVELLE de y résultant de l'accroissement précédent.
0	0	A	aA	$y_1 = aA$
1	aA	$A(1-a)$	$aA(1-a)$	$y_2 = aA + aA(1-a) = A - A(1-a)^2$
2	$2a$A	$A(1-a)^2$	$aA(1-a)^2$	$y_3 = y_2 + aA(1-a)^2 = A - A(1-a)^3$
3	$3a$A	$A(1-a)^3$	$aA(1-a)^3$	$y_4 = y_3 + aA(1-a)^3 = A - A(1-a)^4$
4	$4a$A	$A(1-a)^4$	$aA(1-a)^4$	$y_5 = y_4 + aA(1-a)^4 = A - A(1-a)^5$
etc.	etc.			

La loi de ces successions est évidente; après un nombre quelconque n d'unités de temps, elle donnera pour les positions simultanées des deux mobiles

$$x = naA \qquad y = A - A(1-a)^n.$$

De là, en éliminant a, l'on tire

$$y = A - A\left\{1 - \frac{x}{nA}\right\}^n,$$

ou en développant le facteur binome

$$y = A\left\{\frac{x}{A} - \frac{n.n-1}{1.2}\,\frac{x^2}{n^2A^2} + \frac{n.n-1.n-2}{1.2.3}\,\frac{x^3}{n^3A^3} - \frac{n.n-1.n-2.n-3}{1.2.3.4}\,\frac{x^4}{n^4A^4} \ldots\ldots \text{etc.}\right\}.$$

Ici le nombre n des intermittences est quelconque. Pour passer de la discontinuité à la continuité, il faut le supposer infini x restant fini. Alors x sera le logarithme de A—y, selon la définition de Napier. Or, cette supposition donne

$$y = A\left\{\frac{x}{A} - \frac{1}{1.2}\,\frac{x^2}{A^2} + \frac{1}{1.2.3}\,\frac{x^3}{A^3} - \frac{1}{1.2.3.4}\cdot\frac{x^4}{A^4} \ldots\ldots \text{etc.}\right\}.$$

Maintenant la série comprise dans les parenthèses est le développement de $1-e^{-\frac{x}{A}}$, e étant la base des logarithmes hyperboliques, c'est-à-dire le nombre 2,7182818; en la remplaçant par cette valeur, on a

$$y = A - Ae^{-\frac{x}{A}}, \text{ d'où } A - y = Ae^{-\frac{x}{A}}.$$

$A-y$ est le nombre dont x est le logarithme dans le système de Napier. Pour abréger, représentons-le N. On aura donc dans ce système

$$\frac{N}{A} = e^{-\frac{x}{A}};$$

mais en désignant par z le logarithme de $\frac{N}{A}$ dans le système hyperbolique, dont la base est e, on a

$$\frac{N}{A} = e^z,$$

il en résulte donc que l'on a aussi

$$z = -\frac{x}{A},$$

ou, en remplaçant les lettres x et z par les espèces particulières de logarithmes qu'elles représentent,

$$\log \text{hyp} \left(\frac{N}{A}\right) = -\frac{\log \text{népérien (N)}}{A},$$

et inversement, $$\log \text{népérien (N)} = -A \log \text{hyp} \left(\frac{N}{A}\right).$$

Ces relations très-simples reproduisent en effet tous les logarithmes de la table de Napier, quand on se donne les logarithmes hyperboliques ordinaires et réciproquement.

Par exemple, dans la table de Napier, le rayon étant représenté par 10000000, le sinus de 30°, moitié du rayon, est représenté par 5000000; et sa table, corrigée d'une petite faute de calcul accidentelle, donne

$$\log 5000000 = 6931471{,}808942;$$

prenant donc 5000000 pour le nombre N, et observant que A est 10000000, on devra avoir

$$\log \text{hyp} \left(\frac{N}{A}\right) \text{ ou } \log \text{hyp} \left(\tfrac{1}{2}\right) = -\frac{6931471{,}808942}{10000000} = -0{,}69314\,71808\,942.$$

Or, d'après les tables hyperboliques de Callet, on trouve en effet

$$\log \text{hyp} \left(\tfrac{1}{2}\right) = -0{,}69314\,71805\,599;$$

l'erreur de Napier n'est donc que de trois unités sur la dixième décimale.

Connaissant ainsi la constitution de sa table, d'après la définition même qu'il a assignée à

ses logarithmes, nous pouvons apprécier le degré plus ou moins parfait d'exactitude que lui donnent les limites entre lesquelles il démontre que le logarithme doit être compris pour chaque nombre : limites qui lui servent à obtenir les vraies valeurs résultantes du mouvement continu.

Le nombre étant toujours supposé $A-y$, son logarithme x est toujours plus grand que y, et moindre que $\frac{A\,y}{A-y}$, telle est sa proposition.

Pour en démontrer la première partie, il considère que x et y sont deux espaces décrits en temps égal sur les deux droites ab, AB : le premier avec un mouvement uniforme ; le second avec une vitesse continuellement décroissante depuis l'origine A. Or, par définition, les vitesses initiales étaient égales à cette origine pour les deux mobiles ; donc la somme des espaces décrits par m avec cette vitesse initiale constamment conservée, surpasse la somme des espaces correspondants en même nombre décrits par M avec la même vitesse initiale perpétuellement affaiblie ; donc, premièrement, on aura toujours $x>y$.

Quant à l'autre limite $\frac{Ay}{A-y}$, il la construit d'abord sur BA prolongé ; et la représentant par MM_2, il reporte de même la valeur am, ou x, sur le prolongement de ba, en m_2 ;

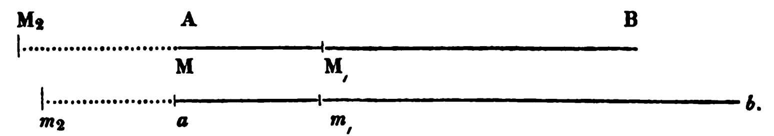

Puis il dit : les espaces M_2A, m_2a, peuvent être considérés comme décrits dans un même temps ; le premier avec une vitesse continuellement décroissante jusqu'en A, le second avec une vitesse uniforme. Mais, par définition, la plus petite vitesse de M_2 qui a lieu en A est égale à la vitesse de m_2 en a ; et, dans tout le reste de l'espace M_2A, elle lui est supérieure ; donc on aura toujours $m_2a<M_2A$ ou $x<\frac{Ay}{A-y}$.

Ayant ainsi démontré l'existence de ces deux limites, il forme leur valeur numérique chaque fois qu'il a besoin d'un logarithme exact ; et, lorsqu'elles diffèrent seulement au delà de l'ordre de décimales qu'il se propose de conserver, il prend la moyenne entre elles, comme étant une valeur plus exacte, ce qui est en effet évident.

Puisque nous connaissons l'expression analytique exacte de ses logarithmes, nous pouvons apprécier le degré absolu de cette approximation. Pour cela, revenons à la relation générale

$$A-y=Ae^{-\frac{x}{A}},$$

en prenant de part et d'autre les logarithmes dans le système hyperbolique, il viendra

$$x=-A\log\text{hyp}\left\{\frac{A-y}{A}\right\}=-A\log\text{hyp}\left(1-\frac{y}{A}\right),$$

et en développant le second membre

$$x=y+\frac{1}{2A}y^2+\frac{1}{3A^2}y^3+\frac{1}{4A^3}y^4\ldots\ldots,$$

c'est la valeur vraie du logarithme népérien x en fonction de y. Maintenant la limite supérieure $\frac{Ay}{A-y}$ ou $\frac{y}{1-\frac{y}{A}}$ étant développée, donne

$$y + \frac{y^2}{A} + \frac{y^3}{A^2} + \frac{y^4}{A^3} \ldots\ldots \text{etc.},$$

ajoutant donc la limite inférieure ....y, et prenant la moyenne des deux, comme le fait Napier, on a pour résultat

$$y + \frac{1}{2A} y^2 + \frac{1}{2A^2} \cdot y^3 + \frac{1}{2A^3} y^4 \ldots \text{ etc.}$$

On voit donc qu'en prenant cette moyenne pour la vraie valeur de son logarithme, c'est-à-dire pour x, l'erreur de Napier ne commence qu'aux quantités du troisième ordre; et encore, pour cet ordre, elle consiste dans l'excès de $\frac{1}{2A^2} y^3$ sur $\frac{1}{3A^2} y^3$, de sorte qu'elle est seulement $\frac{1}{6A^2} \cdot y^3$. D'après cela, si l'on veut savoir pour quelle valeur de y elle produira une unité sur les décimales du 14e ordre de ses logarithmes, ce qui répond au 21e des nôtres, il n'y a qu'à supposer

$$\frac{1}{6A^2} y^3 = 0{,}00000\;00000\;0001,$$

et puisque $A = 10000000$, il viendra $y = \sqrt[3]{6}$; c'est-à-dire que y sera plus grand que 1 et moindre que 2, d'où $A-y$ moindre que 9999999 et plus grand que 9999998. Or, en effet, l'emploi fondamental que Napier fait de ses limites pour la construction de sa table, s'applique au nombre 9999999; et aussi le logarithme qu'il obtient pour ce nombre se trouve-t-il seulement en erreur de $\frac{1}{3}$ d'unité sur les décimales de l'ordre du 14e, comme on le verra plus loin.

Ici Napier établit plusieurs théorèmes très-dignes de remarque, non par leur complication, car ils sont au contraire fort simples, mais par l'extrême recherche d'exactitude qu'ils annoncent. Le but de ces théorèmes est de fixer les limites définitives d'approximation des résultats numériques lorsqu'ils sont obtenus par l'addition, soustraction, multiplication ou division de quantités qui ne sont elles-mêmes connues qu'entre certaines limites définies d'erreur.

Il démontre ensuite l'équidifférence des logarithmes pour les nombres qui se suivent continuement dans un même rapport. Ce théorème n'est au fond que celui d'Archimède sur les relations qu'ont entre eux les termes correspondants des deux progressions de l'Arénaire. Mais Napier en tire un corollaire qui lui devient fort utile pour déduire, avec une précision indéfinie, le logarithme d'un nombre, du logarithme d'un autre qui en est voisin. Soient N le plus grand des deux nombres, N_1 le moindre; cherchez-en un troisième N_2 qui soit à A comme N_1 est à N, de manière qu'on ait

$$N_2 = A \cdot \frac{N_1}{N} = A - A\,\frac{(N-N_1)}{N},$$

puisque $N-N_1$ est supposé une quantité très-petite, N_2 différera très-peu de A; et en outre, le terme qui exprime cette différence sera, par sa petitesse même, facile à calculer exactement. Mais, par hypothèse, A sert d'origine à la série des nombres, et l'on a pris zéro pour son logarithme. Conséquemment N_2 en différant très-peu, son logarithme pourra être donné

avec assez de précision par la moyenne des deux limites y et $\frac{Ay}{A-y}$ qui deviennent ici

$$A-N_2 \text{ et } \frac{A(A-N_2)}{N_2}\text{ ; ou, en éliminant } N_2,\quad \frac{A(N-N_1)}{N} \text{ et } \frac{\frac{A(N-N_1)}{N}}{1-\left(\frac{N-N_1}{N}\right)}.$$

On jugera aisément de cette condition par l'étendue même de ces limites, en voyant si elles diffèrent seulement dans les ordres de décimales que l'on est résolu de négliger. Alors, en prenant leur moyenne, ce sera la différence cherchée des logarithmes de N et de N_1, qu'il ne restera plus qu'à appliquer dans le sens convenable à celui de ces logarithmes qui est donné. Napier n'a pas présenté ces réductions sous la forme analytique que nous venons d'employer; et il est évident qu'il ne pouvait le faire à cette époque, mais sa méthode et sa marche sont exactement équivalentes.

Si l'on veut connaître les nouvelles limites d'erreur que la réduction ainsi opérée introduit dans le résultat final, c'est-à-dire dans la détermination du logarithme inconnu, il n'y a qu'à employer séparément les limites trouvées pour le logarithme de N_2 et les combiner avec celles du logarithme donné, soit par somme, soit par différence, selon qu'il sera nécessaire; de manière à connaître les limites extrêmes du résultat final, conformément aux règles établies plus haut par Napier pour ce mode de combinaison.

Mais il peut arriver que le moyen proportionnel auxiliaire N_2 ne se trouve pas assez voisin de A pour que son logarithme soit donné immédiatement avec une précision suffisante par la moyenne des deux limites qui l'embrassent. Alors, comme la table générale des logarithmes calculés commence au nombre A, on cherchera dans cette table le nombre qui diffère le moins de N_2. Soit ce nombre N_3, son logarithme sera connu par la table même; il ne restera donc qu'à déterminer la différence des logarithmes de N_2 ou de N_3, ce qui se fera par un nouveau moyen auxiliaire N_4, comme nous venons tout à l'heure de l'expliquer. Si N_3 se trouve assez près de A pour que son logarithme puisse être assigné avec une exactitude suffisante par la moyenne des limites qui l'embrassent, on en déduira celui de N_2, puis enfin celui de N ou de N_1. Mais si N_4 se trouvait encore compris entre des limites trop larges, on le comparerait encore au nombre tabulaire qui en approche le plus, et l'on formerait un nouveau moyen auxiliaire N_5 pour déterminer la différence des logarithmes; puis au besoin on recourrait à un autre, à un autre encore, jusqu'à ce qu'enfin les limites du dernier logarithme diffèrent entre elles aussi peu qu'on le voudra.

Ces préliminaires étant établis, je passe à la construction des tables. Une disposition très-ingénieusement choisie par Napier, c'est d'avoir pris sa progression géométrique descendante, ce qui lui permet d'en former les termes successifs avec autant de précision qu'il le désire par de simples soustractions successives sans multiplications ni divisions. Ainsi, prenant pour terme supérieur le nombre 10000000, si la raison de la progression doit être $\frac{9999999}{10000000}$ comme il le fait dans une première table préparatoire indispensable à expliquer d'abord, il est évident qu'il suffira de retrancher du premier terme 10000000, sa dix-millionième partie ou simplement 1 pour avoir le second terme de la progression, qui sera 9999999; puis de celui-ci encore, ôtant sa dix-millionième partie, ou 0,9999999, on aura le troisième terme et ainsi de suite, aussi loin que l'on voudra. Napier pousse d'abord cette première table jusqu'à 101 termes, en comptant le premier. On comprendra tout à l'heure la raison de ce nombre. Pour le moment, je me borne à présenter la succession de ces calculs, comme le fait Napier, en y signalant l'usage des décimales avec la même généralité et simplicité que nous leur donnons aujourd'hui, sauf qu'il emploie un point au lieu d'une virgule pour les séparer des unités entières.

RANGS SUCCESSIFS des termes à partir du premier.	TERMES SUCCESSIFS de la progression géométrique.
0..................	10000000.0000000
	1.0000000
1..................	9999999.0000000
	.9999999
2..................	999998.0000001
	.9999998
3..................	9999997.0000003
etc.	etc.
100.................	9999900.0004950

La vraie valeur de ce cent-unième terme, calculée directement avec vingt décimales par nos méthodes de développement, est

9999900,00049 49983 83003 92122.

On l'obtient aisément d'après l'expression générale de ce 101ᵉ terme, qui est $10^7 (1-a)^{100}$; a représentant la fraction un dix-millionième ou $\frac{1}{10^7}$. Cette expression développée donne

$$10^7 \left\{ 1 - 100\,a + \frac{100.99}{1.\ 2}\, a^2 - \frac{100.99.98}{1.\ 2.\ 3}\, a^3 + \frac{100.99.98.97}{1.\ 2.\ 3.\ 4}\, a^4 \ldots, \right\}$$

et en mettant pour a sa valeur

$$10^7 - 100 + \frac{100.99}{1.\ 2.} \cdot \frac{1}{10^7} - \frac{100.99.98}{1.\ 2.\ 3}\, \frac{1}{10^{14}} + \frac{100.99.98.97}{1.\ 2.\ 3.\ 4} \cdot \frac{1}{10^{21}}\ .$$

Le calcul effectué jusqu'aux a^4 donne la valeur que nous venons de rapporter. On voit que celle de Napier n'en diffère que dans la 9ᵉ décimale qui deviendrait la seizième si l'on plaçait la virgule comme dans nos logarithmes.

Cette table sert à Napier pour deux choses : d'abord pour trouver le logarithme du premier terme 9999999, et par déduction tous les logarithmes des termes suivants qui dérivent les uns des autres par le même rapport ; secondement pour calculer, d'après le dernier terme de la table, le logarithme du nombre 9999900 qui est extrêmement peu différent de ce terme-là.

Pour la première opération, il considère que, le nombre 9999999 étant égal à A − 1, y est 1 ; de sorte que les limites de son logarithme sont 1 et $\frac{10000000}{9999999}$, ou 1,00000 01000 0001.., lesquelles ne diffèrent l'une de l'autre que par la septième décimale. On peut donc, dans cet

ordre d'approximation, prendre pour valeur du logarithme la moyenne de ces limites, c'est-à-dire 1,00000 005. Napier s'arrête à ce résultat. Pour en apprécier la précision, il n'y a qu'à reprendre la relation générale trouvée plus haut entre ses logarithmes et les nôtres, laquelle est

$$\text{log nép. } N = -A \text{ log hyp} \left(\frac{N}{A}\right);$$

ici on a $A = 10^7$, $N = 9999999 = 10^7 - 1$, d'où $-\text{log hyp}\left(\frac{N}{A}\right) = -\text{log hyp}\left(\frac{10^7-1}{10^7}\right)$ $= -\text{log hyp}\left\{1 - \frac{1}{10^7}\right\}$,

et en développant ce logarithme en série, puis effectuant la multiplication par A ou 10^7, il vient

$$\text{log nép. } (9999999) = 1 + \frac{1}{2.10^7} + \frac{1}{3.10^{14}} + \frac{1}{4.10^{21}} \ldots\ldots,$$

ou en effectuant les calculs

$$\text{log nép. } (9999999) = 1{,}00000\ 00500\ 00003\ 333;$$

d'où l'on voit que le résultat de Napier n'est en erreur que de $\frac{1}{3}$ d'unité sur la 14ᵉ décimale.

Le logarithme du premier terme de sa progression géométrique étant ainsi connu, il en déduit aussitôt celui de tous les termes suivants par la condition d'équidifférence, c'est-à-dire en multipliant ce premier logarithme par le rang successif de chaque terme. Le 101ᵉ et dernier terme de sa première table se trouve donc ainsi avoir pour logarithme cent fois la valeur précédente, c'est-à-dire

100,000050

avec ses limites comprises entre 100,000000 et 100,000010. D'après le résultat exact obtenu plus haut, on voit que cette évaluation n'est en erreur que de $\frac{1}{3}$ d'unité sur la 12ᵉ décimale.

Ceci est le logarithme du dernier terme de sa première table. Pour passer de là au logarithme de 9999900, Napier emploie des moyens proportionnels auxiliaires qui se rapprochent davantage du premier terme de la progression. Nous avons expliqué plus haut ce procédé d'après lui. Ceci va nous fournir un exemple de la manière dont il s'applique.

Il cherche donc d'abord un moyen auxiliaire N_2 tel qu'on ait

$$\frac{N_2}{A} = \frac{N_1}{N} \text{ ou } N_2 = \frac{AN_1}{N} = A - \frac{A(N-N_1)}{N};$$

ic on a

$$A = 10^7, \quad N = 9999900{,}0004950, \quad N_1 = 9999900;$$

conséquemment le terme correctif

$$\frac{A(N-N_1)}{N} = \frac{10^7.0{,}000495}{9999900} = \frac{10^5.0{,}000495}{10^5-1} = \frac{0{,}000495}{1-\frac{1}{10^5}}$$
$$= 0{,}00049500495\ldots\ldots$$

Ainsi, d'après les formules de la page 359, les deux limites du logarithme de N_2, selon Napier, seront

$$\frac{A(N-N_1)}{N} = 0,00049500495 \text{ et } \frac{A(N-N_1)}{1-\frac{(N-N_1)}{N}} = \frac{0,00049500495}{1-0,0000000000495}.$$

Ces deux quantités étant égales dans les douze premières décimales, on peut prendre à volonté l'une ou l'autre pour la limite de N_2; et les ajoutant à celles déjà obtenues pour le logarithme du dernier terme de la progression, c'est-à-dire à 100,000000 et 100,000010, on aura celles du logarithme de 9999900, lesquelles seront ainsi

100,00049 50049 5 et 1,00050 50049 5,

ce qui, en se bornant à huit décimales, donne pour la valeur moyenne de ce logarithme

100,00050 000.

C'est la valeur que lui donne Napier. Le calcul exact par les séries donne un résultat qui en diffère à peine. En effet, on a alors

$$N = 9999900 = 10^2 (10^5 - 1) = 10^7 \left(1 - \frac{1}{10^5}\right);$$

ce qui étant mis dans l'expression générale du logarithme népérien, donne

$$\text{log nép. } (9999900) = -10^7 \text{ log hyp} \left(1 - \frac{1}{10^5}\right) = 100 + \frac{1}{2.10^3} + \frac{1}{3.10^8} + \frac{1}{4.10^{13}} \ldots\ldots,$$

ou en réduisant

$$\text{log nép. } (9999900) = 100,00050\ 00033\ 33358;$$

résultat différent de celui de Napier, seulement dans les 9es décimales.

Ce nombre 9999900 lui sert pour premier terme d'une nouvelle progression plus rapide, dont la raison est $\frac{9999900}{10000000}$ ou $\frac{99999}{100000}$, et dont les termes se déduisent encore les uns des autres par simple soustraction en retranchant de chaque terme sa centième partie, comme le montre le tableau suivant qui n'a plus besoin d'explication :

RANGS SUCCESSIFS des termes à partir du premier.	TERMES SUCCESSIFS de la progression géométrique.
0.................	10000000.000000 100.000000
1.................	9999900.000000 99.999000
2.................	9999800.001000 99.998000
3.................	9999700.003000 99.997000
4.................	9999600.006000
etc.	etc.
50.................	9995001.224804

Napier ne conduit cette progression que jusqu'au 51[e] terme, parce que son but est seulement d'en déduire le logarithme de 9995000, dont il va avoir besoin tout à l'heure. Dans les soustractions successives qui l'ont conduit à ce 51[e] terme, il faut qu'il ait commis quelque petite faute de calcul, car la valeur qu'il lui assigne est seulement 9995001,222927, et elle est en erreur dès la troisième décimale. Ce résultat devenant une base fondamentale de sa table, comme on va le voir, altère nécessairement les dernières décimales de la plupart de ses logarithmes et y cause les erreurs que l'on y a remarquées; mais la faute est dans le détail mécanique du calcul, non dans la méthode.

Nous avons déterminé tout à l'heure le logarithme du nombre 9999900, qui est le pr mier de cette seconde table, et nous l'avons trouvé égal à 100,000500; ceux de tous les autres termes suivent donc celui-là par équidifférence, puisque ces termes procèdent les un des autres, suivant le même rapport. Le logarithme du 51[e] et dernier terme sera donc égal à 50 fois la différence commune, ou à

5000,02500.

C'est ainsi que fait Napier. La valeur exacte déduite de nos résultats précédents serait

5000 02500 01666 679.

Elle diffère seulement dans la 7[e] décimale.

De là, en appliquant ses théorèmes de limites, Napier conclut le logarithme de 9995000, et il le trouve ainsi égal à 5001,2485387. Mais ce résultat est influencé par la faute qu'il a commise sur son 51[e] terme. En refaisant le calcul par sa méthode, après avoir corrigé l'erreur, on trouve 5001,25041645; la valeur exacte, directement déduite des séries, serait 5001,25041 68230, et elle ne diffère encore que dans la 7[e] décimale de celle que Napier aurait dû obtenir.

Enfin, avec ce dernier nombre 9995000, il construit une troisième table qu'il forme aussi par soustraction, avec le rapport encore plus rapide $\frac{10000000}{9995000}$ ou $\frac{10000}{9995}$ qui est précisément $1 - \frac{1}{2000}$; et il obtient ainsi le tableau suivant:

RANGS SUCCESSIFS des termes à partir du premier.	TERMES SUCCESSIFS de la progression géométrique.
0....................	10000000.000000
	5000.0000000
1....................	9995000.000000
	4997.500000
2....................	9990002.500000
	4995.001250
3....................	9985007.498750
etc.	etc.
20....................	9900473.578080

Napier ne conduit cette troisième progression que jusqu'au vingtième terme, parce qu'il veut seulement en déduire le logarithme de 9900000. Or, cela lui suffit pour l'obtenir, car

d'abord, comme il a le logarithme du premier terme de sa nouvelle progression, il peut en conclure tous ceux des termes suivants par la loi d'équidifférence. Et ainsi le logarithme du 21e terme s'obtiendra en multipliant par 20 cette différence commune, ce qui lui donne 100024,970774, qu'il se borne à remplacer par 100025,0; et de là il conclut le logarithme voisin de 9990000, qu'il trouve égal à 100503,3210291. Mais ces résultats sont encore viciés par la petite erreur du dernier terme de sa seconde table; en les en dépouillant, on trouve par sa méthode le logarithme de 9900000 égal à 100503,3585228,
tandis que le calcul direct par les séries donne......... 100503,3585350;
de sorte que l'erreur du résultat obtenu par sa méthode ne commence plus qu'à la 6e décimale. Ayant obtenu par ce qui précède le logarithme de 9995000 et celui de 9900000, Napier s'en sert pour construire, toujours par soustraction et par équidifférence, une nouvelle table beaucoup plus étendue, qu'il appelle *table radicale*, parce que c'est généralement aux termes qui la composent qu'il rapporte les nombres quelconques dont il veut déterminer le logarithme. Cette table contient 69 colonnes verticales, comprenant chacune 21 termes; ce qui fait en tout 1449 termes, ou nombres, accompagnés de leurs logarithmes. Nous rapportons ici comme type les deux premières colonnes et la dernière, en rectifiant seulement les conséquences de la faute de calcul que nous avons signalée.

1re COLONNE.		2e COLONNE.			69e COLONNE.	
NOMBRES NATURELS.	Logarithmes.	NOMBRES NATURELS.	Logarithmes.		NOMBRES NATURELS.	Logarithmes.
10000000.0000	0.0	9900000.0000	100503.4		5048858.8879	6834228.4
9995000.0000	5001.2	9895050.0000	105504.6		5046334.4584	6839229.6
9990002.5000	10002.5	9890102.4750	110505.9		5043811.2912	6844230.9
9985007.4987	15003.7	9885157.4237	115507.1		5041289.3856	6849232.1
9980014.9950	20005.0	9880214.8451	120508.4		5038768.7409	6854233.4
etc.	etc.	etc.	etc.			
					5001109.9568	6929252.1
9900473.5780	100025.0	9801468.8422	200528.4		4998609.4019	6934253.4

La formation de toutes ces colonnes est très-simple. D'abord, quant aux nombres naturels, les premiers de chaque colonne se déduisent successivement les uns des autres par le rapport commun $\frac{99}{100}$ ou $1 - \frac{1}{100}$, c'est-à-dire en retranchant de chaque terme précédent la centième partie de sa valeur; par exemple, de 10000000 retranchant le centième qui est 100000, il reste 9900000 qui devient le premier nombre de la seconde colonne; et ainsi des autres successivement.

Dans le sens vertical, les nombres naturels de chaque colonne se déduisent les uns des autres par la proportion commune $\frac{10000000}{999500}$ ou $1 - \frac{1}{2000}$; leur formation successive est donc facile en les dérivant des premiers de chaque colonne.

Quant aux logarithmes qui correspondent à ces nombres, ils sont également faciles à calculer. Car d'abord, pour les premiers nombres de chaque colonne qui ont entre eux un rapport constant, leurs logarithmes marchent par équidifférence, et la raison de leur progression est le logarithme de 9900000 moins celui de 10000000, c'est-à-dire celui de 9900000 même, l'autre étant zéro. Ainsi, par les déterminations précédentes, cette différence commune est 100503,3585228.

Dans le sens vertical, les logarithmes de chaque colonne sont encore équidifférents, mais la raison est égale à la différence des logarithmes de 9995000 et de 10000000, c'est-à-dire à 5001,25041645 d'après les évaluations rapportées plus haut.

Cette table radicale étant ainsi formée, seulement à l'aide de soustractions et d'additions, Napier y ramène tous les nombres dont il veut trouver les logarithmes.

Cherchons par exemple le logarithme de 5000000, nombre qui représente le sinus de 30° lorsque le rayon est 10000000 ou 10^7. Ce logarithme se trouve évidemment compris entre les deux derniers de la dernière colonne; et l'on peut calculer combien il en diffère par la méthode des moyens auxiliaires expliquée plus haut. Partant donc ainsi du nombre tabulaire 5001109,9568, qui est le plus voisin de 5000000, le premier moyen proportionnel auxiliaire est de 9997780,5790294. Si l'on veut le considérer comme suffisant, il donne pour la différence cherchée des logarithmes 2219,6673162. Mais on pourrait craindre que ce premier moyen ne fût trop différent de 10^7 pour qu'on pût lui appliquer directement les conditions des limites avec une suffisante exactitude. En ce cas, il faudra le comparer à son analogue tabulaire qui se trouverait être le 23e terme de la seconde table préparatoire, lequel a pour valeur 9997800,230988, avec un logarithme égal à 2200,011000. Alors rapportant à ce terme le premier moyen auxiliaire, on formerait un second moyen qui, cette fois, par ses limites, donnerait pour différence des derniers logarithmes 19,6563115; laquelle étant ajoutée à 2200,011000, donne 2219,667311, résultat qui diffère seulement dans la 6e décimale de celui que donnait la première proportionalité. Toutefois ce second résultat étant déduit de limites plus étroites est préférable; l'ajoutant donc au logarithme tabulaire de 5001109,9568, qui est 6929252,141631, on aura le logarithme de 5000000, qui se trouvera être 6931471,808942. Ce logarithme, ainsi qu'on l'a vu plus haut, n'est en erreur que de trois unités sur la quatrième décimale au delà de la virgule. Napier, dans son ouvrage, lui attribue une valeur différente et plus fautive, laquelle est 6931469,22; mais cela provient sans doute de la petite faute de calcul qu'il avait faite dans sa seconde table préparatoire; et, dans tous les cas, la valeur que nous venons d'obtenir est bien réellement celle que sa méthode doit donner lorsqu'on l'applique exactement.

J'ai calculé de même par sa méthode le logarithme de 8000000, dont il fait également un usage spécial, comme nous le verrons tout à l'heure. Pour l'obtenir, n'ayant pas toute sa table radicale explicitement formée, je cherche d'abord la puissance de $\frac{99}{100}$ qui en diffère le moins, et je trouve par une évaluation facile que c'est la 23e. Le calcul de $\left(\frac{99}{100}\right)^{23}$ qui se fait aisément par la formule du binome, me donne le premier terme de cette 23e colonne que je trouve égal à 8016305,89539045; son logarithme est 22 fois la différence commune horizontale 100503,3585228, ce qui produit 2231078,8891672. Maintenant, pour se rapprocher du nombre proposé 8000000, il faut descendre graduellement dans cette 23e colonne, suivant les conditions de proportion et de différences assignées plus haut. Alors, après quatre opérations de ce genre, on trouve pour le cinquième terme le nombre 8000285,30405085, ayant pour logarithme 2231078,8891672. C'est le plus voisin de 8000000 qui soit dans la colonne. La différence des logarithmes de ces deux nombres conclue d'un seul moyen auxiliaire se trouve être 356,6235045; et en l'ajoutant au logarithme tabulaire, on a le logarithme de 8000000 égal à 2231435,5126717.

C'est aussi généralement celui du rapport abstrait $\frac{8}{10}$, car ce rapport est le même que $\frac{8000000}{10000000}$; et, dans le système de Napier, le logarithme de 10000000 est nul.

Or, nous avons trouvé tout à l'heure le logarithme de 5000000, lequel est aussi celui du rapport abstrait $\frac{1}{2}$ par une raison pareille; donc en le triplant nous aurons le logarithme de $\frac{1}{8}$, lequel sera 20794415,426826.

Ajoutons ce dernier logarithme à celui de $\frac{8}{10}$, nous aurons le logarithme du produit $\frac{1}{10}$, lequel sera ainsi 23025850,9394977; et ce sera aussi le logarithme du nombre 1000000; si nous voulons celui de $\frac{1}{5}$, qui est également celui de 2000000, il n'y a qu'à retrancher de ce résultat le logarithme de $\frac{1}{2}$, et il viendra le logarithme de $\frac{1}{5}$ égal à 16094379, 1305557.

On peut aisément apprécier le degré de précision de ces résultats en les comparant à nos tables actuelles, d'après les relations assignées plus haut entre les logarithmes népériens et nos logarithmes hyperboliques. Mais il y a une de ces vérifications qui se présente d'elle-même. Car, puisqu'on a généralement

$$\log \text{hyp} \left(\frac{N}{A}\right) = -\frac{\log \text{nép. } N}{A} \quad \text{ou} \quad \log \text{hyp} \left(\frac{A}{N}\right) = \frac{\log \text{nép. } N}{A};$$

si l'on fait $N = 1000000 = 10^6$, comme $A = 10^7$, on aura

$$\log \text{hyp } 10 = \frac{\log \text{nép. } 10^6}{10^7} = 2{,}30258\ 50939\ 4977.$$

Or, d'après nos tables actuelles, on a

$$\log \text{hyp } 10 = 2{,}30258\ 50929\ 940.$$

L'erreur de Napier n'est donc que d'une unité sur la 9e décimale de ce logarithme. Les logarithmes des rapports $\frac{1}{2}$, $\frac{1}{10}$ trouvés tout à l'heure servent à Napier pour obtenir les logarithmes des nombres inférieurs à 5000000; car il est évident qu'en multipliant ces nombres par 2, 5 ou 10, ou par une puissance quelconque de ces rapports, il peut les ramener dans sa table radicale et en déduire leurs logarithmes dans cet état. Après quoi, ajoutant au résultat les logarithmes des rapports employés pour les multiplier, il obtient les logarithmes qui conviennent à ces mêmes nombres dans leur état primitif.

L'application principale que Napier avait en vue en construisant sa table, c'était de donner les logarithmes des lignes trigonométriques, dont les valeurs numériques naturelles étaient alors consignées dans des tables continuellement employées par les astronomes. Voilà pourquoi Napier appelle toujours les nombres naturels des sinus. Dans sa table, le nombre 10000000 représente le sinus de l'angle droit, et sa moitié, 5000000, celui de 30°. Sa table radicale ne descendant pas plus bas que ce dernier arc, il trouve les logarithmes des sinus qui conviennent aux arcs moindres en les ramenant dans sa table radicale par les artifices de multiplication indiqués ci-dessus; et il emploie aussi au même usage les relations trigonométriques qui peuvent abréger les calculs pour les diverses parties d'un même quadrans. Mais comme ces détails n'ont plus de rapport avec son invention originale, nous cesserons de nous en occuper.

Seulement, pour achever de mettre en rapport ses idées avec les nôtres, nous appliquerons à un système de logarithmes quelconque le mode de génération qu'il a imaginé pour les siens. Concevons donc de nouveau deux droites $BAB_{,}$, $ab_{,}$, la première offrant la portion finie $BA = A$, la seconde indéfinie. Plaçons en A et en a, sur ces droites, deux mobiles M, m.

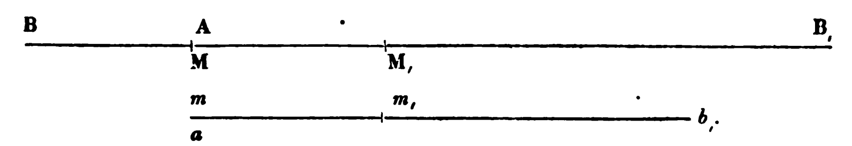

Puis, concevons que ces deux mobiles partent simultanément du repos en A et a avec des vitesses initiales données Aa en Aα, et se meuvent ensuite tous deux dans le même sens sur

leur droite vers $B_{,}$ et $b_{,}$; le premier M avec une vitesse géométriquement variable, toujours proportionnelle à sa distance au point fixe B, tel que $AB = A$, et le second m avec une vitesse constante toujours égale à sa vitesse initiale α; supposons qu'après un temps fini quelconque M soit arrivé en $M_{,}$, m en $m_{,}$ aux distances y et x de leurs points de départ respectifs. Partageons le temps en un très-grand nombre de parties très-petites que nous prendrons pour unité, et concevons que les vitesses initiales a et α soient exprimées pour cette unité là. Alors en substituant au mouvement continu géométrique, un mouvement intermittent, modifié après chaque unité de temps écoulée, précisément comme nous l'avons fait pour le cas particulier de Napier, nous trouverons qu'après un nombre quelconque d'instants n, les positions simultanées des deux mobiles sont liées par les relations suivantes :

$$x = nA\alpha \qquad y = -A + A\,(1+a)^n.$$

Ici $A + y$ est le nombre dont x est le logarithme ; de là on tire

$$y = -A + A\left\{1 + \frac{a}{\alpha} \cdot \frac{x}{nA}\right\}^n,$$

ou en développant le second membre

$$y = A\left\{\left(\frac{a}{\alpha}\right)\frac{x}{A} + \frac{n.n-1}{1.2}\left(\frac{a}{\alpha}\right)^2\frac{x^2}{n^2A^2} + \frac{n.n-1.n-2}{1.2.3}\left(\frac{a}{\alpha}\right)^3\frac{x^3}{n^3A^3}\ \ldots\right\}.$$

Ici le nombre n des intermittences est quelconque; en le faisant infini, x restant fini, nous passerons de la discontinuité à la continuité. Alors il restera

$$y = A\left\{\left(\frac{a}{\alpha}\right)\frac{x}{A} + \frac{1}{1.2}\left(\frac{a}{\alpha}\right)^2\frac{x^2}{A^2} + \frac{1}{1.2.3}\left(\frac{a}{\alpha}\right)^3\frac{x^3}{A^3}\ \ldots\right\}$$

La série comprise entre les parenthèses est égale à $-1 + e^{\left(\frac{a}{\alpha}\right)\frac{x}{A}}$, e étant le nombre qui sert de base aux logarithmes hyperboliques; on aura donc par cette contraction.

$$y = -A + Ae^{\left(\frac{a}{\alpha}\right)\frac{x}{A}}, \text{ d'où } A + y = Ae^{\left(\frac{a}{\alpha}\right)\frac{x}{A}}.$$

$A + y$ est généralement le nombre dont x est le logarithme dans le système donné. Pour abréger, représentons ce nombre par N, et nous aurons

$$N = Ae^{\left(\frac{a}{\alpha}\right)\frac{x}{A}}.$$

Dans le système adopté par Napier, les deux vitesses initiales a et α sont égales, mais de signes opposés, puisqu'il fait décroître les nombres quand les logarithmes augmentent. On a donc par ces suppositions

$$N = Ae^{-\frac{x}{A}},$$

comme nous l'avions trouvé directement page 356.

Dans le système appelé *hyperbolique*, on suppose que chaque nombre N est donné par l'équation

$$N = e^x,$$

x étant son logarithme dans ce système. On a donc alors $a = \alpha$, et en outre $A = 1$, c'est-à-dire que les vitesses initiales des deux progressions sont égales, comme dans le système de Napier, mais elles sont de même sens, au lieu qu'il les met en sens contraire, et en outre $A = 1$, tandis que Napier le fait égal à 10^7.

Dans notre système décimal de logarithmes, en les représentant par x, on a généralement

$$N = (10)^x = e^{x' \log \text{hyp} (10)};$$

donc pour assimiler ces logarithmes à ceux qui seraient engendrés par le mouvement, il faut prendre $A = 1$ comme dans les logarithmes hyperboliques, et en outre faire

$$\frac{a}{\alpha} = \log \text{hyp } 10,$$

c'est-à-dire que le rapport des deux vitesses initiales des deux progressions est précisément égal au logarithme hyperbolique de la base. Il est pareillement facile de voir que, pour ces cas où les logarithmes croissent dans le même sens que ces nombres, la marche arithmétique de Napier serait encore applicable pourvu que la progression choisie fût ascendante, par exemple si sa raison était $\frac{10000001}{10000000}$, en sorte que chaque terme se déduirait du précédent par simple addition en lui *ajoutant* sa dix-millionième partie qui se prend à vue. Si Napier eût voulu ou bien eût vécu assez pour effectuer cette application de sa méthode avec des progressions convenablement choisies, il aurait pu obtenir nos tables actuelles ou des tables analogues aussi exactement et plus aisément que par les bissections dont Briggs s'est servi pour les former.

BIOT.

Rapport lu, le 15 mai 1835, à l'Académie royale des Inscriptions et Belles-lettres de l'Institut, sur un envoi fait par M. Texier[1], *et contenant les dessins de bas-reliefs découverts par lui près du village de Bogaz-Keui, dans l'Asie mineure.*

Messieurs, M. Charles Texier, qui depuis deux ans explore l'Orient, a adressé à M. le Ministre de l'instruction publique de nouvelles com-

[1] Les feuilles publiques ont déjà, à plusieurs reprises, parlé du voyage de M. Charles Texier, qui, sous les auspices de M. le Ministre de l'instruction publique, visite l'Orient comme minéralogiste et comme antiquaire. Il suffira donc de rappeler à nos lecteurs qu'après avoir mesuré et dessiné en détail les monuments musulmans et byzantins de Constantinople, ce jeune architecte a exécuté des travaux semblables à Nicée en Bithynie, et dans les magnifiques ruines d'Azani, au pied du mont Olympe. Ses dernières lettres nous apprennent que s'étant rendu d'Angora à Césarée en Cappadoce, M. Texier est revenu de cette ville en passant par Nighdé (Cadyna?), Klissesar (Tyane), Erecli, Caraman, Konieh (Iconium), Bey-chehr (Isaura vetus) et Satalie (Attalia), où il s'embarqua pour Constanti-

munications. C'est une relation sommaire de son voyage depuis Angora jusqu'à Césarée en Cappadoce, relation datée de Constantinople, le 15 novembre 1834, et accompagnée d'une collection de dessins, de plans, de levées topographiques et de notes manuscrites. L'Académie a demandé qu'il lui fût fait un rapport sur ces divers documents qui lui ont été renvoyés par M. le Ministre; elle a chargé de ce travail MM. Quatremère de Quincy, Dureau de La Malle et moi. Aujourd'hui nous allons avoir l'honneur de vous soumettre les résultats de notre examen.

Après avoir séjourné à Angora pendant une quinzaine de jours, M. Texier, vers la fin de juillet 1834, quitta cette ville riche en monuments antiques, mais où, contre notre attente, ceux des siècles byzantins paraissent assez rares. Se dirigeant vers le nord-est, il arriva après quinze heures de marche à Galatjik, bourg moderne qui se presse sur les flancs d'un mamelon de forme conique portant une forteresse. M. Texier ne trouva point d'antiquités en cet endroit; mais en franchissant un vallon au bas de la ville, il remarqua sur une colline, au milieu de restes d'édifices, des bornes milliaires du temps de l'empereur Adrien, et plusieurs grands lions en marbre dont le travail n'est pas mauvais, sans être toutefois de la belle époque de l'art. Il est assez difficile de dire ce qui a pu porter les anciens à l'exécution d'un si grand nombre de statues de ces animaux, même en supposant que la forme naturelle des rochers sortant de terre ait facilité le travail du sculpteur, qui, dans certaines localités, voulait peut-être offrir un hommage à Cybèle, ou, dans d'autres, décorer seulement une avenue ou un paysage. On trouve plusieurs de ces lions en Grèce et dans les îles de l'Archipel; souvent ils sont de dimensions colossales. M. Bröndsted a donné la description détaillée de celui que l'on voit dans l'île de Céos[1]; il y en a également à Angora; et M. Texier assure que sur sa route, jusqu'à Konieh, presque toutes les villes antiques en renferment plus ou moins. A Konieh, l'ancien Iconium, il en compta plus de trente bien conservés.

A quelques lieues de Galatjik, qui a peut-être remplacé Sarmalius, ville mentionnée dans les itinéraires et dans Ptolémée, notre voyageur passa l'Halys (Kizil-Irmak). Ensuite, se dirigeant au sud-est, après avoir franchi

nople. Quant aux sculptures dont il s'agit dans ce rapport, bien qu'il soit difficile d'en donner, sans dessins, une idée complète, nous avons cependant cru utile de faire connaître leur existence le plus tôt possible, ne fût-ce que pour attirer l'attention des voyageurs sur une contrée presque déserte aujourd'hui, qui peut renfermer, loin des routes ordinairement suivies par les courriers et les caravanes, d'autres monuments d'un égal intérêt et d'une aussi haute antiquité.

[1] *Voyages et recherches dans la Grèce,* livr. I, pl. XI, p. 30.

des vallées et des fleuves que les cartes n'indiquent point, il s'arrêta le cinquième jour au village de Bogaz-Keui où, selon les récits des habitants, il devait trouver des pierres sculptées, les restes du palais de Zizim, les bazars et la forteresse que ce prince avait fait construire autour de sa demeure. En effet, l'attente de M. Texier ne fut point trompée. Sur une montagne élevée dont le sommet forme un vaste plateau, il vit les restes d'une ville occupée aujourd'hui, dans son intérieur, par une forêt de chênes nains; une muraille de travail cyclopéen, de cinq mètres d'épaisseur, l'entoure encore tout entière. Des portes dont l'une, formant jadis une arcade, est ornée à la hauteur de l'imposte de deux grandes têtes de lion; des souterrains, trois acropoles situées sur de hauts rochers isolés, un temple élevé sur plusieurs esplanades, font de ce lieu, suivant M. Texier, un des plus remarquables de l'Asie mineure. Si nos calculs et les cartes ne nous trompent point, nous supposons que notre voyageur a retrouvé l'emplacement de Soandus, ville antique de la Cappadoce dont on ignorait la position exacte, fort déchue déjà du temps de Strabon qui ne la nomme qu'en passant[1], et qui peut-être n'était florissante qu'à une époque antérieure à l'établissement des Grecs dans ces contrées. Cette hypothèse expliquerait du moins pourquoi les débris de sculpture et d'architecture helléniques qui couvrent le sol de tant de villes de l'Asie occidentale, manquent presque entièrement dans celle-ci.

Toutefois les ruines dont nous venons de parler ne sont pas l'objet qui mérite le plus de fixer notre attention dans une localité qu'avant M. Texier aucun voyageur européen ne paraît avoir visitée. A peu de distance de la ville, dans une enceinte de rochers dont l'ouverture est tournée vers le levant, chaque saillie taillée régulièrement par la main des hommes porte des bas-reliefs, comme sur les terrasses de Persépolis, comme à Nakchi-Roustâm et à Bisuton : c'est une suite non interrompue de figures dont la hauteur varie ici depuis la dimension de demi-nature jusqu'à la colossale. Chacune d'elles a été terminée avec soin et avait reçu un brillant poli que l'on voit encore dans quelques parties abritées.

En se transportant à l'entrée de l'enceinte, nommée dans le pays *Iasili-Kaïa*, la roche écrite, les figures marchent dans le même sens, et toute la pompe se rencontre dans le fond de cette espèce de salle où l'on aperçoit les deux personnages principaux. Ceux-ci semblent se faire mutuellement des présents.

L'un d'eux est barbu; il tient dans sa main droite une massue, et de l'autre il présente une fleur; il marche sur la tête de deux hommes qui

[1] Lib. XIV, § 29, ed. Coray.

fléchissent sous le poids. Coiffé d'une *mitre* fort élevée et de forme conique, il est vêtu d'une tunique courte; à ses pieds on voit un taureau unicorne. Ce roi est suivi de sa cour qui forme derrière lui un long cortége. Immédiatement après le prince, deux hommes barbus sont également coiffés de la *mitre :* le premier porte dans sa main droite une massue appuyée sur l'épaule; le bras gauche qui est tendu soutient une grande épée. Le second est sans armes : ces deux figures marchent sur des rochers escarpés.

Parmi les six personnages qui composent le bas-relief suivant, nous croyons voir deux prêtresses tenant la première une serpe, la seconde un ustensile qui est peut-être un miroir. Deux autres figures sont ailées; enfin celle qui marche la dernière porte une fleur et un bâton recourbé dont la forme a quelque analogie avec celle du *lituus* des augures romains; le globe ou le disque qui surmonte son casque est orné de deux ailes; nous retrouvons donc ici le même symbole religieux que nous offrent les monuments de l'Égypte et ceux de quelques peuples de l'ancienne Asie. Comme le costume de ce dernier personnage diffère de celui de toutes les autres figures, M. Texier a cru y reconnaître un second roi marchant à la suite du premier; mais peut-être n'est-ce qu'un grand pontife précédé des ministres du culte national. On sait que quelquefois, chez plusieurs peuples primitifs de la Syrie et de l'Asie mineure, le pouvoir du grand-prêtre égalait presque celui de souverain.

Nous n'entrerons dans aucun détail concernant les trente-cinq personnages qui, sur les trois derniers bas-reliefs du côté gauche, terminent cette longue marche triomphale : M. Texier les appelle *dorophores, stratèges* et *stratiotes.* Tous, sans exception, ne sont vêtus que d'une légère tunique qui leur descend jusqu'aux genoux; plusieurs portent des massues, des faux, de grands sabres recourbés et des objets que nous prenons pour des fleurs ou pour des branches d'arbre; il est vrai pourtant que quelques-unes de ces branches sont d'une dimension telle qu'elles ressemblent à des verges ornées, rappelant assez les enseignes des légions romaines. Les treize dernières figures, que M. Texier nomme *stratiotes*, et qui en effet semblent représenter l'armée ou le peuple, sont vêtues d'une manière uniforme; coiffés d'un bonnet conique, ces hommes sont tous dans la pose d'un tireur d'arc, sans toutefois porter des armes; leur chaussure est fortement recourbée.

Deux figures seules, sur tout le monument, sont tournées de face; ce sont celles que l'on aperçoit dans la *pompe des dorophores;* placées sur une estrade, elles portent une espèce de barque. M. Texier pense qu'elles sont l'emblème de la puissance maritime du peuple qui a exécuté ces sculptures; mais la barque n'est peut-être qu'un grand bassin rempli d'eau lustrale, une *mer d'airain* supportée par des statues en métal ou

en pierre. La position des deux figures sur un piedestal, leur attitude, leurs oreilles saillantes au-dessus de la tête, leur conformation qui est presque monstrueuse, nous feraient plutôt pencher pour cette dernière explication.

Revenons maintenant au fond de l'enceinte où se trouve le prince qui marche à la tête de ce nombreux cortége. La figure qui lui fait face a tous les caractères d'une femme. Une longue robe à larges manches vient s'attacher sous son cou; sa taille est serrée par une ceinture; ses cheveux sont longs et pendants, et sa coiffure consiste en une mitre crénelée que nous voyons quelquefois aux statues de Cybèle. Cette reine est debout sur un lion, et accompagnée, comme le roi, d'un quadrupède unicorne; derrière elle, à la hauteur de sa tête, se voit un emblème qui paraît être une figure d'homme rendue d'une manière grotesque.

La reine est suivie d'un personnage, ambassadeur ou interprète, qui par son costume appartient évidemment à l'autre nation. Armé d'une hache et d'un poignard, il marche également sur le dos d'un lion. Derrière lui on voit deux femmes qui présentent des fleurs; plus petites que la princesse, elles sont cependant vêtues d'une manière absolument semblable et portées par un aigle à deux têtes, les ailes étendues. La marche est terminée, de ce côté, par treize personnes du même sexe et dans le même costume, formant un nombre égal à celui des *stratiotes* que nous avons vus dans le tableau du coté opposé.

Nous ne dirons que peu de mots de quatre autres bas-reliefs, qui ne paraissent pas appartenir directement à la scène principale, quoique la sculpture soit évidemment de la même époque. A la droite, quand on entre dans l'enceinte, immédiatement après les treize femmes formant le cortége de la princesse, on aperçoit une figure unique de grandeur colossale; comme elle est abritée par une saillie de roche, elle a conservé toute la fraîcheur de son poli. Appuyant ses pieds sur deux cimes de montagne, elle est vêtue exactement comme le grand pontife qui marche à la suite du roi, mais dont la taille ne surpasse pas celle des personnages qui le précèdent et le suivent. Notre figure tient également dans une main un sceptre recourbé; de l'autre elle porte une espèce d'édicule surmontée du globe ailé, et offrant dans ses détails quelque ressemblance avec le singulier ornement que l'on aperçoit sur la tête du grand génie tutélaire sculptée dans la vallée de Mourg-âb en Perse[1]. Nous n'osons décider si ici on a voulu représenter un roi, comme M. Texier semble le croire, puisqu'il nomme ce personnage *le padischah*, ou bien si c'est un dieu dont le grand pontife, portant le même costume,

[1] Ker-Porter, vol. I, pl. XIII, p. 492.

aurait été, pour ainsi dire, le représentant parmi les hommes. Les trois autres figures, toutes plus grandes que nature, se trouvent également à droite, mais en dehors de l'enceinte principale; ce sont certainement des divinités, rappelant, par leur composition monstrueuse et par le mélange des formes, les idoles de l'Asie intérieure et celles de l'Inde. C'est un homme avec une tête de lion, ayant les deux mains levées et tenant un globe dans l'une d'elles. Plus loin on aperçoit un être à tête humaine, coiffée d'une mitre striée et ornée; les bras sont remplacés par deux avant-corps de lion et les jambes par des monstres marins dont la tête est aujourd'hui cachée par l'exhaussement du sol. La terre couvre également la partie inférieure de la troisième divinité, que M. Texier croit être Mylitta, la Vénus des Assyriens. Du bras gauche elle presse un enfant sur son sein, tandis que de la droite elle présente un emblème, semblable à celui que nous voyons derrière la princesse du tableau principal. Dans le champ est une édicule, différente seulement par quelques détails de celle que porte la figure colossale placée derrière le cortége de la reine.

Rien de ce que nous connaissons dans l'histoire n'a pu conduire votre commission à appliquer un nom à aucune des figures sculptées sur ce singulier monument, exécuté, selon nous, à une époque antérieure à l'introduction de l'art grec dans ces contrées. Plusieurs détails et la pose, la disposition, le costume même de quelques personnages semblent empruntés des monuments de l'Égypte; d'un autre côté les fleurs que présentent un grand nombre de ces personnages ressemblent au lotos que, dans les bas-reliefs de Tchil-Minâr, nous apercevons dans la main du souverain et souvent dans celles de son escorte. Ici, comme dans les bas-reliefs de Persépolis, l'œil est toujours placé de face dans les têtes vues de profil; enfin, sans parler d'autres ressemblances, on pourrait trouver quelque analogie entre les deux hommes soutenant la figure colossale du roi et les nombreux guerriers qui, dans le monument de Nakchi-Roustâm[1], soutiennent l'architrave sur laquelle le monarque est placé debout. Mais la différence entre les bas-reliefs de Bogaz-Keui et ceux de l'ancienne Perse n'en est pas moins fort grande. Ces derniers sont exécutés avec plus d'art, plus de symétrie; ils offrent dans les amples vêtements des Mèdes, dans la chevelure artistement bouclée de toutes les figures, comme dans les nombreux accessoires, des détails d'un fini et d'une délicatesse que l'on chercherait en vain dans ceux dont il s'agit ici. Ils en diffèrent par le costume des personnages et, autant que nous en pouvons juger, par le style. Presque toujours ils sont chargés de caractères cunéiformes ou autres, tandis

[1] Ker-Porter, vol. I, pl. XVII.

qu'ici on n'aperçoit pas la moindre trace d'écriture. Aucune femme ne paraît sur les monuments élevés par Darius et par ses successeurs, jusqu'au temps d'Alexandre; dans l'enceinte d'Iasili-Kaïa une princesse sans voile, tenant un sceptre, marchant sur un lion, suivie d'un cortége nombreux de personnes de son sexe, ayant également le visage découvert, semble appartenir à ces temps reculés où sur les bords de l'Euphrate des reines guerrières fondaient, dit-on, ou affermissaient des empires, et où probablement les mœurs de l'Asie n'étaient point encore ce qu'elles sont devenues depuis Cyrus, et surtout depuis l'établissement du mahométisme.

Dans les notes explicatives qui accompagnent ses dessins, M. Texier suppose, d'après la position géographique du monument, qu'il est l'ouvrage des *Leucosyriens*, peuple qui a eu de fréquents rapports avec les Amazones, habitant les terres voisines de ce pays. C'est la reine de ces femmes belliqueuses, suivie de ses compagnes, qui vient ici contracter une alliance avec un prince étranger. Nous adopterons volontiers une partie de l'explication de M. Texier; mais nous ne saurions l'admettre dans son entier. Nous croyons, comme lui, que les figures qui couvrent les parois à droite sont des femmes; cependant aucune d'elles n'est armée, et d'ailleurs les Amazones, leurs travaux guerriers, leurs migrations appartiennent, selon nous, plus à la fable qu'à l'histoire. Ce serait plutôt, d'après l'opinion d'un de nos confrères, une apothéose; Astaroth, Astarté, la Vénus des Syriens, appelle à l'immortalité un monarque vertueux, père de ses sujets. D'autres y verraient peut-être un des trophées célèbres de Sémiramis, malgré l'absence des inscriptions qui accompagnent ordinairement les monuments attribués à cette reine. Enfin si, renonçant aux interprétations allégoriques, nous méfiant des traditions dans le goût oriental, nous voulions chercher l'explication la plus simple dans les notions incomplètes que nous fournit l'histoire, aurait-on voulu représenter une entrevue, peut-être un mariage, entre un prince de l'ancienne Phrygie et la fille d'un roi des Mèdes, peuple dominateur en Asie après la chute des Assyriens? En effet, nous croyons reconnaître l'emblème de la fécondité parmi les idoles qui, sculptées à l'entrée de l'enceinte, semblent présider à la fête; de plus, nous savons par Hérodote [1] que le territoire de la Phrygie s'étendait jusqu'à l'Halys; et la limite de l'empire des Mèdes était formée, à une certaine époque, par le même fleuve dont Soandus n'est éloigné que d'une douzaine de lieues. L'entrevue ou, si l'on veut, la réception d'une princesse devait naturellement avoir lieu dans une grande ville voisine des frontières. Nous aurions

[1] V, 52.

donc ici un monument appartenant au moins à la famille Gordienne, qui régna dans ces contrées entre les années 740 et 570 avant l'ère vulgaire. C'est sans doute à la même dynastie qu'il faut attribuer sinon le rocher sculpté de la vallée de Doganlou, du moins l'inscription qui y a été découverte par M. le colonel Leake, et qui depuis a exercé la sagacité de deux de nos confrères, MM. Letronne et Saint-Martin[1]; plus récemment, M. Osann, professeur à Giessen, en a fait l'objet d'un travail particulier[2].

Nous ne pousserons pas plus loin nos hypothèses. Nous n'avons plus les Φρυγιακὰ d'Agatharchide, d'Hermésianax, d'Arétazès de Gnide, le Φρύγιος λόγος de Démocrite, les deux ouvrages Περὶ Φρυγίας, composés l'un par Cornélius Alexandre, l'autre par Métrophanes qui était né dans le pays[3]. Réduits, comme nous le sommes, à quelques passages des auteurs qui nous restent, nous nous trouvons même dans l'impossibilité de déterminer d'une manière certaine la suite de ces anciens princes, qui tous, ou presque tous, portaient le nom de Midas et de Gordius[4]. Nous ne connaissons pas davantage l'histoire de Déjocès, de Phraortes, de Cyaxares, rois des Mèdes, dont une fille, ou une sœur, vient peut-être ici cimenter une alliance entre deux peuples limitrophes. Espérons que quelques monuments, encore inconnus, pourront un jour, en permettant de nouveaux rapprochements, confirmer ou rectifier ces diverses conjectures; aujourd'hui nous nous bornerons à dire que l'absence totale de l'écriture sur les bas-reliefs doit faire supposer qu'ils sont antérieurs à l'introduction de l'alphabet hellénique dans cette partie de l'Asie mineure, et par conséquent plus anciens que les inscriptions de Doganlou. Exécutés probablement par un peuple qui se disait le plus ancien du monde, ils retracent des faits qui précèdent le commencement de l'histoire; ils pourront un jour ajouter quelques pages à celle de l'Asie. Par un hasard inattendu, le temps qui se joue de l'œuvre et de la pensée de l'homme, a respecté ces sculptures, appartenant, selon nous, au moins au VII^e siècle avant notre ère, monuments curieux d'un art barbare, mais indigène, et, sans aucun doute, antérieurs à la civilisation grecque, qui, depuis, portée dans notre Occident par les armes romaines, modifiée

[1] *Journ. des Sav.* octobre 1820, p. 625; avril 1821, p. 247. — [2] *Midas, oder Erklärungsversuch der erweislich ältesten griechischen Inschrift*, etc. *von Friedrich* Osann. *Leipzig und Darmstadt* 1830, in-4°. [3] Voy. la même Dissertation, p. XI. — [4] D'après M. Osann qui a réuni, avec autant d'érudition que de sagacité, toutes les indications chronologiques fournies par les traditions et par l'histoire (p. 41), les rois de cette dynastie se seraient succédé dans l'ordre suivant : Gordius I^er; Midas I^er, vers l'an 700; Gordius II; Midas II, vers 670; Gordius III; Midas III; Gordius IV, vers 550. A sa mort, comme on sait, la Phrygie devint une province du royaume de Lydie.

par le christianisme et par la longue expérience du moyen âge, a changé la face du monde[1].

HASE, *rapporteur*.

[1] Nous avons cru devoir supprimer les conclusions de ce rapport. Relatives en grande partie à la position particulière de M. Texier, elles pouvaient ne pas offrir à nos lecteurs le même degré d'intérêt que la découverte dont il est question ici, et que l'on doit à l'activité comme à la persévérance courageuse de ce jeune voyageur.

NOUVELLES LITTÉRAIRES.

LIVRES NOUVEAUX.

FRANCE.

Tableau historique de la littérature française aux quinzième et seizième siècles, par M. M. J. P. Charpentier (de Saint-Prest). Paris, impr. de Casimir, librairie de Maire-Nyon, 1835, in-8°. Pr. 7 fr.

Catalogue des livres et documents historiques, manuscrits et imprimés, autographes, etc., composant la bibliothèque de feu M. de Courcelles, ancien magistrat, l'un des continuateurs de l'Art de vérifier les dates, etc. Ire partie. Paris, impr. de Moëssard, librairie de Leblanc, 1835, in-8°, xiv et 206 pages, 1860 articles. Les titres originaux, les lettres autographes, etc., formeront une IIe partie.

Appendice aux Rudiments de la langue hindoustani, par M. Garcin de Tassy, professeur d'hindoustani à l'école des langues orientales vivantes. Paris, Imprimerie royale, librairie de Debure, 1835, in-4°. La grammaire à laquelle ce volume sert d'appendice a été publiée en 1829.

L'Énéide de Virgile, traduite en vers français par M. Barthélemy. Paris, Fournier aîné, 1835; les 2 premiers livres, 260 pages in-8°; pr. 5 fr. Cette nouvelle traduction est annoncée avec de pompeux éloges; nous la ferons connaître par quelques extraits lorsqu'elle sera plus avancée.

Le Roman du Renart; supplément, variantes et corrections; publié d'après les manuscrits de la Bibliothèque du Roi et de la bibliothèque de l'Arsenal, par M. Chabaille. Paris, impr. de Plassan, librairie de Silvestre, 1835, in-8°, 452 pages et une planche. Pr. 18 fr. — Voyez sur l'édition du Roman du Renart donnée par M Méon en 1826 (4 vol. in-8°), notre cahier de juin 1826, pages 334-345.

L'Hôtel de Cluny au moyen âge, par Mme de Saint-Surin; suivi des contenances de table, et autres poésies inédites des xve et xvie siècles. Paris, impr. de Dupuy, librairie de Techener, 1835, in-12, 182 pages. Pr. 6 fr. 50 cent.

Disciplina clericalis, Discipline de clergie, par Pierre-Alphonse. Paris, impr. de Rignoux, 1834, in-12. Ce volume, publié par la société des bibliophiles, se divise en deux parties. La première (XVI et 240 pages) contient une notice sur Pierre-Alphonse et sur ses ouvrages par M. Labouderie; puis le texte latin de l'ouvrage, et une traduction en prose française, faite au quinzième siècle. La seconde partie (IV et 240 pag.) se compose d'une préface, et du *Castoiement d'un père à son fils*, poëme du treizième siècle, traduit du livre de Pierre-Alphonse, et publié par Barbazan et par Méon. L'ouvrage latin et la version en prose étaient inédits. Pierre-Alphonse est un juif converti, né à Huesca en 1060, baptisé dans la même ville d'Espagne en 1106 : ses deux noms sont ceux du saint dont on célébrait la fête le jour où il a reçu le baptême, et celui de son parrain, le roi de Léon et de Castille (Alphonse VI); il s'appelait auparavant Moïse Sépliardi. Sa *Disciplina clericalis* est un manuel d'instruction morale, emprunté, en grande partie, aux philosophes arabes. — On a inséré au tome XXI de la bibliothèque des Pères, douze dialogues du même Pierre-Alphonse contre les Juifs.

Discours sur les publications littéraires du moyen-âge, suivi d'un *errata* comprenant près de 2000 corrections ou de rectifications, par M. J. H. L. Prompsaut. Paris, impr. de Moquet, librairie d'Évrard, 1835, gr. in-8°, 555 pages. C'est particulièrement dans les publications de M. Crapelet que M. Prompsaut veut trouver un grand nombre d'inexactitudes.

The Poetical Works of Thomas Moore. Œuvres poétiques de Th. Moore. Paris, impr. de Casimir, librairie de Baudry, etc., 2 vol. in-8°. On imprime aussi à Paris le texte anglais de l'histoire d'Irlande du même auteur.

Quoique la vogue des *Romans de Walter Scott* ait paru s'amortir, on en réimprime deux traductions françaises : celle de M. de Fauconpret, avec les introductions et les notes nouvelles de la dernière édition d'Édimbourg; Paris, impr. de Fournier, libr. de Gosselin, 1835, in-8°; celle de M. Albert de Montémont, revue aussi d'après la dernière édition d'Édimbourg. Paris, Firmin Didot, 1835, in-8°. Ces deux publications se font par livraisons du prix de 50 cent. La traduction de M. de Montémont aura 15 ou 16 vol., à 2 colonnes.

Lettres de Mme de Sévigné, de sa famille et de ses amis, précédées d'une notice sur sa vie et ses ouvrages, par M. Charles Nodier; nouvelle édition, enrichie de lettres inédites et ornée de portraits et *fac simile*. Paris, impr. de Locquin, librairie de Lavigne, 1835; 2 vol. in-8°, qui paraîtront en 30 livraisons. Prix de la livraison, 50 cent.

Mélanges historiques et littéraires, par M. le baron de Barante. Paris, librairie de Bohaire, 1835, 3 vol. in-8°. Prix, 22 fr. 50 cent.

Recueil de pièces académiques, par M. Em. Gaillard, secrétaire perpétuel de l'académie de Rouen. Rouen, impr. de Nicétas Périaux, 1835, 17 et 54 pages in-8°. On y remarque un discours sur la tragédie, et un mémoire sur le siége de Rouen en 1412, suivi de notes et d'additions.

Histoire et description des principales villes de l'Europe, par MM. Villemain, Aug. et Améd. Thierry, Armand Carrel, Victor Leclerc, de Châteaubriand, Letronne, Ch. Nodier, etc...., sous la direction de M. Nisard, avec gravures sur acier et sur bois, d'après Harding, Isabey, Ch. Bentley, C. Roqueplan, etc., 30 vol. in-4° qui se publieront par livraisons de quatre feuilles de texte avec une gravure. Le nombre des livraisons sera d'environ 540. La première a paru le

9 mai, et il en sera publié une chaque samedi. On souscrit chez Desenne, rue Hautefeuille, n° 10, à raison de 1 fr. par livraison; 1 fr. 50 cent. pour les exemplaires en grand papier vélin, gravures avant la lettre.

Voyages dans le pays des Basques et aux bains de Biaritz, contenant des observations sur la langue des Basques, leurs mœurs, leur caractère, etc., par M. Prosper Lagarde. Paris, imprimerie de Locquin, librairie d'Audin, 1835, 288 pages, in-18. Prix, 2 fr. 50 cent.

Voyage en Arabie, contenant la description des parties du Hedjaz regardées comme sacrées par les musulmans; suivi de notes sur les Bédouins et d'un essai sur l'histoire des Wahhabites; par J. L. Burckhardt: traduit de l'anglais par M. J. B. Eyriès. Paris, librairie d'Arthus Bertrand, 1835, 3 vol. in-8°. Pr. 22 fr. 50 cent.

Voyage dans l'Inde, par Victor Jacquemont. Paris, Firmin Didot, 1835, in-4°, 4 vol. qui paraîtront en 50 livraisons. Chaque livraison (4 ou 5 feuilles de texte avec six planches) coûtera 8 fr. La première est publiée. On attendait avec impatience une relation complète de ce voyage, fait dans le cours des années 1828-1832.

Œuvres de C. C. Tacite, traduites par M. C. L. F. Panckoucke (avec le texte latin et des notes). Paris, impr. et librairie du traducteur, 1835, in-8°. Tome II des Annales, 15 et 439 pages. Nous avons transcrit dans notre cahier d'août 1829, pag. 491, 492, la traduction du chapitre XXXVI, du livre XII des Annales (*Ipse, ut fermè intuta sunt adversa,...*), telle que venait de la publier M. Burnouf père: « Le malheur appelle la trahison ; Cataractus, etc. » Pour offrir à nos lecteurs un moyen de comparer les deux versions, nous transcrirons celle du même morceau, par M. Panckoucke : « Lui-même (presque toujours l'adver- « sité place mal sa confiance) s'étant livré à la foi de Cartismandua, reine des « Brigantes, fut chargé de fers et remis aux vainqueurs. C'était la neuvième année « qu'il nous faisait la guerre en Bretagne. Aussi sa renommée avait passé au delà « des îles, s'était répandue dans les provinces voisines, et était célèbre même en « Italie. On désirait voir celui qui tant d'années avait bravé notre puissance. A « Rome, le nom de Cataractus n'était pas sans éclat; et César, pensant s'ériger « un trophée à lui-même, donna une nouvelle gloire au vaincu. Le peuple en « effet fut appelé comme à un spectacle remarquable. Les cohortes prétoriennes « se tenaient en armes dans la plaine qui s'étend devant leur camp. Alors paru- « rent tous les vassaux du roi, les caparaçons, les colliers et tous les trophées « qu'il avait rapportés des guerres étrangères; ensuite ses frères, son épouse et « sa fille, enfin lui-même fut offert à tous les regards. Les autres, frappés de « terreur, s'humilièrent à des prières, mais non Cataractus, qui, sans baisser le « front, sans mendier la pitié pour ses parents, dès qu'il fut devant le tribunal, « parla en ces termes : Si dans mes prospérités, etc »

Rome au siècle d'Auguste, ou Voyage d'un Gaulois à Rome, à l'époque du règne d'Auguste et pendant une partie du règne de Tibère, par M. L. Charles Dezobry. Paris, imprim. de Moquet, librairie classique de L. Hachette, 1835, 4 vol. in-8°; Tome I^er^, iij et 471 pages avec 3 planches; tome II, 436 pag.; tome III, 417 pag.; tome IV, 441 pag. En attendant que nous puissions faire mieux connaître cet ouvrage, nous transcrirons la notice très-sommaire que l'auteur en donne lui-même : « Camulogène, jeune Gaulois et habitant de Lutèce, « conçoit le dessein de visiter Rome, non par le désir d'une vaine curiosité trop « commune à ses compatriotes, mais pour aller étudier de près les mœurs, les

« institutions, les usages et les coutumes du peuple romain, et tirer de cette « étude des connaissances qui puissent être utiles à sa patrie et aider les Gaulois « à reconquérir un jour leur indépendance. Une occasion d'entreprendre ce « voyage se présente : Fonteius, négociant romain faisant le commerce avec « Genabum, dans le pays des Carnutes, arrive à Lutèce et vient loger chez Camu- « logène. Le négociant engage son hôte à le suivre à Rome : Camulogène accepte « et dès le lendemain ils partent ensemble. Camulogène est petit-fils du guerrier « de ce nom qui perdit la bataille de Lutèce contre Labienus, lieutenant de « César. Il laisse dans la ville des Parisiens un ami nommé *Induciomare*, auquel « il promet de transmettre, aussi souvent que possible, le résultat de ses obser- « vations.... Mon jeune Parisien a vingt ans lorsqu'il part pour Rome, où il arrive « l'an 731 de la fondation de la ville. Il y reste quarante-sept ans et ne la quitte « pour revenir dans sa patrie que l'an 778, au moment où les délateurs de Tibère « portaient partout la terreur et la désolation. J'ai choisi pour la relation de ce « voyage la forme épistolaire, comme se prêtant mieux à l'actualité, étant sus- « ceptible par conséquent de communiquer plus d'intérêt et de chaleur aux récits. « Mais pour remédier à l'inconvénient de ce mode, qui renferme le narrateur « dans une époque restreinte, j'ai supposé quelquefois, d'abord des fragments « d'un journal légué à mon Gaulois, et dont la rédaction est antérieure de vingt- « cinq ou trente ans à son arrivée à Rome; ensuite des notes et des appendices « qu'il est censé avoir ajoutés en revoyant sa correspondance après son retour à « Lutèce. »

Origine de tous les cultes ou Religion universelle, par Dupuis. Édition nouvelle, soigneusement revue et corrigée d'après l'édition publiée sous les yeux de l'auteur, augmentée de ses observations sur le zodiaque de Denderah, etc. Paris, impr. de Locquin, libr. de Rosier, 1835, 10 vol. in-8° et un atlas in-4°. L'éditeur est M. P. R. Auguis. Les 5 premiers tomes ont paru; chaque volume se publie en 6 livraisons, de 5 feuilles chaque et au prix de 50 cent. L'atlas coûtera 6 fr.; et chacun des 10 vol. in-8°, 3 fr.

L'*Ystoire de li Normant* (en 2 livres) *et la Chronique de Robert Viscart* (en 2 livres), par Aimé, moine du Mont-Cassin; publiées pour la société de l'histoire de France, par M. Champollion-Figeac, d'après un manuscrit français inédit du douzième siècle, appartenant à la Bibliothèque royale. Paris, impr. de Crapelet, libr. de Jules Renouard, 1835, in-8°; VIII, CVII (Prolégomènes) et 371 pages. Pr. 9 fr.

Histoire de la destruction du paganisme en Occident : ouvrage couronné par l'Académie des Inscriptions et Belles-lettres en 1832, par M. Arthur Beugnot, de l'Institut de France. Paris, Firmin Didot, 1835, 2 vol. in-8°, xvj, 496 et 380 pages. Cet important ouvrage, sur lequel nous reviendrons dans l'un de nos prochains cahiers, est divisé en huit livres, qui ont pour titres les noms des empereurs : I. Constantin, II. Constance, III. Julien, IV. Jovien, V. Valentinien I[er]. Le livre VI traite de l'état du paganisme en Italie, dans les Gaules, en Germanie, etc. Le livre VII est intitulé Gratien, et le VIII[e] Théodose. Pr. 15 fr.

Statistique de l'Espagne. Territoire, population, agriculture, industrie, commerce, navigation, colonies, finances; avec une carte; par M. Alex. Moreau de Jonnès. Paris, impr. de Cosson, 1834, viij et 318 pages. L'auteur fait lui-même le résumé de son ouvrage en ces termes : « 1° La population de l'Espagne « a doublé en l'espace de cent onze ans, et son accroissement progressif s'est « accéléré considérablement depuis le commencement du XIX[e] siècle; 2° pendant

« les trente dernières années, la production agricole de ce pays et son revenu « territorial se sont augmentés au moins d'un tiers en sus, ou même très-proba- « blement de moitié ; 3° conséquemment sa population n'est point restée station- « naire comme on le croit communément, et l'Espagne d'aujourd'hui n'est pas plus « celle de Beaumarchais que celle de Cervantes; 4° ses colonies, riches vestiges « de son ancien empire d'outre-mer, sont, après celles de l'Angleterre, les plus « peuplées et les plus belles qu'il y ait encore dans les deux Indes, en la pos- « session des puissances de l'Europe ; 5° son commerce de production et de con- « sommation est au moins aussi considérable que dans les temps les plus vantés « de sa prospérité, lorsque ses galions lui apportaient chaque année les tributs « du Mexique et du Pérou ; 6° aucun autre pays ne possède comme elle, pour se « libérer de sa dette publique, plus de deux milliards de biens fonciers, dispo- « nibles pour le service de l'état et l'amélioration de l'économie sociale ; 7° enfin « il faut reconnaître que la perte de son empire d'Amérique, la guerre civile et « l'invasion étrangère, loin d'avoir opéré sa ruine, comme elles semblaient l'en « menacer, ont plutôt exercé en définitive une influence favorable sur ses « destinées, en tirant les populations espagnoles de leur assoupissement, en les « obligeant à demander au sol de leur pays ce qu'elles ne pouvaient plus acheter « avec l'or du nouveau monde; et surtout en éveillant en elles cette haine de « toute oppression, cette activité, cette intelligence, ce courage intrépide et per- « sévérant qu'exigeait la défense de leur pays, et qu'elles ont employés depuis « avec succès dans les occurrences de la vie civile. »

Mémoires complets du duc de Saint-Simon, sur le siècle de Louis XIV et sur la régence, publiés par M. le marquis de Saint-Simon, pair de France ; nouvelle édition, collationnée sur le manuscrit autographe déposé chez l'éditeur. Le Prospectus déclare que *ceux qui ont les précédentes éditions n'ont rien*. La nouvelle paraîtra par livraisons ; il y en aura 150 qui formeront 15 vol. in-8° *contenant la matière de 50*. Prix de la livraison, 50 cent. Le Prospectus (4 pag. in-8°) est imprimé chez Plassan, et signé *Louis de Maynard*. Il n'est pas dit où l'on s'abonne; mais M. Eugène Renduel est désigné comme ayant fixé le nombre et le prix des volumes. *Le texte a été corrigé et collationné avec les onze volumes in-folio écrits de la main de l'auteur. On verra quel* PRODIGIEUX TRAVAIL *a entrepris là le nouvel éditeur.* — Cette édition vient d'être supprimée par une sentence arbitrale, qui assure à MM. Paulin et Jules Renouard, libraires, la propriété des Mémoires de Saint-Simon revus sur les manuscrits originaux, et qui déclare seule authentique l'édition publiée en 1830, chez Sautelet, en 21 vol. in-8°.

De l'avenir industriel de la France; un rayon de bon sens sur quelques grandes questions d'économie politique, par M. A. Mathieu de Dombasle, correspondant de l'Académie des Sciences ; 3ᵉ édition, avec des augmentations. Nancy, impr. de Hæner; Paris, librairie de Mᵐᵉ Huzard, 1834, 82 pag. in-8°.

Mémoire sur les Nabatéens, par M. Quatremère, membre de l'Institut (Académie des Inscriptions et Belles-lettres). Paris, Imprimerie royale, 154 pag. in-8°, extraites du *Nouveau Journal asiatique*.

Écriture hiéroglyphique : lettre de M. le marquis de Fortia d'Urban, de l'Académie des Inscriptions et Belles-lettres, à M. Peyron. Paris, impr. de Baudouin, 8 pages in-8°.

Essais sur la philosophie des Hindous, par M. H. T. Colebrooke, traduits de l'anglais et augmentés de textes sanscrits et de notes nombreuses, par M. G.

Pauthier. Paris, 1835; deux parties in-8°. La seconde est terminée par une table alphabétique des noms propres, des titres d'ouvrages, et des termes philosophiques qui se rencontrent dans les cinq Essais de M. Colebrooke.

Leçons d'astronomie, professées à l'observatoire royal, par M. Arago, membre de l'Institut. Paris, librairie de Just Rouvier, et E. Lebouvier, 1835, grand in-18, avec des planches. Prix, 4 fr. 50 cent.

Éléments du Droit romain, par Heineccius, traduits, annotés, corrigés et précédés d'une Introduction historique, par M. Ch. Giraud, professeur suppléant à la faculté de droit d'Aix. A Paris, chez Gobelet; à Aix, chez Aubin, 1835; tome I^er^, 512 pag. in-8°. Ce premier volume ne contient que l'Introduction, qui a elle-même pour prolégomènes des notions générales, théoriques, historiques et bibliographiques. Les pages 36-441 du volume offrent une histoire du Droit romain, divisée en quatre périodes : 1° les 300 premières années de Rome (753-454 avant l'ère vulgaire); 2° depuis les XII Tables jusqu'à Cicéron; 3° jusqu'au règne d'Alexandre Sévère; 4° jusqu'à Justinien (ans de J. C. 250-550). — Chacune de ces quatre parties est soudivisée en trois sections : Histoire politique, sources du droit, état de la science du droit. Un épilogue où il s'agit des destinées du droit romain après Justinien, tant en Orient qu'en Occident, est suivi des fragments de la Loi des XII Tables. — Nous avons annoncé dans notre cahier de mars, p. 185, 186, une très-bonne notice sur Fabrot, par M. Giraud : le travail dont il vient de commencer la publication est d'une bien plus grande étendue, et doit offrir beaucoup plus de difficultés. L'Introduction suppose une étude assidue de tout ce qui a été écrit depuis 1800 sur la politique et la législation des Romains, et aussi une grande confiance dans quelques nouvelles théories historiques. Nous reviendrons sur cet ouvrage quand le second tome aura paru.

Journal progressif, publié au nom de la Société universelle d'utilité publique, fondée en 1834 par M. Isidore Simard. Mode de publication et division par sections, des travaux de la société : I^re^ section, Agriculture, du 1^er^ au 8 de chaque mois. II. Travaux publics, du 8 au 15. III. Industrie et commerce, du 15 au 22. IV. Statistique générale ou particulière, instruction publique, sciences et beaux-arts, du 22 au 30. Prix annuel de chaque section, 10 fr. On souscrit à Paris, aux bureaux de la société, rue Meslay, n° 51. Le Prospectus (8 pag. grand in-8°, impr. de Mevrel) est accompagné de plusieurs feuillets qui concernent l'organisation de la Société universelle d'utilité.

France départementale, revue mensuelle des sciences, des lettres, des beaux-arts, de l'industrie et du commerce : rédacteur en chef, M. Nestor Urbain. Cette publication périodique est à sa seconde année : il paraît chaque mois une livraison de 48 pages in-8° à deux colonnes. On s'abonne rue de Richelieu, n° 92, à raison de 15 francs par an, 8 fr. pour six mois. Le prix des douze livraisons de la première année est réduit à 6 fr. pour ceux qui s'abonnent à la seconde. Les rédacteurs indiquent le but de leur entreprise par les mots de *Décentralisation intellectuelle*.

Revue du Nord et spécialement des pays germaniques, fondée par MM. J. E. Boulet de Metz et R. O. Spazier de Leipsick. Ce nouveau journal s'annonce comme destiné « à développer l'influence des idées et de la littérature allemande sur le « nord et l'est de l'Europe, et celle qu'elles commencent à obtenir chez les « peuples de l'ouest, par exemple en Angleterre. » Les rédacteurs espèrent qu'il

répandra de plus en plus en France les théories philosophiques, historiques et littéraires de l'Allemagne. Ils publieront chaque mois un volume in-8° de 200 pag. On souscrit au bureau de la Revue du nord, passage des Petits-Pères, n° 7. Prix de l'abonnement pour l'année, 40 fr., pour six mois 20 fr., pour trois mois 10 fr., à Paris; 46 fr., 23 fr. et 11 fr., 50 fr. dans les départements; 52 fr., 26 fr., 13 fr. dans les pays étrangers.

ANGLETERRE.

Scottish biographical Dictionary. Dictionnaire biographique des personnages célèbres de l'Écosse, par M. Robert Chambers. Glasgow, Blackie, 1835, 4 vol. in-8°.

Lives of eminent Zoologists. Vies de zoologistes célèbres, depuis Aristote jusqu'à Linnæus, par M. W. Macgillivray. Édimbourg, Olivier et Boyd, 1834, in-12, avec un portrait de Linnée. Pr. 5 sh.

The life of Thomas Linacre. Vie de Thomas Linacer, médecin du roi Henri VIII, par N. Johnson, publiée par M. R. Graves. Londres, Lumley, 1835, in-8°. Né vers 1460, à Cantorbéry, Th. Linacer fit ses premières études à Oxford, et reçut en Italie des leçons de Démétrius Calcondyle et d'Ange Politien. De retour en Angleterre, il eut, sous Henri VIII, la principale part à la fondation du collége des médecins, à Londres. On estime la latinité de ses livres de grammaire et de ses traductions de quelques traités de Galien. Il mourut en 1524.

Select Specimens of the Theatre of the Hindus. Exemples choisis du théâtre des Hindous, traduits par M. Hayman Wilson, de l'original sanscrit, imprimé à Calcutta. Londres, Parbury et C^e^, 1835, 2 vol. in-8°, seconde édition.

Topography of Thebes. Topographie de Thèbes et description générale de l'Égypte, par M. G. Wilkinson. Londres, Murray, 1835, in-8°; ouvrage dont il pourra être rendu compte dans l'un de nos prochains cahiers.

A Visit to Iceland. Visite en Islande, faite en 1834 par M. John Barrow, auteur des *Excursions in the North of Europa.* Londres, Murray, 1835, in-8°.

The Stranger in America. L'Étranger en Amérique, Esquisses des mœurs américaines, par M. Fr. Lieber. Londres, Bentley, 1833, in-8°.

Sketches of Corfu. Esquisses de Corfou; Légendes et traditions; Description historique, ethnographique, statistique, etc. Londres, Smith et Elder, 1835, in-8°. Pr. 8 sh.

History of Ireland. Histoire d'Irlande, par Thomas Moore. Londres, Longmann, 1835, 3 vol. in-8°, avec gravures par Finden; tom. I^er^. Pr. 6 sh.

The Anglo-Saxon Church, etc. Histoire de l'église anglo-saxonne, par M. Henri Soames. Londres, Parker, 1835, in-8°.

History of the Boroughs, etc. Histoire des Bourgs et corporations municipales dans la Grande-Bretagne, depuis les plus anciens temps jusqu'à nos jours, par MM. Alworth Merewether et J. Stephens. Londres, Stevens, 1835, 3 vol. in-8°. Pr. 4 l. 14 sh. 6 d.

History of the Cotton Manufacture in Great Britan. Histoire de la manufacture du coton dans la Grande-Bretagne, avec une Notice sur l'histoire ancienne de cette industrie en Orient et dans toutes les parties du globe, par M. E. Baines. Londres, Fisher et C^e^, 1835, in-8°, avec 36 planches et portraits. Pr. 15 sh.

A Glimpse of the monumental Architecture, etc. Coup d'œil sur l'architecture monumentale et la sculpture dans la Grande-Bretagne, depuis les anciens temps jusqu'au XVIII^e siècle, par M. Holbeche Bloxam. Londres, Pickering, 1835, in-8°, avec 55 gravures sur bois.

Essay on the Architecture of the Hindus. Essai sur l'architecture des Hindous, par l'Indien Ram Raz. Londres, Parker, 1835, in-8°, avec 48 planches.

Egyptian Hieroglyphics, etc. Hiéroglyphes égyptiens, publiés par la Société royale de littérature. Londres, Murray, 1835, 5 livraisons in-fol. contenant 100 planch. Pr. 5 l. 5 sh.

The London Catalogue of Books. Catalogue des livres publiés à Londres depuis 1814 jusqu'à la fin de 1834, avec les noms des éditeurs, l'indication des formats et des prix, etc. Londres, 1835, in-8°. Pr. 16 sh.

ALLEMAGNE.

Handbuch der Geschichte der abendlaendischen Litteraturen und Sprachen. Manuel de l'histoire des littératures et des langues occidentales, principalement des langues italienne, espagnole, portugaise, française, anglaise, hollandaise, danoise et suédoise, avec un recueil d'exemples choisis; par M. W. Genthe. Magdebourg, Rubach, 1834 et 1835. 4 vol. in-8°, comprenant 8 parties. La 4^e traite de la littérature provençale et française. Prix de chaque volume, 2 rxd. 8 gr.

Die Arithmetik der Sprache. L'Arithmétique de la parole; cours de rhétorique psychologique, par M. Langenschwarz. Leipsic, Goeschen, 1834, in-8°. L'auteur croit avoir trouvé des rapports entre l'art de l'orateur et les règles de l'arithmétique élémentaire.

Historia Thessalonicæ, res gestas usque ad annum Christi 904 complectens. Scripsit Theophilus Luc. Fridericus Tafel. Tubingæ, typis Hopferi de Lorme; 1835, in-4°, XVI et 72 pag. Ouvrage dédié à MM. Hase, Kopitar et Pouqueville.

Geschichte der Erziehung, etc. Histoire de l'éducation et de l'enseignement dans l'antiquité, par M. Cramer. Elberfeld, Becker, 1833 et 1834, 2 vol. in-8°.

Geschichte des Saechsischen Volkes. Histoire des Saxons depuis les temps anciens jusqu'à nos jours, par M. Meynert. Leipsic, Meser, 1834, in-8°, avec 10 planches. 2 rxd. 16 gr.

Geschichte des Tempelherrenordens. Histoire de l'ordre des Templiers, par M. Ch. Falkenstein. Dresde, Hibscher, 1833, in-8°. 18 gr.

Widerhold. Tableau historique et romantique de la guerre de 30 ans en Wurtemberg, par le baron d'Oertele. Stuttgard, Weise, 1834, 2 volumes in-8°. 4 fl. 30 kr.

Geschichte der englischen Civilliste. Histoire de la liste civile d'Angleterre, par C. Hoefler. Stuttgard, Cotta, 1834, in-8°, 30 kr.

Mythologische Forschungen. Recherches mythologiques, tirées des écrits posthumes de J. H. Voss, par M. Brzoska. Leipsic, Lehnhold, 1834, in-8°, 2 rxd. 12 gr.

Darstellung der jüdisch-alexandrinischen Religions philosophie. Exposé historique de la philosophie religieuse, juive-alexandrine, par M. F. Daehne. Halle, maison des orphelins, 1834 et 1835. 2 part. in-8°.

Die Geschichte der Seele. Histoire de l'âme, par M. H. de Schubert. 2e édition, augmentée. Stuttgard, Cotta, in-8°, avec lithographies.

Beitraege zur Zoologie, etc. Mémoires de Zoologie, recueillis pendant un voyage autour du monde; par Fr. Meyer. Bonn, Weber, 1834, in-4°, avec figures noires et coloriées.

System der Mineralogie. Système de Minéralogie, par M. G. Sukow. Darmstadt, Leske, 1834, in-8°, avec 2 planches.

Lethæa geognostica oder Beschreibung von Versteinerungen. Description et représentation des pétrifications les plus remarquables en ce qui concerne la formation des montagnes, par M. Bronn. Stuttgardt, Schweizerbart, 1835, in-8°, in-4° avec planches.

Die Versteinerungen Würtembergs. Les Pétrifications du royaume de Wurtemberg; par M. H. de Zieten. Stuttgardt, 1834, in-fol., 12 livraisons avec des planches coloriées.

Die Pflanzen der Schweiz, etc. Description des plantes de la Suisse; par M. Moritzi. Zurich, 1834, in-8°.

Flora mythologica, oder Pflanzenkunde, etc. etc. La Botanique dans ses rapports avec la mythologie et la symbolique des Grecs et des Romains : mémoire pour servir à l'histoire ancienne de la botanique, de l'agriculture et de la médecine; par M. H. Dierbach. Francfort, Sauerlaender, 1833, in 8°.

Naturgeschichte der Voegel Deutschlands. Histoire naturelle des oiseaux d'Allemagne; par M. Naumann. Leipsic, 1834, six tomes in-8°, avec des planches coloriées.

Naturgeschichte der Saeugethiere. Histoire naturelle des mammifères; par M. Schreiber, continuée par M. Wagner. Erlangen, 1834, in-4°. Il a paru 72 livraisons de cet ouvrage avec des figures coloriées.

Synonyma Insectorum, auctore Schoenherr. Lipsiæ, 1834, 4 vol. in-8°.

NOTA. On peut s'adresser à la librairie de M. LEVRAULT, à Paris, rue de la Harpe, n° 81, et à Strasbourg, rue des Juifs, pour se procurer les divers ouvrages annoncés dans le Journal des Savants. Il faut affranchir les lettres et le prix présumé des ouvrages.

TABLE.

Les Juifs dans le moyen âge, etc. par M. G. B. Depping. (Article de M. Daunou.). Page 321.
Notice sur un tombeau découvert aux environs de Kertch, etc. (Article de M. Raoul-Rochette.) .... 333.
The dynasty of the Kajars, translated from the original persian manuscript, etc. (Article de M. Silvestre de Sacy.) .... 344.
Analyse et restitution de l'ouvrage original de Napier, intitulé : *Mirifici Logarithmorum canonis constructio.* (Article de M. Biot.) .... 354.
Rapport lu le 15 mai 1835 à l'Académie royale des Inscriptions et Belles-lettres de l'Institut, sur un envoi fait par M. Texier, etc. (Article de M. Hase.) .... 368.
Nouvelles littéraires .... 376.

FIN DE LA TABLE.

JOURNAL

DES SAVANTS.

JUILLET 1835.

The Travels of Macarius, patriarch of Antioch, written by his attendant archdeacon Paul of Aleppo, in arabic; part the fourth, Muscovy; translated by F. C. Belfour, *A. M. Oxon.* London, 1833. — *Les Voyages de Macaire, patriarche d'Antioche, mis par écrit en arabe par l'archidiacre Paul d'Alep, attaché à son service; IV^e partie, Moscovie : traduits par* F. C. Belfour, etc. Londres, 1833, in-4°, pag. 327 à 421.

La quatrième partie des voyages du patriarche Macaire commence avec le premier jour de l'an du monde 7166, de l'ère de Constantinople. On lit dans la traduction de M. Belfour 7136, mais les dates énoncées dans les parties précédentes, et les faits racontés dans celle-ci, prouvent évidemment que l'auteur a dû écrire 7166, ce qui répond au 1^er septembre 1658. Cette partie contient le récit de ce qui arriva depuis cette date jusqu'au départ des voyageurs, de Kalomna pour Moscou; de leur arrivée dans cette capitale, et de leur séjour dans la même ville jusqu'au 22 de schébat ou février, qui était le jeudi de la semaine dite τῆς Τυροφάγου, c'est-à-dire de la Sexagésime.

Pendant que Macaire attendait à Kalomna, avec la plus grande impatience, la permission de se rendre à Moscou, la peste, qui désolait déjà depuis longtemps la capitale, avait étendu ses ravages et gagné Kalomna. La mortalité fut excessive dans cette ville, et les voyageurs, renfermés dans

leur demeure dont ils n'osaient sortir, s'attendaient à tout instant à être victimes de ce fléau. Les Moscovites précédemment, dit notre auteur, ne savaient ce que c'était que la peste, et quand ils entendaient les marchands grecs en parler, ils en témoignaient une extrême surprise. Maintenant qu'elle exerçait ses ravages au milieu d'eux, leurs alarmes étaient excessives; on voyait, s'il n'y a point d'exagération dans le récit de l'archidiacre Paul qui ne fait preuve nulle part ni de force d'esprit, ni d'une grande résignation, on voyait, disons-nous, un homme, qui l'instant d'auparavant paraissait en pleine santé, tomber mort en marchant dans la rue, ou rouler sans vie de dessus son cheval ou son chariot. Les ecclésiastiques surtout, appelés par leur devoir à secourir les malades, périrent en si grand nombre que le service divin fut suspendu dans presque toutes les églises. L'auteur admire la patience et la pieuse résignation que montraient les Moscovites pendant la plus grande fureur de ce terrible fléau, dont il retrace longuement toutes les circonstances. Pendant ce temps l'empereur Alexis était occupé à faire le siége de Smolensko; il prenait les plus grandes précautions pour garantir son armée de la contagion.

Smolensko ne tint pas longtemps contre les forces d'Alexis, et se rendit par capitulation. En prenant possession de cette ville, les Moscovites découvrirent qu'elle renfermait dans son sein un grand nombre de juifs déguisés en chrétiens; on les reconnaissait à l'embarras qu'ils éprouvaient pour faire le signe de la croix. L'empereur accorda la vie à ceux qui consentirent à recevoir le baptême, il fit renfermer ceux qui s'y refusèrent dans des maisons construites en bois, auxquelles il fit mettre le feu; il ordonna de raser toutes les églises des Polonais, et en fit construire d'autres à leur place.

Smolensko faisait partie des domaines du prince Radzivil, l'un des plus riches et des plus puissants seigneurs polonais. A la nouvelle du siége de cette ville par le czar, il était accouru, à la tête de trente mille hommes, pour la défendre; mais, arrêté dans sa marche par un détachement de l'armée d'Alexis, il avait éprouvé une grande défaite, avait perdu beaucoup de monde, et ne s'était sauvé lui-même qu'avec peine. Radzivil était gendre de Vasili, bey de Moldavie; il avait embrassé la réforme, et cette circonstance, jointe à sa qualité de Polonais, explique suffisamment la haine que lui porte l'archidiacre Paul. C'était lui, dit Paul, qui avait été cause de la mort de Timothée, fils de Chmielnicki. Trois ans avant le siége de Smolensko, il avait pris la ville de Kiow par surprise, et y avait mis tout à feu et à sang; mais, attaqué par les Cosaques sous les ordres de leur brave chef, il avait été réduit à prendre la fuite, en abandonnant ses prisonniers, son butin et tous ses équipages. Chmielnicki et Radzivil étaient ennemis

jurés l'un de l'autre, et, suivant notre voyageur, c'était Radzivil seul qui était la cause de la guerre entre le czar et le roi de Pologne. L'archidiacre Paul s'étend avec plaisir sur les événements de cette guerre, dans laquelle Alexis eut pour auxiliaires les Cosaques, et quatre-vingt-quatorze villes ou places fortes furent prises d'assaut ou ouvrirent leurs portes aux Moscovites. « Dieu seul sait, dit notre auteur, combien les vainqueurs massacrèrent « de Juifs, de Polonais et d'Arméniens; ils entassaient les enfants dans des « tonneaux, et les précipitaient sans miséricorde dans le Dniéper : car rien « ne saurait égaler la haine que les Moscovites portent à toute sorte d'hé- « rétiques et d'infidèles. Ils taillaient en pièces les hommes, sans faire « grâce à un seul; quant aux femmes et aux enfants, ils les réduisaient en « esclavage, après avoir détruit leurs habitations; en sorte que leurs villes « restaient dans un état complet de ruine et de désolation. » Le voyageur n'accompagne point ce récit du plus léger signe de commisération. Ces cruautés et ces rigueurs ne s'étendaient point aux villes qui capitulaient; de ce nombre fut la ville de Mohilow. Toute la contrée qui fut le théâtre de cette guerre désastreuse faisait partie des domaines de Radzivil.

Une remarque de notre voyageur, c'est que dans tous les états du czar, quoiqu'il n'y ait point de maisons où il ne se trouve un ou deux chiens, on n'en rencontre jamais aucun dans les rues; on les tient renfermés et enchaînés durant le jour, et ils sont lâchés durant la nuit pour défendre l'approche des habitations; on les nourrit toujours de viande, et leur boisson ordinaire est du lait. Par suite de ce traitement, ces chiens ne se laissent approcher par qui que ce soit, et il n'en est aucun qui ne soit capable de tenir tête à un homme armé.

La rigueur extrême de l'hiver, la force et la durée des glaces, la manière de pêcher le poisson lorsque les rivières sont gelées; la préparation du caviar, donnent lieu à beaucoup d'observations; mais une des choses qui frappaient le plus nos voyageurs levantins, c'était l'assiduité des Moscovites aux offices, malgré leur extrême longueur, dans une saison aussi rigoureuse. L'archidiacre trouvait cette excessive dévotion bien plus admirable qu'imitable.

La célébration des fêtes de Noël, de la Circoncision et de l'Épiphanie, ou, pour parler comme les chrétiens de l'Orient, de l'*Immersion,* fournit à l'archidiacre Paul l'occasion d'entrer, suivant son usage que nous avons déja signalé plus d'une fois, dans de longs détails sur les offices et les cérémonies ecclésiastiques. Un objet d'un plus grand intérêt, est ce qu'on lit ensuite relativement à la ville de Toula, à une mine de fer découverte, sous le règne d'Alexis, dans le voisinage de cette ville, et aux usines attachées à l'exploitation de cette mine.

Toula, suivant notre auteur, est éloignée de 130 wersts de Moscou, de 120 de Kachira, et d'environ 500 des lignes qui défendent la tranchée que le czar Alexis a fait creuser sur la limite de la contrée habitée par les Tartares. Toula est une ville plus grande et plus forte que Kalomna, elle a un château construit en pierres. Toula est le passage par lequel on entre dans le pays des Tartares, comme Potiblia (Potyvl) sert de passage pour se rendre dans la Turquie. On a découvert, il y a peu, et sous le règne même du czar actuel, dans le voisinage de Toula, une très-riche mine de fer, qui se prolonge sous plusieurs collines. Précédemment on ne connaissait aucune mine de fer dans cet empire, et tout le fer qui s'y consommait y était importé du dehors par mer. Ce sont des Allemands qui ont les premiers découvert cette mine, et elle est exploitée par des ouvriers de cette nation; ils l'ont prise à ferme du czar, à a charge de lui remettre les neuf dixièmes du produit, ne se réservant pour eux-mêmes qu'un dixième. Ils font usage de fourneaux d'une construction admirable, dans lesquels ils déposent tout le minerai à mesure qu'il est tiré de la terre; ensuite on allume le feu, et on élève la chaleur au degré nécessaire pour que le métal, mis en fusion complète, s'échappe de toute part, et coule comme de l'eau, par des tuyaux, dans des tranchées pratiquées dans la terre, et dans lesquelles on a disposé des moules creux en forme de canons, de roues, etc. Des deux côtés de chacune de ces tranchées, il y a quarante ou cinquante de ces moules. Aussitôt que ces masses de fer ont reçu leur forme, on les retire des tranchées avec une extrême facilité, sans même qu'il soit besoin de faire usage de la bêche : de cette manière on fabrique chaque jour une innombrable quantité d'articles différents. Les canons en très-grand nombre qu'on fond dans cette usine, sont enlevés dans l'hiver et transportés sur des traîneaux; une partie est conduite à une distance de 1,700 wersts, c'est-à-dire de quarante journées environ de marche, au port d'Archangel. Là, on les vend aux divers peuples de l'Europe, qui les transportent par mer dans leurs pays respectifs. Ce fer est d'une excellente qualité, et revient à un prix très-modéré. Aussi les portes des maisons construites en pierres, celles des palais et des églises, les trappes qui ferment les caves et les magasins, les portes et les fenêtres des boutiques dans la ville de Moscou, ainsi que les balustrades, sont généralement en fer. Le czar a même fait remplacer par des plaques de fer, fondues dans l'usine de Toula, et d'un poli égal à celui de l'argent, les dalles de pierre dont était pavée précédemment la grande église patriarcale de Moscou.

Pendant que le patriarche était à Kalomna, il y reçut la visite de l'archevêque de Razaina, ville, dit l'auteur, que les Moscovites nomment dans

leur langue *Razanska*. Il s'agit certainement là de Riazan, capitale du gouvernement du même nom, et qui s'appelait originairement *Pereoslavl Riazanskoï*. Cet archevêque se vantait d'avoir, peu de temps auparavant, prêché l'évangile à une nation infidèle, et baptisé en une seule fois quatre mille quatre cents personnes, en les faisant plonger au milieu d'une rivière.

Après ces détails et d'autres de diverse nature, l'auteur de la relation revient au récit de la suite du voyage. Le patriarche ayant reçu, de la part du czar, l'ordre, si ardemment désiré et si longtemps attendu, de se rendre à Moscou, partit en traîneau pour cette capitale, le mardi 30 de janvier. On lit dans la traduction le *mardi 13;* mais la suite du récit montre évidemment que c'est une erreur. Les voyageurs arrivèrent, en deux jours de route, à une ville qui n'est qu'à dix wersts de Moscou, et qu'ils appellent *Vichino :* ils y restèrent jusqu'au matin du samedi 2 février, fête de la Présentation de Notre-Seigneur. Ce fut ce jour-là qu'ils firent leur entrée à Moscou.

Il est curieux d'entendre l'archidiacre Paul raconter combien il en coûtait à nos voyageurs pour se conformer à la gravité des mœurs et à l'étiquette sévère du clergé moscovite. Il rend compte du soin que prenaient les interprètes qu'on avait placés auprès d'eux, de les instruire de tout le cérémonial qu'ils devaient observer eux et leur suite, et de les y exercer; puis il ajoute : « Pour ce qui est de badiner et de rire, nous y devînmes tout à fait étran« gers : car nous étions gardés à vue, et tout ce qu'on remarquait en bien « ou en mal, dans notre conduite, était immédiatement rapporté à l'empe« reur et au patriarche moscovite. Par cette raison, nous observions une « extrême réserve, non par choix, mais par nécessité; et, en dépit de nos « inclinations personnelles que cette gêne contrariait, nous faisions tous « nos efforts pour nous conduire comme des saints. Daigne le ciel nous « délivrer de cette contrainte où ils nous tiennent, et nous rendre à notre « chère liberté ! »

La peste ayant cessé d'exercer ses ravages à Moscou, qui avait perdu une grande partie de ses habitants, le patriarche Nicon, qui s'en était éloigné dès le mois d'août de l'année précédente pour se soustraire aux atteintes de ce fléau, rentra dans cette capitale le 3 février, et, le 10 du même mois, l'empereur fit son entrée en grande cérémonie; il ne put retenir ses larmes, en voyant à quel excès était réduite la population de cette capitale. Cette entrée de l'empereur offrit aux voyageurs un spectacle qui les frappa d'étonnement et d'admiration.

La guerre cependant continuait entre Alexis et les Polonais : ces derniers s'étant répandus dans le pays des Cosaques, y avaient obtenu de grands

succès, et avaient même été sur le point de se rendre maîtres de la personne de Chmielnicki; mais celui-ci, suppléant par la bravoure et l'intrépidité au petit nombre de ses troupes, défit les Polonais, et en fit un grand carnage. En même temps il réclama l'assistance d'Alexis, qui s'empressa d'assembler une armée qui montait, disait-on, à un million d'hommes. Parmi ces troupes se trouvaient beaucoup de Tartares de différentes tribus, « qui, dit « notre auteur, habitent les déserts situés autour de la province de Kazaïna, « dans l'intérieur de la Sibérie. Des historiens dignes de foi, ajoute-t-il, « nous apprennent qu'il existe sous le gouvernement de l'empereur environ « cinquante nations, parlant autant de langues différentes, qui n'ont aucune « connaissance de leur créateur, et rendent un culte aux animaux, aux bêtes « des champs, au ciel, au soleil, à la lune, aux astres, etc. On dit que les « Tartares Calmouks adorent le feu et brûlent leurs morts, s'inclinant « respectueusement devant cet élément et lui rendant hommage, et qu'ils « se réjouissent de la dissolution de leurs corps, dont les parties, en se « séparant, vont se réunir à leurs éléments primitifs, le feu, l'eau, la terre « et l'air. » L'auteur dit encore un peu plus loin : « Ces nations mènent une « vie nomade dans les déserts, à partir du voisinage de Cazan et d'Astra- « chan, jusqu'aux dernières extrémités de la Sibérie. De toutes ces tribus « la plus étrange est celle de *Saint Christophe martyr*, laquelle, ainsi que « nous le vîmes plus tard de nos propres yeux, mange de la chair « humaine. »

La description des présents que le patriarche d'Antioche devait offrir à l'empereur, à l'impératrice, aux princes et princesses de la famille impériale; la présentation solennelle de Macaire et de sa suite à l'empereur; l'étiquette et tous les détails du repas auquel il fut invité par Alexis, et des honneurs avec lesquels il fut traité, occupent une grande place dans le récit de l'archidiacre Paul, qui se croit obligé de rendre des actions de grâces toutes spéciales à Dieu, de ce qu'il a daigné lui ouvrir l'intelligence et le mettre en état de tracer le tableau exact de toutes ces choses, tâche à laquelle bien d'autres n'auraient pu suffire, et d'en faire un récit suivi et un exposé fidèle un an après les événements, et en travaillant d'après les esquisses grossières qu'il en avait prises dans le temps même où ils s'étaient passés. Il n'hésite point à mettre son *humble narration* bien au-dessus d'un semblable récit, écrit en vers par *le feu métropolitain Isa, qui avait accompagné, dans un voyage en Moscovie, le patriarche Hano*. Il avoue, au surplus, que le récit de l'entrevue du patriarche Macaire et de l'empereur Alexis lui a coûté un travail pénible et de grands efforts, et qu'il n'a pas dû épargner les ratures et les corrections. Nous n'extrairons de ce long récit que quelques faits qui nous paraissent dignes d'attention.

L'auteur remarque d'abord que les étrangers, quels qu'ils soient, qui, venant à Moscou, désirent être présentés à l'audience de l'empereur, doivent attendre qu'il y ait lieu à la réception d'un patriarche, d'un archevêque, ou de quelque ambassadeur d'une tête couronnée, afin d'être admis à la suite de la personne invitée à baiser la main du souverain. Puis il ajoute:

« On nous a raconté que le dernier empereur, le czar Michel, fils de « Théodore (*Michaïl Romanof, fils de Fédor Romanof*), et père du czar « actuel, reçut une fois un ambassadeur turc. L'ambassadeur, admis à l'au- « dience, baisa le bas de la robe de l'empereur, lequel ne fit que poser la « main sur la tête de cet étranger, comme signe de faveur. Celui-ci ne fut « pas plus tôt hors de la portée de la vue, que le czar se faisant apporter du « savon et de l'eau, se lava la main qui lui paraissait avoir été souillée par « un tel attouchement. Combien n'est pas remarquable une telle sincérité de « religion et de foi !

« Nous avons ouï dire aussi que, dans les temps passés, toutes les fois « qu'un des chefs du clergé grec ou un patriarche venait en Russie, les « Russes ne lui permettaient point de célébrer la messe dans leurs églises, « parce qu'ils regardaient ces étrangers comme souillés par leur commerce « avec les Turcs; et par la même raison, ils ne souffraient point dans leurs « églises la présence d'un marchand grec. Si l'un de ces marchands venait « à se fixer parmi eux, au nom de l'empereur, épousait une femme russe, « et faisait les fonctions de drogman, les prêtres étaient dans l'usage d'exiger « de lui qu'il se tînt durant quarante jours en dehors de l'église, au rang « des catéchumènes; au bout de ce temps, ils lui faisaient des onctions « avec le saint-chrême, et après avoir récité beaucoup de prières, ils l'in- « troduisaient dans l'église, le regardant comme purifié.

« Cependant, depuis qu'ils ont reçu la visite de Jérémie, patriarche de « Constantinople, et de Théophanes, patriarche de Jérusalem, ils se sont « familiarisés avec les étrangers, ce qui n'empêche pas que, jusqu'à présent, « s'il leur vient un ambassadeur de la part des Turcs ou des Francs, ils « ne lui permettent point de monter les degrés de l'église de l'Annonciation « pour se rendre par là au divan, mais ils le font entrer par une porte ex- « térieure qui donne dans la cour du palais : car ils ont une extrême aver- « sion pour les personnes étrangères à leur religion, chose dont nous avons « vu des exemples surprenants. »

Les chapitres suivants de cette quatrième partie de la relation des voyages du patriarche Macaire contiennent une multitude d'observations diverses sur les mœurs et les coutumes des Russes, leurs pratiques religieuses, leur dévotion pour les images, leur respect pour le clergé et pour les moines, leurs usages domestiques, l'étiquette observée dans les maisons des grands,

leur manière de bâtir, etc. Nous allons en extraire quelques-unes, dans l'ordre où elles se présentent.

Les palais de Moscou sont pour la plupart de nouvelle construction, bâtis en pierres ou en briques, et d'après une forme introduite depuis peu chez les Moscovites par les Allemands. Les murs, tant dans l'intérieur qu'à l'extérieur, sont peints d'une grande variété de couleurs à l'huile; on croirait qu'ils sont revêtus de dalles de marbre de différentes nuances, ou de mosaïque composée de petites pièces. Les briques dans ce pays sont d'un grain très-fin et d'un beau poli; on y fait entrer beaucoup de sable, et elles égalent en dureté, en poids et pour leur couleur rouge, les meilleures briques d'Antioche. Elles sont d'un prix très-modique : on en a un millier pour une piastre, et, par cette raison, le plus grand nombre des bâtiments sont construits en briques.

Dans presque toutes les maisons de Moscou, les murs sont liés, au dedans et au dehors, par de larges barres de fer; les portes et les fenêtres sont faites d'un fer brillant et très-artistement travaillé. Les escaliers sont placés dans une tour voûtée, soutenue par quatre piliers et quatre arcades.

La plupart des hommes d'un rang distingué prennent le titre de *kniaz* (*kniaj*), titre qui se transmet de père en fils; on donne de même aux femmes celui de *kniagina*.

L'usage est ici, pour les veuves riches, de se vêtir entièrement de noir à la mort de leurs maris; leurs coiffes même et leurs mouchoirs sont de la même couleur, ainsi que les tapisseries et les coussins de leurs appartements; leurs équipages aussi sont garnis et couverts de drap noir, et elles font usage de chevaux noirs. Elles observent cette étiquette tout le reste de leur vie, à moins qu'elles ne se remarient. Une femme qui a le rang de *kniagina*, n'épouse guère qu'un *kniaz;* dans le cas contraire, elle renonce au titre de *kniagina,* à moins qu'elle n'ait des enfants de son premier mariage, car alors elle conserve son titre.

On ne voit que bien peu de mendiants à Moscou; car l'empereur a réparti les indigents entre les grands, dont chacun est obligé de fournir la subsistance à un certain nombre de pauvres. Les indigents ont d'ailleurs de vastes bâtiments où ils sont logés; ils reçoivent de plus chaque jour, ainsi que les prisonniers, une assistance fixe, de l'empereur et de l'impératrice.

Une chose digne de remarque, c'est qu'ici les grands n'apprécient point leur fortune, comme cela se fait dans notre pays, par le nombre de leurs fermes, de leurs jardins ou de leurs vignes; ils estiment leurs domaines par le nombre de maisons et de familles qui y sont établies. Ainsi l'on dit d'un kniaz qu'il possède 7,000, 8,000, 10,000 ou 20,000 *mougiks* ou paysans. Ils reçoivent annuellement de chaque homme deux ou

trois piastres, et la dixième partie des brebis, des porcs, des poulets, des canards, des oies, etc. Les paysans sont, pour ainsi dire, des esclaves : car ils labourent pour leurs maîtres et avec ses chevaux; ils transportent les produits dans ses chariots, partout où bon lui semble, et ils sont tenus de faire tous les charrois dont il a besoin pour le service de sa maison, et pour le transport de toute sorte de matériaux. Si le propriétaire d'un domaine tombe dans le besoin ou vient à mourir, les paysans sont vendus à quiconque veut les acheter. Il en est de même des domaines appartenant aux églises et aux monastères.

Si un grand meurt sans laisser d'héritier, ses propriétés passent aux mains de l'empereur. Ce cas s'est présenté fréquemment durant le séjour des voyageurs, par suite des ravages de la peste.

Je me borne à ce petit nombre d'observations. L'auteur de la relation revient ensuite à son sujet favori, c'est-à-dire, à la description des cérémonies ecclésiastiques, puis à un autre sujet auquel il n'attache guère moins d'intérêt, je veux parler des honneurs prodigués au patriarche d'Antioche, par l'empereur et par le patriarche de Moscou. A l'occasion d'une cérémonie destinée à la commémoration des patriarches de Moscou, il parle du corps de saint Philippe, le confesseur et le thaumaturge, métropolitain de Moscou. Cette relique, dit-il, avait été transportée à Moscou par le patriarche actuel Nicon, alors métropolitain de Novogorod, et par ordre de l'empereur, du couvent des saints Sabbasie et Zosime. Ce monastère, connu sous le nom du *Couvent de Solovoska*, ou, comme le prononcent les Grecs, de *Solovka*, est dans une île située au milieu de la mer qu'on appelle la *mer des ténèbres*. Il s'agit ici de l'île de *Solovetskoï*, située dans la mer Blanche, et qui dépend du gouvernement d'Archangel. Le monastère de Solovetskoï est célèbre par la résistance que les moines, quelques années après le voyage de Macaire, opposèrent au patriarche Nicon, et par le siége qu'ils soutinrent durant plusieurs années. Dans ce monastère, dit notre auteur, la nuit et le jour ne diffèrent point l'un de l'autre, c'est-à-dire qu'on y voit continuellement clair pendant les mois de mai, juin et juillet, la nuit ne se distinguant du jour que par une légère obscurité qui dure à peine une heure. Le contraire a lieu dans l'hiver, où pendant trois mois on ne voit clair que de la lumière des lampes. C'est dans ce couvent qu'on bannit les prêtres et les moines grecs qui ont commis quelque faute, et c'est de quelques-uns d'eux que nous avons obtenu ces détails.

Ceci amène l'auteur à raconter en abrégé l'histoire du célèbre patriarche Nicon. Voici ce qu'il en dit :

« Dans l'origine de sa carrière, le patriarche Nicon était un prêtre séculier, qui se sépara de sa femme et embrassa la vie monastique. Il devint

« ensuite *hégumène* ou prieur de son couvent, et occupa quelque temps « cette place. L'empereur, après cela, le nomma archimandrite du monastère « de *Spas* (*Spasitel*), c'est-à-dire du Sauveur. Ce monastère est dédié à la « divine manifestation; il est hors des murs de la ville, et a été bâti par le « père de l'empereur actuel, quand il fut monté sur le trône. Nicon avait « naturellement beaucoup d'inclination pour les Grecs, pour leurs céré- « monies ecclésiastiques et la forme de leurs ordinations. Il demeura trois « ans dans ce monastère. Au bout de ces trois années, il fut promu par « l'empereur à l'évêché de Novogorod ou la *Nouvelle ville*, qui est le pre- « mier siége métropolitain de la Moscovie.... Immédiatement après cette « promotion, Nicon partit, par ordre du czar, pour aller chercher et trans- « porter à Moscou le corps de saint Philippe.... Nicon employa deux ans « entiers à ce voyage. Le patriarche de Moscou, Joseph, étant venu à mou- « rir presque au moment où le corps du saint martyr était près d'arriver à « Moscou, tout le clergé témoigna unanimement le désir d'avoir Nicon pour « patriarche; mais celui-ci se refusa à ces vœux, jusqu'à ce qu'il eût été statué « par un règlement, que l'empereur ne conférerait plus à l'avenir aucunes « fonctions ecclésiastiques ou sacerdotales, comme cela s'était pratiqué par le « passé. Quand il eut obtenu ce point, il fit rendre encore un décret impé- « rial, portant que les jugements qu'il porterait seraient souverains, et ne « seraient sujets ni à opposition ni à appel. Il ne fut pas plus tôt installé dans « la dignité patriarcale qu'il exila en Sibérie trois protopapas (*protopop*) « avec leurs femmes et leurs enfants. L'un d'eux était le protopapas de l'em- « pereur, et jouissait d'un tel crédit et d'un si grand pouvoir que, du temps « du patriarche prédécesseur de Nicon, il persécutait les membres du clergé « et les faisait emprisonner et charger de fers. » L'auteur décrit ensuite la conduite hautaine et despotique de Nicon envers les chefs du clergé et les archimandrites, et même à l'égard des officiers civils du gouvernement et des hommes constitués en dignité. Il promet de revenir plus tard sur ce sujet. Il ajoute que, malgré le mécontentement général qu'excitait la conduite de Nicon, il jouissait de toute l'affection de l'empereur et de l'impératrice. On sait qu'il ne la conserva pas toujours.

Le dernier chapitre de cette quatrième partie du voyage de Macaire a pour objet une tribu ou nation barbare, soumise à la Russie, et que notre auteur appelle *tribu à face de chien* (*dog-faced tribe*). L'auteur de la relation assure qu'on les appelle en turc يبان ادامیسی, *hommes du désert*, c'est-à-dire sauvages, et qu'on les nomme dans le même sens en grec, *ἄγριοι ἄνθρωποι*, et en arabe, اناس برية وحشية. Il dit aussi que les Russes leur donnent le nom de *Lobani* (peut-être *Lapons*), et il les désigne encore, je ne sais pourquoi, sous la dénomination de *Tribu du martyr saint Chris-*

tophe. Un peu plus loin, après avoir décrit leur figure et les traits de leur étrange physionomie, il dit que, à cause de leur apparence hideuse, les Grecs les appellent *Σκυλοκέφαλοι*, hommes *à tête de chien*. Leur pays, dit-il, est situé sur le bord de l'Océan ou de la grande mer nommée *Mer des ténèbres,* à 150 wersts au nord du port d'Archangel, et à 1650 wersts à l'est de Moscou. Ils sont anthropophages et mangent leurs morts. Jamais ils ne font usage de pain, n'ayant pour nourriture ordinaire que du poisson cru, les charognes des animaux sauvages, et les chiens qu'ils mangent sans les faire cuire. L'archidiacre Paul, en décrivant leurs usages, leurs mœurs, leurs vêtements, leurs habitations, n'oublie pas de faire mention des rennes, dont ils se servent pour traîner leurs voitures, dont ils mangent la chair, et dont la peau sert à les vêtir. Les voyageurs virent chez le patriarche de Moscou quelques individus de cette race; ils entendirent leur conversation, et furent témoins que, répondant aux questions du patriarche, ils ne firent aucune difficulté d'avouer qu'ils mangeaient leurs morts, et ceux d'entre leurs ennemis qui tombaient entre leurs mains. Ils décrivirent même le procédé qu'ils suivaient dans ces repas de cannibales, et se montrèrent tout disposés à manger un malheureux que le patriarche offrait de leur livrer. C'était un évêque qui avait encouru la colère de Nicon, et avait été relégué dans un monastère, et dont le crime était d'avoir fumé du tabac. Si le fait était exact, il déshonorerait Nicon plus que ces sauvages; mais il est permis de croire que le patriarche ne fit une proposition de ce genre que pour s'assurer de la vérité de l'atroce coutume que la renommée attribuait à cette race sauvage. Le patriarche leur fit servir, sur leur demande, de gros poissons crus et gelés, qu'ils dévorèrent gloutonnement, sans en rien rejeter. Ces poissons sont nommés *schtouka* شطوكا ; mais M. Belfour croit reconnaître ici le mot russe *chtchouka,* nom du brochet.

Ce récit, que j'abrége beaucoup, porte un caractère frappant de véracité. On ne saurait douter que ces sauvages ne fussent des Samoyèdes, et ceci confirme l'opinion de ceux qui regardent les Samoyèdes comme étant ou du moins ayant été anthropophages.

Nous rendrons compte incessamment de la cinquième partie de cette intéressante relation.

SILVESTRE DE SACY.

Museo di Mantova, descritto ed illustrato dal D^r G. Labus; *tome II, pag. 1-315, tav. I-LII;* Mantova, 1833-1834.

SECOND ARTICLE.

En annonçant dans ce journal[1], avec tout l'intérêt qui s'attachait à cette belle entreprise, la publication du premier volume du *Musée de Mantoue*, nous étions loin de nous attendre que celle du second volume aurait lieu si tôt; et plus loin encore de nous douter que le troisième, dont plusieurs livraisons ont déjà paru, serait sans doute terminé avant que cet article pût passer sous les yeux de nos lecteurs. Mais ce n'est pas seulement à la promptitude avec laquelle s'en succèdent les livraisons et les volumes que se borne le mérite de cette publication. Depuis que la direction de l'ouvrage et la rédaction du texte ont passé dans les mains de M. Labus, qui n'y avait eu d'abord qu'une part indirecte et accidentelle, l'ouvrage a pris un caractère scientifique qui lui concilie au plus haut degré la confiance des antiquaires, et lui assure déjà un rang distingué parmi les meilleurs travaux archéologiques de notre âge; et telle est, à nos yeux, la supériorité de ce second volume sur le premier, telle sera indubitablement celle du troisième, à en juger par ce que nous en connaissons déjà, qu'il devient, suivant nous, indispensable de donner de ce premier volume une édition nouvelle, ou du moins un nouveau texte, afin de rétablir, entre les diverses parties de l'ouvrage, un accord de vues et de doctrines, une parité de mérite et de savoir, qu'on regretterait plus tard de ne pas y trouver. Ce nouveau sacrifice que s'imposeraient les auteurs de cette généreuse et utile entreprise, n'a rien qui doive coûter à leur zèle et à leur patriotisme. Tous les éditeurs du *Musée de Mantoue*, citoyens, artistes et antiquaires, ont jusqu'ici rivalisé d'efforts, de travaux et de talents, dans la vue d'élever, à la gloire de leur patrie commune et à l'honneur de l'antiquité, un monument digne d'eux. Nous ne nous faisons donc aucun scrupule de leur demander, dans ce double intérêt, une tâche qu'ils se doivent à eux-mêmes d'accomplir; et la bienveillance avec laquelle ils ont reçu les avis que nous avons cru devoir déjà leur adresser[2] semble nous garantir que cet autre conseil, qui nous est inspiré par un intérêt sincère et par une estime profonde, ne sera pas perdu pour eux ni pour la science.

[1] *Journ. des Sav.* février 1834, p. 65-78. — [2] Notre premier article a été reproduit en entier, avec quelques explications, dans la *Gazetta di Mantova*, n^os 10, 17 et 24, *maggio*, 1834. Parmi ces explications il en est une que nous nous faisons un devoir de consigner ici, c'est que la rédaction du texte du premier volume, jusqu'à la page 90, est due au D^r André Cristofori.

C'est, d'ailleurs, une circonstance qu'il m'est doux de signaler à l'attention de nos lecteurs, que le zèle archéologique qui se déploie dans toute cette partie de l'Italie qui, moins favorisée sans doute que Rome et Naples, par la présence de tant de trésors d'antiquité rassemblés dans les musées, ou journellement retirés du sein de villes englouties, ou encore enfouis dans un sol inépuisable, semble vouloir suppléer, par le nombre et l'activité de ses travaux, à ce qui lui manque du côté des monuments; et ce qu'il y a surtout de remarquable, c'est que, tandis que les gouvernements, en négligeant les intérêts de la science, trahissent trop souvent ceux du pays; tandis que, par exemple, la ville de *Cortone*, dépouillée du *musée Corazzi*, perd ainsi son plus bel ornement, et cesse d'être, au profit de Leyde, le sanctuaire de l'antiquité étrusque; tandis que *Venise*, dépossédée du *musée Nani*, du *cabinet Tiepolo*, de la *collection Grimani*, se voit arracher de jour en jour tant de précieux débris de sa splendeur passée, tant de nobles fleurons de sa couronne ducale; presque partout ailleurs ce soient de simples citoyens, des savants, des artistes, des antiquaires, qui s'efforcent de conserver à leur pays, en les publiant, en les illustrant de toute manière, les monuments que le temps leur dispute et que leur enlève la cupidité étrangère, d'accord avec l'indifférence politique. Ainsi, M. Vermiglioli, qui nous avait déjà donné les *Inscriptions antiques de Perugia*[1], sa patrie, reproduit cet important travail, avec des additions si considérables, et tant de monuments nouveaux, qu'il semble que désormais tous les titres paléographiques de l'antique Pérouse soient assurés contre les ravages du temps, aussi bien que contre la négligence des hommes. Ainsi, par une association généreuse de quelques habitants de *Chiusi*, amis de l'antiquité, le *Musée de Chiusi* vient d'être publié, comme pour restituer ici à l'antiquité étrusque ce qu'elle avait perdu à *Cortone*[2]. Le *Musée de Parme* venait à peine d'être formé, que déjà la publication en était effectuée par les soins d'un antiquaire instruit et zélé, feu M. Pietro di Lama[3]. Nous avions eu du professeur Aldini, de *Pavie*, les *Marbres antiques* de cette ville célèbre[4]; et nous venons de recevoir, de la même main, les *Marbres antiques de Come*[5], qui ont été l'objet d'un travail encore plus soigné, encore plus approfondi que le

[1] *Le antiche iscrizioni Perugine, raccolte*, etc. da G. B. Vermiglioli, etc. Perugia, 1804, 4°. La seconde édition, dont la publication est déjà fort avancée, formera aussi 2 vol. in-4° : nous nous proposons d'en rendre compte. — [2] *Etrusco Museo Chiusino* dai suoi possessori pubblicato; 2 vol. in-4° avec CCX pl. de monuments; Poligrafia Fiesolana, 1830 - 1832. — [3] *Iscrizioni antiche collocate ne' muri della Scala Farnese, e spiegate* da D. P. di Lama, Parma, in-4°. — [4] *Sulle antiche lapidi Ticinesi*, etc. Esercitazioni antiquarie di P. V. Aldini; Pavia, 1831. — [5] *Gli antichi marmi Comensi*, raccolti da P. V. Aldini; Pavia, 1834.

premier. *Modène,* qui avait vu se former presque instantanément dans son sein tout un musée de marbres antiques, de sarcophages, d'inscriptions, rassemblés de toute part et offerts de toute main, n'a pas longtemps attendu l'excellent travail que ces inscriptions ont fourni au docte et judicieux M. Cavedoni [1]; et ce musée tout entier vient d'être publié par les soins de M. Malmusi [2]. Nous savons qu'à Turin un homme éclairé, M. l'abbé Gazzera, prépare, avec le soin qu'il apporte à tous ses travaux, la publication des monuments antiques du Piémont, et en particulier des *antiquités de Suse* et de son territoire. M. Cicogna, à *Venise,* le comte Orti, à *Vérone,* M. Stoffella, à *Roveredo,* ne cessent, avec un zèle infatigable, d'enrichir de monuments nouveaux la science des antiquités nationales. Mais parmi tous ces hommes qui joignent au cœur et au dévouement du citoyen les lumières et les talents de l'antiquaire, le premier rang sans contredit est dû à M. Labus, qui, après avoir dignement payé sa dette archéologique à *Milan,* dans l'explication qu'il a donnée des monuments joints à la belle histoire de cette ville par Rosmini, et dans le travail épigraphique dont il a enrichi l'admirable livre de la basilique de S. Ambroise [3], publie à lui seul le *Musée de Mantoue,* tout en travaillant à celui de *Brescia,* sa ville natale, et en même temps qu'il vient de prendre l'engagement public de nous donner les *Antiquités de Trente* [4]. Voilà sans doute, dans un bien petit nombre d'années et sur un bien petit espace de pays, assez de travaux accomplis, promis ou annoncés, pour servir ailleurs de leçon et d'exemple, ou du moins pour justifier, auprès de nos lecteurs, comme auprès de tous les amis de la science, l'estime que nous leur portons et l'intérêt qu'ils nous inspirent.

Le second volume du *Musée de Mantoue,* dont nous avons à nous occuper, offre, comme le premier, un choix de *statues,* de *bustes,* de *bas-reliefs,* et d'autres monuments d'antiquité, *autels, cippes, sarcophages, pierres sépulcrales,* distribués sans aucune classification régulière, sans doute dans la vue de concilier à cette publication, par l'agrément de la variété, l'intérêt des amateurs. Si c'était là pour les auteurs de l'entreprise un élément ou une condition de succès, il ne serait pas permis

[1] *Dichiarazione degli antichi Marmi Modenesi;* Modena, 1828. — [2] *Museo lapidario Modenese,* descritto dal Dir. Dott. C. Malmusi; Modena, 1830, 4°. — [3] *Monumenti sacri e profani dell' I. e R. Basilica di Sant' Ambrogio in Milano,* etc. Milano, 1824, f°. — [4] C'est à l'occasion d'une belle inscription romaine de Trente qu'il cite, *Mus. di Mantova,* tom. II, p. 116, not. en ajoutant ce qui suit : « Della « cui bella e rarissima epigrafe dovrem parlar più a lungo ne' *Monumenti antichi* « *di Trento e sua Provincia,* che, per aderire alle onorevoli e cortesi premure « fatteci dal Cav. D. Antonio Mazzetti I. R. Presidente del Tribunale d'Apello « in Milano, abbiamo già raccolti ed a suo tempo saran pubblicati. »

à la critique d'insister trop rigoureusement sur le vice d'un pareil plan, ou plutôt sur ce défaut de plan; et c'est d'ailleurs un inconvénient bien moins grave et bien moins sensible dans la disposition d'un musée tel que celui de Mantoue, composé presque en entier de monuments d'époque romaine, qu'il ne le serait dans celle d'une grande collection, telle que le musée de Naples, où des monuments de tout ordre, de style grec et romain, se trouveraient confondus pêle-mêle et distribués sans aucune méthode. Mais pour ne pas nous écarter de notre objet, nous passerons successivement en revue les monuments publiés dans ce second volume du musée de Mantoue, en suivant l'ordre que voici : I. les *statues;* II. les *bustes;* III. les *bas-reliefs;* IV. les monuments divers d'antiquité, *autels*, *cippes*, *pierres sépulcrales*.

I. Deux torses de *Vénus*, planches XXXVI et XXXVII, l'un drapé dans la partie inférieure, l'autre nu, tous les deux de marbre grec, et d'un bon travail antique qui pourrait appartenir à un ciseau grec, ne sauraient, dans l'état où ils se trouvent actuellement, donner lieu à beaucoup d'observations. L'une et l'autre de ces statues de Vénus, si souvent reproduites dans l'antiquité, d'après les mêmes originaux, sont arrivées jusqu'à nous en assez grand nombre, et dans de meilleures répétitions et avec plus d'intégrité. Tout ce que pouvait faire à leur sujet un antiquaire habile, et ce qu'a fait M. Labus, c'était d'y suppléer par la pensée les parties qui y manquent, pour les rétablir dans leur entier, et pour y appliquer la dénomination qui leur convient. C'est là, en effet, la seule restauration que doivent recevoir d'une main intelligente les monuments antiques; c'est de cette seule manière qu'il est permis de les compléter; et le service qu'ils rendent à leur tour à l'artiste et à l'antiquaire, même dans l'état d'imperfection où ils se trouvent réduits, c'est de nous montrer, jusque dans leurs moindres fragments, cette admirable persévérance des doctrines du goût antique qui, reproduisant sans cesse d'excellents modèles, toujours en cherchant à y ajouter quelques qualités nouvelles, tendait ainsi constamment à la perfection, même au milieu de toutes les causes de corruption du goût; système si favorable à l'art, si propre à concilier les deux grands intérêts de l'imitation, la fixité des principes et la liberté des talents, et si différent du nôtre, où le mérite de l'invention, placé au-dessus de tout et recherché à tout prix, n'a servi qu'à rendre l'art aussi capricieux que le goût, aussi variable et aussi inconstant que la mode.

La planche XIII nous offre un simulacre très-curieux dans son genre, rendu plus rare encore par la circonstance de l'inscription grecque gravée sur sa base : ΕΦΙΕΡΕΩΣ ΑΘΗΝΑΓΟΡΟΥ ΤΟΥΔΙΟΚΛΕΟΥΣ. C'est une figure de *Faune* terminée, à partir de la ceinture, qu'entoure une *né-*

bride artistement disposée, en une gaîne carrée, à l'extrémité de laquelle sortent des pieds couverts d'une longue draperie tombant à plis pressés. C'est donc un de ces *Hermès*, en forme de *Faunes*, du genre d'autres *Hermès* en forme d'*Hercule*, ou *Hermèracles*, dont on fit sans doute un grand usage dans l'antiquité, pour en décorer les péristyles des temples, les portiques des gymnases et d'autres édifices publics. L'*outre* que celui-ci porte sur les épaules, et qu'il soutient des deux mains, pourrait donner lieu de croire que le monument qui nous occupe fut employé à la décoration d'une fontaine publique; car M. Labus ignore moins que personne combien de figures de Satyres et de Silènes, avec une *outre* qu'ils portaient de diverses manières, et d'où s'épanchait l'eau, avaient pu servir à cet usage; et combien ce motif, si gracieux en soi, était favorable à un pareil emploi, dans la variété presque infinie des applications qu'il fournissait. Il nous en est resté, dans le seul musée du Vatican, plusieurs exemples, qui sont trop connus des antiquaires pour avoir besoin d'être cités. L'inscription ΕΦΙΕΡΕΩΣ ne prouve pas non plus que notre simulacre fût nécessairement consacré à un dieu, et que ce monument fût nécessairement aussi employé dans la décoration d'un temple; car cette formule de dédicace se plaçait, à raison de diverses circonstances de temps et de lieu que nous ne pouvons toujours connaître avec certitude, sur toute espèce de monuments, d'usage civil aussi bien que sacré; et pour n'en citer qu'un exemple entre une foule d'autres pareils, c'est la même formule, ΕΠΙ ΙΕΡΕΩΣ, suivie d'un nom propre, qui se trouve sur des anses d'amphores, d'usage domestique, recueillies sur beaucoup de points de la Sicile, notamment à *Syracuses* et à *Acræ*[1]. Je ne fais du reste cette observation, de quelque peu de valeur qu'elle puisse être, que pour ajouter quelque chose au travail de M. Labus, qui ne laisse rien à reprendre dans l'explication du monument, et que j'approuve tout à fait pour ma part, en un point assez important, dans la distinction entre les *Faunes* romains, à forme humaine, correspondant aux *Satyres* grecs, et les *Pans* ou *Panisques*, à double nature, distinction qu'il maintient contre la doctrine du savant M. Éd. Gerhard.

Deux statues de la *Muse Melpomène* nous sont offertes sur les planches XLI et XLII, remarquables l'une et l'autre par la composition et par le travail, bien qu'elles ne soient pas d'un mérite égal sous le rapport de

1. Plusieurs de ces inscriptions, estampées sur des anses d'amphores, ont été publiées par M. Avolio, dans son ouvrage *sulle antiche Fatture di argilla in Sicilia;* Palermo, 1829, tav. III et IV; mais c'est là le seul service qu'ait rendu à la science cet antiquaire, dont le travail laisse beaucoup à désirer en tout ce qui concerne l'interprétation des monuments.

l'exécution. La première, dont la tête est rapportée, et, à ce qu'il paraît, appartenant à une autre figure, se présente, du reste, dans un assez rare état d'intégrité, avec le *masque herculéen*, son attribut caractéristique, qu'elle porte de la main droite, mais sans l'*épée* ou la *massue* qu'elle devait tenir de l'autre main. La seconde, privée des *deux bras*, et conséquemment des *symboles*, mais reconnaissable à l'*ample palla* dont elle est vêtue, ainsi qu'au *péplus* et au *sirma tragique* qu'elle porte pardessus cette longue tunique, et aux *cothurnes élevés* qui ajoutent tant de dignité à sa personne, se recommande d'ailleurs par une composition plus savante, par une exécution plus étudiée. La manière dont ces deux statues sont décrites dans tous leurs détails par M. Labus, avec le soin qu'il prend, en toute occasion, de rappeler les principaux monuments connus d'un même sujet, afin de les expliquer les uns par les autres, d'y éclaircir ce qui peut y être encore douteux ou équivoque, et d'y suppléer ce qui y manque, ne donnerait lieu à aucune observation, si ce n'est peut-être en un point, en ce qui regarde le célèbre bas-relief publié d'abord par Buonarotti[1], et où il a vu un *acteur tragique*, *Protagonista*, au lieu d'un *poëte tragique*, comme il paraîtrait plus naturel de le croire.

Un torse d'*Éphèbe nu*, de marbre pentélique et d'assez bon travail, représenté planche XLVI, est rapporté avec beaucoup de vraisemblance par le savant interprète à quelqu'une de ces figures d'*Athlètes* vainqueurs à la lutte, dont les simulacres existèrent en si grand nombre dans l'antiquité grecque. Bien qu'il ne subsiste de celle-ci que la partie supérieure du corps, avec la tête qui ne paraît pas avoir été jamais détachée du tronc, ce qui résulte de son attitude, de la disposition des bras, du mouvement légèrement incliné du dos, s'accorde si bien avec la description tracée par Héliodore[2], dans un passage cité par M. Labus, du jeune Théagène se préparant à la lutte, que la conjecture de l'antiquaire en reçoit le plus haut degré de probabilité; et j'ajoute, à l'appui de cette opinion, que les cheveux courts et bouclés de cette figure d'Éphèbe sont encore un caractère essentiellement propre aux figures athlétiques que nous connaissons.

Deux autres torses de *statues impériales*, vêtues de la cuirasse, *loricatæ*, planches XXXV et XL, appartiennent, par le costume comme par le

[1] Ce bas-relief vient d'être publié de nouveau, avec toute la fidélité possible, dans le *Cabinet Pourtalès*, pl. XXXVIII, p. 116; et l'interprète y a vu, comme nous, un *poëte dramatique*. Mais je ne sais si ce savant a été bien servi par sa mémoire en assurant que cette opinion avait été avancée par Visconti, *Mus. P. Clem.* tom. I, tav. agg. B; car il n'est fait à cet endroit, ni dans le texte du livre, aucune mention de notre bas-relief. — [2] Heliodor. *Æthiop.* x, 31, tom. I, p. 434, Coray.

travail, à l'époque romaine. L'un et l'autre se recommandent surtout par les sculptures de bas-relief qui en décorent la cuirasse. Sur le premier, se voit une figure de *Femme vêtue* et *ailée*, *embouchant la trompette*, où M. Labus reconnaît, à tous ces caractères, la *Renommée*, *Fama*, personnifiée, et rappelle à cette occasion les honneurs que cette divinité allégorique avait obtenus dans l'antiquité, et les images qui nous en sont restées sur les monuments. Le second, où la cuirasse est ornée encore plus richement, offre la *Fortune assise*, en qualité de *Redux*, entre deux groupes de *Victoires ailées* montées sur des *taureaux*. On ne saurait exiger de l'antiquaire qu'il applique des noms historiques à des troncs de figures réduits en cet état; et cependant, en attribuant le premier torse à une statue de Domitien, M. Labus a exprimé une conjecture qui a le mérite d'une supposition très-vraisemblable, et, en tout cas, d'une idée fort ingénieuse. C'est ce dont nos lecteurs pourrront se convaincre en recherchant dans le livre même les motifs sur lesquels l'habile antiquaire a fondé son opinion.

II. La classe des *bustes* est, dans notre musée de Mantoue, comme dans la plupart des collections antiques, la plus nombreuse de toutes; et malheureusement aussi les têtes impériales sont celles qui abondent ici, comme partout ailleurs. Cependant, le volume que nous annonçons contient aussi quelques têtes grecques, savoir, un buste d'*Homère*, pl. XIV, un de *Thalès*, pl. XV, et un d'*Aspasie*, pl. XXVIII, qui méritent tous les trois que nous nous en occupions de préférence à tous les autres.

Le buste d'Homère est une répétition antique du même original dont nous possédions déjà plusieurs copies excellentes, et qui paraît avoir été le modèle le plus généralement suivi dans l'antiquité. Celle-ci diffère cependant dans quelques détails du célèbre buste Farnèse, le plus beau de tous les portraits antiques d'Homère, répété dans notre admirable buste Capitolin, du musée du Louvre; mais ces détails, y compris même la particularité très-rare du *vêtement* donné ici au buste homérique, ne mériteraient pas d'être relevés. Il y aurait pourtant quelques observations à faire sur le travail de M. Labus [1], et entre autres omissions qu'on pourrait y trouver à reprendre, il en est une que je me permettrais d'autant plus de lui signaler,

[1] Par exemple, en citant la petite statue d'*Homère*, vue par Faber, p. 45, n° 72 : *In aliâ imagunculâ marmoreâ, in cujus basi Homeri nomen legitur*, M. Labus fait observer que cette statue *ha di dietro le lettere* HMO, *e in fianco* ϘOC. Or, cette indication, contraire à celle qui résulte du témoignage même de Faber, rapporté plus haut, s'applique au médaillon contorniate publié dans ce Recueil, n° 72, et où la légende ϽOϘHMω (*sic*) est effectivement distribuée de cette manière.

qu'elle a été commise par la plupart des antiquaires, sans en excepter Visconti, et plus récemment encore M. Schorn : c'est celle de la belle statue d'Homère, trouvée dans le théâtre d'Herculanum, et l'un des principaux ornements du musée de Naples [1]; statue certainement imitée, aussi bien que la figurine de terre cuite publiée dans les *Monuments homériques* de Tischbein [2], du même original qui existait dans le gymnase de Zeuxippe [3] à Constantinople, et que nous connaissons par le poëme de Christodore.

Le buste de *Thalès* offre plus d'intérêt encore, d'après la rareté des portraits antiques de ce grand homme. Effectivement, on ne possédait jusqu'ici de monument antique, où fût représenté l'illustre fondateur de la philosophie grecque, que l'Hermès bicéphale du musée du Vatican, qui porte les têtes adossées de *Bias* et de *Thalès,* ce dernier reconnu par Visconti, à ce seul signe qu'il était le seul personnage qui pût être opposé à Bias. Le buste du musée de Mantoue offre avec cette tête du Vatican une ressemblance frappante; ce qui rend certaine l'attribution que M. Labus en a faite à Thalès; et ce qui justifie encore cette attribution, c'est que le même caractère se retrouve à peu de choses près dans le buste de bas-relief en terre cuite, publié par Caylus [4], sur la poitrine duquel se lit le nom ΘΑΛΗΣ : monument unique, qui était resté ignoré de Visconti lui-même, mais qui n'avait pu échapper à l'attention de M. Labus; malheureusement, sans que nous soyons à même de décider aujourd'hui de l'authenticité du portrait et de celle de l'inscription; car on ignore en quelles mains a passé ce monument, qui de Rome, où de tout temps s'est exercée l'habileté de contrefaire les terres cuites antiques, avait été envoyé sans autres renseignements à M. de Caylus. Je ne puis également juger que sur la foi de M. Labus de la certitude du portrait qu'il attribue à *Aspasie,* et du mérite qu'il reconnaît dans cette sculpture. Personne n'ignore que le seul monument antique qui nous ait offert les traits de cette femme célèbre est un buste du Vatican, de travail médiocre, mais avec le nom ΑCΠΑCΙΑ, qui ne permet aucun doute sur son attribution. La *tête* du musée de Mantoue, qui présente effectivement beaucoup d'analogie avec celle-là, et qui offre de plus un assez grand mérite d'exécution, pourrait être reconnue à ce double titre comme un portrait d'Aspasie, produit à une meilleure époque de l'antiquité, et sans

[1] Publiée dans la *Raccolta* de Gargiulo, tav. x; voy., Éd. Gerhard, *Neapels ant. Bildwerke,* n° 332, p. 98. On ne conçoit pas que les antiquaires napolitains aient négligé jusqu'ici de comprendre cette belle statue dans la publication de leur *Real Museo Borbonico.* — [2] Schorn, *Homer nach Antiken,* VII, 1. — [3] Brunck. *Analect.* II, 456-472; cf. Jacobs. *Anthol. Pal.* X, 302-326; add. Heyn. *Comment. Soc. Gœtting.* XI, 7, sqq. — [4] Caylus, *Recueil* III, pl. xxxvi, 5, p. 141-142.

doute dans quelque école grecque. Ce serait donc le second monument appartenant à la femme de Périclès, à l'amie de Socrate, à la protectrice de Phidias; et le monument le plus propre à nous faire apprécier les agréments de son esprit joints aux charmes de sa figure. Mais là se borneraient toutes les concessions que je pourrais faire à M. Labus, du moins, d'après l'estampe qu'il nous donne; car l'idée qu'il exprime, avec quelque réserve sans doute, et néanmoins de manière à nous persuader qu'il y croit, et comme pour nous engager à y croire aussi, l'idée que cette tête pourrait bien être l'ouvrage de Phidias lui-même, me paraît être une de ces illusions d'antiquaire que personne n'a le droit de condamner dans autrui, attendu que personne n'en est exempt, mais qui ne sont en réalité que d'innocentes et agréables chimères.

Je passerai rapidement sur les *têtes impériales*, au nombre de *vingt-quatre*, qui forment une partie considérable de ce second volume du musée de Mantoue. Dans le nombre de ces bustes, ceux de *Trajan*, d'*Hadrien*, de *Septime Sévère*, de *Caracalla*, répétés ici plusieurs fois, et si communs partout, ne sauraient être, non plus que ceux de la *Julie* de *Titus*, de *Matidie*, de *Faustine*, de *Julia Domna*, de *Julia Mammea*, plus rares sans doute et néanmoins si connus, ne sauraient, dis-je, être ici l'objet d'observations particulières, bien qu'il ne soit aucun de ces monuments à l'occasion desquels le savant antiquaire n'ait relevé quelque inexactitude plus ou moins grave, ou fixé quelque point plus ou moins important dans la biographie des personnages qu'ils représentent. Mais le buste de *Julia Mæsa*, qui est unique, et celui de *Balbin*, le seul que l'on connaisse aussi en marbre, méritent, avec le buste de *Philippe fils*, monument d'une grande rareté par son sujet, d'être signalés à l'attention des antiquaires. Le portrait de *Julia Mæsa* n'avait figuré jusqu'ici dans l'iconographie romaine que d'après les médailles; et la conjecture de M. Labus, qui assigne à cette impératrice le buste jusqu'ici méconnu du musée de Mantoue, me paraît une des meilleures de son livre. Mais je n'en pourrais dire autant au sujet de la tête qu'il attribue à *Annia Faustina*, troisième femme d'Élagabale, sur la foi d'une ressemblance très-douteuse avec la tête d'une médaille très-rare elle-même; j'ai sous les yeux l'exemplaire unique de cette médaille de grand bronze [1], qui a passé du musée du Vatican dans notre cabinet, et j'avoue que je ne saurais y voir la même figure.

III. Les *bas-reliefs*, au nombre de *huit*, qui sont publiés dans ce volume, tous inédits, et tous plus ou moins recommandables par les parti-

[1] Cette médaille est gravée très-fidèlement dans l'ouvrage de M. Mionnet, *De la Rareté et du Prix des Méd. Rom.* tom. I, p. 354.

cularités nouvelles qu'on y observe, sans compter le mérite de l'art et l'intérêt de la représentation, méritent d'être l'objet d'un examen particulier. En premier lieu, je citerai un fragment de marbre pentélique, pl. XXI, où *Diane* avec le *croissant* sur le front, le *carquois* attaché derrière le dos, et l'*arc* dans la main gauche, apparaît dans une attitude de course, tenant en laisse le *chien* qui lui avait été donné par Pan[1] : du moins, est-ce ainsi que M Labus explique très-ingénieusement, à notre avis, le motif de cette figure, dans son état primitif. Mais ce qu'il y a surtout ici de remarquable, c'est la *nudité* absolue de la déesse, dont on ne connaît aucun exemple, si ce n'est dans les représentations, très-rares elles-mêmes, qui ont rapport au mythe d'Actéon [2]. M. Labus est trop versé dans l'antiquité figurée pour n'avoir pas été frappé de cette circonstance, et pour n'avoir pas, en raison de cela, procédé avec plus de sévérité à l'examen du monument qui la présente. Je ne me permettrai donc d'élever aucun doute sur l'authenticité de ce fragment; mais je ferai observer que la pierre gravée, du recueil d'Agostini [3], qui offre *Diane* nue, tenant d'une main un *Faon de biche*, de l'autre un *arc*, la même pierre, à ce qu'il paraît, qui est reproduite dans le *musée Florentin*[4] et dans d'autres recueils[5], ne représente réellement pas *Diane*, comme on l'a cru, mais bien l'*Apollon Didyméen*, tel qu'il avait été sculpté de la main de l'ancien Canachus [6], tel que nous le voyons reproduit sur une foule de médailles grecques impériales de Milet, connues de tout le monde et citées par M. Labus : en sorte qu'il n'existe réellement aucun exemple antique pour justifier cette *nudité* de Diane, hors la circonstance unique du *bain* où la déesse est surprise en cet état par Actéon.

Un très-beau bas-relief forme le sujet de la première planche de ce recueil; c'est une de ces sculptures de sarcophages, qui s'exécutaient en si grand nombre au deuxième et au troisième siècles de notre ère, et qui nous ont conservé tant de compositions antiques, d'un mérite bien supérieur à celui de l'art qui les reproduisait. Celle-ci représente *dix* des *travaux*

[1] Callimach. *Hymn. ad Dian.* v. 87. — [2] Voy. dans les *Annal. de l'Instit. archéol.* tom. VI, p. 267-271, ma *Lettre à M. Gerhard*, où j'ai cité les monuments relatifs à cette fable, y compris le médaillon de Gordien, qui avait été mal à propos rapporté à la même fable. — [3] Agostin. *Gemm.* tom. I. tav. CXXII, ed. sec. — [4] Gori, *Mus. Florent.* Gemm. tom. I, tab. LXVII, n° 7. — [5] Rasponi, *Gemm.* tab. XXIV, 4, 20. — [6] Voy. ce qui a été dit de cette figure d'*Apollon Philésien,* dont nous possédons plusieurs répétitions antiques en marbre et en bronze, dans ma *Lettre à M. K. Ott. Müller*, p. 7. J'aurai prochainement occasion de revenir sur ce sujet à propos de la statue antique en bronze d'un *Éphèbe*, publiée dans les *Annal. de l'Instit. archéol.* tom. I, pl. LVIII, LIX, dont on a contesté l'attribution, telle que je l'avais proposée : ce qui me mettra dans le cas d'examiner à son tour l'opinion nouvelle, qui n'a rien de nouveau.

d'Hercule, distribués dans l'ordre le plus généralement suivi sur les monuments et dans les auteurs, et figurés à peu près de la même manière qu'ils le sont, sur un sarcophage de la galerie de Florence[1], et sur un autre sarcophage placé aussi à Florence, dans le jardin Boboli, et publié par Gori[2]; pour ne pas citer d'autres monuments du même genre et d'une composition semblable, mais d'un travail différent. L'explication que donne ici M. Labus des dix travaux d'Hercule, tels qu'ils sont représentés sur le bas-relief de Mantoue, est très-satisfaisante sous tous les rapports; et je ne saurais qu'applaudir à la plupart de ses observations. Cependant, je me permettrais de contester une idée qu'il exprime, d'accord avec Zoëga, au sujet du troisième groupe, *Hercule apportant le sanglier d'Érymanthe à Eurysthée qui se cache dans un vase en forme de pithos.* Cette même manière de représenter le trait en question de l'*Héracléïde*, tout à fait conforme au récit de Diodore[3], se retrouve en effet sur beaucoup d'autres monuments[4], outre les sarcophages précédemment indiqués; c'est le sujet d'une belle peinture d'Herculanum[5]; c'est celui de plusieurs pierres gravées, et de médailles grecques d'Alexandrie, de Pergame, de Périnthe[6]; et il n'est pas douteux, d'après le nombre et la similitude de ces répétitions, qu'elles ne dérivassent de quelque original antique et célèbre. Cependant, Zoëga avait été d'avis que l'idée d'une pareille représentation, étrangère à la haute antiquité, n'avait pu provenir que de quelque poëte comique, et que cette idée, produite d'abord sous une forme plaisante, avait été prise ensuite au sérieux[7]; c'est aussi l'opinion de M. Labus[8], et c'est sur cela que je prendrai la liberté de le contredire. A l'époque où écrivait Zoëga, le soupçon qu'il

[1] Zannoni, *Galler. di Firenze,* Stat. e Bassiril. t. III, tav. CV. — [2] Gori, *Inscr. Etrur.* tom. III, tab. XXXVIII. — [3] Diodor. Sic. IV, 12 : Ὃν ἰδὼν ὁ βασιλεὺς ἐπὶ τῶν ὤμων φέροντα (τὸν κάπρον ζῶντα), καὶ φοβηθεὶς, ἔκρυψεν ἑαυτὸν εἰς χαλκοῦν πίθον. — [4] Entre autres, sur un sarcophage du Vatican, *Mus. P. Clem.* tom. IV, tav. XLII, à l'occasion duquel Visconti cite un bas-relief qu'il avait vu chez Volpato, p. 87, *f*). Voy. aussi le fragment publié par Beger, *Hercul.* tab. VIII, 1, et le bas-relief du musée Borgia, Moses, *a Collection of antique Vases,* etc, pl. CL. La méprise du restaurateur moderne, qui avait fait disparaître ce sujet sur un marbre Borghèse, est signalée par Zoëga, ainsi que la présence du *Dolium,* seul indice qui en reste, sur un autre marbre du palais Albani, *Bassiril.* tom. II, p. 72, 90). — [5] *Pittur. d'Ercolan.* t. III, tav. XLVII. — [6] Voyez-en l'indication donnée par Zoëga, à l'endroit cité dans l'une des notes précédentes. — [7] Zoëga, *endr. cit.* p. 72, not. : « Sospetto che tal modo di rappresentare la « favola concetto sia di qualche comico, poscia trasportato in serio.... pare in« venzione più recente, o almeno da cotesti compilatori non stimata degna di « riferirsi. » — [8] *Mus. di Mantov.* tom. II, p. 12 : « Probabile congettura è del « Zoëga che tal modo di rappresentare questa favola sia un concetto di qualche « comico. »

avait conçu pouvait jusqu'à un certain point se justifier par le défaut absolu de monuments de la haute antiquité grecque où apparût Eurysthée caché dans un pithos; et le mépris avec lequel l'illustre antiquaire danois s'exprimait au sujet des inventeurs de cette image ridicule, pouvait alors se concevoir. Mais aujourd'hui que nous avons recueilli plus d'une douzaine de vases peints, tous d'ancien style, tous de manière grecque archaïque, où le héros de Tyrinthe apporte le sanglier captif au roi de Mycènes, qui se tient caché dans un grand pithos, et dont la frayeur s'exprime au moyen de ses deux bras levés, il n'est plus possible de douter que cette composition n'eût dans les travaux de l'art grec un motif sérieux et un modèle antique. Ces vases, provenant des dernières découvertes faites dans le territoire étrusque voisin de Rome, ne devaient pas être demeurés inconnus à M. Labus[1]; l'analogie qu'ils offrent, sur ce point, avec les bas-reliefs d'époque romaine, est trop sensible et trop positive pour être contestée le moins du monde; l'erreur de Zoëga était donc évidente, et de cette faute d'un habile homme, il ne reste qu'une nouvelle et utile leçon pour les critiques, trop disposés à croire que ce qu'ils savent de l'antiquité est tout ce qui existait dans l'antiquité même, trop enclins à prendre la mesure si étroite et si bornée de leurs connaissances, pour celle d'une science qui s'étend et qui s'agrandit de jour en jour, trop prompts enfin à déclarer faux ou moderne, ce qu'ils seront obligés demain de reconnaître antique et vrai[2].

Deux bas-reliefs bachiques, de marbre et de travail grecs, forment le sujet des planches XXV et XXIX. Suivant la conjecture très-vraisemblable du savant interprète, ces bas-reliefs avaient pu servir à la décoration d'un *triclinium*, dans quelque élégante *villa* d'un Romain opulent. Sur le premier de ces bas-reliefs, représentant un *vieux Silène*, debout sur un char attelé de deux boucs, avec deux jeunes ministres de Bacchus, dont l'un debout, en dehors du char, le soutient de ses deux bras, l'autre, pareillement à pied, guide lui-même les animaux qui traînent ce char rustique, M. Labus reconnaît dans ce vieux Silène, *Acratos*, le père nourricier, le précepteur et le compagnon fidèle de Bacchus, et il s'attache à fixer, à l'aide des témoignages classiques et des monuments figurés, les caractères qui conviennent à ce personnage bachique, sur le compte duquel il a régné jusqu'ici entre les antiquaires une grande contrariété d'opinions, au point qu'on se l'est assez généralement représenté sous les formes d'un *enfant*. Sans entrer ici dans une discussion qui pourrait m'en-

[1] J'ai eu récemment occasion de donner, dans ce journal même, une indication de la plupart de ces vases peints, d'ancien style, avec le trait mythologique en question; j'y renvoie donc nos lecteurs; voy. *Journ. des Sav.* mars, p. 218.
[2] Je n'ai pas besoin d'avertir que cette observation ne s'applique pas à M. Labus.

porter beaucoup trop loin, j'avouerai que l'opinion de M. Labus me paraît la plus plausible, celle qui s'accorde le mieux avec la plupart des données antiques; et tout en recommandant à nos lecteurs cette savante discussion relative à la détermination du personnage bachique d'*Acratos*, je profiterai de cette occasion pour signaler à leur attention l'étrange idée d'un autre antiquaire de nos jours[1], qui a cru voir le même *Acratos* sur un vase peint, où *Minerve terrasse un Géant armé de pied en cap*, et nommé ΑΚΡΑΤΟΣ[2], et qui part de là pour identifier, suivant son usage, un *Génie bachique* et un *Géant*, *Arès* et *Dionysus*, *Minerve* et *Théro*, confondant ainsi tout ce qui est distinct, et assimilant tout ce qui est divers.

Acratos, sous les mêmes formes d'un *vieux Silène* gras et velu, est encore le principal personnage du second bas-relief, composé de cinq figures, où M. Labus reconnaît avec raison une *scène bachique* relative à la fête des *Pithœgia* (τὰ Πιθοίγια). La manière dont le savant antiquaire rend compte des divers accessoires de cette composition, me paraît également conforme aux meilleures doctrines, sauf en un point où il a commis une légère méprise que je ne me fais aucun scrupule de relever ici. C'est en ce qui concerne la coiffure de la nymphe bachique, consistant en un morceau d'étoffe, que M. Labus a pris pour le *crêdemnon*, en réfutant la manière inexacte dont un autre antiquaire, M. de Clarac, avait parlé de ce même *crêdemnon*[3]. Mais tout en accordant à l'habile interprète du musée de Mantoue que le mot κρήδεμνον, dans sa formation primitive, dans sa signification originaire, fût un mot générique, indiquant toute espèce de *lien de la tête*, il n'en est pas moins constant que, dans l'usage général, et dans son emploi dionysiaque, ce mot désignait une espèce de *bandelette large* qui se nouait autour de la tête, telle qu'on la voit en effet à tant de personnages bachiques, sur les vases peints; telle surtout qu'elle paraît attachée autour de la poitrine d'Ulysse, qui s'en est fait un moyen de salut, sur un charmant vase grec du cabinet de M. Révil[4]. Mais le morceau d'étoffe ployé *sur la tête* de la nymphe bachique du bas-

[1] Panofka, *Cabinet Pourtalès*, pl. IX, p. 98-100. — [2] Ce vase est publié dans la *Raccolta dei Vasi fittili* de M. Inghirami, t. I. Ce que l'interprète du cabinet Pourtalès aurait dû savoir, et ce que, dans ce cas, il aurait pu ajouter, c'est que le même groupe de *Minerve combattant le géant Acratos* était représenté sur un miroir étrusque, depuis longtemps connu et publié aussi par M. Inghirami, *Monum. Etr. ined.* Ser. II, tav. LXXXI, avec le nom étrusque ACPAOE, qui ne laisse aucun doute sur le personnage terrassé par Minerve. — [3] *Mus. di Mantov.* t. II, p. 194, 6); voyez la *Descript. des antiq. du Mus. du Louvre*, p. 77, 99, 251. — [4] *Monum. pubbl. dall' Instit. archeol.* t. I, tav. VI, avec l'explication donnée dans les *Annal.* t. I, p. 276, 277.

relief de Mantoue n'a réellement aucun rapport avec le *crédemnon*; c'est le même *mouchoir* dont j'ai expliqué ailleurs[1] l'origine et l'emploi, tel qu'on le trouve sur la tête d'un *Silène ivre*, d'un bas-relief Mattei[2], sur celle de la *Femme couchée*, du célèbre bas-relief dit du *festin de Trimalchion*[3]; tel aussi qu'on le voit à une admirable statue d'*Hermaphrodite*, du musée de Berlin[4], et à une autre figurine d'*Hermaphrodite*, en bronze, de la galerie de Florence[5]. Le motif qui fit employer l'espèce de coiffure en question pour des figures bachiques ou pour des personnages efféminés, sur tant de monuments de l'art antique, s'explique naturellement par l'origine même de cette coiffure propre aux femmes phrygiennes: d'où il suit qu'elle convenait très-bien en effet aux bacchantes et aux personnages du thiase bachique; et je suis sûr que M. Labus ne fera pas difficulté de souscrire à l'observation que je lui soumets.

Un très-beau bas-relief représentant la *visite nocturne de Séléné à Endymion*, planche XLV, ne saurait donner lieu à aucune observation nouvelle, après les recherches de tant d'antiquaires qui se sont occupés de ce sujet, dont il existe tant de répétitions antiques, surtout après le nouveau travail de M. Labus, qui ne laisse véritablement rien à désirer dans l'explication de ce monument. C'est encore ce que j'aurais à dire au sujet d'un autre bas-relief, gravé planche XVII, dont le motif plus neuf, et plus curieux à cet égard, a fourni pareillement au savant interprète l'occasion de remarques aussi judicieuses qu'instructives. Il s'agit ici d'un *monument votif, ἀνάθημα*, qui représente un *Jeune homme*, dans le costume des *Orateurs athéniens*, et une *Femme consacrée au culte d'Isis*, l'un et l'autre reconnus avec certitude en cette qualité, d'après le costume et d'après les attributs. A l'intérêt de la représentation, ce bas-relief joint le mérite d'être de marbre et de travail grecs; et une inscription grecque qui se lit sur la frise y ajoute encore un nouveau prix, en même temps qu'elle nous fait connaître l'auteur et le motif de ce monument. Malheureusement cette inscription a eu beaucoup à souffrir des atteintes de la vétusté, et malgré tout le soin que M. Labus a pu mettre à la déchiffrer, il ne me paraît pas qu'elle ait été lue en son entier, sans doute parce que,

[1] Voy. mes *Monum. inéd. Orestéide*, p. 180, not. 4; et *Odysséide*, p. 314, not. 2. — [2] *Monum. Mattcian.* tom. III, tab. XXII, 1, p. 37. — [3] *Admiranda*, tab. XLIII. — [4] Cette belle statue avait appartenu à M. de Caylus, qui l'a publiée, *Recueil III*, pl. XXVIII et XXIX. Tombée depuis dans les mains d'un artiste célèbre, M. Cortot, qui en connaissait mieux que personne le mérite, et qui fit tout ce qui dépendait de lui pour la conserver à la France, c'est à son grand regret qu'elle a passé dans un musée étranger; et c'est une des pertes les plus graves, en fait de monuments de l'art, qu'ait pu faire notre pays. — [5] Zannoni, *Galler. di Firenze*, Ser. IV, t. II, tav. LX, p. 18.

dans l'état actuel du marbre, il est impossible de lire mieux ou davantage. Telle qu'elle est rapportée par l'habile antiquaire : ΑΤΙΚΟΣ ΖΩΤΙΚΟΥ ΦΛΥΕΥΣ, elle indiquerait, suivant lui, qu'*Atticus, fils de Zoticus, du dême de Phlyé,* dans l'Attique, a dédié ce monument. Mais le nom d'ΑΤΙΚΟΣ, en admettant même que ce fût là la véritable forme de ce nom, était suivi de celui de la femme, dont il reste encore des caractères trop dégradés pour qu'on puisse essayer de le rétablir, à moins que ces caractères n'appartiennent à la formule : ΜΝΕΙΑϹ ΧΑΡΙΝ ΑΝΕΘΗΚΕ ; supposition à laquelle ils se prêteraient assez bien, mais qui ne pourrait être admise qu'à l'inspection du marbre original. Quoi qu'il en soit, la certitude acquise par le mot ΦΛΥΕΥΣ, que l'auteur du monument qui nous occupe était un *Athénien* lettré, probablement du siècle des Antonins, dont la *femme* s'était *vouée au culte d'Isis,* si répandu et si florissant à cette époque ; cette certitude, dis-je, donne beaucoup d'importance à ce bas-relief attique ; et les observations de M. Labus, qui n'en laissent aucun détail, aucune particularité, sans une explication puisée aux meilleures sources, ajoutent encore à l'intérêt qu'il présente.

IV. Il me resterait, pour achever de donner à nos lecteurs une idée exacte de tout ce que le second volume du musée de Mantoue renferme d'objets neufs et curieux, à indiquer toute une classe de monuments, *cippes, autels, sarcophages, pierres sépulcrales,* dont je m'étais réservé de parler en dernier lieu. Mais l'espace me manque pour accomplir cette dernière partie de ma tâche; et afin de ne pas priver tout à fait nos lecteurs de l'instruction qu'ils devaient s'attendre à y trouver, ni l'auteur lui-même de la part d'éloges qui lui serait due, je suis obligé de me borner à dire que dans aucune partie de son travail M. Labus n'a fait preuve d'un savoir plus exact, plus neuf, plus riche et plus abondant. Peu d'antiquaires, parmi les plus habiles et les plus exercés de notre âge, possèdent la langue lapidaire de l'antiquité romaine aussi bien que M. Labus, et aucun peut-être ne serait pourvu d'autant de ressources pour donner à l'explication des monuments de ce genre, en tout ce qui concerne et leur intelligence, et leur authenticité et leur histoire, un aussi haut degré de clarté, d'intérêt et de certitude. Ce serait donc une approbation sans réserve que je donnerais ici au travail de l'interprète du musée de Mantoue, comme je le fais pour tout le reste, avec bien peu de restrictions. Quelques fautes typographiques qui se sont glissées dans l'impression du texte, et qu'il ne serait pas juste de mettre sur le compte de l'auteur, éloigné qu'il est du lieu où se publie l'ouvrage, mériteraient à peine d'être relevées; et ce serait avec une conviction profonde, comme avec une satisfaction sincère, que je me trouverais dans le cas de déclarer en finis-

sant que la publication du musée de Mantoue, confiée à de pareilles mains, exécutée avec cette habileté, et poursuivie avec le même zèle, est pour la science un service réel, et pour ses auteurs un véritable titre d'honneur.

RAOUL-ROCHETTE.

---

*Le Siége de Paris par les Normands, en 885 et 886, poëme d'*Abbon, *avec la traduction en regard, accompagné de notes explicatives et historiques; par M.* N. R. Taranne, *professeur de rhétorique au collége Stanislas.* Paris, Imprimerie royale, librairie classique de L. Hachette, 1834, in-8°; xxviij et 338 pages.

Abbon, moine de Saint-Germain-des-Prés, au IXe siècle, a été longtemps confondu avec un autre bénédictin du même nom, abbé de Fleuri cent ans plus tard. Le premier, dans son poëme sur le siége de Paris par les Normands, raconte des faits qu'il a vus de ses propres yeux en 885, 886 et 887, *propriis obtutibus hausi.* A-t-il aussitôt après entrepris cet ouvrage, et en avait-t-il composé la plus grande partie avant la fin de 888? Dom Rivet l'assure[1]; et cette opinion nous paraît assez plausible, quoique plusieurs écrivains l'aient déclarée insoutenable. A la vérité, les 175 derniers vers de ce poëme (qui en a plus de 1270) retracent des événements postérieurs à ces dates; mais ce ne serait pas le seul exemple d'une addition faite après coup à une composition historique. On pourrait en dire autant des deux vers 45 et 46 du livre Ier et de quelques autres qui donnent à Eudes les qualifications de *rex futurus, regni venturus altor,* tandis qu'il n'a, dans le cours du poëme, que le titre de comte : M. Taranne, à l'exemple des éditeurs précédents, n'imprime ces deux vers, 45 et 46, qu'entre parenthèses, ce qui semble les détacher du texte primitif. Mais il convient encore mieux de faire observer, à l'appui de l'assertion de Rivet, que le comte Eudes, proclamé roi dès 887 par les principaux seigneurs, fut généralement reconnu pour tel bien avant la fin de 888. Ajoutons que, le moine Abbon étant qualifié prêtre dans le Né-

[1] *Hist. littér. de la France,* t. VI, 189-194.

crologe de Saint-Germain, mais ne se disant que diacre dans son ouvrage, c'est différer ou prolonger beaucoup trop son diaconat que de retarder cette composition jusqu'à l'an 996 ou 997, ainsi qu'on le propose. A notre avis, la date de 888, établie par dom Rivet, se concilie mieux avec toutes les données.

Abbon a laissé trente-sept sermons, dont cinq seulement ont été publiés par d'Achery[1] : ils n'ont pas semblé très-instructifs, au lieu que ses vers, tout barbares qu'ils sont, offrent un grand nombre de détails historiques dignes d'attention : l'histoire de ce siége de Paris y est plus complète qu'ailleurs. P. Pithou en possédait une copie manuscrite qu'il a donnée à l'abbaye de Saint-Germain-des-Prés, et qui se trouve aujourd'hui dans la Bibliothèque du Roi sous le n° 1633, auparavant 535. C'est un in-4° sur parchemin dont l'écriture paraît être du x^e^ siècle, et qui contient, 1° une dédicace de l'auteur à son confrère Gozlin, qu'il ne faut pas prendre pour l'évêque de ce nom; 2° vingt-deux vers dactyliques à Aimoin, qui n'est pas l'historien Aimoin de Fleuri, mort vers l'an 1008; 3° six cent soixante vers hexamètres, composant le premier livre du poëme; 4° le second livre, en six cent dix-huit vers; 5° un troisième livre, ajouté comme un hommage à la sainte Trinité, et n'ayant que cent quinze vers où se lisent, en un langage fort obscur, des préceptes moraux tout à fait étrangers à la matière des deux premiers livres. Ces cinq articles sont accompagnés de gloses interlinéaires, dont la plupart doivent être de l'auteur lui-même; car dans sa dédicace à Aimoin, il dit : *Propriâ manu linguas adjeci;* et au-dessus du mot *linguas* on lit *glosas*. L'un des premiers vers du livre I^er^ est interprété de cette manière : *Francigenum* (accusativus singularis pro genitivo plurali) *temet statuis* (i. e. extollis te) *per celsa* (sublimia) *oanendo* (psallendo). Le plus souvent ce ne sont que des interprétations oiseuses, de simples synonymes qui n'éclaircissent pas les textes obscurs.

C'est sur ce manuscrit que Pithou a publié à Paris, en 1588, la première édition de l'ouvrage d'Abbon, dans un recueil d'historiens réimprimé à Francfort en 1594. Dom Du Breul, en 1602, a inséré ce poëme parmi d'autres anciens documents relatifs à la ville de Paris. Duchesne l'a compris, en 1619, dans son Recueil des Historiens de Normandie; en 1636, dans sa Collection des Historiens de France : Jean du Bouchet l'a reproduit, en 1646, à la suite de son Traité de l'origine des deux premières races royales. Une édition plus correcte est due à dom Bouquet; elle fait partie du tome VIII[2] de son grand Recueil, tome pu-

[1] *Spicileg.* IX, 79-110. — [2] Pag. 1-26.

blié en 1752; mais dès l'année suivante il en parut une plus exacte encore, comme pièce justificative des *Annales de Paris* par dom Toussaint Duplessis : les deux premiers livres d'Abbon y sont accompagnés, ainsi que dans le manuscrit, de leur glose entière, dont on n'avait jusqu'alors imprimé qu'un assez petit nombre de fragments; et Duplessis y a joint un commentaire fort instructif. Ce travail semble n'avoir pas été connu de M. Pertz, qui, en 1829, a inséré dans le second volume de ses *Monumenta Germaniæ* cette histoire en vers du siége de Paris, avec presque toute la glose, et même avec le troisième livre, que les éditeurs précédents avaient écarté comme ne tenant point aux deux autres. Pour compléter l'aperçu des travaux dont ce poëme a été l'objet, nous devons ajouter qu'il en existe un abrégé ou une sorte de version en prose latine dans l'Histoire de l'Église de Paris, par l'oratorien Gérard Dubois[1], et une traduction française dans une collection publiée par M. Guizot[2]. Quant à la notice due à dom Rivet, nous l'avons déjà indiquée : loin de contenir des *erreurs étranges,* comme on l'a supposé en 1824, elle en a dissipé plusieurs et a donné pour la première fois, en 1742, des notions exactes de la vie et de l'ouvrage du moine de Saint-Germain, Abbon.

Cependant, jamais son poëme n'avait été imprimé, traduit, éclairci avec autant de soin qu'il vient de l'être par M. Taranne. La préface de ce nouvel éditeur résume la plupart des détails biographiques et bibliographiques donnés par Rivet, et y ajoute ceux que fournissent les années écoulées depuis 1742. Elle est suivie d'une Introduction historique où sont retracés les événements qui, à partir de l'an 800, ont amené le siége de Paris entrepris par les Normands en 885. Ce précis, quoique rapide et chronologique, intéresse par l'heureux choix des faits, tous puisés dans les relations originales: l'élégante correction du style ne laisse pas sentir la monotonie de cette histoire des incursions d'un peuple barbare. Avant d'en terminer l'abrégé, l'auteur jette un coup d'œil sur les événements qui suivirent ce siége, jusqu'au traité de Saint-Clair-sur-Epte en 911. Les mêmes faits sont exposés plus au long par M. Depping, dans les chapitres IV à IX de son ouvrage couronné en 1822 par l'Académie des Inscriptions et Belles-lettres[3].

Pour donner un sommaire ou argument du poëme d'Abbon, M. Taranne traduit un passage des Annales de Saint-Waast, sans en reproduire le texte latin qui se lit dans le Recueil de dom Bouquet et dans celui de M. Pertz[4].

[1] L. VIII, c. III, IV, V; tom. I, p. 500-528. — [2] Tom. VI, p. VII-XV, 1-66. — [3] *Histoire des expéditions maritimes des Normands;* Paris, 1826, 2 vol. in-8°. Voy. *Journ. des Sav.* mars et mai 1826, p. 171-178; 281-291. — [4] *Rec. des Histor de Fr.* VIII, 84-86; *Monumenta German.* I et II, p. 196.

Après ces préliminaires, on arrive aux livres d'Abbon, qui ont eux-mêmes, comme nous l'avons dit, deux préfaces de l'auteur lui-même, l'une en prose, l'autre en vers. Elles sont ici accompagnées de leur glose interlinéaire, d'une traduction française et de notes critiques. Quelques lignes de cette dédicace vont donner une idée du style de l'auteur et des difficultés que le traducteur avait à vaincre : « Penthemimeris nempè, seu cum cata « triton trochæon ephthemimeris, ratâ similitudine per omnia currunt « cæsuræ, quamvis bucolicè per tomen perpauca. Communibus prætereà « bannitæ modis cum diæresi et episynaleiphâ non densè usus extiti. Igitur « largiente divino munere, suggessit hæccine mihi facultas. » M. Taranne traduit : « Les césures sont au troisième pied ou au quatrième, avec un tro-« chée au troisième, par un système suivi dans tout l'ouvrage; très-peu de « vers sont coupés selon la forme bucolique. En outre, j'ai rarement fait « usage, dans l'emploi des syllabes, de la diérèse et de l'épisynalèphe[1], ban-« nies généralement de la poésie. Voici donc, grâce à Dieu, ce qu'a pu pro-« duire mon faible talent. » Cette version nous paraît beaucoup plus exacte, surtout dans ses premières lignes, que celle qui a été publiée en 1824 : « Le vers de cinq pieds et celui de sept, après son troisième trochée, ad-« mettent en effet, par une similitude marquée, toute espèce de césure... » Il ne peut être ici question de vers de cinq pieds ni de sept; il s'agit de la césure placée à la cinquième demi-mesure (*penthemimeris*), c'est-à-dire au troisième pied, *O collega, tibi;* ou bien à la septième demi-mesure (*ephthemimeris*), c'est-à-dire au quatrième pied, *Dic alacris, salvata Deo : vata* est un trochée rejeté comme césure après le troisième pied, *cata triton*.

La deuxième dédicace consiste en vingt-deux vers dactyliques, composés de trois dactyles et d'une dixième syllabe : *O pedagoge, sacer meritis,— Cernuus Abbo tibi jugiter*. Le poëme est en vers hexamètres; les premiers sont traduits par M. Taranne en ces termes : « Dicte-moi des « chants d'allégresse, toi, sauvée par le Dieu tout-puissant, ô Lutèce! Ainsi « on t'appelait jadis, mais depuis tu as pris ton nom d'Isia, cette ville située « au milieu du vaste pays des Grecs, distinguée entre toutes par son port « magnifique, et que fréquente l'Argien toujours avide de richesses. Ce « nom de double origine, modifié par une sensible altération, te convient « parfaitement à toi sa rivale, ô Lutèce; et le monde, par une dénomination « nouvelle que justifie la ressemblance, t'appelle Paris, comme s'il disait : « pareille à Isia. En effet, placée au milieu de la Seine et du riche royaume « des Français, tu t'élèves toi-même au rang le plus sublime, en chantant : « Je suis une cité qui brille comme une reine entre toutes les autres; et

[1] La diérèse divise une syllabe en deux : *süădent,* au lieu de *suādent;* l'épisynalèphe, au contraire, réunit deux syllabes en une seule : *aureïs* pour *aurēīs*.

« tu te distingues aussi par une position admirable. Il te recherche, qui-« conque ambitionne les trésors de la France. Une île se réjouit de te pos-« séder; le fleuve, de ses deux bras arrondis, embrasse et caresse tes murs; « et ses eaux *habitent* sous des ponts qui, à droite et à gauche, ferment tes « remparts. A leurs deux extrémités, tu vois des tours protectrices, soit du « côté de la ville soit au delà du fleuve. »

La fidélité de cette version va jusqu'à conserver des expressions impropres, comme : *pontes habitant lymphæ;* mais non pas jusqu'à reproduire la barbarie et l'extrême négligence du texte latin; elle ne laisse pas soupçonner des vers aussi informes que ceux-ci :

Hanc argiva sitis celebrat peravara gazarum,
Quod nothum species metaplasmi modo nomen...
Quæ portu fulget cunctis venerabiliori....
Quæ statione nites cunctis venerabiliori, etc.

Il serait superflu d'insister sur les défauts de cette production du moyen âge. M. Taranne convient qu'elle est *d'un moine ignorant*, sans goût et sans talent, qui a eu pourtant la sagesse de n'employer aucune fiction poétique, mais qui aurait bien dû s'abstenir aussi d'expressions et de circonlocutions empruntées à la mythologie. Chez lui il n'y a pas d'autre merveilleux que les miracles de sainte Geneviève, de saint Germain et des saintes reliques : l'usage que les croyances de son siècle lui permettaient ou même lui prescrivaient d'en faire, attache de plus en plus son poëme à l'histoire, qui doit embrasser les opinions et les habitudes de chaque âge. C'est par de tels documents originaux sur les faits et sur les mœurs, sur les actions et sur les idées, sur les personnes et sur les choses de ce temps, que de si mauvais vers ont pu conserver une grande importance.

Toutefois, nous oserons demander si le second livre, quoique bien barbare encore, n'est pas mieux conçu, à quelques égards, et même un peu moins mal rédigé que le premier. Il nous paraît contenir plus de faits et un peu moins de lieux communs, d'expressions fausses, de constructions vicieuses. C'est une observation que nous ne proposons qu'avec défiance; mais si elle avait quelque fondement, elle tendrait à justifier l'interprétation donnée par Rivet à des lignes assez obscures[1], comme bien d'autres, de la dédicace en prose. Selon Rivet, Abbon y veut dire qu'il ne regarde son premier livre que comme un coup d'essai hasardé

[1] « Denique hujus eliminatâ (*expositâ*) directionis causâ, æquum autuma-« tur depromi geminas (*s. causas*) etiam opusculi inchoationis. Quarum si qui-« dem prima fuerit causa exercitationis; tunc etenim adhùc literatoriæ tirun-« culus disciplinæ, Maronis proscindebam (*i. e. primâ vice legebam*) eclogas.

lorsqu'il étudiait encore son Virgile; mais qu'il croit avoir offert, dans le second, à ceux qui auront à défendre leurs villes un exemple utile et durable. On a prétendu au contraire, et M. Taranne partage cet avis, que les paroles d'Abbon appliquent également à l'un et à l'autre de ses livres, le double motif de s'exercer lui-même et d'instruire ceux qui auront à soutenir des siéges. Ce sens peut bien être, jusqu'à un certain point, suggéré par la glose; mais le texte n'est assurement pas assez clair pour que l'autre explication soit insoutenable.

Parmi les détails historiques très-importants que renferme le deuxième livre, nous citerons ce qui concerne l'avénement du roi Eudes : « Cependant Charles, dépouillé de son royaume et bientôt de la vie, va tristement « embrasser les entrailles cachées de la terre; et l'heureux Eudes, par la « faveur et aux acclamations du peuple français, reçoit le nom et la puis- « sance de roi. Sa main porte le sceptre et sa tête le diadème. La France « s'en réjouit, quoiqu'il fût Neustrien; car elle ne trouvait parmi ses enfants « personne qui lui fût comparable. La Bourgogne, quoiqu'elle ne manquât « pas d'un chef habile[1]; la Neustrie, parce qu'il faisait sa gloire, s'accordent « pour lui conférer cet honneur. Ainsi les trois royaumes réunissent sur « lui seul leurs vœux et leur approbation[2]. »

C'est au mois de janvier 888 qu'Eudes est ainsi reconnu définitivement et proclamé roi; ce qui suffit pour nous montrer qu'Abbon a pu, à la fin de cette même année, entreprendre son ouvrage, et même le conduire jusqu'au vers 466 du livre II. Cette hypothèse nous semble beaucoup plus admissible que celle qui retarde jusqu'en 896 ou 898, l'époque où Abbon, témoin oculaire et déjà éclairé des événements de 885, étudiait encore les églogues de Virgile[3] et les éléments de la grammaire, *literatoriæ disciplinæ tirunculus*. Mais rien n'empêche d'assigner, si l'on veut, une autre date aux cent quinze vers du livre III intitulé : *Ingreditur tertius, clericorum scilicet decus tyrunculorumque effectus*, et suivi dans le manuscrit de la souscription : *Finitur cernui opusculum catecasti eximii confessoris Germani, sug-*

« Altera vero (*s. causa inchoationis*), mansuri aliarum tutoribus urbium exempli. » — Les mots que nous avons mis entre parenthèses sont des gloses interlinéaires. — Avant M. Taranne, tous les éditeurs (excepté Duplessis) avaient imprimé *geminas opusculi inchoationes,* au lieu d'*inchoationis* que porte le manuscrit.

[1] Richard le Justicier. — [2] *Sic uno ternum congaudet ovamine regnum.* — [3] Si Abbon avait lu aussi l'*Énéide,* il en a peu profité; mais il emprunte (li. II, v. 118) le vers entier :

Vitaque cum gemitu fugit indignata sub umbras.

gestusque parisiaci prælii, humillimique levitæ Abbonis. Ce livre est assurément très-informe, mais si court qu'on peut savoir gré à MM. Pertz et Taranne de l'avoir imprimé, comme un monument fort singulier de la plus barbare littérature du moyen âge. Ce prétendu recueil de préceptes à l'usage des clercs n'est qu'un tissu d'énigmes; on n'y rencontre pas une seule maxime convenablement exprimée.

> Amphytappa laon extat, badanola nec non;
> Effipiam diamant, stragulam pariterque propomam.
> Agagula cælebs aginat pecudes nec ablundam...

Peut-être ne serait-il pas tout à fait impossible d'expliquer de pareils vers par des étymologies grecques et à l'aide d'une version anglo-saxonne que M. Pertz a trouvée à Londres; mais ce travail fort difficile serait encore plus inutile : seulement, tant de mots forgés par l'auteur du texte latin supposeraient chez lui, sinon plus de goût et de jugement, du moins plus d'instruction qu'on n'a coutume de lui en accorder.

Outre les notes exégétiques ou grammaticales qui accompagnent, au bas des pages, le texte et la traduction des deux premiers livres, M. Taranne en a placé de plus étendues après le troisième, que toutefois elles ne concernent point : elles remplissent près de soixante pages (241-297). Les premières de ces savantes remarques se rattachent à l'Introduction, et servent à éclaircir des points litigieux d'histoire, de chronologie, surtout de topographie. Une de ces grandes notes contient une traduction française du chant teutonique, en mémoire de la victoire de Saucourt[1], probablement de celle que remporta Louis III en 881. M. Taranne expose ensuite comment Paris, accru au midi du fleuve sous les Romains, s'étendit plus vers le nord sous les Francs. Il s'agit ailleurs de la position des ponts, des tours qui les défendaient et des murs de la ville; discussions recommandables par l'usage le plus méthodique et le plus circonspect des meilleurs documents. Plus loin se rencontre un tableau généalogique des familles Gozlin, Èbles, Eudes, Hugues l'abbé, etc. Nous indiquerons encore la distinction de onze acceptions diverses du nom de France, selon les temps et les lieux, en regrettant de n'en pouvoir insérer ici l'entier exposé.

Les noms de Lutèce et de Paris sont le sujet des premières notes sur le poëme d'Abbon; les suivantes concernent les anciennes églises de cette ville, les îles de la Seine et plusieurs autres détails topographiques : l'érudition y est riche sans appareil; et la critique, ingénieuse sans subtilité.

Le volume est terminé par des tables, l'une chronologique, les autres alphabétiques. La première dispose dans l'ordre des dates environ cin-

[1] On en lit une version latine dans le *Rec. des Histor. de France*, IX, 99.

quante événements racontés ou indiqués dans le poëme; et dont six sont de l'an 885, trente de 886, trois de 887, trois de 888, et huit des années suivantes jusqu'à 897 inclusivement. De ces cinquante articles, dix-huit seulement sont fournis par le premier livre d'Abbon; trente-deux appartiennent au deuxième : celui-ci est donc plus plein de faits que l'autre, qui a cependant quarante-deux vers de plus; et nous trouvons ainsi dans cette table, fort soigneusement rédigée, la preuve de l'une des observations que nous avons soumises à l'examen de M. Taranne et de nos lecteurs. La table alphabétique des matières comprend les personnes et les choses, les noms propres, les noms de lieux, en un mot les principaux articles de tout le volume. Un *Index latinitatis* se compose de six cent vingt-quatre expressions ou locutions extraordinaires, employées par l'auteur dans ses deux premiers livres; et les mots qu'il a forgés, au nombre de cent quatre-vingt-sept dans les cent quinze vers du troisième, sont consignés dans une dernière table, mais sans y être interprétés.

L'édition la plus correcte et la plus complète du texte d'Abbon, une traduction aussi élégante qu'elle pouvait l'être sans cesser d'être fidèle, une Introduction pleine d'intérêt et de véritable science; des notes sommaires qui reproduisent tout ce qu'il y avait d'instructif dans celles de Toussaints Duplessis, en rectifiant ce qu'elles contenaient d'inexact et en y ajoutant beaucoup d'éclaircissements nouveaux; des remarques plus étendues qui font connaître, autant que l'état des monuments le permet, les lieux, les temps, les faits et les personnages; partout une critique habile et judicieuse, une étude attentive des mots et des choses : tels sont les tributs que M. Taranne vient d'offrir à la philologie et à l'histoire. Jamais encore le poëme barbare d'Abbon n'avait été environné de si vives et si pures lumières.

DAUNOU.

FRAGMENTS d'un Mémoire sur le temps durant lequel les jeunes animaux peuvent être, sans danger, privés de la respiration, soit à l'époque de l'accouchement, lorsqu'ils n'ont point encore respiré, soit à différents âges après leur naissance; par César Legallois (ouvrage posthume, dont l'impression a été votée par l'Académie royale des Sciences). — Un vol. in-4°. Paris, 1834, imprimerie de Firmin Didot frères, imprimeurs de l'Institut, rue Jacob, n° 24.

Haller est le premier qui ait introduit la précision dans les expériences

de physiologie. On ne se faisait point, avant lui, d'idée juste de l'art expérimental appliqué à cette science, de cet art d'analyser les phénomènes complexes, et de les décomposer en leurs circonstances les plus simples[1].

Tout, depuis, a tendu vers cette savante analyse : et les grands travaux de Bichat, et les travaux non moins profonds, quoique plus circonscrits, de Legallois, et tous les travaux réellement importants de l'époque actuelle.

Bichat, en portant la recherche jusque sur les *tissus* primitifs, jusque sur les éléments mêmes dont se composent les organes, a ouvert à cette analyse une voie plus large; et Legallois lui a ouvert une voie nouvelle en montrant la possibilité d'établir des limites précises, des limites sûres de propriétés et d'action, dans les centres nerveux.

C'est là que sera la gloire éternelle de Legallois. Nul encore, avant lui, n'avait soupçonné que la matière dont il s'agit fût susceptible de cette précision rigoureuse. Tout le monde connaît l'ouvrage célèbre dans lequel il a assigné, d'une manière si nette, le point déterminé de l'encéphale duquel émane le premier moteur des mouvements respiratoires[2]; et bien que, dans cet ouvrage même, tout n'approche pas à beaucoup près de cette rigueur, bien que ce qui se rapporte à l'action de la moelle épinière sur la circulation y soit encore beaucoup trop imparfait et trop vague, bien que tout ce qui se rapporte aux fonctions propres des parties constitutives de l'encéphale s'y montre dans la confusion la plus complète et la plus étrange, l'auteur n'en aura pas moins toujours le mérite, mérite en tout genre d'un ordre si rare et si élevé, et d'avoir ouvert une carrière devenue depuis si riche en recherches précises, en expériences décisives, et d'y avoir fait les premiers pas[3].

Le nouvel ouvrage que j'annonce aujourd'hui n'est, à proprement parler, qu'une partie détachée de l'ouvrage célèbre que je rappelle; mais une partie qui, moins neuve, moins étonnante par les résultats, avait dû naturellement céder le pas à l'autre, et qui n'a pu d'ailleurs, vu la mort si malheureusement prématurée de l'auteur, être conduite au même degré d'achèvement et de perfection.

Quoi qu'il en soit, on peut se faire enfin une idée complète du plan que s'était proposé Legallois. Ce plan n'embrassait rien moins que la détermination de tous les éléments qui constituent le phénomène de la survie du fœtus à la mère.

[1] Voy. dans ce journal même, l'article que j'ai donné sur les expériences de M. Bell, touchant les fonctions distinctes des différents ordres de nerfs; mai 1833. — [2] Voy. Legallois : *Expériences sur le principe de la vie*, etc. Paris, 1812. — [3] Voy. mes *Recherches expérimentales sur les propriétés et les fonctions du système nerveux*, etc. Paris, 1824.

Or, ces éléments sont évidemment de deux ordres : les uns propres au fœtus, et les autres dérivant de la nature des rapports qui unissent le fœtus à la mère.

Quant aux premiers, ils tiennent à l'organisation même du fœtus, et par suite aux lésions de cette organisation; et, parmi ceux-là, l'auteur ne s'est réellement occupé que de ceux qui dépendent des lésions de la moelle épinière et de l'encéphale, matière déjà si supérieurement traitée dans le grand ouvrage que je rappelais tout à l'heure. Quant aux seconds, ils établissent par leur ensemble *l'influence de la mère sur le fœtus;* leur détermination constitue la théorie de cette influence; et c'est surtout par rapport à ceux-ci, c'est surtout par rapport à cette théorie, que les expériences, que les vues, que les faits contenus dans le nouvel ouvrage que j'examine, offrent des résultats précieux et une véritable importance.

On sait combien d'opinions opposées ont tour à tour été élevées, abandonnées, reproduites, touchant la question si compliquée, et dans quelques-unes de ses parties si obscure encore, de l'influence de la mère sur le fœtus. On connaît le fameux problème de Harvey : « Pourquoi un fœtus, « séparé de sa mère et qui n'a point encore respiré, peut-il supporter la « privation de la respiration pendant un certain temps, et pourquoi ne le « peut-il plus, au contraire, pendant un seul instant, dès qu'il a respiré « une seule fois ? »

Mais les doutes et les essais relatifs à cette question, et même des essais dignes d'être rappelés ici, remontent à une époque bien antérieure à celle de Harvey. Je veux surtout parler des essais de Vésale.

Vésale dit que, si l'on ouvre le ventre d'une femelle pleine et à terme, et qu'après avoir extrait de la matrice un des petits, on le pose sur une table sans déchirer les membranes qui l'enveloppent, on le voit faire de vains efforts pour respirer, et mourir enfin comme suffoqué; et il ajoute que, si on rompt à temps les membranes, et qu'on en dégage le fœtus, on le voit bientôt revivre, pour ainsi dire, et respirer : expérience singulièrement remarquable, et à laquelle il ne manque guère, pour être complète, que l'indication précise et du temps au bout duquel le fœtus meurt comme suffoqué, et du temps au bout duquel il est encore possible de le rappeler à la vie en rompant ses membranes.

Je laisse de côté bien d'autres essais de Riolan, de Harvey, de Boyle, de Hooke, de Buffon, de Haller même, et de tant d'autres, essais qui ajoutent fort peu, du reste, à la belle expérience de Vésale; et j'arrive tout de suite aux expériences, sans aucune comparaison, plus complètes et plus précises de Legallois.

Ces nouvelles expériences ont été faites sur des lapines pleines; et, pour

qu'elles fussent toutes comparables entre elles, elles ont toutes été faites sur des lapines parvenues à un même terme donné de la gestation.

Or, ce terme donné, choisi par l'auteur comme le plus favorable aux expériences qu'il projetait, est celui de la fin de la gestation; terme qui répond à peu près aux dernières heures du trentième jour, car la gestation, dans cette espèce, dure trente jours complets.

Le problème étant de déterminer la durée de la survie du fœtus à la mère, Legallois a successivement fait périr plusieurs lapines pleines, et toutes pleines à un même terme, à ce terme qui vient d'être indiqué, par asphyxie, par hémorrhagie, par l'abstinence des aliments, etc.; et, dans tous ces cas, il a exactement compté le nombre de minutes pendant lequel le fœtus, resté dans le ventre de sa mère, lui a survécu.

Ainsi, par exemple, une lapine ayant été asphyxiée par immersion dans l'eau, un premier fœtus a été retiré de la matrice et immédiatement extrait de ses membranes, à cinq minutes; un second à neuf; un troisième à douze; et tous les trois ont aussitôt respiré; deux autres ont été retirés, l'un à quinze, l'autre à seize minutes, et tous les deux ont respiré aussi, mais tardivement et avec peine; un sixième a été retiré à dix-sept minutes, et il a respiré plus tardivement encore; enfin un huitième, retiré à dix-huit minutes, n'a point respiré du tout.

La limite cherchée de la survie du fœtus à la mère, morte par asphyxie, est donc entre la dix-septième et la dix-huitième minute; comme terme le plus constant de ses expériences, Legallois la fixe à la dix-septième.

Cette limite de dix-sept minutes est encore, à fort peu près, la même dans les expériences où la mère meurt par hémorrhagie; mais, et ceci fait bien voir que, dans ces deux cas, l'asphyxie du petit a commencé avec celle de la mère, cette limite change et s'étend jusqu'à deux ou trois minutes de plus, jusqu'à la dix-neuvième, jusqu'à la vingtième minute, dans les cas où le fœtus est extrait de la mère vivante.

Et il n'est question ici que de la limite que l'auteur appelle *naturelle,* c'est-à-dire, que de la limite du temps au bout duquel le fœtus peut respirer de lui-même; mais il y a une autre limite, limite *artificielle* et qui marque le temps au bout duquel la respiration ne peut plus être rétablie, même au moyen de l'insufflation de l'air dans les poumons par l'ouverture de la *trachée-artère;* et cette nouvelle limite s'étend jusqu'à la vingt-cinquième minute.

Ainsi donc il y a trois cas, trois limites distinctes : ou la mère meurt par asphyxie, par hémorrhagie, et alors la survie du fœtus est de dix-sept minutes; ou le fœtus est extrait de la mère vivante, et alors la survie est de vingt minutes; ou enfin la respiration déjà éteinte du fœtus est provo-

quée et rappelée par l'effet de l'insufflation de l'air dans les poumons, et alors la survie comprend jusqu'à la vingt-cinquième minute.

Les expériences dans lesquelles la mère a été soumise à l'abstinence ou privation totale des aliments, ont eu tantôt pour résultat d'accélérer l'accouchement; et tantôt, ce qui est beaucoup plus notable, de le retarder de deux ou trois jours.

Les expériences par lesquelles l'auteur a voulu déterminer l'effet des lésions plus ou moins profondes de la moelle épinière et de l'encéphale, sont les moins satisfaisantes de toutes; toutes ces expériences où l'auteur écrase l'encéphale en masse, où il le broie en masse, où il tiraille, tord la moelle épinière, peuvent à peine être rappelées pour montrer où en était encore, sur ce point, l'art expérimental, même au temps, même entre les mains d'un expérimentateur si habile.

J'en excepte pourtant les expériences sur les effets de la section de la moelle épinière, *auprès et au-dessous de l'occiput;* expériences qui marquent avec une précision remarquable selon quel décroissement progressif le jeune animal perd de plus en plus la faculté qu'il avait d'abord en naissant, de survivre un certain temps à cette section.

Ainsi, un lapin nouvellement né survit à cette section quinze minutes; à cinq jours il n'y survit plus que neuf, à dix jours six, à quinze jours quatre, à vingt jours trois, à vingt-cinq jours deux et demie, à trente jours deux.

Et, dans tous ces cas, le succès de l'insufflation de l'air dans les poumons suit une marche toute pareille : ainsi, le premier jour de la naissance, l'insufflation réussit encore, c'est-à-dire, ranime encore et les mouvements, et la circulation, et la sensibilité générale, trente minutes après la section de la moelle épinière; le cinquième jour elle ne réussit plus qu'à dix-sept, le dixième à dix, le quinzième à sept, le vingtième à six, le vingt-cinquième à cinq et demie, le trentième à cinq.

Mais je passe rapidement sur tous ces faits de détail, et je me hâte d'en venir au résultat général de l'ouvrage qui nous occupe, c'est-à-dire, à la théorie même de l'*influence de la mère sur le fœtus.*

Or, cette influence de la mère sur le fœtus a évidemment pour effet de suppléer à la respiration propre de celui-ci; car, d'abord, il suffit de séparer le fœtus de sa mère et de le laisser dans ses membranes, pour qu'il meure par asphyxie, et il suffit de le dégager à temps de ces membranes pour qu'il respire et vive; car l'asphyxie de la mère entraîne celle du fœtus, et abrége par là sa survie; car la simple compression du cordon ombilical agit comme la séparation complète du fœtus et de la mère; car enfin, et alors même que le fœtus ne peut plus respirer, abandonné à lui seul, l'in-

sufflation de l'air dans ses poumons peut encore ranimer sa respiration et sa vie.

L'*influence maternelle* a donc pour effet démontré, pour effet constant, de suppléer à la respiration propre du fœtus, de remplacer, en un mot, par la respiration des *vaisseaux ombilicaux* la respiration qui doit s'opérer plus tard par les *vaisseaux pulmonaires*.

Mais n'a-t-elle que cet effet? Et d'ailleurs, cet effet lui-même, comment s'opère-t-il? Ce sont là deux questions dont la solution eût pu seule compléter sans doute la théorie de l'*influence maternelle*, et que néanmoins l'ouvrage de Legallois laisse dans tout leur vague et dans toute leur confusion.

C'est que réellement, et comme il a déjà été dit, cet ouvrage n'est point fini; c'est qu'il ne se compose que de fragments; mais fragments précieux, et qui, presque partout, portent l'empreinte d'un génie profond et d'une main savante. L'Académie des Sciences, en faisant imprimer cet ouvrage à ses frais et sous ses auspices, aura donc rendu un véritable service et à la mémoire de l'auteur et à la science.

FLOURENS.

THÉORIE nouvelle de la rotation des corps, par M. Poinsot, *membre de l'Institut (Académie royale des Sciences)*; in-8°, chez Bachelier, imprimeur-libraire, quai des Augustins, n° 55, 1834.

Les plus célèbres géomètres du siècle dernier se sont occupés du problème dont M. Poinsot a entrepris de donner une nouvelle solution. EULER et D'ALEMBERT, à peu près dans le même temps, et par des méthodes différentes, ont les premiers résolu l'importante et difficile question *de la rotation des corps*, et l'on sait qu'après eux l'illustre LAGRANGE a repris ce fameux problème pour l'approfondir et le développer à sa manière, c'est-à-dire par une suite de formules et de transformations analytiques qui présentent beaucoup d'ordre et de symétrie. Cependant, suivant M. Poinsot, on ne saisit pour l'ordinaire dans toutes ces solutions que les calculs qui y conduisent, sans que l'esprit se forme pour cela une image nette de la rotation des corps; de sorte que si, à l'aide de ces calculs, on parvient à déterminer le lieu où se trouvera le mobile après un temps donné, on ne voit point du tout comment il y est arrivé. On l'a perdu en-

tièrement de vue, tandis qu'il faudrait l'observer, et, pour ainsi dire, le suivre dans le cours entier de sa rotation.

Cette idée claire du mouvement de rotation est précisément ce que notre auteur s'est proposé de découvrir, en mettant sous les yeux ce que personne ne s'était encore représenté.

« Il en résulte, dit-il, une solution toute nouvelle du problème de la « rotation d'un corps abandonné à lui-même, soit qu'il tourne librement « sur son centre de gravité ou sur tout autre point fixe autour duquel « il serait forcé de se mouvoir : véritable solution du problème, en ce « qu'elle fait voir le mouvement du corps avec autant de clarté que le mou- « vement d'un point ; et si de cette démonstration géométrique de la rota- « tion du corps, on veut passer au calcul pour mesurer les différentes pro- « priétés ou affections de ce mouvement, on n'a plus que des formules « directes et toujours claires, parce que chacune d'elles n'est que l'expres- « sion d'un théorème dont on a l'idée et qui tend à son objet. Ainsi notre « analyse présente encore cet avantage que tout s'y exprime et s'y déve- « loppe par les données immédiates du problème, sans aucun mélange de ces « angles ou de ces coordonnées étrangères qui ne tiennent point à la nature de « la question, et qui ne viennent que de la méthode indirecte qu'on em- « ploie pour la résoudre. Car c'est une remarque que nous pouvons faire : « dans toutes nos recherches mathématiques, ces quantités auxiliaires, ces « calculs longs et difficiles où l'on se trouve entraîné, y sont presque tou- « jours la preuve que notre esprit n'a point, dès le commencement, con- « sidéré les choses en elles-mêmes et d'une vue assez directe, puisqu'il nous « faut tant d'artifices et de détours pour y arriver, tandis que tout s'abrége « et se simplifie sitôt qu'on envisage la question sous son véritable point « de vue. »

Telles sont les réflexions qui ont conduit M. Poinsot à appeler l'attention des géomètres sur le nouveau mémoire qu'il a présenté à l'académie.

Ce mémoire se divise en trois parties principales. Dans la première, notre auteur considère le mouvement du corps en lui-même, ainsi que les forces qui seraient capables de le produire. Dans la seconde, il donne la solution du problème de la rotation des corps libres ; enfin, dans la troisième, il développe les calculs qui se rapportent à cette solution.

Ire partie. — M. Poinsot fait observer d'abord que le seul mouvement de rotation dont nous ayons une idée claire est celui d'un corps qui tourne sur un axe immobile ; car on voit clairement toutes les circonférences de cercles que les points du corps décrivent autour de cet axe, et qu'ils peuvent réellement décrire ensemble, sans que leur disposition mutuelle

ou, ce qui revient au même, sans que *la figure* naturelle du corps éprouve aucun changement.

Quant à la mesure de cette rotation, tous les points du corps décrivant dans le même temps des arcs semblables, il est évident que l'espace qu'ils parcourent dans l'unité de temps, ou, en d'autres termes, que leur vitesse est proportionnelle au rayon du cercle qu'ils décrivent : ce rapport constitue la mesure cherchée que l'on désigne sous le nom de *vitesse angulaire* de la rotation.

On conclut de ces notions simples et des premiers éléments de la géométrie que « si par deux causes quelconques un corps tendait à tourner à « la fois autour des deux côtés d'un parallélogramme, avec deux vitesses an-« gulaires proportionnelles aux longueurs de ces côtés, le corps tournerait « sur la diagonale avec une vitesse angulaire proportionnelle à la longueur « de cette diagonale. » Par conséquent, des rotations autour de différents axes qui se coupent tous en un même point se composent précisément par la même loi que de simples forces qui seraient appliquées en ce point, et, ce qui est tout à fait digne de remarque, cette similitude de composition s'étend au cas général où les axes de rotation du corps seraient situés d'une manière quelconque dans l'espace. Par conséquent « deux rotations « autour de deux axes parallèles se composent en une seule égale à leur « somme autour d'un axe parallèle, et qui divise la distance des deux premiers « en raison inverse des deux rotations composantes. Si ces deux rotations « sont de sens contraires, la rotation résultante est égale à leur différence et « la position de son axe se trouve comme s'il s'agissait de deux forces pa-« rallèles qui agissent en sens contraires. » En supposant égales entre elles ces rotations parallèles et contraires, elles ne peuvent jamais se réduire à une seule; elles forment alors ce que M. Poinsot désigne sous le nom de *couple de rotations*. C'est, dit-il, une rotation *sui generis*, et qui ne peut jamais être ramenée à une rotation simple autour d'un axe quel qu'il soit. Il est aisé de voir en effet que le résultat d'un tel couple serait de donner au corps un pur mouvement *de translation* dans l'espace suivant une direction perpendiculaire au plan de ce couple, et mesuré par son moment, c'est-à-dire par le produit d'une des deux rotations multiplié par la distance qui sépare leurs axes parallèles : *un couple de rotations* équivaut donc à une simple force qu'on appliquerait au centre de gravité du corps suivant une direction perpendiculaire au plan de ce couple et qu'on prendrait égale à son moment multiplié par la masse du corps.

De tels couples de rotations peuvent se transformer en d'autres équivalents, se tourner, et se transformer comme on voudra dans leurs plans, ou d'autres plans parallèles, sans que le mouvement du corps en soit changé;

ils *se composent et se décomposent* exactement par la même loi que les *couples ordinaires;* d'où il suit que tous les théorèmes applicables à ceux-ci peuvent sans aucune exception s'appliquer à ceux-là.

« Ainsi, comme tant de forces qu'on voudra peuvent toujours se ré-« duire à une seule, passant par un point quelconque donné, et à un seul « couple, de même tant de rotations qu'on voudra, autour de différents axes « situés d'une manière quelconque dans l'espace, peuvent toujours se ré-« duire à une seule rotation autour d'un axe passant par un point pris à « volonté, et à un seul couple de deux rotations égales et contraires autour « de deux axes parallèles entre eux; enfin si, comme pour les forces, on veut « une réduction où il n'y ait rien d'arbitraire, on sera toujours libre de choi-« sir le point dont il s'agit de manière que le plan du couple de rotations soit « perpendiculaire à l'axe de la rotation résultante, lequel devient ainsi ce « qu'on pourrait nommer *l'axe central* des *couples de rotations*. »

Observons maintenant qu'un *couple de rotations* étant toujours équivalent à une pure translation du corps, suivant la direction de l'axe de ce couple, il est évident que tout le mouvement du corps se réduit en dernière analyse à tourner sur un certain axe déterminé, et à couler en même temps le long de cet axe; mouvement le plus général que puisse avoir un corps dans l'espace absolu.

Après avoir donné une idée simple de ce mouvement de rotation d'un corps sur un axe, notre auteur se propose d'en déduire l'idée plus complexe du mouvement d'un corps qui pirouette d'une manière quelconque autour d'un point fixe.

Or, en considérant ce mouvement durant un instant très-court, on reconnaît aisément qu'il se réduit à une rotation simple du corps autour d'un certain axe passant par le point fixe, et dont la direction reste immobile pendant cet instant; d'où l'on conclut que, dans l'instant suivant, c'est de même une rotation simple, mais autour d'un autre axe passant toujours par le même point fixe, et ainsi de suite d'un instant à l'autre, ce qui ne présente à l'esprit qu'une idée nette, analogue à celle qu'on se forme du mouvement curviligne d'un point quand on considère ce dernier comme décrivant les côtés successifs d'un polygone infinitésimal, inscrit à la courbe le long de laquelle le mouvement s'opère, « et il en est *de l'axe instantané* « de rotation d'un corps qui pirouette sur un point fixe comme de *la tan-* « *gente* à la courbe, dans le mouvement du corps qui la décrit. »

Afin de rendre encore plus facile à concevoir l'idée de cette espèce de rotation changeante d'un corps assujetti à pirouetter autour d'un axe fixe, M. Poinsot a cru devoir en présenter à l'esprit une image plus sensible : il démontre que *la rotation d'un corps sur un axe qui varie sans cesse*

de position autour d'un même point fixe, n'est autre chose que le mouvement d'un certain cône dont le sommet est en ce point, et qui roule actuellement sans glisser *sur la surface d'un autre cône fixe de même sommet.*

Ce qui signifie en d'autres termes, « que le cône mobile, considéré « comme attaché au corps, et l'entraînant avec soi, s'il vient à rouler sur « l'autre cône qui est fixe dans l'espace absolu, fera décrire à ce corps le « mouvement précis dont on le suppose animé; que la ligne de contact de « ces deux cônes sera à chaque instant l'axe autour duquel le corps tourne « dans cet instant, ou ce qu'on appelle *axe instantané de rotation;* d'où « l'on voit comment cet axe est à la fois mobile dans le corps et dans l'es- « pace absolu, décrivant dans l'espace la surface du cône fixe, et dans l'in- « térieur du corps, la surface du cône mobile dont on vient de parler.

Voilà, suivant notre auteur, l'image fidèle de tous les mouvements possibles dont un corps soit capable autour d'un point sur lequel il a la liberté de pirouetter en tout sens; et même, ajoute-t-il, s'il s'agissait d'un mouvement de rotation qui fût discontinu, c'est-à-dire où l'axe de rotation, au lieu de varier de position par degrés insensibles, sauterait brusquement d'une position à la suivante par un angle fini, on pourrait également imiter le mouvement du corps, en prenant, au lieu des deux cônes, deux pyramides de même sommet et de faces respectivement égales, et qu'on ferait rouler l'une sur l'autre de manière que la pyramide mobile, tournant sur la commune arête, vînt appliquer l'une après l'autre toutes ses différentes faces sur les faces respectivement égales de la pyramide fixe.

L'idée simple d'un mouvement de translation, qui emporte à chaque instant toutes les molécules égales du corps mobile, suivant de petites lignes égales et parallèles dans l'espace, et l'idée simple de la rotation du corps autour d'un axe qui reste immobile pendant cet instant, conduisent à l'idée complexe du mouvement le plus général que puisse avoir un corps dans l'espace absolu. On conçoit parfaitement cette résolution d'un mouvement quelconque en deux autres que l'on peut considérer à part et successivement.

Cependant on pourrait être curieux de se faire une image de ce mouvement réel et unique qui anime le corps, afin de voir en quelque sorte la nature des courbes simultanées que ses différents points décrivent, et peuvent réellement décrire sans que la figure de ce corps en soit changée.

Or, puisqu'un mouvement de translation peut toujours être considéré comme produit par un couple de rotations égales, parallèles et contraires, il s'ensuit que le mouvement d'un corps, quel qu'il soit, peut toujours être réduit à une simple rotation autour d'un axe passant par un point pris à

volonté dans l'espace, et à un certain couple de rotations dont le plan sera généralement incliné à cet axe. Mais, au lieu de prendre le point à volonté, on peut toujours le choisir de manière que le plan du couple soit perpendiculaire à la direction de l'axe de la rotation simple; et alors tout le mouvement est réduit à une rotation sur un certain axe déterminé, et à une translation le long de cet axe; d'où il résulte que *le mouvement le plus général d'un corps est celui d'une certaine vis qui tourne dans son écrou*, tellement que tous les points du corps décrivent, sur des cylindres concentriques, de petits arcs d'hélices qui ont toutes le même pas, et que dans l'instant suivant ils décrivent d'autres hélices sur un autre axe et d'un pas différent.

Après avoir considéré le mouvement des corps sous un point de vue purement géométrique, M. Poinsot s'arrête à rechercher les forces capables de le produire, afin de voir réciproquement quel est le mouvement que doit prendre un corps en vertu de forces quelconques données, ce qui est le problème naturel de la dynamique.

Chaque molécule d'un corps en mouvement peut être considérée comme si elle était en repos, mais animée par une force capable de lui donner la vitesse actuelle qu'on lui suppose, d'où il suit que des forces semblables, appliquées individuellement à toutes les molécules égales du corps, sont capables d'y produire le mouvement qu'on y observe, et cela d'une manière spontanée, c'est-à-dire quand bien même ces molécules ne seraient pas liées entre elles, et par conséquent sans exciter, dans les liens qui les unissent, aucune traction brusque qui tendît à les rompre.

Mais, si ces molécules forment un système invariable de figure, il est permis de composer entre elles toutes les forces élémentaires auxquelles elles sont soumises, et de les remplacer ainsi par une seule force et un seul couple qui, par leur combinaison, sont capables de produire le mouvement actuel du corps.

Et d'abord, si le corps dont il s'agit n'a dans l'espace qu'un simple mouvement de translation en vertu duquel les molécules de ce corps ayent des vitesses égales, parallèles et de même sens, il est évident que toutes les forces élémentaires capables de produire ces vitesses sont aussi égales, parallèles et de même sens, et par conséquent réductibles à une seule force parallèle, égale à leur somme, et qui passe par le centre de gravité du corps, d'où l'on voit réciproquement que *l'effet d'une force quelconque, appliquée comme on voudra au centre de gravité d'un corps, est d'en transporter toutes les parties dans sa propre direction, et avec une vitesse mesurée par la grandeur de cette force divisée par la masse entière du corps.*

En second lieu, si le corps n'a qu'un pur mouvement de rotation sur un axe quelconque, il est évident que les vitesses, et par conséquent les forces dont les molécules sont individuellement animées, sont toutes proportionnelles aux distances des molécules à cet axe, et de directions tout à la fois perpendiculaires à ces distances et à l'axe dont il s'agit, et ces forces sont toujours réductibles à une seule et à un couple. Mais si l'axe passe par le centre de gravité du corps, la force est nulle, et tout se réduit à un couple dont le plan est en général incliné à cet axe. Si, de plus, celui-ci est un de ces trois axes rectangulaires, et qu'on appelle *les trois axes principaux*, on trouve que le couple est perpendiculaire à cet axe et qu'il a pour mesure le produit de la vitesse angulaire par le *moment d'inertie* du corps autour de cet axe principal, d'où l'on conclut réciproquement que *l'effet d'un couple appliqué sur un corps, dans un plan perpendiculaire à l'un de ses trois axes principaux, est de faire tourner le corps sur cet axe lui-même, avec une vitesse angulaire égale au moment du couple divisé par le moment d'inertie du corps autour de cet axe*, théorème qui donne sur-le-champ l'effet d'un couple appliqué sur un corps dans tel plan que l'on voudra; car ce couple peut toujours être décomposé en trois autres respectivement perpendiculaires aux trois axes principaux du corps; divisant ensuite chacun de ces couples par le moment d'inertie relatif à son axe, on aura les trois vitesses angulaires respectives avec lesquelles ces trois couples tendraient à faire tourner sur leurs axes; si donc, à partir du centre, on porte sur ces directions trois lignes qui représentent les grandeurs de ces trois rotations, et qu'on achève le parallélipipède; sa diagonale représentera l'axe et la grandeur de la rotation à laquelle le couple proposé donne naissance au premier instant, ce qui est, comme on le voit, de la plus grande simplicité.

Ces théorèmes posés, notre auteur parvient à exprimer bien plus clairement encore ce qui regarde la direction que prend l'axe instantané par rapport au plan du couple qui lui donne naissance.

Si l'on observe en effet que les trois composantes du couple proposé donnent trois rotations qui sont *proportionnelles* à ces couples *et réciproques* aux moments d'inertie autour des trois axes, la géométrie apprend que l'axe de la rotation résultante se dirige suivant le diamètre qui serait *conjugué* au *plan* du couple, dans un ellipsoïde dont les trois axes seraient de longueurs réciproques aux racines carrées des moments d'inertie du corps autour des mêmes axes.

Notre auteur imagine donc qu'autour du centre de gravité du corps et sur les directions de ses trois axes principaux, on construise un ellipsoïde avec des axes dont les carrés soient réciproques aux *trois moments d'inertie*

du corps autour des mêmes axes, et il fait observer en passant que cet ellipsoïde jouira dans toute son étendue de cette propriété remarquable, que le moment d'inertie du corps autour de l'un quelconque de ses diamètres y sera réciproque au carré de la longueur de ce diamètre.

Or, quelles que soient la figure et la constitution d'un corps, il y a toujours dans ce corps un centre de gravité et trois axes principaux aussi nettement déterminés que dans le corps le plus homogène et le plus régulier. On peut donc toujours y concevoir, décrit autour de son centre de gravité, un ellipsoïde tel qu'on vient de le définir, et qui a le triple avantage, 1° de mettre à la fois sous les yeux le centre de gravité et les axes principaux du corps; 2° de montrer tous les moments d'inertie qu'on pourrait avoir à considérer autour d'un axe ou diamètre quelconque comme exprimés par une fonction simple de la longuenr de ce diamètre; 3° enfin d'offrir une expression facile de ce qui regarde la position de *l'axe instantané de rotation* par rapport à celle du couple d'impulsion. On voit comment la considération de cet ellipsoïde, désigné par M. Poinsot sous la dénomination d'*ellipsoïde central*, éclaire d'un nouveau jour la théorie de la rotation des corps qui fait le sujet de cet article.

Notre auteur termine la première partie de son mémoire par la recherche de l'expression la plus claire que l'on puisse donner du mouvement qu'un couple quelconque, mené par le centre de gravité d'un corps, soit capable d'imprimer à ce corps, et, d'après ce qu'il a déjà démontré, il est conduit à conclure *que, si un corps est frappé par un couple situé dans un plan quelconque tangent à l'ellipsoïde central de ce corps, le pôle instantané de la rotation, à laquelle le couple donne naissance, est précisément au point de contact du plan du couple et de cet ellipsoïde.*

Et, réciproquement, *que, si un corps tourne sur un diamètre quelconque de son ellipsoïde central, le couple actuel qui l'anime est dans le plan tangent au pôle.* Proposition aussi simple dans son énoncé que féconde dans ses conséquences. Mais, pour compléter la théorie si difficile et si obscure de la rotation des corps, il ne s'agit pas seulement de déterminer cette rotation au premier instant, il s'agit encore de voir comment cette rotation change d'un instant à l'autre, et de peindre, pour ainsi dire, le mouvement du corps pendant toute sa durée. C'est à cette recherche que notre auteur a consacré la seconde partie de son mémoire.

IIe Partie.—De la rotation autour de l'axe *instantané* naissent, pour toutes les molécules égales du corps, des forces centrifuges proportionnelles aux rayons de cercles que ces molécules tendent à décrire, et dirigées suivant ces rayons; or, l'axe instantané de rotation dont il s'agit n'étant point par hypothèse un axe principal du corps, ces forces centri-

fuges ne se font point équilibre entre elles, et leur couple résultant n'est point nul. Il provient donc de la rotation même du corps un couple *accélérateur* dont l'effort, à chaque instant, imprime à ce corps une rotation infiniment petite, laquelle se compose avec la rotation actuelle qui l'anime, et fait ainsi varier l'axe et la grandeur de cette rotation. Or, on conclut du principe général *de la conservation des couples*, que, si l'on considère deux lignes, dont l'une représente l'axe et la grandeur du couple d'impulsion, et l'autre, l'axe et la grandeur de la rotation instantanée, le couple accélérateur dû aux forces centrifuges est toujours représenté, et pour son plan et pour sa quantité, par la surface du parallélogramme construit sur les deux lignes dont il s'agit, proposition simple et remarquable qui renferme à elle seule toute la théorie de la rotation des corps, et qui, traduite en analyse, donne sur-le-champ les trois équations si élégantes d'Euler, mais qu'on ne démontre ordinairement que par de longs circuits de calculs.

Ces considérations conduisent M. Poinsot à cette conclusion fondamentale, savoir : *que l'axe sur lequel les forces centrifuges font tourner le corps, est toujours situé dans le plan même du couple d'impulsion*; d'où il tire immédiatement deux corollaires; le premier *que, dans tout le cours du mouvement, la vitesse angulaire est proportionnelle à la longueur même du rayon qui va du centre au pôle instantané sur la surface de l'ellipsoïde central*; le second, que *le plan du couple, considéré sans cesse comme tangent au pôle, reste toujours à la même distance du centre de cet ellipsoïde.*

Mais ce centre est immobile dans l'espace absolu, et le plan du couple toujours parallèle à lui-même; donc ce plan, qui touche sans cesse l'ellipsoïde central au pôle instantané de rotation, est toujours un seul et même plan fixe dans l'espace absolu.

Donc, en résumé, le mouvement du corps, ou, ce qui est la même chose, le mouvement de l'ellipsoïde central est de telle nature, 1° que cet ellipsoïde reste en contact avec un même plan fixe dans l'espace absolu; 2° qu'il tourne à chaque instant sur le rayon vecteur qui va du centre au point de contact; 3° enfin qu'il tourne avec une vitesse angulaire proportionnelle à la longueur même de ce rayon. Ces trois conditions, qui doivent être satisfaites simultanément, étant bien clairement saisies, on a l'idée complète du mouvement du corps considéré dans le cours infini de sa rotation.

M. Poinsot termine la seconde partie de son mémoire par des réflexions générales que nos lecteurs nous sauront gré de mettre textuellement sous leurs yeux :

« Nous voilà donc, dit-il, conduits par le seul raisonnement à une idée
« claire que les géomètres n'ont pu tirer des formules de l'analyse : c'est un

« nouvel exemple qui montre l'avantage de cette méthode simple et naturelle de considérer les choses en elles-mêmes, et sans les perdre de vue « dans le cours du raisonnement; car, si l'on se contente, comme on le fait « d'ordinaire, de traduire les problèmes en équations, et qu'on s'en rap-« porte ensuite aux transformations du calcul, pour mettre au jour la solu-« tion qu'on a en vue, on trouvera le plus souvent que cette solution est « encore plus cachée dans ces symboles analytiques, qu'elle ne l'était dans « la nature même de la question proposée. Ce n'est donc point dans le « calcul que réside cet art qui nous fait découvrir; mais dans cette considé-« ration attentive des choses où l'esprit cherche avant tout à s'en faire une « idée, en essayant, par l'analyse proprement dite, de les décomposer en « d'autres plus simples, afin de les revoir ensuite comme si elles étaient « formées par la réunion de ces choses simples dont il a une pleine con-« naissance; ce n'est pas que les choses soient composées de cette manière, « mais c'est notre seule manière de les voir, de nous en faire une idée, et « partant de les connaître; ainsi notre vraie méthode n'est que cet heureux « assemblage de l'analyse et de la synthèse, où le calcul n'est employé que « comme un instrument. Instrument précieux et nécessaire sans doute, « parce qu'il assure et facilite notre marche, mais qui n'a par lui-même au-« cune vertu propre, qui ne dirige point l'esprit, mais que l'esprit doit « diriger comme tout autre instrument.

« Ce qui a pu faire illusion à quelques esprits sur cette espèce de force « qu'ils supposent aux formules de l'analyse, c'est qu'on en retire, avec assez « de facilité, des vérités déjà connues et qu'on y a pour ainsi dire soi-« même introduites; et il semble alors que l'analyse nous donne ce qu'elle « ne fait que nous rendre dans un autre langage. Quand un théorème est « connu, on n'a qu'à l'exprimer par des équations; si le théorème est vrai, « chacune d'elles ne peut manquer d'être exacte aussi bien que les trans-« formées qu'on peut en déduire; et si l'on arrive ainsi à quelque formule « évidente, ou bien établie ailleurs, on n'a qu'à prendre cette expression « comme un point de départ, à revenir sur ses pas, et le calcul seul paraît « avoir conduit comme de lui-même au théorème dont il s'agit; mais c'est « en cela que le lecteur est trompé. Ainsi, pour prendre un exemple dans « la question qui fait l'objet de ce mémoire, il est bien clair qu'aujourd'hui « rien ne serait plus aisé que de retrouver nos idées dans les expressions « analytiques d'Euler ou de Lagrange, et même de les en dégager avec un « air de facilité qui ferait croire que ces formules devaient les produire « spontanément; cependant, comme ces idées ont échappé jusqu'ici à « tant de géomètres qui ont transformé ces formules en tant de manières, « il faut convenir que cette analyse ne les donnait point, puisque, pour

« les y voir, il aura fallu qu'un autre y parvînt par une voie toute différente.
« Nous aurions, continue notre auteur, bien d'autres réflexions à faire et « de plus grands exemples à produire si nous voulions montrer d'une part « tout ce que l'esprit doit de lumière à cette méthode naturelle, telle que « je l'ai définie plus haut, et qui constitue notre véritable analyse, et de « l'autre le peu de vérités nouvelles qu'on a su tirer de ces formules analy- « tiques où l'on croit enfermer une question, et quelquefois même une « science tout entière. Sans doute la science y est contenue comme elle « le serait dans tout autre principe énoncé en termes généraux; mais la « difficulté reste de l'en faire sortir, et cette difficulté n'en devient-elle pas « bien plus grande? et par exemple, ne faut-il pas bien connaître et la méca- « nique et l'analyse, pour tirer de la seule formule générale des vitesses « virtuelles, je ne dis pas quelque nouveau théorème, mais seulement les « propositions particulières qui nous sont déjà le mieux connues? La tra- « duction n'est-elle pas ici plus difficile que le texte lui-même, je veux dire « que la considération immédiate des choses que l'on veut étudier? L'illustre « auteur qui a voulu transformer la mécanique en une question de calcul, a « sans doute rempli son objet avec toute la clarté et toute l'élégance qu'on « pouvait attendre de lui; mais, si la véritable analyse brille quelque part dans « la Mécanique analytique, j'oserai dire que c'est bien moins dans ces cal- « culs, disposés avec tant d'ordre et de symétrie, que dans le rapproche- « ment des méthodes, et dans ces admirables préfaces qu'il a placées à la « tête des différents livres de son ouvrage, où il examine et discute les « principes fondamentaux de la science, et fait l'histoire instructive de la « marche de l'esprit humain dans cette suite de solutions ingénieuses qui « ont peu à peu formé la mécanique; c'est par là surtout que ce bel ouvrage « pourra servir aux progrès ultérieurs de l'esprit, en lui montrant la route « qu'il a suivie, et qui est encore la route dans laquelle il doit continuer « de marcher; car, encore une fois, gardons-nous de croire qu'une science « soit faite quand on l'a réduite à des formules analytiques; rien ne nous « dispense d'étudier les choses en elles-mêmes, et de nous rendre bien « compte des idées qui font l'objet de nos spéculations : n'oublions pas que « les résultats de nos calculs ont presque toujours besoin d'être vérifiés par « quelque raisonnement simple ou par l'expérience; que, si le calcul peut « quelquefois nous offrir quelque vérité nouvelle, il ne faut pas croire que, « sur ce point même, l'esprit n'ait plus rien à faire; il faut songer au con- « traire que, cette vérité étant indépendante des méthodes ou des artifices « qui ont pu nous y conduire, il existe certainement quelque démonstra- « tion simple qui pourrait la porter à l'évidence : ce qui doit être l'objet « principal et le dernier résultat de la science mathématique.

« Je connais, dit notre auteur en terminant ces réflexions, le caractère « propre et distinctif de l'analyse algébrique, et je pourrais même dire avec « précision en quoi cet art a pu perfectionner la logique ordinaire du dis- « cours; je sais tout ce que les bons esprits doivent au calcul, mais je tâche « d'éclairer ceux qui se trompent sur la nature de cet instrument, et en « même temps de prévenir l'abus que d'autres en peuvent faire en profitant « de cette illusion même. Car, sitôt qu'un auteur a su parvenir à quelque « vérité nouvelle, n'est-il pas à craindre que le calculateur le plus stérile « ne s'empresse d'aller vite la rechercher dans ses formules, de la décou- « vrir une seconde fois, et à sa manière, qu'il dit être la bonne et la seule « véritable, de telle sorte qu'on ne s'en croie plus redevable qu'à son ana- « lyse, et que l'auteur lui-même, quelquefois peu exercé, ou même étran- « ger à ce langage et à ces symboles, sous lesquels on lui dérobe ses idées, « ose à peine réclamer ce qui lui appartient, et se retire presque confus, « comme s'il avait mal inventé ce qu'il a si bien découvert? Singulier artifice « que je n'ai pas besoin de caractériser davantage, mais qu'il est bon de si- « gnaler comme un des plus nuisibles aux progrès des sciences, parce qu'il « est un des plus propres à décourager les inventeurs. »

III^e Partie.—M. Poinsot passe de cette digression à la troisième partie de son mémoire, dont l'objet consiste à développer la solution du problème qu'il s'est proposé.

Il commence par expliquer la génération des courbes décrites par le pôle instantané de rotation, et il observe que, cette génération une fois bien comprise, on est conduit comme par la main aux opérations et aux calculs qu'il faut faire si on veut mesurer les différentes affections du mouvement de rotation pris dans sa plus grande généralité.

Or, cette suite de points par lesquels l'ellipsoïde central du corps vient se mettre en contact avec le plan fixe du couple d'impulsion étant considérée sur la surface de l'ellipsoïde central, y marque la route du pôle instantané dans l'intérieur du corps, tandis que ces mêmes points étant considérés sur le plan fixe y marquent sa route dans l'espace absolu. On peut donc déterminer sur-le-champ ces deux lignes courbes, et les considérer comme les bases de deux surfaces coniques de même sommet, dont l'une mobile avec l'un de ces cônes, et roulant sur l'autre qui est fixe dans l'espace absolu, donnerait à ce corps le mouvement précis qui l'anime.

Pour trouver la première courbe, il n'y a donc qu'à chercher la suite des points où l'ellipsoïde central serait touché par un plan mobile qui resterait toujours à la même distance du centre de cet ellipsoïde, ou, ce qui est la même chose, qui toucherait à la fois cet ellipsoïde et une sphère concentrique d'un rayon égal à la distance donnée.

Pendant que ce plan trace sur l'ellipsoïde la route du pôle instantané, on pourrait remarquer qu'il trace sur la sphère la route que le pôle du couple, qui est fixe dans l'espace, paraît décrire dans l'intérieur du mobile.

La première de ces courbes est un orbe fermé à *double courbure*, qui a comme l'ellipse *quatre sommets principaux* où elle est divisée en quatre parties égales et symétriques.

Quant à la seconde courbe, pouvant être considérée comme tracée par la première qu'on ferait rouler autour du centre sur le plan fixe du couple, elle est donc une courbe plane qui circule autour de la projection de ce centre, en formant des ondes égales et régulières, correspondantes aux arcs égaux et symétriques de l'orbite roulante qui la produit: c'est une espèce de courbe circulaire, mais d'un rayon variable et périodique, et qui serpente ainsi à l'infini entre deux cercles concentriques dont elle va toucher alternativement l'une et l'autre circonférence.

Si l'angle au centre, qui répond à deux sommets consécutifs de ces ondes équidistantes, est commensurable avec quatre angles droits, la courbe se ferme après un certain nombre de révolutions, et le pôle instantané qui la décrit revient au même lieu, et dans le corps et dans l'espace tout à la fois. Mais dans le cas contraire la courbe ne se ferme point, et le pôle qui revient toujours périodiquement au même lieu dans le corps, ne peut jamais revenir en même temps au même lieu dans l'espace.

Quoique les deux courbes dont on vient d'expliquer la génération soient de formes bien différentes, cependant comme c'est un seul et même point qui décrit à la fois l'une et l'autre, leurs équations, prises entre le rayon vecteur et la longueur de l'arc décrit, sont exactement une seule et même équation.

Le cône roulant à la surface duquel la première courbe sert de base, est simplement *un cône droit du second degré;* mais le cône fixe sur lequel il roule est un cône *transcendant* dont la surface ondule à l'infini autour de l'axe fixe du couple. C'est aussi une espèce de cône droit et circulaire, mais dont la surface serait, pour ainsi dire, *cannelée* suivant le contour régulièrement ondulé de la courbe qui lui sert de base.

Si l'on considère maintenant que la nature nous offre à chaque instant, dans le mouvement des projectiles, les courbes remarquables dont il vient d'être question, on jugera sans doute avec M. Poinsot qu'elles mériteraient d'être désignées par une dénomination particulière. Il propose d'appliquer à la première, qui est décrite dans l'intérieur du corps, le nom de *poloïde relative*, et d'appliquer à la seconde, qui est plane et ondulée, celui de *poloïde absolue* ou, si l'on veut, celui de *serpoloïde*, qui rappellerait avec

l'idée du pôle qui la décrit la propriété qu'elle a de serpenter autour d'un même centre fixe[1].

Nous ne suivrons point notre auteur dans l'examen qu'il fait de plusieurs variétés que ces courbes peuvent offrir dans des cas particuliers. Nous nous bornerons à indiquer : 1° le cas singulier où la poloïde devient une ellipse et la serpoloïde une spirale; 2° le cas particulier où ces deux courbes se réduisent à un point; 3° le cas particulier où elles deviennent des cercles.

Il passe ensuite à la détermination des vitesses du pôle, soit pour s'approcher ou s'éloigner du centre, soit pour circuler autour de l'axe fixe du couple, ce qui le conduit à trouver que ces vitesses *maxima* et *minima* ont lieu aux sommets alternatifs des ondes de la serpoloïde dont on pourra simplifier l'équation en la rapportant à un rayon vecteur, émané de son propre centre, pris dans le plan même de la courbe, et à l'angle que ce rayon décrit autour du même centre; il indique enfin par quelles intégrations on parvient à *assigner actuellement le lieu de l'espace où doit se trouver le corps au bout d'un temps quelconque donné*, ce qui est l'objet essentiel du problème.

En terminant sa nouvelle théorie de la rotation des corps, M. Poinsot indique les *propriétés dont jouissent les trois axes principaux du corps, relatives à la stabilité de la rotation, ainsi que les mouvements de ces axes dans l'espace*, et il déduit des notions qu'il donne, ce théorème remarquable, savoir : que, *si l'on prend sur les trois axes principaux du corps et à partir du centre, trois lignes de même longueur, et que pendant le mouvement du corps on regarde les trois secteurs que leurs projections décrivent sur le plan du couple; on trouvera que la somme de ces trois aires variables est proportionnelle au temps.*

Nous n'étendrons pas davantage le compte que nous nous sommes proposé de rendre de l'ouvrage de M. Poinsot. Ce savant académicien nous paraît avoir étendu les limites de la mécanique rationnelle en puisant la solution d'une des questions les plus difficiles qui soient du ressort de cette science dans les idées les plus simples qu'on puisse se former de la rotation des corps; matière importante que les travaux des plus grands géomètres du siècle dernier n'avaient point encore complétement éclaircie, peut-être par

[1] L'auteur a d'abord fait ces mots nouveaux dans la seule vue d'abréger le discours, et sans s'astreindre aux règles précises de l'étymologie. Il sait très-bien que, pour être exact, il faudrait dire, au lieu de poloïde, *polhode,* route du pôle, de πόλος, ὁδὸς; et, au lieu de serpoloïde, *polherpohode,* route serpentante du pôle, de ἕρπω, etc. Mais il faut convenir que, si ces mots ont de meilleures racines, ils ont bien peu d'euphonie. Ainsi, en attendant qu'on en fasse d'aussi justes et de plus harmonieux, il n'y a aucun inconvénient à se servir des premiers, qui ne sont employés à aucun autre usage, et dont la désinence est la même que celle de plusieurs courbes célèbres en géométrie. *(Note de M. Poinsot.)*

cela même qu'ils l'ont en quelque sorte enveloppée sous de nombreux appareils de calculs. C'est contre cette méthode et la puissance qu'on lui suppose que M. Poinsot s'est élevé avec quelque force dans son écrit; au surplus, quelle que soit l'opinion personnelle de ses lecteurs, ils conviendront du moins qu'en soutenant la sienne, notre auteur a joint l'exemple au précepte, puisque, sans le secours de calculs ni de figures, il est parvenu à donner une idée nette de la rotation des corps dans l'espace, ou, ce qui revient au même, à rendre, pour ainsi dire, sensibles aux yeux les phénomènes du mouvement le plus compliqué. Au mérite de la difficulté vaincue, cette nouvelle production de M. Poinsot réunit celui d'une clarté et d'une précision de style, telles qu'on tenterait vainement d'exprimer mieux en d'autres termes que ceux dont il s'est servi, les vérités qu'il a entrepris de démontrer.

P. S. GIRARD.

RAPPORT du Secrétaire perpétuel de l'Académie royale des Inscriptions et Belles-lettres sur les travaux des diverses Commissions, pendant le premier semestre 1835, fait à la séance du 3 juillet de cette année.

Messieurs, les recueils dont l'exécution et la continuation sont confiées à la commission des travaux littéraires formeront le premier objet du compte semestriel qu'il est de mon devoir de rendre à l'Académie dans la présente séance.

L'Académie peut se rappeler que, dans mon dernier rapport, je lui ai fait connaître les motifs pour lesquels l'imprimerie royale s'était vue dans le cas de suspendre tout à fait l'impression du tome XIX du recueil des Historiens de France, et du tome XX de celui des Ordonnances de la troisième race. Ces obstacles ont été levés, et l'impression de ces deux volumes a été reprise, il y a deux ou trois mois.

Des articles qui doivent entrer dans le tome XIX des Historiens, les quatre premiers, savoir : 1° *Vita S. Ludovici, auctore Gaufrido de Bello-loco;* 2° *De vitâ et miraculis S. Ludovici, auctore Guillelmo Carnotensi*, avec l'appendix intitulé : *Miracula facta in domo Fratrum Prædicatorum Ebroïcensium;* 3° *Gesta S. Ludovici, auctore monacho S. Dionysii, anonymo;* 4° Vie de saint Louis, par le confesseur de la reine Marguerite, ont été livrés à l'impression. Les trois premiers et une partie du quatrième sont imprimés ou en état d'être mis sous presse, et forment plus de 100 pages du volume. Les textes sont accompagnés de notes gram-

maticales placées sur les marges; les variantes et les notes historiques et critiques sont rejetées au bas des pages.

Après les articles précédemment indiqués viendront, en premier lieu la Vie de saint Louis, par Joinville, dont la copie est préparée pour l'impression; puis, les ouvrages de Guillaume de Nangis, savoir : la Vie de saint Louis, en latin et en français; celle de Philippe le Hardi, etc. Les éditeurs s'occupent de la préparation de ces divers articles. Ils ne peuvent point encore juger si les ouvrages indiqués, en y joignant la préface, les tables et une dissertation préliminaire, s'il y a lieu, compléteront le volume ou si l'on devra y faire entrer quelque autre pièce. Quoi qu'il en soit, on ne doit point espérer que ce tome XIX puisse être livré au public avant la fin de l'année 1836. Le nombre des feuilles tirées ou en épreuves est en ce moment de quarante-deux.

J'avais fait connaître à l'Académie, dans mon dernier rapport, que la publication du tome XIX des Ordonnances n'était retardée que par les Tables dont l'impression n'était pas terminée, et que plusieurs feuilles du tome XX, déjà imprimées, mais devenues inutiles à cause du changement de caractère adopté par l'administration de l'imprimerie royale, devaient être recommencées. Aujourd'hui le tome XIX est entièrement terminé et il sera dans peu de jours distribué à l'Académie et mis dans le commerce; l'impression du tome XX a été reprise, et déjà vingt feuilles, ou dix cahiers, sont tirées ou en état d'être mises sous presse. La copie ne se fait point attendre.

Vous savez, messieurs, que chaque volume des Notices et Extraits des manuscrits se compose de deux parties, dont la première est exclusivement consacrée à la littérature orientale. Le tome XIII de ce recueil a fait très-peu de progrès dans le semestre qui vient de finir. La première partie est restée au point où elle était au 1[er] janvier, par suite d'une maladie extrêmement grave survenue à M. Klaproth, qui s'était chargé de compléter la notice d'un ouvrage Mantchou et Mongol, notice dont M. Rémusat avait fait commencer l'impression, mais dont, en mourant, il avait laissé la copie imparfaite. Dans la seconde partie, la notice d'un roman provençal, rédigée par M. Raynouard, a été achevée, et l'on s'occupe concurremment à l'imprimerie de la composition de deux notices, dont l'une, rédigée par M. Boissonade, a pour objet un Lexique grec, et l'autre, qui a pour auteur M. Berger de Xivrey, est relative à la Vie romanesque d'Alexandre, du Pseudo Callisthène. En tout, il y a aujourd'hui trente-quatre feuilles tirées ou en épreuves.

Je passe au quatrième volume de la Table des Chartes, dont M. Pardessus dirige l'impression. Lors de mon dernier rapport, 280 pages de ce volume étaient imprimées; il y en a aujourd'hui 424. La copie, pour

compléter le volume, est entièrement achevée, et la table alphabétique des noms propres, etc., se fait à mesure du tirage des feuilles, en sorte qu'elle pourra être livrée à l'impression quand le volume sera achevé, sans causer aucun retard. Je me réfère au surplus à mon dernier rapport. J'ajouterai seulement que les trois élèves paléographes qui ont été employés au travail du tome IV préparent actuellement le manuscrit du tome V.

Quant au recueil même des Chartes et diplômes, vous avez encore présent à l'esprit, messieurs, le rapport si lumineux qui vous a été fait, il y a peu, par M. Pardessus, et d'après lequel vous avez arrêté le plan de ce recueil. Les moyens d'exécution doivent être concertés avec le gouvernement.

MM. les commissaires chargés du recueil des Historiens des croisades n'ont point perdu de vue la mission que vous leur avez confiée. Je ne pourrais guère faire autre chose, en ce moment, que répéter ce que j'ai dit dans mon précédent rapport, en ce qui concerne la partie orientale et la partie grecque de ce recueil. Déjà l'on a reçu de Constantinople une première portion des Extraits demandés de l'histoire d'Ebn-Elathir, et l'on en attend la suite; la copie paraît à M. Reinaud avoir été faite avec soin. M. Quatremère a fait copier à Venise une centaine de pages de quelques manuscrits arméniens, destinés à cette partie de la collection Quant aux écrivains occidentaux, on pourrait dès à présent en commencer l'impression, si les fonds nécessaires à l'exécution de cette entreprise si importante étaient assurés. Cette partie de la collection doit s'ouvrir par l'histoire de Guillaume de Tyr, c'est-à-dire tant par le texte latin de cet écrivain, que par l'ancienne traduction française. M. Guérard s'est chargé de la révision du texte latin, de la collation de l'édition de Bongars avec trois manuscrits de la Bibliothèque royale, et de la rédaction des notes. Le travail est achevé pour les dix premiers livres, et il a été déposé par M. Guérard entre mes mains. M. Beugnot, de son côté, a préparé la copie de la traduction française pour ces mêmes livres, et la portion du premier volume de la collection qu'on pourrait livrer dès à présent à l'impression fournirait environ 500 pages.

L'Académie voudra bien se rappeler que le tome XVIII de l'Histoire littéraire de France doit continuer cette histoire jusqu'à l'année 1256. Cette limite est pourtant dépassée, par rapport à Vincent de Beauvais qui a vécu jusqu'en 1264; mais l'époque à laquelle son grand ouvrage était publié rentre dans les limites chronologiques adoptées pour ce volume. Nous avions annoncé, dans notre dernier rapport, que ce volume serait de 800 pages environ; il en aura, en y comprenant les préliminaires et les tables, près de 900. Il ne reste à imprimer que 7 feuilles et la table, dont la copie va être remise, si même elle ne l'est déjà, entre les mains du com-

positeur. Les Notices sur les troubadours et les trouvères, placées à la fin du volume, occupent environ 280* pages. Ce volume paraîtra indubitablement dans le cours du semestre où nous entrons.

Déjà une trentaine d'articles destinés au tome XIX sont rédigés; entre ces articles se trouvent ceux de Hugues de Saint-Cher, Etienne Boylesve, Robert Sorbon, Urbain IV, Pierre d'Espagne (Jean XXI), etc.

La commission d'Alger a soumis à l'Académie la première partie de son travail, rédigé par M. Dureau de la Malle; le ministre de la guerre l'a fait imprimer. Je ne doute point qu'elle ne soit bientôt rendue publique. Je dois ajouter que, sur ma demande, le ministre a ordonné que toutes les feuilles me fussent soumises et fussent approuvées par moi avant le tirage. Ce travail appartenant à l'Académie, j'ai cru de mon devoir de lui imprimer, par cette mesure, le caractère des travaux auxquels elle attache son nom.

Comme l'Académie doit entendre dans peu le rapport annuel de la commission des Antiquités de la France, j'aurais cru abuser de son temps si je lui eusse offert, en peu de lignes, un compte qui va lui être rendu avec les détails convenables, et d'une manière qui ne lui laissera rien à désirer. Elle sait d'ailleurs qu'il n'y a presque point de séance où des travaux d'une importance plus ou moins grande ne soient par elle renvoyés à cette commission.

Il me resterait à parler de la commission des inscriptions et médailles; mais je n'ai rien à en dire, le gouvernement n'ayant réclamé de l'Académie, durant ce semestre, la composition d'aucune inscription ni d'aucune médaille.

Je ne terminerai point ce rapport sans dire un mot de l'impression des Mémoires, qui m'est spécialement confiée. Le tome XI devant être consacré, conformément à l'usage de l'ancienne Académie des Inscriptions, à la Table des matières des dix premiers volumes, la livraison à laquelle je travaille comprendra les tomes XII et XIII. En exécution du dernier arrêté pris par l'Académie, cette livraison doit être publiée par demi-volume, et par conséquent divisée en quatre parties. De ces quatre parties, la première, qui contiendra l'Histoire et les Éloges, ne paraîtra qu'après les trois autres. La partie qui est actuellement sous presse aura environ 400 pages; il y en a en ce moment quarante-une feuilles ou 328 pages imprimées. Tous les Mémoires dont elle se compose sont antérieurs à 1830; ils appartiennent donc aux années qui avaient dû fournir la matière des tomes IX et X, mais M. Dacier avait négligé de les réclamer de leurs auteurs, ou les auteurs avaient oublié de les lui remettre. Je pense que l'Académie approuvera le soin que j'ai cru devoir prendre, de restituer à son recueil ces mémoires, dont plusieurs sont dus

à feu M. Saint-Martin. J'espère que cette partie sera publiée d'ici au 1er octobre prochain. J'ajoute qu'on travaille en ce moment, et depuis plusieurs mois, à la Table de matières des dix premiers volumes; ce travail est confié à une personne qui s'en acquittera, j'ai tout lieu de l'espérer, à la satisfaction de l'Académie.

SILVESTRE DE SACY.

NOUVELLES LITTÉRAIRES.

LIVRES NOUVEAUX.

FRANCE.

Essai sur l'origine du langage et de l'écriture; ouvrage accompagné de quatre planches pour les hiéroglyphes, alphabets et formes grammaticales des quatre langues primitives (l'égyptienne, la chinoise, l'indienne et l'hébraïque), par M. Martin. Paris, 1835, in-8°. Pr. 5 fr. chez l'auteur, rue de l'Est, n° 5.

Dictionnaire turc-français, à l'usage des agents diplomatiques et consulaires, des commerçants, des navigateurs et autres voyageurs dans le Levant, par J. D. Kieffer, et T. X. Bianchi, secrétaires interprètes du Roi pour les langues orientales, professeurs de turc, et membres de plusieurs sociétés savantes, françaises et étrangères; tome Ier. Paris, Imprimerie royale, librairie de Dondey-Dupré (et chez M. Bianchi, rue du Colombier, n° 21), 1835, in-8° de 812 pag. Pr. 30 francs. L'impression du deuxième et dernier volume s'achève. Ce dictionnaire est annoncé comme « renfermant tous les mots de la langue turque et une « grande partie de ceux de la langue persane avec les caractères arabes et leur « prononciation en lettres latines; les infinitifs primitifs des verbes persans; la « plupart des mots arabes, toutes les fois qu'ils sont usités en turc ou en persan; « les pluriels arabes irréguliers; l'indication de l'origine turque, arabe, grecque « ou italienne des mots; l'emploi des mots au propre ou au figuré, avec leurs « acceptions diverses; les termes les plus nécessaires dans le commerce, les « sciences et les arts; les noms principaux des personnages historiques, religieux « et mythologiques; les dignités de l'empire ottoman appartenant à l'ordre religieux, « civil ou militaire, ainsi que tous les mots qui résultent des réformes opérées « dans ces dernières années; les mots nouvellement introduits dans la langue; le « nom des capitales, des villes principales et généralement les désignations les « plus importantes qui appartiennent à la géographie de l'Orient; enfin un grand « nombre d'exemples composés de phrases, de sentences, d'expressions prover- « biales et d'adages populaires usités ou empruntés aux auteurs connus. » (*Journ. asiat.*)

Grammaire grecque, ou Méthode nouvelle et simplifiée pour étudier la langue

grecque, avec syntaxe analytique, par M. Courtaud-Diverneresse; 4ᵉ édition, augmentée. Paris, veuve Maire-Nyon, 1834, in-8°. Pr. 3 fr.

Épigrammes de M. Val. Martial (en latin et en français); traduction nouvelle, par MM. V. Verger, N. A. Dubois, J. Mangeart et N.... Paris, Panckoucke, 1834 et 1835, 4 vol. in-8° (d'environ 400 pages chaque). Le 4ᵉ qui vient d'être publié est la 143ᵉ livraison de la Bibliothèque latine-française de M. Panckoucke. — Une traduction de Martial par feu E. T. Simon de Troyes, a été publiée par son fils et par M. Auguis en 1819, avec le texte latin, les imitations en vers français, des notes et des tables.

La Divine Comédie de Dante Alighieri, traduite en vers français par M. Calemard de la Fayette, avec le texte en regard, une préface et des notes du traducteur; *l'Enfer*. Paris, impr. de Béthune, 1835, 2 vol. in-8°, qui se publient par livraisons de 3 feuilles.

Tableau historique de la littérature française aux XVᵉ et XVIᵉ siècles, par M. J. P. Charpentier de Saint-Prest. Paris, impr. de Casimir, librairie de Maire-Nyon, 1835, in 8°, 424 pag. Pr. 7 fr.

Marino Faliero, tragédie en 5 actes, par M. Casimir Delavigne, représentée le 30 mai 1829 sur le théâtre de la Porte-Saint-Martin. Paris, Dondey-Dupré, juillet 1835, 32 pag. in-8°.

Encyclopédie des gens du monde. Répertoire universel des sciences, des lettres et des arts, avec des notices sur les principales familles historiques et sur les personnages célèbres, morts et vivants; par une société de savants, de littérateurs et d'artistes français et étrangers; tome V, 1ʳᵉ partie (CAR-CHA). Paris, impr. de Duverger, librairie de Treuttel et Würtz, 1835, 400 pages in-8°. Ce recueil ne doit remplir que 12 tomes ou 24 parties. C'est la IXᵉ qui vient de paraître. Elle contient une notice historique sur les *Cartes géographiques*, par M. Walckenaer; les articles *Carthage, Cedrenus, Centuries,...* par M. de Golbéry; *Caryatides*, par M. Hittorff; *Casaubon, Casti, Catinat,....* par M. Villenave; *Casimir, Catherine* (I et II), *Cécrops, Jules César,...* par M. Schnitzler; *Catalani*, par M. Fétis; *Catulle*, par M. Naudet; *Cave, Cèdre, Cellier, Céréales*, par M. Leclerc-Thouin; *Censeurs romains*, par M. Daunou; *Centralisation*, par M. De Gérando; *Cercles d'Allemagne, Cerdagne, Ceylan,...* par M. Depping; *Chalcondyle*, par M. Hase; langue *Chaldéenne*, par M. Gesenius; *Chancellerie*, par M. Crivelli, etc....

Abregé de l'Histoire romaine par L. Annæus Florus, traduction française par M. Ragon, avec le texte latin et une notice par M. Villemain. Paris, impr. et libr. de Panckoucke; 344 pag. in-8°. Pr. 7 fr. Une première édition de cette traduction avait paru en 1832. Florus a été traduit en 1823 par M. Paganel; voyez notre cahier de janvier 1824, pag. 44-52.

Mémoires de Jules César. Texte latin et traduction nouvelle par M. Artaud. Paris, impr. et libr. de Panckoucke, 3 vol. in 8°, ensemble 1232 pag. Pr. 21 fr. Traduction publiée aussi une première fois en 1832 : elle fait partie, ainsi que l'article précédent, de la *Bibliothèque latine-française* de M. Panckoucke. Les mémoires ou commentaires de César sur la guerre des Gaules ont été traduits en 1825 par M. Berlier, qui avait publié en 1822 un *Précis historique de l'ancienne Gaule*, récemment réimprimé à Dijon chez Douillier, 348 pag. in-8°. Pr. 4 fr. à Paris, chez Le Grand et Bergounioux.

Tableaux synoptiques de l'Histoire de France depuis l'invasion des Gaules par

les Franks jusqu'en 1834, contenant en regard de chaque règne, la chronologie des rois étrangers contemporains, les découvertes, fondations, voyages, etc.; par M. Lombard; 2e édition. Paris, Daubrée, 1834, in-4°.

Monuments inédits de l'Histoire de France depuis l'an 1400 jusqu'en 1600; mémoires originaux concernant principalement les villes d'Amiens, de Beauvais, etc., publiés pour la première fois d'après les manuscrits, par M. Adhelm Bernier. Paris, Joubert, 1834, in-8°.

Archives curieuses de l'Histoire de France depuis Louis XI jusqu'à Louis XVIII, par MM. Cimber et Danjou. Paris, impr. de Duverger, libr. de Beauvais, juin 1835; tome IV, in-8°, VI et 510 pages. Voyez nos cahiers de janvier, février et avril derniers, pag. 60, 61, 124, 247, 248. Les volumes de ce recueil se succèdent avec une rapidité qui suppose un grand succès. Les articles contenus dans le tome IV concernent particulièrement les troubles religieux des années 1561 et 1562; articles dont plusieurs avaient été insérés, mais fort inexactement, dans les *Mémoires de Condé,* imprimés en 1743. MM. Cimber et Danjou en rétablissent les véritables textes d'après les manuscrits ou les éditions originales. Prix de chaque volume de ces archives, 7 fr. 50 c.

Mémoire qui a obtenu le prix décerné par l'Académie royale des Inscriptions et Belles-Lettres, dans la séance du 25 juillet 1834, sur la question proposée: « d'examiner quel était l'état des institutions provinciales et communales et des « corporations des pays de l'ancienne France à l'avénement de Louis XI; quel « était l'état des institutions du même ordre dans les pays réunis à la France sous « le règne de ce prince, à l'époque de cette réunion; quelles modifications ces di- « verses institutions ont éprouvées pendant le règne du même prince; » par M. Just Paquet. Paris, impr. de Béthune, 1834, viij et 380 pag. in-8°.

Histoire des Vaudois des vallées du Piémont, de leurs colonies, depuis leur origine jusqu'à nos jours; par M. Alexis Huston. Paris, Levrault, 1834, tome Ier, in 8°, avec six fac simile. Pr. 9 fr.

Les Pyrénées, ou Voyages pédestres dans toutes les régions de ces montagnes depuis l'Océan jusqu'à la Méditerranée, contenant la description générale de cette chaîne, des observations botaniques et géologiques, et des remarques sur l'histoire, les mœurs et les idiomes des diverses races qui l'habitent; par M. Clausinque. Paris, Lecointe, 1834, 2 vol. in-8°, avec 5 planches.

Recherches historiques sur la ville et les anciennes baronnies de Tonneins, par M. F. Lagarde. Agen, 1834, in-8°, avec 2 planches.

Histoire de la Normandie sous le règne de Guillaume-le-Conquérant et de ses successeurs, depuis la conquête de l'Angleterre jusqu'à la réunion de la Normandie au royaume de France; par M. G. B. Depping. Paris, impr. de Crapelet; Rouen, libr. de Frère, 1835; tome Ier, in-8°, viij et 524 pages. Ce volume, sur lequel nous reviendrons, comprend 4 livres qui conduisent l'histoire de la Normandie de l'an 1060 à 1154.

Histoire d'Allemagne depuis les temps les plus reculés jusqu'à nos jours, d'après les sources, avec deux cartes ethnographiques; par J. C. Pfister, traduite de l'allemand par M. Paquis. Paris, impr. de Béthune, libr. de Cotelle, 1835, in-8°. L'ouvrage aura 9 vol. et chaque vol. se publiera en 10 livraisons; la 1re (48 pag.) a paru; prix, 50 c.

La Chronique de Nestor, traduite en français d'apres l'édition impériale de Pétersbourg (mss. de Kœnigsberg), accompagnée de notes et d'un recueil de

pièces inédites, touchant les anciennes relations de la Russie avec la France; par M. Louis Paris. Paris, impr. de Moessard, libr. de Heideloff et Campe, 1835, t. II et dernier, 328 pages. Nous nous proposons de rendre compte de ces deux volumes dont le 1er a été annoncé dans notre cahier de juin 1834, pag. 375.

Mémoire sur les représentations figurées du personnage d'Atlas; par M. Raoul-Rochette. Paris, impr. de Renouard, 1835, 88 pag. in-8° et une planche.

Notice sur les monnaies anciennes trouvées à Avesnes en 1832; par M. Émile Tordeux, d'Avesnes. Cambrai, impr. de Lesne-Daloin, 1835, 12 pag. in-8°.

De la métaphysique d'Aristote. Rapport suivi d'un essai de traduction du premier livre de cette métaphysique; par M. V. Cousin. Paris, impr. de Fournier, libr. de Ladrange, 1835, 200 pag. in-8°. Pr. 3 fr. 50 c.

De la pensée, par M. N. J. B. Toussaint. Paris, impr. de Félix Malteste, libr. de Carpentier-Méricourt, 1835, 573 pages in-8°. Prix, 5 fr. La question traitée dans ce volume est celle qui divise depuis bien longtemps les philosophes : Quelle est l'origine des idées humaines? Voici le système de l'auteur, résumé par lui-même : « C'est dans l'organisation de l'homme qu'il faut chercher la solution « du problème de la pensée, puisque l'homme ne conçoit et ne pense qu'en vertu « de cette organisation. Or, le phénomène fondamental de l'organisation, c'est la « sensibilité. En remontant aux mouvements primitifs de la sensibilité, nous nous « sommes arrêtés aux sensations ou modifications de l'être sensible, comme « n'étant susceptibles d'aucune analyse qui fasse connaître leur nature. C'est le « terme de l'exploration idéologique qui se borne à constater ce phénomène « comme antérieur à tous les autres. Après les sensations et en vertu de celles-ci, « la sensibilité se manifeste dans l'homme par quatre phénomènes essentiels, l'ins- « tinct, l'intelligence, la volonté, la parole : la volonté n'est qu'un effet des deux « premiers de ces phénomènes. La parole a son principe instigateur au cerveau, « centre de tous les organes de la sensibilité, et siége de l'instinct, de l'intelligence « et de la volonté. Nous avons trouvé dans les sensations et dans les sons arti- « culés qui les accompagnent spontanément, les matériaux des idées, leur « moyen de génération, et la cause du développement des facultés intellec- « tuelles. En effet, des sensations nous avons vu sortir toutes les notions « particulières comprises sous le nom de perceptions; c'est le premier échelon « de la connaissance humaine. Les perceptions, attachées spontanément à « des signes, ont donné, conformément aux besoins de l'esprit, d'une part « en restant isolées, et par abstraction individuelle, les noms propres; de « l'autre en s'agglomérant, et par abstraction collective, les idées. Voilà le « deuxième échelon. Les signes sont le moyen par lequel l'abstraction se continue « et se complique; ils sont, pour ainsi dire, les gradins sur lesquels s'élève pro- « gressivement l'intelligence, et qui la conduisent aux idées de tous les degrés « d'abstraction et aux opérations intellectuelles qui s'y rapportent. Notions indi- « viduelles ou perceptions, notions générales ou idées : voilà tous les éléments de « la connaissance humaine. Jugement, voilà l'opération fondamentale de la « pensée.... En résumé, la sensation est le pivot sur lequel roule toute la pensée « humaine, dans son principe et dans ses développements, c'est-à-dire que toutes « nos perceptions viennent originairement de nos sens plus ou moins exercés; « que toutes nos idées ne sont encore que des perceptions réunies et généralisées « au moyen des signes; qu'enfin toutes nos facultés tirent des signes le caractère « qui leur est propre. Concluons donc : c'est à la faculté dont jouit l'homme d'ar- « ticuler la voix qu'il doit celle de concevoir et de combiner des idées; et il ne « crée pas les mots parce qu'il a des idées, mais les idées résultent naturellement

« de l'usage des mots, qui eux-mêmes ont une origine spontanée. D'où il sait que « la création des langues par convention expresse et la formation des idées sans « les signes sont une double erreur qui repose sur une troisième, l'existence « hypothétique de facultés capables de produire tous ces effets. » Quoique ce système soit essentiellement contraire à celui de l'école appelée *psychologique*, on s'aperçoit néanmoins, dans le cours du livre de M. Toussaint, que les doctrines de cette école ont fait quelque impression sur son esprit : il n'adopte la philosophie de Locke, de Condillac et de leurs successeurs qu'en la modifiant par un assez grand nombre d'observations critiques. Nous n'oserions assurer qu'il ne reste aucune expression vague ni aucune lacune dans son ouvrage : nous doutons même qu'il soit assez méthodique ; mais nous n'hésiterions pas à dire que c'est l'un des plus remarquables qu'on ait publiés dans ces derniers temps sur ces délicates et importantes questions, l'un de ceux où elles sont, non résolues sans doute, mais étudiées sérieusement.

Considérations sur la nature de l'homme en soi-même et dans ses rapports avec l'ordre social, par M. le comte de Redern. Paris, impr. de Guiraudet, librairies de Treuttel et Würtz et de Levrault, 1835, 4 vol. in-8°, ensemble de 1152 pages. Prix, 15 fr.

Lettres sur l'approvisionnement de Paris et sur le commerce des grains, par M. Biot, membre de l'Institut. Paris, impr. de Bachelier, librairie du même, 1835, 116 pages in-8°. Pr. 3 fr.

Analyse appliquée à la géométrie des trois dimensions, comprenant les surfaces du second degré, avec la théorie générale des surfaces courbes et des lignes à double courbure, par M. A. Leroy ; seconde édition. Paris, Bachelier, 1834, in-8°, avec 5 planches. Pr. 5 fr.

Notice sur la comète de Halley et sur son retour, par M. de Pontécoulant. Paris, Bachelier, 1835, in-18. Pr. 2 fr.

Traité du prêt sur hypothèque, suivi du régime hypothécaire, renfermant le mode de prêt par voie de vente à réméré, et contenant les formules de toutes les espèces d'actes en matière de prêts sur immeubles, par M. Delamontre. Paris, impr. de Dupont, librairie de Videcoq, 1835, in-8°, 424 pages. Pr. 6 fr. 50 cent.

Traité des assurances terrestres, suivi des statuts des diverses compagnies d'assurance, par M. Eugène Persil. Paris, impr. de Gobelet, 1834, in-8°. Prix, 7 francs.

La Bible, traduction nouvelle, avec l'hébreu en regard, accompagné des points-voyelles et des accents toniques ; avec des notes philologiques, géographiques, etc., et les principales variantes de la version des Septante et du texte samaritain ; chez l'auteur, vieille rue du Temple, n° 78. Six volumes sont publiés : les cinq premiers contiennent le Pentateuque ; le sixième, les livres de Josué et des Juges. Nous avons annoncé cette publication lorsqu'elle a commencé. Prix du volume, 6 fr. et 9 fr. sur papier vélin.

Méditations religieuses en forme de discours, traduites par MM. Monnard et Gence, de l'ouvrage allemand intitulé *Stunden der Andacht;* tome VII, 1re partie. Paris, impr. de Moquet, librairie de Treuttel et Würtz, 1835, 324 pages in-8°. Ce volume contient vingt-six méditations, dont les principaux sujets sont la puissance de la parole de Dieu, le prix de l'adversité, la fraternité du genre humain, la mort lente et la mort subite, la crainte de la mort, l'apparition des morts, le souverain bien, l'avant-goût du ciel, l'existence des anges, l'éter-

nelle destinée, etc. Voyez notre cahier d'août 1834, page 510, 511, et plusieurs des cahiers précédents où nous avons annoncé le but moral de l'ouvrage, et le mérite du travail persévérant des traducteurs.

— On a publié vers le milieu de juin *l'Almanach royal et national pour 1835*. Paris, impr. de Guyot, 1012 pages in-8°. Pr. 10 fr. 50 cent.

BELGIQUE. *Mémoire sur les campagnes de Jules César dans la Belgique*, par M. Roulez. Louvain, 1835, in-4°, avec 5 cartes géographiques et un plan.

Essai historique sur les usages, les croyances, les traditions, les cérémonies et pratiques religieuses et civiles des Belges anciens et modernes, par M. Schayes. Louvain, 1835, in-8°.

Du Spiritualisme au XIXe siècle, ou Examen de la doctrine de Maine de Biran, par M. L. A. Gruyer. Bruxelles, impr. de Hayez, 1835, 47 pages in-8° (à deux colonnes). M. Gruyer, auteur de quatre volumes d'Essais philosophiques, annoncés dans nos cahiers de mars et juillet 1833, pag. 187, 188, 447, 448, y joint aujourd'hui cet examen du livre posthume de Maine-Biran, livre où nous croyons qu'en effet il n'est peut-être pas difficile de remarquer beaucoup de notions obscures ou fausses : c'est la tâche que M. Gruyer nous semble avoir remplie, en partie au moins. Mais les essais philosophiques de M. Gruyer lui-même ont été exposés à des objections diverses, particulièrement à celles de M. Galupi, professeur de philosophie à Naples, auteur d'une quinzaine de volumes sur le même genre de spéculations; savoir : Essai sur la critique de la connaissance, Éléments de philosophie, Lettres philosophiques, Leçons de logique et de métaphysique, Philosophie de la volonté. M. Gruyer, dans les dernières pages de son nouvel écrit, répond aux observations critiques de M. Galupi. Il paraît qu'il s'élève déjà des dissentiments assez graves dans l'école psychologique.

ALLEMAGNE ET HOLLANDE.

De l'influence de l'écriture sur le langage. Mémoire qui en 1828 a partagé le prix fondé par M. le comte de Volney, suivi d'une grammaire barmane et d'un aperçu de l'alphabet harmonique pour les langues orientales; par M. A.-A. Schleiermacher. Darmstadt, impr. de Stahl et de Bekker, 1835, in-8°, XXXII, 712 et 32 pages. Nous nous proposons de rendre compte de ce volume.

Sin zoo Zilin Gjok Ben. Novus et auctus literarum ideographicarum Thesaurus, sive Collectio omnium literarum sinensium secundùm radices disposita, pronunciatione japonicâ adscriptâ; opus japonicum in lapide exaratum à sinensi Ko Tsching Dschang. Edidit D. de Siebold. Lugduni-Batavorum, 1833, in-fol.

Rhetores græci. Ex codicibus florentinis, mediolanensibus, neapolitanis, monacensibus, parisiensibus, romanis, venetis, taurinensibus et vindobonensibus auctiores edidit, suis aliorumque annotationibus instruxit, indices locupletissimos adjecit Christianus Walz. Stuttgardiæ et Tubingæ, sumptibus S.-G. Cottæ; 1832-1835; 8 vol. in-8°. Voyez sur le premier tome de cette collection notre cahier de mars 1834, pag. 165-174.

De emendatione Theogoniæ hesiodeæ libri tres, auctore Mutzel. Lipsiæ, Hartmann, 1833, in-8°.

Terentii Andria, ex recensione Fr. Ritteri. Accedit annotatio critica et exegetica. Berolini, Nicolai, 1833, in-8°.

Roemische Erotik, etc. De la poésie érotique et élégiaque des Romains, par M. H. Paldamus. Greifswalde, Koch, 1833, in-8°. Cet ouvrage, divisé en 7 chapitres, contient des notices et observations sur l'élégie romaine avant et après Catulle, sur ce poëte lui-même, sur Tibulle, Properce, Ovide, etc.

De modo quo veteres Græci Romanique versus suos ipsi recitaverint, auctore Loebero. Hersfordiæ, Krieger, 1835, in-4°.

Historia critica scholiastarum latinorum, auctore Suringar. Lugduni-Batavorum, 1835, 2 vol. in-8°.

Ali ben Abi Talebi sententiæ, arabicè et persicè. È codice manuscripto vimariensi edidit, et annotationibus grammaticis, necnon glossariis instruxit C. Stickel. Ienæ, Croecker, 1835, in-4°.

Abulfedæ tabulæ quædam geographicæ. Nunc primùm arabicè edidit, latinè vertit, notis illustravit Wuestenfeld. Goettingæ, Deuerlich, 1835, in-8°.

Berggreen, Reisen in Europa, etc. Voyage en Europe et dans l'Orient, par M. Berggreen, traduit du suédois par M. Ungewitter. Darmstadt, Leske, 1834, in-8°, avec une carte de la Syrie et un plan de Jérusalem.

Bessarabien; Bemerkungen, etc. Observations faites pendant un séjour de plusieurs années en Bessarabie, par M. H. Zucker. Francfort, Wilmans, 1835, in-8°.

Erinnerungen einer Reise durch Deutschland, etc. Souvenirs d'un voyage en Allemagne, en France et en Italie, par M. Norder. Hambourg, Hoffmann, 1835, tome Ier, in-8°.

Reise durch Norwegen, etc. Voyage en Norwège pendant l'année 1832, par M. W. Otte. Berlin, Rücker, 1835, in-8°.

Reise nach Paraguay, etc. Voyage au Paraguay, 1818-1826; par M. Rengerr. Arau, 1835, in-12, avec une carte.

Poeppig's Reise in Chili. Voyage de M. Ed. Poeppig au Chili, au Pérou et au fleuve des Amazones, 1827-1832. Leipsic, Fleischer, 1835; 2 vol. in-4° avec un atlas.

Griechenland und Rom, etc. L'ancienne Grèce et l'ancienne Rome, leur topographie, leur histoire, leur littérature et leurs arts, par M. Weise. Quedlinbourg, Basse, 1835, in-8°. — M. Ross, conservateur du musée d'Athènes, vient de publier des mémoires sur la topographie, l'histoire et l'archéologie de la Grèce: *Beitraege zur Kenntniss Griechenlands*. Munich, 1835, in-8°.

De originibus historiæ romanæ, auctore Petersen. Hamburgi, Perthes, 1835, in-4°.

Velleii Paterculi quæ supersunt ex historiæ romanæ voluminibus duobus, cum integris animadversionibus doctorum; editio Ruhnkeniana, multis additamentis à Frotschero locupletata. Lipsiæ, Hartmann, 1835; 2 vol. in-8°. Ruhnken a donné en 1779, à Leyde, en 2 vol. in-8° une édition de Velleius Paterculus, *cum notis variorum*, qui a été préférée à toutes les précédentes et qui a conservé du prix.

Theophylacti Simocattæ historiarum libri 8, græcè et latinè, ab Immanuele Bekkero recogniti. Genesii chronicon ab anno 813 ad 886, gr. et lat. à C. Lachmanno recognitum. Bonnæ, Weber, 1834, in-8°. C'est l'un des volumes de la nouvelle édition des historiens Byzantins. — Théophylacte Simocatta a laissé d'autres écrits dont M. Boissonade vient de donner une édition qui a été annoncée dans notre cahier de mars dernier (pag. 186, 187), et que nous ne tarderons point à faire plus particulièrement connaître.

Monumenta Germaniæ historica, indè ab anno Christi 500 usque ad annum 1500, auspiciis societatis aperiendis fontibus rerum germanicarum medii ævi, edidit Georg. Heinricus Pertz. Hannoveræ, Hahn, 1835, in-fol., volumen tertium. Voyez sur le tom Ier de cette collection notre cahier de décembre 1827, pag. 753-758.

ANGLETERRE.

Lives of the most eminent literary and scientific men, etc. Vies des plus célèbres littérateurs et savants de l'Italie, de l'Espagne et du Portugal. Londres, Longman, 1835, in-12, tome Ier, contenant les vies de Dante, Petrarque, Laurent de Médicis, Boiardo, Berni, Ariosto, Machiavelli, avec des gravures par Finden. Prix, 5 sch.

Dictionary of the english language, by Johnson. London, 1834, in-8° max. Prix, 12 fr. à la librairie de Cormon et Blanc à Paris.

The Songs of England, etc. Chants d'Angleterre, d'Écosse et d'Irlande, disposés par ordre chronologique, depuis l'an 1575. Londres, Cochrane, 1835, 2 vol. in-8°, avec des gravures.

Sonetti e canzoni del poeta chiarissimo Matteo Maria Boiardo. 1835, in-8°. Cette édition des sonnets et des chansons du Boiardo ne porte point de nom de lieu, mais elle a été faite à Londres, par les soins de M. A. Panizzi, qui l'a dédiée à lord Grenville. On dit qu'elle n'a été tirée qu'à 50 exemplaires que l'éditeur a distribués, et qu'elle se distingue à la fois par une exacte révision du texte, par des notes curieuses et par la beauté de l'exécution typographique.

NOTA. On peut s'adresser à la librairie de M. LEVRAULT, à Paris, rue de la Harpe, n° 81, et à Strasbourg, rue des Juifs, pour se procurer les divers ouvrages annoncés dans le Journal des Savants. Il faut affranchir les lettres et le prix présumé des ouvrages.

TABLE.

The Travels of Macarius, etc. — Les voyages de Macaire, patriarche d'Antioche, etc. traduits par F. C. Belfour. (Article de M. Silvestre de Sacy.) ...... Page 385.
Museo di Mantova, descritto ed illustrato dal Dr G. Labus. (Article de M. Raoul-Rochette.) ...... 396.
Le Siége de Paris par les Normands, poëme d'Abbon, traduit par M. N. R. Taranne, etc. (Article de M. Daunou.) ...... 411.
Fragments d'un Mémoire sur le temps durant lequel les jeunes animaux peuvent être, sans danger, privés de la respiration, etc. par César Legallois. (Article de M. Flourens.) ...... 418.
Théorie nouvelle de la rotation des corps, par M. Poinsot, etc. (Article de M. P. S. Girard.) ...... 423.
Rapport du Secrétaire perpétuel de l'Académie royale des Inscriptions et Belles-lettres, etc., M. Silvestre de Sacy ...... 437.
Nouvelles littéraires ...... 441.

FIN DE LA TABLE.

JOURNAL

DES SAVANTS.

AOUT 1835.

THE TRAVELS of Macarius, patriarch of Antioch, written by his attendant archdeacon Paul of Aleppo, in arabic; part the fifth, Muscovy; traslated by F. C. Belfour, *A. M. Oxon.* London, 1833. — *Les Voyages de Macaire, patriarche d'Antioche, mis par écrit en arabe par l'archidiacre Paul d'Alep, attaché à son service; V^e partie, Moscovie : traduits par* F. C. Belfour, etc. Londres, 1833, 103 pag. in-4°.

Cette cinquième partie du voyage du patriarche Macaire est encore consacrée tout entière au séjour des voyageurs à Moscou, et à l'exposé de tout ce qu'ils y ont vu, et des renseignements qu'ils ont obtenus sur diverses parties de l'empire de Russie. En rendant compte de cette cinquième partie, je laisserai de côté tout ce qui concerne les cérémonies ecclésiastiques et les pratiques religieuses des Russes, l'observation du carême, les détails relatifs aux églises de Moscou, aux cloches, au traitement du clergé, aux évêchés, aux couvents, aux funérailles, aux lieux de dévotion, aux reliques, et autres objets de cette nature, qui occupent toujours une place considérable dans la relation de l'archidiacre Paul. Je ne m'arrêterai pas davantage au récit de la continuation de la guerre que le czar Alexis faisait aux Polonais, commandés par le prince Radzivil, guerre qui dans cette campagne avait pour principal objet la ville de Mohilov, dont Alexis s'était emparé

dans la campagne précédente, et devant laquelle Radzivil avait mis le siége. La partialité du voyageur contre Radzivil et les Polonais, et en faveur des Russes et des Cosaques, ne permet pas d'ajouter une foi bien entière au récit qu'il fait des événements de cette guerre, dont il ne parle au surplus que d'une manière assez vague. Il fait mention à cette occasion de l'abdication de la reine de Suède, Christine, de l'alliance que le roi de Suède (Charles-Gustave), son cousin et son successeur, contracta avec le czar contre la Pologne, et des avantages qu'il obtint sur les Polonais, auxquels il fit éprouver de grands dommages. Ceci amène l'auteur de la relation à parler des diverses puissances de l'Europe, et de leurs relations avec la Russie, et on lit en cet endroit un passage curieux, qui donne la mesure des connaissances qu'il possédait sur l'Europe. Je crois à propos de le citer en entier :

« Tous ces rois, dit-il, je veux dire le roi d'Angleterre, le roi des Fla-« mands, le roi de Suède, ainsi que tous les autres rois, envoient chaque « année à l'empereur (de Russie) des instruments de guerre, tels que des « mousquets, des cottes de mailles et des armures de toute sorte, de la « plus grande beauté; et, de son côté, il leur donne, pour leur subsistance, « du blé et du seigle. Tous les bâtiments francs qui viennent au port d'Ar-« changel prennent, en échange de leurs chargements, des grains, de « même que les Polonais tirent leur subsistance du pays des Cosaques. « C'est par ce motif que ces rois font des présents immenses à l'empereur, « et envoient incessamment des ambassadeurs à sa cour, pour maintenir « leurs relations amicales avec lui : car, s'ils étaient privés des moyens de « subsistance qu'ils tirent de ses états, ils ne pourraient point vivre, attendu « que leurs pays sont très-bornés, et ne produisent que fort peu de grains. « Dans ces contrées, le titre de roi (*riga* ريغا) est inférieur à celui de « *krâl* ou *beg*. En Pologne, il y a un *krâl*, et pareillement en Hongrie et « en Angleterre; mais, en Flandre, il y a plutôt un roi qu'un *krâl*, à rai-« son du peu d'étendue de ses états. A Venise, il y a de même un roi; tous « les *ducs* الدوكات sont du même genre que les rois. » M. Belfour a traduit *les duchés*, je crois préférable de traduire *les ducs*, parce qu'il est évident que c'est le titre de *duc* qui est comparé à celui de *roi* et de *krâl*, et que d'ailleurs il est d'usage de former les pluriels des mots étrangers par l'addition de la syllabe *ât* ات.

Cette digression conduit l'auteur à parler des rangs respectifs des souverains auxquels il accorde le titre d'*empereur*. Le traducteur nous laisse ignorer si dans l'original on lit *sultan* سلطان ou *padischah* پادشاه, ce qu'il eût été bon de savoir. Voici l'ordre suivant lequel il classe ces souverains : « Quant aux empereurs, autant que nous avons pu nous en assurer, le

« premier de tous est l'empereur turc de Constantinople, qui occupe le « trône de Constantin. Le second est l'empereur d'Allemagne, qu'on sur- « nomme *César ;* car on prétend que ce fut lui qui, après la mort de « Constantin, prit la couronne et s'attribua le titre de *César*. Le troisième « est l'empereur d'Espagne; le quatrième, le roi de France; le cinquième, « le roi des *Kizilbasch* (c'est-à-dire des Persans); le sixième, l'empereur de « l'Hindoustan; le septième, l'empereur de la Chine; le huitième, l'empe- « reur d'Abyssinie; le neuvième, l'empereur du Khota et du Khotaya (sans « doute la Grande-Tartarie); le dixième empire, c'est ce qui subsiste en- « core de la domination des Géorgiens; le onzième empereur est celui de « Moscovie: car il n'a obtenu cette dignité que postérieurement à tous ceux « que nous avons nommés précédemment, et cela à l'époque du czar Iwan. « On compte même encore avant lui l'empereur de la Sibérie, et l'empe- « reur nommé en turc *altoun padischah,* c'est-à-dire le sultan du pays « de l'or (le khan de la horde d'or). »

L'auteur, craignant sans doute qu'on ne s'étonne qu'il donne le premier rang entre tous les souverains au sultan ottoman, croit nécessaire de justifier cette assertion; il dit, en conséquence, que le sultan turc doit cette prééminence à trois causes, qu'il développe longuement, mais qu'on peut réduire à ceci : le premier motif de sa prééminence, c'est qu'il est le successeur de Constantin, dont l'empire s'étendait sur les sept climats, et auquel on donnait le titre de *monocrator ;* le second, c'est qu'il a fait périr sept empereurs, et s'est rendu maître de leurs empires; ces empereurs, dont l'énumération paraîtra sans doute bien singulière, sont l'empereur de la Grèce, celui qu'on appelait César, les empereurs de Bulgarie, de Servie, du pays des Arnautes, de Trébizonde et de Cherson; à ces conquêtes des Turcs il faut en joindre encore beaucoup d'autres, tant en Asie qu'en Europe. Enfin, le troisième motif, c'est qu'il possède la moitié du monde, celle qui est la plus excellente pour le climat, l'eau, l'air et les aliments. « Mais, ajoute l'auteur, le titre principal des sultans ottomans à cette pré- « éminence, c'est qu'ils sont en possession du tombeau de Jésus-Christ, « notre seigneur et notre rédempteur, et que c'est pour eux un avantage « duquel ils peuvent se prévaloir au-dessus de tous les princes chrétiens, « lesquels, pour visiter cette sainte sépulture, sont obligés d'entrer dans « les pays soumis aux Turcs. »

Avant de quitter tout à fait ce sujet, je veux dire la guerre d'Alexis contre la Pologne, je dois aussi faire connaître les réflexions de l'auteur de la relation au sujet de la conduite que tenait l'empereur de Russie à l'égard des Tartares de la Crimée. Il se demande par quelle raison le czar, pouvant disposer d'une armée innombrable, ne marche pas droit

contre ces Tartares, et ne les extermine pas, puisque sans cesse ils renouvellent leurs incursions sur ses domaines, ils en enlèvent des prisonniers, et commettent des horreurs semblables contre les Cosaques et sur les terres de la Valachie et de la Moldavie; il rend raison, du mieux qu'il lui est possible, de la tolérance dont le czar use à l'égard des Tartares, puis il ajoute que ce prince n'a jamais perdu de vue le projet de tirer vengeance de leurs déprédations, et de porter la guerre dans la Crimée, et qu'il prépare de longue main, depuis plusieurs années, tout ce qui est nécessaire à l'exécution de son plan, en attendant qu'il se présente une occasion favorable. « Le moment de réaliser ce projet n'est peut-être pas fort éloigné, « et, ajoute-t-il, Dieu veuille que ce soit de nos jours! Puisse ainsi se « vérifier la prédiction du feu métropolitain Isa, lequel a dit dans son « poëme, en parlant des Tartares qui mangent de la chair de cheval : « *Ces hommes ressemblent assurément aux Arabes du désert : ils* « *vivent des rapines qu'ils exercent dans leurs courses nocturnes.* « *Sans cela, il y a longtemps que leur mémoire même serait anéantie,* « *et qu'ils auraient péri jusqu'à la racine; mais, s'il plaît à Dieu dont* « *la puissance est sans bornes, la vengeance tombera sur eux sou-* « *dainement et promptement. Il enverra contre eux l'aga des Russes,* « *avec une armée de Polonais, et avec des chevaux dont la course* « *ressemble au souffle d'un vent destructeur: ils les faucheront comme* « *on abat les grains au temps de la moisson; ils donneront leurs ca-* « *davres impurs en proie aux bêtes sauvages, et alors vous vous écrie-* « *rez : Volons à l'aide des chrétiens ! Voilà que les Tartares périssent* « *sans miséricorde !* »

Notre auteur croit voir des signes du prochain accomplissement de cette prédiction dans les dispositions du czar Alexis, et dans les événements qui ont eu lieu depuis peu dans la Valachie, la Moldavie et le pays des Cosaques. Partout la paix a été troublée; les Tartares qui, pendant huit années, avaient fait cause commune avec Chmielniky, le chef des Cosaques, sont devenus ses ennemis, en sorte qu'il a dû recourir à l'assistance du czar; les Polonais, qui précédemment vivaient en bonne harmonie avec Alexis, ont attiré sur eux ses armes, et ont éprouvé les effets de sa vengeance. Les Tartares, qui étaient en paix avec lui, sont actuellement ses ennemis, à cause des dégâts qu'ils ont commis sur les terres des Cosaques. D'ailleurs, ils portent un regard d'envie sur la richesse des provinces de l'empereur, et ils craignent qu'il n'ait des vues d'ambition sur leur propre pays; toutes ces circonstances présagent de graves événements. L'auteur, incertain s'il doit en éprouver de la crainte ou de la joie, prie Dieu de le faire sortir sain et sauf, ainsi que ses compagnons de voyage,

de ces contrées, parce que, si une fois elles tombent dans un état de trouble et de désordre, il n'est pas vraisemblable qu'elles recouvrent la paix de longtemps.

Jusqu'ici je me suis écarté de l'ordre suivi par l'auteur de la relation, dans cette cinquième partie; je vais maintenant me conformer à cet ordre, et donner une idée des objets qui me paraîtront mériter le plus de fixer l'attention.

L'arrivée à Moscou du voivode ou gouverneur d'une province que l'auteur appelle la *Sibérie intérieure* ou *septentrionale*, et que, suivant lui, les Grecs nomment *Farious-Marous*, et les Turcs ينكى دنيا, c'est-à-dire le *nouveau monde*, lui fournit l'occasion de décrire la Sibérie, et de parler de la conquête de ce vaste pays par les Russes. « Ce qui donna « lieu à cette conquête, dit-il, c'est qu'une portion considérable de la nation « des Cosaques, gens d'une grande bravoure, s'était établie dans la Sibérie « méridionale. Ce sont eux qui, du temps de l'empereur Iwan, dont la « renommée est répandue dans nos contrées, effectuèrent la soumission de la « Sibérie méridionale; ce prince vivait il y a environ cent douze ans, et, « avant de mourir il embrassa la vie monastique. Jusqu'au règne d'Iwan, le « souverain de la Moscovie ne portait point le titre d'empereur; on le nommait « *kniatz*, et il avait le rang de grand-beg ou grand-duc; à peine pouvait-il « mettre sur pied une armée de 100,000 hommes. » L'auteur expose le régime féodal qui existait dans toute sa force en Russie, antérieurement au règne d'Iwan, et raconte par quels moyens violents Iwan dépouilla les seigneurs féodaux, en fit périr d'un seul coup par surprise soixante-dix, et fonda son pouvoir absolu sur leur ruine et sur la confiscation de leurs domaines. Suivant lui, la famille impériale tirait son origine de Rome, et étant arrivée en Russie, en traversant l'Océan, elle s'y était établie et en avait conquis la souveraineté, environ sept cents ans avant l'époque où il écrit. L'archidiacre Paul raconte ensuite la conquête de la principauté tartare de Cazan et de sa capitale par Iwan, puis celle du royaume d'Astrachan, qui lui assura la domination de la mer Caspienne, à très-peu de chose près. Il entre dans quelques détails sur les Tartares des royaumes de Cazan et d'Astrachan; il prétend que, dans les anciens livres, Astrachan est nommée la *ville de Dzorghitmisch*, et que les Tartares l'appellent *Ajdarkhan*, du nom du prince à qui elle appartenait. Ce nom est composé, suivant lui, de *khan*, titre bien connu, et d'*ajdàr* qui signifie *lion*; peut-être a-t-il voulu dire *haïdar* حيدر mot qui, en arabe, signifie *lion*. Au reste, il est évident qu'il se trompe; le nom d'*Astrachan* n'est que la corruption de *Hadji-terkhan* حاج ترخان.

Iwan soumit encore la Sibérie, s'avançant peu à peu avec l'aide des

Cosaques dans ces régions qui auparavant étaient entièrement inconnues, et dont la soumission, ajoute l'écrivain, n'est pas encore complétement achevée.

Après d'assez longs détails sur le règne d'Iwan qui fut de quatre-vingts ans, et sur les institutions qu'il donna à la Russie, particulièrement en ce qui concerne la religion et le clergé, l'auteur revient à la Sibérie, et parle fort longuement des diverses sortes de fourrures que fournit cette vaste contrée, des animaux auxquels elles appartiennent, de la manière dont on leur fait la chasse et on les prend; des qualités qu'on estime dans chacune de ces fourrures, et de leurs prix respectifs.

Le patriarche de Moscou ayant invité le gouverneur de Sibérie à venir le voir dans son palais, il s'y rendit avec tous ceux qui l'avaient accompagné dans son voyage; leur aspect et leur costume furent un sujet de curiosité et d'étonnement pour les voyageurs d'Antioche : « Ces personnes, dit l'auteur « de la relation, n'étaient ni de la première partie, ou partie méridionale « de la Sibérie, ni même de la seconde, mais de la troisième qu'on nomme « *yeñi-dounya* ينكى دنيا ou le nouveau monde, laquelle a été découverte « par les Cosaques, et conquise il y a six ans, époque à laquelle commence « son histoire. » L'auteur dit plus loin que le voivode ou gouverneur venait de la seconde partie de la Sibérie, qui est distante de Moscou de 30,000 wersts : ce n'est donc pas du voivode, mais seulement des personnes qu'il avait amenées avec lui, que notre auteur dit qu'ils appartenaient à cette troisième partie de la Sibérie. Il est évident que par cette troisième partie, il entend parler de la Nouvelle-Zemble, île dont le nom russe *Novaïa-Zemlia* signifie *Terre-Neuve*. Je ne pense pas cependant que les détails dans lesquels entre l'auteur de la relation, et que je vais rapporter en les abrégeant, puissent se rapporter à la Nouvelle-Zemble, qui n'était point habitée lorsqu'on en fit la découverte. Peut-être a-t-il appliqué à tort à cette île ce qu'il avait entendu raconter de quelque partie reculée de la Sibérie septentrionale ou même du Nouveau-Monde, comme je le dirai plus loin. Quoi qu'il en soit, voici son récit. Quarante Cosaques environ, de ceux qui étaient employés à tenir dans la soumission les provinces conquises de la Sibérie, s'étant réunis pour une expédition de chasse, et ayant pris avec eux leurs fusils et autres armes, pénétrèrent dans les déserts, à une distance de quelques mois de marche. Jusque-là ils avaient cru que la contrée qu'ils habitaient était la dernière, en allant vers le nord, où il se trouvât des hommes. Tout à coup cependant, à leur grand étonnement, ils aperçurent devant eux un territoire cultivé et habité. Une grande ville, environnée de rochers effrayants qui lui servaient de murs, s'offrit à leurs regards, au milieu de la mer. Ayant

réussi à s'emparer de quelques-uns de ses habitants, qui apparemment avaient passé sur le continent, et dont ils n'entendaient point la langue, ils leur lièrent les mains et les pieds, les embarquèrent avec eux dans leurs barques, et se dirigèrent vers l'île. Arrivés près de la porte de la ville, ils firent une décharge simultanée de tous leurs fusils. A ce bruit, tous les habitants de la ville tombèrent le visage contre terre, à demi morts de frayeur; les Cosaques s'emparèrent donc de la ville sans résistance, firent reconnaître aux habitants l'autorité du czar, et leur imposèrent un tribut payable tous les trois ans à l'empereur, auquel ils rendirent ensuite compte de cet événement. L'auteur ajoute que cette île est entourée de tout côté de rocs énormes, dans une circonférence de trois mois de marche; que l'intérieur de l'île, qu'environne de toute part le Grand-Océan, est aussi rempli de montagnes escarpées, et qu'on ne peut y pénétrer que par la seule entrée par laquelle ces Cosaques s'y étaient introduits avec leurs barques. Ce qui suit prouve encore mieux, ce me semble, ou que l'auteur de la relation a confondu ce qu'il avait entendu dire de plusieurs pays fort différents, ou qu'il y a dans le manuscrit une lacune dont le traducteur ne se sera point aperçu : « Toutes leurs récoltes, dit-il, viennent dans l'étendue de ces « limites, où il se trouve des mûriers en abondance; ces mûriers nourrissent « des vers qui produisent de la soie; la soie y est à très-bas prix, aussi leurs « vêtements sont-ils le plus souvent d'étoffes de soie. Le climat de cette « ville approche de celui des contrées orientales, parce qu'elle est située « entre le nord et l'orient; aussi, dit-on, les ports de la Perse en sont peu « éloignés. » Après quelques autres observations qui semblent bien peu à leur place, on lit encore ce qui suit : « On dit que la distance de ce port à « ceux des Persans n'est que de trois jours de route. Comme il y a dans « ce pays une mine d'or, les habitants emploient ce métal à faire les étoffes « brochées dont ils se revêtent. Le tribut qu'ils payent à l'empereur, une « fois tous les trois ans, consiste en peaux de martre, dents de poissons (on « verra plus loin ce que c'est) et lingots d'or. La Sibérie, en général, est « la grande région tartare, dont l'étendue est telle qu'elle touche à l'empire « de la Chine. »

Il est permis de s'étonner que le traducteur n'ait pas fait la plus légère observation sur un récit qui présente d'aussi graves difficultés.

Le passage suivant sur la rhubarbe, le musc et les dents de poissons, me paraît devoir trouver place ici :

« On apporte de la Sibérie une grande quantité de rhubarbe; elle croît « dans le Khota (Kathai), et se vend dans cette ville-ci..... Les Moscovites « la font entrer dans leurs liqueurs spiritueuses; elle leur donne une teinte « jaune, et les rend très-saines. La meilleure rhubarbe est celle qui est

« la plus dure et la plus pesante, qui est rouge dans le milieu, et qui, « mouillée dans sa partie extérieure avec la salive, donne à une feuille de « papier la couleur du safran. Nous voyions les marchands grecs qui en « faisaient des achats pour le marché de Constantinople, s'assurer de sa « qualité en cette manière; on dit que ce commerce leur procure de grands « profits.

« On apporte aussi de la Sibérie du musc de la première qualité.

« Quant aux dents de poissons, nous avons entendu dire aux uns qu'elles « proviennent d'un animal de mer, tandis que, suivant d'autres, elles sont « dues à un animal terrestre. Cet animal, dit-on, souffrant beaucoup de la « soif, alors que les rivières sont gelées, vient pour boire; ne trouvant pas « d'eau, il fait, afin de s'en procurer, une ouverture dans la glace avec une « de ses dents : car il en a deux, qui, ainsi que nous l'avons vu nous-mêmes, « ressemblent aux défenses du sanglier. Dans cette opération, ses dents « se cassent souvent dans la glace, et elles sont ramassées par les gens du « pays. Le *poud* de ces dents vaut à Moscou, au plus haut prix, 50 dinars; « au plus bas prix, parfois, 25 dinars : le *poud* égale 40 livres, et la livre « 133 drachmes; ce *poud* correspond donc exactement à 13 *okas* de « Constantinople. » Il s'agit ici incontestablement des grosses dents ou défenses de la vache marine ou morse, animal amphibie.

L'auteur rapporte ensuite la conversation du patriarche Nicon avec les Sibériens qui étaient venus apporter à Moscou le tribut annuel de leur pays. Répondant aux questions que le patriarche leur adressait avec l'assistance d'un interprète, ils dirent que la contrée qu'ils habitaient était éloignée de Moscou de 40,000 wersts; qu'ils avaient été en route trois ans et demi, ce que l'auteur prend soin de justifier par l'énumération des difficultés d'un semblable voyage, et des causes naturelles qui obligent souvent les voyageurs à suspendre leur marche, et à stationner longtemps en divers lieux. Ils dirent encore qu'ils n'avaient point de chevaux, mais qu'ils voyageaient dans des traîneaux tirés par des chiens; qu'ils vivaient de la chair des bêtes sauvages que leurs chiens prenaient; qu'ils mangeaient la chair de ces animaux crue, et la partageaient avec leurs chiens; que, faute d'eau, ils mangeaient de la neige, et leurs chiens se désaltéraient en léchant la glace. Les voyageurs levantins virent ensuite des chiens de cette espèce, et l'auteur de la relation décrit la forme de ces animaux et la manière de les conduire lorsqu'ils tirent les traîneaux. Il est aisé de concevoir à quel point tous ces objets devaient exciter leur curiosité et leur surprise.

L'année suivante ils virent à Moscou des Tartares de diverses tribus, lesquels étaient venus de la Sibérie, et avec qui ils purent converser en turc. Ces Tartares leur dirent qu'ils devaient payer au czar un tribut an-

nuel de 3,000 dinars, et qu'ils l'acquittaient en rhubarbe et en musc de la première qualité. Suivant leur rapport, l'animal qui produit le musc habite les déserts qui séparent la Sibérie de la Tartarie. Ces Tartares étaient soumis, à Moscou, à une rigoureuse surveillance; ils vendaient clandestinement une eau de musc que les Moscovites n'aiment point à boire, mais que les Persans achètent volontiers et fort cher. Ces Tartares disaient que précédemment ils avaient eu des mosquées construites en pierre, et des minarets, mais que le patriarche Nicon les avait fait démolir.

Le chapitre qui suit celui dont nous venons de faire connaître le contenu est peut-être un des plus curieux de tout l'ouvrage; je vais en donner d'abord un extrait en me contentant de l'abréger, mais en laissant parler l'auteur de la relation.

Nicon communiqua ensuite au patriarche Macaire quelques renseignements sur la reine de *Khota* et *Khotaïa* (sans doute le *Kathai*), et lui raconta comment elle avait récemment fait offrir son hommage à l'empereur. Le pays de Khota et Khotaia est nommé par les Russes, dans leur langue, *Kitaska* كيطاسكه. De ces Cosaques qui, comme on l'a vu précédemment, avaient fait la conquête de la Sibérie, quarante environ allant à la recherche des aventures, armés de leurs mousquets, dirigèrent leur marche vers le Levant. Après un voyage de longue durée, ils arrivèrent au port de la contrée dont nous parlons. Ayant fait une décharge de leur mousqueterie, ils inspirèrent un si grand effroi aux gardes de ce port, qu'ils tombèrent par terre; revenus de leur saisissement, ces hommes conduisirent avec beaucoup de politesse les Cosaques à leur reine. C'était une veuve qui gouvernait le pays et qui avait un jeune enfant. Leur aspect surprit beaucoup la reine, qui, après les avoir traités et leur avoir fait des présents, leur demanda de faire une décharge de leurs armes: cette décharge causa beaucoup d'épouvante aux habitants de la ville. La reine, s'étant procuré ensuite des interprètes, fit diverses questions aux Cosaques sur le royaume d'où ils étaient venus. Leurs réponses la jetèrent dans un grand étonnement, et elle leur dit: « Il existe parmi nous une prophétie par écrit, qui nous « annonce que l'empereur blanc doit subjuguer un jour tous les royaumes « de la terre; serait-ce par hasard votre empereur? » Les Cosaques, comme on le pense bien, s'empressèrent de la confirmer dans cette opinion, et ajoutèrent que l'empereur de Russie avait déjà soumis une grande partie du monde; la reine là-dessus les pria de présenter ses hommages à l'empereur, et de l'engager à lui envoyer des troupes armées de mousquets, pour la défendre contre ses ennemis, promettant, de son côté, de lui faire part de ses trésors. Sur leur proposition, elle leur adjoignit un ambassadeur, chargé de présents pour l'empereur, parmi lesquels il y avait des lingots d'argent.

Ils nous dirent que l'argent est si commun dans leur pays, que les maisons sont couvertes en argent au lieu de tuiles de terre ou de bois. L'empereur conçut le désir d'envoyer dans ce pays, et d'en faire venir une grande quantité de cet argent. Il renvoya ensuite l'ambassadeur après l'avoir bien traité, et promit de se rendre aux désirs de la reine; cependant, ayant ensuite réfléchi qu'un pareil voyage durerait trois ans entiers, et que, quand au lieu d'argent il s'agirait d'or, la dépense et la peine excéderaient le profit, on abandonna ce projet. L'empereur aurait bien voulu envoyer des troupes à la reine; mais, attendu la longueur du voyage, personne ne consentit à accepter cette mission. Le même motif s'opposa au désir qu'avait la reine d'envoyer au czar des troupes armées d'arcs, de flèches et de lances. Ces Cosaques, ajoute l'auteur de la relation, amenèrent avec eux quelques prisonniers qui rapportaient que, dans leur pays, il y avait des églises et des cloches qu'on sonnait perpétuellement: ces gens-là, dit-il, pratiquent un certain culte, sans que personne puisse dire à qui ce culte s'adresse; car, quoiqu'ils aient fait profession autrefois de la religion chrétienne, elle est tout à fait oubliée aujourd'hui parmi eux. Dans le *Τακτικόν*, c'est-à-dire le rituel d'un patriarche d'Antioche, on lit qu'entre les quatre régions *catholiques* (c'est-à-dire entre les quatre siéges principaux dépendant de ce patriarchat, et auxquels présidait un *catholique* ou *primat*), le troisième est celui de *Khota* et *Khotaïa;* et ceci semble confirmé par le récit de ces gens-là qui assurent que, dans la pratique de leur culte, on sonne les cloches. Cela engagea les voyageurs syriens à dire à ces étrangers qu'assurément ils dépendaient de la juridiction du patriarche d'Antioche. Suivant le récit de ces mêmes étrangers, le pays qu'ils habitent est au delà de l'Océan, et s'élève sur le bord de la mer comme un groupe de tours; mais, pour se rendre de chez eux en Russie, ils n'ont aucune autre route que celle de terre; ils dirent aussi que le roi d'Espagne a soumis un côté de leur continent, et que c'est de leur territoire qu'il tire tout l'argent qu'il possède.

Il y a indubitablement dans tout ceci du malentendu, et il paraît que l'auteur aura confondu quelques notions relatives à l'Amérique avec des faits qui concernaient l'Asie centrale, confusion qui pourrait bien aussi avoir eu quelque influence sur ce qu'il dit de la *Nouvelle-Zemble*, et que j'ai rapporté précédemment. Que la juridiction du patriarche d'Antioche se soit étendue sur quatre provinces ecclésiastiques, à chacune desquelles présidait un prélat auquel on donnait ou qui prenait le titre de *catholique*, c'est un fait connu[1]. Il n'est pas douteux non plus qu'il y a eu des

[1] *Biblioth. Or. Clem. Vatic.* tom. IV, p. 616.

églises nestoriennes dans la Tartarie, et, suivant toute apparence, dans le Thibet et une partie des pays où domine aujourd'hui la doctrine lamaïque[1], et que ces églises relevaient du patriarchat d'Antioche. Mais quelle est cette reine dont parle l'archidiacre Paul? où étaient situés ses états? et comment des Cosaques venant de la Sibérie y étaient-ils parvenus? voilà ce qu'il est difficile de juger d'après la narration de notre auteur. Le pays dont il s'agit est-il véritablement cette partie du nord de l'Asie à laquelle appartient le nom de *Kathai?* Peut-être les historiens russes qui ont écrit l'histoire du règne d'Alexis Michaïlowitch pourraient-ils jeter quelque lumière sur cette question.

L'auteur de la relation, qui met peu d'ordre dans son récit, ajoute, immédiatement après le passage que nous venons de rapporter, quelques détails sur les khans tartares de la horde d'or, détails que je crois devoir faire connaître aussi.

« Quant au sultan de *Dhahab,* c'est-à-dire d'or, et à la contrée qu'il « occupe, ce pays est situé près de la Sibérie extérieure, entre le nord et « l'est. Ce prince s'est soumis à la Russie sous le règne de l'empereur « père du czar actuel. Ce furent les Cosaques qui firent la conquête de ses « états, et le forcèrent à la soumission. Il envoie chaque année à l'empereur « un tribut, qui consiste en lingots d'or provenant des mines de cette « contrée, selles faites de fil d'or et de brocard, chevaux de prix et armures « d'une beauté surprenante, faites d'un beau cuivre jaune plus dur que « l'acier. On emploie près d'un an à se rendre dans ce pays. Les habitants « ont un aspect hideux; ils sont plus sauvages que les *Lobani* (Lapons), « et portent constamment suspendus à leur cou de gros billots de bois. « Leur souverain est appelé en turc *altoun padischahi* التون پادشاهی, c'est-« à-dire le *roi de l'or.* On dit qu'il est de la secte d'Abou-Hanifa; et en « effet, avant que ce pays eût été conquis par le czar Iwan, tous les habitants « des contrées voisines, au nord et à l'est, étaient hanéfites, c'est-à-dire « musulmans. (L'auteur semble avoir ignoré que les Hanéfites ne sont « qu'une des quatre sectes orthodoxes de l'islamisme.) Du temps de Basile « le Macédonien, il y avait des rois tartares jusque dans le cœur de la ville « même de Moscou. »

Notre auteur, à cette occasion, parle encore de la conquête du royaume de Kazan par Iwan, conquête qui fut suivie de celle d'Astrachan. Cette dernière ville ayant passé sous la domination des Moscovites, les habitants s'enfuirent, et cherchèrent un asile dans les contrées qui sont encore aujourd'hui, dit l'auteur, en leur pouvoir, la Crimée, Bagtchéséraï, Kifa,

[1] *Biblioth. Or. Clem. Vat.* p. 481 et seq.

etc. Il ajoute que d'Astrachan à Crim, résidence actuelle du khan des Tartares, il n'y a pas plus de quinze jours de marche; après quoi il rend compte des mesures prises par les czars pour préserver leurs états des incursions des Tartares. Une de ces mesures, peu honorable pour la puissance russe, était une redevance annuelle en divers genres de fourrures de grand prix et en argent, que le czar payait au khan de la Crimée et aux mirzas, non pas par peur, dit notre auteur, mais comme une sorte de loyer des terres que les Moscovites ont enlevées aux Tartares, et pour ne pas encourir l'anathème que le saint évêque et thaumaturge Pierre avait prononcé contre celui qui se refuserait à l'exécution du traité conclu par sa médiation entre les Russes et les Tartares, traité par lequel Vladimir et ses enfants avaient pris l'engagement de payer cette contribution annuelle aux Tartares, jusqu'à ce qu'ils fussent complétement indemnisés de la cession de leur territoire. L'auteur de la relation conclut ce chapitre en ces termes : « Durant les deux années que nous avons passées dans ce « pays, le czar avait un grand désir de secouer entièrement l'assujettisse- « ment à ce tribut; mais la guerre ayant éclaté entre lui et les Polonais, « il n'exécuta point ce projet ; parce qu'il savait combien de millions ceux- « ci avaient promis aux Tartares, s'ils voulaient devenir leurs auxiliaires. « Plus tard, les Polonais se rirent des Tartares, et ne leur donnèrent « rien. »

L'auteur de la relation du voyage du patriarche Macaire ayant parlé, comme on l'a vu, des relations politiques qui existaient alors entre les czars et les khans tartares de Crimée, fait connaître comment était traité à Moscou l'ambassadeur du khan, qui était plutôt considéré comme un otage que comme le ministre d'une puissance alliée. Cela le conduit à parler de la manière dont les Moscovites se comportaient à l'égard des ambassadeurs des autres puissances, puis en général du traitement qu'éprouvaient de leur part les étrangers. « Les Moscovites, dit-il, ne se mêlent nullement avec aucun de « ces ambassadeurs, parce qu'ils regardent comme impurs tous les étran- « gers qui professent une religion différente de la leur, et qu'ils les ont en « horreur; cela est poussé si loin, qu'un homme, même du commun du « peuple, lequel veut acheter quelque chose de l'un des marchands francs « qui sont ici, n'ose point entrer dans sa maison, et doit se borner à aller « le trouver à sa boutique, dans le marché public. Autrement il s'expose- « rait à être saisi par un agent de la police, comme suspect d'être entré chez « un Franc pour embrasser sa religion. Quant aux prêtres et aux moines, « il n'en est pas un qui osât même adresser la parole à un Franc ou « à un autre étranger, pour quelque chose que ce puisse être : leur conduite « à cet égard est l'objet de la plus stricte surveillance. » Les Francs dont

parle le voyageur étaient principalement des négociants allemands, suédois et anglais, établis avec leurs enfants à Moscou. Précédemment, ils étaient admis à demeurer dans l'enceinte des murs de la ville, mais le patriarche Nicon qui les détestait les en avait fait exclure. Ce qui excita contre eux son indignation, ce fut qu'il remarqua que, quand il passait en procession dans les rues de la ville, ces étrangers ne se découvraient point la tête, et qu'ils ne faisaient pas le signe de la croix sur leur front en présence des croix et des images. Il exigea de l'empereur qu'il les chassât non-seulement de Moscou, mais de toutes les villes et de toutes les places fortifiées, et les reléguât hors des murs, n'exceptant de ces mesures que ceux qui consentiraient à se faire baptiser. Il fit aussi démolir les églises et chapelles dont ces étrangers étaient en possession de longue main, ainsi que les mosquées des Tartares. Sa fureur tomba particulièrement sur les Arméniens établis à Astrachan, dont il fit abattre les églises; il ne souffrait pas non plus qu'ils portassent le costume des Moscovites.

A l'ocasion des consuls étrangers résidant à Moscou, l'archidiacre Paul remarqua que, lorsque le roi d'Angleterre Charles Ier eut péri sur l'échafaud, le czar chassa tous les Anglais de ses états; mais que, depuis peu, il a reçu du nouveau roi d'Angleterre (il s'agit de Cromwell) une grande ambassade : ces voyageurs avaient vu cet ambassadeur. L'auteur entre à cette occasion dans d'assez longs détails sur le commerce que les Anglais faisaient avec les Russes à Archangel. « Tous les vaisseaux anglais, dit-il, viennent « à Archangel; c'est un port de l'empire, situé sur le rivage du grand Océan. « Là se trouve une immense forteresse qui porte le nom de l'archange saint « Michel. Ce lieu était autrefois entre les mains des Anglais, il a été con-« quis sur eux par le czar Iwan. » On sait quelle importance Élisabeth attachait au commerce de l'Angleterre avec la Russie, et quels efforts elle fit pour obtenir d'Iwan, en faveur de l'Angleterre, le commerce exclusif de la Dwina et de ses ports[1].

Après avoir terminé tout ce qu'il avait à dire sur les contrées du nord de la Russie, l'auteur de la relation revient un moment aux Tartares de Kazan et d'Astrachan; puis il passe aux relations du czar Alexis avec la Géorgie. Des tribus tartares qui habitent ces contrées, la principale est celle des Baschkirds; cette tribu occupe tout l'espace qui s'étend depuis les frontières du royaume de Kazan jusqu'à celles de la Sibérie. Ils payent au czar le dixième de tout ce qu'ils possèdent, en chevaux, chameaux, gros et menu bétail; leurs woiwodes exercent sur eux une grande oppression. « La ville « de Bagdad, ajoute l'auteur, est peu éloignée de celle d'Astrachan. » Sans

[1] *Histoire de l'empire de Russie*, par Karamsin, tom. IX, p. 531 et suiv.

doute l'auteur avait écrit *Boulgar* et non *Bagdad*. Voici maintenant en abrégé ce qu'il dit de la Géorgie :

Les Géorgiens ont deux routes qu'ils peuvent suivre pour se rendre à Moscou, l'une par terre, l'autre en s'embarquant sur la mer Caspienne; cette dernière est exposée à beaucoup de dangers. Il faut nécessairement qu'ils passent par le défilé des Portes de fer, *Démir Capi*, ou Derbend, dont on attribue la construction à Alexandre. De ce passage jusqu'à la frontière de la Géorgie, c'est-à-dire jusqu'à la frontière des états de Teïmouras-khan, il y a quinze jours de marche. Le czar est dans l'usage d'envoyer fréquemment à ce prince de riches présents, spécialement des fourrures de grand prix. Il y a deux ans, il lui avait envoyé une légation composée de trois ambassadeurs, avec une suite de sept cents hommes, une somme considérable en or et en argent, des armes et une quantité énorme de peaux de martre les plus belles. Le czar envoya tout cela par eau à Astrachan; là, le tout fut chargé sur des bâtiments de la mer Caspienne; mais une tempête ayant accueilli ces bâtiments au milieu de la traversée, tout périt corps et biens, à l'exception de trente ou quarante passagers qui gagnèrent la terre dans un état complet de nudité, et arrivèrent à pied à Schamakhi, ville dont le gouverneur persan les reçut avec bonté et donna avis de leur naufrage au roi de Perse. Par l'ordre du roi, on recueillit tout ce qu'on put recouvrer du naufrage, et on leur donna une escorte pour les conduire auprès de Teïmouras-khan. Le czar, instruit de cet événement, envoya une nouvelle ambassade avec de nouveaux présents. Celle-ci traversa heureusement la mer Caspienne, et elle était peu éloignée de la Géorgie lorsque le chef de la mission mourut. Cette circonstance obligea l'ambassade à s'arrêter où elle se trouvait pour y attendre de nouveaux ordres du czar; un moine grec fut dépêché à cet effet à Moscou. Ce moine, qui avait connu précédemment à Alep le patriarche Macaire, vint lui rendre visite. Les voyageurs apprirent de lui qu'il avait mis quatre-vingts jours à faire la route par terre, en usant de la plus grande diligence. Cette route était très-difficile à cause des hautes montagnes qu'il fallait franchir, et les voyageurs y couraient le danger de tomber entre les mains des brigands circassiens, et d'être non-seulement volés et dépouillés par eux, mais faits captifs et vendus aux Persans ou aux Tartares. C'est pour cela qu'on préfère généralement s'embarquer sur la mer Caspienne, quoiqu'on y soit exposé au danger des naufrages. Ce moine grec comparait le voyage de la Géorgie à Moscou, à celui de Constantinople à cette même ville; il avait fait l'un et l'autre. Alexis le renvoya avec un nouvel ambassadeur, par la route d'eau.

Alexis ayant été instruit que les troupes du roi de Perse étaient entrées dans les domaines de Teïmouras-khan, avaient tué son fils David et s'é-

taient emparées d'une partie du pays, envoya une ambassade au schah pour se plaindre d'une telle agression contre un pays qui faisait partie de ses états, et dont il considérait les habitants comme ses sujets. Le roi de Perse s'empressa de faire droit aux réclamations d'Alexis; car il y avait, depuis le temps de Schah-Abbas, grand-père du roi de Perse dont il s'agit, une grande amitié entre le roi de Perse et le czar de Moscovie. L'auteur de la relation ajoute que le schah et le czar se traitaient de frères; l'un et l'autre âgés de vingt-sept ans, ils étaient nés, disait-on, le même jour. Il rapporte le fait suivant en preuve de l'amitié qui régnait entre Schah-Abbas et le czar Michel, père d'Alexis: « Quand Schah-Abbas, dit-il, se rendit « maître, il y a quarante-deux ans, de la capitale de la Géorgie, et trouva dans « l'une des grandes églises de cette ville la chemise de Notre-Seigneur, il l'en- « voya à l'empereur Michel.... Le roi de France, instruit de cela, fit offrir au « roi de Perse une grande somme d'argent, et la cession de deux villes de son « domaine avec tout ce qu'elles contenaient, pour obtenir de lui cette pré- « cieuse relique. Les autres princes francs lui firent des offres semblables, « mais il n'y voulut point prêter l'oreille, préférant, disait-il, l'envoyer à son « frère, l'empereur de Moscou. Nous avions ouï dire dans notre pays qu'il « l'avait partagée entre le roi d'Espagne et l'empereur de Moscovie; mais « cela n'est pas vrai : car nous l'avons vue nous-mêmes et nous l'avons « baisée le vendredi saint; elle est dans son ancien reliquaire, lequel est « orné de pierreries et porte une inscription géorgienne. » L'auteur décrit ensuite minutieusement cette relique.

Le czar invita Teïmouras-khan à lui envoyer sa belle-fille, la princesse Hélène, alors veuve du prince David, avec son fils Nicolas; il se proposait de marier ce jeune prince avec sa fille aînée, la princesse Eudoxie. Teïmouras se rendit à cette injonction d'Alexis, et fit partir la princesse et son fils, le *vasilopoulo,* c'est-à-dire le prince royal, Nicolas, avec une grande suite de serviteurs et de servantes. Le roi de Perse, instruit de leur départ, voulut les faire enlever; il les fit attaquer par l'émir du Daghistan qui porte le titre de *Schimkhal* شمخال. Dans le tumulte que causa cette attaque à laquelle l'escorte géorgienne ne pouvait opposer une force suffisante, la princesse Hélène et son fils se déguisèrent, prirent la fuite, et parvinrent à gagner une forteresse turque. De là ils furent conduits avec une escorte jusqu'à Astrachan, et se rendirent ensuite à Moscou : leur arrivée causa une grande joie à Alexis.

Notre auteur remarque que les czars donnent à Teïmouras le titre de *roi,* sachant que sa famille possède ces domaines comme son patrimoine depuis des temps très-éloignés. En Géorgie, suivant lui, on fait remonter l'origine de cette famille au roi-prophète David. « Quant, ajoute-t-il, aux

« quatre autres principautés qui existent présentement en Géorgie, elles « ne remontent pas fort haut. » Ces autres chefs vendent leurs enfants et leurs sujets aux étrangers, chose qu'on ne saurait reprocher à Teïmouras.

A l'occasion des pratiques religieuses du carême, l'archidiacre Paul parle de l'espèce de bière nommée *qouass* par les Russes, et du pain noir fait de seigle, pour lequel ils ont une prédilection toute particulière, et que, comme nous l'avons déjà fait remarquer dans nos précédents articles, ils offrent toujours en présent, préférablement au pain blanc de froment. « La « raison pour laquelle, dit notre auteur, ils font des présents de ce pain, c'est « qu'il est en grande estime parmi eux;.... c'est la première chose qu'ils « placent sur la table de l'empereur, et c'est aussi le principal présent qu'ils of« frent à leurs grands seigneurs; car ils disent que c'était là anciennement leur « nourriture, avant qu'ils connussent le pain de froment. Ils le préfèrent au « pain blanc de froment. » Nos voyageurs d'Antioche étaient loin de partager cette opinion; ils s'étaient au contraire assez facilement habitués à l'usage du *qouass*.

Le premier dimanche de carême, les voyageurs virent célébrer dans l'église patriarcale de Moscou, avec une grande solennité, la fête des images. Je n'en fais mention ici que parce que le récit des cérémonies de ce jour fait connaître un trait remarquable de la conduite du patriarche Nicon.

On sait jusqu'à quel point est portée chez les Russes la dévotion pour les images des saints; ils ont reçu ce goût superstitieux de l'église grecque à laquelle ils appartiennent, et ils ne recherchent point dans ces objets de leur dévotion la beauté des formes, ni le talent du peintre. Cependant le patriarche était informé que, depuis quelque temps, certains artistes russes, formés à l'école des Polonais ou d'autres nations de l'Europe, avaient abandonné le style barbare des Grecs et introduit un meilleur goût dans les figures et les images qui sortaient de leurs mains. S'écarter de l'usage des Grecs, c'était, à ses yeux, une sorte d'hérésie et d'impiété. L'été qui précéda la peste dont nous avons parlé, il avait fait faire des perquisitions dans toutes les maisons, même dans les palais des grands, pour en faire enlever les tableaux et les images qui étaient l'objet de son courroux. Puis il avait fait effacer les yeux de toutes ces figures, et les avait fait promener par la ville, menaçant de divers châtiments quiconque peindrait à l'avenir des images dans ce nouveau style. L'empereur alors était absent. Le peuple désapprouva la conduite du patriarche, la jugea coupable d'impiété, et, la peste étant survenue, elle fut considérée comme une vengeance divine de l'affront fait aux images. Nicon, devenant l'objet de la haine du peuple, en aurait pu être victime s'il n'eût quitté Moscou. Il ne rentra dans cette ville, ainsi qu'on l'a déjà vu, qu'avec l'empereur après la cessation du fléau.

Comme il n'avait point abandonné le projet d'anéantir une innovation qui lui paraissait un grave scandale, il profita de la fête des images pour en venir à ses fins. Au milieu de son sermon, il fit placer devant lui les anciennes et les nouvelles images, puis il fulmina des anathèmes contre ces peintures, exécutées, disait-il, dans le style des Francs, et menaça d'excommunication quiconque en ferait à l'avenir de semblables, ou en conserverait dans sa demeure. Non content de cela, il les jetait violemment l'une après l'autre, après les avoir montrées à l'assemblée, sur le pavé de fer de l'église, et donnait l'ordre de les brûler. Il avait soin, en les montrant, d'indiquer dans la maison de quel grand seigneur chacune d'elles avait été trouvée. Le zèle du patriarche parut sans doute à l'empereur un peu exagéré, et lui inspira même quelque scrupule; car, adressant la parole à Nicon, il lui dit, d'une voix basse et timide : « Non, père, ne les brûlons point; contentons-nous « de les enterrer. » C'est ce qui fut fait.

A l'occasion des dépenses énormes auxquelles donnait lieu la guerre contre les Polonais, l'auteur dit un mot des changements introduits dans la monnaie russe par Alexis. « Le czar, dit-il, a mis récemment dans le com« merce une monnaie nouvelle, en partageant chaque écu (*every dollar*) « en quatre parties, et faisant empreindre sur chaque pièce son type, qui est « la figure d'un homme à cheval : cette monnaie porte le nom de *tchertwert*, « c'est-à-dire quatre pièces (je pense qu'il fallait dire *tchet-wert*, c'est-à« dire *quart*). La piastre est convertie par là en deux piastres. Ensuite il fit « frapper les véritables piastres à son coin et à son image, et éleva la valeur « de chacune à deux piastres. Il fit aussi frapper des pièces de cuivre rouge, « qu'il fit passer dans le cours public pour la valeur de la piastre, et dont « il se servit pour acquitter le prêt des troupes. Tout cela n'a eu d'autre ré« sultat que d'accroître son pouvoir, et d'augmenter l'amour que lui portent « les Moscovites, amour qui ne le cède en rien à celui qu'ils ont pour leur « Créateur. Une preuve de cela, que nous avons eu occasion d'observer, « c'est que, lorsque nous leur présentions des écus d'Espagne, ils les refu« saient et crachaient dessus, parce qu'ils portaient l'image d'un Franc; « mais si nous leur offrions la monnaie courante, frappée au coin de leur em« pereur, ils baisaient la pièce, en disant : « Nous aimons ceci; c'est là la « monnaie de l'empereur notre maître, cela vaut mieux que la monnaie des « hérétiques francs. » Un peu plus loin l'auteur dit encore : « A leurs « yeux, leurs copeks sont bien préférables à des écus ou à des ducats. »

Olearius, qui voyagea en Russie sons le père d'Alexis, atteste qu'il n'y avait point alors de monnaie d'or frappée dans ce pays; il fait connaître les monnaies russes qui avaient cours de son temps.

Avant de quitter de nouveau Moscou pour reprendre les opérations de la

guerre contre les Polonais, le czar répartit les divers départements de l'administration entre plusieurs directeurs ou ministres, et plaça au-dessus d'eux tous un régent ou vice-roi. De plus, il les soumit tous à l'autorité supérieure du patriarche Nicon. Il voulut qu'aucune affaire, de si petite importance qu'elle fût, ne pût être décidée sans lui avoir été soumise; en sorte que tous les chefs de l'administration devaient se trouver chez lui chaque matin, pour lui rendre compte de toutes les affaires et recevoir ses décisions. Ceci donne occasion à l'auteur de la relation de revenir encore une fois sur l'immense crédit dont ce patriarche jouissait auprès de l'empereur, sur le pouvoir presque sans bornes qu'il exerçait, surtout en l'absence du czar; sur la manière hautaine avec laquelle il traitait les premiers personnages de l'état, les faisant attendre à sa porte malgré la rigueur du froid; enfin, sur le despotisme odieux auquel il soumettait le clergé séculier et régulier. Les patriarches qui l'avaient précédé n'étaient point dans l'usage d'exercer une telle autorité, et ne se mêlaient en rien des affaires de l'état et de l'administration. Son esprit supérieur, ses talents extraordinaires, et la connaissance qu'il avait eue des affaires temporelles et du monde, ayant été marié avant d'embrasser la vie monastique, l'avaient élevé à ce haut degré de pouvoir, et rendu propre à diriger en même temps l'état et l'église. La multitude des affaires ne l'empêchait point d'assister chaque jour à tous les offices de l'église, et d'y officier souvent lui-même. Mais ce qui le présente sous le jour le plus défavorable dans la relation de nos voyageurs, c'est son insatiable avidité à augmenter sans cesse et de toutes les manières les propriétés et les droits pécuniaires de son siége. La faiblesse du czar, qui n'osait rien lui refuser, jointe au despotisme cruel de ce prélat, ne pouvait manquer de le rendre odieux au clergé et aux grands, et préparait sa chute. J'ignore si cet événement se trouvera rapporté dans la suite de la relation du voyage du patriarche d'Antioche.

SILVESTRE DE SACY.

Voyage de l'Arabie Pétrée, par MM. Léon de Laborde *et* Linant; *publié par M.* Léon de Laborde. — Un vol. in-f° de 88 pages, accompagné de vignettes en bois et de planches lithographiées. Paris, 1830; Giard, éditeur.

La contrée que MM. Léon de Laborde et Linant ont parcourue et dont

cet ouvrage contient la description, embrasse la presqu'île de l'Arabie Pétrée, et le pays situé entre la mer Morte et le golfe de l'Akabah qui termine la mer Rouge à l'est de cette presqu'île; principalement le *Wadi el Araba* ou la vallée étroite, qui semble avoir servi jadis à faire communiquer les deux mers entre elles. C'est au nord-est de la vallée que gisent les ruines remarquables de Pétra que ces voyageurs ont les premiers décrites et représentées avec le plus grand soin.

De toute cette vaste contrée, si riche en souvenirs historiques, il n'y avait guère de bien connu que la route de Suez au couvent de Sinaï, route parcourue et décrite par une foule de voyageurs : Niebuhr, Seetzen et Burckhardt recueillirent de précieux détails sur d'autres parties de l'Arabie Pétrée. Les deux derniers, principalement Burckhardt, auraient laissé peu de chose à faire après eux, s'ils avaient pu dessiner ce qu'ils n'ont fait que décrire, et si leur mort prématurée ne nous eût privés des explications qu'ils auraient plus tard ajoutées aux renseignements qui ont été publiés.

La capitale des Nabathéens, la fameuse Pétra, avait aussi attiré leur attention. Comme Volney, ils avaient entendu dire au Caire que des ruines considérables se trouvaient au sud-est de la mer Morte : ils entreprirent de les visiter. Mais Seetzen, en 1808, perdit les traces de ces ruines; Burckhardt, en 1812, y arriva, mais il put à peine disposer du temps nécessaire pour en parcourir une faible partie. M. W. Bankes en 1818, et M. Strangwais en 1826, parvinrent aussi dans la vallée de Pétra, mais les contestations des tribus entre elles ne leur laissèrent pas plus de loisir qu'à leur prédécesseur. Aussi, de tous les ouvrages qui ont trait à l'Arabie Pétrée, deux seulement parlent du point le plus important de ce pays, de la capitale *Pétra;* quant au reste, Niebuhr a publié deux mauvaises vues du couvent de Sinaï; dans l'ouvrage de la Commission d'Égypte, la vue des sources de Moïse est moins soignée que les autres. Seetzen ne dessinait pas, non plus que Burckhardt; le seul croquis que ce dernier ait donné représente en creux un des tombeaux de Pétra qui est en relief. L'ouvrage publié, seulement pour des amis (*for private publication*), par MM. Mangles et Irby, n'a d'autre planche qu'une représentation du blé barbu de Karak, une copie du dessin de Burckhardt, le plan de la pointe méridionale de la mer Morte, et un plan de Pétra relevé à la hâte. M. Bankes n'a rien voulu publier ni faire connaître des dessins qu'il a rapportés; tout dort dans des cartons qui ne s'ouvrent pour personne. D'autres voyageurs, MM. Henicker et Turner, ont donné une vue du couvent du Sinaï; si l'on y joint les deux vues élégantes du couvent et du Ouady-Faran par M. Renouard de Bussière, et les six vues du

Sinaï données par M. Newmann dans ses *Illustrations of the Exodus*, on aura tout ce qu'on possédait sur l'Arabie Pétrée. On voit donc que cette contrée intéressante offrait un champ presque vierge à l'exploration des voyageurs. MM. Linant et Léon de Laborde, qui joignent au talent de dessiner celui de bien observer les lieux, ne pouvaient que se promettre et devaient recueillir une abondante moisson de précieux renseignements.

Tous leurs prédécesseurs avaient pénétré dans l'Arabie Pétrée par la voie du nord. M. Léon de Laborde conçut au Caire un plan étendu : il entreprit d'ouvrir une route nouvelle pour y parvenir, ce qui, dans ces contrées, est souvent le moyen le plus sûr d'arriver au but : « Il faut, dit « M. de Laborde, se détromper, et bien se persuader que souvent les lieux « les plus dangereux à visiter sont ceux justement qui ont attiré le plus « fréquemment la curiosité des Européens. Si l'on pouvait rencontrer une « suite de voyageurs expérimentés, habitués aux exigences des Arabes, « sachant faire de leur récompense le prix des bons services qu'ils rendront « à ceux qui viendront ensuite, alors plus il y aura de ces hommes aventu- « reux qu'animent de pareilles entreprises, plus le voyage sera facile; mais « ce n'est pas ainsi que cela se passe.

« Les rapports des Arabes font connaître qu'il existe des ruines consi- « dérables dans telle ou telle direction. Un voyageur entreprenant engage « ces Arabes à l'y conduire; ils l'y conduisent. Là, il peut mesurer, des- « siner jusqu'à ce que son arrivée soit connue des campements voisins; « alors les Arabes le reconduisent aux pays habités. Le second voyageur a « toujours soin de s'adresser aux mêmes Arabes, première faute; de suivre « la même route, seconde faute; l'inconvénient est moindre que pour le « troisième et pour les autres. Car, à mesure que les voyages se répètent, « les bruits absurdes naissent et se répandent avec la facilité conteuse du « désert. D'abord, ce sont des trésors que les Européens viennent chercher; « et c'est ainsi dans tout l'Orient. Tel a creusé avec sa main sous une « pierre; il a frappé avec un marteau sous une autre; il a emporté dans « son carton toutes les colonnes, etc. : puis viennent les rapports bien au- « trement positifs; ce sont les fusils, les pistolets, les châles que portent « les voyageurs, et qui font désirer à chaque Arabe d'être choisi pour con- « ducteur; et comme on ne peut se faire suivre de toute la tribu, de là les « jalousies, l'envie du partage, ou l'imposition d'une redevance, qui, dans « les lieux souvent visités, occasionnent des querelles..... Plus les voya- « geurs ont suivi souvent la même route, plus ces difficultés augmentent; « elles subsistent même lorsqu'ils sont accompagnés d'un chef respecté, « car lui aussi se trouve en butte à ces prétentions intéressées.... Il y a donc « tout avantage à suivre une nouvelle route; d'abord, comme sûreté, le

« voyageur est déjà arrivé au but que seulement on commence à s'occuper « de lui; il est déjà parti, lorsqu'on s'approche pour le quereller; comme « utilité, il est moins gêné, moins inspecté par les Arabes que retient « toujours le respect d'une nouvelle connaissance, respect qui cède bientôt « à la familiarité, à la bonhomie déplacée des voyageurs. C'est ainsi que « sur une route non encore parcourue, avec des Arabes qui n'ont que peu « ou point de connaissance des Européens, on peut voyager sans les in« quiétudes, les craintes et même les dangers qu'on rencontre sur des « routes fréquentées souvent. »

J'ai transcrit ce passage parce qu'il expose clairement le genre de difficultés que les Européens rencontrent dans ces voyages, et qu'il explique très-bien les motifs qui engagèrent M. de Laborde à prendre une route différente, et à se rendre à Pétra par la voie du sud, en partant du Caire, en passant par le Sinaï et l'Akabah, et en pénétrant par les vallées de la presqu'île.

Quant au mode de voyager sur cette route en partie nouvelle, il avait à choisir entre celui de Burckhardt et celui qu'avaient adopté Aly-Bey et Seetzen. Burkhardt, sachant parfaitement l'arabe, rompu aux habitudes de l'Orient, pénétra dans les sables du désert, sous le nom de Cheykh Ibrahim : pris en tous lieux pour un musulman, vêtu comme un Arabe de la basse classe, chassant un âne devant lui, il s'associait aux petites caravanes qui, de tribu à tribu, sillonnent le désert; il suivit ainsi les routes non fréquentées et parvint dans des lieux tout à fait inconnus. Cette manière de voyager lui procura le moyen d'étudier les mœurs et la vie intime des Arabes et lui permit de recueillir une multitude de renseignements qui auraient échappé à tout autre voyageur; mais outre que Burckhardt était seul capable de l'entreprendre et d'y réussir, ce genre de voyage a bien aussi ses inconvénients; on peut à peine prendre des notes à la dérobée; toute imprudence pourrait coûter la vie; on ne peut ni mesurer, ni dessiner, ni souvent décrire les objets qui passent sous les yeux; on doit s'en fier à la mémoire et rédiger furtivement à la fin du jour les souvenirs toujours un peu confus qu'elle a conservés. L'autre manière de voyager, en *grand seigneur,* avec drogman, conducteurs et escorte, est plus coûteuse, mais moins dangereuse et plus commode; on ne s'initie pas aux mœurs du désert, on n'en voit, pour ainsi dire, que l'extérieur et la surface; mais on peut se servir sans danger d'instruments astronomiques: on mesure des angles, on calcule des hauteurs, on recueille des minéraux et des plantes, on lève le plan des monuments, on copie des inscriptions, on dessine les divers aspects et on en rapporte des images fidèles. A tout prendre, c'est la plus profitable à la science.

Ce fut ce dernier mode qu'adopta M. Léon de Laborde. Il forma une petite caravane de seize dromadaires, assez nombreuse pour exciter la cupidité des Arabes, mais en même temps pour les tenir en respect. Il désira d'abord s'associer plusieurs Anglais dont le caractère ferme et entreprenant lui inspirait beaucoup de confiance; mais des difficultés s'élevèrent sur le mode de publication, et l'association n'eut pas lieu. Il s'entendit alors avec M. Linant, ce Français si bien connu de tous ceux qui ont voyagé en Égypte: « ils se décidèrent à faire le voyage ensemble, en restant libres, un an après, « de publier leurs travaux, M. Linant en Angleterre pour la société d'A- « frique, M. de Laborde en France. »

Nous donnons ce dernier détail, d'après le récit de M. de Laborde lui-même, parce que nous avons entendu parler de quelque mésintelligence entre les deux voyageurs. On dit que M. Linant s'est plaint de la publication, et l'a trouvée trop hâtive. M. de Laborde en touche quelques mots dans sa préface, et va lui-même au devant du reproche. « Je regrette, dit-il, que « mon compagnon de voyage n'ait pu s'associer à cette publication que pour « un petit nombre de dessins. Resté en Égypte au service de Mehemet- « Aly, chargé de travaux importants pour ce prince, il n'a pu se livrer à « d'autres occupations; et je me trouve obligé, après deux ans d'attente et « pour satisfaire à la juste impatience des souscripteurs, de publier seul un « ouvrage qui aurait eu besoin de tout son concours. » Ces paroles franches et nettes semblent ne rien laisser à désirer. Pour nous, nous ne doutons point que M. de Laborde n'ait su concilier les intérêts de la science avec les exigences de la délicatesse. Quant au public, qui doit rester fort indifférent à ces questions de priorité, et à qui il importe de jouir promptement du fruit de semblables travaux, il ne peut que s'applaudir de ce que M. Léon de Laborde n'a pas laissé dormir plus longtemps dans son portefeuille les beaux dessins qui accompagnent son ouvrage, exécutés la plupart d'une manière digne de leur importance.

Après une introduction historique, écrite d'une manière simple et animée, M. de Laborde entre en matière et donne la relation de son voyage. Cette relation, qu'il intitule *précis*, est en effet très-concise; ce n'est qu'un résumé qui sera suivi d'une relation plus détaillée et plus complète; le voyageur promet de la publier sous un format plus commode pour la lecture; elle contiendra une foule de discussions curieuses que le savoir et l'esprit juste de l'auteur doivent rendre fort intéressantes. Ce résumé n'est, à proprement parler, que l'*explication raisonnée* des planches, qui s'y trouve intercalée de manière à former une lecture continue et très-attachante. Le texte imprimé est parsemé de vignettes gravées en bois qui mettent à l'instant sous l'œil du lecteur les costumes, les ustensiles, les

productions ou les vues dont parle le voyageur. Ces vignettes, dont la touche est ferme et spirituelle, sont presque toutes de la main de M. de Laborde lui-même; elles attestent un talent fort remarquable pour ce genre de gravures.

La relation commence au départ du Caire. La première planche représente le voyageur dans le costume arabe, sous lequel il a parcouru la Syrie et le Haouran; c'est celui que portent toutes les tribus qui longent les pays habités dans le grand triangle formé par Alep, Bagdad et Djedda. Cette planche a moins pour objet de donner le portrait de l'auteur que de reproduire fidèlement ce costume dont l'usage est si répandu.

La route du Caire à Suez n'offre rien qui puisse attirer l'attention du voyageur. La situation de cette ville est bien connue; M. Léon de Laborde en donne une description pleine d'intérêt, et fait un tableau piquant de la population mêlée qu'on y rencontre. Trois vues de Suez, prises de différents points, donnent une idée exacte de ce lieu célèbre, surtout la dernière, prise des sources de Moïse; elle présente la disposition de tous les lieux qui l'entourent. Quant aux sources dites *de Moïse,* M. Léon de Laborde pense et il se propose de montrer dans un autre ouvrage, qu'elles n'ont rien de commun avec aucun des événements rapportés dans le Pentateuque. Ce ne fut qu'un point de ravitaillement depuis l'époque la plus reculée jusqu'à nos jours.

Une vue panoramique des montagnes de Ruhat et d'Hamman-Pharaon, à partir de deux lieues des sources de Moïse, présentera beaucoup d'intérêt aux géographes et géologues: M. de Laborde y a joint les profils que M. Ehrenberg a donnés des montagnes des deux rives du golfe de Suez.

C'est à peu de distance que l'on commence à entrer dans les défilés étroits des montagnes granitiques qui couvrent la presqu'île du Sinaï. Nos voyageurs se détournèrent pour visiter les antiquités de Sarbout et Cadent. Après deux grandes heures de marche, au milieu de ravins tourmentés, on arrive dans une petite plaine. En gravissant sur des rochers escarpés, on parvient à un petit plateau où des tombes funéraires s'élèvent comme autant de fantômes dans cette profonde et aride solitude. Ce sont environ quatorze stèles, les unes encore debout, les autres gisant à terre, couvertes de sculptures égyptiennes et d'hiéroglyphes; elles occupent un espace d'environ soixante-quinze pas sur trente-cinq. Outre ces monuments, qui varient de cinq à huit pieds en hauteur, de dix-huit pouces à deux pieds en largeur, on trouve encore dans ce lieu un mur d'enceinte, un reste de sanctuaire, les ruines d'un petit temple et quelques chambres sépulcrales. Ces monuments furent découverts par Niebuhr, qui a dressé un plan si inexact de

leur emplacement qu'on le dirait fait de souvenir. Le relevé à vue que donne M. de Laborde porte tous les caractères de l'exactitude. Il se réserve dans un autre ouvrage de discuter les diverses hypothèses émises sur l'origine de ces antiquités égyptiennes. En attendant, il émet l'opinion que ces constructions doivent tenir à un établissement égyptien formé dans ces montagnes pour l'exploitation des mines de cuivre; car la présence de ce métal se manifeste encore de nos jours par des indices assez reconnaissables. Cette exploitation a dû être opérée sur trois points, entre autres à Tuadi-Magura, un peu plus près de la mer, lieu dans lequel on trouve aussi des tableaux hiéroglyphiques. Cette opinion est, selon moi, très-vraisemblable. Dans la montagne des Émeraudes, sur la route de Bérénice, dans le lieu d'une exploitation égyptienne, se voient aussi des restes de temples antiques; M. Wilkinson en a découvert des vestiges du même genre dans les montagnes porphyritiques au midi de la vallée de l'Égarement, où gisent les bancs de porphyre exploités par les Romains, à partir du règne de Claude[1]. Les carrières de Khardassy, en Nubie, présentent une circonstance semblable. Il paraît que tous les lieux où s'établissait une exploitation durable devenaient centre d'une population assez nombreuse qui formait une petite ville, ayant bientôt ses tombeaux et des temples. Parmi les cartouches hiéroglyphiques recueillis par M. de Laborde, se distinguent ceux d'Osortasen, 1^er^ et 2^e^ de la XVI^e^ dynastie, d'où il résulte que la colonie établie en ce lieu remonte au XXII^e^ siècle avant notre ère.

Nous ne suivrons pas les voyageurs à travers les longues vallées granitiques qui sillonnent la presqu'île, et dont la dernière, le *Ouadi-Zackal*, débouche dans le golfe Ælanitique ou de l'Akabah. Cette vallée, dont une charmante vignette donne une idée exacte, est dans sa plus grande partie réduite à une largeur de cinquante pas, par des murailles de rochers hautes de mille à douze cents pieds; elle descend ensuite en pente douce sur les bords de la mer Rouge, au milieu des palmiers de Dahab, qui croissent en foule et sans culture sur la pointe que le sable et les pierres entraînés par les pluies ont formée dans la mer. M. de Laborde annonce les longues recherches qu'il a faites et qu'il consignera dans son ouvrage, pour établir que ce point est le Madian de Jéthro. Ici, il se contente de donner une belle vue de la côte au nord de Dahab, et une vue éloignée des côtes d'Arabie, prise de ce point remarquable.

En remontant le long du golfe Ælanitique, on arrive en face de l'île de Graie, dont M. de Laborde nous donne deux très-belles vues, et, en tournant les deux courbes du golfe, on parvient à l'Akabah, situé sur la rive

[1] *Journal of the royal Geographical Society of London*, tom. II, p. 53, 55.

orientale de l'extrémité de ce golfe. La garnison de la forteresse, peu habituée à voir une caravane aussi nombreuse, vint au devant des voyageurs, ne se doutant pas qu'ils fussent Européens. « Hassan-Aga, dit M. de La-« borde, gouverneur de la forteresse de l'Akabah, et par ce titre serviteur « très-humble de Mehemet-Aly, s'était déjà costumé de son beau manteau « d'écarlate qu'il avait jeté sur une robe sale et percée. Il nous attendait « sur une petite terrasse, entouré des dignitaires en haillons de sa pauvre « garnison.... Mon drogman remit au gouverneur la lettre d'Abib-Effendi; « on fit avancer l'écrivain, le seul homme qui sût lire dans la forteresse; « alors chacun vit qui nous étions, et notre importance diminua rapide-« ment.... Après quelques moments d'hésitation, ils se décidèrent pourtant « à nous prêter assistance. »

Nos voyageurs profitèrent de ces bonnes dispositions pour préparer les moyens de se rendre sûrement à Pétra. Ils chargèrent un nègre de porter une lettre au chef de la tribu des Alouins, pour obtenir sa protection : en attendant le retour de leur envoyé, ils étudièrent les environs de l'Akabah, ce fond du golfe ou des vallées qui y débouchent. M. de Laborde décrit la vallée de Hemek, encaissée dans de superbes montagnes granitiques : il discute à cette occasion la question souvent débattue, s'il existe dans les chaînes de la presqu'île, et principalement dans la région du Sinaï, des traces de formation volcanique. Il incline pour l'affirmative, d'après plusieurs indices qui lui paraissent certains. C'est dans une de ces excursions qu'on lui rapporta vivants quatre individus de l'espèce d'animal appelé *oucber*, que le savant Bochart avait cru être la gerboise ; ce qui ne convient nullement aux caractères zoologiques de ce quadrupède. Plusieurs sujets ont été déposés dans le musée de Berlin par MM. Ehrenberg et Empricht; dans celui de Francfort par M. Rüppel; deux ont été donnés au musée du jardin des plantes par M. de Laborde.

Ce voyageur a confirmé un fait déjà observé par Seetzen, Burckhardt, MM. Rüppel et Ehrenberg, c'est que la bifurcation marquée dans le fond du golfe Ælanitique par d'Anville, qui avait passé dans toutes les cartes, n'existe nullement. M. Gossellin[1], par la comparaison des itinéraires et le témoignage des auteurs arabes, avait déjà à peu près démontré que le fond du golfe ne pouvait être ainsi figuré. Les observations précises des voyageurs ont confirmé les prévisions du géographe. C'est une bonne fortune dont la carrière scientifique de cet habile homme présente plus d'un exemple.

Un des principaux fruits du séjour de nos voyageurs à l'Akabah est le plan détaillé de l'île de Graie, où jamais aucun Européen, depuis les croi-

[1] *Rech. sur la Géogr. systém. des Grecs*, II, 243, 244.

sades, n'avait pénétré. Ce rocher, qui dans l'antiquité a servi d'appui et de garde au port d'Ælana contre des peuplades difficiles à contenir, devint le théâtre de la valeur chrétienne au temps des croisades.

Le retour de l'envoyé mit fin aux occupations et au séjour de nos voyageurs; la réponse fut favorable. Des députés des Alouins promirent, de la part du chef, la protection de la tribu. Dès le lendemain on partit pour se rendre à Pétra. Ici commence la seconde partie et la plus importante de ce voyage; nous en présenterons l'analyse dans un prochain article, en terminant par l'examen d'une question intéressante pour le géologue et l'historien, celle de savoir si, dans les temps historiques, la mer Morte a eu son écoulement dans le golfe de l'Akabah, comme on le croit généralement depuis la découverte du *Ouadi el Arabah*, ou de la vallée longitudinale qui semble réunir les deux mers.

LETRONNE.

ΘΕΟΦΥΛΑΚΤΟΣ. *Theophylacti Simocattæ Quæstiones physicas et Epistolas ad codd. recensuit, versione Kimedoncianâ et notis instruxit* Jo. Franc. Boissonade. *Parisiis, apud* J. Albert Mercklein; 1835, xxxvj et 333 pag. in-8°.

Quand on parcourt l'histoire de l'origine, des progrès et de la décadence de la littérature grecque, il est facile de distinguer dans les branches principales de cette littérature deux grandes époques, celle du génie qui invente et celle de l'imitation; il peut être curieux de les mettre en parallèle. Ainsi, pour ne parler ici que des auteurs profanes et des prosateurs, la première de ces époques semble s'étendre depuis les plus anciens historiens et orateurs attiques jusqu'au règne plus fortuné que brillant des Antonins; la seconde descend jusqu'au siècle d'Héraclius et même, à certains égards, jusqu'à celui des Paléologues. Le contraste est piquant entre la plupart des auteurs profanes qui appartiennent à ces deux périodes dont Plutarque et Lucien marquent en quelque sorte la limite. Les uns, aussi pleinement libres dans leurs idées que dans leur style, écrivant avec un naturel exquis où les négligences mêmes paraissent des beautés, s'expriment avec cette éloquence qui tire toute sa force de la justesse des pensées Les autres, il est vrai, s'exercent souvent sur des thèses spéculatives, sans objet réel et présent. Mais, puisant dans une langue féconde, opulente, perfectionnée par tant de modèles diversement admirables, ayant pour la plupart des connaissances littéraires variées, ils méditaient sans cesse leurs grands écrivains et se nourrissaient de leur esprit. S'ils n'apprenaient pas d'eux à

créer des idées nouvelles, du moins ils conservaient la langue; et ils entretenaient chez leurs contemporains, avec un sentiment vif de nationalité grecque, cette prédilection pour tout ce qui, dans les idées de l'antiquité, était sonore, élégant et poli. On dirait que leurs sentiments étaient au-dessus de l'influence des événements extérieurs. Tout changeait autour d'eux, religion, gouvernement, usages; eux seuls parlaient encore avec un respect mêlé de regrets de la gloire antique du siècle de Périclès; et s'il est vrai que chez tous les peuples les écrits font les opinions, on peut croire qu'ils ont contribué, par leurs productions nombreuses, à maintenir en honneur pendant la longue durée du moyen âge la littérature profane des Hellènes. En comparant entre elles ces deux classes d'écrivains, les uns produisant avec une admirable activité d'esprit, les autres conservant avec soin la dernière étincelle d'un sentiment qui s'éteignait, peut-être trouverons-nous que toutes les deux ont occupé d'une manière également honorable la place qui leur fut assignée dans l'espace des temps.

Parmi les hellénistes qui de nos jours ont le plus contribué à faire apprécier des écrivains d'un genre et de talents si divers, à expliquer chacune des deux littératures par la comparaison avec l'autre, M. Boissonade s'est acquis depuis longtemps une réputation méritée. On lui doit des éditions estimées d'Aristophane, des tragiques grecs et d'autres poëtes du premier ordre; il y a joint successivement les Héroïques de Philostrate, les Biographies des philosophes et les fragments historiques d'Eunape de Sardes, la Vie de Proclus, par Marin de Tyr, le roman de Nicétas Eugénianus, les Narrations de Syntipas[1], les Partitions d'Hérodien, l'ouvrage de Tibère le rhéteur. Dans ses *Anecdota græca*[2], il fait connaître beaucoup de productions littéraires qui étaient restées inédites; il en ravive, pour ainsi dire, d'autres déjà connues et il accroît leur valeur par des notes instructives. Quelquefois le fonds qu'il a exploité était médiocre; mais le lecteur est toujours dédommagé par le commentaire qui accompagne le texte. Ces nombreux travaux ont été appréciés par l'Europe savante; l'ouvrage que nous annonçons aujourd'hui, exécuté de la même manière, réunira également les suffrages des philologues.

Théophylacte Simocatta, originaire de l'Égypte[3], parent d'un préfet

[1] ΣΥΝΤΙΠΑΣ. *De Syntipa et Cyri filio, Andreopuli narratio è codd. Pariss. edita à* Jo. Fr. Boissonade. Parisiis, 1828, in-8°. — [2] *Anecdota græca è codicibus Regiis descripsit, annotatione illustravit* J. Fr. Boissonade. Vol. I, Parisiis excusum in Regio typographeo, 1829, in-8°. Malgré le doute exprimé dans la préface du V[e] volume de ce Recueil (p. VII), nous espérons que le savant éditeur en donnera bientôt la suite.

[3] Il nous l'apprend lui-même, en parlant de l'Égypte, *Hist.* VII, 16 : *Ἕλκοντες γὰρ τὸ γένος ἐντεῦθεν, εἰκότως τοῖς περὶ τοῦ Νείλου διηγήμασιν οὐκ ἀπροσφόρως φιλοχω-*

qui gouverna ce pays[1], appartient à la fois à la longue série des historiens et des rhéteurs qui depuis Constantin-le-Grand entretenaient dans l'Orient le goût de la littérature grecque. Dans un ouvrage historique qui nous est parvenu, il retrace les principaux événements du règne de l'empereur Maurice, depuis l'an 582 jusqu'en 602. Il en lut des fragments en public, et s'il est vrai, comme il l'assure lui-même[2], que le récit de la mort tragique de cet empereur arracha des larmes à un nombreux auditoire, ce fait est digne de remarque : il prouverait qu'au commencement du septième siècle de notre ère les habitants de Constantinople étaient encore assez familiarisés avec la langue et la littérature helléniques pour être vivement émus par la simple lecture d'une composition oratoire qui, à en juger par l'exorde qui seul nous en reste, était loin d'être écrite en style populaire; car dès son début l'auteur y emploie tour à tour, avec profusion, le langage recherché de la haute éloquence et les expressions figurées de la poésie lyrique.

Mais ce n'est point du grand ouvrage de Théophylacte que nous devons nous occuper dans cet article; peut-être aurons-nous l'occasion d'en parler plus en détail en rendant compte de la nouvelle édition qu'un helléniste distingué, M. Immanuel Bekker, vient d'en faire paraître parmi les historiens Byzantins, publiés à Bonn sous les auspices de l'académie royale de Berlin[3]. Théophylacte a laissé deux autres ouvrages de moindre étendue; le premier, divisé en deux *séances* (ἀκροάσεις) et vingt chapitres ou sections, est un dialogue intitulé : Περὶ διαφόρων φυσικῶν ἀπορημάτων καὶ ἐπιλύσεων αὐτῶν. Les interlocuteurs y discutent différentes questions d'histoire naturelle. Le second consiste en un recueil de *lettres morales, champêtres et amoureuses* (Ἐπιστολαὶ ἠθικαί, ἀγροικικαί, ἑταιρικαί). M. Boissonade offre aujourd'hui au public ces deux opuscules dont le texte était devenu fort rare; il prouve (p. 166) qu'ils sont réellement du même Simocatta auquel nous devons l'histoire de l'empereur Maurice. Quelques savants avaient été d'une opinion différente, malgré la grande ressemblance du style de ces trois ouvrages.

ρήσωμεν. M. Boissonade explique, page 169, pourquoi quelques savants ont cru que Théophylacte était *Locrien*. A la fin de la petite préface (p. 2) qui précède les *Questions*, l'auteur dit : Λόγους ἔχω πατρίδα· Vulcanius avait lu et publié mal à propos, Λοκρούς. — [1] Il s'appelait Pierre, et administrait l'Égypte l'an 602; *Hist.* VIII, 13 : Πέτρος δὲ κατ' ἐκεῖνο καιροῦ τῆς Αἰγυπτιακῆς ἡγεμονίας τὰς ἡνίας διίθυνεν, ὃς καὶ συνήπτετο πρὸς γένος ἡμῖν. Photius, dans sa *Bibliothèque* (pag. 27, éd. Bekker), et quelques manuscrits des *Questions naturelles*, donnent à Théophylacte le titre ἀπὸ ἐπάρχων· si cette désignation est exacte, notre auteur aurait été préfet lui-même. Voyez les Notes de M. Boissonade, pag. 165 et 166. — [2] *Hist.* VIII, 12. — [3] *Theophylacti Simocattæ Historiarum libri octo, græcè et latinè, ab Immanuele Bekkero recogniti.* Bonnæ, 1834, in-8°.

Le texte des *Questions naturelles* n'occupe que les vingt-huit premières pages de la nouvelle édition. Il avait été déjà publié plusieurs fois, entre autres par Bonaventure Vulcanius à Leyde, d'abord en 1596, avec les Problèmes de Cassius Félix, surnommé l'Iatrosophiste, et ensuite en 1597, avec ces mêmes Problèmes de Cassius, les lettres de l'empereur Julien, celle de son frère le César Gallus et quelques-unes de saint Basile et de saint Grégoire de Nazianze. Dans sa préface (p. v-viij), M. Boissonade fait observer que ces deux éditions ont été souvent confondues par les bibliographes. Ils ne paraissent pas non plus avoir eu connaissance d'une traduction française de ce petit dialogue, qui est due à Frédéric Morel[1]; nous la trouvons quelquefois citée dans les notes, où on a soin de la rectifier lorsqu'en des passages difficiles l'ancien traducteur n'avait pas saisi le sens de l'original. Quant au contenu de l'ouvrage de Simocatta, pour qu'on puisse le juger avec quelque impartialité, nous sommes obligé de faire précéder ce que nous en dirons de quelques réflexions générales. Les progrès immenses que les sciences physiques ont faits dans les derniers siècles, ces théories neuves et fécondes qui, à leur tour, ont conduit à de nombreuses découvertes et à d'étonnants résultats, on les doit à des observations attentives et à une critique prudente de ce que nos sens nous indiquent. Or, il faut l'avouer, à l'exception de l'astronomie qui guidait leurs navigateurs, et de la médecine dont la connaissance a un rapport direct avec le bien-être matériel de l'homme, les Grecs, depuis Aristote, ont peu observé. Ce peuple ingénieux semble, tout au plus, avoir entrevu les principes généraux qui doivent servir de fondement à l'étude de la nature; il n'a jamais songé à réunir l'expérience au calcul, à introduire la géométrie dans la physique, pour en faire une science exacte, profonde et lumineuse. Adoptant avec crédulité les traditions populaires, entraînés par leur imagination et par l'amour du merveilleux, ses écrivains, ceux du moins qui nous restent, cherchent trop souvent à expliquer des phénomènes qui, avant tout, auraient eu grand besoin d'être mieux constatés; plus souvent encore ils s'abandonnent à des considérations purement spéculatives qui égarent toujours quand on n'a pas eu la patience ou l'occasion de réunir un nombre suffisant de faits positifs. La manière dont Plutarque discute les questions tirées de l'histoire naturelle peut quelquefois exciter le sourire d'un physicien ou d'un chimiste de nos jours; on ne doit donc pas s'attendre à ce qu'un écrivain grec du VII^e siècle, en traitant un sujet semblable, montre une grande supériorité sur un contemporain de Trajan et d'Adrien. Le dialogue de Théophylacte peut néanmoins servir

[1] En voici le titre : *Dialogue de Théophylacte Simocatte sur diverses questions naturelles utiles et plaisantes, et leurs solutions. Translaté de l'original Grec en François,* par Fed. Morel, *interprete du Roy;* 46 pages in-12.

à déterminer l'état de la science sous le règne d'Heraclius; on y trouve aussi quelques raisonnements qui semblent assez justes; et les deux interlocuteurs, Antisthène et Polycrate, rapportent en plus d'un endroit des faits que l'expérience n'a point démentis. Pour n'en citer qu'un exemple, Antisthène, qui donne ordinairement la solution des questions proposées par son ami, explique fort bien (p. 17), par le grand nombre de fleuves qui se jettent dans le Pont-Euxin, pourquoi l'eau y est moins amère et moins salée que celle des autres mers. C'est un passage de plus que l'on pourrait joindre à ceux que le président de Brosses a réunis sur le même sujet dans les Mémoires de l'Académie des Inscriptions et Belles-lettres [1].

La littérature grecque, si riche, et dans plusieurs de ses branches si supérieure à la littérature latine, semble avoir une prééminence moins décidée dans le genre épistolaire, s'il faut en juger d'après les ouvrages que nous possédons. Il est reconnu aujourd'hui que les lettres nommées *Socratiques,* celles que l'on attribue à Phalaris, à Diogène le cynique [2], à Brutus, à plusieurs autres hommes célèbres antérieurs à l'ère vulgaire, sont toutes supposées; les lettres qui existent sous le nom de Platon ont été probablement composées peu de temps après sa mort par quelque philosophe de son école. Nous en avons, il est vrai, plusieurs d'Isocrate, d'Eschine et de Démosthène qui paraissent authentiques; toutefois, en les réunissant à celles de l'empereur Julien et à d'autres écrites par différents personnages et éparses soit dans l'ouvrage de Diogène Laërte, soit ailleurs, on parviendrait difficilement à en former un recueil qui, par son importance historique, par sa variété, nous dirions presque par le mérite de la diction, pût être comparé aux Épîtres familières de Cicéron et à sa correspondance avec Atticus. Aucun des épistolographes grecs ne montre, selon nous, la finesse de tact que l'on admire dans les Lettres familières; aucun ne s'exprime, comme l'orateur romain en s'adressant à son ami, avec cet abandon, cette grâce facile et ce naturel exquis, qualités de style qui embellissent toutes les autres et qui, dans ce genre de composition, peuvent même en quelque sorte les suppléer. Les rhéteurs qui depuis le siècle des Antonins ont écrit des lettres ou qui plutôt, sous cette forme, ont réuni quelques phrases élégantes en traitant des sujets imaginaires, Philostrate, Alciphron, Aristénète, se renferment dans un cercle d'idées encore plus borné que n'ont

[1] Tom. XXXII, p. 640 et 643. Le savant éditeur, p. 324, cite ce travail du président de Brosses qui a essayé, avec érudition et avec esprit, de refaire « Le « périple de l'Euxin tel qu'on peut présumer que Salluste l'avait décrit vers la « fin du troisième livre de son histoire. » — [2] Voyez les observations de M. Boissonade, *Notices et extraits des Manuscrits,* vol. X, part. II, p. 128. Il y a publié vingt-deux lettres attribuées à Diogène, et restées inédites jusqu'en 1818; on en connaissait déjà auparavant vingt-neuf autres.

fait leurs devanciers. Loin de retracer les intérêts du moment ou de peindre les mœurs de leur époque, prodiguant les métaphores, les antithèses, ils ne discutent souvent que des questions de morale; quelquefois une lettre ne renferme qu'une observation philosophique, un trait d'histoire, une plaisanterie, un compliment. Supérieurs à ces sophistes, Libanius et Synesius de Cyrène, dans leurs recueils épistolaires, s'adressent, il est vrai, à des personnages réels; ce dernier eut même la hardiesse, dans un discours qui se trouve à la tête de ses ouvrages, de donner des conseils à un empereur de Byzance sans avoir la gloire d'en être écouté. Mais on peut également leur reprocher avec raison le manque ou la marche pénible des idées, l'absence de faits importants et trop d'art dans le style.

Il résulte, ce nous semble, de cet aperçu rapide et incomplet, que les *Lettres morales, champêtres et amoureuses* de Théophylacte, bien qu'elles ne soient pas exemptes des défauts que nous venons de signaler, occupent cependant une place assez honorable dans une littérature où les modèles, dans le genre épistolaire, ne sont pas très-nombreux. Aussi paraissent-elles avoir eu, pendant le moyen âge, plus de lecteurs que l'ouvrage historique du même écrivain; les manuscrits en sont moins rares, et depuis la fin du XV^e siècle on les a réimprimées assez souvent. On les trouve dans les collections d'épistolographes grecs données par Alde, Henri Estienne et Cujas; elles ont été publiées depuis à Leyde en 1596 et 1597, par Vulcanius, à la suite des *Questions naturelles*, et à Heidelberg en 1598, par le célèbre Gruter. M. Boissonade reproduit (p. IX-XXXV) les préfaces et les introductions de ces anciens éditeurs. Il a, avec raison, conservé la même disposition du texte (p. 29-81), de manière que sur quatre-vingt-cinq lettres il y en ait toujours, en alternant, une morale, une champêtre et une amoureuse. Plusieurs sont censées avoir été écrites par des personnages illustres, Thémistocle, Périclès, Diogène, Socrate, Isocrate, Platon; il y en a même une (p. 63) dans laquelle Médée reproche à Jason son infidélité. La version latine que Jacques Kimedoncius a faite des *Questions naturelles* et des lettres est jointe (p. 83-162) au texte grec; celui-ci a été revu sur trois manuscrits de la Bibliothèque du Roi (p. 165 et 217). Toutefois c'est moins encore à ces collations qu'à la sagacité et au savoir de l'éditeur que l'on doit les corrections nombreuses introduites aujourd'hui pour la première fois dans le texte des deux opuscules dont il s'agit ici, et proposées pour celui de l'histoire de l'empereur Maurice. Ce sont souvent des rapprochements heureux, justifiés par la conformité de style qui existe naturellement entre les ouvrages d'un même auteur. Ainsi, les changements d'*ἀξιοπιστίαν* en *ἀξιόπιστον* (Théophyl. Hist. 2, c. 10, p. 44, B), d'*εἰσῳκήσαν* en *εἰσῴκισαν* (Procem. p. 2, 2), d'*ἄστυ γείτονας* en *ἀστυγείτονας* (1, c. 4, p. 13, D), de *φιλαπόστροφον* en *φιλυπόστροφον* (2, c. 17 ad fin.), d'*ἐρεῖ*

en αἱρεῖ (8, c. 8, p. 206, C), de πραιτώριον en πραιτώριῳ (1, c. 5, p. 16, B), nous paraissent commandés par les règles de la grammaire ou celles de l'analogie, ou par d'autres raisons très-recevables en bonne critique. En parlant des verbes λαμβάνειν et βάλλειν, qui dans leurs différentes formes et dans leurs composés ont été souvent confondus par les copistes, le savant éditeur cite également un passage de l'histoire de Théophylacte (3, c. 1, p. 62, C) : Τὸν μέλλοντα τὰς στρατηγίδας περιβαλέσθαι ἡνίας· et il ajoute, p. 172 : « *Quum non sibi dux circumdet habenas, sed eas sibi sumat in* « *manus, opinor scripsisse scriptorem ipsum* παραλαβέσθαι. » Comme l'image que l'historien a voulu présenter au lecteur est probablement celle d'un cavalier montant un coursier fougueux, nous n'hésitons pas à adopter la leçon proposée[1]; toutefois nous nous permettons de faire observer que les auteurs de l'époque romaine font quelquefois allusion à la coutume singulière des conducteurs des chars, d'attacher autour de leur corps les rênes avec lesquelles dans les jeux publics ils dirigeaient les chevaux[2]. Le passage suivant d'Asclepius, disciple d'Hermès Trismégiste[3], ne peut guère s'expliquer que par cet usage : Καθάπερ ἡνίοχος ἀγαθὸς τὸ τοῦ κόσμου ἅρμα ἀσφαλισάμενος καὶ ἀναδήσας εἰς ἑαυτὸν, μήπως ἀτάκτως φέροιτο· εἰσὶ δὲ αἱ ἡνίαι, ζωὴ, καὶ ψυχὴ, κ. τ. λ. Il a été déjà signalé par les savants[4]; nous ajoutons qu'il serait même possible que l'auteur de ce Traité apocryphe, au lieu d'emprunter sa métaphore aux jeux du Cirque, eût pensé aux bas-reliefs de l'antique Égypte, sur lesquels on retrouve la même coutume[5].

Le style de Théophylacte est surchargé de figures, de tours elliptiques, d'allusions qui plus d'une fois ont été obscures pour les éditeurs antérieurs. Presque tous ces passages difficiles nous paraissent aujourd'hui parfaitement

[1] On pourrait dire, il est vrai, que Théophylacte emploie quelquefois le verbe περιβάλλεσθαι dans le sens très-vague de *prendre*. Hist. 7, c. 7 : Τήν τε τοῦ ἔθνους ἀρχὴν περιεβάλετο· et même, 6, c. 7 : Τὴν φυγὴν περιβάλλεται, *Il prit la fuite*. Des locutions semblables se trouvent encore ailleurs : Philon, *De migrat. Abrah.* vol. I, p. 465, 29, éd. Mangey : Ὁ τοῦ παντὸς τὴν ἡγεμονίαν περιβεβλημένος· et Evagrius, *Hist. eccles.* I, c. 22 : Τὴν Ῥωμαίων ἀρχὴν περιβάλλεται.. Mais nous ne nous rappelons pas d'exemple où ce verbe soit construit avec ἡνίας, ce qui nous fait préférer la correction proposée par M. Boissonade. — [2] Plusieurs monuments de l'art antique représentent ces personnages, qu'à cause des courroies qui serrent en tours multipliés leur courte tunique, on a pris quelquefois pour des légionnaires cuirassés; d'autant plus qu'ils étaient armés d'une *harpé* ou poignard recourbé, afin de couper, en cas d'accident, ces rênes qui rendaient leur chute fort dangereuse et les exposaient à être traînés dans le cirque par les chevaux lancés au galop. Voy. Visconti, *Musée Pioclémentin*, tom. V, p. 74. — [3] *Definit.* fol. 8 *verso*, l. 33 de l'éd. de Patritius; Venise, 1593, in-fol. — [4] Visconti, *Musée Piocl.* tom. III, pag. 41, note (c). — [5] Voyez la figure d'un héros monté sur son char parmi les sculptures extérieures du palais de Médynet-Abou, Description de l'Égypte, Antiquités, tom. II, pl. 9, fig. 1.

bien expliqués dans les notes (p. 163-323), résultat d'une vaste lecture, recueil riche et varié de remarques bibliographiques, de comparaisons avec les poëtes et les orateurs classiques, d'observations sur les idiotismes et les élégances de la langue grecque. Pour s'en assurer, il ne faut que parcourir quelques pages de ce savant commentaire qui n'est guère susceptible d'une analyse détaillée, mais dont une table à la fois concise et assez complète (p. 326-333) facilite l'usage. Parmi le grand nombre d'éclaircissements où M. Boissonade déploie tantôt une exactitude qui ne laisse rien à désirer, tantôt une excellente critique, nous ne citerons que ses remarques sur l'épithète ὁ Κυρηναῖος qui désigne ordinairement Callimaque (p. 176), sur les sauterelles, aliment des classes inférieures chez les peuples du midi (p. 243), sur la syntaxe de l'article τοῦ, souvent omis mal à propos par les copistes (p. 176), sur l'emploi de l'adjectif ὅλος, au lieu de πᾶς (p. 232). Très-souvent aussi l'auteur trouve l'occasion de rectifier le texte d'autres écrivains anciens dont nous ne nommerons ici que Dion Chrysostôme, l'historien Michel Ducas, Eustathe, saint Grégoire de Nazianze, Libanius, Lucien, Nicéphore Grégoras, Phalaris, Philostrate, Synesius, Théodore Prodrome, Tzetzès. Tant de corrections heureuses, les unes appuyées par le témoignage des manuscrits, les autres dues à la sagacité de l'auteur des notes, font de cette édition des opuscules de Théophylacte un livre qui ne devrait manquer dans la bibliothèque d'aucun helléniste. Imprimée avec soin [1], comme tous les monuments typographiques dus aux presses de MM. Firmin Didot, la publication dont nous venons de rendre compte ne peut qu'ajouter à la réputation de la librairie de M. Albert Mercklein. Mais c'est surtout M. Boissonade que l'on doit remercier de ses savantes recherches, de ses observations judicieuses. En le félicitant d'appeler l'attention des philologues sur une partie importante et trop négligée de la littérature grecque, nous exprimons le vœu qu'il nous fournisse bientôt une nouvelle occasion de rendre un juste hommage à son activité, à son érudition et à ses lumières.

HASE.

[1] Le petit nombre de fautes typographiques qui avaient échappé à une première révision, ont été relevées dans les *Corrigenda et addenda,* p. 324 et 325. Le lecteur en rectifiera facilement quelques autres qu'on nous permettra d'indiquer, comme preuve de l'attention avec laquelle nous avons lu ce volume : Ἔφεσιν pour ὄφεσιν, p. 3, l. 12; Εὐριβιάδης, p. 54, l. 15; et 137, l. 1; ETH. pour AMAT. p. 138, l. 3; δαιτυμών (sic), p. 327, l. 44. Il faut, au surplus, avoir publié soi-même des textes grecs pour savoir combien il est difficile, en revoyant les feuilles d'impression, d'arriver à toute la correction désirable. Dans les *Addenda et corrigenda* de l'édition de Syntipas, p. 213, M. Boissonade cite des exemples curieux des changements qui s'opèrent quelquefois sur ces feuilles à l'insu de l'auteur et immédiatement avant le tirage. Puisse notre article lui-même ne pas fournir de nouvelles preuves de cette fatale incorrection, dont il serait injuste d'accuser les éditeurs!

Mémoire qui a obtenu le prix décerné par l'Académie des Inscriptions et Belles-lettres, dans la séance du 24 juillet 1834, sur la question proposée « d'examiner quel était l'état « des institutions provinciales et communales, et des corpora- « tions des pays de l'ancienne France, à l'avénement de « Louis XI; quel était l'état des institutions du même ordre « dans les pays réunis à la France sous le règne de ce prince, « à l'époque de cette réunion; quelles modifications ces diverses « institutions ont éprouvées pendant le règne de ce même « prince? » *par M.* Just Paquet. Paris, imprimerie de Béthune et Plon, rue de Vaugirard, n° 36; 1835. Un vol. in-8°.

Tandis que des sociétés savantes et spéciales s'empressent de donner de justes encouragements aux personnes qui se livrent à l'étude des sciences historiques, deux causes nuisent essentiellement à ce que cette étude produise tous les avantages qu'on a droit d'en attendre. L'une est l'audace ignorante de ces écrivains qui, manquant de courage ou de talent pour s'appliquer sérieusement à connaître les faits, trouvent plus commode et plus facile d'emprunter seulement à nos annales quelques détails principaux, quelques noms célèbres, et ensuite ne consultent plus que leur imagination pour mettre en scène des personnages prétendus historiques, qu'ils font agir et parler en donnant de continuels démentis aux récits généralement admis et reconnus pour vrais. Ce genre de fraude littéraire, cette manière funeste d'introduire le roman dans l'histoire et à la place de l'histoire, ne peut procurer des succès durables, parce que le temps met à leur véritable place et les auteurs et leurs compositions; mais elle ne laisse pas de nuire momentanément, en égarant l'attention et l'intérêt des lecteurs, en les accoutumant à la frivolité d'un genre qui les détourne de lectures plus sérieuses et surtout plus utiles. L'autre cause est cette imprudente précipitation que diverses personnes occupées de recherches historiques mettent à publier des documents, des fragments, la plupart donnés pour inédits, quoiqu'ils ne le soient pas toujours, sans rattacher ces lambeaux épars à des époques, à des événements, à des personnages qui les encadreraient dans l'histoire. Il est des écrivains qui, fiers de la bonne fortune d'avoir déterré dans les bibliothèques quelques documents plus ou moins intéressants, s'empressant de les publier sans les accompagner des observations scientifiques qu'ils exigeraient, s'imaginent avoir déjà acquis des titres littéraires.

L'Académie des Inscriptions et Belles-lettres oppose une digue à ces sortes d'invasions lorsqu'elle invite les personnes studieuses à des travaux historiques qui exigent à la fois des recherches longues et consciencieuses, et le soin d'en coordonner les résultats.

J'ai cité les expressions du programme académique. Le Mémoire auquel le prix a été adjugé a résolu d'une manière satisfaisante les diverses questions; l'auteur a adopté et a dû adopter la division indiquée par le programme même, 1° *Institutions provinciales;* 2° *Institutions communales;* 3° *Corporations;* ce qui lui a fourni la matière de trois livres.

*Liv. I^er^*, INSTITUTIONS PROVINCIALES.— Comme les états provinciaux, ceux des sénéchaussées et bailliages, etc., ont été convoqués par nos rois principalement pour en obtenir des subsides, il me semble que l'auteur aurait pu, dans son introduction, donner une idée de la nature des impôts et de la forme de leur perception avant l'époque de la tenue des états; ce prolégomène aurait jeté dans son travail un intérêt particulier, d'autant plus remarquable, qu'il n'était pas exigé par le programme académique.

Ces recherches auraient confirmé, par le fait, le principe établi en droit, qu'en France l'impôt devait être consenti par les administrés. Les mots primitifs de *dons gratuits,* de *subsides,* d'*aides,* d'*octrois,* annonçaient des secours concédés aux princes; quand ceux-ci imposèrent arbitrairement les peuples, on oublia l'acception ancienne des mots, et je puis citer à ce sujet l'autorité d'un député aux états de Blois de 1588, du savant Guy Coquille, qui dit dans son Histoire du Nivernais, pag. 342 : « De grande ancienneté « les tailles ne se levoient, sinon en cas de besoin, après que le roy avoit « assemblé ses estats et fait entendre ses affaires;.... puis en chacune ville et « parroisse estoient ESLEUS asséeurs et départeurs pour distribuer et esgaler sur chacun feu, selon les facultez. Ceste est l'origine du nom des esleus « au faict des tailles, mais depuis,.... le roy establit et institua, en titre « d'office formé, ces esleus et *demeura le nom d'ESLEU, jacoit qu'ils « ne fussent plus esleus et choisis par le peuple.* » L'auteur du Mémoire aurait pu citer la résistance que Philippe-le-Bel éprouva de la part des trois états du pays de Bourgogne, quand il tenta d'y établir la taille[1].

Je conviens que ces préliminaires n'étaient pas nécessaires, mais ils n'auraient pas été déplacés.

L'auteur entre en matière et expose, dans leur ordre historique, les preuves qui attestent la convocation et la tenue des états provinciaux. Ce sont surtout les pays du midi de la France qui ont fourni les documents

[1] Duchesne, *Mémoires sur la maison de Vergi,* Preuves, p. 230.

les plus nombreux; il a établi une sage classification, et a souvent rejeté dans les notes, au bas des pages, divers détails, plusieurs indications, qui auraient embarrassé les récits historiques.

Après avoir fait connaître les états provinciaux, l'auteur a indiqué les assemblées des diverses communes, des bailliages et sénéchaussées où le tiers-état était seul appelé à délibérer; « comme la part des communes, « dit-il, était toujours la plus considérable, la force des choses amena le « prince et ses agents à s'adresser souvent directement au tiers-état, et à « convoquer seulement les communes d'une province, d'une sénéchaussée, « d'un bailliage, au lieu de recourir aux assemblées générales des états du « pays. » Il divise ainsi ces assemblées de communes : 1° assemblées composées du tiers-état de plus de trois sénéchaussées; 2° assemblées composées du tiers-état de trois sénéchaussées; 3° assemblées du tiers-état de deux sénéchaussées; 4° assemblées du tiers-état d'une seule sénéchaussée. Et il en fait connaître les divers résultats.

Revenant à la question générale sur les états provinciaux, l'auteur explique comment ces états, et notamment ceux du Languedoc, de l'Anjou, du Maine, du Dauphiné, surent allier à leur dévouement pour la patrie et pour le prince, la défense des droits des citoyens, du pays, en stipulant des conditions de garantie telles que les circonstances le permettaient, lorsqu'ils étaient dans la nécessité indispensable d'accorder des secours extraordinaires.

En 1363, le roi présidait en personne l'assemblée des trois états de la sénéchaussée de Beaucaire et de Nîmes; les états, après avoir accordé l'impôt de la gabelle, décidèrent que, si le roi ou ses agents voulaient s'entremettre de rien qui eût rapport à cette imposition, elle cesserait aussitôt. Quand les états des sénéchaussées de Carcassonne et de Montpellier votèrent un secours pour la délivrance du roi Jean, ils déclarèrent expressément que cet acte de générosité ne tirerait pas à conséquence.

En ces jours désastreux où les provinces de la langue d'Oc remplissaient ainsi un noble devoir, celles de la langue d'Oil ne montraient pas un égal dévouement à la patrie et une pareille fidélité au prince malheureux. L'auteur expose rapidement ce qui se passait alors à Paris, où diverses assemblées des états généraux de la langue d'Oil n'offrirent aucun résultat favorable; il rappelle les violences exercées par des factieux, la nécessité où se trouva le dauphin de quitter Paris, et comment ce prince obtint des états particuliers d'Auvergne, de Champagne, de Normandie et de la langue d'Oc des secours qui relevèrent et son courage et ses affaires; il rapporte les délibérations de divers états provinciaux qui, sous le règne de Charles V et depuis, traitèrent directement avec l'ennemi afin d'en obtenir des trèves

particulières et l'évacuation de leur territoire; pour satisfaire à leurs obligations, ces états votaient des subsides dont ils dirigeaient seuls la levée. Il cite un document des états généraux du Languedoc, tenus à Rodez, en 1387, qui prouve dans quelle proportion chacun des trois ordres contribuait alors. Il fallait lever 250,000 francs d'or; l'église dut payer 25,000 francs; la noblesse, 41,666 francs $\frac{2}{3}$; le tiers-état, 183,333 francs $\frac{1}{3}$; total, 250,000 francs.

Un hommage rendu par les puissances étrangères aux institutions provinciales, c'est que les Anglais, maîtres du Bordelais et de la Normandie, recoururent à l'autorité des états de ces pays.

Parmi ces institutions provinciales, dont plusieurs remontent à des époques antérieures à la réunion des comtés à la France, on remarquera particulièrement les états du comté de Foix. « Il n'était pas permis aux « comtes de faire la guerre ni même de la déclarer, sans l'assentiment « préalable des trois ordres du comté; en cas contraire, les citoyens n'é- « taient point obligés de fournir au prince des secours pour la guerre, ni « de le suivre à l'armée. »

Quoique le Mémoire contienne l'indication d'un très-grand nombre d'états provinciaux et d'assemblées de bailliages et de sénéchaussées, j'ose croire que l'auteur aurait pu ajouter encore à cette nomenclature, s'il avait recherché avec soin tout ce qui peut s'y rapporter dans les histoires particulières des provinces, des villes, etc.; mais je dois convenir que les diverses citations que présente son Mémoire, soit quant aux temps, soit quant aux localités, sont plus que suffisantes pour donner une juste idée de cette institution politique et de ses effets, avant et sous Louis XI.

Après avoir exposé rapidement quels étaient les états provinciaux dans les pays réunis à la France sous Louis XI, l'auteur prouve que ce prince avait habilement profité de ces diverses agrégations politiques et en avait tiré de nombreux avantages; dans son Mémoire, il a eu raison de s'autoriser des documents que fournissent les nombreuses délibérations des trois ordres de divers pays, bailliages et sénéchaussées, réunis pour la rédaction des coutumes. Quoique la plupart des assemblées soient postérieures de quelques années au règne de Louis XI, on est fondé à regarder comme ancien le droit de délibérer sur ces objets importants, soit parce que ces assemblées avaient été annoncées sous les règnes précédents, soit parce qu'en lisant leurs procès-verbaux, on n'y trouve aucune discussion, aucune observation qui permette de présumer qu'elles fussent un fait inaccoutumé.

Au reste, la plupart des assemblées des trois ordres des divers pays, bailliages et sénéchaussées avaient été appelées à exprimer leur vœu

d'adhésion au traité de paix conclu entre Louis XI et le duc d'Autriche en 1582. Une clause du traité exigeait qu'il fût approuvé par les états généraux de la France, et le roi préféra s'adresser aux états provinciaux, aux états des bailliages et des sénéchaussées. L'auteur a donné la nomenclature de quarante-neuf assemblées qui furent tenues alors dans divers lieux de la France et qui toutes confirmèrent le traité.

Un chapitre remarquable du Mémoire, c'est celui qui est intitulé : *Quelques détails sur les caractères et les formes des assemblées des états généraux des provinces et des états particuliers des sénéchaussées et bailliages.* Ces sortes de renseignements ne paraissaient pas exigés par le programme, et on doit tenir compte à l'auteur des recherches qu'il a faites sur ce point.

Divers paragraphes contiennent tout ce que l'auteur a été à portée de recueillir[1], soit dans les monuments imprimés, soit dans des documents inédits.

L'indication des paragraphes suffira pour faire sentir l'importance du sujet et piquer la curiosité du lecteur.

1. Convocation des états; — 2. Députés appelés personnellement; — 3. Députés élus; — 4. Mandats donnés aux députés; — 5. Commissaires du roi aux assemblées; — 6. Les princes y assistant eux-mêmes; — 7. Présidence; — 8. Tenue des séances, vote par ordres; — 9. Répartition des subsides; — 10. Correspondance des députés avec leurs commettants; — 11. Indemnités accordées aux députés des états, pour droit de présence pendant les sessions; — 12. Indemnités accordées aux députés délégués par les états particuliers des provinces aux états généraux.

Les questions traitées dans ce premier livre, les résultats positifs que présentent les recherches de l'auteur, n'avaient pas encore été l'objet des travaux de nos auteurs d'histoires générales ni particulières.

Liv. II, INSTITUTIONS MUNICIPALES. — L'auteur établit d'abord une juste distinction entre la commune et le consulat, et indique les principaux caractères de l'une et de l'autre. Ensuite, pour faire connaître la nature des institutions municipales, il présente diverses classifications dans le détail desquelles il serait trop long de le suivre. Il suffira de rapporter celles du chapitre 1er, relatif aux nominations des officiers municipaux : 1° Nomination, par les habitants, définitive ou soumise à l'ap-

[1] Dans sa préface, il a adressé des remercîments publics à l'auteur de l'*Histoire des Français de tous les états,* M. Monteil, qui a eu la complaisance de lui fournir plusieurs documents inédits. M. Monteil est assez riche en érudition pour être généreux sans craindre de s'appauvrir.

probation de l'autorité; 2° présentation des candidats à l'autorité; 3° deux degrés d'élection par les habitants; 4° élections faites par les officiers sortants; 5° nominations directes par l'autorité. C'est par de semblables classifications, dont il confirme la justesse par un grand nombre de citations, tirées des documents les plus authentiques, tels que les ordonnances de nos rois, les chartes des villes, les histoires particulières, etc., que l'auteur parvient à exposer les nombreux et divers systèmes qui, avant Louis XI, régissaient les institutions municipales; et de leur exposition et comparaison, il déduit l'assertion suivante : « Nous indiquerons la faculté que les « citoyens de la France avaient conservée ou obtenue de choisir, de nom- « mer les maires, consuls, échevins, jurats, conseillers, officiers munici- « paux, et nous pouvons annoncer, à l'honneur de notre patrie et des « princes qui ont pendant longtemps réglé sa législation, que le mode de « l'élection libre par les habitants de la cité, de la ville, du bourg était le « plus généralement adopté, et que le mode contraire n'était qu'une excep- « tion dans nos institutions communales, parce qu'il n'est pas dans la na- « ture des choses. »

Quand l'auteur a donné des détails intéressants et curieux sur la diversité des institutions communales qui régissaient la France avant Louis XI, il aurait pu en ajouter beaucoup d'autres, s'il avait parcouru les nombreuses chartes de communes inédites que possèdent les Archives du royaume, et celles qu'on trouve dans la vaste collection de DOAT, faite par ordre de Colbert et déposée aux manuscrits de la Bibliothèque du Roi.

Depuis quelques années plusieurs chartes de communes ont été publiées avec des commentaires. Je fais cette observation, non pour critiquer le travail de l'auteur, qui a suffisamment justifié de la variété de ces institutions municipales, à raison desquelles il était réduit à faire un choix; mais je crois devoir donner cette indication aux personnes qui auraient à l'avenir à s'occuper de semblables travaux.

Dans le chapitre II, l'auteur indique quelques-unes des villes dont les magistrats municipaux exerçaient la juridiction civile ou criminelle et celle de la police.

L'art. 71 de l'ordonnance de Moulins enleva aux maires et échevins l'exercice de la justice civile, ce qui donna lieu à de nombreuses et longues réclamations. Les rois, les gouvernements, les agents de l'autorité, en quelques circonstances extraordinaires, privèrent des villes de leur droit de commune ou de consulat; mais ces sortes de coups d'autorité ne durèrent guère plus que les circonstances qui les avaient occasionnés, et la nécessité d'une administration obligea bientôt à rétablir l'ancien

état des choses. Un fait assez remarquable, c'est que les pays réunis à la France, sous le règne de Louis XI, jouissaient des libertés municipales, et que ce prince eut la politique de les respecter. Au reste, sa politique n'était pas contraire à ces institutions; il n'avait pas eu à se plaindre des villes comme de la noblesse. En plusieurs circonstances, il accorda ou confirma des priviléges qui prouvent qu'il se confiait aux habitants des villes, soit en leur laissant la liberté des élections populaires, soit même en l'accordant aux pays qui n'en jouissaient pas encore.

On rencontre dans le Mémoire divers détails relatifs à ces priviléges, qui feraient honneur à Louis XI, si l'on ne pensait qu'il n'était généreux que parce qu'il se sentait puissant. Il accorda à quelques villes l'assemblée générale des habitants, soit avec la permission et la présence du bailli, soit sur la simple convocation des magistrats municipaux. « Tours.... octroyons que « toutes et quantes fois besoin sera, par l'ordonnance d'iceux maires et « échevins, les bourgeois, manans et habitants se puissent assembler, sans « qu'ils soient tenus appeler ou convoquer à leurs assemblées aucun de « nos officiers audit lieu, si bon leur semble. »

La manière dont ce prince s'exprime au sujet du consulat de Clermont est remarquable : « Leur loise mander leur consulat et assemblée générale... « par cry publicque ou autrement, ainsi qu'il est accoustumé de faire ès « autres consuls desdits pays d'Auvergne et Languedoc...... sans ce « qu'ils soient tenus d'en obtenir ne demander aucun congié ni licence à la « justice temporelle dudit lieu de Clermont. » Les habitants de Louviers, que gênaient ces assemblées générales, demandèrent de remettre le soin des affaires publiques à douze notables hommes.

Louis XI confirma les priviléges de quelques villes qui ne pouvaient être soumises à de nouveaux impôts que de leur consentement; d'autres obtinrent des franchises d'impôts, etc.; mais ce n'étaient là que des exceptions. Ce prince accorda la noblesse à divers corps municipaux: Il faut lire dans l'ouvrage même les détails relatifs à ce point, et les observations que l'auteur a faites sur ces priviléges, déjà accordés par des princes avant Louis XI, mais que celui-ci étendit davantage. Le recueil de la société d'émulation d'Abbeville, pour l'année 1833, contient une notice, par M. Louandre, sur l'ancienne loi municipale d'Abbeville.

M. Louandre indique sur la charte d'Abbeville, qu'il dit remonter à l'an 1130, des circonstances particulières et curieuses, qui auraient pu trouver place dans le mémoire couronné; il avance que Charles V avait anobli les maires et échevins d'Abbeville, et il ajoute en note : « Cette « noblesse municipale ou *de cloche*, ainsi nommée, parce que l'échevi« nage s'assemblait au son de la cloche, n'avait été accordée qu'à seize villes

« de France. » Quelles étaient ces seize villes de France? c'est ce que M. Louandre ne dit pas, et celles qui sont désignées dans le Mémoire, en y comprenant Abbeville, ne s'élèvent pas à ce nombre.

L'auteur du Mémoire parle transitoirement du droit de bourgeoisie et des devoirs des magistrats municipaux. J'indique ces faits pour prouver qu'il a tâché de ne négliger aucune des parties qui, de près ou de loin, tenaient à son sujet.

Liv. III, CORPORATIONS. — L'auteur a procédé de la même manière que dans les deux livres précédents : il a rappelé les statuts des diverses corporations, et les nombreuses conditions d'apprentissage, de maîtrise, etc., auxquelles les gens d'arts et de métiers étaient soumis; et, par un choix habile, il est parvenu à composer un tableau qui donne une idée exacte de ces corporations avant Louis XI; les plus anciennes remontaient au XIII^e^ siècle.

Je me bornerai à rapporter ces classifications : CHAP. I. Assemblée des membres de la corporation. — CHAP. II. Nécessité d'un examen et d'un jugement; forme de réception, taxe, cautionnement, chef-d'œuvre, serment à l'autorité, corporations privilégiées, exemptions. — CHAP. III. Élection des gardes-jurés visiteurs, nombre des jurés à élire, obligation d'accepter, réélections, fonctions, droits et devoirs. — CHAP. IV. Sceau et marque des marchandises, défenses de travailler la nuit, son de la cloche. — CHAP. V. Apprentissages, valets et compagnons, enfants de maîtres.

L'auteur a cité diverses circonstances relatives aux maîtres, aux visiteurs-jurés, aux compagnons, apprentis, veuves, etc., de ces corporations. J'aime à rapporter l'article concernant les tisserands de Rouen : « Se aucun « enfant, filz de maistre, demouroit orfelin, et il vouloit aprendre ledit « mestier, lui estant en aage souffisant de ycellui apprendre, ceulx dudit « mestier lui seront tenus faire aprendre ledict mestier à leurs despens. »

Dans le choix que l'auteur a fait des diverses corporations, pour en exposer les statuts, il n'a pas eu occasion de nommer les oiseleurs ou oiseliers, dont les anciens règlements avaient été examinés par les officiers des eaux et forêts de Paris; on y lit[1] : « Tout marchand forain qui apporte « des serins communs, ou de Canaries, à Paris, ne les peut exposer en « vente avant qu'il n'ait été auparavant les mettre depuis dix heures du

[1] *Guide des corps des marchands et des communautés des arts et métiers,* etc. Paris, 1766, in-12, p. 367 et 368. — L'auteur de cet ouvrage (Pary) assure que ces statuts et règlements ont été donnés, de toute antiquité, par les officiers des eaux et forêts de Paris.

« matin jusqu'à midi sur la pierre de marbre du palais, aux jours d'entrée « du parlement, dont il est tenu de prendre acquit et certificat des offi- « ciers des eaux et forêts. Il doit attendre que les gouverneurs des volières « du roi, avertis par les jurés, ayent déclaré que lesdites volières en sont « suffisamment fournies, et que les maîtres oiseliers aient pareillement « refusé de les acheter..... Les jurés sont tenus de se trouver aux sacres « des rois pour y apporter des oiseaux et les laisser aller dans les églises « où se font ces cérémonies. Les maîtres sont aussi tenus de lâcher en « signe de joie, au jour du saint sacrement et aux entrées des reines, « telle quantité d'oiseaux qui est arbitrée par les officiers des eaux et « forêts. »

Un travail particulier de l'auteur est celui qui concerne le roi des merciers, dont il indique les attributions et les droits. Je ne dois pas omettre que les corporations existaient en outre en confréries; et comme les membres de ces corporations devaient se montrer à des exercices religieux, ils adoptèrent une bannière sous laquelle ils se rassemblaient dans l'occasion. L'auteur a regardé comme un trait de la politique de Louis XI l'habileté qu'il eut de soumettre ces diverses corporations à une dépendance disciplinaire, sans qu'on pût trop reconnaître dans ce fait une précaution du despotisme de ce prince.

J'ai dû me borner à ces indications, et j'espère qu'elles feront suffisamment juger de l'ouvrage pour en apprécier le mérite. Je terminerai en citant un résumé de l'auteur sur les institutions provinciales : consentir et voter l'impôt, en déterminer la nature, la quotité, la durée, la répartition, en surveiller l'emploi, imposer des conditions lors des concessions de subsides; en cas d'invasion, lever et solder des troupes, traiter avec l'étranger, imposer des taxes pour les besoins journaliers du pays; adresser des doléances, solliciter des lois, concourir à la rédaction des coutumes; exprimer le vœu des habitants, lors du changement des dynasties, adhérer aux traités faits par le prince avec les puissances étrangères.

Ici qu'il me soit permis de laisser parler l'auteur, afin de donner une idée de sa manière et de son style : « Telles étaient les principales attribu- « tions, les droits et les devoirs essentiels des assemblées représentatives, « composées des gens des trois états qui, avant et sous le règne de Louis XI, « ont existé dans les divers pays de la France. Autour et à côté de ces « assemblées, nous avons montré avec les mêmes attributions, avec des « droits et des devoirs pareils, les assemblées particulières de sénéchaus- « sées et de bailliages qui, convoquées quand il était nécessaire, semblaient « manifester plus expressément les vœux des localités plus circonscrites. « Ces assemblées des gens des trois états des sénéchaussées et bailliages,

« disséminées, établies dans toute la France, remplissaient ainsi, dans plu-
« sieurs circonstances, dans l'absence des assemblées des provinces, les
« mêmes fonctions, et rendaient les mêmes services au prince et au trône.
« Elles suppléaient les assemblées des provinces, comme celles-ci sup-
« pléaient elles-mêmes les états généraux de la France; et ainsi le vœu des
« citoyens semblait arriver plus directement aux pieds du trône. Enfin, les
« villes, se réunissant en assemblées de communes, et même délibérant
« parfois à part, suppléaient à leur tour les assemblées de sénéchaussées
« et de bailliages. Rapide et intime communication entre le prince et les
« sujets! admirable ramification politique et administrative qui, peut-être,
« n'a pas été appréciée comme elle devait l'être par les écrivains qui se sont
« occupés de notre histoire nationale! »

J'ose croire que le Mémoire obtiendra l'approbation des juges éclairés comme il a obtenu les suffrages de l'Académie, et que l'auteur recevra les encouragements qu'il mérite.

RAYNOUARD.

RECHERCHES *historiques et statistiques sur la Corse, par M.* Robiquet, *ingénieur en chef des ponts et chaussées.* — Grand in-8° de plus de 500 pag. avec un Atlas in-fol. de cartes géographiques, de tableaux, etc. imprimés à Rennes, chez Duchêne, 1835, et se trouvent à Paris, chez le frère de l'auteur, rue des Francs-Bourgeois, n° 8.

PREMIER ARTICLE.

M. Robiquet adressa à l'Académie royale des Sciences, en 1831, une description de la Corse destinée à concourir au prix de statistique qui a été fondé par M. le baron de Montyon. Quoique cette description ne fût pas à beaucoup près aussi étendue que celle qui fera l'objet de cet article, cependant elle était rédigée avec tant de méthode, et l'on y trouvait des documents si utiles et si variés, que le prix du concours lui fut unanimement décerné.

Depuis cette époque, M. Robiquet a cessé d'exercer en Corse les fonctions d'ingénieur en chef; mais en rentrant en France, ses regards sont restés fixés sur une contrée qu'il habita longtemps et à l'amélioration de laquelle il avait été appelé à participer. En un mot, parvenu à l'âge du

repos, il n'a pas craint de s'exposer aux fatigues d'un nouveau voyage dans cette île pour recueillir sur les lieux mêmes des renseignements qui lui manquaient encore, et qu'il jugeait propres à rendre son travail plus complet.

C'est à un zèle aussi rare, à une persévérance aussi consciencieuse que le public est redevable de l'ouvrage dont nous nous proposons de rendre compte.

Il est divisé en quatre parties. L'auteur rappelle et discute dans la première divers passages qui fixent l'état des connaissances que les anciens avaient sur la Corse. Il consacre la seconde à la description physique de cette île; la troisième, à son histoire et à ses révolutions politiques Enfin, il traite dans la quatrième des mœurs de ses habitants, et des ressources de ce pays sous le triple rapport de l'agriculture, de l'industrie et du commerce.

Ire Partie. — Diodore, qui écrivait quarante ans avant notre ère, est le premier historien qui ait parlé de la Corse; il n'y indique que deux villes, *Calaris* et *Nicée;* il évalue la population du pays entier à trente mille habitants qui vivaient à l'état pastoral. Cinquante ans plus tard, Strabon parle de cette île comme d'un lieu où les Romains entretenaient un commerce d'esclaves; quoique peu habitée eu égard à son étendue, il y compte cependant plusieurs petites villes. Sénèque, exilé en Corse sous le règne de Claude, nous en a laissé le plus affreux tableau. Ce n'était, selon lui, qu'un rocher stérile où l'on souffrait les plus dures privations. On conçoit que ce philosophe, accoutumé au luxe de Rome, devait plus qu'un autre ressentir ces privations. Aussi, ne faudrait-il pas s'étonner que le chagrin qu'il en éprouvait eût empreint son récit de quelque exagération. Pline l'Ancien porte à trente-trois le nombre des villes de la Corse, et parmi ces villes il mentionne deux colonies romaines, *Mariana* et *Aleria.* On trouve dans la description de la Corse que Ptolémée nous a laissée la position de vingt sept villes, dont treize étaient situées sur la côte et quatorze dans l'intérieur de l'île; mais il est digne de remarque que l'énumération qu'il en fait ne contient aucune de celles dont Strabon avait parlé avant lui, preuve évidente que cette contrée était encore fort imparfaitement connue au premier siècle de l'ère chrétienne.

Aleria est la seule de toutes ces villes dont on ait pu retrouver quelques vestiges. M. Robiquet les indique succinctement, ainsi que plusieurs débris de constructions antiques, disséminés en différents endroits de l'île. Le travail auquel il s'est livré sur la géographie comparée de la Cor e, quelque concis qu'il soit, suffit pour faire apprécier à ses lecteurs le peu de connaissances positives que les anciens possédaient sur l'étendue de cette île et la

configuration de ses côtes. En effet, à l'aide d'un tableau des longitudes et des latitudes d'un certain nombre de points désignés par Ptolémée, M. Robiquet a construit un canevas de carte ancienne. L'ayant ensuite appliqué sur une carte moderne, dressée à la même échelle, un simple coup d'œil rend sensible la différence qui existe entre ces deux cartes et fait connaître ce que les géographes modernes ont apporté de rectifications à ce que les anciens nous ont laissé. Il résulte de l'itinéraire d'Antonin que les Romains n'avaient ouvert qu'une seule route en Corse. Plusieurs critiques ont soutenu que cette route suivait la côte de l'est entre l'ancienne ville de *Mariana* et la *Palla* de Ptolémée, près de laquelle on place la ville moderne de Bonifacio; malheureusement, les distances indiquées par l'itinéraire ne s'accordent point avec cette hypothèse. L'auteur en a proposé plusieurs autres qu'il discute avec détail, et d'où il conclut que les anciennes villes de l'intérieur de la Corse dont les noms nous sont parvenus n'étaient véritablement que de simples bourgades; autrement les Romains, après avoir conquis cette île, n'auraient pas manqué d'y établir, suivant leur usage, des routes pour communiquer d'une de ces villes à l'autre. M. Robiquet termine la première partie de son ouvrage par l'indication de quelques monuments du bas-empire et du moyen âge dont on croit avoir retrouvé des ruines.

II^e Partie. — La Corse est couverte de hautes montagnes sur une grande étendue. Une carte géologique est destinée à faire connaître leurs directions principales et leurs ramifications. L'auteur a indiqué dans un tableau de son atlas l'élévation de leurs cimes au-dessus du niveau de la Méditerranée. La chaîne principale des montagnes de cette île court du nord au sud depuis le cap Corse jusqu'aux environs de Bonifacio. Elle se porte vers l'ouest entre ces deux extrémités, à partir desquelles elle s'élève jusqu'à sa plus grande hauteur, qui est de 2,763 mètres au-dessus du niveau de la mer. Il faudrait mettre sous les yeux de nos lecteurs la carte et les tableaux de M. Robiquet, pour leur faire bien saisir la description qu'il donne du relief de la Corse. Les nivellements qui l'ont conduit à la connaissance de ce relief sont en quelque sorte des opérations officielles dues aux officiers du dépôt de la guerre ou aux ingénieurs des ponts et chaussées; ainsi, les résultats de ces opérations ne peuvent être révoqués en doute. En Corse, comme partout ailleurs, la direction des montagnes de l'intérieur du pays a déterminé le gisement primitif de ses côtes; mais d'autres causes ont concouru successivement à le modifier : ainsi le courant littoral de la Méditerranée, après s'être emparé des matières que les torrents y transportent du sommet des montagnes, les a déposées en avant des anciennes côtes et a formé des plages d'alluvions, sur la surface desquelles il existe quelques marais. L'au-

teur donne une description détaillée du périmètre de l'île dans le XIV^e tableau de son atlas : cette espèce de portulan n'est, ainsi qu'il l'annonce, que la traduction des belles cartes de M. Hell, publiées dans ces derniers temps par le dépôt de la marine.

De la configuration des côtes M. Robiquet passe à l'indication des cours d'eau qui descendent des montagnes de l'île; ils la sillonnent dans sa largeur, c'est-à-dire suivant sa moindre dimension, ce qui rend nécessairement leurs pentes très-rapides. Il donne ensuite quelques aperçus sur le volume de leurs eaux; mais ses recherches sur ce point ne doivent être considérées que comme de simples aperçus, et l'on n'en sera point étonné si l'on considère que jusqu'à présent il n'a été fait en France aucun travail analogue, bien qu'on en reconnaisse l'utilité, et qu'on puisse y disposer de tous les moyens nécessaires pour en assurer l'exécution. La Corse a été explorée avec beaucoup de soin par de savants ingénieurs des mines, entre lesquels on distingue MM. Gueymard et Reynaud. Leurs mémoires ont été insérés dans les Annales des mines et les Mémoires de la Société géologique de France. On conçoit que M. Robiquet a dû se borner à citer les observations dont ces ingénieurs ont enrichi la science. Le premier a reconnu en Corse quatre espèces de terrains : les terrains primitifs, presque entièrement granitiques, occupent la partie du sud et de l'ouest de cette île; les terrains intermédiaires en occupent la partie orientale, y compris le cap Corse. M. Gueymard rapporte aux terrains secondaires les grès et les calcaires qui se rencontrent entre le *Fium-Orbo* et *Porto-Vecchio*. Enfin, suivant M. Reynaud, les terrains tertiaires ne se montrent que sur quelques points et par lambeaux isolés. Dès l'année 1763, M. Barral, auteur de recherches sur l'histoire naturelle de la Corse, n'avait vu dans cette île que des roches volcaniques, et cependant M. Gueymard paraît n'en avoir rencontré dans aucune de ses excursions. Quant à la formation des montagnes qui composent pour ainsi dire l'ossature de cette île, M. Élie de Beaumont pense que, d'après la nature et la disposition des terrains de sédiment que l'on a observés sur les côtes de la Corse et de la Sardaigne, les montagnes de ces deux îles ont été produites par un soulèvement qu'il estime avoir eu lieu entre le commencement et la fin des dépôts tertiaires, et qui produisit en même temps les chaînes des hautes vallées de la Loire et de l'Allier, dont la direction court aussi nord et sud presque sans déviation. On avait indiqué à M. l'ingénieur Gueymard les gîtes de plusieurs mines; mais tous ceux qu'il a visités lui ont paru ne mériter aucune attention, et il les a jugés trop pauvres pour compenser les frais de leur exploitation.

Après avoir exposé sur la Corse les notions géologiques dont nous venons de présenter l'analyse, M. Robiquet donne un catalogue fort étendu des

végétaux qui y croissent; les botanistes pourront le consulter dans son ouvrage, c'est à eux qu'il est exculsivement destiné.

Les zoologistes n'y trouveront qu'une indication très-succincte des poissons que l'on pêche sur les côtes de la Corse, des insectes, des oiseaux et des mammifères qui y vivent. Le mouflon, que plusieurs naturalistes ont considéré comme la souche des diverses variétés de nos moutons domestiques, est seul l'objet d'une notice un peu moins concise.

M. Cadet de Metz, ancien subdélégué général de la Corse, a communiqué à notre auteur des tableaux météorologiques qui s'étendent de l'année 1775 à l'année 1778 inclusivement. Les observations ont été continuées depuis par différentes personnes, et notamment, de 1805 à 1813, par M. Dupeysat, ancien ingénieur en chef des ponts et chaussées.

D'après les observations de M. Cadet de Metz, la température moyenne de l'air, estimée pour l'année entière, en degrés du thermomètre de Réaumur, s'élève à 15 degrés $\frac{60}{100}$; celle du sol, mesurée à 32 centimètres audessous de sa surface, s'élève à 21 degrés $\frac{375}{1000}$.

La température moyenne de l'air, pendant le mois d'avril, et la température moyenne du sol, pendant le mois de novembre, se rapprochent plus qu'en tout autre mois des températures moyennes de l'air et du sol pendant l'année entière.

On a remarqué, au surplus, que pendant le premier trimestre la température de l'air variait de zéro à 15 degrés; pendant le deuxième, de 5 à 30; pendant le troisième, de 15 à 30; enfin, pendant le quatrième, de zéro à 20 degrés.

Quant aux hauteurs du baromètre, elles oscillent généralement entre 27 et 29 pouces. Leur hauteur moyenne est de 28 pouces $\frac{45}{1000}$.

Le ciel est beau pendant les $\frac{65}{100}$ de l'année, il est nébuleux pendant $\frac{30}{100}$, il ne pleut que pendant les $\frac{5}{100}$ restants. Le vent du sud-est, désigné dans le pays sous le nom de *sirocco,* est celui qui souffle le plus fréquemment à Bastia; il ne souffle au contraire que très-rarement à Ajaccio; c'est le vent du nord-ouest ou le *sebecio* qui y règne; il y apporte les pluies et la neige.

Les observations météorologiques dont nous venons de mettre les résultats généraux sous les yeux de nos lecteurs ont été réunies dans une série de treize tableaux qui font partie de l'atlas de M. Robiquet. Ce que nous venons d'en dire annonce assez que la Corse est sujette à de longues sécheresses. En 1828, par exemple, depuis la fin d'avril jusqu'au 30 août, il n'était pas tombé de pluie; les arbustes dont les collines sont couvertes se trouvaient tellement desséchés que le moindre accident suffisait pour causer un incendie qui se propageait rapidement; il en éclata de sem-

blables près d'Ajaccio et de Bastia, menaçant d'envahir les plantations d'orangers et d'oliviers qui se trouvent autour de ces deux villes. Leurs habitants ne parvinrent qu'avec beaucoup de peine à intercepter les communications, et à prévenir ainsi le malheur qu'ils avaient à craindre.

IIIe Partie. — Cette partie de l'ouvrage de M. Robiquet est la plus étendue. Divisée en neuf livres, on y trouve une exposition rapide des principaux événements dont la Corse a été le théâtre depuis le ve siècle avant l'ère chrétienne, jusqu'au commencement du siècle actuel, ce qui comprend une période de 2,400 ans environ.

On n'a formé que des conjectures vagues sur les premiers habitants de ce pays. Suivant Bochart, ce furent des Phéniciens; et Limpérani, auteur d'une histoire de Corse, a partagé cette opinion; plus tard, il y fait arriver les Pelasges. Si l'on en croit Diodore de Sicile, les Tyrrhéniens étaient maîtres de cette île dès le ve siècle avant J. C. Quant aux Carthaginois, il est douteux que cette île leur ait jamais appartenu, et il faut bien remarquer qu'il ne peut être question ici que d'établissements sur le littoral, car la conquête du peuple pasteur, qui occupait les montagnes de l'intérieur de l'île, ne pouvait être d'aucun intérêt pour des nations déjà commerçantes.

Ce fut dans le cours de la première guerre punique que les Romains portèrent pour la première fois leurs armes en Corse. Mais ils se bornèrent, après avoir pris *Aleria*, à occuper les principaux points de la côte.

Dès que ces nouveaux hôtes se crurent solidement établis, ils pensèrent à exiger quelque tribut des naturels du pays qu'ils avaient ménagés jusqu'alors. Cette demande de tribut souleva ces derniers, il fallut envoyer de Rome des forces pour les réduire. D'abord contraints de céder, bientôt ils se soulevèrent de nouveau. Le général de l'armée expédiée contre eux, après les avoir battus dans la plaine, fut battu lui-même dans les montagnes où il eut l'imprudence de les poursuivre. Cette alternative de succès et de revers amena la conclusion d'un traité, aux conditions duquel ils restèrent soumis jusqu'à l'an 181 de notre ère. Durant cette période la Corse était passée au pouvoir d'Octave, et elle continua de faire partie des provinces romaines. A dater d'Adrien jusqu'à l'invasion des barbares, l'histoire garde un silence absolu sur ce qui se passa dans cette île. Genséric, roi des Vandales, après avoir saccagé Rome, s'empara de la Corse, qui se trouva réunie sous son commandement à l'ancienne province d'Afrique; incorporée à l'empire d'Orient, les Grecs la dévastèrent par leur rapacité.

On ignore à quelle époque précise les Sarrasins s'en rendirent maîtres.

On sait seulement qu'ils en furent chassés par Luitprand, roi des Lombards. Les Maures en firent la conquête sous Louis-le-Débonnaire, et n'en furent définitivement expulsés par les Pisans qu'en 1050.

Ce fut vers cette époque qu'éclatèrent les haines qui divisèrent si longtemps les Pisans et les Génois : ces derniers s'étaient emparés de la ville de Bonifacio. Les Pisans occupaient d'autres villes de la côte, tandis que les grands propriétaires de l'île, protégés tantôt par les uns, tantôt par les autres, tenaient leurs vassaux sous le joug de l'anarchie féodale et trouvaient toujours le pardon des excès auxquels ils se livraient dans l'indulgente politique des papes, qui se prétendaient souverains de la Corse en vertu de la donation de Pepin, que Charlemagne avait confirmée.

Il faut remarquer toutefois qu'à l'aide de la protection du saint-siége, une partie des habitants de l'île parvinrent à ressaisir leur liberté en formant une ligue entre eux. Cependant, le pape Urbain II ayant cédé la Corse aux Pisans, les Génois leur en disputèrent aussitôt la possession ; les grandes familles se divisèrent alors entre l'un et l'autre parti ; les Génois, l'ayant emporté, soumirent les seigneurs corses, mais ils leur restituèrent leurs châteaux et leurs terres à titre de fiefs, ce qui leur permit de tenter le sort des armes et d'essayer de recouvrer leur indépendance. Les Génois envoyèrent contre eux Guillaume de la Rocca, qui les réduisit et gouverna l'île au nom de la république de Gènes ; la Corse se trouva alors partagée en plusieurs factions, parmi lesquelles une des plus puissantes était celle des rois d'Arragon, qui possédaient déjà la Sardaigne et qui fondaient leurs prétentions à la possession de la Corse sur l'investiture que le pape Boniface VIII en avait donnée à Jacques II en 1297. Les habitants de cette île refusèrent à deux reprises de reconnaître les Arragonais ; cependant, se défiant de leur propre faiblesse, ils eurent recours aux Génois pour les tirer d'embarras ; mais la république ayant refusé de se mêler de leurs affaires, l'administration de la Corse devint à Gènes l'objet d'une spéculation particulière. Cinq personnages notables de cette ville proposèrent de faire à leurs frais, et avec le secours de mille soldats, la conquête de cette île, et de la régir à leur profit, quoique au nom de la république.

Cette entreprise eut lieu vers l'année 1360 ; elle n'obtint pas le succès que ses auteurs en avaient espéré, et à la fin du XIV[e] siècle la Corse se retrouva de nouveau déchirée par des factions, à la tête desquelles marchaient toujours les premières familles et les plus grands propriétaires de l'île, qui y appelaient alternativement les étrangers suivant le besoin qu'ils croyaient avoir de leurs secours.

P. S. GIRARD.

NOUVELLES LITTÉRAIRES.

INSTITUT ROYAL DE FRANCE.

Le vendredi 14 août, l'Académie des Inscriptions et Belles-lettres a tenu sa séance publique, sous la présidence de M. Daunou. On y a entendu la lecture d'une Notice historique sur la vie et les ouvrages de M. DE CHÉZY, par M. *Silvestre de Sacy,* secrétaire perpétuel. M. *Al. de Laborde* a lu un rapport sur les Mémoires relatifs aux Antiquités nationales, dont les auteurs ont obtenu les médailles d'or ou des mentions honorables; M. *Reinaud,* un extrait de ses Recherches sur les invasions des Sarrasins en France, pendant les VIII^e^, IX^e^ et X^e^ siècles de notre ère; M. *Victor Leclerc,* un Mémoire sur les Annales des pontifes romains. L'heure trop avancée n'a pas permis d'entendre un Mémoire sur les principales causes de la popularité du clergé en France, sous la première et la seconde race, par M. *Guérard,* ni un Mémoire sur Libanius, considéré comme défenseur du paganisme, par M. le comte *Arthur Beugnot.*

L'Académie avait proposé pour sujet d'un prix qu'elle devait adjuger dans sa séance publique de 1835, de *rechercher, au moyen des faits tirés de l'examen de l'architecture, des monuments sculptés ou peints, des inscriptions et des vases, particulièrement des vases noirs avec bas-reliefs; quels sont les éléments dont s'est formée la nation étrusque; ce qui est indigène dans l'art étrusque, et ce qu'il a pu emprunter à l'Égypte, à la Lydie et à la Grèce.* Un seul mémoire a été adressé à l'Académie; et malgré le mérite très-distingué qu'elle se plaît à reconnaître dans ce travail, il ne lui a point encore paru entièrement satisfaisant. En conséquence, elle a cru devoir laisser ce concours ouvert et le proroger jusqu'en 1836.

L'Académie devait pareillement adjuger dans cette séance un autre prix sur la question suivante : *Quel fut, depuis le deuxième siècle avant notre ère jusqu'à l'établissement de l'empire de Constantinople, l'état politique des cités grecques établies sur les bords du Pont-Euxin et de la Propontide?* Elle a reçu quatre Mémoires qui tous laissent plus ou moins à désirer, mais parmi lesquels elle a distingué, 1° le Mémoire mis sous le n° 1, ayant pour devise : *Mœotidos lateri lævo Chersonesus est propinqua,* etc.; 2° le Mémoire n° 3, ayant pour devise : Ἐπολιτεύετο ἕκαστος κατὰ τὰς ἐπιθυμίας ; 3° celui qui porte le n° 4, et dont la devise est : Ἀγαθὴ δ' ἔρις ἥδε βροτοῖσιν. Elle a pensé qu'un nouveau délai donnerait aux auteurs qui ont traité ce sujet, le moyen d'améliorer et de compléter leur travail, et, par ce motif, elle a prorogé le concours jusqu'en 1836.

L'Académie propose pour sujet d'un prix qu'elle décernera dans sa séance publique de 1837 la question suivante : *Déterminer quels ont été, à partir du règne de l'empereur Constantin jusqu'à la fin du XVI^e^ siècle, les caractères*

et les vicissitudes du droit de propriété foncière dans toutes les régions qui ont fait partie de l'empire romain en Europe? L'Académie ne désire point un ouvrage de simple jurisprudence, dans lequel on se bornerait à réunir, à expliquer ou à concilier des textes de lois et des opinions de jurisconsultes : elle demande des recherches historiques et d'érudition positive. On indiquera avec précision le caractère que les lois romaines avaient attribué aux diverses espèces de propriété foncière et l'influence que la différence entre ces propriétés pouvait avoir sur la manière d'acquérir, de conserver et de transmettre; puis les modifications que cet état de choses subit successivement, jusqu'au moment où les conquêtes des peuples barbares devinrent la cause ou l'occasion de l'établissement de la féodalité. On devra déterminer l'influence que ce nouveau système a eue sur l'ancien état de la propriété, et faire connaître comment, réciproquement, les souvenirs et les traces de la législation antérieure ont modifié les principes fondamentaux du régime féodal; on exposera les causes diverses qui ont assujetti les propriétés foncières à ce régime; celles qui se sont opposées à ce qu'il ait eu partout la même extension et les mêmes effets; les règles introduites par ce régime sur la capacité pour vendre, acquérir et conserver des biens-fonds; les conditions de ces acquisitions et jouissance. Enfin, on recherchera et on essaiera de signaler les causes qui, en minant peu à peu le régime féodal, ont préparé l'établissement du système moderne de propriété civile.

L'Académie rappelle qu'elle a précédemment proposé pour sujet de trois prix qu'elle adjugera dans sa séance publique de 1836, les questions suivantes : *Tracer l'histoire de l'établissement des Vandales en Afrique et de leur administration, depuis Genséric jusqu'à la destruction de leur empire par Bélisaire; s'efforcer de montrer quel fut l'état de l'Afrique romaine sous leur domination, et jusqu'où s'étendait leur pouvoir ou leur influence dans l'intérieur de ce continent; rechercher quel fut l'idiome dont ils faisaient habituellement usage, et quels rapports s'établirent entre le peuple conquérant et les indigènes; enfin, essayer de déterminer quels vestiges de leur langue et de leurs coutumes les Vandales ont laissés en Afrique jusqu'à l'invasion des Arabes.*

Rechercher quelles furent les impositions publiques dans la Gaule, depuis l'origine de la monarchie des Francs jusqu'à la mort de Louis le Débonnaire; comment elles furent établies et perçues, et quelles personnes y étaient soumises.

Tracer l'histoire des différentes incursions faites par les Arabes d'Asie et d'Afrique tant sur le continent de l'Italie que dans les îles qui en dépendent, et celle des établissements qu'ils y ont formés, et rechercher quelle a été l'influence de ces événements sur l'état de ces contrées et de leurs habitants.

Pour chacun des sujets mis aux concours pour 1836 et 1837, le prix sera une médaille d'or de 1,500 francs. Les ouvrages envoyés aux concours devront être écrits en français ou en latin, et ne seront reçus que jusqu'au 1er avril de l'année où le prix devra être décerné ; ce terme est de rigueur. Les Mémoires envoyés aux concours devront être adressés, francs de port, au secrétariat de l'Institut avant le terme prescrit, et chaque Mémoire devra porter ostensiblement une épigraphe ou devise qui sera répétée dans un billet cacheté joint au Mémoire, et contenant le nom de l'auteur. Les concurrents sont prévenus que l'Académie ne rendra aucun des ouvrages qui auront été envoyés aux divers concours; mais les auteurs auront la liberté d'en faire prendre des copies, au secrétariat de l'Institut, s'ils en ont besoin.

PRIX DE NUMISMATIQUE, *fondé par* M. ALLIER DE HAUTEROCHE. Ce prix n'ayant point été décerné pendant plusieurs années, l'Académie a annoncé que le prix de Numismatique qu'elle adjugerait en 1835 serait de 1,000 francs, et pourrait être, s'il y avait lieu, partagé entre plusieurs ouvrages. Un seul ouvrage a été adressé à l'Académie pour ce concours. C'est celui qui a pour auteur M. le marquis de Lagoy, et pour titre : *Description de quelques médailles inédites de Massilia, de Glanum, des Cœnicences et des Auscii.* L'Académie lui a décerné le prix de mille francs. Elle annonce que, dans la séance publique de 1836, un prix de 400 francs sera décerné à l'auteur du meilleur ouvrage de Numismatique qui aura été publié dans le cours de l'année 1835. Les ouvrages publiés par les membres de l'Académie sont seuls exclus de ce concours. Les auteurs des ouvrages qui seraient de nature à être admis à ce concours sont invités à les faire parvenir au secrétariat de l'Institut avant le 1er avril 1836 : ce terme est de rigueur.

ANTIQUITÉS DE LA FRANCE. M. le Ministre secrétaire d'État au département de l'Instruction publique, désirant récompenser et encourager le zèle qui continue à se manifester partout pour la recherche et la publication des anciens monuments et des documents de toute nature qui appartiennent à l'histoire nationale, a mis cette année, comme il l'avait fait les années précédentes, trois médailles d'or de la valeur de 500 francs chacune, à la disposition de l'Académie, pour être décernées aux trois auteurs qui, au jugement de l'Académie, auront envoyé les meilleurs ouvrages sur les antiquités de la France. L'Académie, sur le rapport de sa Commission des Antiquités nationales, a décerné ces trois médailles dans l'ordre suivant : La première, à M. de la Saussaye, à Blois, pour son *Mémoire pour servir à l'histoire de la Sologne Blésoise, sous la domination romaine;* la deuxième, à M. Léchaudé d'Anisy, à Caen, pour l'ouvrage qu'il a publié sous le titre de : *Extrait des chartes et autres actes normands ou anglo-normands qui se trouvent dans les archives du Calvados;* la troisième, à M. Dusevel, à Amiens, pour son ouvrage relatif aux *Antiquités du département de la Somme.* De plus, l'Académie a accordé des mentions honorables aux personnes ci-après nommées : 1° M. Hazé, conservateur des monuments du Cher, pour un Mémoire manuscrit et des dessins, relatifs à des fouilles exécutées à Drevant (Cher) ; 2° M. de Saulcy, pour un ouvrage intitulé : *Recherches sur les monnaies des évêques de Metz,* imprimé en 1835 ; 3° M. le baron Chaudruc de Crazannes, pour cinq Mémoires manuscrits, sur plusieurs localités et monuments anciens du midi de la France. L'Académie a décidé que, à l'avenir, la commission des Antiquités nationales ne comprendra dans son rapport annuel que les ouvrages ou mémoires qui seront parvenus à l'Académie avant le 1er juin.

En exécution de l'ordonnance royale du 11 novembre 1829, les élèves pensionnaires du cours de Diplomatique et de Paléographie qui avaient complété les deux années d'études à la fin de 1834 ont subi les examens prescrits, devant la Commission composée, aux termes de la même ordonnance, de trois membres de l'Académie des Inscriptions et Belles-lettres, de trois conservateurs de la Bibliothèque du Roi, et du Garde général des Archives du royaume. Six de ces élèves pensionnaires ont été jugés dignes d'obtenir le brevet d'*Archiviste-Paléographe,* et de jouir des avantages attachés à ce titre, conformément à l'ordonnance susdatée. Les brevets leur ont été délivrés par M. le Ministre de l'Instruction publique, lequel, dans le but d'encourager de plus en plus l'étude des anciens monuments de notre histoire et de notre littérature, a décidé que les noms des élèves qui

auront obtenu ces brevets seront proclamés dans la séance publique annuelle de l'Académie. En conséquence, l'Académie fait connaître publiquement aujourd'hui les noms des six élèves de l'école des Chartes, qui ont obtenu le titre d'Archiviste-Paléographe depuis 1833.—*Nominations de 1834.* MM. Fallot (Joseph Frédéric-Gustave), Rédet (Xavier-Louis), Douet d'Arcq (Louis-Claude), David (Louis-Charles). — *Nominations de 1835.* MM. Thomassy (Marie-Joseph-Raymond), Hugot (Louis-Philippe-Henri).

Dans les derniers jours de juillet, l'Académie des Inscriptions et Belles-lettres a perdu deux de ses anciens membres, M. Caussin de Perceval et M. Mongez, connus l'un et l'autre par de savants travaux dont nous donnerons une notice sommaire dans notre prochain cahier.

Feu M. Guillaume de Humboldt, qui appartenait, comme associé étranger, à la même Académie, a été remplacé, en cette qualité, par M. Joseph de Hammer.

Le 27 août, l'Académie française a tenu sa séance publique; présidée par M. Tissot, directeur. On y a entendu : 1° le rapport du secrétaire perpétuel sur les concours; 2° l'annonce du prix d'éloquence proposé pour 1836; 3° la lecture de l'*Épître à Cuvier,* qui a remporté le prix de poésie, et dont l'auteur est M. Bignan; 4° la proclamation des prix Montyon décernés cette année; 5° le discours de M. le Directeur sur les *prix de vertu.*

Prix destinés aux actes de vertu. L'Académie française a décerné, 1° Un prix de huit mille francs à Jean-Jacques Sauquet-Javelot, jardinier, demeurant à Niort; 2° un prix de cinq mille francs à François Chaumes, dit Firmin, demeurant à Fleurac, dép[t] de la Dordogne; 3° un prix de trois mille francs aux époux Joly, demeurant à Reichshoffen, arrondissement de Wissembourg, département du Bas-Rhin; et quatre médailles de mille francs chacune aux personnes ci-après nommées, savoir : 1° A Joseph-Othon Dhorne, demeurant à Dieuze, arrondissement de Château-Salins, département de la Meurthe; 2° à Hélène-Marie Bodeveur, demeurant à Guingamp, département des Côtes-du-Nord; 3° à François Lhemann, et à Anne-Marie Morel, son épouse, demeurant à Marvejols, département de la Lozère; 4° à Constance-Marie Forcuit, demeurant à Versailles.

L'Académie a décerné un prix de seize mille francs à partager entre M. Aimé-Martin, auteur d'un ouvrage intitulé : *De l'éducation des mères de famille,* 2 vol. in-8°; et M. le vicomte Alban de Villeneuve-Bargemont, auteur d'un ouvrage intitulé : *Économie politique chrétienne. Du paupérisme,* 3 vol. in-8°; une médaille de quatre mille francs à M. Damiron, auteur d'un ouvrage intitulé : *Cours de philosophie,* 2 vol. in-8°.

— Conformément à une décision prise le 18 juillet dernier par l'Académie des Sciences, ses secrétaires perpétuels (MM. Arago et Flourens) publient des *Comptes-rendus hebdomadaires des séances* de cette compagnie. Il en a paru trois numéros, qui correspondent aux séances des 3, 10 et 17 août (Paris, Bachelier; 52 pag. in-4°). Au milieu d'un très-grand nombre de détails pleins d'intérêt, on remarque les résultats principaux des Mémoires de M. Becquerel sur les propriétés électriques particulières que les substances minérales conductrices acquièrent quand elles sont en contact avec l'eau; et sur les moyens de produire, à l'aide de forces électriques très-faibles, de la malachite semblable à celle qu'on trouve dans la nature; — de M. Flourens, sur la structure du cordon ombilical

et sur sa continuité avec le fœtus; — de M. Poisson, sur les inégalités diurnes et naturelles de la chaleur de la terre, correspondantes à celles de la chaleur solaire, etc. Le n° 1 contient une nouvelle éphéméride de la comète de Halley, depuis le 18 août 1835 jusqu'au 12 novembre, par M. Lehmann, pasteur à Derwitz, près de Potzdam. Suivant ce tableau, la distance de la comète à la terre sera, le 19 octobre, égale aux seize centièmes de la distance moyenne de la terre au soleil. D'après l'éphéméride calculée par M. Boguslawski, sur les éléments elliptiques de M. de Pontécoulant, la comète serait à sa moindre distance de la terre le 6 octobre (pleine lune), au lieu du 19. Si l'éphéméride de M. Lehmann est exacte, la comète se verra bien plus éclatante qu'on ne devait l'espérer. — On lit dans le n° 3 que le 5 août, à 20 minutes sidérales après minuit, MM. Dumouchel et Vico, ayant dirigé leur grand télescope vers le point du ciel où les éphémérides plaçaient la comète, l'aperçurent dans le champ de l'instrument. Sa lumière était extrêmement faible, et il ne fut pas possible de déterminer sa position avec quelque exactitude. Le 6 août la comète parut s'être avancée sensiblement vers l'orient. Mais la lumière crépusculaire ne sera plus maintenant un obstacle à l'observation de cet astre dans nos climats, et les doutes sur sa position précise seront bientôt éclaircis. L'incertitude est à peine d'un tiers de degré.

LIVRES NOUVEAUX.

FRANCE.

Du verbe substantif et de son emploi comme auxiliaire dans les conjugaisons sanscrite, grecque et latine à la voix active; par M. J. B. F. Obry. Amiens, imprimerie de Machart, 1835. 135 pages in-8°, extraites des Mémoires de l'Académie de la Somme. M. Obry, dans un précédent mémoire, a essayé de montrer « que, dans les déclinaisons des noms et adjectifs latins, grecs et sanscrits, les cas « n'étaient originairement que des pronoms démonstratifs ajoutés au radical et « fondus avec lui, et qu'à leur tour plusieurs cas de ces mêmes pronoms démons- « tratifs se composaient de la voyelle caractéristique de ces mêmes pronoms et « d'une particule post-posée, également jointes ensemble. » Aujourd'hui, il se propose de faire voir que « le verbe substantif servait d'auxiliaire aux verbes sans- « crits, grecs et latins, à la voix active, non point, bien entendu, dans l'état de « séparation et d'isolement dont nos conjugaisons passives offrent des exemples, « mais dans l'état d'union et de fusion avec le radical, que les anciens affection- « naient; qu'ainsi beaucoup de temps de verbes grecs, latins et sanscrits qui « nous paraissent simples, sont réellement composés; et qu'ici encore nos langues « dérivées n'ont fait qu'analyser des formes que les anciens idiomes avaient « étroitement unies. » — M. Obry a inséré aussi dans les Mémoires de l'Académie d'Amiens, et publié à part un écrit intitulé : Rapport sur les travaux philologiques de M. E. Burnouf, relatifs à la langue zende. Amiens, Machart; 1835, 59 pag. in-8°.

Dictionnaire de l'Académie française, sixième et *dernière* édition, publiée en 1835. Le *Prospectus* annonce que ce Dictionnaire paraîtra au mois d'août et

formera deux forts volumes in-4°, imprimés par MM. Firmin Didot frères, imprimeurs de l'Institut; prix, 36 fr.; que l'ouvrage sera aussi publié en 18 livraisons, paraissant chaque samedi, au prix de 2 fr. Des 7 pages in-4° du Prospectus, quatre imprimées sur deux colonnes mettent quelques articles de l'édition de 1798 en regard de ceux qui concernent les mêmes mots dans la nouvelle, et qui sont beaucoup plus étendus. — La 1re édition du Dictionnaire de l'Académie française a paru en 1694; les 3 suivantes en 1718, 1740 et 1762; celle de 1762 est appelée la *dernière* dans le Prospectus ou du moins dans un article du *Journal des Débats*, qui y est inséré. A ce compte, la nouvelle édition serait la cinquième et non la sixième. Mais sans parler des éditions de 1778 et de 1792, qui ne sont guère que des réimpressions in-4° des deux in-folio de 1762, celle de 1798, dont quelques exemplaires sont in-folio et la plupart in-4°, est fort répandue; elle a soutenu un long procès contre celle de 1802 (2 vol. in-4°), et a été reproduite dans l'édition stéréotype de 1811 ou 1813. Si l'on tenait compte de toutes ces publications, celle de 1835 serait la dixième; s'il ne s'agit que des éditions données par l'Académie française elle-même, cette authenticité n'appartient complétement qu'aux éditions de 1694, 1718, 1740 et 1762, et à celle qui va paraître. Pour nommer celle-ci la *sixième*, il faut compter celle de 1798. — Le Prospectus dit que « parmi les supériorités morales que la foudre des orages « politiques a frappées sans les anéantir, l'Académie française est la *seule* peut- « être qui se soit relevée intacte et non déchue. »

Le Journal grammatical continue de se composer d'articles qui tendent à éclaircir l'histoire, les règles et les difficultés de la langue française. Les cahiers de mai et de juin contiennent la suite des recherches historiques de M. Auguis sur les langues francique et française; et entre autres discussions grammaticales, l'examen de quelques textes qui ont quelquefois paru incorrects: par exemple, dans Molière, *Vous* LE *pouvez* ET PRENDRE *votre temps;* — dans Racine, *Qu'aucuns monstres par moi domptés jusqu'aujourd'hui,* NE *m'*ONT, etc., *ce héros* EXPIRÉ, etc.; — dans Bossuet, *il fallait cacher la pénitence avec le même soin qu'on eût* FAIT *le crime;* — dans la Henriade, *Louis.... prenant le diadème...,* IL *le posa,* etc.

Études sur l'état de la Rhétorique chez les Grecs, depuis sa naissance jusqu'à la prise de Constantinople, an de J. C. 1453; par M. E. Gros. Paris, Firmin Didot, 1835, 244 pages in-8°.

Souscription nouvelle aux *Métamorphoses d'Ovide*, traduction française en prose, par M. G. T. Villenave, avec le texte latin en regard. Paris, imprimerie de Pierre Didot aîné, 1835, 4 vol. in-8° avec 114 gravures. On souscrit, rue J.-J. Rousseau, n° 14, à raison d'un franc par livraison. Le nombre des livraisons est fixé à 72.

Satires de Juvénal, traduites par J. Dusaulx, avec le texte latin. Nouvelle édition, revue et corrigée par M. Jules Pierrot. Paris, Panckoucke, 1835, 2 vol. in-8°, ensemble 846 pag. Pr. 14 fr. Ces deux tomes font partie de la Bibliothèque latine-française.

Analyse critique et littéraire du roman de Garin le Loherain, précédée de quelques observations sur l'origine des romans de chevalerie, par M. Leroux de Lincy. Paris, imprimerie de Dupuy, librairie de Téchener, 1835; 96 pag. in-12. Voyez sur ce roman nos cahiers d'août et septembre 1833, pag. 459-468, 513-525.

Œuvres de Molière, précédées d'une notice sur sa vie et ses ouvrages, par

M. Sainte-Beuve. Paris, imprimerie de Duverger, librairie de Paulin, 1835, in-8° avec des vignettes par Tony-Johannot. La 1re livraison, de 48 pages, contenant la notice, accompagnée d'un portrait, est publiée.

Œuvres choisies de Vico, contenant ses mémoires, écrits par lui-même, la Science nouvelle, les opuscules, lettres, etc.; précédées d'une introduction sur sa vie et ses ouvrages, par M. Michelet. Paris, imprimerie de Ducessois, librairie de Hachette, 1835, 2 vol. in-8°, contenant ensemble 872 pages. Pr. 15 fr. Le principal ouvrage de J. B. Vico, est intitulé: *Principii d'una scienza nuova,* et il a été publié à Naples en 1725, 270 pag. in-8°. Des éditions plus longues et plus confuses ont paru en 1730 et en 1744. Cette Science nouvelle se divise en cinq livres: 1° Principes; 2° la sagesse poétique; 3° découverte du véritable Homère; 4° cours que suit l'histoire des nations; 5° retour des mêmes révolutions lorsque les sociétés détruites se relèvent de leurs ruines. Le but de l'auteur est d'enseigner à composer une histoire *idéale,* c'est le nom qu'il lui donne; histoire éternelle, nécessaire, universelle, où selon lui doivent tourner comme dans un cercle unique les histoires réelles et particulières de tous les siècles et de toutes les nations. Son système consiste à partager l'existence de toute société en trois âges: le divin, l'héroïque et l'humain, en appliquant au premier le gouvernement théocratique, au second l'aristocratique, et au troisième le démocratique, qui doit définitivement se résoudre en monarchie. Pour correspondre à ces périodes dont le nombre n'est que de trois, la monarchie n'étant qu'un prolongement de la troisième: il a fallu qu'il y eût partout trois langages successifs, le divin ou mental, l'héroïque ou typique, et l'humain ou articulé; partout aussi trois lumières de l'esprit: la raison divine, la raison d'état et la raison commune; partout encore trois jurisprudences: celle des auspices ou de la divination, celle des formules, et celle qui se fonde sur l'équité naturelle; partout enfin trois principes des mœurs: la piété, le point d'honneur et le devoir. Vico adapte à ce système tout ce qu'il a de notions grammaticales, philologiques, chronologiques, tout ce qu'il sait d'histoire et de jurisprudence; amas indigeste d'étymologies forcées, d'origines équivoques, de fausses dates, de détails inexacts, de faits incertains ou chimériques, d'idées vagues et de conclusions immenses tirées des plus minces particularités. Ce livre avait été pendant tout un siècle délaissé, oublié, ignoré même en Italie; mais il a depuis près de dix ans acquis de l'influence, et, à notre avis, fort contribué à imprimer une fausse direction aux études historiques.

Histoire de la chute de l'empire romain et du déclin de la civilisation, de l'an 250 à l'an 1000; par M. J. C. L. Simonde de Sismondi. Paris, imprimerie de Crapelet, librairie de Treuttel et Würtz, 1835. 2 vol. in-8°, ensemble 896 pag. Pr. 15 fr. Ces deux tomes comprennent l'ouvrage entier.

Histoire de l'Empire ottoman, depuis son origine jusqu'à nos jours, par M. J. de Hammer; traduite de l'allemand par M. J. Hellert. 20 vol. in-8°, avec un atlas petit in-folio. L'ouvrage sera publié en 10 livraisons. Pr. de chaque vol. 7 fr. 50 c., et de chaque livraison de l'atlas, 5 fr. On souscrit sans rien payer d'avance, à Paris, à Saint-Pétersbourg, à Londres, chez Bellezard, Berthès, Lowek, Dufour, Bossange. Voyez sur le texte allemand nos cahiers de septembre 1831, p. 522-536; décembre 1832, p. 727-743; janvier et février 1834, pag. 34-45, 93-104.

Notes historiques sur la ville et les seigneurs de Joinville, avec un appendice contenant les pièces relatives à l'ouverture et à la violation des tombeaux des ducs

de Guise, à l'enterrement de Claude de Lorraine, etc., par M. Jules Fériel. Paris, impr. de Fournier, libr. de Ladrange, 1835, in-8°, 224 pag. Pr. 3 fr. 50 c.

Mémoire sur l'antiquité des peuples de Bayeux, par M. Mangon de Lalande. Bayeux, 1834, 112 pag. in-8°.

Souvenirs de la marquise de Créquy, 1710-1800. Paris, Fournier, 1835, tome VI, in-8°, 420 pag. Pr. de chaque vol. 7 fr. 50 c.

Mémoires de Fleury, de la Comédie française. Paris, Dupont, 1835, tome Ier, Pr. 7 fr. 50 c. Il y aura 3 volumes.

Storia del Reame di Napoli, dal 1734 sino al 1825, del generale Pietro Colletta. Parigi, stamp. di Crapelet, libr. di Baudry, 2 vol. in-8°. Pr. 10 fr.

Études sur l'Histoire des institutions, de la littérature, du théâtre et des beaux-arts en Espagne; par M. Louis Viardot. Paris, impr. de Desauches, libr. de Paulin, 1835, in-8°, 436 pag. Pr. 7 fr. 50 c.

Annales de Hainaut de Jean Lefèvre, publiées pour la première fois, avec des notes, par M. le marquis de Fortia d'Urban, pour servir de supplément aux Annales de Jacques de Guyse. Paris, impr. de Fournier, 1835, in-8°, 484 pages. (Tom. XVII des Annales de Hainaut, par Jacques de Guise et J. Lefèvre.)

Histoire générale des îles britanniques, par sir Walter Scott, sir James Mac-Intosh, sir Thomas Moore, traduite de l'anglais par M. A. J. B. de Fauconpret, tom. III, contenant l'histoire d'Écosse, par Walter Scott. Corbeil, impr. de Crété; Paris, libr. de Gosselin, 1835, in-8°, 436 pag. Pr. 7 fr. 50 c.

Essai sur une monnaie d'or, frappée sous les Mérovingiens, et portant le nom de l'église de Saint-Martin-aux-Jumeaux d'Amiens, par M. J. R. Amiens, impr. de Machart, 1835, 27 pag. in-8° et deux planches lithogr. Cette dissertation contient ou rappelle plusieurs détails de l'histoire de saint Martin. La monnaie dont il s'agit est gravée dans l'une des planches qui accompagneront un ouvrage que M. Lelewel a mis sous presse et qui a pour titre : *Numismatique du moyen âge*. L'original existe dans les collections qui appartiennent à la ville de Metz; les académiciens d'Amiens en doivent la connaissance à M. de Saulcy, dont les recherches sur les monnaies des évêques de Metz ont été honorablement mentionnées par l'Académie des Inscriptions et belles-lettres (voy. ci-dessus, page 500). Un *Supplément* à ces Recherches a été récemment publié par M. de Saulcy, à Metz, in-8° avec fig.

Histoire des Duels anciens et modernes, contenant le tableau de l'origine, des progrès et de l'esprit du Duel en France et dans toutes les parties du monde, avec notes et éclaircissements sur les principaux combats singuliers, depuis l'antiquité jusqu'à nos jours, par M. Fougeroux de Campignolles. Douai, impr. de Jacquart; Paris, libr. de Tessier, 1835, tom. Ier, in-8°, 472 pag. Il y aura un second vol.

Musée des Antiquités égyptiennes, ou recueil des monuments égyptiens, architecture, statuaire, glyptique et peinture, accompagné d'un texte explicatif, par M. Ch. Lenormant, conservateur-adjoint du cabinet des médailles et antiquités de la Bibliothèque royale, ouvrage qui doit paraître en 12 livraisons in-folio. Chaque livraison comprendra 3 planches gravées et 4 pages de texte à 2 colonnes, sur beau papier satiné. On souscrit, sans rien payer d'avance, chez Leleux, libraire-éditeur, à raison de 10 fr. par livraison.

Essais philosophiques, physiques, politiques, historiques et législatifs, par M. G. P. J. marquis de Guillemanches du Boscage. Paris, imprim. de Henri,

librairie de Tetot, 1835, 3 vol. in-8° comprenant ensemble 1,664 pages. Prix, 15 francs.

Lettres sur la pairie, la légitimité et la souveraineté du peuple, par MM. le comte de Saint-Roman et Rédarès. Paris, imprim. de Rignoux, libr. de Dentu, 1835, 149 pag. in-8°. Au milieu des questions politiques agitées dans ces Lettres, on rencontre une note qui touche à la science grammaticale. « Je prouverai dans « d'autres écrits, dit l'un des deux auteurs, que la langue latine faisait un bien « plus grand usage que la nôtre des *particules adjonctives,* et que les désinences aux- « quelles nos livres élémentaires donnent le nom de cas, ne sont, au génitif, datif, « et même ablatif, que de ces *particules,* mêlées, il est vrai, le plus souvent d'indi- « cations pronominales. Il résultera de mes principes psychologiques que les « Romains disaient, sans qu'ils s'en doutassent peut-être : Le livre à Pierre, la « splendeur au jour, ou plutôt, si nous voulons nous rapprocher de leur construc- « tion fondamentale, littéralement opposée à la nôtre, à Pierre le livre, au jour la « splendeur.... Ce sera principalement dans la décomposition du verbe que je « démontrerai de quelle importance sont les particules de mouvement.... Il sera « *indubitablement* prouvé que les verbes, quels qu'ils soient, actifs, passifs et « neutres, même ceux qui expriment le plus grand repos, sont tous *fondés sur* « *une particule d'action,* c'est-à-dire sur un mouvement émané d'un pouvoir, et « ce pouvoir n'est le plus souvent que celui de notre âme. J'ai, sur ces objets et sur « beaucoup d'autres concernant le langage, pris mes précautions pour que la pro- « priété de mes recherches ne me soit pas enlevée. » — Il s'en faut que ces aperçus soient aussi neufs que l'auteur le suppose (voyez ci-dessus, p. 502) : ils ont été présentés sous d'autres formes et n'ont point encore semblé *indubitables.*

Prodrome d'Atomie, nouvelle science universelle, détermination géométrique de la forme des atomes; découverte de la cause de la gravité et du mouvement, de l'affinité et de la cohésion; explication de la nature de la chaleur et de la lumière, de l'électricité et du magnétisme, de l'organisation et de la vie, des sciences physiques et morales, productrices et d'agrément; application de la statistique et de l'histoire à l'humanité, avec les bases d'un nouveau système de la nature et de l'univers; présenté à l'Institut de France par M. G. Serratrice, de l'université de Turin. Paris; chez Bachelier, 1835, 24 pages in-8°. — *Théorie de l'ordre de la nature,* d'après la découverte de la cause première et dernière de l'univers, ou l'impénétrabilité et la pyramidalité des atomes, considérées comme essence de la matière et cause du mouvement dans le vide; bases de l'explication de tous les phénomènes du monde, avec les bases du renouvellement des sciences théoriques, et les résultats d'expériences nouvelles sur les globules organiques réductibles en atomes simples, et les tentatives d'en déterminer par expérience la forme nouvelle, par M. Serratrice. Paris, imprim. de Bailly, 16 pages in-8°. — L'auteur annonce la publication prochaine d'Éléments de philosophie générale et particulière, théorique et pratique, sommaire et complète, en douze parties. Les fruits de ces spéculations pourront sembler fort incertains; mais on a publié dans le cours des derniers mois, des ouvrages plus immédiatement fondés sur l'expérience et le calcul qui sont les deux sources de toute science positive, de toute véritable philosophie.

Théorie mathématique de la chaleur, par M. S. D. Poisson, membre de l'Institut. Paris, imprim. et libr. de Bachelier, 1835, in-4°, 536 pag. et une planche. Prix, 25 fr. M. Poisson a publié lui-même une analyse de ce volume. Paris, imprim. de Bailly, 32 pages in-8°, extraites des Annales de chimie et de physique. La

théorie mathématique de la chaleur est la seconde partie d'un traité de physique mathématique dont la première est la Nouvelle théorie de l'action capillaire, imprimée en 1831. La deuxième partie se compose, après une courte introduction historique, de douze chapitres intitulés : I. Notions préliminaires. II. Lois de la chaleur rayonnante. III. Lois du refroidissement des corps qui ont la même température en tous leurs points. IV. Mouvement de la chaleur dans l'intérieur des corps solides ou liquides. V. Mouvement de la chaleur à la surface d'un corps de forme quelconque. VI. Digression sur les intégrales des équations aux différences partielles. VII et VIII. Digression sur la manière de représenter les fonctions arbitraires par des séries de quantités périodiques. IX. Distribution de la chaleur dans une barre dont les dimensions transversales sont très-petites. X. Distribution de la chaleur dans les corps sphériques. XI. Distribution de la chaleur dans quelques corps, et spécialement dans une sphère homogène primitivement échauffée d'une manière quelconque. XII. Mouvement de la chaleur dans l'intérieur et à la surface de la terre. « La forme à peu près sphérique de la terre et « des planètes, dit M. Poisson, et leur aplatissement aux pôles de rotation, montrent « avec évidence que ces corps ont été primitivement fluides et peut-être à l'état « aériforme. En partant de cet état initial, la terre n'a pu se solidifier en tout ou en « partie que par une perte de chaleur, provenant de ce que sa température excé- « dait celle du milieu où elle était placée. Mais il n'est pas démontré que la solidi- « fication a dû commencer à la surface pour se propager vers le centre, comme le « supposerait un état du globe encore fluide dans la plus grande partie de son « intérieur; le contraire me paraît plus vraisemblable. En effet, les parties extrêmes « ou les plus voisines de la surface, en se refroidissant les premières, ont dû des- « cendre à l'intérieur et être remplacées par des parties internes qui sont venues « se refroidir à la superficie pour redescendre ensuite à leur tour.... Il semble donc « plus naturel de supposer que la solidification de la terre a commencé par le « centre et s'est propagée successivement vers la surface.... » Ainsi M. Poisson ne partage point l'opinion de Fourier et de La Place, qui ont attribué à la chaleur primitive de la terre l'accroissement de température que l'on observe à partir de sa superficie. Il propose une autre manière d'expliquer la température croissante que l'on a reconnue depuis longtemps à toutes les profondeurs où l'on a pu atteindre. Selon lui, « ce phénomène dépend de l'inégalité de température des « régions de l'espace que la terre traverse successivement par suite du mouvement « de translation commun au soleil et aux planètes. » Cet ouvrage nous paraît l'un de ceux qui doivent donner une haute idée de l'état actuel des sciences où le calcul est appliqué à l'examen et à l'explication des phénomènes physiques.

Traité expérimental de l'électricité et du magnétisme et de leurs rapports avec les phénomènes naturels, par M. Becquerel. Paris, Firmin Didot, 1834 et 1835, 3 vol. in-8° avec des planches. Prix, 22 fr. 50 c.

Traité de Géognosie, ou exposé des connaissances actuelles sur la constitution physique et minérale du globe terrestre, contenant le développement de l'application de ces connaissances, par M. Amédée Burat. Paris, Levrault, 1834 et 1835, 3 vol. in-8°. Pr. 24 fr. — M. Triger publie au Mans un *Cours de Géognosie* appliquée aux arts et à l'agriculture; il en a paru cinq livraisons in-12.

Traité élémentaire de Géologie, par M. Rozet. Paris, A. Bertrand, 1835, in-4°, avec 13 planches. Pr. 12 fr.

Géodésie, ou traité de la figure de la terre et de ses parties, comprenant la

topographie, l'arpentage, le nivellement, etc., par M. Francœur. Paris, Bachelier, 1835, in-8°, avec 16 pl. Pr. 7 fr. 50 c.

Le règne minéral ramené aux méthodes de l'histoire naturelle, par M. L. A. Necker. Paris ; impr. de Tilliard, libr. de Levrault, 1835, 2 vol. in-8°, contenant ensemble 1,184 pages et 41 pl. Pr. 18 fr.

Essai sur l'agriculture pratique, sur les assolements et sur les baux à ferme, par M. Ambr. Lucy, ancien cultivateur. Paris, impr. de Mme veuve Poussin, libr. de Mme Huzard, 1835, tom. second, 544 pag. in-8° et une planche. Le tome Ier a été annoncé dans notre cahier de février dernier, pag. 126.

Ordonnances des Rois de France de la troisième race, recueillies par ordre chronologique. Dix-neuvième volume, contenant les ordonnances rendues depuis le mois de mars 1482 jusqu'au mois d'avril 1486; par M. le marquis de Pastoret, grand-croix de l'ordre royal de la Légion d'honneur, membre de l'Institut (Académie française, Académie des Inscriptions et Belles-lettres, Académie des Sciences morales et politiques), etc. etc. etc. Paris, Imprimerie royale, librairie d'Arthus Bertrand, 1835, in-fol. lxix et 848 pages. Pr. 36 fr. La préface, qui occupe les lxix premières pages, traite de la législation et de l'administration des revenus publics et de l'impôt dans les Gaules sous la domination des Romains et dans la monarchie française sous les deux premières races de nos rois. Le corps du volume contient, 1° pages 1-124, 40 Ordonnances de Louis XI, rendues pendant les 17 derniers mois de son règne; 2° pag. 125-718, 232 Ordonnances de Charles VIII, depuis septembre 1483 jusqu'en avril 1486; 3° pag. 719-747, des tables chronologiques; 4° pag. 748-848, la table alphabétique des matières. Aux 272 actes dont ce volume présente les textes, et qui appartiennent aux années 1482-1486, l'éditeur a joint la mention de 176 actes de dates antérieures, vidimés ou confirmés par Louis XI et Charles VIII dans le cours des 48 mois auxquels ce tome XIX correspond. Nous nous proposons de rendre un compte particulier de ce volume dans l'un de nos prochains cahiers. Voyez sur le t. XVIII nos cahiers de décembre 1828, p. 757, et avril 1829, p. 222-230.

Théorie du Code pénal; par M. Chauveau Adolphe, avocat aux conseils du Roi et à la cour de cassation, et M. Faustin Hélie, avocat, sous-chef du bureau des affaires criminelles au ministère de la justice. A Paris, chez Gobelet, in-8°. L'ouvrage aura cinq ou six tomes qui se publieront en 30 ou 36 livraisons. Les premières ont paru. Le prix de chaque livraison est d'un franc 50 cent.

תורת משה. *Le Pentateuque,* avec une traduction française et des notes philologiques, etc., par M. J. B. Glaire, professeur d'hébreu à la faculté de théologie de Paris, et M. Franck, tous deux membres de la société asiatique de Paris. Imprimerie de Prosper Dondey-Dupré; librairies de MM. Dondey-Dupré, Levrault, Treuttel et Würtz, J. J. Blaise, Méquignon. 5 volumes in-8°, dont le premier, contenant la Genèse, a paru. Pr. 7 fr. 50 c. Les traducteurs annoncent qu'ils n'épargneront aucun soin pour donner le texte hébreu le plus correct possible; que dans la traduction ils s'attacheront à représenter fidèlement la pensée de l'auteur, plutôt qu'à rendre servilement la lettre de l'original; que dans des notes, pour la plupart philologiques, ils expliqueront les idiotismes de la langue sainte, et rétabliront la vraie signification d'un grand nombre de mots qui leur paraissent avoir été mal *saisis* par les hébraïsants même les plus distingués; qu'enfin ils assigneront à bien des dérivés leur véritable origine; ce qui leur donnera lieu de faire remarquer les racines faussement imaginées par

les lexicographes. — La préface, dans laquelle ils traiteront plusieurs questions importantes qui se rattachent au Pentateuque, ne paraîtra qu'avec la dernière livraison.

ALLEMAGNE.

Scholia in Homeri Iliadem quæ in codice Bibl. Paull. Academ. Lipsiæ leguntur. Edidit Bachmann. Lipsiæ, Kollmann, 1835, in-8°.

Vocabulorum homericorum Etyma, sive Symbolæ ad emendationem glossarii passoviani; auctore Doederlein. Erlangæ, 1835, gr. in-4°.

Cleanthis Hymnum in Jovem græcè edidit et notis illustravit Sturz. Lipsiæ, Friese, 1835, in-8°.

Lexicon sophocleum, adhibitis veterum interpretum explicationibus, grammaticorum notationibus, recentiorum doctorum commentariis, composuit Ed. Ellendt. Regiomonti, Borntraeger, 1835. 2 vol. in-8°.

Lexicon platonicum; studio Astii. Lipsiæ, Weidmann, 1835, in-8°.

Theorie der Armuth. Théorie du paupérisme; par M. Charles Godefroy, ancien ministre résident des villes libres et anséatiques près la cour de Russie. Hambourg, 1834, in-8°. L'auteur semble croire qu'il n'est possible de remédier aux désordres de la société, qu'en restreignant la liberté individuelle et en entravant l'industrie.

Institutiones juris romani privati, in usum prælectionum academicarum vulgatæ, cum introductione in universam jurisprudentiam et in studium juris romani, auctore Warnkoenig, editio tertia. Bonnæ, 1834, in-8°.

Geschichte, etc. Histoire du droit romain au moyen âge, par M. de Savigny. Heidelberg, Mohr, 1834. 2e édition des trois premiers volumes.

Lehrbuch des Vernunftrechts und der Staatswissenschaften. Manuel du droit de la raison et des sciences politiques; par M. de Rotteck. Stuttgard, Halberger, 1834, 4 vol. in-8°.

Civilrechtliche Erörterungen, etc. Exposition de quelques matières de droit civil, par M. Büchel. Marbourg, Garthe, 1834, in-8°.

Abhandlungen, etc. Dissertations sur la procédure civile, par M. Brandy. Iena, Fromman, 1834, in-8°.

Geschichte der Musik. Histoire de la musique chez toutes les nations, par M. Forster, Weimar, Voigt, 1835; in-8° avec planches lithog. — *Geschichte der Musik.* Histoire de la musique, où l'on traite de son origine, de ses développements et progrès depuis le Ier siècle de l'ère vulgaire jusqu'au XIXe, par M. G. Kiesewetter. Leipsic, Breitkopf, 1835, in-4° avec planches. — *Woerterbuch der griechischen Musik.* Dictionnaire de la musique grecque, par M. de Drieberg. Berlin, Schlesinger, 1835, in-4° avec 7 planches.

Shoreins Aivaggeljons thaird Johannem. L'évangile selon saint Jean, traduit en langue gothique, publié par M. F. Massmann, d'après des manuscrits de Rome et de Milan, avec une version latine, des notes critiques, et un vocabulaire gothique latin. Munic, Jaquet, 1834. in-4° avec des planches lithographiées.

HOLLANDE. — *Epicharmi Fragmenta* collegit Kruseman. Harlemi, 1835, in-8°.

Specimen juridicum inaugurale de juris criminalis placito : Nullum delictum, nulla pœna, sine prævià lege pœnali; auctore Joanne Kœnigswaater. Amstelodami, 1835, 157 pag. in-8°.

RUSSIE. — Mémoires de l'Académie des sciences de Pétersbourg, tom. II, sixième partie, Pétersbourg, 1834, in-4°.

ANGLETERRE.

Specimens of the early Poetry in France. Morceaux d'ancienne poésie française, depuis le temps des troubadours et des trouvères jusqu'au règne de Henri IV; traductions anglaises de poésies provençales et anglo-normandes, par Mme Louisa S. Castello. Londres, Pickering, 1835, in-8°.

Shakespeare's the complete works. London, 1834, gr. in-8°, avec un grand nombre de gravures sur bois et sur cuivre. Prix, 20 fr. à Paris, à la librairie de Cormon.

Excursions in the Mediterranean, by sir Grenville Temple. London, Saunders and Otley, 1835, 2 vol. in-8°. Description des pays que baigne la Méditerranée, particulièrement d'Alger et de Tunis; notices et observations géographiques, statistiques, etc.

Italy and italian literature. L'Italie et la littérature italienne, par M. Ch. Herbert. Londres, Sherwood, 1835, in-8°. Pr. 10 sh.

The History of Evesham. L'Histoire d'Evesham; son monastère de l'ordre de saint Benoît, son église, ses édifices, etc.; par M. Georges May. Londres, Whittaker, 1835, in-8° avec figures. Pr. 9 sh.

History and views of London and its environs. Histoire naturelle et civile, et vues de Londres et de ses environs, par M. Partington. Londres, 1835, 2 vol in-8°, sur papier-vélin, avec près de 700 gravures. Pr. 32 fr. à Paris, à la librairie de Cormon et Blanc.

Ten Years in South-Africa. Dix ans dans l'Afrique méridionale, par le lieutenant D. Moore. Londres, Bentley, 1835, in-8°.

The Mirror of Time. Le Miroir du temps depuis la création jusqu'à nos jours. Notices sur les personnages célèbres, sur les événements mémorables, anniversaires, etc. Londres, Mason, 1834, 2 vol. in-8°. Pr. 18 sh.

Lives of the british admirals. Vies des amiraux de la Grande-Bretagne, avec une introduction à l'histoire navale de ce pays; par M. Robert Southey. Londres, Longman, 1834, 3 vol. in-12, avec des vignettes. M. Southey a publié en 1827 une histoire des Indes occidentales : *Chronological History of West-Indies.* London, in-8, 3 vol. Pr. 60 fr. à la librairie de Cormon, à Paris.

The Melanchton's Manuscripts. London, Sothely, 1835, in-8° avec 25 facsimile de l'écriture de Melanchton. Pr. 8 sh.

Memoirs of lord Bolingbroke, published by G. Wingrove Cooke. London, Bentley, 1835, 2 vol. in-8°. Fameux dans la carrière politique, remarqué aussi dans la carrière des lettres, Bolingbroke mourut presque octogénaire en 1751.

Memoirs of the life of sir William Jones. Mémoires concernant la vie et les écrits de William Jones et de lord Teignmouth; par M. Ch. Wilks. Londres, Parker, 1835, 2 vol. in-8°, avec portraits. Pr. 10 sh. 6 d.

Life of Mrs. Siddons, by Th. Campbell. London, Wilson, 1834, 2 vol in-8°, avec un portrait d'après Lawrence. L'actrice célèbre dont ces deux volumes contiennent la vie est morte en 1831.

The court of Sigismund Augustus, etc. La cour de Sigismond-Auguste, ou la Pologne au XVI^e siècle; traduction anglaise de l'ouvrage d'Alex. Bronkowski. Londres, Longman, 1834, 3 vol. in-8°.

An Essay upon national Character. Essai sur le caractère national, ou recherche des causes qui contribuent à former ou à modifier le caractère des nations, par M. Richard Cheneux. Londres, Duncan, 2 vol. in-8°.

Lettre à la nation anglaise sur l'union des peuples et la civilisation comparée; sur l'instrument économique du temps appelé *biomètre* ou *montre morale;* suivie de quelques poésies et d'un discours en vers sur les principaux savants, littérateurs, poëtes et artistes qu'a produits la Grande-Bretagne; par Marc-Antoine Jullien, de Paris. Londres, Bossange, Barthès et Lowell, 51 pag. gr. in-8°.

Oaths, their origine, etc. Les serments; leur origine, leur nature, leur histoire; par M. Endell Tylor. Seconde édition. Londres, Parker, 1835, in-8°. Pr. 9 sh.

Chemical Attraction, an Essay. Essai sur l'attraction chimique, par M. Gilbert Langdon Hume. 1835, in-8°, imprimé à Cambridge, en vente à Londres, chez Whittaker. Pr. 5 sh.

The Epidemics of the middle age. Les épidémies du moyen âge (et des siècles modernes); ouvrage écrit en allemand par le D^r Hecker, et traduit en français par M. Babington. London, Shervood, 1835, 2 vol. in-8°.

An Essay on the nature of diseases. Essai sur la nature des maladies; par M. A. Green. Londres, Simpkin, 1835, in-8°.

Practical observations on the physiologie and diseases of the teeths. Observations pratiques sur la physiologie et les maladies des dents, par M. J. Mallau. Londres, 1835, in-8°.

A Treatise on the geography and classification of animals. Traité de la géographie et de la classification des animaux; par M. W. Swainson. Londres, Longman, 1835, in-12, avec un portrait de Linnæus, gravé par Finden, et plusieurs gravures en bois.

— *Bibliopegia, or the Art of Bookbinding.* L'art du relieur, exposé de tous les procédés de la reliure des livres; par M. Arnott. London, Groombridge, 1835, in-8° avec 9 planches. Pr. 6 sh.

ITALIE.

Lexicon linguæ copticæ, studio Amedæi Peyron. Taurini, 1835. 497 pages in-4°. Pr. 30 fr.

La Caccia e la Pesca, la Chasse et la Pêche, poëmes grecs d'Oppien, traduits en vers italiens, par M. Lampredi. Palerme, 1835, 2 vol. in-8°.

Lettere inedite d'illustri Italiani. Lettres inédites de plusieurs italiens illustres qui ont vécu dans le cours du XVIII^e siècle, et dans les 30 premières années du XIX^e; accompagnées de notes. Milan, société typographique, 1835, in-8°. Pr. 7 lire 36 c.

Opuscoli di Luigi Cibrario. Opuscules historiques et littéraires de M. L. Cibrario. Considérations sur Pétrarque; les Amours et la mort d'Agnès Visconti; origine des Prénoms; Art du Blason; contes, pièces de vers, etc. Milan, Visaj, 1835, in-16. Pr. 2 lire.

Gli antichi Marmi comensi. Recueil des marbres, inscriptions et monuments

antiques qui se trouvent à Come, par M. P. Aldini. Pavie, Fusi, 1835. in-8° avec des planches. Prix, 3 lire 60 c.

Le Catacombe in tempo del paganismo e del cristianismo : la Campania sotterranea, e brevi notizie degli edificii scavati entro roccia, delle due Sicilie ed in altre regioni ; di Giuseppe Sanchez. Napoli, dalla tipografia Trani, 1833, in-8°. t. I, pag. 1 - 288 ; t. II, pag. 289-636.

Cenno fisiologico chimico, etc. Recherches physiologiques et chimiques sur la décoloration et la chute des feuilles en automne, par M. A. Giordano. Turin, Cassone, in-8° avec des planches.

Anfiteatro campano ristaurato ed illustrato dall' architetto F. Alvino. Napoli, 1833, in-fol. atlantico. Pr. 80 fr. Ce volume est orné de 16 planches.

ESPAGNE. — Discurso leido á la real Academia de la historia, en junta de 28 noviembre de 1834, por su director el excmo senor don Martin Fernandez de Navarrete, al terminar el triennio de su direccion, en cumplimiento de lo mandado en los estatutos. Madrid, en la oficina de D. Eusebio Aguado, impresor de la Camara de S. M. 1835. Exposé des travaux de l'Académie d'histoire de Madrid, 31 pag. petit in-4°.

GRÈCE. — *Inscriptiones græcæ ineditæ.* Collegit ediditque Ludovicus Holsatus. Fasciculus primus : insunt inscriptiones arcadicæ, laconicæ, argivæ, corinthiæ, megaricæ, phocicæ. Naupliæ, è typographiâ regiâ, typis C. A. Rhallis, 1834 ; in-4°, iij et 39 pages.

TABLE.

The Travels of Macarius, etc. — Les voyages de Macaire, patriarche d'Antioche, etc. traduits par F. C. Belfour. (Article de M. Silvestre de Sacy.)............... Page 449.
Voyage de l'Arabie Pétrée, par MM. Léon de Laborde et Linant; publié par M. Léon de Laborde. (Article de M. Letronne.)...................... 466.
ΘΕΟΦΥΛΑΚΤΟΣ. Theophylacti Simocattæ Quæstiones physicas et Epistolas ad codd. recensuit, versione Kimedoncianâ et notis instruxit Jo. Fr. Boissonade. (Article de M. Hase.)... 474.
Mémoire qui a obtenu le prix décerné par l'Académie des Inscriptions et Belles-lettres, etc. par M. Just Paquet. (Article de M. Raynouard.)............. 482.
Recherches historiques et statistiques sur la Corse, par M. Robiquet. (Article de M. P. S. Gérard.)... 491.
Nouvelles littéraires... 498.

ERRATA. — Cahier de juillet, pag. 437, l. 24 et 28 ; et pag. 438, l. 11, *tome XIX du Recueil des Historiens de France*, lisez *tome XX*.

FIN DE LA TABLE.

JOURNAL

DES SAVANTS.

SEPTEMBRE 1835.

SUPPLÉMENT à la Notice sur quelques médailles grecques inédites de rois de la Bactriane et de l'Inde.

Lorsqu'un célèbre antiquaire de Saint-Pétersbourg, M. de Koehler, publiait en 1822 son curieux travail sur les médailles grecques des rois de la Bactriane connues à cette époque, il ne pouvait se douter que cette suite si rare encore de monuments numismatiques d'un si grand prix allait se voir enrichie d'une médaille inédite et unique d'un roi nouveau, celle de *Démétrius,* qu'il publia l'année d'après, en 1823. Je me trouve à mon tour dans le même cas, par rapport à cette même numismatique de la Bactriane, qui vient d'être favorisée, dans le cours d'un petit nombre d'années, de tant de découvertes importantes. Dans le même temps où je faisais connaître les deux monnaies inédites d'*Agathocle,* fondateur du royaume grec de la Bactriane, avec des médailles nouvelles de trois des rois de cette contrée, *Euthydême*, *Eucratide* et *Apollodote*, et avec la médaille unique d'un des premiers rois indo-scythes qui leur succédèrent, un voyageur anglais, M. Burnes, qui venait de parcourir la Bokharie, publiait à la suite de ses voyages d'autres monnaies nouvelles d'*Euthydême*, et une médaille inédite présumée de *Ménandre,* sans compter un assez ample supplément à la numismatique indo-bactrienne, ou indo-scythique[1]. A la même époque, un voyageur allemand, le docteur

[1] *Travels into Bokhara,* etc., *performed in the years* 1831, 32 *and* 33, *by* L. Al. Burnes; il vient d'en paraître une seconde édition en trois volumes in-12,

Honigberger, qui avait passé vingt années dans les diverses contrées de l'Asie, rapportait à l'Europe des monnaies de rois nouveaux de la Bactriane et de l'Inde, recueillies par lui-même sur les lieux[1]. Trois de ces médailles, uniques jusqu'ici, et une quatrième qui enrichit la suite d'*Euthydême*, cédées par ce voyageur à un amateur distingué de Saint-Pétersbourg, M. Adelung, avaient été à peine signalées à l'attention des antiquaires par une feuille publique de cette ville[2], que déjà elles se trouvaient à Paris, entre les mains de M. Rollin, qui me les avait confiées pour les publier; et je m'occupais de ce travail, lorsque M. le docteur Honigberger, arrivé lui-même à Paris, m'a mis en possession de sa collection entière, c'est-à-dire de tout un trésor numismatique dont l'importance surpasse de beaucoup l'ensemble des acquisitions faites dans les derniers temps par les soins des voyageurs et des savants anglais. Il devenait donc nécessaire pour moi, de publier, sous forme de *supplément* à ma précédente *Notice,* cette foule de monuments nouveaux qui vont enrichir la numismatique grecque de la Bactriane et de l'Inde, à presque toutes ses époques, et qui, en y ajoutant toute une classe de monnaies nouvelles, en bronze, doivent produire un fait neuf et capital dans la science.

Avant de passer à la description de ces médailles, il ne sera pas hors de propos de consigner ici la mention d'autres monnaies déjà connues des rois grecs de la Bactriane, qui se trouvent dans la collection de M. Honigberger, et dont l'attribution acquiert, par le fait même qu'elles ont été recueillies à Caboul ou à Bokhara, sur deux des points extrêmes ou des limites de l'antique Bactriane, un nouveau degré de certitude. Je citerai particulièrement les médaillons d'Eucratide I^er^ et d'Eucratide II[3], mais

London, 1835. J'aurai lieu de montrer que la médaille gravée, pl. III, n° 7, et attribuée à *Ménandre,* doit être restituée à *Apollodote.*

[1] C'est par un article de la *Gazette de Prusse,* répété dans quelques feuilles françaises, notamment *le National de 1834*, n° du 6 novembre, que j'eus la première révélation de cette acquisition nouvelle de la science. Depuis, j'en obtins la confirmation par une lettre du célèbre M. Grotefend, datée du 3 novembre 1834, qui m'annonçait en ces termes la découverte de la médaille d'or de Mokadphisès : « Ich kann Ihnen auch die erfreuliche Nachricht mittheilen, « dass eine folgende Nummer Kunde geben wird von einer grossen Zahl « neuaufgefundener Baktrischer Münzen, worunter sich eine merkwürdige « Goldmünze befindet, auf welcher ihr König ΜΟΚΑΤΨΙCΗC, ΜΟΚΑΔΦΙCΗC « heisst. » — [2] Dans le n° 233 de la gazette allemande de Saint-Pétersbourg, de 1834. Les indications données dans cette feuille, concernant la médaille d'or de Mokadphisès, qui y est appelé ΚΑΔΦΙΣΕC (sic), le tétradrachme de Démétrius, et la drachme d'Euthydême, sont du reste très-superficielles, et il s'y est mêlé des inexactitudes qu'il serait inutile de relever ici. — [3] Koehler, *Méd. grecq. de la Bactriane,* pl. I, fig. 5, 6 et 7.

surtout un médaillon d'Héliociès, acquis à Caboul, qui devient une preuve sans réplique opposée aux doutes, d'ailleurs si peu fondés, du savant M. W. de Schlegel[1]. Je citerai encore deux drachmes d'Eucratide II, pareilles à la médaille que j'ai publiée moi-même[2], et qui cesse par là d'être unique, mais dont la valeur et l'authenticité gagnent précisément en raison de ce que nous acquérons deux drachmes nouvelles d'un de ces rois grecs de la Bactriane, qui avaient fait frapper en ce module une monnaie mentionnée par les anciens auteurs et demeurée perdue pour nous, jusqu'à l'année dernière. Un superbe tétradrachme d'Euthydême[3] mérite encore d'être signalé à l'attention des antiquaires, en considération de la beauté des types et de la perfection du travail, puis, à cause du monogramme nouveau, KP ou KPA, qui se trouve sur le type du revers, et qui s'était déjà offert sur le tétradrachme unique de Démétrius, publié par M. de Koehler et par Tychsen. Cette particularité numismatique vient à l'appui du témoignage de l'histoire, qui donne Démétrius pour fils à Euthydême; et il en résulte une présomption nouvelle que ce prince succéda d'abord à son père dans le royaume de la Bactriane.

Je ne ferai mention des tétradrachmes d'Euthydême, de fabrique barbare, recueillis à Bokhara par M. Honigberger, comme l'avaient été ceux qui viennent d'être publiés à la suite des voyages de M. Burnes[4], que pour constater de plus en plus la provenance assignée à ces monnaies, en même temps que pour justifier l'opinion que j'avais exprimée à leur sujet; c'est à savoir, qu'elles sont toutes sorties d'une fabrique barbare, contemporaine du royaume grec de la Bactriane, et voisine du siége de cet empire. J'avais déjà relevé l'erreur commise par Sestini et par Tychsen, qui crurent y voir la monnaie de rois inconnus de la Bactriane ou de la Characène, d'après la légende en caractères qui leur paraissaient indéchiffrables. La même idée vient encore d'être reproduite par le savant professeur, M. Wilson, dans ses notes sur les médailles du voyageur Burnes. Il conclut de la différence des têtes gravées sur ces monnaies barbares, qu'elles appartiennent à des individus différents; et de là il infère que notre suite de rois de la Bactriane se trouve doublement défectueuse, en ce qu'il y manque plusieurs des noms qui devaient y figurer, et qu'elle en renferme d'autres qui y sont étrangers. Mais, je le dis à regret, tout cela n'est qu'une pure illusion. La différence des portraits tient ici à la même cause que l'altération des légendes, à ce que les types et les inscriptions de médailles grecques ont été dénaturés par des mains étrangères,

[1] Voy. ma *Notice*, p. 4, not. 5. — [2] *Ibid.* fig. 5, p. 21-23. — [3] Voy. pl. I, n° 2. — [4] *Travels into Bokhara*, etc. tom. III, pl. III, fig. 1-6, p. 370-372, et 375-376.

à un plus ou moins haut degré de barbarie. Il faudrait être bien peu versé dans la numismatique pour ignorer qu'il existe une foule de monnaies grecques contrefaites de même par des mains barbares; telles que les médailles des rois de Macédoine, et particulièrement de Philippe II, d'Alexandre III et de Lysimaque; telles encore que les tétradrachmes de Thasos, et les monnaies des rois de Syrie. Or, c'est un fait tout pareil que nous ont révélé nos médailles bactriennes de Bokhara. C'est la monnaie d'argent d'Euthydême qui se reproduit dans toutes ces pièces barbares, toujours avec la même tête, plus ou moins défigurée; toujours avec le même type d'*Hercule assis*, au revers, et avec la même légende grecque, l'un et l'autre plus ou moins grossièrement imités; et ces différences de portraits, où M. Wilson voudrait voir des successions de princes divers, ne sont en réalité que le résultat de contrefaçons exécutées par des mains barbares, sur des exemplaires de divers coins, ou bien à diverses époques. Je ne puis m'empêcher d'ailleurs de remarquer à cette occasion combien peu les savants anglais semblent au courant des travaux numismatiques de l'Europe. Un homme aussi éclairé que M. Wilson a pu affirmer, comme il le fait, que *jusqu'en ces derniers temps on ne connaissait de monnaies d'Euthydême que la médaille d'or unique du cabinet du Roi, publiée par Pellerin*[1]. Ainsi, sans compter tant de tétradrachmes du même prince, qui existent dans diverses collections publiques ou privées de l'Europe, il n'avait même pas présent à la pensée l'exemplaire décrit dans celle de sir R. Payne Knight, maintenant au Musée britannique[2]. Un autre savant anglais, M. J. Prinsep, dans les observations qu'il a jointes à celles de M. Wilson, concernant ces mêmes médailles bactriennes, se prononce avec une égale assurance au sujet de *la seule médaille d'Euthydême connue jusqu'ici*, qu'il décrit, sur la foi de Pinkerton, comme *une pièce d'or*, offrant au revers *deux Cavaliers, coiffés de tiares bactriennes, portant des palmes et de longues lances*[3]. Cependant, la médaille avec le revers indiqué est le tétradrachme d'argent d'Eucratide, et non la médaille d'or d'Euthydême; et c'est ainsi qu'elle est décrite par Pinkerton lui-même[4];

[1] P. Wilson's *Notes on* Al. Burnes's *Coins*, p. 370: «Until recently, the only «coin known of this prince was a gold coin originally published by Pellerin.» — [2] *Numi veteres*, pag. 194, Londini, 1830, 4°. — [3] J. Prinsep's *Notes on* Al. Burnes's *Coins*, p. 376: «The only coin of this monarch hitherto known «in Europe, is described in Mionnet's *Description de Médailles antiques*. Pin«kerton says it is a gold coin having «two Horsemen with Bactrian tiaras, «palms, and long spears.» — [4] Pinkerton, *an Essay on Medals*, tom. II, p. 251: «An unique coin of Eucratides.... it is a silver didrachm, obverse, «a helmed head; reverse, two horsemen with Bactrian tiaras, palms, and «long spears.» Cette médaille, décrite et non publiée par Bayer, est celle dont

d'un autre côté, la méprise qui a fait prendre les *deux Dioscures,* type de cette médaille, pour *deux Cavaliers coiffés de la tiare bactrienne,* appartient en effet à Pinkerton ; et M. Prinsep n'a fait que la reproduire, en y ajoutant une erreur nouvelle. Or, ce sont là des fautes qui ne peuvent provenir que de personnes restées tout à fait étrangères aux progrès que la science numismatique a faits depuis un demi-siècle en Europe.

J'arrive maintenant à la description des médailles dont nous devons la connaissance, tout à fait nouvelle pour la science, aux découvertes de M. le D[r] Honigberger. Je les décrirai dans l'ordre où je présume qu'elles ont été frappées, c'est-à-dire, suivant l'ordre de succession des princes auxquels elles appartiennent; et c'est après avoir fait connaître cette suite entière de monnaies, que j'exposerai mes idées sur la chronologie des rois de la Bactriane. Mais d'abord, j'établirai dans ces monnaies deux classes distinctes qui répondent à deux époques diverses du royaume de la Bactriane; je range dans la première les médailles qui appartiennent à des rois grecs, et qui offrent exclusivement des types grecs; dans la seconde, celles qui proviennent de princes, de race indigène ou indo-scythique, qui employaient encore la main d'artistes grecs, avec des traditions de la langue et de la religion de ce peuple, mélangées d'éléments fournis par une civilisation bactrienne, indienne, ou scythique.

PREMIÈRE CLASSE. — N° 1. Monnaie de bronze, de forme carrée, du poids de trois gros et demi et dix-huit grains, de beau travail grec, offrant d'un côté, une *panthère* en marche, à droite, avec la légende distribuée en deux lignes : ΒΑΣΙΛΕΩΣ ΑΓΑΘΟΚΛΕΟΥΣ, (monnaie *du roi Agathocle;* au revers, *Figure en course,* à gauche, la tête vue de face, probablement, une *Bacchante portant un thyrse;* type accompagné d'une légende, en caractères bactriens presque effacés; pl. I, n° 1.

Cette pièce, encore unique jusqu'ici, présente une nouveauté numismatique d'un grand intérêt. Sa forme carrée, dont on ne connaissait d'exemple que par les deux monnaies de bronze de *Ménandre,* publiées par le major Tod[1] et par M. Burnes[2], avait pu être regardée comme une exception au système général de la monnaie grecque, particulière au seul *Ménandre,* et due, suivant toute apparence, à une influence indienne. Mais le *nom* et le *titre* d'Agathocle, imprimés sur cette pièce, d'un style et d'un poids supérieurs à la monnaie de Ménandre, prouvent que cette particula-

M. de Koehler a donné le premier un dessin, pl. I, fig. 6; voy. p. 7 de ses *Médailles grecques de la Bactriane.*

[1] Dans les *Transactions of the R. Asiatic Society of London*, Vol. I, Part. II, pl. XII, fig. 2. — [2] *Travels,* etc., pl. III, f. 7. Voy. au sujet de cette médaille, présumée à tort de *Ménandre,* l'observation faite plus haut, p. 513, note 1.

rité numismatique remonte à l'origine même du royaume grec de la Bactriane; et c'est sans doute la monnaie grecque la plus ancienne de cette forme et de ce module que nous possédions encore. La *panthère*, qui en forme le type principal, s'était déjà rencontrée sur l'une des drachmes d'argent d'Agathocle que j'ai publiée; c'est donc encore ici un nouveau trait de conformité entre la monnaie d'argent d'Agathocle et celle de bronze, qui prouve qu'elles appartiennent l'une et l'autre au même prince; enfin, s'il avait pu rester le moindre doute sur l'attribution que j'avais faite de ces monnaies à un roi de la Bactriane, ce doute serait dissipé par la provenance de la médaille de bronze portant le nom de ce roi, et trouvée à Caboul. Mais ce qui mérite au plus haut degré de fixer l'attention des antiquaires sur ce monument numismatique si neuf et si curieux, c'est le fait de la double légende grecque et bactrienne, qui se lit sur les deux faces opposées de la médaille. La même particularité, qui s'était offerte pour la première fois sur les monnaies de bronze d'Apollodote et de Ménandre, se trouve justifiée par un nouvel exemple, plus remarquable encore, puisqu'il appartient à l'origine même du royaume grec de la Bactriane. Or, il y a lieu de faire à ce sujet deux observations qui me paraissent très-graves; la première, c'est que cette particularité d'une double inscription, en grec et en bactrien, ne se trouve que sur la monnaie de bronze de ces princes; toutes les monnaies d'argent que nous avons recueillies d'eux jusqu'à ce jour, avec la monnaie d'or unique, n'offrent jamais qu'une inscription grecque; et la seule exception que je connaisse à cet usage, nous est fournie par deux monnaies, uniques l'une et l'autre, qui se trouvent dans la même collection de M. Honigberger, et que je ferai bientôt connaître. La seconde observation, c'est que l'inscription du revers, qu'on a pu croire du pehlvi, devrait être en ce cas le plus ancien caractère qui nous fût resté de cet alphabet, celui-là même qui était usité dans la Bactriane, attendu que nos monnaies de bronze qui portent ce caractère ont certainement été frappées dans ce pays pour l'usage de la population indigène. C'est d'ailleurs une question dont la solution, étrangère à mes études, doit exercer la sagacité des savants versés, comme notre docte confrère M. Burnouf, comme M. Mohl, M. Jacquet et quelques autres, dans la connaissance des idiomes et des alphabets de l'Inde et de la Perse; mais à laquelle l'antériorité de plus d'un siècle, qui résulte de notre médaille d'Agathocle, pour cet usage d'une légende bactrienne, ajoute un nouveau degré d'importance et d'intérêt.

N° 2. *Tête de Roi, jeune et imberbe*, ceinte du *diadème*, et tournée à droite; revers, *Hercule debout*, de face, tenant de la main gauche, couverte de la *peau de lion*, sa *massue* élevée, et dans sa main droite, un objet

effacé, qui dut être une *couronne,* avec l'inscription grecque distribuée en deux lignes : ΒΑΣΙΛΕΩΣ ΕΥΘΥΔΗΜΟΥ, (monnaie) *du roi Euthydême;* drachme d'argent, d'un beau travail et d'une belle conservation; pl. I, n° 3.

C'est là encore une pièce unique, et nouvelle dans la numismatique grecque de la Bactriane, qui mérite au plus haut degré l'attention des antiquaires. Son module, qui est celui de la drachme, la range dans le même système monétaire que les deux drachmes d'Agathocle que j'ai publiées, et auxquelles elle ressemble d'ailleurs de tout point, par le style, par le travail et par la fabrique. Voilà donc encore une preuve nouvelle et décisive de l'usage de cette monnaie d'argent, du module de la drachme, et d'une fabrique pareille à celle des monnaies contemporaines des rois de Syrie et de Cappadoce, qui dut appartenir, comme je l'avais présumé, à l'origine de ce royaume grec de la Bactriane. Le type d'*Hercule debout,* qui se voit au revers, diffère de celui de l'*Hercule assis* qui figure sur toutes les monnaies connues d'Euthydême, en or et en argent; mais c'est précisément celui qui se trouve sur le tétradrachme unique de Démétrius, fils de cet Euthydême: en sorte qu'ici encore, la conformité de la monnaie des deux princes, dont l'un était fils et avait dû être successeur de l'autre, est un indice de plus fourni par la numismatique, qui ajoute à la valeur et à l'autorité des témoignages historiques. Mais ce que cette pièce précieuse offre de plus remarquable, c'est le portrait même du roi, qui diffère de celui d'Euthydême, tel que nous le connaissons par toutes ses monnaies, et qui présente avec la tête d'Agathocle une ressemblance frappante. On ne saurait expliquer une circonstance si singulière d'après les différences qui s'observent à la tête d'Euthydême, gravée sur sa monnaie d'or et sur les tétradrachmes d'argent; différences qui tiendraient à ce que le personnage serait représenté à une époque de sa vie plus ou moins avancée, tandis qu'ici le même personnage apparaîtrait dans la première fleur de l'âge: car c'est une figure toute différente qui se présente de part et d'autre; et l'âge ne produit pas, dans les deux saisons de la vie qui se suivent, la jeunesse et la virilité, une dissemblance aussi absolue. On pourrait supposer que l'Euthydême dont nous avons le portrait sur notre drachme d'argent fut un premier Euthydême, prédécesseur et père du second, dont le règne de courte durée n'aurait laissé aucune trace dans l'histoire, et dont il ne nous serait resté que cet unique monument numismatique. Mais bien que cette conjecture puisse à la rigueur se soutenir, dans la rareté même des documents historiques que nous possédons sur le royaume grec de la Bactriane, j'avoue qu'elle ne me paraît pas admissible. Ce qu'il y aurait de plus plausible, à mon avis, ce serait d'admettre qu'Euthydême, en recueillant l'héritage d'Agathocle et succédant

à sa puissance, aurait d'abord conservé le portrait de ce prince sur sa monnaie, en même temps qu'il y aurait imprimé au revers un type nouveau avec son propre *nom,* suivi du titre de *roi.* Il serait naturel, en effet, qu'un coin qui aurait servi pour la monnaie d'Agathocle, et qui se trouvait tout préparé sous la main de son successeur, eût servi à cet effet dans les premiers moments d'une puissance nouvelle. Nous savons que le commencement de ce royaume de la Bactriane fut rempli de troubles et de dissensions entre les chefs qui, après s'être révoltés contre leurs souverains légitimes, les rois de Syrie, se disputaient une autorité usurpée. Ces factions qui éclatèrent à la mort d'Agathocle, et dont les deux principaux chefs semblent avoir été Théodotus ou Diodotus I^er^, bientôt remplacé par son fils Théodotus II, et Euthydême, se terminèrent sans doute à l'établissement de la royauté d'Euthydême, héritier des droits d'Agathocle; et de là viendrait l'espèce d'hommage qu'il aurait rendu sur sa première monnaie à la mémoire de son prédécesseur. Nous connaissons d'ailleurs, par la numismatique des rois de Macédoine et de Syrie, des exemples analogues à celui-là, c'est-à-dire, des monnaies d'Alexandre, qui portent le nom de Lysimaque; d'autres, de Séleucus I^er^, qui portent celui d'Antiochus, son fils et son successeur; pour ne pas citer d'autres exemples de ce genre parmi ceux que nous fournit la numismatique grecque. Quoi qu'il en soit à cet égard, il y a là une question curieuse à résoudre, qui intéresse à la fois la numismatique et l'iconographie, et ajoute encore au mérite de cette rare et précieuse médaille.

N° 3. *Tête de Roi imberbe,* ceinte du *diadème,* et tournée à droite, avec le commencement du buste, vêtu de la chlamyde attachée en avant de l'épaule; revers, *figure de Minerve*, debout, de face, vêtue d'une tunique longue, et d'une seconde tunique plus courte, la tête coiffée d'un *casque*, la main gauche appuyée sur le *bouclier,* la main droite armée de la *haste;* dans le champ, la légende distribuée en deux lignes : ΒΑΣΙΛΕΩΣ ΔΗΜΗΤΡΙΟΥ (monnaie) *du roi Démétrius,* avec les lettres Δ et Η, placées à deux endroits différents; tétadrachme, d'une fabrique inférieure à la pièce précédente, et d'une moindre conservation; pl. I, n° 4.

Cette pièce, unique et nouvelle comme les deux qui viennent d'être décrites, ne se recommande pas moins qu'elles à tout l'intérêt des antiquaires. Le type de la *Minerve debout,* tel qu'il est ici figuré, semble imité de celui des monnaies des rois de Cappadoce, et de celles des rois de Syrie, notamment d'Antiochus IX Philopator, et de Séleucus VI Nicator; mais c'est sous d'autres rapports que cette médaille me paraît digne de considération. Nous possédions déjà un tétradrachme de Démétrius, avec son portrait, coiffé d'une *dépouille d'éléphant,* et avec

le type d'*Hercule debout,* au revers. Mais ce portrait, qui convenait parfaitement, par la coiffure, à un monarque des Indes, *Rex Indorum,* tel que nous savions, par le témoignage de Justin[1], qu'avait été Démétrius, fils d'Euthydême, ne ressemble en aucune façon, ni pour les traits du visage, ni pour l'ajustement de la tête, à celui que nous offre notre médaille de Démétrius. C'est donc ici, non-seulement une monnaie toute différente, mais encore une *tête* toute nouvelle, avec la même inscription *du roi Démétrius,* ΒΑΣΙΛΕΩΣ ΔΗΜΗΤΡΙΟΥ : en sorte qu'ici encore nous nous trouvons en face d'un problème numismatique, dont la solution n'intéresse pas moins l'archéologie que l'histoire même. Ce qui frappe, au premier aspect de cette médaille, toute personne versée dans la numismatique, c'est sa fabrique, qui est indubitablement bactrienne, et qui ressemble sous tous les rapports à celle des médailles d'Hélioclès, mais surtout d'Eucratide Ier. On en jugera par un tétradrachme déjà connu de ce dernier prince, qui fait partie de la collection de M. Honigberger, et que je publie[2]. Le style et le caractère même de la *tête, imberbe* et *diadémée,* l'ajustement des cheveux, la forme du vêtement, tout offre de part et d'autre assez d'analogie pour qu'on puisse voir ici deux portraits du même prince exécutés sur deux monnaies, de coin différent, avec des variantes qui proviennent de la main d'artistes divers. La forme et la disposition des caractères des deux inscriptions n'offrent pas moins d'analogie ; mais l'une de ces inscriptions exprimant le nom *du roi Démétrius,* et l'autre celui *du roi Eucratide,* il est évident qu'elles appartiennent à deux rois différents de la même contrée, rois à peu près contemporains, lesquels auraient été rivaux ou successeurs l'un de l'autre. Il résulte déjà de ces observations une première notion, c'est que Démétrius, dont M. de Koehler avait cru pouvoir assurer que la domination avait été bornée à une partie de l'Inde voisine de la Bactriane[3], régna effectivement sur la Bactriane, à la mort de son père Euthydême. Ce qu'on peut en inférer en second lieu, c'est que le règne de Démétrius en Bactriane fut promptement terminé par l'usurpation d'Eucratide, devenu, à la suite d'événements qui nous sont inconnus, maître unique de ce royaume, tandis que Démétrius se maintint dans la possession de l'Inde avec des succès divers, attestés par Strabon[4] et par Justin[5]. Le dernier de ces écrivains nous apprend que le règne presque entier d'Eucratide fut employé en guerres, la plupart

[1] Justin. XLI, 6. — [2] Pl. I, n° 5. C'est la médaille publiée par M. de Koehler, pl. I, n° 4. Voy. les observations que j'ai faites au sujet de cette pièce dans ma *Notice,* p. 21, et sur lesquelles je n'ai point à revenir. — [3] *Supplém. aux méd. de la Bactriane,* p. 6. — [4] Strabon. XI, 516. — [5] Justin. XLI, 6.

heureuses, entre lesquelles il signale celle qu'il eut à soutenir contre Démétrius, roi des Indes, et qui, après l'avoir mis à deux doigts de sa perte, se termina pourtant à son avantage. Nos médailles servent maintenant à jeter quelque jour sur cette suite d'événements si compliqués, d'usurpations si fréquentes, qui avaient rempli cette période de l'histoire des Grecs de la Bactriane, et dont la connaissance ne nous est parvenue que réduite à quelques misérables lambeaux d'histoire, éclaircie et suppléée par quelques rares pièces de monnaie. Avertis que nous sommes par la fabrique seule de ces monnaies, que celles qui portent une *tête nue* et *diadémée,* offrant le portrait d'Eucratide, avec l'inscription : ΒΑΣΙΛΕΩΣ ΕΥΚΡΑΤΙΔΟΥ, appartiennent au commencement du règne de ce prince, nous devons voir, dans notre tétradrachme de Démétrius, offrant une tête à peu près pareille, avec un revers différent, et l'inscription : ΒΑΣΙΛΕΩΣ ΔΗΜΗΤΡΙΟΥ, un monument numismatique produit à l'époque où la possession de la Bactriane flottait encore incertaine entre Eucratide et Démétrius, entre le fils d'Euthydême et son rival; où la monnaie de l'un de ces princes fournissait pour celle de l'autre un type tout préparé, dans lequel il n'y avait à changer qu'un nom de roi. La ressemblance de coin et de fabrique devient donc ici un moyen sûr de lier entre eux des événements dont le rapport historique nous échappait. Nous acquérons, avec la détermination positive des monnaies d'Eucratide I^er^, conforme à la distinction que j'avais précédemment établie[1], la certitude du règne de Démétrius, qui avait suivi celui d'Euthydême, et qui céda bientôt à celui d'Eucratide; et c'est ici l'un de ces cas où la numismatique sert à remplir, par un seul de ses monuments, toute une page d'histoire qui nous manque.

N° 4. *Tête de Roi imberbe, diadémée,* et tournée à droite, avec le commencement du buste, vêtu de la chlamyde; revers, les *Dioscures à cheval, en course,* à droite; légende distribuée en deux lignes : ΒΑΣΙΛΕΩΣ ΕΥΚΡΑΤΙΔΟΥ, (monnaie) *du roi Eucratide;* drachme d'argent, du poids de 70 grains, d'assez bonne fabrique et de médiocre conservation; pl. I, n° 6.

J'attribue cette pièce, qui est pareillement inédite, à Eucratide I^er^, et voici par quels motifs. J'ai déjà eu lieu d'indiquer en quoi consistait, suivant moi, la différence des médailles d'Eucratide I^er^, avec la *tête nue* et *diadémée,* et la légende ΒΑΣΙΛΕΩΣ ΕΥΚΡΑΤΙΔΟΥ, d'avec celles d'Eucratide II, son fils et son successeur, où la *tête du roi*, d'un caractère différent, apparaît *casquée*, et où la légende est accrue du titre ambitieux de *grand,* ΒΑΣΙΛΕΩΣ ΜΕΓΑΛΟΥ ΕΥΚΡΑΤΙΔΟΥ. Or, la drachme inédite que

[1] Voy. ma *Notice,* p. 22-23.

je présente aujourd'hui, avec le portrait d'un roi avancé en âge, dont la *tête nue* est *ceinte du diadême,* et avec la légende propre à Eucratide I[er], justifie complètement cette manière de voir. C'est ce que confirme aussi la fabrique de cette médaille, qui paraît d'un travail plus ancien que celui des monnaies connues d'Eucratide II, drachmes et tétadrachmes, en sorte que tous les indices numismatiques se trouvent ici d'accord dans l'attribution que je propose.

N° 5. *Tête de Roi casquée,* à droite; dans le champ, sur trois des côtés de la médaille, de forme carrée, l'inscription grecque : ΒΑΣΙΛΕΩΣ ΜΕΓΑΛΟΥ ΕΥΚΡΑΤΙΔΟΥ, (monnaie) *du grand roi Eucratide;* revers, les *Dioscures à cheval* en course, à droite, avec une légende bactrienne, distribuée en deux lignes, et une lettre, ou un monogramme, dans le champ; monnaie de bronze, du poids de 2 gros 32 grains, de beau travail et d'excellente conservation; pl. I, n° 7.

Cette pièce, tout à fait inconnue jusqu'ici, remplit dans la monnaie d'Eucratide II une lacune pareille à celle qui existait dans celle d'Agathocle, avant l'apparition de la monnaie que j'ai décrite en premier lieu : c'est un des plus rares et des plus précieux monuments numismatiques que nous ayons pu recueillir du royaume grec de la Bactriane. La tête d'Eucratide II s'y montre absolument sous les mêmes traits qui nous sont connus par ses beaux tétradrachmes, et avec le même type des *Dioscures* au revers [1]. Mais ce qui ajoute à cette médaille de bronze une valeur nouvelle, et ce qui lui assigne un rang distingué dans la numismatique bactrienne, c'est la double inscription du revers, en caractères bactriens, dont la forme ne m'a paru encore aussi nette, aussi déterminée sur aucune de ces monnaies de bronze, plus ou moins usées par la circulation ou oxydées par le temps. Si donc il est possible de tenter avec quelques chances de succès le déchiffrement de ces légendes, dont le caractère ressemble assez au pehlvi pour autoriser à croire qu'il appartenait à un alphabet persan usité dans ces hautes régions de l'Asie, à cette époque si voisine de la chute des Achéménides, notre médaille sera sans doute un des instruments les plus utiles qui puissent être employés dans cette difficile opération; et c'est sous ce rapport qu'elle se recommande hautement à l'intérêt de nos philologues asiatiques. J'ajoute qu'il se trouve un double de cette pièce, d'une moins bonne conservation, dans la collection du docteur Honigberger.

Je ne sais si je dois ranger à la suite de cette monnaie d'Eucratide II

[1] Ce type des Dioscures était sans doute emprunté de la monnaie des rois de Syrie, où il se rencontre figuré de la même manière, par exemple, sur les médailles d'Antiochus VI Dionysus.

une autre pièce de bronze, de forme carrée, de moindre module, et d'une fabrique qui accuse une époque plus récente, mais qui offre des analogies de type et de travail assez graves pour justifier la place que je lui accorde ici. Quoi qu'il en soit, voici la description de cette médaille, dont il existe aussi deux exemplaires entre les mains de M. Honigberger :

N° 6. *Tête de Roi nue,* tournée à droite, avec le commencement du buste qui paraît vêtu; dans le champ, une *palme* posée en travers, avec une inscription grecque distribuée sur trois des côtés, et composée de trois mots, ΒΑΣΙΛΕΩΣ, puis un second mot, qui pourrait être ΜΕΓΑΛΟΥ, et le nom : .....ΙΔΟΥ (ΕΥΚΡΑΤΙΔΟΥ?), (monnaie) *du Grand Roi ....ide;* revers, les *bonnets des Dioscures,* avec une *palme* au-dessus de chacun d'eux, et une légende bactrienne qui occupe aussi trois des côtés de la médaille; pl. II, n° 15.

Si cette monnaie, nouvelle dans la numismatique bactrienne, de même que toutes celles qui précèdent, n'appartient pas au règne d'Eucratide II, elle offre du moins une imitation sensible des monnaies de ce prince. La tête, bien que le type soit usé, ne manque pas d'une certaine ressemblance avec celle d'Eucratide II; et les *bonnets des Dioscures,* avec les *deux palmes,* au revers, reproduisent presque sans aucune variante le type de la médaille d'argent que j'ai attribuée à Eucratide II, et que M. de Koehler a publiée[1]. La forme des lettres du mot ΒΑΣΙΛΕΩΣ se rapproche pareillement de celle du même mot, sur notre médaille de bronze précédemment décrite. Malheureusement, le nom du roi est à peu près indéchiffrable dans l'état actuel de la pièce; et le second exemplaire, moins bien conservé encore, ne fournit aucun secours. Les diverses leçons que j'ai cru d'abord y découvrir; celles que d'autres après moi se sont efforcés d'y trouver, ont toutes le défaut de s'éloigner plus ou moins du grec; toutes ont d'ailleurs l'inconvénient d'être arbitraires, et, qui pis est, indécises; or, l'existence de princes inconnus ne saurait être admise que d'après une légende certaine. La seule chose qui soit constante, c'est que la fabrique de cette monnaie ne s'éloigne pas beaucoup de celle des monnaies d'Eucratide II, dont il n'est pas sûr que le nom même ne se trouve dans l'inscription qui nous occupe; dont la terminaison.... .ΙΔΟΥ, s'y lit du moins avec toute certitude. Ce sont là autant de questions que je me contente de poser, et qui ne pourront être résolues que par l'acquisition de pièces dont l'intégrité ne laissera rien à désirer.

N° 7. *Tête de Roi casquée,* à droite, avec le commencement du buste vêtu de la chlamyde; dans le champ, légende grecque disposée circulairement : ΒΑΣΙΛΕΩΣ ΣΩΤΗΡΟΣ ΜΕΝΑΝΔΡΟΥ, (monnaie) *du roi Sauveur,*

[1] *Méd. de la Bactriane,* pl. I, n. 5.

Ménandre; revers, *figure de Minerve,* tournée à gauche, dans l'attitude de *Promachos;* dans le champ, le monogramme KPA, et sur les bords, une légende en caractères bactriens; monnaie d'argent, du module de la drachme, du poids de 46 grains; pl. I, n° 8.

Voilà une de ces pièces rares qui réunissent tous les genres de mérite que peut offrir un monument numismatique. C'est la première monnaie d'argent que nous ayons recouvrée, et c'est la seule que nous possédions encore en ce métal, d'un de ces rois grecs de la Bactriane qui étendirent leur domination assez avant dans l'Inde, et dont il n'était resté qu'un faible souvenir dans l'histoire. En rappelant dans ma précédente *Notice*[1] le témoignage d'un écrivain grec du second siècle de notre ère, de l'auteur du *Périple de la mer Érythrée,* concernant d'antiques drachmes de monnaie grecque à l'effigie d'Apollodote et de Ménandre, qui circulaient de son temps encore dans la presqu'île du Gange, j'annonçais la découverte toute récente d'une monnaie de bronze de Ménandre, publiée par le major Tod[2], comme le seul monument de l'existence de ce roi, fourni par la numismatique. Une année s'était à peine écoulée, qu'une drachme rapportée de Bokhara par M. Honigberger nous met enfin en possession de la monnaie d'argent de Ménandre; et avec cette pièce unique, qui justifie le témoignage du géographe grec, nous acquérons la connaissance du véritable titre de Ménandre; nous acquérons son portrait, l'un et l'autre rendus par un travail grec, et accompagnés sur le revers d'une inscription bactrienne, qui constitue encore une particularité neuve sur la monnaie d'argent des rois de la Bactriane. Mais ce ne serait pas encore là la seule conquête dont s'enrichirait notre numismatique bactrienne. Un de nos jeunes et savants indianistes, M. Jacquet, m'apprend qu'on vient de recevoir à Calcutta plusieurs médailles nouvelles de la Bactriane, parmi lesquelles il se trouve une drachme de *Ménandre* avec la *tête nue* et *diadémée* de ce prince, et la légende très-bien conservée : ΒΑΣΙΛΕΩΣ ΣΩΤΗΡΟΣ ΜΕΝΑΝΔΡΟΥ, offrant au revers une figure de *Victoire* et une inscription bactrienne. Les deux types de cette monnaie, qui diffèrent de ceux de la nôtre, constitueraient une médaille toute nouvelle, qui n'en serait par cela même que plus précieuse; et nous pourrions donc nous flatter de posséder deux monuments numismatiques divers du même prince, l'un et l'autre du même ordre, et d'une égale rareté. C'est un renseignement que j'ai cru devoir consigner ici, en attendant que nous recevions une empreinte ou un dessin fidèle de cette seconde drachme de Ménandre : je reviens à la nôtre.

[1] Pag. 5, not. 6. — [2] *An Account of greek.... Medals, found in India,* pl. XII, n. 2.

Le titre de *Sauveur*, ΣΩΤΗΡ, que prend ici Ménandre, à l'exemple des rois d'Égypte et de Syrie, nous était déjà connu par la médaille de bronze d'Apollodote; bien que l'introduction de ce titre dans la numismatique bactrienne fût due à Ménandre, prédécesseur d'Apollodote. Le type du revers, la figure de *Minerve,* telle qu'elle nous apparaît ici, dans une attitude consacrée par un long usage sur les monnaies de la Thessalie, et sur celles des rois d'Épire et de Macédoine, est une allusion sensible à l'origine macédonienne des Grecs de la Bactriane : c'est un type tout national sur la monnaie des princes de cette contrée. Le monogramme ΚΡΑ, qui s'est déjà rencontré sur le tétradrachme de Démétrius [1], et qui se retrouve sur notre drachme de Ménandre, sert à lier, au moyen de ce signe monétaire commun à ces deux médailles, le règne des deux princes auxquels elles appartiennent, et cette particularité numismatique devient ici d'une grande importance historique. Nous savions, par le témoignage de Strabon [2], que les conquêtes les plus avancées des Grecs, à l'est, jusqu'à l'Hypanis, et au nord, jusqu'à l'Imaüs, étaient dues aux succès des armes combinées de Ménandre et de Démétrius, sans pouvoir cependant décider, d'après la manière dont s'exprime Strabon, lequel de ces princes avait précédé l'autre dans cette voie de conquêtes et sur le trône même de la Bactriane. Mais comme la place qu'occupe Démétrius dans la succession des rois de la Bactriane, est déterminée d'une manière certaine par sa qualité de fils d'Euthydême, il devient évident, par le rapprochement de ce texte de Strabon avec les médailles de Ménandre, qui offrent une fabrique plus récente, un style grec moins pur, avec un monogramme déjà employé sur la monnaie de Démétrius, il devient, dis-je, évident que Ménandre associé aux entreprises de Démétrius, et sans doute général de ses armées, fut son successeur au trône de l'Inde, d'où il parvint à s'élever plus tard sur celui de la Bactriane. Il résulte, en effet, d'un passage curieux de Plutarque [3], que notre Ménandre régna sur la Bactriane, où son administration équitable et modérée avait inspiré un tel amour aux peuples, qu'à sa mort, arrivée dans le cours d'une expédition guerrière, les villes grecques de la Bactriane se disputèrent ses cendres, et qu'après s'être partagé entre elles ces précieux restes, elles érigèrent chacune un monument en son honneur. Ce trait de vénération et d'attachement de tout un peuple pour

[1] Publié par M. de Koehler. — [2] Strabon. XI, 516. — [3] Plutarch. *Reipubl. gerend. Præcept.* t. IX, p. 268-9, ed. Reisk. (§ XXVIII, p. 291, t. IV, ed. Wyttenbach.) : ΜΕΝΑΝΔΡΟΥ δέ τινος ἐν ΒΑΚΤΡΟΙΣ ἐπιεικῶς βασιλεύσαντος, εἶτ' ἀποθανόντος ἐπὶ στρατοπέδου, τὴν μὲν ἄλλην ἐποιήσαντο κηδείαν κατὰ τὸ κοινὸν αἱ πόλεις· περὶ δὲ τῶν λειψάνων αὐτοῦ καταστάντες εἰς ἀγῶνα, μόλις συνέβησαν, ὥστε νειμάμενοι μέρος ἴσον τῆς τέφρας ἀπελθεῖν, καὶ γενέσθαι μνημεῖα παρὰ πᾶσι τοῦ ἀνδρός.

UNIV. OF MICH.

Pl. I

ΒΑΣΙΛΕΩΣ
ΒΑΣΙΛΕΩΣ ΜΕΓΑΛΟΥ ΕΥΚΡΑΤΙΔΟΥ
ΒΑΣΙΛΕΩΣ ΕΥΚΡΑΤΙΔΟΥ

le prince qui l'avait longtemps gouverné avec douceur, joint au souvenir de ses conquêtes, conservé par Strabon et par Trogue-Pompée [1], forme tout ce qui nous reste de l'histoire de sa vie; mais ce peu d'indications suffit pour nous donner l'idée d'un roi qui avait été grand dans la paix comme dans la guerre; et les monnaies que nous venons de recueillir d'un pareil prince n'en acquièrent que plus de valeur, en constatant de plus en plus son règne sur la Bactriane, et en nous fournissant un élément qui nous manquait pour rétablir à sa véritable place chronologique ce règne glorieux et prospère.

N° 8. *Tête de Roi casquée,* tournée à droite, et accompagnée d'une inscription grecque, distribuée en trois lignes, sur trois des côtés de la médaille, de forme carrée: ΒΑΣΙΛΕΩΣ ΣΩΤΗΡΟΣ ΜΕΝΑΝΔΡΟΥ, (monnaie) *du roi Sauveur, Ménandre;* au revers, un type entièrement détruit par l'oxydation, sauf quelques caractères de la légende bactrienne, qui occupait aussi trois des côtés de la pièce; monnaie de bronze, qui avait été munie, à une époque ancienne, d'une bélière, pour être suspendue [2]; pl. I, n° 9.

Cette monnaie est précisément la même qui fut trouvée à Mathura par le major Tod, et qui a été publiée à la suite de son mémoire, dans le recueil des *Transactions de la Société Asiatique de Londres* [3]. Mais l'exemplaire de la collection de M. le docteur Honigberger, qui vient de Caboul, et que je publie à mon tour, sert à rétablir la légende entière : ΒΑΣΙΛΕΩΣ ΣΩΤΗΡΟΣ ΜΕΝΑΝΔΡΟΥ, laquelle était en partie défectueuse sur la médaille du major Tod. On avait cru y voir, à la suite du mot ΒΑΣΙΛΕΩΣ, les lettres ΝΙΗ, que M. Lassen avait complétées par le mot ΝΙΚΑΤΟΡΟΣ [4]; et cette conjecture, approuvée et soutenue par M. W. de Schlegel [5], avait obtenu en dernier lieu encore l'assentiment de MM. Wilson et Prinsep. Mais il suffit de jeter les yeux sur notre médaille pour se convaincre que tous ces savants ont été induits en erreur. Le titre ΣΩΤΗΡΟΣ s'y lit assez distinctement, tel que nous l'avons trouvé sur la monnaie d'argent de Ménandre, et tel qu'il était connu par les médailles d'Apollodote, pour qu'il n'y ait lieu désormais à aucune méprise, à aucune difficulté à ce sujet. Une autre erreur commise par les savants anglais, et

[1] Strabon. XI, 516; Trog. Pomp. *Prolog.* lib. XLI : Indicæ quoque res additæ, gestæ per Apollodorum (sic) et Menandrum reges eorum. — [2] Cette particularité pourrait être regardée ici comme un monument du culte populaire rendu à la mémoire de Ménandre par les Grecs de la Bactriane. Un roi si révéré, que chaque ville de ses états s'était attribué une part de ses cendres, avait bien pu inspirer l'idée de porter une de ses médailles avec son portrait, suspendue au cou, au moyen de cette bélière, en guise d'amulette ou d'objet de parure.— [3] Vol. I, Part. II, p. 313, pl. XII, n. 2. — [4] Lassen, *de Pentapotamiâ Indicâ,* p. 53. — [5] *Nouveau Journal asiatique,* n° 11, novembre 1828, p. 322, 323.

qui doit être relevée à cette occasion, c'est celle qui leur a fait attribuer à Ménandre une autre médaille, aussi de forme carrée, rapportée de Bokhara par M. Burnes, d'après la forme même de cette pièce, et d'après l'apparence des trois lettres initiales NIK, qu'ils avaient cru y lire[1]. Ni ces lettres ne se lisent effectivement sur la médaille en question, telle du moins qu'elle est représentée dans la gravure jointe aux voyages de M. Burnes; ni le type, qui offre une *figure debout,* probablement *Apollon*, avec le *trépied* au revers, ne convient à une monnaie de *Ménandre;* car ce type est proprement celui des médailles d'*Apollodote;* on le voit sur la médaille du major Tod, et sur celle de M. Millingen que j'ai publiée[2], l'une et l'autre de forme ronde; et ce qui achève de mettre cette donnée numismatique à l'abri de toute incertitude, c'est qu'il se rencontre, dans la collection de M. Honigberger, une monnaie nouvelle d'*Apollodote,* de *forme carrée,* avec les mêmes types d'*Apollon* et du *trépied,* et la légende ΒΑΣΙΛΕΩΣ ΑΠΟΛΛΟΔΟΤΟΥ ΣΩΤΗΡΟΣ; autre acquisition précieuse pour notre numismatique grecque de la Bactriane.

(*La suite à un cahier prochain.*)

RAOUL-ROCHETTE.

TRAITÉ de l'éclairage, par E. Péclet, *ex-professeur des sciences physiques et de chimie appliquées aux arts, au collége royal de Marseille; membre de plusieurs sociétés savantes.* Un vol. in-8°, avec 10 planch. Paris, à la librairie scientifique et industrielle de Malher et C^e, passage Dauphine, 1828.

TRAITÉ de la chaleur et de ses applications aux arts et aux manufactures, par le même, 2 vol. in-8°, avec 27 planches. Paris, à la même librairie, 1828.

TROISIÈME ARTICLE.

S'il est vrai que la mécanique, la physique et la chimie, considérées

[1] C'est la médaille gravée, pl. III, n. 7, à la suite des voyages de M. Burnes; voyez sur cette médaille les observations de M. Wilson, pag. 372, et celles de M. Prinsep, p. 377. M. Wilson a lu ΒΑΣΙΛΕΥΣ, certainement à tort; M. Prinsep, ΒΑΣΙΛΕΩΣ, leçon qui a du moins le mérite d'être correcte; mais dans l'état où se trouve la médaille, toute lecture est arbitraire; et la médaille même appartient à Apollodote. — [2] Voyez ma *Notice,* p. 6, not. 3, planche, n. VI. Cette médaille est entrée depuis dans notre cabinet du Roi.

d'une manière abstraite, renferment tous les principes sur lesquels reposent les applications des arts mécaniques, physiques et chimiques; cela ne doit s'entendre que de ces sciences parvenues à leur perfection, et non arrivées au point où elles sont actuellement. C'est ce qui explique la nécessité où se trouve aujourd'hui tout auteur qui veut s'élever au-dessus de la pratique dans la composition d'un ouvrage d'application, d'entreprendre de nouvelles recherches scientifiques, afin de découvrir des principes sans lesquels il lui serait impossible d'éclaircir des procédés d'art par une théorie fondée en raison, et ce qui l'oblige, s'il veut atteindre son but, de donner beaucoup plus de développement dans son livre aux connaissances théoriques qu'il ne le ferait si les principes de ces connaissances, établis parfaitement, étaient complétement exposés dans les traités de mécanique, de physique et de chimie.

Un homme aussi versé dans la théorie des sciences que l'est M. Péclet n'a pu se soustraire à cette nécessité : aussi a-t-il donné dans son traité une grande place à l'exposition de la théorie, et s'est-il livré à une longue suite d'expériences sur les mouvements de l'air chaud dans les cheminées, pour en déduire des règles propres à guider le praticien dans ses constructions pyrotechniques.

Le traité de la chaleur se compose de deux parties : La première, contenant les principes généraux, est partagée en quatre sections comprenant, 1° la théorie physique de la chaleur; 2° la théorie de la combustion et des combustibles; 3° la théorie du mouvement de l'air chaud; 4° la théorie des cheminées. La deuxième partie, contenant les applications, est partagée en huit sections comprenant, 1° la vaporisation; 2° la distillation; 3° l'évaporation; 4° le séchage; 5° le chauffage des gaz; 6° le chauffage des liquides; 7° le chauffage des corps solides; 8° le refroidissement.

PREMIÈRE PARTIE. — PRINCIPES GÉNÉRAUX.

PREMIÈRE SECTION. — *Théorie physique de la chaleur.* — M. Péclet adopte l'hypothèse du calorique, c'est-à-dire d'un corps impondérable formé de molécules excessivement ténues et animées d'une force répulsive mutuelle. Le calorique s'accumule-t-il dans les corps, il les dilate, il liquéfie les solides et vaporise les liquides; s'ajoute-t-il à celui que possèdent déjà nos organes, il fait éprouver cette sensation que nous désignons par le mot *chaleur.*

Les quatre chapitres qui sont consacrés à la théorie physique de la chaleur ou plutôt du calorique, sous les titres de *calorique sensible, calorique latent, mesure des températures* et *sources de la chaleur,* se compo-

sant des notions qui se trouvent dans les traités de physique générale, nous nous bornerons à exposer l'ordre suivant lequel l'auteur les a énoncées.

Il considère le calorique sensible ou libre, à sa sortie des corps, dans l'espace et sur les surfaces qui le réfléchissent ou l'absorbent; il examine sa propagation à travers les gaz, les liquides et les solides, enfin les lois du refroidissement, et à cette occasion il explique les phénomènes de la rosée, du serein et de la gelée blanche. Dans le chapitre du calorique latent, il traite de la dilatation des corps, des moyens de déterminer leur densité, de la formation des vapeurs, soit dans le vide, soit dans une atmosphère, de l'hygrométrie, enfin du calorique spécifique. Il décrit les différentes sortes de thermomètres dans un chapitre réservé à la mesure des températures.

La première section est terminée par l'énumération des diverses sources de la chaleur qui peut nous affecter : tels sont le soleil, la chaleur centrale de la terre, la pression, la percussion, le frottement, le changement d'état des corps, les actions chimiques. En parlant de la chaleur solaire, il cite une observation de Saussure, d'après laquelle un thermomètre qui avait été placé au fond d'une caisse noircie intérieurement et fermée par des lames de verre parallèles et exposées au soleil, se serait élevé à 140 degrés. S'il n'y a pas une faute d'impression, nous aurions désiré que l'auteur eût cité l'ouvrage de Saussure où se trouve cette observation; car, dans ses voyages dans les Alpes, si notre mémoire est fidèle, il n'est question que de deux expériences faites avec l'appareil précité, dans l'une desquelles le thermomètre s'éleva à 87°,5, et dans l'autre à 86°,25 seulement.

II

IIᵉ SECTION. — *De la combustion et des combustibles.* — Tout ce que l'auteur dit dans cette section peut rentrer dans trois ordres de faits : Le premier comprend l'explication du développement de la chaleur par l'union de l'oxygène avec les combustibles : par la raison que nous avons donnée dans ce Journal (année 1835, pag. 90 et 91), nous ne dirons rien à ce sujet. Le second ordre renferme les faits qui se rapportent aux bois, au charbon de bois, à la houille, au coke, à la tourbe, au charbon de tourbe, aux briquettes, aux mottes de tan épuisé de matière soluble, en tant que l'on considère la manière de se procurer et de préparer chacun de ces combustibles, ainsi que la proportion d'humidité et de cendres qu'ils contiennent respectivement. Enfin le troisième ordre comprend tout ce qui est relatif à la détermination de la quantité de chaleur que les combustibles précités développent en brûlant au milieu de l'air. Cet objet est trop important pour ne pas nous y arrêter; on conçoit en effet l'utilité qu'il y a de comparer les divers combustibles sous ce rapport,

puisque c'est apprécier d'une manière rigoureuse l'effet qu'on doit en attendre dans les opérations où l'on se propose de développer de la chaleur par leur moyen. L'auteur commence par admettre en principe ce qui a été généralement reconnu jusqu'ici, c'est *que le même combustible dégage la même quantité de chaleur, soit qu'il brûle vivement en produisant du feu, soit qu'il brûle lentement,* c'est-à-dire en produisant dans chaque instant si peu de chaleur qu'elle échappe souvent à nos organes.

Les procédés employés pour apprécier cette quantité de chaleur sont,

1° De brûler un poids connu de divers combustibles dans une capacité environnée de glace à zéro, et de considérer la chaleur développée comme proportionnelle aux quantités de glace fondues par les divers combustibles, ramenés à l'unité de poids; tel est le procédé de Laplace et Lavoisier.

2° De brûler un combustible dont le poids est connu sous l'entonnoir d'un serpentin traversant une masse d'eau destinée à s'emparer de toute la chaleur que le courant d'air qui a servi à la combustion emporte avec lui. Pour atteindre ce but, la masse d'eau réfrigérante doit être telle qu'en commençant l'expérience, lorsque sa température est à *n* degrés au-dessous de celle de l'air ambiant, et la terminant dès qu'elle excède celle de ce dernier de *n* degrés, le courant d'air sortant du serpentin ait précisément cette dernière température : dès que cet effet est produit, on éteint le combustible et on le pèse; on connaît par là le poids du combustible brûlé, et l'on conçoit que, pour une série de combustibles soumis à l'expérience, plus ce poids est petit, toutes choses égales d'ailleurs, et plus la chaleur qu'ils ont dégagée est grande : tel est le procédé de Rumford.

3° De brûler dans un petit poêle de tôle, muni d'un long conduit d'étain tortueux placé dans une chambre en sapin dont la température a été préalablement élevée à 10 degrés au-dessus de la température de l'air d'une seconde chambre qui contient la première, un poids A de différents combustibles préalablement desséchés à 120 degrés, et de voir combien de temps la température de 10 degrés est maintenue au-dessus de celle de la seconde chambre : il est évident que plus ce temps sera long et plus la chaleur dégagée sera grande; tel est le procédé de *Marcus* Bull, que M. Péclet préfère à celui de Rumford, quoique plus compliqué, parce qu'il lui semble que l'auteur a évité toutes les causes d'erreur et qu'il a opéré sur des quantités de combustible beaucoup plus considérables que ne l'a fait Rumford.

En supposant que ces méthodes soient exactes, elles ne fournissent pas toutes les notions nécessaires pour résoudre la question de l'effet des divers combustibles; car un combustible en brûlant contribue de deux manières

à l'échauffement des corps environnants, 1° en produisant un courant ascendant d'air chaud qui va échauffer tous les corps qui sont sur son passage; 2° en emettant du calorique rayonnant qui ne contribue à l'échauffement des corps qu'autant que ceux-ci sont susceptibles de l'absorber.

Avant M. Péclet, on n'avait pas cherché à reconnaître cette chaleur rayonnante relativement à la chaleur totale, ou, ce qui revient au même, à celle qui est emportée par le courant d'air. Afin de la reconnaître, il a eu recours à un appareil très-simple : qu'on se représente un cylindre de fer-blanc, placé verticalement, ouvert aux deux bases, et dont la surface intérieure est enduite d'une légère couche de noir de fumée destinée à absorber la chaleur rayonnante; qu'on se représente ce cylindre ouvert formant une des parois d'un vaisseau annulaire rempli d'eau dans laquelle plongent deux thermomètres destinés à en faire connaître la température, et l'on concevra que, si un combustible pesé d'avance brûle sur une grille suspendue au centre du cylindre ouvert, on pourra, au moyen du courant d'air qui s'y établit naturellement, déterminer la chaleur rayonnante émise alors, pourvu que le courant d'air chaud soit assez mince pour ne pas échauffer le cylindre de fer-blanc. M. Péclet a commencé chacune de ses expériences avec de l'eau à 11° au-dessous de la température de l'atmosphère ambiante et l'a terminée dès qu'elle a été à 12° au-dessus. En outre, comme il n'a recueilli que la chaleur rayonnante absorbée par la paroi noircie, et que cette quantité était à la quantité totale comme 15 : 18, ainsi qu'il est aisé de le démontrer, il a multiplié tous ses résultats par $\frac{18}{15}$.

Afin de comparer la chaleur de divers combustibles, M. Péclet adopte pour unité la quantité de chaleur qui élève de 1 degré un kilogramme d'eau : c'est ce que M. Clément appelle *calorie*.

Voici les résultats principaux auxquels on est arrivé sur la chaleur développée par les combustibles le plus fréquemment employés.

Le bois parfaitement sec donne pour 1 kilogramme 3597 calories suivant Rumford, et 3675 suivant Hassenfratz; M. Péclet adopte 3500, et seulement 2600 pour 1 kilogramme de bois coupé depuis un an, lequel retient de 200 à 250 grammes d'eau. Il est remarquable que le pouvoir calorifique adopté par tous les expérimentateurs est sensiblement proportionnel au pouvoir calorifique du carbone que le bois renferme.

Enfin M. Péclet admettant que la chaleur rayonnante du bois est le quart de la chaleur totale, la chaleur que le bois brûlé dans une cheminée ordinaire peut donner pour échauffer une chambre et les corps qui y sont placés, est bien plus grande que celle qui a été indiquée par quelques physiciens, qui ont prétendu qu'elle ne dépasse pas quelques centièmes seulement de la chaleur totale. Une observation qui n'est pas sans intérêt,

c'est que, toute choses égales d'ailleurs, les bois qui donnent le plus de flamme, comme les plus légers, les plus divisés, ceux qui brûlent le plus vivement, sont ceux qui donnent le moins de chaleur rayonnante, et qu'on doit préférer pour chauffer les fours à cuire la porcelaine, à fondre les matières propres à fabriquer le verre, etc. etc.

1 kilogramme de charbon de bois produit 7226 calories, suivant Laplace et Lavoisier, et 7300 suivant M. Péclet, dont $\frac{1}{3}$ est de la chaleur rayonnante. 1 kilogramme de houille de qualité moyenne donne, suivant M. Péclet, 6000 calories et une proportion plus forte de chaleur rayonnante que ne donne le charbon de bois, mais cette proportion n'a point été déterminée. On n'a point fait d'expériences pour déterminer la quantité de chaleur développée pendant la combustion du coke, c'est donc par analogie que M. Péclet admet que 1 kilogramme de coke produit 6500 calories, et une proportion plus forte de calorique rayonnant que le charbon de bois. Les tourbes présentant entre elles des différences très-grandes, relativement à leur composition et à la proportion des matières terreuses qui s'y trouvent naturellement mêlées, il est fort difficile d'estimer avec précision leur pouvoir calorifique en général. M. Péclet pense que l'on s'approche beaucoup de la vérité en estimant à 3000 calories la chaleur produite par 1 kilogramme de tourbe de bonne qualité, ce qui réduit son pouvoir calorifique à la moitié de celui de la houille; enfin l'expérience lui a appris que la chaleur rayonnante est $\frac{1}{5}$ de la chaleur totale. Quant au charbon de tourbe, il a trouvé que celui de la tourbe d'Essonne est de 6400 calories; il contient par kilogramme 182 grammes de cendres : il estime en outre que la chaleur rayonnante est $\frac{1}{3}$ de la chaleur totale.

Les briquettes que l'on fait en mêlant différentes sortes de combustibles réduits en poussière avec de l'argile délayée, et qui sont surtout d'usage lorsqu'il s'agit de ne développer que peu de chaleur à la fois, et d'avoir de la chaleur rayonnante, ont un pouvoir calorifique proportionnel à la quantité de combustible qui a été mêlée avec l'argile.

M. Péclet, en parlant des *mottes* ou du *tan épuisé de tannin par l'eau,* combustible qui est d'usage dans les endroits où il y a des tanneries, dit qu'à sa connaissance ce combustible n'est employé dans aucune usine d'une certaine importance; nous pouvons affirmer qu'il l'est cependant avec un grand avantage dans une des plus grandes du faubourg Saint-Marceau.

S'il est vrai, ainsi que M. Welter le présume, que la quantité de chaleur dégagée dans une combustion est proportionnelle au poids de l'oxygène qui se combine au combustible, il serait facile de déterminer exactement le pouvoir calorifique de tous nos combustibles, une fois qu'on aurait déterminé d'une part la quantité de matière combustible

pure que chacun d'eux contient, soit carbone, soit carbone et hydrogène, et d'une autre part la quantité de chaleur dégagée par un combustible simple, tel que le carbone ou l'hydrogène. En examinant l'ouvrage de M. Berthier sur *les essais par la voie sèche*, nous aurons l'occasion de reparler de la *loi de Welter*. Le choix d'un combustible pour un chauffage déterminé doit être fondé sur le prix des combustibles par rapport au nombre de calories qu'il développe en brûlant, et sur l'espèce de chauffage la plus propre à l'effet spécial que l'on veut produire.

A Paris, le prix de 1000 calories développées par la houille, vendue 4 fr. 40 cent. l'hectolitre, est de.................... 0f 009,

Par le coke, vendu 2 fr. 85 cent. l'hectolitre, est de.... 0 015,

Par le bois de hêtre, vendu 70 fr. la corde, est de..... 0 012,

Par le charbon de bois, vendu 4 fr. l'hectolitre, est de... 0 025.

A Paris, le chauffage par la houille est donc le plus économique, et le chauffage par le charbon de bois le plus cher, bien entendu avec les données adoptées par l'auteur. Si maintenant on exprime par 100 la quantité totale de chaleur dégagée pendant la combustion des matières suivantes, on trouvera que leurs chaleurs rayonnantes sont : 16 pour l'huile de colza, 25 pour le bois sec et menu, 33 pour le charbon de bois, beaucoup plus pour la houille et pour le coke, 33 pour la tourbe, 33 pour le charbon de tourbe. Ces résultats font voir que plus un combustible donne de flamme et moins il émet de chaleur rayonnante. La conséquence la plus générale qu'on peut déduire des observations précédentes, c'est qu'à prix égal les divers combustibles ne présenteraient pas le même avantage pour les divers cas où l'on s'en sert. S'agit-il, par exemple, de porter une chaleur plus ou moins intense à une distance plus ou moins grande d'un foyer, il faut préférer le bois divisé et très-sec à tout autre combustible. S'agit-il de ne porter la chaleur qu'à une petite distance du foyer, et à plus forte raison s'agit-il de chauffer le plus fortement possible un corps placé au foyer même, on fera usage des houilles et surtout dans le dernier cas du charbon de bois et du coke.

IIIe SECTION. — *Mouvement de l'air chaud.* — La théorie du mouvement de l'air chaud est d'une application indispensable dans la construction de la plupart des appareils pyrotechniques, par la raison qu'après avoir disposé un foyer où l'air est dirigé sur le combustible convenablement pour produire dans chaque instant le degré de chaleur qu'on veut avoir, il faut évacuer les produits aériformes de la combustion hors du foyer au moyen des canaux appelés *cheminées*. Or, pour atteindre ce but, on doit connaître les lois qui régissent le mouvement de l'air chaud. La troisième

section de l'ouvrage de M. Péclet, consacrée à cet objet, se recommande à l'attention du lecteur, non-seulement par son importance, mais encore par les expériences nombreuses auxquelles l'auteur s'est livré, soit pour donner plus de précision à des règles déjà connues, soit pour détruire certaines erreurs généralement répandues, soit enfin pour découvrir des faits qui avaient été ignorés jusque-là.

Il commence par rechercher quelle est la vitesse de l'air chaud dans un canal cylindrique, en supposant la température constante et le frottement nul, et en négligeant la diminution de densité de l'air qui a lieu à mesure que l'on s'élève dans l'atmosphère. Voici comment il arrive à cette détermination. Soit une colonne d'air chaud dont la température t' et la longueur h sont celles d'un canal dans lequel elle est contenue; soit une colonne d'air à la température t de l'atmosphère extérieure, d'une longueur h, réagissant sur la première par sa base inférieure, et tendant ainsi à la mouvoir de bas en haut par son excès de densité: on aura la force génératrice du mouvement, en ramenant la longueur de la seconde colonne d'air à zéro, puis déterminant ce qu'elle sera à la température t' de l'air chaud. En appelant h' cette longueur, $h'-h$ sera la force cherchée, et celle-ci sera exprimée par la vitesse qu'un corps aurait acquise en tombant de la hauteur $h'-h$.

Au moyen d'une table représentant en mètres les vitesses d'un corps tombé de différentes hauteurs, depuis 1 mètre jusqu'à 120 mètres, il devient facile de trouver la vitesse de l'air chaud. Cette vitesse ainsi déterminée diffère de celle qu'on donne dans les ouvrages antérieurs à celui de M. Péclet; car dans ceux-ci la hauteur de la colonne génératrice du mouvement est la différence entre la colonne d'air froid de l'atmosphère et celle de la colonne d'air chaud réduite à la densité de l'air extérieur; la vitesse ainsi obtenue est donc celle qu'aurait l'air froid soumis à la même pression, et non celle de l'air chaud. La différence peut être telle que, d'après cette dernière détermination, on aurait $16^m,33$ au lieu de $19^m,18$, en suivant la détermination de M. Péclet.

Dans cette détermination, M. Péclet a supposé que l'air en s'échauffant n'éprouvait qu'un simple changement de volume; mais dans la combustion l'air s'altère; son oxygène en formant de l'acide carbonique devient plus dense, et si tout ce comburant se transforme en cet acide, la densité de l'air devient 1,09, de 1 qu'elle aurait été sans cela. Mais au lieu de 1,09, M. Péclet n'admet que 1,045, parce que, suivant lui, dans la plupart des cas l'oxygène n'est qu'à moitié brûlé. M. Péclet n'a rien dit de l'influence qu'a l'eau sur la densité de l'air brûlé, soit que cette eau provienne en partie d'un combustible, soit que son oxygène provienne en partie de

l'air. Il nous semble qu'il n'aurait pas été superflu de voir l'effet que peut produire la vapeur élastique de l'eau pour diminuer la densité de l'air, et l'effet contraire lorsque sa température s'abaisse suffisamment pour passer à l'état de vapeur vésiculaire visible.

L'auteur, frappé des différences que présentent les vitesses de l'air chaud déterminées par l'expérience, avec celles qui le sont par le calcul, a été conduit à entreprendre une série de recherches dont nous allons présenter un aperçu. Un fourneau a été construit de manière qu'on pouvait y adapter des tuyaux cylindriques faisant fonctions de cheminées verticales. Ces tuyaux différaient,

1° *par la matière :* { poterie, tôle, fonte;

2° *par le diamètre;*

3° *par la hauteur.*

Enfin dans un même tuyau M. Peclet a fait passer de l'air à des températures différentes.

Le foyer du fourneau, muni d'une grille de très-grande dimension, était chauffé avec du charbon de bois bien cuit. Deux thermomètres à mercure, l'un à la base de la cheminée, l'autre au sommet, indiquaient la température de l'air à son entrée et à sa sortie. D'un autre côté, pour connaître la vitesse de l'air, on portait un instant sous la grille une tige de fer à un des bouts de laquelle était fixé un flocon de coton imbibé d'essence de térébenthine enflammée ; cet instant était noté, ainsi que celui où l'on apercevait au sommet de la cheminée une légère fumée noire produite par la combustion incomplète de l'essence. Le temps compris entre ces deux instants était donc celui que l'air chaud avait mis à parcourir la longueur de la cheminée. Ces deux quantités déterminées, le temps et l'espace, la vitesse de l'air chaud s'en déduisait.

M. Péclet admet, comme nous l'avons dit déjà, que la densité de l'air brûlé est celle qui résulterait d'une combustion qui n'aurait converti en acide carbonique que la moitié de l'oxygène atmosphérique; cependant il reconnaît qu'en général il n'y en a guère qu'un quart qui soit brûlé, mais il double cette quantité, afin de compenser l'excès de densité que l'air chaud acquiert par son mélange avec du charbon divisé ou de la suie.

M. Péclet, comme M. Daubuisson, reconnaît que « la résistance que « les tuyaux de conduite apportent au mouvement de l'air chaud est pro-« portionnelle au carré de la vitesse de l'air, à la longueur du tuyau, et en « raison inverse du diamètre de ce dernier. »

Il résulte de plus de quinze cents expériences que, pour déterminer la *vitesse réelle,* il faut multiplier la *vitesse théorique* par un facteur qui varie suivant la nature de la cheminée.

Pour la terre cuite, ce facteur est 2,06, multiplié par la racine carrée du diamètre du canal, divisé par sa longueur augmentée de quatre fois le diamètre $\left(2,06\sqrt{\frac{D}{L+4D}}\right)$. — *Pour la tôle,* ce facteur est 3,25, multiplié par la racine carrée du diamètre, divisé par la longueur du canal augmentée de dix fois le diamètre $\left(3,25\sqrt{\frac{D}{L+10D}}\right)$. — *Pour la fonte,* ce facteur est 4,61, multiplié par la racine carrée du diamètre, divisé par la longueur augmentée de vingt fois le diamètre $\left(4,61\sqrt{\frac{D}{L+20D}}\right)$. — Enfin, si l'air qui se meut est de l'air à moitié brûlé, il faut multiplier la vitesse par 0,97.

M. Péclet pense que le mouvement de l'air chaud est assujetti probablement aux conditions précédentes, lorsqu'il a lieu dans un canal rectangulaire. Si la cheminée est aplatie, le diamètre est donné par le petit côté. Enfin, dans une cheminée inclinée, la hauteur est mesurée par la verticale tirée du sommet à la base, et la longueur est toute celle du canal.

M. Péclet examine les modifications que le rétrécissement d'un canal apporte à la vitesse d'un courant d'air, suivant qu'il se trouve à la partie supérieure ou à la partie inférieure de ce canal. Dans le premier cas, un diaphragme ne diminue pas la dépense proportionnellement à son étendue; *par conséquent la vitesse de l'air augmente à mesure que sa section diminue.* Dans le second cas, la vitesse d'écoulement à l'ouverture supérieure décroit sensiblement comme le diamètre de l'orifice inférieur; *par conséquent la vitesse de l'air dans le diaphragme inférieur augmente en raison inverse de son diamètre.*

Une conséquence de ce qui précède, c'est qu'on peut augmenter à volonté la vitesse de l'air qui s'écoule par un orifice donné, si on augmente seulement la section transversale du canal. La courbure des canaux ne paraît avoir d'influence que par la plus grande longueur du tuyau.

M. Péclet examine l'influence que des ouvertures latérales pratiquées dans un canal cylindrique ou rectiligne exercent sur la vitesse de l'air chaud qui s'y meut, puis les effets produits lorsque des courants d'air chaud se rencontrent dans un tuyau; ces effets sont surtout importants à connaître lorsqu'il s'agit de construire des cheminées d'appel. Enfin, la III^e^ section est terminée par l'examen des mouvements de l'air froid dans des tuyaux de

conduite où il est introduit par ventilation; il cite successivement les travaux de M. Girard, de M. Lagerhyelm et de M. Daubuisson.

IV^e SECTION. — *Des cheminées.* — A part quelques appareils pyrotechniques à air forcé, tous les autres ont un foyer et une cheminée, et un certain nombre ont en outre un laboratoire où se place la matière qu'on veut chauffer. La cheminée est donc une partie essentielle de la plupart des appareils pyrotechniques; elle a pour objet non-seulement d'évacuer l'air qui a servi à la combustion, ainsi que les produits gazeux que des matières mises en expérience, soit dans le foyer, soit dans le laboratoire, peuvent donner, mais encore de déterminer l'appel de l'air qui est nécessaire à la combustion.

Lorsqu'il s'agit de construire convenablement pour un usage déterminé une cheminée, il faut avoir égard à trois données : *A*. à la quantité d'air qui devra affluer dans un temps déterminé sur le combustible; — *B*. à la hauteur de la cheminée; — *C*. à la température de l'air chaud qui la parcourt.

A. M. Péclet admet en général que, dans la plupart des appareils où l'on brûle des combustibles sur des grilles, il faut pour brûler :

1	kilogramme de houille moyenne.......	20 mètres cubes d'air,
1	——— de bois sec..............	10
1	——— de bois à l'état ordinaire de dessiccation...........	7,50
1	——— de coke.................	18
1	——— de charbon de bois.......	18.

Nous ferons remarquer qu'il y a une petite inexactitude dans ce que l'auteur dit du moyen de déterminer la composition de l'air brûlé lorsqu'il s'agit des combustibles hydrogénés : dans ce cas, suivant lui, l'oxygène atmosphérique se porte sur le carbone et sur l'hydrogène du combustible; cette proposition n'est vraie que pour les combustibles dans lesquels l'hydrogène est à l'oxygène qu'ils peuvent contenir dans une proportion plus forte que dans l'eau; mais ceux qui, comme le bois, contiennent ces deux éléments dans le rapport où ils la constituent, ne prennent à l'air atmosphérique que l'oxygène nécessaire à la combustion de leur carbone.

B. En principe général, on doit donner à une cheminée la plus grande hauteur possible.

C. La détermination de la température moyenne de l'air chaud qui parcourt la cheminée est d'une grande importance, puisque c'est elle qui produit le mouvement ascensionnel ou le tirage. Cette température dépend évidemment, 1° de celle de l'air à son entrée dans la cheminée; 2° de celle de l'air à sa sortie; car il est évident que, l'air étant plus chaud que la chemi-

née, il doit se refroidir à mesure qu'il la parcourt. S'il est facile de connaître la température moyenne de l'air chaud dans une cheminée déjà construite, en plaçant un thermomètre à sa base et un autre à son sommet, ainsi que nous l'avons vu plus haut, il n'en est pas de même lorsqu'il s'agit d'une cheminée à *construire*.

Afin d'établir des règles propres à guider le constructeur dans la dimension qu'il doit donner à une cheminée pour produire un effet demandé, l'auteur examine d'abord en particulier chacun des éléments de la question qu'il traite. — *a*. Il s'occupe des lois du refroidissement de l'air dans une cheminée, en ayant égard 1° à la température de l'air chaud et à celle de l'air extérieur; 2° à la vitesse; 3° au diamètre de la cheminée; 4° à l'épaisseur de ses parois; 5° à la nature de la matière qui la constitue; 6° à sa hauteur; 7° à la forme de son canal. — *b*. Il passe à la détermination de la vitesse d'écoulement de l'air dans une cheminée, lorsqu'on connaît sa hauteur, son diamètre et la température de l'air à sa base. Cette recherche, qui ne présente pas de difficultés dans plusieurs cas, en présente de grandes lorsque l'air qui parcourt la cheminée éprouve un refroidissement assez considérable pour qu'il ne puisse être négligé, alors on est réduit à une méthode d'approximation. — *c*. Il se livre ensuite à la détermination du *minimum* de diamètre d'une cheminée, connaissant sa hauteur, sa longueur, la température de l'air chaud à sa base, enfin la quantité de combustible qui doit être brûlée dans un temps donné. Il expose trois méthodes à ce sujet; si aucune ne donne un résultat parfaitement exact, cependant elles conduisent à une approximation suffisante pour la pratique. — *d*. Le minimum de diamètre d'une cheminée ainsi déterminé suffirait à la rigueur pour assurer le tirage de cette cheminée; cependant, il est toujours avantageux dans la pratique de dépasser cette limite en donnant à la cheminée un plus grand diamètre, par la raison qu'on augmente le tirage pour une même température et une même hauteur de cheminée, et qu'on est toujours maître, si le tirage est trop fort, de le diminuer en rétrécissant le canal à sa partie inférieure, ou même à son sommet.

Un bon tirage est si avantageux, que l'on a remarqué que, dans les fourneaux des machines à vapeur, la même quantité de combustible produit plus de vapeur lorsque la fumée s'échappe avec une température de 500 ou 600^{d}, que dans le cas où elle s'échappe avec une température de 300, parce qu'alors il y a beaucoup plus d'oxygène atmosphérique soustrait à la combustion que dans le cas contraire, et que l'air qui ne prend pas part à la combustion a le grave inconvénient d'absorber beaucoup de chaleur et de s'opposer ainsi à la production de la vapeur. Le tirage est déterminé soit par des machines aspirantes, soit par la seule tendance qu'a l'air chaud à

s'élever dans une atmosphère froide. L'auteur n'examine, dans cette partie de son ouvrage, que la manière d'augmenter le tirage en favorisant cette tendance, 1° en augmentant la hauteur de la cheminée; 2° en en augmentant le diamètre; 3° en augmentant la température de l'air brûlé.

Il est avantageux de donner la plus grande hauteur et le plus grand diamètre possible à la cheminée, plutôt que de chercher à déterminer le tirage en brûlant en excès du combustible, par la raison que les deux premiers moyens n'exigent qu'une dépense première, celle de construction, tandis que le dernier en demande une continuelle; et, pour se faire une idée de la perte de chaleur qui a lieu dans les meilleurs appareils, il suffira de dire que 1 kilog. de houille moyenne, produisant 6000 calories, vaporise à peine 6 kilog. d'eau à zéro, au lieu de 9 kilog. 23 de vapeur qu'il devrait produire s'il n'y avait pas de perte.

C'est après avoir considéré l'influence que chacune des causes précédentes exerce dans les appareils pyrotechniques, que l'auteur passe à la construction des cheminées; il les distingue en *cheminées isolées*, en *cheminées de nos habitations*, et en *cheminées d'appel*. Celles-ci sont surtout destinées à entraîner hors d'une capacité, soit de l'air impropre à la respiration, soit des gaz quelconques.

Malgré le désir que nous aurions de suivre l'auteur dans l'appréciation qu'il fait de l'influence que l'état de l'atmosphère exerce sur le tirage des cheminées, et de dire quelque chose d'un grand nombre d'appareils plus ou moins ingénieux, imaginés pour combattre l'influence des vents, de la pluie et du soleil, lorsqu'ils diminuent le tirage d'une cheminée, nous sommes obligé, par la longueur de cet article, à renvoyer à l'ouvrage lui-même le lecteur désireux de connaître la manière dont l'auteur a traité ce sujet. Dans un dernier article nous examinerons la deuxième partie du traité de la chaleur, qui est consacrée aux *applications*.

E. CHEVREUL.

FRAGMENT d'une Discussion nouvelle des textes relatifs aux diverses manières de peindre des anciens[1].

I. — *Des trois genres d'encaustique, selon Pline. — L'encaustique de Vitruve n'est qu'un vernis ; — le rhabdion est un pinceau.*

La peinture à fresque n'ayant pas été pratiquée, plus que la peinture

[1] Ce morceau est extrait d'un ouvrage qui va bientôt paraître, sur l'emploi

à l'huile[1], par les anciens artistes dans l'exécution des sujets historiques, il ne reste, comme je l'ai dit, que deux procédés dont ils ont dû se servir pour leurs peintures murales ou sur tables mobiles, à savoir la *détrempe* et l'*encaustique*. La *détrempe*, composée de couleurs délayées à l'eau et fixées par un gluten, a été employée dans la plupart des peintures, sinon dans toutes, qui nous restent de l'antiquité; et l'on ne saurait douter, au *lustré* que conservent beaucoup d'entre elles, qu'elles n'aient été recouvertes d'un vernis préparé à la cire ou avec quelque substance résineuse ou grasse. Comme il ne subsiste plus aucune peinture du temps de Polygnote et de Panænus, on ne peut affirmer positivement que leurs procédés étaient les mêmes. Cependant le fait est rendu bien probable par les divers indices recueillis plus haut, qui montrent que les artistes, à l'époque romaine, conservaient les méthodes usitées à des époques plus anciennes. L'analyse rigoureuse des seuls passages qui nous restent conduit au même résultat. Les textes de Pline, malgré leur insuffisance, sont encore ceux qui méritent le plus d'attention, et qu'il faut prendre pour base. Car les procédés dont parle cet auteur étaient employés de son temps. Il a pu se tromper sur les faits de l'histoire de l'art, qui s'étaient passés en Grèce depuis trois ou quatre cents ans; mais il est difficile qu'il se soit mépris sur ce qu'il voyait pratiquer sous ses yeux. On doit donc, avant tout, se faire une idée exacte de ce qu'il a voulu dire. Si les procédés qu'il expose ne cadrent pas avec les expériences des modernes; ce qu'il en faudra conclure, ce n'est pas que Pline s'est mépris, mais que les vrais procédés des anciens, sur certains points du technique de l'art, nous échappent encore.

Le passage classique de Pline est ainsi conçu : *Encausto pingendi duo fuisse antiquitùs constat genera, cerâ, et in ebore cestro, id est viriculo; donec classes pingi cœpêre; hoc tertium accessit, resolutis igni ceris, penicillo utendi*, etc.[2]. C'est-à-dire : « Il est constant qu'il y « eut, dès une époque ancienne, *deux genres* de peindre à l'encaustique, « *l'un à la cire*, *l'autre avec le cestre sur l'ivoire*. [Ils furent seuls en « usage], jusqu'à ce que l'on vînt à peindre les vaisseaux; alors on inventa « un troisième genre qui consiste à étendre avec le pinceau des cires fondues

que les anciens ont fait de la peinture murale dans la décoration des édifices.

Outre plusieurs retranchements faits au texte, pour abréger, on a supprimé des notes très-développées qui concernent la *peinture sur ivoire*, l'*usage des cadres* et celui des *fonds d'or* dans les tableaux des anciens, ainsi que la discussion des passages de Platon et de Plutarque, cités au texte.

[1] Dans le morceau qui précède, on a discuté la question si les anciens ont connu et employé la *fresque*. — [2] Pline, XXXV, 41; p. 709. H.

« au feu. Cette peinture résiste au soleil, à l'eau salée et à l'action des vents. »

De ces trois genres de peinture à l'encaustique, le premier est expliqué trop brièvement par l'auteur pour qu'on puisse s'en former une idée claire : on y voit seulement qu'il s'opérait avec *de la cire* (*cerâ*). Ceux qui, comme A. Palomino[1], Landino, l'ancien traducteur italien de Pline, Caylus[2] et d'autres, ont entendu *cerâ* comme s'il y avait *in cerâ* (sur la cire) n'ont point fait attention à la construction du passage, qui se refuse entièrement à une telle explication. J'y reviendrai plus bas. Le deuxième genre est exprimé par les mots *et in ebore cestro, id est viriculo*. Par la circonstance que la matière était l'*ivoire*, on comprend que ce ne pouvait être qu'une espèce de *miniature*, puisqu'il est impossible d'avoir des tablettes d'ivoire qui aient au delà de quelques pouces de large. Je ne puis, je l'avoue, me former une idée bien nette de ce genre; tout ce qu'on y a jusqu'à présent compris de plus clair, c'est que le trait était formé avec une pointe de fer fortement chauffée; il semble impossible de savoir comment ce dessin au trait était ensuite converti *en peinture;* il devait y avoir là une application quelconque des couleurs. Mais comment s'opérait-elle? Je l'ignore. Dans tous les cas, l'hypothèse de l'abbé Requeno paraît tout à fait inconciliable avec le texte de Pline.

Je laisse de côté ses expériences, et m'attachant seulement au texte de Pline, je dis que ce texte est contraire à son opinion; que l'emploi de la cire, *cerâ*, ne s'applique qu'au premier genre, et que *et in ebore cestro* en indique un autre duquel la cire était exclue : *duo genera, cerâ, et, in ebore, cestro*. Ce que Requeno appelle l'*encausto dello stiletto*, à savoir une *peinture à la cire* où le contour aurait été tracé au poinçon, me paraît une chimère, bien qu'il ait entraîné l'assentiment de savants antiquaires, auxquels l'intérêt de ses expériences a fait perdre un peu de vue le texte de Pline. Ce qui n'est pas moins chimérique, c'est l'idée que ce genre *d'encaustique* fut celui que pratiquèrent Polygnote, Marcus Ludius Hélotas, et autres anciens peintres grecs et italiques, pour leurs *peintures murales*[3]. Il est certain que l'emploi du *cestrum* dans l'encaustique, d'après les paroles de Pline, avait lieu *seulement sur l'ivoire* (*et in ebore cestro*); le même fait résulte clairement du passage de Pline où cet auteur parle de *Lala* qui s'était illustrée dans deux genres, « la « peinture *au pinceau*, et la peinture *au cestre sur ivoire*[4]. »

Un texte obscur de Plutarque, mal entendu, n'a pas peu contribué à brouiller les idées à ce sujet, en ce qu'on y a vu l'emploi du *cestre* pour

[1] Cité par Requeno, p. 140. — [2] *Acad. Inscr.* XXVIII, *Mém.* p. 181. — [3] *Saggio secondo*, c. XV, p. 189, seg. — [4] *Lala... Romæ et penicillo pinxit et cestro in ebore.*

la peinture historique. Cet auteur raconte l'histoire[1] d'un certain Thespésius, qui prétendait être descendu vivant dans les enfers : après avoir vu tout ce qui s'y passe, il revint en ce monde : « ....Voilà donc ce qu'il « lui fut permis de voir. Quand il s'agit de retourner à la vie, la crainte « lui fit éprouver le plus grand des maux; car une femme le saisit, ad- « mirable de beauté et de grandeur : viens ici, toi, dit-elle, afin que tu « gardes mieux le souvenir de ce que tu as vu, et tenant un *rhabdion* « comme les peintres, elle voulut approcher de lui ce *rhabdion* tout rouge « de feu; une autre femme l'en empêcha....[2] »

La difficulté du passage réside dans les mots ῥαβδίον διάπυρον : on a généralement cru qu'il s'agit là d'une allusion à la *peinture encaustique;* et de l'instrument chauffé, διάπυρος, employé par les peintres dans ce genre de peinture. L'éditeur milanais de Winckelmann y a vu une *pierre enflammée* pour *brûler la peinture*[3]. Or, jamais ῥαβδίον n'a pu signifier une pierre. Le seul sens dont ce mot soit susceptible est *baguette,* et il n'y a rien qui se ressemble moins qu'une *baguette* et une *pierre.* M. Éméric David, sans expliquer ce qu'il entend par ce mot, assimile le *rhabdion* au *cauterion* « Le *cauterion*, dit-il, était employé dans l'en- « caustique au pinceau; le *rhabdion* dans l'encaustique au cestre[4]. » Mais qu'était-ce que ce *rhabdion?* quelle forme avait-il? comment s'en servait-on? Cet habile connaisseur ne le dit pas, et il ne pouvait le dire. Selon Schneider[5], et Fiorillo[6], ainsi que d'autres, et plus récemment M. Welcker[7], c'était une verge de fer rougie (*virgula ignita*) qu'on passait sur les couleurs à la cire pour leur donner de la durée; opération dont je ne puis me faire aucune idée; car rien ne paraît être plus impropre à cet usage qu'une *baguette*. Enfin Wyttenbach[8] croit que ce ῥαβδ. διάπ. est le *cestrum* ou *viriculum* de Pline. Mais, outre qu'il est douteux que le *cestrum* ou *poinçon* pût être appelé ῥαβδίον en grec, on peut objecter qu'il servait, comme dit cet auteur, exclusivement pour la peinture sur ivoire, tandis que, dans le passage de Plutarque, il est question d'un instrument qui servait aux peintres, en général, et non d'une manière à ce point restreinte.

Dans toutes ces interprétations, l'idée de l'encaustique ou de la peinture

[1] Histoire qui paraît calquée sur celle de Her l'Arménien, dans *la République de Platon* (X, p. 614, sq.). — [2] .....*δεῦρο δή, εἶπεν, οὗτος, ὅπως ἕκαστα μᾶλλον μνημονεύσῃς· καὶ τι ῥαβδίον, ὥσπερ οἱ ζωγράφοι, διάπυρον προσάγειν, ἑτέραν δὲ κωλύειν. De serâ num. vind.* — *Opp. mor.* p. 568, A.; t. VIII, p. 246, Reisk. — [3] *Hist. de l'Art,* II, 148. — [4] *Disc. hist. sur la peint.* p. 174, n. 1. — [5] *Comment. in* Varron. *de re rusticâ,* III, 17, 4.; *Script. rer. rust.* t. II, p. 587; et t. VI, p. 311. — [6] *Observ. in* Athen. p. 95. — [7] Dans les *Hyperb. Ræm. Studien.* I. S. 388. — [8] *Observ in* Plut. *Opp. mor.* tom. I, p. 648.

au feu tient uniquement à l'adjectif διάπυρον. Or, Schweighæuser[1] remarque avec raison que, la scène se passant dans les enfers, et l'acteur étant un personnage infernal, l'instrument quelconque dont il s'est servi devait être naturellement *chauffé au rouge*. Ainsi, rien ne dit que les peintres se servissent d'un ῥαϐδίον διάπυρον : ils se servaient d'un ῥαϐδίον sans aucun doute; mais l'idée accessoire, διάπυρον, résulte du cas tout particulier dont il s'agit. A cette observation judicieuse, j'ajoute que Plutarque nous a parlé plus haut des clous rougis au feu, ἧλοι διάπυροι qui percent l'âme de Néron, des âmes de feu et rendues diaphanes par la force de la chaleur, διάπυροι καὶ διαφανεῖς ὑπὸ τοῦ φλέγεσθαι. Her l'Arménien voit aussi dans les enfers des hommes de feu, ἄνδρες διάπυροι[2]. J'ajoute encore (et je m'étonne qu'on ne l'ait pas remarqué) que Plutarque a pris soin lui-même d'empêcher toute erreur à ce sujet, par la place qu'il a donnée à διάπυρον; car il ne dit pas : καί τι ῥαϐδίον διάπυρον, ὥσπερ οἱ ζωγράφοι, mais καί τι ῥαϐδίον, ὥσπερ οἱ ζωγράφοι, διάπυρον προσάγειν, ce qui est fort différent; par là, il fait clairement entendre que les peintres se servaient du *rhabdion;* mais que l'adjectif διάπυρον exprime une circonstance étrangère à leur instrument, relative seulement au personnage et au lieu de la scène.

De toute manière, l'idée de l'*encaustique* disparaît du passage. Il n'est question ni de pierre enflammée, ni de baguette chauffée, ni du cestre; Plutarque ne parle du rhabdion que comme d'un *instrument* employé par les peintres en général. Quel est cet instrument? Winckelmann, qui paraît avoir eu sur διάπυρον la même idée que Schweighæuser, a vu, dans ce *rhabdion, l'appui-main* des peintres[3]. Schweighæuser, à l'endroit cité, pense que c'est la *baguette* avec laquelle ils faisaient la démonstration de leurs tableaux. Ces deux explications sont inadmissibles; car elles ne rendent nullement compte de l'action du personnage infernal racontée par Plutarque; puisque cet instrument devait servir à ce que Thespésius conservât le souvenir de ce qu'il avait vu, il était donc employé à peindre des images. Je suis persuadé, quant à moi, que ce *rhabdion* est tout simplement *un pinceau,* sens qui convient parfaitement à la circonstance; c'est avec ce pinceau que le personnage plutonien allait *peindre* dans l'âme de Thespésius, au moment où il s'est réveillé, les objets qui avaient passé sous ses yeux.

Il ne reste plus qu'à prouver que les Grecs, qui appelaient le *pinceau* γραφίς, lui donnaient aussi le nom de ῥάϐδος ou de ῥαϐδίον. C'est ce qu'établit,

[1] *Ad* Athen. XV, 687, b. tom. XIII, p. 195.— [2] Plato, *De Republ.* X, p. 615. — [3] Winkel. *Werk.* t. II, p. 657.

en premier lieu, ce passage du lexique de Timée[1], expliquant deux expressions techniques employées par Platon[2]. « .... Chez les peintres, χραίνειν « signifie mettre la couleur avec le pinceau (χρώζειν διὰ τοῦ ῥαϐδίου), et « ἀποχραίνειν, ôter ou affaiblir les couleurs qu'on a mises. » Il est de toute évidence que ῥαϐδίον ne peut être que le *pinceau* servant à poser les couleurs. La verge chauffée de Schneider, le cestre de Wyttenbach n'ont rien à faire ici. Cette glose sert à expliquer un passage de Cléarque, dans Athénée[3], extrêmement tourmenté par les critiques. Il y est dit que le peintre Parrhasius, livré à un luxe effréné et à une ostentation excessive, inscrivait à Lindus, sur tous ses ouvrages, des vers portant que « Parrhasius d'Éphèse, « homme d'une vie élégante et recherchée, ἁϐροδίαιτος, mais[4] cultivant la « vertu, a peint ce tableau. » Un plaisant, irrité de cette ostentation, parodia et changea le mot en ῥαϐδοδίαιτος, qui veut dire *vivant de son pinceau.* Ce sens est celui qu'adopte Périzonius[5], et c'est le seul admissible. Schweighæuser n'y oppose qu'une raison, c'est qu'on n'a nulle preuve que ῥάϐδος ou ῥαϐδίον signifie *un pinceau.* Mais cette objection est détruite par le passage de Timée. Quant à la conjecture qu'il émet lui-même que le parodiste, en lisant ῥαϐδοδίαιτος, faisait peut-être allusion à la magnifique canne, garnie de spirales d'or, sur laquelle Parrhasius s'appuyait, elle ruine tout le sens du passage; car cette canne était une des principales marques de cette recherche de richesse et de luxe dont Parrhasius paraît avoir été si fier, et qu'il voulait exprimer par l'épithète ἁϐροδίαιτος, *habrodiætus*, comme dit Pline; le mot parodié, ῥαϐδοδίαιτος, bien loin de pouvoir se rapporter à ce qui flattait l'orgueil du peintre, le rappelait à l'idée du travail matériel auquel l'ingrat devait tout : il voulait trancher du grand seigneur, qui *daigne* exercer les arts pour son amusement : on lui rappelle qu'il n'est qu'un artiste, vivant du produit de son *pinceau*, ῥαϐδοδίαιτος, épithète à laquelle le parodiste aurait pu substituer celle de τεχνοδίαιτος s'il n'avait pas voulu se rapprocher le plus possible de l'épithète favorite, et rapporter le mot à la profession de l'artiste. Le sens de *pinceau* donné à ῥάϐδος, dans l'épithète ῥαϐδοδίαιτος, devient encore plus certain par la phrase où Cléarque semble commenter d'avance cette épithète en y voyant l'intention que je prête au parodiste : καὶ τὸ λεγόμενον ἐλευθέριον ἐκ ῥαϐδίων τινῶν καὶ ποτηρίων ἑλκύσας. « Parrhasius ayant tiré ce qui s'appelle « la vie indépendante et aisée de certains *rhabdions et de vases....* » Casaubon lisait ἐκ ῥαϐδίων τινῶν ἔκ τε καυσ͂ηρίων, entendant ῥαϐδίων des *pin-*

[1] *Lexic. Tim.* p. 276, aux mots χραίνειν ἤγουν (lis. ἢ) ἀποχραίνειν. — [2] *Legg.* VI, p. 769, a. — [3] *Ap.* Athen. XII, 543; XIII, 687, b. c. f. — [4] Jacobs *ad Anthol.* VIII, p. 185. — [5] *Ad* Ælian. *Hist. var.* IX, 11.

ceaux, et le reste des ustensiles nécessaires à la peinture encaustique; Fiorillo lit ἐκ ῥαβδίων τινῶν διαπύρων, d'après le passage de Plutarque. Changements aussi forcés qu'inutiles! Les ῥαβδία sont bien des *pinceaux*, ainsi que l'ont pensé Casaubon et Périzonius; les ποτήρια, mot qui a tant embarrassé les interprètes, sont tout simplement les *vases* où les peintres tenaient et mêlaient leurs couleurs; ainsi le jurisconsulte Julius Paulus dit: *Instrumento legato pictoris, colores,* penicilli, *cauteria, et temperandorum colorum* vasa *debebantur*[1]; ce qui est exprimé dans le Digeste par *peniculi, cauteria* et *conchæ*[2]. Les *vasa,* les *conchæ,* représentent les ποτήρια de Cléarque.

Le troisième genre, inventé après les deux autres, n'était applicable qu'à la peinture des vaisseaux : on y employait, comme pour le premier, des cires colorées; mais les procédés en étaient différents de ceux dont on se servait pour la peinture des murs; c'est ce que Pline dit ailleurs[3], complétant sa première indication : *Ceræ tinguntur iisdem coloribus ad eas picturas, quæ inuruntur, alieno parietibus genere, sed classibus familiari.* Nous verrons tout à l'heure ce qu'il entend par *alieno parietibus genere.* Ainsi il ne reste pour *la peinture historique*, soit des parois, soit des tableaux (excepté les miniatures sur ivoire), que le premier genre *d'encaustique*, consistant dans l'emploi des cires colorées, étendues par le moyen du feu. Pline a, selon toute apparence, interverti l'ordre des temps. La peinture des vaisseaux avec des couleurs préparées à la cire ou avec des substances résineuses est plus ancienne qu'il ne le dit. C'est une de ces nécessités qui se font sentir de très-bonne heure, et dès l'enfance de la navigation. Que signifient les épithètes μιλτοπάρηος ou φοινικοπάρηος (aux joues rouges) données par Homère aux vaisseaux? sinon que leur carène était peinte extérieurement en rouge; et elle ne pouvait l'être qu'avec des couleurs à la cire ou à la résine. Ce genre d'ornement est des plus anciens, parce qu'il est indispensable. Xénophon compte la cire parmi les ingrédients nécessaires dans la construction des navires, comme le bois, le fer, le cuivre et le lin [4]; Tite-Live entend par le mot *inceramenta navium*[5] (car c'est ainsi qu'il faut lire avec Fr. Gronovius, non *interamenta*) les *cires* et les *résines* nécessaires à la peinture des vaisseaux. Callixène, dans la description du vaisseau de Ptolomée Philopator[6], désigne ce genre par le mot κη-

[1] *Recept. sent.* lib. III, tit. VI, § 63. — [2] *Digest.* XXIII, tit. VII, *De fundo instruct.* § 17. — [3] XXXV, 31, pag. 688, 689. — [4] *De Republ. Ath.* II, 11. — [5] .... *Populonienses ferrum, Tarquinienses lintea in vela, Volaterrani inceramenta navium,* XXVIII, 45. — [6] *Ap.* Athen. V, p. 204 : Καὶ πᾶς τόπος αὐτῆς κηρογραφίᾳ κατεπεποίκιλτο.

ῥογραφία. On peut donc à peine douter que la peinture des vaisseaux, au moyen de cires fondues, fût beaucoup plus ancienne que celle dont Pline a parlé en premier lieu; ou il a interverti l'ordre de succession, ou le procédé est différent de celui dont les Grecs faisaient usage si anciennement.

Quant à l'espèce *d'encaustique* que décrit Vitruve[1], au moyen duquel on fixait les teintes plates, par exemple de *minium*, dont on revêtait les murs, ce n'est point un genre de peinture; ce n'est qu'une manière de *vernir* les couleurs appliquées à plat en détrempe sur la muraille, et qui leur donnait une grande solidité[2]. Cette opération s'appelait *causis*, dit Vitruve, ou *brûlement* (*hæc autem* καῦσις *græcè dicitur*), parce qu'en effet le mélange de cire punique fondue au feu et d'huile dont se composait cet enduit était, après son application au moyen de la brosse, chauffé avec du charbon dans un réchaud de fer (*carbonibus in ferreo vase compositis*) qui s'appelait *cauterium*. Vitruve ne parle point ici de la *peinture proprement dite*, parce qu'elle n'entre pas dans son sujet; il traite seulement de l'enduit colorié des murs, et des moyens de conserver les teintes plates dont on les recouvrait. Mais, d'après le détail du procédé, il était évidemment applicable à la peinture proprement dite, que l'on exécutait en détrempe sur les murs ainsi préparés : il est clair que ce même vernis étendu à chaud, par le procédé de la *causis*, était éminemment propre à les conserver; or, si l'on prenait tant de précautions pour de simples teintes plates, on ne pouvait manquer de les prendre pour de véritables peintures. En effet, le *lustre* qu'on remarque sur la plupart des peintures antiques doit être le résultat d'une opération pareille. En ce sens, quoique étant à la détrempe, elles sont une sorte d'*encaustique*, qu'il sera toujours extrêmement difficile de distinguer de celui que les anciens appelaient proprement de ce nom; car, si l'on trouve de la cire par l'analyse dans les couleurs qu'on en détache, il est difficile de décider si elle était dans les couleurs mêmes, ou seulement dans le vernis qui les recouvrait; comme celle qu'a donnée l'analyse des couleurs de plusieurs tableaux du XIIIe et du XIVe siècles[3].

Nous avons donc, dans le procédé de *cautérisation* décrit par Vitruve, un des moyens certainement employés par les anciens pour conserver leurs peintures en détrempe, qui devenaient ainsi une sorte d'*encaustique*. Ce procédé fut très-probablement usité pour celles qui devaient rester exposées à l'air quand elles n'étaient pas traitées par l'encaustique proprement dit, ou peinture à la cire, qui fera le sujet du paragraphe suivant.

[1] VII, 9; Plin. XXXIII, XL, pag. 625, 25. — [2] Sur cette opération, voyez l'extrait d'un Mém. de M. Quatremère de Quincy (*Mag. encyclop.* an IX, t. VI, p. 245 et suiv.) — [3] Lanzi, *Storia pittorica*, tom. I, p. 69, 70. Pisa, 1815.

§ II. — *La détrempe vernie est restée, chez les anciens, le genre généralement pratiqué. — L'encaustique à la cire n'a été qu'un genre exceptionnel.*

Je n'insisterai pas davantage sur la discussion du texte de Pline : ce que j'en ai dit suffit à mon objet; car il me parait clair, d'après ses paroles, que des trois genres d'encaustique dont il parle, le troisième ne s'appliquait qu'aux vaisseaux; le second ne se pratiquait que sur l'ivoire, sans l'emploi de la cire; le premier seul a pu être employé pour la grande peinture, soit murale, soit sur tables mobiles : malheureusement c'est celui qu'il décrit avec une désespérante brièveté.

Les renseignements recueillis par cet auteur, quant à l'époque où cet *encaustique à la cire* fut introduit, sont fort loin de concorder entre eux. Il faut que Pline ait fait ici quelque confusion, dont la cause peut se deviner. Il dit qu'on ne s'accordait pas sur l'artiste qui *avait imaginé de peindre avec des cires et brûlé la peinture*[1]; il ajoute que quelques-uns attribuaient l'invention à Aristide, et le perfectionnement à Praxitèle (le peintre, non le sculpteur) : opinion que personne n'aurait pu concevoir ou conserver, si celle de l'invention relativement *récente* de *l'encaustique à la cire* n'avait pas été généralement établie. Pline remarque que l'on montrait des peintures encaustiques un peu plus anciennes, par exemple de Polygnote, de Nicanor et d'Archelaüs[2]; elles ne peuvent être considérées, d'après les paroles mêmes de l'auteur, que comme des exceptions à la manière habituelle de ces anciens maîtres. En effet, non-seulement Aristide, presque contemporain d'Apelle et disciple de Nicomaque, passait aux yeux de quelques-uns pour l'inventeur du genre; mais Pamphile, le maître d'Apelle, n'y avait pas encore parfaitement réussi, puisque Pausias, son disciple, fut *le premier qui s'y distingua*[3]. Tout cela annonce qu'en effet le genre était d'invention assez récente. La mention qu'on a cru trouver de la *peinture encaustique* dans un passage du *Timée* de Platon, rédigé, comme *les Lois* et le *Critias*, à la fin de la vie du philosophe, n'y existe réellement pas.

Comment d'anciens auteurs (car on voit que Pline n'est ici que leur

[1] « Ceris pingere, ac picturam inurere quis excogitaverit, non constat. Quidam « Aristidis inventum putant, posteà consummatum à Praxitele, sed aliquantò ve- « tustiores encausticæ picturæ exstitere, ut Polygnoti et Nicanoris et Arcesilai. » (XXXV, 39, pag. 703). — [2] L'époque des deux derniers n'est pas connue ; c'étaient probablement des contemporains de Polygnote. — [3] « Pamphilus quoque,... « non pinxisse tantùm encausta, sed etiam docuisse traditur Pausian Sicyonium, « primum in hoc genere nobilem. » (XXXV, 40.)

copiste) pouvaient-ils être partagés sur un point si important de l'histoire de l'art; les uns, donner Aristide pour l'inventeur de l'*encaustique*, et Pausias, contemporain et condisciple d'Apelle, pour celui qui s'y était distingué le premier; les autres, reconnaître déjà l'emploi de ce genre dans des peintures de Polygnote et de ses contemporains; et même le regarder comme étant connu des Grecs dès les temps anciens, *antiquitùs?* Cette contradiction s'explique, je pense, parce que Pline aura confondu ce qu'ils disaient de l'*encaustique* à la cire, qui était en effet d'une invention récente, avec le *vernis encaustique*, c'est-à-dire appliqué à chaud, dont on recouvrait les peintures en détrempe, murales ou autres, et qui devait leur donner un aspect fort peu différent des peintures à la cire. La longue durée de certaines de ces peintures murales permet à peine de douter qu'un procédé analogue à celui qu'a décrit Vitruve ne fût connu dès les plus anciens temps de l'art, *antiquitùs*, comme dit Pline.

La confusion est d'autant plus facile à expliquer, que le mot *encauma* dut être employé aussi pour désigner un *vernis*, un *enduit* mis sur la peinture elle-même; c'est ce que prouvent le nom d'ἐγκαυστής, qu'on donnait à l'artiste qui *vernissait* les statues, selon Plutarque, ἀγαλμάτων ἐγκαυσταί[1], et une inscription dans Reinésius[2], ἀγαλματοποιοῖς ἐγκαυστής, d'après la leçon proposée par M. G. Hermann[3]. Ce *vernis encaustique*, la *circumlitio* de Pline, était au nombre des opérations qu'on appelait καῦσις, puisque Vitruve l'assimile à l'*encaustique* ou vernis qui s'appliquait à chaud sur les murailles... *deindè tunc candelâ linteisque puris subigat, uti signa marmorea nuda curantur*[4]; et par le mot *nuda*, Vitruve fait entendre, je pense, que ce vernis n'était mis que sur les statues *nues*, ou sur les *nus* de celles qui étaient drapées, les vêtements et les accessoires étant ou *dorés* ou *peints;* ce sont trois opérations diverses, confiées à des artistes différents dont Plutarque nous a conservé les noms dans le passage déjà indiqué, ἀγαλμάτων ἐγκαυσταὶ, χρυσωταὶ καὶ βαφεῖς; car c'est là le sens de ce passage tant de fois cité. Pline fait sans doute allusion à ce vernis, quand il dit que la cire est utile à défendre les murs et les armes, *ad parietum etiam et armorum tutelam*[5]. Les armes, telles que casques, cuirasses et boucliers, principalement les armes votives, étaient peut-être en effet préservées de la rouille par l'application d'un vernis préparé à la cire, ou avec quelque substance résineuse; et l'on sait, par exemple, que les boucliers enlevés sur les Lacédémoniens et qui ornaient le Pécile avaient été, selon Pausanias, enduits de poix pour les défendre de la rouille[6]. Toutefois, je ré-

[1] *De glor. Athen.* p. 348, tom. VII, p. 374, 5. — [2] *Syntagma Inscr.* IX, 51, t. I, p. 569. — [3] *De vet. pict. par.* p. 10. — [4] VII, 9, 3. — [5] Plin. XXI, XLIX, p. 247, 29. — [6] Paus. I, 15, 4.

siste avec peine à la tentation de lire ici *marmorum* à la place d'*armorum* : car il semble que Pline ne pouvait se dispenser de nommer ici, comme il l'a fait ailleurs[1], les statues de marbre en parlant des usages de la cire.

On regrettera toujours que cet auteur se soit exprimé si brièvement sur un point de si grande importance dans l'histoire de l'art; son mot unique, *cerâ,* ne nous apprend qu'une chose, c'est que la cire était l'ingrédient principal de cette peinture. Il nous laisse ignorer comment s'appliquaient les cires coloriées : étaient-elles chauffées auparavant et étendues liquides, ou bien étaient-elles délayées dans quelque essence, et chauffées après avoir été appliquées sur l'impression? Les modernes ont eu le champ libre pour accommoder leurs hypothèses à cette indication imparfaite. La plupart n'ont pas mis en doute qu'on ne se servît du pinceau pour étendre les cires colorées. Ils n'ont pu admettre qu'elles aient été étendues autrement. Cependant il est assez difficile de comprendre, dans ce cas, le passage de Pline relatif à Pausias. Après avoir dit que ce peintre fut le premier qui se fit un nom dans l'*encaustique,* il ajoute : *pinxit et ipse penicillo,* distinguant d'une manière manifeste l'*encaustique* à la cire de la *peinture au pinceau,* ou plutôt opposant l'une à l'autre; et dans quelle circonstance? Précisément lorsqu'il s'agit de la restauration des peintures de Polygnote à Thespies. Cet ancien artiste les avait faites *au pinceau;* Pausias, obligé de renoncer pour ce travail au *genre* dont il avait l'habitude, pour imiter celui de son prédécesseur qui avait peint *a tempera,* se montra de beaucoup inférieur à lui : *quoniam non suo genere certasset*. Caylus[2] et d'autres après lui ont conjecturé que par *suo genere* Pline entendait la *nature* des sujets que Pausias était dans l'usage de traiter. Au moins, faudrait-il un exemple *latin* de cette acception *française* du mot *genre.* Mais Pline entend bien réellement par là un *procédé technique,* un genre de peinture, non de talent; ce que prouve, outre le passage cité page 542 (*...pingendi... duo genera*), celui où, après avoir indiqué les noms des plus habiles peintres, il dit : *hactenùs indicatis in* UTROQUE GENERE *proceribus;* à savoir, l'*encaustique* et la *détrempe*, les deux seuls genres dont il tienne compte dans son énumération des anciens artistes. C'est le même sens qu'il donne à ce mot, lorsqu'il dit, en parlant des œuvres de la statuaire en bronze, *ejusdem generis opera*[3], ou *utroque genere artis suæ,* en parlant de Damophilus et de Gorgasus; ainsi que Varron, dans cette phrase : *Pausias et cæteri pictores ejusdem generis*[4], c'est-à-dire, « Pausias et les autres peintres qui peignaient comme lui à l'encaustique. »

[1] ... *Sicut et marmora nitescunt.* Plin. XXXIII, XLVIII, p. 626, 1. — [2] *Acad. Inscr.* Mém. XXV, p. 205. — [3] Plin. XXXIV, 19, 657, 21. — [4] Varro, *de Re rust.* III, 17, 4.

Les expressions dont Pline s'est servi dans le passage déjà cité prouvent bien que, selon lui, le pinceau n'était pas employé dans le premier genre d'encaustique, lorsqu'il dit : *hoc tertium accessit, resolutis igni ceris penicillo utendi.* Les mots *penicillo utendi* montrent une pratique particulière à ce dernier genre, et qui le distingue du premier; dans tous les deux, on se servait de *cires fondues au feu*, mais, dans le second seul, on les étendait au pinceau. Voilà pourquoi il a dit que le procédé pour peindre les vaisseaux était différent de celui qui servait pour les murs, *alieno parietibus genere.* Je ne vois pas moyen de comprendre autrement ces différents textes.

L'idée que la peinture *encaustique* à la cire, qui s'appliquait aux murailles comme aux tableaux mobiles, s'exécutait au pinceau, idée admise généralement depuis Requeno, paraît donc réellement inconciliable avec le texte de Pline. Que cet auteur se soit trompé, cela se peut, quoique cela soit bien difficile à croire; mais ce qu'il a voulu exprimer ne semble pas douteux.

J'en dis autant de la question tant débattue, si l'on peignait avec de la *cire chaude.* C'était l'idée de Caylus; on l'a abandonnée depuis; on a même été jusqu'à dire « qu'elle est une chimère; que, si les anciens eussent employé un procédé aussi difficile, quelque auteur en aurait parlé, et que « le mot de Pline, *resolutis igni ceris,* se rapporte à la *cautérisation*[1] ». Mais cette interprétation ne paraît point admissible; on ne peut rapporter à la simple *cautérisation* les mots *resolutis igni ceris penicillo utendi.* Ils signifient que *l'on étendait au pinceau des cires fondues au feu.* Que le feu, dans cette sorte de peinture, jouât un rôle principal, non pour la *cautérisation* seulement, comme dans la détrempe vernie, mais pour l'application même des couleurs, c'est ce qu'il faut admettre, sous peine de s'écarter beaucoup trop du sens des expressions dont les anciens se servent, par exemple celles de Plutarque déjà citées (*ἐν ἐγκαύμασι... εἰκόνες γραφόμεναι διὰ πυρός*), où *γράφειν διὰ πυρός* est décisif; celles d'Ovide, appliquées aux vaisseaux, *picta* (puppis) *coloribus ustis*[2], qui reviennent, pour le sens, à celles de Pline; ou bien *tabulam coloribus uris*[3], qui ne peuvent s'entendre que de couleurs appliquées à chaud; de même Apulée, quand il oppose les deux genres de peinture, l'*encaustique* et la détrempe, dit : *vel cerâ inustum vel pigmento illitum*[4] : l'expression *cerâ inustum* est claire : elle ne l'est pas moins dans plusieurs passages des saints Pères et des auteurs byzantins, recueillis par Henri de

[1] Éméric David, *Discours*, p. 173, n° 1. — [2] *Fast.* IV, 274. — [3] *Id.* III, 381. — [4] Apul. *Apolog.* p. 420, ed. Bosscha.

Valois[1] et Du Cange[2] au mot *κηρόχυτος γραφή*, *peinture à la cire fondue*. Cette expression, par laquelle on désignait alors l'*encaustique*, montre que les cires étaient liquéfiées au feu et étendues chaudes. Ainsi l'on peut dire que les auteurs anciens, bien loin de se taire sur ce procédé qui paraît si difficile et qui l'est en effet, sont unanimes à cet égard; et comme on ne peut admettre qu'ils se soient tous trompés sur une pratique aussi remarquable, il faut bien reconnaître encore que les procédés des anciens à cet égard n'ont pas été retrouvés des modernes.

Un autre fait qui ressort également du texte de Pline, c'est que, de ces deux genres, *utrumque genus* comme il dit, la *peinture à la cire* n'avait pas, ainsi qu'on le croit assez généralement, à peu près remplacé, depuis Pamphile, l'ancien genre, la *détrempe vernie;* mais que la pratique, au contraire, en était encore, au temps même de Pline, d'un usage fort restreint. Lorsque cet auteur dit que Pamphile non-seulement peignit des *encausta*, mais en enseigna la pratique à Pausias de Sicyone[3], il fait entendre que c'était là un procédé tout particulier, une sorte de secret, qui avait besoin d'être enseigné. Les paroles de Varron : *Pausias et cæteri pictores ejusdem generis,* ne l'indiquent pas moins clairement. Est-ce ainsi qu'il aurait parlé de l'*encaustique,* si ce genre eût été pratiqué par les grands peintres, tels qu'Apelle et Protogène? Se serait-il contenté de nommer Pausias, dont le nom semble avoir été le représentant de cette invention nouvelle et peu répandue? Si Lysippe et Nicias mirent au bas de leurs tableaux à l'encaustique le mot *ἐνέκαε* au lieu d'*ἔγραψε* ou d'*ἐποίησε*, c'est, d'une part, que l'aspect de la peinture à l'encaustique différait assez peu de celui de la *détrempe vernie* pour qu'on dût facilement s'y méprendre, si l'on n'était averti par l'inscription ; et, de l'autre, que c'était un genre tout spécial qui avait son mérite propre et sa difficulté. Le très-petit nombre d'artistes que Pline indique comme ayant pratiqué ce genre, montre encore qu'à ses yeux il ne fut qu'une exception, tandis que le genre principal continua d'être la *détrempe vernie,* dont les avantages devaient être peu inférieurs à ceux de l'encaustique à la cire, et dont l'exécution était bien plus simple et bien plus facile.

A bien examiner le texte de Pline, il en résulte que, dans sa pensée, Apelle et Protogène, pour ne citer que les plus célèbres peintres de l'époque Alexandrine, devaient peindre en détrempe [4]. D'ailleurs on ne peut guère expliquer autrement que par l'emploi de ce genre de peinture ce que nous racontent d'anciens auteurs sur l'usage qu'ils faisaient de l'é-

[1] *Ad* Euseb. *vit. Constant.* I, 3. — [2] Gloss. *med.* et *infim. Græcit.* p. 651. — [3] Plus haut, p. 542. — [4] L'expression poétique de Stace, *Apelleæ cuperent se scribere* (pingere) *ceræ* (I *Sylv.* I, 100), ne saurait être prise en considération.

ponge mouillée. Protogène ne pouvait parvenir à rendre l'écume qui sortait de la bouche du chien haletant d'Ialysus [1]; il eut beau effacer et repeindre, *changer de pinceau* [2], rien ne venait à son gré. De dépit, il jette sur la malencontreuse écume l'éponge mouillée dont il se servait pour effacer et qui était empreinte de diverses couleurs : l'écume se trouva parfaitement exprimée, et le hasard fit ce que tout son art n'avait pu faire. Un autre peintre, Néalcès, eut le même bonheur en peignant un cheval, ainsi qu'Apelle selon Dion Chrysostome [3] : Valère Maxime [4] et Plutarque [5] rapportent le même trait sans nommer l'heureux peintre auquel le hasard vint en aide si fort à propos. Je ne me porte pas garant de la vérité de ces histoires, quoique rien n'empêche qu'un tel hasard ait pu arriver à un peintre dans l'embarras, et que les Grecs aient attribué le trait à plusieurs peintres fameux. Je prends ces anecdotes uniquement comme un indice du genre de peinture que, selon les anciens eux-mêmes, ces artistes pratiquaient. Je dis que dans leur opinion ce n'était pas l'encaustique, ou la peinture avec des cires chauffées. C'était à leurs yeux l'ancien genre, le genre qui resta le principal de tous, la *détrempe vernie,* dans lequel l'éponge jouait un rôle principal, servant à effacer ce que le peintre voulait refaire.

C'est encore par l'emploi de la *détrempe* qu'on explique la grande importance que les peintres attachaient à leur vernis; comme celui que Pline compte parmi les principales inventions d'Apelle, qui était resté son secret, et que personne ne put jamais imiter [6]. L'*encaustique* portait son vernis, puisque la dernière cautérisation avait pour résultat d'égaliser et de lustrer la surface colorée. Toute autre application était inutile ou du moins de peu d'utilité. La *détrempe,* au contraire, ne vivait et ne durait que par l'application d'un vernis protecteur; et toute l'attention du peintre devait se porter sur les perfectionnements d'un enduit si nécessaire [7].

Ces observations sont confirmées par le petit tableau trouvé à Pompéi [8], représentant, d'une manière grotesque, l'atelier d'un peintre. On y voit un peintre de portraits devant son tableau, placé sur un chevalet fait comme les nôtres, *ξύλον τρισκελές* (bois à trois pieds), appelé *ὀκρίβας* ou *κιλλίβας* [9]; il tient le pinceau, *ῥαβδίον*; à sa droite est une petite table basse, percée de *godets* au nombre de quinze où sont les couleurs; et à côté est le

[1] Plin. XXXV, xxxvi, p. 699, 15. — [2] D'après ce qui a été dit plus haut (p. 551), cette circonstance seule montrerait que, selon Pline, il ne s'agit pas ici de l'encaustique. — [3] *Orat.* XIII, p. 590, 591; t. II, p. 326, Reisk. — [4] VIII, xi, *Extern.* 7. — [5] *De Fortunâ,* p. 99; t. VI, p. 374, Reisk. — [6] XVV, xl, p. 698, 10. — [7] Requeno, *Appendice ai Saggi,* etc., p. 17; Roma, 1806. — [8] Mazois, *Ruines de Pompéi,* II, p. 68; *Maison de Scaurus,* p. 118. — [9] Poll. *Onom.* VII, 129.

vase dans lequel il nettoie les pinceaux. Mazois, à ces divers caractères, n'a pu s'empêcher de reconnaître que le peintre travaille en détrempe. Un peu plus loin, à droite, se trouve un autre pygmée, qui paraît remuer ce qui est contenu dans un vase plat à trois pieds, au-dessous duquel on a cru voir des charbons allumés. Mazois pense que c'est le broyeur de couleurs, qui les fait chauffer mêlées à la cire punique ou à l'huile, et il en conclut que le peintre travaillait aussi à l'encaustique. Mais, comme les différents groupes du tableau sont liés entre eux et se rapportent à la même action, l'opération dont il s'agit ne saurait être séparée du travail que le peintre exécute actuellement; et s'il peint *a tempera,* comme cela est évident, son aide ne peut lui préparer des couleurs à la cire. Je fais observer que le mauvais état de la peinture en cet endroit, lorsque Mazois l'a copiée, rend fort douteuse la circonstance des charbons ardents, d'ailleurs assez peu vraisemblable; car ce n'est pas à même terre et sur le sol de l'atelier qu'on devait mettre les charbons allumés : c'est dans un réchaud de fer, *in ferreo vase*. Si les charbons n'y sont pas, le pygmée représentera un de ces broyeurs de couleurs (*pueri qui colores terebant*) lesquels travaillaient dans l'atelier même et sous les yeux du peintre, comme on l'apprend du mot d'Apelle à Alexandre[1]. S'il y a réellement des charbons sous le vase, le pygmée prépare non des *couleurs à la cire* pour un peintre en détrempe, mais le vernis chauffé que ce peintre, à la fin de la séance, doit appliquer sur le portrait terminé. L'*encaustique à la cire* ne joue ici aucun rôle.

On en doit dire autant d'autres représentations trouvées soit à Herculanum, soit à Pompéi. M. Welcker croit reconnaître dans l'une d'elles la *peinture encaustique*[2]. Je ne puis être de son avis. La première figure[3] du groupe lui paraît être une représentation allégorique de la peinture, comme dans un autre groupe semblable, dont une figure porte aussi les ailes étendues et joue de la lyre, il croit apercevoir une expression de la *Citharistique*[4]. Cette figure tient de la main gauche un objet circulaire qu'il prend pour une *palette*, et qui pourrait n'être qu'un grand plat avec des offrandes, surmonté de quelques traits qu'il prend pour *quatre* pinceaux. De la droite elle tient un objet qui ressemble à un candélabre, que M. Welcker croit être une poêle (*eine Pfanne*); ce qui n'est guère possible. Sur les ailes étendues de cette figure, une autre est portée; d'une main elle semble jeter quelque chose sur le candélabre ou la poële; c'est

[1] Plin. XXXV, xxxvi, p. 696. Selon Plutarque, le mot fut adressé à Mégabyze (*Opp. mor.* p. 58 d, et 471 f). Élien l'attribue à Zeuxis (*Hist. var.* II, ii). — [2] Dans les *Hyperbor. Rœm. Studien,* t. I, S. 307, 308. — [3] Zahn, *Ornam. aus Pompeï.* Taf. 2. — [4] Le même, Taf. 52; — et *Neue entdeck. Wandgem.* Taf. 28.

une boulette de cire selon M. Welcker, de parfum selon d'autres. Tout cela est incertain. Quant au long sceptre que tient cette énigmatique figure, M. Welcker y voit la *verge de fer chauffée*, le ῥαϐδίον διάπυρον : mais j'ai montré que l'emploi de cette verge chauffée, pour la peinture encaustique, est une pure chimère.

Il n'y a non plus aucune indication de l'encaustique dans l'autre sujet [1] d'une femme qui copie un Hermès de Bacchus; à côté d'elle est la boîte à couleurs où elle trempe son pinceau; de la main droite, elle tient une tablette ovale qu'on a prise pour une *palette*, mais qui doit être la petite plaque de bois ou d'ivoire (πινακίδιον) sur laquelle cette femme copie la figure de Bacchus; puisqu'il n'y a ni tableau, ni chevalet devant elle, et que la boîte à couleurs est auprès. C'est ainsi que, dans la peinture de Pompéi, l'artiste ne tient pas non plus de palette, mais trempe ses pinceaux dans les godets de sa plaque à couleurs. Le tableau *encadré* qui est au pied de l'Hermès ne peut pas être celui sur lequel la figure copie ou a copié cet Hermès, puisque la représentation qui s'y trouve est toute différente. Dans ces diverses représentations, l'encaustique ne joue aucun rôle: elles se rapportent à la peinture *a tempera*, qui était encore au temps de Pline le genre par excellence.

Dans la suite, il paraît que la *peinture à la cire* se répandit beaucoup plus. Dans les écrits des Pères et des auteurs byzantins, les textes relatifs à la peinture semblent se rapporter souvent à ce genre, d'après l'expression κηρόχυτος γραφὴ, la *peinture à la cire fondue* [2], qui revient plusieurs fois. Ce procédé semble avoir été assez général dans le IV^e^ siècle et plus tard, au moins pour la peinture murale; puisque, d'après un passage du grand Étymologiste, le nom de *peintres à l'encaustique* désignait par excellence les *peintres de murailles* [3]; d'où il suit que ce genre de peinture était principalement affecté à l'ornement des parois; et que la *détrempe* était celui qu'on employait de préférence pour les tableaux mobiles.

Ces textes fournissent, ce me semble, un moyen de se rendre compte de ce fait, bien remarquable dans l'histoire de l'art [4], c'est qu'il n'existe aucun tableau peint à l'encaustique, parmi les plus anciens de ceux qu'on trouve en Italie, les uns apportés de la Grèce, et qui peuvent remonter au IX^e^ siècle, les autres exécutés en Italie même par des Grecs, ou dans

[1] *Pitture di Ercol.* V, 1; — *Mus. Borbon.* VII, 3. — [2] Cang. *Gloss. med. et inf. Græc.* Voy. Κηρόχυτος. — [3] Ἐγκαυταὶ (lis. ἐγκαυσταὶ) λέγονται οἱ ζωγράφοι, οἱ διαγράφοντες τοὺς τοίχους. Etymol. Magn. p. 310, 40. — [4] Requeno, *Appendice ai Saggi*, etc. p. 16; — Artaud, *Considér. sur l'état de la Peinture dans les quatre siècles qui ont précédé Raphaël*, p. 13 et suiv.; — d'Agincourt, *Hist. de l'Art.* Peinture, p. XCII, suiv.

l'école qu'ils y établirent au XI[e] siècle. Ils sont tous en *détrempe*, peints sur bois, tantôt à nu, tantôt revêtu d'une toile, et toujours avec fond d'or. C'est le cas de tous les ouvrages des X[e], XI[e], XII[e] et XIII[e] siècles, que l'on connaît, de ceux de Ricco de Candie (vers 1105), des deux Bizamano (vers 1190), de Guido de Sienne (vers 1221), de Cimabue (vers 1280). La détrempe était recouverte d'un vernis gras[1] qui les a très-bien conservés. Plusieurs sont dans un état de conservation étonnant, plus frais et plus intacts que plusieurs des peintures à l'huile executées deux ou trois siècles plus tard. Tous ces ouvrages produits sous l'influence des arts de la Grèce et de Constantinople nous attestent positivement que l'*encaustique* n'y était point pratiquée pour la peinture des tableaux; et que l'usage de la *détrempe vernie*, si général dans l'antiquité, s'y était conservé, avec tous les procédés dont les anciens s'étaient servis, sauf les modifications dans le goût de certains ornements. Ainsi l'usage des fonds d'or[2], qui nous est attesté par des peintures antiques d'un très-bon temps, et par des inscriptions, paraît avoir été peu répandu chez les anciens, tandis qu'il était devenu général chez les peintres grecs, byzantins et italiens, jusqu'au XV[e] siècle; avant cette époque, on ne connaît pas un seul tableau qui ne présente cet ornement.

Si l'*encaustique* avait été aussi appliqué aux tableaux en Grèce, dans le moyen âge, comment ne s'en trouverait-il aucune trace dans les ouvrages qui proviennent de ce pays, ou qui ont été exécutés sous l'influence grecque? Ce fait serait inexplicable. Il faut donc admettre que ce genre fut toujours fort restreint, comme il l'avait été chez les anciens peintres grecs et romains; et que la *détrempe* avec vernis gras était restée le genre par excellence, employé pour les tableaux de chevalet. A cet égard, comme à tant d'autres, l'usage s'était conservé avec peu d'altération.

LETRONNE.

[1] D'Agincourt, ouv. cité, p. LXXXVIII, n. a. — [2] Il existe au Musée du Louvre six fragments de peinture murale sur fond d'or, trouvés en 1740 dans les fouilles du couvent dit *des Mendiants,* près du temple de la Paix, à Rome, et donnés par M. d'Agincourt. Un septième fragment, dont la provenance est inconnue, représente la partie supérieure d'un centaure, également sur un fond d'or. Le style de celui-ci annonce une belle époque.

ORDONNANCES des Rois de France de la troisième race, recueillies par ordre chronologique. — XIX^e volume, contenant les ordonnances rendues depuis le mois de mars 1482 jusqu'au mois d'avril 1486, par M. le marquis de Pastoret. Paris, de l'Imprimerie royale, 1835; 1 vol. in-fol.

Fin du règne de Louis XI.

Voici un nouveau volume de la grande et belle collection des ordonnances des Rois de France, dont la publication est confiée depuis quelques années à M. le marquis de Pastoret. J'ai eu plus d'une fois occasion de rendre justice au zèle, à la persévérance et au talent qu'il met à compléter un ouvrage qu'on peut justement appeler un monument national.

La plupart des préfaces que M. le marquis de Pastoret a placées en tête des volumes qu'il a publiés, ont été regardées, en France et chez l'étranger, comme des travaux classiques qui introduisent à l'étude du moyen âge. Celle qui ouvre le volume dont j'ai à rendre compte exigerait, à elle seule, un article entier à part, et j'aurai à regretter de ne pouvoir la faire connaître autant que son mérite l'exigerait. Mais il importe d'annoncer tout premièrement les principaux documents contenus dans le volume.

Il offre d'abord un titre remarquable de la fin du règne de Louis XI (1482); c'est la confirmation du traité fait par Charles d'Amboise, au nom de ce prince, avec les habitants de Salins, gens d'église, nobles, bourgeois, manants et habitants, qui s'étaient déclarés pour le parti de Maximilien d'Autriche et de sa femme, et qui se soumirent postérieurement à la domination française. Outre l'entière amnistie pour le passé, on trouve parmi les stipulations celle-ci : que le roi maintiendra les anciennes franchises et libertés, telles qu'elles existaient au temps du duc Philippe de Bourgogne, et on prévoit le cas où la ville serait attaquée pour être reprise : il serait alors libre aux habitants d'aller demeurer ailleurs, sous la domination du roi, en conservant leurs biens. Les confiscations précédemment faites sur les personnes qui avaient suivi le parti du roi sont maintenues, et il est expressément convenu que toutes les personnes qui avaient des offices les conserveraient; on déclare que le roi ne pourra forcer aucun habitant de Salins à prendre les armes, et enfin le commerce du sel est protégé comme au temps du duc Philippe, autrement, est-il dit, *les habitants ne pourraient vivre ni entretenir audit lieu*. De telles conditions, qui n'ont été rapportées par aucun historien de Louis XI, prouvent que sa politique savait dans les occasions se plier à la nécessité.

Dans les lettres de mai 1482, relatives à la fondation d'une collégiale en la ville de Tarascon, on lit au sujet de l'église de cette ville : « Feu de « bonne mémoire, le roi Clovis, nostre prédécesseur, a esté principal fon- « dateur d'icelle, et y a donné et aumosné en son temps plusieurs choses, « et mesmement, pour aucuns évidents miracles et préservacions de maladies « advenus en sa personne par l'intercession de ladite sainte Marthe, comme « il créoit et pensoit, voulust et ordonna que ledit bien et terre de sainte « Marthe seroit franc, quicte, exempt et immune à jamais de toutes charges, « subsides et choses quelzconques, et avecques ce y donna et délaissa de « ses biens, laquelle chose n'a depuis esté du tout entretenue, ni accomplie.. « en ensuivant aussi le vouloir et entention de nostre prédécesseur le feu « roy Clovis, qui avoit voulu et ordonné que ledit lieu de Tarascon fust « franc et exempt de toutes charges et subventions quelzconques et autres « considéracions, etc. » J'ai cru devoir rapporter en entier ce qui concerne les passages qui supposent qu'une charte avait jadis été accordée par Clovis à l'église de Tarascon, parce qu'une copie manuscrite d'un document relatif au même sujet existe à la Bibliothèque royale; il a été imprimé en 1829, dans le Bulletin des sciences historiques, t. XII, n° 159, p. 301 [1].

Mais la charte est évidemment supposée; j'ai jugé convenable d'avertir et de l'existence du document et de sa fausseté; autrement les personnes qui écriront l'histoire de Clovis ou celle de Tarascon pourront être induites à erreur et prendre pour un fait constant la supercherie d'un faussaire, qui a voulu dans le moyen âge constituer un titre à l'église de Tarascon. Puisque je parle de titres faux, j'ajouterai qu'en rapportant l'ordonnance de Louis XI (décembre 1482), au sujet des priviléges accordés à la cathédrale du Mans, l'éditeur a indiqué, comme l'original lui en imposait l'obligation, la charte de Dagobert III : *Dagobertus, rex Francorum, vir illuster, tunc regalis celsitudo, etc.* Mais il n'a mis en bas d'autre note que celle qui renvoie au tome IV, page 688 du Recueil des historiens de France où la pièce est imprimée. Je crois ne devoir pas taire qu'on a légalement déclaré que cette charte était fausse. Il est donc nécessaire aujourd'hui de prémunir les personnes qui auraient à travailler sur de pareils documents, qu'ils ont été jugés faux par l'autorité royale et par l'autorité apostolique : *Hæc autem instrumenta, ut aliàs sæpè monuimus, regiâ et apostolicâ*

[1] « Quapropter beatæ Marthæ et loco ejus, annuli sui cirographo trium mil- « liarium spacio in giro, ex utrâque parte Rodani, terram et villas et castra de- « dit et fecit locum illum et ecclesiam liberam, scribens ne alicui potestati laïcæ « quandoque subderetur. » (Collection Fontette, portefeuille XXXII, pièce n° 78. Cette notice du diplôme supposé de Clovis avait été aussi imprimée par Honoré Bouche, *Chorographie de Provence,* p. 618.)

auctoritate falsi damnata sunt. Diplomata, chartæ, etc., par Bréquigny et Laporte du Theil. Tome I, page 307.

Dans les lettres de confirmation des priviléges et exemptions des clercs de notaires, de secrétaires du roi, maison et couronne de France (novembre 1482), il est dit au nom de Louis XI que Dieu : « Par les saints « anges du ciel envoya au glorieux Clovis, premier roi de France chrétien, « la sainte onction dont ses successeurs seroient oings et sacrés à leur cou« ronnement, les armes et enseignes que perpétuellement ils porteroient, « etc. » Ce n'est pas ici le lieu d'examiner les opinions des auteurs qui ont parlé pour ou contre l'authenticité de ce fait, mais il est à remarquer que l'exposé de ces lettres suppose que les saints anges apportèrent les armoiries et les enseignes de France; circonstance qui n'était pas indiquée par les anciennes traditions. Je dois dire à l'occasion de ces lettres qui confirment l'institution des secrétaires du roi, laquelle était bien antérieure au règne de Louis XI, qu'elle était d'une grande utilité, puisqu'elle tendait à conserver les documents, chartes, etc.

Une des dernières ordonnances de Louis XI éprouva le refus d'enregistrement au parlement; elle est du 14 décembre 1482, elle accorde à l'abbaye de Saint-Denis le péage du Petit-Pont, de la coutume du blé, avoine et autres grains vendus à Paris, et de l'hôtel de Saint-Ouen avec toutes ses dépendances et revenus. On voit dans les registres du Parlement, du 12 janvier 1482, que les gens du roi apportèrent ces lettres à la cour du Parlement, annonçant qu'ils ne voulaient empêcher l'entérinement d'un don fait par le roi pour la santé et conservation de sa personne. Le parlement ayant refusé d'enregistrer, le roi insista plusieurs fois sans succès, et enfin, le 17 août suivant, il écrivit au Parlement en ces termes : « Vous mandons et « expressément enjoignons que, incontinent ces présentes véues, vous ente« riniez et expediiez les dictes lettres selon leur forme et teneur, et gardez « surtout, qui désirez notre salut et santé, qu'il n'y ait faute, et surtout « faites en manière que n'en oyons plus parler. »

Je ne m'arrêterais pas sur les lettres portant confirmation des priviléges de la cathédrale d'Évreux (août 1482), si l'inspection de ce document ne m'avait averti de l'absence ou de la perte des lettres par lesquelles Louis XI avait institué un corps municipal à Évreux. Comme on ne trouve dans le recueil des ordonnances aucune trace de ce fait important, je rapporterai ici les expressions mêmes de l'abbé Le Brasseur, auteur de l'Histoire civile et ecclésiastique du comté d'Évreux (Paris, 1722, pag. 308 et 309). « En 1481, Raoul du Fou, évêque d'Évreux, fit rebâtir tout le nouveau « palais épiscopal....... la considération que Louis XI avait pour lui ne « fut pas inutile à la ville d'Évreux; il la prit en affection, et par une marque

« de la protection qu'il voulait lui donner, elle fut une des premières du « royaume où il établit un maire, six échevins et un procureur, choisis « d'entre les bourgeois et par eux pour avoir soin de tous les différends qui « concernaient les intérêts de la ville, etc., par lettres patentes données au « mois de juillet de ladite année 1481[1]. »

Il convient de s'arrêter sur les lettres royales contenant des instructions données par Louis XI, peu avant sa mort, à son fils, depuis Charles VIII, sur l'administration du royaume. Le dauphin était alors au château d'Amboise, et n'avait pas vu son père depuis dix ans. Louis XI vient le visiter en septembre 1482. Le roi recommande à son fils une mesure qu'il n'avait pas gardée lui-même, le soin de « maintenir aux charges et offices les sei- « gneurs et officiers de quelque manière que lesditz officiers et charges « soient, sans aucunement les changer et muer. » A ce sujet, Louis XI a la franchise d'avouer à son fils « les grands maulx, inconvénients et dom- « maiges irréparables, qui lui advinrent à lui-même pour n'avoir pas entre- « tenu lesdits seigneurs et officiers de son royaume en leurs estatz, charges « et offices ; » et il dit à son fils que, s'il ne suit pas son conseil, il lui en pourrait semblablement ainsi ou pis arriver. Le dauphin, interrogé par son père, promit d'accomplir ses volontés[2]. Devenu roi de France, il ne suivit qu'en partie les conseils du feu roi, et il n'en résulta aucun inconvénient. Louis XI avait accoutumé au joug; la succession de ce prince n'était plus celle de Charles VII : le nouveau roi ou la dame de Beaujeu et les grands qui gouvernaient la France eussent pu impunément changer à leur gré des agents ministériels, guerriers et politiques. Le seul tort de Charles VIII eût été de manquer à la promesse faite à son père, si toutefois,

[1] Le Mémoire sur les *Institutions provinciales, communales et les corporations*, couronné en 1834 par l'Académie des Inscriptions, et dont j'ai rendu compte dans le cahier de ce journal d'août dernier, avait cité l'établissement d'un corps municipal à Évreux par Louis XI, et j'ai profité ici de cette indication. — [2] Le *Rosier des guerres*, composé par les ordres de Louis XI pour l'instruction de son fils, est un ouvrage plus considérable et plus digne d'attention. M. de Sismondi, t. XIV de son *Histoire des Français*, p. 626, en parle en ces termes: «On peut à bon droit s'étonner que ce livre, fruit de l'expérience du roi le plus «spirituel qu'ait eu la France, ne soit pas imprimé, d'autant que, composé avec «réflexion et loin des *tentations* qui avaient si souvent fait dévier Louis des lois «de la morale, il vaut bien mieux que n'avait valu sa conduite.»

Je partagerais l'étonnement de M. de Sismondi si *le Rosier des guerres* était resté inédit dans la poussière de nos bibliothèques. Que M. de Sismondi se rassure : non-seulement l'ouvrage a été imprimé, mais encore on en connaît au moins trois éditions. M. de Sismondi peut à ce sujet consulter le père le Long, *Bibliothèque historique de la France*, tom. II, p. 771; et Brunet, *Manuel du libraire*, tom. III, p. 253.

en conscience politique, les promesses faites par le dauphin l'obligent encore quand il est devenu roi.

Commencement du règne de Charles VIII.

A la mort de Louis XI, les membres du Parlement de Paris n'attendirent pas, comme l'usage le prescrivait, d'être confirmés par le nouveau roi et d'être admis à lui prêter serment; le Parlement déclara que chacun de ses membres continuerait ses fonctions jusqu'à ce que le prince se fût expliqué. « C'est, dit le savant éditeur, la première fois qu'on le faisait ainsi. Sous « Charles VI encore, les membres du Parlement étaient confirmés chaque « année par le roi à l'ouverture des séances ou des travaux. »

La première ordonnance de Charles VIII dans ce recueil est du 12 septembre 1483. Elle porte confirmation du parlement de Paris. Ce prince était sur le trône depuis le 30 août précédent.

J'ai eu occasion d'annoncer que la partie des ordonnances de Charles VIII contenue dans ce recueil finit au mois d'avril 1486. On y trouve beaucoup de confirmations de priviléges d'églises et de villes; plusieurs statuts ou confirmations de statuts de corporations d'arts et métiers, quelques établissements de foires, des règlements sur les monnaies, sur les gens de guerre, etc. etc.

Par lettres du mois de mai 1434, Charles VIII confirma les priviléges, libertés et franchises d'Aigues-Mortes. Je saisirai l'occasion qui m'est offerte de parler de ces priviléges pour indiquer une erreur qui se trouve dans le Recueil des ordonnances au sujet du titre primitif des priviléges accordés à cette ville. A la page 44 du tome IV de ce recueil, publié en 1734, se trouvent des lettres contenant les priviléges accordés à Aigues-Mortes. Elles y sont attribuées à Philippe I^er^, sous la date : *Actum Parisiis, anno millesimo et septuagesimo nono, mense Augusto, regni verò nostri anno nono.* Si les priviléges d'Aigues-Mortes avaient été véritablement de cette époque, ils eussent été antérieurs aux chartes de communes que l'on connaît.

M. Secousse était alors chargé de la publication du Recueil des ordonnances; averti par les observations de dom Vaissette, il reconnut bientôt que le copiste avait omis le mot DUCENTESIMO, qui devait être placé entre ceux de *millesimo* et *septuagesimo nono,* qu'il s'agissait donc de l'année 1279 et du règne de Philippe III, dit *le Hardi,* et non du règne de Philippe I^er^. Il fit pour la page 44 du tome IV un carton qui dénonce l'erreur, et dans lequel il expose que des priviléges n'avaient pu être accordés en 1079 à une ville qui n'avait été bâtie que sous Louis IX.

M. Secousse dit dans ce carton, avec cette bonne foi qui convient à de vrais érudits : « La fausse date des priviléges d'Aigues-Mortes aurait pu faire « tomber dans des erreurs d'une très-grande conséquence. Cette ordon-« nance est une des plus curieuses et des plus utiles qui sont dans ce « recueil; elle contient plusieurs dispositions de droit public, etc. etc. « Si cette date n'avait pas été rectifiée, elle aurait pu tromper ceux qui « s'appliquent à l'étude de ces matières importantes, puisqu'elle faisait « remonter jusqu'au XI^e siècle des lois, des coutumes et des usages qui ne « sont pas d'une antiquité aussi reculée, ou du moins dont on n'a pu jus-« qu'à présent fixer l'origine d'une manière précise. »

Ce carton, qui doit être placé à la page 44 du IV^e volume, avait été annoncé à la fin de la préface du VI^e, avec lequel il fut distribué; mais, soit qu'il n'eût pas été attaché à tous les exemplaires, soit que, perdu dans le grand nombre de volumes de la collection, il n'ait pas été toujours présent aux continuateurs mêmes du recueil, j'avais remarqué avec étonnement ce qu'on lit à la fin de la préface du tome XVII, page XXVIII : « Le « plus ancien monument de ce genre qui existe dans notre collection est de « Philippe I^{er} et de 1079.... La ville d'Aigues-Mortes est l'objet de ces « lettres de Philippe, que Louis IX renouvella ensuite vers le milieu du « XIII^e siècle. On est surpris, nous avons déjà eu occasion de le remarquer « dans le volume précédent, que les lettres de Louis IX, étant copiées « presque mot à mot de celles de Philippe I^{er}, soient pourtant rédigées « comme si c'étaient de nouveaux priviléges qui fussent accordés à la ville « d'Aigues-Mortes. » — J'ai, dans l'intérêt de la science, cru indispensable de relever cette erreur, afin qu'elle ne s'accrédite pas davantage.

Une ordonnance de Charles VIII qui mérite d'être remarquée, c'est celle d'avril 1485, qui maintient les vingt-quatre libraires de l'université dans les droits qui leur avaient été accordés précédemment. On reprochait à ces libraires qu'ils ne se bornaient pas à vendre des livres; que les uns étaient praticiens et notaires, les autres marchands et de divers états. Le roi, reconnaissant qu'il n'était pas possible « que aucuns desdits vingt-quatre « libraires pussent vivre et entretenir l'état d'eulx, leurs femmes et mes-« naiges, pour être libraires seulement à vendre livres, et sans eux entre-« mectre d'autre état, fait de pratique et marchandise, » non-seulement ne le défend pas, mais « veut que lesdits vingt-quatre libraires soient à « toujours, eulx et leurs successeurs, francs, quictes et exempts de toutes « tailles, impositions, etc., de guet et garde de porte, etc., ainsi que « l'étaient les maîtres et écoliers de l'Université. » Ainsi les libraires et maîtres et écoliers de l'Université jouissaient de l'exemption des diverses charges qui pesaient sur les autres citoyens. Ne soyons pas surpris que

les marguilliers de l'église de Paris aient obtenu des rois de France des priviléges que Charles VIII confirma en août 1486, à l'effet qu'eux et leurs successeurs en ces offices fussent à perpétuité exempts de toutes tailles et impôts, guet et garde de porte, ensemble du quatrième ou huitième, et imposition du vin de leur cru, de même que l'étaient les chanoines de cette église.

Par son ordonnance du 17 décembre 1485, le roi voulut réformer le luxe des habillements. Sans examiner si cette mesure était convenable, qu'il me suffise de dire que les états généraux, tenus à Tours au commencement du règne de ce prince, avaient fait des doléances relatives à ce luxe; dès lors il existait une sorte de nécessité de s'expliquer sur ce point. Il défendit donc à tous ses sujets de porter aucun drap d'or, d'argent et de soie, en robes ou doublures, à peine de perdre lesdits habillements et de payer une amende. Cependant il accorda « aux nobles vivant noblement et extraits « d'ancienne noblesse, non faisant chose dérogeant à icelle, la faculté de « s'habiller de drap de soie, mais seulement dans ces circonstances, savoir, « que les chevaliers tenant deux mille livres de rentes par an, pourront « porter touts draps de soie, de quelque sorte qu'ils soient, et les écuyers, « ayant semblablement deux mille livres de revenu chacun an, drap de da- « mas, satin ras et satin figuré. »

Charles VIII, au mois de mai précédent, avait accordé à Pierre Dumesnil, écuyer, fils légitime d'un autre Pierre, bâtard d'un noble, des lettres portant que : « Nonobstant que sondit feu père ne fust légitime, et « né en loyal mariage, il jouirait lui-même des priviléges de la noblesse; » mais le noble réhabilité fut taxé à cent francs.

Je ne parlerais pas des lettres patentes d'octobre 1486, relatives à la réunion du comté de Provence à la couronne, parce qu'on a eu souvent à rappeler les conditions de cette réunion, si je n'avais vu en note deux lettres du prince adressées aux Marseillais, peu de temps après la mort de Louis XI, au bas desquelles il signe CHARLES *Petit*. M. le marquis de Pastoret rapporte, sans trop l'adopter, l'explication que Brantôme a donnée de cette qualification; cet historien a dit : « Je ne puis commencer qu'à « notre PETIT *roy*, Charles VIII. *Petit* l'appelé-je, comme plusieurs de « son temps, et après par une certaine habitude de parler, l'ont appelé tel, « à cause de sa petite stature et de sa débile complexion. » D'autres ont dit que cette dénomination vient de ce qu'il sortait à peine de l'enfance lorsqu'il devint roi; mais tout cela, ajoute M. le marquis de Pastoret, n'explique pas pourquoi il signait ainsi lui-même.

J'ai annoncé que la préface de ce XIX^{e} volume méritait d'être l'objet d'un examen spécial. M. le marquis de Pastoret y traite savamment *de la légis-*

lation et de l'administration des revenus publics et de l'impôt dans les Gaules sous la domination des Romains, et dans la monarchie française sous les deux premières races de nos rois. Ce travail, heureusement exécuté, doit servir d'introduction aux discours préliminaires placés en tête des quatre volumes précédents, destinés à faire connaître tout ce qui concernait les impôts et les revenus publics, depuis le commencement de la troisième race des rois de France jusqu'au règne de Charles VIII.

Ce que M. le marquis de Pastoret dit de l'état et de la perception des impôts dans les Gaules sous l'empire romain et les divers empereurs, jusqu'à l'établissement des rois francs, est appuyé sur des autorités nombreuses et incontestables : il était plus difficile de prouver que la plupart de ces anciens impôts avaient continué sous ces rois; c'est un point qui a donné lieu à des discussions parmi les érudits. M. le marquis de Pastoret, d'après des textes, ou par d'heureuses conjectures, indique ceux de ces impôts qui ont continué d'être perçus. Il faut lire avec attention son travail pour en apprécier justement le mérite, et surtout pour juger des objections qu'il présente contre des écrivains qui avaient traité la matière avant lui et avancé des opinions différentes.

Comme l'Académie des Inscriptions a publié, pour le concours de 1836, un programme qui contient les questions traitées dans la préface du XIX^{e} volume, je m'abstiendrai d'examiner moi-même cette préface en détail. L'auteur a terminé par ce préliminaire le beau et vaste travail qu'il a entrepris successivement pour faire connaître les impositions de la France, depuis la domination des Romains jusqu'à la fin du XV^{e} siècle. Ce seul monument littéraire suffirait à la gloire d'un savant.

RAYNOUARD.

NOUVELLES LITTÉRAIRES.

INSTITUT ROYAL DE FRANCE.

Le samedi 8 août, l'Académie des Beaux-arts a élu M. Abel de Pujol, pour succéder à M. Gros dans la section de peinture. M. Antoine-Jean Gros était né à Paris, le 16 mars 1771 : élève de David, émule de MM. Gérard et Girodet à l'Académie de France à Rome, il resta ou retourna en Italie après la clôture de

cette savante école en 1793, et il continua d'étudier son art à Milan, à Parme, à Mantoue, à Venise. Dans ses tableaux de l'hôpital militaire de Jaffa, de la bataille d'Aboukir, de celle des Pyramides, il ouvrit le premier la carrière de la peinture d'histoire contemporaine sans mélange d'attributs et de personnages allégoriques. Il n'avait traité que des sujets militaires lorsqu'il fit, pour l'église de Saint-Denis, le tableau de François I^er^ visitant cette église avec Charles-Quint. Il a, comme les plus grands peintres d'histoire, excellé dans le genre du portrait. Ses travaux, dans la haute coupole de Sainte-Geneviève, sont les derniers titres de sa juste célébrité. L'Académie des Beaux-Arts, qu'il présidait en 1835, l'a perdu le 27 juin.

Les funérailles de M. Caussin de Perceval, membre de l'Académie des Inscriptions et Belles-lettres, ont eu lieu le 31 juillet. Des discours prononcés sur sa tombe par M. Daunou et par M. Étienne Quatremère ont sommairement retracé ses honorables travaux, qui trouveront, dans une des séances publiques de l'Académie, un juste appréciateur. M. Caussin, traducteur d'Apollonius de Rhodes, commentateur de Valerius-Flaccus, avait fait une étude profonde des traditions antiques auxquelles s'attache la fable des Argonautes. Il a éclairci d'autres anciens textes, particulièrement d'Hérodote et de Thucydide, et s'est efforcé de reconnaître la position de deux villes de la Béotie. Un plus grand travail de M. Caussin concerne l'optique de Ptolémée et enrichit l'un des volumes des Mémoires de l'Académie, qui a inséré dans un autre de ses recueils la notice très-étendue qu'il lui a offerte de la table astronomique d'Ebn-Iounis : il savait éclairer l'une par l'autre la philologie et la science mathématique. Professeur d'arabe au Collége de France, il a consacré une grande partie de ses veilles à la littérature orientale : par exemple, à faciliter l'étude des fables de Lokman, des séances de Hariri, des premiers chapitres de l'Alcoran; et son édition de Lokman a été jugée la meilleure par M. Silvestre de Sacy [1]. Le public lui a dû la traduction de ce qui concerne la Sicile, dans un livre historique de Nowairi; et son nom se lit à la tête de deux volumes ajoutés à l'ouvrage arabe qui a généralement le plus de lecteurs, les *Mille et une nuits*. On voit combien a été pleine et laborieuse une carrière que les maladies ont trop abrégée. L'Académie, dont il avait pendant vingt ans fréquenté les séances avec la plus constante et la plus utile assiduité, était privée, depuis plusieurs années, de sa présence et de sa coopération. Au milieu de ses souffrances et dans son long dépérissement, il a eu du moins la consolation de voir ses travaux continués et sa vie en quelque sorte recommencée par l'un de MM. ses fils, son successeur au Collége de France. M. Caussin père meurt à soixante-seize ans, et il n'en a guère vécu, pour les lettres, que cinquante après ses premières études. Ceux qui ont entretenu avec lui des relations intimes rendent hommage à ses vertus privées, à l'honorable simplicité de ses mœurs, à la dignité de son caractère. Tant que l'Académie l'a réellement possédé, il s'est montré dans son sein, comme au Collége de France, et plus anciennement à la Bibliothèque du Roi, un excellent confrère autant qu'un zélé coopérateur et un critique judicieux.

Le 1^er^ août, M. Daunou a prononcé, aux funérailles de M. Mongez, le discours suivant : « L'Académie des Inscriptions et Belles-lettres, rassemblée hier autour de la tombe de M. Caussin, rend aujourd'hui, avec non moins d'affliction, les mêmes devoirs au plus âgé, au plus ancien, et à l'un des plus laborieux de

[1] *Biogr. univ.* XXIV, 632.

ses membres. M. Mongez, né à Lyon, en 1747, se distingua de bonne heure par ses talents littéraires, au sein d'une congrégation qui a contribué aux progrès de plusieurs genres d'études. A côté de la riche bibliothèque de Sainte-Geneviève, confiée aux soins de Mercier de Saint-Léger, puis de Pingré, Mongez était garde d'un cabinet d'antiques, autrefois décrit par du Molinet, et maintenant réuni à celui de la Bibliothèque du Roi. C'est là qu'il a pris le goût de la science archéologique, à laquelle il a consacré sa vie entière. Une histoire de Marguerite de Valois avait été son premier essai en 1777 : ses Mémoires sur divers sujets de littérature annoncèrent, en 1780, des connaissances plus étendues; sa Dissertation sur les noms et les attributs des divinités infernales obtint, en 1783, un prix décerné par l'Académie des Inscriptions; et son Mémoire sur le chant des cygnes acheva d'inspirer une haute idée de son érudition et de sa critique. L'Académie l'admit en son sein en 1785, et peu après il se vit chargé de la rédaction de deux grands recueils qui n'ont pu être terminés que beaucoup plus tard : le *Dictionnaire d'antiquités*, qui fait partie de l'*Encyclopédie méthodique*, et l'*Explication de la galerie de Florence*. Quoique voué à de tels genres d'instruction, Mongez en cultivait quelquefois de moins sévères : il composait une Vie du cardinal Dubois; et trouvait encore des moments à donner aux sciences physiques et mathématiques qui n'ont jamais cessé d'avoir pour lui de très-vifs attraits. Il fréquentait avec tant d'intérêt et d'assiduité les séances de l'Académie consacrée à ces sciences, qu'il est permis de dire qu'elle perd aujourd'hui l'un des plus éclairés admirateurs de ses travaux, et presque aussi l'un de ses membres. Mongez était une sorte d'expression vivante des relations qui existent entre l'étude de la nature et celle de l'histoire : le sentiment des rapports intimes de ces deux grandes branches des connaissances humaines, et, pour ainsi dire, de leur fraternité, se confondait chez lui avec le souvenir d'un frère qu'il avait perdu dans l'expédition de La Pérouse. Il semblait chercher, dans les rangs de cette Académie des Sciences, la place que ce frère, physicien déjà renommé, devait tôt ou tard y occuper. Pour lui, il devenait en ces temps-là membre d'une commission des monuments, puis de celle des monnaies, et enfin l'un des administrateurs généraux de cette importante partie du service public. Son habileté, sa fidélité, son zèle, y ont obtenu de constants hommages : il y a coopéré à l'établissement du nouveau système monétaire. Cette fonction, loin de fermer sa carrière littéraire et scientifique, y ouvrait pour lui une route de plus : ses *Considérations sur les monnaies* parurent en 1796, et depuis il s'est de plus en plus appliqué à rapprocher, au profit commun de l'administration et de la science, les études naturelles et archéologiques, physiques et historiques, qui pouvaient le plus concerner et perfectionner les signes métalliques de la valeur des choses. Il a siégé en 1800, et en quelques-unes des années suivantes, dans une assemblée politique; mais il avait été, en 1796, un des premiers membres de l'Institut, et c'était là que s'exerçait son ardente activité : les preuves en subsistent dans ses Mémoires sur les travaux publics des Romains, sur les gladiateurs, sur les costumes des Perses, sur le bronze des anciens, sur leurs monnaies, sur l'emploi du chanvre dans l'antiquité et au moyen âge. Pourquoi faut-il dire que, par une de ces erreurs du pouvoir qu'il est toujours malheureux de commettre, mais toujours honorable de réparer, Mongez fut éloigné pendant deux ans de l'Académie à laquelle il appartenait depuis plus de trente par toutes les habitudes de sa vie, par toutes les directions de ses études, par tous les fruits de la science? L'Académie ne sup-

porta pas longtemps cette absence : des suffrages unanimes le rappelèrent dans son sein, dès qu'elle put espérer que cette réélection serait confirmée et donnerait le premier exemple de réparations du même genre. Le douloureux aspect de cette tombe se prolongerait beaucoup trop, si j'entreprenais la simple énumération des savantes recherches auxquelles s'est livré M. Mongez depuis 1818. En même temps qu'il continuait l'*Iconographie romaine*, commencée par Visconti, il nous a lu un très-grand nombre de Mémoires dont les uns concernent encore le monnayage, et les autres embrassent des détails très-divers de la science archéologique et philologique. On eût dit qu'il se croyait redevable de tous les tributs d'un nouvel académicien. Mais on se souviendra surtout du vif intérêt qu'il prenait à tous les travaux de ses confrères, à tous les progrès de l'érudition féconde et de la saine critique : l'Académie a été pour lui, pendant plus d'un demi-siècle, une véritable famille...... »

L'Académie des Sciences a entendu, dans sa séance du lundi 7 septembre, le Rapport de ceux de ses membres qu'elle avait députés à l'inauguration de la statue de G. Cuvier sur l'une des places de la ville de Montbéliard. « Messieurs, a « dit le rapporteur, M. Duméril, nous venons rendre compte à l'Académie de la « mission dont elle a chargé MM. de Mirbel, Flourens et moi, en nous honorant « de ses suffrages pour aller, en son nom, assister à l'inauguration de la statue « de Cuvier, que la ville de Montbéliard vient, à l'aide d'une souscription, d'éri- « ger sur l'une de ses places publiques, en la consacrant à la mémoire du savant « naturaliste auquel elle a donné naissance. Il nous serait difficile d'exprimer à « l'Académie combien cette cérémonie a été convenable, touchante et majes- « tueuse : c'était une véritable fête civique des plus imposantes, dont les dispo- « sitions ont été parfaitement entendues et exécutées. La statue de Cuvier est « en bronze, un peu plus grande que nature; elle a été modelée par notre cé- « lèbre confrère, de l'Académie des Beaux-Arts, l'habile sculpteur M. David, qui, « dans cette circonstance, comme dans toutes celles où l'honneur national est in- « téressé, a donné une nouvelle preuve de son patriotisme, de son zèle et de sa « générosité. Cuvier est représenté debout, un crayon à la main, méditant sur « les débris de divers animaux fossiles, au moment où, par le rapprochement « des parties, il a trouvé le moyen de reconstituer, de reproduire un animal « dont la race n'existe plus. La place publique que décore la statue est devant « l'hôtel de ville; de là, on aperçoit d'un côté le grand temple et le collége où « Cuvier reçut sa première éducation, et de l'autre la maison modeste où il est né, « et sur la façade de laquelle est honorablement inscrite cette époque qui date de « 1769; car la solennité a eu lieu le 23 août, jour même de cet anniversaire. « Toute la population de Montbéliard, et une grande partie de celle des pays en- « vironnants, était venue, en habits de fête, se presser, et occuper tous les lieux « élevés autour de l'enceinte réservée au pied de la statue pour les autorités civiles « et militaires, les députations des villes voisines et celles des diverses Acadé- « mies. Sous une vaste tente dressée derrière la statue, s'élevait une grande « estrade destinée à recevoir une centaine de jeunes gens des deux sexes, qui « devaient exécuter des morceaux de musique instrumentale et vocale. On re- « marquait sur les premiers rangs une trentaine de demoiselles de la ville, toutes « vêtues de blanc, et ornées de simples rubans roses. Des fanfares et une sym- « phonie à grand orchestre ont annoncé l'ouverture de l'assemblée; et au moment « où les autorités et les députations ont été placées, le voile qui jusque-là avait « couvert la statue est tombé; des acclamations unanimes et des applaudissements

« prolongés ont salué cette image, dont la noble pose et la parfaite ressemblance « ont produit l'émotion la plus vive parmi les spectateurs qui pouvaient le mieux « apprécier la vérité et la beauté de cette œuvre représentative. M. *Saivres*, sous-« préfet de Montbéliard, a ouvert la séance par un discours dans lequel il a exposé « les motifs honorables de la réunion, et toute l'importance de cette solennité. « L'un des membres de votre députation a prononcé une courte allocution, dont « il croit devoir remettre une copie sur votre bureau. M. *Nodier*, au nom de l'Aca-« démie Française, a pris ensuite la parole, et M. *Roger* a lu quelques fragments « d'une épître en vers à Cuvier, dont l'auteur a été jugé digne de recevoir le « prix de poésie que l'Académie Francaise a décerné cette année. MM. les pro-« fesseurs *Valenciennes* et *Duvernoy*, le premier au nom de l'Administration du « Muséum d'Histoire naturelle de Paris, le second comme représentant de l'Aca-« démie de Strasbourg, ont aussi parlé au nom de ces deux établissements « publics. M. *Tourangin*, président de l'Académie de Besançon, s'est exprimé « d'abord en ce titre, et il était accompagné de sept autres membres de cette « société savante. Ensuite, comme préfet du département du Doubs, il a fait une « allocution très-chaleureuse et noblement patriotique sur cette circonstance si « honorable pour la cité de Montbéliard. M. *Blondeau*, député de l'arrondisse-« ment près la chambre législative, a pris la parole comme représentant du co-« mité des souscripteurs. Puis M. *Rossel*, ancien maire de la ville, condisciple de « Cuvier, a retracé avec intérêt et émotion quelques-uns des traits honorables « de la première jeunesse de son célèbre concitoyen. Enfin, M. le maire actuel a « terminé cette partie de la solennité par un discours dans lequel il a exprimé, au « nom de ses administrés, combien il était touché et reconnaissant de la part que « la France éclairée, ainsi que son administration, venaient de prendre à cette « fête de famille qui était devenue une auguste cérémonie. Pour clore cette « mémorable séance, l'orchestre a fait entendre les chants harmonieux d'une « cantate à plusieurs chœurs de jeunes hommes et de demoiselles, composée « en l'honneur de Cuvier par M. *Kouhn*, né à Montbéliard, et professeur au « Conservatoire de musique à Paris, qui était venu lui-même préparer et pré-« sider cette exécution, qui a produit l'effet le plus ravissant. En terminant ce « compte-rendu, nous ne saurions trop nous louer de l'accueil et des préve-« nances dont les membres des députations de l'Institut ont été l'objet de la « part de M. le sous-préfet, du conseil municipal; et les représentants de cette « Académie en particulier, de MM. Rossel père et fils, chez lesquels ils ont trouvé « l'hospitalité la plus franche et la plus aimable. Enfin, nous devons déclarer « à l'Académie des Sciences qu'elle a reçu les témoignages les plus authentiques « d'estime et de considération dans les personnes des trois députés qu'elle avait « chargés de l'honorable mission de la représenter dans cette grande solennité. »

Après la lecture de ce rapport, et sur l'invitation de plusieurs membres, M. Duméril a lu le discours suivant, prononcé par lui à Montbéliard le jour de l'inauguration de la statue de Cuvier. — « C'est dans la ville même de Montbéliard, « à jamais renommée par la naissance du savant Georges Cuvier, que l'Acadé-« mie des Sciences de l'Institut de France nous députe pour assister en son nom « aux honneurs publics qu'un noble orgueil national s'est fait gloire de décerner « à notre célèbre confrère, en ce jour mémorable. Des voix plus éloquentes, et « qui ont déjà résonné dans toute l'Europe, ont proclamé les mérites éminents « de l'illustre Cuvier; ce n'est pas à nous, et surtout dans ces lieux, de rappeler « les événements remarquables d'une existence que ses habiles panégyristes ont

« si bien fait connaître. Cependant, en reproduisant à vos souvenirs les hautes « capacités de cet esprit supérieur, il vous sera facile de comprendre comment, « avec des dispositions naturelles si bien cultivées, tant de splendeur a pu s'atta- « cher à ce nom désormais impérissable; comment un simple citoyen a pu jeter « ainsi sur sa ville natale une auréole de gloire, et sur la France entière un si « grand éclat d'honneur et d'illustration. Les puissantes facultés intellectuelles « dont il était doué, sa mémoire prodigieuse, son savoir immense, son juge- « ment prompt et solide lui firent franchir toutes les barrières, et parcourir « rapidement les routes dans lesquelles il voulut pénétrer... Quand, dans ses « instructions orales, écoutées avec tant de zèle et d'ardeur, nous cherchions à « recueillir fidèlement les développements improvisés de ses hautes conceptions, « souvent les expressions les moins recherchées en apparence, dont il s'était « servi pour exposer les faits ou pour généraliser ses pensées, se trouvaient être « précisément les seules qui pouvaient convenir au sujet dont il avait traité, et « qu'il avait si clairement énoncé et fait comprendre à son nombreux auditoire. « Enfin, c'est à son activité extrême, au désir qu'il éprouvait sans cesse d'obser- « ver des faits nouveaux, au besoin d'acquérir, de rassembler, de coordonner les « matériaux de la science pour éclairer son jugement sur les vastes et continuelles « méditations de son esprit actif, que la France est redevable des immenses ri- « chesses zoologiques que renferment ses musées. C'est Cuvier seul qui créa ces « galeries admirables où sont aujourd'hui réunis, afin de les comparer plus ai- « sément, tous ces détails de l'organisation des animaux qu'il a si bien fait con- « naître dans ses ouvrages. C'est lui qui a fait rassembler tous ces débris des « êtres animés que les diverses révolutions de notre globe avaient laissés ensevelis « comme des témoignages authentiques de ces mémorables catastrophes dont il a « su recueillir et retracer l'histoire aussi bien que s'il l'eût trouvée inscrite sur « ces médailles de la plus haute antiquité..... »

L'Institut a publié le *Recueil des lectures faites dans sa séance publique et générale* du samedi 2 mai 1835. Discours d'ouverture du président (feu M. Gros), 8 pag. Programme du prix fondé par Volney, 3 pag. (Voy. notre cahier de mai dernier, p. 315).—*Du Gouvernement en France sous les deux premières races, et du démembrement de l'empire de Charlemagne*, par M. Guérard, 8 pag.—*Stances faites en mer*, par M. Lebrun, 7 pag. — *Considérations sur les applications de l'électricité aux sciences naturelles*, par M. Becquerel, 16 pag. — *Mémoire sur la conciliation progressive de la morale et de la politique*, par M. Bignon, 14 pag. in-4°, chez MM. Firmin Didot, imprimeurs de l'Institut.

Notice sur la vie et les ouvrages de M. de Chézy, lue à la séance publique de l'Académie des Inscriptions et Belles-lettres, du 14 août 1835, par M. le baron Silvestre de Sacy, secrétaire perpétuel. Paris, imprimerie de C. Eberhart, 32 pag. in-8°.

L'Académie royale des Sciences, Inscriptions et Belles-lettres de Toulouse a publié les deux parties du tome III° de son Histoire et de ses Mémoires, années 1828-1833. Toulouse, impr. de J. Matthieu Douladoure, 2 vol. in-8°, xx et 196 p. avec 3 planches; xij et 290 p. avec 5 planches. — I^{re} partie : Sciences mathématiques et physiques. Analyse de vingt-deux Mémoires dont les auteurs sont MM. Romieu, Dubuisson, Save, Cabiran, Boisgraud et Boubée, Magnes, Verpeau, de Chesnel, Tournal, Picot de la Peyrouse, Dupuy, Ducasse, Auguste Larrey, Hatin, de Montbel; et qui ont pour objets des problèmes de géométrie, les puits artésiens, la salubrité des fontaines, les silex pyromaques, les ossements

fossiles, les tissus simples des végétaux, les parties dures des animaux invertébrés, la menstruation, l'allaitement, les hernies étranglées, le choléra, etc... Une seconde section de cette même Ire partie comprend les Mémoires (entiers) de M. Gautier sur un problème de géométrie descriptive; de M. Vauthier, sur un système particulier d'axes, qui donne le moyen d'obtenir, sans transformation de coordonnées, le centre et les diamètres conjugués rectangulaires des courbes du second degré, soit par une construction graphique, soit par le calcul; — de M. Tournal, sur les roches volcaniques de Corbières; — de M. le colonel Dupuy, sur deux hippurites; — de M. Dugasse, sur la rumination chez l'homme, et sur le ver appelé *dragonneau*, produit dans le corps humain; — de M. Aug. Larrey, sur la nutrition des dents. = IIe partie : Histoire et Belles-lettres. Éloges de M. Rivet et de M. de Carney, par M. d'Aubuisson, secrétaire perpétuel; Notices historiques sur M. Alexis Larrey, par M. Ducasse; — sur le colonel Verpeau, — sur M. Boudon de Saint-Amans, et sur Champollion le jeune, par M. Du Mège. Analyse des Discours ou Mémoires de MM. Tajan, Gatien-Arnoult, Delpon de Livernon, et Cabantous, concernant l'influence des académies sur le perfectionnement des arts de l'esprit; la statistique de la philosophie; l'origine de l'action publique (institution du ministère public); l'influence du commerce et de la communication des peuples entre eux sur les lettres et les sciences; le rapport entre le génie d'invention et celui de découverte. — On a imprimé en entier la Dissertation de M. Fl. Lécluse sur les langues écrites, et notamment sur le système graphique des Chinois et des Égyptiens; le Mémoire de M. Cabantous sur le rapport entre les lumières et l'instruction (à propos de cette ligne de Barthélemy : « Les Spartiates étaient le plus *instruit* et le moins *éclairé* des peuples »). Le volume se termine par une Notice sur quelques manuscrits de la bibliothèque d'Alby : M. Du Mège, auteur de cette Notice, fait particulièrement connaître celui de ces manuscrits qui contient la traduction latine de Strabon, par Guarini.

LIVRES NOUVEAUX.

Essai sur l'origine du langage et de l'écriture; ouvrage accompagné de 4 planches pour les hiéroglyphes, alphabets et formes grammaticales de quatre langues primitives (l'égyptienne, la chinoise, la sanscrite, l'hébraïque); par M. Martin, de Paris, professeur. Paris, impr. de Malteste, 1835; 56 pag. in-8°. Les conclusions sont : « 1° Que l'homme, aidé de son intelligence,.... a mis « spontanément en jeu ses organes vocaux pour communiquer avec ses sem- « blables, pour exprimer ses sensations physiques et morales; que la confor- « mation de ces organes lui permit de peindre les objets sensibles par onoma- « topées ou imitations, les objets insensibles par analogie; et les objets de « première nécessité, de première affection, par les organes les plus faciles à « mettre en jeu; que les termes de rapport, de distinction, etc., furent peu nom- « breux, comme on le voit dans les quatre langues primitives. 2° Que l'origine « naturelle de l'écriture est encore plus évidente, plus incontestable que celle « du langage, sujet à des formes et changements arbitraires; que le langage « écrit fut d'abord indépendant du langage parlé, puisqu'il consista dans la « peinture simple des objets dont on voulait rappeler le souvenir, puis dans « la combinaison de leurs images pour exprimer les idées; que, le besoin se « faisant sentir d'avoir une écriture directement en rapport avec le langage,

« on imagina autant de signes qu'on remarqua d'intonations principales produites par les organes vocaux : de là l'écriture alphabétique et les hiéroglyphes « phonétiques. 3° Que, plusieurs sociétés s'étant établies dans différentes parties « du globe, il en résulta plusieurs langues indépendantes les unes des autres, « comme le prouve la différence de leurs formes artistiques ou grammaticales ; que « la ressemblance de quelques mots exprimant les mêmes objets ne prouve pas qu'ils « dérivent les uns des autres, mais que leurs formes dépendent de celles des « organes employés à peindre ces objets, et des mêmes rapports où tous les « hommes se trouvent avec la nature. 4° Qu'en résultat la révélation d'une « langue, outre qu'on n'en retrouve aucun principe, serait contraire au libre « arbitre, le plus noble privilége accordé à l'intelligence humaine ;..... et « qu'enfin la recherche d'une langue primitive est chimérique, entraîne à des « étymologies bizarres, n'aboutit qu'à obscurcir la question, et contribue à faire « douter de la science.... »

Coup d'œil sur l'origine de l'écriture, par M. Berger de Xivrey. Paris, impr. d'Éverat, 1835 ; 20 pag. in-4°, extraites de *la France départementale.* « L'art si « important de l'écriture, en passant de l'Égypte aux Hébreux, aux Phéniciens, « apporta à ces peuples une direction d'idées toute différente, qui caractérisa « ensuite un pays alors nouveau, cette Europe aujourd'hui vieille, et où les « Phéniciens semèrent les germes des arts. Les Phéniciens reçurent de l'Égypte « son caractère démotique, qui, appliqué à leur langue, devint réellement, pour « la première fois, chez eux et chez les Hébreux, purement phonétique; car les « Égyptiens, par cette chaîne non interrompue de leurs trois écritures, voyaient « à la fois des sons et des idées dans les signes phonétiques de leur écriture « populaire : les Phéniciens n'y virent plus que des sons. Dès lors les signes « de l'écriture prenant quelque chose de mécanique, dégagés des idées symbo « liques, inséparables en Égypte de leur origine traditionnelle, devinrent des « instruments, comme le roseau qui les traçait, et laissèrent ainsi à la pensée toute « son indépendance, en affranchissant l'exercice de l'écriture de toute préoccu- « pation. Voilà l'écriture que les Grecs reçurent des Phéniciens. »

Art poétique d'Horace, pour la première fois traduit vers pour vers, par M. Mollevaut, membre de l'Institut.... Meudon et Vaugirard, impr. de J. Delacour, 1835, xix et 52 p. in-18, avec le portrait du traducteur. On lit avec un vif intérêt, à la suite de la préface de ce volume, une traduction en 58 vers français des 58 vers du Ier livre de l'*Énéide,* depuis *Vix è conspectu siculæ telluris....* jusqu'à *intentant omnia mortem.* Ce morceau a paru fort remarquable : Delille a fait 82 vers pour rendre le même texte. Nous invitons les lecteurs à comparer les deux versions du discours de Junon, *Mene incepto,* qui a 23 vers dans celle de Delille, et 13 seulement dans la nouvelle, comme dans le poëme latin :

.....Moi vaincue! abjurer mon dessein!
Ne pouvoir d'un Troyen affranchir l'Hespérie!
O sort! tu le défends! Et Pallas en furie
Brûle les nefs des Grecs, livrés tous au trépas,
Pour les forfaits d'Ajax qu'ils ne partageaient pas!
Elle-même des dieux prend le rapide foudre,
Bouleverse les mers, met les vaisseaux en poudre,
Enlève et lance Ajax, percé d'un trait brûlant,

Et sur des rocs aigus l'attache tout sanglant;
Et moi des immortels, moi qui marche la reine;
Moi, sœur de Jupiter, épouse souveraine,
Je lutte si longtemps contre ces vils mortels!
Oh! qui voudrait encore encenser mes autels!

Notice d'un poëme provençal, manuscrit de la bibliothèque de Carcassonne, n° 681; par M. Raynouard, membre de l'Institut. Paris, Impr. royale, août 1835; 58 p. in-4°, extraites du tom. XIII (sous presse) des *Notices et Extraits des manuscrits.* Le poëme ou roman dont il s'agit n'ayant point de titre dans le manuscrit, M. Raynouard lui a donné celui de *Flamenca,* nom de la dame qui en est le principal personnage. Les vers sont de huit syllabes (non compris la muette qui en termine plusieurs). Le dialecte est le même que dans *la Vie de saint Honorat, abbé de Lérins,* composée en vers par Raimond Féraud, avant la fin du XIII^e siècle. L'écriture du manuscrit de Carcassonne est de la fin de ce même siècle ou du commencement du suivant. M. Raynouard a joint à l'analyse et aux extraits de ce poëme des remarques grammaticales, des notes historiques, et des traductions littérales, par exemple :

Car dona es plus leu anada	Car femme est plus tôt passée
Que non es rosa ni rosada;	Que n'est rose ni rosée;
Peccat i fai e gran fallensa	Elle y fait péché et grande faute
Dona que son amic bistensa;	La dame qui repousse son ami;
E per temensa de mal dir	Et par crainte de médisance
Non tem vaus son amic faillir...	Ne craint pas de faillir envers son ami...
Contra lauzengier mal dizen	Dame doit prendre hardiesse contre le critique
Domna deu penre ardimen,	médisant; qu'elle le laisse crier, et qu'elle fasse
Laiss' el cridar, fassa son be, etc.	son bien, etc.

Les Tournois de Chauvenci, donnés vers la fin du XIII^e siècle, décrits par Jacques Bretex, en vers, annotés par feu Philibert Delamotte, bibliothécaire de la ville de Mons, publiés par M. H. Delamotte fils. Valenciennes, impr. de A. Prignet, 1835, in-8°. Cette production poétique du moyen âge n'est pas sans intérêt pour l'histoire. L'auteur nomme les chevaliers qui s'exerçaient dans ces tournois, et les dames qu'ils y avaient pour témoins de leur vaillance.

Nous avons annoncé, dans notre cahier de juin dernier, p. 377, un *Discours* de M. Prompsault *sur les publications littéraires du moyen âge,* suivi d'un *errata* comprenant près de deux mille corrections à faire dans quelques livres de ce genre publiés par M. Crapelet. Une réponse à ce Discours a été mise au jour en juillet par M. Crapelet, sous le titre de *Villonie littéraire de l'abbé Prompsault, éditeur des* Œuvres de Villon, *démontrée par l'écrit qu'il a fait suivre d'un soi-disant errata,* etc. Paris, impr. de Crapelet; gr. in-8° de vj et 24 p. M. Prompsault vient de répliquer par une *Lettre à M. Crapelet,* pour servir d'appendice au *Discours sur les publications,* etc. Paris, impr. de Moquet, libr. d'Ébrard, septembre, 1835; 36 p. in-8°.—Les amis des lettres s'affligeront de cette querelle, beaucoup trop vive, entre deux hommes recommandables par leur dévouement à des études qui semblaient devoir être plus paisibles. Mais dans ces derniers temps ce sont les éditeurs de profession qui ont donné le plus d'exemples de ces critiques amères ou hautaines, et le plus souvent injustes, de tous les travaux qui avaient précédé et préparé les leurs. Les inimitiés littéraires, toujours déplorables, ont encore moins d'excuse quand il ne s'agit que

du choix de certaines leçons d'un vieux texte, que de la manière de lire quelques lignes d'un manuscrit, que de questions de ponctuation ou d'orthographe.

Histoire de la chute de l'Empire romain et du déclin de la civilisation, de l'an 250 à l'an 1000; par M. J. C. L. Simonde de Sismondi, associé étranger de l'Institut de France, etc. Paris, impr. de Crapelet, libr. de Treuttel et Würtz, 1835, 2 vol. in-8°; vij, 440 et 440 pag. Ces deux volumes contiennent tout l'ouvrage, divisé en 24 chapitres : le 1er est une Introduction qui a pour sujet la grandeur et la faiblesse de l'empire romain; les six suivants conduisent l'histoire depuis l'invasion des Barbares par toutes les frontières, sous le règne de Gallien, jusqu'à la mort d'Attila en 453. Les progrès des Goths et des Francs, jusqu'à la fin du VIe siècle, occupent la plus grande partie des chapitres VIII-XII; le XIIIe est tout entier consacré à Mahomet; et les quatre qui suivent offrent surtout le tableau de l'état des Sarrasins et de la France jusqu'à la mort de Charlemagne, en 814. L'histoire des Carlovingiens, ses successeurs, et de quelques autres royaumes, se poursuit dans les chapitres XVIII-XXIII, jusqu'à l'intronisation de Hugues-Capet. Le dernier chapitre est réservé à des observations générales. Quoique tout l'ouvrage, par sa nature et par son plan, doive consister en résultats plus qu'en récits proprement dits, il repose néanmoins, pour l'ordinaire, sur des données positives; la science historique n'y est point réduite à des formules, ni encadrée dans un système de nécessités: nous aurons peut-être à rendre un compte plus particulier de ces deux volumes.

Histoire du Bas-Empire, par Lebeau et Ameilhon, nouvelle édition, entreprise par feu M. Saint-Martin, continuée par M. Brosset jeune; tom. XIX, années 1303-1341. Paris, Firmin Didot, 1835; 534 pag. in-8°. — M. Brosset jeune vient de publier aussi une Dissertation sur les monnaies géorgiennes, traduite d'une lettre du prince royal Theimourao, avec des éclaircissements. Paris, Impr. royale, août 1835; 47 pag. in-8°, extraites du *Journal Asiatique*.

Histoire des Francs, par M. le comte de Peyronnet. Paris, Alardin, 1835, 2 vol. in-8°; XX, 499 et 427 pag. Ces deux volumes correspondent aux années 486-752.

Des causes principales de la popularité du clergé en France, sous les deux premières races, par M. Benjamin Guérard, membre de l'Institut. Paris, impr. de Crapelet, 1835; 21 pag. in-8°.

Le premier tome de l'*Histoire de la Normandie* sous le règne de Guillaume-le-Conquérant et de ses successeurs, depuis la conquête de l'Angleterre jusqu'à la réunion de cette province à la France, par M. G. B. Depping, a été annoncé dans notre cahier de juillet, p. 443; le second et dernier a paru depuis. Paris, impr. de Crapelet; Rouen, libr. d'Édouard; 479 pag. in-8°. Ce volume contient le livre V de l'ouvrage : Henri II, ann. 1154-1189; le livre VI: Richard-Cœur-de-Lion, 1189-1199; et le livre VII : Jean-sans-Terre, 1199-1204.

Abélard et Héloïse; leurs amours, leurs malheurs et leurs ouvrages, par M. Villenave. Paris, typographie de Rignoux, 1834; 138 pages in-8°, extraites d'un cours d'histoire littéraire de la France, fait pendant cinq ans à l'Athénée royal de Paris. — M. Villenave vient de publier 65 pages in-8°, intitulées : *Discours sur le patron des artisans* (saint Eloi), prononcé à la séance annuelle de la Société de la morale chrétienne en présence de l'association des artisans, le dimanche 8 mai 1835. Paris, imprimerie de Decourchant.

Histoire littéraire de la France, ouvrage commencé par des religieux bénédictins de la congrégation de Saint-Maur, et continué par des membres de l'Institut (Académie des Inscriptions et Belles-lettres). Tome XVIII, suite du

XIII^e siècle jusqu'à l'an 1255. Paris, imprimerie de Firmin Didot, librairies de Firmin Didot et de Treuttel et Würtz, 1835, in-4°, XLIV, et 871 pages. Ce volume, dont les auteurs sont MM. Daunou, Amaury-Duval, Petit-Radel et Éméric-David, contient (p. 1-448) des notices sur la vie et les ouvrages de 76 auteurs, morts dans le cours des années 1222-1255, et qui ont écrit, presque toujours en latin, sur des sujets théologiques, philosophiques, historiques ou littéraires. On distingue parmi eux Olivier, écolâtre de Cologne; Étienne Langton, Nicolas de Braia, Hélinand, Guillaume d'Auxerre; Guillaume, abbé d'Andres; Gilles de Lewes, Jean Algrin d'Abbeville, Césaire d'Heisterbach, Alexandre de Villedieu, Jacques de Vitry, saint Edmond, Geoffroi de Vinesanf, Alexandre de Halès; Guillaume d'Auvergne, évêque de Paris; Bernard le trésorier, Robert Grosse-tête, etc. La soixante-dix-septième notice (p. 449-519) est consacrée à Vincent de Beauvais, qui n'est mort qu'en 1264, mais qui avait achevé en 1256 son *Speculum majus,* encyclopédie du XIII^e siècle, dont on a cru devoir placer l'analyse au milieu même des annales littéraires de ce siècle. Suivent (p. 519-541) des notes succinctes sur 28 auteurs dont les écrits ont peu d'importance. Une 3^e série (p. 542-698) se compose de cinquante-sept troubadours dont les plus célèbres sont Pierre de Bergerac, Guillaume de Beziers, Blacas, Hugues de Mataplana, Guillaume de Bergédan; Folquet ou Foulques de Marseille, évêque de Toulouse; Perdigon, Guillaume Figuière, Savaric de Mauléon, Aiméric de Péguilain, etc. Les notices sur les Trouvères (699-851) sont au nombre de vingt-six; mais la chronologie de ces poëtes n'étant pas bien établie, et plusieurs d'entre eux étant anonymes, on les a distribués par genres. Poëmes historiques : *Voyage de Charlemagne à Jérusalem et à C. P.;* Romans d'Havelok, de Beuves de Hanstone, de la châtelaine de Vergy, l'Ordene de Chevalerie,.... *Bataille de Roncevaux,* par Turold; *Regnauld de Montauban,* par Huon de Villeneuve; *Garin le Lohérain,* par J. de Flagy; *la Violette* ou *Gérard de Nevers,* par Gibert de Montreuil; *Ignaurès,* par J. Renault, etc. Poëmes allégoriques, satiriques, religieux : *la Voie de paradis, la Cour de paradis; le Songe d'enfer,* par Raoul de Houdan; *le Tournoiement du Christ,* par Huon de Méry; les *Bibles* de Guiot et de Hugues de Bersil, etc. *Chansons, sirventes,* etc., par Luc de la Barre, Maurice et Pierre de Craon, Audefroy le bâtard, etc. — Le volume est terminé (p. 853-871) par une table alphabétique des auteurs et des matières. Les XLIV pages préliminaires contiennent, après l'avertissement, une table bibliographique ou des livres cités dans les tomes XVII et XVIII. Le XIII^e siècle occupera 5 volumes, dont trois sont publiés. Le XIX^e conduira les annales littéraires de la France de l'an 1255 à 1280, ou peut-être 1285; et le XX^e, jusqu'en 1300.

Mémoires de Luther, écrits par lui-même, traduits et mis en ordre par M. Michelet, professeur à l'école normale, précédés d'un Essai sur l'histoire de la religion, et suivis des bibliographies de Wiclef, Jean Hus, Érasme, Mélanchton, Hutten, et autres contemporains et prédécesseurs de Luther. Paris, imprimerie de Ducessois, librairie classique de Hachette, 1835, in-8°, tome II, XV et 367 pag., tom. III, 367 pag. Le tome I^er doit contenir l'introduction; il n'est pas encore publié, non plus que le IV^e, réservé sans doute aux bibliographies que le titre général de l'ouvrage vient d'indiquer. Dans les tomes II et III, l'histoire de Luther, depuis sa naissance en 1483 jusqu'à sa mort en 1546, est chronologiquement retracée, et partout, sauf les premières années de sa vie, traduite de ses livres et de ses lettres. C'est une suite d'extraits disposés et rédigés avec beaucoup de méthode et de soins; en sorte qu'il n'y a rien d'inexact dans

l'annonce de *Mémoires écrits par lui-même*. Le plus souvent, M. Michelet n'a fait que choisir, dater et ordonner des textes épars; mais le choix est si heureux, l'enchaînement si naturel, et la traduction si bien écrite, que ces deux volumes ont tout l'intérêt d'un ouvrage original. Le tissu chronologique des mémoires finit à la page 241 du tome III; le surplus consiste en additions et éclaircissements, et en renvois aux éditions des œuvres de Luther.

Archives curieuses de l'histoire de France, etc., par MM. Cimber et Danjou, 1re série, tome V. Paris, impr. de Duverger, libr. de Beauvais, août 1835, in-8°, 436 pages. Les quatre premiers tomes ont été annoncés dans nos cahiers de janvier, février, avril et août derniers. Entre les articles inédits, ou que nous croyons tels, contenus dans le cinquième volume, nous indiquerons les Avis donnés par Catherine de Médicis à Charles IX, pour la police de sa cour et pour le gouvernement de son état; la Lettre de Renée de France à Jean Calvin; les Fragments des registres et chroniques du bureau de la ville de Paris, pour les années 1560-1563, tirés des Archives du royaume. Plusieurs opuscules publiés au XVIe siècle, mais aujourd'hui rares, sont réimprimés ici : le Discours de la bataille de Dreux, dicté par François de Lorraine, duc de Guyse; l'Advertissement de Ramus sur la réformation de l'Université; la Vie de Calvin, par Théod. de Bèze et par Hierosme Bolsec, etc. Cette collection placera dans beaucoup de bibliothèques particulières bien des articles qui ne se rencontraient qu'en un petit nombre.

Mémoire pour servir à l'histoire de la société polie en France, par M. P. L. Rœderer. Paris, typographie de Firmin-Didot, 1835, in-8°, vj et 484 pages. Cet ouvrage ne sera pas mis en vente. L'auteur l'annonce, non comme une Histoire de la société polie, mais comme un mémoire ou, dit-il, une suite de mémoires rédigés pour faciliter la composition d'une histoire suivie; ou plus simplement pour éliminer désormais de l'histoire des mensonges accrédités.—« Mon assujettissement « (poursuit-il) aux dates des faits, aux âges des personnes, à la nomenclature des « ouvrages; ma division en périodes, qui fait revenir souvent les mêmes noms, sans « autre motif que d'en présenter une revue à différentes époques, tout cela est très- « fastidieux; et cependant, comme mon but était de prouver que les notions gé- « néralement reçues confondaient des personnes, des choses sans relation, uni- « quement parce qu'on n'avait pas démêlé les temps de leur existence, j'ai voulu « rendre aux amateurs d'histoire le service de remettre les choses en leur temps « et les personnes à leur place. » — Il n'y a, quoi qu'en dise l'auteur, rien de fastidieux dans son livre; on en pourra contester quelques détails ou même quelques résultats; mais il sera lu avec l'intérêt qui s'attache à des noms illustres, à des faits mémorables et à des observations ingénieuses.

Lettres autographes de Mme Roland, adressées à Bancal des Issarts, publiées par Mlle Henriette Bancal des Issarts, et précédées d'une Introduction par M. Sainte-Beuve. Paris, imp. de Cosson, libr. d'Eugène Renduel, 1835, in-8°, xl et 356 pages. Ces lettres, écrites depuis le 22 juin 1790 jusqu'en octobre 1792, serviront à l'histoire de ces temps trop mémorables. L'instruction morale qu'elles renferment est en partie recueillie dans l'Introduction, qui se recommande par le caractère original des pensées, par les traits et souvent par les grâces du style. M. Sainte-Beuve croit reconnaître que depuis l'époque, déjà ancienne, de Mme Roland, la science sociale a *fort peu gagné, bien que sous l'invocation perpétuelle de ce dieu* Progrès, *que de toutes parts on inaugure*.

Recherches sur l'histoire de la partie de l'Afrique septentrionale connue sous le nom de régence d'Alger, et sur l'administration et la colonisation de ce pays à l'époque de la domination romaine, par une commission de l'Académie royale

des Inscriptions et belles-lettres (MM. Walckenaer, Hase, Dureau de la Malle, Étienne Quatremère, Amédée Jaubert), publiées par ordre du ministre de la guerre. Paris, imprimerie royale, 1835; tome I[er], in-8°, viij et 149 pages. Cette première partie du travail de la commission a été rédigée par M. Dureau de la Malle. Après une introduction qui présente un résumé des faits historiques, le plan de l'ouvrage est annoncé comme il suit : 1° géographie ancienne de l'Afrique septentrionale; 2° liste des colonies civiles et des colonies militaires; 3° tableau complet des colonies romaines, latines ou italiques, des municipes, des villes libres, des cités et des peuples sujets et tributaires; 4° système administratif et judiciaire; 5° transformation des habitudes nomades en habitudes agricoles. Deux sections de la partie géographique sont comprises dans le volume publié : I. Mauritanie : guerres contre Tacfarinas, expédition de Théodose contre Firmus. II. Numidie : guerre de Sittius contre Juba; guerre de Scipion contre Annibal; guerre de Métellus et de Marius contre Jugurtha; discussion des positions indiquées par Salluste; guerre de Bélisaire contre les Vandales; guerres de Salomon, successeur de Bélisaire, contre les Maures de la Byzacène et de la Numidie.

Études numismatiques sur quelques types relatifs au culte d'Hécate, par M. le duc H. D. de Luynes, membre honoraire de l'Académie des Inscriptions et Belles-lettres. Paris, Firmin Didot, 1835, grand in-4°, 103 pages.

Lettre à M. le comte Anatole de Montesquiou sur un cachet du moyen-âge, trouvé à Clinchamp, département de l'Orne; par M. Berger de Xivrey. Caen, imp. de Hardel, 1835, 28 pages in-8°.

Lettre de M. le baron Chaudruc de Crazannes à (feu) M. Despon de Livernon, *sur une mosaïque antique* inédite, récemment découverte dans l'enclos du ci-devant couvent des religieuses claristes de Cahors. 16 pages in-8°, avec une planche coloriée.

Occident et Orient, études politiques, morales, religieuses, pendant les années 1833, 1834 de l'ère chétienne; 1249, 1250 de l'hégire, par M. E. Barrault. Paris, impr. de Dupuy, libr. de Desessart, 1835, 508 pages in-8°.

NOTA. On peut s'adresser à la librairie de M. LEVRAULT, à Paris, rue de la Harpe, n° 81, et à Strasbourg, rue des Juifs, pour se procurer les divers ouvrages annoncés dans le Journal des Savants. Il faut affranchir les lettres et le prix présumé des ouvrages.

TABLE.

Supplément à la Notice sur quelques médailles grecques inédites des rois de la Bactriane et de l'Inde. (Article de M. Raoul-Rochette)............................ Page 513.
Traité de l'éclairage et traité de la chaleur, etc., par E. Péclet. (Article de M. Chevreul.).. 528.
Discussion nouvelle des textes relatifs aux diverses manières de peindre chez les anciens. (Article de M. Letronne.)............................ 541.
Ordonnances des Rois de France de la troisième race, recueillies par ordre chronologique, etc. XIX[e] volume; par M. le marquis de Pastoret. (Article de M. Raynouard.).. 557.
Nouvelles littéraires.. 564.

FIN DE LA TABLE.

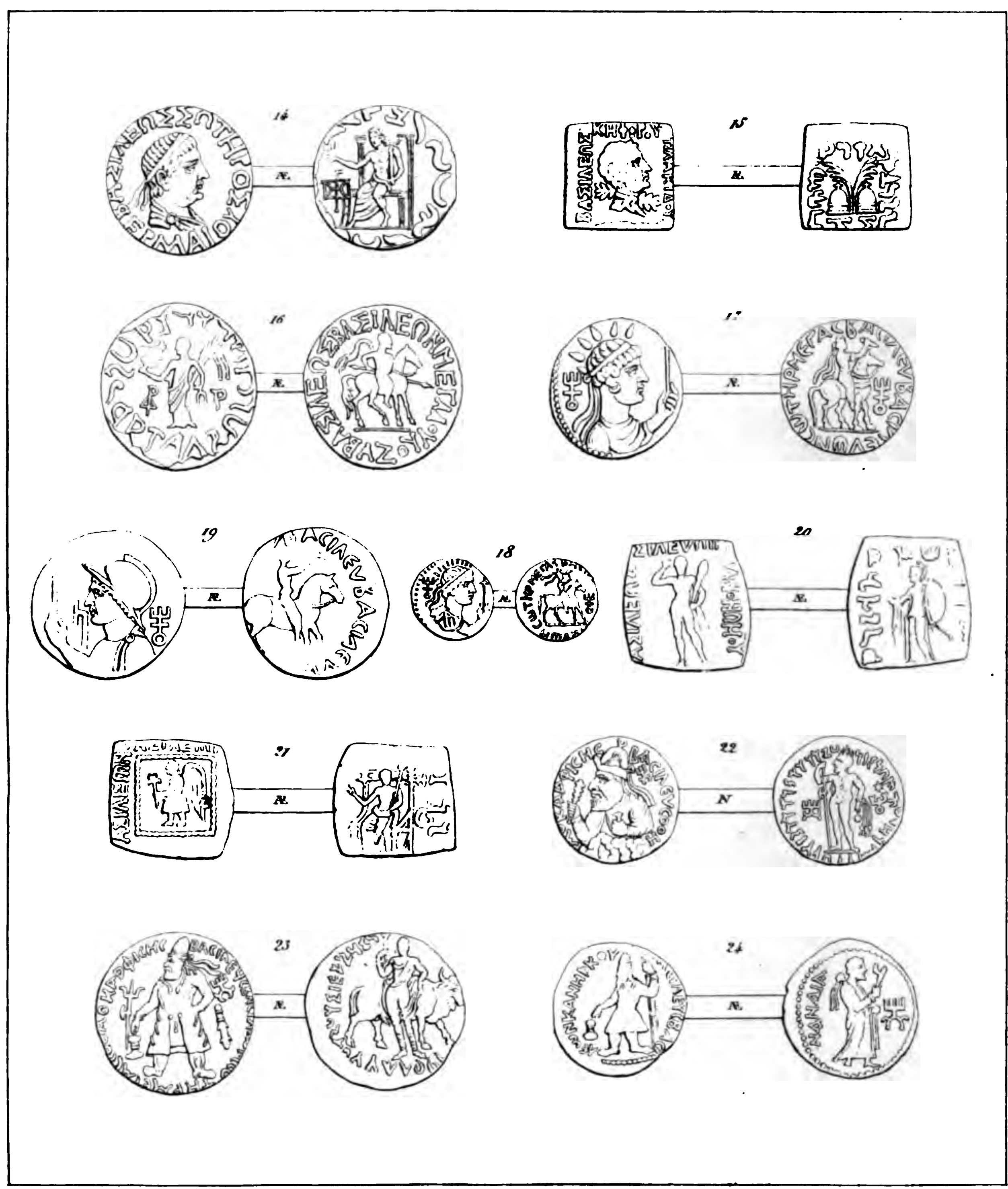

Lith de Th. Delarue, R. N. D. des Victoires, n° 16.

JOURNAL

DES SAVANTS.

OCTOBRE 1835.

Suite du Supplément *à la* Notice *sur quelques médailles grecques inédites de rois de la Bactriane et de l'Inde.*

N° 9. *Tête de Roi casquée,* à droite, entourée sur trois des côtés de la médaille, de forme carrée, de l'inscription grecque ΒΑΣΙΛΕΩΣ ΣΩΤΗΡΟΣ ΜΕΝΑΝΔΡΟΥ, (monnaie) *du Roi Sauveur Ménandre;* revers, figure debout de la *Victoire, vêtue* et *ailée,* tournée à droite, tenant de la main gauche une *palme,* de la droite une *couronne;* dans le champ, monogramme; légende bactrienne, distribuée pareillement sur trois côtés; monnaie de bronze, du poids de 1 gros 32 grains; pl. 1, n° 10.

C'est encore là une monnaie nouvelle et unique de Ménandre, qui reproduit les deux types de la médaille précédemment décrite, avec la même légende grecque, mais de moindre proportion, de manière à nous offrir une seconde classe de monnaies de bronze de ce prince, en reproduisant le titre de *Roi Sauveur,* ΒΑΣΙΛΕΩΣ ΣΩΤΗΡΟΣ, qu'il prend sur celles de la première. La figure de *Victoire,* avec une *palme* et une *couronne,* qui forme le type du revers, est précisément celui de la drachme de Ménandre apportée récemment à Calcutta; ce qui offre entre la monnaie d'argent et celle de bronze du même prince une conformité remarquable. La légende bactrienne apparaît ici à peu près entière, sous une forme mieux déterminée, et dans un meilleur état de conservation qu'au revers des autres

73

médailles de Ménandre, et c'est encore un nouvel avantage qu'offre cette pièce rare et curieuse.

N° 10. *Tête d'éléphant,* à droite; légende distribuée en trois lignes : ΒΑΣΙΛΕΩΣ ΣΩΤΗΡΟΣ ΜΕΝΑΝΔΡΟΥ, (monnaie) *du Roi Sauveur Ménandre;* revers, *massue,* avec le monogramme ΦΥ, et une légende bactrienne distribuée sur trois lignes; monnaie de bronze, de fabrique charmante, de belle conservation, du poids de 1/2 gros 18 grains. Il s'en trouve, dans la collection de M. Honigberger, un double moins bien conservé, mais où la légende grecque se lit à peu près entière, telle que je l'ai donnée : ΒΑΣΙΛΕΩΣ ΣΩΤΗΡΟΣ ΜΕΝΑΝΔΡΟΥ; pl. 1, n° 11.

Cette pièce, si remarquable par son style et par sa fabrique, qui décèlent manifestement un travail grec, ne se recommande pas moins par son double type. La *tête d'éléphant* est un motif fourni par la domination de Ménandre sur des contrées indiennes, et c'est un trait de conformité de plus entre la monnaie de ce prince et celle de Démétrius, où la *tête du roi* est coiffée d'une *dépouille d'éléphant,* qui fournit un nouvel indice à l'appui des rapports politiques existant entre ces deux princes. La *massue,* attribut d'Hercule, se rapporte à l'origine macédonienne des Grecs de la Bactriane, et, de ce côté encore, l'intégrité de la légende bactrienne et la belle conformation des caractères qui la composent ajoutent un nouveau prix à cette jolie médaille; elle est, avec celle qui précède, dans un rapport de poids d'*un demi* à *un;* en sorte qu'avec les trois pièces de bronze qui viennent d'être décrites, nous possédons trois divisions entières de cette monnaie de bronze gréco-bactrienne : ce qui est une particularité rare et un fait important dans la numismatique grecque.

N° 11. *Figure virile, debout, de face,* la main gauche appuyée sur un arc, la droite abaissée, tenant un objet indécis, sans doute un javelot. Sur les trois côtés de la médaille, de forme carrée, l'inscription grecque : ....ΛΕΩΣ ΑΠΟΛΛΟΔΟΤΟΥ ΣΩΤΗΡΟΣ, (monnaie) *du Roi Apollodote, Sauveur;* revers, *trépied,* dans un carré formé de globules, et entouré, sur trois côtés, d'une inscription en caractères bactriens; monnaie de bronze, d'assez bonne fabrique; pl. I, n° 12. C'est ici la pièce indiquée plus haut [1], avec le nom ΑΠΟΛΛΟΔΟΤΟΥ, et le titre ΣΩΤΗΡΟΣ [2], qui ne permettent pas d'y méconnaître un monument numismatique du règne d'*Apollodote,* le premier de cette forme carrée que nous ayons recouvré, du moins avec certitude; car il suffit de confronter cette pièce avec celle de M. Burnes, pour restituer à Apollodote cette dernière médaille, mal à propos attribuée

[1] Voy. notre cahier de septembre, pag. 537, 538. — [2] Ce mot est mal formé, par la faute du monétaire; à moins que ce ne soit l'effet de l'oxidation; mais la leçon ΣΩΤΗΡΟΣ n'en est pas moins certaine.

à Ménandre. Le type d'*Apollon,* qui paraît constamment sur ces monnaies, de forme diverse, fait certainement allusion au nom du roi *Apollodote;* et le titre de *Sauveur,* emprunté des monnaies de Ménandre, indique entre ces deux rois une relation étroite, qui, d'accord avec la fabrique à peu près contemporaine de leurs médailles, et avec les témoignages historiques qui joignent leurs noms et associent leurs entreprises, m'autorise à les regarder comme successeurs immédiats l'un de l'autre. Voilà donc une grave question historique décidément résolue par l'apparition des médailles d'Apollodote : nous pouvons assurer maintenant qu'Apollodote recueillit, à la mort de Ménandre, la puissance fondée et agrandie par ce prince du côté de l'Inde; et pour justifier sur tous les points les témoignages de l'histoire, comme pour compléter nos suites numismatiques, il ne nous reste plus qu'à recueillir une de ces *drachmes* d'Apollodote, qui circulaient encore dans l'Inde au second siècle de notre ère, concurremment avec celles de Ménandre. Mais déjà même ce vœu de la science se trouverait rempli par la découverte d'une drachme d'Apollodote, récemment apportée à Calcutta, dont je dois aussi la connaissance à M. Jacquet. Cette médaille, dont nous ne saurions tarder à recevoir en Europe un dessin ou une empreinte, offre la *tête nue* et *diadémée d'Apollodote,* avec la légende grecque parfaitement conservée : ΒΑΣΙΛΕΩΣ ΣΩΤΗΡΟΣ ΚΑΙ ΦΙΛΟΠΑΤΟΡΟΣ ΑΠΟΛΛΟΔΟΤΟΥ; au revers, une figure de *Victoire,* avec une légende en caractères bactriens : monnaie semblable, pour le type et pour la fabrique, à celle de Ménandre, sauf l'addition du titre ΦΙΛΟΠΑΤΟΡΟΣ, qui signale dans la numismatique de la Bactriane une de ces innovations, indice d'un règne postérieur à celui de Ménandre. Suivant la conjecture de M. Jacquet, ce titre de *Philopator* annoncerait qu'Apollodote était d'une origine royale, attendu que ce prince n'eût pu rendre un si éclatant hommage de respect à la mémoire de son père, si ce dernier n'eût été qu'un homme obscur. Cette conjecture me paraît très-plausible; mais il y avait quelque chose de plus à remarquer ici : c'est que, sur les monnaies des rois de cette partie de l'Orient, notamment sur celles des Arsacides, l'épithète *Philopator* indique l'association d'un fils au titre royal du père [1]. Or, ce dut être le même motif qui porta Apollodote à joindre au titre de *Sauveur,* qu'avait adopté Ménandre, celui de *Philopator;* et de là il résulte, presque avec certitude, qu'Apollodote était fils et qu'il devint le successeur de Ménandre, après lui avoir été associé de son vivant; notion qui se trouve tout à fait d'accord avec les témoignages historiques concernant l'un et l'autre de ces princes. Je fais observer enfin que la particule

[1] Voy. à ce sujet les observations de Visconti, *Iconogr. gr.* t. III, pag. 60, 79, et ailleurs.

copulative ΚΑΙ, qui joint sur la drachme d'Apollodote les épithètes ΣΩΤΗΡΟΣ ΚΑΙ ΦΙΛΟΠΑΤΟΡΟΣ, fournit à l'appui de ce rapport un nouvel indice numismatique; car le premier exemple de cette particularité que nous offrent les monnaies des Arsacides se rapporte au règne de Phraate II, qui se termina vers l'an 126 avant notre ère[1]; et cette époque coïncide avec celle que je me crois fondé à assigner au règne d'Apollodote.

N° 12. *Tête de Roi imberbe, nue et diadémée,* tournée à droite; légende grecque disposée circulairement : ΒΑΣΙΛΕΩΣ ΣΩΤΗΡΟΣ ΕΡΜΑΙΟΥ, (monnaie) *du Roi Sauveur, Hermæos;* revers, *Jupiter Olympien assis* sur un *siége à dossier;* dans le champ, monogramme; légende en caractères bactriens; drachme d'argent, du poids de 42 grains; de bonne conservation; pl. I, n° 13.

Voilà encore une de ces acquisitions rares et précieuses qui enrichissent la numismatique, non-seulement d'une monnaie nouvelle, mais encore d'un nom de roi tout à fait inconnu dans l'histoire. Cette drachme d'*Hermæos*, trouvée à Bokhara, comme celle de Ménandre, est jusqu'ici encore le seul monument où soit resté attaché le souvenir d'un prince qui régna sur la Bactriane, probablement à peu de distance de Ménandre. La ressemblance extrême de la fabrique de ces deux pièces d'argent, jointe à l'identité du titre ΣΩΤΗΡΟΣ que prennent les deux monarques, est une preuve suffisante de deux règnes à peu près contemporains. D'un autre côté, la différence de poids entre la drachme de Ménandre et celle d'Hermæos est un indice non moins significatif que le règne de ce dernier appartient à une époque plus récente : ce sont là des renseignements fournis par la numismatique, qui, à défaut de témoignages historiques, nous permettent de ranger, dans la succession des rois de la Bactriane, Hermæos immédiatement après Apollodote. C'est ce qui résulterait encore du type de la figure de *Jupiter Olympien* qui se reproduit constamment sur la monnaie d'Hermæos, sur les médailles d'argent, comme nous le voyons en ce moment, et sur celles de bronze, comme nous le verrons tout à l'heure. En effet, ce type est manifestement imité de celui des médailles d'Alexandre II Zebina, roi de Syrie, qui représentent *Jupiter, assis sur un siége à jour, avec dossier;* et cette manière de représenter le dieu suprême, dont le colosse d'or et d'ivoire formait le principal ornement d'Antioche, est, sur la monnaie des rois de Syrie, une innovation qui ne s'est ni montrée avant le règne d'Alexandre II, ni reproduite

[1] Voy. encore à ce sujet les observations de Visconti sur une médaille de Phraate II, qu'il a publiée, pl. XLIX, n° 9, p. 65. On connaît, du reste, des exemples de l'emploi de la même particule sur les médailles des rois de Cappadoce et sur celles des rois d'Arménie.

depuis; et dont l'usage, en conséquence, renfermé entre les années 129 et 123 avant notre ère[1], doit avoir précédé l'imitation qui se fit de ce type sur la monnaie grecque des rois de la Bactriane. Or, cette donnée chronologique s'accorde avec la place que j'assigne à Hermæos dans la liste de ces princes. Ce point établi, voici une notion historique qui paraît se rapporter au personnage dont nous venons de recouvrer les médailles, et qui en reçoit à son tour une nouvelle lumière.

Dans les troubles qui s'élevèrent au sein de la monarchie des Parthes, à la mort de Phraate II, troubles causés en grande partie par l'irruption des Scythes qui détruisirent le royaume grec de la Bactriane, vers l'an 125 ou 126 avant notre ère, nous apprenons que plusieurs des satrapes qui gouvernaient les provinces éloignées de ce vaste empire profitèrent de ces dissensions intestines et de cette invasion étrangère pour se rendre indépendants. De ce nombre fut un personnage, hyrcanien de naissance, que Phraate avait chargé en son absence de l'administration de ses états, mais qui ne tarda pas à trahir son maître éloigné, en s'emparant de Babylone, et de beaucoup d'autres villes qu'il gouverna tyranniquement. Justin parle de ce personnage qu'il nomme *Hymerum quemdam*[2]; c'est à peu près sous ce nom qu'il figure, comme satrape de la Babylonie, dans un fragment de Posidonius cité par Athénée[3]; mais Diodore, qui en fait aussi mention dans un passage d'un de ses livres perdus, le désigne de cette manière[4]: Εὐήμερος ὁ τῶν Πάρθων βασιλεὺς, Ὑρκάνιος ὢν τὸ γένος; et ces versions diverses concernant le *nom* et le *titre* de cet usurpateur prouvent que les anciens eux-mêmes manquaient à son égard de renseignements certains. Or, il me semble que l'*Hermæos* de nos médailles pourrait bien être ce prince hyrcanien, cet Himeros, dépositaire infidèle de l'autorité du roi des Parthes, qui aurait profité de son absence, bientôt suivie de sa mort, et du désordre général de l'empire, pour s'ériger en monarque indépendant de la Bactriane. Du moins, toutes les circonstances de temps et de lieu s'accorderaient avec cette supposition; et l'analogie des noms ΕΡΜΑΙΟΣ et ΙΜΕΡΟΣ, ou ΕΥΗΜΕΡΟΣ, fournirait une nouvelle présomption à l'appui.

N° 13. *Tête de Roi imberbe, nue et diadémée,* tournée à droite, avec le commencement du buste vêtu de la chlamyde; légende grecque occupant tout le tour de la médaille : ΒΑΣΙΛΕΩΣ ΣΩΤΗΡΟΣ ΕΡΜΑΙΟΥ, (monnaie)

[1] Visconti, *Iconogr. grecq.* tom. II, p. 347. — [2] Justin. XLII, 1. — [3] Posidonius *apud* Athen. lib. XI, pag. 466, C (c. XV, pag. 209, Schweigh.). — [4] Diodor. Sic. *Fragm.* lib. XXXIV, tom. X, p. 128, Bipont. Cette mention se rapporte à l'an 127 avant notre ère, qui est celle qui suivit la mort de Phraate II. Voy. du reste, sur ce passage, la savante note de Valois, avec l'observation de Wesseling, qui s'autorise d'une correction de Longuerue.

du Roi Sauveur Hermæos; revers, *Jupiter Olympien*, assis sur un siége, tenant sur la main droite un objet indécis, qui dut être un *aigle*, un *foudre,* ou peut-être une *couronne;* dans le champ, monogramme; type entouré d'une inscription en caractères bactriens; monnaie de bronze, d'un travail et d'une fabrique qui accusent un commencement de décadence; pl. II, n° 14.

Si quelque chose peut ajouter encore à l'intérêt qu'inspirent des monnaies de rois, nouvelles comme celles-ci, c'est la circonstance que ces monnaies, dont aucune n'était encore venue en Europe, et n'avait été observée par aucun voyageur, se soient rencontrées en assez grand nombre à la fois pour que M. le docteur Honigberger en ait rapporté *neuf,* toutes de coins différents, toutes avec des variantes de fabrique, et toutes recueillies à Caboul. Du reste, les observations que m'a suggérées la drachme d'Hermæos précédemment décrite, s'appliquant à ces monnaies de bronze, je me crois dispensé de m'y arrêter. Je remarquerai seulement, dans la forme carrée de quelques lettres grecques, le P et l'O, une particularité paléographique d'accord avec la fabrique de ces médailles et avec l'âge du prince auquel elles appartiennent.

DEUXIÈME CLASSE. — Cette seconde classe de médailles qu'il nous reste à décrire nous introduit dans une seconde période du royaume grec de la Bactriane, où tout va nous paraître nouveau et extraordinaire; où l'histoire ne nous offre presque aucune lumiere, et où nous ne pouvons nous diriger avec quelque certitude qu'à l'aide des indices numismatiques fournis par ces médailles mêmes. La décadence de l'art, qui s'y rend de plus en plus sensible dans le style et dans la fabrique conspire avec l'apparition de noms d'une forme étrangère à la Grèce, avec le mélange de types et de symboles exotiques, pour nous montrer la civilisation grecque étouffée sous des influences barbares, s'éclipsant peu à peu; jusqu'à ce qu'elle disparaisse tout à fait : de manière que nous pouvons envisager dans une suite de quelques médailles, comme dans quelques pages d'histoire, l'affaiblissement graduel et la chute définitive de cet empire grec, fondé à l'extrémité de l'Asie, dont il semble qu'à raison de l'éloignement des lieux, la destinée ait cessé d'intéresser la Grèce avant même qu'il cessât d'exister, et dont la destruction lentement opérée, au milieu de tant de causes de ruine et d'éléments de barbarie, n'a laissé peut-être d'autres monuments sur la terre que ces médailles.

N° 14. *Personnage à cheval,* tenant de la main droite une *lance*, légèrement inclinée en avant; dans le champ, la légende grecque, disposée circulairement : ΒΑΣΙΛΕΩΣ ΒΑΣΙΛΕΩΝ ΜΕΓΑΛΟΥ ΑΖΟΥ, (monnaie) *du Grand Roi des Rois, Azès;* revers, *Femme debout*, tenant de la

main gauche une *palme ornée de bandelettes*, et sur la main droite un objet indécis; dans le champ, le monogramme ΦΑΡ, et une légende bactrienne; pl. II, n° 16.

Il suffirait de l'apparition de cette monnaie, tout à fait nouvelle dans la numismatique bactrienne, pour révéler tout un ordre de choses nouveau, toute une révolution politique opérée dans ce pays, sans doute à la suite de quelque invasion de princes scythes du voisinage. Le titre de *Grand*, ΜΕΓΑΛΟΥ, était déjà connu par les médailles d'Eucratide II; mais celui de *Roi des Rois*, ΒΑΣΙΛΕΩΣ ΒΑΣΙΛΕΩΝ, ne s'était encore produit sur la monnaie d'aucun des princes grecs de la Bactriane; et ce titre, dont le premier exemple avait été donné sur les médailles des rois Arsacides, pour qui c'était à la fois une qualification juste et une tradition héréditaire, n'apparaît même dans la numismatique de ces rois qu'à partir du règne de Mithridate I[er 1], c'est-à-dire, de la seconde moitié du II[e] siècle avant notre ère. Un pareil titre, usurpé par un roi de la Bactriane, ne pouvait être qu'un emprunt fait à la monnaie des Arsacides; et cette imitation ne peut provenir que d'un de ces princes scythes qui, après avoir détruit la puissance des Grecs, disputaient aux Arsacides l'empire de ces régions de l'Asie. Or, c'est encore là une notion qui se trouve d'accord avec le nom même du prince, nom étranger à la langue grecque, et qui ne peut avoir été porté que par quelque chef de ces tribus scythiques, dont la domination s'établissait alors dans les contrées voisines de l'Indus, aux dépens de la monarchie des Parthes; car ce nom d'*Azès* rappelle d'une manière frappante le nom des *Asii*, Ἄσιοι, une de ces tribus de Scythes nomades qui enlevèrent la Bactriane aux Grecs, suivant le témoignage exprès de Strabon[2]. Du reste, l'exécution de cette monnaie appartient encore à des mains grecques. La figure du *monarque à cheval*, qui forme un type nouveau, fourni par un motif asiatique, accuse en même temps un travail grec. La figure de la *Victoire*, avec la *palme ornée de bandelettes*, est prise tout entière dans les traditions de l'art grec, et les lettres de la légende sont d'une forme qui dénote encore une assez haute époque. Une particularité rare et curieuse, c'est que cette médaille avait été revêtue d'une feuille d'argent. M. de Köhler avait remarqué la même particularité, au sujet d'une monnaie de bronze d'Euthydème, la seule qu'on connaisse encore de ce prince en ce métal, et qu'il a publiée[1]. Or, cette pratique,

[1] Voy. la médaille de ce prince, décrite par Pellerin, *Rois*, p. 138, et gravée dans l'*Iconographie grecque* de Visconti, pl. XLIX, n° 5, tom. III, p. 55; et consultez, au sujet de ce titre ΒΑΣΙΛΕΩΣ ΒΑΣΙΛΕΩΝ, les savantes recherches de Spanheim, tom. I, p. 460, avec les observations d'Eckhel, *D. N.* III, 544. — [2] Strabon. XI, 511 : *Μάλιστα δὲ γνώριμοι γεγόνασι τῶν Νομάδων, οἱ τοὺς Ἕλληνας ἀφελόμενοι τὴν Βακτριανὴν, Ἄ*ΣΙΟΙ, *κ. τ. λ.*

qui diffère de celle que les antiquaires sont convenus de désigner sous le nom de *pièce fourrée,* me paraît tenir ici à un procédé d'art asiatique, à ce système de placage en or, en argent et en électrum, qui s'exerçait de toute antiquité, sur le bois, sur la pierre, sur l'argile, en Perse, en Tauride[2] et dans l'Inde, où l'usage en est encore si répandu de nos jours. Je serais disposé à attribuer au même roi toute une suite de médailles de bronze, dont la fabrique, le type et la légende offrent de l'analogie avec la médaille que je viens de décrire. M. Honigberger avait recueilli jusqu'à quatorze de ces monnaies, toutes de coins différents, et toutes, à ce qu'il paraît, provenant de localités voisines de Caboul; ce qui ne laisse aucun lieu de douter que la fabrication n'en appartienne à l'ancienne Bactriane. J'ai fait dessiner une de ces médailles, la mieux conservée; en voici la description :

N° 15. *Tête de Roi, diadémée et ceinte de rayons,* ou d'un ornement qui ressemble à une *rangée de perles*[3], tournée à droite avec le commencement du buste vêtu, et la main gauche qui tient un *fer de lance* levé; dans le champ, derrière la tête, un symbole qui se compose d'un *trident* ajusté sur une espèce de *croix ansée*, sans légende; revers, *Cavalier en marche* à droite; dans le champ, le même symbole, avec l'inscription grecque : ΒΑCΙΛΕΥ (sic) ΒΑCΙΛΕΥΩΝ (sic) CωΤΗΡ ΜΕΓΑC, *Roi des Rois, Sauveur, Grand;* monnaie de bronze, d'assez bonne fabrique; pl. II, n° 17.

Il n'est pas douteux que nous n'ayons ici le *portrait* d'un des princes scythes ou indigènes qui, succédant aux rois grecs de la Bactriane, employaient encore sur leurs monnaies des caractères et des types grecs, les uns et les autres plus ou moins altérés par le progrès d'une barbarie toujours croissante. Les fautes commises par le graveur de cette monnaie, dans les mots ΒΑCΙΛΕΥ, pour ΒΑCΙΛΕΥC, et ΒΑCΙΛΕΥΩΝ, pour ΒΑCΙΛΕΩΝ, rendent cette observation sensible pour tout le monde. Mais ce qui offre ici une particularité nouvelle et extraordinaire, c'est que le *nom* du roi

[1] *Méd. grecq. de la Bactriane,* pl. I, n° 3, p. 6. — [2] Voyez-en de nombreux exemples dans la *Description d'un tombeau de Panticapée,* que j'ai publiée dans le *Journ. des Sav.* 1835, juin, pag. 337-343. — [3] C'est une idée de M. W. de Schlegel, sur le mérite de laquelle je n'ai pas maintenant à m'expliquer. On pourrait plutôt voir ici une *rangée de baguettes métalliques,* figurant des *rayons,* comme ceux qui entourent la *tête du Phénix,* sur la médaille d'or de Trajan, et comme ceux qui s'observent autour de certaines têtes sur des pierres gravées, de travail syrien ou asiatique, telles que celles qui ont été publiées récemment par M. Creuzer, *zur Gemmenkunde,* etc. n[os] 3, 7, 11, 21; (voy. p. 81, et 179, 164). J'aurai occasion de revenir sur ce sujet dans l'analyse que je présenterai prochainement de ce nouvel ouvrage de l'illustre professeur d'Heidelberg.

ne se trouve ni du côté de sa *tête*, ni dans l'inscription du revers; et ce qui ne constitue pas une moindre singularité sur cette classe de médailles, c'est qu'il y manque pareillement une légende bactrienne. Mais, du reste, le symbole du *trident* et de la *croix ansée,* qui se reproduit sur toutes les médailles indo-scythiques que nous connaissions déjà [1], montre que celles-ci sont bien de la même famille; et le type du *monarque à cheval,* joint aux titres de *Grand,* ΜЄΓΑC, et de *Roi des Rois,* ΒΑCΙΛЄΥC ΒΑCΙΛЄΩΝ, usités sur la monnaie d'Azès, aussi bien que celui de CΩΤΗΡ, si souvent employé, comme nous l'avons vu, sur des médailles de rois bactriens, prouvent également que les monnaies qui nous occupent appartiennent à une fabrique indo-bactrienne, d'une époque très-rapprochée de la chute de la domination grecque, si ce n'est précisément du règne d'Azès. Maintenant, je dois faire observer que deux médailles semblables à celles-ci, mais moins bien conservées, avaient été publiées par le major Tod [2], avec une troisième qui vient de paraître à la suite des voyages de M. Burnes [3]. Il serait bien inutile de relever ici les suppositions fausses ou hasardées qu'ont suggérées à des savants d'un ordre aussi élevé que M. W. de Schlegel [4], MM. Wilson et Prinsep [5], les monuments numismatiques dont il s'agit. L'état d'imperfection dans lequel se trouvaient ces monuments explique la peine infructueuse qu'ils se sont donnée pour en rendre compte; et c'est ici l'un de ces cas où la critique serait aussi facile que peu généreuse et peu méritoire. En cherchant à recomposer la légende de notre médaille, qu'il lisait de cette manière : CωΤΗΡ ΒΑCΙΛЄΥC [6], M. W. de Schlegel avait prouvé que tout le savoir du monde, aidé d'une grande sagacité, échoue le plus souvent contre un monument mal conservé. Du reste, il était bien plus près de la vérité que M. Wilson, et surtout que M. Prinsep [7], lorsqu'il voyait dans ces médailles les monnaies d'un des premiers conquérants scythes ou tartares de la Bactriane, peut-être aussi quelque personnage indigène, bactrien ou sogdien, que son courage et le bonheur des circonstances auraient élevé sur le trône de son pays, dans l'anéantissement de la puissance des Grecs et l'affaiblissement de la monarchie des Parthes. L'idée que je me suis formée de ces médailles, d'après leur type, leur fabrique et leurs légendes, s'accorde

[1] Voy. l'observation que j'ai faite à ce sujet dans ma *Notice,* p. 24, 3), et à l'appui de laquelle je puis citer encore les nouvelles médailles que nous devons à M. Burnes, pl. IV, n[os] 18, 19, 20, 26 et 30.— [2] Pl. XII; voy. p. 339, 340.— [3] Pl. IV, fig. 19.— [4] *Nouv. Journ. Asiat.* nov. 1828, p. 336-340. — [5] Voy. p. 374 et 383. — [6] *Nouv. Journ. Asiat.* etc., p. 338, 339. — [7] En admettant la légende ΤΡΩ ΒΑΣΙΛΕΥΣ, M. Wilson, p. 374, y voit un *roi grec de l'Inde* ou de *la Bactriane.* M. Prinsep, par le plus étrange emploi de la médaille d'or d'Euthydème (lis. Eucratide), avec le type des *Dioscures,* attribue ces médailles au règne d'Eucratide I, p. 383. De pareilles erreurs n'ont pas besoin d'être réfutées.

avec cette hypothèse; et la seule conjecture que je me permette d'y joindre, en les attribuant à Azès, peut sembler encore douteuse, en attendant qu'elle soit confirmée ou détruite par quelque monument nouveau. Mais je n'aurai pas besoin de cette circonstance pour retrancher de la numismatique indo-bactrienne une de ces médailles qui a beaucoup embarrassé le même savant, et qui m'avait déjà fourni à moi-même le sujet d'objections qui me paraissaient très-graves : c'est la médaille publiée par le major Tod[1], que M. W. de Schlegel avait prise pour une pièce municipale de quelque ville grecque de la Bactriane, nommée *Étousia*, sans pouvoir du reste se rendre compte de la *tête* gravée sur cette pièce, non plus que de la légende : ....ΚΕΥΗΡΙΜΑΤΕΡ.... qui l'accompagne. Or, cette médaille est tout simplement une de ces pièces de moyen bronze, frappées à Alexandrie avec la tête de *Sévérina*, et l'inscription grecque : ΟΥΛΠ ϹΕΥΗΡΙΝΑ.ϹΕΒ., au revers, la *Victoire*, et l'inscription : ЄΤΟΥΣ Ζ[2]. La circonstance qui fait retrouver dans l'Inde une des médailles de Sévérina n'a plus rien qui m'étonne, depuis que j'ai vu dans les mains de M. Honigberger des médailles grecques de tout âge, telles que des tétradrachmes de *Thasos*, des monnaies d'*Athènes*, d'*Eubée* et d'*Égine*, ainsi que des deniers romains, consulaires et impériaux, recueillies dans l'Afganistan et les régions voisines, où le commerce des anciens les avait portées, et où elles avaient longtemps circulé avec les monnaies grecques propres à la Bactriane. C'est à cette révélation inattendue que s'est dissipée pour moi l'espèce de préoccupation qui ne m'avait pas permis d'abord de reconnaître dans la prétendue médaille bactrienne du major Tod, si curieuse et si difficile à expliquer aux yeux de M. W. de Schlegel, une monnaie aussi commune et qui m'était aussi familière que celle de Sévérina, d'Alexandrie. Et c'est encore ici l'un de ces cas où il convient à la critique de se montrer indulgente, à proportion qu'on y sent mieux la faiblesse et l'insuffisance du savoir.

Voici un nouvel exemple de ces méprises de la science, dues à l'état d'imperfection des monuments, qui se rapporte à la même classe de médailles. Parmi les pièces publiées par le major Tod, il s'en trouvait une de petit module[3], offrant, d'un côté une *tête de Roi*, sans légende, de l'autre, un *Homme à cheval*, accompagné de lettres grecques que M. W. de Schlegel avait cru pouvoir lire de cette manière : ΒΑΚΤΡΩΝ ΒΑϹΙΛЄωϹ[4]. Il serait superflu de s'arrêter à démontrer tout ce que cette inscription aurait d'insolite et de contraire aux usages de la numismatique bactrienne. Il me suffira de décrire un exemplaire de la même médaille, qui s'est trouvé

[1] Pl. XII, n° 3. — [2] C'est le n° 3518 de la *Description* de M. Mionnet, t. VI, p. 479. — [3] *An Account*, etc. pl. XII, fig. 4. — [4] *Nouv. Journ. Asiat.* etc., p. 338.

mieux conservé dans la collection de M. Honigberger, et qui réduit au néant les suppositions du savant philologue allemand.

N° 16. *Buste de Roi*, la *tête diadémée* et *ceinte de rayons*, tenant un *fer de lance* levé; dans le champ, derrière la tête, le symbole décrit plus haut, sans légende; revers, *Homme à cheval*, marchant à droite; dans le champ, le même symbole, et la légende en caractères grecs : BAC(ιλευ Βασιλε)ΥωΝ CωΤΗΡ ΜЄΓΑC [1]; *Roi des Rois, Sauveur, Grand;* monnaie de bronze du plus petit module et de jolie fabrique; pl. II, n° 18.

Il est évident que c'est ici la même monnaie qui vient d'être décrite, réduite à un plus petit module. Les deux types se ressemblent exactement dans tous les détails; c'est, de part et d'autre, la même *tête de roi*, sans son nom, et accompagnée, sur le revers, de la même inscription grecque : ΒΑCΙΛЄΥ (sic) ΒΑCΙΛЄΥωΝ (sic) CωΤΗΡ ΜЄΓΑC; *Roi des Rois, Sauveur, Grand;* le même symbole s'y trouve également des deux côtés, et la fabrique est absolument pareille; d'où il suit que cette seconde monnaie appartient indubitablement au même prince indo-bactrien, dont le nom, s'il n'est point *Azès*, nous reste encore à découvrir.

C'était déjà une grande singularité que cette monnaie de bronze, en deux modules, *avec un portrait* de roi, accompagné de ses *titres*, enflés de toute la pompe asiatique, mais *sans son nom*, qui devait être un secret pour l'histoire, si familier qu'il fût à son siècle et à son pays. La surprise qu'a pu produire un fait si neuf dans la numismatique s'accroît encore à l'apparition d'une autre monnaie du même prince, pièce encore unique et inédite, qui se trouve dans la collection de M. Honigberger; en voici la description :

N° 17. *Tête de Roi casquée*, tournée à gauche; derrière, le symbole précédemment décrit, sans légende; revers, *Homme à cheval*, entouré d'une légende grecque, en partie effacée, dont il ne reste plus de lisible que les mots ΒΑCΙΛЄΥ ΒΑCΙΛЄωΝ, *Roi des Rois;* monnaie de bronze, d'assez bonne fabrique, mais d'une conservation défectueuse; pl. II, n° 19.

Je reconnais ici le même prince, au type du *cavalier*, au symbole indo-

[1] Les lettres ΤΡΩ que M. W. de Schlegel avait cru lire, et qui devaient appartenir, suivant lui, au mot βακΤΡΩν, font partie du mot CωΤΗΡ, où l'H est joint au T par une espèce de sigle; et les lettres du mot ΜЄΓΑC ont été confondues, sur la gravure jointe au Mémoire du major Tod, avec le commencement du mot BAC(ΙΛЄΥ); c'est ce qu'il est facile de vérifier en comparant les deux médailles, et surtout en examinant avec attention la nôtre, où la légende est entière, sauf la partie supérieure des lettres qui manque, par le défaut d'espace, dans les deux mots BAC(ιλευ Βασιλε)ΥωΝ; mais on peut encore les retrouver toutes.

bactrien, à la légende dépourvue du *nom propre,* à la fabrique et au *portrait* même, bien que la *tête* soit *casquée.* Du reste, la forme de ce casque, semblable à celui des monnaies d'Eucratide, est un élément de numismatique bactrienne, qui ne permettrait pas, en l'absence même de tout autre indice, de rechercher ailleurs la patrie de cette curieuse médaille.

N° 18. *Hercule,* debout, de face, tenant, du bras gauche couvert de la *dépouille du lion,* sa *massue élevée,* et se couronnant de la main droite; légende grecque, distribuée sur trois côtés de la médaille, de forme carrée : . ΑΣΙΛΕΩΣ... ΣΙΛΕΩΝ ΜΕΓΑΛΟΥ ΟΜΩΜΟΥ? (monnaie) *du Grand Roi des Rois, Omômès* (?); revers, figure de *Minerve Nicéphore* debout, la *tête casquée,* la main gauche armée du bouclier, portant sur la main droite un objet effacé, qui dut être une *Victoire ailée;* légende bactrienne, en partie effacée; monnaie de bronze, d'assez bonne fabrique; pl. II, n° 20.

Cette médaille, tout à fait nouvelle, dont un second exemplaire, moins bien conservé, se trouve dans la collection de M. Honigberger, offre encore un de ces problèmes numismatiques qui ne pourront être résolus qu'au moyen de pièces où la légende intacte permette d'y reconnaître avec certitude le nom du roi. Ce nom, qui semble composé des lettres : ΟΜΩΜΟΥ, est étranger à la langue grecque; ce pourrait donc être celui de quelque chef scythe ou bactrien qui, dans la dernière période du royaume grec de la Bactriane, y aurait exercé une autorité plus ou moins étendue, plus ou moins affermie. Le titre ΒΑΣΙΛΕΩΣ ΒΑΣΙΛΕΩΝ ΜΕΓΑΛΟΥ, que j'ai cru y lire avec toute apparence, est le même titre que nous venons de voir sur les médailles d'Azès, prince de la même race et de la même époque; ce serait là une assez grande présomption à l'appui de ma conjecture. D'ailleurs, les deux types de cette médaille, qui sont purement grecs l'un et l'autre, la *figure d'Hercule,* empruntée des monnaies de Démétrius, et la *figure de Minerve,* qui paraît imitée des médailles des rois de Syrie et de celles de Sidon, de Phénicie, accusent manifestement un travail grec, même d'une assez bonne époque. La fabrique annonce pareillement une antiquité supérieure à celle des monnaies d'Azès, un temps plus voisin de celui où florissait dans ces contrées la civilisation grecque. Cette médaille me semble donc une des plus intéressantes que nous ayons recouvrées; et je la recommande, par tous ces motifs, à l'attention des antiquaires.

N° 19. *Figure d'homme,* vêtu d'une *tunique courte,* marchant à gauche, et portant sur son épaule gauche une *longue palme;* type enfermé dans une aire carrée, autour de laquelle est distribuée sur les quatre côtés l'inscription grecque : ΒΑCΙΛΕωC ΜΕΓΑΛΟΥ ......, le reste illi-

sible; (monnaie) *du Grand Roi..:.;* revers, *Figure d'homme,* la partie supérieure du corps nue, le reste vêtu, assis de face sur un *siége à dossier;* type entouré sur trois côtés d'une légende bactrienne; monnaie de bronze, de fabrique et de conservation médiocres; pl. II, n° 21.

C'est encore là une énigme dont je ne puis que proposer le sujet, en attendant qu'une médaille mieux conservée nous en apporte la solution. Le type du revers, qui paraît imité de celui des monnaies d'Hermæos; l'inscription grecque ΒΑϹΙΛΕωϹ ΜΕΓΑΛΟΥ, qui appartient à la numismatique bactrienne; les caractères de la légende même, qui est bactrienne; tout assigne indubitablement cette médaille à la contrée qui nous occupe; et sa fabrique, aussi bien que sa forme carrée, sont encore autant d'éléments numismatiques qui suffiraient pour justifier cette attribution, d'accord avec sa provenance. Mais la figure d'homme vêtu d'une *tunique courte,* et portant une *palme,* est un type nouveau, qui semble emprunté au costume asiatique; et le nom de ce personnage est malheureusement indéchiffrable.

N° 20. *Buste de Roi,* la tête barbue, coiffée d'un *bonnet cylindrique* orné de *bandelettes,* et surmonté d'un ornement en forme de *croissant,* avec une *corne* qui paraît attachée sur le devant; ce personnage, tourné à droite, tient de la main droite un *sceptre court* façonné comme une *massue;* dans le champ, derrière la tête, se trouve le symbole indo-scythique précédemment décrit, avec la légende grecque, disposée circulairement: ΜΟΚΑΔΦΙϹΗϹ ΒΑϹΙΛΕΥϹ ΟΟΗ, *le Roi Mokadphisès;* revers, *Figure virile,* debout, de face, nue, portant suspendu de la main gauche un objet, de forme ronde, avec des *bandelettes* attachées autour du même bras, et s'appuyant de la main droite sur un *long sceptre* ou *trident;* dans le champ, le symbole indo-scythique répété avec quelques variantes; et une inscription bactrienne qui occupe tout le bord extérieur; monnaie d'or, d'un assez bon travail grec, de parfaite conservation, pl. II, n° 22.

Cette rare et curieuse médaille nous fait connaître le portrait et le véritable nom du prince dont j'ai publié l'année dernière une monnaie, d'or aussi, et du même travail, mais d'une composition différente[1]. L'état défectueux de cette pièce, où deux lettres étaient indécises, ne m'avait pas permis de lire exactement ce nom, tout à fait inconnu d'ailleurs. L'intégrité de la nouvelle médaille, dont nous devons la découverte à M. Honigberger, et dont un second exemplaire, de coin différent, a été trouvé par ce voyageur lui-même dans un de ces édifices indiens nommés *topes,* qu'on croit être des monuments bouddhiques, ne laisse plus subsister le moindre doute sur la forme de ce nom, non plus que sur la puissance de

[1] Voy. ma *Notice,* planche, n° VII, p. 24-26.

de ce *roi Mokadphisès*, qui renaît à l'histoire après vingt siècles, par quelques pièces de monnaie exhumées en divers endroits de l'Inde. Les traits de ce monarque, si fidèlement exprimés par la main d'un artiste grec; sa tête ceinte de *bandelettes flottantes*, son *bonnet de feutre*, son costume, qui consiste en une *tunique à manches*, d'une étoffe fine, serrée sur le corps; le *sceptre* qu'il porte : tout caractérise si bien, dans ce portrait, un monarque d'une race indo-scythique, qu'à de pareils signes, fussent-ils dépourvus de tout autre indice, il serait impossible de le méconnaître; et l'emploi simultané d'inscriptions grecques et bactriennes, sur un monument qui offre, d'un côté, ce buste royal, de l'autre, un personnage emprunté, suivant toute apparence, à la mythologie indienne, et qui appartient également par ces deux types à un travail grec; cet emploi, dis-je, de la langue et de l'art des Grecs, associés à l'alphabet de la Bactriane et à la religion de l'Inde, prouve d'une manière aussi peu équivoque que c'est ici l'un des princes scythes qui succédèrent à la puissance des Grecs de la Bactriane, sans doute le plus illustre et le plus opulent de ces princes, à en juger par le mérite et par le métal même de ses monnaies. Du reste, la détermination du dieu indien, probablement Siva, qui forme le type du revers, et surtout, la lecture de la longue inscription bactrienne qui accompagne ce type, offrent à nos philologues et à nos antiquaires indianistes un des plus importants problèmes à résoudre qui pussent être réservés à leur savante curiosité, dans l'état actuel de nos connaissances; et de nouvelles lumières sortiront encore de toute une série de monuments appartenant au même prince, que je vais faire connaître.

N° 21. *Personnage royal*, debout, de face, tourné à droite, la tête coiffée d'un *bonnet cylindrique* orné de *bandelettes*, vêtu d'un *pantalon* et d'une *tunique à manches*, abaissant la main droite au-dessus d'un autel; dans le champ, devant la figure, une espèce de *trident*, avec un appendice en forme de *croissant;* derrière la figure, un sceptre court, façonné comme une *massue*, et au-dessus, le symbole indo-scythique déjà connu; type entouré de l'inscription grecque : ΜΟΚΑΔΦΙϹΗϹ ΒΑϹΙΛΕΥϹ ΒΑϹΙΛΕωΝ ϹωΤΗΡ ΜΕΓΑϹ ΟΟΗ; *Mokadphisès, Roi des Rois, Sauveur, Grand;* revers, le dieu indien *Siva*, debout, de face, appuyé à gauche sur le *bœuf Nandi;* type accompagné d'une légende en caractères bactriens; monnaie de bronze, d'une assez bonne fabrique, du plus grand module; pl. II, n° 23.

Nous avons ici, avec le type qui forme le revers de la médaille d'or que j'ai publiée, la figure entière de notre *Roi Mokadphisès*[1], dans son costume

[1] M. W. de Schlegel a reconnu sa *physionomie tartare*, son *nez retroussé* et ses

national avec tous les attributs de son pouvoir suprême, en même temps qu'avec les titres ambitieux de *Roi des Rois*, de *Sauveur* et de *Grand*, déjà affectés sur la monnaie d'autres princes de la même race et d'une époque qui dut précéder de peu d'années l'élévation de celui-ci au trône de la Bactriane et de l'Inde. Une monnaie semblable, mais si maltraitée par le temps que ni M. Wilson, ni M. Prinsep, n'avaient osé s'engager dans aucune explication à son sujet, avait été rapportée de Balkh par le voyageur anglais Burnes[1]. M. Honigberger a été plus heureux; et la science se trouve maintenant mieux favorisée. J'ai eu à ma disposition *cinq* de ces pièces de bronze, toutes de coins différents, toutes avec des variantes de fabrique et de travail, qui prouvent que cette monnaie dut être émise en une quantité considérable, pour une circulation étendue; et il n'est pas douteux que, frappée pour avoir cours dans les contrées voisines de l'Inde, elle ne soit sortie d'un atelier grec de la Bactriane. Ce qui le prouve encore mieux, c'est que la même monnaie avait été frappée du plus petit module; et ce qui devient pour nous un nouvel et précieux élément de cette numismatique gréco-bactrienne, c'est qu'une de ces petites monnaies de bronze a été recueillie sur les lieux par M. Honigberger[2]. Mais ce n'est pas seulement à compléter et à rectifier nos idées sur le compte de ce roi indo-scythe de la Bactriane, que se borne l'utilité des médailles de bronze que nous venons de recouvrer : elles nous servent encore à retrancher de la numismatique et de l'histoire le *roi Édobigris*, que j'avais admis, sur la foi d'une médaille pareille, mais mal conservée, publiée par le major Tod[3], ou plutôt sur la foi de M. W. de Schlegel, qui avait cru lire ce nom *Édobigris* sur la médaille en question[4]. Il suffit de confronter nos médailles de Mokadphisès avec la pièce du major Tod, pour se convaincre que c'est la même monnaie, où le nom ЄΔΟΒΙΓΡΙC n'a pu appa-

petits yeux renfoncés; et je ne crains pas de dire qu'il fallait avoir de bons yeux pour voir tout cela sur la médaille du major Tod, telle qu'elle est gravée dans sa planche; mais, du reste, on peut voir sur nos médailles de Mokadphisès, en or et en bronze, telles que nous les possédons maintenant et que je les présente, si ce prince avait effectivement le *nez retroussé*. Quant à son *attitude*, que M. W. de Schlegel a trouvée *fière et pourtant ignoble*, j'avoue que je ne comprends pas bien comment la même attitude peut réunir ces deux conditions différentes : il y a encore là un degré de perspicacité qui surpasse mon intelligence.

[1] Pl. IV, fig. 21; voy. p. 374. — [2] Le type est absolument le même des deux côtés, et cette similitude absolue me dispense de la décrire et de la publier. Malheureusement, les deux légendes ont souffert beaucoup par l'effet de la circulation antique, encore plus que par l'oxydation; mais la tête de Mokadphisès, parfaitement reconnaissable à l'ensemble et aux traits du visage, ne laisse aucun doute sur l'attribution. — [3] *An Account.* etc., pl. XII, n° 10. — [4] *Nouv. Journ. Asiat.* etc., p. 340, 341.

raître à la place où se trouve le vrai nom ΜΟΚΑΔΦΙϹΗϹ, que par l'effet de caractères en partie effacés, en partie mal lus; et quant aux lettres qui suivent les mots ΒΑϹΙΛЄΥϹ ΒΑϹΙΛЄωΝ, dont M. W. de Schlegel déclare qu'il ne sait que faire, et auxquelles on peut ajouter les autres lettres qu'il lit : ΙΗΡΝΙЄΛЄΙϹ, dont il ne paraît pas s'être embarrassé, il est maintenant sensible pour tout le monde que ce sont les mots : ϹωΤΗΡ ΜЄΓΑϹ ΟΟΗ, usés par la circulation ou maltraités par le temps, peut-être aussi par la main du dessinateur moderne, qui ont produit ces apparences trompeuses et ces mots barbares; et les doutes judicieux qu'avait exprimés en dernier lieu M. Wilson sur le prétendu *Édobigris*[1] ne sont maintenant que trop justifiés. Le *Roi Mokadphisès* se trouve donc désormais rétabli dans tous ses droits, sous son vrai nom, avec ses véritables titres; il recouvre, dans toute sa plénitude, sa souveraineté sur la Bactriane et sur l'Inde; et le *Roi Édobigris*, qui avait fourni à l'éloquence ingénieuse de M. W. de Schlegel le sujet d'une parallèle philosophique avec Attila, disparaît sans retour d'une place usurpée et tombe d'un trône imaginaire, avec son nom même qui s'évanouit.

La dernière de ces monnaies de princes indo-scythiques qu'il me reste à faire connaître n'est pas la moins curieuse, bien qu'elle ne soit pas tout-à-fait nouvelle; en voici la description :

N° 22. *Personnage* royal, en costume indo-scythique, s'appuyant de la main gauche sur une *lance*, sacrifiant de la droite sur un *petit autel*, accompagné de l'inscription grecque : ΚΑΝΗΡΚΟΥ ΒΑϹΙΛЄΥϹ (sic) ΒΑϹΙΛЄωΝ, *Kanerkês* (?) *Roi des Rois;* revers, *Prêtre* ou *Sage, debout,* vêtu d'une *longue tunique;* tourné à droite, la tête entourée d'une espèce de *nimbe*[2], portant de la main droite un objet figuré comme une *corne d'abondance;* dans le champ, devant la figure, le symbole indo-scythique; derrière, l'inscription en caractères qui semblent grecs : ΝΑΝΑΙΑ; monnaie de bronze, de moyen module et d'assez bonne fabrique; pl. II, n° 24.

Cette médaille, dont il se trouve jusqu'à quatre exemplaires, plus ou moins bien conservés, dans la collection de M. Honigberger, tous avec des variantes, était déjà connue par les soins de M. Burnes, qui l'avait recueillie aux environs du *tope* de Manikyala[3]. Mais en publiant de nouveau une autre de ces médailles, acquise à Caboul par le nouveau voyageur, je

[1] Wilson's *Notes*, p. 373. — [2] Sur cet objet symbolique, qui se reproduit si fréquemment dans les peintures des manuscrits persans et indiens, et qui ne peut avoir été puisé qu'à une source antique asiatique, voy. les curieuses observations du savant voyageur W. Ouseley, *Travels*, etc., tom. II, Append. p. 465-471. — [3] Burnes's *Travels*, pl. IV, n° 18; voy. Wilson's *Notes*, p. 372, 373; et Prinsep's *Notes*, p. 377-382.

crois rendre service à la science. Du reste, je n'ai point à m'occuper des conjectures qu'a fournies aux deux savants indianistes anglais, M. Wilson et M. Prinsep, l'explication du double type de ces médailles, où ils s'accordent à peu près à reconnaître un *héros* ou *chef tartare*, *Kanishka*, qui aurait régné sur le Kashmir, vers l'an 120 avant notre ère, mais où ils lisent différemment l'inscription du revers, sans en proposer une interprétation qui les satisfasse. Il ne me conviendrait pas de me mêler à une discussion qui sort tout à fait du cercle de mes études. Mais ce qui me frappe surtout dans ces médailles, et ce qui n'a point été observé par ces philologues, c'est la ressemblance du type du revers avec celui de la monnaie d'or du prince indien que j'ai publiée [1], où la légende est exprimée en caractères du même genre, c'est-à-dire avec une apparence grecque, qui n'a sans doute rien de réel. Quoi qu'il en soit, cette classe de monnaies indo-bactriennes, où le nom scythe ΚΑΝΗΡΚΟΥ, avec la terminaison du génitif grec, est suivi du titre ΒΑCΙΛΕΥC ΒΑCΙΛΕωΝ, exprimé au nominatif, et où la figure en pied d'un chef tartare est accompagnée de celle d un brahme indien, contrefaite plutôt qu'imitée d'un type de monnaie romaine; ces médailles, où l'altération de la langue et de la civilisation grecques se montre de plus en plus sensible, avec des éléments empruntés à l'Inde et à la Scythie, offrent certainement une des questions les plus curieuses qui puissent intéresser à la fois l'histoire, la philologie et la numismatique; et ce n'est sans doute pas en vain que ce nouveau problême aura été signalé à la sagacité de nos indianistes [2].

Ici devrait se terminer la tâche que j'avais entreprise, et l'espace qui va bientôt me manquer serait encore un motif pour me borner à cette description. Toutefois, je ne puis me dispenser d'ajouter, comme un complément indispensable à ce long travail, le résumé de mes idées sur la succession chronologique des rois de la Bactriane, telle qu'elle résulte des monuments que j'ai fait connaître, et telle qu'on peut l'inférer du style même et de la fabrique de ces monnaies, d'accord avec un trop petit nombre de témoignages historiques. Ce résumé sera du moins aussi succinct qu'il me sera possible de le faire.

La monnaie de bronze que nous venons de recouvrer d'Agathocle devient pour nous une preuve nouvelle que c'est bien en effet à ce prince

[1] Voy. ma *Notice*, p. 27, pl. nº x. — [2] C'est ici que se présente naturellement l'occasion d'annoncer à nos lecteurs qu'un jeune et savant philologue, M. Jacquet, s'occupe d'un travail spécial et approfondi sur l'interprétation des légendes bactriennes de toutes nos médailles; travail qui deviendra le complément du mien, et qui ne peut manquer de se recommander à l'attention et à l'estime des philologues.

qu'appartient la fondation du royaume grec de la Bactriane; car cette pièce, par son poids, par son module et par sa fabrique, atteste une antiquité supérieure à celle de toutes les monnaies de bronze que nous possédons du même pays. Ce nouvel indice numismatique se trouve donc d'accord avec toutes les autres données précédemment acquises pour fixer le commencement du royaume en question à la défection d'Agathocle, de l'an 262 à l'an 256 avant notre ère; et ce point demeure irrévocablement établi.

Les règnes de *Théodotus I* et de *Théodotus II*, dont le souvenir ne s'est conservé que dans un seul mot de Strabon[1], et dans quelques lignes de l'Abréviateur de Trogue-Pompée[2], mais dont il nous manque encore des médailles, doivent avoir embrassé un espace de plus de trente ans, si le calcul de Bayer, adopté par Visconti, lequel fixe à l'an 220 l'élévation d'*Euthydème* au trône de la Bactriane, si ce calcul, dis-je, est réellement fondé. Mais, sans avoir des objections positives à y opposer, j'inclinerais pourtant à croire que le règne d'Euthydème remonte à une date plus haute de quelques années. Je relève à cette occasion une indication précieuse qui nous est fournie par Polybe, et dont on n'a pas encore fait usage, concernant notre Euthydème, *devenu maître de la Bactriane par la destruction des chefs de parti qui avaient hérité de la puissance des premiers usurpateurs*[3] : Ἐπανελόμενος (ὁ Εὐθύδημος) τοὺς ἐκείνων (τῶν ἀποστάντων) ἐκγόνους, οὕτω κρατῆσαι τῆς Βακτριανῶν ἀρχῆς. Il semble en effet que l'historien n'a pu désigner ici que les membres de la famille d'Agathocle qui, à sa mort, auraient recueilli sa puissance usurpée; et dans cette hypothèse, *Théodotus I* et *Théodotus II*, auraient été fils et petit-fils d'Agathocle : c'est encore là une notion qui peut être admise comme plausible, en attendant que des monuments nouveaux viennent la confirmer ou la détruire.

Le règne de Démétrius, qui avait été rejeté par les critiques, et qui se trouve rétabli par les médailles, devient, pour l'histoire de la Bactriane, un fait important, dont il ne reste plus qu'à fixer la place dans cette histoire. Je le rapporte approximativement à l'an 190, et immédiatement après je range les règnes d'*Héliociès* le *Juste*, Δίκαιος, et d'*Antimachus* le *Dieu*, Θεός, de chacun desquels nous possédons des tétradrachmes : seuls monuments qui nous restent de leurs règnes et de leur existence même; et encore en bien petit nombre, puisque le tétradrachme d'Antimachus est

[1] Strabon. XI, 515; voy. ma *Notice*, p. 13, 1). — [2] Justin. XLI, 4 : « Sed « cito, morte Theodoti, metu liberatus, cum filio ejus et ipso Theodoto fœdus « ac pacem fecit. » — [3] Polyb. *Fragm.* lib. XI, c. 34, tom. III, pag. 379, 380, Schw.

resté jusqu'ici une pièce unique. Mais ce sont des monuments tels, qu'ils suffisent pour réintégrer le nom de ces princes à la place qui leur appartient dans l'ordre de la succession chronologique des rois de la Bactriane; le style et la fabrique des médailles offrent à cet égard des moyens de détermination à peu près certains pour quiconque est versé dans l'étude des monuments numismatiques; et Visconti avait été guidé par cet instinct d'antiquaire, plus sûrement que par aucun autre indice, lorsqu'en se demandant lequel d'Hélioclès ou d'Eucratide était antérieur à l'autre, il se prononçait pour Hélioclès[1]. L'espace occupé par les règnes de Démétrius, d'Hélioclès et d'Antimachus a donc dû remplir l'intervalle de l'an 190 à l'an 170 avant notre ère.

Le règne d'*Eucratide I* est fixé positivement vers cette époque par le témoignage de Justin, qui le fait contemporain de Mithridate I, le cinquième des Arsacides, roi des Parthes[2]. Ce règne, qui fut long et prospère, dut s'étendre au moins jusqu'à l'an 155, où il fut terminé par un parricide, suivi du règne d'*Eucratide II*. A partir de ce point, nous savons déjà que *Ménandre*, associé aux entreprises guerrières de Démétrius dans l'Inde, profita du désordre où l'usurpation d'Eucratide II et l'invasion de Mithridate I avaient jeté le royaume grec de la Bactriane, pour réunir cette puissance à ses états de l'Inde. Nous savons aussi qu'*Apollodote* doit avoir été le fils de Ménandre, dont il fut certainement le successeur; car ce sont là deux notions nouvelles qui résultent de nos médailles. Nous avons appris, en troisième lieu, par les monnaies d'*Hermæos*, qui ne peuvent remonter au delà de l'an 125 avant notre ère, qu'un prince nouveau, probablement le satrape infidèle de Phraate II, occupait à cette époque le trône de la Bactriane, déjà ébranlé par tant d'usurpations et menacé par tant d'ennemis; c'est donc dans l'intervalle de trente années, de l'an 155 à l'an 125, que je place les règnes d'Eucratide II, de Ménandre, d'Apollodote et d'Hermæos. Dès ce moment, la puissance des Grecs, minée par des révolutions intestines, et sans cesse attaquée, d'un côté par les rois parthes, de l'autre par les Scythes nomades, succombe sous tant de causes de ruine; des chefs de tribus scythiques, tels qu'*Azès*, *Mokadphisès* et *Kanerkès*, occupent successivement le trône où s'étaient assis les lieutenants des Séleucides; et nous pouvons suivre, durant la presque totalité du siècle qui précéda notre ère, l'histoire de ces dominations barbares, en même temps que la chute de la civilisation grecque, dans ce petit nombre de médailles frappées à cette époque : uniques et précieux monuments qui nous restent

[1] *Iconogr. grecq.* tom. III, p. 177. — [2] Justin. XLI, 6 : «Eodem fermè tempore, sicuti in Parthis Mithridates, ità in Bactris Eucratides, magni uterque «viri, regna ineunt.»

d'une période de près de trois siècles, où le génie des Grecs, transporté sur les pas d'Alexandre à l'extrémité de l'Asie, avait passé par tous les degrés, de la civilisation la plus brillante à l'obscurité la plus profonde [1].

RAOUL-ROCHETTE.

Voyage de l'Arabie Pétrée, par MM. Léon de Laborde *et* Linant; *publié par M.* Léon de Laborde. — Un vol. in-f°.

DEUXIÈME ARTICLE.

Nous avons laissé les voyageurs au moment où ils obtenaient la permission du gouverneur de l'Akabah de se rendre à Ouadi-Mousa, vallée de Pétra. Ils se mirent en route en suivant la longue vallée dite *Ouadi-el-Araba,* qui remonte droit au nord et va joindre l'extrémité de la mer Morte. Cette grande vallée est stérile comme le désert et n'offre rien de remarquable au voyageur; mais elle a dans tous les temps servi de route naturelle pour les communications commerciales entre la mer Rouge, la Palestine et le reste de la Syrie. On y trouve encore d'anciens lieux de halte, et des ruines assez considérables, principalement dans les lieux où les vallées latérales viennent s'embrancher. La principale de ces ruines se trouve à l'entrée de l'*Ouadi-Garandel,* vallon très-fertile qui débouche à 18 lieues environ au nord de l'Akabah. Les rapports de distance font coïncider ce lieu, dit M. de Laborde, avec le *Gypsaria* de Ptolémée, le *Cypsaria* de la table de Peutinger : sur la carte de Burckhardt, *Gypsaria* est placé un peu plus au sud. C'est au nord de ce point que la route romaine quittait le Ouadi-el-Araba, pour aboutir à Jérusalem en traversant le désert.

Le *Ouadi-el-Araba* n'est pas seulement remarquable par le rôle que cette vallée a joué dans les relations des peuples de cette région; il l'est encore par les questions de géographie physique et d'histoire que sa découverte a fait naître, et que M. Léon de Laborde doit discuter plus tard dans l'ouvrage qu'il annonce. Dans son introduction, il expose en peu de mots l'opinion qu'il adopte, et qui est à présent admise par tous les géographes. Nous présenterons à cet égard quelques doutes, fondés sur la carte même de M. de Laborde, et nous les soumettrons à son examen ultérieur.

[1] Depuis que cette *Notice* a été livrée à l'impression, M. Rollin est devenu possesseur de la collection entière de médailles de M. Honigberger; et c'est à sa complaisance que j'ai dû de pouvoir achever en présence des monuments mêmes le travail que j'avais commencé sur des empreintes. — (Voyez une addition à cette note, ci-dessous, p. 640.)

Si l'on jette les yeux sur les cartes de Syrie et d'Arabie antérieures au voyage de Burckhardt, on verra que la région qui sépare le bassin de la mer Morte de celui de la mer Rouge, dans un espace de 50 lieues environ, est coupé par des chaînes transversales qui ne permettent pas de concevoir même la possibilité d'une communication entre les deux mers. Mais les voyages de Seetzen en 1805, et surtout celui de Burckhardt, dans l'été de 1812 [1], et de M. Bankes en 1817, constatèrent l'existence d'une vallée longitudinale courant du N. au S. entre les deux mers, et dans la direction du prolongement de l'une et de l'autre. Burckhardt ne fit que traverser cette grande vallée, dans laquelle il entra du côté de l'orient, par le Ouadi-Garandel; mais en gravissant les hauteurs, il la vit courir d'un côté au N. N. E. et de l'autre au S. S. O; les Arabes lui dirent qu'elle s'étendait jusqu'aux deux mers, et il ne douta pas qu'elle ne fût un prolongement de la vallée du Jourdain. « La partie septentrionale de cette vallée se nomme *el-* « *Ghor,* dit ce voyageur. A la hauteur de Beszeyra (placé sur la carte à « 13 lieues au sud de la mer Morte et à 35 de la mer Rouge), la vallée « est coupée pendant un court espace par des rochers; à partir de là jusqu'à « la mer Rouge, elle prend le nom d'*el-Araba,* et elle n'offre qu'un sol « sablonneux, interrompu par de légères ondulations ». Burckhardt termine ce qu'il en dit par ces observations remarquables: « L'existence de la vallée « el-Araba, peut-être la *Kadesh-Barnea* de l'Écriture, paraît avoir été in- « connue aux géographes, tant anciens que modernes, quoique cette vallée « forme un trait saillant dans la topographie de la Syrie et de l'Arabie Pé- « trée. Cela mérite d'être examiné à fond, et il est à désirer que des voya- « geurs puissent parcourir la vallée dans sa longueur, en hiver, accompagnés « de deux ou trois guides Bédouins qu'ils pourraient se procurer à Hébron. « Akabah peut être atteint en huit jours par cette même route par laquelle « la communication était établie autrefois entre Jérusalem et ses dépen- « dances sur la mer Rouge; car c'est à la fois la route la plus courte et la « plus commode; et c'est par cette vallée que les trésors d'Ophir furent « probablement transportés dans les magasins de Salomon [2]. »

Ce trait si marquant dans la constitution physique de cette région parut à Burckhardt, et depuis à tous les géographes, attester qu'autrefois le Jourdain, sortant de la vallée où ses eaux s'arrêtent maintenant, continuait son cours jusqu'à la mer Rouge, dans laquelle il avait son embouchure: il s'ensuivrait ou que la mer Morte n'existait pas alors, ou qu'elle ne formait qu'un lac de peu d'étendue, comme celui de Tibériade que le Jour-

[1] Non pas en 1810, comme dit M. de Laborde. — [2] *Travels in Syria,* pag. 442, 443.

dain a traversé auparavant. Cette opinion, énoncée d'abord par M. Karl Ritter[1], ensuite par M. W. M. M. Leake, dans la préface du voyage de Burckhardt en Syrie[2], et développée par M. de Hoff, dans son savant ouvrage sur les changements arrivés à la surface de la terre[3], présente en effet tous les caractères de la probabilité; et M. de Laborde, remarquant la direction de la vallée, son encaissement au milieu des montagnes de granit et de porphyre, ne conserve aucun doute à l'égard de son ancien état; et, sur sa carte, il n'hésite pas à qualifier cette vallée d'*ancien cours* du Jourdain.

Cette hypothèse admise, on pourrait expliquer naturellement la cause qui a forcé le fleuve de rester dans la vallée qu'occupe maintenant la mer Morte, en disant qu'une commotion volcanique aura enfoncé le sol de la vallée et formé un large et profond réceptacle qui n'existait point; ou bien, si la mer existait déjà, que la commotion aura pu relever le terrain à l'endroit où le fleuve sortait de la vallée; dans ce dernier cas, on conçoit qu'il suffisait d'un léger soulèvement à l'extrémité sud de la mer Morte pour barrer l'issue des eaux, lesquelles, s'étendant alors librement dans la vallée, durent former une masse qui s'éleva jusqu'à ce que sa surface fût assez grande pour que l'évaporation enlevât une quantité de liquide égale en terme moyen à celle que le fleuve apportait. Cet effet serait ici d'autant plus admissible que le sol (et les anciens l'avaient remarqué aussi bien que les modernes) est entièrement volcanique, et a dû être souvent remué par les tremblements de terre. Si donc il existait des villes dans la plaine, ou à une faible hauteur sur le penchant des coteaux qui la bordent, elles ont dû être successivement submergées et détruites.

On est allé plus loin; on a cru pouvoir trouver l'époque où ce phénomène a eu lieu, et le rapporter à un fait de l'histoire biblique. On a dit qu'il confirme le récit de la Genèse sur la destruction des villes de Sodome, Gomorrhe, Adama, Seboïm et Segor, renversées par le feu du ciel; et ce feu du ciel, a-t-on dit, peut bien n'être qu'une *éruption volcanique*[4]. Cette explication, admise par les savants déjà cités, l'est aussi par M. de Laborde, qui cite à l'appui les passages où il est dit que « *Loth levant les yeux considéra toute la plaine du Jourdain, qui, avant que le Seigneur eût détruit Sodome et Gomorrhe, était partout arrosée comme un jardin magnifique, comme le pays d'Égypte*[5]...... *Alors le Seigneur fit descendre du ciel une pluie de soufre et de feu... et*

[1] *Erdkunde*, Thl. II, S. 217, 218, ff. — [2] P. v et vi. — [3] *Geschichte der natürlichen Veränderungen der Erdoberfläche*, Thl. II. S. 118-130. — [4] Leake, *Preface to Burckhardt's Travels*, pag. vi. — [5] *Genes.* XIII, 10; XIV, 10.

il détruisit ces villes et toute la plaine;...... et Abraham..... regardant vers Sodome et Gomorrhe, et vers tout le pays de la plaine, vit s'élever de terre une fumée semblable à une fournaise, » etc. « Ce récit « simple et concis, dit M. de Laborde, donne une idée suffisante d'une « éruption volcanique : je n'en doutai plus, lorsque j'en eus les effets sous « les yeux..... Sans discuter les différentes opinions des auteurs qui ont « cherché à établir, les uns que la nature dans son cours, les autres que « la volonté du Seigneur dans son indignation, enflammèrent les puits de « bitume, il reste évident qu'ils furent l'origine du volcan qui détruisit « les villes de Sodome et de Gomorrhe, et la plaine qui s'étendait auprès « d'elles, et qu'ils formèrent par l'irruption des matières volcaniques un « large bassin où le Jourdain, en se précipitant, cessa son cours vers la « mer Rouge. Ce bassin, qui prit depuis les noms de *mer Morte* et de *lac « Asphaltide,* devait en effet dans les premiers temps, et en recevant les « eaux du fleuve, exhaler une fumée semblable à celle d'une fournaise. »

On ne peut nier que tout cela ne soit fort possible; mais on peut trouver que cela n'est pas aussi évident que le dit M. de Laborde. Quand on accorderait que *le feu du ciel* était l'effet d'une éruption volcanique, il ne s'ensuivrait pas qu'il ait dû produire la mer Morte. La plaine a pu être ravagée par cette éruption, couverte de cendres et de scories qui remplacèrent la fertilité par une stérilité complète, sans que pour cela le cours du Jourdain fût changé : en un mot, le phénomène raconté par l'auteur de la Genèse est tout à fait compatible avec l'existence antérieure de la mer Morte.

Mais il existe un autre texte, dont M. de Hoff fait usage, et qui lierait d'une manière plus nette la formation de la mer Morte avec la destruction des villes, si le sens en était incontestable. C'est celui que S. Jérôme a traduit en ces termes : *et omnes hi (reges) convenerunt in vallem silvestrem, quæ nunc est mare salis.* Ici, il y a clairement l'énoncé de l'état de la plaine à l'époque de l'événement, comparé à ce qu'elle était devenue lorsque l'auteur du récit écrivait. L'événement dont il s'agit a dû précéder de quinze à vingt ans la destruction des villes de la Pentapole; et comme il n'est pas fait mention d'un autre miracle ou d'un autre phénomène qui aurait pu changer la face du pays, il en résulte que celui qui a converti en une *mer salée* ce qui était une *vallée boisée* ne peut être que l'événement raconté dans la Genèse. C'est donc à cette époque que la mer Morte s'est formée, et que le Jourdain a cessé de couler dans la mer Rouge.

La seconde partie de cette conclusion serait encore un peu précipitée, dans le cas même où la version de S. Jérôme n'aurait rien de douteux. Ni l'hébreu ni les Septante ne parlent de cette *vallée boisée;* le premier

porte *vallée de Siddim* ou *Sittim* qui se présente comme un nom propre, et n'est pas autre chose; les Septante ont traduit τὴν φάραγγα τὴν ἁλυκήν, *la vallée salée;* Onkelos[1] traduit *la plaine des champs*. Ils ne font pas mention davantage de la circonstance importante exprimée par le mot *nunc*. L'hébreu dit simplement : . . . *qui est la mer de sel,* comme les Septante : . . *qui est la mer des sels,* αὕτη ἡ θάλασσα τῶν ἁλῶν. Mais en admettant que l'idée de *nunc* soit implicitement comprise dans l'expression de Moïse, il ne s'ensuivrait pas encore que la mer Morte n'eût été formée qu'à cette époque. Qu'elle ait été agrandie et rendue plus profonde, c'est tout ce qui peut ressortir des textes bibliques; et la notion du cours ultérieur du Jourdain n'y est nullement comprise.

Au reste, laissant à part la question historique, et ne considérant que le fait géographique ou géologique, je dirai qu'il y a des raisons de douter que le Ouadi-el-Araba ait jamais été le lit du Jourdain. L'opinion contraire est si naturelle et si généralement adoptée, que cette proposition va paraître un paradoxe. Je puis cependant alléguer en sa faveur plusieurs faits qui n'ont point été remarqués, et auxquels je crois pouvoir attribuer quelque valeur. C'est la carte même de M. de Laborde qui me les fournit.

J'ai déjà dit que notre voyageur a remonté l'Ouadi-Araba jusqu'à environ 23 lieues au nord de la mer Rouge; c'est un peu plus de la moitié de la longueur de cette vallée. En passant, il a relevé avec soin le lit de tous les embranchements des vallées latérales, au moins du côté de l'est; le côté occidental est resté en blanc sur sa carte, et je le regrette, parce que l'observation que je vais faire en aurait acquis plus de consistance. En examinant donc la direction de ces vallées latérales, on remarque que, jusqu'à environ 15 lieues de la mer, elles débouchent uniformément dans la direction S. O., c'est-à-dire dans celle du bassin de la mer Rouge; mais qu'à partir de ce point, elles se dirigent au N. O. c'est-à-dire vers la mer Morte. Ce fait est conforme à ce qu'a observé Burckhardt qui, en traversant le désert, à l'est de l'*Ouadi-el-Araba*, a vu également tous les courants au nord du point que j'indique, suivre la direction N. O.

Je n'ignore point qu'il peut arriver qu'un courant descende dans le bassin principal, en suivant une direction un peu contraire à celle des eaux qui le parcourent. Mais je ne crois pas que le fait que je signale puisse s'expliquer autrement que dans l'hypothèse où l'*Ouadi-el-Araba* serait divisé en deux versants dont le point de partage se trouverait à l'endroit où la direction change. Cette vallée doit donc, dans sa longueur, avoir deux pentes différentes; et ses eaux doivent se diviser entre les bassins des deux

[1] Rosenmüller, *Schol. in Genes.* XIV, 3

mers; mais, dans ce cas, il est évident que le bassin de la mer Morte n'a point l'origine qu'on lui suppose : le changement de direction des vallées latérales, et le double versant de l'Ouadi-Araba, ne peuvent être dus au simple soulèvement d'un bourrelet montagneux dans une partie quelconque de la vallée; ils doivent tenir à la constitution même du système de montagnes dont les eaux se déversent dans chacune des deux parties de la vallée. Évidemment, aussitôt que les hauteurs qui le forment furent soulevées, les eaux qui descendent dans la partie nord coulèrent vers la mer Morte, et y formèrent l'amas d'eaux dont la masse subsiste depuis une époque géologique dont il est impossible d'assigner la date absolue, mais qui se reporte nécessairement au delà des limites de l'histoire.

Telle est la considération de géographie physique qui me semble s'opposer à l'opinion commune, à laquelle nous avons déjà vu que les textes bibliques sont plutôt contraires que favorables. Je regrette bien vivement que MM. de Laborde et Linant se soient arrêtés en chemin, et n'aient pas, selon le conseil de Burckhardt, exploré la vallée dans toute sa longueur : nous aurions le relevé complet des vallons latéraux, au moins du côté de l'E.; nous saurions encore si, à partir d'un certain point, le versant de l'Ouadi-Araba change, et si la pente se dirige vers la mer Morte. C'est une recherche tout à fait digne d'un voyageur; et je m'estimerais heureux si le doute que j'émets ici avait pour résultat de donner à quelque explorateur instruit le désir de résoudre définitivement cette question intéressante.

En attendant cette solution, je dirai encore que l'ancienneté du bassin de la mer Morte me paraît résulter d'autres circonstances qui confirment celles que j'ai indiquées; à l'extrémité méridionale de la mer Morte, avant l'ouverture de l'Ouadi-Araba, des courants considérables y descendent dans le sens du N. O., comme ceux qui tombent dans l'Ouadi, et encore plus au S. le torrent considérable dit *el Asha* y descend en suivant cette même direction, encore un peu plus prononcée. D'autres courants tombent à l'extrémité de la mer Morte venant du S.

Seetzen les a vus, et M. de Laborde les a marqués sur sa carte; preuve que la pente dans la partie septentrionale de l'Ouadi-el-Araba se dirige au N. Enfin, je tiens d'un courageux voyageur, M. Caillié, qui a traversé le désert à l'est du Ouadi-Araba, en suivant une route à peu près parallèle, qu'il a rencontré et suivi une large et longue vallée qui se dirigeait au nord. E., ayant ses pentes dans cette direction, et versant toutes ses eaux à la pointe méridionale de la mer Morte.

Les circonstances diverses de géographie physique qu'offre cette région semblent donc se réunir à prouver que le vaste receptacle de la mer

Morte est le centre d'un grand bassin qui reçoit toutes les eaux du système montagneux qui s'étend à vingt-cinq ou trente lieues plus au S.; qu'il tient par conséquent à la constitution même du pays, qu'il est contemporain du soulèvement des montagnes qui l'environnent, et qu'il ne saurait dépendre d'un mouvement volcanique local, tel que celui qu'on suppose avoir eu lieu lors de la destruction des villes de la Pentapole.

L'importance de cette question et la célébrité qu'elle a acquise depuis la découverte de Seetzen et Burckhardt m'ont paru mériter une discussion spéciale. Je soumets ces observations à M. de Laborde qui doit discuter de nouveau toutes ces questions dans un ouvrage spécial; et je l'engage à peser les faits que j'expose, je les crois dignes d'un examen approfondi.

Cette discussion m'oblige à renvoyer à un troisième et dernier article ce qui me reste à dire de l'intéressant voyage de MM. de Laborde et Linant à Pétra et au couvent du mont Sinaï.

LETRONNE.

LIBER ARABICUS فاكهة الخلفآء ومفاكهة الظرفآء *sive Fructus imperatorum et Jocatio ingeniosorum, auctore Ahmedo filio Mohammedis cognominato Ebn-Arabschah, quem primùm è codicibus edidit et adnotationibus criticis instruxit* Georg. Freytag, *Dr Professor linguarum orientalium in universitate Fridericiâ-Guilelmiâ. Pars prior, continens præfationem, adnotationes et textum arabicum.* Bonnæ, 1832; xxxviij et 252 pag. in-4°.

Peut-être paraîtra-t-il surprenant que nous ayons différé si longtemps à rendre compte d'une publication aussi importante pour la littérature arabe que l'est l'ouvrage dont on vient de lire le titre. Ce retard s'explique cependant facilement pour peu qu'on veuille bien faire attention que, l'éditeur du texte arabe de cet ouvrage ayant annoncé qu'il en devait publier la traduction en latin, il était naturel que nous attendissions la publication de cette traduction pour rendre compte du tout en même temps. Cela était d'autant plus convenable que, dans des ouvrages de la nature de celui-ci, qui n'appartiennent à aucune science, dont le principal mérite est de déployer toutes les richesses de la langue arabe, et qui ont pour but d'amuser plutôt que d'instruire, c'est surtout à juger le mérite de la traduction que doit

s'attacher la critique. Toutefois M. Freytag étant encore redevable au public de la traduction du *Hamasa,* dont le texte a paru dès 1828, et étant occupé concurremment à terminer son dictionnaire arabe et à publier divers autres ouvrages, nous avons dû penser que la traduction du *Fakihat-alkholéfa* se ferait encore attendre long temps, et nous nous sommes déterminé à rendre compte du volume que nous avons sous les yeux.

Le titre de ce livre, traduit en latin comme l'a fait M. Freytag, *Fructus imperatorum et jocatio ingeniosorum,* ne donne aucune idée de l'objet et du contenu de l'ouvrage; il ne présente même aucune idée claire. L'éditeur, dans sa préface, en donne l'explication suivante : *Titulo totius libri hic ferè sensus inesse videtur, ab ipsis imperatoribus ex libro fructum capi posse, qui eruditorum et ingeniosorum disputationes joco plenas contineat.* J'avoue que cette explication me paraît peu satisfaisante. En général, et c'est une observation que j'ai déjà eu occasion de faire plusieurs fois, le titre d'un livre arabe se divise en deux parties, dont la première n'est qu'une métaphore, assez souvent obscure et amphigourique, tandis que la seconde caractérise le sujet ou la nature du livre. C'est ainsi que l'auteur même du *Fakihat-alkholéfa* a intitulé son histoire de Tamerlan, *les Merveilles de la destinée, concernant l'histoire de Timour* عجايب المقدور في اخبار تيمور. Ce qui est essentiel dans un titre de ce genre, c'est le parallélisme, la rime, et, s'il se peut, quelque jeu de mots ou un calembour. Le plus souvent, il est vrai, c'est la préposition في qui forme la liaison entre les deux parties du titre, ainsi qu'on le voit dans l'exemple que j'ai donné et dans celui-ci : *Les perles uniques des colliers, contenant les biographies instructives des hommes célèbres* درر العقود الفريدة في تراجم الاعيان المفيدة ; mais il n'en est pas toujours ainsi. Toutefois la seconde partie du titre est le plus souvent l'explication de la métaphore que présente la première. En appliquant ici ces observations, on reconnaît que ce sont les mots مفاكهة الظرفآء, c'est-à-dire *Colloque plaisant des gens d'esprit,* qui énoncent le caractère et le genre de l'ouvrage. Quant à la première partie, فاكهة الخلفآء, je pense qu'elle signifie *les fruits délicieux*, ou, si l'on veut, *le dessert, la collation des souverains*, c'est-à-dire, livre digne d'être offert aux souverains et d'égayer leurs loisirs. Il ne faut pas croire que فاكهة et son pluriel فواكه soient, rigoureusement parlant, synonymes de ثمر et اثمر : il y a cette différence que ثمر signifie *fruit* d'une manière générale, tandis que فاكهة signifie *fruit agréable au goût*, et *qu'on mange avec plaisir.*

M. Freytag s'étant déterminé à remettre à un temps plus éloigné la publication de la traduction, a cru nécessaire, pour guider les lecteurs dans l'étude de ce livre, de donner en quelques pages l'analyse de l'ouvrage,

indiquant les doctrines que les divers interlocuteurs se proposent de démontrer, et les apologues dont ils se servent pour prouver ou plutôt pour mettre en action les vérités qu'ils prétendent établir. Cette analyse fait voir du premier abord que le lien qui unit les diverses parties de ce livre est bien faible; c'est que l'auteur s'est beaucoup plus occupé du style que du fond des choses, et que, sûr de captiver les lecteurs par la variété des figures et la richesse des couleurs, il n'a guère songé à l'ordonnance du tableau ou plutôt des tableaux qu'il réunissait au hasard dans une même galerie. On peut dire qu'il n'est guère plus méthodique dans ce roman éthique qu'il n'a été véridique dans son histoire de Tamerlan.

A cette analyse succèdent des détails historiques sur la vie et les ouvrages d'Ahmed Ebn-Arabschah. Ces détails sont tirés du dictionnaire biographique intitulé المنهل الصافي, qui a pour auteur le célèbre écrivain Abou'lmahasin. Il est étonnant que M. Jourdain, qui a fourni à la Biographie universelle de M. Michaud l'article d'Ebn-Arabschah, et qui connaissait ce qu'en avait écrit Abou'lmahasin, n'en ait point fait usage. Ebn-Arabschah naquit à Damas quelques jours avant la fin de l'année 791 de l'hégire. En l'an 803, Tamerlan, devenu maître de Damas, emmena le jeune Ebn-Arabschah, avec sa mère et le reste de sa famille, prisonnier à Samarcande. En 811, âgé seulement de vingt ans, riche des connaissances variées qu'il avait acquises sous les maîtres les plus célèbres de cette contrée et de cette époque, et auxquelles il avait joint celle de la langue persane, ainsi que de la langue et de l'écriture des Mongols, il quitta Samarcande, et parcourut le Khatai et le Khowarezem; ensuite il visita le Descht, c'est-à-dire le Kiptchak, et habita d'abord Seraï, la capitale de cette contrée, puis Astrachan, où il demeura quatre ans. De là il passa dans la Crimée, puis à Andrinople, auprès du sultan Mohammed (Méhémet) I, fils de Bayézid (Bajazet) I, où il composa plusieurs ouvrages en prose et en vers, en langue turque. Outre l'arabe, il écrivait si bien le persan, le turc et le mongol, qu'il était chargé de rédiger, dans tous ces idiomes, les lettres que le sultan adressait aux princes de divers pays; aussi jouissait-il d'une grande faveur auprès de ce souverain. Ses fonctions, comme secrétaire du sultan, et les traductions qu'il fit, par son ordre, du persan en turc, ne l'empêchaient point de se livrer encore à l'étude sous la direction des docteurs les plus profonds. La mort l'ayant privé en 824 de son protecteur, il conçut le désir de revoir sa terre natale. Il se rendit donc d'abord à Alep, puis il vint se fixer à Damas, à la fin de 825, et y demeura jusqu'en 840, où il transporta son domicile au Caire : à partir de cette époque, il se livra tout entier à l'étude des doctrines et à la pratique de la vie des Sofis. Il mourut au Caire, en l'année 854,

âgé de soixante-deux ans six mois et vingt jours. Outre la vie de Tamerlan et le *Fakihat-alkholéfa,* il a composé divers traités de grammaire, de prosodie, de rhétorique, etc., et un ouvrage sur la doctrine de l'*unité de Dieu,* c'est-à-dire, sans doute, sur le système théologique des Sofis.

M. Freytag fait connaître ensuite les manuscrits dont il a fait usage pour l'édition du texte, et les règles qu'il s'est prescrites dans le choix des variantes qu'il a fait imprimer, avec diverses observations critiques, à la suite du texte, sous le titre de *Adnotationes criticæ et correctiones,* et qui occupent 67 pages.

Par les raisons que nous avons exposées il n'y a qu'un instant, nous ne pouvons, pour le présent, nous occuper qu'à donner une idée du cadre dans lequel sont renfermés les apologues dont se compose ce roman, et indiquer les principales doctrines éthiques ou politiques auxquelles ces apologues servent de développements ou de preuves. Rien n'est plus simple que ce cadre, qui, ainsi que l'auteur le remarque lui-même, se rapproche beaucoup de celui du livre de Calila et Dimna, tel qu'il se voit dans la rédaction arabe d'Ebn-Almokaffa, ou dans le Hitoupadésa. Ebn-Arabschah est censé ne consigner par écrit, dans cet ouvrage, que ce qu'il a entendu raconter par un personnage nommé *le Schéikh Abou'lmahasin Hâssan,* et qu'il appelle الراوى, c'est-à-dire *le narrateur.* Voici l'introduction de ce récit : Un roi de l'Arabie, dont le règne avait été heureux et glorieux, laisse en mourant sept fils dont l'aîné lui succède sur le trône. La jalousie ne tarde pas à lui susciter des ennemis parmi ses frères, et des partis se forment contre lui : le royaume est menacé de troubles et de guerres civiles. Le plus jeune des sept frères, nommé *Hasib,* prévoyant les malheurs que doit amener la rivalité des princes, désire s'y soustraire et s'éloigner du théâtre des événements qu'il redoute, sans être obligé de prendre parti, ni pour le roi, ni pour ses rivaux. Mais la prudence exige qu'il fasse approuver son projet au roi, ce qui n'est pas exempt de difficultés. Il en délibère avec un homme de sens et d'expérience, et, par son conseil, il se présente devant le roi, et lui expose qu'il a formé le dessein de composer un ouvrage de philosophie morale et pratique, où les hommes puissent trouver des règles de conduite et des préceptes propres à guider leurs pas dans toutes les circonstances de leur vie; mais que, pour l'exécution de ce projet, il a besoin de vivre dans la retraite, loin du mouvement des hommes et du tumulte des affaires. Le roi juge que la demande du jeune prince mérite qu'avant d'y répondre, il y réfléchisse sérieusement. Son vizir, homme d'un mérite éminent, était secrètement ennemi de Hasib, et le roi lui ayant communiqué ce qui s'était passé entre lui et son frère, il feignit de trouver, sous le voile de ce projet,

des desseins ambitieux, contraires aux intérêts du roi. Il pria donc le roi de le mettre en présence de Hasib, et de lui permettre de disputer avec lui, se promettant de découvrir par là ses intentions secrètes, et de mettre au grand jour le piége caché sous sa demande. Le roi consentit à ce que le vizir désirait, et convoqua à cet effet une assemblée nombreuse de tous les hommes distingués par leur rang et par leurs talents. Au jour indiqué, l'assemblée étant réunie, le roi fait introduire son frère, et l'invite à exposer l'objet de la demande qu'il lui a présentée. Le jeune prince discute longuement sur les devoirs des souverains, ce qui sans doute a pour but de signaler les fautes du gouvernement du roi, proteste de son tendre attachement pour son frère, et déclare que les désordres dont il est témoin sont les motifs qui le déterminent à prendre le parti de la retraite, mais ne dit pas un mot de l'ouvrage auquel il devait consacrer ses loisirs. Le roi là-dessus invite le vizir à prendre la parole, et celui-ci, après avoir comblé d'éloges Hasib, entreprend de justifier la sévérité du roi et la facilité avec laquelle il verse le sang, par la nécessité des circonstances et par la tendance générale des sujets à l'indépendance et à la rébellion; et il s'efforce de prouver qu'il est des cas où, en voulant épargner l'effusion du sang, on sacrifie un plus grand nombre de vies par une humanité mal entendue. Il s'attache à relever le pouvoir que les souverains tiennent de Dieu même, et il fait un portrait effrayant de la corruption de ses contemporains; d'où il conclut que la sévérité des princes est nécessaire dans de pareilles conjonctures. Hasib répond au vizir que les circonstances et la disposition des esprits des sujets ne sont jamais que le résultat de la conduite bonne ou mauvaise des princes auxquels leur gouvernement est confié, et il fait un tableau détaillé de toutes les qualités nécessaires à un roi. Il appuie ses assertions de divers traits historiques et d'apologues : la sagesse de ses discours et son éloquence réduisent au silence le vizir contraint de s'avouer vaincu, et le roi son frère lui remet l'administration de ses états, et l'invite à s'occuper sans retard de la composition de l'ouvrage dont il avait conçu le dessein.

Telle est en abrégé l'introduction qui forme le premier chapitre de l'ouvrage d'Ebn-Arabschah. Le prince Hasib, fort de l'approbation du vizir et de l'autorisation du roi son frère, commence, avec le deuxième chapitre, son cours de préceptes et d'instructions morales et politiques. Je vais traduire, aussi littéralement qu'il me sera possible, le commencement de ce chapitre, afin de donner une idée du style d'Ebn-Arabschah, en faisant observer toutefois que toute traduction dans une langue quelconque de l'Europe, excepté le turc, si on le comprend parmi les idiomes européens, dépouille nécessairement les ouvrages de ce [illegible] ous les agréments qui tiennent

aux formes matérielles du langage, d'où il résulte qu'on trouve souvent redondant, ampoulé ou bizarre dans la traduction, ce qui, lu dans l'original, fait éprouver un sentiment de plaisir qui couvre les défauts qu'un goût plus sévère condamnerait avec raison.

« J'ai appris, dit Hasib, par les récits que les historiens ont consignés « dans leurs écrits, et par les relations des personnes qui servent de guides « aux voyageurs (c'est-à-dire qui enseignent aux hommes comment ils « doivent se conduire), que, parmi les rois des grands états et les mo« narques de la Perse, il y en a eu un qui s'appelait *Schehriar*. Quoique « ce prince appartînt à une nation barbare, cependant, par ses sages prin« cipes, par sa générosité, sa bonté et la noblesse de ses sentiments, il « semblait former à lui seul une nation distincte de toutes les autres (ceci « est une allusion à un passage de l'Alcoran), son empire était vaste, « son mérite éminent; ses états étaient situés sous le climat le plus heureux. « C'était un excellent administrateur, doué d'une grande sagacité. L'odeur « de sa renommée parfumait le monde, ses bienfaits tombaient comme « une pluie abondante, et la majesté de sa personne était comme un nuage « d'où coulaient sur lui des flots de respect et de vénération : ses fils, frag« ments de ses entrailles, au nombre de six, se portaient avec empressement « vers les actions nobles et glorieuses, et couraient avec aisance dans la « carrière des mérites et des vertus les plus relevées. L'élévation de leur « âme était connue partout; leur généreuse ardeur n'était ignorée de per« sonne; leurs mains étaient libérales; leur caractère, porté à la générosité : « chacun d'eux se distinguait par une bravoure intrépide, par des talents « auxquels rien ne manquait; le respect les environnait, et leur majesté les « défendait de toute insulte. Leurs génies élevés étaient comme des mers « du sein desquelles se répandaient les actions nobles et généreuses, et ils « joignaient à cela la douceur et la bonté envers les pauvres et les mal« heureux et une piété ferme et solide. L'aîné d'entre eux surpassait tous « les autres dans ces belles qualités : son mérite jetait un parfum plus « suave, et le sort lui avait prodigué une part plus abondante de ses dons. « On eût dit que ce vers :

« C'est là l'homme dont le visage fait la parure du monde, l'ornement du « royaume, de la religion, du siècle et des nations,

« avait été fait pour lui.

« Quand le soleil de la vie de leur père approcha de son coucher, et « que le rameau de son existence fut près de se flétrir; quand le valet de « chambre du trépas s'apprêtait à reployer, pour l'enlever, le tapis de ses « jours, et que le messager de la mort arrivait porteur du diplôme qui lui

« ordonnait de se soumettre aux ordres du maître de ses destinées, il fit « venir ses enfants et les principaux d'entre les gens de sa maison, et leur « tint ce langage : « Sachez, mes enfants, que je suis parvenu au terme du « temps que les destinées m'avaient accordé ici-bas, et que j'ai atteint le « dernier échelon des plaisirs de cette vie dont la jouissance m'avait été « assignée. J'ai goûté de ce monde ses douceurs et ses amertumes, sa « chaleur et sa froidure; j'en ai connu par expérience les biens et les « maux, et, quoique j'y sois parvenu aux rangs les plus élevés dont on « puisse y jouir, j'ai été fidèle au précepte qui ordonne de n'user des « biens que Dieu nous y a départis, qu'en vue de l'autre monde. Ce que « mes mains ont possédé, je m'en suis servi comme d'un viatique; je « n'ai jamais remis l'ouvrage du jour présent au lendemain : je ne me suis « pas laissé aller à de dangereuses distractions qui engendrent la négligence, « ni laissé séduire par le délai qui m'était donné, en sorte que j'oubliasse le « moment du départ : au contraire, je me suis toujours tenu prêt à ce « voyage, et disposé à quitter ce séjour et à changer de demeure. »

Je ne pousserai pas plus loin cette citation; elle suffit pour donner une juste idée du style de ce livre. On voit du premier coup d'œil que l'auteur emploie souvent une page pour exprimer ce qui aurait pu être dit en deux lignes, et que son attention se porte beaucoup plus sur les formes du discours, sur les mots, sur l'abondance et la variété des métaphores, en un mot sur l'enveloppe extérieure dont il revêt les pensées, que sur les pensées elles-mêmes. C'est le même genre de mérite qui distingue son histoire de Tamerlan. Je reviens au sujet de ce chapitre.

Après avoir entendu les avis du vieux monarque, son fils aîné le prie de lui dire par quels moyens il pourra empêcher que ses frères, qui sont encore jeunes et sans expérience, cédant aux suggestions de l'ambition ou à de mauvais conseils, ne se soulèvent contre lui, et excitant la guerre civile, ne mettent l'état en danger. Le roi, pour satisfaire à la demande de son fils, l'engage à donner toute sa confiance au vice-roi du Khorasan, homme d'un mérite éminent, et dont il sait par expérience que la fidélité et l'amitié sont à toute épreuve. Là-dessus le jeune prince disserte longuement sur les fausses amitiés qui, n'étant fondées que sur l'intérêt propre, manquent d'une base solide, et sont indignes de confiance. Le roi reconnaît la vérité des discours de son fils, puis lui apprend à quelles marques on connaît les vrais amis. Bientôt il rend le dernier soupir entre les bras de ses enfants, et ceux-ci, fidèles à ses avis, vivent en bonne intelligence avec leur frère aîné, dont le règne est heureux et paisible.

L'auteur termine ce chapitre en disant que le sage Hasib, après avoir achevé le récit de l'histoire du monarque persan, passe à celle d'un souverain des Turcs.

Dans le chapitre que je viens d'analyser, et qui est fort long, Ebn-Arabschah met plusieurs apologues dans la bouche des interlocuteurs, c'est-à-dire du vieux roi Schehriar et de son fils aîné. Je vais traduire une de ces fables pour faire connaître aux lecteurs les formes dont ces récits sont revêtus par notre auteur, formes dont le mérite n'est pas assurément la simplicité et la naïveté. Je choisis la fable du renard et du canard, que le jeune prince raconte comme un exemple des fausses amitiés, qui n'ont d'autre but que l'intérêt propre et la satisfaction d'une passion à qui tout moyen est bon pour parvenir à ses fins. Comme cette fable est fort longue, j'en supprimerai quelques parties, et je me bornerai à les indiquer afin de conserver l'ensemble du récit.

Sur la demande de son père, le jeune prince conte ainsi cette fable :

« On dit qu'un couple de canards faisait sa demeure sur le bord d'une « rivière qui coulait entre des jardins, des prairies et des forêts, au milieu « de fleurs qui embaumaient l'air, et de plantes aromatiques d'une brillante « végétation. Non loin du nid qu'habitaient les deux canards, était la demeure « d'un renard. La maladie qu'on nomme *alopécie* survint à cet animal ; « son poil tomba, il fut dépouillé de sa laine et de ses crins, son corps « fondit, sa chair se détacha par lambeaux, il était près de périr et de « prendre place parmi ceux dont il ne reste que le souvenir. On aurait « pu lui appliquer ce dicton :

« Semblable à un vieux haillon sur lequel un renard a pissé.

« Il consulta chacun de ses amis sur les remèdes qu'exigeait sa maladie, « jusqu'à ce qu'enfin, lorsque la violence du mal l'avait maigri au point qu'il « était méconnaissable, et que la maladie semblait s'être emparée de lui « et avait atteint son dernier période, une tortue lui dit : « Le seul remède « à ton mal, c'est un foie de canard. Si tu manges le foie d'un canard, tu « seras entièrement délivré de cette infirmité, et tu échapperas à cette « grave maladie. » Qui me procurera ce remède, dit alors le renard ? A « peine puis-je me remuer, et les canards habitent les airs. La guérison « de cette terrible maladie est du nombre des choses impossibles. On « dirait que c'est à moi que s'est adressé ce vers d'un poëte :

« On m'a dit : Lève-toi. — Mes pieds, ai-je répondu, me refusent leur service.
« On m'a dit : Prends, — et j'ai répondu : Ma main ne m'obéit point.

« Il semble que ce poëte ait entendu mes gémissements, et qu'il ait « vu l'impuissance où je suis de me remuer sous le poids des chagrins qui « m'accablent.

« Le renard cependant ranima son courage, réveilla l'ardeur de ses dé-

« sirs, prit une ferme résolution, mit en œuvre toutes ses pensées, et « tira du feu du briquet de son astuce; il se dit à lui-même : La seule « chose qui puisse te tirer de ces maux, c'est de t'accrocher avec force aux « pans de la robe de la ruse. Peut-être que Dieu, qui est généreux dans ses « dons, me fera obtenir l'objet de mes vœux; là-dessus il alla, en se traînant « à grand'peine, vers le lieu qu'habitaient les canards, et se plaça en embus- « cade sur les bords de la rivière, et après avoir longtemps attendu, il « vit paraître la femelle de ce couple de canards. Il s'en approcha, se « cachant autant que possible, puis sauta sur elle; mais la force lui man- « qua, et il tomba dans un fossé. Il ne lui restait plus de ressource que de « recourir à la tromperie; il feignit donc l'amitié, il déguisa ses inten- « tions, il fit couler de ses yeux des larmes dont il se fit des armes défen- « sives; il s'efforça de persuader que ce saut qu'il avait fait n'était que l'effet « de son amitié et du violent désir qui l'emportait vers ses amis. »

Le renard, à force de compliments et de flatteries, réussit à calmer l'effroi de l'oiseau aquatique et à s'insinuer dans son esprit : ce premier pas fait il lui dénonce le canard mâle, mais en termes ambigus et avec une réserve affectée, qui pique d'autant plus la curiosité de la femelle. Elle veut que le renard ne lui cache rien de ce qu'il a appris sur le compte du mâle. C'était où le drôle l'attendait. Alors il lui apprend que son infidèle époux a demandé en mariage la fille du roi des canards, que déjà on s'occupe de la toilette de la mariée, et que ce jour-là même doit voir consommer cette fatale union. La femelle ajoute foi à la calomnie, et toutefois se montre déterminée à supporter son malheur avec une pieuse résignation. Ce n'était pas ce que voulait le renard; il fait si bien par ses discours qu'il l'amène à solliciter de lui un conseil sur la conduite qu'elle doit tenir. Puis il lui dit que, quand l'infidèle aura accompli son dessein, elle n'a d'autre parti à prendre que de divorcer, et il s'engage à lui procurer un autre époux qui réunira toutes les perfections désirables. Nouvelles objections contre ce parti violent de la part de la femelle.

« Ce que vous dites est une chose raisonnable; mais, jusqu'à présent, « le malheur dont il s'agit n'est point encore arrivé, et supposé qu'il arrive « effectivement, si la discorde et la mésintelligence se mettent entre nous, « et s'il préfère de nouvelles amours indignes à d'anciennes amours hon- « nêtes, alors notre séparation aura lieu d'un commun accord; mais, si « nous vivons bien ensemble, s'il ne néglige point les égards auxquels j'ai « droit, s'il n'accorde pas une injurieuse préférence à ma rivale, comment « pourrai-je disputer contre lui et lui constester l'usage d'un droit qui lui « appartient légitimement? à plus forte raison, comment me séparerais-je « de lui? comment détruirais-je moi-même ma propre maison? nuirai-je

« à mes amis et à mes voisins? fournirai-je le sujet d'une joie maligne à « mes ennemis, et m'exposerai-je à être environnée de malheurs de toute « part? Pour moi, cher ami, je pense que le seul parti convenable, c'est, « quoi qu'il arrive, de supporter avec patience les coups de la fortune, et « d'avaler courageusement les angoisses, pour ne pas donner un sujet de « joie à l'envieux; car, comme dit le proverbe, ce que je redoute, ce n'est « pas d'entrer dans l'enfer, mais c'est le plaisir malin qu'en éprouveront les « Juifs. »

La résistance de la femelle suggéra au perfide renard une nouvelle calomnie. Il lui dit que, si son époux avait formé d'autres liens, c'est qu'il cherchait une occasion de se brouiller avec elle, parce qu'il avait ouï dire qu'elle avait d'autres inclinations, et qu'il avait formé le dessein de la faire périr. La pauvre femelle, hors d'elle-même, et se laissant emporter au trouble de ses pensées, protesta que, si elle le pouvait, elle préviendrait les mauvais desseins du mâle, en le tuant de ses propres mains. Le renard, voyant le succès de son intrigue et de sa calomnie, dit à la femelle :

« Ne vous inquiétez point, rivale de la belle Hend : je possède une drogue « venue de l'Inde, plus douce au goût que n'est agréable l'heure de la réu« nion de deux amants, et plus active qu'un glaive pour procurer la sépa« ration. Elle s'appelle l'*élixir de la mort*, le *moyen de la destruction*, « le *poison instantané*, la *dissolution de toute société*. Il ne faut qu'en « manger un atome ou en respirer une seule fois l'odeur; elle donne la « mort à l'heure même, elle brise sans le moindre délai toutes les articu« lations. Si donc vous voulez échapper au malheur qui vous menace, je « vous en donnerai un fragment; avec un atome de cela vous serez débarrassée « de lui. Vous pourrez le lui faire manger, ou, si vous l'aimez mieux, le « lui faire flairer. Si vous ne m'étiez pas aussi chère que vous l'êtes, je ne « vous aurais certes point parlé de cela; mais j'ai préféré votre vie à la « mienne. Gardez-moi seulement le secret, et ne parlez de ceci à qui que « ce soit. »

Le renard promet à la femelle de lui apporter le poison, puis la quitte, se retire dans sa tanière et y reste, attendant l'effet de sa ruse. Impatiente de ne le point voir revenir, la femelle va le trouver dans son repaire, et, « au moment où elle s'approche de lui pour lui baiser la main, le traître la « saisit et la déchire à belles dents; elle devint alors comme le jour d'hier « qui est passé. »

Malgré les défauts de goût qui se font sentir dans ce récit, il faut convenir qu'il y a assez d'adresse dans le dialogue du renard et du canard, et que la ruse du perfide animal est amenée et conduite avec art.

Maintenant qu'on connaît le plan, la marche et le style de cet ou-

vrage, il ne me reste plus qu'à donner une idée du contenu des huit autres chapitres : ce sera le sujet d'un second article.

SILVESTRE DE SACY.

Histoire de Charles VIII, roi de France; par M. le comte Ph. de Ségur, *lieutenant général, pair de France, de l'Académie française.* Paris, imprimerie de Crapelet, librairie de Bellizard, 1835. Deux vol. in-8°; ij, 422 et 408 pag.

Cette histoire d'un règne de quinze ans est divisée en trois parties intitulées : États de Tours, réunion de la Bretagne à la France, conquête de Naples. La troisième, quoiqu'elle ne corresponde qu'aux six dernières de ces quinze années, est de beaucoup la plus étendue; car elle commence à la page 241 du tome Ier. C'est en effet celle qui devait comprendre le plus de récits et de descriptions, mettre en scène le plus de personnages. Cependant les deux premières pourront sembler encore les plus dignes d'attention, comme tenant davantage à l'histoire intérieure de la France; et il s'en faut que l'auteur, qui en a resserré le tableau dans un plus étroit espace, en ait affaibli l'intérêt.

Il trace d'abord un portrait de Louis XI, qui peut donner une première idée du système politique et même aussi du style de l'ouvrage. « La « France était déchargée du poids d'un monstre; et pourtant au lieu de la « joie publique, on voyait une inquiètude générale. Louis XI regretté! « cela était-il possible? Mauvais père, odieux mari, frère et fils parricide, « c'était le seul tyran de sa longue dynastie. Son règne avait été cruel, « sa vie fourbe, sa mort lâche : sa mémoire était détestée; et cependant elle « apparaissait comme l'une des plus grandes ombres des rois de la troisième « race. C'est qu'en lui le peuple avait reconnu une qualité sans laquelle « il n'y a guère eu d'homme d'état célèbre : beaucoup d'autorité dans le « caractère, un égoïsme souverain et ce royal sentiment de son importance « qui finit par attirer tout à soi. Ajoutez une grande foi dans ce but bien « fixe et bien déterminé, un regard ferme dans cette direction vers laquelle « il se précipita d'abord, puis marcha et même rampa. Mais il n'importe, il « ne s'agit que de son but. Il fut en cela l'homme de son siècle, il en eut « la pensée dominante. Et en effet la France du XVe siècle, pressée de sortir « des ténèbres et de la brutalité des temps féodaux, penchait toute plus « que jamais vers le pouvoir royal. Or, en Louis XI, vices et qualités, tout

« fut tourné vers ce grand courant des choses d'alors. Dominé par cette « pensée de la concentration du pouvoir, il la fit dominer sur tout. Roi dans « le vice, orgueil et bassesse, corruption et cruauté, tout lui fut bon; il se « servit de tout, et cela avec tant d'impudeur et une si perverse nature « que, loin de paraître l'esclave de ses vices, eux plutôt semblent à ses or- « dres; loin d'agir sous leur influence, il en est maître : ce sont d'autres « sujets. Il est prince encore dans cette région de ténèbres. Poussé par la « Providence, qui se sert aussi de tout, on croit voir en lui le génie du mal, « punissant, réprimant les puissants du siècle par leurs vices et par leurs pro- « pres excès qu'il dompte en les outrant. La France regrettait donc en ce « tyran celui de la féodalité..... »

L'affaiblissement du régime féodal était sans doute l'un des résultats du règne de Louis XI. Mais pour peu qu'on se retrace les caractères et les circonstances des résolutions de ce monarque, il est trop aisé de reconnaître qu'il n'a jamais eu d'autre but que le plus libre et le plus brutal exercice de son pouvoir personnel; et l'on a peine à concevoir par quelle classe de ses sujets il pouvait être regretté. L'abolition de quelques priviléges de la noblesse, et la répression, plus souvent cruelle qu'équitable, des entreprises de quelques seigneurs ou princes, suffisaient-elles pour consoler l'armée des préférences qu'il accordait aux Suisses, aux Écossais, aux troupes étrangères; la magistrature, du mépris scandaleux de toutes les lois, et des restrictions capricieuses que subissaient les juridictions régulières, quand il déférait les procès d'état à des commissions, et soumettait les délits vulgaires à la justice prévôtale d'un Tristan l'Ermite; la bourgeoisie commerçante, des impôts dont il l'accablait, et des entraves qu'il lui plaisait d'apporter aux communications entre les villes industrieuses; les paysans, enfin, des rapines de la soldatesque, de celles du fisc, de la saisie de leur bétail, de la misère extrême qui les forçait, ou d'abandonner leurs métairies, ou de s'atteler eux-mêmes et leurs enfants aux charrues, s'ils ne voulaient laisser leurs champs incultes? Nous ignorons quels monuments, quels documents attestent ces *regrets publics*, et cette *inquiétude générale*, dont on suppose que la mort d'un tel tyran, ou, comme on le dit, d'un tel *monstre*, a été immédiatement suivie. Nous lisons au contraire dans un auteur contemporain, Paul Émile, qu'aussitôt qu'on ne craignit plus d'exprimer ses ressentiments, les plaintes de tous les ordres éclatèrent : *Voces solutæ metu fuêre ac plenæ expostulationum; nobilitas, plebs, sacerdotium, suas quisque miserias ordo deplorabant, et quæ superiore rege contra instituta majorum injuncta onera fuissent* [1].

[1] *De Reb. gest. Francor.* Paris, Vascosan, 1539, fol. CCXLVI.

Quoi qu'il en soit, Louis XI., avisant aux moyens de perpétuer sa tyrannie, n'avait trouvé, dans sa famille et dans sa cour, aucune personne mieux disposée à suivre ses exemples que sa fille aînée Anne, mariée à Pierre de Bourbon, seigneur de Beaujeu. Charles VIII étant entré depuis deux mois dans sa quatorzième année, terme de la majorité des rois selon l'ordonnance de Charles V, sa sœur n'eut pas le titre de régente; elle fut déclarée sa tutrice; il devait avoir longtemps besoin d'être protégé et gouverné. Son père l'avait à dessein privé de toute instruction : Charles VIII, à son avénement au trône, ne savait encore ni écrire ni même lire, et son attitude gauche et timide n'annonçait que trop son ignorance et son inaptitude à toute occupation sérieuse. Les écrivains de son temps ont fait de tout son extérieur un portrait que M. le comte Philippe de Ségur reproduit en ces termes : « Enfant de treize ans, petit, délicat, dont les jambes longues et grêles semblaient supporter avec peine un buste gros, court, bizarrement composé d'une large poitrine et de hautes épaules, d'où se détachait à peine une énorme tête. Cette tête elle-même offrait dans les traits de sa figure le même désaccord que l'on remarquait dans le reste de sa personne. C'était une semblable disproportion entre leur partie inférieure et leur partie supérieure. Un menton rond et menu, des lèvres minces, une bouche petite, rentrée, disparaissant sous un nez long et aquilin qui partait d'un front large et séparait des yeux d'une grosseur singulière. » Ces difformités pouvaient servir de prétexte à ceux qui feignaient de révoquer en doute sa légitimité; on tenait sur ce sujet des propos que du Haillan [1] a recueillis, mais qui ont paru à M. de Ségur si dénués de fondement qu'il n'en a fait aucune mention.

On sait que Jeanne, fille cadette de Louis XI, était aussi tellement disgraciée de la nature, qu'il lui permettait rarement de s'offrir à ses regards. Il est donc aisé de concevoir comment toutes ses affections paternelles, toutes celles du moins dont il était susceptible, se portaient sur la princesse Anne; car de ses sept enfants légitimes, il ne lui restait que ces trois-là, et il ne pouvait reconnaître qu'en elle seule l'héritière de son habileté politique. Agée de vingt-trois ans, « elle joignait, dit M. de Ségur, toutes les grâces, toutes les beautés de son sexe, aux vertus du nôtre. C'était une ame d'homme dans un corps de femme. Elle enveloppait de douceurs et de charmes une volonté entière et vigoureuse, un esprit mâle, prompt à concevoir, tourné tout entier aux affaires et qui y était propre. » Les auteurs du XV[e] et du XVI[e] siècle ne décernent pas tout à fait autant d'éloges à cette princesse. En rendant hommage à sa capacité, ils ne dissimulent ni son ambition ni

[1] Second livre de l'*Estat et succès des affaires de France*, 1570, in-8°.

ses intrigues; et plusieurs écrivains des âges suivants l'ont encore moins ménagée. Mezeray l'appelle *vraye fille de son père,* ne connaissant, comme lui, d'autre intérêt public que l'affermissement de son pouvoir absolu, semant et entretenant les divisions intestines; prolongeant l'enfance du roi son frère, en l'occupant de jeux puérils, en l'énervant de plus en plus par *les plaisirs d'une jeunesse oisive, parmi les femmes, dans les danses et dans la bonne chère.* Mais la première question qui se présente ici est de savoir de quel côté était le bon droit et la cause nationale, dans les longs et malheureux débats entre la dame de Beaujeu et le duc d'Orléans, depuis l'excellent roi Louis XII. Ce n'est point là une question historique proprement dite; car les faits ne sont pas contestés; on tient du moins pour avérés ceux qui ont quelque importance : ils sont exposés dans le nouvel ouvrage avec une fidélité parfaite, et demeurent tels qu'ils se présentent dans les récits qui aboutissent ou tendent à des conclusions contraires. La discussion n'a réellement pour objets que l'appréciation de ces faits, la qualification des actions, les jugements à porter sur les personnages, et l'examen de leurs droits.

Louis XI n'avait laissé ni testament ni aucun acte authentique exprimant sa dernière volonté. Quand il l'eût fait, Charles VIII étant légalement majeur, il n'y avait lieu ni à régence, ni même à tutelle. Il n'appartenait ni aux parlements, ni aux États généraux de lui imposer un conseil, dont il fût tenu de suivre les décisions. De quoi donc s'agissait-il? de savoir qui allait s'emparer en réalité du pouvoir qu'il devait exercer nominalement pendant une longue minorité naturelle. Or, toutes les chances étaient pour la dame de Beaujeu, que Louis XI avait désignée, et à qui ses qualités personnelles donnaient sur Charles VIII un ascendant dont il n'a secoué le joug qu'après l'avoir subi sept à huit ans. Elle se mit donc à gouverner le royaume; mais ses résolutions, ses volontés devenaient légalement des actes du roi; et c'est en ce sens que les résistances du duc d'Orléans et des autres princes, quand elles ne se fondaient pas sur l'illégalité intrinsèque de quelques dispositions de ces actes, pouvaient être traitées de rébellions, de conspirations, d'attentats, comme elles le sont toujours dans l'ouvrage dont nous rendons compte.

Demander qui avait le plus de droits à diriger, à gouverner le monarque adolescent, ou plus de disposition à bien user d'un si grand pouvoir, c'étaient des questions que le système politique du royaume, en ces temps-là, ne permettait pas d'élever, et que, d'ailleurs, il eût été assez difficile de résoudre. Louis d'Orléans semblait le mieux indiqué : sa naissance le rapprochait du trône plus qu'aucun autre prince, et le destinait même à l'occuper un jour; des qualités brillantes et un caractère éminemment

français lui obtenaient beaucoup de suffrages ; mais il n'avait que vingt-deux ans, et il conservait quelques-unes des habitudes d'une jeunesse un peu trop chevaleresque. Le duc de Bourbon tenait de moins près à la branche régnante : il ne manquait pas de capacité; mais la goutte le retenait trop souvent loin des affaires. Son frère puîné, le sire de Beaujeu, l'époux de la dame Anne, n'avait aucun droit, ni en cette dernière qualité, ni à aucun autre titre. Plus habile que lui, Anne elle-même était aussi plus redoutable par son penchant à recommencer le règne odieux de son père. Femme artificieuse et vindicative, elle inspirait des alarmes qui ne furent que trop justifiées quand, ayant juré la perte de tous les adversaires de sa domination, elle retint Comines huit mois dans une cage de fer, et Louis d'Orléans trois ans dans les prisons de Sablé, de Lusignan, de Meung-sur-Yèvre et de Bourges, où elle le faisait enfermer chaque nuit dans une pareille cage. On a donné de cette vengeance implacable une explication que M. de Ségur ne rappelle que par les mots de *cause douteuse et romanesque*, mais qui est plus expressément rapportée dans plusieurs livres d'histoire. On assure que les seuls torts du duc d'Orléans n'étaient pas d'avoir réclamé une part dans l'exercice du pouvoir suprême, et d'être l'héritier présomptif du trône; qu'il expiait dans les fers une offense plus impardonnable : il avait méprisé l'amour que la dame de Beaujeu ressentait pour lui. A la vérité, cette tradition n'est confirmée par aucun monument authentique : Brantôme, qui a le plus contribué à la répandre, n'est venu au monde qu'environ quarante ans après l'époque dont il s'agit, et bien d'autres de ses récits du même genre sont loin de mériter une pleine confiance; mais, en deux endroits de ses écrits[1], il dit *tenir de bon lieu, de personnes qui le savent bien*, « que cette fine « femme et desliée, s'il en fut onques, et vraye image en tout du feu roy « Louis, son père,... cuida un peu brouiller l'état pour la haine qu'elle porta « à Monsieur d'Orléans, depuis roy... Que du commencement elle lui portait de l'affection, voire de l'amour, de sorte que si Monsieur d'Orléans y « eût voulu entendre, y eût eu bonne part ;... mais qu'il ne s'y put commander, d'autant qu'il la vit très-ambitieuse,.... voulant tenir le haut lieu et « tout gouverner. »

Ces prétentions diverses à l'exercice du pouvoir suprême semblaient être la principale affaire des États généraux tenus à Tours en 1484, assemblée mémorable, comme plusieurs a[illegible], par la vivacité des débats, par l'éclat de quelques scènes, par l'énergie [illegible]ques paroles et par la nullité des résultats. On y traita de presque tous [illegible]ts publics, et l'on rédigea de longues doléances [illegible]buées sous les [illegible] de l'Église, de la Noblesse, du

[1] Œu[illegible], in-8°, [illegible] V, p. 54.

Commun, de la Justice, de la Marchandise. Quelle que soit l'importance historique et politique de ces discussions, nous n'en présentons ici aucune sorte d'analyse, parce que l'histoire et les actes de ces États se lisent dans un grand nombre de livres, depuis le recueil publié par Quinet en 1614[1]. Garnier[2] surtout a traité fort au long ce sujet, en faisant usage d'un manuscrit de Masselin dont l'impression s'achève en ce moment. L'assemblée de 1484 occupe 890 pages dans les tomes IX et X du Recueil des États généraux, mis au jour en 1789. On doit, depuis quelques années, à MM. Henrion de Pansey[3], Rœderer[4], de Sismondi[5], d'utiles observations sur ce même article de nos annales, qui remplit enfin dans l'ouvrage que nous annonçons soixante pages remarquables par d'ingénieux rapprochements, ainsi que par les couleurs et les mouvements de style.

Les États de Tours avaient donné de l'exercice à la prudence et à l'activité de la dame de Beaujeu : cette épreuve affermit et accrut sa puissance. On décida « qu'il n'y aurait point de régent pour le roi, mais que madame « Anne de France, qui était sage, prudente et vertueuse, aurait le gouver- « nement de son corps, tant qu'il serait jeune, et en suivant la volonté du « roi Louis son père; » que le duc d'Orléans, et, à son défaut, les autres princes, suivant leurs rangs, présideraient le conseil, mais seulement en l'absence du roi. « Or, ajoute M. de Ségur, le roi fut toujours présent, et « cette présidence ou l'autorité demeura à celle qui le gouvernait. » Cette observation, il faut bien l'avouer, manque peut-être d'exactitude. Nous avons sous les yeux un *registre du conseil du Roy Charles VIIIe, en 1484,* qui se conserve aux Archives du royaume (section historique, K. 76). Le procès-verbal de chaque séance commence par la liste des personnes présentes : *Estans au conseil, le Roy, M. d'Orléans, M. le cardinal de Lyon, M. de Bourbon, M. de Beaujeu,* etc. Mais le plus souvent, le roi n'y est pas, et le premier nom est celui du duc d'Orléans, ou en son absence, aussi très-fréquente, l'un des noms suivants, entre lesquels on doit remarquer celui du duc de Lorraine, qu'Anne s'était attaché par des cessions, par une pension et par des promesses[6]. Elle n'assistait point à ces conseils; il lui suffisait de conserver sur les actes royaux qui devaient s'ensuivre l'influence la plus directe et la plus décisive, toutes les fois que la matière avait pour elle quelque intérêt.

[1] *Recueil des États tenus en France sous Ch. VI, Ch. VIII,* etc. Paris, Quinet, 1614-1652, in-4°. — [2] *Hist. de Fr.* t. XIX, in-12, p. 133-492; t. XX, p. 1-525. — [3] *Des Assemblées nationales en Fr.* Paris, 1826, in-8°, p. 135-161. —[4] *Mémoires sur Louis XII.* Paris, 1825, in-8°, t. I, p. 103-150.— [5] *Hist. des Français,* XIV, 642-684; XV, 1-9. — [6] Cette manœuvre d'Anne de Beaujeu est amèrement censurée dans des ballades qui font partie des Œuvres de Guill. Co-

La première partie de l'ouvrage qui nous occupe, intitulée, comme nous l'avons dit, *États de Tours*, ne forme qu'un seul livre : le second et le troisième composent la deuxième partie, qui a pour titre : *Réunion de la Bretagne à la France*. En rendant compte de l'histoire de Bretagne par M. Daru [1], nous avons eu occasion d'indiquer sommairement quelques-uns des faits qui sont ici revêtus de leurs plus vives couleurs. L'auteur s'applique surtout à recueillir et à peindre les détails qui tiennent de plus près au règne d'Anne de France ou de Beaujeu, aux fautes ou aux malheurs du duc d'Orléans. Un des personnages qui contribuèrent aux égarements de ce prince, fut l'aventurier Landois à qui le duc de Bretagne avait accordé une confiance aveugle, et qui, du métier de tailleur, s'était élevé par des intrigues, des trahisons et des attentats, au faîte des honneurs et du pouvoir. Landois succomba en 1485 sous le poids de la haine publique [2] : le duc François II, qui l'avait longtemps soutenu, l'abandonna presque aussi honteusement, et ne se releva point d'un avilissement si profond. La dame de Beaujeu parvint, en 1486, à déconcerter la plupart des ennemis qui lui restaient dans cette province, attérant les uns, divisant les autres, et détachant du parti breton les auxiliaires étrangers qui le rendaient redoutable. « Voilà donc, dit M. de Ségur, la France nettoyée de ses plus « grands ferments de discorde, et l'hydre féodale réduite à sa principale, « mais à sa dernière tête. Aussi tous les fléaux que ce monstre porte dans « son sein y sont-ils réunis : toutes les rivalités, les haines, les trahisons « armées, toutes les guerres civiles, intestines, étrangères semblent y ac« courir ; les voilà refoulées et comme entassées dans cette Bretagne, der« nier retranchement de la féodalité où déjà l'armée royale les assiége. Là, « toutes ces petites tyrannies vont s'entre-détruire, et c'est là que nous allons « voir l'héritier de notre trône, le meilleur de nos princes, encore possédé « de ce mauvais génie d'individualité, de morcellement et d'égoïsme issu « du moyen âge, se montrer hautement et sans remords le chef de toutes

quillart, poëte du temps. Les refrains qui s'y rencontrent :

Les verds manteaux en feront la raison, . . .
Aux verds manteaux ostera la toison, ...

font allusion à la livrée verte des ducs de Lorraine. La gouvernante est menacee d'une nouvelle guerre du bien public :

S'il advient les manteaux verds, ...
Se forge un nouveau bien publique, etc.

(Œuvr. de Coquillart, édit. de 1723, in-8°, p. 179-184.)

[1] *Journ. des Sav.* juin et juillet 1827, p. 362-375 ; 425-432. — [2] Une ancienne copie de l'interrogatoire subi par Landois est aux Archives du royaume (K. 73).

« ces révoltes, l'allié de nos ennemis, et lui-même l'ennemi le plus déclaré « de sa patrie. »

Les Bretons et leur duc aspiraient sans doute à conserver ou recouvrer ce que semblaient leur assurer d'indépendance d'anciennes conventions ou de longs usages; et il est vrai que les priviléges, si hautement réclamés par eux, tenaient à ce régime féodal devenu de plus en plus odieux à la France et à ses rois. Mais outre que les traditions de la Bretagne et ses habitudes pouvaient excuser ou du moins expliquer son opiniâtre attachement à ce *monstrueux* système, ne faut-il pas tenir compte de l'horreur générale qu'avait excitée la tyrannie de ce Louis XI que M. de Ségur a aussi appelé un *monstre;* et des alarmes assez légitimes qu'inspirait la toute-puissance d'une princesse jugée, par ce roi lui-même, si capable de le remplacer? Telles étaient, à notre avis, non-seulement en Bretagne, mais dans la France entière et dans tous les ordres de l'État, les principales causes de l'opposition plus ou moins vive, plus ou moins persévérante, de la plupart des hommes distingués, au gouvernement d'Anne de Beaujeu. De toutes ces résistances, la plus répréhensible fut sans contredit celle du premier prince du sang, dont la place, en ces temps de troubles, était au conseil du roi, et non au sein d'une province révoltée qui lui donnait pour alliés des Anglais, des Allemands, véritables ennemis de la France. Il oubliait ses devoirs et ses intérêts mêmes, lorsque, entraîné par des mouvements d'ambition et d'animosité, il s'engageait dans une guerre civile, et s'armait, sinon contre sa patrie, du moins contre le pouvoir établi pour la gouverner sous le nom du roi. Mais qu'il ait été *possédé du génie de morcellement et de féodalité*, il nous semble difficile d'attribuer de tels sentiments, un pareil système, à l'héritier présomptif du trône, à celui qui, sur ce trône même, s'est constamment appliqué à garantir, par l'unité d'une administration bienveillante, la paix intérieure du royaume et le rapprochement de toutes ses parties, le plus intime qu'on eût encore obtenu.

Le 27 juillet 1488, la Trémouille gagna la bataille de Saint-Aubin, où les Bretons perdirent six ou huit mille de leurs guerriers, et le duc d'Orléans sa liberté. L'énergique résistance des habitants de Rennes et le débarquement de huit mille Anglais sauvèrent la Bretagne d'un asservissement absolu : on conclut un traité qui lui conservait quelques restes d'indépendance. Le duc François II signa ce traité et mourut peu de jours après : il laissait une fille, Anne de Bretagne, alors âgée de onze à douze ans, et déjà renommée par ses progrès plus encore que par sa beauté. Elle avait été, dès son enfance, demandée en mariage, d'abord par le comte de Richemond qui fut depuis le roi d'Angleterre Henri VII,

et peu après pour le prince de Galles; sa main fut ensuite recherchée par le vieux Alain d'Albret, puis par l'archiduc, depuis l'empereur Maximilien, qui l'épousa par procureur en 1489. Une des idées les plus heureuses de la dame de Beaujeu, l'un des grands traits de son habileté, fut de songer à marier le roi son pupille, qui atteignait l'âge de vingt ans, avec l'héritière de Bretagne. Il s'agissait de vaincre la répugnance opiniâtre de la jeune et belle duchesse, qui avait acquis une instruction peu commune, qui savait, dit-on, le latin et le grec, pour un prince à tête difforme et d'un esprit inculte, entretenu par les soins de son père et de sa tutrice dans la plus grossière ignorance.

Cependant ce Charles VIII, si asservi et si docile, gémissait en secret depuis quelques années du joug dont il n'osait pas s'affranchir. Il avait été vivement frappé, en 1484, aux cérémonies de son sacre, de l'urbanité, des grâces, des talents du duc d'Orléans; il en conservait le souvenir, et s'affligeait de voir un si aimable prince condamné à une captivité que madame de France se montrait diposée à prolonger indéfiniment. Charles s'avisa de feindre une partie de chasse, partit de Plessis-lès-Tours, s'éloigna au galop jusqu'à Montrichard, le lendemain jusqu'au pont de Barangon; et de son propre mouvement, sans permission, à l'insu de sa tutrice, il dépêcha d'Aubigny à Bourges, avec ordre au commandant de la grosse tour de mettre à l'instant même le duc en liberté. « Ce fut sur ce pont, dit M. de Ségur, que Charles et Louis se revirent « et que, muets d'émotion et tout en larmes, ils tombèrent dans les bras « l'un de l'autre. » On se figure aisément à quel point la dame de Beaujeu dut s'alarmer de cette émancipation subite du roi et de ce nouveau crédit du duc : elle ne trouvait rien dans son propre cœur qui l'aidât à comprendre tout ce qu'il y avait de bonté dans ceux de ces deux princes. Charles n'usa du pouvoir dont il venait de prendre possession par une action généreuse, que pour s'en permettre plusieurs du même genre; il fit restituer aux jeunes d'Armagnac les biens ravis à leur père, il répara des torts, calma des inimitiés, et mérita le nom de *bon petit roi,* que ses sujets lui donnèrent, et qu'on aime à retrouver dans quelques-unes des belles pages de la nouvelle histoire de son règne. Bien meilleur encore, le prince qui sortait de la prison de Bourges n'en rapportait aucun projet, aucun désir de vengeance; il n'attendait pas le moment où il deviendrait roi de France, pour oublier les offenses faites au duc d'Orléans : loin de témoigner à sa plus mortelle ennemie le moindre ressentiment, il seconda mieux que personne le projet qu'elle avait conçu de marier Charles VIII avec l'héritière de Bretagne; il en décida le succès, resté difficile ou même impossible, s'il n'y eût employé le crédit que lui donnaient chez les

Bretons ses anciennes relations avec leur province. La plupart des historiens disent qu'ayant songé à épouser lui-même cette jeune princesse, *il sacrifia ses prétentions et parla pour son rival*[1]. Il était fort capable de cette générosité; mais nous doutons qu'il ait eu à faire un tel sacrifice. Lorsque le duc d'Orléans, aussitôt après la mort de Louis XI, essaya de faire prononcer la dissolution de son mariage avec Jeanne, ce n'était probablement pas pour épouser Anne de Bretagne qui n'avait alors que six à sept ans; et d'ailleurs il n'espéra pas longtemps d'obtenir de la cour de Rome un divorce auquel s'opposait vivement la dame de Beaujeu. Les choses demeuraient en cet état, quand il fut fait prisonnier, en 1488, époque où la fille de François II n'avait encore que onze ans et demi. Il fallut que le duc devînt roi pour rompre son mariage avec Jeanne et pour en contracter un plus heureux avec la veuve de son prédécesseur.

En retraçant ces événements, M. le comte Ph. de Ségur n'y attache jamais de fausses dates; mais il n'énonce pas toujours assez expressément les véritables, pour prémunir les lecteurs contre les anachronismes qui, répandus en des récits moins exacts que les siens, n'y sont pas sans conséquence pour le fond même de l'histoire. Voltaire écrit que *Charles VIII força le vieux duc de Bretagne à lui donner sa fille et ses états*[2]. Il y a là plus d'une inexactitude : François II n'était pas si vieux : il mourut à cinquante-deux ans, en 1488, plus de trois ans avant le mariage de sa fille. La seconde édition de l'*Art de vérifier les dates*[3], place la délivrance du duc d'Orléans en 1490, et cette fausse indication s'est reproduite en quelques ouvrages, même depuis que la troisième édition de celui des Bénédictins[4] y a substitué 1491. Cet acte mémorable par lequel Charles VIII a su se soustraire à la domination de sa sœur n'est en effet que du mois de mai 1491, ainsi que l'a exposé Antoine Lancelot[5]. Des lettres patentes datées du 28 juin suivant et signées de la main de Charles, remettent le duc dont la captivité venait de finir, en possession de tous ses biens; elles existent aux Archives du royaume (K. 74), et elles seront sans doute insérées dans la collection des ordonnances lorsqu'elle sera parvenue à ce terme : les auteurs du Nouveau Recueil général des anciennes lois françaises paraissent n'en avoir pas eu connaissance; ils ne citent, en ce genre, que la restitution faite en juillet 1491 aux enfants de Jacques d'Armagnac. Mais si l'on a quelquefois avancé d'un an la délivrance de Louis d'Orléans, ailleurs on l'a retardée de plusieurs mois, en disant

[1] M. de Ségur, t. I, p. 217. — [2] *Essai sur les mœurs des nations*, ch. CI. — [3] Paris, 1770, in-fol., col. 2 de la page 568. — [4] Tom. I, p. 626 col. 1. — [5] Mémoire pour éclaircir la chronologie du règne de Charles VIII, et les circonstances de son mariage; Acad. des Inscr. t. XIII. p. 668.

qu'elle avait été une des conditions du mariage de Charles avec Anne de Bretagne[1], mariage qui n'a été célébré que le 16 décembre[2] : Louis, depuis le mois de juillet, s'était employé à le négocier.

La troisième partie de l'ouvrage de M. de Ségur a pour sujet la conquête de Naples; nous en rendrons compte dans un second article.

DAUNOU.

Les Tournois de Chauvenci, donnés vers la fin du XIII[e] siècle, décrits par Jacques Bretex, *annotés par feu* Philibert Delmotte, *bibliothécaire de la ville de Mons, et publiés par* H. Delmotte, *son fils*, etc. Imprimerie de A. Prignet, à Valenciennes, 1835; un vol. in-8°.

Parmi les nombreuses productions des trouvères que nous a fait connaître le zèle actif et plus ou moins habile de divers investigateurs des richesses de notre ancienne littérature, il est juste de distinguer honorablement la publication des Tournois de Chauvenci, qui sera à la fois utile, et sous le rapport de la langue, et sous celui de l'histoire. Un poëme consacré à décrire les tournois, à célébrer la vaillance et l'adresse des preux, en présence des dames, ainsi que les amusements galants qui se mêlaient et succédaient à ces fêtes guerrières, promet de fournir au dictionnaire et à la grammaire de notre ancienne langue un grand nombre de mots et de tournures qu'on ne trouverait pas aisément dans des ouvrages moins spéciaux. L'indication des noms des chevaliers, des bacheliers, des nobles et belles dames qui assistaient à ces joutes guerrières et aux réunions dont elles étaient suivies, est une sorte de document historique.

Avant d'entrer en matière, je rappellerai qu'il y avait, au moyen âge, divers genres de tournois, et, entre autres, les joutes de guerrier à guerrier, et les combats de troupe contre troupe, nommés *combats à la foule*.

L'auteur annonce ainsi le sujet de son poëme :

D'amors et d'armes et de joie
Est ma matière, et de tel gent
Qui sont et bon et bel et gent.

[1] *Hist. de Venise*, par Daru, liv. XXI. — [2] Le 16, et non le 6 décembre 1491, est la date de l'acte dont une copie se trouve aux Archives du royaume (K. 74).

Bretons ses anciennes relations avec leur province. La plupart des historiens disent qu'ayant songé à épouser lui-même cette jeune princesse, *il sacrifia ses prétentions et parla pour son rival*[1]. Il était fort capable de cette générosité; mais nous doutons qu'il ait eu à faire un tel sacrifice. Lorsque le duc d'Orléans, aussitôt après la mort de Louis XI, essaya de faire prononcer la dissolution de son mariage avec Jeanne, ce n'était probablement pas pour épouser Anne de Bretagne qui n'avait alors que six à sept ans; et d'ailleurs il n'espéra pas longtemps d'obtenir de la cour de Rome un divorce auquel s'opposait vivement la dame de Beaujeu. Les choses demeuraient en cet état, quand il fut fait prisonnier, en 1488, époque où la fille de François II n'avait encore que onze ans et demi. Il fallut que le duc devînt roi pour rompre son mariage avec Jeanne et pour en contracter un plus heureux avec la veuve de son prédécesseur.

En retraçant ces événements, M. le comte Ph. de Ségur n'y attache jamais de fausses dates; mais il n'énonce pas toujours assez expressément les véritables, pour prémunir les lecteurs contre les anachronismes qui, répandus en des récits moins exacts que les siens, n'y sont pas sans conséquence pour le fond même de l'histoire. Voltaire écrit que *Charles VIII força le vieux duc de Bretagne à lui donner sa fille et ses états*[2]. Il y a là plus d'une inexactitude : François II n'était pas si vieux : il mourut à cinquante-deux ans, en 1488, plus de trois ans avant le mariage de sa fille. La seconde édition de l'*Art de vérifier les dates*[3], place la délivrance du duc d'Orléans en 1490, et cette fausse indication s'est reproduite en quelques ouvrages, même depuis que la troisième édition de celui des Bénédictins[4] y a substitué 1491. Cet acte mémorable par lequel Charles VIII a su se soustraire à la domination de sa sœur n'est en effet que du mois de mai 1491, ainsi que l'a exposé Antoine Lancelot[5]. Des lettres patentes datées du 28 juin suivant et signées de la main de Charles, remettent le duc dont la captivité venait de finir, en possession de tous ses biens; elles existent aux Archives du royaume (K. 74), et elles seront sans doute insérées dans la collection des ordonnances lorsqu'elle sera parvenue à ce terme : les auteurs du Nouveau Recueil général des anciennes lois françaises paraissent n'en avoir pas eu connaissance; ils ne citent, en ce genre, que la restitution faite en juillet 1491 aux enfants de Jacques d'Armagnac. Mais si l'on a quelquefois avancé d'un an la délivrance de Louis d'Orléans, ailleurs on l'a retardée de plusieurs mois, en disant

[1] M. de Ségur, t. I, p. 217. — [2] *Essai sur les mœurs des nations,* ch. CI. — [3] Paris, 1770, in-fol., col. 2 de la page 568. — [4] Tom. I, p. 626 col. 1. — [5] Mémoire pour éclaircir la chronologie du règne de Charles VIII, et les circonstances de son mariage; Acad. des Inscr. t. XIII. p. 668.

quand ceux du dehors cherchaient à le franchir. Dans le reste de l'ouvrage, il n'est plus parlé du fil d'or.

Après s'être séparé de son compagnon, le trouvère rentre au château d'où il était sorti et prend congé du seigneur qui lui fait de riches présents.

Cote, corset et houce verde,
Mouffles et chasperons forrei
De bon fin vair m'a endossei. (P. 30.)

Il arrive le dimanche à Chauvenci, prend place, et un interlocuteur lui explique tour à tour quels sont les chevaliers les plus remarquables[1] : chaque indication est accompagnée d'éloges. Ce jour-là il ne fut question que de danses et d'amusements. Le jour suivant, lundi 2 octobre, lendemain de la Saint-Remi, tout fut disposé pour les joutes.

Et ja estoit tierce hautaine,
Et el chastel messe chantée,
Et mainte dame avoit montée
Sour les berfrois pour esgarder
Ceux qui vuelent honor garder
Et mestre cors en aventure... (P. 33.)
Chevaux hennir, tambour sonner;..
Li chevalier rue en sa teste
Le hiaume, et puis sa lance apreste...
Adonc crient cis hiraut,
Chascun huia en son latin... (P. 36.)
Lors vi à destre et à senestre
Deux chevaliers de moult fier estre,
Chacun monté sor grand destrier,
Et mirent le pié en l'estrier.

Le trouvère applique à l'un d'eux, sire de Chardoigne, une locution proverbiale qui annonçait la fierté de certains personnages:

Que ferris cuidoit toutes voies
Que li rois li gardat ses oies,
Tant estoit de fier contenant! .. (P. 37.)
Et cil qui vint de l'autre part,
Sans atarger, des rangs départ,
Le chief enclin, l'iaume lacié,
L'escu au col fort embracié,
La lance au poing. (P 37.)

Le trouvère décrit successivement les joutes des divers chevaliers qui entrent tour à tour en lice.

De bien ferir entalentez,
Cors et pooir et volentez
Se sont tos trois ensemble mis;
Andoi se viennent à demis*....
(* *à l'abandon.*)
Des lances oïsseiz respondre
Les grans escrois et les grans glas;
Et les tronsons et les esclas
Volent amont devers les nues,
Et les testes demeurent nues.

[1] Le comte de Luxembourg, son frère Walerant, Perans de Grilly, le seigneur d'Aire, Philippe Le Franc, Florent de Hainaut, Warnier, de Hon; Vallerant de Fauquemont, le seigneur d'Aspremont, Renaud de Trie, le comte de Chini, Jehan d'Oiseler, Simon de Moncler, etc. etc.

Les hérauts proclamaient les noms des chevaliers qui se présentaient :

Devant les dames vint passant
Le petit pas molt simplement;
Hiraut escrient hautement :
Grilli ! au fil de bon prodomme!
Grilli ! au gentil bacheler;
Grilli ! au bacheler Grilli!

Tout maintenant avant sailli
Un chevaliers, mais moult est juenes;
En Ardanne l'apele on cuenes... etc. (P. 46.)

Rire, jouer et grasillier
Oïssiez dames et pucelles,
Et chanter ses chansons novelles,
Trompes tentir, sonner tabors,
Flagol, fresel font lor labor;
Ribaut huient et garçons braient;
Li jousteor plus ne dilaient.

On aimera à connaître les vers qui peignent les sentiments des dames qui assistaient au spectacle guerrier :

Et les dames disent entre elles
Que les joustes sont forts et belles.

L'une d'elles s'exprime d'une manière heureuse :

Esgardez, suers, quex bachelers!
Com bel se set d'armes porter!
Vois-tu com li siet ses escus
Et cis hiaumes d'acier agus?
Revéis-tu com il tenoit
Droite sa lance quant il venoit?...

Une autre :

Com a le cors bel et gentil,
Droit et bien fait de toute taille;
Combien li siet cette ventaille,
Li haumes, li escus, la lame!...
Et qui plus bel requiert, tort a;
Benoite soit qui le porta!

Dans une des joutes, les deux antagonistes

Si rustes cous se vont donner
Qu'ils défroiserent, ce me semble,
Chevaux et lances tout ensemble,
Et cravanterent en un mont.
Lors crient tretuit : Mors sont! mors sont! (P. 32.)

Des reproches sont adressés aux dames, qui inspirent par leur présence à ces chevaliers une ardeur trop inconsidérée de montrer leur vaillance :

O! resgardez, à quel escil,
Dames, ces chevalier se metent;
Terres et cors pour vos endetent,
Et or sont en peril de mort :
Si m'aïst Diex, vos avez tort;
Tout est por vos amor conquerre.

Après les joutes, les dames et les chevaliers se retirent ensemble.

Lors recommencerent à chanter :
« Honni soit qui ja se repentira d'amer. » (P. 63.)

Les dames et les chevaliers chantent tour à tour. L'auteur nomme Mahaut d'Aspremont et Agnès de Commerci. La compagnie arrive au gîte où elle doit passer la nuit,

Pou mangerent, assez chanterent;
Après mangier en pied leverent.
Tument[1] tables, tument tretel,
Trompent flaiot; tabors, fretel
Estoient bien en lor saison;
Madame de Chini première,
Por ce qu'estoit chief et bannière,
Et vaillance de la feste... (P. 65, 66.)

On danse, on chante.

Tel feste et tel desduit faisoient
Qu'à Dieu et à ses saints plaisoient.

Le lendemain les joutes recommencent et on y voit, entre autres, figurer Wallerant de Fauquemont, Jehan de Mirovaut. Un héraut s'adressant aux dames leur recommande.....

Et donner par très grant solas
Langes, et aguilliers et las;
Les savoreus baisiers prometre,
Par fine amors d'amer jor metre,
Et qui se fait des bons clamer,
Bien les devez de cuer amer.
En joie et en deduit esbattre,
Et les mauvais fuster[2] et battre
S'il ne vuelent bon devenir; (P. 75.)
Car dous chastois et savoureus
Est des dames as amoureus.

Une lutte terrible s'engage entre Wallerant de Lambour et Amante Wichart.

Li hiraus crient trois et quatre,
Li uns, Lambour! li autre, Amance!

Une circonstance, qui ne se rencontre guère dans d'autres descriptions de tournois, mérite d'être rapportée. Pendant ces cris des hérauts et le combat des deux braves,

...Une dame un peu s'avance
Et dist qu'elle a donné s'amour
A Walleraus de Lucembour...
Et une autre dist autretel;
Elle a donné cuer et chatel,
Et ferme amour, sans nul départ,
Au gentil bacheler Wichart. (P. 85.)

[1] *Tombent.* — [2] *Frapper du bâton.*

Un héraut qui a entendu leurs paroles leur répond par une plaisanterie. Vers le soir la fin des joutes est proclamée :

Or, tost, signors, la nuis aproche,
Qui a rochet* sa lance enroche.... (P. 86.) (*étui.)

Douce, plaisans fu la vesprée;
Dames, pucelles par la prée
S'en vont joliement jouant,
Et bachelers après suivant;
Chascuns enmaigne sa chascune:
Moult est liéz cis qui en a une
Pleine d'amors et de savoir,
Pour biaus respons de lui[1] avoir,
Que moult est nobles li deduis,
Quant cuers de dame est à ce duis
Qu'il seit respondre avenant. (P. 98.)

On trouve au château de Chauvenci un grand et somptueux festin.

Menestrel font menestraudic[2]
De tabor et de vieler,
Et li autre de biau parler... (P. 100.)
Et en mi leu dance à vièle
Chevaliers contre damoiselles,
Et dames contre bacheler....
En trente lieus d'amor parler
Cortoisement et en bon point. (P. 101.)

Les dames, les chevaliers chantent tour à tour des vers d'amour tels que

Amez moi, blondete, amez
Et je n'amerai, se vos non[3]...
Diex! donnez à mon ami
Prix d'armes, joie d'amours!

Il est à remarquer qu'une femme y jouait d'un instrument :

Perrines d'Aipe violait,
Et trop* bel li avenoit. (P. 106.) (* très-bien.)

Soudain paraît et s'élance devant elle un jeune danseur;

Et celle danse, et fait son tour
Com li bergere à son pastour.

Ce danseur

Ses gans ot à son dos trossez
Et son chaperon reboussez
Dont il faisoit le bicornet,
La moquerie au robaldet.
Si dance et bale et huie et tume,
Et en riant gète la pume[4];
Puis fiert à terre de ses mains... (P. 106.)
De fin orguel sén va si rois[5]
Qu'il ne touche n'a ciel n'a terre...
Au retourner deux fois la baise
Ains qu'elle fust point avisée;
Adont commença la risée,
Et dient tuit, par la maison,
Que li baisiers fu de saison. (P. 107.)

Ce petit jongleur n'était autre qu'une jeune demoiselle, Juliennette de

[1] *D'elle.*— [2] *Leur métier de ménestrel.*— [3] *Si non vous.*— [3] *Pomme.*— [5] *Roide.*

Boinville. Avant de se séparer, les chevaliers assignent au jeudi prochain un nouveau tournoi ou plutôt un combat à la foule ; diverses troupes s'attaqueront et combattront les unes contre les autres ; il est fait à ce sujet une proclamation qui défend de combattre le lendemain :

Oïez que la bachelerie
De la feste vos fait savoir
Que ja demain n'i puet avoir
Joute, et qui aus chant trairoit,
Ne qui pour jouster s'armeroit,
Il auroit perdu le cheval... (P. 113.)

Ce genre de combat à la foule est longuement décrit par le trouvère, mais il n'offre rien de remarquable.

Il me reste à faire quelques observations. N'est-il pas extraordinaire que dans les tournois, honorés de la présence des dames les plus distinguées par leur rang et par leur beauté, aucun prix ne soit accordé aux combattants qui ont paru avec le plus d'éclat et de succès? Je crois aussi ne devoir pas taire que l'auteur a nommé BACHELERIE et non CHEVALERIE la réunion des guerriers appelés à combattre dans les tournois, et qu'on voit diverses fois, dans le cours de ce poëme, des bacheliers admis à se mesurer contre des chevaliers[1].

Deux passages de l'ouvrage font connaître d'une manière précise la différence qui existait entre la CAROLE et la DANSE.

Deçà *carolent* et cis *dansent*. (P. 119.)

Voici la description d'une carole :

Et les dames se départoient
A Chauvenci joieusement,
Et *carolent* molt cointement
Une *karole* si très noble
Que jusques en Constantinoble,
Ne deçà jusqu'en Compostelle,
Ne cuit-je l'on véist ains plus belle.
Les dames main à main se tiennent,
Et tous ainsi comme elles viennent,
Se prend chascune à sa compaigne,
Ne nus hors ne s'i acompaigne;
Ainsi s'en vont faisant le tor. (P. 124.)

On voit par cette description que la carole était une danse en rond où l'on se tenait par la main.

[1] Mercredi à la matinée
Si tost que messe fut chantée,
De Montmaidi en avalerent,
A Chauvenci tout droit alerent
Li BACHELER au parlement
D'armes et de tornoiement;
Dedens la feste sont entré.
Premiers parla li cuens Henris
De Lucembour...... (P. 114.)

Dans le tournois du lundi, où figuraient des bacheliers ou guerriers désignés par ce nom,

Illuecques puéssiez véir
Maint bon destrier, fort et bausent
Blanc et gris et noirs et ferrant
A ces BACHELERS pour saillir
Qui ne cuidoient pas faillir
D'AVOIR LA JOUSTE premeraine. (P. 34 et 35.)

Les vers que j'ai cités des Tournois de Chauvenci auront sans doute prouvé que le style du poëme qui les a célébrés est facile, clair et par fois élégant. J'ai préféré rapporter les expressions mêmes du trouvère, plutôt que d'en faire une analyse ou une périphrase qui n'était pas devenue nécessaire, puisque ses vers n'avaient pas besoin d'être traduits ou commentés. Le sujet du poëme n'étant guère qu'une suite de combats ou de fêtes, dont les descriptions ne pouvaient pas être facilement variées, il eût été difficile au trouvère d'échapper entièrement à la monotonie et à l'uniformité des récits et des tableaux; mais il y a pourtant réussi en quelques circonstances. Si l'ouvrage avait été terminé par une distribution de prix, faite par les dames aux chevaliers qui les avaient mérités dans les joutes et dans les combats, il aurait offert un ensemble, et surtout un dénouement satisfaisant. Tel qu'il est cependant, cet ouvrage est encore remarquable, soit comme monument de notre ancienne langue et de notre ancienne poésie, soit comme document historique. J'avais fait quelques recherches pour prouver son utilité sous ce dernier rapport. Presque tous les chevaliers et bacheliers y sont désignés avec leurs armoiries, et il eût été curieux de faire à ce sujet les vérifications convenables. D'ailleurs il y avait à établir un synchronisme entre les récits du trouvère et l'histoire particulière des chevaliers, bacheliers et dames qu'il met en scène. Ce travail eût exigé des développements trop considérables.

Il me reste à présenter sur l'édition des Tournois de Chauvenci quelques observations typographiques. Lorsqu'en juin 1834 je rendis compte du recueil des *Trouvères cambrésiens* publié par M. Dinaux et imprimé par M. Prignet, je blâmai ces formes bizarres, cet arrangement puéril des mots en croix, en urne, qui gâtaient, à mon avis, cette édition, d'ailleurs digne d'éloges, sans lui donner aucun caractère qui appartînt aux manuscrits des poésies françaises du moyen âge. Aujourd'hui je me plaindrai d'abopd de ce qu'on a imprimé les Tournois de Chauvenci avec des caractères prétendus gothiques, qui sont loin de représenter l'écriture des manuscrits. Mais il y a dans l'impression des caractères gothiques des Tournois de Chauvenci deux anomalies singulières : 1°,o n y a fait usage des accents, qui n'existaient pas à l'époque de l'ouvrage, ni lors des impressions gothiques; 2° la pagination est en chiffres arabes, tandis qu'avec des caractères gothiques on a presque toujours adopté le chiffre romain. J'ose croire que les imprimeurs renonceront enfin à nous fabriquer de fausses médailles typographiques et ne chercheront plus à se singulariser, sans nécessité ni profit pour les lecteurs, et sans succès pour les progrès de l'art.

RAYNOUARD.

NOUVELLES LITTÉRAIRES.

INSTITUT ROYAL DE FRANCE.

L'Académie royale des Beaux-Arts a tenu sa séance publique annuelle, le samedi 10 octobre, sous la présidence de M. Richomme. La séance a commencé par l'ouverture de *Virginie*, de la composition de M. le chevalier Berton. On a entendu ensuite la Notice sur la vie et les ouvrages de feu M. La Barre, architecte, par M. Quatremère de Quincy, secrétaire perpétuel; et le Rapport sur les ouvrages des pensionnaires du roi à l'Académie de France à Rome. Après ces deux lectures, la distribution des grands prix de peinture, d'architecture, de gravure en médaille et pierre fine. et de composition musicale, a eu lieu conformément au programme suivant.

Grands prix de Peinture. « Le sujet du concours donné par l'Académie est: *Tobie rendant la vue à son père.* L'Ange dit à Tobie : Vous savez l'état où vous avez laissé votre père; il serait à propos que nous allassions devant : votre femme et vos domestiques suivront lentement avec vos troupeaux. Il l'avertit de prendre du fiel de poisson, dont il aurait besoin pour la guérison des yeux de son père. Anne, mère de Tobie, allait tous les jours s'asseoir sur le haut de la montagne; l'ayant aperçu, elle courut avertir son mari. Le chien qui avait suivi le jeune Tobie arriva peu de temps après. Le père, donnant la main à un serviteur, s'empressa d'aller au-devant de son fils. Il l'embrassa en pleurant de joie, la mère fit de même; et, après avoir rendu grâces à Dieu, ils s'assirent. *Le jeune Tobie, prenant du fiel du poisson, en oignit les yeux de son père, qui aussitôt commença à voir.* L'Académie a arrêté qu'il n'y avait pas lieu à décerner le premier grand prix. Le second grand prix a été remporté par M. Louis-François-Marie Roulin, natif de Rennes, âgé de 18 ans, élève de M. Colin, et de M. Ingres, membre de l'Institut, officier de l'ordre royal de la Légion d'honneur. Le deuxième second grand prix a été remporté par Charles-Octave Blanchard, natif de Brest, âgé de 21 ans, élève de M. Coignet. L'Académie arrête qu'une mention honorable est accordée au n° 6, dont l'auteur est M. Auguste Leloir, de Paris, âgé de 27 ans, élève de M. Picot, chevalier de la Légion d'honneur. »

Grands prix de sculpture. « L'Académie a donné pour sujet du concours : *La mort d'Ajax, fils de Télamon.* Figure de ronde bosse, dont la proportion fixée par les règlements est d'un *mètre de hauteur. Cette condition doit être exécutée rigoureusement, et vérifiée, au défaut de la longueur totale de la figure, sur la mesure proportionnelle de ses membres.* Malgré les injonctions réitérées, les élèves concurrents ayant tous volontairement dépassé de beaucoup la mesure

prescrite, et deux d'entre eux ayant fait de graves changements dans la composition de leurs figures comparée avec leurs esquisses, l'Académie, procédant au jugement du grand prix de sculpture, a prononcé par la voie du scrutin, à la majorité absolue des suffrages, la mise hors de concours des huit concurrents. »

GRANDS PRIX D'ARCHITECTURE. « Le sujet du concours donné par l'Académie est : *Le projet d'une école de médecine et de chirurgie*. Cet établissement comprendra les localités nécessaires à l'enseignement de la théorie et de la pratique, et à la clinique. La partie destinée à la théorie se composera de portiques ou salles d'attente pour les élèves ; d'un vaste amphithéâtre pouvant contenir de mille à douze cents personnes ; de plusieurs cabinets pour les professeurs ; d'une bibliothèque ; d'une galerie ou musée d'anatomie, et de bureaux et dépendances nécessaires à l'administration. L'école pratique devra contenir six salles d'*études* destinées à l'accouchement, aux opérations, à l'anatomie, à la chimie, à la physique et à la botanique. La clinique se composera d'un hospice pouvant contenir deux cents lits, divisés en plusieurs salles, tant pour les hommes que pour les femmes.... Le premier grand prix a été remporté par M. Charles-Victor FAMIN, de Paris, âgé de 26 ans, élève de M. Huyot, membre de l'Institut, chevalier de la Légion d'honneur ; le second grand prix, par M. Alexis PACCARD, de Paris, âgé de 22 ans, élève de M. Huyot, et de M. Hubert ; le deuxième second grand prix, par M. Jean-François-Jean-Baptiste GUÉNEPIN, de Noli, âgé de 28 ans, élève de M. Guénepin, membre de l'Institut, chevalier de la Légion d'honneur. »

GRAND PRIX DE GRAVURE en médaille et en pierre fine. « L'Académie a donné pour sujet du concours : *Romulus portant au temple de Jupiter Férétrien les premières dépouilles opimes*. Acron, roi des Céniniens, ayant pris les armes contre les Romains, Romulus sortit à sa rencontre et tua ce roi de sa propre main ; il revint à Rome ayant une couronne de laurier sur la tête et portant en trophée les armes d'Acron, pour les déposer au Capitole. Le grand prix a été remporté par M. Jean-Baptiste-Eugène FAROCHON, de Paris, âgé de 23 ans et demi, élève de M. David, membre de l'Institut, chevalier de la Légion d'honneur, de MM. Depaulis, et Simon fils, chevaliers de la Légion d'honneur. »

GRAND PRIX DE COMPOSITION MUSICALE. « Le sujet du concours a été, conformément aux règlements de l'Académie royale des Beaux-arts : 1° un contre-point à la douzième, à deux et à quatre parties ; 2° un contre-point quadruple à l'octave ; 3° une fugue à trois sujets et à quatre voix ; 4° une cantate composée d'un récitatif obligé, d'un *cantabile*, d'un récitatif simple, et terminée par un air de mouvement. ACHILLE, *scène lyrique*. Le premier grand prix a été remporté par M. Ernest-Henri-Alexandre BOULANGER, de Paris, âgé de 20 ans, élève de M. Lesueur, membre de l'Institut, chevalier de la Légion d'honneur, et de M. Halevy, pour le contre-point ; le second grand prix, par M. Félix de LACOUR, de Paris, âgé de 27 ans, élève de M. Berton, membre de l'Institut, chevalier de la Légion d'honneur, et de MM. Fétis et Boily, pour le contre-point. »

On a proclamé les noms des élèves de l'école royale et spéciale des beaux-arts (MM. Thomas Couture, Théod. Ch. Gruyère, Antoine-Placide Gibert, Pierre-Marie-Gabriel Bouret, Ch. Henry de Genève, J. Fr. J. B. Guénepin de Noli), qui, dans le cours de l'année, ont obtenu les médailles ou prix fondés par MM. Caylus et de Latour.

La séance s'est terminée par l'exécution de la scène qui a remporté le premier grand prix de composition musicale.

Les tableaux, les plans d'architecture et les gravures en médaille et pierre fine qui ont obtenu les grands prix avaient été exposés publiquement dans les salles de l'école royale des beaux-arts, les 8, 9 et 10 octobre.

LIVRES NOUVEAUX.

FRANCE.

Traduction d'Hésiode, précédée d'une Dissertation sur la vie, les ouvrages et le siècle de ce poëte; et d'un Essai sur la théogonie, par M. J. B. A. Mondot. Montpellier, impr. de la veuve Picot, 1835, 188 pages in-8°.

Apulée, traduction nouvelle, par M. V. Bétolaud; tome II. Paris, Panckoucke, 1835, in-8°, 338 pages. Le premier tome de cette traduction (accompagnée du texte latin et des notes du traducteur) a été annoncé dans notre cahier d'avril dernier, p. 246, 247. C'est un travail très-recommandable, sur lequel nous reviendrons.

Études sur Goëthe, par M. X. Marmier. Strasbourg, impr. de Levrault; Paris, impr. de Levrault, 1835, 536 pag. Pr. 7 fr. 50 cent.

Poésies de Mme la princesse comtesse de Salm; 3e édition. Paris, Firmin Didot, 1835, 2 vol. in-18, ensemble 528 pages, avec le portrait de l'auteur. — Ouvrages divers en prose, suivis de *Mes soixante ans*, par Mme la princesse Constance de Salm. Paris, Firmin Didot, 2 vol. in-18, ensemble 576 pages et 2 gravures.

Histoire des Francs, par M. H. G. Moke. Paris, impr. de Grégoire, librairie de Paulin, 1835; tom. Ier, 556 pag. in-8°. L'ouvrage aura 4 vol. — Une histoire des Francs, en 2 vol., par M. le comte de Peyronnet, a été annoncée dans notre cahier de septembre, p. 573. Nous nous proposons de donner une notice de ces deux ouvrages.

Voyage dans le Finistère, par Cambry, revu et augmenté par M. E. Souvestre. Brest, imprim. et librairie de Come, 1835, in-4°, avec un grand nombre de planches. Il y aura 40 livraisons; il en a paru 24. Prix de la livraison, 50 cent. Ce voyage de Cambry a été publié en 1799, en 3 vol. in-8°.

Dictionnaire historique, géographique et topographique de Nantes et de l'ancien comté nantais, par M. J. F. de Macé de Vaudoré. Nantes, impr. et librairie de Merson, 1835, 396 pages in-4°. Pr. 6 fr.

Éphémérides normandes, par M. Lange, membre de la société des antiquaires de Normandie; 2 vol. in-8°. Pr. 8 fr. Paris, librairie départementale et étrangère de Lance, rue du Bouloy, n° 7.

Notices historiques sur la ville d'Évreux et ses environs, le bourg de Gaillon, le château Gaillard, et le bourg d'Écouis près d'Andelys, par M. Auguste Guilmeth. Rouen, impr. de Périaux; Paris, librairie de Delaunay, 1835, 112 pages in-8°. Pr. 5 fr.

Les chroniques de sire Jean Froissart, qui traitent des merveilleuses emprises, nobles aventures et faits d'armes advenus en son temps en France, Angleterre, Bretaigne, Bourgogne, Écosse, Espaigne, Portingal et ès autres, nouvellement revues et augmentées d'après les manuscrits, avec notes, éclaircissements, tables

et glossaire; par M. J. A. C. Buchon. Paris, impr. de Rignoux, librairie de Desrez, 1835, in-8°; tom. II, 1re partie, 404 p. Tom. III, 1re partie, 368 pag. Prix de chaque vol. 5 fr. Cette nouvelle édition de Froissart fait partie du *Panthéon littéraire*, collection universelle des chefs-d'œuvre de l'esprit humain, qui se publie chez Desrez, sous la direction de M. Buchon, et qui aura cent volumes. — M. Buchon a donné en 1824-1829, une édition de Froissart, dont il a été rendu compte dans nos cahiers de mars, juillet, septembre 1824, juin 1825, etc. Un manuscrit retrouvé à Valenciennes a fourni plusieurs articles inédits à la nouvelle édition.

Traité des matériaux manuscrits de divers genres d'histoire, par M. Amans-Alexis Monteil. Paris, impr. de Duverger, librairie de Janet et Cotelle, 1835, 2 vol. in-8°, vj, 364 et 392 pag. Pr. 16 fr. Nous reviendrons sur cet article.

Catalogue de livres anciens et de quelques manuscrits la plupart relatifs à l'histoire de France, provenant de la bibliothèque de feu M. Dulaure, dont la vente aura lieu le 24 novembre 1835 et jours suivants, en son domicile, rue des Maçons-Sorbonne, n° 21. Paris, impr. de Mme Huzard, librairie de Techener, 1835, xvj et 82 pages in-8°. Pr. 1 fr. 25 cent. Ce catalogue est précédé d'une notice sur M. Dulaure (par M. A. Taillandier), et d'une liste de ses nombreux ouvrages imprimés et inédits. Le plus connu et le plus considérable est son *Histoire de Paris*, qui a eu cinq éditions. Entre ses compositions restées manuscrites, on a distingué deux volumes de mémoires, et un recueil de dissertations et de documents sur l'histoire d'Auvergne. Il était né à Clermont-Ferrand le 3 décembre 1755 : sa vie laborieuse s'est terminée à Paris le 19 août 1835. Il avait été forcé, dans ces derniers temps, de vendre une assez grande partie de ses livres. Le catalogue de la bibliothèque qu'il s'était conservée se compose de 1130 articles dont quelques-uns sont rares et curieux, et la plupart nécessaires à quiconque veut étudier sérieusement l'histoire. « M. Dulaure s'était entouré, dit M. Taillandier, de tous les documents qui pouvaient le plus lui fournir des notions exactes « sur l'histoire de notre nation. Il ne faut pas qu'on le confonde avec ces écrivains « superficiels qui se croient profonds parce qu'ils substituent des systèmes à la « réalité des faits. Telle n'est pas l'école historique à laquelle M. Dulaure a appartenu. Il ne pensa jamais qu'il fallût aller chercher ailleurs que dans les monuments contemporains le récit des annales humaines. » — Nous devons avouer que le catalogue n'a pas été imprimé ni même rédigé avec un très-grand soin. Par exemple, l'article 58 : Nonius Marcellus, de proprietate *sermonis*, et Fulg. *Placcides* (Planciades), de prisco *sermone*, se rencontre dans une série de *sermonaires* entre les *sermons* de *Guersicus* (Guerricus), n° 57, et des sermons anonymes publiés en 1622, n° 59. Il paraît qu'on a pris pour des sermons ou pour des traités sur les sermons, les livres de grammaire de Nonius et de Fulgence.

Histoire générale de la Corse depuis les premiers temps jusqu'à nos jours, avec une Introduction contenant un aperçu topographique et statistique de l'île, le précis de son histoire naturelle et une notice bibliographique des principaux auteurs qui en ont parlé; ouvrage enrichi d'une carte géographique et d'un grand nombre de documents inédits; par M. J. M. Jacobi. Paris, impr. de Duverger, librairie d'Aimé André, 1835; tomes I et II, ensemble 884 pages; prix, 15 fr. Un troisième volume complétera l'ouvrage.

Histoire d'Espagne depuis les premiers temps jusqu'à nos jours, d'après

Mariana, Ferreras, Velasquez, Sandoval, Florian d'Ocampo, Ortiz y Sanz, Herrera, Antonio de Solis, Robertson, Wash Yrving, Adam Lardner, Bigland, Dunham, L. Bossi, Llorente, Coke, etc.; par M. Ch. Romey; 2 vol. gr. in-8°, *contenant chacun la valeur de 6 à 7 volumes ordinaires.* Prospectus, impr. de Malteste, 1835, 4 pages grand in-8° à 2 colonnes. Huit livraisons sont publiées : le nombre des suivantes n'est pas déterminé; il en paraîtra une par semaine, du prix de 25 cent., à Paris, de 30 cent. dans les départements. On souscrit chez Félix Malteste.

Recherches sur la topographie de Carthage, par M. Dureau de la Malle, membre de l'Institut, avec des notes par M. Dusgate. Paris, Firmin Didot, 1835, ix et 297 pages in-8°, avec 4 planches. Ce savant ouvrage, dont nous nous proposons de rendre compte dans l'un de nos prochains cahiers, est divisé en deux parties : dans l'une l'auteur décrit l'état de la ville de Carthage avant la troisième guerre punique; l'autre est intitulée *Carthage romaine*, et se termine par un résumé dont nous ne transcrirons ici que les premiers articles : « 1° Carthage ne fut pas rasée jusqu'au sol par Scipion, elle fut seulement brûlée et démantelée; 2° la colonie romaine de Caïus Gracchus, celle de Jules-César et d'Auguste furent placées, non à côté, mais sur l'emplacement même de l'ancienne Carthage; 3° Carthage, déjà très-florissante du temps de Claude, parvint à l'apogée de sa splendeur sous le règne des Antonins, etc... » — Cinq appendices concernent: I. les éléphants; II. l'emploi de la poix ou du bitume pour garantir des vicissitudes atmosphériques la pierre employée dans les constructions de Carthage; et d'une autre part, les marbres étrangers dont les débris se trouvent parmi les ruines de cette ville; III. les sources où a puisé Orose; IV. l'aqueduc de Carthage et le mont Zaghwan; V. les eaux thermales. Une table générale et alphabétique des matières occupe les dix-sept dernières pages du volume et comprend les noms des auteurs anciens et modernes chez lesquels ont été recueillis les détails topographiques exposés dans l'ouvrage avec beaucoup de méthode, d'exactitude et d'intérêt.

L'Univers pittoresque, ou Histoire et description de tous les peuples, de leurs religions, mœurs, coutumes, etc., avec 1,800 gravures représentant les sites principaux, les monuments anciens et modernes, les costumes, meubles, objets d'art et autres; publiés par MM. Didot frères. Gr. in-8° à 2 col.... Les livraisons 75-85 de ce recueil contiennent l'article de la Chine, rédigé par M. Pauthier, membre de la société asiatique. L'auteur s'applique à faire connaître la géographie, les antiquités, la chronologie et l'histoire, la littérature et la philosophie de la Chine. Mais les 192 pages ou 384 colonnes publiées ne contiennent encore qu'une partie de l'ouvrage : elles s'arrêtent au milieu d'une notice sur le philosophe Meng-tseu (contemporain de Socrate et de Xénophon). Il y aura environ 30 autres livraisons. — Le prix de chaque livraison de *l'Univers pittoresque* est de 20 cent. : — M. Pauthier a commencé aussi la publication du Ta-Hio, ou la grande Étude, par le docteur Tchou-hi.

Histoire de la philosophie, par le docteur Henri Ritter, professeur à l'Institut de Kiel; traduite de l'allemand par M. C. J. Tissot. Paris, impr. de Bourgogne, libr. de Ladrange, 1835, 2 vol. in-8°, 16 fr. Les tomes III et IV achèveront l'histoire de la philosophie ancienne; et les 4 suivants concerneront la philosophie moderne.

Philosophie fondée sur la nature de l'homme, en 223 aphorismes; par M. le baron Massias. Strasbourg, 1835, in-8°. Pr. 2 fr.

Considérations **sur la nature de l'homme en soi-même et dans ses rapports avec** l'ordre social, par M. le comte de Redern. Paris, libr. de Treuttel et Würtz, 1835, 2 vol. in-8°. Pr. 15 fr. Plusieurs questions de philosophie générale ou de métaphysique sont abordées dans les 19 chapitres de cet ouvrage.

Discours prononcé à une société de morale, le 1er septembre 1835; par M. le marquis de Fortia d'Urban. Paris, Fournier, 24 pag. in-12. La traduction d'une épître de saint Ciprien (sic) est insérée dans ce discours, à la suite duquel on lit que la traduction de la plus grande partie des œuvres de ce saint docteur se trouvera dans les tomes XVI, XVII et XVIII des Annales du Hainaut.

De la civilisation: Venise, Raguse; par M. Eusèbe Salverte, membre de la Chambre des députés et de l'Institut. Paris, impr. d'Éverat, libr. de L. Rosier, 1835, 370 pag. in-8°. Pr. 8 fr. M. Salverte a publié en 1813 un volume in-8° intitulé: *De la civilisation* depuis les premiers temps historiques jusqu'à la fin du XVIIIe siècle. Il distinguait deux civilisations, l'une fixe et remontant au berceau des premières sociétés; l'autre progressive ou perfectible, et introduite par des causes pour ainsi dire fortuites. Mais l'auteur ne présentait ce volume que comme une introduction à un grand ouvrage: persuadé que la véritable science de l'homme civilisé, comme toutes les sciences de faits, ne se peut établir que par une suite d'expériences comparées entre elles, il a mûrement étudié l'histoire de la civilisation de chaque peuple. Il s'est préparé à retracer leurs progrès et leurs écarts; et il publie aujourd'hui deux parties de ce travail, celles qui concernent les républiques de Venise et de Raguse. C'est un tableau instructif des origines, des révolutions, des institutions et des mœurs de l'une et de l'autre, mais surtout de la première, la plus puissante et la plus célèbre. 53 des dernières pages du volume contiennent une dissertation particulière sur la réalité de la conspiration tramée contre Venise en 1618. M. Salverte rassemble avec beaucoup de sagacité les documents qui tendent à établir la réalité de ce complot; et il s'efforce de réfuter les arguments de Grosley et de Daru qui l'ont contestée.

Des causes de l'affaiblissement du commerce de Bordeaux et des moyens d'y remédier, par M. Émile Bères du Gers; mémoire lu à l'Institut. Paris, impr. de Bourdon, 1835, 4 et 96 pag. in-8°. Pr. 2 fr. Au bureau de la Revue d'économie politique.

Petit glossaire, traduction de quelques mots financiers, esquisses de mœurs administratives; par M. Boucher de Perthes. Abbeville, impr. de L. Boulanger; Paris, libr. de Treuttel et Wurtz, 1835, 2 vol. in-12, 554 et 551 pag. Pr. 10 fr. Ce glossaire ou dictionnaire contient 370 articles, 178 dans le tome I sous les lettres A-K; 192 dans le t. II, S-&. Nous y rencontrons peu d'explications ou *traductions de mots financiers*. Les mots *amortissement, budget, comptes, dette, domaine, emprunt*, FINANCE, *impôt.,... trésor public*, etc. etc., n'y sont pas. L'ouvrage répondrait mieux au titre d'*esquisses de mœurs administratives;* il renferme les articles *ministre, directeur, sous-directeur, préfet, sous-préfet, maire*, etc. L'idée générale qu'on peut prendre de ce recueil, c'est qu'il embrasse des sujets très-divers, qu'il se compose d'observations littéraires, morales, politiques, qui se recommandent par leur franchise et par leur variété. L'auteur a précédemment publié plusieurs autres volumes in-12, intitulés: *Romances, légendes et ballades, Chants armoricains, contes et satires; Opinion de M. Christophe* (4 parties). Il vient de mettre sous presse le 1er tome d'un Essai sur l'origine et la progression des êtres. Ces ouvrages et le petit glossaire se trouvent chez MM. Treuttel et Würtz, et à la librairie départementale et étrangère.

Dictionnaire général et raisonné de législation et de jurisprudence, par M. A. Dalloz. Paris, tome Ier, livraisons 1 et 2. A, B, C. L'ouvrage sera publié en 8 livr. in-4°. Pr. de la livr. 12 fr. Rue Hautefeuille, n° 4. Voy. notre cahier de décembre 1832, page 758.

Droit public et administratif français, ou analyse et résultats des dispositions législatives et réglementaires, publiées ou non, sur toutes les matières d'intérêt public et d'administration; ouvrage au courant des modifications survenues depuis 1830; par M. A. G. Bouchené-Lefer, maître des requêtes au Conseil d'état. Tome second : 1re partie, suite du pouvoir exécutif; 2e partie, le Roi, les ministres, le Conseil d'état. Paris, imprimerie royale, libraire de Gustave Pissin, successeur de Rondonneau, 1835, in-8°, VIII et 952 pag. Le tome Ier, qui concerne le pouvoir législatif, a été publié en 1831; nous en avons donné une notice dans notre cahier d'avril de cette même année, pag. 253, 254. Un tome second (ou plutôt troisième) avait paru dès 1830 : il traitait principalement des deux ministères de la justice et de l'intérieur (voy. *Journ. des Sav.* mars 1830, p. 191). La lacune qui existait entre ces deux tomes est comblée par celui dont l'impression vient d'être achevée. Il est divisé en 4 titres: I. Du pouvoir exécutif en général, de ses rapports avec les deux autres pouvoirs, etc.; II. Du Roi comme chef du pouvoir exécutif, de la famille royale, etc.; III. Des ministres et autres principaux agents du pouvoir exécutif ou de l'administration centrale; IV. Conseils du roi : conseil des ministres, conseils privés, conseils de cabinet, conseil d'état et ses comités, etc. M. Bouchené a rassemblé avec la plus méthodique exactitude toutes les dispositions que renferment relativement à ces matières, les lois, les ordonnances, les règlements, les actes divers de l'autorité publique. Il en a exposé les résultats de la manière la plus précise et la plus claire. Utile aux jurisconsultes, nécessaire aux administrateurs, son ouvrage donne aussi aux administrés une parfaite connaissance de leurs devoirs et de leurs droits.

Histoire de la vie et des ouvrages du chancelier d'Aguesseau, précédée d'un discours sur le ministère public, suivie d'un choix de pensées et maximes tirées des ouvrages de d'Aguesseau, et d'une notice historique sur Henri d'Aguesseau, père du chancelier; par M. A. Boullée. Paris, impr. d'Éverat, libr. de Desenne, 1835, 2 vol. in-8°, ensemble 804 pages, avec le portrait de d'Aguesseau. Prix, 12 fr.

Petit cours d'astronomie, ou courte exposition du système du vrai monde, suivi d'un Mémoire sur l'unité mathématique, l'extraction des racines, l'élévation aux puissances, soumis à l'Académie des sciences *qui a reconnu l'impossibilité d'y rien reprendre;* par M. Demonville, de la société des sciences naturelles de France, Paris, impr. de Bacquenois, libr. de Debecourt, et chez l'auteur, rue des Grès, n° 20, 1835, VIII et 103 pag. in-8°, avec 3 planches. Pr. 4 fr. Nous avons plusieurs fois et trop souvent peut-être fait mention du système astronomique de M. Demonville.

Lettre à M. Letronne sur la cosmogonie des Pères de l'église et de la Genèse, par M. l'abbé de Lalle. Paris, impr. de Bailly, libr. de Debecourt, 1835, 104 pag. in-8°.

S. Bernardi, abbatis primi clarævallensis, opera genuina, juxta editionem monachorum S. Benedicti. Vesontione, Gauthier; 1835. Tom. I, II, III, in-12; 1300 pag. Pr. 9 fr.

Histoire de la vie et des ouvrages de Michel-Ange Buonarotti, par M. Quatremère de Quincy, membre de l'Institut. Paris, Firm. Didot, 1835, 408 pag. in-8°,

avec un portrait et un *fac simile.* Prix, 9 fr. — *Histoire de la vie et des ouvrages de Raphael,* par M. Quatremère de Quincy, 3e édition revue et augm. avec un appendice. Paris, Firmin Didot, 1835 ; in-8°, 472 pag. et 3 planches. Pr. 9 fr.— Voyez nos cahiers d'octobre 1824, pag. 614-623 ; janv. et juin 1825, pag. 48-55, 347-358.

ITALIE.

Studj sul secolo di Pericles. Études sur le siècle de Périclès, par Tullio Dandolo. Milan, Stella, 1835, in-8° avec 12 portraits. Pr. 5 lire.

Scene istoriche del medio evo d'Italia. Scènes historiques du moyen âge en Italie. Milan, Piotta, 1835, in-8°. Pr. 4 lire 35 cent.

Navigazioni e viaggi. Nouvelle édition du recueil de Voyages par terre et par mer, publié par J. B. Ramusio, à Venise, chez les Juntes dans les années 1563-1566, en 3 vol. in-fol. On reproduit aujourd'hui cette collection, en 3 vol. in-4° qui paraîtront par livraisons de 56 pages à 2 colonnes ; la première a paru avec un portrait de Ramusio.

Storia civile di Messina, 1835, 2 vol. in-8°. L'auteur de cette nouvelle histoire de Messine, imprimée dans cette même ville, est M. Arena.

Dell' antichissima condizione dell' alta Lombardia. Notice sur l'ancien état géologique et politique de la haute Lombardie; recherches sur l'origine de Bergame, par M. Buzzoni. Milan, Marini, 1835, 1 l. 50 c.

Opere filosofiche e di economia politica del C. Pietro Verri. Milano, soc. tipogr. 2 vol. in-8°, 11 l. 50 c.

Cenni geologici; notices géologiques, formation des terrains primitifs et secondaires; par M. Doderlein. Padoue, 1835, in-8°.

Storia della pittura italiana. Histoire de la peinture en Italie, par T. Huard; traduite en italien, avec des modifications, des additions et des éclaircissements par Stefano Ticozzi. Milan, Ferrario, 1835, in-8°. Pr. 3 lire.

Sopra un quadro di Rafaello Sanzio, etc. Remarques historiques et critiques d'Agostino Gallo sur un tableau de Raphaël, représentant une adoration, et conservé à Palerme dans l'église des Philippins. Palerme, 1835, in-12 avec gravure au trait.

Le opere del pittore Gaudenzio Ferrari. Œuvres de Gaudence Ferrari, peintre et sculpteur, dessinées et gravées par M. Piannazi, avec description par G. Bordiga. Milan, Molina, 1835, gr. in-4°. La 1re livraison, contenant 4 planches, a paru. Pr. 5 l.

Cenni intorno alla vita di Bart. Pinelli. Notice sur la vie et les principaux ouvrages de Bart. Pinelli, peintre, sculpteur et graveur (décédé au mois d'avril dernier). Roma, 1835, in-12, avec le portrait de Pinelli. La notice est rédigée par M. Oreste Raggi.

ALLEMAGNE.

Analecta grammatica, maximam partem inedita. Ediderunt Jos. ab Eichenfeld et Steph. Endlicher. Vindobonæ, Beck, 1835. Ce volume est annoncé comme un recueil d'anciens grammairiens latins, la plupart inconnus, et contenus dans deux manuscrits de Vienne qui remontent au VIIIe ou VIIe sicèle.

Sprachproben aus dem 4ten bis 16ten Jahrhundert. Modèles de langue du IVe au

XVI^e siècle. Hambourg, Lochmuller, 1833, in-8°. Le premier article est un fragment de la Bible d'Ulphilas. Des exemples distribués par époques retracent les états et les progrès de la langue allemande à travers le moyen âge et jusqu'en 1624.

Catulli Valerii Veronensis carmina, annotatione perpetuà illustravit Doering. Altonæ, Hammreich, 1835, in-8°.

Abulfedæ tabulæ quædam geographicæ, quas nunc primùm arabicè edidit, latinè vertit, notis illustravit H. Ferdin. Wüstenfeld, philosophiæ doctor. Accedunt excerpta ex Iacuto, Ibn-Schohba, Ibn-Khallicân, etc. Gottingæ, 1834, in-8°.

Carsten Niebuhr's Reisebeschreibung nach Arabien. Relation du voyage de Carsten Niebuhr en Arabie, etc.; tome troisième, publié par M. Olshausen. Bordesholm, 1835, in-4°. Les deux premiers tomes ont paru à Copenhague en 1774 et 1778; ils ont été, peu d'années après, traduits en français. L'auteur est mort en 1815 sans avoir mis au jour le troisième, dont les matériaux ou même des exemplaires imprimés avaient péri en grande partie dans l'incendie de Copenhague en 1795. M. Olshausen a dessein de réparer cette perte : une souscription est ouverte à Hambourg, chez Perthes, à raison de 5 rxd. pour l'impression ou réimpression de ce tome III.

Hells Reise nach Wardoe... Voyage de P. Hell à Wardoé, aux confins de la Laponie. Observations du passage de Vénus en 1769, avec des éclaircissements par M. J. Littrow. Vienne, Gerold, 1835, in-8°.

Ueber die Reduction ægyptischer Data. Sur la réduction des dates égyptiennes du temps des Ptolémées, par M. Ideler. Berlin, Dümmler, 1835, in-4°.

Recherches sur les ossements fossiles découverts dans les cavernes de la province de Liége, par M. Scherling. Bonn, 1835, 2 tomes in-4° avec des planches lithographiées.

Theorie der algebraischen Gleichungen. Théorie pour la solution générale des équations algébriques, avec un examen critique des solutions connues jusqu'à présent; par M. le comte de Hochenegg. Vienne, 1835, in-8°. Pr. 3 rxd. 8 gr.

Abhandlungen und Beobachtungen, etc. Dissertations et observations sur des objets d'histoire, d'économie politique et de jurisprudence, par M. J. L. Kluber. Francfort, 1834, 2 vol. in-8°.

ANGLETERRE.

An historical sketch of the origin of english Prose litterature, etc. Esquisse historique sur l'origine de la littérature anglaise en prose et ses progrès jusqu'au règne de Jacques I^er, par M. N. Gray. Oxford, Talboys, 1835, in-8°.

Nala and Damayanti, etc., et autres poëmes sanscrits très-anciens traduits pour la première fois, avec des notes mythologiques et critiques du traducteur, M. Hart Milman. Oxford, Talboys, 1835, in-8°. Cette version est en vers anglais.

Select papers on the subject of expressing the language of the east in the english character, extracted from the periodical published at Calcutta in 1834, in-8°. M. Trivelian a conçu le projet d'abolir dans l'Inde l'usage des caractères sanscrits et arabes, et d'y substituer l'alphabet anglais. C'est dans cette vue qu'on a réimprimé en lettres anglaises plusieurs extraits des journaux publiés à Calcutta en 1834.

La Commission royale des Archives d'Angleterre a publié, dans ces derniers

temps, environ 80 volumes in-folio : le *Domesday-Book*, 4 vol.; *Valor ecclesiasticus*, 6 vol.; *Statutes of the Realme*, 12 vol.; *the Parliamentary Writs*, 4 vol.; *the Acts of the Parliaments of Scotland*, 11 vol.; *Inquisitionum.... abbreviatio*, 3 vol.; *Registrum magni sigilli*, 1 vol.; *Placitorum temporibus Richardi, Joannis* etc., *abbreviatio*, 1 vol.; *Placita temporibus Edw*. I, II, III, 1 vol.; *Calendars of the proceedings in Chancery*, 3 vol.; *Calendaria inquisitionum; — Rotulorum*, 9 vol.; *Rotuli litterarum clausarum; — Hundredorum; — Scotiæ*, 4 vol.; *Rotulorum originalium abbreviatio*, 2 vol., etc. etc.; en outre, 6 vol. d'une nouvelle édition des *Fœdera, conventiones* de Rymer; Catalogues des manuscrits des Bibliothèques cottonienne, harléienne, et de Lansdowne, 5 vol. etc. etc. Quelques-unes de ces publications ont donné lieu à des observations critiques : on s'est plaint particulièrement de ce que les éditeurs ont transcrit les abréviations au lieu de les interpréter. A ce sujet, M. Ch. Purton Cooper, secrétaire de la Commission, nous a fait parvenir une note qui tend à justifier la méthode que l'on a suivie. Les originaux, dit-il, sont écrits en caractères qui, à l'exception d'un petit nombre de cas que l'on a soin d'indiquer, peuvent être suffisamment représentés par les signes ordinaires de l'imprimerie. Mais si l'on ne transcrit pas les abréviations, le moindre écart, la plus légère erreur de traduction peut modifier ou altérer essentiellement le sens d'un acte et quelquefois même en compromettre l'authenticité. Il fallait donc imprimer ces documents avec une telle fidélité que chaque lecteur pût en pleine liberté en reconstruire le texte, sans courir le risque d'être induit dans les erreurs que les hommes les plus experts peuvent commettre en suppléant des syllabes abrégées. M. Cooper en cite plusieurs exemples; et quoique les cas des noms, les temps et les personnes des verbes soient assez souvent déterminés par le contexte, il pense qu'un système de transcription *in extenso*, constamment adopté, engagerait dans une carrière d'erreurs plus ou moins graves, ainsi qu'on a trop d'occasions de le reconnaître dans la plupart des recueils diplomatiques publiés sur ce plan. Il en conclut qu'une Commission instituée pour entreprendre des publications authentiques doit reproduire avec toute l'exactitude possible l'aspect des originaux; et c'est ce qu'ont fait les éditeurs de cette collection nouvelle, qui d'ailleurs se sont empressés de fournir aux lecteurs tous les secours convenables, surtout dans les tables d'abréviations qu'ils ont jointes aux *Close-Rolls* et à d'autres volumes. Qu'à l'école des chartes de Paris on demande aux élèves des copies complétées et non la reproduction des formes abrégées, c'est une très-bonne méthode d'enseignement, mais assurément inapplicable à un travail d'un ordre plus élevé, qui doit mettre sous les yeux des administrateurs, des juges et des savants, les Actes publics conservés dans les Archives de l'État. Il n'en est pas non plus de ces Actes comme des manuscrits d'anciens livres, dont les éditions deviendraient sans contredit moins utiles si l'on y maintenait les abréviations : c'est bien assez des difficultés que le langage, l'orthographe, la ponctuation doivent offrir aux lecteurs; il faut leur épargner celles qui résulteraient des formes incomplètes de l'écriture. Mais ces formes, dans les pièces d'archives, sont de deux espèces : les unes si faciles à reconnaître et à comprendre, que l'interprétation en serait superflue aux hommes qui ont besoin ou envie de les lire; les autres au contraire si incertaines, si litigieuses, qu'il n'appartient réellement à aucun éditeur d'en déterminer la valeur. Ce n'est qu'en des notes qu'ils pourraient proposer et soumettre au jugement du public des transcriptions, plausibles ou conjecturales, où aucune lettre ne resterait omise. Quelle est, dit M. Cooper, la personne qui, même en Angleterre, voudrait se charger de

transcrire ainsi quelques pages du *Domesday-Book?* Ne serait-ce pas se condamner d'avance à une multitude d'embarras et de méprises? La publication de ce monument, achevée en 1816, représente l'original et peut passer pour un modèle; elle rend le *Domesday-Book* véritablement impérissable. L'utilité de tous ces travaux de la Commission et les soins qu'elle n'a cessé d'y apporter, ont paru compenser la dépense considérable que l'impression magnifique de tant de grands volumes a exigée.

TABLE.

Suite du Supplément à la Notice sur quelques médailles grecques inédites des rois de la Bactriane et de l'Inde. (Article de M. Raoul-Rochette)................... Page 577.

Voyage de l'Arabie Pétrée, par MM. Léon de Laborde et Linant. (Article de M. Letronne.)... 596.

Liber arabicus, etc., quem primùm è codicibus edidit et adnotationibus criticis instruxit Georg. Freytag, etc. (Article de M. Silvestre de Sacy.)............ 602.

Histoire du règne de Charles VIII, roi de France; par M. le comte de Ségur, etc. (Article de M. Daunou.)... 612.

Les Tournois de Chauvenci, donnés vers la fin du XIII^e siècle, décrits par Charles Bretex, annotés par feu Philibert Delmotte, etc., et publiés par H. Delmotte, son fils. (Article de M. Raynouard.)................................ 622.

Nouvelles littéraires.. 630.

FIN DE LA TABLE.

Addition à la note de la page 596. Cette notice était déjà imprimée et près de paraître, lorsque j'ai eu communication d'une collection de médailles grecques de la Bactriane et de l'Inde, formée sur les lieux par M. le général Allard. Il y aura là encore matière à un ample et important supplément, lorsque cette collection sera venue se joindre à celle de notre Cabinet, comme c'est l'intention de son possesseur actuel. En attendant, j'annonce qu'il s'y trouve un *tétradrachme d'Agathocle;* une *drachme d'Antimachus;* une autre de *Démétrius;* plusieurs *drachmes* de *Ménandre* et d'*Apollodote,* de types différents, parmi lesquelles se rencontre, au nombre de huit exemplaires, la pièce citée plus haut, avec l'inscription ΒΑΣΙΛΕΩΣ ΣΩΤΗΡΟΣ ΚΑΙ ΦΙΛΟΠΑΤΟΡΟΣ ΑΠΟΛΛΟΔΟΤΟΥ, et une autre drachme d'*Apollodote,* de forme carrée, la seule pièce de cette forme qu'on connaisse encore en argent; des médailles d'argent et de bronze de deux rois nouveaux, *Philoxène* et *Lysias,* qui prennent le titre d'*invincible,* ΑΝΙΚΗΤΟΥ; enfin, une monnaie d'argent du prince scythe,..*onomès,* qui servira à rectifier et à compléter le nom de ce prince, en partie altéré sur la médaille de bronze que j'en ai publiée, pl. II, n° 20. Je profite aussi de cette occasion pour rétablir la légende d'une autre de nos médailles, pl. II, n° 15, que je n'avais pu parvenir à déchiffrer, mais qui doit se lire : ΒΑΣΙΛΕΩΣ (ΝΙΚ)ΗΦΟΡΟΥ (ΑΝ)ΤΙΑΛΚΙΔΟΥ (monnaie) *du roi Nicéphore Antilakidès,* ainsi que j'ai pu m'en convaincre d'après deux exemplaires mieux conservés de la même médaille, gravés pl. IX, fig. 13 et 14, du III^e volume du *Journal Asiatique* de Calcutta. RAOUL-ROCHETTE.

ERRATA. — Cahier de septembre, pag. 548, l. 21, Archélaüs, *lisez* Arcésilas;
———————— pag. 566, l. dernière : la, *lisez* sa.

JOURNAL

DES SAVANTS.

NOVEMBRE 1835.

Bibliothèque historique de Diodore de Sicile, traduite du grec par A. F. Miot, *ancien Conseiller d'État, membre libre de l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres.* — Deux vol. in-8°. Paris, Imprimerie royale.

L'auteur de cette traduction vient de faire pour Diodore de Sicile ce qu'il a déjà fait pour Hérodote; et l'on peut même dire que le nouveau service qu'il rend en ce moment à la littérature était encore plus nécessaire. Larcher avait au moins travaillé sur un texte élaboré dans les commentaires de Wesseling et de Walckenaer. La grande érudition du traducteur et l'étude approfondie qu'il avait faite de l'historien, lui permirent de donner à sa version une exactitude que bien peu de versions françaises d'un auteur grec avaient encore atteinte. Ainsi, à la rigueur, il était possible de se passer d'une nouvelle traduction d'Hérodote. On n'en peut dire autant de celle de Diodore. La traduction de Terrasson (sans parler de celle des sept premiers livres par Amyot) est écrite avec beaucoup de facilité, mais avec une extrême négligence et dans ce système d'*à peu près* dont les traducteurs et les lecteurs d'alors se contentaient généralement. D'ailleurs, faite d'après une ancienne édition du texte, d'après la version latine de Rhodoman, avant que Wesseling eût revu le texte et l'eût expliqué dans son admirable commentaire, cette version française était restée fort incomplète et fautive en une multitude de passages; elle ne pouvait absolument suffire aux besoins de la littérature; car il était impossible de la consulter sur aucun point avec confiance. M. Miot, en continuant d'employer

ses studieux loisirs à reproduire une plus fidèle image d'un des historiens les plus recommandables de l'antiquité, a comblé une lacune qui s'est fait sentir depuis longtemps à tous les lecteurs français qui, ne sachant pas le grec, désiraient pourtant connaître Diodore de Sicile, ou s'en servir pour quelque recherche.

Ce nouveau travail, il l'a exécuté dans le même esprit que celui qu'il a fait sur Hérodote, et dont nous avons essayé de donner aux lecteurs de ce journal l'idée favorable que nous en avions conçue[1]. M. Miot annonce qu'il a fait sa traduction pour ceux qui, n'ayant pas étudié la langue de l'auteur, n'ont pas besoin et ne se soucient nullement des discussions philologiques et critiques sur toutes les difficultés du texte. Quant aux érudits, ils savent bien où aller chercher ces discussions qui les intéressent; et l'édition de Wesseling est une mine d'où ils peuvent tirer tous les éclaircissements qui leur sont nécessaires. M. Miot a donc borné ses soins à traduire scrupuleusement le sens du texte d'après l'édition de Wesseling, celle d'Eichstaedt et enfin celle de M. Dindorf, qu'il a pu consulter avant l'impression de son ouvrage. Il a mis à profit les excellentes corrections qu'elles contiennent; mais il ne les a pas adoptées cependant sans indiquer sommairement les motifs qui l'y ont déterminé. La traduction allemande de Stroth ne lui a pas non plus été inutile pour le sens de quelques passages. Son but a été de rendre sa traduction aussi française qu'il l'a pu; et il s'est gardé de la hérisser de tous ces mots grecs francisés dont quelques traducteurs modernes ont adopté l'usage.

Les notes destinées à faciliter l'intelligence des récits de l'historien sont de deux espèces : les unes se trouvent au bas des pages; elles donnent de courtes indications géographiques ou chronologiques, la signification ou l'étymologie des termes auxquels le traducteur a cru devoir conserver leur forme originale; les renvois aux passages où Diodore a déjà parlé des mêmes objets, et aux textes des auteurs qui en ont fait mention. Les autres notes, plus longues, sont renvoyées à la fin de chaque volume. Elles font connaître l'opinion du traducteur sur divers passages qui demandent réflexion, ou qui exigent quelques développements; elles rendent compte des motifs qu'il a eus de se décider pour telle ou telle leçon. Plusieurs de ces notes ont acquis une certaine étendue. M. Miot s'en excuse; mais nous ne pensons pas que ses lecteurs trouvent l'excuse fort nécessaire. M. Miot ne s'est jamais étendu que sur des objets intéressants; et il l'a toujours fait de manière à rendre la discussion utile et instructive : ce sont tantôt des vues philosophiques, tantôt des rapprochements tirés de l'histoire, ou des

[1] *Journ. des Sav.* mars 1823, pag. 148 à 161.

considérations sur les mœurs et la civilisation des anciens penples, où l'on trouve une instruction solide et réfléchie, sans prétention à une érudition déplacée. Celles où le traducteur discute les variantes qu'il a choisies sont principalement destinées aux érudits qui voudront se servir de la traduction, ou la comparer au texte. C'est encore en leur faveur, c'est pour faciliter les citations et les recherches que M. Miot a conservé la division en paragraphes adoptée dans l'édition de Wesseling. Chaque livre est précédé de sommaires détaillés, rédigés avec beaucoup de soin, qui présentent un extrait analytique de tout ce qui est traité dans chaque livre. Les deux volumes comprennent toute la première partie de l'histoire de Diodore, celle qu'il a lui-même distinguée du reste (I, 4) en disant que les six premiers livres contiennent les faits antérieurs à la guerre de Troie et les traditions mythologiques: on peut donc considérer cette partie, composée des cinq premiers livres et des fragments du sixième, comme un ouvrage à part et presque complet en lui-même; c'est pourquoi M. Miot a terminé ces deux volumes par une table alphabétique des matières.

On voit, par ce court exposé, que tout a été calculé pour rendre utile au plus grand nombre possible de lecteurs cette traduction nouvelle. Les soins consciencieux qui avaient présidé à celle d'Hérodote se retrouvent ici, et dirigés avec le même esprit et vers le même but. Pour entrer un peu plus avant dans le détail de l'exécution, nous devons d'abord signaler à l'attention du lecteur la préface de trente-une pages, où le traducteur, outre quelques détails sur la méthode qu'il a suivie et les secours dont il a profité, expose le plan de Diodore, et juge ses défauts comme ses qualités avec une impartialité qui ne se ressent aucunement de la prévention ordinaire aux traducteurs. Ce morceau concis, écrit d'un style ferme et simple, prépare heureusement le lecteur à l'étude de l'historien. Nous en extrairons le passage suivant, qui se rapporte à la première division de l'ouvrage de Diodore, c'est-à-dire aux six premiers livres:

« Les antiques mythologies que Diodore a recensées et tirées d'un grand « nombre d'écrivains dont il ne nous reste plus rien, ou dont nous n'avons « que des fragments épars, ne sont pas des fables proprement dites, forgées à « plaisir et sorties du cerveau des poëtes; elles ont une plus haute origine : « elles sont l'histoire des temps qui ont précédé la formation des sociétés « humaines; et quel que soit le peuple chez qui elles sont nées, quel que « soit le climat dont elles portent l'empreinte, elles ont toutes un point « commun où elles viennent se confondre; elles offrent toutes une cosmo- « gonie où les faits purement physiques prennent un corps et une existence « pour ainsi dire individuelle. On voit en même temps, dans cette théologie « primitive, paraître quelques hommes attentifs, qui, menés peu à peu

« par l'observation seule aux premières découvertes de l'agriculture ou des « arts, deviennent les bienfaiteurs de l'humanité, sont honorés d'une sorte « de culte, et bientôt élevés au rang même des dieux par les vœux des « mortels dont ils furent les protecteurs. Sans doute ce sont des fictions, « de brillantes erreurs : mais, presque sur toute la terre, ces mêmes er- « reurs, ces mêmes fictions ont circulé plus ou moins embellies, et elles « ont été exploitées au profit de l'ambition et de l'avarice de tous ceux qui « se sont faits intermédiaires entre l'homme et les divinités créées tour à tour « par la reconnaissance d'un bienfait ou la crainte d'un pouvoir malfai- « sant. . . . Ces mythes sont donc les bases sur lesquelles ont reposé les « premières idées religieuses et la première civilisation des peuples. »

Nous signalerons encore à nos lecteurs ce que M. Miot dit des emprunts que les prêtres égyptiens, à l'époque de Diodore, avaient faits aux traditions grecques pour les rattacher à leurs propres traditions, et sur les fraudes que la vanité nationale leur suggéra pour faire honneur à leurs ancêtres d'inventions qui ne leur appartenaient pas. Mais nous croyons devoir transcrire encore les réflexions suivantes, qui donneront une idée du style de M. Miot et de l'esprit philosophique qui le guide : « On n'a- « perçoit, quelle que soit l'attention que l'on apporte à la lecture de ces cinq « premiers livres, rien qui puisse aider à fixer le temps où les croyances « religieuses que représentent les anciens mythes se sont établies chez les « peuples, ni le moment où elles ont été abandonnées et repoussées dans « le domaine de la fable. L'auteur lui-même n'insinue nulle part l'opinion « qu'il s'était formée à ce sujet. . . . Ce qu'il y a de plus singulier, c'est « que l'on ne peut même démêler si, à l'époque où écrivait notre auteur, « l'opinion était bien fixée sur ce sujet. Diodore, en citant les faits dont il « rend compte, se sert assez généralement de l'expression les *mythologues*, « les *mythographes disent*, expressions qui semblent mettre ces faits hors « de l'histoire proprement dite; mais souvent aussi il en parle comme si « la croyance en ces mêmes faits existait encore; et l'on remarque surtout « que, bien qu'il ait souvent emprunté beaucoup à Anaxagore, il ne fait ja- « mais[1] mention d'une intelligence divine, formatrice de l'univers, et qu'il « explique constamment l'origine des choses purement physiques, par des « rapports entre les divers éléments de la matière, se combinant ensemble « en raison de leur pesanteur spécifique, ou s'excluant réciproquement « d'après leurs essences diverses, comme on peut le voir dans le début de « son premier livre. En un mot, jamais il ne reconnaît de divinité préexis-

[1] Diodore de Sicile parle d'une providence divine dans un passage qui sera examiné plus bas.

« tante à la formation de l'univers; et tous ses dieux sont ou des astres per- « sonnifiés sous ce titre, ou des hommes divinisés, partageant les faiblesses « ou les vices de l'humanité. Déjà cependant Isocrate, quatre siècles aupa- « ravant, avait éloquemment fait justice de cette doctrine absurde répandue « dans les écrits des poëtes, qui attribuaient aux dieux des désordres et des « crimes qu'aucun homme n'eût osé imputer, même à son plus cruel en- « nemi. Au reste, on doit peu s'étonner de cette négation ou de ce mépris « de la divinité. Entre la destruction de l'ancien culte, qui admettait la « pluralité des dieux, et l'établissement de la religion chrétienne, que les « nouveaux platoniciens contribuèrent tant à propager, il y eut un inter- « valle d'athéisme. Diodore vivait précisément à cette époque : on com- « mençait à ne plus croire aux divinités du paganisme; on ne leur avait en- « core substitué rien de positif. Le dogme même de l'immortalité de l'âme, « ainsi que celui d'une vie future, dans laquelle des récompenses ou des « peines attendent l'homme, était, sans respect pour l'autorité de Pythagore « et de beaucoup d'autres philosophes, presque généralement tombé en « désuétude. »

Venons maintenant à la traduction : nous avons déjà dit quel est le but que l'auteur s'est proposé en traduisant Diodore, et nous avons indiqué le caractère qu'il a voulu donner à sa traduction. Le système qu'il a adopté nous paraît concilier heureusement une fidélité scrupuleuse avec la facilité et le naturel du style. La lecture attentive que nous avons faite, pour notre propre instruction, de la totalité de ces deux volumes, nous donne quelque droit d'en dire notre avis; nous ne craignons pas d'avancer qu'il existe, dans notre langue, peu de traductions du grec où l'on trouve réunis au même degré les qualités qu'on désire dans une œuvre de ce genre. Dire qu'elle est au-dessus de celle de Terrasson serait en faire un trop mince éloge; et nous ne prendrons pas la peine de comparer entre elles ces deux versions, ce qui ne pourrait se faire d'ailleurs qu'en citant des passages tirés de l'une et de l'autre. Mais ce serait abuser de la patience du lecteur, sans nul profit pour la science.

Nous croyons qu'il sera plus utile d'appeler l'attention du savant traducteur sur quelques points où il nous paraît n'avoir pas exactement rendu le sens du grec; car, quelque soin que l'on apporte dans un travail de ce genre, il est impossible que quelque faute n'échappe. La diction de Diodore est simple et en général facile; sa phrase est courte et bien construite; il y a cependant des passages moins clairs, où l'expression a une certaine délicatesse qui demande pour être saisie que l'attention du traducteur ne sommeille pas en ce moment; or l'on sait que, dans un travail de si longue haleine, l'esprit se lasse, et néglige ou n'aperçoit pas ce que, dans un autre temps, il n'aurait pas manqué de saisir.

Nous signalerons d'abord à l'auteur quelques inexactitudes qui lui sont échappées vraisemblablement par pure inadvertance, mais qui peuvent cependant dérouter son lecteur et lui donner des idées incomplètes ou fausses. Ainsi, M. Miot traduit assez fréquemment πολλοὶ ou πολλὰ, πλείονες ou πλεῖστοι par *plusieurs*, ce qui altère notablement le sens de l'auteur. Par exemple : « Parmi ceux qui ont voyagé en Égypte, on compte Pythagore, Solon et *plusieurs* autres ; » lisez *beaucoup d'autres* (I, LXIX, p. 140[1]). « On a vu *plusieurs* rois, » lisez *beaucoup* de rois (I, LXXII, p. 147 : πολλοὶ τῶν βασιλέων). « L'or et l'argent qui n'avaient pas été détruits « avec Sardanapale montaient à *plusieurs* talents (II, XXVIII, p. 259) ; » lisez *un grand nombre* de talents (πολλῶν ὄντα ταλάντων). Il y a d'autres exemples de cette faute au t. II, p. 2, 205 et 206. Ailleurs : « Ils régnèrent dans « la plus grande concorde pendant *quelques* années (I, LXVI, p. 135), » lisez : pendant *quinze* années. « En leur rappelant le souvenir de leur « patrie, de leurs femmes et de leurs enfants (I, LXVII, p. 136) ; » lisez : *de leurs temples*, de leur patrie, etc. Au l. III, c. XLIII, p. 77 du t. II, le mot *quadrirèmes* s'est glissé au lieu de celui de *trirèmes*, τριηρικῶν σκαφῶν) ; *Dionysios* (V, LII, p. 406), au lieu de *Dionysiade* (dans la note *Dionysios*, au lieu de *Dionysos*). C'est encore, je crois, par inadvertance, non avec intention, qu'au l. III, c. XIX, p. 31, t. II, M. Miot a traduit d'après l'ancienne leçon ὑπὸ τῆς συνεχοῦς τοῦ ΚΑΎΜΑΤΟΣ πληγῆς πεπληγμένος, au lieu de κύματος qui est la vraie leçon, établie par Wesseling, III, LVII, p. 107 ; « la reine » lisez : *Basilea* (nom propre). Il faut attribuer à la même cause quelques erreurs qu'on remarque dans les notes placées au bas des pages. La *Cœlé-Syrie*, dans Diodore, n'est pas la *vallée entre le Liban et l'Antiliban*, comme le dit la note (I, XXX, p. 57), c'est la partie méridionale de la Syrie, confinant à l'Égypte ; ainsi, à la page suivante, Diodore parle de Joppé en Cœlé-Syrie ; et au II, XXXIII, p. 305, il parle des *palmiers caryotes* de la Cœlé-Syrie. Or, nous savons par Strabon (XVI, p. 763) que le palmier *caryote* ne croissait qu'aux environs de Jéricho. Ces deux exemples suffisent pour montrer que la notion géographique contenue dans la note pourrait embarrasser un lecteur de Diodore, cet historien prenant le nom de *Cœlé-Syrie* dans le même sens qu'indique Strabon (XVI, p. 756). *Pestum* s'appelait aussi *Posidonia*, non *Posidonium* (note p. 191, t. II) ; *Leontium* était sur la côte *orientale*, non *occidentale* (note p. 195) de la Sicile. En parlant du partage que Rhadamanthe fit de ses états entre ses enfants, Diodore dit que « Thoas eut en partage *Lemnos* ; Enyéus, *Cyrnos* ; Pamphile,

[1] Dans ces citations, la page indiquée est celle de la traduction.

« *Péparèthe ;* Evambéus, *Maronée ;* Alcée, *Paros;* Andréus, *Andros;* » (V, LXXIX, p. 452): sur le mot *Cyrnos*, M. Miot met en note *la Corse*; mais quelle apparence que le nom de la *Corse* se trouve ainsi mêlé à ceux d'îles ou de villes de la Grèce? Cette *Cyrnos* est certainement la ville dont l'historien a parlé plus haut (V, LX, p. 420), comme ayant été fondée dans la Chersonèse Rhodienne, par Cyrnus, un des chefs de l'armée envoyée par Inachus à la poursuite d'Io.

Nous avons dit que le traducteur s'est imposé la fidélité la plus scrupuleuse, toute celle du moins qui est compatible avec le génie de notre langue; car il a voulu avant tout parler bon français; et il nous paraît avoir presque toujours très-bien réussi. Nous croyons cependant que le désir de se tenir le plus près possible de son auteur l'a entraîné à donner quelquefois une traduction plus *littérale* que *fidèle*. Par exemple, il est certain qu'on ne peut traduire *plus littéralement* ἀστρολογία que par *astrologie ;* mais, pour être *fidèle*, c'est-à-dire pour rendre précisément en français l'idée que l'auteur a voulu exprimer par ce mot, il faut le traduire par *astronomie*. Diodore de Sicile ne se sert pas du mot ἀστρονομία. Partout, lorsqu'il parle des connaissances astronomiques des Égyptiens, des Chaldéens, etc., il n'emploie que le mot ἀστρολογία. Personne n'ignore que ce n'est que fort tard, chez les Grecs comme chez les Latins[1], que la distinction entre les mots *astrologie* et *astronomie* s'est introduite : auparavant ces deux mots étaient exactement synonymes, et désignaient exclusivement la *science astronomique*, dans laquelle étaient compris les prognostics. Quiconque jettera les yeux sur les passages de Diodore auxquels je fais allusion (t. I, p. 101, 124, 148, 163, 164, 199, 250, 260, 263, 266; t. II, p. 113, 159, 413, 414), demeurera convaincu que le mot *astronomie* est le seul qui puisse exprimer son idée; le sens restreint que nous attachons au mot *astrologie* ne peut qu'en donner une notion inexacte à un lecteur français.

Nous croyons encore que les expressions si familières aux anciens, à Diodore en particulier, πρὸς τὰς ἄρκτους, κατὰ τὴν ἄρκτον, ὑπὸ τὴν ἄρκτον, etc., sont rendues trop littéralement par *vers les ourses, du côté de l'ourse, sous l'ourse ;* car, pour nous, elles ne signifient que *vers le nord, du côté du nord, ou septentrional* (t. I, p. 276; t. II, p. 65, 112, 202, 209, 325, 354, 358, 360, 388, 413, 414). Si l'on s'en réfère aux passages que je cite, on verra que cette version jette de l'embarras et un air d'étrangeté dans la traduction, toujours si française d'ailleurs. Nous avons déjà

[1] Cicéron ne connaît que les mots *astrologia* et *astrologus*. On ne trouve dans Hérodote ni ἀστρονομία ni ἀστρολογία. Platon n'emploie que le mot ἀστρονομία, Xénophon s'en sert aussi une fois.

eu l'occasion de faire cette remarque, à propos de Ptolémée[1]. On en peut dire autant de πρὸς βορέαν, que M. Miot a traduit *vers le souffle de Borée,* et qui signifie simplement *vers le nord* (I, XL, p. 86), traduction *moins littérale* sans doute, mais à coup sûr *plus fidèle*. Cette observation est analogue à celle qui a été faite il y a bien longtemps dans ce journal, à propos de l'expression de Ptolémée ὁ διὰ τῶν ζωδίων κύκλος que l'abbé Halma a voulu traduire par *le cercle qui traverse les animaux*, ce qui est assurément fort *littéral*, mais beaucoup moins fidèle que le simple mot *écliptique;* car, en français, le mot *animal* n'a pas, comme en grec ζωδίον, le double sens d'*animal* et de *signe*.

Enfin nous doutons que M. Miot ait bien fait de conserver l'expression grecque dans cette phrase : « L'histoire est en quelque sorte *l'asile et la* « *métropole* de la philosophie (I, II, p. 4) » Il y a bien dans le texte τῆς ὅλης φιλοσοφίας οἱονεὶ μητρόπολιν οὖσαν : mais on doit remarquer qu'en français, le mot *métropole* a un sens tellement limité à celui de ville qui en a fondé une autre, ou même de ville capitale, que l'esprit ne peut facilement se prêter à une idée différente, tandis qu'en grec le mot μήτηρ, mère, qui entre dans la composition de μητρόπολις, préparait l'esprit à toute idée qui se rapproche de celle de *mère*, d'*origine*, de *cause*, sans y joindre la notion de *ville;* en sorte que les Grecs n'avaient nulle peine à borner le mot à ce dernier sens, comme le montrent les exemples cités par Wesseling, par exemple : « la soif des richesses est la *mère* (μητρόπολις) de « tous les vices, » ou « la géométrie est l'origine et la mère des autres « sciences (ἀρχὴ καὶ μητρόπολις). » Nous pensons donc que la vraie traduction *française* de la phrase de Diodore est celle-ci : « l'*histoire est la mère* de « toute la philosophie. » Le mot *asile*, que M. Miot a ajouté pour faire passer *métropole*, nous paraît étranger à l'idée de Diodore, si même il n'y est pas opposé.

On ne peut au contraire, ce nous semble, qu'approuver l'emploi du mot *économie*, hasardé pour rendre οἰκονομία, appliqué par Diodore à la distribution des parties d'un ouvrage (V, I, p. 319). Le traducteur remarque que ce mot est employé dans notre langue avec un sens analogue, quand on dit l'*économie d'une loi*, *d'un discours*, etc.

Jusqu'ici nous n'avons signalé au savant traducteur que de bien légères inexactitudes; il nous reste à lui en indiquer d'autres qui affectent d'une manière plus directe le sens de l'auteur, et qui, si nos observations sont fondées, pourraient égarer le lecteur, d'autant plus que la version latine ne lui serait d'aucun secours pour les rectifier. Malgré les soins du traducteur, la liaison des idées dans l'original n'a pas toujours été bien saisie, et quelquefois la signification des termes n'a pas été bien comprise.

[1] *Journ. des Sav.* ann. 1818, p. 264.

Les observations que nous allons soumettre à M. Miot ne peuvent en rien infirmer le jugement que nous avons porté plus haut; elles lui serviront à rendre son travail plus parfait encore; car, si elles obtiennent son assentiment, il fera les rectifications nécessaires dans les volumes suivants.

Nous commencerons par la préface de Diodore. Cette préface, morceau de peu d'étendue, est l'un des plus remarquables de son ouvrage, parce qu'il se livre à quelques considérations importantes, et qu'il expose le plan suivi dans son histoire; elle est aussi l'un des plus difficiles. Le traducteur l'a rendue en général avec une exactitude, une élégance et une fidélité qu'on apprécie bien mieux quand on a sous les yeux l'ouvrage de Terrasson. Nous ne ferions exception que pour les passages suivants :

(I, I, p. 2.) « L'exemple des *erreurs* et des *talents* de ceux qui nous « sont étrangers contient un genre d'instruction, etc. » Il fallait dire : « la « connaissance que l'histoire procure des *succès* et des *revers* des autres (ἀλλοτρίων ἀποτευγμάτων τε καὶ κατορθωμάτων, κ. τ. λ.), etc.

La phrase suivante est une des plus longues et des plus difficiles de cette préface; la première partie est ainsi traduite par M. Miot : « De plus, en « considérant les hommes comme ayant tous une origine commune et sé- « parés seulement par les lieux et les temps, ces historiens ont pour objet « principal de *nous les faire envisager comme membres d'une même* « *association*, et deviennent par-là, pour ainsi dire, les ministres de la « Providence divine. » Aux mots soulignés répondent ceux-ci dans le grec.. πάντας ἀνθρώπους... ἐφιλοτιμήθησαν ὑπὸ μίαν καὶ τὴν αὐτὴν σύνταξιν (c. a. d. οἱ τὰς κοινὰς ἱστορίας πραγματευσάμενοι). Le mot σύνταξις ne signifie pas *association*, il signifie *corps d'ouvrage :* c'est celui que Diodore emploie toujours pour indiquer les *corps d'histoire*. Ainsi, lorsqu'il dit qu'aucun de ses prédécesseurs n'avait pensé à réunir en un même corps les histoires particulières, il dit : τῶν ἱστοριογράφων οὐδεὶς ἐπεβάλετο αὐτὰς μιᾶς συντάξεως περιγραφῇ πραγματεύσασθαι (t. 3); c'est la même expression; et il la rend un peu plus bas par les mots ἵνα λόγον καὶ κοινὸν χρηματιστήριον τῶν συντετελεσμένων ἀποδεῖξαι τὰς ἑαυτῶν πραγματείας. On traduira donc littéralement : « de « plus, tous les hommes liés par une parenté commune (μετέχοντας μὲν τῆς « πρὸς ἀλλήλους συγγενείας), mais séparés par les lieux et les temps, ces « historiens se sont attachés à les réunir dans un même corps d'histoire, « remplissant en quelque sorte la fonction de ministres de la divine « Providence. »

La seconde partie est importante en ce qu'elle indique le rôle que remplit la Providence, selon Diodore; elle est ainsi conçue : ἐκείνη (ἡ θεία πρόνοια) τε γὰρ τὴν τῶν ὁρωμένων ἄστρων διακόσμησιν καὶ τὰς τῶν ἀνθρώπων φύσεις εἰς κοινὴν ἀναλογίαν συνθεῖσα, κυκλεῖ συνεχῶς ἅπαντα τὸν αἰῶνα, τὸ ἐπιβάλλον ἑκάστοις ἐκ τῆς πεπρωμένης

μείζονα. M. Miot traduit : « La Providence, après avoir *assujetti* à des « *rapports communs*, et le merveilleux arrangement des astres que nous « observons, et les natures *diverses* des hommes, *renferme les siècles* « *dans un cercle qui les contient tous*, distribuant à chaque individu la « part qui lui est assignée par le destin. » Le premier membre renferme clairement la notion de l'astrologie judiciaire, ou des rapports entre les mouvements des astres et les événements de la vie humaine; dans le second, *ἅπαντα τὸν αἰῶνα* est régi par *κυκλεῖ* sous-entendu, et non par *μερίζει* dont le régime est le même que celui de *συνθεῖσα.* On devra donc traduire : « Car celle-ci, ayant établi une analogie commune entre l'arrangement « des astres visibles et les diverses natures des hommes, les ramène éter- « nellement dans le même cercle, dispensant à chacun d'eux ce qui lui « est dévolu par le destin. » Dans ce passage remarquable, c'est la Providence divine qui a réglé les rapports du ciel et de la terre, qui entretient leur harmonie; mais dans le partage des biens et des maux, elle n'est que le ministre du destin, l'exécutrice de ses arrêts.

I, II, p. 5. « Qui oserait donc nier? » Le texte porte simplement « *on* « *convient.* »

Page 7. « L'histoire conspire de plus à la perfection de l'art de bien « dire, lui donne de la force, *et l'on ne trouverait pas facilement une* « *plus belle source d'éloquence.* C'est de ce grand art que les Grecs « tirent leur supériorité sur les barbares, et les hommes instruits sur ceux « qui ne le sont pas. » Le membre souligné ne présente pas le sens de l'auteur, et la liaison des idées en a souffert. Le texte porte : *Συμβάλλεται δ' αὕτη καὶ πρὸς λόγου δύναμιν, οὗ κάλλιον ἕτερον οὐκ ἄν τις ῥᾳδίως εὕροι· ταύτῃ γὰρ οἱ μὲν Ἕλληνες, κ. τ. λ.*; c'est-à-dire : « L'histoire contribue aussi à donner « plus de force à l'art de parler, et l'on trouverait difficilement rien de plus « beau (que cet art). C'est par lui en effet que les Grecs l'emportent sur les « barbares, et les hommes instruits sur les ignorants. » Pour le sens adopté par M. Miot, il faudrait *ἧς*, et non pas *οὗ* (*λόγου*).

Un peu après : « Aussi disons-nous des hommes *célèbres* qu'ils sont « dignes qu'on parle d'eux, et c'est le plus grand prix dont nous puissions « payer leur vertu. » *Οἱ ἀγαθοὶ ἄνδρες* signifie ici, non les *hommes célèbres*, mais les *hommes de mérite*, ceux qui ont rendu des services à leur pays. Le second membre serait mieux traduit : « comme ayant mérité ce premier « prix de la vertu, » *ὡς τοῦτο τὸ πρωτεῖον τῆς ἀρετῆς περιπεποιημένους.*

I, III, p. 8. « Si, en remontant aux plus anciennes époques, *il était* « *possible* de décrire les événements du monde entier dont le souvenir s'est « conservé, comme les événements d'une seule ville, aucun travail ne se- « rait sans doute plus étendu; mais de quel profit ne serait-il pas pour ceux

« qui aiment à se livrer à la lecture? » Le sens du texte est un peu différent : « Car si un historien parvenait à écrire aussi bien que possible les « événements du monde entier qui nous ont été transmis, et à les présenter « comme s'ils étaient ceux d'un seul état, depuis les époques les plus re- « culées jusqu'à son temps, son ouvrage exigerait certainement beaucoup « de travail et de peine, mais ce serait le plus utile de tous pour les amis de « l'étude et de la science. »

Diodore justifie sa prédilection pour l'histoire universelle, d'abord par la difficulté de se procurer les histoires particulières dont on a besoin, ensuite par celle de saisir la marche et la liaison des faits « *à travers* la foule « de ces livres et le *peu d'ordre* qui y règne. » Le texte porte διὰ τὴν ἀνωμαλίαν; et le mot ἀνωμαλία se rapporte à la *discordance* des historiens et non, je crois, à leur *peu d'ordre*.

Ce n'est peut-être pas le seul endroit où M. Miot n'a pas bien rendu le sens des mots ἀνωμαλία ou ἀνώμαλος : par exemple, en parlant d'un *peuple vivant de* la chair des cétacés que la mer jette sur la côte, Diodore dit que, d'après ce genre de vie, tantôt ils sont dans une grande abondance et tantôt ils meurent de faim; c'est à cette vicissitude que se rapporte l'expression dont il se sert, βίον ἀνώμαλον ἔχοντες, et qui ne veut pas dire : « ils « mènent un genre de vie *tout différent*, comme traduit M. Miot (III, XXI, p. 35).

I, IV, p. 9. Diodore parle des secours qu'il a trouvés pour son ouvrage pendant le *long séjour* qu'il a fait à Rome (ἡμῖν παρεπιδημήσασιν ἐν αὐτῇ πλείω χρόνον). M. Miot a traduit *les longs séjours*, ce qui supposerait que Diodore a fait plusieurs voyages à Rome. Le fait est possible; mais le texte ne parle que d'un séjour prolongé.

Ici se termineront les observations que nous avions à faire sur la traduction de la préface de Diodore. Dans un autre article, nous indiquerons de même au savant traducteur quelques passages des cinq premiers livres où il nous paraît avoir laissé à désirer pour l'intelligence du sens de l'auteur, et nous donnerons en même temps une idée des notes intéressantes dont il a accompagné sa traduction.

LETRONNE.

Liber arabicus فاكهة الخلفاء ومفاكهة الظرفاء *sive fructus imperatorum et Jocatio ingeniosorum, auctore Ahmedo filio Mohammedis cognominato Ebn-Arabschah, quem primùm è codicibus edidit et adnotationibus criticis instruxit* Georg. Freytag, *Dr Professor linguarum orientalium in universitate Fridericiâ-Guilelmiâ. Pars prior, continens præfationem, adnotationes et textum arabicum.* Bonnæ, 1832; xxxviij et 252 pag. in-4°.

DEUXIÈME ARTICLE.

On a vu dans le précédent article qu'Ebn-Arabschah a mis en scène, dans son premier chapitre, un roi des Arabes, et dans le second, un monarque persan du nom de *Schehriar*. Il introduit dans le chapitre troisième, qui est le plus court de tout l'ouvrage, un souverain des Turcs, auquel il donne le nom de *Khacan*. Ce prince, qui avait soumis à son sceptre toutes les tribus des Turcs et des Tartares, des Mongols et des Gètes الجتا, et dont les conquêtes embrassaient à l'occident le Descht (ou le Kiptchak), et à l'orient une partie de la Chine, n'était pas moins renommé pour sa justice et la sagesse de son administration que pour sa puissance. Il n'avait qu'une fille, qui était d'une beauté parfaite, et douée des plus excellentes qualités. Beaucoup de princes et de rois l'avaient demandée en mariage; mais, son père la laissant maîtresse absolue de son sort, elle les avait tous refusés. Ses refus ayant éloigné tous ceux qui pouvaient prétendre à sa main, son père lui représenta la nécessité de faire choix d'un époux. « Une fille, dans la « maison de son père, lui dit-il, est comme une eau stagnante qui, faute de « mouvement, se corrompt, et, si l'on n'en fait usage, contracte une odeur « infecte. Mieux vaudrait avoir pour gendre le tombeau, et l'aloës serait « moins amère qu'une fille (ainsi délaissée). » Là-dessus la princesse prie son père de ne rien précipiter dans une affaire de cette importance. Elle déclare qu'elle est prête à céder à ses vœux, pourvu qu'elle trouve un époux digne d'elle par sa naissance, un roi, c'est-à-dire *un homme qui sache se commander à lui-même dans toute sa conduite, et exercer une autorité despotique sur les autres* : انا ما اعرف للملك الا من يملك الحكم على نفسه في سيرة ويكون متمكنا في التحكم على غيره Elle ne reconnaît pour roi que celui qui possède ces deux qualités, c'est-à-dire, comme elle l'explique elle-même, celui qui, commandant à ses sens et à ses appétits, les soumet

sans réserve à l'empire de la raison et de la religion, et qui, quant au reste des hommes, se retire entièrement de leur société, demeure étranger à toutes les choses du monde, et ne s'occupe que des seuls intérêts de l'éternité. « Si on parvient, dit-elle, à trouver un homme qui réponde à ce portrait, « voilà l'époux qu'il me faut ; car il est brillant comme la pleine lune, d'un « prix infini, et son cœur est ami de Dieu. Si notre siècle offre à nos vœux « un tel homme, soit, je donne mon consentement ; autrement, non, je le « répète, non. » Le roi, après de longues et pénibles recherches, eut le bonheur de trouver un jeune prince tel qu'il le cherchait ; sa fille l'accepta pour époux, et cette union fut heureuse. Au bout de quelque temps, le roi étant allé voir sa fille, celle-ci lui fit part du bonheur dont elle jouissait ainsi que son époux. Il ne manquait à leur satisfaction qu'une seule chose, c'était d'avoir, outre la maison qu'ils habitaient, un lieu où le mari pût se retirer pour vaquer tranquillement à ses exercices de dévotion, et une autre maison qui pût leur servir de garde-meuble. Le roi lui promet de remplir ses désirs, puis va trouver son gendre, à qui il s'empresse de faire connaître l'intention où il est de lui fournir deux maisons pour satisfaire au désir que sa fille lui a exprimé. Mais son gendre se refuse à accepter une semblable faveur, et prend de-là occasion de lui faire un long sermon sur le danger des biens du monde, les soucis qui accompagnent leur possession, et la nécessité de se préparer à la mort par le détachement de toutes les choses dont la jouissance est passagère et incertaine. Il lui fait sentir le danger que court l'âme, si elle ne résiste aux appetits sensuels, et à la cupidité, qui, d'esclaves de l'âme et faits pour lui obéir, tendent toujours à l'asservir et à lui imposer leurs lois. Il lui remet ensuite devant les yeux tous ses devoirs comme roi. Khacan, convaincu de la vérité de ses discours, retourne vers sa fille, et lui fait l'éloge de la sagesse de son époux. Elle lui avoue alors que la demande qu'elle lui avait faite n'avait pour but que de lui fournir une occasion d'entendre de la bouche de son gendre ces importantes instructions. Elles firent une telle impression sur le roi, qu'il imita les vertus de sa fille et de son gendre, et y persévéra jusqu'à la mort.

Dans le cours de ses instructions, le gendre du roi, parlant des dangers que court l'âme qui contracte une société funeste avec *l'appétit sensuel* الشهوة et la *cupidité* الحرص, raconte l'aventure de trois voleurs qui s'étaient associés, mettant en commun le produit de leurs brigandages. Ayant amassé de grandes richesses, ils se retirèrent dans un lieu écarté et abandonné, pour se les partager, et là ils trouvèrent un coffre, rempli de bijoux du plus grand prix. La faim les pressant, ils envoyèrent l'un d'eux, avant de procéder au partage, à la ville la plus voisine, pour acheter des vivres. Celui-ci, chemin faisant, forma le projet d'empoisonner ses deux camarades, et,

en conséquence, ayant acheté des vivres, il y mêla du poison. Ses deux associés, de leur côté, convinrent de se jeter sur lui à son retour et de le tuer. Ils ne manquèrent pas d'exécuter leur complot; après quoi ils se mirent à manger et bientôt tombèrent morts sur la place; car, comme dit le proverbe arabe, *il n'est point de pire association que celle où l'on est trois*, ان شرّ الرفقاء ثلاثة.

A l'ouverture du quatrième chapitre, le roi, après avoir comblé d'éloges son frère Hasib, le prie de lui raconter l'histoire d'un mauvais génie, de l'un de ces anges pervers qui, comme il est dit dans l'Alcoran, ont *été créés de la substance du feu*. Ce génie malin et séducteur avait paru d'abord à Bagdad, mais il en avait été chassé, avait été relégué dans la Syrie, séjour qui lui était odieux, parce que c'est là qu'ont vécu les prophètes : il y avait séduit et entraîné dans l'erreur un grand nombre d'hommes. Sans doute, Ebn-Arabschah, sous la personne de ce mauvais génie, désigne le chef ou le propagateur de quelque doctrine hétérodoxe, lequel vivait de son temps, et qu'il ne veut pas nommer. Hasib répond que cette histoire lui est parfaitement connue, mais qu'elle est trop longue pour trouver place dans cette conférence. Il se propose d'en faire le sujet d'un ouvrage séparé, dans lequel on verra comment ce séducteur a été confondu par un savant docteur. Pour le moment, il se bornera à conter l'aventure plus ancienne du triomphe qu'un pieux et fidèle serviteur de Dieu a obtenu sur le chef des mauvais esprits, dans les âges où les démons se montraient aux hommes sous toute sorte de formes, et conversaient familièrement avec eux. Ce saint homme, qui habitait la Syrie, avait, par ses leçons et ses exemples, exercé une influence si puissante sur les habitants de cette contrée, que, renonçant à leurs passions, ils ne s'occupaient plus que de remplir tous les devoirs de la religion, et que la tentation ne pouvait plus rien sur eux. Les démons, voyant par là leur empire menacé d'une entière ruine, en instruisent leur chef Satan, qui, concevant un juste effroi de ces fâcheuses nouvelles, rassemble son conseil, composé de ses quatre vizirs, et demande à chacun d'eux successivement comment on peut arrêter le progrès d'un si grand mal, et faire cesser l'autorité que le saint personnage exerce sur les hommes. Autant de conseillers, autant d'avis différents, dont aucun n'obtient l'approbation de Satan. Dans cette longue et très-longue délibération, chacun appuie son avis sur un apologue plus ou moins ingénieux. Parmi ces apologues, il en est un tellement obscène, que je n'oserais le traduire même en latin; et ce qui est encore plus révoltant, c'est que tous les termes employés dans ce tableau grossier et devant lequel l'imagination recule, sont empruntés des rites de la prière. Le conte suivant, le seul au-

quel je donnerai place ici, me paraît également ingénieux et moral. Le vizir de Chosroës, c'est-à-dire de Nouschirewan, le célèbre Buzurdjmihr, voyait avec peine que son maître, prolongeant ses divertissements fort avant dans la nuit, perdait dans le sommeil une partie du jour. Pour lui, il ne manquait point de se rendre chaque jour de grand matin auprès du prince, dont il interrompait le sommeil par de sages représentations, peu agréables à celui à qui elles s'adressaient. Pour se débarrasser de ces importunes et trop matinales assiduités, le prince imagina de soudoyer un voleur, qui attendit de grand matin le vizir sur le chemin par lequel il se rendait au palais, et le dépouilla de tous ses vêtements. Obligé de retourner chez lui, pour se mettre en état de paraître décemment à la cour, Buzurdjmihr arriva tard au palais, lorsque le roi était déjà dans la salle de réception, entouré de tous ses officiers. Feignant d'ignorer l'aventure du vizir, le roi lui demande pourquoi il s'est rendu si tard auprès de lui, et Buzurdjmihr lui ayant conté ce qui lui était arrivé, il s'écrie que cette aventure devrait bien lui apprendre qu'il n'y a rien à gagner à se lever de si bon matin, et que, s'il eût dormi plus longtemps, il n'aurait pas éprouvé la perte de ses vêtements : « Prince, dit le vizir, je vois dans cet accident précisément tout « le contraire; car c'est parce que le voleur a été plus matinal que moi « qu'il a atteint son but : son succès est la preuve de la sagesse de mes « paroles; car je n'ai point été matinal, en comparaison de lui, et en con« séquence, l'avantage que je croyais obtenir par ma diligence, c'est lui « qui en a profité au lieu de moi. » Cette répartie ferma la bouche au roi.

Satan, fort mécontent de tous les avis de ses conseillers, qui lui paraissent porter un caractère évident de pusillanimité, et être tout à fait indignes de son rang, leur déclare qu'il est résolu à entrer personnellement en dispute avec l'homme de Dieu. Ses vizirs, effrayés de ses reproches et craignant d'attirer sur eux-mêmes quelque disgrace, se rangent tous à son avis. En conséquence, Satan dépêche un de ses suppôts vers le pieux docteur, pour lui annoncer l'intention où il est de se rendre auprès de lui avec une nombreuse suite de démons, et de lui proposer en public une foule de questions, dans l'espoir qu'il ne pourra point y répondre, et que, réduit ainsi au silence en présence d'une innombrable assemblée d'hommes et de génies, il sera couvert de confusion et perdra tout le crédit que lui avaient acquis sa science et ses vertus. Le docteur, comptant sur l'assistance divine, accepte l'entrevue, et laisse Satan maître d'en choisir le temps et le lieu, et de se faire accompagner de tel nombre de ses sujets que bon lui semblera. Satan, au retour de son messager, et d'après le rapport que celui-ci lui fait, commence à concevoir des craintes sur l'issue du combat et à se repentir de l'avoir provoqué; mais il rougirait de re-

culer. Il fixe donc le jour où le combat doit avoir lieu, et, ce jour venu, il se rend, avec une nombreuse suite de ses satellites, au lieu où le pieux docteur l'attendait, accompagné de la foule de ses disciples. On arrête d'abord les conditions du combat : si le saint homme répond pertinemment à toutes les questions que lui proposera son adversaire, aucun démon ne pourra plus se montrer aux hommes ; tous ces génies malins, relégués sous la terre ou bannis dans les îles et les lieux inhabités, comme les *Zendiks,* c'est-à-dire les *hérétiques* de Bagdad, se tiendront cachés ; si, au contraire, le docteur reste court et ne peut répondre, Satan le fera périr avec tous ceux qui sont attachés à lui. Satan commence alors à proposer des questions de métaphysique et autres, auxquelles le docteur répond de suite catégoriquement. La conférence dure deux jours, à la fin desquels les démons vaincus sont contraints de subir les conditions auxquelles ils s'étaient soumis.

Les chapitres v^e^, vi^e^, vii^e^ et viii^e^ offrent chacun une fable, ou plutôt une sorte de petit conte moral, dont les acteurs et les interlocuteurs sont des animaux. Ces contes, dont la moralité est en général politique, et se rapporte aux droits et aux devoirs des rois et des sujets, ont une grande ressemblance avec ceux du livre de *Calila et Dimna.* Chacun de ces contes sert comme de cadre à un plus ou moins grand nombre de fables dont l'invention, le plus souvent, si je ne me trompe, n'appartient point à Ebn-Arabschah. Je ne pourrais, sans allonger cet article outre mesure, analyser ces divers chapitres. Je dirai seulement que le cinquième a pour objet les aventures d'un lion, qui avait pour favoris un renard nommé *Abou-Naufel,* et une hyène appelée *Abou-Nahschel,* et pour vizir un ours. Cet ours, jaloux du crédit du renard et de l'hyène, profita d'une légère faute du renard, pour perdre celui-ci et rendre suspecte au lion la fidélité de l'hyène qui sollicitait l'indulgence du roi des animaux en faveur de son ami, coupable mais repentant. L'ours ne gardant aucune mesure dans ses invectives contre les deux amis, excita l'indignation du lion : craignant alors d'être victime de l'imprudence où l'avait entraîné une aveugle passion, l'ours se réconcilie avec l'hyène et le renard, par les bons offices d'une gazelle dont le nom était *Moburac-almilad.* La gazelle, l'ours et l'hyène vont ensemble trouver le roi, qui, cédant à leurs communes instances, pardonne au renard, et lui rend ses bonnes grâces.

Le sujet du sixième chapitre est l'histoire d'un bouc, nommé *Zénim,* qui, échappé des mains du boucher, fit la rencontre d'un chien qui s'appelait *Fisar,* et que l'auteur surnomme *Okroki*, parce qu'il appartenait à un Tartare appelé *Okrok :* ce chien s'était égaré. La connaissance fut bientôt faite entre ces deux animaux, également étrangers dans la région

où ils se rencontraient. Le bouc persuade au chien qu'il est destiné à devenir roi de tous les animaux, et que les traits de sa physionomie sont un garant certain de ses hautes destinées; il lui indique la conduite qu'il doit tenir pour s'assurer les suffrages des différentes espèces d'animaux, et les règles qu'il devra suivre dans son gouvernement. Puis, après avoir obtenu le consentement du chien, aidé d'un ramier qui avait entendu toute leur conversation, et qui s'entremet auprès des autres animaux, le bouc conduit avec tant d'adresse et de prudence l'exécution de son entreprise, que toutes les espèces d'animaux acceptent le chien pour roi et lui prêtent le serment de fidélité.

Une guerre entre un lion que tous les habitants d'une forêt reconnaissaient pour leur roi, et un éléphant qui régnait dans une certaine île de l'Inde sur tous les animaux de son espèce, est le sujet du septième chapitre, et l'auteur a sans doute voulu, sous le voile de la fable, faire la censure de l'ambition et du désir immodéré des conquêtes. Ce fut cette passion qui suggéra au roi des éléphants le projet de s'emparer de la forêt qui formait les états du lion. Ce roi des éléphants, qui se nommait *Abou-Dagfal,* avait pour vizirs ses deux frères, dont l'un, distingué par sa sagesse et ses bonnes qualités, se nommoit *Moukbil;* l'autre, violent, passionné et étranger à toute idée de justice, était appelé *Moudbir.* Le premier s'efforçait de détourner le roi d'une guerre injuste; le second, au contraire, lui représentait que rien n'était plus digne d'un prince comme lui que d'étendre ses domaines, afin de se procurer les moyens d'être plus généreux envers ses amis et ses soldats. C'était ainsi, disait-il, qu'en avait agi Timour, qui, pendant qu'il soumettait l'Asie mineure en l'an 805, préparait déjà les voies à une expédition dans l'Asie orientale, et durant son séjour en Syrie, en l'année 803, se faisait donner par Ebn-Khaldoun des renseignements précis et circonstanciés sur les contrées et les états de l'Afrique septentrionale. A ce seul trait on reconnaîtrait Ebn-Arabschah. Après une très-longue discussion, où aucun moyen de persuasion n'est oublié par chacun des deux vizirs pour faire prévaloir son avis, le roi des éléphants se rangeant à l'opinion de Moudbir, donne l'ordre de rassembler ses troupes. Cependant un corbeau nommé *Abou'lmirkâl,* qui avait son nid et sa famille dans les états du lion, mais qui était allé, par manière de passe-temps et d'amusement, dans l'île des éléphants, témoin de ces préparatifs de guerre, s'empresse d'en donner avis au lion qui se nommait *Réibâl,* et était surnommé *Abou'laschbâl* et *Abou'labtâl.* Sur cet avis, le roi rassemble les animaux et les invite à choisir des représentants, pour délibérer avec lui sur le parti qu'il convient de prendre. Les lions, les tigres, les renards et les loups se rassemblent, et chacune de ces réunions

choisit, parmi les animaux de son espèce, un député qu'on munit de pleins pouvoirs pour délibérer avec le roi, et prendre une résolution à laquelle tous s'engagent de se soumettre. Ce conseil réuni, le lion roi expose l'état des affaires, et invite l'assemblée à choisir entre trois partis : se soustraire par la fuite à l'attaque des éléphants, faire la paix, ou se résoudre à repousser la force par la force. Après un long débat, on se range à l'avis du renard, qui avait proposé d'envoyer un ambassadeur au roi des éléphants, pour s'informer des motifs qui le déterminaient à faire la guerre au lion, et en même temps pour prendre des renseignements sur la force et les dispositions de l'ennemi. Le renard est choisi pour ambassadeur, mais ne reçoit d'autre réponse, sinon que le lion doit opter entre la fuite ou la soumission au roi des éléphants. Cet ultimatum, rapporté par le renard au lion, le met dans une telle fureur que peu s'en faut qu'il ne se jette sur le renard. Celui-ci cependant l'apaise en lui promettant une victoire assurée, pourvu qu'à la force il joigne la ruse. Par son conseil, pour intimider les éléphants, le loup est envoyé à leur roi, avec une lettre remplie de menaces et de rodomontades. Le nouvel ambassadeur est chassé ignominieusement, et l'armée des éléphants se met en marche. Le lion, de son côté, se met à la tête de ses troupes pour repousser les éléphants, et par les dispositions habiles qu'il prend, d'après l'avis du renard, les éléphants attaqués tout à la fois par les diverses espèces d'animaux, suivant le genre d'attaque qui convient à la nature de chacune d'elles, sont vaincus, et la victoire reste au lion et à son armée.

Hasib, par l'apologue précédent, avait voulu prouver que les entreprises injustes sont d'ordinaire fatales à leurs auteurs et causent leur perte. C'est encore la même vérité qu'il se propose d'établir dans le huitième chapitre, par la fable du lion et du chameau. Ce lion avait renoncé à sa férocité naturelle, et avait fait serment de ne plus verser le sang des animaux, de ne se nourrir dorénavant que de l'herbe des champs, et de consacrer ses jours et ses nuits à des exercices de piété. Un ours qui avait recherché ses faveurs, n'avait été admis auprès de lui qu'en prenant l'engagement de ne plus manger de chair. Le lion avait aussi pris sous sa protection, et même mis au nombre de ses plus intimes favoris, un chameau. L'ours, jaloux du chameau, dont d'ailleurs il aurait bien voulu faire sa nourriture, résolut de le perdre dans l'esprit du lion. Pour cela, il s'efforce d'abord de persuader au chameau que sa vie n'est point en sûreté, que le lion reviendra tôt ou tard à son penchant naturel, et que le plus sûr est de le prévenir et de se défaire de lui; mais voyant qu'il ne peut réussir à ébranler la fidélité du chameau, il feint de se repentir de sa démarche, et obtient du chameau la promesse de ne faire connaître

à personne ce qui vient de se passer entre eux. Quoique le chameau ne prêtât pas entièrement foi aux discours de l'ours, et qu'il reconnût d'ailleurs que ce serait une folie à lui de rien entreprendre contre la personne du lion, il ne laissa pas de concevoir des craintes et de tomber dans un état de marasme qui paraissait menacer ses jours. Le lion qui s'en aperçut chargea un corbeau de rechercher la cause de ce changement. Quelques paroles échappées au chameau dans un instant où il pensait n'être entendu de personne, et recueillies par le corbeau qui les rapporta au lion, apprirent à celui-ci que le chameau se méfiait de lui, et que c'était là la cause du chagrin qui le minait. Le roi, affligé d'un soupçon qui le blessait, prie instamment tous les animaux qui étaient à sa cour de lui faire connaître ce qui dans sa conduite peut leur paraître répréhensible. L'ours, qui devine que tout ceci se lie avec l'état du chameau, attend que les autres animaux se soient retirés, et alors dit au lion que le chameau, devenu insolent par suite de la grande faveur dont il jouit auprès du roi, a formé le projet de se révolter contre lui. Le chameau est mandé pour que le lion apprenne de sa propre bouche la cause de son mal. Celui-ci, se souvenant de la promesse qu'il a faite à l'ours, résiste à toutes les instances les plus bienveillantes de la part du lion, et attribue le mal dont il est atteint à tout autre cause qu'à la véritable. Une taupe, présente à cette enquête, court en instruire l'ours qui, se croyant trahi par le chameau, se rend immédiatement près du roi, et une violente dispute s'engage entre le perfide animal et l'inoffensif chameau. Le lion les fait mettre l'un et l'autre en prison, sous la garde d'un renard. Or ce qui s'était passé entre l'ours et le chameau avait été entendu par une souris. Quand elle apprit qu'ils étaient tous deux en prison, elle vint trouver le renard préposé à leur garde, et lui témoigna le vif intérêt qu'elle mettait à être prévenue à temps du tour que prendrait cette affaire. Le renard se douta qu'elle savait quelque chose qui pouvait conduire à la découverte de la vérité, et à force d'instances ayant tiré d'elle son secret, il fit part de tout au lion. Le lion convoqua une grande assemblée à laquelle il remit le jugement de cette affaire. L'ours et le chameau ayant été amenés, la souris, appelée comme témoin, révéla tout le mystère, et, sur sa déposition, l'ours, déclaré coupable, fut mis à mort, sans égard pour l'appel qu'il fit à la clémence du roi.

Il me reste à parler des chapitres IX et X, qui ne forment qu'un seul conte, sur lequel je m'arrêterai plus longtemps, à raison des faits historiques qu'il contient.

Deux perdrix, un mâle et une femelle, avaient leur nid sous un grand arbre, au pied d'une montagne de l'Aderbidjan; le mâle se nommait

Alnedjdi, et la femelle *Gargara, fille d'Alsaadi*. Sur le sommet d'une autre montagne voisine de celle-là et qui s'appelait *Karin*, était l'aire d'un grand aigle qui régnait sur tous les oiseaux de cette contrée. Chaque fois que les perdrix avaient élevé des petits, et que ceux-ci étaient prêts à prendre leur vol, l'aigle, avec toute sa suite, sortant pour une partie de chasse, la jeune famille des perdrix *périssait*, dit Ebn-Arabschah, *sous les sabots (des chevaux) ou sous les pieds des chasseurs*. Ne pouvant plus supporter un malheur si cruel qui s'était répété déjà un grand nombre de fois, Alnedjdi proposa à la femelle de quitter ce lieu, et d'aller chercher ailleurs un nouveau domicile. Qnoique celle-ci partageât toute la douleur du mâle et toutes ses appréhensions pour l'avenir, elle témoigna une grande opposition au projet dont il avait conçu l'idée. Souvent les projets les plus sages en apparence et les plans les mieux concertés ont une issue toute contraire à ce qu'on en avait espéré. Ce n'est pas un sentiment facile à vaincre que l'amour de la patrie. D'ailleurs, combien de fois ne voit-on pas les enfants devenir, pour leurs pères et mères, un sujet de peines et de chagrins amers? Il est bien plus sage de remettre le soin de ses intérêts à la divine Providence, et de demeurer où l'on est. Le mâle ne manque point de réponses aux objections de la femelle, et il s'établit entre eux une longue discussion, à la fin de laquelle le mâle propose un expédient qui lui paraît être le parti le plus sage : c'est d'aller trouver l'aigle, de se mettre sous sa protection, et de s'en rapporter à sa générosité. Nouvelles objections de la part de Gargara contre l'imprudence d'une semblable démarche ; mais Alnedjdi lui déclare qu'il est décidé à risquer l'événement, et force est à Gargara de se soumettre, non toutefois sans donner au mâle de sages leçons sur la manière dont il devra se comporter quand il paraîtra devant l'aigle, et sans lui recommander d'observer scrupuleusement toutes les lois de l'étiquette des cours, lois qui ont été établies par un certain roi, et que Gargara expose en détail, à la prière d'Alnedjdi. Toute cette discussion entre les deux perdrix est entremêlée d'un grand nombre d'apologues, racontés par chacun des interlocuteurs. Il y avait à la cour de l'aigle un émérillon qui jouissait d'un grand crédit, et dont la renommée célébrait les bonnes qualités. Les deux voyageurs étant parvenus, non sans beaucoup de fatigues, près de la montagne qu'habitait l'aigle, Alnedjdi laissa Gargara dans un lieu où elle devait attendre qu'il lui donnât des nouvelles de sa réception à la cour de l'aigle, puis alla trouver l'émérillon, et l'instruisit de l'objet de son voyage. L'émérillon lui fit l'accueil le plus gracieux et lui promit de le présenter à l'aigle. Il lui fit espérer un heureux succès de sa démarche, et lui recommandant d'être circonspect dans les discours qu'il tiendrait et de ne se permettre rien de ce qui pourrait déplaire à l'oiseau

royal; il appuya cet avis d'un trait de la vie de Timour. Ce conquérant avait parmi ses favoris un personnage nommé *Mohammed-Kaoudjin*, qui jouissait du plus grand crédit près de lui; mais Kaoudjin s'étant permis une question imprudente dans un moment où Timour était de mauvaise humeur, ce prince le punit de la manière la plus atroce. L'émérillon finit par indiquer à Alnedjdi à quels signes il connaîtrait le moment opportun de présenter sa requête à l'aigle. Puis, étant allé recevoir les ordres de l'aigle, il revint presque au même instant, et, prenant avec lui la perdrix, ils se rendirent ensemble à la cour du roi des oiseaux. Ici l'auteur décrit la cour de l'aigle, et passe en revue les divers oiseaux qui y remplissaient les principaux offices. L'émérillon, avec la permission de l'aigle, introduit l'oiseau suppliant, et l'engage à parler sans crainte, à exposer librement sa demande, et à donner au roi les bons avis que lui suggérera sa sagesse. Alnedjdi, encouragé par les paroles de l'émérillon, adresse un discours à l'aigle, qui lui répond avec bonté, l'assure de sa protection, l'invite à choisir une demeure près de lui, et à y faire venir sa famille, et toute sa suite, ses bagages, ses domestiques, ses chevaux, ses chameaux, etc. L'oiseau voyageur expose alors les malheurs qui les ont réduits, lui et sa compagne fidèle, à quitter leur domicile, et à chercher un asile auprès de l'aigle; puis il s'empresse de porter ces bonnes nouvelles à Gargara; il revient ensuite avec elle à la cour du roi des oiseaux, où il ne tarde pas à jouir du plus grand crédit.

C'est ici que finit le neuvième chapitre; le dixième n'est, comme je l'ai déjà dit, que la continuation du même sujet. L'aigle adressant la parole à Alnedjdi, se félicite d'avoir acquis, grâce à l'émérillon, un serviteur d'un aussi grand mérite, lui recommande de cultiver l'amitié de son favori, et enfin le prie de lui donner des conseils sur l'art de régner. Le nouveau confident du roi des oiseaux ne se le fait pas dire deux fois, et débite, sans s'arrêter, un traité complet sur les devoirs des rois, traité qui remplit tout le chapitre et occupe près de quarante pages. L'aigle, admirant la sagesse d'Alnedjdi, le prend pour vizir et lui confie l'administration de ses états. Ici finissent les discours du prince Hasib; le vizir, qui d'abord l'avait desservi auprès du roi son frère, reconnaît sa profonde sagesse et la supériorité de son talent. Pour le roi, ravi d'admiration et de joie, il confie à Hasib le soin de remédier aux maux causés par la guerre civile, et de rétablir la concorde entre lui et ses autres frères, entreprise difficile dans laquelle Hasib obtient un entier succès.

Il y a assurément peu d'art dans la manière dont l'auteur introduit les leçons qu'il veut donner aux rois; mais ces leçons elles-mêmes méritent que nous en fassions une courte analyse.

L'auteur de l'univers a fondé tout l'ordre de la vie présente et de la vie future sur deux bases, la raison et la loi divine. La raison fait connaître à l'homme, sans aucun enseignement extérieur, l'existence du créateur et ses attributs; puis vient la loi, qui prête à cet égard son appui à la raison; mais c'est la loi seule qui révèle à l'homme la vie future et tout ce qui s'y rapporte. Le roi doit donc prendre pour guides la raison et la loi divine; il doit traiter ses sujets avec justice, s'il veut que Dieu le traite avec bonté. Il doit ne jamais perdre de vue que ce monde n'a qu'une durée passagère, que la sagesse divine a voulu qu'il y eût dans la nature de l'homme des penchants et des appétits qui s'opposent aux préceptes de la loi; que la vie présente ne lui est accordée que pour qu'il s'assure, par les bonnes œuvres, un viatique pour la vie future; car ce monde est un champ où l'homme doit semer, pour recueillir dans l'autre. Un des principaux devoirs des rois, c'est de combattre les infidèles et d'étendre l'empire de la vraie religion. Un roi doit encore se garder d'acquérir des richesses par la violence et l'injustice, et faire un bon usage de celles qu'il possède. La royauté est un dépôt que Dieu a confié aux souverains, et dont il leur demandera un jour un compte rigoureux; ils doivent donc apporter le plus grand soin à exercer une justice exacte et impartiale, à l'exemple de Dieu même, dont les jugements, comme il l'a fait voir à Moïse, sont toujours justes, lors même qu'ils semblent injustes aux yeux des hommes qui en ignorent les motifs. De l'éloge de la justice l'orateur passe, d'une manière assez naturelle, à celui de la religion mahométane qui est la *plus juste des religions* اعدل الملل واقوم النحل. Je dis *d'une manière assez naturelle,* en supposant que le lecteur oublie, comme l'auteur lui-même semble l'avoir tout à fait oublié, que c'est une perdrix qui parle à un aigle. Par *la plus juste des religions,* il faut entendre celle qui sait le mieux tenir un juste milieu entre le relâchement et une excessive sévérité. Ce juste milieu, qui est le caractère propre des dogmes et des rites de l'islamisme, est aussi la règle que chacun doit suivre dans sa conduite, évitant en toute chose les deux extrêmes. C'est d'après ce même principe qu'on a dit que tout homme doit apprendre de chaque espèce de sciences autant qu'il lui est nécessaire d'en savoir, pour l'appliquer dans l'occasion à ses besoins. Mais si l'instruction est nécessaire à tous, elle l'est surtout aux princes, qui ont d'ailleurs plus que tous autres les moyens de se la procurer. Le monde et le genre humain ne subsistent et ne se soutiennent qu'en s'appuyant sur le glaive des rois et la plume des savants; si ces deux soutiens viennent à s'altérer et à se corrompre, c'est un mal sans remède. Ici l'orateur s'écrie : « Roi des aigles, vous faut-il d'autres preuves que ces « temps désastreux, ce déluge de sang qui a été répandu, la destruction

« entière de tant de villes capitales, tous les maux enfin qu'a enfantés « l'usurpation de l'impie Djenghiz-khan? » Là dessus l'aigle témoigne le désir de connaître l'histoire de Djinghiz-khan dont le nom même lui était inconnu, et la perdrix s'empresse de le satisfaire. Il faut reconnaître que la transition est brusque, et que rien n'y prépare le lecteur. Voici, dans un abrégé très-concis, ce que l'auteur raconte du conquérant mongol.

Djenghiz-khan était de la nation de ces Tartares qui habitent les steppes de l'Asie orientale. Ces Tartares sont des restes du peuple de Gog et Magog (*Yadjoudj et Madjoudj*), et on les a nommés *Turcs* ترك, parce qu'ils sont restés en dehors de la muraille (construite par Alexandre pour arrêter les incursions de ce peuple), et *qu'on a négligé de les y faire entrer* وتركوا عن دخول السدّ بالخروج. Antérieurement à Djenghiz-khan, ils étaient dispersés dans ces steppes, sans qu'aucun lien les unît les uns aux autres. L'étendue de leurs contrées, du levant au couchant, était de huit mois de marche, et d'autant de mois du nord au midi. Leur pays avait pour limite à l'orient les provinces du Khatai, dont la plus éloignée était Khan-balik, très-grande ville. Au delà de Khan-balik à l'orient, après une marche longue et pénible, on parvient à une autre grande ville nommée *Khaïsar*, dont les habitants sont infidèles, et où commence le royaume de Chine. Au nord, le pays de ces Tartares est borné par les contrées de Kirkar (peut-être *Kirkiz*) et de Selenka, et au midi, par un pays nommé *Tinkit*, *Tibt* ou *Tit* (le Tibet), qui est celui dont les gazelles donnent le musc; au couchant, il a pour bornes la contrée des Ouïgours et les parties du Turquestan qui en sont voisines, et d'où l'on se rend, par une marche de plusieurs mois à l'ouest, dans le Mawaralnahr. Ces Tartares, qui n'avaient ni souverain, ni religion, ni croyance, formaient un grand nombre de tribus, toujours en état de guerre les unes avec les autres. L'auteur, peu d'accord, ce semble, avec lui-même, dit un instant après qu'ils étaient idolâtres et adoraient les astres; ils avaient des devins et des sorciers auxquels ils donnaient une entière confiance. Ils payaient tribut au roi du Khatai. Ils mangeaient les chiens, les souris, tous les animaux qui habitent leurs steppes, la chair des bêtes mortes de mort naturelle, le sang, les reptiles; ils ne cultivaient point la terre, et ne faisaient usage d'aucun fruit, si ce n'est de celui d'un arbre qui ressemble au saule et qu'ils nomment *kasouk*. Le signe qui distinguait chez eux l'homme élevé au-dessus des autres, c'étaient des étriers de fer, les autres n'ayant pour étriers que des courroies ou des branches d'arbre entrelacées. Leurs plus beaux vêtements étaient des peaux de chiens, de belettes, de loups et de boucs. Depuis les temps les plus anciens, ces peuples menaient une vie

misérable, lorsque s'éleva parmi eux *Témoudjin*, le même qu'on nomme *Djenghiz-khan*, qui, selon notre auteur, avait été prédit par Mahomet. Il appartenait à une tribu tartare qu'on appèle *Koutat*. Étant parvenu à s'insinuer auprès d'Ounk-khan, roi du Khatai, et à gagner toute sa confiance, la faveur et le pouvoir sans bornes dont il jouissait le rendirent l'objet de la jalousie des grands et des ministres du roi. Ils réussirent par leurs intrigues à le rendre suspect à Ounk-khan, qui résolut de tomber sur lui pendant la nuit et de le tuer. Djenghiz, averti par deux jeunes enfants qui avaient entendu le plan de la conspiration et dont on ne se méfiait point, échappa à ce danger. Le khan alors eut recours à la force ouverte, et on en vint aux mains près d'une source d'eau nommée *Baloudja*, dans le royaume du Khatai. La victoire se déclara pour Témoudjin, qui fit un grand butin. Ceci eut lieu en l'année 599 de l'hégire. Témoudjin vainqueur abandonna tout le butin à ceux qui l'avaient suivi, et éleva au rang de *terkhan* les deux enfants qui l'avaient instruit du complot formé contre ses jours. L'auteur expose les droits et les privilèges attachés au titre de *terkhan*. Ounk-khan livra encore deux batailles à Djenghiz dont les forces s'étaient beaucoup accrues; la fortune lui fut toujours contraire : dans la dernière bataille il tomba au pouvoir de Djenghiz, qui le fit mourir et s'empara de ses états. Djenghiz envoya alors une ambassade au sultan du Khatai et de la Chine nommé *Altoun-khan*, pour lui proposer un traité d'alliance, mais on ne tint aucun compte de son message. Djenghiz, piqué de ce mépris, marcha contre Altoun-khan avec une armée innombrable, le défit, le fit périr, et se rendit maître de tout son empire, en l'année 601. Devenu tranquille possesseur d'un empire qui s'étendait à l'orient jusqu'à la Chine, et à l'occident jusqu'à Otrar dans le Mawaralnahr, il s'occupa à introduire la civilisation parmi ces nations barbares, et à établir une bonne administration. Sans reconnaître lui-même aucune religion, il laissa à ses sujets une entière liberté de conscience, et il honora les hommes pieux et les savants, sans distinction d'opinions religieuses et de sectes. Comme ces barbares n'avaient aucune sorte d'écriture, il en fit inventer une par des hommes savants : c'est l'écriture mongole qui se compose de quatorze lettres. On la nomme *Koutatkou* قوتاتقو, c'est-à-dire, *écriture de Koutat*, du nom de la tribu tartare à laquelle appartenait Djenghiz-khan.

Les manuscrits insèrent ici l'alphabet mongol, qui est omis dans l'édition de M. Freytag.

Djenghiz établit ensuite des lois civiles et criminelles fondées sur sa seule volonté, lois sur lesquelles l'auteur donne des détails curieux; il régla l'étiquette à laquelle on devait se conformer, soit en adressant la pa-

role, soit en écrivant. Il fit mettre par écrit tous ces règlements, et déposer dans son trésor ce recueil que les Mongols nomment *Toura* تورة.

L'auteur décrit ensuite les assemblées générales, appelées *Kouriltaï* قورلتاى, qui avaient lieu pour l'élection d'un souverain, et dont les délibérations duraient quelquefois un an entier, ou même deux ans. L'élection faite, le prince élu s'asséyait sur une peau de lion, garnie de sa crinière, et quatre des personnages les plus considérables prenant les coins de cette peau, enlevaient le prince et le plaçaient sur le trône; pendant cette cérémonie, l'élu protestait plusieurs fois contre son élévation à un rang dont il se reconnaissait indigne, et chaque fois l'assemblée persistait dans son choix et le déclarait digne du rang suprême. Ensuite on tirait du trésor le *Toura* de Djenghiz-khan, on en faisait lecture; puis le prince, d'un côté, et, de l'autre, tous les assistants, juraient de s'y conformer et de ne s'en écarter en rien; ensuite ceux-ci faisaient trois fois devant le prince la cérémonie du *djouc* جوك, qu'ils renouvelaient après cela en se tournant vers le soleil. On entend par *djouc* une inclination profonde qu'on fait en se tenant à genoux. Cette installation d'un nouveau khan ne se faisait jamais qu'au printemps. Elle se terminait par des festins, des distributions d'argent et toute sorte de largesses et de dons.

Ces pratiques, dit l'auteur, se sont toujours conservées dans les contrées orientales, telles que le Khatai, le Descht (ou Kiptchak), la Chine, le pays des Mongols et des Gètes; elles ont lieu aussi dans l'empire de Djagataï et dans celui de Roum, si ce n'est que là on les a assujetties aux formes qu'exige la religion musulmane.

Ebn-Arabschah, après ces généralités, passe au récit des circonstances qui, à partir de l'année 613 de l'hégire, attirèrent les armes de Djenghiz-khan sur les pays musulmans, par suite d'une entreprise imprudente du sultan Seldjoukide du Khowarezm, que, du nom de cette province, on nommait *Khowarezm-schah.* Ce prince porta la guerre contre une peuplade tartare qui habitait une contrée limitrophe d'Otrar, et qui avait formé jusque-là une sorte de digue entre ses états et ceux de Djenghiz-khan; il dévasta leur territoire, emmena les habitants captifs, et établit un de ses lieutenants gouverneur de cette province. De ce moment, le royaume du Khowarezm se trouva en contact immédiat avec les états de Djenghiz-khan, et l'on put prévoir les conséquences funestes de ce rapprochement. Une violence exercée contre une caravane de négociants tartares, par le lieutenant du sultan du Khowarezm, de l'aveu et par l'ordre du sultan lui-même fut la fatale étincelle qui alluma cet incendie.

Je ne suivrai point l'auteur dans le récit des événements de cette guerre, ce qui m'entraînerait beaucoup trop loin. Je dirai seulement que, tandis

que Kotb-eddin Khowarezm-schah se préparait à repousser l'attaque des Mongols, il mourut dans le Tabaristan, en l'année 617. Djenghiz-khan, de son côté, se disposait à venger le sang de ses sujets, et pour se concilier l'assistance divine, si nous en croyons Ebn-Arabschah, il passa trois jours et trois nuits en prières, le visage dans la poussière, s'abstenant de manger et de boire. L'auteur raconte ensuite sa marche et ses succès, jusqu'à la prise de Bokhara, qui eut lieu dans le premier mois de l'année 617. Samarkand ne tarda pas à éprouver le même sort que Bokhara. De là Djenghiz-khan envoya ses deux fils, Djagataï et Octaï, avec une armée, contre la capitale du Khowarezm, qu'ils prirent et où ils exercèrent leurs cruautés accoutumées. Pour Djenghiz-khan, il continua à soumettre toutes les villes du Khorasan; puis, trouvant l'air de ce pays nuisible à sa santé, il retourna dans sa terre natale, laissant le commandement à son fils Touli-khan qu'il nomma gouverneur du Khorasan. Il laissa aussi, pour continuer la conquête de l'Iran, deux de ses généraux, Sountaï et Yéma, avec une armée de 30,000 hommes. Ainsi ces deux généraux d'un côté, et de l'autre, Touli-khan, soumirent et mirent à feu et à sang toute la Perse, jusqu'à la province de l'Aderbidjan. Toute la famille du sultan Djélal-eddin, fils et successeur de Kotb-eddin, tomba entre les mains des Tartares et fut envoyée à Djenghiz-khan.

Touli-khan, père de Holagou, se fixa dans la Perse. Les Mongols, en l'année 618, étendirent leurs conquêtes et leurs ravages dans le Schirwan et le Moukan, et pénétrèrent par la porte de fer (Derbend) dans le Descht. Nischabour, qui d'abord s'était soumise et avait été épargnée, puis ensuite avait fermé ses portes aux Tartares, fut prise d'assaut par Touli, en 619. Il abandonna cette ville à sa sœur dont le mari, Togadjar-khan, avait péri dans le siége, et il la laissa maîtresse de disposer du sort des habitants. Par l'ordre de cette furie, aucune vie ne fut épargnée, et on tua tout jusqu'aux chiens et aux chats. Non encore satisfaite de cette vengeance, elle fit démolir tous les édifices, et brûler tout le mobilier. Entre les quatre villes principales du Khorasan, Nischabour, Balkh, Merou-alroud et Hérat, cette dernière seule s'étant rendue à Touli-khan, fut épargnée.

Djenghiz-khan mourut le 4 de ramadhan de l'année 624.

La perdrix, car il faut se souvenir que tout ce récit est mis dans sa bouche, finit en rappelant au roi des oiseaux tous les maux qui ont affligé l'humanité sous la domination de Holagou et de ses descendants, Abaka, Argoun et Kazan, et enfin sous le règne de Timour.

En lisant, ou plutôt en parcourant le texte de cet ouvrage, j'ai remarqué un grand nombre de passages qui réclament des éclaircissements, mais je n'aurais pu m'y arrêter sans allonger considérablement mon extrait; d'ail-

leurs, comme je l'ai dit en commençant, toute observation critique aurait été prématurée, et étrangère au but que je m'étais proposé.

SILVESTRE DE SACY.

RECHERCHES historiques et statistiques sur la Corse, par M. Robiquet, *ingénieur en chef des ponts et chaussées.* — Grand in-8° de plus de 500 pag. avec un Atlas in-fol. de cartes géographiques, de tableaux, etc. — Rennes, imprimerie de Duchêne, 1835; Paris, chez le frère de l'auteur, rue des Francs-Bourgeois, n° 8.

SECOND ARTICLE.

L'histoire de la Corse pendant le XV[e] siècle n'est que le récit des discordes civiles dont elle était déchirée. Il faut attribuer aux haines invétérées que se portaient les grands propriétaires de l'île les meurtres qui s'y commettaient, ainsi que l'appel qu'ils firent, les uns à la république de Gênes, les autres au roi d'Aragon. Quelque importance que ces faits puissent avoir pour des habitants du pays, ils ne seront jamais l'objet d'un intérêt général : nous renverrons donc nos lecteurs, soit à l'ouvrage que nous analysons, soit aux histoires de Filippini et de Limperani, qui ont fourni à notre auteur de nombreux matériaux. Nous nous bornerons à rappeler que le roi d'Aragon, ayant fait la paix avec les Génois, retira de la Corse le vice-roi et les troupes qu'il y entretenait, ce qui détruisit les espérances de ses partisans. Cependant les plus puissants et les plus accrédités d'entre eux, s'étant réfugiés à Naples, y conçurent le projet de rétablir leurs affaires en revenant faire la guerre en Corse. Ils y débarquèrent; mais, après quelques succès, ils furent contraints de se rendre à discrétion au général génois Spinola, qui leur fit trancher la tête.

La république de Gênes, fatiguée de la tyrannie de l'un de ses doges, se donna, avec toutes ses possessions, à François Sforce, duc de Milan. Les successeurs de ce prince n'ayant pu soutenir leur autorité en Corse, cette île fut en proie à l'anarchie, jusqu'à ce qu'une duchesse de Milan en fit l'abandon à une famille puissante de Gênes, qui la remit à son tour sous l'autorité de cette république. On conçoit qu'au milieu de tous ces événements des réactions inévitables tenaient sans cesse les grands propriétaires de l'île en état d'hostilité les uns contre les autres.

Cependant l'un d'entre eux, Rinuccio de la Rocca, parvint à soulever contre les Génois une partie de la population. On envoya contre lui Nicolas et André Doria, qui le réduisirent, sans éteindre par sa défaite les divisions intestines dont l'île était déchirée. A cette calamité se joignirent, au commencement du XVI^e siècle, les incursions que des pirates barbaresques faisaient sur ses côtes.

On sait comment les Français, qui occupaient alors une partie de l'Italie, voulant se conserver la possibilité d'y arriver par mer, formèrent le projet de s'emparer de la Corse : l'expédition fut confiée par Henri II à Paul de Termes. Les flottes combinées de ce prince et de Soliman y débarquèrent des troupes. Tandis que les Français se rendaient maîtres de Bastia et d'Ajaccio, Dragut, qui commandait la flotte turque, s'emparait de Bonifacio, dont il fit passer la garnison au fil de l'épée. Les Génois dirigèrent alors une expédition contre la Corse, sous le commandement de Spinola. Ce général fut d'abord battu par Sampietro, l'un des grands propriétaires de l'île attachés à la fortune des Français; mais ceux-ci le furent à leur tour, et les avantages que Jourdain des Ursins, successeur de Paul de Termes, obtint quelque temps après, se réduisirent à un succès inutile, la Corse ayant été rendue aux Génois par le traité de Cateau-Cambresis, qui fut conclu en 1559, entre Henri II et Philippe II, fils de Charles-Quint.

Dès que la souveraineté de cette île leur eut été restituée, ils entreprirent d'y modifier le système d'impôt auquel elle était assujettie. Malheureusement, les mesures qu'ils employèrent occasionnèrent beaucoup de mécontentements, dont Sampietro, alors réfugié en France, conçut l'idée de profiter, en portant de nouveau la guerre dans cette île. Les Génois, prévenus de ses desseins, s'empressèrent de la mettre en état de défense. Néanmoins, Sampietro y effectua un débarquement, rallia bon nombre de ses compatriotes, et se trouva pendant quelque temps en état de tenir tête à André Doria, qu'on avait envoyé contre lui. Enfin, ne recevant aucun secours de France, où il en avait envoyé solliciter, il ne put résister aux forces génoises ni à la trahison des siens : il fut tué par derrière d'un coup d'arquebuse. Son fils Alphonse lui ayant succédé, George Doria traita avec lui au nom de la république de Gênes, sous la condition qu'il abandonnerait la Corse avec ses amis les plus puissants : ce fut encore en France qu'ils vinrent chercher un asile.

Cependant les Barbaresques infestèrent de nouveau les côtes de la Corse, dont l'intérieur avait été précédemment ravagé par la peste et la famine. Telle était la situation de cette île vers l'année 1590, à laquelle se terminent les annales de Filippini, auteur contemporain, et témoin

oculaire d'événements qu'il a racontés avec une simplicité et une impartialité remarquables.

Le pouvoir de la république de Gênes s'affermit en Corse par les mesures que l'on prit pour faire droit aux plaintes des habitants de cette île, en leur donnant des institutions qui s'accordassent, autant que possible, avec leurs mœurs, et par le soin qu'on apporta à ne confier l'administration de ce pays qu'à des membres des familles génoises les plus honorables. M. Robiquet fait connaître les diverses parties de cette administration avec beaucoup de détails, dans lesquels nous ne le suivrons pas; nous renvoyons également nos lecteurs à l'énumération qu'il donne des principaux griefs qui, à partir de 1646 jusqu'en 1729, provoquèrent de loin en loin les doléances que les Corses adressèrent au gouvernement génois; la vérité est cependant que, si des abus d'autorité méritèrent quelques reproches à celui-ci, on lui doit d'avoir concouru efficacement à l'amélioration du pays, surtout en y introduisant la culture des oliviers.

Un conseil de douze membres, composé d'hommes les plus recommandables parmi les indigènes, correspondait avec le gouverneur génois. Ce conseil des douze ayant demandé, en 1715, que les armes à feu fussent défendues dans l'île, non-seulement ce désarmement ne s'y effectua qu'en partie, mais encore le sénat de Gênes, en 1724, permit aux aventuriers et malfaiteurs qui en avaient été bannis d'y rentrer sans crainte d'être inquiétés à cause de leur conduite passée, pourvu qu'ils acquittassent une légère rançon. Cette indulgence mal entendue accrut nécessairement le nombre et l'audace de ces hommes perdus, toujours prêts à servir d'instruments à ceux qui préparent les révolutions : compromettant sans cesse le repos public, elle finit par provoquer de la part des habitants paisibles des plaintes et des murmures, qui amenèrent une insurrection en 1725. Les insurgés s'étant choisi des chefs se mirent en campagne; la France et l'Espagne les favorisaient secrètement. De son côté, la cour de Vienne prit ouvertement parti pour la république de Gênes; elle envoya en Corse, sous le commandement du duc de Virtemberg, un secours de six mille hommes aux Génois qui en occupaient les principales villes. Ces troupes allemandes, d'abord battues par les insurgés, sentirent la nécessité de se concentrer, et prirent bientôt leur revanche. Alors les Corses songèrent à se soumettre : on conclut une trève, qui se termina par le traité de Corte. Le départ du prince de Virtemberg ayant eu lieu aussitôt après, les Corses s'insurgèrent de nouveau; ils offrirent, en 1734, la souveraineté de leur île au roi d'Espagne, qui la refusa. Sur son refus, ils se constituèrent en une république indépendante, qu'ils placèrent sous la protection de l'Immaculée Conception. Le gouvernement de cette république était confié à une junte;

et, par un des articles de sa constitution, quiconque refuserait, soit d'obéir à cette junte et à ses officiers, soit d'exercer les emplois qu'on lui aurait conférés, était déclaré rebelle et condamné à mort.

Les généraux que la république de Gênes envoya contre les nouveaux insurgés se virent obligés de conclure une trève avec eux. Après cet échec, Pinelli, qui avait déjà exercé les fonctions de commissaire général en Corse, y fut renvoyé une seconde fois : ses troupes y furent défaites, comme celles de ses prédécesseurs. Il fut remplacé par Paul-Baptiste Rivarola, qui adopta un autre mode de répression : il établit de nombreuses croisières autour de l'île pour empêcher que les insurgés ne reçussent aucun secours de l'extérieur, et il défendit aux habitants des villes occupées par les troupes génoises de faire avec eux le moindre commerce. Ces mesures les avaient réduits à la plus grande détresse, lorsqu'un événement singulier vint les tirer de cette position désespérée.

Un homme dans la force de l'âge, Théodore, baron de Newhoffen, originaire du comté de la Mark, en Westphalie, protégé par la duchesse d'Orléans, dont il avait été page, passa en Suède, où le baron de Goërtz, l'employa dans ses négociations avec le cardinal Alberoni. Après la mort de Charles XII et celle du baron de Goërtz, il obtint un régiment en Espagne ; il vint ensuite à Paris où il se lia avec Law. La chute du système le détermina à quitter la France et à aller chercher fortune ailleurs. Se trouvant à Gênes en 1732, il parvint à persuader à quelques Corses qui s'y trouvaient qu'il aurait assez de crédit pour déterminer quelque puissance continentale à venir à leur secours, s'il pouvait se présenter comme leur roi. Sur ces assurances, les Corses lui promirent de le couronner, s'il les aidait à secouer le joug de la république.

Pour remplir l'engagement qu'il venait de contracter, il emprunta 4,000 livres d'un juif de Livourne, puis, muni de ces fonds, il se rendit à Tunis, d'où un bâtiment anglais le transporta en Corse. Il débarqua à Aleria, avec dix pièces de canon et quelques milliers de fusils. Il s'empara de plusieurs villes ; mais il échoua devant Bastia. Il eut alors à combattre le commissaire génois, qui leva un corps auxiliaire de troupes corses ; la guerre devint cruelle. Enfin Théodore, sous prétexte d'aller lui-même presser sur le continent l'arrivée des secours qu'il avait promis, nomma un conseil de régence et le chargea de gouverner jusqu'à son retour. Il se rendit d'abord à Livourne, et de là à Amsterdam, où il fut arrêté pour une dette de 5,000 florins. Sorti de prison, il parvint à former une compagnie de marchands, qui commença par payer ses dettes, et fit ensuite un fonds de 5 millions de livres pour les frais d'une expédition destinée à secourir les Corses qui étaient restés fidèles à Théodore. Quatre bâtiments de cette

expédition leur apportèrent en effet des munitions de guerre et des approvisionnements.

Cependant les ressources de la république de Gênes s'épuisaient de plus en plus; dans ces conjonctures, elle sollicita l'intervention du roi de France et de l'empereur Charles VI; ces deux souverains s'engagèrent, en 1737, par le traité de Versailles, à empêcher que la Corse ne sortît du domaine de la république de Gênes; mais l'empereur, occupé alors de sa guerre contre les Turcs, ne put envoyer de troupes contre les Corses insurgés; il ne fut expédié contre eux que trois mille hommes de troupes françaises, sous le commandement de M. de Boissieux, neveu du maréchal de Villars. Il négocia avec les chefs des insurgés, qui, dans leur haine invétérée contre les Génois, lui offrirent de se soumettre au roi de France à titre de sujets dévoués, et même de lui donner des otages pour garantie de leur fidélité.

Théodore étant revenu en Corse sur ces entrefaites, les chefs insurgés avec lesquels le général français était entré en négociation devinrent moins pressants dans leurs demandes de se soumettre au roi de France. Cependant, l'acte contracté entre ce souverain et l'empereur, pour régler en Corse toutes les branches de l'administration, y fut proclamé en 1738. La partie de cette île qui porte le nom de *Balagne* fut la seule où il fut accepté. Sous la foi de cette proclamation, le général français fit occuper deux villages de ce canton par un poste de quatre cents hommes : il se passa quelques jours sans que ce poste fût inquiété; mais dans la nuit du 12 au 13 décembre 1738, on vit beaucoup de feux allumés sur les hauteurs voisines, et les cornets des montagnards se firent entendre. Le poste fut attaqué le lendemain, et il aurait été obligé de se rendre à des conditions honteuses, si M. de Boissieux lui-même n'était pas venu le dégager.

Les négociations se trouvant rompues par suite de cette malheureuse affaire, il était évident qu'il fallait renoncer à l'occupation de la Corse dans le cas où le gouvernement français n'y enverrait pas de renfort : malheureusement un convoi qui y amenait quatre bataillons fut dispersé par la tempête aux attérages de cette île, et deux tartanes qui en faisaient partie s'étant perdues, les naufragés qui étaient parvenus à gagner la côte furent entourés par des milliers de Corses qui les dépouillèrent, et qui probablement ne s'en seraient pas tenus là, si Paoli, quoique ayant figuré dans tous les troubles précédents, n'était parvenu à les délivrer des mains de ses compatriotes, et à les rendre au commandant français de la garnison de Calvi. M. de Boissieux mourut à Bastia, en 1739, et fut remplacé par M. de Maillebois Les renforts que ce général attendait de France lui étant arrivés, il fit publier un édit du roi qui enjoignait aux insurgés de mettre bas les armes, sous peine d'être traités avec la dernière rigueur; les partisans de Théodore

ne manquèrent pas de profiter de l'exaspération que cet édit devait produire. Beaucoup de communes se soulevèrent, et la Corse presque entière devint un champ d'hostilités. Une expédition plus pacifique contribua à rétablir quelque tranquillité dans l'île : sur la proposition de M. de Maillebois, des capucins français autorisés par la cour de Rome vinrent réformer leurs frères de Corse, dont les prédications et les menées avaient singulièrement contribué à y fomenter la guerre civile; quelques actes de bienveillance en faveur de prêtres nationaux parurent aussi calmer les passions. C'était un succès dont la cour de France se montra reconnaissante : M. de Maillebois reçut à Bastia le bâton de maréchal.

La mort de l'empereur Charles VI fit perdre l'espérance qu'on avait entretenue jusqu'alors de voir des troupes allemandes coopérer à l'occupation de la Corse, conformément aux stipulations du traité de Versailles. Une guerre continentale s'alluma pour la succession à l'empire; M. de Maillebois fut rappelé avec les troupes qu'il commandait; du moment de son départ, la république de Gênes se trouva abandonnée à sa propre faiblesse. Elle se trouvait alors représentée en Corse par l'un de ses anciens doges, le marquis de Spinola; il était né dans cette île, et, l'année précédente, il avait fait publier un pardon général pour tout ce qui s'y était passé depuis 1729. Quelque respectable qu'il fût par son âge et la considération dont il était entouré, il fallait autre chose que des vertus pacifiques pour faire rentrer les insurgés dans le devoir et mettre l'île à l'abri de troubles ultérieurs. La perception d'un ancien impôt suivant un nouveau mode servit bientôt de prétexte aux mécontents pour se rallier, et ce fut sans succès qu'on essaya de transiger avec eux. Théodore, soutenu par les Anglais, essaya de profiter de ces circonstances; il débarqua en Corse avec des armes et des munitions; mais ses anciens amis n'existaient plus, ou ils avaient embrassé d'autres intérêts : il n'osa rien entreprendre, se retira et ne reparut plus. Après la mort du marquis de Spinola, le commissariat de la Corse passa entre les mains du sénateur Giustiniani, dont l'administration fut plus faible encore que celle de son prédécesseur; l'île fut plus désolée que jamais par la vieille plaie des haines et des vengeances héréditaires; plusieurs chefs entreprirent d'y remédier sans le concours du commissaire génois qui l'avait refusé. Au nombre de trois, et sous le nom de protecteurs de la patrie, ils furent chargés de rétablir l'union entre les familles ennemies, et de punir les crimes; ils firent quelques exemples d'une justice rigoureuse, et le nombre des rixes et des homicides diminua.

Dominique Rivarola, l'un des plus fermes appuis de Théodore, voyant ses espérances déçues de ce côté, passa au service du roi de Sardaigne, qui, dans la guerre allumée bientôt après pour la succession de Charles VI,

avait embrassé avec l'Angleterre les intérêts de Marie-Thérèse, tandis que la France et l'Espagne avaient embrassé ceux du duc de Bavière; la république de Gênes, cédant aux insinuations de ces deux puissances, se trouva entraînée dans le même parti. Marie-Thérèse et ses alliés se déclarèrent en faveur des insurgés; Rivarola vint alors débarquer en Corse avec des troupes austro-sardes; il prit Bastia, que les Anglais assiégeaient par mer, et y entra triomphant. La guerre civile recommença dans l'île, provoquée par des négociations qui n'avaient été sincères ni de part ni d'autre.

Cependant Gênes était tombée au pouvoir des Autrichiens; ils en furent chassés à la suite d'une insurrection populaire. Les Français y mirent garnison, et cinq cents hommes, qui en furent détachés sous le commandement du comte de Choiseul, vinrent débarquer à Bastia. Les insurgés les y assiégèrent; mais ils tinrent bon, et ayant reçu peu de temps après un renfort de mille neuf cents hommes, ils semblaient y être solidement établis, lorsque le traité d'Aix-la-Chapelle acheva de détruire les espérances des insurgés. Les Austro-Sardes quittèrent l'île à la fin de 1748.

Après leur départ, la cour de France fit en vain de nouvelles tentatives pour réconcilier les Corses avec les Génois; les Français évacuèrent l'île; les Corses nommèrent pour leur général Gaffori, qui avait été précédemment l'un des trois protecteurs de la patrie. Il s'empara de Corte, et resserra les Génois dans les places maritimes. Le commissaire génois Grimaldi entra en négociation avec lui en 1753; pendant qu'elle se poursuivait, Gaffori fut assassiné. On accusa son propre frère d'avoir commis ou fait commettre ce crime, à l'instigation de Grimaldi.

Cet événement tragique augmenta encore l'exaspération des Corses contre les Génois. Dans une assemblée générale tenue à Corte, on défendit, sous peine de mort, de proposer aucun accommodement avec eux. Il fallait cependant donner un successeur au général Gaffori. Pascal Paoli, simple lieutenant au service de Naples, réunit tous les suffrages : il arriva en Corse au mois d'avril 1755, accepta les fonctions qui lui étaient déférées, et s'occupa immédiatement de donner à son pays une administration régulière, dont l'exposition détaillée nous entraînerait trop loin. Nous parlerons seulement d'un tribunal ambulant, institué sous le nom de *syndicat :* il parcourait les provinces, recevait les plaintes de ceux que leur pauvreté aurait empêchés d'aller demander justice à Corte. Paoli s'en faisait accompagner dans ses tournées. Ces essais d'améliorations ne dispensèrent pas le général Paoli de recourir aux armes, pour s'opposer à ses ennemis personnels dont ils contrariaient les vues; ceux-ci, de leur côté, ne manquèrent pas de recourir aux Génois, qui leur fournirent les moyens d'en-

tretenir le pays dans un état perpétuel d'hostilités de village à village et de famille à famille.

La guerre qui se ralluma en 1756 entre la France et l'Angleterre, au sujet des limites de l'Acadie et du Canada, ramena les Français en Corse : on craignait que les Anglais, d'accord avec Paoli, ne s'emparassent de quelques-uns des ports de l'île. Enfin nos troupes l'évacuèrent, après avoir passé, dans le court intervalle de deux ans, sous le commandement de trois généraux.

Pendant que les Français occupaient une partie de ses côtes, et que Paoli exerçait une espèce de souveraineté dans l'intérieur du pays, les Génois étaient restés maîtres de Bastia et du cap Corse. Paoli leur déclara la guerre, fit prendre par des corsaires leurs bâtiments de commerce, et, ce qui lui concilia surtout l'affection de ses compatriotes, il obtint du pape qu'un visiteur apostolique serait envoyé dans l'île pour y remplacer les évêques nommés par le sénat de Gênes, attendu qu'ils ne paraissaient pas dans leurs diocèses. Une autre mesure, qui n'était pas moins importante, ne fut pas aussi bien accueillie par la population; ce fut le décret qui ordonna que les produits des dîmes des évêques seraient versés au trésor public. Il paraît toutefois que ce décret reçut son exécution après avoir subi quelques modifications.

La république de Gênes, commençant à désespérer de réduire les Corses par les armes, prit le parti de recourir aux négociations. Elle envoya dans l'île une grande députation qui ne fut avare ni de promesses ni de concessions; mais Paoli, qui voulait garder le pouvoir, ayant convoqué une consulte, fit rejeter par cette assemblée, composée de conseillers d'état qu'il avait nommés, toutes les propositions du sénat de Gênes, et décréter qu'on n'en écouterait aucune jusqu'à ce que cette république eût reconnu l'indépendance de la Corse et rendu toutes les places qu'elle tenait encore dans cette île. On aviserait ensuite aux moyens de l'indemniser des pertes qu'elle aurait pu éprouver. En attendant, il fut décrété également que l'ancien doge Grimaldi, qui exerçait alors les fonctions de commissaire génois à Bastia, serait pendu par effigie. D'aussi énergiques protestations rendirent la guerre impitoyable, et de part et d'autre on ne fit plus de prisonniers. Cependant le général Paoli ne laissait échapper aucune occasion d'accroître ses ressources : sous le prétexte des besoins publics, il parvint à doubler les impôts, et, ce qui était peut-être plus difficile, à se faire remettre par les couvents l'argenterie qui n'était pas strictement nécessaire au service du culte.

Les Génois, battus dans plusieurs rencontres, se virent obligés de se tenir sur la défensive. Cet état de choses amena une espèce de trêve dont

Paoli profita pour opérer des améliorations qu'il croyait utiles à la prospér té du pays.

Ainsi, appelé à Corte pour y présider la consulte de 1764, il y fit décider, après de longs débats, qu'une université serait établie dans cette ville; il indiqua lui-même quelles branches de connaissances devaient y être enseignées. Ce qui distingue surtout Paoli des autres chefs corses qui l'avaient précédé, c'est qu'il chercha à éclairer ses compatriotes, et à réparer, par tous les moyens qui étaient en sa puissance, les maux sans nombre occasionnés par la guerre civile et l'anarchie. Son gouvernement avait pris une telle consistance que les Génois, bloqués pour ainsi dire dans quelques places maritimes, implorèrent le secours de la France. Cette puissance devait quelques millions à la sérénissime république; il fut convenu que, pour s'acquitter, elle enverrait en Corse six bataillons, qui garderaient pendant quatre ans les places que les Génois y occupaient encore. Cette expédition, que commandait M. de Marbeuf, ayant inspiré de l'ombrage au général Paoli, il fut décidé qu'on adresserait au roi de France des remontrances à ce sujet. Quelque incertain qu'en fût le résultat, la meilleure intelligence régna d'abord entre les Français et les Corses : des marchés s'ouvrirent entre eux, près des villes où ils tenaient garnison, et M. de Marbeuf, dans un voyage qu'il fit à Corte, y fut reçu au bruit du canon et fêté comme un ami. Les deux nations restèrent sur le même pied jusqu'en 1766.

Paoli n'en était pas moins convaincu que le voisinage des Français était un obstacle aux projets qu'il méditait, et qu'il fallait s'en débarrasser le plus tôt possible en traitant avec Gênes. Il avait soumis, en conséquence, à la cour de Versailles un projet de conciliation dans lequel il représentait que, de l'aveu des Génois, ils ne retiraient de la Corse qu'un revenu annuel de 32,000 livres de France : il offrait de porter ce revenu à 46,000 livres, et, entre autres conditions, de conclure avec la république un traité de commerce et d'alliance perpétuelle dont le roi aurait dicté les conditions.

La consulte assemblée en 1748 fut informée par le général Paoli, qui la présidait, de l'issue des négociations qu'il avait entamées. Après l'envoi de divers projets et contre-projets, on s'était mis définitivement d'accord, et l'affaire paraissait au moment de se conclure lorsque le bruit se répandit que la république de Gênes avait fait à la France une cession temporaire de la Corse. L'arrivée de nouvelles troupes françaises dans l'île suffisait d'ailleurs pour accréditer ce bruit. La consulte ordonna que tout le monde se tînt prêt à marcher; on augmenta les impôts : le clergé lui-même offrit

une contribution de 80 livres par couvent et la dîme de tous les biens de l'Église.

La république de Gênes avait en effet cédé à la France tous ses droits sur cette île, se réservant d'y rentrer un jour à certaines conditions.

Cependant les quatre années de son occupation temporaire expiraient le 4 août 1768. Le nouveau général français envoyé pour y commander, en vertu de cette cession, publia à son arrivée l'édit du roi qui enjoignait aux Corses de se reconnaître sujets de la France. On ne put les y contraindre par la voie des armes : il fallut ouvrir avec Paoli des négociations qui n'eurent pas plus de succès.

Au commencement de la campagne de 1769, l'armée française se trouvait forte de vingt-deux mille hommes. Le général Paoli était hors d'état de tenir tête à des forces aussi considérables : après avoir fait de vains efforts pour ranimer le zèle de ses compatriotes, il abandonna la partie et s'embarqua à Porto-Vecchio, avec ses principaux partisans, sur deux bâtiments anglais qui le conduisirent à Livourne.

Dès lors les résistances cessèrent, et l'on put procéder sans obstacles au désarmement général des insulaires.

Il faut lire dans l'ouvrage de M. Robiquet ce qu'il dit sur la nouvelle administration qui fut donnée à la Corse : elle eut des états composés d'un nombre égal de députés des trois ordres; ils faisaient la répartition des impôts, et en vérifiaient l'emploi. La nécessité de réprimer les assassinats prémédités et de purger le pays des bandits qui l'infestaient, provoqua sans doute quelques mesures violentes; mais ces mesures furent passagères, et le bien qu'elles produisirent fut de longue durée. « Pendant quinze ans de « calme, l'agriculture encouragée fit des progrès remarquables, de grands « travaux d'utilité publique furent exécutés; la belle opération du cadastre, « commencée en 1770, fut poursuivie avec persévérance; des sommes con« sidérables, versées chaque année dans l'île pour suppléer à l'insuffisance « des contributions, augmentèrent l'aisance d'un grand nombre de familles « et favorisèrent le commerce et l'industrie. De jeunes Corses furent élevés « dans les écoles militaires, dans les collèges et dans les séminaires de « France; enfin le clergé de l'île fut ramené dans la voie paisible dont les « révolutions et la guerre l'avaient longtemps écarté. »

Ces bienfaits dus à l'administration de M. de Marbeuf ont rendu sa mémoire respectable en Corse. Il mourut à Bastia, presque octogénaire, le 20 septembre 1786.

Quelques années après, l'un des premiers orateurs de l'assemblée constituante proposa de rappeler dans l'île le général Paoli et ceux qui avaient été obligés de s'expatrier après avoir combattu pour l'indépendance du

pays. Des députations de Bastia et d'Ajaccio furent envoyées au devant de lui pour le complimenter.

A son arrivée en Corse, Paoli fut élu président de l'administration départementale et commandant général des gardes nationales. Ainsi entouré de la faveur populaire, il refusa une statue qu'on proposa d'ériger en son honneur.

On se rappelle la malheureuse issue de l'expédition que la France dirigea contre la Sardaigne en 1793. Paoli avait été chargé d'organiser les milices de Corse qui en firent partie : on l'accusa d'avoir préparé à dessein, par les dispositions qu'il avait prises, l'échec qu'on venait d'éprouver. Dénoncé sur ces soupçons, il fut appelé à la barre de la convention pour rendre compte de sa conduite.

A cette nouvelle, Paoli entreprit de se justifier en protestant de sa fidélité à la France, sans cacher sa reconnaissance pour l'Angleterre; il terminait sa lettre par l'offre de quitter une seconde fois sa patrie si l'on jugeait ce sacrifice nécessaire. Il crut néanmoins que dans cette conjoncture sa sûreté personnelle exigeait qu'il fît approuver sa conduite par une consulte générale des députés des communes qu'il fit convoquer à Corte. On considéra cette mesure comme un acte de rébellion : Paoli fut déclaré traître à la patrie et mis hors la loi.

Beaucoup de Corses qui s'étaient montrés jusqu'alors dévoués à leur compatriotes, l'abandonnèrent quand ils virent qu'il fallait choisir entre la France et lui. Désespérant de vaincre les difficultés de cette position, il prit le parti de demander des secours à l'amiral anglais lord Hood qui bloquait la rade de Toulon; et comme la Corse était en même temps bloquée par une autre flotte anglaise, les garnisons qui occupaient l'île n'avaient aucun espoir d'être secourues, elle était donc devenue l'objet d'une conquête facile : les Anglais s'en rendirent maîtres pendant la campagne de 1795.

Paoli convoqua aussitôt après une assemblée de la nation à Corte. On y rédigea un projet de constitution ; ce projet ayant été accepté au nom de Georges III, sir Gilbert Elliot, son plénipotentiaire, fut chargé de gouverner l'île avec le titre de vice-roi.

La bonne intelligence entre les Anglais et les naturels ne fut pas de longue durée : le flegme britannique ne pouvait sympathiser avec le caractère ardent des montagnards corses; d'autres causes non moins puissantes s'opposaient encore à la fusion des deux peuples; il se forma une masse de mécontents que les amis et les admirateurs de Paoli vinrent bientôt eux-mêmes grossir; la grande influence que cet homme célèbre conservait sur ses compatriotes inspira des inquiétudes au gouvernement

anglais. Georges III lui écrivit que sa présence en Corse rendait ses amis trop turbulents, qu'il l'engageait à venir respirer à Londres un air plus tranquille, l'assurant qu'il récompenserait sa fidélité et le regarderait comme membre de sa famille; Paoli, cédant à cette invitation ou plutôt obtempérant à cet ordre, quitta une seconde fois la Corse qu'il ne devait plus revoir.

Cependant son exil, loin d'apaiser les troubles, augmenta l'exaspération des esprits; le vice-roi ne put arrêter les progrès d'une insurrection, et il se vit contraint d'annoncer sa résolution d'évacuer l'île. Alors les Corses de tous les partis se déclarèrent pour la France : ils envoyèrent une députation à Livourne que les Français occupaient, pour presser le départ des troupes qui devaient débarquer dans l'île. Elles n'eurent qu'à s'y présenter; elles entrèrent sans coup férir à Bastia, à Saint-Florent, à Bonifacio, à Ajaccio. C'est à partir de cette époque que la Corse devint véritablement française. « Bonaparte et ceux de ses compatriotes qui s'attachèrent à sa « fortune et s'élevèrent avec lui établirent une sorte de communauté de « gloire entre leur pays et la France. Le sang versé dans les mêmes rangs « et pour la même cause cimenta l'union des deux peuples. »

Dès que les Anglais eurent abandonné la Corse, notre savant confrère M. Miot y fut envoyé en qualité de commissaire du gouvernement français; il replaça l'île sous l'autorité de la loi; cependant quelques émigrés corses qui s'étaient rassemblés en Toscane et à Naples étant parvenus à susciter de nouveaux troubles, la guerre civile parut imminente entre les habitants de l'île; l'empire de la constitution y fut suspendu.

Peu de temps après le 18 brumaire, M. Miot fut envoyé une seconde fois dans cette île avec le titre d'administrateur général, et les pouvoirs d'un vice-roi. Il y a laissé les plus honorables souvenirs. Par ses soins, les bibliothèques d'Ajaccio et de Bastia furent enrichies d'un grand nombre de livres; l'on essaya aussi de naturaliser au jardin des plantes de la première de ces villes beaucoup de végétaux étrangers. L'île fut ensuite gouvernée militairement; mais ce qui était facile à l'époque de la plus grande puissance de Napoléon devint impossible au temps de ses revers; on conçoit d'ailleurs qu'en 1812 et en 1813 il n'avait pas laissé ses meilleures troupes en Corse. La rentrée des contributions ordinaires s'y trouvant fort arriérée, il fallut y suppléer par une espèce d'emprunt forcé. Cette mesure mal accueillie, surtout à Bastia, y provoqua une insurrection dont les fauteurs envoyèrent une députation à lord Bentinck pour l'inviter à venir prendre possession de cette ville au nom du roi d'Angleterre : il accéda à cette proposition et cette partie de l'île tomba encore une fois au pouvoir des Anglais. Les événements ne leur permettaient plus toutefois de s'y pré-

senter autrement que comme alliés de la France. Les choses furent remises sur le même pied où elles étaient avant l'arrivée du lord Bentinck; on se borna à y envoyer de nouveaux fonctionnaires, dont les actes ne tardèrent pas à exciter le mécontentement d'une partie de la population. Il en résulta, sur quelques points de l'île, de légères réactions qui pouvaient devenir plus graves; mais on y mit un terme au moyen de quelques concessions qu'on sut faire à propos, et depuis sa dernière réunion à la France la Corse n'a été agitée par aucuns troubles.

Si l'on trouvait trop étendue l'analyse que nous venons de donner de la partie historique de l'ouvrage de M. Robiquet, nous trouverions nous-même notre excuse dans les nombreuses révolutions qui y sont rappelées et dont nous ne pouvions nous dispenser de parler. Jamais en effet autant d'événements politiques ne se sont succédé avec plus de rapidité sur un aussi petit théâtre.

Il ne nous reste plus qu'à faire connaître la IV^e^ partie de cet ouvrage où l'auteur traite de l'état actuel de la Corse, sous le rapport des mœurs, de l'agriculture, de l'industrie et du commerce de ses habitants.

P. S. GIRARD.

Histoire de Charles VIII, roi de France; par M. le comte Ph. de Ségur, *lieutenant général, pair de France, de l'Académie française.* Paris, imprimerie de Crapelet, librairie de Bellizard, 1835. Deux vol. in-8°; ij, 422 et 408 pages.

SECOND ARTICLE.

Le mariage de Charles VIII avec Anne de Bretagne avait réuni cette province à la France; mais l'archiduc Maximilien, dont la fille Marguerite, fiancée à Charles VIII, allait être renvoyée, et qui lui-même se voyait enlever la princesse bretonne dont il se disait l'époux, déclara la guerre, s'empara d'Arras, et parvint à se donner pour allié le roi d'Angleterre Henri VII, qui assiégea Boulogne. Ce siége fut bientôt levé, Henri ayant été rappelé dans son royaume par la crainte des troubles que l'imposteur Perkins s'efforçait d'y exciter. On apaisa Maximilien par la cession de l'Artois et de la Franche-Comté; on livra encore plus inconsidérément le Roussillon et la Cerdagne à Ferdinand-le-

Catholique, roi d'Aragon; et l'on ne songea plus qu'à l'exécution du projet suggéré à Charles VIII de conquérir Naples et Constantinople. La campagne d'Italie est le principal sujet de la troisième partie de l'ouvrage qui nous occupe. L'auteur ne manquait d'aucun des moyens d'en tracer un fidèle et brillant tableau : il a lui-même, au commencement du XIX^e siècle, pris une part active à des expéditions pareilles à celles de la fin du XV^e, dans cette même contrée.

L'entreprise de 1494 n'était approuvée ni de l'amiral Graville, ni même du duc d'Orléans, qui eût voulu la restreindre à la conquête du Milanais, ni surtout de la dame de Beaujeu, qui avait perdu presque tout crédit. *Le bon petit roi,* qui se destinait à recommencer et à surpasser Charlemagne, écoutait de préférence les conseillers que leurs ambitions personnelles disposaient à l'entretenir dans cet espoir. L'évêque Briçonnet, depuis cardinal, et le valet de chambre de Vesc, depuis sénéchal de Beaucaire, avaient ainsi gagné sa confiance. « Foible de corps et plein « de son vouloir, dit Comines, il étoit peu accompagné de sages gens ne de « bons chefs, et n'avoit nul argent comptant. Ils n'avoient ne tentes, ne « pavillons; et si commencèrent en hyver à entrer en Lombardie. Une « chose avoient-ils bonne : c'étoit une gaillarde compagnie, pleine de jeunes « gentilshommes, mais en peu d'obéissance. Ainsi faut conclure que ce « voyage fut conduit de Dieu tant à aller qu'en retourner; car le sens des « conducteurs que j'ai dit n'y servit de guère.... »

L'historien qui s'exprime ainsi, l'un des plus habiles négociateurs de son temps, fut envoyé en cette qualité à Venise, qui semblait alors le centre de la politique italienne et dont il importait de maintenir la neutralité. Il y prit une parfaite connaissance de l'état intérieur et des relations de toutes les principautés de la péninsule. Ses lettres indiquaient comment et jusqu'à quel point on pouvait profiter de leurs discordes. Ludovic Sforza qui venait de se mettre en possession de la souveraineté de Milan, au préjudice de son neveu Jean Galéas, aspirait à trouver dans les Français des protecteurs de son usurpation. Ils étaient appelés à Gênes par l'une des factions qui divisaient cette république. Les Florentins comptaient sur leur appui pour secouer le joug de Pierre de Médicis, trop indigne successeur de Laurent. Leur approche encourageait dans Rome le parti mécontent d'Alexandre VI, qui de son côté ne désespérait pas de profiter de leur inexpérience. Un autre mauvais prince, le roi de Naples, Alfonse II, conçut un tel effroi qu'il abdiqua sa couronne : ses sujets s'étaient montrés peu disposés à la défendre. M. de Ségur a recueilli un grand nombre de détails instructifs sur l'état moral, politique et militaire de ces cités et de quelques autres, telles que Pise, Sienne et Bologne. On voit que Charles

VIII devait rencontrer presque partout des auxiliaires prêts à s'associer à ses triomphes, à s'en ménager les profits, mais aussi à déplacer leurs alliances et leurs hostilités au gré des événements et des circonstances. Il avait été surtout obsédé par les émigrés napolitains, par leur chef San-Severino, prince de Palerme, ennemi juré de la dynastie aragonaise de Naples et dévoué à la maison angevine dont le roi de France revendiquait les droits. Enveloppé de ces intrigues italiennes et de celles de ses propres conseillers, Charles s'enivra d'hommages et de plaisirs à Lyon, puis à Grenoble, où le quitta, pour revenir à Paris, la jeune reine Anne qui avait déjà plus d'une rivale. Tout occupé de fêtes, de cérémonies, de tournois, de galanteries, il oubliait volontiers ce qu'on lui disait de la pénurie de ses finances, et ne trouvait aucune difficulté à y remédier par des aliénations et par des emprunts qui la devaient aggraver. Il se tenait pour rassuré contre les périls de tout genre, par l'ardente bravoure de sa jeune armée, à laquelle il ne manquait en effet que de savoir obéir et d'être bien commandée. Elle perdit son plus habile capitaine dans la personne du vieux maréchal Desquerdes, qui, après s'être opposé, comme les plus sages Français, à une expédition si téméraire, n'avait pas refusé ses services. Il mourut lorsqu'elle commençait à peine, et les guerriers de tous les âges rendirent de grands honneurs à ses cendres. « Les regrets de la jeune France d'alors, dit M. de Ségur, pour les « restes de ce vieillard illustre qui avait gourmandé son étourderie, montrent « que, tout ardente qu'elle était, moins impie et moins présomptueuse « que la nôtre, elle avait encore quelque respect pour l'âge, pour les souve- « nirs, et quelque foi à l'expérience; qu'elle soupçonnait qu'il pouvait avoir « existé d'autres mérites que les siens, qu'elle n'imaginait pas que le bon « sens datait d'elle seule, et qu'elle savait ne pas s'admirer elle-même exclu- « sivement, aux dépens du passé. »

Charles VIII était entré en Italie à la tête d'une armée composée de douze mille hommes d'infanterie, dix mille six cents de cavalerie; onze mille quatre cents artilleurs, archers, ouvriers, etc.; en tout trente-quatre mille, nombre que devaient presque doubler les alliés, les volontaires et les valets. Les Italiens n'en parurent pas effrayés : les uns se félicitaient de la voir assez forte pour les délivrer de leurs maîtres, et trop mal conduite pour leur en imposer de nouveaux; les autres savaient quels obstacles, quelles embûches, quelles trahisons atttendaient ces troupes étrangères, engagées sans ordre et sans défiance dans une carrière si périlleuse. Déjà Charles était attaqué de la petite-vérole à Asti, et l'état habituel de sà santé ne lui promettait pas de longs jours. Il suffisait de bien connaître, d'une part, ce roi et les guerriers qui le suivaient; de l'autre, les gouvernements, les partis et les peuples du pays qu'ils allaient traverser, pour

prédire presque à coup sûr l'éclat de leurs premiers succès et l'issue malheureuse de leur entreprise. Une victoire soudaine remportée près de Gênes par le duc d'Orléans sur des Napolitains, retentit dans la péninsule entière, et frappa de terreur les princes mal affermis et les populations paisibles. Les Français, d'une marche rapide et triomphante, s'avancèrent jusqu'à Sarzane qu'ils investirent. Le siége de cette place devait les arrêter longtemps, si Pierre de Médicis, épouvanté de leur approche et plus encore des menaces de ses concitoyens, n'était venu livrer à Charles et Sarzane et d'autres villes de la Toscane et Florence même, sous la seule promesse de tout rendre quand la conquête de Naples serait consommée. Les Florentins s'empressèrent de désavouer cette soumission ignominieuse ; ils expulsèrent les Médicis. Cependant le roi de France entrait dans Lucques, puis dans Pise; et le magnifique accueil qu'il y recevait lui faisant oublier que la deuxième de ces cités ne lui avait été remise qu'en dépôt, il se laissa entraîner à la proclamer à jamais indépendante de Florence. Il n'y eut de comparable aux transports de joie des Pisans que le violent éclat du mécontentement des Florentins. Charles ne fut reçu que comme un hôte et non comme un maître dans la capitale de la Toscane, où une armée, moins fière et moins visible que la sienne, s'était préparée à défendre tout ce qu'il oserait attaquer. Il persistait néanmoins à se croire en mesure de parler et d'agir en vainqueur, lorsque enfin ses meilleurs officiers lui firent comprendre que l'issue d'un combat dans les rues d'une grande ville était au moins incertaine, et que la victoire y coûtait toujours bien cher. Ces remontrances, les harangues de l'inspiré Savonarole, et d'énergiques paroles du commissaire florentin Capponi, homme d'un mérite éminent, décidèrent *le bon petit roi* à signer un traité qui maintenait l'indépendance de Florence, mais qui assurait aux Français des avantages presque égaux à ceux qu'ils eussent obtenus d'une bataille périlleuse.

De Florence à Rome, la marche de l'armée française avait duré, pour moins de cinquante lieues, trente-quatre jours, y compris douze passés aux portes de Rome, à Bracciano; et Charles allait rester presque tout un mois dans Rome même. « Singulier conquérant! s'écrie M. de Ségur, qui « s'amusait en chemin, sans impatience de gloire, prodiguant tout, temps « et argent, et pourtant capable à la fois de vouloir et d'obstination, mais « incapable *du reste!* Être bizarre, ébauché, et d'esprit comme de corps « composé d'*incomplets et faibles contraires;* chef de nom seulement et « de fait instrument de *ses entours;* homme à la fois de plaisir et d'élans « chevaleresques, auquel pourtant le sort de la France était attaché, et que « faisaient jouer au gré de leurs petits intérêts trois ou quatre intrigants « français et quelques étrangers mécontents. »

Malgré beaucoup de préparatifs et d'annonces, aucune bataille ne s'était livrée près de Viterbe, Alexandre VI n'en ayant pas voulu courir les risques. L'effroi l'avait gagné : il se résignait à recevoir les Français dans Rome où les appelait à grands cris la multitude; où les attendaient, non moins impatiemment, dix-huit cardinaux, *tous voulant,* dit Comines, *élection nouvelle et qu'au pape fust fait procès.* Alexandre se retira dans le château Saint-Ange où l'on faillit l'assiéger. Des moyens moins violents furent employés pour l'en faire sortir. On négocia le cérémonial de son entrevue avec le roi de France, et l'on finit par conclure un traité dont un seul article eut une pleine exécution, savoir celui qui accordait le chapeau de cardinal à Briçonnet. Sur tous les autres points, Charles parut négliger les avantages que lui donnaient son titre de victorieux dont il se montrait si fier, l'odieuse réputation que le pontife avait trop méritée, et les dispositions d'une grande partie du sacré collége. Mais Briçonnet, dont l'ambition était satisfaite, avait assez de crédit et d'habileté pour faire payer par des concessions royales le bienfait personnel qu'il venait d'obtenir. Il faut dire aussi que les Français, par leurs dérèglements, par leur arrogance, et par les mœurs brutales des Allemands leurs auxiliaires, perdaient chaque jour dans Rome la faveur populaire qui les avait accueillis à leur arrivée. Des rixes sanglantes s'élevaient entre eux et les habitants; elles étaient suivies de sentences capitales qui, prononcées par des juges français, ne trouvaient de coupables que chez les Italiens. A la suite d'une de ces querelles, le maréchal de Gié condamna dix juifs à être pendus; et *le bon petit roi,* croyant à propos de condamner un plus grand nombre de séditieux, juifs ou chrétiens, fit trancher la tête aux uns, pendre les autres et jeter le reste dans le Tibre. On voit qu'il était temps que l'armée sortît de Rome; et le pape en pouvait conclure que Charles VIII n'avait plus le droit de se montrer fort exigeant. Toutefois, Alexandre, pour remplir l'une de ses promesses, remit entre les mains du roi le prince turc Gem ou Zizim, frère et rival du sultan Bajazet; mais après avoir pris l'horrible précaution d'empoisonner ce malheureux otage, dont il avait promis la mort au sultan, moyennant un prix reçu ou stipulé.

Parti de Rome le 29 janvier 1495, Charles VIII n'entra dans Naples que le 22 février. Il avait fallu traîner une lourde artillerie à travers des routes difficiles, assiéger et prendre des forts, se rendre maître du mont Saint-Jean et de San-Germano. Alfonse II n'était plus à Naples : son fils Ferdinand, moins odieux, semblait plus difficile à détrôner; cette opinion fut apparemment l'un des motifs qui déterminèrent l'ambassadeur espagnol Fonseca à quitter brusquement l'armée française qu'on l'avait chargé d'accompagner et de surveiller : il déclara que l'invasion de l'Italie rompait le

traité entre sa cour et celle de France. En même temps s'évadait César Borgia, autre espion qui suivait à titre d'otage l'armée conquérante : le pape, avec qui cette désertion était concertée, ne manqua pas de la désavouer. Cependant on avait beaucoup trop présumé de la stabilité du trône de Ferdinand : Trivulce, le plus fort défenseur de ce jeune prince, donna l'exemple des défections; il passa subitement dans le camp de Charles à Calvi; et la population napolitaine, avide de révolutions, se dévoua d'avance, avec le plus bruyant éclat, au monarque étranger qui s'approchait de ses murs. Ferdinand, abandonné, se vit contraint de fuir et ne trouva qu'avec peine un asile dans l'île d'Ischia. La solennelle entrée de Charles VIII à Naples, dont les clefs lui avaient été apportées dans Averse, dut lui inspirer la plus haute idée de sa puissance et de l'affection de ses nouveaux sujets; et lorsque ses officiers eurent pris dans les jours suivants le château Neuf et le château de l'Œuf, il ne put lui rester aucun doute sur le plein succès de son entreprise. Mais c'était le terme de ses faciles triomphes et le commencement des plus périlleuses épreuves. Il fallait d'abord satisfaire le parti angevin par lequel on venait d'être si bien servi, sans soulever l'aragonais encore redoutable. On ne s'occupa ni de l'un ni de l'autre; ils ne tardèrent point à *remarquer,* dit M. de Ségur, *notre étourderie jactante et présomptueuse, notre vaniteuse légèreté, si inconsidérée, si moqueuse.*

Au sein de l'armée française, on se plaignait de l'étrange distribution des faveurs; on ne voyait pas sans murmurer le valet de chambre de Vesc devenir duc de Nola et gouverneur de Gaète. Des rapines criantes, des dilapidations impunies, le gaspillage des munitions compromettaient davantage encore les intérêts de l'insouciant monarque; et déjà la défaveur et la malveillance se propageaient à son insu dans toutes les provinces du nouvel état dont il se croyait maître. L'éclat de tous ces mécontentements retentit bientôt dans Venise où se préparaient, entre les chefs de cette cité et les envoyés de beaucoup d'autres, les destinées de l'Italie. Là les cours de Vienne et de Madrid parvenaient à liguer contre la France Milan, Rome et Venise même. En vain Comines avait aperçu les premiers symptômes de ce mal, et s'était empressé d'en donner avis : on écoutait peu ses conseils, surtout depuis que des succès si rapides avaient démenti quelques-unes de ses prédictions sinistres. Il eût suffi néanmoins de regarder autour de soi pour pressentir d'imminents périls : l'évasion de Borgia, la mort de Gem, l'assassinat du fils de Briçonnet, le massacre des juifs dans Rome, et le retard de l'investiture du royaume de Naples, tout annonçait les dispositions malveillantes d'Alexandre VI. La Toscane demeurait en proie aux désordres rallumés, par de vaines promesses, entre Pise et Florence. A Naples même, il ne restait guère aux Français que des

ennemis dont les ressentiments devenaient de jour en jour plus menaçants. Que faisait Charles? Il assistait à des tournois, il ordonnait des fêtes; il n'était plus retenu dans ces lieux que par les délices du château de Ponge-Reale, et par les charmes de la jeune duchesse de Melfi qui l'habitait. Il ne s'agissait plus de conquérir Constantinople, quoique la Grèce, séduite par de fastueuses annonces, se promît encore d'accueillir bientôt dans les guerriers français, de généreux libérateurs. Les Français et leur roi ne songeaient qu'à retourner dans leur patrie, impatients d'y raconter leurs triomphes. Charles, sans attendre l'investiture pontificale, se fait couronner roi de Naples, et accélère plus qu'il ne combine les préparatifs de son aventureuse retraite.

On partit de Naples le 20 mai 1495, après trois mois de séjour; et l'on ne trouva le pape ni à Rome ni à Viterbe : il évitait toute relation, paisible ou hostile, avec des étrangers encore puissants, mais contre lesquels s'armait, ouvertement ou en secret, l'Italie presque entière. A Sienne on rencontra Comines qui apportait de Venise des nouvelles alarmantes : il avait pénétré les desseins et mesuré les forces de la ligue. Il annonçait une armée de quarante mille hommes qui se rassemblait près de Parme. Le jeune roi et la jeune France méprisèrent de si déplaisants avis. Ils firent aux Siennois et aux Pisans des demi-promesses qui indisposèrent de plus en plus Florence sans contenter ses rivales, et attirèrent les menaces, alors redoutables, du prophète Savonarole. Près de Gênes, une attaque conseillée par des exilés de cette cité, causa la perte d'une escadre française, dans ce golfe de Rapallo où, quelques mois auparavant, le duc d'Orléans avait vaincu des Napolitains. Maintenant, ce même prince obtenait un autre succès : il s'emparait de Novarre, et pouvait, dit-on, s'élancer sur Milan. On lui reproche de ne l'avoir pas tenté : nous ignorons si ce n'eût pas été une faute de plus; et il nous semble que le meilleur usage de ses forces et de sa bravoure aurait été d'accourir au devant de l'armée royale qui avait trop besoin de son aide. Les embarras et les périls se multipliaient chaque jour autour d'elle et devenaient si sensibles que Charles VIII lui-même commençait à s'en alarmer. Elle avait à franchir, avec son artillerie et ses bagages, trente lieues de montagnes par des sentiers étroits, escarpés, tortueux. La Trémouille dirigea cette marche et en vainquit les horribles difficultés; mais l'armée épuisée par tant de fatigues, réduite à huit mille combattants par ses pertes successives et par la nécessité de laisser des garnisons en divers lieux; affaiblie encore par les progrès d'une maladie nouvelle que des Espagnols avaient apportée d'un autre hémisphère aux Napolitains, l'armée française allait se trouver, au bas de l'Apennin, en présence de trente mille ennemis, préparés à lui fermer toutes les routes.

Elle eut le bonheur et la gloire de les vaincre à Fornoue, le 6 juillet 1495; mémorable journée dont le récit est un des grands morceaux du nouvel ouvrage : jamais encore les préparatifs et les détails de cette mêlée de dix minutes, suivie de trois quarts d'heure de poursuite et de massacre, n'avaient été si habilement décrits. La victoire pourtant n'est encore explicable que par cette impétueuse bravoure des Français, réparatrice ordinaire de leurs imprudences. Ils exterminèrent ce jour-là plus de trois mille Italiens ou Allemands, et perdirent à peine deux cents hommes. Leur bon roi avait partagé leurs périls; et Bayard, nouveau chevalier, rapportait un étendard enlevé de ses jeunes mains à l'ennemi. « C'est, dit M. de Ségur, la dernière « des grandes batailles du moyen âge : lutte de barbares, sans plan, sans « art, sans grandes manœuvres, sans ensemble enfin; réunion de combats « partiels plutôt que bataille, où l'inspiration de chacun, bien plus que « la foi dans l'habileté du chef, force indispensable des armées de nos jours, « semblait suffire. »

Toutefois le seul fruit d'une si éclatante victoire était d'avoir gagné une demi-lieue de terrain et de pouvoir continuer une retraite. On profita si peu des avantages qu'on venait d'obtenir et de l'effroi mortel des Italiens, que la marche jusqu'à Plaisance ressembla presque à une fuite. On avançait à travers un pays hérissé de forteresses, sillonné de torrents et occupé par des troupes cinq fois plus nombreuses. Malgré ces obstacles et ceux qu'y ajoutaient les intrigues, les trahisons, les brigandages, on arriva en Piémont. Charles VIII y perdit un temps précieux auprès d'Anne Soleri, dont les charmes l'avaient séduit à son premier passage. Il était temps néanmoins de songer à délivrer sept à huit mille Français investis et affamés dans Novarre avec le duc d'Orléans. Pendant de si longs délais, la famine, les maladies et les combats détruisirent plus d'un quart de ces braves guerriers. « Le reste était si maigre, dit Comines, qu'ils semblaient mieux « morts que vifs. Il n'en restait pas six cents en état de se défendre. Quant « aux chevaux, ils étaient mangés; et crois que jamais hommes n'endurèrent « plus de faim. » On ne parvint à les sauver que par des négociations, par des trèves, et enfin par la reddition de la place.

Vingt mille Suisses qui, attirés par les délices et les richesses de l'Italie, accouraient pour renforcer l'armée française, l'effrayèrent elle-même presque autant que ses ennemis : leur approche disposa les deux partis à la paix; on signa, le 10 octobre, le traité de Verceil. « Paix fallacieuse, s'écrie « le nouvel historien, glorieuse dans sa forme et honteuse au fond! Elle « rendait au perfide Ludovic Novarre en souveraineté et lui laissait Gênes « en fief; elle le forçait de promettre à ses sujets révoltés une amnistie à la« quelle ils ne crurent pas; elle lui imposait la restitution de notre flotte

« prise à Rapallo, qu'il garda; 50,000 ducats pour le duc d'Orléans, qu'il « ne paya point; elle le forçait enfin à des armements contre Venise et Fer- « dinand de Naples, armements qu'on savait d'avance qu'il tournerait contre « nous-mêmes. Ludovic se fit relever par le pape de tous ses serments. » Alexandre VI fit plus : il menaça le roi Charles des foudres de l'église, s'il ne retirait de Naples le reste de ses troupes, et s'il ne sortait lui-même de l'Italie dans un délai de huit jours. Charles affecta de mépriser cette injonction, et se hâta pourtant de rentrer en France; seulement il alla passer encore deux nuits et un jour à Chiéri près d'Anne Soleri; mais il était le 24 octobre à Embrun. Une grave indisposition l'arrêta dans Grenoble jusqu'au 24 novembre, et trois jours après il entra dans Lyon avec toute la pompe d'un triomphateur.

Au dixième et dernier livre[1] de M. de Ségur, il s'agit d'abord du triste état des détachements de l'armée française laissés en divers lieux de l'Italie; puis des affaires intérieures de la France pendant les trois dernières années du règne de Charles VIII. Cinq mille Français et deux mille Suisses restaient à Naples sous les ordres du gouverneur ou vice-roi, Montpensier. Ils repoussèrent les premières attaques du jeune Ferdinand qui s'efforçait de reconquérir son royaume : ses sujets se montraient aussi impatients de le revoir qu'ils l'avaient été de le chasser peu de mois auparavant. Montpensier ne sut user ni des forces dont il disposait ni des avantages obtenus par ses lieutenants : il signa une capitulation honteuse, livra des otages, se retira dans les forts, en sortit au mépris de ses engagements, n'y laissa que trois cents hommes, et alla débarquer avec deux mille cinq cents autres à Salerne. Cependant les villes et les provinces napolitaines suivaient à l'envi l'exemple de leur capitale; et déjà presque tous les Italiens conspiraient, malgré leurs discordes, la perte ou l'expulsion des Français. L'indolence de Montpensier et son incapacité eurent bientôt anéanti toutes ses ressources : forcé enfin de se rendre, il servit, avec cinq mille Français ou Suisses qui lui restaient, au triomphe de Ferdinand, qui les traîna tous à sa suite dans les rues de Naples.

Quant à la France et à son roi, voici ce qu'en écrit M. le comte de Ségur : « Après l'avare et sombre tyrannie de Louis XI, une réaction de « mœurs somptueuses et galantes avait *surgi*, et Charles avait *pris la tête de* « *ce mouvement*. Ses imperfections physiques le *surexcitaient* dans cette

[1] Le livre I^er traite, comme nous l'avons dit, des États généraux tenus à Tours en 1484; le II^e et le III^e, de la Réunion de la Bretagne à la France, seconde partie de l'ouvrage. Les sept autres livres comprennent la troisième partie, Conquête de Naples, et sont intitulés : IV. Lyon; V. Turin, Asti, Parme et Plaisance; VI. Florence; VII. Rome; VIII. Naples; IX. Fornoue; X. dernières années de Charles VIII.

« voie : il attachait d'autant plus de prix à séduire les dames et à rompre « des lances devant elles, qu'il se sentait moins fait pour combattre et « plaire.... Les charmes des Lyonnaises et les attraits des filles de la « reine, jeunes demoiselles nobles dont Anne de Bretagne s'était entourée, « l'enivraient...... S'il arrivait qu'au travers de ces passions satisfaites, « qu'entre ces tournois, que dans l'intervalle de deux amours, les gémisse- « ments, les appels de ses compagnons d'armes, on assiégés ou languissant « déjà dans les prisons napolitaines perçassent jusqu'à son cœur, alors il « se soulevait indigné, il voulait s'élancer à leur aide; et tout aussitôt il « ordonnait, mais sans aucune connaissance des moyens indispensables « pour exécuter, sans capacité d'application pour s'en instruire. Ainsi au mi- « lieu d'élans si vides,... bientôt il retombait *affaissé dans l'entraînement* « de ses molles amours, *dans l'étourdissement* de ses fêtes *vaniteuses*, *dans* « *l'engourdissement* de ses lourds festins où son sang et sa frêle constitution « s'appauvrissaient, où s'égaraient et s'amortissaient ses velléités d'honneur « et de gloire; enfin où *se déconsidérant,* toutes ses menaces perdaient leur « effroi, et toutes ses promesses *leurs espérances.* »

Pendant son séjour en Italie, le royaume avait été assez sagement gouverné par le duc de Bourbon. Ferdinand-le-Catholique, qui du Roussillon s'était élancé sur la Navarre, puis sur le Languedoc, avait été repoussé; mais depuis le retour de Charles, il reprenait le cours de ses manœuvres hostiles ou insidieuses; et les embarras de tout genre se compliquèrent au point de distraire quelquefois le *bon petit roi* de France de ses plus chers amusements. Il établit une crue de 40,000 livres sur les tailles; il demanda des contributions aux bonnes villes; il ouvrit des emprunts; il suspendit le payement des appointements et des pensions. C'étaient trop de signes de détresse : on parlait pourtant d'une seconde expédition en Italie. Conseillée par des favoris ou des courtisans dont elle eût satisfait la cupidité ou l'ambition, elle était sollicitée par des Italiens réfugiés, et même par plusieurs cités de la péninsule au sein de laquelle se rallumaient déjà les anciennes discordes. Le marquis de Mantoue, le duc de Ferrare, Florence, Venise et le pape même offraient leur alliance et leur concours. Mais le roi ne se montrait pas très-pressé d'acquérir cette nouvelle gloire; au dire des hommes sages, ce n'eût été qu'une récidive inexcusable; et le duc d'Orléans, malgré sa fatale prétention au duché de Milan, refusait d'y prendre part.

Le dauphin venait de mourir à l'âge de trois ans; un nouveau né d'Anne de Bretagne ne vécut point; il ne restait aucun fils à Charles VIII, dont la santé s'affaiblissait de jour en jour : Louis d'Orléans ne jugea pas à propos de s'éloigner d'un royaume qu'il pouvait être bientôt appelé à gouverner; il se laissa exiler d'Amboise à Blois plutôt que de contracter un engagement si intempestif.

Ayant à peu près renoncé aux conquêtes, le roi, dans quelques jours de désœuvrement, s'occupa de réformes législatives : la rédaction des Coutumes commença vers la fin de son règne. Il lui prit aussi envie de se mêler du jugement des procès : n'imitant plus Charlemagne, il prétendait suivre les exemples de saint Louis ; mais les représentations théâtrales lui plaisaient davantage, et remplissaient plus souvent ses longs loisirs. Après avoir dépeint ces spectacles grossiers, M. de Ségur les rapproche de ceux qu'on étale depuis quelque temps à nos yeux : « Quelque jalousie, dit-il, que cela « puisse inspirer à plusieurs de nos réformateurs dramatiques qui s'i- « maginent avancer l'art en le faisant rétrograder dans sa barbarie primi- « tive, ils ont beau faire, leur drame nouveau n'égalera jamais l'effet phy- « sique des spectacles du XV^e^ siècle;. . . . temps modèle où le juriscon- « sulte et le prêtre qui s'étaient dévoués à représenter ou Gourmandise « ou Jésus-Christ se laissaient fustiger ou crucifier avec une si admirable « *vérité* que souvent on les emportait mourants de la scène. »

Le 7 avril 1498, Charles VIII visitait avec la reine des constructions nouvelles dans le château d'Amboise : « Combien qu'il fût petit, dit Co- « mines, il s'y heurta le front contre un huys, » et mourut le jour même à onze heures du soir. M. de Ségur fait remarquer, dans un si court intervalle, « l'*anxieuse* incertitude des courtisans qui ne savaient de qui allait « dépendre leur fortune, et ce qui valait mieux ou de se précipiter vers le « successeur ou de s'empresser encore autour de ce moribond qui pouvait « renaître. »

Les deux volumes que nous venons de parcourir, sans avoir pu nous arrêter autant que nous l'aurions voulu à tous les articles dignes d'attention, se recommandent assez d'eux-mêmes à tous les hommes de lettres par les grâces du style, à quelques-uns peut-être par les teintes néologiques de plusieurs pages; aux gens de guerre, par une exposition savante des détails qui intéressent leur profession ; aux hommes d'état, par des réflexions profondes ou ingénieuses sur l'art de gouverner. Ce brillant ouvrage, quoiqu'on y puisse remarquer certaines formes plus ou moins hasardées, n'appartient point à la nouvelle école historique. Les faits n'y sont enchaînés que par leurs propres circonstances, et non par une théorie générale des causes et des effets de toutes les vicissitudes humaines. L'histoire ne s'y présente pas comme un système, mais comme une étude expérimentale, dont les résultats deviennent d'autant plus instructifs qu'ils ont été obtenus par l'observation seule, sans divination, sans hypothèses. Il nous est néanmoins resté des doutes sur quelques opinions de l'auteur : à notre avis, il a trop vanté Anne de Beaujeu, et beaucoup trop censuré Louis d'Orléans.

Peut-être aussi l'expédition de Charles VIII n'a-t-elle pas eu, sur

les mœurs sociales et sur le système politique de l'Europe, l'influence heureuse qu'il paraît lui attribuer[1]. A la vérité, les grandes entreprises belliqueuses amènent presque toujours quelques progrès accidentels en compensation des vastes calamités qu'elles produisent; mais ceux qu'aurait provoqués cette invasion de l'Italie en 1494 et 1495 nous sembleraient trop légers ou trop incertains pour tempérer aucunement les regrets amers que ses effets immédiats ont dû inspirer. Malheureuse autant qu'injuste, elle a, dans un espace de dix-huit mois, coûté la vie à plus de trente mille hommes, Français, Italiens, Suisses et Allemands; elle a épuisé la France, étendu et prolongé les troubles de l'Italie, interrompu les habitudes paisibles, les relations commerciales, les travaux et les progrès de l'industrie; elle a mis partout en mouvement la cupidité, l'ambition, les inimitiés, toutes les passions malfaisantes. Charles n'avait aucun motif raisonnable de l'entreprendre, aucun moyen de la bien conduire, aucune chance d'en conserver les vains profits. Au surplus, nous nous en rapportons bien volontiers, sur tous ces articles, aux impressions que laissera dans l'esprit des lecteurs la nouvelle histoire de ce monarque; car nous n'en connaissons point où les événements de cette guerre soient racontés avec plus de fidélité. La plupart des historiens français avaient fait de Charles VIII un héros, un conquérant célèbre, et réclamé pour lui les hommages, l'admiration de tous les siècles; ils s'étaient plaints de Comines et des auteurs italiens qui lui refusaient les talents d'un grand capitaine, le génie, les lumières et la sagesse d'un homme d'état. M. de Ségur, qui n'a loué que ses mœurs douces, que ses habitudes bienveillantes, et en quelques occasions sa bravoure, a réduit mieux que personne à leur juste et mince valeur les éloges emphatiques qui avaient été prodigués à ce *bon petit roi*.

DAUNOU.

[1] « Quand après tant de fautes, dit-il, cette expédition, toute française encore en cela, se « relevait par la gloire, on vient de la voir tourner court et se terminer tout à coup par un « *désouci* subit de cette gloire, et par un dégoût de conquêtes et de guerre, impardonnables. « Et cependant, cette folle irruption, ce coup de tête marquait le commencement d'une grande « et nouvelle époque. Il était *évident* qu'en France, où tout va si vite, la concentration du « pouvoir avait déjà produit son effet; que désormais l'inquiétude intérieure des esprits s'y « trouvant contenue, allait se porter au dehors. Il était *palpable* qu'à son exemple chacun des « gouvernements de l'Europe n'étant plus exclusivement retenu chez soi, allait en sortir.... « L'expédition de Charles VIII allait avoir deux résultats : premièrement, d'étendre à l'Europe le système de balance, particulier jusque-là à l'Italie; et secondement, de commencer « à faire de l'Italie le point des oscillations réactionnaires de ce système......» Nous devons avouer que cette influence de la *folle* entreprise de Charles VIII n'est pas pour nous si *évidente* ni si *palpable*.

NOUVELLES LITTÉRAIRES.

INSTITUT ROYAL DE FRANCE, ACADÉMIES.

L'Académie des Sciences a perdu l'un de ses plus anciens membres, M. Claude-Hugues Le Lièvre : ses funérailles ont eu lieu le 21 octobre, et M. Al. Brongniart y a prononcé ce discours :

« Messieurs, le savant auquel nous venons rendre les derniers devoirs a parcouru une longue carrière, pendant laquelle il s'est livré constamment aux progrès de la minéralogie, et au perfectionnement de l'art et de l'administration des mines, qui sont les applications les plus directes de cette science. M. Le Lièvre n'a point publié de grands ouvrages généraux ; mais il a enrichi la minéralogie d'un assez grand nombre de faits et d'observations qui n'ont été contestés, ni sous le rapport de leur nouveauté, ni sous celui de leur exactitude. « Notre confrère fut d'abord élève de la première école des mines, de celle qui avait été établie sous Louis XVI par Sage, ce minéralogiste chimiste, qui a su employer à la fondation de cette institution l'influence que ses manières agréables et insinuantes lui avaient donnée sur les hommes du monde. Il fut ensuite ingénieur dans cette même école, et fit, en cette qualité, des voyages en France jusqu'à la suppression de ce premier corps des mineurs français en 1792 : mais, profitant des premiers moments où l'on sentit l'importance des sciences minéralogiques pour les besoins de l'État, il contribua, avec Gillet de Laumont et plusieurs de ses anciens camarades, au rétablissement de l'école et de l'administration des mines, sous la dénomination d'Agence, des mines, et fut nommé immédiatement membre de cette Agence, qui devint la souche de l'administration et du corps actuel des mines. M. Le Lièvre fut placé au sommet de ce corps sous le titre d'inspecteur général. Malgré ces importantes fonctions, M. Le Lièvre continua à cultiver avec zèle la minéralogie scientifique. Le renom qu'il acquit par le culte constant qu'il rendit à cette science, le fit comprendre dans la section de minéralogie lors de la formation de l'Institut, le 13 décembre 1795. « Il profita de cette position et des différentes missions qu'il reçut, pour étendre le domaine de la science, en publiant, dans le *Journal des mines*, des notices sur diverses espèces et variétés minéralogiques : c'est ainsi qu'il reconnut le béril, en masses énormes, dans les environs de Limoges, premier exemple, en France, de la pierre vulgairement, mais improprement, appelée *émeraude*. C'est ainsi que, dans sa mission à l'île d'Elbe, il découvrit une nouvelle espèce minérale, dont les minéralogistes allemands ont changé le nom, en l'appelant *liévrite*, et la dédiant ainsi au minéralogiste français qui l'avait fait connaître. « Outre ces découvertes spéciales, M. Le Lièvre s'est distingué par une grande sagacité pour la détermination presque empirique des minéraux : sagacité qui,

« néanmoins, était appuyée sur une grande pratique des essais pyrognostiques « avec le chalumeau. S'il ne conduisit pas l'emploi de cet instrument dans des « voies aussi variées et aussi nouvelles que celles qu'a parcourues depuis lors le « célèbre chimiste suédois successeur de Gahn, il donna au caractère que l'on « peut tirer de la simple fusion au chalumeau, une très-grande étendue. Il n'a « rien publié à ce sujet; mais plusieurs minéralogistes, et notamment le rigoureux « Haüy, ont employé dans leurs livres les caractères fournis par les différents « modes de fusion des minéraux, et décrits par Le Lièvre. Tels sont les princi- « paux titres que M. Le Lièvre présente à notre reconnaissance, à nos hommages « et à nos regrets; regrets sentis déjà depuis longtemps, mais que sa mort nous « donne occasion de signaler. M. Le Lièvre, très-avancé en âge, très-fatigué par « de graves indispositions, était perdu pour la science; mais il ne l'était encore ni « pour ses amis, ni pour sa famille, et quelque prévue que soit une pareille perte, « elle se fait toujours douloureusement sentir au moment de sa réalisation. »

L'Académie des Inscriptions et Belles-lettres a élu M. Langlois en remplacement de feu M. Caussin de Perceval; et M. Fr. Artaud, de Lyon, à la place d'académicien libre vacante par le décès de M. de La Rue. — L'Académie vient de recevoir, sur les inscriptions de Nérac, des renseignements qui justifient l'opinion qu'elle en avait conçue, et qui ne permettront plus aux savants du midi d'en soutenir l'authenticité. (Voyez *Journal des Savants*, janv. 1835, p. 52.)

L'Académie des Beaux-arts a publié les discours, rapports et programmes lus dans sa séance publique du 11 octobre dernier. Paris, Firm. Didot, 42 pages in-4°.

« La Société archéologique du midi de la France existe depuis trois ans (à « Toulouse). Composée d'un nombre fixe d'associés résidents et d'un nombre il- « limité d'associés correspondants, elle porte ses recherches sur toute la ligne « des Pyrénées, et dans les pays compris entre la Méditerranée et l'Océan, au « sud de la Dordogne et des sources de la Loire. L'ancien Languedoc est le champ « le plus habituel de ses exploitations; mais elle les étend aussi au delà des limites « de cette province toutes les fois qu'une découverte importante appelle son at- « tention. Elle a même compris dans le cercle qu'elle s'est tracé les possessions de « la maison de Toulouse en Syrie. Ses travaux embrassent dans toute leur éten- « due quatre grandes périodes historiques, étudiées par leurs monuments : l'é- « poque gauloise, l'époque romaine, le moyen-âge et la renaissance. Le midi de « la France est riche en monuments de ces quatre époques, et le beau musée de « Toulouse fournit à lui seul de nombreux modèles de tous les styles et d'impor- « tants sujets d'observation. Soutenue par cette collection précieuse, où elle « puise à chaque instant des exemples et des preuves, la Société s'occupe avant « tout de publier les monuments que menace une destruction prochaine ou de « faire connaître au monde savant ceux que de nouvelles recherches ont mis au « jour. La Société archéologique du midi de la France publie tous les trois mois « une livraison de ses Mémoires, in-4°, composée de texte et de planches; le prix « de chaque livraison est de 2 francs 50 centimes et 3 francs par la poste. On ne « souscrit pas pour moins de huit livraisons ou un volume. Le tome Ier est com- « plet. Les deux premières livraisons du tome II ont paru. On souscrit à Toulouse « chez Martegoute et compagnie, rue Saint-Rome, n° 46, et à Paris, chez Lance, « libraire, rue du Bouloy, n° 7. » Les livraisons publiées contiennent des mémoires, dissertations, notices, rapports, etc. sur divers monuments antiques

par MM. Belhomme, de Castellane, Chaudruc de Crazannes, d'Aldeguier, D'André, Dubarcy, Léon Ducos; Du Mège, secrétaire général; Léonce de Lavergne.

L'Académie des sciences, belles-lettres et arts de Bordeaux vient de publier le programme des prix qu'elle a décernés et proposés. Bordeaux, imprimerie de Deliège, 18 pages in-4°. Le prix de poésie, disputé par vingt-trois concurrents, a été adjugé à M. Alex. Cazalis, de Bordeaux, auteur de la pièce n° 22, intitulée *le Gentil Page*. La pièce n° 14, ayant pour titre *Vérone et Scaliger*, par M. Demangeot, de Bordeaux, a obtenu une médaille d'argent. L'Académie décernera de même, en 1836, un prix de 200 francs à la meilleure pièce de cent cinquante vers au moins, de deux cents au plus, sur un sujet et dans un genre dont le choix est laissé aux auteurs. — Sujet d'un prix de 300 fr. pour 1837 : « Décrire « d'une manière exacte et détaillée les moyens employés jusqu'ici pour préserver « les édifices de la foudre, en signalant, 1° les avantages et les inconvénients « des appareils usités jusqu'à ce jour; 2° le mode de construction le plus avanta- « geux de ces appareils; 3° l'influence absolue de ces appareils sur les nuages « chargés d'électricité, et l'influence de ces appareils entre eux; 4° l'influence « que peut avoir sur les appareils usités la forme des combles, notamment celle « des toitures aiguës, dont les angles sont revêtus de lames métalliques. » — Question remise au concours pour 1836 : « A l'époque où les Anglais étaient maîtres « de la Guienne, à quelle forme de gouvernement la province fut-elle soumise? « Quelle fut l'influence de ce gouvermement sur le commerce, les arts, les mœurs « et sur la prospérité du pays? » (prix de 300 fr.) — L'Académie avait demandé : « Quels effets ont produits sur les lettres, le romantisme; sur la philosophie, la « métaphysique allemande; et sur les principes sociaux, le saint-simonisme? » Elle a reçu trois mémoires; aucun ne l'a pleinement satisfaite. Le compte qu'elle en rend suppose une grande impartialité entre les anciennes et les nouvelles doctrines. Toutefois, l'Académie fait une mention honorable des n°s 2 et 3, et non du n° 1, qui est, dit-elle, l'éloge du temps passé et la critique du temps présent. Elle a distingué dans le n° 3, après un éloge de la littérature classique, un exposé des *avantages* que présente *le romantisme*. Il n'est pas dit si l'on a fait valoir aussi les avantages du mysticisme et du saint-simonisme; mais le n° 2, qui a pour devise *Trinus et unus*, enseigne à trouver dans l'*éclectisme* « la pensée unique vers « laquelle les *trois expressions* aboutissent. » Le concours demeure ouvert en 1836. (Médaille d'or de 200 fr.) — Une médaille de la même valeur est aussi promise en 1836, à l'auteur de la meilleure histoire des anciens monuments que renferme le département de la Gironde. — En la même année 1836, l'Académie décernera un prix de 600 fr. à l'auteur qui aura le mieux écrit les annales de Bordeaux depuis 1675 jusqu'en 1834. — « Faire connaître, avec tous les détails possible, des « traditions ou des écrits inédits, relatifs à des faits historiques, qui intéressent le « midi de la France et surtout l'ancienne Guienne. Présenter l'histoire des langues « en usage dans cette contrée, depuis l'époque romaine, ou du moins des obser- « vations nouvelles et utiles sur ce sujet; » tel est le sujet d'un prix de 300 fr. que l'Académie de Bordeaux décernera en 1837. — Elle ne demande point un éloge de Montesquieu, mais « quelle influence ont eue sur la civilisation des deux « mondes ses trois grands ouvrages : les *Lettres persanes*, l'*Esprit des lois* et « les *Considérations sur la grandeur des Romains*. » Prix de 300 fr. en 1837. — L'Académie a décerné des médailles : à son correspondant M. Vallot, médecin à Dijon, auteur d'observations critiques sur divers sujets d'histoire naturelle;

à M. Lavau, auteur d'une grammaire latine; à M. H. Beaufoy, qui a publié un ouvrage de feu M. son père sur des expériences hydrauliques et nautiques; et à MM. Laporte, frères, pour leurs recherches archéologiques. Elle a fait mention honorable de celles de M. Martineau, et d'un traité de M. Colson sur l'art de parler purement la langue française.

L'Académie d'Arras, société royale des sciences, des lettres et des arts, a publié un volume de ses Mémoires : Arras, Degeorges, 1835; 200 pages in-8°.

LIVRES NOUVEAUX.

FRANCE.

De la Théogonie d'Hésiode. Dissertation de philosophie ancienne, par M. S. D. Guigniaut. Paris, Rignoux, 1835; 40 pages in-8°. « La Théogonie d'Hésiode a été selon nous, dit l'auteur, la première tentative considérable faite pour « systématiser les traditions religieuses des Grecs, et pour donner à ce peuple « artiste, dans la mesure de son caractère et de l'esprit du temps, une sorte de « théologie. D'autres essais du même genre furent tentés plus tard, mais dans « des vues moins populaires, dans des intérêts de secte ou de culte : aussi, « quoique les auteurs des Théogonies orphiques eussent placé leurs ouvrages « sous l'invocation de noms révérés, supposés antérieurs à ceux d'Homère et « d'Hésiode; quoiqu'ils eussent espéré par là surprendre la foi publique, jamais « ces pieux faussaires ne parvinrent complétement à leur but. Toutefois les « poëtes orphiques s'étaient habilement emparés des vieux souvenirs qui donnaient « aux deux maîtres de l'épopée des prédécesseurs environnés d'une auréole pro« phétique. Homère et Hésiode, en effet, n'avaient point inventé le fond de leurs « poëmes : ils le tenaient en grande partie de la tradition, et d'une tradition déjà « sans doute développée en des chants nombreux. Leur gloire est d'avoir su tirer « de ce travail antérieur à l'esprit grec, ces *formes* aussi vastes que neuves, « éminemment savantes, *artistes*, poétiques, l'un de l'épopée héroïque, l'autre de « l'épopée religieuse. » M. Guigniaut avoue que la Théogonie pourrait *n'être pas de l'auteur des Œuvres et des jours*, seul poëme authentique d'Hésiode selon les Béotiens contemporains de Pausanias. Mais quel que soit l'auteur de la Théogonie, n'est-ce « qu'une compilation indigeste, chargée d'interpolations, de lam« beaux poétiques, empruntés à des chants nombreux que possédait l'antiquité « sur l'origine des dieux et sur celle du monde? » M. Guigniaut combat cette opinion des philologues allemands : il pense « qu'il y a dans la Théogonie *organisme* « *vivant* pour le fond comme pour la forme, non pas compilation morte et sans « idée. » C'est ce qu'il entreprend de prouver par une analyse philosophique et mythologique de ce poëme. Toute cette dissertation nous paraît instructive, malgré les doutes qu'il serait possible d'élever sur quelques aperçus ou sur quelques expressions; par exemple, sur celle d'*épopée*, appliquée à la Théogonie, poëme que M. Guigniaut lui-même appelle ailleurs, bien plus justement, didactique. Il importe, ce semble, à l'histoire de la poésie et de la philosophie de ne pas confondre des genres que des observations attentives avaient fait distinguer.

M. Guigniaut a dédié cet écrit aux élèves de l'École normale, «comme un «exemple que leur devait peut-être leur chef depuis sept ans et leur constant «ami.» — Le même auteur vient de publier et de dédier à M. S. L. Burnouf père une dissertation latine, composée il y a vingt-deux ans, sur Hermès ou Mercure: De Ἑρμοῦ *seu Mercurii Mythologiâ commentatio* ad litterarum et artium archeologiam pertinens; Lutetiæ Parisiorum, Rignoux, 1835; 28 pages in-8°. Le but de l'auteur est de prouver que les cinq Mercures dont Cicéron fait mention (*de Nat. deor. III, 22*) ne sont que l'Hermès, le dieu du langage, dont il est parlé dans le Cratyle de Platon: «Et hos quinque, sive indigenas sive alienigenas, theologorum apud Ciceronem Mercurios unum esse Platonis Ἑρμῆν, et in omnibus unam eamdemque λόγου facultatem illam inesse, præsens, ut speramus, disputatio demonstrabit.» — M. Guigniaut a fait paraître en même temps un nouveau tome de la *Symbolique de M. Creuzer,* traduite et refondue sous ce titre: *Religions de l'antiquité considérées principalement dans leurs formes symboliques et mythologiques.* Le tome Ier, depuis longtemps publié, traite des religions de l'Inde, de la Perse et de l'Égypte. On avait aussi la 1re partie du tome II, dans laquelle il s'agit des religions de l'Asie occidentale et de l'Asie mineure; le volume qui vient d'être imprimé contient une 1re section de la deuxième partie du second tome; section qui concerne les grandes divinités de la Grèce et leurs analogues en Italie: Zeus ou Jupiter, Héré ou Junon, Poséidon ou Neptune, Arès ou Mars, Aphrodite ou Vénus, Hermès ou Mercure, Hestia ou Vesta, Pallas ou Minerve. — Volume in-8°, de l'imprimerie de E. Duverger, à la librairie de Treuttel et Würtz. Prix, 5 fr., 10 fr. en papier velin.

Le Satyricon de T. Pétrone, traduction nouvelle, par M. E. H. D. G., avec le texte latin, les imitations en vers français et les recherches sceptiques sur le Satyricon et sur son auteur, de M. J. N. M. de Guerle, tome second (et premier). Paris, imp. et libr. de Panckoucke, 1835; 440 pages. Pr. 7 francs; 151e livraison de la Bibliothèque latine-française.

Le Dit de Ménage, pièce en vers du XIVe siècle, publiée pour la première fois, d'après le manuscrit de la Bibliothèque royale, par M. G. S. Tributien. Paris, impr. de Plassan, libr. de Silvestre, 1835; 16 pages in-8° en caractères gothiques.

Moralité joyeuse, à IIII personnages, c'est à scavoir: le Ventre, les Jambes, le Cœur, le Chef. Paris, impr. de Pinard, libr. de Téchener, 1835; 24 pages in-8°.

M. Ét. Huard, de l'île Bourbon, a entrepris de traduire le *Roman de la Rose* en langage moderne et en vers. Le tome Ier de cette version libre a paru chez *Rosier,* in-8°. Pr. 7 francs 50 centimes.

M. Francisque Michel, envoyé par le gouvernement français en Angleterre pour y chercher d'anciens monuments de notre littérature et de notre histoire, a fait connaître les résultats de sa mission dans un *Rapport* adressé *à M. le ministre de l'instruction publique.* Paris, impr. de la veuve Agasse, libr. de Silvestre, 1835; 32 pages in-8°. Il a transcrit ou recueilli plusieurs productions françaises du moyen âge, qu'il se propose de publier avec les éclaircissements convenables, et entre lesquelles on distingue l'*Estoire et la généalogie des ducs qui unt esté par ordre en Normandie,* ouvrage de Benoît de Sainte-More, en 870 vers rimant par assonances; la Chronique du même trouvère, en 48 mille vers; le Voyage en Orient du franciscain Guillaume de Rubruquis; les poésies fran-

çaises de William de la Pole, duc de Suffolk; les matériaux d'un recueil historique sur Guillaume le Conquérant et ses fils, etc. etc. Toutes ces recherches de M. Francisque Michel méritent d'honorables encouragements : elles doivent servir à l'histoire de notre langue, et peuvent contribuer aussi à éclaircir quelques points des annales civiles. Cette étude des vers et de la prose du moyen âge ne deviendrait peu profitable que si l'on s'accoutumait à prendre de si informes productions pour des modèles, ou si l'on négligeait les véritables sources de la science historique pour chercher des faits dans ces informes romans, qui ne retracent d'ordinaire que des traditions fabuleuses, qui même ne sont pas toujours des témoins fidèles des opinions et des mœurs du temps où ils ont été composés. — M. Francisque Michel a publié une lettre de Philippe de Valois à Alphonse IV, roi d'Aragon, tirée des registres du parlement de Paris (section judiciaire des Archives du royaume). Paris, imprimerie de Plassan, librairie de Plassan, 1835; 13 pages gr. in-8° (tirée à 120 exemplaires). Le roi d'Aragon auquel cette lettre s'adresse est Alphonse IV, fils de Jayme II. Il y est parlé d'un sultan d'Égypte (Nasser-Mohammed, fils de Kelaoun), et d'un roi de France (Charles-le-Bel) qui avait envoyé, auprès de ce sultan, Guillaume Bonnes-mains. La lettre est écrite en latin et se termine par ces lignes : *Datum Parisiis die tercia septembris. Anno Domini millesimo trecentesimo ccc° quinto. Per consilium in camera. Giem. Lecta* nobis presente *et correcta. Duplicata.* Au lieu de ccc°, répétition de *trecentesimo,* il faut lire xxx° (1335); mais il y a en effet ccc° dans le registre.

Études épiques et dramatiques, ou nouvelle traduction en vers des plus célèbres morceaux d'Homère, de Virgile, du Camoëns et du Tasse, avec les textes en regard et des notes, par M. Victor de Perrodil. Paris, Cormon et Blanc, 1835; in-8°, 1re livraison. Prix, 2 francs; il y aura 25 livraisons.

Œuvres complètes de M. P.-J. Béranger, 3 vol. de texte et 120 gravures sur bois, d'après les dessins de M. J.-J. Granville. 3 vol. gr. in-8°, sur papier vél. superfin. Pr. 12 fr., et 16 fr. sur papier de Chine. On souscrit chez Fournier aîné, rue de Seine, n° 16; l'édition se publiera par livraisons hebdomadaires.

Mélanges de littérature orientale et française, par M. J. Agoub, avec une notice historique sur l'auteur, par M. Ch. Pongerville, de l'Académie française. Sèvres, impr. de Barbier; Paris, libr. de Werdet, 1835; in-8°, 372 pages. Prix, 7 francs 50 centimes.

Ἄτακτα, τόμος πέμπτος. Μέρος πρῶτον : Ἀλφάβητον τρίτον. Μέρος δεύτερον : Πίνακες τῶν πέντε τόμων τῶν Ἀτάκτων. Ἐν Παρισίοις, ἐκ τυπογραφίας Κ. Ἐβεράρτου, 1835. 2 vol. in-8°, x, 373 et 432 pages. M. Phil. Fournaraki est l'editeur de ces deux parties du cinquième et dernier tome des Mélanges de feu M. Coraï. Les quatre premiers ont été annoncés dans nos cahiers de septembre 1828, p. 571; juin 1829, p. 393; avril 1830, p. 250; septembre 1832, p. 571. Le vénérable Coraï est mort en 1833; il avait perdu en 1832 son ancien disciple et son constant ami, M. Thurot : de justes hommages sont rendus à la mémoire de l'un et de l'autre dans la préface que M. Fournaraki a placée à la tête du dernier tome des *Ἄτακτα.*

Encyclopédie des gens du monde, tome V, 2e partie, CHANSON — CHRÉTIENS. Paris, presse mécanique de E. Duverger; libr. de Treuttel et Würtz, 1835; pag 401-800, in-8°. Pr. 5 francs à Paris, 6 francs par la poste. Ce recueil est toujours annoncé comme ne devant former qu'environ douze tomes : il en a déjà cinq, qui se divisent en 10 volumes de 400 pages chacun. La liste alphabétique

des quatre-vingt-six auteurs qui ont fourni des articles à celui qui vient de paraître commence par les noms de MM. Ajasson de Gransagne, Allou, Anders, Aubergier, Bazaine, Bégin, Besnard, Benoît de Grenoble, Michel Berr, Berzélius, Boissard, Boulatignier, Mme la comtesse de Bradi, M. Brunet, etc. La partie historique ou biographique continue d'être fort étendue et de comprendre des personnes vivantes. Les seuls articles *Charlemagne* et *Charles* remplissent environ 75 pages ou 150 colonnes, plus d'un sixième du volume.

Voyage autour du monde, principalement à la Californie et aux îles Sandwich, pendant les années 1826, 27, 28 et 29, par M. A. Duhaute-Cilly. Paris, libr. de A. Bertrand, 1835; tome Ier, in-8°, avec des planches lithographiées. Prix, 7 fr.

Voyage autour du monde, par les mers de l'Inde et de la Chine, exécuté sur la corvette de l'État *la Favorite,* pendant les années 1830, 31 et 32, sous le commandement de M. Laplace, capitaine de frégate. Paris, imprimerie royale; in-8°, 1835; tomes III et IV, qui terminent l'ouvrage. Prix du volume, 7 fr.

Voyage autour du monde, exécuté par ordre de l'empereur Nicolas Ier dans les années 1826-1829, par Fréd. Lutke; partie historique, traduite du russe, sur le manuscrit original et sous les yeux de l'auteur, par M. F. Boye. Paris, Firmin Didot, 1835, 2 tomes in-8°.

Rapport de M. Reinaud sur le Voyage de MM. Léon de la Borde et Linant dans l'Arabie Pétrée. Paris, imprimerie royale, 1835, 34 pages in-8°; extrait du *Journal asiatique.* — M. Letronne a rendu compte de ce Voyage dans nos cahiers d'août et octobre derniers, pages 466-474; 596-602.

Voyage aux Indes orientales, par le nord de l'Europe, les provinces du Caucase, etc., par M. Ch. Belanger : partie historique, 4e livraison. Paris, librairie de A. Bertrand, 1835; in-8°, avec 5 planches. Prix, 10 francs.

Voyage dans l'Amérique méridionale, le Brésil, la République orientale de l'Uruguay, la Patagonie, la République argentine, celles du Chili, du Pérou, de Bolivia; exécuté dans le cours des années 1826 à 1832, par M. Alcide d'Orbigny. Paris, libr. de Levrault, 1835, in-4° : les trois 1res livraisons, avec une grande carte et 16 planches. Prix de chaque livraison, 12 fr. 50 centimes : on annonce qu'il y en aura 75.

Voyage à Buenos-Ayres et à Porto-Alègre, par la Banda orientale, les missions de l'Uruguy, et la province de Rio Grande-do-sul; exécuté dans le cours des années 1830 à 1834; suivi de considérations sur l'état du commerce français, principalement au Brésil et au Rio de la Plata, par M. Arsène Isabelle. Au Havre, impr. de Morlent, 1835, in-8°, 628 pages, avec une carte et 4 planches. Prix, 12 francs.

On distribue le prospectus d'un ouvrage intitulé : *Recherches sur les arts et métiers et usages de la vie civile et domestique des anciens peuples de l'Égypte, de la Nubie et de l'Éthiopie, suivies de détails sur les mœurs et coutumes des peuples modernes des mêmes contrées,* par M. Frédéric Cailliaud; ouvrage dédié au Roi, et accompagné d'une carte géographique et de planches représentant des objets d'art, des ouvriers dans l'exercice de leur profession, des costumes, etc.; recueillis sur les lieux, par l'auteur, dans les années 1819 à 1822; 2 vol. grand in-4°, un de texte et un de planches; ce dernier divisé en 16 livraisons de 6 planches chacune et du prix de 15 francs : le volume de texte, accompagné d'une carte, coûte 9 francs. On souscrit chez MM. Debure, Tilliard, Treuttel et Würtz Arthus Bertrand. Les livraisons des planches sont en vente. — M. Cailliaud est

connu par son *Voyage à l'oasis de Thèbes et dans les déserts*, 2 vol. in-fol. (prix, 60 fr., 128 fr. sur papier vélin); et par son *Voyage à Meroé et au fleuve Blanc*, 4 vol. de texte in-8°, et 2 vol. de pl., grand in-fol. Prix, 200 fr.; papier vélin, 350 fr.; épreuves coloriées, 600 fr.

Neuf années à Constantinople : observations sur la topographie de cette capitale, l'hygiène et les mœurs de ses habitants, l'islamisme et son influence; la peste, ses causes, ses variétés, sa marche et son traitement, la non-contagion de cette maladie, les quarantaines et les lazarets, avec une carte de Constantinople et du Bosphore de Thrace, par M. A. Brayer. Paris, impr. de Duverger, libr. de Bellizard, Barthez et compagnie, 1835, 2 vol. in 8°, 984 pag. Prix, 16 fr.

Histoire du Christianisme, considéré dans son origine judaïque, dans sa morale, les formes de son culte, les causes humaines, spéciales ou fortuites qui ont présidé à son établissement politique sous Constantin, et celles de son triomphe définitif sous Justinien; par M. H. Panet-Tremolière, membre de l'Institut historique. Le Prospectus donne les titres des 46 chapitres qui composeront les 7 livres de l'ouvrage et rempliront 4 volumes in-8°. Prix de chaque vol. 6 fr. Pour les non-souscripteurs, 7 fr. 50 c. On souscrit chez l'auteur, rue Bleue, n° 27, et chez les libraires Delloye, Werdet, Pougin, Legrand, Schwartz et Gagnot. Les titres des chapitres sont conçus en des termes qui annonceraient plus de discussions et de considérations générales que de récits proprement dits.

Histoire de la décadence et de la chute de l'empire romain, par Édouard Gibbon; avec une Introduction par M. J. A. C. Buchon; tome I^{er}, 1re partie. Paris, imprimerie de Malteste, librairie de Desrez, 1835, in-8°. Pr. 5 fr. C'est la 7^{e} livraison du Panthéon littéraire (voyez notre cahier d'octobre dernier, p. 633).

Biographie des hommes célèbres, des savants, des artistes et des littérateurs du département de la Somme. Amiens, imprimerie de Machart, 1835, in-8°, 128 pages; première livraison d'un ouvrage qui en aura sept autres et formera deux volumes.

Souvenirs historiques, suivis d'Annales, sur le village et la seigneurie de Roche-Jean, ancien bourg à château dans le département du Doubs; par M. C. P. A. Loye, instituteur primaire; Pontarlier, imprimerie et librairie de Laithier, 1835, in-12, 416 pages. Pr. 2 fr. 50 c. La préface annonce la publication prochaine d'une Histoire de la ville et de l'arrondissement de Pontarlier, par M. Bourgon.

Histoire de la ville d'Étain (dans le département de la Meuse), depuis ses premiers temps jusqu'à nos jours; par M. P. (d'Étain). Versailles, imprimerie de Montalant-Bougleux; Verdun, librairie de Henrion; Étain, librairie de Nicolas; 1835, 164 pages in-8°.

Histoire, topographie, antiquités, usages, dialectes des Hautes-Alpes; par M. J. C. F. Ladoucette, ancien préfet de ce département, membre de plusieurs académies, françaises et étrangères. Paris, imprimerie de E. Duverger, librairies de Fantin, de Carilhan-Gœury, de Delaunay, Rey et Gravier; 1834, seconde édition, revue et considérablement augmentée; xvj et 664 pages in-8°, avec un atlas composé de 13 planches. L'ouvrage est divisé en cinq parties. La première est topographique : elle décrit soixante-six vallées des bassins de la Durance, du Guil, du Buëch, de l'Aigues et du Drac. La seconde partie retrace l'histoire de ce pays avant les Romains, sous les Romains, sous les rois bourguignons, francs, etc., sous les dauphins, et depuis la réunion à la France. Il s'agit dans

la troisième de quelques lieux remarquables, comme le Mont-Genèvre, le Mont-Viso, le Mont-Seleucus, les villes de Briançon, d'Embrun, de Gap, etc.; dans la quatrième, des mœurs et coutumes antiques et modernes des habitants; dans la cinquième, de leurs patois, avec des exemples en prose et en vers, cités et traduits. Ces cinq parties sont suivies, 1° pag. 513-525, d'une notice biographique sur Dominique Villars, professeur de botanique, correspondant de l'Institut; 2° pag. 527-650, de notes relatives à divers sujets traités dans l'ouvrage; 3°, pag. 651-664, d'une table alphabétique des matières. Parmi les notes on peut distinguer celles qui concernent les Alpes Cottiennes, quelques inscriptions et autres anciens monuments, les végétaux et les fossiles observés dans cette contrée. Si les lecteurs de ce volume y rencontrent certains détails qui sembleraient ne tenir qu'aux actes administratifs et aux écrits de l'auteur, ils reconnaîtront du moins que l'ouvrage est en lui-même d'un intérêt plus général et plus durable: il doit contribuer à faire mieux étudier une partie importante de l'ancien Dauphiné.

Notice sur la Bibliothèque royale et particulièrement sur le cabinet des médailles, antiques et pierres gravées; avec une description des objets les plus curieux que renferme cet établissement, des notes historiques sur sa fondation, ses accroissements, etc.; par M. Dumersan. 11e édition, corrigée et augmentée; Paris, imprimerie de Desauches, 1835, 60 pages in-12.

Nous avons annoncé, dans notre cahier d'octobre, page 633, les deux volumes que M. Monteil vient de publier sous le titre de *Traité de matériaux manuscrits de divers genres d'histoire.* Ces matériaux sont distribués en 26 chapitres: agriculture, arts mécaniques, beaux-arts, art militaire, ingénieurs, commerce, la cour et les courtisans, les douanes, les écoles, l'église, la féodalité, les finances, la géographie, les hôpitaux, les grammairiens, les lois, la marine, la médecine, les moines, les nobles, les prisons, états provinciaux et généraux, royauté et gouvernement, savants, professions diverses, villages et villes. C'est en cet ordre que M. Monteil a rédigé, en y entremêlant des observations et réflexions très-diverses, le catalogue descriptif des chartes, titres, diplômes et autres manuscrits, qu'il possédait, et qu'il a mis en vente, les 26, 27, 28 et 30 novembre. Ces documents, recherchés et recueillis dans un long cours d'années, ont servi à la composition de l'*Histoire des Français des divers états;* ouvrage dont nous avons fait connaître les 2 premières parties et annoncé la 3e: 1re partie, XIVe siècle, 2 vol. in-8°, *Journal des Savants,* nov. 1828, pag. 669-671; 2e partie, XVe siècle, 2 vol. in-8°, mars et juin 1830, pag. 139-152, 102-114; 3e partie, XVIe siècle, 2 vol. in-8°, oct. 1832, pag. 636. Chaque partie était terminée par la citation des pièces originales destinées à justifier chaque détail. Dans la recherche, la disposition et l'usage de ces anciens titres, M. Monteil avait eu pour coopérateur M. son fils, qu'il a perdu en 1833, et qui a laissé de bien vifs regrets aux Archives du royaume, où il était fort utilement employé. Jeune encore, M. Monteil fils était devenu, dans le cabinet de M. son père, un paléographe très-exercé: il y avait contracté les goûts et les habitudes, et acquis les connaissances philologiques et historiques que cette profession exige. — Les deux volumes du *Traité de matériaux manuscrits,* etc., sont accompagnés de planches coloriées. Pr. 15 fr., 16 fr. sur papier collé; chez Janet, Silvestre, etc.

— *Critique de la Raison pure,* par Emmanuel Kant; traduite de l'allemand, sur la 7e édition, par M. C.-F. Tissot. Dijon, imprimerie de Simonnot-Carion; Paris, librairie de Ladrange, 1835; tome Ier, in-8°, 520 pages. Prix, 7 francs.

Cours de Physique de l'École polytechnique, par M. G. Lamé. Paris, Bachelier, 1835; tome Ier, 576 pages in-8°, avec 8 planches. Prix, 12 francs.

Projet d'un esssai sur la vitalité, ou sur le principe des phénomèmes de l'organisation, précédé d'un rapport fait à l'Académie de médecine par M. le professeur Andral; Paris, imprimerie de Bailly, librairie de Deville-Cavellin, in-8°, 320 pages. Pr. 4 fr. 50 c.

Philosophie de l'économie politique, ou nouvelle exposition des principes de cette science, par M. J. Dutens, inspecteur général des ponts et chaussées. Paris, imprimerie de Bourgogne, librairie d'Aillaud, 1835, 2 vol. in-8°, 796 pages. Pr. 15 fr.

On a publié les Prospectus de deux Dictionnaires du commerce, 1° *Encyclopédie du commerçant, Dictionnaire du commerce et des marchandises*, par Mac-Culloch; ouvrage entièrement refondu et augmenté d'articles nouveaux, par MM. Andrand, Blanqui aîné, Brongniart,... Horace Say. Petit in-4°, qui paraîtra en 80 à 90 livraisons de 2 feuilles chacune, et dont le prix total sera de 24 à 25 francs (l'ouvrage anglais coûte 75 francs). On souscrit rue Saint-Marc, n° 10, galerie de la Bourse. 2° *Dictionnaire universel du commerce* de la banque et des manufactures, *renfermant tout ce que Mac-Culloch offre de plus intéressant;* par une société de négociants, sous la direction de M. Monbrion. Petit in-4° à 2 colonnes, environ 160 feuilles en 16 livraisons. Prix total à Paris, 24 francs. On souscrit chez Pillet aîné, Treuttel et Würtz, etc.

Ce que doivent être les chemins de fer en France, et Tableaux de la locomotion sur les chemins de fer, précédés d'une notice explicative sur leur formation, et de diverses applications desdits tableaux et des principes de leur rédaction aux questions les plus importantes qui peuvent encore être agitées concernant l'établissement des chemins de fer, et particulièrement de la grande ligne de Marseille au Havre; par M. Arnollet. Paris, imprimerie de Fain, librairie de Carilhan-Gœury, 1835, in-4°, 132 pages. Pr. 6 fr. 50 c.

Manuel complet de l'essayeur, par Vauquelin; suivi de l'Instruction de M. Gay-Lussac sur l'essai des matières d'argent par la voie humide, et des dispositions du laboratoire de la monnaie de Paris, par M. Darcet. Nouvelle édition, entièrement refondue, augmentée de plusieurs tableaux d'essais et d'un grand nombre de figures, par M. Ad. Vergnaud. Troyes, imprimerie de Cardon; Paris, librairie de Roret, 1855, in-18, 252 pages et 3 planches. Pr. 3 francs.

De la Propriété considérée dans ses rapports avec le Cadastre, et de la conservation du Cadastre parcellaire ou base de la jurisprudence rurale; par M. P. Fernand. A Paris, chez Gobelet, 1835, in-4°. Prix, 4 fr. 50 centimes.

Devoirs des présidents de cours d'assises, des jurés, des témoins et des experts; par M. Gaillard, conseiller honoraire à la cour de cassation; 2e édition. Paris, Pihan de la Forest, 1835, in-8°, VIII et 411 pages. M. Gaillard est l'un des magistrats qui ont rempli le plus souvent et le plus honorablement la fonction de président de cour d'assises. Son ouvrage, aujourd'hui augmenté d'observations relatives aux témoins et surtout aux jurés, est le fruit d'une longue expérience.

Fragments des révélations apocryphes de saint Barthélemy, et de l'histoire des communautés religieuses fondées par saint Pakhome, traduits sur les textes copte-thébains, inédits, conservés à la Bibliothèque du Roi; par M. Édouard Dulaurier. Paris, imprimerie royale, 1835; 48 pages in-8°, avec cette épigraphe:

Ὁ δ' ἐ νοῦς οἴωισιν ἤδη Μέλλεται νόοισι κόσμοις. (Synes. Hymn. I.) « Les deux fragments que je publie aujourd'hui, dit M. Dulaurier, se trouvent à la Bibliothèque « du Roi, parmi d'autres débris de la littérature copte : ce sont des feuilles détachées en parchemin où le texte, relatif à différents sujets, est disposé sur deux « colonnes. L'écriture en est onciale, et varie depuis cette forme ronde en certains « caractères, et carrée dans d'autres, qui caractérise les plus anciens manuscrits « grecs, jusqu'à cette forme maigre et allongée qui est propre au bas-empire. A ce « premier travail, j'ai joint la traduction de trois fragments insérés par Zoega dans « son catalogue des manuscrits coptes du musée Borgia, et dont il n'a donné « qu'une notice très-courte et incomplète : on pourra recourir à cet ouvrage si l'on « veut avoir le texte, que par cette raison j'ai cru inutile de reproduire. Ma traduction est aussi littérale qu'il m'a été possible de la faire : je ne me flatterai pas « néanmoins d'avoir toujours atteint le sens de l'original...... Les doctrines « qu'il renferme sont par fois si obscures,...... qu'il me sera permis d'avouer « qu'il me reste encore, surtout à l'égard du fragment n° 2, de l'incertitude sur « quelques endroits de ma version. » Le premier fragment (*Révélations de saint Barthélemy*) serait à joindre aux livres apocryphes de l'*Ancien et du Nouveau Testament,* recueillis par Fabricius, et aujourd'hui par M. Thilo. Le deuxième fragment (*Communautés religieuses, fondées par saint Pakhome*) offre un aperçu du système psychologique des chrétiens d'Égypte, et des doctrines hétérodoxes qui s'étaient introduites au sein des monastères mêmes. Troisième fragment, *Mort de la Vierge Marie;* quatrième, *Mort de saint Joseph;* cinquième, *actes de saint André et de saint Paul*. Les pages 36-48 contiennent les textes coptes des deux premiers fragments. En eux-mêmes, tous ces articles ont peu de valeur; mais ils peuvent servir à l'étude de la langue copte, et aussi à l'histoire des altérations déplorables que le platonisme alexandrin a fait subir aux dogmes chrétiens autant qu'à la saine philosophie.

Kathaka-Oupanichat, extrait du *Vadjour-Véda,* traduit du sanscrit en français par M. L. Poley; les six premiers chants. Paris, impr. de Bourgogne, libr. de Ch. Barrois, de Heideloff, de Dondey-Dupré, de Mercklein, 1835; 24 pages in-4°. M. Poley a entrepris la publication des *Oupanichats,* qui forment la partie théologique des Védas; il y joindra les *Védânta-Soutras ou Philosophie dérivée des Védas*. Les textes, les traductions et les commentaires rempliront cent feuilles, qui paraîtront de mois en mois, par livraisons de 40 pages au moins, du prix de 5 francs.

A partir du 1er septembre 1835, le bureau de l'*Office parisien* (quai Mazarin, n° 30) publie 1° des *Tablettes françaises* ou revue mensuelle, littéraire et scientifique des ouvrages nouveaux. Prix, 12 francs par an; 2° un *Dictionnaire encyclopédique* à l'usage de toutes les classes de la société; extrait simplifié de tout ce qui, dans les sciences, les arts et l'industrie, est d'une utilité journalière ou procure d'agréables délassements; une livraison par mois, 6 francs par an; 3° *le Propagateur moral,* journal d'éducation publique et particulière, par l'examen critique de tous les actes de la vie; une livraison par mois; prix, 12 francs pour l'année; 4° l'Athénée des femmes ou la science mise à la portée des jeunes personnes; 250 livraisons, à 25 centimes chaque.

The Paris literary Gazette, weekly repertory of the belles-lettres, arts, sciences and literature of Great-Britain, America and France. Journal anglais, composé d'analyses ou extraits d'ouvrages, de nouvelles littéraires, d'annonces rela-

tives aux arts, aux établissements d'instruction, au commerce, etc. Il en paraît chaque semaine un numéro de 16 pages, ou 2 feuilles in-4° à 3 colonnes, en petits et beaux caractères; imprimerie de Boudon, à Paris, rue Montmartre. On s'abonne rue Notre-Dame-des-Victoires, n° 34, moyennant 10 fr. pour 3 mois, 19 fr. pour 6 mois, 37 fr. pour l'année, à Paris; 11, 21, 41 francs, dans les départements; 12, 28, 45, hors de France.

Encyclopédie catholique. Répertoire alphabético-méthodique des connaissances universelles présentées sous leur véritable jour, par MM. Jules Forfelier et Mouttet, sous la direction d'un comité d'orthodoxie, composé de MM. Glaire, Icard et Chauvier: PUBLICATION MODÈLE, *dont* les deux tiers *de la* propriété et des produits sont attribués par égales portions aux 2,500 premiers souscripteurs, et l'autre tiers aux fondateurs, aux correspondants et aux libraires qui réuniront le nombre de souscripteurs déterminé pour acquérir une action industrielle de 1,500 fr. L'ouvrage paraîtra en 100 livraisons qui formeront 50 vol., grand in-8° de 800 colonnes chaque. Prix total, 150 fr. La 1re livraison sera publiée avant le 1er janvier 1836, époque après laquelle le prix de souscription (1 fr. 50 c. par livraison) sera augmenté d'un quart. On s'abonne dans les bureaux du Journal *des Villes et des Campagnes*, rue des Grands-Augustins, n° 7, et du *Conseiller des Familles*, rue du Pot-de-Fer Saint-Sulpice n° 10. Le prospectus, imprimé chez Béthune (16 pages in-8°), dit que l'Encyclopédie catholique est publiée sous les auspices du clergé de France.

Le Prospectus d'un *Nouveau Choix des Poésies originales des Troubadours*, par M. Raynouard, 6 vol. grand in-8°, sera inséré dans notre cahier de décembre.

BELGIQUE. *Histoire de la Flandre* et de ses institutions civiles et politiques, jusqu'à l'année 1805; par M. A. E. Warnkœnig; traduite de l'allemand, avec corrections et additions, par M. A. E. Gheldolf. Bruxelles, Hayez, 1835, in-8°; xv et 413 pages avec trois planches (tableau généalogique, carte géographique, charte). La préface est suivie d'une introduction qui indique et apprécie les sources de l'ancienne histoire de Flandre. Ce volume ne contient encore que le premier livre de l'ouvrage, années 863-1303.

HOLLANDE. *De regiminis* municipalis origine, progressu et præsenti conditione in Franciâ, Germaniâ et patriâ nostrâ, commentatio; auctore Van Bosse. Amstelodami, 1834, 117 pag. in-8°.

ITALIE. *Monumenti della villa Pinciana*. Monuments de la villa Borghèse, décrits par Visconti, publiés par M. Labus. Milan, 1835, 4 livraisons in-8° et in-4° avec planches.

ALLEMAGNE.

Essai statistique sur les Bibliothèques de Vienne; précédé de la statistique de la Bibliothèque impériale, comparée aux plus grands établissements de ce genre anciens et modernes; et suivi d'un Appendice, offrant la statistique des Archives de Venise et de la collection technologique formée par S. M. l'empereur Ferdinand Ier, un coup d'œil sur les progrès de la civilisation, de l'industrie, du commerce et de la population dans la monarchie autrichienne; terminé par le tableau statistique de ses grandes divisions administratives, rédigé d'après les derniers

recensemens; par M. Adrien Balbi, vol. in-8° de 234 pages, imprimé à Vienne, en Autriche; en vente à Paris, chez Jules Renouard. Prix, 5 fr. 50 centimes.

Ariadne. Die tragische Kunst der Griechen. L'art tragique chez les Grecs; ses développements et ses rapports avec la poésie populaire; critique du théâtre grec; par M. Grappe. Berlin, Reimer, 1834, in-8°.

Geschichte des Christenthums. Histoire du Christianisme depuis sa fondation jusqu'à nos jours, par M. Christiani. Quedlinbourg, Becker, 1835, in-8°. Abrégé historique, très-différent, malgré la ressemblance des titres, de l'ouvrage français de M. Panet Trémolière, annoncé ci-dessus, pag. 698.

Numismata medii ævi, inedita, commentariis ac tabulis illustravit Th. Friedlaender. Berolini, Trautwein, 1835, in-4°. Pars prima.

Vierzig Bücher vom Staate. Quarante livres sur la science politique, par M. Zachariæ, conseiller intime du grand-duc de Bade, professeur à l'université de Heidelberg; 5 vol. in-8°, chez le libraire Oswald. Selon l'auteur, la vie politique, comme toute autre vie, consiste dans une lutte continue entre deux forces opposées l'une à l'autre. L'homme apporte dans la société l'instinct de la liberté et celui de la domination; il s'ensuit que toute activité sociale doit se partager en efforts pour être libre, et en efforts pour maîtriser les volontés d'autrui. C'est par ces deux tendances, par la prédominance de l'une ou de l'autre que M. Zachariæ croit expliquer les différentes espèces de gouvernements et les révolutions des cités. Ces considérations générales ne sont pas très-neuves, ni peut-être aussi fécondes qu'on le pense; mais l'ouvrage paraît contenir des observations plus positives et plus utiles sur les lois politiques, civiles et pénales, sur l'économie publique, sur diverses parties du système social. Cependant l'auteur revient toujours à la lutte entre les deux instincts; il croit que la paix n'est jamais entre eux qu'armistice, et qu'on ne doit aspirer qu'à des transactions équitables.

Von den Aristokratien, den Geschlechts-Geld-Geistes-und Beamten-Aristokratien, und der Ministerverantwortlichkeit in reinen Monarchien. Des différentes sortes d'aristocratie et de la responsabilité des ministres dans les monarchies absolues. Leipsig, 1834, in-8°; ouvrage anonyme.

ANGLETERRE.

Lexicon ægyptiaco-latinum, ex veteribus linguæ ægyptiacæ monumentis, et ex operibus Crozii, Weidii et aliorum, summo studio congestum ab H. Tattam. Oxonii, 1835, in-8°.

Twelve month's Residence in the west Indies. Résidence de douze mois aux Indes occidentales, quand les nègres passaient de l'état d'esclaves à celui d'affranchis, par M. R. Madden (auteur de Voyages en Orient). Londres, Cochrane, 1835, 2 vol. in-8°.

Journal of a Residence in China and the neighbouring Countries from 1830 at 1833; by D. Abeel. London, 1835, 366 pag. in-12. Journal d'une résidence en Chine et dans les pays voisins. L'auteur est un missionnaire qui a visité Canton, Siam et plusieurs îles.

Visit to Alexandria, Damascus, etc. Visite à Alexandrie, Damas et Jérusalem, pendant la campagne d'Ibrahim-Pacha; par M. Edw. Hogg. Londres, Saunders et Otley, 1835, 2 vol. in-12.

Travels in Ethiopia. Voyage en Ethiopie, au-dessous de la seconde cataracte

du Nil; par M. A. Hoskins. Londres, Longman, 1835, in-4° avec une carte et 90 gravures. Prix, 3 l. 3 sh.

History and present condition of the Barbary states. Histoire et statistique des États barbaresques, par M. M. Russel. Édimbourg, Oliver et Boyd, 1835, in-12, avec cartes et gravures, 5 sh.

Excursions in the Nord of Europa. Excursions dans le nord de l'Europe, en 1830 et 1833; par J. Barrow junior. Londres, Murray, 1835, in-8°, 2e édition.

The Topography of Pompeii. Topographie, édifices, ornements de Pompéï, d'après les fouilles faites depuis 1819; par sir W. Gell. Londres, Leis, 1835, in-4°, avec 117 gravures et vignettes.

History of the bristish colonies. Histoire des colonies britanniques; par Montgommery Martin. Londres, Cockrane, 1835, 2e édition, tome Ier. Il y aura cinq volumes.

The Origine of universities. Origine des universités et académies, par M. Malden. Londres, Taylor, 1835, in-8°. Pr. 9 sh. 6 d.

A Treatise on the arts, manufactures etc. of the Greeks and Romans. London, 1835, 2 vol. in-12. Ce traité des arts, manufactures, institutions et mœurs des Grecs et des Romains est accompagné de vignettes gravées par Finden. Il fait partie de la collection intitulée *Lardner's cabinet Cyclopedia.*

Elements of the logical and experimental sciences considered in their relations to the practice of the Laws. Éléments des sciences théoriques et expérimentales, considérées dans leurs rapports avec la jurisprudence. Londres, 1835; in-8°.

Lex temporis. A treatise on the Laws of limitation and prescription. Traité de la prescription, etc., par M. David Gibbons. London, 1835, in-12.

Cases illustrative of the Conflict between the Laws of England and Scotland, with regard to mariage, divorce and legitimacy, by H. Prater. London, 1835, in-8°. Conflict entre les lois d'Angleterre et d'Écosse en ce qui concerne le mariage, le divorce, la légitimation, etc.

NOTA. On peut s'adresser à la librairie de M. LEVRAULT, à Paris, rue de la Harpe, n° 81, et à Strasbourg, rue des Juifs, pour se procurer les divers ouvrages annoncés dans le Journal des Savants. Il faut affranchir les lettres et le prix présumé des ouvrages.

TABLE.

Bibliothèque historique de Diodore de Sicile, traduite du grec par A. Miot, etc. (Article de M. Letronne.) .... Page 641.
Liber arabicus, etc., quem primùm è codicibus edidit et adnotationibus criticis instruxit Georg. Freytag, etc. (Article de M. Silvestre de Sacy.) .... 652.
Recherches historiques et statistiques sur la Corse, par M. Robiquet. (Article de M. P. S. Girard.) .... 667.
Histoire de Charles VIII, roi de France; par M. le comte de Ségur, etc. (Article de M. Daunou.) .... 679.
Nouvelles littéraires .... 691.

FIN DE LA TABLE.

ERRATA. — Cabier d'octobre, pag. 561, l. 32, Caillé, *lisez* Callier; l. 35, à l'est, *lisez* à l'ouest; l. 37, une longue et large vallée, *ajoutez* : dite *Ouadi Djarafi.*

JOURNAL
DES SAVANTS.

DÉCEMBRE 1835.

Traité de l'éclairage, par E. Péclet, *ex-professeur des sciences physiques et de chimie appliquées aux arts, au collége royal de Marseille; membre de plusieurs sociétés savantes.* Un vol. in-8°, avec 10 planches. Paris, à la librairie scientifique et industrielle de Malher et Cie, passage Dauphine, 1828.

Traité de la chaleur et de ses applications aux arts et aux manufactures, par le même, 2 vol. in-8°, avec 27 planches. Paris, à la même librairie, 1828.

QUATRIÈME ARTICLE.

Nous allons rendre compte de la IIe partie du traité de la chaleur, que M. Péclet a consacrée aux applications des principes ou règles énoncés dans la Ire partie. Quoique le texte où ces applications sont exposées soit plus étendu que celui où il est question de la théorie, cependant nous serons moins long dans l'examen qui nous reste à faire que nous ne l'avons été dans l'article précédent : n'ayant plus à entretenir le lecteur de recherches originales, il suffira, pour achever de faire connaître cet ouvrage, de passer en revue les nombreux objets que l'auteur a réunis dans la seconde partie et de les examiner dans l'ordre où il les a classés.

Comme nous l'avons dit dans l'article précédent, M. Péclet a réparti les applications en huit sections : I. La *vaporisation;* II. la *distillation;*

III. l'*évaporation;* IV. le *séchage;* V. l'*échauffement des gaz;* VI. l'*échauffement des liquides;* VII. l'*échauffement des solides;* VIII. le *refroidissement.*

Ire SECTION. — *Vaporisation.* La vaporisation est l'opération par laquelle un liquide est réduit en une vapeur dont la tension est précisément égale à une pression que supporte ce liquide. L'auteur, tout en admettant cette définition, ne traite cependant dans la Ire section que de l'unique circonstance où l'eau est vaporisée, afin de produire une vapeur destinée à agir comme force motrice ou à porter la chaleur plus ou moins loin du lieu où elle est produite; mais comme alors la vaporisation exige, pour se faire convenablement au but qu'on se propose, un système d'appareils plus ou moins compliqués, tels que des chaudières à soupapes, à plaques fusibles, ou des appareils propres à les alimenter d'eau, des tuyaux pour conduire la vapeur, des fourneaux économiques propres à ne brûler que le minimum de combustible, et qu'il faut exercer sur un pareil système, lorsqu'il est en activité, une surveillance continuelle, l'auteur est entré dans des détails qui sont justifiés et par l'importance pratique du sujet tel qu'il l'a circonscrit, et parce que beaucoup de détails s'appliquent à la vaporisation considérée dans sa plus grande généralité quant aux circonstances diverses où elle s'effectue et quant à la nature diverse des liquides qu'on peut y soumettre.

La vaporisation de l'eau s'opère dans des chaudières de fonte, de tôle ou de cuivre. L'auteur donne la préférence à ces dernières, par la raison que, si elles sont plus chères que les autres, elles durent davantage, et qu'un vaisseau de cuivre hors de service a une valeur plus grande que n'en ont la vieille fonte et la vieille tôle.

Si la forme d'une chaudière, abstraction faite de l'étendue de sa surface, est indifférente relativement à la quantité de chaleur qu'on veut y faire pénétrer dans un temps déterminé, il n'en est pas de même lorsqu'il s'agit de conserver au métal qui la constitue le maximum de résistance qui lui est propre; car pour que cette chaudière soit d'un bon usage, il faut qu'elle résiste à la force que le métal lui-même exerce par son poids pour la déformer, à la pression du liquide qu'elle doit contenir, enfin à la force expansive de ce liquide vaporisé. On donne généralement aux chaudières la forme d'un cylindre à fond plat ou à fond de segments de sphère, parce qu'elle est facile à exécuter et qu'elle a encore l'avantage de présenter à la chaleur une surface convenable par son étendue et de conserver au métal une grande partie de la résistance qui lui est propre.

La quantité de vapeur produite dans une chaudière dépend de la quan-

tité de combustible brûlé, de l'étendue de la surface extérieure chauffée, de la conductibilité, de l'épaisseur et de la capacité pour la chaleur du métal de la chaudière. La quantité de vapeur qui peut se produire dans un temps donné est donc indépendante de la masse de l'eau.

Dans l'état actuel de nos connaissances, il est impossible de déterminer rigoureusement par la théorie l'étendue de surface de chauffe qu'il faut donner à une chaudière, lorsqu'on se propose d'y produire en un temps déterminé une quantité déterminée de vapeur dans un fourneau où la température de l'air chaud de la cheminée est aussi déterminée; mais tout en reconnaissant cette imperfection de la théorie actuelle, l'auteur donne le moyen d'arriver très-près de la solution de la question, en prenant comme *fait de pratique* que, dans une chaudière placée dans un foyer où l'on brûle 6 à 7 kilog. de houille par heure, on produit pendant ce temps 20 à 40 kilog. de vapeur. Pour des chaudières telles qu'on les construit aujourd'hui, on peut admettre 30 à 35 kilog. de vapeur produite; mais lorsqu'il s'agit de cheminées, où le tirage est accéléré par l'accroissement du diamètre, et non par un excès de température, la surface de chauffe devant être plus grande que dans le cas précédent, où l'air de la cheminée est moins refroidi, après avoir touché la chaudière, il est toujours avantageux de compter 20 à 25 kilog. de vapeur.

M. Péclet combat plusieurs erreurs relatives à de prétendus avantages qu'il y aurait à produire de la vapeur, soit dans des chaudières où l'on augmenterait la surface de l'eau, soit en faisant arriver ce liquide par petites quantités sur des surfaces métalliques chauffées au rouge.

Quant à l'épaisseur qu'on doit donner aux chaudières, l'auteur adopte la règle d'Évans. Il s'occupe ensuite des appareils d'alimentation, ainsi nommés parce qu'ils sont destinés à subvenir à la dissipation de l'eau vaporisée, soit par intervalle de temps, soit d'une manière non interrompue; il préfère avec raison ceux-ci aux premiers.

L'essai qu'on fait subir aux chaudières avant de s'en servir consiste à voir si elles résistent à froid à une pression cinq ou six fois plus grande que celle qu'elles doivent supporter à chaud. Pour cela, après avoir rempli d'eau une chaudière et quadruplé ou sextuplé la charge des soupapes, ou bien adapté aux orifices de la chaudière des appareils propres à mesurer la pression, on refoule l'eau à l'aide d'une presse hydraulique.

De l'exposition de la manière d'essayer les chaudières, l'auteur passe à celle des moyens de prévenir les explosions qu'elles sont si exposées à faire lorsqu'on les chauffe sans prendre les précautions que la prudence éclairée par l'observation indique actuellement.

Ces moyens sont de deux sortes : les uns consistent à donner passage à

la vapeur lorsque la tension, quoique supérieure à celle qu'on veut avoir pour le travail, est cependant inférieure à celle qui serait nécessaire pour briser la chaudière; ou à donner passage à l'air de l'atmosphère dans la chaudière, s'il se produisait un vide par la condensation de la vapeur qui s'y serait d'abord formée. Les autres moyens servent à guider le chauffeur relativement à la quantité de combustible qu'il doit introduire dans le fourneau.

Les moyens de la première sorte sont les *soupapes de sûreté,* les *soupapes à air,* les *plaques élastiques* et les *plaques fusibles.*

Les *soupapes de sûreté* s'ouvrent du dedans en dehors, afin de donner passage à la vapeur dont la tension menacerait la chaudière, tandis que les *soupapes à air* s'ouvrent de dehors en dedans, afin de donner passage à l'air atmosphérique, qui sans cela pourrait écraser la chaudière, par suite d'un vide qui s'y serait formé.

M. Péclet fait connaître comment il faut déterminer le diamètre des ouvertures destinées à recevoir des soupapes de sûreté, en supposant le maximum de production de vapeur, c'est-à-dire 100 kilog. par heure et par mètre carré de surface chauffée. La quantité de vapeur qui doit s'écouler par seconde pour prévenir l'explosion étant déterminée, la grandeur à donner à l'orifice dépendra de la densité et de la vitesse qu'aura la vapeur pour la pression et la température où elle sera produite. Il parle ensuite du poids des soupapes et de leur forme.

Un physicien avait pensé, d'après un fait observé par M. Griffith, ingénieur des mines de Fourchambault, que toutes les soupapes de sûreté de forme conique ne pouvaient empêcher l'explosion d'une chaudière dans laquelle la vapeur acquerrait une certaine tension, parce que, disait-il conformément à ce fait, lorsqu'une soupape conique est soulevée légèrement de manière à donner passage à un faible courant de vapeur, il se développe une force croissant avec la pression qui empêche la soupape de se soulever davantage. M. Péclet combat cette opinion, du moins lorsqu'il s'agit de soupapes minces comme celles qui se trouvent généralement dans les machines à vapeur.

Les *plaques élastiques* se placent dans la partie supérieure des chaudières; elles se brisent lorsque la vapeur atteint la tension qu'on ne veut pas dépasser. Mais elles ne sont bonnes que dans le cas où la vapeur se produit lentement.

Les *plaques fusibles* sont formées d'un alliage d'étain, de plomb et de bismuth, dont les proportions varient suivant le degré de fusibilité qu'elles doivent avoir pour donner passage à la vapeur produite à cette même température.

Lorsque ces plaques remplissent les conditions que l'auteur expose, il pense qu'elles présentent, avec les soupapes de sûreté, les plus grandes garanties possibles contre les explosions, et qu'elles sont préférables aux plaques élastiques.

Les moyens de la seconde sorte sont des instruments adaptés à la chaudière pour indiquer à l'opérateur ce qui s'y passe intérieurement; ainsi, 1° un *manomètre* mesurant la force de la vapeur fait connaître si elle doit être augmentée ou diminuée; 2° un *thermomètre* indique si la température de la chaudière est plus élevée qu'elle ne doit l'être pour que la vapeur produite ait la tension qu'on veut développer; 3° un *appareil indicateur du niveau de l'eau dans la chaudière* empêche qu'on ne pousse le feu dans le cas où, le niveau de l'eau s'étant trop abaissé, il y a danger à trop chauffer les parois de la chaudière qui sont à sec.

M. Péclet traite successivement, 1° des moyens d'éviter les dépôts de sels insolubles dans les chaudières en y introduisant des pommes de terre; 2° des tuyaux par lesquels la vapeur est conduite là où l'on veut s'en servir soit comme force, soit comme excipient de chaleur, soit pour la recueillir après l'avoir condensée; 3° des fourneaux propres à chauffer les chaudières; 4° de l'effet utile des chaudières à vapeur; 5° enfin de la manière dont il faut conduire un appareil à vapeur. Il entre, pour ces différents sujets, dans tous les détails désirables.

IIe SECTION. — *Distillation.* Le but de la distillation est de recueillir une matière qu'on a volatilisée et qu'on a séparée dans cet état d'une ou plusieurs matières qui y étaient mélangées ou combinées, et qui peuvent être fixes ou volatiles, mais à des degrés différents de la première. Dans le cas où la matière volatile est séparée de matières fixes, du moins au degré où se fait l'opération, la distillation est simple sous le rapport de l'appareil distillatoire et sous celui du produit. Telle est la distillation de l'eau ou de l'alcool qui tiennent des sels fixes en dissolution, telle est celle du soufre brut et du soufre qu'on sépare des sursulfures. Dans le cas où la matière volatilisée est formée de plusieurs principes immédiats, comme le sont: 1° la vapeur des vinaigres, qui est essentiellement représentée par de l'eau et de l'acide acétique; 2° la vapeur des liquides vineux, qui est essentiellement représentée par de l'eau, de l'alcool et de l'acide acétique, la distillation pourra être simple sous le rapport de l'appareil, si celui-ci est le même que dans le cas précédent, et si l'opération est d'ailleurs conduite comme si la vapeur n'était formée que d'une seule substance; mais elle est complexe sous le rapport de la nature des produits. Enfin, dans le cas où la matière volatilisée est formée de plusieurs principes immédiats, comme

l'est la vapeur des liquides vineux, la distillation sera complexe, si on l'opère dans un de ces appareils dont l'idée première appartient à Adam, et le produit pourra s'approcher beaucoup de l'état simple; tel est, par exemple, celui qu'on obtient au moyen de l'appareil distillatoire de Ch. Derosne, produit qui s'approche beaucoup de l'état d'alcool pur. Dans toute distillation, il y a deux choses: formation de la vapeur par la chaleur, condensation de cette vapeur par le refroidissement. De là, deux problèmes à résoudre pour se représenter une opération de distillation qu'on se propose d'exécuter d'une manière économique; le premier, qui consiste à déterminer la surface de chauffe qu'il faut donner à l'appareil pour obtenir une certaine quantité de vapeur dans un temps donné; et le second, qui consiste à déterminer la surface que doit avoir le condensateur où la vapeur se liquéfiera par son contact avec un corps froid dans un temps égal à celui qu'elle a mis à se produire.

Si, après avoir considéré de cette manière la distillation dans ce qu'elle a de plus général, nous l'envisageons dans ses particularités, nous verrons qu'il faudra tenir compte : 1° de la nature des corps qui transmettent la chaleur à la matière qui doit être distillée; par exemple, on distille à feu nu, au bain-marie, au bain d'huile, à la vapeur, etc.; 2° de la pression à laquelle est soumise la matière à distiller, la distillation pouvant se faire dans le vide, sous la pression de l'atmosphère, sous une pression plus élevée; 3° de la forme de l'appareil distillatoire et de la disposition de ses parties; 4° enfin de la rapidité même de la vaporisation et de la condensation.

Tels sont les objets dont s'occupe M. Péclet dans cette section; on y trouve certainement les choses qu'il importe le plus de connaître; mais le texte n'aurait-il pas gagné quelque chose, s'il eût adopté un ordre plus rationnel dans la manière dont il présente ces objets au lecteur? Enfin, n'existe-t-il pas dans les laboratoires quelques appareils qui se rapportent à la distillation, et dont la description a été omise?

III^e SECTION. — *Évaporation.* L'évaporation a cela de commun avec la distillation, qu'elle a pour objet de séparer au moyen de la chaleur des matières volatiles de matières fixes ou moins volatiles que les premières; mais elle en diffère en ce que, si elle se fait dans une atmosphère, la tension de la matière volatile évaporée est toujours inférieure à la pression de cette atmosphère; en outre, on laisse perdre ordinairement dans l'atmosphère le produit volatil de l'évaporation, tandis qu'on recueille avec soin le produit d'une distillation.

Le mot *évaporation* est applicable, ainsi que le mot *distillation,* aux

matières solides comme aux matières liquides; cependant M. Péclet le restreint exclusivement à ces dernières. Il traite de l'évaporation spontanée à l'air libre, de l'évaporation par un courant d'air forcé, de l'évaporation par le feu à vase ouvert, de l'évaporation par des courants d'air chaud, et de l'évaporation spontanée dans le vide.

IV^e SECTION. — *Séchage*. M. Péclet définit le *séchage* une opération par laquelle on évapore les dernières portions d'eau qu'une matière solide peut contenir; mais il est évident, d'après cette définition même, que ce n'est qu'une circonstance particulière de l'évaporation. Pour se rendre compte du séchage, il faut avoir égard avec l'auteur, 1° à l'état d'agrégation des particules de la matière solide qu'il faut sécher, suivant qu'elle est sous la forme de tissus, de membranes, de plaques, de feuillets, etc., ou à l'état pulvérulent; 2° à la température de la matière solide, celle-ci pouvant être à la température de l'air ou recevoir de la chaleur par son contact avec des corps solides conducteurs qui sont échauffés d'une manière quelconque; 3° à la température de l'air, le séchage pouvant être fait avec de l'air froid ou de l'air chaud; 4° au degré hygrométrique de l'air, le séchage pouvant être opéré au moyen de l'air ordinaire ou de l'air préalablement séché; 5° au mouvement plus ou moins grand que l'air doit toujours avoir dans le séchage, mouvement qu'il peut recevoir de la chaleur ou d'une action mécanique; 6° au lieu où s'opère le séchage, celui-ci pouvant se faire dans l'atmosphère libre, dans un lieu couvert, appelé *séchoir*, enfin dans une capacité où l'on fait le vide après y avoir placé le corps à dessécher et une matière douée d'une grande affinité pour la vapeur d'eau.

Le séchage étant une opération très-importante dans plusieurs arts, M. Peclet a dû entrer dans des détails suffisants pour indiquer la manière de se rendre compte par le calcul du séchage d'une matière donnée, quand on a recours à un courant d'air chaud, ou à un courant d'air froid desséché et mis en mouvement par la chaleur ou par une machine.

Peut-être trouvera-t-on que l'auteur a omis de faire remarquer que, lorsqu'on pratique soit l'évaporation, soit le séchage, le produit fixe peut être fort différent, suivant que l'on a opéré à froid ou à une température plus ou moins élevée. En effet, il y a cette différence pour les matières alimentaires, ainsi que nous l'avons démontré, que dans un cas elles se sèchent en perdant leur eau, tandis que dans l'autre elles se sèchent après avoir été *cuites*. Or, la *cuisson* est une opération chimique qui transforme certaines matières en d'autres fort différentes de ce qu'elles étaient primitivement. Par exemple, le blanc d'œuf peut être séché à la température ordinaire, de manière à conserver toutes les propriétés caractéristiques

de l'albumine qui le constitue, tandis que, s'il est exposé de 71 à 80 degrés, il se transforme par la *cuisson* en une matière insoluble dans l'eau, douée d'une saveur sulfureuse; et cependant, comme nous l'avons démontré, le blanc d'œuf cuit séché a sensiblement le même poids que le blanc d'œuf frais séché dans les mêmes circonstances que l'autre. Nous rappelons ce fait que nous avons consigné dans ce recueil (*Journal des Savants*, 1821, pag. 529 et 530), parce qu'il démontre la grande influence que peut exercer la dessiccation sur les propriétés d'une matière alimentaire, suivant la température à laquelle on l'opère.

V^e SECTION. — *Échauffement des gaz.* La cinquième section, consacrée à l'échauffement des gaz, est fort étendue, et cela doit être, puisque l'auteur y traite du chauffage des gaz qui sont destinés à élever la température de nos habitations, de nos ateliers, de nos salles de réunion, des étuves et des séchoirs, etc., et qu'il y traite en même temps de la ventilation des lieux où il faut renouveler l'air, parce qu'il est vicié par la respiration, la transpiration cutanée, soit des hommes, soit des animaux, et la combustion des matières brûlées pour se procurer de la lumière.

Après avoir traité de la ventilation, il s'occupe du chauffage direct par la combustion, c'est-à-dire du cas où le combustible est brûlé au milieu de l'air même qu'il faut échauffer; il fait remarquer les graves inconvénients qui résultent de ce mode, lorsque des hommes doivent séjourner dans une atmosphère ainsi échauffée; sous ce rapport, il signale particulièrement les chambres des hongroyeurs où l'on passe les cuirs au suif *au moyen*, dit-il, *d'un foyer de charbon de bois sans issue pour l'air brûlé*. Nous sommes loin de vouloir défendre ce procédé de chauffage; mais, ayant visité il y a quelques années un atelier de hongroyeurs du faubourg Saint-Marceau dans lequel une chambre était chauffée par ce moyen, et ayant examiné l'air de cette chambre pendant que des ouvriers y travaillaient, nous nous expliquâmes bientôt comment ils pouvaient y rester des heures entières sans tomber en asphyxie. En effet, la combustion du charbon placé sur une grille déterminait un mouvement d'air extrêmement rapide; l'air froid pénétrait par la partie inférieure de la baie de la porte *qui reste toujours ouverte pendant le travail*, et l'air qui avait servi à la combustion s'échappait au dehors par la partie supérieure de cette même baie; d'un autre côté, ayant analysé l'air de ce dernier courant, nous fûmes bien étonné de n'y trouver que quelques centièmes d'acide carbonique.

Du chauffage direct, il passe au chauffage par des poêles; il décrit un grand nombre de variétés de ces appareils; il traite ensuite du chauffage de l'air des appartements par des combustibles brûlant dans des cheminées,

du chauffage de l'air extérieur par des calorifères à air chaud, du chauffage à la vapeur, du chauffage de l'air par des calorifères à eau chaude; et enfin il compare entre eux les différents modes de chauffage de l'air.

VI[e] SECTION. — *Échauffement des corps liquides;* VII[e] SECTION. — *Échauffement des corps solides.* Ces deux sections sont beaucoup moins étendues que la précédente. M. Péclet s'occupe de l'échauffement des liquides contenus dans des vases placés sur le feu : c'est ce qu'il nomme l'*échauffement direct;* puis de leur échauffement au moyen de la vapeur, soit que celle-ci arrive dans le liquide même, soit qu'elle circule dans des tuyaux placés au milieu de ce liquide. Il ne dit que très-peu de chose sur l'échauffement des solides.

VIII[e] SECTION. — *Du refroidissement.* Dans cette section, M. Péclet examine brièvement les circonstances qui retardent le refroidissement des corps; puis il traite des glacières, de la formation de la glace par l'évaporation, et enfin du moyen de produire une ventilation d'air frais dans les pays où la chaleur de l'été est incommode.

L'examen que nous venons de faire du Traité de la chaleur suffit sans doute pour qu'on apprécie les services que l'auteur a rendus à l'industrie en rassemblant un grand nombre de documents qui jusque-là n'avaient point été rapprochés, et en soumettant à l'expérience plusieurs points importants de théorie. Mais en reconnaissant l'utilité incontestable de l'ouvrage de M. Péclet, nous aurions désiré une classification plus rationnelle des nombreux matériaux qui le composent, de manière que l'exposition des faits les plus généraux eût toujours précédé celle des faits particuliers : car, en traitant d'abord sous forme de généralités ce qui est applicable à différentes sections, et en les développant avec tous les détails nécessaires pour les approfondir, l'exposition des faits spéciaux dépendant de ces généralités eût été beaucoup plus facile à saisir; des répétitions eussent été évitées, et l'ouvrage aurait gagné sous le triple rapport de la méthode, de la clarté et de la brièveté.

Nous allons développer nos idées sur une classification des matériaux d'un traité de la chaleur et de ses applications aux arts, qui nous semble présenter plusieurs avantages importants.

Dans une première partie, consacrée à la théorie proprement dite, on parlerait brièvement de tout ce qui dans la science n'a pas d'applications immédiates, tandis qu'on exposerait avec détail les données précises que la théorie fournit aux applications. On pourrait considérer dans cet esprit la chaleur, 1° sous le point de vue de ses effets les plus généraux relativement à nos propres organes, aux corps inorganiques, en tant qu'ils éprouvent

un changement dans leur volume, et l'état d'agrégation de leurs particules, enfin relativement à ses effets chimiques; 2° sous le point de vue de sa communication : on traiterait alors de la conductibilité, de la chaleur rayonnante et du refroidissement; 3° sous le point de vue de sa mesure; c'est là que l'on exposerait tout ce qui se rattache aux chaleurs spécifiques et aux chaleurs latentes; 4° enfin, sous le point de vue des sources qui la fournissent ou des circonstances où elle se développe. En parlant de la mesure de la chaleur, on éclaircirait par des exemples choisis avec soin la manière de déterminer par le calcul les quantités de chaleur nécessaires pour produire un phénomène; par exemple, 1° celui de la communication de la chaleur d'une certaine source à un corps solide, liquide ou gazeux, dont la masse et la nature spécifique sont données; 2° le phénomène de la vaporisation d'un poids donné d'eau : on établirait à ce sujet toutes les connaissances générales concernant la vaporisation, envisagée sous ce point de vue, qui sont communes à la vaporisation de l'eau dans les chaudières à vapeur, à la distillation, à l'évaporation; et nous comprenons sous ce titre l'évaporation d'un liquide qui se sépare d'une matière, soit liquide, soit solide, ainsi que cette dernière circonstance a lieu dans le séchage. Ces exemples ainsi traités conduiraient naturellement à la méthode de calculer la dépense à faire dans une opération industrielle pour échauffer des corps donnés, soit que ceux-ci dussent conserver leur état d'agrégation, soit qu'ils dussent être réduits à l'état aériforme. Nous reviendrons au reste sur cette méthode dans un moment, lorsque nous aurons exposé la manière dont nous distribuerions les faits dans la partie de l'application d'un traité de la chaleur. Nous diviserions cette partie du traité en trois sections.

La première concernerait les comburants et les combustibles, ainsi que les appareils pyrotechniques en général, où, par la réaction chimique de ces corps, on développe de la chaleur. Après avoir parlé des combustibles en particulier, on considérerait d'une manière générale les diverses parties qui se trouvent dans l'appareil pyrotechnique le plus complexe, telles que le foyer, le cendrier, le laboratoire et la cheminée; c'est là qu'on placerait tout ce qui a rapport au mouvement de l'air dans les cheminées.

Dans la seconde section, on traiterait successivement de l'échauffement des solides, des liquides et des gaz, ainsi que des appareils pyrotechniques en particulier relatifs aux divers modes de l'opérer. A l'échauffement des solides, on parlerait des principaux fourneaux des laboratoires et des usines. A l'échauffement des liquides, on s'occuperait de l'échauffement direct sous les points de vue suivants : 1° de produire en eux une simple élévation de température, 2° de les vaporiser, 3° de les distiller, 4° de les évaporer. A l'échauffement indirect des liquides, on parlerait de leur échauffement

par la vapeur et l'air chaud; et quant au procédé d'exécution pour ce dernier échauffement, on l'exposerait à l'échauffement des gaz, qui terminerait la deuxième section. Enfin, dans la troisième section, on considérerait le refroidissement sous le rapport des moyens de le retarder et sous celui de l'accélérer.

Revenons maintenant sur un point que nous n'avons fait qu'indiquer, la méthode de calculer la dépense d'un procédé, en représentant *en monnaie* la dépense occasionnée par chacun des actes qui le composent. M. Péclet a donné, dans ses Traités de l'éclairage et de la chaleur, la preuve de l'importance qu'il attache à cette méthode, lorsqu'il a exposé les prix auxquels revient la lumière, suivant qu'on brûle de l'huile, du suif, de la cétine, des acides margarique et stéarique, du gaz; et le prix auquel revient la chaleur, suivant qu'on brûle du bois, du charbon, de la houille, du coke, de la tourbe, etc.: mais a-t-il suffisamment développé les conséquences de ces calculs? a-t-il assez explicitement exprimé le genre des résultats auxquels on est conduit? a-t-il assez insisté pour faire comprendre à ses lecteurs que les tableaux composés de ces résultats ne sont pas absolus pour tous les temps et pour tous les pays, puisqu'ils reposent sur le prix des matières premières, et sur celui des forces de l'homme, des animaux et des machines, prix qui sont variables selon les temps et selon les lieux, selon le goût ou la mode, selon le parti qu'on peut tirer de produits formés en même temps qu'une matière première. C'est parce qu'il nous a paru que l'auteur envisage ce sujet conformément à nos vues, que nous aurions désiré, en supposant que nous ne nous soyons pas mépris sur ses opinions, qu'il n'eût présenté ses résultats que comme des choses purement relatives à des données qui ne sont pas absolues de leur nature, et qu'il les eût exposés comme des exemples de calculs auxquels chaque personne qu'ils intéressent doit se livrer. En définitive, M. Péclet ne nous semble pas avoir assez insisté sur l'esprit qui doit présider à ces calculs, et sur les mécomptes auxquels on pourrait être conduit, si on voulait juger la valeur intrinsèque des procédés divers tendant à un même but, sans prendre en considération le lieu et le temps où ces procédés sont comparés sous le rapport de la dépense qu'ils occasionnent. Par exemple, autrefois il était plus avantageux de se procurer du chlore avec du peroxide de manganèse, du chlorure de sodium et de l'acide sulfurique, qu'avec le peroxide de manganèse et l'acide hydro-chlorique, tandis qu'aujourd'hui le contraire a lieu: quelle en est la raison? C'est qu'autrefois on décomposait le chlorure de sodium pour préparer l'acide hydro-chlorique; et le sulfate de soude provenant de cette décomposition n'avait qu'un faible emploi: il y avait donc alors économie à préparer dans une même opération

l'acide hydro-chlorique et le chlore; tandis qu'aujourd'hui on prépare de si grandes masses de sulfate de soude, pour les convertir ensuite en sous-carbonate, que l'acide hydro-chlorique excède en quelque sorte les besoins qu'on en a. Nous trouvons au reste, dans les ouvrages mêmes de M. Péclet, des exemples propres à démontrer combien des circonstances tout à fait étrangères à des procédés, à des appareils que l'on compare, peuvent exercer d'influence sur la préférence que l'on doit donner à l'un d'eux. Ainsi, une lampe est supérieure à une autre en ce qu'un même poids d'huile y donne plus de lumière; cependant, si la première est d'un mécanisme beaucoup plus compliqué que celui de la seconde, il y aura tel lieu où, faute d'un artiste habile pour réparer la première, on lui préférera la seconde. Ajoutons qu'après avoir estimé les prix divers d'une même quantité de lumière, suivant qu'elle est développée par la combustion de l'huile, du suif, de la résine, des acides gras fixes, du gaz, il y a des avantages particuliers à chacun de ces divers éclairages, qu'il est excessivement difficile d'estimer *en monnaie:* nous citerons comme exemples : l'avantage qu'ont les bougies sur les chandelles, de n'avoir pas besoin d'être mouchées; la supériorité du gaz qui ne contient pas d'acide hydro-sulfurique sur celui qui en contient et qui verse dans l'atmosphère où on veut le brûler, de l'acide sulfureux qui irrite les yeux, ou de l'acide hydro-sulfurique qui noircit les peintures à l'huile; la supériorité de la flamme du gaz, qui est blanche, sur celle de l'huile, qui est orangée; l'avantage relativement au défaut de couler que présente, toutes choses égales d'ailleurs, une bougie à flamme courte sur une bougie à flamme longue, lorsqu'il s'agit de transporter ces bougies allumées d'un lieu dans un autre.

Dans la plupart des opérations de chauffage on cherche avec raison à économiser le combustible; cependant il y a telle circonstance où il est avantageux d'en sacrifier à l'effet utile. M. Péclet en cite un exemple remarquable. En Écosse, il y a quelques années, un appareil à distiller les liquides alcooliques payait au fisc un droit quotidien, tout-à-fait indépendant de la quantité d'alcool qu'il donnait : ce droit étant très-élevé, il y avait tant d'avantage à sacrifier une partie de l'effet utile du combustible pour obtenir un maximum de produit, qu'un alambic contenant trois cent cinq litres, étant rempli de liqueur froide, celle-ci était chauffée, complétement distillée, et l'alambic rempli de nouveau dans trois minutes et demie : on avait obtenu ce résultat vraiment étonnant, en donnant à l'alambic une grande surface de chauffe, et en brûlant une quantité considérable de combustible afin d'avoir un maximum de chaleur.

E. CHEVREUL.

De la Pornographie[1].

Il s'agit de ces compositions licencieuses, dont on ne se ferait pas une idée suffisamment exacte, si l'on croyait qu'elles représentassent uniquement des *images lascives*[2], telles que nous les connaissons par quelques vases peints[3], ou des scènes voluptueuses, telles que nous les offrent deux charmantes peintures d'Herculanum[4]; et que ces compositions mêmes fussent exclusivement et dans le principe destinées à des usages domestiques. La théologie des Grecs admettait, dans un sens positif ou allégorique, une foule d'images contraires à l'honnêteté, qui, d'abord, présentées sous une forme sacerdotale, dans un style de convention hiératique, n'exprimaient que des dogmes sacrés, et ne s'adressaient qu'au sentiment religieux; mais qui, plus tard, à mesure que l'art s'était perfectionné, au sein d'une civilisation corrompue, devinrent, entre les mains de peintres habiles, des moyens propres à séduire des imaginations

[1] Ce fragment est extrait d'un ouvrage qui s'imprime actuellement, et qui a pour objet de *Rechercher l'emploi qui se fit de la peinture pour la décoration des édifices sacrés et publics, chez les Grecs et chez les Romains*, peinture exécutée généralement sur *tables de bois*, et non *sur mur*. Le morceau que nous insérons ici forme le v[e] paragraphe de la première partie, consacrée aux *peintures grecques*. On a supprimé quelques notes, trop longues pour être reproduites en entier, et qui n'auraient pu être abrégées. — [2] Plutarch. *de aud. Poët.* p. 18, B : Γράφουσι καὶ πράξεις ἀτόπους ἔνιοι, καθάπερ..... ἀκολάστους ὁμιλίας γυναικῶν πρὸς ἄνδρας ; cf. *ad h. l.* Wyttenbach. *Animadv.* p. 200; Fac. *Excerpt.* p. 196; Sillig. *v.* Chærephanes. — [3] Un de ces vases a été publié par d'Hancarville, dans le premier *Recueil d'Hamilton*, t. IV, pl. CXXIII; trois autres, du musée de Naples, l'ont été depuis par Millin, dans une dissertation particulière, où il a jeté, sur ce genre de travaux de l'art antique, un coup d'œil rapide et superficiel. Un assez grand nombre de ces sortes de peintures sont sorties en dernier lieu des tombeaux de Vulci et de Corneto; et je crois avoir été le premier à signaler ce fait curieux, dans ma *Notice sur les Collections de M. Dorow*, p. 17-18. Depuis, les fouilles de Canino ont produit beaucoup de découvertes de ce genre; et l'on ne sait, à l'aspect de ces vases, généralement du style de dessin le plus élevé et le plus pur, de l'exécution la plus élégante et la plus soignée, ce qui doit étonner le plus, ou de ce mérite même, porté à un si haut degré dans des compositions de cette espèce, ou du motif qui fit choisir de pareilles images pour ornements d'une chambre sépulcrale. Plusieurs de ces vases font partie de la belle collection de feu M. Durand; et l'on ne saurait trop regretter qu'ils se refusent, par leur sujet, à toute publication, quand ils en seraient si dignes par leur dessin. L'un de ces vases porte l'inscription : ΝΙΚΟΣΘΕΝΕΣ ΕΠΟΙΕΣΕΝ, qui nous apprend qu'il est de la main de *Nicosthénès*, artiste déjà connu par d'autres peintures de vases. — [4] *Pittur. d'Ercolan.* t. I, tav. XV et XVI.

ardentes et à flatter des passions immorales. Pour une société qui n'avait plus de pudeur, l'art n'eut plus de scrupules, et la religion elle-même plus de sanctuaires. Des tableaux obscènes furent exposés aux regards jusque dans l'enceinte des lieux sacrés; de grands artistes se signalèrent par des compositions de ce genre, soit pour se délasser de travaux plus graves, soit par l'effet d'une direction vicieuse du goût individuel, qui ne trouvait que trop de sympathie dans la dépravation publique. C'est alors que des peintures exécutées pour des particuliers, dans le seul objet de flatter les sens et de charmer les yeux, à la fois, par la licence du sujet et par le talent de l'artiste, devinrent l'ornement effronté des habitations privées. C'est alors enfin que des tableaux, qu'en d'autres temps on aurait pu rougir de voir et de posséder, furent affichés dans un testament et légués à un empereur, sous la condition d'opter entre une image impudique et une somme énorme; et que, placé dans cette alternative, aux yeux du monde entier, le choix du prince, en se prononçant pour la peinture, donna à la société païenne la mesure de tout ce qu'elle avait de vices jusque dans les talents qu'elle estimait : grande leçon que reçut alors la conscience du genre humain, et qui ne doit pas être perdue pour l'intérêt de l'art. C'est aussi parce qu'il s'y trouve une haute moralité qu'il doit m'être permis de rétablir cette page de son histoire, en exposant en détail la preuve des faits qui viennent d'être énoncés d'une manière générale; et, ce qui importe surtout à notre objet, en montrant que les *tableaux* dont il s'agit, à quelque époque et de quelque main qu'ils fussent exécutés, quelle qu'en fût la destination, chez les Grecs comme chez les Romains, étaient nécessairement des *peintures sur bois*.

Le témoignage classique à tous égards, concernant ces peintures obscènes, produites par la religion des Grecs, est celui d'Aristote, qui, dans sa *Politique*[1], recommande aux magistrats d'écarter soigneusement de la vue et de l'oreille des jeunes gens toute image malhonnête, *soit en peintures, soit en discours*, et qui n'admet à cet égard d'exceptions que pour certaines divinités dont le culte comportait ce genre d'abus qu'il déplore :

[1] Aristot. *Polit.* VII, 15 (vulg. 17), 8, ed. Schneider : Ἐπεὶ δὲ τὸ λέγειν τι τῶν τοιούτων ἐξορίζομεν, φανερὸν ὅτι καὶ τὸ θεωρεῖν ἢ ΓΡΑΦΑ'Σ ἢ λόγους ἀσχήμονας. Ἐπιμελὲς μὲν οὖν ἔστω τοῖς ἄρχουσι, κ. τ. λ. La difficulté que trouvait Schneider à admettre ici la leçon λόγους avec le mot γραφάς, n'avait réellement aucun fondement : ces deux mots expriment chacun une idée qui peut très-bien se concilier avec le sens du verbe θεωρεῖν; et je crois voir, dans cette phrase d'Aristote, une allusion à un passage célèbre de l'*Hippolyte* d'Euripide, qui viendrait à l'appui de cette observation; c'est celui-ci, v. 1001-2, ed. Matthiæ., dont je ferai usage plus bas : Οὐκ οἶδα πρᾶξιν τήνδε, πλὴν ΛΟ'ΓΩι κλύων, ΓΡΑΦΗ͂ι τε λεύσσων.

Μηθὲν μήτε ἄγαλμα μήτε ΓΡΑΦῊΝ *εἶναι τοιούτων πράξεων μίμησιν, εἰ μὴ παρά τισι Θεοῖς τοιούτοις, οἷς καὶ τὸν πωθασμὸν ἀποδίδωσιν* ὁ ΝΟΜΟΣ. Il est clair, d'après cela, que la LOI même autorisait, en certains cas, l'exposition publique de peintures indécentes dans un lieu sacré; et il est facile de deviner quelles étaient, à Athènes et ailleurs, les divinités dont le culte provoquait l'art à de pareils travaux. Mais nous ne sommes pas réduits ici à de simples conjectures; nous savons que l'*Impudeur* personnifiée, *Ἀναίδεια*, avait un temple à Athènes[1], et qu'il y existait en outre toute une classe de *Génies priapiques*, en rapport avec Aphrodite, tels que cet *Orthanès,* assimilé au dieu de Lampsaque[2]; tels encore que *Konissalos, Tychon, Triphalès*[3], et autres semblables, en l'honneur desquels s'exécutaient des chœurs orthophalliques, et dont les images peintes devaient être d'accord avec les danses licencieuses qui en avaient sans doute fourni le type. La religion grecque tout entière fournissait d'ailleurs, pour des compositions de ce genre, un fond véritablement inépuisable; l'Olympe était le vaste champ où le libertinage de l'art pouvait puiser à son choix des inspirations de toute espèce; et il n'y avait pas d'impureté qui ne trouvât de modèle dans le mythe de quelque dieu. La célébration des orgies bachiques était accompagnée de scènes d'ivresse et de débauche, dont les vases peints, les bas-reliefs de sarcophages et les peintures funéraires, avec

[1] Suid. *v.* Θεός· *ἐτιμᾶτο δὲ καὶ Ἀθήνησιν ἡ Ἀναίδεια, καὶ ἱερὸν αὐτῆς.* Pausanias, 1, 28, 5, n'a parlé que d'un *autel, βωμός*, de cette divinité allégorique, qui serait plutôt l'*Impudence* que l'*Impudeur*. — [2] Schol. Lycophron. v. 538 : Ὀρθαγης (lis. Ὀρθάνης), *δαίμων πριαπώδης περὶ τὴν Ἀφροδίτην*; cf. Bachmann. *ad h. l.* On peut se représenter ce Génie d'après l'indication donnée par Hésychius, *v.* Ὀρθάνης· *ἐντεταμένον ἔχων τὸ αἰδοῖον.* Son vrai nom attique, tel qu'il était exprimé dans le titre d'une comédie d'Eubulus, était Ὀρθάνης, *apud* Athen. III, 108, D, c. LXXII, p. 420, Schw.; et c'est aussi sous ce nom qu'il figure dans un passage curieux de Strabon, qui concerne toute cette classe de Génies attiques, XIII, 588 : Ἀλλ' ἔοικε (ὁ Πρίαπος) τοῖς Ἀττικοῖς Ὀρθάνῃ καὶ Κονισσάλῳ καὶ Τύχωνι, καὶ τοῖς ΤΟΙΟΥΤΟΙΣ; voy. surtout le fragment de Platon le comique, où sont cités ces Dieux des femmes ivres, fragment qui nous a été conservé par Athénée, X, p. 441, F, c. LVIII, p. 118, Schw. — [3] Outre le passage précédemment cité de Strabon, qui nous fait connaître *Konissalos, Tychon* et leurs pareils, *Konissalos* est nommé dans Aristophane, *Lysistrat.* v. 982; et suivant le témoignage du Scoliaste, c'était aussi le nom d'une *danse orthophallique,* ἡ τῶν ἐντεταμένων *τὰ αἰδοῖα, σατυρικὴ σκίρτησις.* Quant à *Triphalès,* si ce nom n'avait pas été forgé par Aristophane, Aristophan. Τριφάλης, *apud* Athen. XII, 525, A; cf. Schol. Platon. Ruhnken., p. 10, comme celui des *δυοῖν παραστάταιν* de *Konissalos* l'avait été par Platon le comique, ce devait être un Génie de même espèce que le *Triphallus* de Varron, modèle du *Trimalchion* de Pétrone, Welcker, *Præfat. ad* Philostrat. *Imag.* p. LX, 3); voy. sur ce passage de la *Lysistrate* les observations des commentateurs, t. VIII, p. 203, ed. Beck.

toute leur liberté, sont bien loin sans doute de nous donner une idée complète. Les aventures de Vénus formaient tout un cycle de sujets voluptueux, dont l'art avait dû s'emparer, et qu'il pouvait traiter à son gré, sans respecter la décence et sans manquer à la religion. Mais c'étaient surtout les nombreuses amours du maître des dieux qui avaient offert au génie des peintres, comme à celui des poëtes, une source féconde d'images érotiques dont nous pourrions à peine, d'après quelques faibles traits qui nous en restent, nous figurer quelles avaient pu être l'audace et l'effronterie. La caricature elle-même n'avait pas craint de s'attaquer, en la personne du dieu suprême, aux mystères les plus sacrés de la religion. Un peintre, formé à l'école d'Apelle, Ctésiloque, s'était signalé par un *tableau* qui représentait *Jupiter accouchant de Bacchus*, où la liberté du pinceau répondait sans doute à la hardiesse du sujet, *petulanti picturâ*[1]; et nous possédons, sur un célèbre vase peint du Vatican[2], une parodie des *Amours de Jupiter et d'Alcmène*, qui prouve que les licences de la peinture n'étaient point restées au-dessous de celles du théâtre.

Mais, pour ne pas nous écarter de l'objet de nos recherches, il est évident que ces peintures, qui étaient à la fois, par leur sujet même, licencieuses et sacrées, n'avaient pu être exécutées, dans le principe, que par un motif religieux, qu'avec l'intention d'être *dédiées* dans un temple. Telles étaient certainement celles qu'avait en vue Euripide dans son *Hippolyte*, lorsque, par une licence familière aux poëtes, il attribuait au siècle de Thésée un usage qui ne pouvait appartenir qu'au sien. Ce qui ne paraît pas moins constant, c'est qu'à cette première époque, où la peinture put être chargée de représenter des images obscènes en rapport avec le culte, la sévérité du sentiment religieux, jointe à l'imperfection même de l'art, ne permettait guère que ces images fussent dangereuses pour les mœurs : et l'on doit croire que, si de pareils tableaux eussent existé dans le siècle de Thésée, c'est à tort que l'innocence d'Hippolyte s'en fût effarouchée. Nous ne savons pas de quelle manière *Ulysse couché avec Circé* avait pu être représenté sur le coffre de Cypsélus[3]; mais je suis convaincu que ce groupe, conçu dans

[1] Plin. XXXV, II, 40 : « Apellis discipulus, petulanti picturâ innotuit : Jove Li« berum parturiente depicto mitrato, et muliebriter ingemiscente inter obstetricia « Dearum. » — [2] D'Hancarville, *Vases d'Hamilton*, t. IV, pl. CV; Winckelmann, *Monum. ined.* n° 190. Il s'en trouve une répétition, avec quelques variantes, dans le *cabinet Pourtalès*, pl. X, que l'interprète a mal à propos expliquée comme une *visite nocturne*, traitée dans le style des scènes de la vie commune. — [3] Pausan. V, 19, 2; voy. mon *Odysséide*, p. 358. Sur un vase du *cabinet Pourtalès*, l'interprète a cru voir *Circé couchée dans sa grotte*, pl. VIII, p. 110; mais, même en admettant cette explication, qui me paraît très-douteuse, ce sujet n'aurait aucun rapport avec la composition du coffre de Cypsélus.

le style hiératique de l'époque, n'offrait qu'une image bien peu propre à enflammer les sens; et tant que la Grèce eut des mœurs pures et des yeux chastes, elle put trouver innocentes des peintures qui ne l'étaient pas, et souffrir dans ses temples des tableaux qui devaient être plus tard un écueil pour l'honnêteté et un scandale pour la philosophie. A cet égard, le témoignage d'Aristote que j'ai rapporté plus haut n'a pu laisser aucun doute. Mais cet abus avait été porté si loin que, pour s'en faire une idée juste, il faut recourir à d'autres témoignages; et voici le plus expressif, celui qui, dans sa généralité même, embrasse le plus de monuments de ce genre, de toute époque et de tout pays.

Ce témoignage est celui du rhéteur Aristide, qui, après avoir décrit quelqu'une de ces peintures faites pour être placées dans les temples de Neptune, où figurait le jeune dieu *Palæmon* souriant à son père, qui le reçoit dans son manteau, entre *Thalassa* et *Galênê* personnifiées[1], ajoute la réflexion suivante : « Voilà ce qu'on devrait se borner à peindre, et non « pas ces sujets odieux ou impies, dont je ne saurais assez m'étonner qu'on « ait d'abord souffert l'exposition sans en détourner la vue, sans en repousser « avec indignation les auteurs, et qu'encore aujourd'hui, on tolère ces cou- « pables peintures *au milieu même de nos temples :* » Οἷα ἐνιαχοῦ τὰ φοβερά τε καὶ ἀσεβῆ ΓΡΑΜΜΑΤΑ, ἃ ἐγὼ θαυμάζω πῶς ποτε καὶ ἠνέσχοντο οἱ ἄνθρωποι ταῦτα ἰδόντες, καὶ οὐ μετ' ὀργῆς ἦλθον ἐπὶ τοὺς τούτων δημιουργούς τε καὶ αὐτόχειρας, ἢ ἔτι καὶ ΝΥΝῚ ἀνέχονται ἐν ΜΕΣΟΙΣ ΤΟΙ͂Σ ἹΕΡΟΙ͂Σ. A l'appui de ce témoignage, qui s'applique, comme on le voit, à un assez grand nombre de *peintures* de tout ordre, *toutes exposées dans des temples*, je dois rappeler le trait que j'ai déjà cité d'une peinture obscène, représentant *Junon et Jupiter*, et placée dans l'*Héræon* de Samos. A la vérité, cette peinture avait été supposée par Chrysippe, pour servir d'appui à une théorie physiologique; et c'était une invention de ce philosophe, que ses adversaires avaient réfutée, en faisant observer que la peinture en question ne se trouvait décrite dans aucun des *catalogues de tableaux* qui avaient cours à cette époque de l'antiquité[2] : Ἔτι τε καὶ παρὰ τοῖς περὶ ΠΙΝΑΚΩΝ

[1] Aristid. *Orat.* III, *Isthm. in Neptun.* t. I, p. 46, ed. Dindorf. : Τοσοῦτός τις ἵμερος πρόσεστι τῷ παιδὶ καὶ ἰδεῖν γε καὶ ἐν ΓΡΑΜΜΑΤΙ... καὶ Θάλατταν αὐτοῦ παρεῖναι ἐν ΓΡΑΜΜΑΤΙ καὶ Γαλήνην, κ. τ. λ. Ce passage n'a pas été entendu par l'interprète latin, qui traduit : *Nec indecenter* mare tranquillum *ibidem appingitur;* et cela, faute d'avoir su que *Thalassa* et *Galênê,* figurées comme personnages accessoires sur ce tableau, étaient deux de ces personnifications si souvent employées par l'art antique. Je cite à cette occasion un mémoire publié dans le *Berliner Kunstblatt,* 1828, et intitulé : *Die Nereide Galene in plasticher und malerischer Darstellung als symbolische Personnification der Meeresstille,* dont je regrette de n'avoir pas autrement connaissance. — [2] Diogen. Laërt. VII, 187.

γράψασι.... κατακεχωρισμένην (ἱστορίαν). Mais il ne résulte pas moins de cette circonstance, premièrement, qu'à l'époque de Chrysippe, il existait, dans les temples grecs les plus célèbres, assez de peintures licencieuses, ayant pour objets des divinités du premier ordre, pour que ce philosophe ait pu se permettre d'en inventer une qui lui semblât propre à être expliquée dans un sens philosophique; car, s'il en eût été autrement, l'imposture de Chrysippe eût été trop grossière, et ses ennemis auraient eu trop beau jeu pour le confondre; en second lieu, que ces peintures devaient être *sur bois*, Πίνακες, puisque le principal moyen de réfutation employé par les adversaires de Chrysippe était qu'il ne se trouvait aucune mention de celle-ci *dans les catalogues de tableaux* : argument qui eût été sans valeur s'il y eût eu de ces sortes de peintures *exécutées sur mur*.

Le fait de ces peintures obscènes, dédiées dans les temples, se trouvant ainsi constaté d'une manière qui ne saurait laisser prise au moindre doute, ce qu'il nous reste à prouver, c'est qu'elles appartenaient, par leur style et par leur exécution, comme par leur sujet, à l'école historique. Or, nous savons, par des témoignages authentiques, que des artistes du premier ordre, tels qu'Aristide, s'étaient exercés dans ce genre de peinture; c'est ce qui avait été établi dans le livre de Polémon, cité par Athénée[1] : Περὶ τῶν ἐν Σικυῶνι ΠΙΝΑΚΩΝ, et ce qui s'applique toujours, comme on le voit, à des *peintures sur bois*. D'autres peintres, Nicophane et Pausanias, compris dans la même catégorie, nous sont connus par le même témoignage. Il faut y ajouter Chæréphane, nommé par Plutarque[2] en des termes qui ne s'accordent que trop bien avec certaines peintures de vases grecs, qu'on pourrait croire avoir été exécutées sur les dessins mêmes de ce peintre *pornographe*. Mais entre tous ces artistes de l'antiquité grecque, qui n'avaient pas cru dégrader leur talent en l'employant à des ouvrages de ce genre, le plus illustre et celui dont la haute renommée garantit le mieux l'extrême perfection qui put s'y trouver jointe à une extrême licence, c'est sans doute Parrhasius.

Voy. sur ce passage les observations de Ménage, t. II, p. 340, où se trouve rectifiée la méprise de Casaubon, au sujet des mots περὶ Πινάκων.

[1] Athen. XIII, p. 567, B, c. XXI, 47, Schw.: ΠΟΡΝΟΓΡΑΦΟΝ καλῶν, ὡς Ἀριστείδην καὶ Παυσανίαν, ἔτι τε Νικοφάνη, τοὺς ζωγράφους. Μνημονεύει δὲ αὐτῶν, ὡς ταῦτα καλῶς γραφόντων, Πολέμων ἐν τ. Π. τ. ἐν Σ. ΠΙΝΑΚΩΝ. C'est sans motif suffisant que M. Sillig, *v.* Pausanias, a cru que ce nom de Pausanias avait pu être mis ici par erreur, au lieu de celui de Pausias. — [2] Plutarch. *de aud. Poet.* p. 18, B : Γράφουσι καὶ πράξεις ἀτόπους ἔνιοι, καθάπερ.... Χαιρεφάνης ἀκολάστους ὁμιλίας γυναικῶν πρὸς ἄνδρας. L'analogie de nom et de talent entre ce peintre *pornographe* et le Nicophane cité par Athénée et par Pline, rend très-probable la conjecture de Wyttenbach, *Animadv.* p. 143, ed. Lips., que c'est un seul et même personnage; voy. aussi Sillig, *Catal. vet. Artific.*, *v.* Chærephanes.

On sait, en effet, par le temoignage exprès de Pline[1], que Parrhasius s'était exercé, par manière de délassement, à des compositions du genre le plus lascif, exécutées de très-petite proportion : *Pinxit et minoribus* TABELLIS LIBIDINES, *eo genere petulantibus jocis se reficiens*. A la vérité, un illustre antiquaire, M. Quatremère de Quincy[2], a cru qu'il s'agissait ici, non de *peintures licencieuses*, mais de *caprices*, de *badinages*, du genre de ce qu'on appela plus tard, des *grylles*, ou même des *caricatures*. Mais ce n'est pas là le sens du mot *libidines*, surtout associé, comme il l'est ici, aux mots qui suivent, *petulantibus jocis*[3]. Lorsque Pline veut parler de *figures obscènes* sculptées sur des *vases à boire*, c'est de la même expression, *libidines*, qu'il se sert [4] : *In poculis* libidines *cœlare juvat, ac per obscœnitates bibere;* et l'on sait, par le témoignage d'un autre écrivain, concernant les vases du même genre, et par l'usage qu'en faisait l'infâme Élagabale, de quelle nature pouvaient être ces représentations[5] : *Vasa schematibus* libidinosissimis *inquinata*. D'ailleurs, on connaît avec toute certitude un de ces *petits tableaux* licencieux de Parrhasius, son *Atalante*, au sujet duquel Suétone s'est exprimé de manière à ne laisser aucun doute sur la composition de cette peinture, en ajoutant que le *tableau* avait été légué à Tibère, sous la condition que, si le sujet déplaisait à l'empereur, il recevrait comme équivalent la somme d'un million de sesterces[6]. Mais, loin d'être scandalisé d'un pareil legs, ou tenté d'une pareille somme, Tibère accepta le *tableau*, qu'il plaça dans sa chambre à coucher, où se trouvait déjà une autre peinture du même genre et du même auteur, l'*Archigallus*, cité par Pline parmi les principaux ouvrages de Parrhasius[7]. De pareils faits n'ont pas besoin de commentaires : les *tableaux* dont il s'agit étaient bien des *peintures obscènes*[8], du plus grand prix, sous

[1] Plin. XXXV, 9, 36. — [2] *Monuments et Ouvrages d'art antiques, restitués*, t. II, p. 90. J'ai réfuté ailleurs cette opinion, *Journ. des Sav.* 1830, janvier, p. 51-53. — [3] On remarquera que Pline se sert du même mot, *petulanti picturâ*, au sujet de la peinture indécente et satirique de Ctésiloque, Plin. XXXV, 11, 40. — [4] Plin. XXXIII, Proœm. cf. *ibid.* XIV, 22 : *Vasa adulteriis cœlata, tanquam per se parùm doceat* libidines *temulentia*. — [5] Lamprid. *in Elagabal.* c. 19. — [6] Sueton. *in Tiber.* c. 44 : *Tiberius Cæsar* TABULAM *Parrhasii, in quâ Meleagro Atalanta ore morigeratur, legatam sibi sub conditione, ut si argumento offenderetur, decies pro eâ H-S acciperet, non modò prætulit, sed et in cubiculo* DEDICAVIT. Pour l'interprétation des mots : *Decies H-S*, j'ai suivi l'opinion de mon savant ami, le docteur Labus; voy. la *Dissertation* de Morcelli, *delle Tessere*, publiée avec les observations de cet antiquaire, Milan, 1827, *Annot.* XV, p. 40-41. La somme équivaudrait à environ deux cent mille francs de notre monnaie. — [7] Plin. XXXV, 9, 36 : « Pinxit et ARCHIGALLUM, quam picturam amavit Tiberius princeps, atque... cubiculo SUO INCLUSIT. » — [8] C'est de cette manière que l'ont entendu tous les critiques depuis Durand, *Hist. de la peinture*, p. 248;

le rapport de l'art. C'étaient bien aussi des *peintures sur bois*, de *petite dimension*, *minoribus tabellis*, qui avaient pu être *encastrées* dans le mur d'une *chambre à coucher:* à cet égard encore, les expressions de Suétone et de Pline : *in cubiculo* DEDICAVIT, *cubiculo* INCLUSIT, ne comportent aucune incertitude; et cela posé, il serait permis d'interpréter, de peintures du même genre, exécutées à l'imitation de celles de Parrhasius, si ce n'est de la main même de cet artiste, certaines images licencieuses que les petits-maîtres d'Athènes avaient coutume de porter dans leurs *tablettes*[1] :

Ἐν σκυταλίοις ῥαπτοῖσι φορῶν
Ἐφεσήϊα ΓΡΆΜΜΑΤΑ καλά.

C'étaient, comme je l'ai déjà dit, et comme il serait naturel de le présumer, les aventures de Vénus et les amours de Jupiter qui formaient le sujet le plus ordinaire de ces peintures, d'une composition plus ou moins obscène, d'une exécution plus ou moins savante, comprises sous le nom général de πορνογραφία; et, de bonne heure, ces sortes de peintures avaient dû servir, chez les Grecs, de meubles et d'ornements dans la partie la plus secrète de leurs habitations. C'est ce qui résulte de l'indication donnée par Aristophane, au sujet de ces *groupes lascifs* placés dans certains appartements[2]: Κἀν τοῖσιν δωματίοισιν Ἀφροδίτης τρόπων. On sait, en effet, ce qu'il faut entendre ici par Ἀφροδίτης τρόποι[3]; ce que l'auteur de l'*Art d'aimer* appelait *Veneris figuræ*[4]; et ce qui avait fini par constituer une sorte de théorie lubrique, dont les motifs indécents, fournis, suivant toute apparence, par la *danse des*

voy. entre autres, Wyttenbach, *Animadv. ad* Plutarch. I, 200 (143, ed. Lips.) ; K. Ott. Müller, *Prolegom. myth.* p. 380 ; Sillig, *v.* Parrhasius.

[1] Anaxilaüs Comic. *apud* Athen. XII, 548, D, c. LXX, p. 537, Schw. C'est une conjecture de Fiorillo, *Observat. in* Athen. p. 95, qui se fonde, quoi qu'en dise Schweighäuser, sur la nature du talent de Parrhasius, et sur la patrie de cet artiste, né à Éphèse. Il y a néanmoins de graves objections à faire contre cette conjecture, lesquelles résultent du sens même des mots Ἐφέσια γράμματα, employés par tant d'auteurs divers dans une acception toute particulière et différente de celle-là; voy. Hesych. *v.* Ἐφέσια γράμματα; et Interprett. *ad h. l.;* cf. Schweigh. *ad* Athen. t. XI, p. 509. — [2] Aristophan. *Ecclesiaz.* v. 8; cf. Interpret. *ad h. l.* t. VI, p. 630-31, Beck. — [3] Voyez, à ce sujet, Spanheim, *de Pr. et Us. Num.* t. II, p. 522. — [4] Ovid. *Trist.* II, 523 : «Sic quæ concubitus varios «VENERISque FIGURAS Exprimat; conf. Ovid. *de Art. amat.* II, 68 : VENEREM «jungunt per mille FIGURAS.» Sur ces sortes de groupes impudiques, nommés en grec, τρόποι, μηχάναι, σχήματα, en latin, *figuræ, modi, schemata*, et même *schémæ*, dont les Spinthriennes sont restées pour nous de honteux monuments, produits sans doute à l'occasion des jeux *Floralia* des Romains, plutôt qu'à l'usage de Tibère, comme on le croit communément, je me ferais scrupule de rien ajouter, quand j'en serais capable, aux savantes explications de Spanheim.

courtisanes, ἐξορχησαμέναι ἀσελγήματα[1], avaient été fixés par le *dessin* et par l'*écriture*. Aristophane fait encore allusion à ce trait de mœurs grecques, quand il prête à Æschyle les paroles que voici[2] : Ἀνὰ τὸ δωδεκαμήχανον Κυρήνης μελοποιῶν; et la même allusion avait été exprimée par Euripide dans un passage de son *Hypsipyle*, qui n'a pas été bien compris des interprètes[3] : Ἀνὰ τὸ δωδεκαμήχανον ἄντρον. C'est le mot ἄντρον, *antre*[4], qui fait, suivant eux, la difficulté de ce passage, et c'est pourtant ce mot qui aurait dû les mettre sur la voie. Il ne fallait, pour comprendre toute la pensée du poëte, que se rappeler cette indication de Suétone[5] : *Prostantesque per* ANTRA *et cavas rupes, ex utriusque sexûs pube*, Paniscorum *et* Nympharum *habitu*. Un nouveau trait de lumière nous est fourni par un fragment de Timée, sur les *danses nocturnes* qui se faisaient dans les maisons grecques de son pays, en l'honneur des *Nymphes*[6]; et ce qui achève de nous éclairer sur ce point, c'est de trouver précisément, sur nos deux peintures d'Herculanum, deux de ces *groupes lascifs* de *Nymphes* et de *Panisques*[7]. Mais je puis ajouter à ce sujet un renseignement neuf et curieux qui appartient à l'histoire de l'art antique, et qui m'est fourni par un témoin digne de foi. Il fut découvert, il y a peu d'années, dans l'île d'Égine, un petit édifice souterrain, de forme ronde, soutenu intérieure-

[1] Suid. *v.* Ἀστυάνασσα. C'est le nom d'une courtisane célèbre des temps héroïques, qui partageait avec Cyréné, Philænis et Éléphantis, cette triste et honteuse célébrité; voyez, au sujet de ces courtisanes, les témoignages rassemblés par Goeller, *ad* Tim. *Fragm.* XXXIV, p. 238-40, et par Jacobs, *Anthol. Pal.* VI, 385-6. Le manuscrit du Vatican porte en tête de l'épigramme d'Æschrion, relative à Philænis, ces mots : Εἰς Φιλαινίδα, τὴν Ἐλεφαντίνης ἑταίραν, τὴν ΓΡΑΨΑΣΑΝ ἐν ΠΙΝΑΚΙ τὰς γυναικείας μίξεις ἐκείνας. Quoi qu'il en soit de l'invention de ces groupes obscènes, ἐν πίνακι, attribuée à Philænis, il est certain qu'il existait, dans l'antiquité grecque, un grand nombre de ces sortes de peintures, en *petits tableaux*; cf. Auct. *Priap. Carm.* : *Rogatque tentes si* PICTAS *opus edat ad* FIGURAS; c'est ce qui résulte du témoignage exprès de saint Clément d'Alexandrie, *in Protrept.* p. 53, conforme à celui de Suétone, *in Tiber.* § 43; et ce passage d'un père de l'Église mérite bien d'être rapporté textuellement : Ἤδη δὲ ἀναφανδὸν τῆς ἀκολασίας ὅλης τὰ ΣΧΗΜΑΤΑ ἈΝΑΓΡΑΠΤΑ πανδημεὶ θεώμενοι οὐκ αἰσχύνεσθε..... ἐπ' ἴσης ἘΓΓΡΑΦΟΜΕΝΟΙ τὰ Φιλαινίδος ΣΧΗΜΑΤΑ, ὡς τὰ Ἡρακλέους ἀθλήματα. — [2] Aristophan. *Ran.* 1355-6, ed. Beck. — [3] Euripid. *Hypsipyl. apud* Schol. Aristophan. *ad Ran.* 1356; vid. Matthiæ. *Fragm.* t. IX, p. 194. — [4] Matthiæ cite la leçon ἄστρον, fournie par Suidas, et non moins inintelligible à son avis, sans se décider entre l'une et l'autre; mais ἄστρον n'offre ici aucun sens, tandis que ἄντρον s'explique parfaitement. — [5] Sueton. *in Tiber.* § 45. — [6] Timæi, *Fragment.* XXXII, p. 236, ed. Goeller. : Ἔθους ὄντος κατὰ Σικελίαν θυσίας ποιεῖσθαι κατὰ τὰς οἰκίας ταῖς ΝΥΜΦΑΙΣ, καὶ περὶ τὰ ἀγάλματα παννυχίζειν μεθυσκομένους, ὀρχεῖσθαί τε περὶ τὰς θεάς. — [7] *Pitture d'Ercolano*, t. I, tav. XV et XVI.

ment par trois colonnes, sur les murs duquel étaient dessinés au pinceau des groupes d'hommes et de femmes extrêmement lascifs. Le style de ces peintures, bien que l'exécution en dût être assez négligée, et que la conservation n'en fût pas parfaite, annonçait une belle époque de l'art, et appartenait certainement à une école grecque. Malheureusement, ce souterrain se trouvait dans un édifice de la ville actuelle, destiné à servir d'école publique; et la peinture fut couverte d'une couche de plâtre par les ordres du magistrat, avant qu'on eût pu en prendre un calque ou un dessin. Cette circonstance, qu'il serait permis de regretter, dans l'intérêt de la science, nous a privés de l'occasion, sans doute unique, de connaître un de ces édifices souterrains qu'Euripide appelait : δυσδιαμήχανον ἄντρον, et peut-être aussi du seul exemple de peinture grecque, sur mur, d'un certain ordre, qui se fût conservé jusqu'à nous.

Mais, pour ne pas trop nous écarter de notre sujet, c'était le mythe de Vénus qui offrait au libertinage de l'art le plus de ces motifs de compositions licencieuses, devenues familières à la corruption des Grecs. L'*Anthologie grecque* est remplie de pièces de vers qui s'y rapportent; j'en citerai une, relative à l'un de ces *petits tableaux*, qui peut à lui seul nous tenir lieu de tous les autres, et dont la composition, telle qu'elle est indiquée par le poëte, peut se passer de commentaire[1] :

Ἄρεα καὶ Παφίην ὁ Ζωγράφος ἐς μέσον οἴκου
Ἀμφιπεριπλέγδην γέγραφεν ἀμφοτέρους.

Ce *tableau* était, comme on le voit, placé *au centre de l'habitation*, dans quelque appartement secret; et il était peint *à l'encaustique, sur bois;* ce qui résulte des mots ἐπὶ κηρῷ, employés plus bas par le poëte. On doit croire qu'un pareil sujet avait été varié de bien des manières et reproduit par bien des mains; c'est celui que l'on a trouvé dans un des cabinets du *Venereum* de la *maison* dite *d'Actéon*, à Pompeï, avec d'autres peintures lascives[2]; c'est aussi celui dont la contemplation habituelle, déplorée par Ovide lui-même comme un signe de l'altération des mœurs romaines[3], est reprochée aux Grecs de son temps, comme l'opprobre de

[1] Brunck. *Analect.* t. III, p. 200, *adespot.* CCXLIV; cf. Jacobs. t. XII, p. 14. Un *tableau de Médée, peint à l'encaustique,* était désigné de la même manière dans une épigramme de Philippe, *Carm.* XLII : Ἔρρε καὶ ἐν ΚΗΡΩι παιδοκτόνε. — [2] Mazois, *Ruines de Pompeï,* t. II, p. 79. — [3] Ovid. *Trist.* II, 521, sqq. ;

Scilicet in domibus vestris, ut PRISCA virorum
Artifici fulgent CORPORA PICTA manu;
Sic, quæ concubitus varios VENERISque figuras
Exprimat, est aliquo PARVA TABELLA loco.

leur civilisation, par un écrivain sacré, par un père de l'église, par saint Clément d'Alexandrie; et cela, en des termes dont je n'oserais me permettre d'imiter la liberté, même en les traduisant[1], et qui sembleraient avoir été empruntés à un écrivain moins scrupuleux, tel que Lucien[2]. C'était probablement de peintures de ce genre qu'il s'agissait dans le passage cité plus haut d'un auteur grec inconnu[3], où l'on voit que des *peintures* propres, par leur sujet et leur variété, à tromper la douleur, à dissiper la mélancolie et la tristesse, *s'inséraient dans les murs*, au sein d'habitations privées. Mais ce qu'il y a pour nous de plus important à remarquer, dans ce déplorable égarement de la société grecque, c'est que cet abus de la peinture tenait, suivant toute apparence, au même principe qui avait donné lieu à une autre application, très-curieuse aussi, de l'art de peindre[4] : je veux parler de ces *portraits de personnages héroïques*, renommés pour leur beauté, que les Spartiates faisaient placer dans leur chambre à coucher, afin que leurs femmes eussent ces images sous les yeux, dans la circonstance indiquée par saint Clément, et que le résultat en fût conforme à cette impression. C'est là une particularité de mœurs grecques qui nous est attestée d'une manière non équivoque[5]; et ce n'était pas seulement, comme on pourrait le croire, une pratique vulgaire du dernier âge de la civilisation grecque; mais un ancien usage, fondé sur une doctrine philosophique; car cela résulte positivement du témoignage de Galien, qui s'autorise de l'opinion d'Empédocle[6]; et nous apprenons de Galien lui-même que les *portraits* destinés à cet usage étaient exécutés sur *panneaux de bois*, *ἐν πλατεῖ ξύλῳ*[7]; ce qui est conforme à tout ce que nous connaissons de l'histoire de cette branche de l'art. Cette notion ainsi établie, il nous

[1] Clem. Alex. *in Protr.* p. 53 : *Παρ' αὐτὰς ἔτι τὰς περιπλοκὰς, ἀφορῶσιν εἰς τὴν Ἀφροδίτην ἐκείνην, τὴν γυμνὴν, τὴν ἐπὶ συμπλοκῇ δεδεμένην.* Cf. Casaub. *ad* Suet. *in Tiber.* c. 43. — [2] Lucian. *D. D.* XVII, 2, t. II, p. 50 : Ἐφθόνουν τῷ Ἄρει.... *δεδεμένῳ μετ' αὐτῆς.* C'est un rapprochement qui avait échappé à tous les interprètes, même à M. Jacobs, qui a cité en dernier lieu ce passage de Lucien, pour expliquer le mot *ἀμφιπεριπλέγδην*, *ad Anthol. Pal.* t. XII, p. 14. — [3] Voy. plus haut, p. 168, 169. — [4] Il semble que Plutarque ait eu en vue l'usage dont il s'agit dans un passage curieux de son *Amator.*, 766, D, t. IX, p. 71, Reisk. — [5] Oppian. *Cyneget.* I, 360-65 : Γράψαντες ΠΙΝΑΚΕΣΣΙ *πέλας θέσαν ἀγλαὰ κάλλη*; et il cite *Nirée, Narcisse, Hyacinthe* et les *Dioscures*. Ce sont là autant de traits nouveaux à ajouter à notre *Iconographie héroïque*, dont j'ai indiqué ailleurs le caractère et montré l'importance, l'un et l'autre mal appréciés jusqu'ici par les auteurs de l'*Histoire de l'art*; voyez mes *Monuments inédits*, Odysséide, p. 244-246. — [6] Voy. dans la note de l'éditeur français d'Oppien, t. I, p. 177, le passage de Galien, qui s'y trouve rapporté en entier. — [7] Galen. *Libr. de Theriac. ad Pison.* : *Τῶν ἀμόρφων τις δυνατὸς εὔμορφον θέλων γεννῆσαι παῖδα ἐποίησε* ΓΡΑΨΑΙ ΕΝ ΠΛΑΤΕΙ ΞΥΛΩι *εὐειδὲς ἄλλο παιδίον*, κ. τ. λ.

est permis d'attacher quelque valeur au témoignage d'un romancier grec, sur cette reine d'Éthiopie dont la chambre était ornée de *peintures* représentant les *Amours de Persée et d'Andromède*, et qui en avait eu l'imagination frappée au point de mettre au jour une fille semblable, pour la couleur, à l'héroïne du tableau[1]; car si cette anectode est mensongère, comme la plupart des faits racontés dans le roman, l'usage même sur lequel elle se fonde n'en reste pas moins constaté par ce nouvel exemple; et c'est là un de ces traits de mœurs qu'on n'invente pas, dans des ouvrages où les personnages même sont inventés.

Le mythe de Jupiter, avec le nombre de ses maîtresses, qui s'était accru, pour ainsi dire, dans la même progression que l'altération des mœurs publiques, ne fournissait pas un champ moins vaste ni moins favorable à l'imagination déréglée des artistes[2]. Il paraît même que les adultères du maître des Dieux formaient à Rome le sujet le plus habituel de ces peintures, exposées jusque dans les lieux publics, et devenues ainsi un double monument de l'incontinence romaine, et par les objets qu'elles offraient aux yeux, et par les tableaux mêmes conquis par la violence des Romains sur la corruption des Grecs. Properce nous représente le portique d'Apollon Palatin orné en grande partie d'images empruntées aux nombreuses amours de Jupiter[3], et sans doute aussi dérobées à la Grèce, comme les *petits tableaux d'un art antique* qu'Ovide avait vus en si grand nombre dans le portique de Livie[4] : *priscis sparsa* TABELLIS *porticus*. Mais c'est surtout contre les images obscènes placées dans l'intérieur des maisons que Properce s'élève avec indignation; c'est à la contemplation assidue de ces images, funestes à la vertu des femmes, qu'il attribue les désordres de son temps; et ses plaintes éloquentes[5] méritent d'être consignées ici, à la fois

[1] Heliodor. *Æthiopica,* IV, 8, 1, t. I, p. 149, ed. Coray. : Τοὺς δὲ θαλάμους τοῖς Ἀνδρομέδας τε καὶ Περσέως ἔρωσιν ἘΠΟΊΚΙΛΛΟΝ.... Παρὰ τὴν ὁμιλίαν τὴν πρὸς τὸν ἄνδρα, προσβλέψαι τὴν Ἀνδρομέδαν ἡ ΓΡΑΦῊ παρασχοῦσα, κ. τ. λ. Cf. Coray *ad h.* . — [2] On peut en juger par le discours que prête Libanius à un peintre vaincu lui-même par la contemplation des images érotiques qu'il avait exécutées, et devenu amoureux d'une de ses peintures, à l'exemple de ses modèles, *Jupiter, Apollon* et *Mars,* Liban. *Declamat.* t. IV, p. 1097, Reisk. : Συνῆλθε πεποικιλμένα ΚΗΡΩ͂ι, καὶ τὸν εἰργασμένον ἐρᾷν καἰηνάγκασε τούτου.... ἔγραψα πολλάκις ἐρώντων ὑπόθεσιν, καὶ διετύπουν χρώμασι τὰ τούτων μυστήρια, κ. τ. λ. — [3] Propert. *Eleg.* II, 23, 18-20 (30, 29-30, ed. Kuinoel.) :

> Antiqui dulcia furta Jovis;
> Ut Semelâ est combustus; ut est deperditus Io;
> Denique ut ad Trojæ tecta volârit avis.

Cf. Martial. *Epigram.* XIV, 175 et 180 — [4] Ovid. *De Art. amator.* I, 71. — [5] Propert. *Eleg.* II, 5, 19-26; vid. Brouckhus. et Kuinoel. *ad h. l.*

comme une particularité de mœurs romaines de cette époque, et comme un trait de l'histoire de l'art contemporain :

Quæ manus obscœnas depinxit prima TABELLAS,
Et posuit castâ turpia visa domo :
Illa puellarum ingenuos corrupit ocellos,
Nequitiæque suæ noluit esse rudes.
Ah! gemat in terris istâ qui protulit arte
Jurgia sub tantâ condita lætitiâ!
Non istis olim variabant tecta figuris;
Tum PARIES nullo crimine PICTUS erat.

Pour tout homme qui reçoit sans prévention ce témoignage de Properce, il est évident que les peintures dont il s'agit étaient de *petits tableaux, tabellæ,* et qu'à une époque plus ancienne, mais indéterminée, ces sortes de peintures, dont ses regards étaient à tout moment blessés, *ne s'exécutaient jamais sur la muraille : tum* PARIES *nullo crimine* PICTUS *erat.* A l'appui de ce témoignage, si précieux, si positif, et qui reçoit du caractère même de son auteur une recommandation nouvelle, je puis alléguer d'autres indications de la même valeur et du même temps. C'est Ovide qui, attristé par la vieillesse et par l'exil, condamne ces jeux indécents du pinceau qu'il avait regardés d'un autre œil à une autre époque de sa vie, lorsqu'il donnait à la jeunesse romaine des leçons de l'art d'aimer[1]. C'est encore un poëte, placé sous le charme de pareilles images, qui nous représente son alcôve ornée de la même manière[2]; c'est Horace qui ne rougissait pas d'étaler aux yeux de ses contemporains, dans la décoration de sa chambre à coucher, une peinture trop fidèle du désordre de ses mœurs[3]; c'est, pour

[1] Ovid. *de Art. amat.* II, 679-80 :

Utque velis, Venerem jungunt per mille figuras;
Inveniat plures nulla TABELLA modos.

Idem, *Trist.* II, 523-4 :

Sic, quæ concubitus varios Venerisque figuras
Exprimat, est aliquo PARVA TABELLA loco.

— [2] Auctor anonym. *vet. Epigramm. apud* Brouckhus. *ad* Propert. II, 5, 26

Inque modos omnes, dulces imitata TABELLAS,
Transeat, et lecto pendeat illa meo.

— [3] Sueton. *in vit. Horat.: Ad res venereas intemperantior traditur; nam speculato cubiculo* scorta *dicitur habuisse disposita, ut quocunquè respexisset, ibi ei imago coitûs referretur.* J'aurai occasion de m'expliquer, dans un autre endroit de ces recherches, sur la nature des peintures qui sont désignées ici par les mots

citer enfin le plus haut degré de ce coupable égarement dans la plus haute fortune du monde, Tibère, disposant dans les nombreux appartements de sa retraite de Caprées, tout ce que la peinture pouvait fournir d'images de ce genre au déréglement de son esprit[1].

Mais il s'en fallait bien que l'antiquité romaine eût été aussi innocente d'un pareil abus que Properce, dans l'indignation qu'il éprouvait pour son siècle, feignait de le croire, ou du moins qu'il affectait de le dire. Dans les temps mêmes de la vertu républicaine, dans le siècle de Caton, Rome cachait au sein de ses maisons des *tableaux* faits pour porter atteinte à la chasteté des femmes; et c'est le théâtre romain qui nous a mis dans la confidence de ce désordre domestique.

Plaute fait dire à un de ses acteurs[2] :

> ME. Dic mihi, nunquàm tu vidisti TABULAM PICTAM in PARIETE,
> Ubi aquila Catamitum raperet, aut ubi Venus Adoneum?

Et l'interlocuteur répond :

> PE. SÆPÈ; sed quid istæ PICTURÆ ad me attinent?

Il s'agit évidemment de *peintures souvent reproduites* et répétées en tout lieu, lesquelles avaient pour objets, ici, l'*Enlèvement de Ganymède,* là, les *Amours de Vénus et d'Adonis*, et d'autres fables du même genre. Nous avons donc la preuve que, déjà du temps de Plaute, ces sortes de peintures étaient devenues familières aux Romains; et de plus qu'elles étaient *exécutées sur bois*, et enchassées *dans le mur;* car c'est là le sens propre, c'est la valeur positive des mots : TABULAM PICTAM *in* PARIETE; et cette interprétation seule est d'accord avec l'ensemble des notions historiques, qui nous représentent toujours les *peintures* en question comme des *tableaux.* C'est d'ailleurs ce qui résulte indubitablement d'une autre indication, puisée à la même source, de ce passage si curieux d'une comédie de Térence[3] :

> .... Virgo in conclavi sedet,
> Suspectans TABULAM quandam PICTAM, ubi inerat PICTURA hæc : Jovem
> Quo pacto Danaæ misisse aiunt quondàm in gremium imbrem aureum.

speculato cubiculo; en attendant, je remarque que les sujets, tels qu'ils sont indiqués par le mot *scorta,* appartiennent évidemment à la πορνογραφία.

[1] Sueton. *in Tiber.* c. 43 : « Cubicula plurifariàm dispositis TABELLIS ac sigillis « lascivissimarum PICTURARUM ac figurarum adornavit. » Voyez, sur ce passage, les observations du grave Casaubon.— [2] Plaut. *Menæchm.* I, 2, 34, sqq.— [3] Terent. *Eunuch.* III, 5, 35-37, ed. Stallbaum. L'observation de ce savant éditeur, au mot *suspectans,* n'est pas inutile à rapporter ici : « Ergò TABULA PICTA altiùs erat sus« pensa ad PARIETEM. »

Ici encore, il est question d'une *peinture* représentant la surprise faite à Danaé par Jupiter, *converso in pretium Deo*[1]; et cette peinture, *exécutée sur bois*, TABULA PICTA, était placée *en haut sur la muraille :* en sorte que c'est toujours la même notion qui ressort pour nous de tous les témoignages de l'histoire de l'art, dans ce genre de ses productions comme pour tous ses autres ouvrages.

Mais je puis produire un témoignage des plus graves, qui comprend la généralité même de ces peintures impudiques, et qui s'explique de la manière la plus précise sur leur nature et sur leur emploi. Ce témoignage est celui d'un père de l'église, qui ne saurait nous être suspect d'erreur ou de partialité quand il s'agit de faits aussi notoires, avérés, comme nous venons de le voir, par l'aveu des païens eux-mêmes. Aussi les plus savants critiques, tels que notre grand Casaubon, en ont-ils fait le même usage; et ce témoignage imposant, rendu par un évêque chrétien, à la face de la société païenne, est-il resté de sa part sans contradiction, comme il a été reçu par la science moderne. Voici donc en quels termes s'exprimait, dans un écrit adressé aux Grecs de son temps, saint Clément d'Alexandrie[2] : « Ce n'est pas ainsi qu'ils pensent pour la plupart, ces Romains qui, renon« çant à toute pudeur, affranchis de toute crainte, s'entourent dans leurs « maisons de l'image des passions de leurs dieux; ornent leurs chambres à « coucher de petits tableaux peints, qu'ils y suspendent au haut de la mu« raille, pour y tenir sans cesse leurs regards attachés, et qui se complaisent « ainsi dans leur incontinence comme dans une sorte de culte. » Dans la chaleur de son zèle apostolique, saint Clément poursuit sans ménagement l'énumération de ces peintures licencieuses, où figuraient *Vénus en proie aux embrassements de Mars*[3], *Léda surprise par Jupiter;* puis cette foule de *Nymphes nues*, de *Satyres ivres de vin et de débauche*, pour lesquels l'indignation du vertueux évêque trouvait à peine des expressions

[1] Horat. *Carm.* III, 16, 8; cf. Mitscherlich. *ad h. l.* — [2] Clem. Alex. *in Protrept.* p. 52, 53, ed. Potter. : Ἀλλ' οὐ ταῦτα φρονοῦσιν οἱ πολλοί· ἀπορρίψαντες δὲ τὴν αἰδῶ καὶ τὸν φόβον, οἴκοι τοὺς τῶν Δαιμόνων ἘΝΓΓΡΆΦΟΝΤΑΙ πασχηλιασμούς· ΠΙΝΑΚΊΟΙΣ γοῦν τισι ΚΑΤΑΓΡΆΦΟΙΣ ΜΕΤΕΩΡΌΤΕΡΟΝ ἈΝΑΚΕΙΜΈΝΟΙΣ προσεσχηκότες ἀσελγείᾳ τοὺς θαλάμους κεκοσμήκασι, τὴν ἀκολασίαν εὐσέβειαν νομίζοντες· κἀπὶ τοῦ σκίμποδος κατακείμενοι, παρ' αὐτὰς ἔτι τὰς περιπλοκὰς, ἀφορῶσιν εἰς τὴν Ἀφροδίτην ἐκείνην, τὴν γυμνὴν, τὴν ἐπὶ τῇ συμπλοκῇ δεδεμένην, καὶ τῇ Λήδᾳ περιπετόμενον τὸν ὄρνιν τὸν ἐρωτικόν.... Οἷαι δὲ αὖ καὶ ἄλλαι ὑμῶν εἰκόνες; ΠΑΝΊΣΚΟΙ τινες, καὶ γυμναὶ ΚΌΡΑΙ, καὶ ΣΆΤΥΡΟΙ μεθύοντες, καὶ μορίων ἐντάσεις ταῖς ΓΡΑΦΑΙΣ ἀπογυμνούμεναι, κ. τ. λ.— [3] On peut se faire une idée de la vogue qu'avait obtenue ce sujet, à cette dernière époque de l'antiquité grecque, par le petit poëme de Reposianus, *Concubitus Martis et Veneris,* dans Wernsdorf, Poët. Lat. Minor. t. IV, p. 319-345; pour ne point parler des peintures de Pompeï, qui nous en ont offert une image, presque dans chaque maison.

assez fortes dans la liberté de son langage, en même temps que dans la pureté de son âme. Je n'aurais pas, pour reproduire un pareil texte dans notre langue, ce double motif d'excuse; j'y renvoie donc mes lecteurs; mais je m'empare du fait important qu'il me fournit, de ces *petits tableaux sur bois suspendus à la muraille,* ΠΙΝΑΚΊΟΙΣ *καταγράφοις μετεωρότερον* ἈΝΑΚΕΙΜΈΝΟΙΣ : car c'est là une notion, conforme à tout ce que nous savons d'ailleurs, qui se trouve ici exprimée d'une manière qui n'est sujette à aucun doute, ni susceptible d'aucune équivoque. Saint Clément n'avait apparemment aucun intérêt à nous représenter comme étant *sur bois*, des peintures qui auraient été *sur mur;* à nous dire qu'elles étaient *suspendues au haut de la muraille*, si elles avaient été exécutées *sur la muraille même*. Son raisonnement n'eût pas perdu de sa valeur quand la chose eût été autrement; mais son témoignage, d'accord sur ce point avec tous les faits de la science, et rendu à une époque où l'on peignait généralement sur mur, acquiert ici une grande importance, et donne à notre opinion une autorité nouvelle, ou pour mieux dire une sanction véritable.

RAOUL-ROCHETTE.

CHRONIQUE DE NESTOR, traduite en français d'après l'édition impériale de Pétersbourg (manuscrit de Kœnisberg), accompagnée de notes et d'un Recueil de Pièces inédites touchant les anciennes relations de la Russie avec la France; par M. Louis Paris. Paris, imprimerie de Moëssard, librairie de Heideloff et Campé, éditeurs, 1834 et 1835; 2 vol. in-8°, xxiv, 450; 190 et 212 pag.

La chronique de Nestor, le plus ancien livre historique des Russes, n'était pas traduite en français. Il n'y a guère plus de cent ans qu'elle est connue en Europe : le baron d'Herberstein n'en avait probablement lu que des fragments, lorsqu'au milieu du XVI^e siècle il commençait à éclaircir les annales de la Moscovie[1]. Au XVII^e, le patriarche Nikon rédigea une chronique qu'on prit pour celle de Nestor, qui n'était tout au plus qu'une des sources où ce patriarche avait puisé les matériaux de sa compilation. M. L. Paris assure que Leibnitz s'était procuré une copie de l'ouvrage

[1] Voy. *Journ. des Sav.* septembre 1818, p. 515-525.

même de Nestor, et qu'il y attachait un grand prix, *ainsi qu'il le dit lui-même dans une de ses lettres*. Nous n'oserions contredire des assertions si positives; cependant nous n'avons pu rencontrer dans les œuvres de Leibnitz qu'une seule lettre où il soit question de Nestor, et elle prouverait plutôt qu'il n'avait jamais lu ni vu le livre de cet historien. Voici en effet ce qu'il écrivait à La Croze, le 26 décembre 1709[1]: « Je verrai s'il y « a moyen d'obtenir l'ouvrage de Nestor de Kiovie; j'ai trouvé un auteur qui a « vu un livre de ce Nestor, et qui en a fait des extraits, c'est Herbinius, dans « son livre *de Cryptis Kioviensibus*.... Autant que je le puis comprendre, « le livre même de ce Nestor s'appelle Πατεϱικὸν, dans lequel ce chrono-« graphe des Russes a donné les vies des Pères dont les corps se trouvent « dans la grande grotte de Kiow. Le livre de Nestor, à ce que dit M. Her-« binius, est imprimé à Kiow, en 1681, en types slavoniques ou russes... « Herbinius ne paraît point avoir su que Nestor ait fait un autre ouvrage... « Quoi qu'il en soit, je prierai le prince ou knées Kourakin de nous pro-« curer la chronique même de Nestor, s'il y a moyen. » Ces recherches de Leibnitz ont-elles eu depuis quelque succès? Nous n'avons pu en découvrir aucun indice dans ses écrits, et nous oserions presque affirmer qu'il n'en existe point dans ses lettres. Celle que nous venons de citer montre à quel point on risquait encore de confondre deux ouvrages de Nestor que nous distinguerons bientôt.

Une version allemande de sa chronique parut en 1732[2], mais sous le nom de Théodose, parce que lisant mal l'intitulé : Livre d'histoire du moine du *cloître* Théodose, le traducteur avait pris le nom de l'abbé du monastère pour celui du chroniqueur. On se pressa d'en conclure que le Nestor dont Herbinius avait parlé n'était qu'un personnage imaginaire; mais l'Académie de Pétersbourg publia le texte slavon en 1767[3], et y rétablit le nom de Nestor. Benoît Sherer en donna une nouvelle version allemande en 1774[4]; et Schlœzer, dans le cours des années 1802 à 1809[5], joignit au texte une traduction allemande et un très-long commentaire. Ces publications successives étaient faites d'après des copies manuscrites dont la plus célèbre, mise en 1716 sous les yeux de Pierre-le-Grand à Kœnisberg, fut depuis transportée à Pétersbourg.

M. L. Paris ne fait pas mention d'une édition plus récente dont nous devons la connaissance au savant M. Depping. C'est celle que la Société d'Histoire et d'Antiquités russes, établie à Moscou, a publiée d'après la copie écrite de la main du moine Laurentius; copie plus ancienne, à ce

[1] *Leibnitzii Opera omnia*, t. V, 496. — [2] Pétersbourg, in-4°. — [3] *Ibid.* in-4°. — [4] Leipzig, Breitkopf, in-4°. — [5] Göttingue, Dieterich, 3 tom. 5 vol. in-8°.

qu'il semble, que les manuscrits de Nestor, conservés dans les bibliothèques d'Abo, de Volfenbuttel, de Paris, et même que celui qui a passé de Kœnisberg à Pétersbourg. Entreprise en 1811, mais interrompue en 1812 par la guerre et par l'incendie de Moscou, cette édition, confiée aux soins du professeur Timkousky, a paru en 1824[1].

La notice sur Nestor qui précède la traduction française de sa chronique, expose avec beaucoup de précision et d'exactitude ce que l'on sait de sa vie. Né dans la Russie méridionale vers l'an 1056, il embrassa l'état monastique à l'âge de dix-sept ans, en 1073, à Kiew, dans le couvent de Petcherski ou des cavernes. Il parle fort peu dans ses écrits de ce qui le concerne personnellement; toutefois, il fait mention des soins qu'il prit en 1091 pour faire déposer dans l'enceinte du monastère les restes de l'abbé Théodose. Ce fut lui aussi, selon M. Paris, qui, en 1097, alla remplir une mission auprès du malheureux Vassilko. Nestor vécut jusqu'en 1116 : ses confrères révérèrent sa mémoire comme celle d'un saint. Il laissait deux ouvrages, le Patéricon et la Chronique. On lisait dans le premier les vies de quelques pieux moines de Kiew : l'évêque Siméon en fit, au XIII^e siècle, des extraits qui sont peut-être tout ce qu'on en possède dans les éditions de 1661 et de 1702.

La Chronique, depuis qu'elle est connue, a excité plus d'attention et obtenu plus d'éloges. Elle est, dit-on, riche en détails intéressants, quoique écrite avec simplicité; ouvrage d'un esprit aussi juste que curieux, qui prête une oreille attentive aux traditions orales des temps anciens, c'est-à-dire aux récits historiques des peuples; qui interroge les monuments, les tombeaux des princes, et, parmi les témoins vivants, les grands, les vieillards de Kiew, les voyageurs et les habitants des autres principautés de la Russie; qui compulse les registres des églises, qui lit aussi les historiens de Byzance; et qui devient, par l'étendue de ses connaissances, le premier annaliste de sa patrie. Il peut y avoir quelque exagération dans ces éloges; cependant M. L. Paris, loin d'en rien retrancher, rappelle, à propos de Nestor, les noms de Mabillon, de Bouquet, de Martène, de Montfaucon; il se plaint de l'oubli auquel on a voué depuis long-temps, dit-il, les travaux de ces laborieux cénobites, et s'afflige de ce qu'on n'en sent plus l'utilité. Nous pourrions d'abord demander s'il existe en effet quelque ressemblance entre le livre du moine de Kiew et les ouvrages des savants bénédictins des temps modernes. Nestor, si l'on excepte une courte introduction, où, comme tant d'autres chroniqueurs du moyen âge, il remonte aux trois enfans de Noé, Nestor ne s'occupe que d'événements arrivés durant sa vie et dans le cours des cent quatre-vingt-dix années qui ont immédiatement précédé sa naissance. Plus

[1] *Letopiss Nestorova*, etc. Moscou, 105 p. in-4°.

d'une moitié de son petit livre ne concerne que ce qui s'est passé de son temps ou sous les yeux de ses maîtres. Il n'a point, comme les Mabillon ou les Vaissète, reporté ses regards sur des époques lointaines, recueilli et comparé d'antiques témoignages, retrouvé, vérifié de vieux ou d'obscurs récits. D'un autre côté, nous serions enclin à révoquer en doute ce discrédit dans lequel M. L. Paris se persuade que les grands travaux des bénédictins sont tombés; il nous semble au contraire qu'encouragés par les gouvernements, honorablement accueillis par la plupart des hommes de lettres, ces travaux n'ont jamais cessé de contribuer aux progrès de la véritable science historique; progrès si réels et si vastes dans les deux derniers siècles, que, pour les continuer et les étendre, nos jeunes écrivains auront besoin de tout ce qu'ils possèdent d'instruction, de talents et d'activité.

Le titre de plus ancien historien de la Russie a été contesté à Nestor par Tatichtchew, qui l'attribuait à Joachim, premier évêque de Novogorod, contemporain de saint Vladimir, et auteur, disait-on, de trois cahiers où l'on voyait que Slaven, petit-fils de Japhet, avait fondé la ville de Slavensk, et d'autres particularités plus merveilleuses qu'avait ignorées Nestor. Ce conte, réfuté dans les préliminaires de l'ouvrage de Karamsin, a conservé si peu de consistance, que M. L. Paris n'a daigné en faire aucune mention. Il est généralement reconnu que les Russes n'ont pas de chronique antérieure à celle qui vient d'être traduite dans notre langue[1]. Elle est divisée dans cette version en 13 chapitres, qui remplissent à peine 220 pages in-8°. Le premier n'est que l'introduction que nous avons déjà indiquée, et les 12 autres correspondent aux années 858 à 1113, c'est-à-dire aux règnes de Rurik, d'Oleg, d'Igor, de la régente Olga, de Swiatoslaw, Iaropolk, Vladimir, Sviatopolk,

[1] On a, dans ces derniers temps, recherché les sources où Nestor avait puisé les plus anciens articles de sa Chronique. Il indique lui-même un auteur nommé Georges, cité aussi par le chroniqueur byzantin Cedrenus. Schlœzer veut qu'on lise, au lieu de Georges, Cæsarius, frère du grand Grégoire; mais M. Stroïef a découvert, en 1815, une très-vieille traduction slavonne de la chronique grecque du moine Georges, dit *le pécheur* (ἁμαρτωλὸς Γεώργιος); et en la comparant aux récits de Nestor, il a reconnu les nombreux articles que celui-ci en a empruntés: il en a conclu qu'à l'exception de quelques détails topographiques et de certaines traditions populaires, le moine de Kiew n'a guère fait que traduire, des historiens grecs, Georges, Nicéphore, Cedrenus, etc., ce qu'il raconte des premiers temps de la Russie. Tel est aussi le résultat d'un Mémoire de M. Krug, à qui M. Hase avait communiqué des extraits de cinq manuscrits de la chronique du moine Georges, qui se conservent à la Bibliothèque royale de Paris. Dans le compte rendu des travaux de l'Académie de Pétersbourg, ce Mémoire de M. Krug est indiqué sous le titre de *Passages de la Chronique du moine Georges, surnommé* Hamartolos, *et leur traduction dans les Annales de Nestor.*— Ces renseignements nous ont été fournis par M. Depping.

Iaroslaw, Isiaslaw Wsevolod, et Sviatopolk II. Presque tout ce livre est connu depuis le milieu du dernier siècle, par l'usage qu'en ont fait les historiens modernes de la Russie, Strahlemberg, Lomonosow, Leclerc, Lévesque, Karamsin : celui-ci surtout y a puisé le premier fonds de ses récits jusqu'à l'an 1106, sans omettre les fables quand il les a trouvées remarquables par leur influence ou par leur originalité. Nous n'aurons donc point à présenter à nos lecteurs une analyse du livre de Nestor; ce serait reproduire en grande partie celle que nous leur avons offerte des premiers tomes de Karamsin [1]; nous extrairons seulement de la traduction de M. Paris les lignes qui concernent l'établissement et le nom des Russes. « Les Slaves se déchirèrent entre eux, si bien qu'ils se dirent enfin : Cher« chons un prince qui nous gouverne et nous parle selon la justice. Pour le « trouver, les Slaves passèrent la mer, et se rendirent chez les Varègues « qu'on nommait Varègues Russes, comme d'autres se nomment Varègues « Suédois, Urmaniens, Ingliens, et d'autres, Goths. Les Tchoudes, les Slaves, « les Krivitches et d'autres peuples réunis dirent alors aux princes de « la Varégie : Notre pays est grand et tout y est en abondance; mais l'ordre « et la justice y manquent; venez prendre possession du sol et nous gou« verner. Trois frères Varègues réunirent leurs familles, et vinrent en effet « occuper la Slavonie. Ils abordèrent donc chez les Slaves, dans le pays des« quels ils bâtirent la ville de Ladoga; le plus âgé des trois fixa sa rési« dence le long des rives du fleuve de ce nom.... Les habitans de cette con « trée, avant l'arrivée de Rurik, n'étaient connus que sous le nom de Slaves... « On sait que le nom de Russes nous a été donné des Varègues, et qu'au« paravant nous n'étions connus que sous le nom de Slaves. » Ainsi, l'auteur ne se contente pas d'énoncer une fois cette notion, il la juge assez importante pour la répéter. M. Gley [2], qui avait étudié le texte slavon, faisait observer que Nestor écrit *Rus*, et non pas *Russ*, qu'il ne connaît ni les Roscians, ni les Roxolans, et qu'il n'introduit le nom de Russes que vers 852, quand Rurik et ses Varègues l'apportent.

Il n'est pas très-facile de déterminer, dans le cours des années 1096 à 1111, le point où Nestor finit d'écrire, et où commence le premier de ses continuateurs. Karamsin attribue à un nommé Basile la narration des événements de 1097, et veut que ce Basile, et non pas Nestor, soit l'envoyé du traître David Igorewicht auprès de l'infortuné Vassilko. Mais, M. L. Paris combat cette opinion d'une manière qui nous semble victorieuse. En effet, Karamsin, outre qu'il ne donne aucun renseignement sur le Basile dont il fait un négociateur et un écrivain, se réfute lui-même,

[1] Novembre 1819, p. 665-672. — [2] *Biogr. univ.* XXXI, 89.

lorsqu'ailleurs[1] il dit expressément que Nestor termina ses annales après avoir fait mention, sous l'année 1106, de la mort du bon vieillard Yan, célèbre Voiévode. M. L. Paris, pour prolonger encore plus les récits de Nestor, prétend que lui seul a pu raconter la visite faite le 15 août 1107 à la communauté des religieux de Petcherski, par Sviatopolk, vainqueur de ses ennemis; et décrire un signe céleste aperçu en 1110 sur ce monastère. S'il faut l'avouer, nous ne voyons pas pourquoi ces deux articles n'auraient pas pu être écrits par un autre moine du même couvent : la clôture de la chronique primitive à la fin de l'année 1106 nous paraîtrait l'hypothèse la plus admissible.

Mais soit depuis 1106, soit depuis 1110 jusqu'en 1116, le nom du continuateur de Nestor est ignoré. Selon Benoît Sherer, il y avait là une lacune que les éditeurs ont remplie avec quelques extraits des Chroniques recueillies par Tatichtchew[2]. Il ne s'agit, au surplus, que de cinq ou six pages qui sont suivies de ces lignes : « Moi, Sylvestre, abbé du cloître Saint-Mi- « chel, ai écrit ces annales sous le règne de Vladimir (monomaque).... « puissé-je obtenir la grâce de Dieu! et vous, lecteurs de mon livre, priez « pour moi. En l'année 6625[3] (1117) Vladimir, fils de Vsevolod, etc..... »

Sylvestre devint évêque de Périaslaw en 1119, et mourut en 1123 : à peine a-t-on 50 lignes de sa composition. Un anonyme lui succéda, qui conduisit ces annales jusqu'à l'an 1155, « et dont le style, dit M. L. Paris, « plus travaillé, plus nombreux que celui de son *devancier*, rappelle la ma- « nière de Nestor, et surtout l'*épisode* touchant de Vassilko. » Si le *devancier* de cet anonyme n'est que Sylvestre, nous ignorons comment une comparaison a pu s'établir entre un si petit nombre de lignes chargées de noms propres, et celui de 80 pages de récits. Quand il s'agirait de tout ce qu'on a inséré entre la fin de Nestor et le commencement de l'anonyme, ces fragments nous sembleraient encore trop exigus pour donner lieu à de pareilles observations de critique littéraire.

On ne sait pas non plus le nom d'un dernier annaliste dont le travail atteint l'an 1203. Quatre dernières pages fournies par le recueil de Tatichtchew correspondent aux trois années suivantes; un supplément du même genre a auparavant rempli la lacune qui existait entre les deux anonymes sur les années 1156 et 1157. Mais l'usage a étendu le nom de *Chronique de Nestor* à toutes ces continuations et additions qui se prolongent jusqu'en 1206; et comme le corps entier de ces annales n'occupe, pour trois siècles et demi, qu'environ 370 pages in-8°, on conçoit que les récits peuvent y

[1] Tom. II de la traduction française, p. 185. — [2] Moscou, 1769, 1773, 1774; et Petersbourg, 1784, 4 vol. in 4°. — [3] De l'ère mondaine de C.P.

devenir arides quand il ne s'y mêle point de contes populaires ou de détails fabuleux. Ce livre n'en est pas moins, en langue slavonne, la première source de l'histoire de toutes les Russies, et sa publication dans notre langue est un véritable service rendu au public studieux.

La traduction est en général très-purement écrite; elle a même toute l'élégance que la matière comporte. On voit qu'elle a été rédigée avec un grand soin, et sans doute sur le texte slavon, puisque le titre porte : *d'après l'édition impériale de Pétersbourg, manuscrit de Kœnisberg.* Il ne nous appartient pas de la déclarer fidèle; mais nous avons lieu de présumer qu'elle remplit cette condition indispensable. Elle est accompagnée d'abord de la notice que nous avons eu déjà plusieurs occasions de citer, et quelquefois de contredire; puis de notes historiques et critiques sur chaque chapitre de la chronique, ensuite d'un recueil de pièces annoncées comme *importantes et inédites,* enfin d'une table alphabétique des origines et singularités de la Russie.

A l'égard des notes, M. L. Paris prévient lui-même ses lecteurs qu'il n'a pu « s'appuyer sur de meilleurs guides que Scherer et Schlœzer, Ta- « tichtchew, Lomonossow et Karamsin, qui tous, dans leur histoire, suivant « pas à pas le moine de Kiew, en ont éclairci, annoté, illustré le texte. La « reconnaissance m'oblige donc, poursuit-il, à déclarer que, si les notes qui « accompagnent chacune des vies de Nestor, offrent quelque intérêt, il faut « en rapporter le mérite au travail et à l'érudition de mes devanciers que je « ne me suis fait aucun scrupule de mettre à contribution. » En effet, M. Paris emprunte de ces auteurs beaucoup de remarques instructives; il profite aussi du travail, non moins recommandable, de Lévesque; il critique celui de Leclerc avec une sévérité souvent équitable; et il rapproche utilement des récits de Nestor ou de ses continuateurs, les textes de quelques autres historiens. On lui reprochera peut-être d'avoir négligé celles des notes de Schlœzer qui ont pour objet les variantes que présentent les manuscrits slaves, conservés dans les bibliothèques de Pétersbourg, de Moscou, d'Abo, de Volfenbuttel, de Paris; mais ces leçons diverses, qui jusqu'à présent n'ont guère servi qu'à soutenir des hypothèses et à entretenir des controverses, auraient été presque toutes déplacées dans une édition où le texte original n'est pas mis en regard de la version. Nous trouverions un peu mieux fondée la critique qui porterait sur les citations de certains livres modernes, assez peu propres à éclaircir celui de Nestor. Et s'il fallait justifier cette observation par un exemple, nous indiquerions l'Antidote ou l'examen du voyage de Chappe. C'est, dit M. Paris, « un ouvrage *rare,* peu « connu et fort amusant. » Nous doutons que les pages qu'il prend la peine d'en transcrire en inspirent une si favorable idée. Ce livre a d'ailleurs été im-

primé, annoncé, prôné en 1771; on l'a traduit en anglais; et Catherine II, qui passait pour en être l'auteur, n'a négligé aucun moyen de le répandre : c'était sa première œuvre littéraire[1].

Dans le Recueil de pièces annoncées comme importantes et inédites touchant les anciennes relations de la France avec la Russie, et comme extraites des manuscrits de la Bibliothèque du Roi, le n° 1 est une dissertation de Lévesque, imprimée dans un volume des Mémoires de l'Institut[2]. M. Paris fait remarquer lui-même cette réimpression, par laquelle il ouvre, d'une manière fort inattendue, une série de pièces inédites. Mais ce Mémoire aussi lui paraît devenu *rare*, et son intention, en le reproduisant, « est moins de « le critiquer que de compléter des recherches sur un point historique peu « approfondi jusqu'à ce jour. » En conséquence, il joint au Mémoire de Lévesque des notes dont l'examen nous éloignerait beaucoup trop de la Chronique de Nestor; et nous aurions peine à trouver l'occasion de nous en rapprocher, s'il fallait nous arrêter aux articles recueillis et commentés sous les numéros suivants : Correspondance de C. Danzay, ambassadeur de Henri III en 1575; Lettre du tsar Phéodor en 1586; Relation, sous cette même date, du voyage de Jehan Sauvage en Russie; Lettre de Démétrius ou Dmitri, au duc Charles en 1604; Discours de Pierre de la Ville, sieur de Dombasle, sur ce qui s'est passé en Moscovie au commencement du XVII^e siècle; Compliment des ambassadeurs russes à Louis XIII en 1615; Lettre du gouverneur de Plescow à Deshayes Courmenin, envoyé du roi de France, en 1629, avec une Lettre adressée au roi en cette même année, par le grand-duc de Moscovie. Ces articles imprimés ici, à la suite des treize chapitres composés par Nestor lui-même, occupent les 145 dernières pages du tome I^er de M. L. Paris. Les dates de ces pièces suffisent pour montrer qu'elles ne tiennent guère à la Chronique du vieux moine de Kiew : c'est à peu près comme si l'on donnait pour appendices à Grégoire de Tours des documents relatifs à la ligue et à la fronde. Mais s'il ne faut considérer ce recueil qu'en lui-même, et comme devant servir à l'histoire des relations entre la France et la Russie, il a sans doute, ainsi que les notes de l'éditeur, assez d'importance pour que la lecture en soit agréable et profitable à beaucoup d'hommes de lettres. C'est toujours une publication utile, quoique peut-être déplacée.

Dans le tome second, les 17 chapitres dus aux continuateurs de Nestor

[1] Si l'on veut un échantillon de l'atticisme de la czarine, elle écrit que l'abbé Chappe « est étourdi comme un hanneton et lourd de compréhension, » etc. Le fonds et les formes de ce livre sont, à notre avis, si déplorables, que, pour obtenir la vogue éphémère dont il a joui, il avait besoin d'un nom imposant ou redouté.— [2] Classe des Sc. mor. et polit. tom. II, p. 68-85.

sont suivis de 207 pages, contenant un dictionnaire « des origines et sin-« gularités de la Russie, ou notions sommaires pour *l'intelligence* de Nes-« tor et des anciens historiens russes. » Les articles géographiques sont les plus nombreux, mais en général les plus succincts. Parmi les notices qui concernent les institutions, les mœurs, les usages, on peut distinguer celles qui ont pour titres : Clergé, Congrès, Dignités, Femmes, Funérailles, Images, Mariages, Religion, etc. Ces matières ont été traitées avec plus d'étendue par M. Breton[1], d'après des auteurs allemands et anglais; mais M. L. Paris s'est appliqué à recueillir les meilleurs résultats de toutes ces recherches. Il a profité des relations publiées depuis dix ans, par exemple, de celle de M. Ancelot[2]. En un mot, il a resserré dans un étroit espace des notions qui, à la vérité, n'étaient pas strictement nécessaires à *l'intelligence* des annales russes du IX^e siècle et des trois suivants, mais qui du moins ne sont pas aussi étrangères à cette étude que les pièces qui terminent le premier tome.

Ces deux volumes, malgré les imperfections qu'il est possible d'apercevoir dans les articles purement accessoires, méritent une place distinguée parmi les livres d'histoire mis au jour en ces derniers temps, puisqu'ils contribueront à faire plus généralement connaître en France un véritable monument historique. Il n'y aurait de préférable à cette publication qu'une édition nouvelle où la traduction française de M. L. Paris serait accompagnée du texte slavon[3], et suivie de remarques exclusivement relatives à l'ouvrage de Nestor et de ses continuateurs[4].

DAUNOU.

TRANSACTIONS of the Royal Asiatic Society of Great Britain and Ireland; vol. III. — Mémoires de la Société royale Asiatique de la Grande-Bretagne et de l'Irlande; tom. III. Londres. Part. I, 1831; part. II, 1833; part. III, 1834; 588 pag. in-4°, avec planches.

Ce troisième volume des Mémoires de la Société royale Asiatique de

[1] *La Russie,* ou *Mœurs, Usages et Coutumes,* etc., par M. Breton. Paris, Nepveu, 1813, 6 vol. in-18. — [2] *Six mois en Russie,* ou *Lettres en prose et en vers,* écrites en 1826. Paris, Dondey-Dupré, 1827, in-8°. — [3] Ce texte serait à établir aujourd'hui, non d'après le seul manuscrit de Kœnisberg, que représentent l'édition impériale de 1767 et celle de Schlœzer, mais en faisant aussi usage de la copie du moine Laurentius, représentée par l'édition publiée à Moscou en 1824. — [4] Il y aurait lieu de comprendre dans ces remarques les emprunts que Nestor a faits au moine Georges, comme à d'autres chroniqueurs byzantins.

la Grande-Bretagne et de l'Irlande, se compose de trois livraisons, dont la dernière, qui a paru en 1834, complète cette série de mémoires, la société ayant adopté, pour ses travaux subséquents, un autre mode de publication. Ce volume renferme trente-sept articles, qu'on peut répartir ainsi, d'après les sujets qui y sont traités :

OPINIONS *religieuses et superstitions.* N° 3. Sur Bouddha et les *Phrabat,* c'est-à-dire les impressions de son divin pied; par le capitaine James Low. — N° 11. Description du temple de *Djaggannatha,* et du *Rat'h-Djatra,* ou char employé dans les fêtes de cette divinité; par M. F. Mansbach.—N° 13. Cérémonial de l'ordination d'un prêtre birman de Bouddha; traduit par George Knox, et accompagné de notes.—N° 14. Quelques renseignements sur les charmes, les talismans, et autres amulettes et préservatifs que les Chinois portent sur eux, ou suspendent dans leurs maisons; par J. Robert Morrison. — N° 19. Sur les Djaïnas du Guzarate et du Marwar, par le lieutenant-colonel William Miles.

SCIENCES. *Mathématiques.* N° 33. Sur la quadrature du cercle, chez les Hindous, et la série infinie des rapports de la circonférence au diamètre, présentée dans quatre *Sastra;* par M. Ch. M. Whish. —*Histoire naturelle.*—N° 2. Extraits du grand traité de médecine du prince Dara-schécouh, traduits par le major David Price. — N° 9. Dissertation sur les éléphants blancs, par le capitaine James Low.—N° 21. Notice sur un personnage extraordinaire, connu dans l'Hindoustan sous le nom de *the Sheep-Eater* (*le mangeur de moutons*), à cause qu'il déchirait un mouton vivant et le mangeait immédiatement en entier; par le major-général Hardwicke. — N° 25. Description du chien sauvage des Ghâtes occidentales, par le lieutenant-colonel W. H. Sykes. — N° 29. Notice sur les pêcheries de perles de la côte nord-ouest de l'île de Ceylan; par le capitaine James Steuart. — N° 35. Notice sur le *Kolisurra,* ou ver-à-soie du Décan; par le capitaine W. H. Sykes. — *Géographie.* N° 16. Notice sur l'île et le pont de Sivasamudram, dans la rivière de Cavéri; par Ramaswami Moudéliar. — N° 37. Mémoire sur la branche orientale de l'Indus, où l'on expose les changements qu'elle a subis par l'effet d'un tremblement de terre; une théorie sur la manière dont s'est formé le *Runn,* sorte de steppe aride et stérile, qui s'étend de l'Indus jusqu'aux limites occidentales du Guzarate, pendant une distance de deux cents milles, et qui peut être évaluée à sept mille milles carrés; enfin, quelques conjectures sur la route suivie par Alexandre-le-Grand; rédigé en 1827 et 1828, par le lieutenant Alexandre Burnes.— *Ethnographie.* N° 4. Notice sur les naturels de la Nouvelle-Guinée; par William Marsden. —N° 7. Dispute contre le système brahmanique des castes, par un bouddhiste; traduit du sanscrit; communiquée

par M. B. H. Hodgson. — N° 8. Exposition des cérémonies observées dans les mariages par les Hindous et les mahométans de la presqu'île méridionale de l'Inde; redigée par le feu colonel Colin Mackenzie. — N° 10. Description d'un drapeau représentant l'introduction de la caste des *tchalia* ou *peleurs* de cannelle, dans l'île de Ceylan; par sir Alexandre Johnston. — *Philosophie*. N° 26. Sur le système philosophique nommé *Védanta;* par le colonel Vans Kennedy. On a joint à ce mémoire les réponses faites aux objections de l'auteur, par M. Haughton, pour la défense de M. Colebrooke.

LITTÉRATURE. *Linguistique*. N° 15. Observations sur la langue siamoise; par le révérend Charles Gutslaff. — N° 34. Remarques sur la langue zende, et le Zendavesta; par feu le professeur Emmanuel Rask. —*Archéologie*. N° 6. Comparaison de Baladéva, l'Hercule hindou, avec l'Hercule thébain, éclaircie par le moyen d'une ancienne pierre gravée indienne; par le colonel James Tod. — N° 12. Papiers relatifs à une inscription latine acrostiche, gravée sur une pierre apportée du grand temple de Calabsché en Nubie; par le capitaine Pierre Rainier. Sous le même numéro : Notice sur une avenue de Sphinx, découverte en 1829; par le même, à Beni-Hassan. — N° 17. Remarques sur quelques inscriptions trouvées en Lycie et en Phrygie; par le docteur G. F. Grotefend. — N° 22. Lettre du lieutenant-colonel W. Macbean George Colebrooke, à M. Graves C. Haughton, secrétaire de la Société Asiatique, par laquelle il lui adresse les *fac simile* de trois inscriptions découvertes dans l'île de Ceylan. — N° 23. Lettre contenant quelques observations sur une fausse lecture d'une inscription coufique qui se trouve gravée sur une pierre sépulcrale apportée de Dahlac-alkébir, et qui a été décrite dans le tome II des Mémoires de la Société Asiatique; par le secrétaire de la société, M. Graves C. Haughton. — N° 32. Remarques sur l'interprétation erronée de l'une des inscriptions de Nakschi-Roustam, qui se trouve dans les *Mémoires sur diverses antiquités de la Perse,* de M. le baron Silvestre de Sacy; par M. Robert Cotton Money. On a joint à ces remarques les observations de M. de Sacy en réponse à la critique de M. Money. — N° 36. Lettre de sir Grenville Temple au lieutenant général Benjamin Forbes, relative à une pierre sépulcrale phénicienne, trouvée à Maghrawa, dans la régence de Tunis, et offerte à la société par sir Grenville Temple. — N° 30. Remarques sur l'ancienne ville d'Anaradjapoura ou Anarédhapoura, et sur le temple situé sur la hauteur de Méhentélé, dans l'île de Ceylan; par le capitaine I. J. Chapman.

HISTOIRE. N° 5. Notices diverses sur la Chine; par le père Serra. — N° 20. Description du *Djatra*, c'est-à-dire, de la foire qui se tient annuel-

lement au lieu dit *les puits chauds*, à cinquante milles environ au sud-est de Surate; par feu le docteur White. — N° 31. Récit de l'ambassade de Yousouf-Agha, ambassadeur turc en Angleterre, écrit par lui-même, et traduit du turc par le chevalier Joseph de Hammer. — *Histoire littéraire.* N° 1. Lettres de W. Jones, à feu M. Samuel Davis, écrites de 1785 à 1794, relatives principalement aux sciences et à la littérature dans l'Inde, et à l'histoire des premiers temps de la Société Asiatique du Bengale. — N° 24. Notice du grand ouvrage historique du philosophe africain, Ibn-Khaldoun; par le chevalier Jacob Graberg de Hemsö.

Arts. N° 27. Observations sur les meubles en laque, d'Ava; par le major Henry Burney. — N° 28. Remarques sur l'identité des ornements que portent sur elles quelques figures des temples souterrains de Bouddha à Carli, et de ceux qui sont portés par les Brindjaris, peuple errant, employé à des transports et armé, mais essentiellement pasteur, et dont l'origine et l'histoire sont peu connues; par le lieutenant-colonel W. Henry Sykes.

Je dois faire remarquer que la classification que je viens de faire des divers articles contenus dans ce volume n'est pas d'une exactitude rigoureuse, et qu'on pourrait classer autrement quelques-uns de ces articles; mais cela a peu d'importance.

Parmi les articles que contient ce volume, il en est beaucoup qui seraient inintelligibles sans le secours des planches qui les accompagnent. Entre les autres, je me bornerai à en choisir deux ou trois des plus courts, pour en donner l'analyse.

Les habitants de la Nouvelle-Guinée sont assez généralement regardés comme anthropophages, d'après la peinture qu'en ont faite aux navigateurs européens, les peuples un peu plus civilisés de quelques îles voisines. Cette opinion toutefois ne repose jusqu'ici, dit M. W. Marsden, sur aucune preuve directe; le récit du fait suivant lui a paru, en conséquence, mériter quelque attention, comme propre à faire juger jusqu'à quel point on est autorisé à imputer aux indigènes de la Nouvelle-Guinée une coutume barbare qu'on sait, avec une entière certitude, exister à Sumatra et dans la Nouvelle-Zélande.

La Nouvelle-Guinée est nommée par les Malais *Tanah Papouah*, c'est-à-dire, le pays des hommes à cheveux crépus. En 1787, *le Northumberland,* vaisseau des Indes orientales, commandé par le capitaine Rees, mit à la voile de Bencolen, au mois de mars, faisant route pour la Chine. A raison de la saison, il dut se diriger par ce qu'on appelle le *passage de l'Est.* Le 30 mars, il jeta l'ancre, par la latitude de 2° 26' sud, dans une partie de la côte nord-ouest de la Nouvelle-Guinée, qui paraît être celle que

Dampier nomme *la baie de l'eau fraîche* (*Freshwater Bay*). Voici ce qu'on lit dans le journal de ce bâtiment.

« 1[er] avril. Les embarcations sont envoyées au rivage, avec le second « et le quatrième officier, pour une reconnaissance, attendu le besoin que « nous avions de bois et d'eau. En arrivant près de terre, ils virent les « naturels réunis en grand nombre sur le rivage, et leur trouvant une « contenance menaçante, les officiers jugèrent prudent de revenir au « bâtiment sans débarquer.

« 2 avril. On envoie les embarcations à la côte, sous la conduite du « premier et du quatrième officier, avec quelques présents, pour essayer « de former des relations amicales avec les indigènes. A une heure après « midi la chaloupe et l'allége (*the long-boat and jolly-boat*) reviennent « au bâtiment, et m'apprennent que les naturels ont pris la fuite, avec cinq « lascars qu'ils ont saisis et entraînés dans les bois. A l'instant même, j'en- « voie l'allége (*jolly-boat*) au secours du cutter qui n'était point revenu, « et bientôt j'entends une décharge sur le rivage. A sept heures après midi, « le cutter revient, et m'instruit que l'allége a été coupée; que l'officier en « chef, M. Sayer, le quatrième officier, M. Nieven, et M. Holmes, avec six « personnes de l'équipage, ont été tués sur le rivage par les naturels, et « que le cutter aussi a couru grand risque d'être coupé, étant poursuivi « par un grand nombre de barques; mais que, trois décharges ayant été « faites sur les assaillants, ils sont retournés à terre. »

Deux ans après cet événement, M. Marsden eut occasion d'obtenir des renseignements sur ses suites, en interrogeant deux lascars qui, avec un Anglais, avaient eu le bonheur d'être rendus à la liberté. Ces lascars avaient assez appris de malai pour comprendre les questions qui leur étaient faites par M. Marsden et y répondre, et leurs réponses étaient claires, précises, et portaient un grand caractère de simplicité et de vérité. Voici les principaux renseignements qu'ils donnèrent :

Le lieu près duquel le vaisseau avait jeté l'ancre se nomme *Braou*.

La première chose que firent les insulaires aux prisonniers tombés entre leurs mains, ce fût de leur couper les cheveux ; ensuite on leur lia les mains, et on leur mit des cordes au cou. Plus tard, on les laissa aller et venir librement durant le jour ; pendant la nuit seulement, on leur attachait des billots aux jambes, pour empêcher qu'ils ne prissent la fuite, et on les plaçait dans des huttes, isolément les uns des autres, afin de prévenir les complots qu'ils auraient pu faire pour concerter leur délivrance. Ils n'éprouvaient point de mauvais traitements ; on ne les frappait, ni ne les contraignait à travailler ; ils recevaient une nourriture suffisante, qui consistait principalement en pain de sagou.

Quant aux cadavres des officiers et des hommes de l'équipage qui avaient été tués, les naturels les mangèrent, suivant leur coutume; car ils sont dans l'usage de manger les cadavres, aussi bien de ceux qui sont morts de maladie que de ceux qui ont été tués. Les lascars avaient été témoins de ces repas de cannibales, et ils détaillèrent les procédés suivis dans la préparation de ces horribles aliments. Aucun des prisonniers ne fut tué pour être mangé, et les lascars n'avaient point connaissance que ces barbares donnassent jamais la mort à personne dans cette intention. Quand de pareils festins ont lieu, on y invite toujours un grand nombre de personnes des habitations voisines. On mange aussi bien les cadavres de ses amis et de ses parents, que ceux de ses ennemis.

Les vivres sont abondants chez ces insulaires. Outre le pain de sagou, qui est très-commun, ils mangent du poisson, les vers qu'ils retirent des pièces de bois pourri, et la vermine qui remplit leur chevelure. Leur boisson favorite est le vin de palmier; il ne se passe guère de jour sans qu'ils s'enivrent. Ils sont très-sales sur leurs personnes, et ne se lavent jamais le corps; c'est même chez eux un préjugé universel que la pratique de se laver est nuisible à la santé.

La population de la Nouvelle-Guinée est très-nombreuse. Il n'y a point de roi; chaque maison ou famille paraît être indépendante, et il y a sans cesse des hostilités entre les familles voisines les unes des autres : dans ces petites guerres, ils enlèvent les femmes et les enfants de leurs voisins, et les vendent comme esclaves aux habitants des îles adjacentes. Hommes et femmes, ils sont nus ou presque nus. Leurs armes sont des arcs, des flèches et des lances.

Près de Braou est une île nommée *Onin* ou *Honin,* dont les habitants, bien plus civilisés et professant la religion musulmane, sont fort redoutés de ceux de Braou : la langue malaie n'est point étrangère aux habitants d'Onin. Les Papouahs qui habitent la partie de la côte de la Nouvelle-Guinée, voisine de l'île d'Onin, sont soumis au raja de cette île. Ils ressemblent aux indigènes de Braou, mais ils parlent une langue différente, et ne mangent point dè chair humaine. C'était au raja d'Onin que les prisonniers de qui on a obtenu ces renseignements, devaient leur délivrance, après six mois de détention. « Comme les habitants de Braou, disait un d'entre eux, ne « nous forçaient point à travailler, et que nous n'étions pour eux qu'une « charge, je ne conçois point par quel motif ils nous gardaient, à moins « que ce ne fût dans l'intention de nous manger un jour ou l'autre. » M. Marsden rejette cette conjecture, qui s'accorde mal avec les renseignements précédents : il pense que les naturels espéraient tirer une rançon de leurs prisonniers. Il paraît que les autres prisonniers, faits dans la même

occasion, ont été recueillis par un autre bâtiment de la compagnie, dans une autre île, et conduits à Canton.

La foire ou *djatra* qui se tient à des eaux thermales nommées *les Puits-Chauds*, et situées à cinquante milles au sud-est de Surate, réunit annuellement, dit feu M. White à qui en est due la description, de 100,000 à 200,000 pèlerins; la dévotion y attire les Hindous; les Parsis et les Mahométans y sont attirés par le désir du gain; la curiosité seule y avait conduit M. le docteur White.

Le lieu où se trouvent ces sources chaudes porte, dans le langage vulgaire, un nom qui signifie *divine chaleur;* mais en sanscrit, et dans le Pourana où se lit la légende qui le concerne, il est appelé *Ouschna oudaka*, c'est-à-dire, *eaux chaudes*.

L'époque annuelle du pèlerinage qui attire les Hindous à ces eaux est la pleine lune du mois de *Tchaitra*, qui, en l'année 1810 où s'y rendit le docteur White, correspondait au 19 du mois d'avril. C'est, au dire des brahmanes, la seule époque de l'année où la température de ces sources est assez abaissée, par un prodige qui se renouvelle annuellement, pour que les dévots puissent, en s'y baignant, éprouver leur influence sainte et purifiante. Voici en abrégé la légende sur laquelle est fondée la profonde vénération dont elles sont l'objet.

Le démon Ravana, sous la forme d'un mendiant, avait enlevé, non loin du lieu appelé *Naschouk Trimbouk*, Sita, l'épouse de Rama, ou Rama-Tchandra. Le héros, par le conseil des Richis, avant d'entreprendre de la recouvrer par la force des armes, résolut de faire un sacrifice. Rama, dans son voyage à la recherche de Sita, était parvenu à Anadipoura-pattan, village appelé aujourd'hui *Anaval*, et distant d'une *cosse* seulement des puits. Il ne se trouvait point là de brahmanes pour procéder aux cérémonies du sacrifice. Rama fut donc obligé d'envoyer Hanouman, son messager, jusqu'aux rives du Gange, pour requérir le ministère de ces saints personnages. Mais ce ne fut pas sans peine qu'il les détermina à déférer à la demande de Rama. Comme ils alléguaient, pour motiver leur refus, qu'ils n'auraient point à leur disposition les saintes eaux nécessaires aux cérémonies, Hanouman vainquit leur résistance en protestant que son maître saurait bien suppléer à l'absence des eaux sanctifiées du Gange, et en produire d'autres pour les remplacer. Ayant ainsi imposé silence aux scrupules des brahmanes, Hanouman en transporta miraculeusement dix-huit mille au lieu où Rama les attendait. Leur première demande fut d'avoir de quoi faire leurs ablutions. Aussitôt Rama décocha contre la terre une flèche, et à l'instant même parurent les sources chaudes. Ce qui redoubla encore l'admiration des brahmanes, c'est que Rama leur apprit que

la chaleur de ces eaux était produite par l'haleine d'un certain serpent, appelé *Sécha-naga*. Le sacrifice fini, le dieu offrit un salaire aux brahmanes, et sur le refus qu'ils firent de le recevoir, il entra dans une telle fureur, qu'il prononça contre eux une imprécation, les condamnant à cultiver la terre et à se procurer leur subsistance à la sueur de leurs fronts. Par suite de cette imprécation, leurs descendants, qui forment une tribu particulière connue sous le nom de *Bhatéla,* exercent encore aujourd'hui la profession d'agriculteurs, et persistent dans la résolution de n'accepter de bienfaits de qui que ce soit. Ils sont, à cause de cela, l'objet du mépris des autres tribus de la caste brahmanique, desquelles ils se distinguent aussi par l'omission de certaines ablutions et de diverses pratiques communes au reste des brahmanes.

Le docteur White décrit avec beaucoup de détails la route qu'il dut suivre pour se rendre de Surate aux eaux chaudes. Arrivé, avec ceux qui l'accompagnaient dans cette excursion, au village de Véval, qui n'est qu'à deux cosses des sources, ils commencèrent à se trouver au milieu d'une foule de pèlerins qui se rendaient de toute part aux sources, et témoignaient d'avance, par leur joie bruyante et tumultueuse, le prix qu'ils attachaient au bonheur de se plonger dans ces eaux sanctifiantes.

Bientôt les curieux voyageurs se trouvèrent rendus sur le lieu même qui était le but de leur visite, et où l'on préparait, en grande hâte, avec des branchages fournis par les bois du voisinage, des huttes pour abriter les pèlerins. Ce qui frappa et surprit le plus le docteur White, ce fut le bon ordre, la décence et la parfaite concorde qu'on remarquait parmi cette foule pressée de pèlerins, qui cependant étaient dans un mouvement et une agitation continuelle, quoique plus ou moins grande. Pendant les sept jours que dura cette foire, on n'entendit parler d'aucun acte de violence, ni d'aucun vol. Il semblait qu'on fût revenu à l'âge d'or, à cet état de la société qui caractérisa, suivant les Hindous, l'époque de Rama, le 7e *avatar* ou manifestation de la divinité.

Toutes les rues qui occupaient les environs des sources étaient formées par des rangées d'échoppes destinées aux marchands, et avaient très-peu de largeur. Des baladins, des musiciens, des danseurs augmentaient la foule, et contribuaient à animer cette fête. Des fakirs ou religieux de diverses sortes allaient et venaient, et une bande de *sanyasis* ou gymnosophistes, dans toute la force du terme, paraissaient au milieu de cette multitude, sans que leur état complet de nudité parût exciter en eux-mêmes, ou dans la foule des spectateurs, aucune idée d'impudeur ou d'effronterie. Les échoppes étaient garnies de toute sorte de marchandises, qui ne le cédaient en rien, ni pour la variété, ni pour la qualité, à celles qu'on voit dans les marchés des plus grandes villes du Guzarate.

M. White décrit ensuite les sources dont la renommée seule attire ce concours de pèlerins et de marchands, et il fait connaître leur température. Elles forment trois bassins ou réservoirs; il y en deux où l'on se baigne; la température de l'un est de 111 degrés, celle de l'autre, de 115 au thermomètre de Fahrenheit. Dans le 3[e] réservoir, l'eau est élevée à la chaleur de 120 degrés; aussi ne s'y baigne-t-on point : on se contente d'en puiser l'eau dans des vases, et de s'en servir pour les ablutions.

Le docteur, après quelques réflexions morales sur l'effet de ces pieuses légendes qui en imposent à la crédulité, réflexions où la tolérance est portée aussi loin qu'elle peut l'être, expose les causes physiques qui peuvent produire, dans les eaux de ces sources, un degré accidentel d'élévation ou d'abaissement de la chaleur, contraire à l'assertion des brahmanes. S'il faut les en croire, comme je l'ai déjà dit, c'est seulement au jour de la pleine lune et par une influence miraculeuse, que la température de ces sources permet de s'y baigner. Le docteur s'est assuré, par sa propre expérience, que leur eau était moins chaude dans les deux jours qui avaient précédé, qu'au jour même de la pleine lune. Il est évident que ce n'est pas sans quelque regret qu'il rend compte de cette circonstance, et qu'il ne cède, en le faisant, qu'à l'amour de la vérité; il aime d'ailleurs à se persuader qu'elle peut se concilier avec l'opinion des brahmanes, sur la parole desquels aucun Hindou ne s'avise d'avoir le moindre doute.

Dans son mémoire sur les éléphants blancs, le capitaine James Low établit que c'est à tort qu'on a révoqué en doute l'existence d'éléphants blancs, qu'on a supposé que le roi de Siam en avait imposé à la crédulité des voyageurs européens, et qu'on a cru que, s'ils avaient vu un éléphant blanc, c'était l'effet d'une couleur artificielle. Que le roi de Siam ait dans ses écuries des éléphants blancs qu'on a soin de faire voir sans aucun mystère aux étrangers, c'est aujourd'hui un fait avéré dont il n'est plus permis de douter. Quoique leur couleur ne soit pas un blanc parfait, elle est cependant assez claire pour justifier cette dénomination.

M. Low, sans oser rien affirmer, pense que les éléphants blancs ne forment point une variété distincte, et qu'il n'est point vrai que cette couleur se propage constamment par la reproduction; il appuie son opinion sur de fortes présomptions.

On peut juger de la vénération que les Siamois ont pour les éléphants blancs, par la réception solennelle qu'on fait à un éléphant blanc nouvellement pris par des chasseurs, dans tous les lieux par où il passe pour se rendre à la capitale, et dans la capitale elle-même. Voici ce que M. Low a appris à Bankok de la bouche de gens bien instruits.

Un éléphant blanc, dit l'auteur du mémoire que nous analysons, ayant

été amené de Cambaye[1], fut reçu par une députation de personnes de la cour, envoyées exprès par le roi de Siam pour complimenter cet animal sur son entrée dans les états de ce prince. Une autre députation des principaux habitants de la ville de Han-Doulaman lui offrit ensuite ses hommages. Après diverses stations où il reçut la visite et les compliments des gouverneurs, il arriva à *Wat-Khang-Khau*, c'est-à-dire, le couvent du renard volant, où le roi lui-même vint à sa rencontre. La formule d'hommage employée dans cette circonstance et dans les cas pareils est rapportée en siamois seulement par l'auteur, et elle prouve jusqu'à l'évidence, suivant lui, que le roi se regarde comme inférieur à cet éléphant.

L'éléphant se rendit ensuite, sous la conduite du prince lui-même, de Wat-Khang-Khau à Bankok, où l'on annonça à cette occasion une fête qui devait se donner en plein air, près du palais. Cette fête n'a lieu qu'à l'occasion de la réception d'un nouvel éléphant blanc. Tous les trois mois, à un jour fixé, l'éléphant blanc reçoit les hommages des dévots. Ce sont les chefs du clergé qui règlent les cérémonies qui doivent s'observer à cette occasion, et déterminent les portions des livres *bâli* qu'on doit réciter. On fait des prières pour obtenir une longue vie à l'animal, et pendant leur récitation, les prêtres ne cessent de l'asperger d'eau bénite.

Quand un éléphant blanc nouvellement pris arrive à la capitale, il reçoit des prêtres une sorte de consécration; puis il est conduit dans une étable qu'on a préparée à son intention, dans le *Tchang-roung* ou étables des éléphants. Il y demeure tout le reste de ses jours, n'en sortant que pour prendre de l'exercice, ou pour paraître à la tête de quelques processions, et il est nourri du produit des contributions levées par le roi pour défrayer sa subsistance.

Le chasseur qui a eu la bonne fortune de prendre un éléphant blanc est autorisé à prélever, pour son propre usage, un certain nombre de pièces de monnaie sur chacun de deux monceaux, dont l'un est de pièces d'or, l'autre de pièces d'argent.

M. le capitaine Low termine son mémoire par quelques faits curieux, relatifs aux albinos.

Le petit nombre d'articles que je viens d'analyser, et qui sont loin d'être les plus importants de ceux que renferme ce volume, suffisent cependant pour faire connaître qu'il n'est pas moins digne que les deux volumes précédents de l'attention et de la reconnaissance des savants.

SILVESTRE DE SACY.

[1] Le texte anglais porte *Cambaya*. Ne serait-ce point *Cambodje* qu'aurait écrit M. Low? Je regarde cela comme certain.

Histoire de Normandie, depuis les temps les plus reculés jusqu'à la conquête de l'Angleterre, en 1066, par Th. Liquet, *ancien conservateur de la Bibliothèque de Rouen, etc.; précédée d'une Introduction sur la littérature, la mythologie, les mœurs des hommes du Nord, par M.* G. B. Depping, *etc.* Rouen, Édouard frères, 1835, 2 vol. in-8°.

M. Liquet était déjà connu par des succès littéraires, et notamment par des dissertations sur divers points de l'histoire de Normandie; il avait obtenu le prix proposé par la société d'émulation de Rouen sur cette question : « Tracer l'histoire politique, religieuse et littéraire de Rouen depuis les temps « les plus anciens jusqu'à Rollon[1]. » Excité par cet honorable encouragement et par un grand zèle pour la gloire de son pays, M. Liquet forma le projet d'écrire une histoire de Normandie, et mourut avant de l'avoir entièrement exécuté.

Pour mettre les lecteurs en état de connaître et de juger les hommes du Nord qui, dans les IXe et Xe siècles, envahirent la France, et, par un traité avec Charles-le-Simple, obtinrent la cession de la Normandie, l'auteur avait jugé convenable de placer en tête de son ouvrage une vaste introduction pour initier à la connaissance de la cosmogonie, de la mythologie, des mœurs et de la littérature des Scandinaves; mais il n'en avait qu'ébauché quelques passages. Un de ses amis, qui déjà avait fait ses preuves en érudition, M. Depping, fidèle aux intentions du défunt, a retravaillé cette introduction, en y intercalant les fragments[2] trouvés dans les esquisses que celui-ci avait tracées, et il l'a publiée avec le manuscrit qui comprenait l'histoire de Normandie jusqu'à Guillaume-le-Conquérant; histoire qu'il a, dans un ouvrage à part, continuée lui-même jusqu'à la domination de Philippe-Auguste. Cette introduction forme à elle seule un savant traité auquel on ne saurait donner trop d'éloges; on y remonte aux origines : les divers objets y sont présentés avec une connaissance et une érudition remarquables. C'est un ouvrage spécial qui ajoute aux titres littéraires de M. Depping, dont l'érudition en ce genre est depuis longtemps reconnue. Ces recherches remplissent la moitié du premier volume. Le

[1] Le mémoire de M. Liquet fut suivi de deux dissertations : l'une sur le traité de Saint-Clair-sur-Epte, au sujet du mariage de Rollon avec Gisèle, fille de Charles-le-Simple; l'autre sur Alain Blanchard, qui se montra si honorablement lors du siége de Rouen par Henri V, en 1419. — [2] Ils sont indiqués par des [ ].

ne m'arrêterai pas à examiner si ces longs développements sont heureusement placés en tête d'une histoire de la Normandie. Sans doute, si les Normands avaient apporté et conservé en France quelque chose des opinions cosmogoniques ou mythologiques dont il est question dans cette introduction, il eût été aussi convenable qu'utile de les indiquer et de les expliquer, comme l'a fait M. Depping, afin que les lecteurs ne fussent pas étonnés de rencontrer des tableaux de mœurs, des détails de coutumes religieuses, qu'ils n'auraient pu facilement comprendre sans le secours d'une instruction préliminaire; mais on doit avouer que les hommes du Nord, établis en France, adoptèrent bientôt la religion, les lois, la langue du pays qui leur était abandonné, et que, dans les récits mêmes pour lesquels a été faite cette introduction, on ne trouve guère de traces ni de souvenirs d'anciennes mœurs, d'anciennes croyances relatives aux divers faits exposés et réunis dans l'introduction. Je fais cette observation, sans me plaindre pourtant de rencontrer un travail qui procure à la fois de l'agrément et de l'instruction.

Les faits de l'histoire de Normandie sont assez généralement connus pour qu'il ne soit pas nécessaire de les indiquer, même par une succincte analyse. Je crois plus convenable et plus utile de m'attacher spécialement à quelques discussions principales dans lesquelles M. Liquet a montré son talent pour la critique historique, ou de faire quelques observations sur diverses parties de son travail.

Je dirai d'abord que les faits et les développements les plus remarquables contenus dans les deux ouvrages relatifs à l'histoire de Normandie, que M. Liquet avait précédemment publiés, ont été reproduits ou fondus dans son grand travail, mais avec les modifications convenables. Ainsi l'auteur a beaucoup retouché sa traduction ou imitation du discours qu'au VII[e] siècle saint Ouen adressait à ses diocésains, et dont je citerai une partie pour faire connaître l'état de la religion et des croyances à cette époque : « Je « vous conjure, leur disait le saint évêque, de ne point croire aux magiciens, « aux devins, aux sorciers, aux enchanteurs, de ne les consulter ni dans « vos maladies, ni pour aucun autre sujet. N'observez point les augures, « les éternûments, ni les chants des oiseaux. Que nul chrétien ne « remarque le jour qu'il sort de chez lui, ni le jour qu'il y rentre; que nul « ne fasse attention au jour ni à la lune pour entreprendre une besogne. « Que personne, à la fête de saint Jean ou de tout autre saint, n'organise « des danses, des concerts, des sortiléges; que personne n'invoque le nom « des démons Neptune, Pluton, Diane, Minerve, ou ses génies; qu'on « n'aille point aux temples, aux pierres, aux fontaines, aux arbres, aux « carrefours, y allumer des cierges ou y accomplir des vœux; qu'on n'attache

« point de ligatures au cou d'hommes ou de bêtes; qu'on n
« lustrations ni d'enchantements sur les herbes; qu'on ne
« les animaux par le creux d'un arbre, ou par un trou fai
« qu'aucune femme ne suspende d'ambre à son cou; qu'a
« faire de la toile, de la tenture ou tout autre ouvrage, n'i
« ni autres fausses divinités. Si la lune vient à s'obscurcir, r
« de clameurs; c'est par la volonté de Dieu qu'elle subit de
« des éclipses. Ne craignez point d'entreprendre un ouvrage
« la nouvelle lune, etc. etc. »[1] En présentant ce tableau n
sains de l'évêque de Rouen, M. Liquet aurait pu fournir
documents de l'époque.

J'ai annoncé que l'ouvrage de M. Liquet se recommand
historique : il l'a habilement appliquée à plusieurs événem
de l'histoire de Normandie. Je ne m'arrêterai pas sur la que
discutée de la mouvance de la Bretagne; je me borne à d
vel historien pense que la Bretagne ne fut pas cédée à Rollo
opinion sur des faits dont il tire des conséquences difficiles

M. Liquet parle de la législation de Rollon en ces termes
« il ne nous reste malheureusement aucune trace écrite, fix
« les obligations de chacun. » C'est commenter largement sa
et leges plebi indixit de Dudon de Saint-Quentin[2]. Je
que PLEBI ne signifie peut-être pas de *chacun :* je l'appli
cette partie des indigènes qui était restée dans le pays dep
de Rollon, ou qui y rentra ensuite.

En parlant des concessions que Rollon fit à ses compagn
ne s'est pas demandé quels étaient les domaines que Rollo
funiculo divisit. J'ai quelque penchant à croire que c'étai
domaine du roi, du fisc royal, les terres abandonnées, et i
doute beaucoup; et comme la Normandie avait été cédée
do, chaque propriétaire, quoiqu'il ne possédât pas un fie
allodialement son domaine, sans dépendre des lois de la féo

Au commencement de son ouvrage, M. Liquet avait pre
géographique des lieux qui composaient anciennement
ensuite la province de Normandie; plus tard il a eu soin d
qui circonscrivait la province cédée à Rollon, et il a sage
ne faut pas confondre les Normands de la Seine avec les
Loire; car, si en lisant ou même en étudiant l'histoire de

[1] Voy. p. 38, 39, 40 des *Recherches sur l'histoire religieu*
raire de Rouen; et t. I, p. 23-25 de l'*Histoire de Normandie.*

n'a pas cette distinction présente à l'esprit, on peut mal appliquer les textes qui concernent les uns ou les autres. « Flodoard, dit-il, ne confond jamais « les Normands de la Loire avec ceux de la Seine, c'étaient deux troupes « bien distinctes. » M. Liquet a rapporté, au sujet de cette distinction, quelques autorités; il me paraît n'avoir pas assez insisté sur celle que fournit la charte de 918, où le roi de France parle de la concession faite *Normanis* SEQUANENSIBUS[1]. Cette qualification *Sequanensibus* n'eût pas été nécessaire s'il n'avait fallu les distinguer des autres Normands leurs voisins.

Bientôt M. Liquet discute un point de critique fort important, qui avait été le sujet d'un précédent mémoire spécial dont j'ai déjà parlé : il s'attache à détruire l'opinion longtemps accréditée par les historiens, que Charles-le-Simple donna sa fille Gisèle en mariage à Rollon. 1° M. Liquet soutient que Charles-le-Simple n'a pas eu de fille appelée Gisèle, ni même aucune autre fille. L'histoire donne à ce prince deux femmes, Fréderune et Ogive; il est aisé de démontrer que Gisèle ne pouvait être la fille de l'une d'elles. Le traité de Saint-Clair-sur-Epte est de 911; or, Charles avait épousé Fréderune, sa première femme, en 907, et Ogive postérieurement : le rapprochement des dates prouve l'impossibilité qu'aucune de ces deux reines eût donné à ce prince une fille qui fût nubile en 911. On dirait en vain que très-jeune encore elle avait été fiancée à Rollon; car les historiens qui parlent de Gisèle en parlent comme d'une personne déjà nubile. 2° Après avoir établi que Rollon, âgé de soixante-quinze ans, à l'époque du traité de Saint-Clair-sur-Epte, n'avait pas épousé une Gisèle, fille du roi de France, M. Liquet rassemble les documents historiques qui doivent nous convaincre que Dudon de Saint-Quentin et plusieurs autres écrivains ont fait erreur, en appliquant à Rollon le mariage qu'un autre chef normand, nommé Godefroi, contracta avec une Gisèle, fille de Lothaire, lorsqu'il reçut de Charles-le-Gros la province de Frise. Reginon le dit expressément[2]; Sigebert et d'autres chroniqueurs le répètent. Il est à remarquer que Reginon, dont l'ouvrage finit en 906, écrivait cinq ans avant le traité de Saint-Clair-sur-Epte conclu en 911. L'éclaircissement de cette erreur était d'une haute importance : il fait honneur à la pénétration et à l'érudition du nouvel historien.

Par une conséquence de ce redressement d'un fait aussi remarquable, l'auteur aurait dû avertir qu'il fallait aussi ne pas admettre le récit de Dudon

[1] Le roi accorde à l'abbaye de Saint-Germain de Paris « illam abbatiam, cu- « jus caput est in Madriacensi pago, super flumen Auturæ.... præter partem « ipsius abbatiæ quam annuimus *Normanis* SEQUANENSIBUS, videlicet Rolloni « suisque comitibus, pro tutelâ regni. » (AIMOIN. lib. V, c. XLII, p. 350.) — [2] « Rex « Gofridus Normannorum ex conditione christianus se fieri pollicetur, si ei, mu- « nere regis, Frisia provincia concederetur, et Gisla filia Lotharii in uxorem da- « retur. » (LIQUET, t. I, p. 8 et 86; *apud* Pistorium, p. 60.)

et des écrivains qui l'ont copié ou amplifié, relativement à l'arrivée de deux chevaliers de la cour du roi de France, qui vinrent, dit-on, de la part de ce prince auprès de Gisèle, et que Rollon, sur l'avis qu'il en eut, fit décapiter en plein marché, à Rouen. M. Liquet s'est reposé sans doute sur la sagacité des personnes qui, étudiant désormais l'histoire de Normandie, devront rejeter cette anecdote; peut-être l'auteur aurait-il dû en faire mention.

Je n'indiquerai pas en détail divers autres points de critique où M. Liquet réfute les opinions accréditées jusqu'à présent; ainsi il traite de fables les bracelets d'or suspendus aux arbres des forêts, ou exposés sur les grands chemins, et trouvés trois ans après à la même place. Ce récit avait sans doute été inventé afin de marquer le respect pour les ordres de Rollon, et les craintes qu'inspirait sa sévère justice. Des traditions pareilles se retrouvent avant ce chef normand; on a dit la même chose de Frothon, roi de Danemarck, de Théodoric, roi des Goths, d'Alfred-le-Grand, roi d'Angleterre.

M. Liquet fait remonter l'usage de la clameur de *Haro* à une époque antérieure à Rollon, et les autorités ne lui manquent pas pour appuyer son assertion. Arrivé au règne de Richard I^{er}, dont il paraît que Louis d'Outremer voulait envahir les états, après s'être assuré de sa personne, M. Liquet n'attache pas beaucoup d'importance à la manière dont le jeune prince fut sauvé de sa captivité, et reparut au milieu de ses sujets qui témoignèrent une grande joie de sa délivrance. Dans la suite, ce duc fut réduit à demander des secours aux hommes du Nord pour résister aux attaques de ses voisins. Une multitude de nouveaux Normands, terribles auxiliaires, arrivés auprès de lui, le vengea cruellement de ses ennemis; tout fut pillé, ravagé, détruit dans des comtés voisins de la Normandie. C'était au point, dit Guillaume de Jumièges, qu'on n'entendait plus un seul dogue aboyer dans le comté de Thibault. Avant de mourir, il assembla les grands, et fit reconnaître son fils Richard II, qui lui succéda; ce fut au commencement du règne de ce prince, vers l'an 987, qu'éclata l'insurrection dite des paysans.

Dudon de Saint-Quentin nous apprend qu'à la mort de Richard I^{er}, la foule des paysans et des campagnards, *turba pagensium et rusticorum*, témoigna un grand désespoir[1]. Guillaume de Jumièges fournit des détails qui, corroborés par les traditions, ont permis aux écrivains postérieurs d'amplifier les faits importants concernant ce soulèvement de paysans.

Des rassemblements se formèrent dans plusieurs comtés de Normandie; on y résolut de s'affranchir de l'autorité des seigneurs, d'user des avantages

[1] « Turba pagensium et rusticorum dentibus terram mordebat. » (Pag. 98.)

que procuraient les bois et les eaux, sans égard aux priviléges établis. Chaque réunion avait élu deux députés chargés de porter le résultat des délibérations à une réunion centrale. Guillaume de Jumièges nomme les insurgés *pagenses et rustici*[1], ce qui doit s'entendre de la petite propriété, d'habitants de la campagne, tenanciers. Aussi quelles étaient leurs prétentions, telles qu'elles sont rapportées par le plus ancien historien, qui est loin de leur être favorable? Demandaient-ils à s'exempter de redevances féodales, de servitudes envers les seigneurs, ou réclamaient-ils leur affranchissement personnel? Non, ils voulaient profiter des avantages que procure la jouissance des forêts et des eaux. Des serfs, des hommes de la glèbe n'auraient pas élevé de pareilles prétentions, n'auraient rien gagné à obtenir de telles concessions. Des propriétaires seuls pouvaient en tirer profit. S'ils avaient été sous la dépendance directe des seigneurs, dès la première réunion ces maîtres puissants, usant de leur autorité, les eussent dispersés, punis; ils auraient encore moins toléré que des députés se rendissent à l'assemblée centrale; en un mot, dès le commencement l'explosion eût été étouffée, sinon partout, du moins dans quelques comtés; et qu'on fasse attention que ce ne sont pas les comtes, les seigneurs qui sévissent contre les chefs des réunions, c'est le duc qui donne des ordres, et fait punir par la seule autorité militaire et despotique les nombreux accusés. Si ces *pagenses*, ces *rustici* n'avaient été soumis directement au prince, l'historien Dudon de Saint-Quentin aurait-il cru intéressant d'annoncer à la postérité qu'ils avaient vivement déploré la perte du duc Richard I^er^? Je ne crains donc pas d'avancer que ces réunions paisibles, qui ne voulaient que délibérer pour faire des réclamations, étaient composées de petits propriétaires, d'hommes libres. Ce qui me confirme dans cette opinion, c'est que l'historien Dudon de Saint-Quentin annonce qu'après la punition des chefs les autres retournèrent à leurs charrues, *ad sua aratra reversi*[2].

S'il est permis de s'autoriser des récits de deux trouvères, Robert Wace et Benoît de Sainte-Maure, qui ont rimé leurs chroniques vers le milieu du XII^e^ siècle, je dirai d'abord que Robert Wace parle des projets de ces réunions comme de la prétention à établir une commune.

....Asez tost Richard oi dire
Que vilains commune faseient.

Il met dans leur bouche, au sujet de leurs enfants, ces vers :

[1] Page 249. — [2] Benoît de Sainte-Maure :

As charrues et al labor
Qu'entrelaissoent ja plusor
Retornèrent.

Malveis serunt se vint u trente
Bacheler de belle juvente... etc.

Le poëte aurait-il donné aux fils la qualification de *bacheler,* si les pères n'avaient été des propriétaires libres, cultivant ou faisant valoir leurs champs plus ou moins considérables? Aussi ce poëte avance que ce fut une injustice, une illégalité de les punir sans les mettre en jugement :

Raol fu mult de mal talent
N'ès vout mener à jugement [1].

Benoît de Sainte-Maure :

N'en vout plait prendre n'escuter
Ne plust, n'a jugement mener.

Wace, après avoir énuméré les horribles supplices, les tourments affreux qui ôtèrent la vie ou les membres à plusieurs d'entre eux, ajoute :

Et li riche li comperèrent
Et par leur burse s'aquitèrent.

Benoît de Sainte-Maure :

As plus riches.....
Fist l'on les borses alégier,
Ne lor i laissa l'on denier.

Il paraît donc évident que *pagani, rustici* étaient la plupart des propriétaires libres [2].

J'aurais aimé que M. Liquet eût expliqué les causes principales qui répandirent l'opulence dans le duché de Normandie, et surtout qu'il eût recher-

[1] Raoul, oncle de Richard II, avait été chargé de cette expédition. — [2] Benoît de Sainte-Maure dit qu'ils

S'ajostèrent par plusors feiz....
Cil qui sor eus sunt establi
Sénéchal, provost et vesconte...
Aics querent et taillées
Et achaisons et chevauchées
Dunt leurs bestes sunt menées,
Et lor maisons sovent robées.

Ailleurs on lit que les agents de l'autorité n'auront plus

Ne les oues ne les pulcins
Ne les bons fruitz de nos gardins.

ché quels étaient les revenus des ducs : le voyage du duc Robert semblait exiger ces sortes d'éclaircissements. Après avoir obtenu des barons la promesse de reconnaître son jeune fils, Guillaume-le-Bâtard, pour son successeur, le duc Robert, suivi d'un cortége nombreux, entreprit le voyage de Jérusalem. Ce prince emporta avec lui de grandes sommes en or et en argent qu'exigeaient à cette époque les dépenses d'une pareille expédition, dépenses que sa facile générosité augmentait encore : selon l'expression des chroniqueurs, Robert faisait rouler les flots d'or. M. Liquet n'aurait-il pas dû saisir cette occasion d'expliquer comment cet illustre voyageur s'était procuré ces moyens pécuniaires; si tant d'or et d'argent amassé par ce prince provenait des revenus du domaine ducal, des impositions sur les terres ou sur la consommation et le commerce de ses sujets, etc.? Ces sortes de renseignements, qui ne sont pas les moins précieux, les moins importants, manquent dans l'ouvrage de M. Liquet, et il était peut-être, mieux que tou autre écrivain, à portée de réunir sur ce sujet les notions que les document locaux peuvent fournir.

M. Liquet fait sur Robert-le-Diable, héros d'un roman connu, et qu'i déclare n'avoir aucun rapport avec les Robert ducs de Normandie, une digression littéraire dont on doit lui savoir gré. Il arrive ensuite aux expéditions des Normands en Italie; je ne m'arrêterai point sur ses récits, parce que, dans un prochain numéro du journal, il sera question de l'ancienne chronique qui a spécialement traité de ces expéditions.

Il termine son ouvrage par l'histoire particulière de Guillaume-le-Conquérant; mais on n'y rencontre aucun fait essentiel dont les détails ne fussent pas déjà connus. L'auteur n'a pas assez cherché l'occasion d'appliquer au règne de ce prince cet esprit d'investigation et de critique qu'on remarque dans le cours de l'ouvrage. Il aurait pu, et dirai-je il aurait dû parler de l'ancienne chevalerie, puisque Guillaume avait été lui-même reçu chevalier, circonstance qui méritait de n'être point passée sous silence, et qui, rapportée par l'auteur, lui eût permis de dire que ce prince, devenu maître de l'Angleterre, ne voulut pas laisser aux prêtres la faculté de conférer la chevalerie.

M. Liquet prouve par des faits incontestables que le duc Guillaume-le-Bâtard parvint à établir en Normandie un despotisme violent, dont l'effet annonçait le caractère et les moyens qui lui permirent d'imposer son joug à l'Angleterre. Voici comment s'exprime l'historien : « Vers le temps de la « conquête de l'Angleterre, la Normandie se trouva dans un moment de « transition très-marqué. A l'avénement de Guillaume, rébellion des vassaux, « guerres intestines, guerres étrangères, brigandages de toute espèce, déré- « glement de mœurs dans le clergé, depuis l'évêque jusqu'au moine, igno-

« rance absolue chez les seigneurs, et même chez la plupart des ecclésias-
« tiques. Trente ans plus tard, soumission des vassaux, sûreté publique éta-
« blie, triomphe complet au dehors et à l'intérieur, réforme des mœurs du
« clergé, tendance des esprits vers la littérature et les sciences. Une part de
« ces améliorations était due au despotisme ; c'est une vérité qu'il fautre con-
« naître. Sans doute l'emploi d'un remède violent devient parfois une néces-
« sité malheureuse ; la plaie peut exiger l'application du fer et du feu ; et, si le
« duc de Normandie ne se fût montré que sévère, énergique, inflexible même
« si l'on veut, nous pourrions encore, jusque dans sa tyrannie, lui trouver
« des titres de gloire ; mais Guillaume, dès le début de sa carrière, a décélé
« le despote ombrageux, l'ennemi perfide, le vainqueur sanguinaire ; et
« nous, qui foulons le sol théâtral de ses premiers exploits, nous admirons,
« dans le sentiment légitime de l'orgueil national, sa valeur, son intrépidité,
« son génie. Eh bien, que la pensée philosophique nous ramène à l'examen
« des moyens et des résultats, l'admiration tombe, le froid nous saisit :
« Guillaume nous fait peur, et nous en sommes réduits à déplorer le bien
« qu'il a fait ! »

On peut juger par ce passage du style de l'auteur ; quelquefois, mais rarement, il est ampoulé et exagéré ; j'aime à croire que, si M. Liquet avait assez vécu pour surveiller l'impression de son ouvrage, il aurait fait quelques corrections de style. J'ai déjà dit et je répète que cet ouvrage mérite l'estime des gens de lettres. M. Liquet a appliqué à plusieurs points de l'histoire de son pays une critique savante et lumineuse, et il mérite, sous ce rapport, de servir de modèle aux personnes qui s'occuperont désormais de composer des histoires, soit générales, soit particulières.

RAYNOUARD.

NOUVELLES LITTÉRAIRES.

LIVRES NOUVEAUX.

Dictionnaire de l'Académie française, sixième édition, publiée en 1835. Paris, Firmin Didot, 2 vol. in-4°, XXXIV, 911 et 961 pag. (à trois colonnes). Pr. 36 fr. Nous avons indiqué, dans notre cahier d'août dernier, p. 502, 503, neuf éditions de ce dictionnaire publiées depuis 1694 jusqu'en 1818. En nommant celle qui

paraît aujourd'hui la sixième, on ne tient compte que de celles de 1694, 1718, 1740, 1762 et 1798. La nouvelle préface (pag. VII-XXXII), au milieu de plusieurs observations littéraires et de détails historiques, expose les motifs qui ont déterminé à n'insérer dans les articles du Dictionnaire ni étymologies, ni citations de textes classiques. En ce moment, nous devons nous borner à donner une première idée de cette édition, en transcrivant, comme exemples, de courts articles de chaque tome. Tome I, page 624 : « ÉMETTRE, v. a. Mettre en circulation. *Le gouvernement émit du papier-monnaie. La Banque n'émettra pas de nouveaux billets.* » (L'Académie ne dit point *émettre une opinion :* elle a sans doute reconnu qu'en effet cette expression n'est point française.) — Page 896 : « HOMONYME, adj. des deux genres, t. de gram. Il se dit Des choses qui ont un même nom, quoiqu'elles soient de nature différente; et plus ordinairement Des mots pareils qui expriment des choses différentes. *Les différentes choses exprimées par le mot* canon *sont homonymes.* Mule *animal et* mule *chaussure,* chêne *et* chaîne, sain *et* sein *sont homonymes, sont des mots, des termes homonymes.* Il se dit aussi substantivement au masculin. *Ce mot a pour homonyme tel autre mot. Dictionnaire des homonymes.* Il se dit quelquefois des personnes qui portent le même nom sans être parents : *Il ne faut pas confondre cet auteur avec son homonyme.* » — Tome II, page 34 : « INFLUENCER, v. a. Exercer une influence, un ascendant. *Influencer les esprits, les opinions. Influencer une assemblée. Il s'est laissé influencer par une faction, par telle personne.* » (On peut s'étonner que l'Académie n'ait pas écarté ce mot comme l'un des plus barbares qui aient été forgés depuis cinquante ans.) — *Ibid.* page 672 : « ROMANTIQUE, adj. des deux genres; il se dit Des lieux, des paysages qui rappellent à l'imagination les descriptions des poëmes et des romans. *Aspect, site romantique. Il habite une petite maison de campagne qui est dans une situation romantique.* Romantique se dit encore De certains écrivains qui affectent de s'affranchir des règles de composition et de style établies par l'exemple des auteurs classiques. Il se dit également Des ouvrages de ces écrivains. *Auteur, écrivain, poëte romantique; l'École romantique, poésies romantiques, style romantique, poëme romantique.* Il s'emploie substantivement au masculin, et se dit Du genre romantique : *Le romantique est un genre nouveau. Les classiques et les romantiques,* les partisans du genre classique et ceux du genre romantique. » Le mot *romantisme* ou *romanticisme* ne figure point dans ce Dictionnaire, dont nous rendrons un compte plus étendu dans nos prochains cahiers.

Grammaire nationale... renfermant plus de 100,000 exemples, ouvrage entièrement classique, par MM. Bescherelle et Litais. Paris, impr. d'Éverat, libr. de Bourgeois Maze, 1835, 1836, gr. in-8°. Les premières livraisons de cet ouvrage ont été annoncées dans nos cahiers de février 1835, pag. 122, 123; mars, 184; mai, 319. La publication vient d'en être achevée; le volume a 648 pag.; il y est traité en 15 chapitres des noms ou substantifs, des noms personnels ou pronoms, des noms indéfinis, des adjectifs qualificatifs, des comparatifs et superlatifs, des articles, des adjectifs déterminatifs, des adjectifs numéraux, des adjectifs possessifs, des adjectifs démonstratifs, des adjectifs conjonctifs, des verbes, du participe présent, du participe passé. Une autre série de chapitres a pour objet les mots invariables, interjections, adverbes, prépositions, conjonctions. Il s'agit dans les dernières pages des figures grammaticales, de la ponctuation et des signes orthographiques. L'un de nos prochains cahiers contiendra des observations sur cette grammaire, composée sur un plan tout nouveau.

Grammaire française sur un plan entièrement nouveau, divisée en cinq parties : Conjugaison, Analyse grammaticale, Analyse logique, Orthographe, et Orthologie; par M. P. A. Clouzet aîné. Bordeaux, 1835, 165 pag. in-12. Prix, 1 fr. 50 c.

Considérations philosophiques sur la langue française, suivies de l'Esquisse d'une langue bien faite; par M. P. Le Mesl, président d'un tribunal de commerce, A Paris, chez Hachette, 1835, 176 p. in-8°. Pr. 3 fr.

PROSPECTUS. *Nouveau choix des poésies originales des Troubadours;* par M. Raynouard, membre de l'Institut royal de France (Académie française et Académie des inscriptions et belles-lettres), secrétaire perpétuel honoraire de l'Académie française, etc. 6 vol. gr. in-8° de 6 à 700 pages.

«De 1816 à 1821, l'auteur a publié les 6 volumes in-8° composant la collection intitulée CHOIX DES POÉSIES ORIGINALES DES TROUBADOURS. Le premier volume contient les preuves historiques de l'ancienneté de la langue romane, des recherches sur l'origine et la formation de cette langue, les éléments de sa grammaire avant l'an 1000, la grammaire de la langue des troubadours. Le second, des dissertations sur les troubadours, sur les cours d'amour, etc.; les monuments de la langue romane jusqu'à ces poëtes, et des recherches sur les divers genres de leurs ouvrages. Les troisième et quatrième, des chansons, des tensons, des complaintes historiques, des pièces sur les croisades, des sirventes historiques, des sirventes diverses, et des pièces morales et religieuses. Les biographies des troubadours et un appendice à leurs poésies imprimées dans les volumes précédents, composent le cinquième. Et le sixième contient la grammaire comparée des langues de l'Europe latine dans leurs rapports avec la langue des troubadours[1]. Il restait à publier notamment la partie lexicographique, le Dictionnaire de la langue des troubadours. La découverte de plusieurs manuscrits appartenant à cette langue, le temps qui s'est écoulé depuis 1821, ont permis à l'auteur de fournir une nouvelle collection, qui, suite et complément nécessaire de la précédente, dont l'édition est épuisée depuis longtemps, sera toutefois un ouvrage complet en lui-même, et suffira à l'instruction et aux études des personnes qui n'auront pas l'ancienne collection. Le NOUVEAU CHOIX DES POÉSIES ORIGINALES DES TROUBADOURS formera un recueil divisé en 6 volumes in-8°, comme le précédent. Premier volume : Recherches sur l'utilité de la langue, pour établir les étymologies des langues néolatines; grammaire abrégée avec de nouvelles observations, analyses et extraits de divers romans provençaux avec traduction en français; nouveau choix des poésies originales des troubadours, la plupart avec semblables traductions. Deuxième volume : Une Introduction sur la langue romane rustique précédera le Lexique roman, ou Dictionnaire de la langue des troubadours comparée avec les autres langues de l'Europe latine; il contient les lettres A-C. Ce lexique offrira les mots groupés par racines, par familles, par analogie, de manière qu'un mot principal sera en tête de chacun de ceux qui en dépendent ou qui s'y rapportent. Chaque mot, chaque acception, offrira des exemples tirés des troubadours ou des auteurs qui ont écrit dans leur langue, avec la traduction française, quelquefois avec des exemples tirés des autres langues néolatines, et toujours avec l'indication des mots correspondants qui

[1] Voyez *Journ. des Savants,* nov. 1816, p. 148-152; juillet 1817, p. 400; octobre 1819 p. 591-599; janv. et févr. 1823, p. 56, 57, 77-92.

existent dans ces langues. Les tomes III, IV et V compléteront le lexique roman, qui sera suivi de l'indication et de l'appréciation des ouvrages, soit manuscrits, soit imprimés, d'où les citations auront été tirées. Le sixième contiendra un Dictionnaire *par ordre alphabétique,* où le mot roman sera traduit en français, avec le renvoi au mot sous lequel il est placé dans le lexique, et la page du volume, de maniere à n'avoir recours à ce lexique qu'autant qu'il sera nécessaire de connaître les exemples et les détails qu'il offrira. Tels sont les principaux objets qui composeront l'ouvrage intitulé : *Nouveau choix des Poésies originales des Troubadours,* 6 vol. in-8°. Prix de chaque volume, papier ordinaire, 18 francs; papier vélin, 27 francs. L'ouvrage ne sera mis en vente que lorsque l'impression en sera entièrement achevée; mais les souscripteurs recevront les volumes, à mesure qu'ils paraîtront, aux prix suivants : papier ordinaire, 15 francs; papier vélin, 22 fr. 50 c. La souscription est ouverte au SECRÉTARIAT DE L'INSTITUT, où les souscripteurs recevront le tome II, dont ils payeront le prix, en indiquant leur domicile à Paris, ou celui des personnes qui seront chargées de retirer les volumes suivants. Dans le cours de 1836, paraîtront les tomes I et III.» — Le tome II vient de paraître. Paris, imp. de Crapelet, 1836, XCII et 530 pag. gr. in-8°. Il contient, après l'Introduction, les lettres A B C du Dictionnaire. C'est un immense et précieux travail dont il sera rendu compte dans l'un de nos prochains cahiers.

Chroniques anglo-normandes (*en vers et en prose*). Recueil d'extraits et d'écrits relatifs à l'histoire de Normandie et d'Angleterre; publiées par M. Francisque Michel. T. I^er^, Rouen, impr. de Périaux, libr. de Frère, 1836, VI et 308 pag. in-8°. Ce premier volume contient des fragments de Geoffroi Gaimar, du continuateur anonyme de Wace, de la vie de saint Édouard le Confesseur, de la chronique de Pierre Langtolf, et du poëme de Benoît de Sainte-More.

Chanson de Roland, publiée pour la première fois d'après un manuscrit de la bibliothèque d'Oxford, par M. Francisque Michel. Paris, Silvestre, 1836, in-8°. «Cet ouvrage est antérieur au Roman de Roncevaux dont M. Monin a donné «quelques passages dans sa dissertation. Le sujet est à peu près le même; mais «le style, qui est anglo-normand, offre des particularités grammaticales très-remar«quables et des signes d'une haute ancienneté.» R^d^.

Le Roman du Renard, supplément, variantes et corrections, publiés d'après les manuscrits de la Bibliothèque du Roi et de la bibliothèque de l'Arsenal, par M. T. Chabaille. Paris, impr. de Plassan, libr. de Silvestre, 1833, XXVIII et 408 pag. in-8° avec un fac-simile. Pr. 18 fr.; volume à joindre à l'édition du roman du Renard, que M. Méon a donnée en 1826, 4 tom. in-8°, et dont il a été rendu compte dans notre cahier de juin 1826, pag. 334-345. Après l'avertissement de l'éditeur du Supplément, les 54 premières pages contiennent des branches ou parties inédites du roman du Renard. Ces nouveaux fragments sont suivis des variantes que M. Chabaille a recueillies en divers manuscrits, et qui correspondent à divers articles du texte publié par Méon. Il restait d'ailleurs dans ce texte beaucoup de fautes qui sont corrigées dans les pages 391 à 396 du Supplément. Cette publication, recommandable par sa scrupuleuse exactitude, a exigé un long et pénible travail, assez rarement allégé par l'intérêt du roman qui en était l'objet.

— On dit que M. Jubinal est sur le point d'accomplir la promesse qu'il a faite de publier un recueil complet des *poésies de Rutebeuf,* l'un des plus célèbres

trouvères du XIII^e siècle. Le nombre des pièces sera d'environ soixante; elles rempliront 2 vol. in-8°. Nous n'oserions affirmer qu'elles aient toutes assez d'intérêt et d'authenticité pour mériter l'attention des lecteurs; mais la plupart en semblent dignes. Si elles sont précédées d'une Notice sur Rutebeuf, nous croyons que celle qui a été publiée l'an dernier par M. Jubinal aurait besoin d'être fort retouchée. Voy. notre cahier de septembre 1834, p. 570.

Cent Fables nouvelles, en quatrains, par M. C. L. Mollevaut. Meudon, imprimerie de Delacour. Paris, chez l'auteur, rue Saint-Dominique Saint-Germain, n° 99. Nous transcrivons, comme exemples, la première et la dernière de ces cent fables :

Un drapeau neuf bernait un vieux drapeau,
Déchiré par cent traits aux champs de la victoire.
Mais il dit, redressant son immortel lambeau:
La vertu déchirée en a bien plus de gloire.
. . . .
Sur le Génie un jour l'Envie en fureur tombe
Et le frappe d'un air hautain.
— Quel est donc contre toi mon refuge certain?
— La tombe.

Contes de Perrault, précédés d'une notice sur l'auteur, par M. (Lacroix) Paul L. Jacob, bibliophile, et d'une dissertation sur les contes en vers, par M. Walckenaer. Paris, impr. de Bourgogne et Martinet, librairie de Mame, 1836, grand in-8°, LXIV et 320 pag., avec un grand nombre de gravures. Le titre porte : *Edition de luxe*. — M. Walckenaer a publié, en 1826, des lettres sur les contes de fées de Ch. Perrault. Voy. *Journal des Savants*, janv. 1826, p. 58, 59.

Arabica Chrestomathia, facilior, quam partim ex profanis libris, partim è sacro codice collegit, in ordinem digessit, ac notis et glossario locupleti auxit, Joh. Humbert; volumen primum, arabicum textum complectens. Parisiis, è typogr. regiâ, 1834, VIII et 341 pag. in-8° max.

Discours prononcé à l'ouverture du cours d'Histoire ancienne, le 1^er décembre 1835, par M. Ch. Lenormant, professeur suppléant à la faculté des lettres. Paris, impr. de Bourgogne et Martinet, 35 pag. in-8°. « Brûlons sans pitié, dit M. Le« normant à ses auditeurs, toutes les généralités qui pullulent à la surface de notre « littérature.... Je tâcherai de faire, dans votre esprit, une noble guerre à la manie « des généralités qui *dévorent notre époque*. » Il serait cependant possible de trouver encore dans ce discours même quelques teintes de cette histoire idéale pour laquelle on abandonne si volontiers l'étude méthodique de l'histoire positive.

Collection de monuments inédits sur l'histoire de France, publiée par ordre du Roi et par les soins du Ministre de l'instruction publique. Rapport au Roi et pièces. Paris, Imprimerie royale, 1835, 85 pag. in-4°. — Avec ce volume préliminaire on a publié les suivants :

Journal des États-Généraux de France, tenus à Tours en 1484, sous le règne de Charles VIII, rédigé en latin par Jehan Masselin, député du bailliage de Rouen; publié et traduit pour la première fois, sur les manuscrits inédits de la Bibliothèque du Roi, par M. A. Bernier, avocat à la Cour royale de Paris. Paris, Imprimerie royale, 1835, XIX et 745, pag. in-4°. La notice sur Masselin est suivie de l'indication des manuscrits qui ont servi à l'édition, et des appendices que l'on

a joints au journal. Dans le corps du volume, la version française est en regard du texte latin, qui est quelquefois accompagné de variantes et de notes succinctes. Les appendices, au nombre de sept, sont des pièces qui tiennent à l'histoire des États de 1484. — La première page de la Notice préliminaire, par M. Bernier, contient une note ainsi conçue : « Dans la *Biographie universelle* il y « a sur J. Masselin un article de M. Foisset qui ne nous offre *rien d'intéressant* « ni de circonstancié. » Quand cette censure serait équitable, elle nous semblerait encore bien durement exprimée. Un jugement si sévère nous étonne d'autant plus que M. Bernier commence par déclarer qu'il a fait de vaines recherches pour se procurer sur l'auteur qu'il met en lumière *un ensemble de renseignements complets*. Il ne cite point, ainsi que l'avait fait M. Foisset, le travail considérable de Garnier sur le Journal de Masselin. (Voyez notre cahier d'octobre dernier, p. 617.)

Négociations relatives à la succession d'Espagne, sous Louis XIV, ou correspondances, mémoires et actes diplomatiques concernant les prétentions et l'avénement de la maison de Bourbon au trône d'Espagne, accompagnés d'un texte historique et précédés d'une Introduction, par M. Mignet, membre de l'Institut, conseiller d'état, garde des archives du ministère des affaires étrangères. Paris, Imprimerie royale, 1835, 2 vol. in-4°, tom. Ier, titres et avertissement, VIII pag.; Introduction, XCIX; Négociations jusqu'en 1667, 552 pag. Tom. II, années 1667 et 1668, 630 pag. Les volumes suivants continueront l'histoire de la succession d'Espagne.

Archives curieuses de l'histoire de France, depuis Louis XI, jusqu'à Louis XIII, par MM. Cimber et Danjou; Paris, impr. de Duverger, libr. de Beauvais, éditeur. Tom. VI, nov. 1835, 480 pag. Voy. sur les tomes précédents nos cahiers de janv. févr., avril, août et septembre 1835. Le nouveau volume contient les lettres de Prosper de Sainte-Croix, au cardinal Borromée, de 1561 à 1565, réimprimées d'après un recueil où elles ont été insérées en 1710; — l'Histoire d'un voyage en la Floride, par Urb. Chauveton, d'après l'édition de 1579; — un extrait des lettres de Pétremol, agent français à la Porte ottomane, depuis 1561 jusqu'en 1566, d'après un manuscrit de la Bibliothèque du Roi; — l'ordre et police de la ville de Paris, imprimé par Rob. Estienne en 1567; — un discours sur l'extrême cherté des denrées et marchandises (attribué à J. Bodin), etc. etc. La rapidité avec laquelle se succèdent les volumes de ce recueil est une preuve irrécusable du succès qu'il obtient et que les soins des éditeurs continuent de lui mériter.

Histoire des Français, par M. J. C. L. Simonde de Sismondi, associé étranger de l'Institut de France, etc. tome XXe. Paris, imprimer. de Crapelet, libr. de Treuttel et Würtz, 1835, in-8°, 572 p. Le tome XVIII a été annoncé dans notre cahier de juillet 1834, p. 447; le tome XIX dans le cahier de mars dernier, p. 187. L'abondance des matières ne nous a pas encore permis d'en rendre compte. Nous nous proposons d'en donner bientôt une courte analyse, ainsi que du tome XXe, qui correspond aux années 1580-1589, les neuf dernières du règne de Henri III.

Histoire du XVIe siècle en France, par M. (Lacroix) Paul L. Jacob, bibliophile. Tome I à IV. Louis XII. Paris, impr. de Casimir, libr. de Mame; 1834, 1835. XIV, 403, 428, 465 et 430 pag. in-8°. Ces quatre premiers volumes ne conduisent l'histoire du XVIe siècle que jusqu'à l'avénement de François Ier.

***Histoire de la marine française,* depuis le XVe siècle jusqu'à nos jours, précédée**

net, membre de l'Institut, conservateur-adjoint du cabinet des médailles et antiques de la Bibliothèque du Roi. *Supplément*, tome VII. Paris; Imprim. royale, libr. de Debure, 1835, 742 pag. in-8° et quatorze planches. Pr. 24 fr.

Premier supplément à la Notice sur quelques médailles grecques, inédites, de rois de la Bactriane et de l'Inde; par M. Raoul-Rochette. Paris, Impr. royale, 1835, 35 pag. in-4° et 2 planches. Extrait de nos cahiers de septembre et octobre derniers.

—M. le marquis de Fortia d'Urban a publié deux nouveaux *Discours prononcés à une société de morale;* l'un sur l'existence du mal et la Providence, l'autre sur les mystères. Paris, Fournier, 1835, 24 pag. in-12.

M. Gence a adressé à M. de Fortia une *Ode sur les vanités du monde et les biens de la vie à venir,* Paris, impr. de Mocquet, 1832, 7 pag. in-8°. — Dans un autre opuscule, intitulé *l'Ombre d'un grand nom ou le personnage fictif dévoilé*, extrait du Journal général de la littérature, M. Gence revient sur la question de l'auteur de l'Imitation de J.-C., à l'occasion d'un volume du Panthéon littéraire de M. Buchon, où cet ouvrage est attribué, fort mal à propos, à J. Gersen. On sait que M. Gence le revendique pour Gerson, par des motifs qui rendent cette opinion très-probable.

L'Aristarchie, ou le meilleur des gouvernements; par M. Trouillet, professeur de littérature et d'histoire. Paris, impr. de M^me^ v^e^ Delaguette, libr. de Bohaire, 1835, 131 pag. in-18. Prix, 1 fr. L'auteur s'est proposé de montrer les avantages des institutions actuelles de la France.

Mémoire sur les monuments inédits de l'histoire et du droit français au moyen âge, présenté à M. Guizot, ministre de l'instruction publique, par M. H. Klimrath, docteur en droit. Paris et Strasbourg, Levrault, 1835, 60 pag. in-8°. L'auteur paraît avoir conçu le projet de réunir en un grand recueil les Coutumes anglo-normandes, les Assises de Jérusalem, le Conseil de Pierre de Fontaines, les Establissements de saint Louis, et plusieurs autres articles jusqu'à la Somme rurale de J. Bouteillier. Le Mémoire de M. Klimrath est suivi de notices sur le livre de la reine Blanche, sur les « Estatu dou royaume de France », sur le « livre de la justice et du plet », sur une ancienne coutume de Picardie.

Histoire des sciences mathématiques en Italie, depuis la renaissance des lettres jusqu'à la fin du XVII^e^ siècle, par M. Guill. Libri, membre de l'Institut. Paris, impr. de Duverger, libr. de Paulin, 1835. Tome I^er^, 440 pag. in-8°. Prix, 8 fr.

Traité élémentaire d'Arithmétique, à l'usage de l'école centrale des Quatre-Nations; par M. S. F. Lacroix, membre de l'Institut; 19^e^ édition, revue et corrigée. Paris, Bachelier, 1835, 168 pag. in-8°. Pr. 2 fr.

Catalogue des livres de la bibliothèque de feu M. Mongez, membre de l'Institut, etc.; Paris, Fournier, 1835. 37 pag. in-8°, 317 articles. M. Mongez avait vendu la plus grande partie de ses livres avant 1830, lorsqu'il eut cessé d'être administrateur général des monnaies.

Catalogue des livres composant la bibliothèque de feu M. A. de Canazar, collection remarquable. Paris, impr. de M^me^ Huzard, libr. de Merlin, 1835, 132 pag. in-8°.

Journal grammatical, littéraire et philosophique de la langue française et des langues en général; rédigé par M. Redler, directeur gérant, et MM. Appert, Auguis, etc. Il en paraît chaque mois un cahier de 48 pages in-8°. Prix de l'abonnement annuel, 12 fr.; à Paris, rue Saint-Marc, n° 21. Nous avons plusieurs fois

indiqué ce recueil périodique qui se continue avec soin et avec succès. Les discussions y sont souvent instructives, et les décisions quelquefois hasardées. Les articles de M. Micher sur les quatre éléments indispensables de la proposition, nous sembleraient susceptibles d'objections graves; mais la plupart des notions et des observations recueillies dans ce journal doivent contribuer aux progrès de la science grammaticale appliquée à notre langue.

ITALIE. *Opere di C. Winckelmann.* Première édition italienne des œuvres complètes de Winckelmann. Prato, Giachetti, 1834, 1835; 12 volumes in-8° avec planches in-folio.

Statuta et privilegia civitatis Taurinensis; studio Friderici Sclopis. Augustæ Taurinorum, 1835; gr. in-8°, XIII et 621 pag.

Storia d'Ancona. Histoire d'Ancône, depuis sa fondation en 1532. Tome Ier. Pesaro, Nobili, 1835, in-8°; 4 lire.

Storia dei filosophi e matematici napoletani. Histoire des philosophes et mathématiciens napolitains, par M. Colangelo. Naples, 1835, 3 vol. in-4°.

ANGLETERRE. *An Essai on the origin and formation of the Romance languages.* Essais sur l'origine et la formation des langues romanes, par M. Cornwall Lewis. Oxford, Talboys, 1835, in-8°.

Greece and the Levant. La Grèce et l'Orient, relation d'un voyage fait en 1834; par M. Richard Burgess. Londres, 1835; 2 vol. in-8°, 14 sh. M. R. Burgess avait auparavant publié deux vol. in-8° sur la topographie et les antiquités de Rome, y compris les nouvelles découvertes dans la *Via sacra* et dans le *Forum;* 2. liv. 2 sh.

The History of the condition of Women, etc. Histoire de la condition des femmes chez les divers peuples, par Mistriss Child. Londres, Simpkin et Marshall, 1835, 2 vol. in-8°. 10 sh. 6. d.

Commentaries on the law of bailments. Commentaire sur les contrats sans mutation de propriété; par M. Joseph Story. Cambridge, in-8°.

PHILADELPHIE. *De linguâ Othomitorum* Dissertatio, auctore Emmanuele Naxera Mexicano, academiæ litterariæ Zacatecarum socio, ex quinto tomo novæ seriei actorum societatis philosophiæ americanæ decerpta. Philadelphiæ, ex prelis James Kay, 1835, 58 pag. in-4°. Les Othomites sont les restes d'une ancienne peuplade mexicaine, jadis errante, dont la langue, la plus barbare et la plus pauvre de toutes celles qui se parlent dans cette contrée, a paru à M. Naxera digne d'être particulièrement étudiée. Il en fait connaître les éléments physiques, voix et articulations, autant qu'il est possible de les représenter par nos caractères européens. Il en expose le système grammatical, et il donne aussi une idée du vocabulaire. Il en résulte que cet idiome exprime assez peu d'idées, et qu'il manque de presque toute expression précise des rapports. L'auteur le compare néanmoins à des langues asiatiques et spécialement à celle des Chinois : il cite plusieurs articles de la grammaire de Rémusat, et en rapproche certaines locutions des Othomites. Des traductions de l'Oraison dominicale et de la XIe Ode d'Anacréon, en idiome othomitique, sont jointes à cette dissertation, qui tient, comme on voit, à la science générale du langage. M. Naxera, jeune encore, se félicite des conseils et des secours qu'il a reçus de M. Duponceau (correspondant de l'Académie des Inscriptions et Belles-lettres). — On pourra prendre quelque idée de la syntaxe des Othomites par cette version latine littérale de leur oraison dominicale. « Noster pater, habitas cœlum; vocabunt sanctum tuum nomen. Veniet ergà nos tua « habitatio. Facient tua voluntas et ità hic terra sicut cœlum. Noster panis quo-

« que dies da nos unus dies nova. Et parce nos nostra debita sicut nos parcimus « nunc debitores nostri. Et cave ne permittere nos labemur in turpis actio; sed « salva nos non bonum. Facient. »

ALLEMAGNE. *Allgemeines Bucher-Lexicon.* Dictionnaire bibliographique général, ou catalogue alphabétique de tous les livres publiés en Allemagne, depuis 1700 jusqu'à la fin de 1834, par MM. Heinsius et A. Schulz. Tome VIII[e], contenant les livres qui ont paru depuis 1828; 1[re] livraison (A-*BIBL*). Leipsic, Brockhaus, 1835, in 8°.

Mongolisch-deutsch-russisches Woerterbuch. Dictionnaire, mongol-allemand-russe, par M. S. Schmidt; publié par l'académie de Saint-Pétersbourg, 1835, in-4°.

L'Académie de Berlin a publié un programme conçu en ces termes : « Aus den « über das Alexandrinische Museum vorhandenen sehr fragmentarischen Nachri- « chten mit Hülfe einer kritischen Combination ein Ganzes zusammenzustellen, « das eine anschauliche Idee von dem Zwecke, der Organisation, den Leistungen « und den Schicksalen dieser berühmten Anstalt gewähre. » Réunir tous les renseignements que l'antiquité nous a laissés sur le musée d'Alexandrie, et, à l'aide de la critique, faire de ces notions incomplètes un ensemble qui donne une idée nette du but, de l'organisation, des influences, des productions littéraires et des vicissitudes de cet établissement. En proposant cette question, l'académie avertit les concurrents d'éviter les détails biographiques et bibliographiques : elle ne demande point une histoire des lettres sous les Ptolémées et sous la domination romaine; mais il sera indispensable de parler des sciences qui doivent au musée d'Alexandrie leur essor ou leurs progrès, de nommer et de caractériser les savants et les littérateurs qui s'y sont distingués. A l'égard de la bibliothèque et de sa destruction ordonnée, dit-on, par Omar, les concurrents sont invités à consulter, avant tout, Bonamy, Dedel, MM. Reinhard, Auguis, et à présenter, s'il y a lieu, les résultats de quelques nouvelles recherches.

TABLE

DES ARTICLES et des principales notices ou annonces que contiennent les douze cahiers de 1835 du Journal des Savants.

I. Littérature orientale.

Le Pentateuque en hébreu, avec traduction et notes, par M. Glaire; août, 508, 509.

Tome III[e] des Mémoires de la Société asiatique de Londres : article de M. *Silvestre de Sacy;* décembre, 740-750.

Was hat Mohammed, etc. Quels emprunts Mahomet a-t-il faits au judaïsme, Mémoire de M. Abr. Geiger. Bonn, 1833, in-8° : article de M. *Silvestre de Sacy;* mars, 162-174.

Fructus imperatorum et Jocatio ingeniosorum, etc.; liber arabicus Ahmedi

Ebn-Arabschah, editus à Georgio Freytag. Bonnæ, 1832, in-4°: deux articles de M. *Silvestre de Sacy;* octobre, 602-612; novembre 652-667.

The Dynasty of the Kajars, translated from the original Persian. London, 1833, in-8°. — Livre des exploits du Sultan. Tauriz, an 1241 de l'hégire, in-4°: trois articles de M. *Silvestre de Sacy;* février, 65-74; mai, 285-296; juin, 344-354.

The Travels of Macarius, in Arabic, translated by F. E. Belfour. London, 1833, in-4° : deux articles de M. *Silvestre de Sacy;* juill., 385-395; août, 449-466.

Arabica Chrestomathia Joannis Humbert; décembre, 760.

Traduction arabe de l'Aperçu historique sur les mœurs et les coutumes des mahométans, par M. Depping; avril, 254.

Dictionnaire turc-français, par MM. Kieffer et T. X. Bianchi; juillet, 441.

L'Art libéral ou Grammaire géorgienne, par M. Brosset jeune. Paris, 1834, in-8°: article de M. *Eugène Burnouf;* mars, 129-136.

Commentaire sur le Yaçna, par M. Eug. Burnouf; mars, 188.

Kathaka Oupanichat, etc., traduit du sanscrit par M. Poley; novembre, 701.

Essais sur la philosophie des Hindous, par M. Colebrooke; traduits de l'anglais par M. Pauthier, et augmentés de textes sanscrits et de notes; juin, 380, 381.

Du verbe substantif et de son emploi comme auxiliaire dans les langues sanscrite, grecque et latine; par M. J. B. F. Obry; août, 502.

A Dictionary hindoustani, by John Shakespeare. London, 1834, gr. in-4°; janvier, 63, 64.

Projet d'abolir dans l'Inde l'usage des caractères sanscrits, et d'y substituer l'alphabet anglais; octobre, 633.

Campagne de Rhamsès-le-Grand, manuscrit hiératique; avril, 249.

Fragments des révélations apocryphes de saint Barthélemi, publiés par M. Dulaurier; novembre, 700, 701.

Tà Hio ou la grande étude, livre chinois du docteur Tchoû-Hi, traduit par M. Pauthier; octobre, 634.

De l'Influence de l'écriture sur le langage, alphabet harmonique pour les langues orientales; par M. A. A. Schleiermacher; juillet, 446.

II. Littérature grecque, et ancienne littérature latine.

Dissertation de M. Guigniaut sur la Théogonie d'Hésiode; novemb., 694, 695.

Aristotelis Meteorologicorum libri 4; græcè et latinè, curâ L. Ideleri; avril, 256.

De la Métaphysique d'Aristote, rapport de M. Cousin; juillet, 444.

D'un second commentaire inédit d'Olympiodore sur le Phédon de Platon : deux articles de M. *Cousin;* février, 109-120; mars, 136-151.

Rhetores græci, studio christiani Walz; juillet, 446.

Bibliothèque historique de Diodore de Sicile, traduite par M. Miot. Paris, Imprimerie royale. Tom. Ier et IIe, in-8° : article de M. *Letronne;* nov., 641-651.

Héro et Léandre, poëme grec de Musée, traduit par MM. Grégoire et Collombet; février, 128; mars, 184, 185.

Theophylacti Simocattæ Historiarum libri 8, græcè et latinè; juillet, 447.

Theophylacti Simocattæ Quæstiones physicas et epistolas recensuit, etc. J.-F. Boissonade. Parisiis, 1835, in-8°; mars, 186, 187: article de M. *Hase;* août, 474-481.

M. Devarii liber de Græcis particulis; mars, 191.
Ἄτακτα : tome V, dernier des mélanges de Coraï; novembre 696.
— Théâtre de Plaute, traduit par M. Naudet. Tome IV; avril, 244, 245.
Mémoires de Jules-César en latin et en français, traduction de M. Artaud; juillet, 442.
L'Art poétique d'Horace, traduit en vers français par M. Mollevault; septembre, 573, 574.
Velleius Paterculus. Lipsiæ, 1835, 2 vol. in-8°; juillet, 447.
Florus en latin et en français, traduction de M. Ragon; juillet, 442.
Épigrammes de Martial, en latin et en français; juillet, 442.
Satires de Juvénal, avec la traduction de Dusaulx, revue par M. Jules Pierrot; août, 503.
De la poésie érotique et élégiaque des Romains (en allemand), par M. Paldamus; juillet, 447.
Études de mœurs et de critique sur les poëtes latins de la décadence, par M. D. Nisard. Paris, 1834, 2 vol. in-8° : article de M. *Daunou;* janvier, 34-51.
Œuvres de Tacite, traduction de M. Panckoucke; juin, 378.
Apulée, traduction nouvelle par M. Bétoland, avec le texte latin, etc.; avril, 246, 247; octobre, 632.
Recueil d'anciens grammairiens latins, la plupart inédits; octobre, 637.

III. Littérature moderne.

1° *Grammaire, Poésie, Romans, Mélanges.*

Essai sur l'origine du langage et de l'écriture, par M. Martin, sept. 570, 571.
Coup d'œil sur l'origine de l'écriture, par M. Berger de Xivrey; sept. 572.
L'Arithmétique de la parole (en allemand), par M. Langenschwartz; juin, 383.
Emmanuelis Naxera Dissertatio de linguâ Othomitorum; déc., 766, 767.
Modèles de langue allemande du IVe au XVIe siècle; octobre, 638.
Grammaire nationale, par MM. Bescherelle et Litais; février, 122, 123; mars, 184; mai, 319; décembre, 759.
Dictionnaire de l'Académie française, décembre; 758, 759.
Journal grammatical; avril, 252-253; août, 503.
L'Astronomie, poëme latin, par M. Haumont; avril, 245.
Nouveau choix des poésies originales des troubadours, par M. Raynouard; décembre, 759-761.
Sonetti e canzoni di M. M. Boiardo. Londra, 1835, in-8°; juillet, 448.
Notice d'un poëme provençal manuscrit, rédigée par M. Raynouard; septembre, 574.
Anciens poëmes français recherchés en Angleterre par M. Francisque Michel; novembre, 695, 696. — Chroniques anglo-normandes en vers et en prose, publiées par le même; ainsi que la Chanson de Roland, décembre, 761.
Fabliaux inédits, publiés par M. Robert; janvier, 58, 59.
Jongleurs et Trouvères, choix de saluts, épîtres, etc.; publié par M. Jubinal. Paris, 1835, in-8°. — Le Dit d'aventures, publié par M. Tributien. Paris, 1835, in-8°. — Roman d'Eustache le moine, publié par M. Francisque Michel Paris, 1834, in-8° : article de M. *Raynouard;* mai, 273-284.
Analyse critique et littéraire du roman de Garin le Loherain, par M. Leroux de Lincy; août, 503; déc. 765, 766.

Roman de la Violette ou de Gérard de Nevers, par Gibert d
tion donnée par M. Francisque Michel. Paris, 1834, in-8° : ar
nouard; avril, 202-212.

Supplément au Roman du Renard, publié par M. Chabaille;

La Complainte et le jeu de Pierre de la Broce, publié par M. J

Les Tournois de Chauvency, poëme de Jean Bretex, publié
Valenciennes, 1835, in-8°; sept. 574 : article de M. *Raynouar*

Projet d'une édition de Rutebeuf; déc. 761.

Specimens of the early Poetry in France. London, 1835, in

Discours sur les publications littéraires du moyen âge par
juin, 377. — La Villonie littéraire de M. Prompsault, par M. C
de M. Prompsault; octobre, 572, 573.

Examen des tragiques anciens et modernes, par M. Martine
mars, 185, 186.

Théâtre européen, recueil de chefs-d'œuvre, etc.; avril, 24

Chants sacrés de M. Mollevaut; janvier, 59, 60. — Fables du
761, 762.

Les Prophéties d'Isaïe, poëme de M. le Prévost d'Iray; mai,

Les Phénomènes de la nature, poëme par M. de Montbrion
— Abélard et Héloïse, leurs amours, leurs malheurs et leu
M. Villenave; septembre, 573.

Contes de Perrault; décembre, 762.

Robinson Crusoé, par Daniel de Foë; nouvelle édition enrich

Traductions des romans de Walter-Scott; juin, 377.

Œuvres de Vico; août, 504.

Œuvres d'Édouard Richer; avril, 247.

Encyclopédie des gens du monde; janvier, 60; avril, 252;
vembre, 696, 697.

Encyclopédie catholique; novembre, 702.

2° *Sciences historiques.*

1. Géographie et Voyages.

L'Univers pittoresque ou Description de tous les peuples; oc

Nouvelle édition du recueil de voyages de Ramusio; octobre

3ᵉ volume du Voyage de Carsten Niebuhr en Arabie; octob

Voyage de l'Arabie pétrée, par MM. Léon de La Borde et Li
articles de M. *Letronne;* août, 466-474; octobre, 596-602.

Voyage dans la Macédoine, par M. Cousinery. Paris, 1831
ticles de M. *Letronne;* février, 75-88.

Voyage dans l'Inde, par Victor Jacquemont; juin, 378.

Voyage dans le Finistère, par Cambry, augmenté par M. S

2. Histoire ancienne et du moyen âge.

Analyse de l'histoire asiatique et de l'histoire grecque, par
vier, 60.

Historia Thessalonicæ, auctore Friderico Tafel; juin, 382.

Rome au siècle d'Auguste, ou Voyage d'un Gaulois à Rome
juin, 378, 379.

Histoire de la chute de l'empire romain, par M. de Sismo
août, 504; septembre, 573.

Histoire du bas-empire, par Lebeau; tome XIX, publié par M. Brosset jeune; septembre, 570.
Histoire des progrès de la civilisation en Europe, par M. Roux-Ferrand; janvier, 50.
Histoire de la destruction du paganisme en occident, par M. A. Beugnot; juin, 379.
Histoire du christianisme, par M. Panet-Tremolière; et (en allemand) par M. Christiani; novembre, 698, 703.
Les Juifs dans le moyen âge, par M. Depping. Paris, 1834, in-8°: article de M. *Daunou;* juin, 321-333.
3. Histoire de France.
Bulletin de la Société de l'histoire de France; avril, 247.
Collection de Monuments: Journal de Masselin, etc.; déc. 762, 763.
Archives curieuses de l'histoire de France, publiées par MM. Cimber et d'Anjou. Tome Ier, janvier, 60, 61; tom. II, février, 124; tom. III, avril, 247, 248; tom. IV, juillet, 443; tom. V, septembre, 575; décembre, 763.
Dix ans d'études historiques, par M. Augustin Thierry; in-8°; février, 125.
Histoire des Francs, par M. de Peyronnet; — par M. Moke; septembre, 573; octobre, 633.
Histoire des Français, par M. de Sismondi. Tom. XIX; mars, 187. Tom. XX; déc. 763.
Précis de l'histoire de France pendant le moyen âge, par M. Cayx; février, 123,124.
Le Siége de Paris par les Normands, en 885 et 886; poëme latin d'Abbon, avec une traduction française et des notes, par M. Taranne. Paris, 1834, in-8°: article de M. *Daunou;* juillet, 411-418.
Chroniques de Froissart, nouvelle édition donnée par M. Buchon; octobre, 632,633.
Lettre de Philippe de Valois à Charles d'Aragon, publiée par M. Francisque Michel; novembre, 696.
Mémoire sur l'état des institutions provinciales et communales et des corporations sous Louis XI, par M. Paquet. Paris, 1835, in-8°; juillet, 443: article de M. *Raynouard;* août, 482-491.
Histoire de Charles VIII; par M. Philippe de Ségur. Paris, 1835, 2 vol. in-8°; janvier, 61 : deux articles de M. *Daunou;* octobre, 612-622; nov. 679-690.
Histoire du XVIe siècle en France, par M. Jacob, bibliophile; décembre, 763.
Mémoires de Saint-Simon; juin, 380.
Mémoire pour servir à l'histoire de la société polie en France, par M. Rœderer; septembre, 576.
Lettres de Mme Roland à Bancal, avec une introduction par M. Sainte-Beuve; septembre, 576.
Chroniques d'Arras et de Cambrai, par Balderic, avec commentaires, etc., par M. Leglay. Paris, 1834, in-8°: article de M. *Raynouard;* janvier, 27-34.
Biographie de la ville de Saint-Omer, par M. Piers; avril, 248.
Histoire d'Abbeville, par M. Louandre; avril, 248,249.
Histoire de Normandie, par Liquet, avec une introduction, par M. Depping, 1835, 2 vol. in-8°, février, 124, 125; avril 249: article de M. *Raynouard,* décembre, 750-758.

Histoire de la Normandie, sous Guillaume-le-Conquérant et jusqu'à la réunion à la France, par M. Depping. Paris, 1835, 2 443; septembre, 771.

Notices sur Évreux, etc., par M. Guilmeth, etc.; octobre, 6

Biographie d'Auvergne; janvier, 61.

Histoire, etc., des Hautes-Alpes, par M. Ladoucette; novemb

Recherches historiques et statistiques sur la Corse, par M. R 1835, in-8° avec atlas; deux articles de M. *Girard;* août, 491- 667-679.

Histoire générale de la Corse, par M. Jacobi; octobre, 633.

Histoire de la marine française, par M. Eug. Sue; décembre

4. Histoire d'Italie, d'Espagne et autres pays étrangers.

L'Ystoire de li Normant, établissement des Normands en Ita

Histoire d'Espagne, par M. Romey; octobre, 634.

Statistique de l'Espagne, par M. Moreau de Jonnès; juin, 37

Histoire de la Flandre, par M. Warnkœnig; novembre, 705

Essai sur la statistique ancienne de la Belgique, par M. de R 189.

Monumenta Germaniæ historica, edita ab Henrico Pertz, tome

La Chronique de Nestor, traduite par M. L. Paris, avec pièces inédites. Paris, 1834 et 1835, 2 vol. in-8°; juillet, M. *Daunou,* décembre, 732-740.

Histoire de l'Empire ottoman, par M. de Hammer, traduite M. Hellert; août, 504; déc. 764.

Description et histoire de la Chine, par M. Pauthier; octobre

5. Histoire littéraire et bibliographie.

Manuel de l'histoire des littératures (en allemand), par M. V 383.

Histoire littéraire de la France, tome XVIII, in-4°, XIII^{e} siè 1255, par MM. Daunou, Amaury-Duval, Petit-Radel, Ém tembre, 573, 574.

Histoire de la littérature allemande, par M. Peschier; mai, 3

Mémoires de Luther, écrits par lui-même, traduits et m M. Michelet; septembre, 574, 575.

Luther à la diète de Ratisbonne, par M. Mignet, avril, 249.

The life of Thomas Linacre; juin, 382.

Notice sur la vie et les ouvrages de M. de Chezy, par M. S septembre, 569.

Biographie de M. Gence, par lui-même; février, 176.

Mort du cardinal Placido Zurla et de Carlo Antonio Pezzi; m

Essai statistique sur les bibliothèques de Vienne, par M. Ad. 703.

Catalogue et description des manuscrits italiens de la Bibli par M. Marsand; mai, 318.

Traité des matériaux manuscrits de divers genres d'histoire, octobre; 633, novembre, 699.

Publications faites par la commission royale des archives d'Angleterre; octobre, 639,640.

La France littéraire, Dictionnaire bibliographique, par M. Quérard ; mars, 184.

Catalogue des livres de feu M. Dulaure; octobre, 633;— de Mongez; de Canazar, déc. 765.

6. Archéologie.

Jupiter : Recherches sur ce dieu, par M. Éméric-David. Paris, 1834, 2 vol. in-8° : article de M. *Hase;* janvier, 5-12.

Dissertation de M. Guigniaut, sur Hermès ou Mercure; novembre, 695.

Symbolique de M. Creuzer, refondue par M. Guigniaut, sous le titre de *Religions de l'antiquité;* novembre, 695.

Musée des antiquités égyptiennes; août, 505.

Recherches sur les arts et métiers et usages de l'Égypte, par M. Cailliaud; novembre, 697, 698.

Antichità della Sicilia, esposte per Dom. Lo Faso Pietra Santa duca di Serra di Falco. Palermo, 1834, in-fol.: article de M. *Raoul-Rochette;* janvier, 12-27.

Lettre de M. *Hittorff,* sur le compte rendu de l'ouvrage de M. Serra di Falco; mai, 296-306. Observations de M. *Raoul-Rochette* sur cette lettre; mai, 306-314.

Topography of Thebes, by G. Wilkinson; juin, 382.

Recherches sur l'emplacement de Carthage, par M. Falbe; avril, 249.

Recherches sur la topographie de Carthage, par M. Dureau de la Malle. Paris, 1835, in-8°; octobre, 634.

Recherches sur l'histoire de la partie de l'Afrique septentrionale, connue sous le nom de régence d'Alger, tome Ier; partie géographique : Mauritanie et Numidie, par M. Dureau de la Malle; septembre, 575, 576.

Museo di Mantova, descritto dal D. G. Labus. Mantova, 1834 : article de M. *Raoul-Rochette;* juillet, 396-411.

Description des antiques du cabinet de M. Pourtalès-Gorgier, par M. Panofka. Paris, 1834, in-fol. : deux articles de M. *Raoul-Rochette;* février, 97-109; avril, 213-228.

Inscriptiones græcæ ineditæ. Naupliæ, 1834, in-4°; août, 512.

Inscriptions de Nérac, reconnues fausses; janvier, 52; novembre, 692.

Supplément à la notice sur quelques médailles grecques inédites de rois de la Bactriane et de l'Inde; par M. Raoul-Rochette; septembre, 514-528; octobre, 577-596 et 640; déc. 765.

Notice sur un tombeau découvert aux environs de Kertch, l'ancienne Panticapée; par M. *Raoul-Rochette;* juin, 333-344.

Description des médailles antiques, par M. Mionnet; décembre, 764, 765.

Essai sur une monnaie d'or frappée sous les Mérovingiens, par M. J. Rigollot; août; 505.

Introduction à l'étude des vases antiques d'argile peints; par M. Dubois-Maisonneuve; janvier, 61,62.

Rapport de M. *Hase,* sur les bas-reliefs découverts, par M. Texier, près du village de Bogez-Keui dans l'Asie mineure, juin, 368-376.

Mémoire sur deux coffrets gnostiques du moyen âge, par M. de Hammer; mars, 187,188.

Fragment d'une discussion nouvelle des textes relatifs aux diverses manières de peindre des anciens, par M. *Letronne;* septembre, 540-556.

Pornographie antique, fragment d'un ouvrage de M. *Raoul-Rochette;* sur l'emploi de la peinture chez les anciens, décembre, 717-732.

Antiquités mexicaines; avril, 250.

3° *Sciences morales et politiques.* — Religion. — Jurisprudence.

Histoire de la philosophie, par Henry Ritter, traduite en français, par M.. J. Tissot; octobre, 634.

De la pensée, par M. N.-J.-B. Toussaint; juillet, 444,445.

Du spiritualisme, par M. L.-A. Gruyer; juillet, 446.

Essai sur l'immortalité de l'âme, par M. Fortia d'Urban; janvier, 62.

Considérations sur la nature de l'homme, par le comte de Redern; oct. 635.

Dissertation sur la philosophie atomistique, par M. Lafaist; avril, 250.

Prodrome d'atomie, science universelle, par M. Serratrice; août, 506.

Œuvres de Vincent de Lerins, avec traduction française, par MM. Grégoire et Collombet; février, 127,128.

Discipline de Clergie, par Pierre Alfonse, en latin et en français; juin, 376.

Gerson et non Gersen, auteur de l'Imitation; février, 126; déc. 765.

Méditations religieuses, traduites de l'allemand, par MM. Monnard et Gence; juillet, 445,446.

Quarante livres (en allemand) sur la science politique, par M. Zachariæ; novembre, 703.

De la civilisation : Venise, Raguse, par M. Eusèbe Salverte; octobre, 635.

Du pacte social, par M. C.; avril, 250.

Lettres sur la pairie, etc., par MM. de Saint-Roman et Rédarès; août, 506.

Prospectus de deux Dictionnaires du commerce; novembre, 700.

Lettres sur l'approvisionnement de Paris et sur le commerce des grains, par M. Biot; juillet, 445.

Théorie du Paupérisme (en allemand), par M. Ch. Godefroy; août, 509.

Petit glossaire, traduction de mots financiers; esquisses de mœurs administratives, etc., par M. Boucher de Perthes; octobre, 535.

Éléments du droit romain, par Heinecius, traduits, annotés, etc., par M. Giraud. Tome I^er^, contenant une Introduction historique par le traducteur; juin, 381.

Mémoire sur les monuments inédits de l'histoire du Droit français, par M. Klimrath; décembre, 765.

Ordonnances des Rois de France, tome XIX, publié par M. de Pastoret. Paris, Imprimerie royale, 1835, in-fol., août, 508 : article de M. *Raynouard;* septembre, 557-570.

Recueil général des lois françaises; avril, 251.

Collection des lois maritimes, publiée par M. Pardessus; tome III. Paris, 1834, in-4°: article de M. *Daunou;* avril, 233-244.

Droit public et administratif français, par M. Bouchené-Lefer; octobre, 636.

Code des Codes; février, 127.

Le Droit sans avocats, ou Dictionnaire de législation usuelle, par M. de Chabrol de Chaméane; février, 127.

Théorie du Code pénal, par M. Chauveau; août, 505.

Devoirs des présidents de cours d'assises, etc., par M. Gaillard; nov. 700.

4° *Sciences physiques et mathématiques.* — Arts.

Memoirs of John Napier. Edinburgh, 1834, in-4° : deux articles de M. *Biot;* mars, 151-162; mai, 257-270. — Note de M. *Édouard Biot fils;* mai, 270-273.

Analyse et restitution de l'ouvrage original de Napier, intitulé : Mirifici logarithmorum canonis restitutio, par M. Biot; juin, 354-368.

Théorie nouvelle de la rotation des corps, par M. Poinsot. Paris, 1834 : article de M. *Girard;* juillet, 423-437.

Théorie mathématique de la chaleur, par M. Poisson; août, 506,507.

Traités de l'éclairage et de la chaleur, par M. Péclet. Paris, 1827 et 1828, 3 vol. in-8° : quatre articles de M. *Chevreul;* février, 88-96; avril, 193-202; septembre, 728-740; décembre, 705-716.

Annuaire de 1835; observations de M. Arago. — Annuaire de Bruxelles, par M. Quetelet; février, 126, 127.

Recherches sur les ossements fossiles, par G. Cuvier; 4ᵉ édition, 4 vol. in-8° : deux articles de M. *Flourens;* mars, 174-183; avril, 228-232.

Fragments d'un mémoire sur le temps durant lequel les jeunes animaux peuvent être, sans danger, privés de la respiration; ouvrage posthume de M. César le Gallois. Paris, 1834, in-4° : article de M. *Flourens;* juillet, 418-423.

(Arts.) Du style ogival, par M. Renouvier; avril, 251.

INSTITUT ROYAL DE FRANCE. — *Académies, sociétés littéraires.* — Journaux.

Séance publique annuelle de tout l'Institut; mai, 314,315. — Prix Volney, adjugé à M. Duponceau de Philadelphie; mai, 315. — Recueil des lectures faites dans cette séance des cinq académies. Paris, Firm. Didot; in-4°; septembre, 569.

Académie française. Annonce de la publication prochaine de son Dictionnaire; août, 502,503. — Sa séance publique; prix de poésie décerné à M. Bignan, prix de vertu, etc.; août, 501. — Élection de M. Salvandi; février, 122.

Académie des Inscriptions et Belles-lettres. Sa séance publique, prix décernés et proposés; brevets d'archivistes paléographes; août, 498-501. — Rapports de M. *Silvestre de Sacy* sur les travaux des commissions de cette académie; janvier, 51-56; juillet, 437-441. — Mort de M. Caussin de Perceval; discours prononcés à ses funérailles par MM. Daunou et Étienne Quatremère, août, 501, et septembre, 565. Mort de M. Mongez; discours de M. Daunou; août, 565, 566, 567. — Élection de M. de Reiffenberg, en qualité de correspondant; février, 122; de MM. de Hammer et Fr. Artaud, en remplacement de M. Guill. de Humboldt, associé étranger, et de M. de la Rue, académicien libre, décédés; août, 501, et novembre, 692; de M. Langlois, à la place d'académicien ordinaire, vacante par le décès de M. Caussin; oct. 692.

Académie des sciences. Sa séance publique du 29 décembre 1834. Prix proposé; éloge de Cuvier par M. Flourens, secrétaire perpétuel; janvier, 56-58. — Députation de l'Académie à l'inauguration de la statue de Cuvier, à Montbéliard; septembre, 567, 568, 569. — Comptes-rendus des séances hebdomadaires par MM. Arago et Flourens, secrétaires perpétuels; août, 501, 502. — Mort de M. Dupuytren; discours prononcé à ses funérailles par M. Larrey; février, 121, 122. Mort de M. Lelièvre, discours de M. Brongniart; novembre, 691,692.

Académie des Beaux-arts. Sa séance publique, éloge de M. de Labarre par M. Quatremère de Quincy, secrétaire perpétuel. Distribution de prix; octobre,

630-632; novembre, 692. — Mort de M. Roman, sculpteur; février, 122; de M. Gros, peintre; septembre, 564, 565; élection de M. Pujol, *ibid.*
Sujets de prix proposés par l'Académie des sciences morales et politiques; mai, 315-318.
Mémoires de la société des Antiquaires de France; tom. XI; avril, 252.
Mémoires de l'académie d'Arras; novembre, 694.
Mémoires de la société d'agriculture, etc., de Valenciennes; mars, 188.
Mémoires de la société archéologique du midi de la France; nov. 692, 693.
Mémoires de l'académie des sciences et belles-lettres de Toulouse; septembre, 569, 570.
Prix décernés et proposés par l'académie de Bordeaux; novembre, 693, 694.
Sujet de prix proposé par l'académie romaine d'archéologie; mars, 190.
Mémoires de l'académie de Pétersbourg; 1834, in-4°; août, 510.
Question proposée par l'académie de Berlin; décembre, 767.
— Journaux littéraires.
Bulletin littéraire; février, 118.
Journal progressif; juin, 382.
Le Philanthrope universel; avril, 253.
L'Athénée; février, 128.
Publications de l'Office parisien; novembre, 701.
France départementale, journal de décentralisation; juin, 381.
Revue du Nord et spécialement des pays germaniques; juin, 381, 382.
The Paris literary gazette; novembre, 701, 702.

NOTA. On peut s'adresser à la librairie de M. LEVRAULT, à Paris, rue de la Harpe, n° 81, et à Strasbourg, rue des Juifs, pour se procurer les divers ouvrages annoncés dans le Journal des Savants. Il faut affranchir les lettres et le prix présumé des ouvrages.

TABLE.

Traité de l'éclairage et traité de la chaleur, etc., par E. Péclet. (Article de M. Chevreul.) .... Pag. 705.
De la Pornographie. (Article de M. Raoul-Rochette.) .... 717.
Chronique de Nestor, traduite en français d'après l'édition impériale de Pétersbourg (manuscrit de Kœnisberg), etc.; par M. Louis Paris, accompagnée de notes, etc. (Article de M. Daunou.) .... 732.
Transactions of the Royal Asiatic Society of Great Britain and Ireland, etc. — Mémoires de la Société royale Asiatique de la Grande-Bretagne et de l'Irlande, etc. (Article de M. Silvestre de Sacy.) .... 740.
Histoire de la Normandie, etc.; par Th. Liquet, etc.; précédée d'une Introduction, etc. par M. G. B. Depping. (Article de M. Raynouard.) .... 750.
Nouvelles littéraires .... 758.
Table des douze cahiers .... 767.

FIN DE LA TABLE.